REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

VOT 0/11/11/20

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

TOME PREMIER

Première année — 1899-1900

163830
15/8/21

PARIS
AUX BUREAUX DE LA REVUE
24, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 24
A. FONTEMOING | A. PICARD ET FILS
4, RUE LE GOFF, 4 | 82, RUE BONAPARTE, 82
1899
Tous droits réservés.

D
1
R27
t.1

LIBRARY
JAN 2 - 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

Les Juifs et la Révolution française

(1789-1791)

En détruisant toutes les inégalités établies par les lois anciennes, en réalisant son œuvre d'émancipation, la Révolution n'oublia aucune catégorie de personnes. Dès 1789, par la Déclaration des droits de l'homme, la question juive était implicitement posée. Comment n'eût-on pas pensé à ces hommes que l'on considérait partout comme des réprouvés, des inférieurs, que les lois et les mœurs, la religion même écartaient de la vie sociale commune? C'était une classe à délivrer de toutes les entraves séculaires qui l'enchaînaient.

I

Quoique mieux traités en France que dans les autres États, les Juifs étaient avant la Révolution considérés comme des inférieurs. Mais à leur égard on n'avait établi aucune règle uniforme et générale ; l'ancien régime était, dans son inégalité et son arbitraire, toujours ondoyant et divers. Aussi les différentes colonies juives de France se trouvaient-elles dans une condition très variable. Deux grandes classes doivent être distinguées : d'une part, les Juifs du Midi, portugais, espagnols, avignonnais ; d'autre part, les Juifs de l'Est (Trois Évêchés, Lorraine, Alsace) appelés Juifs allemands. Les uns jouissaient d'une condition assez douce et tendaient à s'assimiler aux populations ; les autres vivaient d'une vie précaire et étaient privés de certains droits civils essentiels. De plus, dans chacune de ces deux grandes catégories, les Juifs de chaque province, de chaque pays, de chaque ville même, se distinguaient de leurs coreligionnaires.

A. Les Juifs du Midi résident particulièrement dans les villes de Bordeaux, Bayonne, Avignon et Carpentras.

De tous les Juifs du Midi, ce sont ceux de Bordeaux qui possèdent le plus de privilèges. Venus du Portugal au xve siècle, ils ont reçu des rois de France une série de lettres-patentes qui leur permettent de commercer librement, en gros et en détail, dans la ville de Bordeaux. Suivant Expilly [1], il y aurait à Bordeaux, vers le milieu du xviiie siècle, environ cent familles de Juifs dits portugais et six familles originaires d'Avignon établies grâce à la permission du roi en mai 1759. Ils ont le droit d'acquérir des meubles et des immeubles; mais, ne pouvant résider dans la ville même, ils sont cantonnés dans le faubourg des Chartrons. Ils contribuent à l'activité commerciale de cette ville qui fut si prospère au xviiie siècle après l'intendance de M. de Tourny et le développement du commerce avec l'Amérique et l'Angleterre; ils sont drapiers, orfèvres, banquiers. Dans les grandes foires annuelles du 10 mars, ils prennent toutes leurs mesures pour l'année; aussi n'est-il pas de sacrifice qu'ils ne fassent pour recouvrer leur liberté, s'ils se trouvent emprisonnés vers cette époque : ils se rachètent moyennant finances, comme en 1688 [2]. Bien qu'ils fassent concurrence aux autres commerçants, ils jouissent à Bordeaux d'une certaine considération; le corps de ville ne prend point contre eux d'arrêts rigoureux pour les frapper dans leur négoce et leur enlever les droits reconnus par lettres patentes. Ils tendent même à se mêler aux populations bordelaises qui ne les repoussent pas. En 1789 ils font partie des assemblées électorales des États Généraux; quatre d'entre eux, choisis comme électeurs, sont chargés d'élire les représentants aux États; l'un d'eux même est sur le point d'être élu député [3]. Riches, jouissant d'une grande tolérance, les Juifs portugais de Bordeaux veulent fonder des colonies dans les villes de l'ouest et

1. Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Amsterdam, 1766, fol. t. I, p. 686. — Lettres-patentes mai 1759.

2. De Boislisle, *Correspondance des intendants avec le contrôleur général*, t. Ier, n° 526 (13 février 1688).

3. Grégoire, *Motion en faveur des Juifs* (1789) dans ADXVIII C. tome 161 aux Archives nationales (Collection Camus). Ces quatre Juifs sont David Gradix à qui manquèrent quelques voix seulement pour être élu député, Furtado l'aîné, Avezedo et Lopès-Dubec.

du centre ; mais le Conseil du roi intervient pour prohiber leur négoce dans ces villes. Quelques-uns d'entre eux s'étaient établis à la Rochelle ; le Conseil leur défend d'y commercer [1]. Des Juifs portugais de Bordeaux se transportaient quatre ou cinq fois par an à Nevers ; mêmes défenses du Conseil [2]. Ils s'établissaient dans les villes et bourgs du ressort du Parlement de Dijon ; cette cour de justice leur avait même, par deux arrêts, donné l'autorisation d'y faire du commerce ; mêmes prohibitions du Conseil du roi, jaloux d'empêcher une concurrence nuisible aux villes de Bourgogne et de confiner les Juifs de Bordeaux dans les droits que leur ont strictement reconnus les lettres-patentes [3].

A Bayonne, ce sont aussi des Juifs portugais qui « trafiquent et exercent train de marchandises », selon les lettres-patentes que la royauté leur a accordées dès le XVIe siècle. Suivant Expilly, ils sont environ 3.500 [4]. Ils résident, non dans la ville même, où ils ne restent que le jour pour les besoins de leur commerce et où ils ne peuvent pas acquérir de maisons, mais au faubourg Saint-Esprit, sur la rive droite de l'Adour. Si à Bordeaux les Juifs ne sont pas troublés dans leur commerce depuis les lettres-patentes de Henri III, il n'en est pas de même des Juifs de Bayonne : le corps de ville, composé en grande partie de négociants, essaie de restreindre leur commerce. Les officiers municipaux prétendent que les Juifs, ayant reçu par lettres-patentes le droit de commercer, n'ont obtenu que la faculté de faire le commerce de gros. Ils veulent réserver à leurs concitoyens le commerce de détail, et ils rendent à cet effet une série d'ordonnances en 1692, en 1725, en 1735, en 1736, enfin en 1761. Dans la dernière les officiers municipaux font défenses à toutes personnes autres que celles qui sont d'un corps de maîtrise de lever boutiques, magasins, chambres ou ateliers pour y faire aucune espèce de trafic, qu'elles n'en aient auparavant obtenu permission d'eux-mêmes. Et, comme les Juifs se plaignent au comman-

1. Arrêt du Parlement de Paris (22 août 1729) : des Juifs marchands drapiers (soieries) de Bordeaux, Joseph et Jacob Dalpuget, s'étaient installés à la Rochelle. Arch. nat. ADXVII, 25.

2. Arrêt du Conseil d'État du roi (19 avril 1740). Arch. nat., *ibid.*

3. Arrêt du Conseil d'État (20 février 1731). Arch. nat., *ibid.*

4. Expilly, t. I, p. 491.

dant de la province, les maires et échevins font, disent les Juifs, « agréger ensemble quelques faiseurs de chocolat catholiques et se « font présenter par eux comme formant une communauté des « espèces de statuts qu'ils homologuent par ordonnance du « 8 novembre 1762. Ils font mettre dans l'article 9 de ces statuts « que quiconque n'aura pas été reçu maître dans cette nouvelle « communauté ne pourra tenir boutique ni ouvroir pour faire du « chocolat en aucun lieu de la ville et juridiction ». Les Juifs portent leur cause devant le Conseil du roi en 1764. Ils contestent les allégations des officiers municipaux ; le roi leur a accordé d'une manière générale le droit de faire du commerce à Bayonne. Sont-ils étrangers, comme le prétend le corps de ville ? Non, puisque, malgré leur petit nombre, ils paient le tiers des impositions auxquelles la ville est soumise et qu'un d'entre eux, résidant au faubourg Saint-Esprit, a été jadis considéré par les magistrats municipaux comme étant de Bayonne. Ils demandent, en conséquence, « 1° d'être maintenus dans le droit et possession de faire à « Bayonne, comme ils font à Bordeaux, le commerce de détail ; « 2° de jouir de l'avantage de faire leurs provisions de vivres dans « les marchés publics aux mêmes heures que les autres citoyens de « cette ville et de ses faubourgs ; 3° d'être autorisés à continuer la « fabrication et le débit du chocolat, comme ils l'ont toujours fait, « et que sur le tout il leur soit accordé, si besoin est, de nouvelles « lettres-patentes ». Et, en terminant, leur avocat s'écrie : « Ils sont regnicoles, ils sont Français, ils sont citoyens de Bayonne, comme les habitants du faubourg des Chartrons le sont de Bordeaux [1] ». Mais le corps de ville ne cesse de les tourmenter, et une lettre non signée, émanant d'un personnage influent à Bayonne et adressée sans doute à un membre du Conseil du roi, destinée à être jointe au dossier pour le rapport à faire au Conseil, nous montre bien les sentiments de la population à l'égard des Juifs et toute la force des préjugés [2]. Comment autoriser les Juifs à se mêler aux

1. Sur les Juifs de Bayonne cf. Mémoire pour les Juifs portugais du faubourg Saint-Esprit de Bayonne contre les maire et échevins de Bayonne (Conseil des dépêches, Me Hordret, avocat. 1764). Arch. nat.. J 943 (pièce imprimée).

2. Lettre manuscrite (28 déc. 1764) qui porte la mention : lettre à joindre au dossier pour le rapport à faire au Conseil. L'auteur, de Bayonne, écrit à son

citoyens de Bayonne, à acquérir des immeubles, à construire des synagogues dans la ville ? Ces prétentions injustes et ridicules ont excité une fermentation très vive dans tous les ordres de la ville. Elles sont insoutenables dans une cité, telle que Bayonne, extrêmement resserrée dans ses murs, qui ne peut contenir de maisons nouvelles ; dans une ville où la piété si vive « se ralentirait bientôt par la fréquentation d'une nation dont les mœurs et les coutumes sont si diamétralement opposées » à celles des habitants. « L'honneur de la religion et la pureté des mœurs » sont des motifs suffisants d'exclusion des Juifs. « On verrait à côté de nos églises des synagogues et nos enfants pervertis par l'exemple et la fréquentation des Juifs dont la corruption est portée au plus haut période ; plusieurs d'entre eux ont des servantes chrétiennes qui leur servent de concubines. » C'est par de tels arguments que l'on comptait bien empêcher le Conseil d'écouter les doléances des Juifs de Bayonne. On y parvint sans doute, car aucunes lettres-patentes ne vinrent modifier cette situation. Toutefois, comme les Juifs de Bordeaux, ils participèrent aux élections de 1789 ; ils furent admis à l'assemblée primaire de la sénéchaussée de Tartas [1].

Dans le Comtat Venaissin, possession du pape qui va être réunie à la France en 1791, les Juifs jouissent d'une large tolérance depuis le XIIIe siècle ; les terres du pape ont été souvent un asile pour les Juifs persécutés. Ils sont nombreux à Avignon et surtout à Carpentras. Ils ont à Avignon l'exercice public de leur religion, le droit d'acquérir des immeubles ; ils jouissent de tous les avantages des autres sujets du pape. Réunis dans un quartier séparé au nombre de six cents, ils font le petit commerce de friperie ; ils vendent des marchandises non seulement à Avignon, mais encore en Provence, malgré les arrêts de règlement du Parlement d'Aix qui leur défendent de fréquenter cette province sous peine du fouet [2]. A Carpentras, cité de 12.000 âmes, ils sont près de 2.000, issus des 90 établis

---

beau-frère à Paris : « Mes concitoyens espèrent, mon cher beau-frère, que vous emploierez tout votre crédit en leur faveur. » Arch. nat., J 943.

1. *Adresse à l'Assemblée nationale des Juifs de Bordeaux* (31 déc. 1789), page 8. Arch. nat., ADXVII, 49, liasse 17.

2. Expilly, t. I, p. 345. — Mémoire de M. de Mirbeck, avocat, pour les Juifs d'Alsace, p. 27 (Arch. Nat., K 1142, nº 45).

en 1343. Vassaux de l'évêque, ils paient annuellement un tribut de 85 livres. Ils ne doivent d'après les bulles des papes exercer aucun autre métier que celui de la friperie ou de la vente des vieux habits. Mais ils ont peu à peu étendu leur commerce; plusieurs sont devenus maquignons, prêteurs. Quelques-uns sont riches, possèdent plus de 100.000 livres, vivent dans l'abondance, se servent, suivant Expilly, de meubles précieux, portent de l'or et de l'argent sur leurs habits, reçoivent une bonne éducation qui n'exclut ni l'équitation, ni la musique [1].

Ainsi, malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, les Juifs du Midi, sujets du roi et du pape, sont dans une condition relativement douce et ne sont point persécutés à raison de leur religion ou de leur richesse.

B. Tout autre est la condition des Juifs de l'Est et de Paris. Ici, plus de droits reconnus, mais une simple tolérance, une vie précaire. Les Juifs sont regardés comme des espèces de serfs; ils ne sont pas des hommes libres; certaines taxes les assimilent à des animaux. Dans les provinces de l'Est, situées à la frontière, pays de passage entre la France et l'Allemagne, ils font un commerce considérable. Ils sont très nombreux dans les Trois Evêchés, surtout à Metz, dans les villes de Lorraine, enfin dans les villes et bourgs de l'Alsace.

A Metz, les deux ou trois mille Juifs qui composent la colonie sont isssus des quatre familles qui purent seules, après l'acquisition de Metz par le roi de France, continuer à y demeurer et y trafiquer. En 1603, il y a déjà vingt-quatre familles juives que le roi prend « sous sa protection et sauvegarde »; en 1657, quatre-vingt-seize familles, si bien que les Juifs, sont, suivant Expilly, au nombre de trois mille en 1766; leur quartier de Saint-Ferron étant fort resserré, ils sont obligés d'élever leurs maisons jusqu'à cinq et six étages pour pouvoir se loger [2]. Les corps de marchands de Metz se plaignent déjà de la rapide multiplication des Juifs et demandent au roi de réduire le nombre de ces habiles concurrents; l'arrêt du Conseil

---

1. Expilly, t. II, pp. 105-106.
2. Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, 1784, t. IX, p. 648. — Expilly, v° Metz, t. IV, p. 717.

du 9 juillet 1718 permet à quatre cent quatre-vingt familles seulement et à leurs descendants de résider à Metz [1]. Les uns font la banque, d'autres le commerce d'étoffes, de chevaux, de bijoux et d'ouvrages d'or et d'argent [2] ; quelques-uns se chargent de l'approvisionnement des armées en temps de guerre, tirent des subsistances de Franconie pour le roi [3] ; les deux tiers font de la petite friperie et vivent misérablement. Ils ont à supporter de lourdes charges. En dehors de la capitation, des vingtièmes, des corvées, de la taxe d'industrie, etc., ils doivent pour droit d'habitation, protection et tolérance vingt mille livres par an au duc de Brancas et à la comtesse de Fontaine et à leurs hoirs, d'après les lettres-patentes du 31 décembre 1715 ; c'est une sorte de droit domanial. Aussi le Parlement de Metz leur permet-il, pour faire face à leurs obligations, de prêter au taux usuraire de 12 p. 100. On les confine dans le commerce et l'usure. Les fermiers du contrôle les surveillent sans cesse, quand ils font le commerce des ouvrages d'or et d'argent. Ainsi isolés, sans rapports avec les Messins, très ignorants, ils se soutiennent entre eux; ils ne forment qu'une grande famille qui s'administre elle-même par ses syndics élus tous les trois ans dans l'assemblée de juillet et par ses rabbins qui ont une juridiction volontaire. Les chefs de la communauté font la police intérieure, essaient de réprimer les usures qui pourraient créer des difficultés à la communauté tout entière, enjoignent à tous de ne pas prêter d'argent aux mineurs et aux militaires. Ils répartissent les taxes qui pèsent sur eux, et dans ces taxes est compris notamment un droit d'assistance, par lequel le riche est obligé de fournir à la subsistance du pauvre. Chacun doit, sous la foi du serment, déclarer sa fortune et payer par an douze livres dix sols pour mille. C'est un impôt proportionnel au revenu déclaré [4].

---

1. Guyot, *ibid.*

2. Isaac-Ber-Bing. Mémoire particulier pour la communauté des Juifs établis à Metz. Arch. Nat. ADXVIIIC 161, nº 10. 30 pages, et *Arch. Parlem.* de Mavidal, t. IX, p. 447.

3. De Boislile, t. I, nos 1300 et 1777. En 1694, Salomon Lévy, juif de Metz, passe deux engagements avec le Conseil du roi pour faire entrer en France 60.000 sacs de blé d'Allemagne. — En 1698, les Juifs sont chargés d'acheter des blés en Franconie pour les 17.000 soldats cantonnés dans le Messin.

4. Sur tous ces points, cf. Isaac-Ber-Bing déjà cité, Guyot (répertoire).

Dans les villes et bourgs de Lorraine, les ducs souverains du pays jugent au XVIIIe siècle que les Juifs se multiplient trop vite. Pour diminuer la concurrence commerciale qu'ils font aux Lorrains, Léopold Ier oblige à quitter les lieux dans quatre mois tous les Juifs établis depuis 1680, sauf ceux qu'il indique sur une liste spéciale et qui résident surtout à Nancy, Boulay, Morhange et Lixheim. Il n'excepte guère qu'une cinquantaine de familles [1]. On les persécute, sous prétexte que « tout exercice d'autre religion que celui de la catholique, apostolique et romaine est défendu et prohibé sous de grandes peines [2] ». Les 14 et 15 septembre 1717, il s'était tenu dans la maison de Samuel Lévy, juif de Nancy, une assemblée solennelle de la famille et de beaucoup d'autres Juifs pour célébrer la fête des Sept Trompettes. Lévy apparut « revêtu de la robe et des « ornements de rabbin de la loi judaïque, et les autres Juifs aussi « couverts sur la tête ou sur les épaules de certains ornements pra- « tiqués entre eux en pareils cas; en cet état, ils célèbrèrent cette « fête avec de grandes illuminations qui éclataient de loin au dehors « et avec leurs cris et chants accoutumés qui étaient entendus des « lieux voisins. » Cette assemblée qui avait « causé du scandale à tous ceux qui ont une juste aversion de ces cultes étrangers » fut déclarée par la cour de Nancy « illicite, scandaleuse et téméraire »; on défendit à Lévy et aux autres Juifs de récidiver sous peine de dix mille livres d'amende [3]. Les Juifs avaient cependant le droit « de tenir leur synagogue dans une de leurs maisons », mais sans bruit ni scandale; ils devaient dépendre de la synagogue principale de Boulay dont le duc choisissait lui-même le chef [4]. — On veut empêcher les Juifs de se mêler aux chrétiens, notamment de posséder « des maisons à titre de propriété ou de location » dans les villes et villages de Lorraine, mêlées avec celles des catholiques; ils doivent « s'en défaire par vente ou autrement, en vuider et sortir dans le mois à peine contre les propriétaires juifs de confisca-

1. Déclaration de Léopold (20 oct. 1721) dans les Ordonnances de Lorraine, t. II, p. 508. Voyez à la suite la liste des familles exceptées.
2. Arrêt de la cour de Nancy (17 sept. 1717). Ordonnances de Lorraine, t. II, pp. 133-134.
3. Ordonn. de Lorraine, *ibid.*
4. Ordonn. de Lorraine, t. II, p. 509 (décl. du 20 oct. 1721).

tion de leurs dites maisons [1] ». On leur indiquera des terrains dans les endroits les plus reculés et les moins fréquentés de chaque ville. « Ces terrains et maisons seront rassemblés et attenant l'un à l'autre, sans qu'il puisse y en avoir d'intermédiaires appartenant à nos sujets catholiques. » Les Juifs vont donc être obligés de vendre leurs maisons bien situées ; c'est une expropriation pour cause de religion. — Enfin, pour réprimer leur usure, défense est faite aux sujets de commercer avec eux. Tout engagement avec eux devra être fait par contrat notarié, et les deniers seront comptés devant le notaire. En cas d'usure ou de dol, perte des créances pour le Juif, peine du double des sommes dues et amende de cinq cents francs pour l'hôpital le plus voisin [2] : défenses ou restrictions incessamment renouvelées en Lorraine comme en Alsace, qui prouvent combien les lois étaient impuissantes à modifier les mœurs.

C'est en Alsace que les Juifs sont le plus nombreux ; sans cesse leurs communautés s'augmentent de tous les Juifs étrangers qui affluent dans la province. Au commencement du XVIIIe siècle, il y a en Alsace cinq cent quatre-vingt-sept familles juives, soit trois mille trois cents juifs sur une population de deux cent trente-cinq mille âmes. En 1784, on trouve trois mille six cents familles juives, près de dix-neuf mille Juifs sur une population qui, moins exposée qu'autrefois aux ravages des armées, compte sept cent à huit cent mille habitants. Sans doute dans un pays aussi peuplé les Juifs ne sont qu'une infime minorité. Mais ils ne sont pas disséminés un peu partout ; en Alsace, sur plus de mille communautés que compte la province, environ cent quatre-vingt-sept seulement comprennent des Juifs. Ceux-ci sont surtout concentrés au sud, dans le Sundgau [3]. Les seigneurs, les villes ou les bourgs de l'Alsace possèdent ou se sont attribué le droit de recevoir les Juifs moyennant finance. Les Juifs leur doivent *un droit*

---

1. Arrêt du Conseil d'État de S. A. R. (11 juin 1726). Ordonn. de Lorraine, t. III, p. 168.

2. Édit. du 30 déc. 1728 qui n'est que la reproduction de beaucoup d'autres. Ordonn. de Lorraine, t. III, pp. 321-323.

3. Mémoire de la province d'Alsace, dressé par M. de la Houssaie, 1701, f°s 10 et 11. Arch. Nat., KK 1239. — Mémoire de MM. de la Galaizière et du baron de Spon, intendant et premier président du Conseil souverain d'Alsace (1783). Arch. Nat., K 1142, n° 56.

d'habitation fixé à dix florins par famille chaque année dans la Haute-Alsace et à douze écus dans la Basse-Alsace. Ils doivent de plus au roi *un droit de protection*, soit dix florins et demi par an par famille [1]. Ils peuvent s'établir dans toutes les villes d'Alsace, sauf Strasbourg. C'est un des principes du magistrat de Strasbourg que d'écarter tout membre de la nation juive ; ils ne peuvent résider dans cette ville ; s'ils y entrent, ce ne peut être qu'en payant un péage de trois livres, comme des bêtes de somme [2] ; s'ils la parcourent, ils doivent « être accompagnés et gardés d'un valet de « ville ou geôlier », « qui les mènera là où leurs affaires les « appellent et surveillera de près toutes leurs actions », « ne leur « permettra point de rôder par la ville à volonté, et dès que leurs « affaires seront finies, les reconduira sans retard hors de la ville « et avant que la cloche pour la fermeture des portes ait cessé de « sonner [3] ».

Outre les droits d'habitation, de protection et tolérance, de péage corporel, les Juifs d'Alsace doivent la capitation, et ensuite, — pour le logement des gens de guerre, le guet et la garde dont ils sont exempts, — autant de fois vingt-cinq sols en temps de paix et cinquante sols en temps de guerre qu'ils paient de fois vingt sols de capitation ; c'est-à-dire que, s'ils doivent trois livres de capitation, ils auront à payer trois livres quinze sols ou sept livres dix sols aux communautés où ils résident [4].

En Alsace, les Juifs jouissent d'une certaine tolérance religieuse ; ils ont le droit d'exercer leur culte. Ils conservent des rabbins, quatre dans la Basse-Alsace et un dans la Haute-Alsace, qui sont non seulement des ministres de la religion, mais encore des officiers de justice agissant au nom du roi qui leur a délivré des provisions. Ces rabbins exercent les fonctions de juges de première instance dans toutes les contestations civiles entre Juifs, avec appel au Conseil souverain de Colmar pour la Haute-Alsace ou aux bail-

---

1. Guyot, *Répert. de jurispr.*, t. IX, pp. 643 et suiv. Mémoire de M. de Mirbeck, avocat (1784), page 10. Arch. Nat., K 1142.
2. Extrait des registres de l'audience de M. l'Ammeistre, régent de l'an 1738. (25 juin). Arch. Nat., K 1142, nº 46.
3. Règlement du Sénat de Strasbourg (21 mars 1639). Arch. Nat., *ibid.*
4. Arrêt du Conseil d'État (4 mars 1747). *Ordonn. d'Alsace*, t. II, p. 283.

lis et magistrats des villes pour la Basse; leur juridiction est, d'ailleurs, volontaire. Ils ont le droit d'apposer les scellés, de dresser les inventaires après décès, de veiller à l'exécution des lois juives sur les partages et la tutelle. Ils font aussi les fonctions de notaires et rédigent les actes passés entre Juifs [1].

Cependant, la religion catholique restant la religion dominante, les Juifs doivent observer les dimanches et fêtes de l'Église romaine : ils ne peuvent débiter de la viande pendant le service divin : c'est un acte « scandaleux, contraire au bon ordre » [2]; ils ne peuvent travailler ces jours-là, ils ne peuvent pas faire, par exemple, comme les cinq frères Dreyfus, de Wissembourg, coupables d'avoir « pressuré des raisins sur les pressoirs des chrétiens et d'en avoir fait et composé à leur façon superstitieuse au lieu de Rechtenbach [3] ». Point de contact entre eux et les chrétiens, « la pureté à laquelle le christianisme oblige ceux-ci ne pouvant qu'en être offensée [4] » ; aussi les Juifs ne peuvent-ils avoir des domestiques chrétiens, sauf les jours de sabat [5]; ils ne peuvent loger sous le même toit que les chrétiens; la vente que fait un chrétien de la moitié de sa maison à un Juif est annulée, si les habitants sont obligés « de se servir de la même porte d'entrée [6] » ; enfin les officiers et les soldats reçoivent l'ordre de ne loger dans aucune des maisons des Juifs [7].

En Alsace, comme ailleurs, les Juifs font surtout le commerce de gros et de détail. Quelques-uns d'entre eux sont fournisseurs des vivres aux armées et obtiennent la protection du roi. La plupart font le commerce des biens-fonds, du bétail, des chevaux, des matières d'or et d'argent. Tous sont plus ou moins banquiers, prêteurs à de gros intérêts. Suivant la législation antérieure à 1784, ils ne peuvent entrer dans les corps de maîtrises d'arts et métiers [8]; ils ne peuvent

---

1. Guyot, *Répert.*, t. IX, p. 646.
2. Arrêt du Conseil souverain d'Alsace (8 mai 1752). *Ordonn. d'Alsace*, t. II, p. 411.
3. *Ordonn. d'Alsace*, t. II, p. 495 (27 avril 1755).
4. Paroles du procureur général du roi au Conseil souverain de Colmar. *Ordonn. d'Alsace*, t. II, pp. 224-225.
5. *Ordonn. d'Alsace*, t. II, p. 711 (26 janv. 1766).
6. *Ibid.*, t. II, p. 762 (8 juillet 1767).
7. Défense faite par le maréchal de Coigny (17 mai 1744).
8. *Ordonn. d'Alsace*, t. II, p. 386 (4 mai 1751) contre un Juif qui devait par un décret être reçu à la maîtrise des marchands d'huile de la seigneurie de Bouxviller.

tenir cabaret; ils sont confinés dans le commerce de l'argent surtout, c'est-à-dire dans l'usure. Ils ne peuvent pas posséder d'autres immeubles que ceux qui servent à leurs usages personnels; tous les biens-fonds qu'ils acquièrent par cession ou autrement, ils doivent les revendre dans l'année [1]; et même dans toute vente de maison appartenant à un chrétien, tout acheteur chrétien doit avoir la préférence sur le juif [2]. On craint que, sans ces lois restrictives, les Juifs n'accaparent peu à peu une grande partie du sol alsacien. C'est que les Juifs étaient, surtout dans le Sundgau, créanciers d'une foule de paysans. On le vit bien sous le règne de Louis XVI.

Les difficultés économiques furent telles que le roi fut obligé d'intervenir. Les créances des Juifs avaient considérablement augmenté, et les débiteurs, ayant à supporter une masse énorme d'impôts, appauvris par les usures anciennes et les mauvaises récoltes, ne pouvaient plus se libérer. Sans doute, au XVIIIe siècle, en Alsace, comme en Lorraine, différents arrêts avaient été rendus qui tendaient à empêcher ou tout au moins à restreindre les rapports entre Juifs et chrétiens, obligeaient les Juifs à tenir leurs livres non plus en langue hébraïque et avec des caractères hébraïques, mais en langue française et avec des caractères français [3], et à passer tous contrats et à verser tous deniers par devant notaire en présence de deux témoins chrétiens. Mais tous ces règlements qui gênaient les parties avaient été le plus souvent violés ou tournés. C'était surtout dans le Sundgau que les Juifs opéraient, se faisant céder en cas de non paiement le bétail, puis la maison et le champ du paysan alsacien. Un conseiller du roi au Conseil souverain d'Alsace, Krauss, fut, en qualité de commissaire nommé par le Conseil, chargé de reconnaître les créances des Juifs dans le comté de Ferrette (1780). De cette enquête il résulta que les paysans de quatre-vingt-huit villages, surtout ceux de Bartenheim, Blotzheim, Niedermuchelbach, devaient aux Juifs trois cent trente-cinq mille six cent douze livres, dix sols, quatre deniers. Mais les grosses créances, celle de six cents, mille livres et au-dessus étaient rares; il y avait beaucoup de

1. Arrêts du Conseil souverain d'Alsace, 23 sept. 1755. *Ordonn. d'Alsace*, t. II, p. 459.
2. Arrêt du Conseil souverain (31 mai 1747). *Ordonn. d'Alsace*, t. II, p. 287.
3. Ordonn. d'Alsace, t. II, p. 116 (19 février 1735).

créances inférieures à cent livres; quelques-unes même n'étaient que de quelques livres [1]. Quelque modiques que fussent ces dettes, elles étaient lourdes pour des paysans misérables. Puis les intérêts accumulés, les frais onéreux faits par les créanciers les avaient beaucoup accrues. Le paysan n'était pas seul engagé; dans bien des cas, le Juif, homme de précaution, n'avait prêté qu'à charge par le débiteur de faire accéder sa femme au paiement de la somme dans un délai déterminé ; sinon, point de termes [2]. Le conseiller du roi se réserve de prononcer sur le sort de ces créances. Il en ordonne souvent la liquidation immédiate ou dans l'année ; souvent aussi il réduit les créances ou ordonne un compte. Il n'intervient que pour mettre plus de justice dans les rapports des parties ; il cherche manifestement à tenir la balance égale entre elles, obligeant les débiteurs à liquider, mais forçant les Juifs à déduire les acomptes déjà donnés, introduisant des ménagements en faveur de débiteurs qui viendraient à souffrir de la grêle [3].

Si les Juifs avaient augmenté leurs créances, les paysans, leurs débiteurs, n'avaient pas hésité à recourir au faux et à faire une foule de fausses quittances. Ce moyen était de plus en plus employé contre les Juifs vers 1778. Aussi le roi ordonne-t-il aux débiteurs de déposer leurs quittances aux greffes des bailliages. Plusieurs individus furent par l'arrêt du Conseil souverain d'Alsace du 11 juillet 1778 emprisonnés à la Conciergerie du Palais, à Colmar [4]. Mais le roi, voulant user d'indulgence à l'égard de paysans qui n'ont été poussés à ce crime que par la misère et l'usure de leurs créanciers, intervient par les lettres-patentes du 6 novembre 1778. Tout en attribuant à la première chambre du Con-

---

1. Tableau général des déports qui ont été reçus au château de Blotzheim pour la subdélégation de Ferrette par M. Krauss, conseiller du roi au Conseil souverain d'Alsace, commissaire nommé en cette partie par arrêt du dit Conseil souverain du 28 sept. 1780 à dater du 16 oct. jusqu'au 6 nov. suivant de la même année. folio. Arch. Nat., KK. 1240, *passim*.

2. *Ibid.*, cf. notamment f° 8 pour Jean Oberdorff d'Hegenheim, débiteur de Soli Lévi pour 4000 livres.

3. *Ibid.*, *passim*. Cf. notamment f° 10 verso, au sujet de Blaise Hattstall, débiteur de Soli Brunschwig pour 738 livres.

4. Extrait des registres du Conseil souverain d'Alsace (11 juillet 1778). Arch. Nat., K 1142, n° 50.

seil souverain de Colmar la connaissance des inscriptions de faux, il décide que, sans s'arrêter à l'arrêt de ce Conseil, toutes les quittances déposées seront remises aux débiteurs qui voudront les retirer pour en faire usage ou pour les supprimer. Et il ajoute : « N'entendons que ceux des dits particuliers qui auront de la sorte « supprimé dans le délai d'un mois leurs quittances en en recon- « naissant librement la fausseté à laquelle la contagion de l'exemple « aurait pu les entraîner, puissent être recherchés pour raison de la « fabrication d'icelles. Leur remettons en ce cas, et pour cette fois « seulement, la peine prononcée par nos ordonnances, et impo- « sons sur ce silence à notre procureur général [1] ».

Cependant les débiteurs ne se libèrent pas. La grêle survient, la récolte est mauvaise, le paysan n'a plus de quoi se nourrir. Alors le Conseil souverain de Colmar accorde aux débiteurs un délai d'un an pour se libérer (1783) [2]. L'année suivante, et pour les mêmes causes, nouvelle prorogation d'un an [3]. En 1787, prorogation de deux ans pour les créances de 100 livres et au-dessous, de quatre ans pour celles de 100 à 600 livres, de huit ans pour celles de 600 à 1.200 livres et de dix ans pour celles de 1200 livres et au-dessus [4]. En même temps, le Conseil souverain lutte contre l'usure. Les Juifs, « pour mieux pallier l'usure et la fraude », engageaient les gens du peuple à se transporter hors du ressort pour faire recevoir les obligations de prêt d'argent par des personnes publiques qui ne connaissaient pas les contractants; le Conseil leur interdit formellement cette pratique funeste (1783) [5].

Cependant la question juive a attiré l'attention du Conseil d'État. Dès 1783 le roi charge les chefs de l'administration de la province d'Alsace de rechercher les véritables causes du mal et d'indiquer les remèdes. M. de la Galaizière, intendant, et le baron de Spon, premier président du Conseil souverain de Colmar, font un projet qui est remis à une commission composée de Daguesseau, Beaumont, Sauvigny et Taboureau. Pour faire cesser les maux qui

1. Lettres-patentes du roi (6 nov. 1778), *ibid.*, K. 1142, nº 51, page 4.
2. Extrait des registres du Conseil souverain d'Alsace (7 janvier 1783). *Ibid.*, nº 55.
3. Arrêt du 5 février 1784, *ibid.*, nº 57.
4. Arrêt du 28 août 1787, *ibid.*, nº 65.
5. Arch. nat., K 1142, nº 56 (7 janv. 1783).

affligent l'Alsace, ils proposent deux moyens : « ramener les Juifs « à l'honnêteté par des traitements tout à fait opposés à ceux qui « les ont forcés à être dépravés, et jusqu'à ce qu'ils aient cessé de « l'être, réduire leur nombre autant que la justice et l'humanité « peuvent le permettre [1] ». Étant encore « dépravés », les Juifs doivent être soumis à une législation contraire au vœu de la nature. Certes, le premier président trouve que leur augmentation vient surtout de l'affluence continuelle des Juifs étrangers en Alsace; mais l'intendant de la Galaizière veut limiter le nombre des mariages, et c'est pourquoi il propose « 1° de fixer le nombre des « mariages des Juifs à 72 par an, dont 28 pour les Juifs de la « Haute-Alsace et 44 pour ceux de la Basse; 2° d'ordonner que « dans chaque ville ou communauté le nombre des Juifs ne pourra « former que le dixième de celui des chrétiens, et que, dans les « lieux où il ira au delà de cette proportion, il ne sera permis aucun « mariage jusqu'à ce qu'elle ait été rétablie [2] ». Et les commissaires pensent qu'il faut adopter le plan de M. de la Galaizière, non dans sa forme, mais dans son fond. Mais, d'autre part, les auteurs du projet cherchent à « rendre les Juifs honnêtes » et à « faire dispa- « raître autant que possible ce qui dans leur régime établit une dif- « férence trop marquée entre eux et les autres habitants »; ils veulent les tourner vers l'agriculture, leur permettre d'acquérir des biens-fonds [3]. Les commissaires du roi rédigent alors un projet de règlement d'après les idées de M. de la Galaizière et du baron de Spon; et c'est ce projet qui sert de base aux lettres-patentes du 10 juillet 1784 [4]. Cette législation est plus dure que tous les règlements antérieurs. On prend des précautions contre la multiplication de la nation juive; le roi fait « très expresses inhibitions et défenses « à tous juifs et juives actuellement résidant en Alsace de contracter « à l'avenir aucun mariage sans *sa* permission expresse, même hors « des états de *sa* domination, sous peine, contre les contractants, « d'être incontinent expulsés de la province [5] ». De plus, il inter-

1. Mémoire (27 août 1783) (60 pages) Arch. nat., K 1142, nº 56, au début.
2. *Ibid.*, p. 15.
3. *Ibid.*, pp. 22, 23, 31 et 32.
4. Projet de réglement général sur les Juifs d'Alsace (oct. 1783). Arch. nat., K 1142, nº 44.
5. Lettres-patentes (10 juillet 1784), art. 1. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXVII, p. 438.

dit aux villes et aux seigneurs d'admettre des juifs étrangers [1]. Ainsi on ferme les frontières, et à l'intérieur on restreint la liberté du mariage. D'autre part, on permet aux juifs d'entrer dans les maîtrises d'arts et métiers, de prendre des fermes à bail dans les communautés qui les ont admis [2]. Mais, à la différence du projet de règlement, les lettres-patentes ne leur accordent pas le droit d'acquérir des biens-fonds, « même sous la condition de les revendre dans l'année » ; ils ne peuvent acquérir que les maisons nécessaires à leur habitation personnelle et les jardins contigus [3]. S'ils peuvent exploiter des terres prises à bail, il ne peuvent le faire que par eux-mêmes, « sans l'aide de domestiques chrétiens [4] », eux qui n'ont aucune pratique agricole. Il semble qu'on leur reprenne d'un côté ce qu'on leur concède de l'autre. Il semble qu'on veuille d'abord les tirer de l'usure et qu'ensuite, les habitudes et les préjugés aidant, on n'arrive qu'à les y confiner de nouveau. D'ailleurs, on essaie par la réédition des anciens règlements de restreindre cette usure [5].

Les Juifs se plaignirent vivement de cette législation. Dans son mémoire au Conseil des dépêches, Me de Mirbeck, leur avocat, représenta que les lettres patentes n'étaient qu'une loi rétrograde et qu'en l'édictant le gouvernement n'avait fait qu'obéir aux préjugés et aux intérêts des classes populaires. Et il demanda au roi de surseoir à l'exécution des lettres [6]. Mais les ministres de Louis XVI avaient déjà décidé du sort des Juifs d'Alsace. Ils leur reprochaient leur exclusivisme, l'incapacité où ils étaient de s'assimiler au peuple et de remplir, sans violer leurs lois religieuses, les devoirs de tout bon sujet du roi. Les Juifs, écrivait Miromesnil au maréchal de Ségur, ministre et secrétaire d'État, les Juifs « même aujourd'hui « ne pourraient en suivant ce qu'ils appellent leur loi remplir « exactement les devoirs de sujets envers aucun souverain. En

---

1. Lettres patentes (10 juillet 1784), art. 2.
2. *Ibid.*, art. 8.
3. *Ibid.*, art. 10 et 11.
4. *Ibid.*, art. 8.
5. *Ibid.*, art. 12 et 14.
6. Mémoire de Me de Mirbeck, avocat, pour les Juifs d'Alsace. Arch. nat., K 1142.

« effet, que feriez-vous d'un soldat qui se croirait obligé de ne pas « combattre un jour de bataille parce que ce serait le jour du sabbat, « d'un matelot qui ne voudrait pas travailler et servir aux « manœuvres de vaisseau le jour du sabbat, d'un laboureur qui « laisserait perdre sa moisson le jour du sabbat ? N'est-il pas dou- « loureux que le roi soit obligé de faire faire à présent le procès « aux chrétiens que le désir de se rédimer de l'usure des Juifs a « précipités dans le crime en leur faisant fabriquer de fausses quit- « tances ? Il est juste que les chrétiens faussaires soient punis très « sévèrement, mais il est digne de la justice et de l'humanité du « roi de mettre les Juifs dans l'impossibilité d'abuser de la misère « des gens de la campagne pour les ruiner par des prêts usuraires ». Et il déclarait, en terminant, que les Juifs étaient en quelque sorte hors la loi, que leur condition était à la merci du gouvernement qui les tolérait et qui pouvait ne plus les tolérer [1].

Telle était avant et après 1784 la condition des Juifs en Alsace, d'une manière générale. Une ville cependant, seule entre toutes les villes d'Alsace, ne recevait pas les Juifs et ne voulait pas les recevoir. Depuis le XIVe siècle où ils avaient été chassés pour avoir, dit-on, empoisonné les puits et les fontaines, les Juifs n'avaient pu s'établir à Strasbourg. Ils ne pouvaient y passer la nuit ; ils étaient obligés de sortir tous les soirs au son d'une cloche. Cependant, lorsqu'ils n'avaient pu terminer leurs affaires dans la journée, on voulait bien leur assigner une auberge pour la nuit. De 1703 à 1715, quelques Juifs résidèrent dans la ville pour pourvoir à l'approvisionnement des armées ; de 1715 à 1743 aucun Juif n'y résida. En 1743, Moïse Blin put y séjourner ; on était alors en guerre. Mais dès 1771 un juif riche et influent, directeur général des fourrages militaires, voulut résider en temps de paix à Strasbourg et s'y établir définitivement avec sa famille. Il obtint du roi, en 1775, des lettres patentes qui lui donnaient le droit de résider dans n'importe quelle ville du royaume ; il fit choix de Strasbourg, centre de ses affaires. Il y acheta en 1772 une maison sous le nom du chevalier de la Touche (il n'avait pas encore ses lettres-patentes), puis il demanda en 1777

1. Réponse de Miromesnil à M. le maréchal de Ségur. (Versailles, 15 nov. 1784). *Ibid.*, K 1142, nº 60.

à en louer deux autres pour loger ses deux gendres avec leurs enfants [1]. C'est alors que la ville de Strasbourg, jalouse de ses privilèges et de ses lois particulières auxquels les lettres patentes du roi étaient manifestement contraires, essaya de faire annuler la concession de Cerf-Beer. Elle ne cessa jusqu'en 1789 de porter la question devant le roi. Elle ne voyait que trop les pratiques usuraires des Juifs en Alsace pour ne pas chercher à s'en préserver efficacement. « Si le peuple de Strasbourg et de ses dépendances a été préservé de la contagion, disaient les avocats du Conseil souverain d'Alsace, ce n'est que par l'exécution constante de ses anciens statuts relatifs aux Juifs et dont la continuation est incompatible avec celle des lettres-patentes accordées en 1775 à Cerf-Beer. » Il a déjà dans ses trois maisons une soixantaine d'individus ; « les Juifs « se marient à l'âge de 14 à 15 ans. Quelle pépinière de nouveaux « habitants de Strasbourg dans quarante ou cinquante ans dans le « cours desquels on peut voir trois générations au moins qui se « nourriront du sang du peuple ! » [2]. Ce sera, disait au Conseil des dépêches l'avocat de la ville de Strasbourg, un précédent funeste que l'admission de Cerf-Beer. « Il suffira aux autres Juifs de pou- « voir citer ce premier exemple pour se voir autorisés à demander « la même grâce à l'aide de prétendus services aux troupes ; comme « si la nation française manquait d'hommes assez intelligents « pour faire les mêmes fournitures, comme si les Juifs étaient « capables de rendre le moindre service sans se le faire payer « d'avance au centuple. » [3] Mais le roi et ses ministres avaient parlé. Que pouvaient, disait Cerf-Beer, les prétendus privilèges de Strasbourg contre la volonté formelle du souverain qui d'ailleurs n'avait fait qu'une exception individuelle [4] ? Aussi la ville de Strasbourg ne fut-elle pas écoutée. Ses privilèges étaient entamés, les Juifs étaient entrés dans la place, ils ne devaient pas tarder à y affluer.

---

1. Cf. l'historique donné par l'extrait des registres du Conseil d'État (1er sept. 1786). K 1142. nº 64. — Mémoire en faveur de Cerf-Beer (10 mai 1776), *ibid.*, nº 49. — Cf. les lettres-patentes de 1775 et diverses pièces relatives à Cerf-Beer, *ibid.*, nº 46.

2. *Consultation des avocats du Conseil souverain d'Alsace* (avril 1786), *ibid.*, nº 61.

3. Damours, avocat. (20 déc. 1787), *ibid.*, nº 72, p. 12.

4. Mémoire pour Cerf-Beer (1787), *ibid.*, nº 67. *Observations concernant les prétendus privilèges de la ville de Strasbourg*, *ibid*, nº 70.

Ainsi en 1789, et malgré la suppression en janvier 1784 des droits de péage corporel et de travers [1], la condition des Juifs de Lorraine et surtout d'Alsace est bien différente de celle de leurs coreligionnaires du Midi ; ceux-ci tendent à se fondre avec les populations au milieu desquelles ils vivent ; ceux-là s'en séparent par leurs usages et par leurs pratiques usuraires qui accumulent sur eux des haines terribles.

Juifs du Midi et Juifs de l'Est essayent de se répandre dans le nord du royaume et de s'installer surtout à Paris. Mais là ils se trouvent sous la surveillance étroite de la police qui les connaît tous, chacun d'eux devant être muni d'un passeport visé par le lieutenant général de police et logeant en garni dans des quartiers déterminés : Saint-Denis et Saint-Martin pour les Juifs allemands, Saint-Germain pour les Portugais. En 1789, ils ne sont pas plus de 500. Ils sont tolérés, ne possèdent aucun droit, et sont chaque jour sous le coup d'un arrêté d'expulsion [2]. Ils se livrent au commerce ; le roi reçoit quelques-uns d'entre eux, comme Moïse Dalpuget, à la maîtrise de marchand mercier-joaillier de Paris. Mais les six corps marchands de la ville, jaloux de leurs privilèges, veulent s'opposer à l'exécution des brevets accordés par le roi. Et, après avoir soutenu les Juifs, devenus maîtres moyennant une finance payée au trésor, le Conseil du roi finit par céder aux réclamations des corps marchands qui ont fait saisir les marchandises de plusieurs Juifs par les gardes de la draperie et de la mercerie. Désormais les Juifs ne pourront faire ce genre de commerce à Paris ; seulement, « par grâce et sans tirer à conséquence », le roi permet à ceux qui l'ont exercé suivant leur brevet de le continuer pendant deux ans et « d'avoir à cet effet une boutique ouverte [3]. »

(*A suivre*). Ph. SAGNAC.

---

1. Édit de janvier 1784. Isambert, t. XXVII, p. 360.

2. L. Kahn, *Les Juifs de Paris au XVIIIe siècle*, Paris, 1894, in-12. — *Les Juifs de Paris pendant la Révolution*, Paris, 1899, in-8, chap. Ier.

3. Guyot, *Répert.*, t. IX, pp. 652-654. Arrêt du Conseil du roi du 7 février 1777.

La Réforme et les classes populaires en France au XVIe siècle[1]

La Réformation du XVIe siècle eut le double caractère d'une révolution sociale et d'une révolution religieuse. Ce n'est pas seulement contre la corruption du dogme et les abus du clergé, c'est aussi contre la misère et l'iniquité que se soulèvent les classes populaires; ce qu'elles vont chercher dans la Bible, ce n'est pas seulement la doctrine du salut par la grâce, c'est la preuve de l'égalité originelle de tous les hommes : « Quand Adam bêchait et quand Ève filait, qui donc alors était gentilhomme ».

En Allemagne, les travaux de Janssen ont montré quel avait été, dans la Réforme, le rôle immense des insurrections rurales. C'est le pauvre Conrad « der arme Kunz », c'est le paysan révolté qui a fait triompher Luther, en dépit des anathèmes que le prédicateur lança parfois contre ces inquiétants alliés. En Angleterre, c'est une banalité de répéter avec Th. Rogers[2] que la force de la Réforme fut due « au lollardisme secret, qui semblait éteint et qui était si actif » et que « le mouvement puritain fut essentiellement et originellement un mouvement des classes moyennes, des marchands dans les villes, des fermiers dans les campagnes ».

I

Les choses se passèrent-elles autrement en France? La plupart de nos historiens voient surtout dans le parti huguenot un parti de

1. Cet article a paru sous ce titre *The french Reformation and the french people in the XVIth century*, dans le n° de janvier 1899 de l'*American historical Review*.

2. *The Economic interpretation of history*, p. 84. Voy. aussi Taine, *Littérat. angl.*, t. II, p. 301.

nobles ; à les en croire ce sont les gentilshommes qui ont préféré la rigidité du protestantisme à la pompe du culte romain ; et, si la nouvelle religion n'a pas triomphé en France, c'est qu'elle n'avait pas réussi à pénétrer dans les milieux populaires [1]. Pourtant Michelet disait déjà : « Au XVIe siècle, à Meaux..., dans les ouvriers tisseurs et cardeurs, brilla la première étincelle de la révolution religieuse [2] ». Il remarquait aussi que, dans le martyrologe de Crespin, on ne trouve « que trois nobles en quarante années (1515-1555). Les autres sont généralement de pauvres ouvriers, des bourgeois et des marchands [3] ». Un écrivain américain qui a projeté une vive lumière sur ce coin d'histoire de France, M. N.W. Baird, notait récemment que Louis de Berquin, supplicié seulement en 1528, est le premier en date parmi les martyrs qui soit un « homme de qualité [4] ». Il rappelle la surprise indignée que manifesta Henri II en 1558, lorsqu'il apprit que les Chastillon, des nobles, embrassaient une religion faite pour des petites gens [5]. En 1561, l'ambassadeur vénitien Giovanni Michiel écrivait : « Jusqu'ici, à cause de la rigueur des supplices, on n'a vu se montrer que des gens du peuple qui, hormis la vie, n'avaient que peu à perdre... [6] » L'historien catholique Florimond de Raemond ne dit-il pas que les premiers partisans du nouveau dogme furent « quelques pauvres gens, simples... », des « gens de mestier » et « voire mesme ceux qui n'avoient jamais manié que la charrue et besché la terre [7] » ? Il raille avec une mordante ironie ces gens de peu, ignorants, souvent illettrés, qui « devinrent en un moment excellens théologiens ». Mais ces railleries même ne sont-elles pas la reconnaissance involontaire d'un fait ? à savoir que c'est parmi les « miserables gaigne deniers » que la Réforme recruta ses premiers adhérents.

Une preuve indirecte de cette affirmation se trouve dans les moyens même que la nouvelle doctrine employa pour se propager.

---

1. Aug. Thierry, *Hist. du Tiers État*, p. 111. — Mignet, *Essais*, p. 256-262.
2. *Hist. de France* (éd. 1876), t. X, p. 155.
3. *Ibid.*, p. 337, et t. XI, p. 74, 78.
4. *Hist. of the rise of the Huguenots*, t. I, p. 318.
5. *Ibid.*
6. *Relazioni*, t. III, p. 425.
7. *Hist. de l'Hérésie...* Rouen, 1623, p. 845, 851, 871-73.

Si elle avait exercé son action uniquement sur un public de lettrés et de savants, elle aurait continué, comme l'avait commencé le Febvre d'Estaples, à publier de gros traités en langue latine; si elle avait eu pour elle surtout les nobles, elle eût parlé, dans ses prêches et dans ses livres, la langue élégante de la cour. Or, que voyons-nous? Dès 1525, on reproche à l'évêque de Meaux d'avoir fait distribuer dans son diocèse des « livres en françois, qui estoient tout erreur et hérésie [1] ». Parmi ces livres, se trouvait la traduction de la Bible, si bien qu'on donnait à ces premiers hérétiques le sobriquet de « bibliens ». Puis se multiplient les petits livrets destinés au peuple, les *Alphabets pour les simples et les rudes* [2] où, sous couleur d'enseigner aux enfants les éléments de la lecture, on les initie au dogme de la grâce, les traductions des petits traités de Luther [3], les recueils de prières protestantes. Ces petits livrets sortent par milliers des presses clandestines de Meaux et d'Alençon, des presses protestantes de Lyon et de Genève; bien qu'on les ait souvent brûlés avec leurs détenteurs, on en retrouve un grand nombre dans nos bibliothèques. Ces petits livrets se glissaient dans la balle du colporteur, sous les coquetteries et les friandises, et circulaient ainsi de village en village; plus d'un colporteur paya de sa vie le crime d'avoir transporté ces marchandises défendues. Dans une grange, le soir, à la veillée, à la faible lumière d'une chandelle — car il ne fallait pas attirer les soupçons — ou bien le jour, dans la clairière du bois, à « l'école buissonnière », les illettrés se réunissaient autour de celui qui savait lire; c'était un curé ou un moine gagné aux idées nouvelles, ou parfois le maître d'école, ou un légiste, avocat, procureur ou notaire; il lisait, et autour de lui les paysans à tête dure, les femmes aux grands yeux étonnés, marmottaient intérieurement les fortes paroles de la Bible ou les exhortations du théologien : et ce jour-là, dans un coin perdu du royaume très chrétien, une communauté protestante était née.

Mais le livre ne suffit pas aux imaginations populaires; le peuple, en France, aime à travailler en chantant. Celui qui ne savait pas lire — et c'était alors la presque totalité des Français des basses

1. Berger, *Procès de Briçonnet* (*Bull. hist. du Protest. franç.*, 15 janv. 1895.)
2. *Alphabet ou Institution chrestienne.....*, Lyon, 1558.
3. Weiss, *Bull. du Protest. franç.*, 1887, p. 664; 1888, p. 155, 432, 500.

classes — ruminait en lui-même ce qu'il avait entendu lire par le savant du village ou du quartier. Durant la longue journée, en poussant la charrue sur le sillon ou la navette sur le métier, il se redisait tout bas les mots qui l'avaient le plus vivement frappé ; ces mots prenaient le rythme de son travail même, et de ses lèvres sortait un chant. L'existence d'une ample littérature de chansons huguenotes suffirait à elle seule à prouver l'existence d'un protestantisme populaire : car ces chansons, par suite de leur langue, de leur style, et de leur rythme, n'ont pu être écrites que pour le peuple et chantées que par lui [1].

D'où vient donc la persistance de l'opinion contraire ? D'où vient que l'on continue à répéter, en France, que la réforme française est un fait aristocratique ? Tout au plus nous concède-t-on, parce que cela est trop évident, que la bourgeoisie des villes, les gens de robe et les maîtres de métiers y jouèrent un rôle important. Mais pourquoi veut-on ne pas voir la part qu'y prirent les classes populaires ?

Cela tient à trois raisons : 1° On n'étudie généralement notre Réforme qu'à partir de 1560, au moment où elle cesse presque d'être une révolution religieuse pour devenir un parti politique, et à cette date elle est pour ainsi dire confisquée par la noblesse ; — 2° Les catholiques répugnent à reconnaître dans la Réforme française un mouvement populaire, parce que ce serait lui donner de l'importance, avouer qu'elle a eu des racines profondes dans le sol national, et renoncer à la considérer comme une importation étrangère, une excroissance superficielle et factice ; — 3° Les protestants sont en cela d'accord avec les catholiques [2], parce qu'une sorte de pudeur les empêche d'avouer que la Réforme est une révolution sociale ; ils voudraient en faire une pure révolte des intelligences ; ils en écartent les éléments impurs, aveugles, violents, parfois criminels que l'intervention de la foule introduit dans toute révolution ; à les en croire, les idées seules auraient agi dans la Réforme, les intérêts et les passions n'y seraient pour rien.

---

1. Bordier, *Chansonnier huguenot*, t. I, p. XIV, XXVIII ; Montaiglon, *Recueil des Poésies françaises* ; Le Roux de Lincy, *Chants hist. français*.

2. A part quelques exceptions, au premier rang desquelles je citerai M. N. Weiss.

II

M. Hanotaux, après avoir étudié, dans son *Histoire du cardinal de Richelieu*, l'état social des ouvriers français au début du XVIe siècle, note avec beaucoup de sens « la rapidité avec laquelle les classes ouvrières ont adhéré à la Réforme [1] ». C'est en effet, dans la situation même de cette classe que nous trouverons la raison de son attitude à l'endroit des nouveautés religieuses.

Or cette situation n'était pas enviable. La découverte des mines d'or et d'argent, en augmentant considérablement le stock de métaux précieux existant en Europe, avait amené une hausse des denrées de première nécessité ; et les salaires des travailleurs étaient loin de croître dans une proportion semblable. D'autre part, le régime corporatif, qui avait été au XIIIe siècle une protection pour les faibles, tendait de plus en plus à se transformer en une oligarchie oppressive ; la direction des industries devenait l'apanage d'une caste riche et, en fait, héréditaire ; il était presque impossible au simple ouvrier, qui n'était pas fils de maître et pourvu de capitaux, d'arriver à la maîtrise. Aussi les conflits entre le capital et le travail étaient-ils fréquents : coalitions des compagnons pour obtenir la hausse des salaires ou l'amélioration de la nourriture, coalitions des patrons qui voulaient dominer le marché du travail, et cela malgré les édits royaux qui supprimaient positivement le droit de coalition. La lutte entre les confréries patronales et les confréries ouvrières aboutissait souvent à des grèves : telle cette grande grève qui désola l'imprimerie lyonnaise et parisienne de 1539 à 1542, et qui ne fut vraiment terminée qu'en 1571 [2].

Le milieu ouvrier était donc un milieu mécontent, turbulent, avide de nouveautés, extrêmement propice à la prédication révolutionnaire. Le développement de l'industrie francaise avait attiré chez nous un grand nombre d'ouvriers étrangers, Allemands surtout, Flamands, Italiens, qui apportaient avec eux des idées

1. T. I, p. 473. Voy. Levasseur, *Hist. des classes ouvrières*, t. II, *passim*.
2. Voy. mes *Ouvriers du temps passé*.

étranges. Aussi l'agitation sociale, surtout dans la grande cité mystique de Lyon, était-elle généralement mêlée à une agitation religieuse. Par exemple à Lyon en 1529, le peuple se soulève à cause d'une hausse extraordinaire du prix du blé [1]; ils assiègent, ils pillent les maisons des consuls, qu'ils regardent comme responsables de la famine; mais ils ont bien soin de détruire les statues de saints qui décorent l'une de ces maisons, tandis qu'ils épargnent les images des grands hommes de l'antiquité, et tout le soulèvement a une singulière couleur religieuse; c'est comme une résurrection des anciens *pauvres de Lyon*.

Mais bien avant cette date les idées réformées avaient pénétré dans les classes ouvrières. A Meaux, en 1525, Gérard Roussel avait pour auditeurs les peigneurs et cardeurs de laine, les foulons et les drapiers : la draperie était la grande industrie de la ville. C'est un de ces foulons qui sera, l'année suivante à Metz, le premier martyr de la Réforme française; les prélats, comme Briçonnet, les lettrés, les nobles n'oseront pas offrir leur vie en sacrifice à la nouvelle doctrine; mais l'humble ouvrier, « ignorant en lettres », affirmera sa foi sur le bûcher. En 1528, c'est un batelier de Seine qui est supplicié à Paris; en 1531 des ouvriers en toile à Valenciennes. Mais c'est surtout dans la grande proscription de 1534-35, après l'apposition dans la chambre du roi des placards contre la messe, qu'on relève en nombre des noms d'ouvriers [2]. C'est d'abord le fils d'un cordonnier, le jeune paralytique Barthélemy Mollon; dans l'échoppe paternelle, le pauvre infirme, en tirant l'alène, lisait à la dérobée les livres défendus; il les commentait à ses camarades, si bien que ceux-ci l'avaient surnommé « l'Évangéliste ». Puis c'est un tisserand, un bonnetier, un jeune teinturier, un couturier, un cordonnier, un menuisier, deux rubaniers. Dans le Limousin, ce sont les artisans venus de Flandre et d'Allemagne qui semblent avoir répandu l'hérésie dans la population industrieuse d'Aubusson et de Felletin [3]. Au Puy-en-Velay, dans une ville catholique par

---

1. Voy. *Revue hist.*, 1896 : *la Grande Rebaine de Lyon*.
2. *Bourgeois de Paris*, p. 441-451. — *Chronique de François Ier*, p. 111-136. — *Bull. du Protest.*, t. XI, p. 252.
3. A. Leroux, *Hist. de la Réf. dans la Marche et le Limousin*, p. 5.

excellence, célèbre dans l'Europe entière par son pélerinage de la Vierge, un chroniqueur catholique écrit, en 1539, que les trois quarts du peuple sont gagnés à la Réforme ; j'admets que cette évaluation soit très exagérée ; encore n'aurait-il pu même songer à l'avancer, si en fait il n'y avait eu, dans la classe populaire, un gros noyau protestant [1]. A Bordeaux deux artisans montent sur le bûcher en 1541 [2].

Malgré les persécutions de 1525, la semence avait continué à germer silencieusement dans la classe ouvrière de Meaux. On le vit bien en 1545-46 lorsqu'on instruisit le procès qui se terminera par l'exécution des XIV de Meaux et dont M. Bower a donné une relation si attachante [3] ; sur les listes des suspects, on ne lit que des noms populaires, et c'est encore le monde des cardeurs et des tisserands qui fournit à l'Inquisition ses victimes. La preuve que c'est surtout parmi eux que se recrutaient les réformés, c'est qu'après 1546 la draperie meldoise, jusque là florissante, fut ruinée.

M. Weiss a publié, sous le titre de *Chambre ardente* [4], les procès d'hérésie jugés par le Parlement de Paris en 1547, 1548, 1549. Là encore les noms sont presque toujours des noms plébéiens ; la professsion des prévenus est généralement indiquée : ce sont des tisserands, des foulons, des cordonniers et des savetiers, vitriers, relieurs, chaussetiers, des chambrières et serviteurs, des serruriers, tonneliers, couturiers, pâtissiers, menuisiers, des colporteurs, des potiers d'étain, des maçons, des chapeliers, etc. Toutes les industries sont représentées.

Bernard Palissy, le « potier saintongeois » appartenait à cette classe ; et il nous a décrit lui-même la façon dont les choses se passaient : c'est un pauvre artisan de Saintes qui apprend « l'Évangile » à une dizaine de ses compagnons ; six d'entre eux s'entendent pour prêcher chaque dimanche, chacun de six en six semaines ; et, comme ils sont fort ignorants, ils écrivent leurs sermons à l'avance,

---

1. Estienne Médicis, *Chronique du Puy*, p. 502. Il parle dans ce passage du peuple français en général ; mais il mentionne des hérétiques au Puy, p. 387, 509-513.
2. Gaullieur, *Hist. du Parlement de Bordeaux*, t. I, p 57.
3. *The fourteen of Meaux*. Londres, New-York, 1894.
4. Paris, 1889.

avec l'aide d'un ancien prêtre devenu imprimeur, et ils les lisent : « Voilà le commencement de l'Église réformée de la ville de Saintes [1] ». C'est une église de pauvres ; lorsqu'ils ont un ministre, ils ne peuvent l'entretenir, « parce qu'il y avoit bien peu de riches qui fussent de notre assemblée, et si n'avions pas de quoy lui payer ses gages ». Mais si l'argent manquait, le cœur y était bien, et le dimanche les « compagnons de mestier » se promenaient en troupes par la campagne, en chantant des psaumes.

En effet, la transformation de ces primitives communautés en Églises proprement dites, organisées à la Genevoise (surtout à partir de 1550), n'altéra pas d'abord leur caractère profondément démocratique.

Lorsqu'on informe en 1562 contre l'Église de Beauvais, on constate que depuis trois ans elle a pour fidèles des drapiers et des peigneurs [2]. A Rouen, en 1560, le parti ouvrier se confond absolument avec le parti réformé : les marchands drapiers, c'est-à-dire les capitalistes, proclament une sorte de *lock-out* contre les ouvriers qui fréquentent les prêches. Une véritable agitation révolutionnaire fermente dans la grande cité ouvrière, et va se traduire, comme aussi à la Rochelle, par le bris des images saintes [3]. A Nîmes, c'est un serrurier, un jardinier, des tisserands, un cardeur, un chaudronnier, un revendeur, des chambrières qui sont compromis ; à Issoire, un savetier, des tailleurs, des maçons, des boulangers [4] ; au Puy des bonnetiers, des couteliers, des teinturiers, des meuniers. Plus tard, en 1561 même, il en est souvent ainsi : en 1567, à Cambrai, on soumet à des interrogatoires des tisserands en batiste, des parementiers, chaussetiers, cordonniers, etc [5].

Sous la menace des persécutions religieuses, la classe ouvrière émigre. Rien ne l'attache au sol ; quelques outils, et ses deux bras, c'est tout le capital de l'ouvrier, il les transporte dans les pays où il pourra prier Dieu à sa guise et dans sa langue. Ainsi s'explique,

---

1. *Bull. du Protest.* t. I, p. 83-93.
2. *Bull. du Protest.* t. XXIII, p. 73.
3. *Hist. ecclésias. des Églises Réf.*, t. I, p. 310.
4. Puech, *Renaissance et Réforme à Nîmes*, p. 152 ; Bouillet, *Annales d'Issoire.*
5. *Bull. du Protest.*, t. III, p. 255.

pour une large part [1], la ruine des industries françaises pendant la seconde moitié du siècle. Nous avons déjà vu qu'il n'y a plus de draperie à Meaux après le procès des XIV. La teinturie de Paris perd les 5/6 de sa production; Amiens ne tisse plus d'étoffes. Lyon n'a plus que 1.800 métiers à soie au lieu de 7.000 et l'imprimerie y végète. Pour une première fois se produisit le phénomène qui devait suivre la révocation de l'Edit de Nantes : le transfert des industries françaises à l'étranger. Montchrestien, exilé en Angleterre, travaille dans une coutellerie où il rencontre des réfugiés français. « L'Angleterre, dit-il,... s'est si bien instruite par l'adresse de nos hommes, qui s'étaient jetés chez elle comme en un port de salut, que maintenant elle pratique avec gloire et profit ces mêmes arts que nous avions longtemps gardés comme en propriété [2]... » A la draperie de Hampton (Middlesex) il a été « bien étonné de n'entendre presque en tous les ateliers que la langue française ». Et si la misère, suite inévitable des guerres civiles, a pu chasser de France des ouvriers de tout culte, ce sont exclusivement des réformés qui figurent parmi les réfugiés français inscrits à Lausanne de 1547 à 1574 [3]. Parmi ces réfugiés, les gens de métier sont très nombreux, et ils viennent de toutes les parties de la France : par exemple, un arquebusier de Saint-Etienne en Forez, un boulanger du Tardenois, un cordonnier du Velay, un potier d'étain de Flandre, un menuisier de Joinville en Champagne, un coutelier d'Annecy, etc. [4]

Le Vénitien Contarini avait donc raison d'écrire, en 1572 : « La majorité de cette secte est formée de gens de métiers, comme savetiers, tailleurs et semblables gens ignorants [5]... »

---

1. Smiles, *Huguenots in England*; Levasseur, *Hist. des classes ouvrières*, t. II. Il ne faudrait pas évidemment exagérer l'importance de cette cause et croire qu'elle a été la seule.

2. *Traité de l'Économie politique* (éd. Funck-Brentano), p. 48, 68; Laffemas, *Reiglement général*... 1597, p. 20.

3. *Bull. du Prot.*, t. XXI, p. 463-478.

4. Les réflexions que je présente ici au sujet de Lausanne sont également vraies en ce qui concerne Genève. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le *Livre des bourgeois*, édité par M. Covelle. J'ai dépouillé, l'an dernier, le *Livre des Habitants*, plus intéressant encore à ce point de vue, et je compte publier prochainement les résultats de ce dépouillement.

5. *Relazioni*, t. IV, p. 242.

III

Il est incontestable que les opinions nouvelles se sont beaucoup moins rapidement propagées et ont trouvé beaucoup moins de faveur dans les classes rurales que dans la population des villes. Cela s'explique tout d'abord par une raison d'ordre social : tandis que la révolution économique du XVe et du XVIe siècle avait été ruineuse pour l'ouvrier, elle était avantageuse au paysan [1] ; la rente payable au seigneur par le tenancier, fixée immuablement au XIIe siècle ou au XIIIe siècle, ne représentait plus, au taux actuel de l'argent, qu'une charge insignifiante, et cette même baisse de l'argent haussait considérablement la valeur nominale des produits du sol, vendus par le paysan. Le prix de la terre baissait rapidement, à l'heure même où la noblesse française, cessant d'être une aristocratie de hobereaux pour devenir une noblesse de cour, était obligée de vendre ses terres pour subvenir à ses dépenses et de mettre, comme on disait alors, « ses moulins et ses prés sur ses épaules ». Quand un seigneur voulait vendre, à tout prix, une partie de ses domaines, il se trouvait toujours, au village, un paysan qui économisait depuis des siècles et qui, réalisant le rêve des générations disparues, achetait enfin de la terre. C'est ainsi que le paysan français devint propriétaire. Le règne de Louis XII et le début de celui de François Ier fut pour le paysan français une époque de réelle prospérité; le contraste est grand avec les paysans d'Allemagne qui, à la même date, étaient menacés de retomber en servage. Ainsi s'explique qu'il n'y ait pas eu en France, comme en Allemagne, une révolution paysanne, à la fois sociale et religieuse.

Le paysan, tel qu'il nous apparaît dans la littérature du temps, par exemple dans les *Propos rustiques* de Noël du Fail, est un être routinier, d'intelligence peu ouverte aux idées neuves, moins accessible par conséquent que les turbulents compagnons des métiers aux grands courants de l'époque; il est très attaché à ses vieilles superstitions, dont la racine se trouve dans l'antique paganisme

1. D'Avenel, *Hist. économique de la Propriété*..., t. I, p. 92 et *passim*.

gaulois, et que l'Église a su transformer et adapter à son usage ; il révère le saint local, le saint de la forêt, de la montagne ou de la fontaine, il a confiance dans les cérémonies bienfaisantes qui amènent la pluie ou le soleil, écartent la sécheresse ou la grêle, protègent le bétail contre les maladies mystérieuses. Il conçoit toujours la religion comme une sorte de contrat entre des êtres supérieurs à qui l'on doit leur part légitime de messes et de cierges, et l'homme qui attend en retour la protection divine. Dans un pareil milieu, la prédication du culte pur, du culte en esprit et en vérité, la doctrine de la grâce, seule et nécessaire libératrice des âmes, ne pouvait avoir qu'un médiocre succès. Il ne faut donc pas s'étonner si, en 1539, les paysans du Limousin chassaient les prédicants à coups de pierres et la fourche en main, comme on chasse le loup-garou, et si, en 1572, Alvise Contarini pouvait écrire : « Les peuples qui habitent la campagne sont presque tous exempts de ce mal ».

N'exagérons rien cependant. Florimond de Raemond n'a-t-il pas signalé, parmi les premiers hérétiques, « voire mesme ceux qui n'avaient jamais manié que la charrue et bêché la terre » ? Dès 1525, lorsque l'évêque de Paris se plaint au Parlement qu'il y ait des gens suspects dans son diocèse, il cite « un laboureur, en un village près de ceste ville [1] ». A la même date, on signale comme hérétiques, en Thiérache, « des journaliers qui étaient allés faire la moisson en France », c'est-à-dire des hommes pris sur le dernier échelon de la classe rurale, de ces hommes qui vivent au jour le jour, qui n'ont pas profité de la baisse du prix de la terre parce qu'ils n'ont pu en acheter, et qui forment dès lors une sorte de prolétariat agricole.

En Normandie, pour des raisons qui nous échappent encore, le « luthéranisme » rural était si développé qu'on donnait à un district de cette province le nom de « petite Allemagne ». Ce district était probablement formé des environs de Rouen, car nous trouvons des hérétiques à Anneville, Sotteville, Gisors, Aumale et dans tous les bourgs et villages du voisinage, dès 1530 [2]. Vers la même date,

---

1. *Bull. du protest.*, t. III, p. 28. Les hérétiques, dit-il, sont « gens de peu de savoir ».

2. *Bull.*, 1887, p. 305.

un protégé de Marguerite d'Angoulême, Etienne Lecourt, évangélisait la population paysanne de Condé sur Sarthe. En Saintonge, vers 1534, c'est dans un milieu tout rural, dans les îles d'Arvert, d'Oléron, de Ré que se forment des communautés, composées de pêcheurs et de vignerons. Ici, comme dans quelques autres régions, les paysans manifestent leur hostilité à l'Eglise en refusant de payer la dîme, l'impôt ecclésiastique ; il y a dès lors un intérêt matériel qui les attache à la Réforme.

Dans les listes données par M. Weiss pour 1545-48, nous trouvons la preuve de l'existence d'un protestantisme rural [1]. En effet, si l'hérésie était un fait purement urbain, on ne devrait trouver mentionnés dans ces registres que des centres de quelque importance ; or nous y relevons les noms de localités qui étaient alors, et qui sont restés jusqu'à nos jours, d'infimes villages en Orléanais, en Nivernais, en Blésois, en Puisaye, etc. (il s'agit uniquement du ressort du Parlement de Paris). Lorsque six hérétiques sont découverts à Hérouville près Pontoise, d'autres à Lécourt près Langres, d'autres à Salers, Saint-Martin de Valmeroux et « autres lieux des montagnes d'Auvergne [2] », lorsque vingt-deux hommes et cinq femmes sont arrêtés dans une localité aussi peu considérable que Saint-Maixent, il est difficile de croire qu'il n'y a pas de laboureurs parmi celles des victimes dont la profession n'est pas indiquée par les arrêts.

A l'époque où se constituent les églises proprement dites, nous en trouvons dans des villages, particulièrement dans le Midi. A Saint-Jean de Gardonnenque, au diocèse de Nîmes, l'église paroissiale est désertée, le service y est interrompu, la population se presse autour du ministre. Dans l'Agenais, où la féodalité était sans doute restée plus oppressive, la révolte religieuse revêt la forme d'une jacquerie comme en Allemagne [3]. Autour de Vitry en Champagne, quinze villages demandent des pasteurs.

A côté de cette diffusion libre et spontanée du protestantisme

---

1. *La Chambre ardente.*

2. Je publierai prochainement dans le *Bull. du protest.*, des documents genevois sur la Réforme en Auvergne au XVIe siècle, qui confirment ce que j'avance.

3. V. L. Bourrilly, *Bull.*, 1895, p. 461.

rural, il est un autre facteur qui, vers 1560, acquiert une notable importance, c'est l'influence des hobereaux protestants. Le seigneur de la Ferté-Fresnel écrit à l'Église de Genève, le 28 octobre 1561 [1] : « Dieu m'a constitué en puissance sur beaucoup d'hommes, et par ce moyen l'un des plus superstitieux pays du royaume pourra être gagné au Christ ». Il y a eu dans son domaine des conversions en masse, des conversions par ordonnance seigneuriale, et bien qu'ils se soient « esmeus des plus derniers en ceste province », leur église est « jà fort bien encommencée, voire qui donne espérance de s'extendre plus de quinze ou vingt lieues à l'environ ». Ce protestantisme *manorial* se répand dans « huit paroisses ès environ de son chasteau ». Procédés tout humains, qui n'ont pas été étrangers au succès de la Réforme dans la principauté de Bouillon, dans celles de Montbéliard, dans le Béarn et dans les vallées pyrénéennes.

Quoi qu'il en soit, le protestantisme rural a eu plus d'importance qu'on ne l'a cru. Au milieu même des guerres de religion, on trouve des communautés paysannes dans tout le Midi, surtout dans le Languedoc et les Cévennes, en Champagne, en Saintonge, etc. Jusqu'à la veille de la Révocation, ces communautés avaient subsisté ; tandis que l'ouvrier des villes avait émigré de bonne heure, le paysan restait obstinément attaché au sol. Par exemple, en Auvergne, où pourtant la Réforme n'eut jamais une très grande puissance, le protestantisme, en 1685, est essentiellement une religion de laboureurs [2].

Dans toute la France, il fut, jusque vers 1560, une religion de petites gens. C'est alors seulement que, suivant la remarque d'un jeune érudit, « la politique des Guises donne des chefs aux réformés [3] ». Pour résister à l'influence des princes lorrains, la noblesse française, les Condé, les Chastillon se jettent dans l'opposition politique et religieuse, les huguenots de religion deviennent des huguenots d'État. Dès lors, le grand courant protestant est capté par la noblesse. Le protestantisme démocratique des villes émigre vers la Hollande ou l'Angleterre, et les corps de métiers tombent

1. *Bull.* 1897, p. 461.
2. Voy. *Bull.* ; août-sept. 1898.
3. V. L. Bourrilly, *loc. cit.*

sous la domination des confréries religieuses, qui interdisent le travail industriel aux non-catholiques, et qui vont diriger le mouvement révolutionnaire de la Ligue.

Si le protestantisme n'a pas complètement réussi à s'implanter en France, cela tient peut-être à ce qu'il eut au XVIe siècle, en raison de l'état social d'alors, plus de partisans parmi les ouvriers, classe voyageuse et émigrante, sans racines dans le sol même, que parmi les paysans, l'élément stable et permanent de la nation.

H. HAUSER

ÉTIENNE PASQUIER

ET L'INTOLÉRANCE RELIGIEUSE AU XVIe SIÈCLE

I

A la fin de sa *Vie d'Estienne Pasquier* [1], M. Léon Feugère exprimait le regret que les biographes qui l'avaient précédé n'eussent pas étudié avec assez d'attention « un de ces hommes qui font la gloire de notre ancienne société française ». Son travail déjà ancien, mais très complet et très soigné, est toujours essentiel. Après lui, M. Henri Baudrillart [2] a spécialement étudié les idées politiques de Pasquier, et M. Guy de Brémond d'Ars [3] le tempérament de ce « gaulois de la Renaissance ». Est-ce à dire que ces savantes recherches aient révélé toutes les lignes de cette curieuse figure ? On peut en douter, tant il y a dans cette physionomie mobile de traits changeants ou indécis ! Nous nous proposons ici de jeter un nouveau jour sur un des points de la politique religieuse du célèbre gallican, sur l'attitude qu'à son sens le gouvernement eût dû prendre à l'égard des calvinistes. La question n'a été étudiée avec quelque détail que par M. Feugère dont certaines conclusions nous semblent peu fondées.

M. Feugère voit en Pasquier un de ces hommes éclairés dont le « grand sens politique devance et forme la raison de leurs compatriotes. » Sans doute, il ne peut découvrir en lui un adepte du principe de la liberté de conscience, mais il y trouve au moins un partisan décidé de la tolérance, un des promoteurs de l'édit de Nantes, et il le place à côté de Lhospital

---

1. *Œuvres choisies d'Estienne Pasquier, accompagnées de notes et d'une étude sur sa vie et sur ses ouvrages* (Paris, Didot, 1849, 2 vol. in-12); t. I, p. LI. L'étude comprend 238 pages dont 39 consacrées à la bibliographie « des œuvres de P. et de celles qui le concernent » ; l'appareil critique est très développé et très précis.

2. *Étienne Pasquier, écrivain politique* (Mémoire lu à la séance publique annuelle des cinq Académies le 14 août 1863).

3. *Un Gaulois de la Renaissance. Etienne Pasquier* (*Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1888, p. 177.)

et de de Thou. « Pasquier, dit-il, est aussi éloigné de se déclarer le patron du protestantisme que de vouloir le déraciner par le glaive » : c'est une des opinions que Pasquier « dans ses ouvrages, exprime en toute rencontre ». Et un peu plus loin : Pasquier pensait que « le temple protestant devait être ouvert à côté de l'église catholique... Ce qu'il sollicite pour les protestants, c'est la justice et le droit commun, c'est-à-dire ce qui s'arrache toujours quand on s'obstine à le refuser »[1].

*
* *

Cette thèse absolue prête beaucoup à la critique. Elle n'est appuyée que sur les idées exprimées dans un opuscule[2] attribué à Pasquier sans raison décisive et sur des passages de ses différentes œuvres, nombreux et importants sans doute, mais nullement péremptoires. Nous nous proposons de démontrer un jour que Pasquier ne peut être l'auteur de *l'Exhortation* dont il n'a jamais, même indirectement, avoué la paternité. Cette pièce peut d'ailleurs être mise hors du débat. Il est facile en effet de relever dans les œuvres diverses de Pasquier, datées de la même époque[3], des idées tout à fait opposées à celles que contient ce remarquable opuscule, un des premiers et des plus solides manifestes du parti de la tolérance[4]. Et, d'autre part, il ne s'agit pas de représenter comme un violent ni même comme un intolérant bien décidé le bon citoyen qui a fort souvent, en prose ou en vers, en latin et en français, prêché la conciliation et réclamé la paix, qui a parfois exposé avec une réelle sympathie des argu-

---

1. Feugère, *op. cit.*, t. I, p. LXI, LXIII, LXIV.

2. En voici le titre complet : *Exhortation aux princes et seigneurs du Conseil privé du Roy, pour obvier aux séditions qui semblent nous menacer pour le fait de religion.* S. l., 1561, 27 feuillets, pet. in-8 (Bibl. nat. *Lb*33 13 A ; autres éditions, *Lb*33 13, 14, 15, celle-ci en latin, traduite du français). A la fin on lit *S. P. P. faciebat.* L'auteur des *Mémoires de Condé* (1743), qui a imprimé l'*Exhortation* à la fin de son 1er volume, et le P. Lelong (2e édition, 1769) ignorent le sens de ces initiales. Feller, dans son *Dictionnaire historique* (Augsbourg, 1781-1785, 6 vol. in-8, Bibl. nat. G. 17650 à 17655), t. V, p. 232, dit bien que dans l'exemplaire de M. Pithou les initiales sont ainsi remplies de sa main : *Stephanus Paschasius Parisinus* (Ce M. Pithou est sans doute le célèbre Pierre Pithou dont la bibliothèque était fameuse). Mais on sait que l'autorité de Feller est médiocre. On peut se perdre en conjectures sur le sens de ces initiales. Qu'il nous soit seulement permis de dire qu'il n'est pas impossible que Pierre Pithou lui-même soit l'auteur de l'*Exhortation.* Il n'avait que 22 ans, mais il était depuis un an avocat au Parlement de Paris et il était alors calviniste. P. P. peuvent se lire Pierre Pithou ou Petrus Pithœus ; l'S est embarrassante : il semble que Pierre ait été le seul prénom de Pithou, et il est difficile de faire de l'S l'initiale de *Savodianus*, pour *Savodiæ dominus*, sieur de Savois ou Savoye, comme on l'appelait.

3. Voir plus loin, p. 41 à 47 surtout.

4. Feugère (*op. cit.*, t. I, p. LXI ; CCIX) a soigneusement analysé cet opuscule, qui est d'un an antérieur au *Conseil à la France désolée* de Sébastien Castellion.

ments favorables à la tolérance. Il s'agit seulement de montrer que Pasquier est un indécis, mais un indécis assez enclin à l'intolérance pour qu'on ne puisse l'assimiler à Lhospital et à de Thou, pour qu'il soit impossible d'en faire « un des trois hommes auxquels est dû le triomphe de la tolérance, accompli par l'Edit de Nantes ». Il s'est fait trop souvent le défenseur ou le complaisant des violences ouvertes ou des tyrannies sournoises, quand ces moyens étaient, en temps opportun, mis en œuvre avec fermeté et esprit de suite.

II

Il n'y a pas lieu de revenir sur les principes de Pasquier en matière de liberté de conscience. L'État est pour lui l'auxiliaire de l'Église, il doit commander quand elle n'a pu persuader; le souverain magistrat a le droit et le devoir de ramener à la vérité religieuse les âmes dévoyées : c'est ce que M. Feugère a vu et bien exposé.

Or, Pasquier attache trop d'importance à la nécessité politique de l'unité religieuse pour être un partisan résolu d'une large tolérance. L'unité de la foi lui paraît la condition essentielle de l'ordre public et du bon gouvernement de l'Etat. La religion est « le fondement de toute république bien ordonnée [1]. » Les progrès d'une religion nouvelle ne sauraient manquer d'exciter des troubles, de provoquer la guerre civile. Il s'étonne que Lhospital « ne considère pas que, quand il s'agit de la mutation d'une religion ancienne, chacun y court comme au feu pour empescher la nouvelle : l'on estime que c'est pécher contre le Sainct Esprit, de vouloir en cecy mesnager toutes les propositions politiques, et qu'il faut hazarder l'Estat pour le garantir d'un plus grand hazard, qui frappe au corps et à l'âme, et à peu dire, que c'est une vraye folie d'y vouloir apporter attrempance [2]. » Il faudrait donc étouffer l'hérésie dans son germe.

Mais les hérétiques se sont multipliés; ils réclament des libertés et sont disposés à la résistance armée. Pasquier veut bien qu'on leur fasse des concessions. Seulement il n'a pas de programme défini; il ne pose aucun principe, ou plutôt il n'en a qu'un : accorder le moins possible et changer d'attitude selon que les hérétiques sont redoutables ou non.

En 1567, après la bataille de Saint-Denis, il conseille de faire la paix à des conditions quelconques; en 1585, lors de l'entrée des reîtres alle-

---

1. *Les Œuvres d'Estienne Pasquier*, Amsterdam, 1723, 2 in-f°; t. II, colonne 146 D; ou en abrégé, *Pasquier*, II, 146 D.
2. *Pasquier*, II, 98 A.

mands, il ne reculerait pas devant une guerre contre les Ligueurs qui se refusent à toute concession; en 1588, après le soulèvement de Paris, il approuve la coalition des catholiques et des calvinistes et en 1589 il reconnaît Henri IV. Encore faut-il observer qu'en 1585, Pasquier redoute une véritable « invasion germanique [1] » et présage une défaite des catholiques, et qu'en 1589, pour beaucoup de catholiques, même intolérants, la question d'hérédité monarchique prime la question de religion personnelle du souverain; que d'ailleurs Henri IV a promis solennellement de se faire instruire de la religion romaine et que beaucoup de catholiques, entre autres Pasquier lui-même, espèrent et escomptent sa conversion [2].

*
* *

Ce n'est pas du reste à l'époque où les catholiques intolérants, mais royalistes, ont besoin des calvinistes royalistes pour triompher des ligueurs qu'on peut se rendre compte des libertés qu'ils sont disposés à leur accorder à perpétuité, à respecter une fois la crise passée : c'est aux moments où ils sont plus ou moins maîtres de la situation. Or Pasquier marchande alors les concessions. Il plaide en 1576 pour la ville d'Angoulême dont les habitants refusent de passer sous le gouvernement du duc d'Anjou, allié des calvinistes, et voici l'argument religieux qu'il développe [3] : « aux lieux où l'on met garnisons nouvelles, on fait ouverture des presches, au préjudice de notre religion ancienne, et prennent ceux que l'on met ès villes engagées plus de dispense et permission qu'ils n'osèrent jamais espérer. (Et il rappelle les édits de plus en plus restrictifs de 1562, 1563 et 1570)... Mais que jamais il entrast en opinion à tous les capitaines de ce party là de demander villes épiscopales pour y exercer leur religion, vous ne le trouverez nullement : comme aussi n'estoit-il raisonnable... Comment doncques peut-on maintenant comprendre qu'on rende nostre ville? ville (dis-je) épiscopale, en laquelle soudain que l'on sera arrivé, l'on fera un meslange et pesle-mesle de deux religions ensemble! » Il est toujours dans le même état d'esprit qu'en 1561, où il écrit à l'un de ses correspondants : « Eussiez-vous jamais en vostre jeunesse, estimé veoir en ceste France telle desbauche, que dans une mesme ville il y eust exercice de deux diverses religions, mesmes dans

1. *Pasquier*, II, 268 A, B.
2. *Ibid.*, 469 B.
3. *Ibid.*, 152 C, D.

la ville capitale de la France » [1] ? A l'époque de l'Édit de Nantes, en 1598 il pense qu'il est impossible d'autoriser le culte protestant à moins de cinq lieues de Paris : catholiques et calvinistes ne sont pas encore assez « apprivoisés les uns des autres » ; des tumultes sont à craindre. Ce n'est que plus tard qu'il approuve Henri IV d'avoir permis aux calvinistes d'exercer leur religion au village de Charenton ; encore, ajoute-t-il, sans enthousiasme : « Le temps fait passer en coustume ce qui n'eust pu estre du commencement bonnement digéré [2] ». Pasquier n'entend donc pas que « le temple protestant soit ouvert à côté de l'église catholique ».

Aux époques où les calvinistes lui paraissent assez faibles pour être exterminés ou réduits à la plus humble situation, il est intolérant. En 1559, il approuve l'emprisonnement des conseillers du Parlement suspects d'hérésie et qualifie de « grande et juste colère [3] » le sentiment qui poussa Henri II à châtier ceux qui étaient d'avis « d'en faire sursoir la punition (des hérétiques) jusques à la décision d'un Concile général qu'ils disoient estre nécessaire. » En 1595, il admire encore cette « grande » politique, car, dit-il, « quand on voit un mal pulluler, il se faut attacher aux grands, pour intimider les plus petits » [4], et il expose avec complaisance « les conseils bastis à chaux et à ciment » des princes lorrains [5]. Il parle avec aigreur des États-généraux d'Orléans, car « ceux que l'on vouloit chasser y ont tenu les premiers lieux et donné la loy par leurs pratiques et menées : c'est là où ils se sont faits grands, et ont commencé depuis les ministres et prédicans, se monstrer en jour à face descouverte [6] ». En 1595, il dit encore [7] que c'est alors que « la nouvelle religion, auparavant, je ne diray point harassée, ains terrassée, commença de lever les cornes, et se logea au milieu de nous, d'une furieuse insolence ». Il accueille avec inquiétude les premières concessions faites par l'édit de juillet 1561 : « ces affranchissements graduels, dit-il, et par lesquels on saute d'un degré à l'autre, *nescio quid monstri alunt* [8] ». Le Colloque de Poissy, « pas de clerc du cardinal de Lorraine, pour faire monstre de son esprit contre Théodore de Bèze [9] » a donné droit de cité aux ministres : « ils se firent de là en avant accroire qu'ils faisoient partie de notre Répu-

1. *Pasquier*, II, 89 B.
2. *Ibid.*, 602 B.
3. *Ibid.*, 78 A.
4. *Ibid.*, 450 C.
5. *Ibid.*, 451 C.
6. *Ibid.*, 85 B.
7. *Ibid.*, 452 B.
8. *Ibid.*, 86 D.
9. *Ibid.*, 451 B.

blique, veu que l'on leur avoit faict cest honneur de leur donner rang en telles disputes, devant la face du Roy et en un si solennel théâtre [1] ». Il approuve le Parlement de Paris qui repoussa à une majorité de 24 voix l'Édit de janvier 1562, les magistrats, dit-il, « s'estans, à mon jugement, faits sages par les nouveaux déportemens et insolences des autres, combien il importoit au public de ne relascher rien de l'ancienne Religion [2] ». En 1595, trois ans avant l'Edit de Nantes, il trouve toujours chimérique la politique conciliante et pacifique de Lhospital [3] : « ce grand chancelier ne pouvoit adhérer à la prise des armes, pour les inconveniens qu'il prévoyoit en devoir advenir. Son opinion ne servoit que de chiffre aux grands, et aux petits de scandale. Aussi à vray dire, celuy est fol qui pense par police tolérer deux religions contraires en une République, si l'une ne fleschit, comme serve, sous la commune du païs... »

III

On peut donc faire aux calvinistes des concessions : tantôt plus, tantôt moins, toujours le moins possible. S'ils ne s'en contentent pas, quels moyens pourra-t-on employer pour les amener à la raison ? Des moyens quelconques, pourvu qu'ils soient efficaces et pas trop ruineux pour l'État. Pasquier paraît avoir peu de scrupules : souvent, pour lui, le but justifie ou excuse le moyen. Il a beaucoup « caressé » les *Essais* de Montaigne, ne sait trop que penser du droit naturel, de la raison. Il recommande à un président des Grands Jours de faire de la justice habile plutôt que sévère et égale pour tous [4]. Lorsqu'il apprend l'assassinat des Guises, il le condamne, mais il ajoute [5] : « Je n'ose dire que ce dernier acte du Roi me plaise. Si j'eusse été en son lieu, peut-estre eussé-je fait le semblable pour me depescher d'un seigneur qui se rendoit trop populaire : mais pour cela je ne puis penser que nos affaires s'en portent mieux maintenant ». L'efficacité du moyen ne le préoccupe-t-elle pas autant que la légitimité. Il lui arrive de donner la Saint-Barthélemy, qu'il appelle « la journée des huguenots », comme un des exemples de « l'heur » qu'a toujours eu la ville de Paris d'estre le « tombeau de ses ennemis [6] ». Ailleurs sans doute il qualifie « d'horrible, abominable et détestable devant

1. *Pasquier*, II, 266 A.
2. *Ibid.*, 93 A.
3. *Ibid.*, 453 A.
4. *Ibid.*, 178.
5. *Ibid.*, 376 A.
6. *Ibid.*, 277 C.

Dieu et devant les hommes » le massacre collectif [1]; mais avec quelle froideur il montre la supériorité du meurtre juridique sur l'assassinat politique, qu'il appelle « mort d'Estat! » Il n'a « guères leu que le succès d'une mort d'Estat ait moyenné la closture finalle des maux d'une République »; et il cite César, Aétius, Glocester, Jean-sans-Peur, Alexandre de Médicis, le prince d'Orange. Puis il ajoute : « Ny le grand massacre qui fut fait des huguenots en cette France l'an 1572, n'estouffa pas leur party, comme le temps nous l'a depuis tesmoigné! » Voici pourquoi : « Je ne sçay comment, en tels accidents, on oublie la cause pour laquelle ils sont venus; et se remet-on seulement devant les yeux la procédure que l'on y a tenue, que ce peuple impute plus à cruauté qu'à justice, espousant par ce moyen à tastons la querelle de celuy qui avait le tort ». Il faudrait donc éclairer le peuple en faisant aux victimes condamnées d'avance un simulacre de procès. Et il dit, rappelant les procès du connétable de Saint-Pol et de Marie Stuart : « Quand en telles affaires, on y passe par la *voye de la justice*, *encore que ce ne fut que par masque*, si est-ce que la chose en demeure plus asseurée au souverain magistrat [2]. »

M. de Barante [3] a bien jugé l'auteur des *Lettres* quand il a écrit : « Les *Lettres* de Pasquier sont l'œuvre d'un bon citoyen, mais aussi celle d'un homme passionné et qui se laisse trop souvent entraîner par l'esprit de parti. On voit qu'après tant de crimes, d'intrigues, de variations, de désordres, il avait dû se répandre un esprit d'indifférence et une habitude qui avaient émoussé les sentiments vigoureux; que Pasquier, tout éclairé et plein d'honneur qu'il était, s'en trouvait un peu atteint » : *un peu* seulement est trop doux.

IV

Pasquier a plusieurs fois exposé avec une réelle complaisance les objections théoriques contre la légitimité de la guerre de religion, et ce sont ces passages qui ont frappé M. Feugère. Il en est de bien nets; mais plusieurs — et non des moins importants — ne sont pas catégoriques [4]. Il avoue « qu'il ne peut bonnement se résoudre »; il déclare ardemment désirer la paix, mais il ajoute : « si bien ou mal, je m'en remets à la censure des plus sages ». Et il n'entend nullement « blasmer celuy qui souhaite la guerre, pour estre son opinion fondée sur un zèle de religion,

1. *Pasquier*, II, 375 B.
2. *Ibid.*, 374 C (lettre VI du livre XIII).
3. *Biographie universelle* de Michaud.
4. *Pasquier*, II, 263, lettre VI du livre X, surtout 266 C, 267 C.

qui porte son sauf-conduit encontre tous les mesdisans ». Il est donc éloigné de prononcer une condamnation absolue contre une guerre entreprise pour des motifs purement religieux. Il loue Charles-Quint d'avoir combattu les luthériens « pour l'honneur de Dieu et de son Église ». Il reproche à Henri II d'avoir pris « leur faict en main », en cédant à des considérations politiques : « pour ne permettre qu'un grand prince s'agrandisse à nos portes par la ruine de tous les seigneurs d'Allemaigne » ; il lui reproche de s'être « faict proclamer *Protecteur de la liberté germanique*, c'estoit à dire de *l'hérésie germanique* ». Cette faute est même pour le mystique historien la cause profonde de nos guerres civiles. Croire que Dieu punit fort souvent les peuples de leurs péchés est à ses yeux la « pierre de touche » du vrai chrétien ; seuls les athées font l'histoire sans Dieu. C'est pour punir les Français d'avoir favorisé en Allemagne le luthéranisme que Dieu a suscité chez eux une hérésie « plus violente », le calvinisme. « Et quand Dieu voulut exercer sa vengeance sur nous, il fut hors de toute puissance humaine d'y remédier, et fit que tous les remèdes que nous y avions pensé apporter, se tournassent à nostre ruine [1] ». A tous les moments où le triomphe des catholiques semblait assuré et l'hérésie écrasée, est survenu un accident qui a détruit les espérances les mieux fondées. La fin tragique de Henri II, la mort soudaine de François II et le meurtre de François de Guise, « furent coups du Ciel, non pour authoriser la religion nouvelle comme meilleure, mais bien parce que Dieu vouloit qu'elle fust le fléau de nos roys et de leurs subjets ». Il voit dans la journée des Barricades et les assassinats de Henri de Guise et de Henri III « de grands et très exprès jugements de Dieu » qui veut prolonger le châtiment des catholiques, coupables d'avoir, pour des raisons d'État, favorisé l'hérésie allemande. Cette théorie semble à Pasquier « un placard de nostre histoire qui mérite d'estre solemnisé », et il l'expose avec ampleur dans une lettre, trop peu connue, adressée à Jean de Serres, l'auteur de l'*Inventaire général de l'histoire de France*. Cette lettre est antérieure de trois ans à l'Édit de Nantes; elle est exactement datée du 1er janvier 1595 [2]. Et on y retrouve des idées exprimées dans des lettres datées de 1561.

---

1. C'est même l'argument que Pasquier invoque le plus volontiers en faveur de la tolérance. Il n'y a rien à faire, quand « l'ire de Dieu sera apaisée, l'hérésie s'évanouira d'elle-même ». Voir *Pasquier*, II, 265 C; 267 B.

2. *Pasquier*, II, 447 ; c'est la lettre XIX du livre XV; surtout 449, B, C; 451 C; 452 B; 454 A.

*
* *

Pasquier n'est pas l'adversaire résolu de la guerre de religion. Aussi se préoccupe-t-il beaucoup plus de savoir si elle est « expediente » ; et, pour un indécis et un mystique, le succès n'est-il pas le plus sûr criterium de la légitimité ? Souvent d'ailleurs il nie l'efficacité de la guerre contre les hérétiques : c'est l'occasion de crimes sans nombre ; on y mêle toutes sortes de préoccupations politiques ; comme les chefs catholiques sont ambitieux, le gouvernement redoute leurs « victoires absolues » ; on ne fait jamais la guerre à outrance. Plus d'une fois pourtant il affirme que l'hérésie eût pu être contenue ou même exterminée par les armes. Sans l'intervention de la France, l'empereur catholique « dont les affaires succédoient à propos », n'aurait pas été « contraint de passer les choses à l'amiable avec ses subjets et leur accorder plusieurs passe-droits contre l'honneur de Dieu et de sa conscience qu'il n'eust autrement tolérez [1] ». Il dit, d'une manière plus affirmative encore, qu'après la prise de Rouen et la mort d'Antoine de Navarre, chef des catholiques modérés, le duc de Guise pouvait détruire le calvinisme. Après la mort du roi de Navarre, écrit-il, « je voyois plusieurs personnes qui s'en lamentoient, comme si nostre cause en fust grandement affoiblie : ausquels par un contraire advis je disois qu'il ne s'en falloit point affliger : car. . M. de Guise, ... ayant sous le nom du roy de Navarre empiété l'authorité, il pouvoit de là en avant, sans lanterne, marcher luy seul par la France au milieu de nos ténèbres. Comme je le predy, il advint : parce qu'il y besongna de sorte, *n'estant plus controollé d'aucun*, que s'il n'eust esté assassiné devant la ville d'Orléans, je *m'asseure que la race des Huguenots fust ores totalement extirpée* [2] ». Voilà qui est net.

En 1569, bien qu'il ait naguère conseillé la paix presque à tout prix, voici comment il accueille la nouvelle de Moncontour, qu'il regarde comme une des rares « victoires absolues » remportées par les catholiques : « Qui est celuy qui ne voye que Dieu s'est mis pour nous de la partie ? C'est doncques à nous maintenant de le louer et magnifier en ses œuvres, si par le passé, nous avons esté paresseux de ce faire : et sur tout bannir de nos esprits l'insolence, je veux dire apprendre à ne contemner nostre ennemy ; estant cela cause que des grandes victoires procèdent puis après les grandes hontes. Or de ma part je me promets que tout ira de bien en mieux [3]... » et il déduit longuement ses raisons.

---

1. *Pasquier*, II, 449 B.
2. *Ibid.*, 130 A (lettre VIII du livre V).
3. *Ibid.*, 129 B.

L'incertitude gâte un peu l'enthousiasme. Il ne faut donc pas trop nous étonner de l'entendre approuver la paix de 1570 : « Je loue Dieu de nous avoir envoyé la paix. J'aime mieux une fièvre intermittente que continue : et quant à moy, je prieray tousjours Dieu, avec l'Église, qu'il luy plaise nous donner sa paix *in diebus nostris*. Nos enfants prieront pour eux en leur saison [1]. »

*
* *

C'est que, le plus souvent, quand il s'agit de guerre, il hésite. Voici un passage, un peu long, mais des plus caractéristiques, car il se rapporte à l'année 1588, au moment de la scission définitive entre les catholiques [2]. « Les catholics, dit-il, sont aujourd'huy divisez en deux ; les uns que l'on appelle Ligueux sont estroictement embrassez par nos Prescheurs ; et les autres, Politics, lesquels ils detestent. En une mesme table, malheur ! vous verrez une douzaine de personnes simbolizants en mesmes articles de foy ; toutesfois partialisez, les uns soustenans, qu'à quelque condition que ce soit, il faut exterminer l'hérétique, par sang, par feu, et pousser de son reste ; les autres qui pensent estre plus retenus, disent que tout cela ne prognostique rien que la ruine de l'Estat, et par consequent de nostre religion, qui en fait part, et qu'il vaut mieux caler la voile, et reprendre les anciens arrhements dont nous sommes sortis depuis ces derniers troubles : à quoy les premiers repartissent que la ruine est plus asseurée, encore que plus tardive, en temporisant, et que c'est un chancre qui ronge interieurement nostre France ; tellement que ces temporiseurs sont plus à craindre que les calvinistes qui à face ouverte combattent nostre religion. En somme, le Politic contribue à l'opinion du Roy, qui est la paix ; le Ligueur, à celle de M. de Guise, qui est la guerre. Quelle est la meilleure ? Je m'en rapporte à ce qui en est » : formule dubitative familière à Pasquier. Il exprime ailleurs ses incertitudes par une métaphore significative : « Pour conclusion, dit-il, de quelque sens que je me tourne, soit à la guerre, soit à la paix, je n'y trouve ny fonds ny rive : *laissant pour ceste cause aller mon opinion à la mercy des vents et vagues* [3]. »

---

1. Cette boutade égoïste a été relevée par M. de Brémond d'Ars qui la commente ainsi : « Nous tenons à représenter le bonhomme tel qu'il fut. Ce n'est pas un mot pendable, mais il n'avait qu'à ne pas le dire s'il ne voulait pas qu'il fût redit ». (*Revue des D. M.*, *loc. cit.*, p. 193.)
2. *Pasquier*, II, 330 C.
3. *Ibid.*, 288 B.

V

Le moyen qui paraît avoir les préférences d'Étienne Pasquier, c'est la persécution juridique et administrative, forme perfide de l'intolérance, insidieuse, la moins sanglante, mais à la longue la plus redoutable : cette guerre sourde est la bonne guerre, car elle n'a pour le vainqueur que des avantages. Pasquier conseille souvent la paix à tout prix ; mais il compte bien que le gouvernement saura réduire ouvertement ou, mieux encore, annuler sournoisement les libertés qu'il a concédées. Ainsi en 1565, il constate, sans enthousiasme, il est vrai, car il craint l'irritation des calvinistes désabusés, que « pendant une paix, on leur a plus rongné les ongles par Édits doux et non violens que M. de Guise n'avoit faict avec une grande puissance d'armes [1] ». Il n'a pas comme Montluc l'horreur des « diables d'écritures ». En 1585, prévoyant la grande crise, il déclare préférer la paix, même « la plus fascheuse ». Et pourquoi ? Il faut citer [2] : « jamais, dit-il, un Roy n'a tant d'avantage sur ses sujets, durant une guerre civile, comme d'une paix : sa majesté demeure tousjours : au contraire, les armes mises bas, les colères des sujets se passent, leurs forces se dissipent d'elles-mesmes, et par mesme moyen, leur sont les occasions, et peut-estre les volontez de se réunir, ostées. » Suit une comparaison familière, mais saisissante. « Faictes qu'un maistre desgaine, à la chaude cole, son espée contre son varlet, et que le varlet, pour éviter le danger, mette la main aux armes, le maistre portera la moitié de la peur ; lequel peut toutesfois commander à la baguette, luy seul, à cinq ou six des serviteurs, et s'en faire croire, quand les affaires de la famille sont calmes. » Et il conclut ainsi : « quelque chose que l'on veuille dire, jamais le Roy n'a tant gaigné sur ceux de la religion en temps de guerre comme il a fait par ses Édicts de pacification ». Et en 1589, repassant l'histoire du règne de Henri III, il parle ainsi de la fameuse Paix du Roi de 1577 [3]. « Le Roi empoigne le fait de la paix en main,. ; elle est enfin conclue : dont il fit après trophée, car il trompettait en tous lieux que ceste paix estoit sienne, de laquelle il seroit garend tant qu'il vivroit. Et néantmoins, il l'entretenoit de telle façon, que, *sans venir aux mains, il faisoit une forte guerre au huguenot* : car n'estans les grands appellez aux gouvernemens des provinces et villes, ny près de luy ; et les mediocres

1. *Pasquier*, II, 109 A ; 117 A.
2. *Ibid.*, 270 D.
3. *Ibid.*, 414 C.

malaisement receus aux estats de judicature et des finances, il y avoit peu de pères qui voulussent que leurs enfans courussent pareille fortune qu'eux. Quoy ? y eust-il jamais *trait plus sage et magnifique*, ny dont on se deust promettre plus de fruict, pour réduire au giron de notre Esglise ceux qui estoient devoyez ? » L'Édit de Bergerac aurait bien fini par devenir « inutile » : comme l'Édit de Nantes, au moment de la Révocation.

*
* *

L'Édit de Nantes ? Pasquier n'en parle guère. Il n'en dit pas de mal, mais on peut craindre qu'il n'en pense et il n'en a fait nulle part l'apologie. Il adresse bien à Henri IV en 1599 une *Congratulation* [1], mais il y célèbre la paix avec le duc de Mercœur et avec Philippe II : l'accord définitif avec les catholiques [2]. Sans doute il prêche la concorde et l'obéissance au roi; seulement il conseille au roi lui-même de se défier de quelques-uns de ses ministres, dévoués mais imprudents [3], et d'écouter les avis des Parlements, « piliers de cest Estat », qui, on le sait, refusaient avec opiniâtreté d'enregistrer les clauses les plus libérales de l'Édit [4].

Ainsi, bien loin d'avoir « sollicité » pour les calvinistes « la justice et le *droit commun* », Pasquier n'est même pas, comme de Thou, un promoteur actif de l'Édit de Nantes, lequel, remarquons-le, ne leur accordait — avec des garanties militaires et politiques dangereuses mais nécessaires et provisoires — qu'une large et loyale *tolérance*. On serait plutôt tenté de voir dans le passionné gallican, foncièrement convaincu de la nécessité politique de l'unité de foi, politicien peu scrupuleux, un précurseur lointain — à la vérité inquiet et troublé — des complaisants de la suprême persécution juridique qui devait nécessairement aboutir à la Dragonnade et à la Révocation.

Albert CHAMBERLAND.

---

1. *Pasquier*, II, 465 D.
2. *Ibid.*, 475.
3. *Ibid.*, 478 B.
4. « ... Y a au-dessous de vous plusieurs Ordres, entre lesquels sont vos cours souveraines, dont il ne faut aisément en cette réformation [de l'État], harasser ny terrasser l'authorité, comme celles qui ont esté l'ancienne liaison de la Majesté des Roys vos prédécesseurs avec l'obéissance de leurs subjects ; et qui seront désormais les plus seures garnisons de vos provinces pour l'entretenement de la paix. Quiconque enseigne autre leçon à son Roy, il le perd. La plus belle proposition que devez observer, est de réduire vostre puissance absolue sous la civilité des lois anciennes et fondamentales de vostre royaume. C'est une chose très louable que le bon zèle : mais il reçoit son accomplissement quand il est accompaigné de prudence ; autrement, au lieu de réformer, ce sera *difformer* votre Estat ; et seront les remèdes plus fascheux et de plus difficile digestion que la maladie. » (*Pasquier*, II, 478 D, 479 A.)

UN EXEMPLE DU PARTAGE DES COMMUNAUX

PENDANT LA RÉVOLUTION

La Révolution porta le dernier coup à la propriété collective en autorisant le partage des communaux. Ce ne fut pas une mesure improvisée, inspirée par des considérations théoriques, mais un acte longuement prémédité, attendu avec impatience par les populations et répondant à des nécessités pratiques. Ici encore, comme dans beaucoup d'autres circonstances, la Révolution ne fut que l'exécutrice testamentaire de l'ancien Régime. — Nous avons trouvé aux archives municipales de la commune de Saint-Germain-lès-Lure (Haute-Saône) une série de délibérations qui nous renseignent assez exactement sur la manière dont le partage des communaux s'est opéré et qui nous expliquent pourquoi cette question tenait si fort au cœur des habitants. Plus de la moitié de la surface labourable de la communauté de Saint-Germain (1800 quartes, soit 170 hectares environ) se trouvait dans la condition de terres communes. Les inconvénients étaient multiples : « Abandonnées jusqu'à présent au premier occupant et le cultivateur n'étant pas sûr de jouir plus d'un an de la portion qu'il cultive, puisqu'un autre peut s'en emparer et l'en priver, il en résulte que ces terres sont si mal cultivées et si mal engraissées qu'elles ne rendent pas au cultivateur ses frais de semences et d'engrais et *ne sont d'aucun rapport ni revenu pour la communauté*. — Au contraire, *elles lui sont à charge*, puisque ces terres qui forment la plus grande partie du territoire de cette communauté, étant imposées en raison de leur quantité réelle et de leur valleur (*sic*) apparente, il s'ensuit une surcharge d'impôts qui excède le revenu des fonds propres et que les habitants sont hors d'état de payer. — D'ailleurs la liberté indéfinie de s'emparer ainsi de ces terres, fait naître tous les jours des querelles ou des procès entre les cultivateurs. Celui qui est dépossédé de la portion qu'il cultivait poursuit en justice celui qui s'en est emparé, pour le faire condamner à lui payer l'engrais qui pouvoit y rester, lors de sa dépossession : l'on plaide là-dessus, on ordonne l'estimation par des experts et il arrive trop souvent

que les frais de justice mangent la semence et l'engrais et mettent le cultivateur à l'aumône[1]. »

Il ressort implicitement de ce texte que la mise en valeur des communaux était laissée à l'arbitraire des habitants. Chacun d'eux s'emparait d'un terrain à sa convenance lors des semailles et pouvait le perdre après la récolte. Une partie, plus ou moins importante selon les années, restait toujours en friche[2]. L'Etat percevait sur les terres communes les mêmes impôts que sur les biens des particuliers et c'était la communauté dans son ensemble qui en était responsable. Pour remédier aux graves inconvénients, signalés plus haut, la communauté de Saint-Germain demandait depuis longtemps le partage de ses communaux. La royauté ne s'était pas montrée défavorable à la mesure. Au contraire, un arrêt du conseil d'État du 28 octobre 1777, rendu sur la requête des habitants, permit le partage en principe[3]. Pour quelle raison le partage effectif fut-il retardé jusqu'à la Révolution? Peut-être certains habitants s'y sont-ils opposés? Les actes nous disent en effet que la décision a été prise à la majorité et non à l'unanimité.

Quoi qu'il en soit, dès le début de la Révolution, la question fut reprise. La municipalité envoya des pétitions au conseil du département et à l'assemblée nationale. Voici les principales raisons qu'elle mit en avant : « Il est évident qu'en faisant entrer ces terres dans le commerce et en y attachant les cultivateurs par l'amour de la propriété, elles seront beaucoup mieux cultivées, produiront une réelle récolte plus abondante, avantageront de valeur dans le fond, d'où il résultera nécessairement les plus grands avantages pour le propriétaire, pour la communauté et même pour la Nation, par rapport aux droits de contrôle et de centième denier dans le cas d'aliénation et de succession, et, par une conséquence nécessaire, les habitans étant moins pauvres, ils seront plus en état de payer les impositions et les autres charges extraordinaires de leur communauté, auxquelles charges, sans ce moyen, ils ne peuvent plus satisfaire. » — Et comme si la municipalité répondait à une objection possible, à un contre projet, elle ajoutait : « On ne tireroit pas de ces terres les mêmes avantages, si on les amodioit pour trois, pour six ou neuf années; non seulement à cause des difficultés et des frais immenses que chaque bail occasionnerait, mais parce que étant tenues par des fermiers ou des étrangers, elles seroient toujours beaucoup plus mal cultivées que par des propriétaires et ne rendroient jamais à la communauté autant que la dîme

1. Délibération du 4 sept. 1790.
2. Délib. du 4 sept. 1790, début.
3. Cet arrêt est mentionné dans la délibération du 26 janvier 1792.

ou terrage qui lui sera réservée. D'ailleurs, dans le cas de l'amodiation, ni la Nation ni le public n'en retiraient aucun profit.[1] »

Telles sont les raisons pour lesquelles le partage pur et simple est réclamé. Rien ne montre mieux que ces considérants le profond amour de la propriété individuelle qui tenait au cœur les paysans du dernier siècle. Il est pourtant très important de remarquer que la communauté n'entend pas perdre tous ses droits sur les terres partagées. Celles-ci continueront à porter en quelque manière la marque de leur origine. Elles ne sont pas données d'emblée en pleine propriété à leurs nouveaux possesseurs. La municipalité les assujettit à deux servitudes : 1° « Les terres ainsi partagées demeureront après la récolte sujettes aux parcours communaux[2] ». 2° « Toutes les terres comprises au dit partage seront et demeureront perpétuellement affectées envers ladite communauté de la dîme ou terrage de vingt gerbes l'une, de toutes les espèces de grains ou légumes qui y seront plantés ou semés, soit qu'ils se lient ou non ; laquelle dîme ou terrage se percevra dans le champ et sera affermée tous les ans, au profit de la communauté[3]. » — Enfin, une dernière disposition — et non la moins curieuse — limitait encore le droit des futurs propriétaires et contribuait avec les précédentes à maintenir le souvenir de l'ancienne condition des terres partagées : « Chaque propriétaire de la portion qui lui sera échue en partage, pourra dez lors et à perpétuité en jouir, faire et disposer librement, ainsi que ses successeurs et ayant cause, comme de son propre bien, soit par actes entre vifs, soit par testaments ou autres dispositions de dernières volontés, et en cas de décès, sans en avoir disposé, les plus proches parents y succèderont — *bien entendu qu'aucun habitant ne pourra posséder deux parts et ne pourra vendre ni disposer en faveur d'aucun étranger* [à la commune] *et que tout habitant qui viendra à quitter pour aller demeurer ailleurs leur part et portion tomberont de plein droit à la communauté pour être remplacés aux plus anciens habitants qui n'auront point de part desdits communaux et qu'aucun habitant ne pourra vendre ni tester de sa part qu'en faveur de ceux des habitans dudit lieu qui n'auront aucune part*[4]. »

« La majeure partie des habitans composant le corps de la commune » de Saint-Germain réunis sur la place publique le 15 septembre 1790, approuvèrent la délibération précédente. Le directoire du département de la Haute-Saône l'homologua le 26 mars 1791. Enfin la loi de l'Assem-

1. Délib. du 4 sept. 1790.
2. Délib. du 4 sept. 1790, art. 6.
3. Délib. du 4 sept. 1790, art. 5.
4. Délib. du 4 sept. 1790, art. 4.

blée nationale du 14 août 1792 régla les conditions du partage des communaux dans toute la France. Les terres communales furent mesurées et divisées en parties égales tirées au sort entre tous les citoyens. D'abord effectué provisoirement pour six ans [1], le partage devint bientôt définitif. Les servitudes imposées par la délibération du 4 septembre 1790 (terrage, parcours commun, etc.) ou tombèrent en désuétude ou ne furent pas appliquées et rien aujourd'hui ne distingue les terres provenant du partage de 1793 des autres biens patrimoniaux.

L'exemple de la commune de Saint-Germain n'est certainement pas isolé. Il est probable que dans toute la France les paysans invoquèrent des raisons analogues pour le partage de leurs communaux. Il serait intéressant de rechercher si dans toutes les régions l'opération s'effectua de la même manière. Les documents, ci-dessus analysés, pourront être une contribution à un travail de ce genre.

A. Mathiez.

---

1. Délib. du 13 août 1793.

BULLETIN HISTORIQUE

XVIe SIÈCLE

C'est une entreprise ardue de vouloir faire tenir la vie et l'œuvre d'Ignace de Loyola dans 230 petites pages. **M. Joly** a le mérite de l'avoir tenté [1]. Sans appareil d'érudition, mais non sans critique, il a étudié les différents moments de la vie de son héros, le chevalier converti, le pèlerin, l'étudiant, l'apôtre, enfin l'organisateur de la Compagnie de Jésus. Comme il était naturel, c'est à la psychologie d'Ignace, c'est à retracer l'évolution intime de ses sentiments et de ses idées que M. Joly s'est surtout attaché, et, à mon sens, trop exclusivement; il n'a pas fait assez de place à certaines causes extérieures qui ont déterminé en partie cette évolution. Il y avait plus à dire et mieux qu'une citation de M. Pastor pour montrer que l'idée de croisade fut la préoccupation dominante et nécessaire de l'Espagne dans la première moitié du XVIe siècle. De même si c'est durant son séjour à l'Université de Paris, de 1528 à 1536, qu'Ignace fut pour la première fois en contact avec les doctrines nouvelles, il aurait fallu insister davantage sur le mouvement des idées, sur certains incidents caractéristiques qui se produisirent dans l'Université à ce moment. Enfin n'est-il pas remarquable que ce soit seulement en 1538 et à Rome que l'idée de former une congrégation, une compagnie lui soit venue à lui et à ses amis! Est-ce là un fait sans lien avec d'autres faits contemporains intéressant l'histoire de l'Église ou celle de la Réforme? M. Joly, en général, indique seulement et passe. Le personnage est un peu isolé du milieu dans lequel il a vécu et qui n'a pas été sans agir sur son caractère et sur son œuvre. Cette œuvre, la Compagnie de Jésus, avec les exercices qui la préparent et les constitutions qui la fondent, est incontestablement remarquable : c'est le système de gouvernement le plus puissant qu'on ait jamais vu, et par suite le plus déprimant. Déprimant « c'est l'objection partout répétée », dit M. Joly qui se la pose à son tour et y répond sans

1. *Les Saints. Saint Ignace de Loyola*, par Henri Joly, 2e éd. Lecoffre.

la réfuter. Il est vrai qu'on n'entre dans la Compagnie que si on le veut bien ; mais une fois entré, il y faut obéir, y devenir, « suivant le mot bien authentique du texte : *perinde ac cadaver* ». M. Joly se demande si cette obéissance passive est exigée à chaque instant. Il suffit qu'elle le soit à un moment quelconque, il suffit qu'il y ait une autorité qui puisse commander non seulement sans avoir de raisons à donner, mais même sans avoir de raisons, pour annihiler la personnalité morale de l'individu qui obéit. Il convient d'ajouter qu'Ignace de Loyola et ses premiers successeurs apportèrent de la mesure dans l'application des constitutions ; mais il n'en fut plus de même dans la suite. Selon M. Joly ces excès tiennent à ce que le système a été appliqué par des hommes ; sans doute, mais ceux-ci n'ont fait qu'appliquer rigoureusement les formules du fondateur : il n'est donc que juste, ce semble, de lui restituer la part de responsabilité qui lui revient.

M. le marquis de Belleval[1] connaît sur le XVIe siècle et l'époque des derniers Valois en particulier une quantité d'anecdotes, de petits faits, de menus détails. C'est, selon lui, par l'étude de ces petits faits, « des petits côtés » « que l'on fait réellement vivre les personnages historiques ». Mais encore faudrait-il procéder avec ordre. Dans le volume qu'il vient de publier sur le règne de François II, M. de Belleval « fait revivre », il le dit dans sa préface, « en un tableau d'ensemble » la cour, la ville et la société française pendant tout le règne des fils de Henri II. Il a rassemblé là un certain nombre de questions qu'il ne voulait pas fragmenter en les étudiant sous chacun de ces rois. Mais alors pourquoi M. de Belleval traite-t-il, chapitres V et VI, du costume et des armes sous François II et renvoie-t-il aux chapitres XVIII et XIX le costume et les armes sous Charles IX et Henri III ? De même M. de Belleval peut estimer conforme à son plan, après avoir exposé l'organisation des huguenots, de détailler le trousseau d'une fille de France ; mais quelle raison logique, ou même historique, de placer le chapitre XVI sur le clergé entre un chapitre sur les femmes françaises (XV) et un autre (XVII) sur les denrées et comestibles ? Dans la seconde partie, consacrée au règne de François II, le fil chronologique relie les différents morceaux empruntés aux mémoires ou aux historiens du temps : Regnier de la Planche est mis fortement à contribution comme l'avaient été les ambassadeurs vénitiens dans la première partie. M. de Belleval a tiré quelques renseignements inédits de la Bibl. Nat. ou des Arch. Nat. ; il cite quelques papiers de famille (en particulier

1. Mis de Belleval, *Les fils de Henri II. La cour, la ville et la société de leur temps. — François II*, 1 vol. in-8 de 680 pp. Paris (Lechevallier).

une curieuse lettre d'un de ses ancêtres racontant l'assassinat à Blois du duc de Guise, dans lequel il joua un rôle subalterne, p. 120, en note). Mais quelles sont au juste les sources auxquelles il a puisé ; les connaît-il toutes ; connaît-il également les ouvrages plus récents parus sur le sujet ? Rien dans le texte ni dans les notes ne permet de le dire avec exactitude. Il est fâcheux qu'un tel vice de méthode dépare un travail considérable en somme et l'empêche de rendre de bien grands services à ceux qui voudront nous donner enfin une histoire critique du règne de François II. — V. L. Bourrilly.

XVIIe SIÈCLE

La « littérature » du règne de Louis XIV vient de s'enrichir de plusieurs ouvrages d'importance sans doute inégale, mais tous sérieux et solides.

C'est d'abord le livre de **M. Lacour-Gayet**[1] sur *l'Éducation politique de Louis XIV*. Comment Louis XIV a-t-il été élevé ? Sous quelles influences son caractère et son esprit se sont-ils formés ? Quelles idées nourrissait-il sur son pouvoir ! Telles sont les questions auxquelles M. Lacour-Gayet s'est proposé de répondre ; et ses réponses sont copieuses. D'abord l'éducation proprement dite. M. Lacour-Gayet passe en revue les gouverneurs et les précepteurs qui furent successivement chargés du jeune Louis ; il analyse avec conscience, mais sans pitié, tous les ouvrages historiques, didactiques ou autres, dont cette éducation fut l'occasion. En somme, rien n'est moins fondé — et la preuve en est amplement fournie — que cette idée que l'éducation de Louis XIV fut négligée. Ce qui est vrai, c'est que les choses concrètes, l'entourage agirent plus sur le jeune Louis que les livres. De sa mère, il tint ses idées religieuses, étroites, à l'espagnole, la passion d'un pouvoir absolu jalousement gardé ; de Mazarin, il apprit le maniement des affaires publiques et le souci de ses devoirs de roi. Et voilà détruite cette autre opinion que le cardinal aurait tenu le jeune roi son filleul dans la plus profonde ignorance. M. Lacour-Gayet prouve que jamais le titre de « surintendant de l'éducation royale » que s'attribua Mazarin ne fut mieux justifié. Et nous arrivons ainsi au moment où le règne personnel va commencer : un dernier portrait de Louis XIV, char-

---

1. G. Lacour-Gayet, *l'Éducation politique de Louis XIV*. 1 vol. in-8 de x-492 pp. Paris (Hachette), 1898.

mant, trop charmant peut-être, nous le montre tel qu'il apparut aux Français de l'année 1661.

Avant d'examiner les idées politiques personnelles de Louis XIV (ce sera l'objet d'un prochain volume), pour pouvoir en apprécier exactement l'originalité, M. Lacour-Gayet a voulu savoir ce que les contemporains de Louis XIV pensaient du pouvoir royal. De là une enquête approfondie sur des théories que l'on connaît vaguement et dont on parle d'ordinaire sans précision. M. Lacour-Gayet distingue la théorie orthodoxe du principe divin du pouvoir, de la théorie gallicane du droit divin des rois : il montre l'origine de celle-ci, le succès qu'elle eut, surtout au XVIIe siècle, et finalement trace le portrait du souverain tel qu'on l'imaginait alors, de ses devoirs et de ses droits. Louis XIV peut paraître : ses idées seront d'accord avec celles de ses contemporains, et nous avons là, outre le charme personnel du roi, la raison de la facilité avec laquelle la France acceptera l'absolutisme monarchique. C'est peut-être dans cette dernière partie qu'on apprécie le mieux les qualités de clarté et de précision de M. Lacour-Gayet; mais ce qu'il faut louer surtout, c'est l'abondance et la sûreté de la documentation. A travers la littérature historique et politique du XVIIe siècle, M. Lacour-Gayet a poursuivi « une enquête documentaire » très minutieuse et très complète, qui lui a permis, sinon d'acquérir des résultats tout à fait nouveaux, du moins d'établir solidement des faits jusqu'ici contestés.

C'est à un sujet moins vaste que s'est attaché **M. Bulard**[1] dans son mémoire sur les traités de Saint-Germain (1679). De ces traités signés l'un le 29 juin, l'autre le 25 octobre, le dernier, qui était secret, n'a été connu qu'en 1860, lors de la publication des mémoires de Pomponne par Mavidal. Ils n'avaient été jusqu'à présent l'objet d'aucune étude critique en français[2]. A l'aide des ouvrages allemands écrits sur la matière, et surtout des documents inédits tirés des Archives du ministère des Affaires étrangères. M. Bulard a élucidé les négociations laborieuses qui ont préparé les deux traités. C'est un exposé détaillé des rapports du Brandebourg avec Louis XIV à la fin de 1678 et durant l'année 1679. En appendice M. Bulard donne le texte du traité secret, ainsi que le compte des dons faits entre

---

1. G. Bulard, *Les traités de Saint-Germain* (1679), 1 vol. in-8 de 164 pp. Paris (A. Picard). 1898.

2. Presque en même temps que M. B. soutenait son mémoire pour le diplôme d'études historiques devant la Faculté des lettres de Lyon, M. Vast publiait dans la *Revue historique* (sept.-oct. 1897) un article sur les *Tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire*, dans lequel le traité secret de Saint-Germain était aussi étudié et mis à sa place dans l'ensemble de la politique de Louis XIV. C'est un point que M. B. avait négligé.

1680 et 1683, par ordre de Louis XIV, à différents personnages de la cour brandebourgeoise. Une bibliographie méthodique complète cette substantielle monographie.

Nous savons peu de chose sur Joseph Sevin, chevalier de Quincy, dont **M. Lecestre** vient de publier, pour la Société de l'Histoire de France, le premier volume de Mémoires[1]. La notice biographique à laquelle renvoie l'éditeur ne paraîtra qu'avec le tome troisième. Mais dès à présent on peut se faire une idée du genre d'intérêt qu'offriront ces mémoires et du caractère de l'auteur. Ce sont des souvenirs militaires, un journal d'étapes; la partie la plus importante de ce premier volume est consacrée à la campagne d'Italie de 1702 et 1703. L'auteur a écrit pour lui, non pour le public (p. 3). Aussi ne se demande-t-il pas si les faits qu'il raconte sont ou non importants : il suffit qu'ils l'aient intéressé. Se les rappelant avec plaisir, il les raconte avec agrément : batailles, anecdotes galantes, notices géographiques ou historiques à propos des villes traversées, tribulations au hasard des étapes, bonnes fortunes d'officier logé chez l'habitant, Quincy n'oublie rien de ce qui l'a frappé. De plus il aime à juger; sur les hommes de son temps, il s'exprime sans détour; il se plaît à tirer des faits une leçon, il n'est jamais plus heureux que quand il peut finir sur une citation latine. Dans des notes nombreuses, sobres et précises, M. Lecestre a éclairci les quelques difficultés du texte, identifié les noms de personnages et de lieux. Grâce à ce travail aussi difficile qu'ingrat, les lecteurs trouveront à ces mémoires autant de profit que de plaisir.

Né en août 1543, mort en mai 1715, le cardinal de Bouillon, dont **M. F. Reyssié**[2] vient d'écrire l'histoire, a vu tout le règne de Louis XIV, et peut être regardé comme un illustre exemple de l'arbitraire du grand roi. Tout semblait d'abord lui sourire : neveu de Turenne, apparenté aux plus nobles familles, chanoine de Liège à 15 ans, cardinal à 26, grand aumônier de France, aussi pourvu d'abbayes qu'il se puisse, il brille à la petite cour de sa belle-sœur, la duchesse de Bouillon,

La mère des amours et la reine des grâces;

il est le protecteur de La Fontaine et l'ami de Mme de Sévigné qui l'appelle « le petit cardinal ». Mais il a le malheur de déplaire à Louis XIV, qui

1. *Mémoires du chevalier de Quincy*, publ. pour la Soc. d'Hist. de France, par M. Léon Lecestre, tome I, 1 vol. in-8 de 372 pp. Paris (Renouard), 1899.

2. Félix Reyssié, *Le cardinal de Bouillon* (1643-1715), avec portrait, armoiries, tableaux généalogiques, 1 vol. in-8 de 248 pp. in-8. Paris (Hachette), 1899.

met au service de sa colère son pouvoir absolu. Chargé des affaires de France à Rome au moment où éclate entre Fénelon et Bossuet la querelle des *Maximes des Saints*, le cardinal est frappé de disgrâce, privé de ses charges pour ne s'être pas prononcé contre Fénelon, et envoyé en exil dans ses abbayes de Bourgogne. Là, pour occuper ses loisirs et consacrer à la gloire de sa maison un monument digne d'elle, il s'occupe de faire élever à Cluny un mausolée et fait composer par Baluze une histoire généalogique de la maison d'Auvergne. Louis XIV sévit de nouveau : par arrêt du Conseil d'État du 10 juillet 1710, tous les exemplaires de l'histoire généalogique seront recherchés, déchirés et mis au pilon ; — par arrêt du Parlement du 2 janvier 1711, est interdite l'érection du mausolée.

En même temps — et c'est un point qui semble avoir échappé aux investigations de M. Reyssié — le « grand roi » s'en prenait au souvenir même de l'oncle illustre du cardinal, au tombeau de Turenne qui reposait sous les voûtes de l'abbaye royale de Saint-Denis. Par lettre du 16 juillet 1710, il ordonna à son architecte Robert de Cotte de se transporter à Saint-Denis pour détruire « les ornements et armoiries qu'il n'était pas libre de répandre en un tel lieu[1] ». — Le cardinal qui s'était réfugié en Hollande meurt le 2 mars 1715, six mois avant Louis XIV. M. Reyssié qui

---

1. On voit en effet par les dessins provenant des portefeuilles de l'architecte et conservés aux Estampes de la Bibl. Nat. que les armoiries des Bouillon — telles qu'elles figurent sur la gravure du mausolée de Cluny insérée au tome Ier de Baluze — avaient été prodiguées dans la chapelle Saint-Eustache, au-dessus de la grille d'entrée, sur le vitrail qui l'éclairait, et que, sur l'autel de Notre-Dame-la-Blanche, les armoiries du cardinal étaient sculptées et le soubassement de l'autel semé de tours et de fleurs de lys. — Voici le texte de la lettre du 16 juillet 1610 :

De par le Roy,

Chers et bien amez, nous avons cy devant permis aux héritiers de Feu nostre cousin le Vicomte de Turenne de mettre son corps en dépost dans la chapelle de St Eustache de vostre église et mesme d'y élever un mausolée à la gloire de ce grand capitaine dont les actions éclatantes dans la guerre et pour nostre service nous sont toujours présentes. Mais nous avons appris avec étonnement qu'on ait excédé les bornes de nostre permission en faisant faire dans cette chapelle et dans celle qui est au-dessous des ornements et placer des armoiries qu'il n'estoit pas libre de répandre dans un tel lieu. C'est pourquoy nous avons donné ordre au s^r de Cotte notre premier architecte et intendant de nos Bastiments de s'y transporter pour y faire detruire ce qui aura esté fais et construit au-dela de nostre permission, en laissant cependant en son entier le mauzolée dudit Vicomte de Turenne en sorte qu'il reste avec la décence convenable, pour marquer à la postérité l'honneur que ses services luy ont attiré de notre part après sa mort. Au surplus notre intention est que doresnavant pour quelque cause et pour quelque occasion que ce puisse estre il ne soit rien construit dans vostre dite Église de la part d'aucuns particuliers tels qu'ils soient sans nostre permission expresse par écrit. Sy n'y faites fautes, car tel est notre plaisir.

Donné à Marly, le 16 juillet 1710.

Signé Louis *et plus bas*, Philippeaux. *Et sur le dos est écrit* : A nos chers et bien amez les Prieur et Religieux de l'abbaye royale de St Denis en France.

BIB. NAT. Estampes, H d, 135.

(Papiers de Robert de Cotte.)

était déjà connu par un livre délicat sur la *Jeunesse de Lamartine* a conté sa vie avec minutie et agrément; son étude sérieusement documentée se lit avec plaisir et des tableaux généalogiques nombreux et détaillés permettent de démêler sans trop de peine les liens compliqués de parenté de la maison de Bouillon avec les principales familles du temps. — V. L. Bourrilly.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

A l'histoire de la contre-révolution, **M. Lenôtre**[1] vient d'apporter une nouvelle contribution : l'*Histoire de la conjuration bretonne*, écrite d'après des documents inédits.

Dès 1790 le marquis de la Rouërie essaya de lutter contre la Révolution dans cette ancienne province de Bretagne, féodale et catholique, soulevée par ses prêtres et ses seigneurs. Bientôt il eut un grand nombre d'associés : curés, seigneurs, gens du peuple. Il était soutenu par les émigrés de Coblentz et possédait les pouvoirs du comte d'Artois. Recevant de l'argent de Coblentz, imposant certaines contributions aux conjurés, il levait des recrues, achetait des armes, préparait une insurrection générale en vue de rétablir en Bretagne, non pas la monarchie absolue et despotique, mais une royauté limitée par les antiques libertés et privilèges de la province. Ce mouvement n'était pas seulement royaliste et catholique, il était encore séparatiste, fédéraliste. L'insurrection devait se combiner avec l'entrée des émigrés en France. Que les 4.500 émigrés qui suivaient Brunswick et Clerfayt arrivassent à Châlons, et toute la Bretagne se levait en armes. Aussi, dès la fin de juillet 1792, la Rouërie déploie-t-il une activité inouïe, il va de château en château exciter les courages. Cependant les grands événements se déroulent en Champagne. Dumouriez, dit M. Lenôtre, veut empêcher les émigrés d'arriver à Châlons; Danton a été averti par l'espion Chevetel ; la prise de Châlons sera le signal de l'insurrection bretonne. Voilà ce qui explique l'immobilité de Dumouriez, suivant l'auteur. Mais la nation triomphe à Valmy; la levée en masse de la Bretagne est remise à des temps meilleurs. Cependant la Rouërie meurt de maladie chez un de ses amis où il vit caché, M. de la Guyomarais, et ce sont les événements postérieurs, la découverte et le déterrement si drama-

---

1. G. Lenôtre, *Le marquis de la Rouërie et la conjuration bretonne* (1790-1793). 1 vol. in-8 de xviii-418 p. Paris (Perrin), 1899.

tique du cadavre du marquis enfoui dans le jardin, le procès des La Guyomarais et des affiliés à la conjuration, la mâle vertu des hommes de l'Ouest, la trahison et la cupidité insatiable des Lalligand et des Chévetel, des membres du Comité de sûreté générale, que M. Lenôtre nous décrit dans le menu détail.

L'auteur cherche visiblement à produire une impression morale : d'où la longueur de sa deuxième partie. Il a voulu, avec des fragments de réalité historique, écrire un roman moral, nous faire aimer les justes, nous faire haïr les méchants, c'est-à-dire toute la Révolution française. Ne s'écrie-t-il pas, à la fin de son livre, comme le président du tribunal de l'Histoire : « Si humble que soit un historien, si modeste que soient ses prétentions, son rôle est toujours celui d'un justicier... » Mais comment M. Lenôtre peut-il, lui qui se pique d'être un justicier, condamner Danton d'après les mémoires de Mme Roland (pp. 401-402) ? Tout le monde sait que Mme Roland était une ennemie implacable de Danton. L'auteur ajoute cependant qu'il n'a pu recueillir aucun renseignement au sujet de la spéculation dont parle Mme Roland. Alors ? Le justicier fait ici — comme le tribunal révolutionnaire — un procès sommaire et sans preuves.

Enfin l'interprétation des faits principaux n'est-elle pas contestable ? Le plus important résultat de ce travail, c'est la relation en septembre 1792 des événements de l'Est et de ceux de l'Ouest. Si Dumouriez se place aux Thermopyles de la France, n'est-ce pas, selon le vœu du peuple parisien, pour couvrir Paris ? S'il garde la défensive, n'est-ce point parce qu'il a des troupes jeunes, inexpérimentées, sujettes à des paniques incompréhensibles ? N'est-ce pas aussi parce qu'il attend les armées de Flandre et de Metz, celles de Beurnonville et de Kellermann ? Après avoir quitté le camp de Grandpré pour ne pas être tourné par l'ennemi, il laisse encore l'offensive aux Prussiens, se place sur leurs derrières, leur abandonne la route de Châlons. *Il ne défend donc pas Châlons, Châlons dont la prise sera le signal de l'insurrection bretonne.* Je pense que M. Lenôtre a attribué à la conjuration de Bretagne une trop grande influence sur la campagne de l'Argonne.

Je ne veux pas insister sur la préface, qui n'est pas digne du talent que l'auteur a montré dans son récit. Il adore les petits faits ; il n'aime pas à discuter sur les causes de la chute des Girondins, sur les idées politiques de Robespierre, « qui d'ailleurs n'en avait pas » (p. XIV). Il abandonne l'histoire générale de la Révolution, surtout les théories sociales et politiques : les mots de liberté, égalité, fraternité, ne sont, à ses yeux, qu'un « maigre bagage ». Il se plaît dans l'histoire anecdotique qui est amusante, mais qui n'apporte pas à l'étude de la Révolution des éléments très utiles. Malgré

ce parti pris trop visible dans la préface, c'est un livre agréable qui se lit depuis la première page jusqu'à la dernière avec un intérêt croissant. — Ph. Sagnac.

M. A. Chuquet vient de publier le tome troisième de sa *Jeunesse de Napoléon*[1]. Il porte comme sous-titre : *Toulon*. Les cinq chapitres sont intitulés : Paris — La Madeleine — Paoli — Le « Souper de Beaucaire » — Toulon. Les dates extrêmes sont : mai 1792 et décembre 1793. Nous ne pouvons songer à résumer ce volume substantiel, qui mérite les éloges qu'on a donnés à ses aînés ; il est clair et impartial ; les moindres renseignements ont été recueillis et utilisés par l'auteur. Le séjour de Bonaparte à Paris, son rôle dans l'expédition malheureuse de Sardaigne, la part prise par lui aux intrigues qui amenèrent la mise hors la loi de Paoli et le soulèvement d'avril 1793, le retour à Nice et enfin le siège de Toulon, tout cela y est exposé complètement et avec soin. L'ouvrage vaut avant tout par la précision et l'abondance du détail ; il est peu probable qu'on puisse désormais trouver à dire du nouveau sur l'état politique de la Corse en 1792 et 1793, et sur le siège de Toulon. On pourrait peut-être reprocher à M. Chuquet d'avoir donné une extension excessive à ce qu'on appelle les « alentours » d'un sujet, et d'avoir raconté les démêlés de Paoli et d'Arena, Saliceti, etc. avec un tel détail que Bonaparte disparaît momentanément. Mais à notre sens ces critiques seraient hors de propos. Les œuvres valent avant tout par leurs résultats : M. Chuquet voulait nous faire connaître la jeunesse de Napoléon ; il y a pleinement réussi et il n'y a pas à lui demander autre chose. Nous avons été particulièrement intéressés par le chapitre intitulé *Paoli*, par l'étude sur le *Souper de Beaucaire*, curieux écrit de Bonaparte montagnard, où bien des traits de son caractère définitif s'accusent déjà, enfin par le récit du siège de Toulon, qui marque ses véritables débuts.

En terminant, nous avons à adresser à ce troisième volume une critique que nous avaient paru mériter les deux premiers. Nous n'insisterons pas sur l'absence de table, espérant que cette lacune sera comblée dans le dernier tome de l'ouvrage. Il y a autre chose. Sans avoir le fétichisme des références, on s'accorde à penser qu'un historien doit indiquer ses sources ; M. Chuquet les indique bien, mais dans une courte préface, très sommairement et une fois pour toutes ; en outre, la plupart de ses pièces justificatives sont données sans indications suffisantes de provenance. Il y a là un exemple dangereux ; M. Chuquet inspire, heureuse-

1. A. Chuquet, *La jeunesse de Napoléon. Tome III : Toulon.* 1 vol. in-8 de VI-332 p. et 1 carte. Paris (A. Colin). 1899.

ment, une grande confiance à ses lecteurs ; mais en ceci, il vaut mieux ne pas le prendre comme modèle. La chose est d'ailleurs aisée ; ses mérites incontestables sont nombreux et fournissent largement matière à l'imitation.

C'est ce qu'a fort bien montré **M. Louis Tuetey** dans son récent ouvrage sur *Serurier*[1], qui est dédié à M. Chuquet et où l'appareil critique a été l'objet de soins particuliers.

La biographie du maréchal Serurier pouvait à bon droit tenter un historien ; parmi les hommes de guerre du début de ce siècle, c'est en effet une physionomie originale et à part. Né à Laon en 1742, Serurier prit du service à l'âge de treize ans. Son avancement fut peu rapide ; lors de la Révolution, il n'était encore que major. En 1792, il est nommé général de brigade et affecté à l'armée d'Italie : c'est alors que commence la période active de sa vie. De 1792 à 1799, il prend part à toutes les campagnes de cette armée, se distingue, sous Bonaparte, à Mondovi, à Castiglione, à Mantoue, mais, en 1799, battu avec Scherer à Vérone et à Magnano, il est finalement fait prisonnier à Verderio. L'Empire, dont il a approuvé l'établissement, le comble de faveurs : il est fait maréchal, comte, sénateur, grand-croix de la Légion d'honneur et gouverne les Invalides jusqu'en 1815. Il meurt à l'âge de 77 ans, en 1819. — Telle fut, brièvement résumée, l'existence bien remplie que vient de retracer M. Tuetey. Son livre est fait avec soin, complet, intéressant. L'auteur a trouvé la majeure partie de ses documents au Dépôt de la guerre ; il a eu recours aussi aux Archives nationales, à celles du ministère des Affaires étrangères, aux dépôts italiens, comme le prouvent les références et les soixante pages de pièces justificatives qui complètent le volume ; enfin il a tiré des sources narratives et autobiographiques un certain nombre de renseignements. Les faits sont présentés d'après l'ordre chronologique, suivant le plan naturellement indiqué pour des travaux de ce genre. M. Tuetey ne s'est départi de cette règle que pour les expéditions de Livourne (1796) et de Lucques (1799), dont le récit forme un chapitre à part entre ceux qui concernent le siège de Mantoue (1796-1797) et l'expédition de Venise (1797) : on ne peut l'en blâmer, car la clarté de l'exposé y gagne certainement.

C'est une tendance naturelle à tous les biographes d'être plus ou moins et comme malgré eux, des panégyristes. Nous n'oserions pas affirmer que M. Tuetey y ait complètement échappé, et il est visible que son héros lui

---

1. Louis Tuetey, *Un général de l'armée d'Italie. Serurier* (1742-1819), 1 vol. in-8 de VII-380 p. avec portraits, gravures et cartes. Paris (Berger-Levrault), 1899.

inspire de la sympathie. Mais, au total, son livre est impartial et si l'on peut relever dans le détail du rôle militaire de Serurier en Italie quelques traces d'optimisme, cette impression est effacée par un dernier chapitre dans lequel un aperçu d'ensemble remet tout au point. M. Tuetey y pèse successivement les qualités et les défauts de Serurier, qui resta toujours, au milieu des patriotes ardents de l'armée d'Italie, au milieu de collègues bien plus jeunes que lui et animés de l'esprit révolutionnaire, « un major d'Ancien Régime » ; il conclut en disant qu'il ne fut, à tout prendre, qu'un général divisionnaire, mais qu'il en fut le type accompli. — On doit savoir gré à M. Tuetey de l'avoir si bien fait revivre. La littérature des campagnes de la République, et spécialement des guerres d'Italie, compte un bon ouvrage de plus. Il y a là un début qui promet dans une carrière où le nom porté par M. Tuetey est, depuis longtemps, hautement et justement apprécié. — P. Caron.

XIXe SIÈCLE

Le court intervalle qui sépare la paix d'Amiens de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre fut un moment de bonheur et d'espoir. On croyait à la durée de la paix ; on se félicitait d'avoir enfin retrouvé le calme après tant d'années agitées. Une grande quantité d'Anglais de distinction accoururent à Paris, se répandirent dans toute la France. Longtemps sevrés des plaisirs de notre capitale, les hommes les plus éminents de l'Angleterre aristocratique et intelligente arrivèrent chez nous, curieux de revoir la France après tant d'années et de si grands événements. C'est un résumé de leurs impressions de voyage que **M. Albert Babeau** nous donne dans la première partie de son récent ouvrage sur *Les Anglais en France après la paix d'Amiens* [1]. Il choisit dans tous ces récits de voyage — dont il donne à la fin une précieuse bibliographie — les traits les plus curieux sur Paris, ses monuments, ses musées, ses environs et surtout sur le premier Consul, dont la personne excite au plus haut point la curiosité des étrangers, sur sa cour, sur sa femme, sur sa vie. Cette première partie se termine par des notes sur l'internement des Anglais en France après la rupture de la paix. On sait que les Anglais ayant saisi, avant toute déclaration de guerre, les navires marchands fran-

1. *Les Anglais en France après la paix d'Amiens*. Impressions de voyage de sir John Carr. Étude, traduction et notes, par Albert Babeau, 1 vol. in-12 avec gravures. Paris (Plon), 1899.

çais, Bonaparte prescrivit l'arrestation de tous les Anglais résidant en France. Ils furent internés dans de petites villes et quelques-uns y restèrent de longues années; ils y furent d'ailleurs bien traités et le reconnaissent dans leurs récits.

La seconde partie du volume est une traduction des impressions de voyage de sir John Carr, ou du moins de toutes les parties qui ont semblé à l'auteur offrir quelque intérêt. Il y a de tout dans ces notes de voyage : des anecdotes, parfois d'une authenticité douteuse; des impressions souvent curieuses; beaucoup de banalités aussi et de choses très connues.

Tel qu'il est, ce volume est précieux pour l'étude des mœurs et de la vie sociale pendant la plus belle période du Consulat. On y voit comment peu à peu la maison du premier Consul se transforme et fait revivre les usages de l'ancienne cour. On y retrouve quelque chose de cette joie de vivre, de travailler en paix, d'être assuré du lendemain, qui était générale en France, surtout pendant cette courte époque de pacification générale. Les mœurs de la ville, l'aspect gai et animé du Palais royal sont racontés en traits pittoresques. Sir John Carr est fort étonné et quelque peu scandalisé de ce retour aux costumes grecs que David a mis à la mode, de ces toilettes antiques, faites d'« air tissé », qui faisaient valoir les charmes de Mme Récamier et de ses rivales. La personne du premier Consul tient naturellement une place importante dans les impressions de notre Anglais. Nous le voyons à la parade, aux Tuileries, à la Malmaison, en représentation officielle ou dans l'intimité; ses moindres mots sont rapportés, ses moindres gestes interprétés : sur la grande scène de la vie parisienne, il est le premier personnage, celui qui ne se montre pas tous les jours, mais qui fait sensation quand il paraît.

Sir John Carr est un Anglais de bon sens qui juge en général bien et impartialement les choses françaises: naturellement on trouve quelquefois chez lui des opinions bizarres qui rappellent celle de l'Anglais légendaire sur la couleur des cheveux des femmes françaises. Somme toute, le livre est intéressant et il complète les renseignements que nous avions sur la vie de cette époque curieuse qui n'est plus la République et qui n'est pas encore l'Empire. — R. Pinon.

Dans un autre ordre d'idées, mais sur la même époque, c'est aussi un agréable recueil d'impressions personnelles que vient de nous donner **M. de Reiset** en publiant les *Souvenirs* de son grand-père [1]. A être franc, l'ouvrage ne contient rien de bien nouveau. On a déjà imprimé tant d'auto-

1. *Souvenirs du Lieutenant-général Vicomte de Reiset* (1775-1810), publiés par son petit-fils le Vte de Reiset. (T. I) 1 vol. in-8 de XVI-438 p. avec un portrait. Paris (Calmann-Lévy), 1899.

biographies de ce genre, qui nous donnent des « détails curieux sur les mœurs guerrières de cette époque », que les répétitions sont maintenant inévitables. Cette observation n'est d'ailleurs nullement faite pour détourner de les publier les possesseurs de documents de cette nature, ni pour blâmer M. de Reiset d'avoir édité les Souvenirs de son grand-père, qui méritaient vraiment de voir le jour. L'auteur a été un de ces hommes de fer, qui ont fait les longues guerres de la Révolution et de l'Empire, et ont déposé l'épée, couverts de blessures, après vingt ans de services. Né à Colmar, en 1775, Antoine de Reiset, dès l'âge de dix-sept ans, combat comme grenadier, puis comme dragon, à l'armée du Rhin, et prend part à toutes ses campagnes jusqu'en 1800. Il est décoré au camp de Boulogne. En 1805, il fait la campagne d'Allemagne, mais arrive trop tard pour assister à la bataille d'Austerlitz; en revanche, il se distingue dans la campagne de 1806, et fait prisonnier à Penzlow le prince Auguste de Prusse. Il est ensuite chargé de la direction du grand dépôt de remonte de Potsdam, qui fournissait de chevaux toute la cavalerie française, et il y reste deux ans. En octobre 1808, il rentre en France, se marie le 3 mars 1809 et le 21, il part pour la campagne d'Autriche. C'est à cette date que s'arrête le premier volume de ses souvenirs. La lecture en est fort attachante; si, encore une fois, on ne s'obstine pas à y chercher des révélations, on y trouvera des traits intéressants de mœurs militaires, des détails sur la campagne de 1806 et l'occupation française en Prusse, sur Napoléon, sur les fêtes des Tuileries, la vie à Paris, etc. Enfin, dans ces lettres intimes, dans ces notes rédigées à la hâte, au jour le jour, d'un style alerte et nerveux, l'auteur se peint tout entier : un soldat robuste et brave. — La publication se présente d'une manière satisfaisante; l'éditeur a enchâssé le texte, ou mieux les textes originaux, dans un commentaire suivi, qui n'est pas sans prêter à certaines critiques, mais qui en somme est bien fait. L'ensemble constitue un exposé biographique très complet. — P. Caron.

C'est une excellente idée qu'a eue la Société d'histoire contemporaine de rééditer les *Mémoires* très peu connus du **comte de Moré**[1]. Non pas que le personnage s'impose : son rôle n'a pas été éclatant; il n'a pas laissé derrière lui un sillage bien profond. Mais il a été mêlé à une foule d'événements et de passions, il a vu de près beaucoup d'hommes illustres, il a promené sur les deux continents — de l'armée de La Fayette, dans le Nouveau Monde, aux camps de l'armée de Condé, — sa crânerie, sa verve

1. Mémoires du comte de Moré (1758-1837), publiés par *M. Geoffroy de Grandmaison et le comte de Pontgibaud*, 1 vol. in-8° de 343 p. Paris (A. Picard), 1898.

et son élégance, et il a su observer et peindre. Ses mémoires sont instructifs et toujours attrayants ; on dirait, en les lisant, quelque roman d'aventures échappé à la plume de Dumas père. Embastillement, évasion, galanteries, coups d'épée, rien n'y manque, et c'est avec une grâce alerte, une bonne humeur jamais lasse, qu'il conte ses escapades et ses prouesses, ses joies et ses anxiétés, qu'il emmène avec lui le lecteur dans les prisons de l'Ancien Régime, où des lettres de cachet enfermaient les jeunes gentilshommes par trop dépourvus de cervelle ; dans les rangs des Américains, au moment de la guerre de l'indépendance ; dans le Paris tout bouillonnant de 1789 ; dans le monde des émigrés, où il alla rejoindre son frère, le comte de Pontgibaud, qui, sous le nom de Joseph Labrosse, avait fondé à Lausanne, puis à Trieste, une maison de banque très prospère. Comme il avait la mémoire farcie d'anecdotes, le comte de Moré s'en est servi pour illustrer son récit ; il y en a de piquantes, d'autres sont touchantes ; souvent elles ajoutent à une physionomie un trait imprévu : telle est celle où il nous montre Washington vieilli, contemplant avec des larmes dans les yeux le portrait de Louis XVI, qu'il avait fait placer dans son cabinet. — Les souvenirs du comte de Moré s'arrêtent à 1815. Il avait salué avec une émotion attendrie le retour des Bourbons : leur gouvernement, qu'il jugeait trop libéral, déçut ses espérances ; et, découragé, aigri, il cessa d'écrire, préférant peut-être garder le silence, pour ne pas critiquer un régime qui lui restait cher en dépit d'une politique qu'il n'approuvait pas. Mais son savant éditeur, qui a complété ses Mémoires par des notes très substantielles, leur a aussi donné une suite, en publiant sa correspondance jusqu'à 1832. Si elle ne révèle sur les événements rien qu'on ne sache déjà, elle est du moins un écho fidèle des sentiments des ultras sous la Restauration, et elle mérite, à ce titre, d'être consultée.

Dans le tableau qu'il fait de la société française en 1789, le comte de Moré cite, en tête du petit groupe de gentilshommes qui applaudissaient avec le plus de fracas les doctrines révolutionnaires, le vicomte de Beauharnais, « qui n'était, ajoute-t-il avec une pointe de dédain, qu'un très joli danseur. » M. de Moré ne se trompait pas. Ce beau garçon était un esprit vulgaire, un triste sire, et, malgré son grade de général et sa mort sur l'échafaud, il serait aujourd'hui bien oublié, s'il n'avait été en même temps le déplorable mari de Joséphine Tascher de la Pagerie, la future *Joséphine impératrice et reine*, à qui **M. F. Masson** vient de consacrer deux importants volumes[1]. Telle qu'il a représenté son héroïne, substi-

1. F. Masson, *Joséphine de Beauharnais* (1763-1797), 1 vol. in-8° de 300 p., et *Joséphine impératrice et reine*, 1 vol. in-8° de 464 p. Paris (Paul Ollendorf), 1899.

tuant la réalité à la légende, « ce n'est plus, comme il le dit lui-même, une impératrice, ce n'est plus une grande dame : c'est une femme » — et une femme qui, si elle était remplie de charmes, était aussi remplie de défauts. Elle éblouissait par sa grâce ; c'était le masque qui dissimulait son égoïsme, sa rouerie, sa frivolité, sa légèreté. Cependant on n'a pas le cœur de lui en vouloir de ses faiblesses, tant elle apparaît inconsciente, et on l'aime, malgré tout, parce qu'elle était affable et bonne. — Dans le premier volume, M. Masson prend Joséphine à son berceau, et il ne la quitte qu'au moment de son mariage avec le général Bonaparte. Il la suit pas à pas pendant toute une période de sa vie qui, jusqu'ici, avait presque complètement échappé aux historiens. Les intrigues qui préparèrent son premier mariage, sa venue de la Martinique, son union avec Alexandre de Beauharnais, ses malheurs conjugaux, la rupture et, finalement, la séparation et les consolations : l'enquête minutieuse de M. Masson ne laisse rien dans l'ombre. Il ne s'est pas contenté d'ailleurs de raconter des événements, de faire un portrait, neuf par bien des côtés ; de tracer une étude de caractère, souvent fine et ingénieuse ; de remettre au point des incidents de la vie de Joséphine, dénaturés plus ou moins, ceux-ci par les admirateurs, ceux-là par les malveillants ; il a élargi son sujet par des peintures, à la fois documentées et pittoresques, de la vie coloniale à la fin du XVIIIe siècle, de la Société de l'Ancien Régime, des milieux révolutionnaires, des prisons de la Terreur, etc. Son livre se ferme sur l'apparition du jeune général Bonaparte, qui se laissa prendre, si impétueusement et si naïvement, à des mines de grande coquette où il croyait découvrir des façons de grande dame.

Quelques années s'écoulent. La générale Bonaparte est maintenant impératrice des Français et reine d'Italie ; la petite créole de la Martinique, la veuve promptement rassérénée du citoyen Beauharnais, l'ex-maîtresse de Barras, est sur le trône d'Anne d'Autriche et de Marie-Antoinette ; elle vit aux Tuileries, à Saint-Cloud, à la Malmaison, au milieu des courtisans attentifs, des uniformes chamarrés, des toilettes de cour. C'est dans ce décor nouveau que le second volume de M. Masson nous fait voir Joséphine. Tantôt il nous la présente dans son cabinet de toilette, aux mains des femmes de chambre et des coiffeurs, entourée de flacons d'odeurs, de pots de fard, de bijoux, de robes, de dentelles ; tantôt dans les salons des Tuileries, qu'elle cherchait à peupler de noms sonores ; tantôt dans les cérémonies, les bals, les banquets, les fêtes, les concerts ; tantôt sous les ombrages de cette Malmaison, noyée dans la verdure riante des bords de la Seine et qu'elle se plaisait à parer d'œuvres d'art et de fleurs, comme si elle eût pressenti que, là, s'achèverait un jour, le pro-

digieux roman de sa vie ; tantôt enfin dans les réceptions officielles, dans les voyages où l'empereur la traînait à sa suite, toujours souriante malgré la fatigue, et après lesquels la foule disait : « Napoléon gagne les batailles, Joséphine gagne les cœurs ! » Pendant les cinq années que dura ce rêve, ceux qui la voyaient passer ainsi dans de perpétuelles splendeurs d'apothéose, pouvaient la croire pleinement heureuse et tranquille. Ils se trompaient. Joséphine n'était, selon le mot de M. Masson, qu'une « sultane favorite » ; un caprice ou un intérêt du maître pouvaient la briser ; elle le savait, et elle vivait dans l'appréhension continuelle de la catastrophe, qui fut le divorce du mois de décembre 1809.

Tous les publics, aussi bien celui des hommes d'étude que celui des mondaines, trouveront à cette lecture plaisir et profit. M. Masson nous permettra cependant de lui exprimer une critique pour les deux volumes déjà publiés, un désir pour celui qui va suivre : quoique nous sachions parfaitement la conscience scrupuleuse qui préside à ses recherches, et que nous reconnaissions tout l'excès qu'il peut y avoir à encombrer le bas des pages de cotes d'archives, de renvois, de références, nous sommes fâchés de ne rencontrer, dans un ouvrage de cette importance, aucune indication des sources employées ; nous sommes convaincus d'ailleurs que le savant historien de Napoléon et Joséphine, pour donner plus d'autorité encore à ses travaux, tiendra tout le premier à nous fournir bientôt une liste précise des documents qu'il a utilisés.

On s'est étonné souvent de l'indifférence complète qu'affecta Napoléon malheureux pour la compagne de ses jours de succès et de gloire, pour la seule femme qu'il semble avoir vraiment aimée. Le *journal* tenu à Sainte-Hélène par le **Général baron Gourgaud**[1], et qui a paru ces temps-ci, n'est pas fait pour modifier cette impression. L'empereur, dans son exil, évitait de parler de Joséphine et quand, par hasard, il prononçait son nom, c'était sans l'accent ému qui vient du cœur. — Ce nouveau journal de Sainte-Hélène est, du reste, intéressant. S'il n'a pas été écrit sous la dictée même du maître, il est du moins tout rempli de ses pensées et de ses paroles : sa place est marquée à côté du célèbre *Mémorial* et du récit de Montholon. Au fond de son île, où il se consumait d'ennui, d'humiliation, de regret, Napoléon abordait pêle-mêle dans de longues conversations à bâtons rompus les sujets les plus divers : histoire, mathématiques, philosophie, morale, religion, science militaire, littérature, il avait sur toutes choses des

1. Général baron Gourgaud, *Sainte Hélène, journal inédit de 1815 à 1818*, avec préface et notes de MM. le vicomte de Grouchy et A. Guillois, 2 vol. in-8 de 590 et 564 p. Paris (E. Flammarion) 1899.

vues originales et souvent justes. En lisant ces pages, on est à chaque instant frappé de l'extraordinaire clairvoyance avec laquelle il reconnaissait ses propres fautes ou celles de ses amis. Parfois même on est surpris de sa sévérité extrême à l'égard de certains hommes qui s'étaient dévoués pour lui jusqu'à la mort : ainsi La Bédoyère qu'il définit un « braque »; Murat qui, sorti des combats, « n'a commis que des bêtises » et qu'il accuse d'avoir été un des plus ardents à la mort du duc d'Enghien ; ainsi surtout Ney, dont il apprécie durement l'attitude en 1815, après l'avoir appelé un traître et un coquin, et qui « n'a eu, dit-il, en parlant de sa fin tragique, que ce qu'il méritait. » Il continue : « Je le regrette comme un homme précieux sur le champ de bataille, mais il était trop immoral et trop bête pour réussir. » (t. I, p. 498). — Il aimait encore s'entretenir des grands personnages du passé, des capitaines fameux comme Gustave Adolphe et le grand Frédéric, dont il trouvait la réputation militaire très surfaite, ou comme Turenne, pour lequel il professait une admiration sans bornes (t. II, p. 135). Mais il y avait deux sujets qui, pardessus tous les autres, le hantaient : Waterloo et l'Orient. Sans cesse il revenait sur l'expédition d'Égypte ; c'était un souvenir qui l'obsédait : « Si j'y étais resté, répétait-il, je serais à présent empereur d'Orient[1] ». — Cet ouvrage, qui fourmille de renseignements de toutes sortes sur Napoléon, éclaire aussi l'attitude, jusqu'ici un peu mystérieuse, de Gourgaud à Sainte-Hélène, et son départ de l'île, dont on n'avait pas encore bien discerné la cause.

Avant de quitter le journal de Gourgaud, nous voulons féliciter les éditeurs de l'heureuse idée qui leur a fait imprimer en caractères spéciaux les paroles de l'empereur; mais nous leur ferons, en même temps, un léger grief de n'avoir pas terminé leur second volume par une table générale des noms propres, qui est indispensable dans une publication de ce genre. Il est fâcheux aussi qu'ils n'aient pas surveillé avec plus de soin le texte qu'ils faisaient paraître, qu'ils n'aient pas rectifié par des notes les inexactitudes échappées à Napoléon, au cours de ses improvisations, ou à Gourgaud, dans sa rédaction hâtive. Ainsi (t. II, p. 8), Napoléon parle de Gassion, le maréchal du temps de Louis XIV, comme d'un de ses interlocuteurs, et les éditeurs ne sourcillent pas en face de cette énormité. Ailleurs (t. I, p. 329), l'empereur félicite la Restauration d'avoir nommé pairs de France, pour s'attacher les classes populaires, les fils de Bessières et de *Duroc* : il veut sans doute désigner les fils de Bessières et de *Lannes*, qui furent, en effet, créés pairs de France avec

1. T. I, p. 82. Cf. t. I, p. 52, 67, 165, etc. et t. II, p. 52, 161, 435, etc.

l'orphelin de La Rochejaquelein; Duroc n'avait pas laissé de fils. Il est inutile de multiplier les exemples et d'insister sur des lacunes qui pourront être facilement réparées dans une nouvelle édition.

Nous rappelions tout à l'heure que, dans ses rêveries de Sainte-Hélène, Napoléon évoquait souvent, devant la petite cour fidèle de son exil, le souvenir de Waterloo; il revivait par la pensée toutes les heures d'espoir, d'angoisse, d'horreur de l'inoubliable journée; il cherchait, sans trouver de réponse, le pourquoi de sa défaite. Dans un ouvrage qu'a salué dès son apparition un très grand succès, ce problème de *Waterloo*, tant de fois déjà remué par les esprits les plus divers — poètes, philosophes, historiens, hommes de guerre, — vient d'être de nouveau minutieusement étudié. **M. Henri Houssaye**[1] a consacré un gros volume à la dernière campagne de l'empereur, à cette campagne qui tient dans trois jours si remplis et si dramatiques — commencée le 15 juin 1815, finie le 18. Après un tableau de la France à la veille des hostilités, où il constate que « la tristesse et l'abattement dominaient dans les campagnes »; qu'un découragement craintif avait envahi toute la nation; que la « confiance manquait même aux officiers généraux », et que l'armée qui, elle, avait conservé « l'impatience de combattre, la résolution de vaincre, l'idolâtrie pour l'empereur, la haine de l'étranger », était cependant « énervée par l'indiscipline, » — M. Houssaye passe avec nous la revue des troupes françaises et étrangères; il nous détaille les plans de campagne de Napoléon et ceux des alliés; puis, entrant dans le vif de son sujet, il nous conduit en belle place pour assister aux premiers engagements : Ligny, les Quatre-Bras; enfin, heure par heure, minute par minute, il nous fait suivre toutes les péripéties de la grande bataille, et il semble bien, tant il y a dans son exposé de petits faits amassés, que pas un incident n'a dû lui échapper. Son livre s'achève par des discussions techniques, où il prend à partie Charras, Jomini, Clausewitz, d'autres encore.

M. Houssaye est un érudit et un poète. Il sait les choses, et il les voit, il les peint, il les sent. Son récit est vivant, nous allions dire vécu. Ceci est à la fois une qualité et un défaut : une qualité, parce que le souffle, qui circule a travers ses pages et qui les anime, entraîne le lecteur, malgré l'accumulation touffue des détails, des chiffres, des renseignements, — un défaut parce que l'auteur perd, par ce fait même, beaucoup de sa liberté d'esprit pour juger les hommes et les événements, et que son livre respire, avec un culte farouche et tendre pour l'empereur, toutes les

1. Henry Houssaye, *1815. Waterloo*, 1 vol. in-16 de 512 p. Paris (Perrin), 1899.

passions raisonnables et déraisonnables du temps. M. Houssaye explique lumineusement la défaite par les fautes ou les défaillances de celui-ci ou de celui-là, même par celles de Napoléon. Mais quelle est la bataille, dans tous les temps, où des accidents de ce genre ne se soient présentés ? La particularité de Waterloo, ce n'est pas que Napoléon y ait commis des fautes, c'est qu'il y était dans l'impossibilité de les réparer. En face de l'Europe qu'avait dressée contre lui l'exagération de sa politique de conquêtes, il était impuissant. La défiance de lui-même, que signale M. Houssaye, et que l'empereur avouait plus tard à Gourgaud, était la révélation que lui faisait son génie de la situation sans issue où il s'était jeté ; et cette défiance où il était du succès est aussi la condamnation des Cent jours qui ne pouvaient pas réussir, et qui, ne réussissant pas, devaient faire tomber la France plus bas encore dans l'abîme où l'avait laissée, en 1814, la capitulation de Paris.

Pendant que cette partie suprême se jouait à Waterloo, le gouvernement qui avait précédé celui des Cent jours et qui le remplaça, faisait son intérim à Gand. Au nom de la Société d'histoire contemporaine, **M. Albert Malet** a récemment publié sur ces « petits cent jours », comme les appelait Châteaubriand, une série de documents, que présente au public une introduction de **M. E. Romberg**[1]. Les pièces, contenues dans ce recueil, ne sont pas toutes d'un égal intérêt. Tirés soit des archives du duc de Blacas, soit des archives de Vienne, ou même simplement des journaux de l'époque, ces actes officiels et ces correspondances privées n'apprennent en général rien de très nouveau. De plus, pour apprécier l'esprit qui les anime, il faut se reporter aux passions et aux préjugés de l'époque, à l'ignorance où les meilleurs esprits étaient encore des véritables causes du retour de l'île d'Elbe, que beaucoup, sur de fausses apparences, attribuaient à une conspiration préméditée. Parmi ces documents, nous n'en connaissons pas de plus patriotiques et de plus politiques que les notes et lettres de M. Lainé à M. de Blacas. En même temps qu'il conjure le roi de n'avoir, avec l'étranger, aucun rapport, M. Lainé émet les idées les plus originales et les plus sensées sur les conditions du gouvernement représentatif. Il conseille notamment à Louis XVIII d'essayer de ce qu'on appellerait aujourd'hui la représentation des intérêts : « Peut-être, écrit-il, le Roi pourra-t-il convoquer, en outre [des députés de chaque département], des députés des cours de justice, des principales Chambres de commerce, des universités ou académies, de quelques corporations libérales.

---

1. Louis XVIII et les Cent jours a Gand. Recueil de documents publiés par *MM. E. Romberg et A. Malet*, t. I, 1 vol. in-8 de LXIV-256 p. Paris (A. Picard), 1899.

Il rentrerait ainsi un peu dans la formation des États généraux, véritable constitution de la France ». Il ajoute même ces réflexions qui, de la part d'un conseiller de Louis XVIII, semblent d'une étrange hardiesse : « Ce serait aussi un grand moyen de popularité de suivre les formes de la constitution de l'an IV pour la composition du conseil des Cinq-Cents. Il n'en fut guère de plus libre, de plus nationale ; la France fut par elle vraiment prospère jusqu'au fatal 18 fructidor. » (p. 201). — Nous avons remarqué, dans l'introduction, quelques points qui nous paraissent des inexactitudes. Nous en signalerons un à l'auteur : il cite, parmi les grandes dames qui étaient à Gand, Mme de Duras, Mme de Lévis, la duchesse de *Ranzau* (p. xxxv) ; on devrait lire sans doute *Rauzan*, mais une erreur subsisterait, car ce duché ne fut érigé qu'au mois d'août 1819, en faveur du Comte de Chastellux, et justement à l'occasion de son mariage avec la deuxième fille de la duchesse de Duras, qui, âgée de seize ans lors des Cent-jours, avait suivi sa mère à Gand. — B. DE LACOMBE.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

L'histoire des questions ouvrières et industrielles est à l'ordre du jour. Nous avons aujourd'hui à signaler deux intéressantes publications auxquelles elle a donné naissance dans ces derniers temps : l'une de M. Hauser[1] nous met au courant de la situation de l'ouvrier français au XVe et au XVIe siècles, l'autre de M. Germain Martin[2] expose le régime de la grande industrie au XVIIe siècle.

Notre rôle n'est pas ici d'énumérer par le menu les questions passées en revue dans l'étude de **M. Hauser**. Aussi bien, on se doute aisément qu'il s'y agit des corporations, des apprentis, des compagnons, des maîtres, des salaires, de l'organisation du travail, etc. Nous avons tous des lumières plus ou moins confuses sur ces sujets, pour les avoir vus traités dans les livres de M. Levasseur, de M. H. Blanc, de M. d'Avenel, ou dans la récente et remarquable *Histoire des corporations de métiers* de M. Martin Saint-Léon. Ce qui peut être intéressant, c'est de savoir ce qui distingue l'ouvrage de M. Hauser, et d'apprendre ce qu'on y pourra

1. HAUSER, *Ouvriers du temps passé* (XVe-XVIe siècles), 1 vol. in-8 de XXXVIII-252 p. Paris, (Alcan), 1899.

2. GERMAIN MARTIN, *La grande industrie sous le règne de Louis XIV* (*plus particulièrement de 1660 à 1715*), 1 vol. in-8 de 446 p. Paris (Arthur Rousseau), 1899.

chercher qui ne se trouve point dans celui de tel ou tel de ses devanciers.

Tout d'abord, M. Hauser nous dit qu'il s'est efforcé de « substituer à l'idylle un peu d'histoire. » On a souvent peint l'état des travailleurs de l'ancien régime sous des couleurs trop favorables. De cette peinture séduisante et trompeuse, les socialistes chrétiens se sont fait un argument à l'appui de leurs doctrines. Le passé et l'avenir — incertains l'un et l'autre — sont des refuges commodes à l'abri desquels les économistes embarrassés placent volontiers leurs théories. Du moins, si l'avenir lui échappe, l'histoire peut essayer d'interroger et de contrôler le passé. Il suffit de choisir les documents sans parti pris, de les examiner sans idées préconçues et de les interpréter avec prudence.

Telle est, en effet, la règle que s'est imposée l'auteur. C'est ainsi qu'il rejette la « méthode des prix » que M. d'Avenel a introduite dans ses livres. Il éprouve pour toutes les déterminations qu'on a tentées ou qu'on pourra tenter de la valeur, absolue ou relative, de la livre tournois, une défiance qui nous paraît le commencement de la sagesse. On peut évaluer, tant bien que mal, la somme de jouissances présentes que produit une certaine quantité de monnaie actuelle ; il est presque impossible de savoir la valeur qu'aurait eue cette somme de jouissances en monnaie ancienne, qui variait suivant les temps et les lieux ; et d'ailleurs les jouissances du moyen âge étaient très différentes des nôtres. — M. Hauser s'applique à faire porter son enquête sur l'ensemble de la France ; or, beaucoup de publicistes ne s'occupent que du régime des communautés de Paris, et en tirent des inductions pour les autres centres industriels. Ce procédé serait critiquable de nos jours ; à plus forte raison pour l'ancienne France qui n'était pas centralisée comme la nôtre. M. Hauser relève avec beaucoup d'à-propos ce vice de méthode. Il est vrai que l'organisation parisienne était la plus facile à connaître. On cède si facilement au désir de mettre en avant ce qu'on connaît le mieux, sauf à n'attacher au reste qu'une moindre importance ! M. Hauser connaît, lui, admirablement l'histoire ouvrière de la cité de Lyon. Deux chapitres — ils sont parmi les meilleurs du livre — sont consacrés à cette grande cité. Dans tout le cours du volume, l'auteur l'a principalement en vue.

Et maintenant, les conclusions : elles s'opposent fort nettement à celles des socialistes chrétiens.

Il ne faut pas s'imaginer que le régime corporatif ait eu l'extension qu'on lui a parfois attribuée. En réalité, dans les deux tiers de la France, le travail était libre ; là il n'y avait pas d'organisation « harmonieuse » et « patriarcale » ; il n'y avait pas d'organisation du tout. Dans les villes où existaient les cadres corporatifs, ils n'avaient pas la solidité qu'on leur

prête. La multiplicité des textes législatifs et administratifs à cet égard prouve, par son abondance même, qu'ils n'étaient pas observés. Enfin, la question sociale — l'éternelle question de pain — se posait alors comme à présent. L'ouvrier était très mécontent et très malheureux. « Le sort de l'ouvrier français n'a donc nullement présenté, durant ces deux siècles, cette uniformité et cette fixité que les panégyristes et les détracteurs du passé se sont plu à y voir. Dès le XVe siècle, l'ancien régime corporatif a commencé à s'altérer, pour des raisons à la fois économiques, sociales et politiques. Chose cruelle : ces modifications se sont presque toutes produites dans le même sens, dans le sens le plus défavorable à l'ouvrier. L'autorité intervenait au besoin pour maintenir du régime ancien surtout ce qui était avantageux au patron. Et tandis que l'ouvrier devenait de moins en moins heureux, chaque jour il devenait de moins en moins facile de cesser d'être ouvrier. » (Page XXXVII.)

Il est bon d'ajouter que la période examinée par M. Hauser marque une phase très caractérisée de décadence du régime des communautés. Il serait à souhaiter qu'il se livrât maintenant, avec la méthode sévère qui l'a si bien servi cette fois-ci, à l'étude des époques précédentes, et qu'il nous donnât ses conclusions à leur sujet. Certes, ce serait mal profiter des excellents exemples de M. Hauser que de hasarder une hypothèse *a priori*. Et pourtant nous croyons bien que, s'il se mettait à l'œuvre, ses nouvelles conclusions seraient à peu près les suivantes : « Les âges de transition, comme le XVe et le XVIe siècles sont douloureux. Mais quand une institution est à son apogée, comme le système corporatif au XIVe siècle, c'est qu'elle a son utilité, qu'elle correspond aux besoins du temps, et qu'en elles doivent se compenser, comme en toutes choses humaines, des avantages qu'il est puéril de méconnaître et des inconvénients qu'il est extravagant de nier. L'histoire peut faire le compte des uns et des autres. Mais quant à savoir si, tout compte fait, une « faiseresse d'aumonières sarrazinoises » était plus ou moins heureuse en 1300 qu'une ouvrière ne l'est de nos jours, il faudrait réunir dans une même conscience les idées du XIVe siècle et celles du XIXe pour trancher le problème. Chaque âge a ses idées à lui, son bonheur et ses misères propres. C'est pourquoi il serait déplorable, s'il n'était inutile, de vouloir, comme les apologistes du vieux temps, répéter deux fois la même Histoire. »

L'ouvrage de **M. Germain Martin** nous introduit dans un ordre de sujets un peu différent. Ce n'est plus ici le contrat de travail qui forme le fond du livre, c'est l'industrie française dans son ensemble, avec toutes les questions fiscales, administratives, commerciales et autres qui s'y rat-

tachent. La tâche était laborieuse et ardue ; on peut d'ailleurs se rendre compte, par l'indication des *sources* mise en tête du volume, des recherches considérables que l'auteur a dû faire pour se documenter : Archives Nationales, fonds départementaux, recueils des contemporains, textes législatifs, publications de l'époque moderne ont dû tour à tour passer devant ses yeux. Aussi son travail se recommande-t-il par l'abondance et la sûreté des renseignements.

L'étude de M. Germain Martin porte principalement sur la période qui s'étend de 1660 à 1715. C'est en un mot l'histoire du Colbertisme, tel qu'il fut appliqué par Colbert lui-même et par ses successeurs. L'exposé très minutieux et très complet que nous y trouvons des efforts du grand ministre conduit à réhabiliter son œuvre si souvent mal comprise et mal appréciée. Sur la plupart des points où il a porté son activité, il en est résulté quelque avantage pour notre industrie naissante. Il avait entrevu cette grande vérité hautement affirmée par F. List deux siècles plus tard, que l'industrie, à ses débuts, est comme un enfant qui a besoin de lisières pour guider ses premiers pas. Elles lui sont alors un soutien ; elles lui deviennent une entrave une fois qu'il est assez fort pour marcher tout seul. « Son caractère autoritaire et personnel l'a poussé à croire que l'initiative privée n'était capable dans les débuts d'aucun succès sans la forte direction d'un ministre ; mais il espérait qu'une fois l'éducation industrielle bien achevée, les manufacturiers progresseraient sans qu'il leur fût accordé de privilèges. » (P. 95.)

A cette époque, nous le voyons donc subventionner les fabricants, donner aux manufactures des privilèges, se faire tenir au courant de leurs opérations, adresser, partout où il est utile, des recommandations, des éloges, des censures. Ses faveurs vont d'ailleurs toujours à la grande industrie. Il néglige les petits artisans dont le labeur opiniâtre aurait mérité plus d'encouragements. Sur ce point, M. Germain Martin est heureusement inspiré dans le fond, sinon dans l'expression, en jugeant que Colbert a « fauté ». On lira avec intérêt les passages très piquants où il nous introduit dans les coulisses du Contrôle général. Nous y découvrons un Colbert très « nature. » Il a, semble-t-il, enlevé sa perruque et ses manchettes. Assisté de compères rusés et peu scrupuleux — entre autres de ce Bellinzani dont nous lisons l'odyssée, le ministre s'ingénie à surprendre le secret des industriels étrangers : ceux d'entre leurs employés qui les dévoileront à nos ambassadeurs pourront compter sur « une petite recognoissance ». Il s'efforce de débaucher les ouvriers de Hollande, d'Allemagne, de Suède et d'Italie, et de les attirer chez nous. Il veille à modérer le zèle d'un père capucin qui tracasse le drapier protestant Van

Robais, récemment venu s'établir à Abbeville : on doit ménager les gens dont on a besoin. Il fait faire des remontrances aux brodeuses d'Auxerre, dont la fainéantise lui donne bien du chagrin, etc. — Après avoir étudié les diverses administrations commerciales créées ou réformées par Colbert, M. Germain Martin termine cette première partie par un inventaire très détaillé des différentes industries dans ces années-là.

L'œuvre du ministre est malheureusement compromise sous ses successeurs. Les troubles de la guerre, les mesures désastreuses, comme la révocation de l'édit de Nantes, désorganisent les cadres industriels. Louvois, Pontchartrain, Chamillart, Desmarets continuent la politique interventionniste de Colbert, mais ne la comprennent plus. Ils protègent sans à-propos. Ils rétrécissent de plus en plus les liens qui enserrent l'industrie, sans s'apercevoir que son adolescence aurait maintenant besoin d'émancipation et d'indépendance. « Colbert soutint avec raison ses débuts, mais ses successeurs eurent tort de ne pas couper les liens qui la protégeaient à contre-temps et restreignaient l'espace à une œuvre qui avait besoin de liberté pour se fortifier. » (P 355.) Aussi l'inventaire de l'industrie de 1700 à 1715 que nous donne aussi l'auteur est-il beaucoup moins satisfaisant que le premier. La misère est grande partout. « Cependant on entrevoit dès 1713, la possibilité d'une amélioration ». M. Germain Martin nous dira sans doute ce qu'il advint de cette espérance dans l' « étude prochaine » qu'il nous promet sur l'industrie du XVIIIe siècle. Nous sommes persuadés qu'elle sera attendue avec impatience par tous ceux qui auront goûté les sérieuses et fortes qualités du présent ouvrage.

La difficulté de travaux semblables, c'est — indépendamment de la documentation — la méthode d'exposition. Le livre de M. Germain Martin est essentiellement analytique. Les chapitres en sont courts, et dans l'intérieur d'un même chapitre, les sous-titres et les paragraphes abondants; les détails sont nombreux et les conclusions brèves. Il gagne par là en vérité et en précision ce qu'il pourrait perdre en relief et en perspective.

Peut-être, sur certains points, l'auteur a-t-il un peu trop sacrifié au détail. Il insiste bien complaisamment sur l'aspect des plombs de marque des « bayettes, sempiternes, anacostes » et autres étoffes ; l'histoire des roueries de Bellinzani dans l'affaire de la vente du duché de Nevers interrompt un peu le récit. Mais, après tout, il y aurait quelque mauvaise grâce à reprocher à un *chartiste* qui sait tirer si bon parti de documents jusqu'ici mal connus, de les trop aimer. — Edgard Allix.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

H. Gaillard et A. Froidevaux. — **Histoire du moyen âge et des temps modernes (1270-1610).** 1 vol. in-12 de VII-636 pp., avec 24 cartes et 10 tableaux généalogiques, etc. Paris (Ch. Delagrave), 1899.

C'est chose banale de dire que nous manquons de bons manuels d'Histoire. Il n'y a pas à s'en étonner. La rédaction d'un manuel est plus difficile que la confection de beaucoup de travaux historiques dits originaux. Elle exige de l'impartialité, une grande sûreté d'information, beaucoup de clarté et de méthode, et enfin le sens, difficile à acquérir, du fait ou de l'idée intelligible à l'enfant, c'est-à-dire une juste notion de la valeur éducative de l'histoire. Toutes ces qualités se trouvent rarement réunies; de plus, on est loin d'être d'accord sur la façon dont l'histoire doit être enseignée, les uns s'en tenant encore à l'ancienne chronologie, à l'histoire-faits, les autres réduisant au minimum l'énoncé des faits pour s'attacher surtout aux idées, aux institutions et aux mœurs, pour vivifier les exposés à l'aide de documents bien choisis et pour faire ressortir de l'étude des époques successives le principe de l'évolution.

MM. Gaillard et Froidevaux appartiennent à la deuxième école : « Il a paru, disent-ils dans leur préface, qu'il était préférable de nommer moins de généraux, d'énumérer moins de batailles, de passer plus rapidement sur les guerres françaises de religion par exemple, et d'insister davantage sur des notions de ce genre [notions d'histoire de la civilisation], qui permettent de mieux comprendre la réaction réciproque des faits les uns sur les autres, et présentent une plus grande importance historique. » Voilà un excellent programme, et les auteurs l'ont consciencieusement exécuté. Il ne nous semble pas cependant qu'ils aient toujours été très heureux dans le choix des traits expressifs, des faits ou des idées caractéristiques. On voit parfois un peu trop que ce manuel, comme la préface le dit du reste, est fait d'après des ouvrages de seconde main, et pas tou-

jours d'après les meilleurs, puisque les remarquables études de Renan sur la politique religieuse de Philippe le Bel ne sont pas indiquées dans la bibliographie du chapitre consacré à ce prince[1]. Peut-être y avait-il moyen d'animer un peu plus le récit, par exemple en citant un ou deux textes bien choisis. Peut-être aussi aurait-il été bon d'éviter ces mots abstraits, ces expressions vagues, lettre-morte pour les enfants : l' « absolutisme », le « despotisme qui triomphe des dernières velléités de résistance » (p. 430), les « au point de vue financier, militaire, national, etc. » L'information paraît très suffisante et les auteurs montrent qu'ils ont, en général, connu et employé les travaux récents. Le plan a la vigueur nécessaire, bien qu'il y ait des redites et des contradictions comme celle-ci : « L'Espagne est redevable à Philippe II du maintien de son unité religieuse, de la constitution et de l'affermissement de son unité politique, du maintien d'un bon Gouvernement, et enfin d'efforts et même de sacrifices qui légitiment la popularité dont ce souverain jouit toujours dans son pays (p. 554). » « Quelques mois plus tard, mourut Philippe II, laissant l'Espagne totalement ruinée... A la fin du XVIe siècle, elles (les finances) n'existent véritablement plus. A ce moment, tout dépérit ou plutôt tout est mort en Espagne... Elle tombe dans une période de profonde décadence, etc. (p. 572). — A part deux ou trois passages, l'exposé est impartial ; quant au style, il nous faut constater qu'il n'est pas toujours satisfaisant[2]. En somme, il y a dans cet ouvrage, qui représente un long travail, une intéressante tentative de rédaction d'un manuel d'après une formule nouvelle ; nous souhaitons qu'il suscite des imitateurs et des émules.

Pierre CARON.

*
* *

L'armée à travers les âges. Conférences faites en 1898 à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. 1 vol. in-12 de 277 pp. Paris (Chapelot), 1899.

Il s'agissait, dans ces conférences, de montrer comment, aux différentes

1. En revanche, on y trouve les ouvrages de Dupuy et de Tosti, que Renan a employés et dont il a tiré tout ce qu'on pouvait en tirer.

2. On rencontre de temps à autre des expressions singulières. A la page 343, il est parlé d'une « invention qui paraît avoir été découverte ». M. Froidevaux reproche à François Ier (p. 411) de n'avoir pas su, en 1527, « profiter de la maîtrise de la mer, etc. ». La cour (p. 422) « est le rendez-vous de l'institution (?) la plus policée qui soit alors connue ». Enfin la phrase suivante (p. 468) : La Renaissance est « une de ces rares époques dont le prestige est tel qu'elles ont mérité d'être choisies comme autant de jalons par ceux qui étudient dans la suite des temps les évolutions complexes de l'humanité. »

époques de l'histoire, « l'armée était recrutée, commandée ; quelles étaient les relations de l'organisation militaire avec l'organisation sociale, quelle idée le soldat se faisait des droits, des devoirs et de l'honneur militaires, l'histoire technique de l'armement et de la tactique étant jetée pardessus bord ». Tel était le programme. En laissant de côté l'exposé qu'en fait M. E. Lavisse, et la très belle conférence de M. E. Boutroux sur le « Devoir militaire », trois études intéressent, dans ce recueil, l'histoire moderne et contemporaine de la France. Ce sont celle de M. P. Lehugeur sur l'*Armée de Louis XIV*, celle de M. A. Sorel sur l'*Armée de la République* (*1792-99*), celle de M. A. Vandal sur l'*Armée du Premier Empire dans ses rapports avec la société civile*.

L'étude de M. Lehugeur témoigne d'un effort extrêmement méritoire pour arriver à la précision et à la clarté absolues. Sous la confusion apparente des troupes réglées, à propos desquelles il résume l'œuvre de Louvois, des milices provinciales et des milices bourgeoises, l'auteur montre l'unité morale de l'armée de Louis XIV, unité faite de plusieurs sentiments : confraternité d'armes, honneur, sentiment du devoir, esprit militaire, et il prouve l'existence de ces sentiments par des exemples tirés des faits de guerre et des institutions militaires. — M. Sorel avait à parler de l'armée de la première République, tâche facile en apparence, difficile en réalité. Sa conférence est très belle de forme, bien documentée. A être franc, elle ne fait pas cependant très grande impression sur l'esprit. A quoi cela tient-il ? Peut-être à un flottement assez sensible dans le plan. Sans doute l'analyse de l'état d'âme des volontaires de 92 et des soldats de la guerre de propagande était chose délicate; nous croyons néanmoins qu'il aurait été possible, avec les ressources que l'auteur avait à sa disposition et dont il a du reste largement usé (*Journal du sergent Fricasse*, etc.), de marquer plus fortement les traits essentiels. Pour y arriver, peut-être aurait-il été bon de s'effacer un peu plus, d'être plus froid et plus concis. Les conférences de M. C. V. Langlois dans le même volume sur les *Armées féodales* sont, à notre sens, un exemple excellent des bons résultats de la méthode rigoureusement scientifique dans un exposé d'histoire, même générale. M. Langlois avait affaire à un sujet assez ingrat et mal connu ; et pourtant, ses études, présentées dans un style bref, très compréhensif, sans recherche littéraire, paraissent plus vivantes que celle de M. Sorel. — On ne peut adresser la même critique aux vingt-cinq pages consacrées par M. Vandal à l'armée du Premier Empire. Parfois peut-être un peu trop de chaleur à notre gré, mais beaucoup de vie, des aperçus très justes, avec des traits expressifs, un style nerveux, en somme un ensemble tout à fait intéressant. L'auteur s'est proposé de

« montrer de quels éléments sociaux se composait l'armée impériale, d'indiquer l'influence réciproque des éléments militaire et civil l'un sur l'autre, les liens par lesquels l'armée tenait à la nation, comment elle se rattachait à la France de son temps et aussi à la France de tous les temps. » Il y a fort bien réussi.

En terminant, nous nous ferions scrupule de ne pas donner une mention, outre les conférences de MM. Lavisse et Boutroux et les études de M. Langlois signalées plus haut, aux deux conférences de M. P. Guiraud sur l'*Armée romaine*, et à celle de M. E. Gebhart sur les *Armées mercenaires de l'Italie (du XIVe siècle à 1527)*. Elles complètent très heureusement le volume. Si nous n'en parlons pas, c'est parce qu'elles sortent de notre cadre.

Pierre CARON.

*
* *

J. JANSSEN. — **L'Allemagne et la Réforme, tome V : L'Allemagne depuis la proclamation du formulaire de concorde jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans (1580-1618)**, trad. Paris, 1 vol. in-8° XXXVIII-782 pp. Paris (Plon), 1899.

Mme E. Paris poursuit avec une louable régularité sa traduction de l'histoire catholique du peuple allemand par l'évêque Janssen. Le tome V nous offre un tableau de l'Allemagne avant la guerre de Trente ans. La paix d'Augsbourg avait laissé subsister de graves causes de discorde : la clause de réserve gênait ceux que le seul désir de sécülariser les biens ecclésiastiques poussait vers la Réforme; d'autre part, les calvinistes étaient exclus des avantages de la paix. C'étaient les plus remuants, ceux dont la doctrine plus radicale s'accommodait moins des transactions acceptées par les luthériens. Ils rêvaient la destruction du papisme et de toutes leurs forces la préparaient. Mais, à ce moment, le catholicisme a trouvé de nouveaux défenseurs, les Jésuites, dont la propagande en Allemagne est très active; par les livres de polémique, par les écoles surtout, ils disputent énergiquement le terrain aux hérétiques, en regagnent sur certains points (livre I, chap. XVII et XVIII). Cette lutte passionne le public allemand; les injures les plus grossières, les calomnies les plus éhontées enveniment des haines qui s'assouviront plus tard dans le sang. Après avoir lu dans ce volume le livre II qui traite *de l'influence de la polémique confessionnelle sur l'esprit public*, les noces de Magdebourg, et les autres massacres de la guerre de Trente ans ne sont plus pour étonner. Tout incident prend un caractère religieux, dresse en face l'une de

l'autre les deux moitiés de l'Allemagne, mettant en péril l'empire tout entier. Les affaires de Cologne, de Strasbourg, de Donauwerth manquent susciter une guerre générale. Les calvinistes se prétendent menacés et fondent l'Union Évangélique (1608). Les catholiques y répondent par une Ligue (1612). L'empire est mis en question; les empereurs sont impuissants : à Rodolphe faible d'esprit, succède Mathias insouciant et sans ressources. Tous les princes émancipés par la réforme essayent de réduire à néant le pouvoir impérial, sinon de s'en débarrasser tout à fait. Ils trouvent pour cette œuvre des alliés : si l'Empereur négocie avec le roi d'Espagne qui n'a pas encore renoncé à ses rêves de domination universelle, les princes ont des appuis naturels dans les Provinces Unies, dans l'Angleterre, surtout dans la France. Passions religieuses, revendications nationales et séparatistes des Bohémiens et des Hongrois, désirs d'indépendance des princes, appels à l'étranger, tout concourt à préparer le conflit dans lequel s'engageront toutes les puissances de l'Europe centrale et occidentale. Tel est l'intérêt de la période étudiée dans ce nouveau volume. Les sentiments catholiques de l'auteur sont connus et ils sont visibles; mais la documentation est si abondante, que le lecteur peut de lui-même se former son jugement. Une table des livres utilisés ouvre le volume; et comme la traduction a été faite sur les dernières éditions, elle s'est enrichie des notes qu'y a ajoutées M. Pastor, l'auteur bien connu de l'*Histoire des Papes*.

V. L. Bourrilly.

*
* *

Stanislas Lami. **Dictionnaire des sculpteurs de l'École française du Moyen Age au règne de Louis XIV**, avec une préface de G. Larroumet. 1 vol. gr. in-8 de VIII-581 pp. Paris (Champion), 1898.

Quand le comte L. Cigognara publiait à Venise, de 1813 à 1818, son histoire de la sculpture moderne « depuis sa renaissance en Italie jusqu'au siècle de Canova, pour faire suite aux travaux de Winckelmann et Séroux d'Agincourt », il montrait par le titre seul de son livre quelle était sa doctrine. C'était la pure théorie classique et académique : la sculpture moderne renaissant au XVIe siècle de l'étude de l'art antique découvert, et transmise par l'Italie aux peuples du nord. C'était d'ailleurs l'opinion de nos premiers historiens de l'art français, des Dézallier d'Argenville, qui, dans leurs vies d'artistes célèbres, font dater l'art français du XVIe siècle ; le premier peintre est Jean Cousin, le premier sculpteur, Jean Goujon. Cigognara ne consacrait que quelques pages à l'histoire de la sculpture

hors de l'Italie aux XIIIe, XIVe et XVe siècles ; pour lui, les plus anciennes sculptures qui méritent d'être citées en France sont le tombeau de Philippe le Hardi (encore est-il l'œuvre d'artistes allemands), le tombeau de François II de Bretagne à Nantes : « voilà, écrit-il, la plus ancienne époque où remonte l'histoire de l'art français, elle ne va pas au delà. » Et Quatremère de Quincy ne craignait pas d'approuver cette doctrine dans le *Journal des savants* de 1816 et d'écrire tranquillement : *Il est certain qu'aux époques des XIIIe, XIVe et XVe siècles, la sculpture, ou n'était pas pratiquée hors de l'Italie, ou ne l'était que par des artistes italiens. On peut en dire à peu près autant du XVIe siècle. Mais bientôt quelques colonies italiennes se transportèrent en d'autres pays et y répandirent le goût et la pratique de leurs arts... En France, à peine peut-on citer avant le XVe siècle, le nom d'un seul sculpteur* [1]. C'est en parcourant les Salles du *Musée des Monuments français*, en étudiant les œuvres recueillies qui attestaient la puissance de l'art gothique, son abondance et sa beauté, qu'Émeric David trouva les preuves de la réponse éloquente qu'il fit à l'œuvre de Cigognara et qu'il publia en 1819 dans la *Revue Encyclopédique*. Il eut l'honneur de revendiquer hautement les droits de notre sculpture méprisée et méconnue, et avec une rare clairvoyance, avec une érudition précise, par des textes heureusement choisis, vengea la sculpture gothique de l'injuste dédain de l'érudit italien. Il écrivit même un livre plus complet, un tableau de notre sculpture jusqu'au XVIe siècle, dont le manuscrit ne devait paraître qu'en 1853 ; c'est là notre première histoire de la sculpture française, et quand le livre fut imprimé, vieux d'un demi- siècle, il ne parut point trop arriéré et n'était point encore remplacé.

En effet, ce fut tout d'abord vers l'histoire de l'architecture que se portèrent les efforts de nos premiers archéologues, des disciples d'Arcisse de Caumont ; il fallait démêler l'origine de cet art nouveau, déterminer quels furent ses principes, prouver qu'il avait eu une évolution logique et que des détails de construction et d'ornementation pouvaient dater un monument, classer les écoles et en limiter les régions. Et ce fut la tâche des collaborateurs du *Bulletin Monumental*, des L. Vitet, tandis que les voix éloquentes d'orateurs et de poètes, Montalembert et Hugo, éveillaient l'enthousiasme de la foule et flétrissaient les démolisseurs et les restaurateurs. Plus tard, les *Annales Archéologiques* de Didron recueillirent les premières études sur la sculpture gothique, mais il fallait retrouver le sens de cette imagerie de pierre, en interpréter la langue, et ces études iconographiques précédèrent l'étude artistique de l'évolution de la forme.

1. *Journal des Savants*, 1816, p. 39 et p. 119.

*

Jules Quicherat, dans la première chaire d'archéologie nationale fondée à l'École des Chartes, se consacra surtout à l'étude de l'architecture, s'attacha à créer des règles sûres de critique, avec un esprit rigoureux, clair et logique, et à fonder la méthode rationnelle applicable à l'étude des monuments. Viollet-le-Duc avait bien écrit en 1866, au tome 8 de son *Dictionnaire d'architecture*, cet article : *Sculpture*, où abondent des vues si profondes et si neuves, mais ce n'était qu'une admirable ébauche. L'œuvre à accomplir, Viollet-le-Duc la voyait et la voulait; il fallait imposer les œuvres de sculpture à l'attention, ouvrir les yeux qui ne voulaient point voir, et pour cela, installer un musée de moulages où seraient classées, en vue de l'étude et à portée de la main, toutes ces statues qui peuplent les cathédrales, aux portails, aux tympans, cachées souvent autour des rosaces et sous les dais des contreforts. Ce Musée dont il avait tracé le plan, qu'il avait tant désiré et qu'il ne vit point, a été tel qu'il le rêvait et l'espérait. Les yeux se sont ouverts : il n'est plus permis de nier l'ampleur, la diversité, le charme de la sculpture gothique du XIIIe au XVe siècle. La démonstration est faite, éclatante; ce qu'avait été au début du siècle le *Musée des Petits augustins*, le Musée du Trocadéro l'a été pour la science archéologique pendant ces vingt dernières années.

La publication des pièces d'archives, des textes relatifs à l'histoire de l'art avait commencé plus tôt. Le marquis L. de Laborde a eu l'un des premiers l'honneur de montrer toute l'importance des *Comptes*, et dans ses deux grands ouvrages inachevés, *les Ducs de Bourgogne* et *la Renaissance à la Cour de France*, il a publié une série de pièces d'une importance capitale. Puis, toute une armée d'érudits, les Montaiglon, les Chennevières, les J.-J. Guiffrey, les Grandmaison fouillèrent les archives nationales et départementales, enrichirent les publications archéologiques de leurs découvertes et créèrent ces grands répertoires des *Archives* et *Nouvelles archives* de l'art français. Grâce à ces publications, nos connaissances se sont précisées, amplifiées, des noms sont sortis de l'ombre, représentent des personnes vivantes, agissantes. Mais trop souvent les érudits archivistes travaillent sur les textes seuls, dédaigneux de regarder l'œuvre d'art dont ils éclairent l'histoire. Il faut joindre à la connaissance des textes le souci de l'œuvre elle-même, l'étudier, l'interroger : ce sera l'un des grands services rendus par Louis Courajod aux études archéologiques, que l'exemple de la méthode par lui suivie dans ses nombreux mémoires; méthode qu'il a répandue par son enseignement de l'École du Louvre, dans sa chaire de l'histoire de la sculpture moderne. En 1895, M. Gonse faisait paraître son histoire de la *Sculpture française depuis le XIVe siècle*, livre solide et brillant, beau livre richement mais insuffisam-

ment illustré, où se trouvent clairement résumés les travaux de l'érudition contemporaine ; mais, livre de luxe et non de travail, dépourvu de références, ce n'est point là le manuel qui condensera tous les résultats acquis. D'ailleurs ne regrettons point que ce manuel nous manque encore; nous avons trop de choses à connaître, que nous espérons trouver : les manuels sont définitifs quand la science est faite.

Les dictionnaires biographiques, par leur maniement facile et aisé, rendent les plus grands services; or nous n'avons pas encore de dictionnaire complet de nos artistes français. Le seul qui veuille être un ouvrage d'ensemble, celui de Bellier de la Chavignerie et L. Auvray, maintenant trop ancien, est insuffisant; outre l'absence à peu près complète de noms d'artistes du moyen-âge, il se compose presque exclusivement d'un dépouillement des livrets des Salons, d'un relevé des catalogues du Louvre, de Versailles et de quelques musées de province; cela sans critique, sans références bibliographiques sérieuses. Je ne parle pas du dictionnaire de Jal qui est un recueil de textes puisés surtout dans les archives de la ville de Paris, — textes aujourd'hui d'une inappréciable valeur, pour fixer les dates de naissance et de mort de maint artiste et des détails de leur vie familiale. Inutile aussi de parler des notices consacrées aux artistes français dans les Encyclopédies et les dictionnaires de biographie universelle, tels que la *Biographie Didot* et la *Grande Encyclopédie* ; le plus souvent ces articles sont fort médiocres, et nos sculpteurs y sont sacrifiés.

M. Stanislas Lami nous offre le premier un dictionnaire des *Sculpteurs de l'École française du moyen-âge au règne de Louis XIV*; il faut le remercier de son vaillant effort et de son laborieux travail. Travail considérable, en effet, car il avait à dépouiller et mettre sur fiches les recueils des archives de l'art français, les revues, Gazette des Beaux-Arts, Réunions des Beaux-Arts des départements, Gazette archéologique et quantité de Revues de Sociétés Savantes, de Bulletins archéologiques. M. S. L. a connu tous les travaux essentiels, et les bibliographies jointes à chaque notice, qui sont excellentes, rendront les plus grands services. Il a réuni les noms d'artistes retrouvés dans les chartes, marchés, comptes, mais pour toute la période du moyen-âge, ce dictionnaire ne peut nous offrir une histoire de la sculpture française composée de biographies d'artistes; trop rares sont les noms retrouvés, et la part du hasard est trop grande en ces découvertes; tel nom a survécu, grâce au parchemin qui le contenait, qui est peut-être celui d'un artiste médiocre, tel grand nom a disparu. Point de comptes conservés dans les archives des cathédrales pour nous révéler les noms de ceux qui sculptèrent les portails de Chartres, Paris, Reims et

Amiens. Point de signatures gravées sur les œuvres : il n'y en a point jusqu'au XVIe siècle. Au XIVe siècle apparaissent des individualités, nous commençons à grouper les œuvres d'art autour de certains noms, mais nos connaissances restent bien vagues, et ce n'est qu'au XVIe siècle que les biographies d'artistes peuvent fournir un résumé de l'histoire de l'art : méthode d'ailleurs défectueuse, car ce ne sont point des biographies réunies qui peuvent donner l'impression de l'art total et vivant.

L'on pourrait faire à M. S. L. quelques critiques sur le plan de son livre, sur l'époque à laquelle il termine son travail, sur l'introduction des biographies de sculpteurs qui travaillèrent en France, mais qui par leur origine et leurs traditions n'appartiennent point à notre art (je crois que M. S. L. a eu raison de les admettre), sur la disproportion de certaines notices, — tel artiste médiocre occupe plus de place qu'un grand artiste, par exemple Dupré et Soulas, — sur la reproduction des textes, ici réimprimés totalement, là seulement signalés; mais ce sont là questions oiseuses : prenons le livre tel qu'il est; il rendra d'incontestables services, et dire que quiconque travaille aura besoin de le posséder et de le manier, c'est faire suffisamment son éloge. — Voici une courte liste de quelques erreurs ou omissions que j'ai relevées au cours d'une lecture attentive, et qu'il faut ajouter à l'erratum déjà trop long.

P. 184-185. L'article sur Guillaume Dupré est insuffisant. Il était nécessaire de donner une liste des principales médailles de ce grand artiste, le plus grand du début du XVIIe siècle, dont l'œuvre n'est pas assez connue et qui attend encore une monographie. L'attribution faite par Dussieux à Dupré d'une statue du Palais Royal de Turin ne repose sur aucune preuve solide : c'est une opinion à vérifier, non à répandre.

P. 238, note 2. Dans l'article sur Jean Goujon, d'ailleurs excellent, je ne comprends point cette note où il est dit que Germain Pilon serait l'auteur du bas-relief principal (?) de l'entrée de l'hôtel Carnavalet. Toute cette exquise décoration de la porte d'entrée, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, est de la même main, et c'est bien la manière de Goujon, telle que les bas-reliefs de la Fontaine des Innocents la déterminent.

P. 251. Nicolas Guillain est certainement l'auteur des tombeaux du Président Jeannin et de sa femme à la cathédrale d'Autun et de Martin Du Bellay et Louise de Sapvennières à l'église de Gizeux [1], car ces deux œuvres portent sa signature.

P. 450. Germain Pilon. — Je m'étonne que M. S. L. ait adopté et

1. C'est par erreur que M. Ch. de Grandmaison, dans ses *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'art en Touraine* (1870, in-8°), p. 231, attribue ce tombeau à *Simon* Guillain.

propagé l'attribution ridicule du catalogue de Versailles qui donne G. Pilon pour l'auteur du buste de Michel Hurault de l'Hôpital (n° 2812); il suffit d'avoir vu cette sculpture étriquée, pauvre et grossière pour être convaincu de l'erreur. Il en est de même de ces deux petites figures de jeune garçon et de jeune fille du Musée de Besançon, toutes deux fort gentilles, mais que rien n'autorise à donner au grand artiste, quoi qu'en ait dit A. Castan. (*Inventaire des richesses d'art de la France.* Province, Civils, tome V, p. 240.)

Bien distinguer ce qui est définitivement démontré et ce qui reste en discussion, rejeter ce qui est douteux et hasardé, c'est remplir les devoirs de la critique, c'est éviter aux travailleurs bien des erreurs, c'est aider au progrès de l'archéologie. M. S. L. a eu le grand mérite de citer toujours les textes, ou l'indication des signatures qui certifient l'attribution.

Les pages 459-460 traitent de Ponce Jacquio. C'est un difficile problème de l'histoire de notre sculpture au XVIe siècle que de savoir quel fut ce personnage et quelles furent ses œuvres. M. S. L. accepte l'opinion, soutenue jadis par Clarac, qu'il y eut, dans la deuxième partie du XVIe siècle, trois sculpteurs portant ce nom de Ponce. Mais, à part un certain Guillaume Pons qui vécut sous Henri IV assez ignoré, je ne vois pas nettement sur quelles preuves s'appuient ceux qui distinguent deux artistes du nom de Ponce. Car il faut bien faire attention que le nom de *Paul Ponce Trebatti* n'apparaît dans aucun texte ancien, que Sauval ne parle jamais que de « Maître Ponce », que les attributions fausses et ridicules (tombeau de Louis XII) sont de Lenoir, c'est-à-dire négligeables. Ce qui ressort des textes se borne à ceci : entre 1559 et 1570 les *Comptes des bâtiments du Roi* enregistrent un certain nombre de commandes à Ponce Jacquio, lequel meurt en 1570, car c'est en novembre 1570 qu'est dressé son inventaire après décès, précieuse pièce publiée par le baron J. Pichon et G. Vicaire, dans leur livre : *Documents sur les libraires de Paris*, où elle est un peu perdue, ce qui fait que M. S. L., si bien informé, ne l'a pas connue. Voilà donc une date fixée, pas d'œuvre attribuable à ce Ponce Jacquio après 1570. Mais c'est bien peu de chose, car il est discutable qu'il ait accompli les travaux qui lui furent commandés pour le tombeau des Valois. Espérons que quelque document d'archives nous expliquera l'origine de ce tombeau de Blondel de Rocquencourt qui lui est attribué par Sauval et de ces œuvres analogues qui semblent sortir d'un même atelier franco-italien, comme le Prince de Carpi, ou les frontons du Louvre.

P. 577. La statue de la duchesse d'Angoulême par Thomas Boudin est actuellement encore dans la Crypte de Saint-Denis, c'est un moulage qui se trouve à Versailles ; au contraire, la statue de la duchesse de Retz (p. 467)

est maintenant au Louvre, salle Coysevox (n° 723 du catalogue sommaire). L'attribution à B. Prieur est hasardée; l'attribution iconographique elle-même est des plus douteuses; je crois que Lenoir a confondu les trois statues qu'il reçut de l'Ave Maria.

Si M. S. Lami achève son œuvre, comme je l'espère, et s'il nous donne en un second volume le dictionnaire des sculpteurs du XVIIe au XIXe siècle, je crois qu'il serait utile d'adopter pour cette période une autre méthode et un plan différent dans la rédaction des articles. En effet, qu'avons-nous besoin de trouver en un dictionnaire fait pour nous renseigner rapidement sur les artistes modernes? Quelques détails biographiques et surtout une liste des principales œuvres de chaque artiste. Il nout savoir les dates de sa vie, le lieu de sa naissance, le milieu où il a grandi, les influences qu'il a pu subir, l'atelier qu'il a fréquenté, le maître dont il a étudié la manière, et, plus tard, l'académie dont il a pu faire partie. Puis, en une liste précise et sûre, ses principales œuvres; cette liste, que l'on dresserait autant que possible par ordre chronologique, donnerait pour chaque sculpture les preuves de l'attribution : signature, références des livrets de Salons, d'expositions, témoignages d'archives : marchés, comptes, etc.; l'indication de l'emplacement et s'il y a lieu l'itinéraire; on y joindrait quelques renseignements sur les reproductions, moulages, gravures anciennes donnant l'aspect primitif. Tout cela en forme de tableau, brièvement résumé, constituerait le livre de chevet des travailleurs, leur memento et le petit *corpus* descriptif de la sculpture française moderne.

Ce dictionnaire serait en quelque sorte la table d'un *album de la sculpture française* où seraient reproduits en belles planches les monuments principaux de son histoire. L'*album du Musée du Trocadéro* publié par Paul Robert constitue déjà pour la période romane et gothique la première partie de ce répertoire espéré, car les spécimens choisis sont bien représentatifs et les moulages excellents. Mais à partir du XVIe siècle, le Trocadéro ne nous offre plus que des pièces arbitrairement choisies, et les reproductions ne peuvent constituer une histoire de la sculpture pendant la période moderne. Pour ces trois derniers siècles, on ne peut se contenter des Musées du Louvre et de Versailles; il faut chercher dans les églises, les musées de province, les collections particulières. Ce serait, je le sais, une entreprise ardue à tenter, mais elle serait glorieuse. Pourquoi n'aurions-nous pas pour la sculpture française, ce que l'on possède pour la sculpture antique? — Et, pour préparer les matériaux de ce grand ouvrage, ne serait-il pas utile de créer un recueil périodique de planches (parallèlement aux publications de textes comme les *Nouvelles*

archives de l'art français); pour publier des monuments inédits ou peu connus, ou non encore reproduits d'une manière satisfaisante : recueil où l'image serait l'essentiel, le texte simplement explicatif, où les œuvres éditées seraient ou bien facilement définissables, par exemple un buste de Houdon, signé, daté, dont l'identification est certaine — tel ce beau marbre de Miromesnil, récemment en vente à Paris — ou bien, au contraire, des œuvres sur lesquelles il n'y a rien à dire parce que l'on ne sait rien encore. Il s'agirait, en un mot, d'éditer des planches comme l'on édite des textes, en les entourant de quelques commentaires. L'on garderait ainsi l'image inaltérable des œuvres qui figurèrent aux expositions ou aux ventes, et il serait heureux qu'une publication de ce genre nous eût conservé le souvenir des pièces qui furent prêtées aux expositions rétrospectives de 1867, 1878 et 1889 [1]. Ce seraient les archives photographiques de la sculpture française.

G. Brière.

---

1. Pour l'exposition de 1867 (Histoire du travail), nous n'avons qu'un catalogue tronqué; — rien que des articles de revues sur les chefs-d'œuvre exposés au Trocadéro en 1878; seule l'exposition dite des *Portraits nationaux* a laissé un catalogue excellent et a été en partie photographiée par Braun (aurions-nous une photographie du triptyque de Moulins, si elle n'avait été exécutée là?) — en 1889, les Trésors d'Eglise, rien pour la Centennale. Espérons qu'en 1900 on ne laissera pas se disperser les œuvres sans en garder des reproductions.

CHRONIQUE

M. Berthold Zeller, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, est mort le 4 avril dernier à l'âge de cinquante et un ans. Il laisse plusieurs ouvrages sur la régence de Marie de Médicis et les débuts du règne de Louis XIII. Il y a largement utilisé les sources étrangères, surtout la correspondance des ambassadeurs vénitiens. C'est lui aussi qui a publié la collection dite de l'Histoire de France racontée par les contemporains, destinée à faire connaître au public sous forme d'extraits, les principales sources narratives de l'histoire de la France.

Le Congrès des sociétés savantes a tenu ses séances à Toulouse du 4 au 8 avril dernier. Parmi les communications et lectures qui ont été faites, nous relevons les suivantes qui intéressent l'histoire moderne et contemporaine de la France : 1° *Section d'histoire et de philologie* : *Adher*, Les agents nationaux du district de Toulouse, 1793. — *Abbé Auriol*, Deux pages de l'histoire du monastère des Clarisses du Salin à Toulouse (réforme de ce couvent sous le cardinal de la Valette : démêlés avec Louis XIV à propos de l'élection de l'abbesse). — *Baguenault de Puchesse*. La révolte et la mort du maréchal de Bellegarde en décembre 1579. — *Balseinte*, Des levées de troupes exécutées en 1793-95 dans le district de Grenade (Haute-Garonne). — *L. Creissels*, Les vieilles archives notariales (Histoire du dépôt d'archives notariales de Toulouse, qui fut créé en 1707). — *Cuissard*. Le contrat de mariage de Jacques Bongars avec Odette Spifame (la fiancée mourut à Strasbourg avant le mariage en février 1597). — *Galland*. L'agent national près du district de Laval. — *E. Garnault*. Lettres inédites du comte d'Estaing. — *Gros*. Les mémoires inédits du conventionnel J.-P. Picqué. — *Macary*. La Bourse commune des marchands de Toulouse (créée en juillet 1549). — *Marion*. La taille tarifée et ses applications au XVIIIe siècle. — *Abbé Morel*. La liturgie romaine française dans les diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis du XIIIe au XVIIe siècle. — *Morlot*. Séjour des Acadiens dans la généralité de Caen (1758-1789). — *Abbé Requin*. Le testament du cardinal Pierre de Foix. — *Abbé Ricaud*. Monestier du Puy-de-Dôme en mission dans le département des Hautes-Pyrénées, an II. — *Baron de Rivières*. Des noms de baptême usités dans les registres des deux

paroisses du diocèse d'Albi, archidiaconé de Gaillac : Saint-Blaise de la Bastide-Montfort et Saint-Pierre de Senouillac, de 1606 à 1726. — *Roucaute*. Note sur la sénéchaussée de Mende (1583-1596). — *Rumeau*. L'assistance publique pendant la Révolution à Grenade (Haute-Garonne). — *L. Vergne*. Une héroïne languedocienne : Françoise de Céselle (succéda à son mari, gouverneur de Leucate, en 1589). — *Veuclin*. Deux abbesses pour une abbaye (à propos d'une double élection à l'abbaye cistercienne de l'Estrée en Normandie, 1733).

2° *Section de géographie historique et descriptive* : *Bladé*. Les duchés-pairies de Gascogne (notamment ceux d'Albret et de Lavedan). — *Ch. Dieffart*, La carte manuscrite de C. Masse (1707-1724). — *Drapeyron*. Le rapport et la discussion sur la grande carte de France par Cassini, à la Chambre des Députés. — *Duran-Lapée*, Biographie du voyageur français comte d'Escayrac de Lantore (1826-1868). — *Fauvel*. Étude sur les documents de l'ancien cadastre connus sous le nom de compoids polyptiques ou papiers de l'estime. — *J. Fourie*. L'expédition de M. de la Haye à Madagascar et dans la mer des Indes (1670-1673). — *Fournier*. Document relatif à l'histoire de la Martinique au XVIIIe siècle (mémoire sur l'état de la colonie en 1765, par le chevalier de Saint-Mauris). — *Froidevaux*. Une enquête sur les terres du bord du Kourou en décembre 1764. — *Malavialle*. L'ethnographie de Madagascar d'après les documents portugais du XVIe et du XVIIe siècles (ces documents font remonter l'apparition des Hovas à Madagascar aux premières années du XVIIe siècle). — *Du m*. Documents inédits concernant les relations de Riquet et d'Andréossy (ces documents prouvent qu'Andréossy n'a été que l'employé de Riquet dans l'exécution du canal du Midi). — *Abbé Marsan*. Un projet de communication entre l'Atlantique et le Pacifique par le lac du Niagara, présenté à Florida Blanca par le comte de Ségur, commandant du château de Péronne (1785-1786). — *Quarré-Reybourbon*. Les plans de la ville de Lille et les cartes de la châtellenie. — *G. Saint-Yves*. Quelques documents sur les Antilles et la Guyane au XVIIe siècle et une histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec. — *Du m*. Les campagnes du vice-amiral Jean d'Estrées dans la mer des Antilles (1676-1678). — *Veuclin*. Le second et le dernier voyage en Russie de Nicolas-Gabriel Clerc (1769-1775).

La Société des études historiques a mis au concours pour 1901 (prix Raymond) une histoire des classes rurales au XVIIIe siècle, ou seulement de la condition de ces classes en 1789 dans une région déterminée de la France (généralité, province, pays), ou de l'un des pays qui y ont été rattachés à une époque quelconque de son histoire. On étudiera surtout : 1° les charges du sol et des paysans (droits seigneuriaux et domaniaux, dîmes, impôts royaux); 2° la répartition du sol entre ceux qui le possèdent à un titre quelconque, les acquisitions du sol par les cultivateurs au XVIIIe siècle. — Documents à consulter : registres des vingtièmes, terriers (y a-t-il augmentation des droits domaniaux au XVIIIe siècle?) et tous documents des archives départementales et communales, mémoires des

intendants, rapports et papiers des assemblées provinciales, cahiers des bailliages et des paroisses en 1789.

Nous croyons utile de signaler l'apparition du catalogue de la *Collection Dupuy*, à la Bibliothèque nationale, par M. Léon Dorez. Les deux volumes parus (E. Leroux, 495 et 688 pp.), une fois complétés par la préface et les tables, rendront les plus grands services pour l'étude de l'histoire moderne de la France.

Signalons aussi la publication d'un inventaire important pour les recherches dans les Archives de la Marine : c'est l'*Etat sommaire des archives de la marine antérieures à la Révolution*, dressé par M. Didier-Neuville (Paris. Baudouin).

Le dernier numéro de l'*Historische Vierteljahrschrift* contient une intéressante étude de M. le Dr Th. Kukelhaus sur les papiers de Fancan. Ce personnage, peu connu jusqu'ici, a été un des collaborateurs les plus dévoués de Richelieu ; son rôle déjà indiqué par M. Léon Geley en 1884, et plus récemment par M. Gustave Fagniez, est mis en lumière par M. Kukelhaus, grâce à des documents inédits qu'il a retrouvés à la Bibliothèque Nationale (f. fr. 6651). Fancan y apparaît comme un homme d'une extrême activité; il voulait que l'empire sortît de la maison d'Autriche, conseillait de faire la paix avec les protestants pour se tourner contre l'Espagne, et, ennemi des Jésuites, se préoccupait de réduire au minimum en France l'autorité du Saint-Siège.

La Société italienne pour l'histoire de la province d'Alexandrie organise un congrès d'histoire napoléonienne afin de célébrer en 1900 le centenaire de la bataille de Marengo. Ce congrès sera présidé par MM. Larroumet, membre de l'Institut, le maire d'Alexandrie, le baron Albert Lumbroso et le chanoine Gasparolo. C'est à M. Lumbroso, si qualifié par ses travaux, que sont confiées l'organisation et la direction de ce Congrès.

Le P. Henri Chérot vient de publier deux nouvelles lettres de Bourdaloue, qui lui ont été signalées l'une à la Bibliothèque royale de Berlin, l'autre à la Bibliothèque municipale de Nantes (Paris, Victor Retaux, in-8 de 30 pp.). Le P. Chérot fait appel à toutes les personnes possédant des originaux ou des copies de lettres ou de sermons de Bourdaloue, en vue d'une édition critique et historique de ses œuvres.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* André Caron.

Les Idées politiques de Commynes [1]

Commynes commença d'écrire ses *Mémoires* en 1488, à la requête de son ami, Angelo Cato, archevêque de Vienne, qui lui demandait ses souvenirs sur le règne de Louis XI. Il était à ce moment en prison, expiant les bienfaits dont l'avait comblé le feu roi. Il raconta « au plus près de la vérité » ce qu'il savait sur lui : ce sont les six premiers livres des *Mémoires*. Plus tard, durant une seconde retraite, il y ajouta le récit de la première expédition d'Italie et de la mort de Charles VIII : c'est l'objet des deux derniers livres. Bien que dans cette partie la chronologie soit plus scrupuleusement suivie que dans la précédente, ce n'est pas véritablement une histoire de Louis XI ni de Charles VIII que Commynes a écrite : il s'en est d'ailleurs défendu [2]. Il n'a pas voulu non plus être un de ces chroniqueurs qui « n'escripvent que les choses à la louenge de ceulx de qui ils parlent [3] ». Plus modestement, il prétend n'offrir à Cato que des renseignements que celui-ci pourra utiliser, après contrôle. Cette attitude est peut-être une feinte ; mais elle marque bien le caractère de l'œuvre de Commynes : c'est une déposition, rien de plus. Commynes apporte son témoignage sur ce qu'il a vu, sur ce qu'il a entendu. Les renseignements viennent de deux sources : son expérience personnelle, ce qu'il a fait ou vu faire, et la tradition immédiate, ce qu'il a entendu de témoins oculaires. C'est pour cela

1. Sur Commynes et ses œuvres on trouvera les renseignements les plus complets dans U. Chevallier : *Répertoire des Sources historiques du Moyen Age*, tome I, *Bio-Bibliographie*, au mot Comines. Il convient d'ajouter les études de M. Chantelauze dans le *Correspondant*, octobre et décembre 1880, janvier et mars 1881, et de M. Faguet dans son *XVIe siècle*. On s'est servi des éditions Dupont et Chantelauze.

2. III, IV.

3. V, XIII.

que le cercle de ses comparaisons est si restreint, au moins dans le temps ; car s'il parle à peu près de tous les États de l'Europe d'alors, même des Turcs, qu'il n'a pas vus sans doute, mais sur lesquels il a eu des informations directes, il ne remonte guère, à quelques exceptions près, au delà du règne de Charles VII. Et toujours il prévient, pour qu'on ne se trompe pas sur la valeur du renseignement qu'il donne ; lorsqu'il rapporte les propos de quelqu'un, il cite le nom et dégage ainsi sa responsabilité. Ce souci de l'exactitude, ce désir de contrôle, cette scrupuleuse loyauté sont des qualités précieuses et toutes nouvelles. L'homme qui prenait, en écrivant, de telles précautions devait difficilement s'en laisser accroire dans la réalité.

Il avait beaucoup vu : sa jeunesse s'était écoulée à la fastueuse cour de Bourgogne, auprès de Philippe le Bon, puis de Charles le Téméraire ; il y rencontra Edouard III, chassé de son trône, et des Anglais fugitifs, qu'il eut l'occasion de revoir dans différentes missions en Angleterre ; il fut le confident de Louis XI, celui auquel le roi aimait à parler à l'oreille, et il est permis de croire que Commynes nous a conservé quelques-unes de ses paroles. Il éprouva son habileté de diplomate au contact des Italiens, ces maîtres de la diplomatie. Des pèlerinages l'avaient mené en Espagne, et de bonne heure il connut « les Allemagnes ». Il a pris part aux grands événements du temps, et souvent une part plus active que, par prudence, il ne le laisse supposer, au moins dans la première partie de ses *Mémoires*. Il a approché les principaux souverains de l'époque ; il en a même « pratiqué » plusieurs. Il acquit ainsi une riche expérience. Sa curiosité naturelle s'était aiguisée, affinée. Il ne s'intéressa pas au spectacle, au décor ; dans les événements, il ne chercha pas l'émotion de la surprise ou du pittoresque. Il s'efforça de se rendre compte des faits, d'en expliquer les causes, les rapports, l'enchaînement. Considérant les hommes, il négligea presque entièrement leur figure extérieure, pour « sonder les cœurs et les reins », tâchant de saisir et de mettre à nu les sentiments et les passions qui mènent les hommes et déterminent les événements. De vision nette et d'esprit clair, il voulait trouver à tout une explication, et naturellement en trouvait toujours une. Il observa, compara, et de son expérience se forma dans son esprit un certain

nombre d'idées sur le caractère du prince, sur le gouvernement, la politique, sur la marche et pour ainsi dire le mécanisme des choses.

Ces idées, Commynes ne les a pas plus groupées en système qu'il n'en a développé les conséquences. Il les a simplement laissé apparaître dans son récit, le plus souvent en quelques mots, une petite phrase jetée en passant; ailleurs, c'est un développement plus abondant, de forme parfois un peu embarrassée, plein d'une fine bonhomie; enfin, lorsque Commynes arrive à l'une des idées qui lui sont les plus chères, il se laisse aller et coupe son récit d'une digression. Le cas n'est pas fréquent, car Commynes se reprend très vite; mais alors, il ne cède pas seulement à un penchant naturel, il poursuit un but; il a un désir, sur lequel il revient à plusieurs reprises, avec une insistance caractéristique : Commynes veut être utile, il veut continuer à être, pour les princes et les seigneurs qui viendront, le guide précieux, le conseiller riche d'expérience qu'il fut auprès de Louis XI. « Je ne dis ces choses principallement que pour donner à entendre comme les choses de ce monde se sont conduictes, et pour s'en ayder ou pour s'en garder, ainsi qu'il pourra servir à ceulx qui ont ces grans choses en main et qui verront ces mémoires; car combien que leur sens soit grant, ung peu d'advertissement sert aucunes fois [1]. » Voyons donc quelles sont les idées politiques que s'est formées Commynes, et sans leur donner plus de cohésion qu'il ne l'a fait lui-même, sans en faire un système, groupons-les autour de quelques affirmations centrales qui leur servent de support et de lien. En examinant ce qu'il dit, en précisant et en développant ce qu'il laisse entendre, en rapprochant enfin de cela ses admirations et ses haines, nous arriverons à reconstituer, si je puis dire ainsi, la tête de Commynes, une des plus solides et des mieux équilibrées qui aient été.

I

Tout en prétendant n'offrir à son ami que les matériaux d'un ouvrage futur, Commynes ne perd pas de vue les grands, les

1. VI, 1.

princes, car il fait son compte « que bestes ne simples gens ne s'amuseront point à lire ces mémoires, mais princes ou aultres gens de cour y trouveront de bons advertissements [1]. » C'est même aux princes qu'il songe sans cesse. Raconte-t-il en détail quelque négociation compliquée ? C'est « affin que si pour le temps advenir cecy tomboit entre les mains de quelque jeune prince, qui eust à conduire semblables affaires, il eust mieulx congnoissance, pour lavoir veu et se garder d'estre trompé [2]. » Comment le prince doit-il être « nourri ? » Quelles qualités doit-il acquérir et quels vices éviter ? De quelles gens s'entourera-t-il ? Et quelle sera sa conduite envers ses sujets et devant ses voisins ? Autant de questions que Commynes s'est posées et qu'il n'a garde de laisser sans réponse. Ainsi, à l'occasion, et à côté du récit des faits, il écrit lui aussi, dans un tout autre esprit, une manière de traité du *Prince*, par fragments, sans dogmatisme, et comme sans y tâcher.

La raison de cette sollicitude, où il entre un peu de compassion, est dans la très haute idée que Commynes se fait des princes et de leur rôle parmi les hommes. Dieu leur a donné en ce monde « grant charge », « grant office ». Tel prince, tel peuple : selon que le prince est sage ou fol, que le bon sens le guide, ou l'orgueil le domine, le peuple est heureux ou malheureux, il jouit d'une paix féconde ou se consume en des guerres ruineuses [3]. Pourtant les princes sont généralement, — quand ils le sont, — très mal préparés pour une tâche si considérable. C'est un des grands sujets d'indignation de Commynes que la « nourriture » des princes, telle qu'il la voyait pratiquée de son temps. Ceux qui en ont la charge ne se soucient pas de leur donner une éducation qui les forme à leur rôle : « ilz ne les nourrissent seullement que à faire les folz en habillemens et en parolles. De nulles lettres ilz n'ont congnoissance. Ung seul saige homme on ne leur met à l'entour. Ilz ont des gouverneurs à qui on parle de leurs affaires, à eulx riens.... et tels seigneurs y a qui n'ont que treize livres de rente en argent qui se glorifient de dire : « Parlez à mes gens ; » Cuydans

1. III, VIII.
2. III, IX ; V, II.
3. V, IX.

par ceste parolle contrefaire les très grans [1]. » Commynes proteste avec énergie contre de semblables préjugés qui étaient communs alors et qui longtemps encore persistèrent dans l'éducation des princes. En général cette partie fut fort négligée : la plupart de nos rois n'ont appris leur métier qu'après leur avènement, et plusieurs ne s'en sont jamais souciés. On s'en remettait à l'expérience du soin de les former : ils faisaient à leurs dépens et surtout à ceux de leurs sujets leur apprentissage. Ce système n'est pas absolument mauvais, aux yeux de Commynes : rien n'est plus utile, pour apprendre à gouverner, que la vue directe des choses, le contact des intérêts, la pratique des hommes. Et même il y a quelque avantage à ce que le prince commence par être malheureux : l'adversité est une excellente éducatrice. C'est elle qui forma Louis XI. Il n'avait pas été autrement élevé par Charles VII que ne l'étaient les autres seigneurs. « Mais.... le travail qu'il eut en sa jeunesse, quant il fut fugitif de son père et fuyt soubz le duc Philippe de Bourgougne.... luy vallut beaucoup : car il fut contrainct de complaire à ceulx dont il avait besoing [2]. » Cependant, à peine monté sur le trône, il céda au désir de se venger, « mais tost lui en vint le dommaige et quant et quant la repentance. »

De pareilles « leçons de choses » sont excellentes, sans doute ; mais outre qu'elles sont somme toute assez rares, elles sont coûteuses pour les sujets, pleines de périls pour les princes, et surtout presque toujours trop tardives ; par suite elles ne servent « plus de guères » : « car il fault noter que tous les hommes qui jamais ont été grans et faict grans choses ont commencé fort jeunes [3]. » Par quoi pourra-t-on remplacer cette éducation pratique ? Par l'étude de l'histoire, répond Commynes. « Est ce me semble.... l'ung des grans moyens de rendre un homme saige, d'avoir leu les hystoires anciennes, et apprendre à se conduire et garder, et entreprendre saigement par icelles et par les exemples de nos prédécesseurs [4]. » A l'expérience personnelle longue à acquérir suppléera l'expérience

1. I, x.
2. *Id.*
3. I, x.
4. II, vi.

d'autrui, facile à trouver dans les livres d'histoires. Qu'on les mette entre les mains des princes dès leur jeunesse : « plus se veoit de choses en ung seul livre en trois mois, que n'en scauroient veoir à l'œil et entendre par expérience vingt hommes de reng, vivans l'ung après l'aultre [1]. » Et il suffit de l'exemple d'un seul pour en faire sages plusieurs. Non que Commynes attribue aux lettres une vertu toute puissante : elles sont moins efficaces que la pratique même des choses; elles ne transforment guère le naturel, mais s'y conforment plutôt. Commynes est observateur trop attentif pour n'avoir point remarqué qu'un prince, s'il est bien lettré et qu'il ait vu et lu, cela l'amendera ou l'empirera, selon qu'il sera préalablement bon ou mauvais, « car les mauvais empirent de beaucoup savoir et les bons en amendent ». Mais somme toute, il incline à croire que le savoir est bienfaisant, il amende l'homme plus qu'il ne l'empire, et « n'y eut-il que la honte de congnoistre son mal, si est-ce assez pour garder de mal faire, au moins d'en faire moins [2] ».

Il faut pour cela une qualité primordiale, sans laquelle toutes les lettres seraient sans effet, ou même n'en auraient que de mauvais, une qualité que rien ne remplace, ni même à quoi rien ne supplée, le bon sens naturel, « lequel précède toutes les autres sciences que on sauroit apprendre en ce monde [3] ». Le sens, le bon sens, c'est la qualité que Commynes prise le plus chez les hommes, — un peu sans doute parce qu'elle était en lui dominante; — c'est la pierre de touche des princes, le signe auquel on les reconnaît au juste et qui ne trompe guère sur leur destinée et sur celle de leur empire. Dans toutes ses appréciations, Commynes l'introduit comme élément essentiel : il classe les rois d'après leur plus ou moins de sens et s'il met Louis XI au premier rang, c'est en définitive parce qu'il avait « le sens naturel perfectement bon ».

Qu'est-ce donc que ce « sens » dont Commynes fait si grand cas ? C'est avant tout une vue claire et précise des choses, une connaissance exacte des hommes, de leurs passions et de leurs intérêts, par où l'on pourra avoir prise sur eux, enfin une appré-

1. II, VI.
2. V, XVIII.
3. II, VI.

ciation juste du but à atteindre et des moyens propres à y conduire. Le terme implique des qualités de coup d'œil et de jugement. Evidemment le sens est un don naturel, une grâce de Dieu, qu'en naissant on apporte avec soi, mais l'étude, la réflexion, l'expérience surtout le fortifient et l'étendent. Il devient alors le principe d'une foule de vertus morales dont malheureusement les princes sont trop souvent dépourvus. Et d'abord, dans la pratique, le bon sens engendre l'esprit de mesure qui consiste autant à se garder de tout parti pris obstiné et de toute passion excessive qu'à s'y abandonner lorsque cela convient pour un résultat voulu. C'est le faible des princes d'être trop hardis ou trop craintifs, de passer du soupçon exagéré à la confiance trop intime, et toujours à contre-temps. Un prince qui a du sens sait à quelles gens il peut se fier, de quelles autres il se doit au contraire garder. Tel Louis XI, c'est l'exemple auquel on revient toujours avec Commynes : quoique craintif de sa nature, il s'enhardissait à l'occasion « car il congnoissoit bien s'il étoit temps de craindre ou non. »

Au fond, cela revient à dire que le prince sage sait dominer ses passions pour s'en servir selon l'occurrence. La maîtrise de soi est éminemment une qualité princière. Elle se manifeste surtout dans l'adversité. C'est dans le malheur qu'on juge le mieux de la valeur d'un homme, à plus forte raison d'un prince. Celui qui n'est qu'une « beste » se trouble lorsque ses combinaisons sont ébranlées ; tous ses efforts se retournent contre lui, et actif artisan de sa propre ruine, il finit bientôt par périr, accablé sous l'écroulement de sa destinée. Charles le Téméraire en est un éclatant exemple. Voyez au contraire Louis XI : si son sens s'affaiblit quelques fois, ce fut aux moments où la fortune lui souriait, lorsque par exemple la chute du Téméraire, qu'il avait patiemment et de longue main préparée, lui livra l'héritage de Bourgogne. Il eut alors comme un éblouissement. Mais jamais il n'avait l'esprit plus lucide que lorsqu'il était malheureux. De cela Commynes le loue sans craindre de se répéter, avec une insistance qui prouve combien il attachait de prix à cette qualité [1].

Une autre vertu qui procède également du sens est l'humilité :

1. III, XII.

la considération des choses, le retour sur soi-même ouvriront les yeux du prince sur le peu qu'il est et lui montreront sa dépendance; il verra qu'il est simplement une pièce dans un ensemble dont le mouvement échappe à sa volonté. Rien de meilleur pour le rendre humble de cœur, à tout le moins pour rabattre en lui l'orgueil. L'orgueil! Pour le condamner, s'accordent en Commynes ses sentiments très profonds de chrétien, ses habitudes de moraliste, son expérience de politique. C'est à quoi il revient toujours, ne trouvant pas de terme assez dur pour dénoncer cette « follye », ce vice, ce péché, ne se lassant jamais de montrer en quelles catastrophes inévitables est précipité le prince qui en est possédé. Or il est peu de princes qui en soient exempts : leur condition l'engendre, leur éducation le développe et leur entourage conspire à le fortifier. Chacun s'efforce de complaire à leurs volontés, à leurs caprices : de là un amour-propre exagéré, une inclination irrésistible pour « toutes choses voluntaires », le désir d'agir à sa tête, le dédain de tout avertissement, l'impatieuce de tout conseil, une humeur intraitable, dans le malheur un isolement farouche et malsain, finalement une sorte de monomanie, de folie, présages funestes et sûrs d'une ruine imminente [1]. Commynes avait de ses yeux vu le travail tragique de ce mal sur l'esprit du Téméraire; il en a suivi les progrès et retracé le développement avec une effrayante exactitude; et le frémissement qu'il éprouva devant cette œuvre désastreuse a passé dans son livre. On conçoit qu'il ait sans trêve poursuivi l'orgueil de ses raisonnements et de ses sarcasmes, qu'il ait loué l'humilité, la sagesse et que désireux d'être utile, il ait cherché et présenté des remèdes.

On reconnaît un prince orgueilleux avant tout à ce signe « qu'il mesprise tout autre conseil du monde, sauf le sien seul [2] ». Il est aveugle et sourd. Le prince sage, au contraire, ne s'abandonne jamais à son propre sens. Il écoute, il entend : il sollicite les avis, il prend conseil. Loin de vivre isolé, il s'entoure des conseillers les plus divers. Pour Commynes, un roi n'est vraiment roi qu'en son conseil. Il est ici dans la tradition de la monarchie française, tra-

1. V, v.
2. I, IV, XII; V, IX.

dition qui précisément s'affirme à la fin du xve siècle, au moment où les rois de France, définitivement vainqueurs de la féodalité, pour administrer leur conquête, forgent leurs instruments de règne : le principal est le Conseil du roi, de composition variable, dans lequel différentes sections commencent à se dessiner [1]. Il a vu se développer l'importance du conseil à mesure que s'étendaient les limites du royaume. Il est permis de croire qu'il y a aidé pour sa part et que ses avis n'ont pas été étrangers aux mesures prises par Louis XI et par Louis XII. En tout cas, ces mesures étaient conformes à ses désirs. Commynes veut que le roi ne fasse rien sans prendre conseil. Mais de qui ? Il est bon que le prince ait « en sa compaignie ung saige homme et bien seur pour luy, et le croire, et que celuy là ait loy de luy dire la vérité. » C'est « une grande richesse », un trésor qui ne se peut trop acheter [2]. Car un tel personnage, à la fois confident et conseiller, conscience vivante du roi, interprète fidèle de la vérité et consolateur dans les moments difficiles, — (il n'est pas interdit de penser que Commynes ici songeait un peu au sire d'Argenton et à son maître Louis XI) — un tel personnage se rencontre rarement : il n'a pas de charge officielle, c'est simplement un ami, et si les amis véritables n'abondent pas dans le vaste monde, ils sont encore plus rares dans ce monde restreint qui est l'entourage d'un prince ou la cour d'un roi. Là ce qu'on trouve d'ordinaire c'est le *favori*. Commynes déteste cette sorte d'hommes presque toujours de petite lignée et de science médiocre, seulement experts dans l'art de flatter les passions du prince, de développer en lui l'orgueil, la vaine gloire, dont ils sont d'ailleurs très souvent les premiers à pâtir. Tels un Étienne du Vesc, un Guillaume Briçonnet, et tant d'autres : les exemples ne manquent pas autour de Commynes, qui expliquent ses répugnances. Donc pas de favori, un ami sûr, si on le trouve, et nécessairement parce que cela est toujours possible, un conseil.

Pas plus que ne l'ont fait nos rois, Commynes ne fixe avec précision ni le nombre ni la condition des conseillers : il est très large

---

1. Cf. Noël Valois, *Le Conseil du roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, surtout le chap. IV.
2. III, VI.

dans son choix. Il laisse entendre ses préférences, comme il est naturel, pour ces sages hommes, riches de sens et d'expérience, dont il était, issus, comme lui, d'une noblesse encore toute proche de la bourgeoisie dont elle est sortie et dans laquelle les rois de France ont toujours trouvé les laborieux ouvriers de leur œuvre. Mais il observe que « les plus saiges errent aucunes fois, très souvent, ou pour estre passionnez aux matières de quoy l'on parle, ou par amour, ou par hayne, ou pour vouloir dire l'opposite d'un autre, et aucunes foys par l'indisposition des personnes, car on ne doit pas tenir pour conseil ce qui se fait après disner. » Qui voudrait avoir des conseillers parfaits « qui jamais ne faillissent à parler saigement, il les faudroit chercher au ciel [1]. » Il est donc nécessaire d'avoir plusieurs gens et de plusieurs sortes ; « les ungs redressent les autres ; » et ce système de compensation est encore ce qu'on a trouvé pratiquement de moins mal pour diminuer les chances d'erreur et d'égarement. Dans un conseil ainsi composé, le roi sage écoute, prend les avis, pèse le pour et le contre et, prémuni contre l'aveuglement de son sens et les sollicitations de son orgueil, se décide dans la plénitude de son pouvoir.

II

Les idées de Commynes sur le pouvoir des rois sont originales, quoique imprécises sur certains points. Ce sont celles qu'auraient les princes, s'ils étaient sages, si, de bonne complexion, ils avaient été bien nourris et avaient vu et lu. De tels princes savent l'origine de leur pouvoir, ils en connaissent l'étendue et surtout les limites. La source du pouvoir, il faut la chercher en Dieu : c'est lui qui donne aux rois, aux princes leur charge. Comme il ne se pique pas de construire un système politique, Commynes ne distingue pas entre la théorie qui fait de Dieu le principe de toute autorité, et la théorie plus particulière qui représente les princes seuls comme les lieutenants désignés par Dieu. C'est plutôt à cette doctrine du droit divin des rois que semble se référer Commynes : ici encore il est dans la tradition de la monarchie française et de l'église gallicane.

1. II, II.

Le roi tient donc son pouvoir de Dieu; mais quelle en est l'étendue ? Est-il absolu ? Il est très difficile aux princes de se faire une juste idée de leur puissance, car leurs serviteurs leur disent qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent : ils le disent « pour faire les bons varletz ». Mais ils ne savent pas ce qu'ils disent. Raison de plus pour ceux qui savent de s'expliquer. Il faut distinguer, dit Commynes, entre le domaine du roi et le royaume. Dans le domaine, le roi est seigneur et propriétaire; il y fait ce qui lui plaît : c'est son bien. Mais dans le royaume ? Là le roi n'a pas un pouvoir absolu ; sa volonté a une limite, la volonté de ses sujets. Commynes est sur ce point singulièrement net et ferme. Il n'y a « roy ni seigneur sur terre qui ait povoir, oultre son demaine, de mettre ung denier sur ses subjectz sans octroy et consentement de ceux qui le doibvent payer, sinon par tyrannie et viollence [1]. » Il choisit l'article sur lequel l'arbitraire du roi s'exerce le plus volontiers : la levée des impôts, car c'est le moyen d'avoir des soldats, avec quoi l'on peut tout se permettre. Aussi bien, à cette époque, était-ce surtout en vue de l'armée que la taille avait été établie, rendue permanente et singulièrement accrue. De là la nécessité d'une double intervention des sujets qui limite le pouvoir royal : d'abord quand il s'agit de lever l'impôt, ensuite quand il s'agit de faire la guerre, c'est-à-dire en somme de dépenser le produit de l'impôt, car il n'est que juste qu'on les consulte puisqu'ils y emploient leurs biens et leur personne. Et qu'on ne prétexte pas l'urgence, car pour les guerres défensives — les seules que Commynes juge légitimes, — toujours, « on voit ceste nuée de loing..... et ne scauroit advenir cas si soubdain où l'on ne puisse bien appeller quelques ungz [2]. » Voilà donc devant les deux attributions essentielles de la royauté, et d'une façon générale de tout gouvernement, une borne qui se dresse, au delà de laquelle il n'y a plus qu'arbitraire, tyrannie et violence pour les sujets, excommunication et ruine pour le prince.

Ici encore il faut remarquer la perspicacité de Commynes et l'opportunité de ses conseils. Débarrassée du danger féodal, la royauté française allait-elle respecter les quelques puissances qui,

1. V, XIX.
2. *Id.*

incapables de lui nuire, pouvaient lui servir d'utiles contrepoids, ou au contraire les annihiler pour s'engager dans la voie de l'absolutisme ? L'instant était décisif : la plupart poussaient au pouvoir absolu. Commynes par esprit de justice, souci du bien des sujets, par conscience claire des vrais intétêts de la royauté elle-même, se prononce, sans aucun de ces retours dont il est coutumier, pour une autorité limitée et montre quel est le pouvoir qui, restauré, utilisé, pourra servir de limite : les États Généraux.

La récente réunion des États à Tours, en 1484, venait d'attirer de nouveau l'attention sur cette institution d'origine royale. Le loyalisme de leur attitude avait dissipé les craintes qu'avait pu inspirer, aux esprits timorés et aux politiques à courte vue, leur convocation après le despotisme de Louis XI, au milieu des troubles de la régence. Jamais on ne vit d'États plus fidèles, plus disposés à se montrer agréables au roi, à accorder ce qu'on leur voulut demander [1]. Et pourtant les élections avaient été libres ; les campagnes même y avaient pris part : on avait presque affaire à une représentation nationale. Par conséquent, l'objection est sans valeur de ceux qui prétendent qu'assembler les États, « c'est crime de lèze-majesté », que « c'est vouloir diminuer l'autorité du roi ». Les États ne diminuent pas l'autorité du roy ; Commynes croirait plutôt qu'ils la fortifient, en même temps qu'ils la règlent [2]. Malheureusement il n'est pas bien explicite sur les États Généraux. Il procède dans ses Mémoires comme se conduisirent les députés à Tours en 1484. Ils firent de beaux discours : celui de Philippe Pot est resté célèbre ; ceux de Masselin, moins connus, sont plus importants encore ; mais lorsqu'il fut question d'accorder les actes avec les paroles, de prendre des résolutions propres à réaliser les demandes, lorsqu'il s'agit en un mot de faire des États une institution douée d'une vie propre, durable et vraiment efficace, alors ils se perdirent en récriminations, en intrigues, et ils se séparèrent

1. V, XIX.

2. L'opinion de Commynes a beaucoup frappé ses contemporains et les hommes du XVIe siècle. C'est la seule de ses idées dont on trouve la trace : elle était liée aux souvenirs des États de 1484. En 1560, dans des pamphlets réclamant les États Généraux on trouve cités des chapitres entiers de Commynes. Cf. Picot, *Hist. des États Généraux*, II, 11.

sans avoir rien fait. Pas plus que les députés, Commynes ne s'arrête à certaines questions sur lesquelles nous voudrions bien avoir son avis, car elles sont essentielles pour l'existence et le fonctionnement des États. Comment se recruteront les députés? Comment et quand seront-ils convoqués? Leur réunion sera-t-elle soumise à l'arbitraire royal, ou bien périodique? Nous entendons bien qu'ils auront à se prononcer sur la levée des impôts et la déclaration de la guerre; mais quel sera au juste leur pouvoir? Auront-ils voix délibérante ou simplement consultative? Et si le roi n'est pas de l'avis des États, devra-t-il céder ou pourra-t-il passer outre? Autant de questions auxquelles Commynes ne répond pas, qu'il ne songe même pas à se poser.

A la dernière seulement on peut, d'après divers indices, conjecturer quelle serait sa réponse : les États n'auraient jamais en fait, sinon en droit, que voix consultative. Il met dans la bouche d'un souverain qui gouverne selon son idée à lui, Commynes, ces paroles inquiétantes : « J'ay des subjectz si très bons et si très loyaulx qu'ilz ne me refusent chose que je leur saiche demander, et suis plus crainct, obey et servy de mes subjectz que nul autre prince qui vive sur la terre, et qui plus patiemment endurent tous maulx et toutes rudesses et à qui moins il souviengne de leurs dommaiges passés [1]. » Il est question, dans ce passage, de loyauté, de patience, toutes qualités excellentes chez des sujets, mais on y chercherait vainement une garantie de liberté. — Les dégoûts et les admirations de Commynes nous en apprendront peut-être davantage sur ses vrais sentiments. Ce qu'il déteste le plus au monde, ce sont les Gantois et en général les habitants des villes flamandes. Dans cette haine il doit entrer une tradition de famille : toujours les Van Clyte se firent remarquer par leur hostilité contre l'esprit d'indépendance des villes de Flandre; le père de Commynes fut même chassé de Gand; le fils en a gardé rancune aux Gantois. Mais il a des raisons plus générales. Il déteste dans les Gantois leur inconstance à l'égard de leurs princes, leur tempérament brutal, leur esprit turbulent, ce qu'il nomme leur « bestise et leur mauvaistié ». Lorsque le prince est faible, ils se révoltent : « ils ne pensent qu'à leurs divi-

1. V, XIX.

sions et à faire un monde neuf et ne regardent point plus loing[1]. » Le grand grief est leur ignorance et leur sotte vanité. « Ce sont tousjours grosses gens de mestier.... qui y ont le crédit et l'autorité.... Leur malice ne gist que en deux choses, » dont « l'une est que par toutes voyes ilz désirent d'affoiblir et diminuer leur prince[2].... » Ce respect pour l'autorité du prince ne comporte guère de concessions à l'autorité des États ; en cas de conflits entre les deux, les préférences de Commynes ne sont pas douteuses. Il suffit de considérer pour quelles raisons il a en si haute estime les Vénitiens. Sans doute le diplomate ne pouvait avoir trop d'éloges pour ces maîtres de la diplomatie dont il apprécie par expérience l'habileté et la finesse. Mais « la plus grant prudence » qu'il leur voit c'est de n'avoir « nulles questions civilles en la cité ; ils y ont merveilleusement bien pourveu et en mainctes manières ; car ilz n'ont point de tribuns de peuples comme avoient les Romains.... *car le peuple n'y a credit ne n'y est appelé en riens*[3].... » Le peuple est, à ses yeux, un monstre aveugle et sourd, duquel l'écartent à la fois son dégoût pour la violence, ses préjugés de haut bourgeois paisible et renté, et ses prétentions de diplomate. A la peur des discordes civiles, à son besoin d'ordre et de tranquillité, Commynes sacrifie ses tendances libérales et son souci de justice. Mais alors que deviennent les États Généraux ? N'y laissera-t-on siéger que certains ordres, certaines classes, à l'exclusion des autres ? Et dans tous les cas quelle importance conservent-ils, si au moindre conflit avec le prince celui-ci les renvoie et se passe de leur consentement ? Commynes a raison : les États Généraux sont une force pour le roi quand ils sont d'accord avec lui ; mais en même temps, et ce ne semblait pas précisément le vœu de Commynes, ils sont une fragile barrière contre l'arbitraire et contre la violence.

Heureusement il y en a une autre, tout intérieure et morale, plus efficace, car c'est de celle-là que dépend le plus ou moins de solidité de la première : le prince la trouve dans sa conscience, ou pour mieux dire dans sa foi. C'est du manque de sens, mais surtout du manque

1. V, XVI.
2. V, XVII.
3. VII, XVIII.

de foi que, selon Commynes, « procèdent tous les maulx qui sont par le monde et par especial les maulx qu'ont partie de ceulx qui se plaignent d'estre grevez et foullez d'aultruy et des plus fors. » Et la foi dont il parle, c'est non seulement la conviction d'une conscience droite, éprise de justice, c'est surtout la croyance aux paroles de Dieu, la soumission aux commandements de l'Église, la représentation *sensible* des châtiments ou des récompenses qui suivront, selon que l'on aura ou non observé ces paroles et ces commandements. Si les princes croyaient fermement « comme le debvons croire, je n'entreray jamais en paradis si je ne faiz satisfaction », s'ils croyaient « ce que Dieu et l'Église nous commande sur peine de dampnation, congnoissans leurs jours estre si briefz, les peines d'enfer estre si horribles et sans nulle fin ni remission pour les dampnez, feroient-ilz ce qu'ilz font ? Il fault conclure que non et que tous les maulx viennent faulte de foy [1]. »

On ne saurait être plus net, il est bien clair que pour Commynes, la foi chrétienne, la foi catholique est par excellence le frein du despotisme royal. La foi est très efficace ; mais a-t-on toujours la foi ? Commynes n'avait qu'à jeter les yeux autour de lui pour voir de nombreux exemples du contraire. Il faut compter avec la « bestialité » des uns et la « mauvaistié » des autres. Que faire dans ce cas ? « Si ung prince est fort et a grant nombre de gens d'armes, par l'autorité desquelz il a grans deniers à voulenté pour les payer et pour despendre en toutes choses voulentaires et sans nécessité de la chose publique, et que de ceste folle et oultrageuse despence ne veult rien diminuer et que chascun n'entend que à luy complaire et que en tant que à luy touche on feist remontrance et que l'on n'y gaigne riens, mais (qui pis est) que l'on encoure son indignation, qui pourra y mettre remède... ? ». « Comment se chastieront ces hommes fors, et qui tiennent leurs seigneuries droissées et en bon ordre et qui par force en lèvent à leur plaisir, par quoy maintiennent leur obéissance, ont et tiennent ce qui est soubz eulx en grant subjection et le moindre commandement qu'ilz font est toujours sur la vie [2] ? » Qui informera, qui fera punition ? Sera-ce

1. V, XIX.
2. V, XVIII.

la révolte des sujets ? Commynes n'admet pas cette attitude qui rappelle celle des Gantois ; il condamne la rébellion : on est tenu d'obéir au prince sous lequel on est né, on y est tenu et aussi contraint [1]. Les sujets ne peuvent que se plaindre et attendre que se manifeste la justice de Dieu, car c'est lui l'unique et souverain juge. « La plaincte, dit Commynes, dans un mouvement qui ne manque pas d'éloquence, la plaincte et clameurs du peuple qu'ilz foullent et oppressent en tant de manières, sans en avoir compassion ni pitié, les douloureuses lamentations des veufves et orphelins, dont ilz auront faict mourir les maris et pères, dont ont souffert ceulx qui demourent apres eulx.... Cecy sera l'information, et leurs grans crys pour plainctes et piteuses larmes les présenteront devant Nostre Seigneur qui en sera le vray juge [2]... » Le souverain qui tient son pouvoir de Dieu n'a de compte à rendre en somme qu'à Dieu. Bossuet, deux siècles plus tard, apportera d'autres arguments, plus de rigueur, mais ne soutiendra pas une autre théorie. Comme Commynes, il admettra très nettement des lois, des privilèges, des traditions qui limitent la toute puissance royale. Le roi n'a pas le droit de tout faire ; mais s'il fait ce qu'il n'a pas le droit de faire, les sujets sont désarmés. Dieu seul est qualifié pour le juger et le punir. Il faut, si l'on ne peut persuader le prince, attendre l'avènement du successeur, ou l'intervention de la justice divine. Commynes veut croire qu'elle ne se fera pas trop attendre ; mais il est forcé de constater qu'elle n'arrive pas toujours au moment où on la désire. En attendant qu'elle se produise, dans ce monde-ci, ou, plus souvent, dans l'autre, il faut se résigner. La conclusion est, comme on le voit, d'un singulier libéralisme.

III

Cette conclusion ne doit pas nous surprendre outre mesure, car ce que Commynes recherche avant tout, ce sont moins des garanties de liberté que des conditions de bon gouvernement. Il laisse volontiers

1. I, XVI. Cf. V, XIX.
2. V, XIX.

au prince un pouvoir étendu, à condition qu'il en fasse bon usage, et de cela le gage le plus sûr est encore le bon naturel. Avec un prince sage et bien entendu, il n'y aura à redouter ni tyrannie, ni violence, et l'État sera bien administré : le goût de l'ordre et le besoin de tranquillité valent bien le sacrifice de quelques libertés. A toutes les époques, il s'est trouvé en France une majorité de gens pour penser ainsi et agir en conséquence. Que sera donc ce gouvernement que rêve Commynes ? Tout d'abord, le prince se préoccupera de ne point fausser la justice et d'en assurer une application exacte. Des abus du temps, l'arbitraire dans la justice était un de ceux qui avaient particulièrement frappé Commynes, peut-être parce qu'il en avait personnellement souffert après en avoir profité. Il a une page terrible où, froidement, sans éclat d'indignation, ce n'est pas sa manière (et puis il pouvait lui aussi faire son *mea culpa*), il énumère tous les moyens qu'emploient les princes « soubz umbre de justice [1] ». Le roi sage, le mieux possible, observera donc la justice. Commynes indique quelques réformes propres à faciliter la tâche, que Louis XI avait l'intention de faire. Louis XI « désiroit de tout son cueur de povoir mettre une grant police en son royaulme », pour cela restreindre « principallement la longueur des procès, et en ce passage, bien brider ceste court de Parlement, non point diminuer leur nombre, ni leur autorité », mais la réduire à ses attributions judiciaires. « Aussi désiroit fort que en ce royaulme lon usast d'une coustume et... que toutes ces coustumes fussent mises en françois en ung beau livre, pour éviter la cautelle et pillerie des advocatz, qui est si grande en ce royaulme, que en nul aultre elle n'est semblable [2]... » Codification des coutumes et unité de législation, justice prompte et sûre et à portée de tous, c'étaient là des réformes profondes, plus profondes encore que ne l'imaginait Commynes. Les rois s'y essaieront dès cette époque, Charles VIII, Louis XII commenceront le travail, mais pour voir la rédaction et l'unification des lois et des coutumes il faudra attendre la Révolution.

Si Commynes se préoccupe si fort de la justice, c'est qu'elle est

1. V, XVIII.
2. VI, V.

le meilleur moyen de faire régner l'ordre et la paix : l'injustice et l'arbitraire sont les plus actifs ferments de mécontentement et de division ; ils engendrent l'animosité entre les ordres et l'hostilité contre le roi, finalement la guerre civile, le pire fléau, puisqu'il n'y a « nulle hayne si horrible et mortelle qu'entre ceulx qui se connaissent ». Outre que rien ne favorise davantage l'action de l'étranger, la prospérité générale en souffre. Dans un temps où les seigneurs pour couvrir leurs appétits particuliers aimaient à parler du bien public, Commynes est un des rares qui y songent vraiment. Il s'en soucie avec zèle : à son avis le propre de la royauté est d'assurer la force et la prospérité de l'État. Mais il est clair que le roi ne remplira son office que s'il ne vexe ni ne foule ses sujets : le bien public sera le résultat du bien être de chacun.

Il suit de là qu'il ne faudra pas multiplier les impôts ni les rendre trop lourds : une bonne gestion des finances est essentielle à la bonne conduite de l'État, à sa vie, puisque presque toujours c'est d'une question de finances qu'il meurt. Nous avons vu que Commynes propose un excellent moyen de rendre les impôts supportables, le consentement des sujets. Malheureusement, il n'oublie qu'un point, qui en restreint singulièrement l'efficacité : rien n'oblige le prince à demander ce consentement, dont en fait il se passe volontiers. Commynes s'en consolerait encore, si le prince employait le produit de l'impôt tout entier au bien public. C'est la raison d'un éloge singulier qu'il adresse à Louis XI. Sans doute il déplore « les grans et horribles tailles » que levait le roi : le chiffre en avait presque triplé depuis Charles VIII. « Mais, ajoute Commynes, ung bien avoit en luy nostre bon maître : il ne mettoit riens en trésor : il prenoit tout et despendoit tout [1], » et n'étaient les grands dons que le roi faisait aux églises, il ne trouverait rien à redire. Cependant il préfère l'économie et voudrait voir l'impôt considérablement réduit. Mais le moyen, alors surtout que l'administration royale se complique et s'étend chaque jour ? La difficulté certes n'est pas petite. Mais on pourrait, puisqu'aussi bien c'est la raison première et souvent le prétexte des levées d'impôt, réduire le nombre des gens d'armes. Commynes n'était pas convaincu de la

1. V, XIX.

nécessité d'avoir de façon permanente « des bandes de gens d'armes de soulde ». Lorsque Louis XI les institua « à la guise des seigneurs d'Italie », il mit « une cruelle playe sur son royaulme qui longuement seignera [1] ». Commynes l'avait vue saigner; il avait vu à l'œuvre ces « gens de soulde » sur les champs de bataille où ils songeaient plus volontiers à piller qu'à se battre, et dans les intervalles de paix, « allant par pays, sans rien payer, faisant les maux et excès infinis que tout le monde sait ». Le royaume de France était plus pressé et persécuté de « ce cas » que nulle autre seigneurie, probablement parce qu'il offrait plus de ressources. Pourtant, puisqu'il y a payement, il serait bien aisé d'y mettre ordre. Il suffirait de les payer à date fixe et régulièrement, par exemple de deux mois en deux mois pour le moins. Dès lors, ils ne pourraient plus invoquer l'excuse de n'être point payés. Commynes semble croire que cela suffirait pour tout faire rentrer dans l'ordre.

Payement régulier des gens d'armes, puisqu'on ne peut s'en dispenser, tailles modérées, consenties par les sujets, autant que possible, et dépensées avec économie, justice prompte et *juste*, bon ordre général, tel est l'idéal de gouvernement intérieur de Commynes. C'est celui d'un bourgeois de haute bourgeoisie qui voudrait voir administrer l'État comme il gère son bien et tout le monde heureux, parce qu'alors il n'y aurait pas de trouble et que d'ailleurs le spectacle des souffrances d'autrui lui est pénible. Commynes s'apitoie sur le populaire. « C'était compassion, dit-il, de veoir et scavoir la povreté du peuple, » écrasé par les tailles, foulé par les gens d'armes. Il entre dans sa pitié plus d'humilité de cœur que de véritable charité. L'intérêt bien calculé y a aussi sa part, car il importe à l'ordre public, à la richesse publique que les sujets ne soient pas accablés. Il a « la forme administrative du patriotisme [2] », solide, mais froide. Un roi père du peuple serait selon ses goûts, et le touchant surnom que les États de Tours, en 1505, donnèrent à Louis XII, dut lui agréer. De son temps la « seigneurie qui étoit la plus selon son goût, celle où il jugeait la chose publique le mieulx traictée », c'était l'Angleterre. Il est curieux de voir, moins d'un

1. VI, VI.
2. G. Lanson, *Hist. Litt. franç.*, p. 180.

demi-siècle après la guerre de Cent ans, le modèle de monarchie anglaise, du gouvernement anglais déjà proposé aux Français. Quoi qu'on pense du choix de cet exemple, il faut remarquer qu'il a fait fortune ; l'admiration du régime anglais sera une tradition parmi les esprits libéraux de France, et Commynes est à l'origine de cette tradition : sur ce point il annonce Montesquieu [1].

IV

L'idéal de gouvernement intérieur que caresse Commynes peut se réaliser seulement par la paix. Il tient essentiellement à une monarchie pacifique, ou tout au moins qui ne se résoudrait à la guerre qu'à la dernière extrémité, en limiterait les conséquences et n'en ferait pas un moyen de gouvernement. Il trouve cela en partie en Angleterre où « tombe le sort et le malheur sur ceux qui font la guerre ». Ceci est la constatation d'un fait, mais ce pourrait être aussi une malédiction. Elle répondrait tout à fait aux sentiments de Commynes. Il déteste franchement la guerre et le dit sans ambages. Il ne la juge légitime que quand elle est défensive. Dans ce cas, tous les sacrifices sont nécessaires ; les armées ne doivent servir qu'à préserver les frontières et à maintenir la paix : on peut dans ce but les faire grosses. Mais l'attitude expectante est celle qui convient le mieux à un prince sage : il n'aura recours à la guerre que s'il ne peut faire autrement. Non pas que Commynes nie l'utilité de la guerre offensive, des batailles, dans certains cas. Il avoue « que les conquérans les doivent chercher pour abréger leur œuvre, et ceulx qui ont les bonnes gens de pied et meilleurs que les voisins » [2]. Mais d'abord c'est une question de savoir si le roi sage sera conquérant, et Commynes ne le pense pas, et puis il est bien près de croire, tout compte fait, que les batailles ont toujours de funestes conséquences, pour les vaincus cela va sans dire, mais

1. Il est à remarquer qu'à la même époque, John Fortescue, chancelier d'Angleterre sous Henri VI, fait un parallèle en forme entre le gouvernement royal et absolu comme en France et le gouvernement royal et constitutionnel, comme en Angleterre. Il est possible que Commynes ait été en rapports avec Fortescue, exilé en France pendant la guerre des Deux-Roses.

2. II, II.

même pour les vainqueurs ; car si leur puissance en est accrue, leur gloire, leur orgueil augmentent en proportion si bien « qu'il leur en meschoit peu après ». Les profits ne compensent pas les risques et « à qui ce soit est bien de craindre de mettre son état au hazard d'une bataille, qui s'en peult passer. » C'est une des raisons de Commynes contre la guerre, les risques, le caractère hasardeux. Cependant si, comme il le croit, le sort des batailles est entre les mains de Dieu, pourquoi en appréhender l'issue ? Il y a, ce semble, ici quelque contradiction. C'est qu'au fond le grand grief de Commynes contre la guerre, est qu'il la trouve *bête*. Il a une profonde antipathie pour la force brutale, qui s'étale dans les batailles. Personne n'est plus que lui exempt de ces sentiments qui animaient les seigneurs féodaux, de cet ensemble de préjugés et d'attitudes en quoi ils faisaient consister leur honneur. Commynes n'y voit pour sa part, qu'une vaine gloire, une autre forme, et des plus sottes, de l'orgueil. Leur gesticulation lui paraît grotesque. Voyez sa manière de décrire les batailles, Montlhéry, Fornoue [1]. Il n'a rien de cet enthousiasme un peu puéril pour les grands coups d'épée et les parades brillantes où se complaisent Froissart et les chroniqueurs bourguignons. Il estime les archers « la souveraine chose du monde ès batailles » et il met cette piétaille bien au-dessus des chevaliers. Ceux-ci sont arrogants, insubordonnés ; ils s'élancent à l'aveugle et se retirent en désordre. Ils combattent sans plan aucun et si par hasard ils en forment un, c'est pour l'abandonner presque aussitôt. Ajoutez qu'ils ne sont pas exempts de couardise. A Montlhéry, « jamais plus grant fuyte ne fut des deux costez », et narquoisement il ajoute en parlant de « deux hommes de bien » qui se sont sauvés l'un vers Poitiers, l'autre vers la Flandre : « ces deux n'avaient garde de se mordre l'un l'aultre. » — Voilà une disposition d'esprit peu favorable aux exploits chevaleresques. Non, ce qui intéresse particulièrement Commynes, même dans les batailles, ce sont les négociations, les marchés et les marchandages qui arrêtent les coups, préparent les défections et finalement font se dissoudre les armées. La description de la bataille de Fornoue en est un exemple caractéristique. On ne saurait mettre davantage dans l'ombre les

1. I, III, VIII, X-XIV.

coups d'épée, les prouesses guerrières : ce qui apparaît au premier plan, ce que Commynes expose avec une complaisance un peu intéressée peut-être, ce sont les manœuvres diplomatiques, les pourparlers, les « praticques ».

Par ce mot de « praticque » qui revient souvent dans le récit et dont Commynes semble se délecter, entendez « ces expédiens et habiletés qui procèdent de grant sens, grâce auxquels on évite les grans périls et les grans dommages et pertes »; entendez aussi les traités, les achats de conscience, « tromperies et mauvaisties de toute couleur, » dans lesquelles Commynes était expert autant qu'homme du monde. « Praticquer » les hommes lui semble l'action par excellence, la seule forme d'activité digne d'un homme intelligent. Le prince sage, loin de se complaire à la guerre, s'attachera de préférence aux calculs de la politique, aux combinaisons de la diplomatie.

Cette substitution des négociations aux batailles, ou plutôt cette tendance à régler les différends entre princes par voie diplomatique plutôt que par la voie des armes, est un signe du temps [1]. Née en Italie, créée par de petits états de faiblesse à peu près égale, mais toujours en conflits, la diplomatie commençait à se répandre dans l'Europe occidentale. S'il n'y avait pas encore d'ambassadeurs résidant à poste fixe dans les cours des souverains, les missions se multipliaient et devenaient plus longues. Les Italiens et les Vénitiens en particulier furent les premiers qui donnèrent à cette institution sa forme et sa fixité en même temps qu'ils tracèrent les modèles de l'ambassadeur. A l'école de ces maîtres se forma Commynes. Doué d'un sens fin, d'un esprit aussi pénétrant que délié, il paraissait né pour la politique. Serviteur et confident ordinaire d'un roi qui semblait avoir été élevé en Italie tant il avait l'esprit souple et fertile en ruses [2], chargé à diverses reprises de missions auprès de Sforza, des Vénitiens, il ne pouvait manquer de devenir lui aussi un maître habile dans l'art de *pratiquer* les hommes et de faire des tromperies. Et comme il avait observé et réfléchi

1. Voir sur ce point M. de Maulde-la-Clavière : *La diplomatie au temps de Machiavel*, 3 vol., en particulier le tome Ier.

2. Pare che questo re sia sempre stato e elevato in Italia tanto sa de quelli fatti (Lettre de Maletta à Sforza, 25 décembre 1465).

sur ses observations, tout naturellement il s'est trouvé conduit à faire, par fragments, au gré des événements, une sorte de théorie de son art. Il suffit de rassembler ses remarques et ses conseils épars, ses dissertations (car il en a quelques-unes) pour constituer comme un manuel du parfait diplomate et tout un petit traité de politique.

Tout ce qu'il dit du choix et du rôle des ambassadeurs, sur la façon de les recevoir, suivant qu'ils viennent de princes amis ou d'adversaires est excellent et témoigne d'une grande expérience, je veux dire d'une défiance très éveillée. Leur charge est si importante et si complexe, car ils sont en même temps espions et diplomates, qu'il en faut charger « les plus feables serviteurs » et gens d'âge moyen, afin que « leur faiblesse ne les conduise à faire quelque marché deshonneste, ni à épouvanter leur maistre au retour, plus que de besoin, mais surtout sages gens, car d'un fou ne fait jamais homme son profit [1] ». C'est ici que le sens joue un grand rôle et l'expérience. Ce dernier trait est à remarquer. Commynes est le premier chez qui l'on constate le préjugé du diplomate de carrière. Pour réussir dans la diplomatie il faut posséder, comme Commynes, tout un ensemble de qualités et de connaissances longues à acquérir. On ne s'improvise pas diplomate. Aussi de quel ton dédaigneux il parle de ces « bonnes gens qui ont ceste gloire qu'il leur semble qu'ilz conduysent les choses où ils n'entendent riens! D'ordinaire ils n'y vont que pour parer la feste et souvent à leurs despens [2]. » Comme il daube sur la mésaventure de maître Olivier [le Daim] ce barbier soudain transformé en diplomate que Louis XI envoya *pratiquer* à Gand Marie de Bourgogne! Maître Olivier insista, au mépris de tous les usages, pour entretenir à part la princesse, il ne voulut entendre aucune observation, allant tout droit à son affaire, et, à la première menace, « soubdainement s'enfuyt de la ville [3]. » Évidemment maître Olivier n'était pas fait pour la charge dont on l'avait investi, mais le blâme doit retomber surtout sur celui qui la lui avait donnée. Un prince ne saurait trop

1. I, IX.
2. I, XVI.
3. V, XIII.

se pénétrer des conditions requises pour faire un bon diplomate : « jamais les gens de petit état et de courte vue ne rendront des services ». Ils ressembleront à ces Gantois « bestes et gens de ville la plus part, mal acoustumez de besogner en grans affaires et matières » dont toute la politique consiste en émotions populaires, en coups de force ou en révolutions.

Le grand tort de cette politique d'explosions soudaines est d'être violente dans ses procédés et dans ses résultats : les Gantois ignorent les premiers éléments et la fin de la diplomatie; c'est un jeu dont ils ne savent ni l'objet, ni les règles. Si l'on ne veut pas voir les différends entre princes dégénérer en conflits sanglants et réduire les règlements de compte à des batailles, il faut des principes reconnus de tous auxquels on puisse se référer, un droit public qu'on puisse invoquer.

Malgré son scepticisme, Commynes croit à la valeur de la parole jurée et à la vertu des titres. Lorsque le Téméraire livre le connétable de Saint-Pol à Louis XI, après lui avoir donné un sauf conduit, Commynes blâme : il ne trouve pas d'excuse à « la faulte de foy et d'honneur » de Charles. Il estime qu'un « bon prince doibt fuyr à consentir ung tel villain tour et desloyal. » Il ne faudrait pas exagérer cependant l'honnêteté de Commynes : il trouve de singuliers euphémismes pour indiquer certains actes de Louis XI ; il a des refus de juger aussi fâcheux qu'une approbation franche. Mais il va de soi que pour tromper avec succès, il faut être de temps en temps de bonne foi : une véracité intermittente rend le mensonge efficace. De même il y a une possession légitime reposant sur des traditions, sur des actes publics, des parchemins. Cela est nécessaire pour régler les contestations entre princes sans en venir aux mains. Il y a terre de France et terre d'Empire, qui sont choses totalement distinctes. Lorsqu'il prend l'héritage du Téméraire, Louis XI rend en Hainaut Quesnay le Comte et Bouchain sans nécessité, par la seule raison que ces deux villes sont situées dans l'Empire et « que entre les roys de France et empereurs y a grans sermens et confédérations de n'entreprendre riens [1] » les uns sur les autres. Commynes ne trouve rien à redire. Le titre fonde la possession, et la

1. VI, II.

grâce de Dieu. Dans bien des cas il est douteux, et Commynes ne se charge pas de discerner quel est le souverain légitime et l'usurpateur, il remet le tout à la décision divine [1]. Mais il n'en est pas moins vrai qu'en son esprit existe tout un ensemble de règles et de principes auxquels le diplomate doit se conformer, quelquefois, quand ce ne serait que pour les enfreindre avec plus de sécurité et pour mettre de son côté l'opinion publique, une force qu'il faut avoir pour soi, comme toutes les forces [2].

Tout cela n'est que moyen qu'on doit juger seulement par rapport à la fin. C'est à quoi tout est subordonné. Or, quel est le but de la politique? C'est le succès, le « prouffit ». Avec une franchise qui n'est pas exempte d'une certaine bravade, Commynes déclare que « ceulx qui gaignent en ont tousjours l'honneur [3] », ou encore que « qui a le prouffit de la guerre, il en a tousjours l'honneur [4]. » Nous savons déjà que l'honneur de Commynes ressemble fort peu à l'honneur, tel qu'on le concevait autour de lui, à l'honneur féodal; il ne voyait en ce dernier qu'un amour-propre exagéré, une forme de l'orgueil, sotte ou folle selon les cas, toujours vaine. A ses yeux, le véritable honneur consiste à calculer juste et pour cela à voir clair, à partir de notions exactes. Il est l'apanage des gens sensés, comme une fleur de sagesse que l'on ne développe en soi qu'à force d'application et de travail par une longue expérience.

L'acquisition en est difficile et méritoire. La formule de Commynes est donc moins machiavélique qu'elle n'en a l'air. Elle est certainement d'un politique réaliste, c'est-à-dire d'un homme que les considérations de sentiment ne troublent guère, ou plutôt qui s'en sert à l'occasion, comme d'un élément de succès, sans en être lui-même ému, et qui s'attache de préférence aux intérêts positifs, dont la combinaison rapportera au prince le plus de profit. Mais encore quel sera au juste ce profit? L'intérêt qui est le principe de l'activité du prince en sera aussi la règle et la borne. Commynes n'aime pas les princes conquérants. Il faut voir comment il parle de

1. I, III; V, XVIII; VI, XII.
2. III, I.
3. V, IX.
4. 10, V.

l'expédition aventureuse de Charles VIII en Italie, avec quelle méprisante pitié il raille cette équipée d'un autre âge, ces « fumées d'Italie » qui obscurcirent la cervelle de ce pauvre petit roi ! Il approuve que le roi accroisse son domaine, mais modérément. Pas de grands coups. Commynes y voit volontiers des signes, presque des avertissements de ruine prochaine. Non, il ne faut prendre que ce que l'on peut garder. Or, les grandes conquêtes ne sont jamais solides : il est rare que les gouverneurs qu'on y met « traitent les nouveaux sujets en grant douceur et en bonne justice et fassent mieux qu'ils n'ont eu le temps passé. » Infailliblement le sentiment national est froissé et se fondant sur des exemples récents, la guerre de Cent ans en particulier, Commynes affirme qu'à la longue « il n'est nulle des grandes guerres dont le pays à la fin ne demeure aux paysans », c'est-à-dire aux nationaux [1]. Le prince sage s'agrandira donc dans la mesure seulement où il pourra garder ses conquêtes, les assimiler, il arrondira son domaine, fera comme le paysan qui ajoute à son bien une parcelle, puis une autre, avec une ténacité pareille, au besoin par les mêmes roueries, grâce aux mêmes chicanes. C'est la politique de la Maison de France, de Louis XI en particulier, et Commynes la juge sage, car de la sorte, si les conquêtes sont exiguës, elles sont du moins solides, surtout il n'en sort point de guerre, ce qui est inévitable lorsqu'elles sont brusques et excessives.

Cette limite que le véritable intérêt du prince lui commande de ne pas dépasser, on peut la fixer facilement ; il suffit de regarder autour de soi, de se représenter l'ensemble des états voisins et leurs rapports. C'est un des mérites de Commynes d'avoir vu, entrevu plutôt, qu'il y avait à la fin du xve siècle quelque chose de tout nouveau, l'Europe, dont les bornes dépassaient celles de la chrétienté et dont les diverses parties, s'opposant dans un antagonisme permanent, se maintenaient en un état d'équilibre. Rien n'est plus curieux que le passage où il énumère les différents états, s'excusant sur son ignorance de ne pas faire intervenir l'Afrique et l'Asie, et mettant à côté de chacun d'eux ce qu'il appelle « son aiguillon ». « Au royaulme de France [Dieu] a donné pour opposite les Anglais,

1. VI, II.

aux Anglais les Écossais; au royaulme d'Espaigne, Portingal...; aux princes d'Italie... les villes de communaulté... comme Venise, Florence, Gennes...; à la maison d'Arragon, la maison d'Anjou; à ceulx des viscontes ducz de Millan, la maison d'Orléans... Pour Allemaigne vous avez et de tout temps, la maison d'Autriche et de Bavière contraires, et en particulier ceulx de Bavière contraires l'ung à l'aultre et la maison d'Autriche, en particulier les Suisses... Maintes aultres partialitez y a en ceste Allemaigne, comme ceulx de Clèves contre ceulx de Gueldres; et les ducs de Gueldres contre les ducz de Julliers : ces Ostrelins qui sont situez tout avant vers ce north contre les roys de Dannemarche [1]. » A vrai dire, Commynes n'est pas encore tout à fait dégagé de la conception religieuse; dans cet état d'équilibre violent, il voit un agencement mystérieux de Dieu réglé en vue de fins particulières. Dieu a fait à toute chose son contraire « pour le tenir en craincte et en humilité. » Mais nous pouvons faire abstraction de cette idée, qui est une idée de moraliste et de chrétien, pour ne considérer que le fait en lui-même et en tirer la leçon politique qu'il comporte. Il en est d'une Europe ainsi constituée comme de l'Italie : « Chacun a l'œil que son compagnon ne s'accroisse. » C'est la politique dite de l'équilibre européen qui commence; Commynes nous en marque exactement la naissance; il en a vu la première manifestation, car c'est lui qui de Venise, informa Charles VIII de la ligue que formaient ses ennemis inquiets de ses conquêtes pour lui fermer la route de France. Le prince, non plus que le diplomate, ne doit perdre de vue cet état d'équilibre : ils le prendront au contraire comme base de leurs négociations, y reviendront toujours dans leurs combinaisons. Loin de le vouloir changer, ils tâcheront de s'y accommoder : ils s'y plieront pour en triompher. Commynes ne le dit pas expressément, mais il le laisse suffisamment entendre : nous sommes en présence d'une nécessité contre laquelle il est inutile d'aller : mieux vaut donc s'y soumettre en toute volonté, puisqu'aussi bien c'est le seul moyen d'en tirer profit.

---

1. V, XVIII.

V

La nécessité de cet équilibre n'est pas d'ordre humain : c'est Dieu lui-même qui l'a établi dans un but déterminé. Nous arrivons à la pensée centrale de Commynes, à l'idée qui lui permet de grouper les faits, d'expliquer la marche des événements, à ce qu'on pourrait appeler sa philosophie de l'histoire. C'est la même qu'avec plus de rigueur, en termes plus magnifiques, mais non avec plus de conviction, développera plus tard Bossuet. Dieu ne parle plus aux hommes, il n'y a plus de prophètes qui font entendre sa voix ; il se révèle par des signes. Ces signes, il suffit d'ouvrir les yeux pour les voir, et le regard pénétrant de Commynes en distingue partout. Dieu tient en mains le sort des batailles et dispose de la victoire à son plaisir. C'est lui qui trouble le sens des princes qu'il veut perdre. Dans l'histoire du royaume de France cette action est encore plus visible, car Dieu a ce pays « en specialle recommandation ». Comment s'expliquer autrement l'étrange fortune de l'expédition d'Italie ? Charles VIII fut un véritable « commissaire » de Dieu, et, les prédications de Savonarole aidant, peu s'en faut que Commynes ne le voit conduit comme par la main, dans sa marche aventureuse à l'aller, plus encore au retour. Bref, Dieu finit par tout faire aux yeux de Commynes. Dans le jeu de la vie, il dispose les parties, manie les joueurs et fait surgir les coups qui lui agréent. L'important, pour l'historien, est de démêler l'action divine. La question que Commynes se pose devant les événements est plutôt : comment ? que : pourquoi ? Ce qui l'intéresse, ce sont les moyens dont Dieu se sert pour manifester sa volonté. A vrai dire, avec ce système, l'homme n'est plus guère qu'une marionnette, un pantin dont Dieu manœuvrerait les fils. A quoi bon s'agiter, puisque le principe de notre activité est hors de nous, puisque le résultat ne dépend pas de nous ? La conséquence est mortelle pour notre activité. Commynes semble parfois s'en rendre compte : il est difficile de concilier la toute puissance divine avec la liberté humaine, d'une manière intelligible. Commynes s'en tire par un mot, comme dans tous les cas difficiles, en disant que c'est un mystère. Chacun doit faire ce qu'il peut, après quoi il est bien tranquille pour accorder à

Dieu la plus grande part, sinon tout. Sans Dieu, il y aurait dans sa conception des choses une lacune énorme. Il lui faut cette idée pour que tout se tienne, c'est-à-dire s'explique ; elle donne à son esprit la satisfaction et la tranquillité qu'assure la possession d'un système des choses parfaitement clos, solide et que l'on croit vrai.

L'importance de la place que Commynes fait à Dieu dans ses Mémoires — et on ne saurait l'exagérer — ne doit pas surprendre. Il avait trop d'expérience et était trop intelligent pour n'avoir point remarqué qu'il y a dans tout événement humain une part d'imprévu impossible à éliminer. On a beau être prudent, calculer, prendre toutes les précautions, survient on ne sait d'où une force qui échappe à l'intelligence et déconcerte les plans les mieux combinés, une de ces petites « movettes et occasions [1] » d'où dépendent parfois la fortune des princes et la destinée des empires. Appellera-t-on cela Hasard ? Fortune ? On le peut. Mais « Fortune n'est riens fors seullement une fiction poetique. » C'est un mot, non une explication. Commynes ne peut s'en contenter. L'explication, l'hypothèse satisfaisante, c'est précisément l'idée de la Providence que lui suggèrent ses sentiments de chrétien et qui agrée à son tempérament de moraliste.

La religion chez Commynes tient une grande place. Il était sincèrement croyant, et il admet sans aucune difficulté, sans la moindre ironie, tout ce que l'Église lui enseigne. Mais tout ce qui dans la foi touche à la sensibilité, tout ce qui est élan personnel, effusion mystique, lui échappe complètement; tout au moins il ne s'en occupe pas. De la foi, il voit surtout l'extérieur, si je puis dire l'écorce, ce qui en est souvent la conséquence, mais ce qui ne la suppose pourtant pas toujours : les pèlerinages, l'obéissance aux commandements en général, par peur des peines d'enfer. De la religion il apprécie le côté pratique, le secours qu'elle fournit à celui qui gouverne, au politique. Pour Commynes, elle est indispensable, et c'est une grande force : d'elle les sujets tirent la résignation qui leur permet de supporter les mauvais princes ; en elle, dans le sentiment religieux ramené à une sorte d'horreur physique pour les châtiments ultra-terrestres, les princes trouvent l'utile

1. II, III.

contrepoids à leur désir d'arbitraire ; grâce à elle enfin, l'état d'équilibre dans lequel sont maintenues les diverses parties du monde, n'est pas un simple mécanisme froid et compliqué, c'est un système de sanctions nécessaires, dans lesquelles, à quelque époque que soit l'échéance, toute conscience trouve son repos.

Il est encore une autre raison qui devait l'amener à une pareille conception : Commynes est surtout un moraliste. Non pas que, dans ses *Mémoires*, il se répande en préceptes moraux, ni même qu'il ait toujours agi selon une morale très élevée. Il avait peu de scrupules ; ses longs services auprès de Louis XI et l'estime réciproque du maître et du serviteur le prouvent assez. Cependant certains silences, la hâte avec laquelle il passe sur certains événements, la mort du duc de Guyenne, par exemple, montrent que la conscience morale n'était pas entièrement abolie en lui. Il ne séparait pas la morale de la religion : pour lui péché et vice, c'est tout un. Aussi distingue-t-il la morale de la politique : la morale n'est pas son objet, il n'a pas qualité pour juger, c'est affaire aux prédicateurs. De la morale il ne retient, comme de la religion, que l'élément pratique : il recommande la bonne foi, dans la mesure où elle est indispensable pour tromper autrui. Il dit bien que pour un prince lever des tailles avec le consentement des États, c'est chose *juste et sainte*. Mais encore faudrait-il définir exactement la justice : il semble bien que ce soit, en même temps que celui des sujets, l'intérêt bien entendu des princes. Cependant, surtout dans les deux derniers livres, il finit par juger : sa nature de moraliste l'emporte. Moraliste, il l'est par son humilité, car il a approché des grands sans en être ébloui ; les vicissitudes de leur fortune — les siennes aussi — l'ont confirmé dans sa conviction que le bonheur est rarement le partage des grands ; sur leur misère profonde, incurable, il a, ce qui lui arrive rarement, des pages émues [1]. Il s'élève à l'idée de la mort, fait universel et nécessaire pour juger la vie, et il n'est pas loin de trouver toute notre agitation vaine : ceci est une attitude non plus de chrétien, mais de moraliste. Il l'est encore, forcément, par sa curiosité, par sa pénétration psychologique, qui est merveilleuse : nul n'a vu plus clair non seulement dans l'âme

1. VI, XII.

voluptueuse d'Édouard IV, dans le cœur troublé, toujours bouillant du Téméraire, mais dans l'esprit compliqué, tortueux, plein de recoins obscurs et de détours imprévus, de Louis XI. De ce dernier il ne fait pas un portrait, il en fait cent : il multiplie les notations brèves, il esquisse, complète, repasse sur certains traits jusqu'au moment où la mort lui arrache son modèle; même alors il ne le quitte qu'à regret, s'attardant en un long adieu. Il excelle à analyser les sentiments, les passions, à démêler leur action dans les faits, à suivre, à déterminer les contre-coups des volontés et des forces cachées qui mènent les événements. L'homme est sa préoccupation constante, presque exclusive, si bien qu'ayant à montrer l'action de Dieu dans le monde, il ne s'étend pas sur les bouleversements qui frappent tous les regards, il s'attache de préférence à ces changements plus intimes dont l'âme humaine est le théâtre. Les catastrophes qu'il décrit sont des catastrophes psychologiques. Enfin et surtout, malgré son désir avoué d'être utile particulièrement aux grands, aux princes, il ne peut oublier la foule des autres hommes. Les conseils de politique insensiblement, presque toujours, s'élargissent en remarques de moraliste, en préceptes de sagesse humaine. Tout naturellement il généralise ses observations : de ce qui ne s'adressait au début qu'à quelques personnes d'une certaine condition, chacun à la fin peut faire son profit.

Mais les idées politiques de Commynes ont souffert de ce penchant à moraliser auquel il s'abandonne volontiers : elles ont perdu de leur profondeur si elles ont gagné en extension; il a trop de ces aphorismes dont la justesse n'excuse pas la banalité; elles ont perdu de leur précision, car presque toujours, même lorsqu'il est le plus ferme, il se contente d'indiquer, pour glisser en un développement général où le politique s'efface derrière le moraliste; elles ont enfin perdu de leur cohésion, car non seulement il n'a pas fait un système politique, ce qui n'était pas son objet, mais il ne s'est jamais soucié de mettre en rapport, de lier ensemble, de coordonner ses idées et ses remarques. Son esprit clair, vif, pénétrant, manque d'envergure. Commynes a bien vu les faits, mais il a rarement su les dépasser.

V.-L. Bourrilly.

Le Club jacobin de Montauban
Son rôle politique pendant la Constituante[1]

La ville de Montauban a pris à la Révolution dans le Midi une part très importante. Ce fait s'explique par son état politique et social en 1789, état qui est lui-même la conséquence directe du rôle joué par cette ville dans l'histoire religieuse de la France depuis le XVIe siècle. Le club qui s'y est fondé le 8 septembre 1790 a eu pendant cette période une telle influence que son histoire est en somme l'histoire même de la Révolution à Montauban. En fût-il autrement, l'étude de son fonctionnement serait d'ailleurs en elle-même d'une incontestable utilité ; c'est en effet grâce aux études de ce genre que l'on pourra arriver à bien connaître l'organisation des sociétés des Jacobins en province, et déterminer d'une manière exacte la part qu'elles ont prises sous la direction de la société de Paris à la marche et aux progrès de la Révolution.

La formation du club patriote de Montauban a été le résultat du mouvement qui, pendant les premiers mois de 1790, à propos des discussions de l'Assemblée nationale sur les affaires religieuses, s'est produit dans tout le midi de la France. Par suite de la présence des protestants dans cette région, les débats sur les biens ecclésiastiques, sur la réduction du nombre des monastères, sur la motion de Dom Gerle, avaient eu des conséquences particulièrement graves, car ils avaient réveillé les haines religieuses à peine assoupies. « Les prêtres et les moines, dit de Félice, persuadèrent à la multitude qu'on

1. Cet article est extrait d'un travail sur l'histoire du club de Montauban jusqu'à sa dissolution (2 messidor an III).

voulait détruire l'Église, abolir la religion, persécuter les catholiques ; et les classes populaires du Midi, ne pouvant s'en prendre aux philosophes et aux jansénistes qu'elles ne connaissaient point, tournèrent leur fureur contre les protestants qui étaient complètement étrangers aux mesures dont on se plaignait [1] ».

Or, à Montauban, ces dissensions religieuses, unies aux rivalités politiques, se sont manifestées le 10 mai 1790 par un massacre de protestants. Le club a eu précisément pour but d'organiser la défense des patriotes, en grande majorité protestants, contre une population hostile composée de nobles et d'ouvriers catholiques ; et c'est la crainte perpétuelle du retour de nouvelles scènes sanglantes qui l'a fait passer de la modération à la violence et l'a amené à devenir peu à peu le véritable gouvernement local [2].

---

1. *Histoire des protestants de France*, livre V, II (p. 558).

2. Les sources de ce travail peuvent se diviser en deux catégories, les archives du club et les archives des corps administratifs. — Les premières comprennent : aux *archives municipales* de Montauban, six registres des délibérations générales de la société jusqu'à sa dissolution (2 messidor an III) avec une grande lacune dans le quatrième registre, du 16 octobre 1792 au 1er brumaire an II (les trois premiers registres, A, B, C, seront seuls utilisés ici) ; les registres des comités réunis, du comité militaire, du comité des finances, du comité d'admission, et le « catalogue général par lettre alphabétique des membres composant le club des patriotes de Montauban ». Les *archives départementales* du Tarn-et-Garonne possèdent les lettres reçues par le club dans les trois premiers mois de son existence (deux liasses, L^{114} et L^{115}). — Tous ces registres étaient fort mal tenus, les procès-verbaux sont très secs et souvent incomplets ; aussi pour faire l'histoire du parti patriote avec laquelle se confond l'histoire du club, il faut recourir aux archives des corps administratifs. Elles comprennent : aux *archives municipales*, le *livre rouge neuf* et le *livre jaune* (tome I), contenant les documents qui étaient jugés les plus importants, pour l'histoire de la ville (*le livre jaune*, tome II, ne sera cité qu'une fois) ; les registres des délibérations de la municipalité, qui seront désignés sous le nom de 1er registre (26 février 1790 - 30 août 1790), 2e registre (30 août 1790 - 13 février 1791), 3e registre (20 février 1791 - 23 février 1792) ; les registres du conseil général de la commune du 28 mai 1788 au 30 octobre 1789 (ce sera le 1er registre), du 6 novembre 1789 au 9 octobre 1791 (ce sera le 2e registre), du 12 octobre 1791 au 28 décembre 1792 (ce sera le 3e registre) ; un registre de correspondance de la municipalité à partir du 27 novembre 1791 ; un recueil factice de pièces sur la Révolution. Une correspondance qui sera souvent citée, celle de Poncet-Delpech, député de Montauban à la Constituante, avec la municipalité, se trouve dans les actes administratifs, série AA, carton 6. Aux *archives départementales* sont les registres des délibérations du directoire du district (L^{8}, L^{9}, L^{10}), les procès-verbaux de diverses assemblées primaires ou électorales (L^{24}), divers renseignement sur les questions de culte (L^{41} et L^{45}), enfin dans la liasse L^{27} les « notes sur

I

LES ORIGINES; MONTAUBAN EN 1790.

Il est donc nécessaire de considérer la situation politique et économique de Montauban en 1790 et de résumer l'histoire de la Révolution dans cette ville avant la formation du club pour comprendre le rôle qu'il y a joué.

Située sur les bords du Tarn, Montauban se trouvait à l'extrémité de la province du Quercy que cette rivière séparait du Languedoc. Au point de rencontre de cinq grandes routes, au débouché des vallées du Tarn, de l'Aveyron et de la Garonne, elle était dans une admirable position pour développer les ressources de la contrée et devenir la ville « la plus considérable de la province [1] ». C'était en effet une ville « fort peuplée [2] ». Avec une population de

---

les reclus ». (Ces 177 tableaux, envoyés de Paris en l'an II pour être remplis par le comité de surveillance de la localité, donnent de nombreux renseignements sur les événements de Montauban de 1790 et 1791, événements qui ont fourni les principaux motifs de réclusion). — A ces deux catégories de documents, on peut en ajouter une troisième, les documents de famille de Pierre Bosquet l'aîné, mon trisaïeul. C'était un homme d'une instruction très supérieure pour son époque dans le milieu commerçant où il vivait ; appartenant à une famille protestante dont quelques membres avaient émigré à la révocation de l'Édit de Nantes, il est inutile de dire qu'il avait accueilli la Révolution avec enthousiasme. (Voir dans la *Révolution française* , t. XXXIII, p. 374, une de ses lettres à propos de la fuite du roi). Dans les registres du club, on ne trouve son nom que lorsqu'il est nommé archiviste de la société, ce qui montre qu'il n'en est pas un des membres les plus actifs, et c'est pour cela que j'ai cru pouvoir le considérer comme représentant l'opinion moyenne du parti patriote, étant donné surtout que, quoiqu'il ait approuvé les emprisonnements de prêtres, de suspects, ce n'était pas un fanatique. (Nommé sous la Terreur officier municipal par le comité de surveillance de Montauban, il se rendait la nuit dans les maisons qu'on lui désignait comme cachant des prêtres et annonçait qu'il viendrait le lendemain faire une perquisition; le lendemain, « l'oiseau était parti ». « *Bousquet*, lui disait-on, *te faras guilloutina*, tu te feras guillotiner »).

1. Cons. gén., 1er reg., fo 83 ro.

2. Arthur Young, *Voyage en France*, 1re partie, t. I, p. 49. — Ce fut une des 24 principales villes de France dont le chef de la municipalité fut appelé en 1787 à l'assemblée des notables. (Voir L. de Lavergne, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, p. 101-102). C'est seulement parce que Cahors était au centre du Quercy que Montauban n'obtint pas, malgré de pressantes démarches qui feront l'objet d'une étude particulière, d'être chef-lieu du département du Lot.

25.000 habitants[1], à peu près égale à celle d'aujourd'hui, elle avait alors beaucoup plus d'importance, car si l'on excepte Toulouse, elle dépassait de beaucoup la plupart des villes de la région[2].

Une première catégorie de cette population se rattachait au commerce et à l'industrie. C'était d'abord le commerce des minots avec les colonies[3], représentant une valeur de 4.500.000 francs et occupant 6 à 800 personnes. C'était surtout celui des cadis, étoffes de draperie croisée fabriquées par 60 manufactures ; cette branche représentait une valeur d'à peu près 7 millions de francs, une main-d'œuvre de 1 million et occupait 6.000 ouvriers ; la plupart de ces manufactures étaient entre les mains de protestants. Les manufactures de soieries et de bas de soie occupaient de 8 à 900 ouvriers et représentaient un commerce de 300.000 fr. C'était aussi à Montauban que venaient s'alimenter le Rouergue et l'Auvergne pour l'épicerie et la droguerie qui arrivaient par Bordeaux et Marseille et représentaient une valeur d'un million. Enfin, si l'on ajoute l'industrie et le commerce des cuirs et des faïences, et le commerce de détail très florissant, on aura une idée de l'activité industrielle et commerciale de la ville, activité qui est liée intimement à l'histoire du club et de la Révolution à Montauban ; c'est, comme on le voit, un commerce de 12 millions de francs et une population ouvrière de 8.000 personnes[4]. — A ces 8.000 ouvriers, il

1. *Livre rouge neuf*, f° 312 r°, Arch. dép., L[8], f° 9 r° : « 26 à 27.000 habitants » ; *id.*, L[10], f° 168 v° (23 novembre 1791) : 23.556 pour la ville, 28.202 pour la commune entière.

2. Comparer les derniers recensements et celui de 1801. La plupart des villes qui dans le midi ont aujourd'hui de 50 à 60.000 habitants en avaient alors seulement de 10 à 20.000.

3. Il était dû à la qualité supérieure des farines, qui, provenant des « terres fortes et argileuses des coteaux », peuvent résister aux voyages de long cours. (Arch. mun., rec. fact. n° 45, lettre de la cour des aides de Montauban, 10 avril 1785).

4. Ces détails sont pris dans un mémoire (*Livre jaune*, t. II, f°s 14-22) qui indique « l'état très florissant » du commerce montalbanais avant la Révolution et prétend faussement que la Révolution l'a ruiné ; il a été en effet composé à une époque de réaction, en l'an VI. Les chiffres ci-dessus pourraient donc sembler exagérés à dessein ; mais divers autres témoignages les confirment. C'est ainsi qu'une adresse de fin 1789 (*Livre rouge neuf*, f° 312 r°) évalue le commerce de Montauban à 12 millions, et le directoire du district (5 novembre 1791) dit que dans « la ville de Montauban... le nombre des ouvriers est au moins du tiers de ses habitants » (Arch. dép., L[10], f° 145 r°).

faut ajouter la bourgeoisie, comprenant les négociants et anciens négociants [1] ; c'est parmi ses membres que se trouvent principalement les protestants, qui forment un sixième de la population totale [2], c'est-à-dire environ 4.000 personnes.

Une seconde catégorie comprend l'élément noble, aisé, attaché aux cours et tribunaux, et l'élément religieux. Les rois avaient en effet accumulé à dessein dans cette ville un grand nombre d'établissements administratifs et religieux pour submerger le petit noyau protestant autrefois prédominant. Montauban était le siège d'une intendance, d'une cour des aides, d'un évêché autour duquel se groupaient de nombreux couvents [3], et réunissait en outre « une élection, un bureau des finances, un sénéchal-présidial, une juridiction consulaire..., la prévôté, deux bureaux de direction, un bureau principal de recette [4] ». On comprend par suite que la population ouvrière, dont le commerce et l'industrie prospéraient surtout à cause du grand nombre de privilégiés et de nobles fixés dans la ville, et dont la principale clientèle se trouvait dans le monde ecclésiastique, ait été vivement émue lorsqu'elle a entendu parler de la suppression des religieux, et qu'excitée par quelques meneurs, elle se soit facilement portée à des excès [5].

Ainsi une forte majorité de nobles et d'ouvriers surtout catholiques, attachés par leurs intérêts à l'ancien régime, avec quelques protestants convertis, et une minorité favorable à la Révolution, composée en grande partie de la bourgeoisie éclairée à laquelle appartiennent les protestants, tel est l'état politique, économique et religieux de Montauban en 1789.

---

1. Le directoire du district (9 novembre 1790) parle de 2 à 300 chefs de fabrique (L[8], f° 45 v°), le club de « plus de 1.000 chefs de maison ». (Délib. gén., A, 12 octobre 1790.)

2. Vieillard (Arch. parl., 1re série, t. 17, séances du 22 juillet 1790).

3. Un séminaire, un collège, deux chapitres de 84 titulaires (Arch. dép. L[8] f° 45 r°), cinq couvents d'hommes (Capucins, Cordeliers, Carmes, Augustins, Jacobins), quatre de femmes (Carmélites, Clarisses, Dames de la doctrine chrétienne, Ursulines).

4. *Livre rouge neuf*, f° 313 v°.

5. Cela explique aussi les démarches sans nombre que fit la ville pour demander d'être chef-lieu de département, car elle prévoyait que l'attribution à Cahors de cette qualité allait provoquer une émigration considérable de la population aisée qui faisait vivre le commerce de détail.

*
* *

Aussi dès les premiers moments, les patriotes, au milieu de cette majorité d'ouvriers et de privilégiés hostiles à la Révolution, comprennent la nécessité de ne rien négliger pour en assurer le succès. La pratique des affaires leur avait permis d'ailleurs d'acquérir des talents incontestables d'administrateurs, et parmi eux les notables protestants surtout, par le gouvernement de leur Église (qui est déjà un gouvernement représentatif avec les consistoires ou conseils d'anciens, et les pasteurs), par leurs négociations avec les autorités, l'obligation de diriger et de contenir la foule des fidèles souvent plus avancée et imprudente, ont déjà l'habitude et l'expérience du pouvoir [1].

Ces protestants autrefois victimes des persécutions paraissent en ce moment n'avoir aucun sentiment de rancune contre les catholiques. Les contre-révolutionnaires les ont accusés d'être « des factieux par principes et par caractère [2] »; c'est là une accusation sans aucun fondement, comme on peut s'en convaincre en lisant leurs sermons, en parcourant les délibérations de leurs synodes. Ils protestent sans cesse au contraire de leur respect pour le roi, « la fidélité et l'obéissance au souverain ayant toujours été le point capital de la doctrine des réformés [3] », et cette doctrine ayant toujours recommandé « la soumission à l'autorité légitime [4] ». Ils regardent les persécutions comme un châtiment de Dieu pour leur crimes [5], comme une manœuvre du despotisme qui ne pouvant régner « sur un peuple de frères » les a divisés pour mieux les sou-

---

1. Voir sur ces luttes, ce gouvernement, Hugues, *Synodes du désert*, et deux articles de M. Lévy-Schneider sur Jeanbon Saint-André avant 1789, l'un dans la *Révolution française* (14 mai 1893), l'autre dans le *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français* (juillet 1894).

2. Voir le rapport de Vieillard. (Arch. parl., 1re série, t. 17, p. 278).

3. Hugues, *op. cit.*, t. II, p. 159 (synode de 1758).

4. « Si... notre doctrine... au lieu de recommander la soumission à l'autorité légitime eût autorisé la révolte, nous aurions été traités avec moins de rigueur ». (Lettre de Jeanbon Saint-André, 7 octobre 1790; Lévy-Schneider, *Révolution française*, article cité).

5. Hugues, *op. cit.*, t. II, p. 60 (colloque de 1755).

mettre [1]. Ils ont donc, comme on le voit, à l'égard du roi et du despotisme ministériel les idées de tous les hommes du XVIIIe siècle. Ce sont les mêmes « sentiments d'ardent dévouement à la royauté [2] » que l'on retrouve dans les sermons de Jeanbon Saint-André, dans ses lettres, dans toute sa conduite avant la Révolution [3]. Après l'édit de 1787 qui leur rend leur état civil, les protestants, pleins de reconnaissance pour le roi qui le leur a octroyé [4], se montrent tout disposés à oublier leurs anciens malheurs pour ne former avec les catholiques qu'un peuple de frères : « Loin de nous, dit Jeanbon Saint-André, le souvenir amer qui nous rappellerait l'idée de nos souffrances passées... Nous ne sommes point faits pour nous haïr... Si la nation s'est livrée quelquefois à des cruautés indignes de son caractère, reconnaissons à sa gloire que des impulsions étrangères l'avaient égarée. O Français, nous sommes tous frères : que la tendre charité nous unisse [5] ! » C'est le même respect pour l'autorité légitime, les mêmes sentiments de fraternité pour les citoyens d'un autre culte que l'on retrouve dans l'adresse des « non-catholiques de la ville de Montauban » à l'Assemblée nationale après le décret du 24 décembre 1789 : « nous n'aspirions qu'à l'honneur d'être des sujets fidèles et des citoyens paisibles », y est-il dit; « ... nous nous efforcerons de prouver de plus en plus... que cette religion dont on nous a fait si longtemps un crime, si elle est favorable à la liberté, est en même temps l'ennemie déclarée de l'insubordination et de la licence [6] ».

---

1. Adresse des non-catholiques de Montauban à l'Assemblée nationale, après le décret du 24 décembre 1789 (papiers Bosquet) : « Dans tous les temps et dans tous les lieux, quand on a voulu réduire les hommes en servitude, on a commencé par les diviser. Les tyrans leur ont commandé de se haïr les uns les autres, afin de les rendre esclaves les uns par les autres. Seraient-ils jamais parvenus à établir leur despotisme sur un peuple de frères ? »

2. L. Lévy, *Bul. soc. hist. prost. fr.*, article cité.

3. *Id.*, articles cités. — Dans ses *Considérations sur l'organisation civile des protestants*, Jeanbon déclare que parmi les protestants, « les plus raisonnables, et le nombre en est plus grand qu'on ne se plaît à le croire, n'aspirent qu'à voir révoquer les lois pénales », que cela suffirait pour mettre « le comble à leurs vœux » et remplir « leurs cœurs de la reconnaissance la plus vive ». (Michel Nicolas, *Jeanbon Saint-André, sa vie, ses écrits*, p. 6.)

4. Papiers Bosquet.

5. Michel Nicolas, *op. cit.*, p. 13.

6. Papiers Bosquet. « Si... tous les Français apprennent enfin à s'aimer, à s'esti-

Lorsque les protestants abordent la vie publique, ils ne paraissent donc nullement aigris par le souvenir de leurs souffrances passées. A l'égard des catholiques, ils sont prêts à tout oublier, ne demandant qu'à vivre fraternellement avec leur concitoyens; en politique, ils se déclarent partisans absolus de l'ordre, de l'obéissance aux lois et adversaires « de l'insubordination et de la licence » ; ils le prouveront quand ils seront aux affaires.

Or, c'est précisément au moment où ils parlent d'union aux catholiques que ceux-ci, à propos des discussions sur les monastères, sur les biens du clergé, excités par les ecclésiastiques dont les sentitiments sont à Montauban particulièrement violents [1], se montrent de plus en plus ardents contre eux ; à leurs offres d'oubli du passé, de paix et de concorde, ils vont répondre par des scènes de meurtre et de violence qui auront sur la marche de la Révolution à Montauban une influence considérable.

II

LE COMITÉ PATRIOTIQUE

Leur hostilité se manifeste dès que les patriotes s'occupent des affaires publiques, lorsque se produit à Montauban le mouvement communal qui, en juillet 1789, s'étend sur toute la France.

Dès le 18 décembre 1788, le tiers-état, réuni en assemblée générale, avait demandé la double représentation du tiers, le vote par

---

mer l'un l'autre... quel ne sera pas le bonheur de la nation... Les âmes commencent à se rapprocher ». L'adresse fait de Louis XVI un éloge enthousiaste. « Digne de notre amour et de notre respect, ce monarque citoyen sera toujours infiniment cher à nos cœurs ».

1. Le cahier des curés du Quercy (article Ier) demande que la religion catholique soit seule reconnue, que « l'exercice public de tout autre culte » soit proscrit, que l'édit en faveur des non-catholiques « soit soumis à la révision de l'Assemblée nationale. » (Combarieu, *Assemblées des sénéchaussées du Quercy pour l'élection des députés aux États généraux de 1789*, p. 59). Dans une brochure adressée « aux citoyens de Montauban » (Bibliothèque Bordeaux, *Révolution dans les provinces*, t. 5-6) un patriote toulousain dit : « Tous les prêtres, excepté les vôtres prêchent la tolérance et la concorde, » et il raconte le trait suivant : un prédicateur ayant dans un sermon sur l'aumône parlé « de l'égalité naturelle des hommes pour prouver qu'ils doivent s'aimer et se secourir..., le vicaire général... lui fit de vifs reproches d'avoir avancé une doctrine qui sentait le protestantisme ».

tête, l'égalité devant l'impôt, le rétablissement des états du Quercy, la liberté des élections des officiers municipaux, et il avait nommé pour exécuter ses décisions un comité de 22 membres, dont 16 seront plus tard des membres du club. Le 22 juillet 1789, une seconde assemblée, formée spontanément à la nouvelle de la réunion des trois ordres, nomme un *comité patriotique* de 22 membres, dont 10 font déjà partie du précédent et dont la plupart sont encore de futurs membres du club ; ils sont chargés de prendre avec les officiers municipaux « toutes les mesures qu'exigera le maintien de la tranquillité et de la sûreté publique pendant la tenue des États généraux » et de faire faire des patrouilles bourgeoises. Poncet-Delpech, le député de la sénéchaussée de Montauban, exhorte les officiers municipaux à gouverner de concert avec ce comité « qui s'est formé à l'instar de ceux qui existent dans presque toutes les villes du royaume, et qui sont hautement protégés et favorisés par l'Assemblée nationale [1] ».

Ce comité fonctionne en effet, avec l'approbation de M. d'Esparbès, commandant en second pour la Haute-Guyenne [2], jusqu'en février 1790, époque où les consuls en exercice sont remplacés par les nouvelles municipalités. Il se heurta aussitôt à des résistances de la part des ennemis de la Révolution. C'est qu'il était présidé par un protestant, Révellat [3], et composé en majorité de bourgeois patriotes et de protestants (ce qui peut permettre de le considérer déjà comme une première forme du club) ; c'est en outre durant son administration que l'Assemblée nationale, à la suite de la motion de Talleyrand (10 octobre) met les biens du clergé à la disposition de la nation (2 novembre), décide d'en vendre pour 400 millions (19 décembre), met le Parlement en vacances indéfinies (3 novembre), rend aux protestants leurs droits politiques (24 décembre). Aussi les membres du comité furent l'objet de vives attaques. « On les calomnia, on les inquiéta, on intrigua, on réveilla le fanatisme religieux [4]. » Mais, soutenus par le conseil

1. Cons. gén., 1er reg., fos 75 ro, 188 ro, 191 vo ; rec. fact., nos 40 et 44 ; lettre de Poncet-Delpech, 22 août 1789 (Arch. mun., AA. 6).

2. Cons. gén., 1er reg., fo 190 vo.

3. Ce sera le premier président du club.

4. Discours de Combes-Dounous, vice-président de ce comité, à l'Assemblée nationale (26 juillet 1790). (Arch. parl., 1re série, t. 17, p. 371).

général, par le président de l'Assemblée nationale, ils purent cependant mener leur tâche à bonne fin. La situation locale était assez critique : deux mauvaises récoltes consécutives, « la misère amenée par les événements qui agitent l'État », l'oisiveté des ouvriers par suite de « la stagnation du commerce », tout faisait redouter des émeutes ; il fallait se procurer 12.000 sacs de blé pour attendre la récolte suivante, la ville en consommant 64.000 par an. Le comité s'occupe de l'approvisionnement, du marché des grains, de la fabrication du pain et surtout de l'organisation d'une milice ou *garde nationale montalbanaise*, composée de 1.600 hommes, qui lui permit d'assurer le calme et la sécurité malgré les circonstances difficiles et les intrigues de ses adversaires [1].

III

LE 10 MAI ; FORMATION DU CLUB

En présence de l'activité déployée par les patriotes dans ce comité, les contre-révolutionnaires mirent tout en œuvre pour s'assurer le succès dans les élections de février 1790. Comme à Nîmes, ils n'épargnèrent rien pour écarter les protestants [2], et la première municipalité montalbanaise, la *municipalité Cieurac*, se trouva, sauf deux patriotes dont un protestant, composée entièrement de privilégiés [3].

L'histoire de cette municipalité du 22 février au 31 août 1790, date à laquelle elle est suspendue et remplacée par des commissaires municipaux, huit jours avant l'établissement du club, n'est autre

---

1. Cons. gén., 1er reg., fos 218 vo, 225 ro, 228 (Lettre de Clermont-Tonnerre, 27 août), 231 ro ; 2e reg., fos 1 ro, 13 vo, 16 ro, 35 ro, 177 ro ; 3e reg., fo 1 ro. — C'est à l'occasion de la *grande peur* que la garde nationale est créée.

2. Les détails très précis fournis par le rapport d'Alquier (Arch. parl., séance du 19 février 1791) sur les élections de Nîmes, sur les brigues employées dans cette ville pour écarter aussi les protestants, semblent bien montrer que la simple mention de faits analogues pour Montauban (papiers Bosquet) n'est pas sans fondement.

3. Sur 2.248 citoyens actifs, 1.200 prennent part au vote, et le maire obtient 574, puis 675 voix. (*Livre rouge neuf*, fo 337 et suivants).

chose que l'histoire du massacre du 10 mai, question trop vaste pour pouvoir songer à en donner ici un aperçu même sommaire. Mais comme c'est la préface indispensable de l'histoire du club, qu'on y trouve unies et enchevêtrées la question politique, la question religieuse et la question sociale (ce sont des ouvriers catholiques et contre-révolutionnaires qui massacrent des patrons protestants et patriotes), il faut au moins en mentionner les principaux résultats [1].

Tandis que sous l'administration consulaire précédente, des citoyens intelligents et zélés s'étaient dévoués pour prévenir les troubles que l'état politique et commercial de la ville pouvait faire redouter, la nouvelle municipalité, composée de privilégiés, ne prend aucune mesure pour les conjurer ; et si l'on n'admet pas les accusations de ses ennemis qui prétendent qu'elle a de longue main organisé le massacre [2], il faut bien du moins reconnaître qu'elle semble vouloir à plaisir attiser les haines déjà violentes que la différence des religions et la situation faite au commerce et à l'industrie montalbanaise par les premières secousses de la Révolution, ont provoquées.

Elle suscite d'abord toute une série de conflits avec la garde nationale, composée par le comité patriotique, et où se trouvent réunis, comme ils l'ont été dans ce comité, comme ils le seront dans le club, la plupart des patriotes [3]. Dans chacun de ces conflits, c'est à la garde nationale que la Constituante donne raison. C'est ainsi que la garde nationale en mars 1790 demande de conclure avec les gardes nationales voisines un pacte fédératif pour former une ligue destinée à assurer à tous les patriotes de la région, en cas de danger, des secours efficaces « contre les ennemis du bien public ». On aurait eu ainsi dès ce moment une organisation analogue à celle qui plus tard couvrira toute la France de clubs correspondant à la

---

1. Voir le rapport très impartial de Vieillard à l'Assemblée nationale (Arch. parl., 1re série, t. 17, p. 273, séance du 22 juillet 1790).

2. Papiers Bosquet.

3. Une pétition du 7 mars 1790 (Délib. mun., 1er reg., fo 18 vo) est signée par 129 gardes nationaux ; tous leurs noms, sauf dix ou douze, se retrouvent dans le catalogue alphabétique du club, et presque tous dans les premières pages consacrées à chaque lettre, ce qui montre qu'ils ont fait partie de la société dès le début.

fois entre eux et avec la société-mère de Paris [1], et l'on voit par là combien cette histoire de la garde nationale montalbanaise est déjà l'histoire du club avant sa formation. Aussi la municipalité s'oppose à ce projet, sous prétexte que la garde nationale cherche par ce moyen à se soustraire à son autorité, grief que la Constituante déclare mal fondé (séance du 10 avril). — Puis c'est un corps de volontaires, formé pour donner la chasse aux brigands, qui demande à être incorporé dans la garde nationale et à former un bataillon à part, pour garder ses chefs. Les patriotes au contraire, suspectant avec raison les sentiments de ces nouveaux venus, voulaient les disséminer dans les compagnies déjà existantes. La municipalité, sans tenir compte des pétitions des pères de famille, de celles de l'état-major, du décret du 30 avril, veut le 6 mai faire reconnaître ce quatrième bataillon.

Or, les esprits étaient déjà très surexcités, car « les libelles les plus incendiaires se répandaient avec la plus grande profusion pour exciter le peuple contre les protestants, et pour lui faire croire que ceux-ci étaient des factieux par principes et par caractère, qu'ils voulaient détruire la monarchie et la religion, qu'il fallait les éloigner de toutes les places et se méfier d'eux sans cesse [2] ». C'était en effet le moment où Rabaut Saint-Etienne avait été élu président de l'Assemblée nationale (15 mars), où l'on venait de vendre à la ville de Paris pour 200 millions de biens du clergé, où l'on proposait d'en vendre la totalité (rapport Chasset et Anson, 9 avril), où enfin la motion de dom Gerle, reprise par de Virieu, venait d'être repoussée (13 avril) et l'administration des biens du clergé confiée aux assemblées de département et de district (14 avril). Tout cela avait provoqué dans le Midi une effervescence extraordinaire, favorisée par les fêtes de Pâques (4 avril). De nombreuses adresses demandant que la religion catholique fût reconnue comme religion d'État, et dont l'envoi était souvent accompagné de troubles,

---

1. Délib. mun., 1er reg., fo 28 vo. — Le plan proposé « tend à faire correspondre chaque village ou bourg où il se trouverait des gardes nationales avec la principale ville de leur district, celles-ci avec les villes de leur département, enfin ces dernières correspondraient entre elles et la capitale ».

2. Rapport Vieillard (Arch. parl., 1re série, t. 17, p. 278).

répondaient au rejet de la motion de dom Gerle, imitant en cela la protestation des 249 députés (19 avril).

Le 23 avril à Montauban des adresses analogues demandent le maintien de la religion catholique comme religion d'État, la conservation des ordres religieux, des biens ecclésiastiques, de l'évêché de Montauban, la suspension des visites dans les couvents [1]. L'envoi de ces adresses est décidé dans des assemblées tenues à chaque instant au couvent des Cordeliers sans que la municipalité s'y oppose, et « dans cette chaire de vérité de laquelle on n'aurait dû entendre que paix, douceur et charité [2] », il est fort vraisemblable, ainsi que s'accordent à le dire de nombreux documents, que l'on fanatise la populace et qu'on l'excite contre les protestants dont on voudrait « exterminer la race » et piller les biens [3], car ils ont le tort d'avoir, dans l'industrie et le commerce où on les a confinés, acquis par leur travail, leur esprit d'ordre, des situations brillantes et solides. « Ce ne serait point pécher que de piller des hérétiques [4] ».

Aussi lorsque le 25 avril on ordonne des prières publiques de

---

1. Arch. mun., rec. fact. nº 36.

2. P. Bosquet.

3. « La garde nationale... affirme que la majeure partie du temps fut employée à déclamer contre les protestants ». (Rapport Vieillard, Arch. parl., 1re série, t. 17, p. 278). — La municipalité « permit des assemblées incendiaires et fanatiques où se trouvaient des femmes et des enfants ». (Discours de Combes-Dounous, déjà cité, Arch. parl., 1re série, t. 17, p. 371). — « On débite clandestinement des pamphlets horribles contre les non-catholiques ». *Relation fidèle de l'horrible aventure de Montauban*, papiers Bosquet). — Voir d'autres brochures sur le 10 mai à la bibliothèque de Bordeaux (Recueil factice, *Révolution dans les provinces*, t. 5-6) : « Les nobles et les prêtres persuadaient au bas peuple que c'étaient les protestants qui voulaient tout envahir en s'emparant non seulement des dignités, mais encore des couvents pour les ateliers et des églises pour les temples » ; ils lui avaient persuadé « que les protestants avaient conspiré et attentaient à la vie de tout le monde » (*Lettre à Domecq...*). « N'était-on pas parvenu à vous rendre les protestants odieux, au point que plusieurs de vous disaient tout haut dans les rues qu'il fallait en exterminer la race, et pour réussir, commencer par les petits enfants ? » (*Aux citoyens de Montauban par un patriote toulousain*). « Sous le nom de protestants, les patriotes étaient accusés de tous les complots les plus horribles à la fois et les plus extravagants » (*Relation exacte de ce qui s'est passé à Montauban...*) — On voit comment se mêlent ici la question politique et la question religieuse.

4. Propos tenu par des fanatiques. (Délib. mun., 1er reg., fº 111 vº.)

quarante heures, « les choses, observe Vieillard avec raison, étaient parvenues au dernier degré de fermentation ». Et si, étant donné toutes ces causes de conflit, rivalités religieuses, haine des ouvriers catholiques pour les riches patrons protestants, questions militaires, questions politiques, on considère en outre que le 8 et le 10 mai le pain manque dans la ville [1], que le 10 mai est le jour des Rogations et que c'est précisément cette date que les officiers municipaux ont choisie pour faire l'inventaire des cinq communautés religieuses destinées à être supprimées [2] et pour mettre en activité les nouvelles compagnies de la garde nationale, on comprendra que « l'explosion la plus violente était sur le point d'avoir lieu [3] ».

Le lundi 10 mai, lorsque les officiers municipaux veulent procéder à l'inventaire, ils rencontrent aux portes des couvents de grands rassemblements de femmes; ils se retirent sans protester. Peu après, les dragons de la garde nationale, en grande majorité protestants, s'étant rendus à l'hôtel de ville, la foule, se servant des armes que la municipalité lui laisse ou lui fait distribuer, les assiège dans leur corps de garde après qu'ils ont été désarmés ; et c'est seulement lorsque, au bout de trois heures, cinq d'entre eux, dont quatre négociants protestants, ont été tués et les 55 autres blessés pour la plupart, que la municipalité, jusque-là tranquille spectatrice de la scène, se décide à requérir la maréchaussée et le régiment de Languedoc, et que, sous prétexte de sauver les 55 gardes nationaux, elle les fait emprisonner après les avoir conduits en chemise devant la cathédrale pour y faire amende honorable [4].

---

1. Bibl. Bordeaux, ouvrage cité; *Relation exacte*, etc.

2. Les cinq couvents d'hommes qui n'avaient pas le nombre de moines fixé par la Constituante.

3. Vieillard, *loc. cit.*, p. 278. Voir Michelet, *Histoire de la Révolution française*, 3e édition, 1869, t. I, p. 433 : « C'est aussi dans une fête de printemps qu'on fit les Vêpres siciliennes. La saison ajoutait de même à l'exaltation. Cette fête des Rogations, c'est le moment où toute la population répandue au dehors, pleine des émotions passionnées du culte et de la saison, sent l'ivresse du printemps, si puissant dans le Midi. Parfois retardé par les grêles des Pyrénées, il n'éclate qu'avec plus de force. Tout sort à la fois, tout s'élance, l'homme de sa maison, l'herbe de la terre, toute créature bondit ; c'est comme un coup d'État de Dieu, une émeute de la nature ».

4. Voir un récit de cette journée dans Mary-Lafon, *Histoire d'une ville protestante*, récit fait d'après Vieillard et des témoins oculaires.

Ce meurtre de cinq patriotes eut en France un retentissement qui surprend aujourd'hui, lorsqu'on songe à la gravité des troubles qui en juin 1790 se produisirent à Nîmes ; il laissa aux Montalbanais un souvenir longtemps ineffaçable et qui devait influer sur toute la marche de la Révolution dans cette ville. C'est que pour les contemporains il y avait là comme le prélude de nouvelles guerres de religion, car si nous ne voyons maintenant que le nombre peu élevé des victimes, eux furent convaincus que ce n'était rien moins qu'une autre Saint-Barthélemy qui avait menacé les 4.000 protestants de Montauban ; et il est probable qu'elle aurait éclaté, s'ils n'avaient aussitôt émigré en masse pour se réfugier momentanément dans les localités environnantes et jusques à Toulouse et à Bordeaux.

A la nouvelle du massacre, les Bordelais et les Toulousains mirent en marche des détachements de leur garde nationale. Les Montalbanais songeaient déjà à soutenir un siège. L'approche de ces patriotes, les décrets de l'Assemblée nationale ne suffirent pas pour ramener le calme dans cette population d'ouvriers qui, par suite du départ de leurs patrons, se trouvaient sans travail. Le vote de la Constitution civile, la suppression des titres nobiliaires, des armoiries (19 juin) n'y contribuaient pas non plus. Il fallut toute l'habileté de l'envoyé extraordinaire du roi, Mathieu Dumas, pour procéder le 29 mai, à l'élargissement des prisonniers ordonné en vain par l'Assemblée nationale le 17 mai ; et il fallut attendre l'arrivée d'un régiment patriote, le régiment de Touraine qui vint de Perpignan remplacer Languedoc, le régiment contre-révolutionnaire (27 août), pour que le directoire du district osât mettre à exécution le décret du 26 juillet suspendant la municipalité qui avait toléré « des assemblées dont la religion était le prétexte [1] », qui s'était retirée devant les attroupements, qui n'avait pas proclamé la loi martiale au moment opportun ; elle fut remplacée par six commissaires municipaux, tous patriotes (30 août) [2].

On se rend donc compte comment à Montauban les patriotes et

1. Vieillard.

2. *Souvenirs de Mathieu Dumas*, livre V ; *Livre jaune*, p. 1 ; Cons. gén., 2e reg., fo 85 vo ; Délib. mun., 1er reg. fo 114 vo.

surtout les protestants, en présence de ces explosions de fanatisme qui se manifestent ici par un massacre de protestants, ailleurs comme à Nîmes par un massacre de catholiques, voyant dans la ville et dans tout le Languedoc l'état d'excitation des esprits et les menées contre-révolutionnaires, se sentant ainsi menacés pour leurs opinions politiques et pour leurs opinions religieuses, comprennent plus que jamais la nécessité de former dans toute la contrée cette ligue dont ils ont pris déjà l'initiative en mars 1790, afin de grouper tous les patriotes dans une action commune pour se renseigner, se secourir mutuellement et déjouer les tentatives des ennemis de la Révolution. Et c'est pour cela que huit jours après la suspension de la municipalité qui leur est défavorable, les patriotes montalbanais se constituent en club, comme l'avaient fait les patriotes de Nîmes le 11 avril pour résister aux intrigues contre-révolutionnaires [1].

Dans une ville commerçante et industrielle, très catholique et très attachée à l'ancien régime, et où existe une minorité protestante très agissante, le rôle du club est tout indiqué. Il aura à lutter contre cette population de nobles et d'ouvriers qui ne reculent devant aucun moyen. Comprenant la plupart des protestants qui ont à redouter le retour de leur ancienne situation précaire et qui ont vu le 10 mai de quels excès leurs adversaires étaient capables, il devra dans son œuvre compter aussi avec les passions religieuses, et, au milieu de toutes ces complications, poursuivre le succès des idées libérales. Pour atteindre ce but, il multipliera les discours, les députations ; il servira de centre de ralliement à tout le voisinage ; il créera dans toute la région une vaste association de clubs, ou, ce qui revient au même, de gardes nationales, et par sa constante préoccupation d'assurer le triomphe de la Révolution, par l'activité extrême de tous ses membres, — une crainte incessante, que le 10 mai ne justifie que trop, les stimule au début ; l'indifférence ne viendra que plus tard, — il arrivera, en s'occupant de toutes les affaires où il peut avoir un intérêt, à confisquer à son profit l'autorité locale. Il devient ainsi le véritable gouvernement d'une population hostile, gouvernement dont, après

1. Rouvière, *Histoire de la Révolution française dans le département du Gard*, t. I, p. 90.

en avoir examiné la composition, nous allons étudier l'évolution sous la poussée des événements.

IV

COMPOSITION DU CLUB

La *Société des amis de la Constitution de Montauban*, fondée le 8 septembre 1790 par la réunion de trois sociétés politiques et littéraires, achète pour s'y fixer le palais de la Cour des aides [1] ; elle se trouve ainsi en face de l'ancien hôtel de l'évêché, où sont réunis tous les corps administratifs de la cité, de sorte que les commissaires chargés d'exécuter les délibérations de l'assemblée n'ont qu'à traverser la rue pour transmettre sans retard aux fonctionnaires les ordres du club.

Il serait trop long d'exposer ici la physionomie des séances et le fonctionnement des divers services de cette organisation. Notons seulement que les membres du club fixent eux-mêmes leur cotisation : ils paient en effet à leur gré, selon leur fortune, 24, 18, 12 ou 6 livres ; au-dessous de ce dernier chiffre, on paie ce que l'on veut, et ceux qui n'ont pas de ressources ne sont tenus à aucune dépense [2]. C'est là un point capital, puisqu'il montre que dans ce club, contrairement à ce qui est arrivé dans la plupart des sociétés de province, il n'y a aucune distinction entre les citoyens actifs et les citoyens passifs ; c'est que les contre-révolutionnaires ne faisaient de leur côté aucune distinction dans leur haine contre les patriotes, et ceux-ci étaient si peu nombreux que l'union complète était indispensable.

Mais l'influence principale n'en appartient pas moins aux citoyens actifs, c'est-à-dire à la bourgeoisie. On s'en aperçoit déjà si l'on examine la composition de la société ; cette étude fournit aussi sur la situation du parti patriote dans la ville d'utiles indications qui confirment ce qui a déjà été dit.

C'est avec la plus grande sévérité, après une enquête sérieuse

1. Reg. club. com. réun., 17, 19 décembre 1790, 20 janvier 1791, etc.
2. *Id.*, 25 janv 1791.

permettant « de sonder sa façon de penser [1] », qu'un candidat est admis à faire partie de la société. La société et le comité d'admission édictent des règles de plus en plus sévères, refusent de nombreuses demandes, ce qui semblerait prouver que les contre-révolutionnaires cherchent à s'introduire dans le club. Le 28 mars 1792, on supprime même toute admission nouvelle [2], et désormais la composition du club jusqu'à sa dissolution en l'an III reste invariable, sauf les exclusions sous la Terreur et les réintégrations après thermidor. La société estimait sans doute qu'à ce moment elle réunissait tous les patriotes de la cité [3], et elle pouvait trouver suspectes les nouvelles demandes se produisant longtemps après son établissement.

La liste des membres du club peut donc être considérée comme la liste de tous les patriotes montalbanais, et dès l'origine ils ont presque tous fait partie de la société, puisqu'il n'y a que 500 admis [4], alors que le catalogue alphabétique comprend environ 1400 noms [5].

Si l'on tient compte des fonctionnaires assermentés, membres de droit, et des noms qui ne se trouvent pas sur le catalogue [6], on peut porter le nombre des sociétaires à 1.500 environ [7]. On voit donc que les patriotes de la ville, en laissant de côté le régiment de Touraine, sont une infime minorité, noyée dans le reste de la population [8]. C'est ce qu'avait déjà montré l'histoire du parti patriote au début de 1790.

Sur les 1.396 noms du catalogue, on relève 434 noms sans indication de profession ; ce sont ceux des grands négociants et bour-

---

1. Reg. comité d'admission, A, 6 janvier 1791.
2. Reg. club, délib. gén., 28 mars, 23 juillet 1792.
3. Les demandes d'admission nombreuses au début et venant surtout des ouvriers et des paysans s'étaient ensuite ralenties ; il y a 340 admissions dans les trois premiers mois de 1791, 131 de juin à décembre, et 45 dans les trois premiers mois de 1792, au total 516. (Ces chiffres sont le résultat du relevé fait sur les listes souvent confuses des deux registres du comité d'admission.)
4. Voir la note précédente.
5. J'en ai compté 1396.
6. Soit par omission, soit parce qu'il existait peut-être un second catalogue contenant la suite de certaines lettres dont toutes les pages sont remplies dans le premier. (Par exemple, reg. club, délib. gén., 17 janvier 1791, plusieurs noms de nouveaux admis prêtant le serment, ne se trouvent pas dans le catalogue.)
7. P. Bosquet parle de 2.000 citoyens à propos d'une cérémonie.
8. Avec une population à peu près égale, il y a aujourd'hui 8.000 électeurs.

geois notables de Montauban [1], et ce sont précisément les membres les plus actifs du club, ceux qui composeront les municipalités patriotes de la ville. Si l'on ajoute 126 personnes d'une condition moins élevée [2], on voit que la haute et la moyenne bourgeoisie comprennent 560 noms.

Dans la classe ouvrière on peut compter à cette époque le petit commerce, représenté par 208 noms [3]; il faut y joindre les ouvriers proprement dits, au nombre de 312 [4], ce qui donne un total de 520.

Ainsi 560 membres de la haute ou moyenne bourgeoisie et 520 de la classe ouvrière, tel est le nombre approximatif des clubistes de la ville. Comme on le voit, tandis que la plupart des patrons et chefs de maisons font partie du club, leurs ouvriers, entrés dans les premiers mois de 1791, n'y sont qu'en infime minorité. Les 2 ou 3.000 ouvriers du sexe masculin occupés à l'industrie des cadis, sont tout au plus représentés par 90 personnes. Ce que d'autres documents et le récit des faits nous avaient déjà appris sur les sentiments contre-révolutionnaires de la population ouvrière, se trouve donc confirmé par ces calculs.

A cette population urbaine s'est ajoutée la population des localités du voisinage ou de la banlieue. Elle comprend 17 bourgeois, 15 ouvriers, 284 paysans; sur ces 284, admis presque tous en mars 1791, la moitié sont des ouvriers agricoles [5], l'autre moitié sans doute est composée de paysans propriétaires [6].

---

1. Il est clair en effet que si pour ceux-là on n'a indiqué sur le catalogue ni la rue où ils demeurent, ni la profession, c'est qu'ils étaient connus de tous. D'ailleurs leurs noms se retrouvent souvent, accompagnés de leur profession, dans les divers documents où on les voit jouer un rôle; les souvenirs de leurs descendants suffiraient en outre pour donner toute certitude.

2. Dans ce nombre il faut compter d'abord 20 noms accompagnés sur le catalogue du mot « bourgeois », ce qui indique que ces personnes ont moins de notoriété que les précédentes, quoique étant d'une certaine condition; on peut y ranger ensuite les chirurgiens, médecins, ingénieurs, hommes de loi, 5 professeurs, 55 commis (la plupart fils de grands négociants auxquels ils succéderont).

3. 24 clubistes désignés expressément sous le nom de « négociants », 26 fabriquants, 33 marchands, 22 perruquiers, 24 tailleurs, 8 boulangers, 11 jardiniers, etc. etc.

4. 21 faiseurs de bas, 27 teinturiers, 35 tondeurs de drap, 16 presseurs, 9 machineurs, 15 tonneliers, 12 charpentiers, etc., etc.

5. Ce sont les *jardiniers*, *journaliers*, *brassiers*, *bordiers*.

6. Ils sont désignés sous les noms de *laboureur*, *cultivateur*, *dans son bien*, *laboureur dans son bien*.

La population ouvrière et rurale est donc représentée environ par 800 membres. Or, si l'on examine rapidement les registres de l'état civil des non-catholiques au XVIIIe siècle [1], et les noms qui y reviennent le plus fréquemment, on constate que sur ces 284 laboureurs il y a au moins 125 protestants ; une étude approfondie et minutieuse montrerait peut-être que la majorité des 284 laboureurs [2] et 520 ouvriers qui, contrairement aux sentiments de leur classe, ont pris parti pour la Révolution, appartient à la religion protestante. En dehors de ces 125 noms, j'ai relevé encore 335 autres noms de clubistes protestants, la plupart négociants. Il y a donc au club au moins 460 protestants, mais ce chiffre n'est que le résultat d'un examen très sommaire [3], et il faudrait l'augmenter considérablement pour se rapprocher de la vérité. Et ce fait, qu'en dehors des bourgeois et notables, la plupart des paysans et ouvriers patriotes sont des protestants, explique suffisamment que les rivalités de patriotes et de contre-révolutionnaires aient été à Montauban particulièrement vives, se trouvant ainsi accrues par les animosités religieuses.

Ce n'est pas à dire cependant que le parti patriote n'ait compris que des protestants, ou que les protestants y aient même dominé exclusivement ; de même on aurait grand tort d'affirmer que le parti contre-révolutionnaire n'a compté que des catholiques. C'est ainsi que nous trouverons bientôt des protestants dans deux émeutes contre-révolutionnaires, tandis que parmi les membres actifs du club il faut citer tous les prêtres constitutionnels.

Néanmoins, c'est surtout la haute bourgeoisie commerçante, en majorité protestante, qui a la principale influence dans le club. Les noms qui reviennent le plus souvent dans les procès-verbaux, ceux des présidents, élus tous les mois, appartiennent à cette classe, et un des membres les plus actifs est le pasteur Jeanbon Saint-André. Son rôle considérable est bien une preuve que ses fidèles sont en grand

---

1. Bureau de l'état civil.

2. Les endroits de la banlieue qui ont fourni le plus gros appoint de clubistes sont encore aujourd'hui ceux où se trouvent le plus de protestants.

3. C'est ainsi que de nombreux clubistes, que les papiers de Bosquet ou les souvenirs de famille donnent comme protestants, ne sont pas comptés dans ce nombre.

nombre dans la société, et l'on peut, sans trop s'avancer, assurer qu'à partir d'un certain moment, il l'a à peu près dirigée; c'est lui qui, à plusieurs reprises, dans les circonstances graves, fuite du roi, scission des Feuillants, a dicté les délibérations; c'est aussi sous son influence que le club, dont il a été longtemps président, deviendra de plus en plus exalté [1].

Comment a été amenée cette exaltation, comment s'est exercée l'influence de cette bourgeoisie et quels ont été les caractères de son gouvernement, c'est ce que montre l'histoire du club, c'est-à-dire du parti patriote et de la Révolution à Montauban pendant la dernière année de la Constituante.

Cette histoire peut se diviser en deux parties. Sous les commissaires municipaux, c'est la rivalité de deux régiments, *Touraine*, patriote, et *Royal-Pologne*, contre-révolutionnaire, qui forme le principal épisode; sous la demi-municipalité Ferrand, c'est la lutte des prêtres constitutionnels et insermentés.

V

LA COMMISSION MUNICIPALE; ÉTAT DES PARTIS

L'histoire de Montauban du 31 août 1790 au 20 février 1791, pendant l'administration des commissaires municipaux nommés pour remplacer la municipalité Cieurac suspendue, est un prolongement de la période du 10 mai. Les émigrés sont encore absents pour la plupart et ne rentrent que peu à peu; les contre-révolutionnaires, soutenus par le régiment de Royal-Pologne, demeurent très puissants.

La situation faite à Montauban par le 10 mai n'était nullement prospère pour la population ouvrière. Celle-ci, excitée par la faction aristocratique, avait, sous prétexte de religion, massacré ou réduit à

1. J'ai systématiquement laissé de côté dans cette étude tout ce qui dans l'histoire du club concerne spécialement Jeanbon Saint-André. Au moment en effet où a été composé le travail dont cet article est le résumé, M. Lévy-Schneider, professeur de l'Université, dont j'ai eu déjà l'occasion de citer plusieurs articles, travaillait de son côté à une thèse sur le célèbre conventionnel, thèse qu'il se propose de soutenir prochainement.

l'émigration les patrons qui la faisaient vivre, à un moment où déjà les premières secousses de la Révolution avaient, comme on l'a vu, amené un ralentissement considérable dans le commerce. Le résultat inévitable fut, comme toujours, de plonger les ouvriers dans une misère profonde, et ce ne sera pas un des moindres soucis de l'administration municipale et du parti patriote que de trouver un moyen de nourrir cette armée de la misère, instrument toujours prêt pour les contre-révolutionnaires, menace perpétuelle pour les patriotes [1]. Poussée par les nobles et les prêtres, qui « avaient persuadé au peuple que les protestants... attentaient à la vie de tout le monde », s'imaginant que si les protestants forment des fédérations, c'est pour établir plus sûrement leur domination et que s'ils renvoient des ouvriers, c'est pour affamer les catholiques [2], cette multitude n'entendra pas facilement raison ; et elle sera d'autant plus dangereuse, qu'à son étroitesse d'esprit elle joint une férocité sans nom. Il faut en effet songer aux épisodes de la journée du 10 mai [3], il faut songer aux propos qui courent dans la ville, aux serments de « pendre tous ces b... là en désignant les patriotes, » de leur couper les oreilles avec le secours de la légion d'Aspe de Toulouse, de jouer aux boules avec leurs têtes, pour bien se représenter la situation du parti patriote. Et toutes ces menaces ne s'adressent pas seulement aux protestants, aux « camisards » que l'on voudrait exterminer, en commençant par les petits

---

1. On a vu que le jour du massacre le pain manquait dans la ville.

2. Bordeaux, ouvrage cité, *Lettre à Domecq* et *Aux citoyens de Montauban* : « Quand le malheur des temps forçait quelque maison de commerce à renvoyer des ouvriers, c'étaient des huguenots qui voulaient faire mourir de faim les catholiques. »

3. Un boulanger prenant le cadavre de Rouffio, capitaine des dragons, étendu devant sa maison « fut le traîner encore dans le ruisseau en disant : je ne veux pas une pareille charogne devant ma porte ». Un charpentier « ramassa du sang de Rouffio victime, et s'en lavait et frottait les mains avec affectation, puis alla promener triomphalement son sabre et son baudrier ensanglantés dans les rues de la ville et jusque sous les yeux de la veuve en l'insultant ». (Arch. dép., L[27], nos 152, et 164). — Il faut enfin connaître les propos qui sont tenus ce jour-là pour se rendre compte de l'état des esprits : « On veut les enlever (en parlant des Moines), mais nous les défendrons contre ces b... de huguenots, » disent les femmes avant le massacre (Plaquette, papiers Bosquet) ; et après le massacre : « Allez voir ces camisards comme on les a arrangés », dit un des assassins ; « ces b... là voulaient mener la ville, » dit un autre. (Arch. dép., L[27], nos 125 et 153).

enfants, car les patriotes catholiques, contre lesquels on n'a pas pour prétexte la différence de religion ne sont pas mieux traités ; huguenots, renégats, telles sont les épithètes qu'ils ont à essuyer de la part des hommes et surtout des femmes qu'ils rencontrent [1].

Voilà comment se présente aux patriotes la question sociale et politique ; leur but est d'attirer à eux ce qu'ils appellent une population égarée [2]. « Prévenir les désordres, entretenir la paix, propager l'instruction et maintenir la Constitution par tous les moyens en son pouvoir [3] », tel est le programme que s'est tracé le club et auquel il va s'efforcer de rester fidèle.

Les corps administratifs et les clubs du voisinage, qui ont secouru avec empressement les victimes du 10 mai, exhortent le club de Montauban à n'user, pour ramener le peuple, que de la persuasion et du raisonnement, et ils ne doutent même pas de rallier à leur cause ceux dont la Révolution a lésé les intérêts. « Les méchants, s'il en existe, seront bientôt forcés à devenir bons [4]. » On peut se demander si, quatre ou cinq mois après le 10 mai, les patriotes montalbanais sont bien sincèrement animés des mêmes intentions, surtout à l'égard des chefs de la faction contraire qui ont ameuté la populace contre eux. En tout cas, en ce qui concerne la foule même, ils semblent bien persuadés qu'elle est foncièrement bonne, qu'elle reviendra de son égarement. Mais en attendant ce moment, en présence des dispositions qu'elle manifeste à l'égard de tous les patriotes sans distinction de religion, ils ne négligent rien pour

---

1. Arch. dép., L[27], nos 4, 90, 117, 132, 152 ; bibl. Bordeaux, ouvrage cité, *Relation exacte*, etc. : « Pour rendre plus sûrement odieux les amis de la Révolution, on les qualifiait tous indistinctement de protestants ou tout au moins de mauvais catholiques ». Voir ci-dessus, p. 136, n.3.

2. « Peuple égaré et trompé », « populace égarée », tels sont les termes dont se sert P. Bosquet pour parler des assassins du 10 mai. Reg. club, délib. gén. A, fo 9 ro, discours du président : « ce peuple bon et docile avant d'être séduit et trompé... » etc., etc.

3. Reg. club, délib. gén., A, 12 octobre 1790.

4. Arch. dép., L[114], no 22, lettre du directoire du Lot ; *id.*, no 18, lettre de la municipalité de Cahors (29 septembre 1790) : « Une bonne conduite, la douce persuasion, des paroles d'amitié sont les seules armes que nous puissions employer avec succès, c'est les seules dont doivent se servir les vrais amis de notre Constitution » ; *id.*, no 5, le club de Toulouse (rue Neuve des Jacobins) écrit (23 septembre 1790) qu'au moyen des clubs « tous les Français ne seront plus véritablement qu'un peuple de frères ».

assurer leur sécurité ; et c'est pour cela qu'une large place appartient dans le club aux catholiques et aux prêtres constitutionnels, et que pour bien montrer l'union des deux cultes contre l'ennemi commun on choisit pour second président un moine jacobin, le P. Ginestet, pour succéder à Révellat, l'ancien président du comité patriotique, qui était un protestant [1]. Et lorsque la réalité détruira les illusions que l'on avait eues d'abord, lorsque, en réponse à ses avances, la minorité patriote verra persister chez les contre-révolutionnaires les mêmes sentiments, on comprendra que, se sentant, après les hésitations du début, plus forte, plus assurée du succès et étant mieux organisée, cette minorité soit devenue de plus en plus ardente et irritée.

VI

LE 13 SEPTEMBRE; TOURAINE ET LES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

Le club est à peine établi (8 septembre 1790) que les contre-révolutionnaires viennent, d'ailleurs, montrer aux patriotes la nécessité d'une action ferme et vigoureuse. En effet, quelques jours après la suppression définitive par la Constituante de toutes les anciennes cours de justice (6-11 septembre), ils essaient, infructueusement cette fois, de renouveler leur tentative du 10 mai. Les commissaires, ne voyant rentrer les armes livrées à la populace par la municipalité suspendue « qu'avec beaucoup de lenteur » malgré leurs réquisitions [2], connaissant l'existence d' « assemblées tumultueuses et très fréquentes tenues soit le jour, soit la nuit aux environs de la ville », comprenaient que l'on méditait quelque projet ; et ils apprennent bientôt que la première compagnie du premier bataillon de la garde nationale veut, en se renforçant illégalement de 64 membres, former une *légion de Saint-Sébastien*, légion contre-révolutionnaire, qui, remplaçant les compagnies de l'ancienne municipalité, aurait de nouveau mis en présence deux

1. La manière dont est mentionnée cette élection dans les notes de P. Bosquet, prouve qu'elle n'a pas été le triomphe d'un parti catholique dans le club, mais qu'elle a été également bien vue des protestants.

2. Délib. mun., 2e reg., fo 1 ro, 4 vo : « On ne peut leur supposer (aux détenteurs) que des vues pernicieuses à la tranquillité de la cité ».

troupes rivales, dont l'une, comme la légion d'Aspe à Toulouse, aurait soutenu les contre-révolutionnaires.

En effet, le 13 septembre, 120 hommes se rendent tumultueusement à l'Hôtel de Ville et réclament 120 fusils, en refusant d'obéir au colonel, et prêts à forcer l'arsenal. Le chef de cette troupe, capitaine de la première compagnie, était un protestant, « homme dur et inepte », dit P. Bosquet, vicieux, ayant dissipé un héritage de 40.000 livres, fils d'un honnête bourgeois qu'il avait réduit à la misère; c'était le parent d'un des blessés du 10 mai et du commissaire qui faisait les fonctions de maire. Comme on le voit, les protestants, lorsque c'était leur intérêt, étaient eux aussi contre-révolutionnaires. Le maire, « très honnête homme et intègre [1] », au lieu de laisser la foule, comme au 10 mai, s'emparer des armes, requit aussitôt cent hommes de Touraine qui arrivèrent en dix minutes au pas de course. Alors les contre-révolutionnaires conseillent sournoisement aux commissaires de renvoyer le détachement, en leur disant que s'ils ne le faisaient, ils seraient « assaillis dans l'hôtel de la commune par un nombre prodigieux de citoyens de la ville et des faubourgs ». De tels discours font comprendre aux commissaires qu'on a préparé quelque complot ; pour empêcher les divers groupes de communiquer entre eux, ils font faire des patrouilles multipliées, et devant cette attitude énergique, les émeutiers se retirent [2].

Ainsi, grâce à la fermeté et à la prudence des commissaires, une nouvelle scène sanglante avait pu être évitée [3]. Dès le lendemain, le club recherche les moyens d'armer la garde nationale et de rassembler rapidement les patriotes, en cas d'alerte comme la veille [4]. Il fallait en effet ne pas se départir d'une active surveillance. Cela était d'autant plus nécessaire, que les contre-révolutionnaires allaient changer de tactique. Ils avaient dû, en grande partie, leur

1. P. Bosquet.

2. *Livre jaune*, p. 22 et suiv.

3. « Le comité des rapports, écrit Poncet-Delpech (10 octobre 90) a été fort satisfait du procès-verbal et de l'activité des mesures que vous avez prises. On est persuadé ici que vous avez sauvé la patrie et que de sages administrateurs préviennent les plus grands maux, lorsqu'ils veulent sincèrement les éviter. » (Arch. mun., AA, 6.)

4. Reg. club, délib. gén., A, 14 septembre 1790.

échec dans cette première tentative, à la célérité du régiment de Touraine, dont le club et les commissaires font un éloge unanime : Touraine les gênant, ils vont tout mettre en œuvre pour le faire partir.

*
* *

Le régiment de Touraine infanterie, lorsqu'il arriva à Montauban le 27 août 1790, était déjà célèbre par son patriotisme [1]. A Perpignan, dans son affaire avec son colonel, le vicomte de Mirabeau [2], il avait, peut-être au détriment de la discipline [3], donné des preuves de son attachement à la Révolution. Que sa conduite dans cette ville eût ou non été répréhensible, les patriotes montalbanais la considéraient comme parfaitement légitime [4], et comme ils se trouvaient auparavant sans secours, ils s'étudièrent à s'assurer solidement son appui [5], tandis que leurs adversaires cherchaient à le leur enlever.

Dès le jour de son arrivée, connaissant l'esprit qui animait ce corps, les contre-révolutionnaires avaient formé un attroupement à la tête duquel se trouvait un conseiller à la cour des aides, « pour obliger Esparbès, commandant à Montauban, à donner un contre-ordre au régiment [6] ». Peu après, dans les premiers jours de septembre, ils envoient à l'Assemblée nationale une pétition pour

1. « Le régiment de Touraine, écrit le club de Perpignan au club de Montauban le 15 octobre 1790, sera partout la sauvegarde des bons citoyens et l'effroi du crime et de la malveillance. » Et les Jacobins de Paris écrivent aussi (25 octobre 1790) : « Le patriotisme de ces braves militaires nous était connu, et nous avons tout espéré pour le rétablissement de la paix dans notre ville quand nous avons su qu'ils y remplaçaient le régiment de Languedoc. » (Arch. dép., L[114], nos 38 et 65).

2. Le régiment de Touraine s'étant révolté contre des officiers contre-révolutionnaires, et notamment son colonel, celui-ci s'enfuit en emportant les cravates des drapeaux, et après avoir essayé de se justifier devant l'Assemblée nationale sort de France. (Voir Arch. parl., séance des 17-19, 23, 26, 27 juin, 26, 28 août, 2 septembre 1790).

3. Discours du député de la garde nationale de Perpignan chargé de le défendre à la Constituante (séance du 26 juin) : « Quand le soldat est placé entre son supérieur et la patrie, quel nom donnerons-nous à la désobéissance ? Je rappelle le jour où elle fut une vertu ; nous lui dûmes le salut de l'empire et le vôtre ».

4. P. Bosquet.

5. Les soldats assistent aux séances du club, les officiers font partie du comité militaire de la société et deux d'entre eux seront plus tard présidents du club.

6. Arch. dép., L[27], no 135.

demander le départ de Touraine, auquel on reproche d'avoir maltraité des citoyens ; elle est signée d'une cinquantaine de personnes s'intitulant citoyens actifs, mais qui en réalité ne sont que des « manouvriers » ne sachant pas écrire, des enfants allant aux écoles chrétiennes [1].

Malheureusement, tout ce que pouvaient faire les patriotes pour s'attacher de plus en plus le régiment, était un excellent prétexte fourni au parti aristocratique pour affirmer que le club poussait Touraine à l'indiscipline et qu'il était nécessaire de le déplacer. Le décret du 19 septembre, qui interdit aux militaires toute communication avec les clubs, vient encore donner plus de force aux contre-révolutionnaires, d'autant plus que le premier soin du club est de violer ouvertement le décret en l'interprétant à sa façon.

En effet, un des clubs de Toulouse, voulant témoigner sa reconnaissance aux troupes de Montauban pour leur conduite dans l'affaire du 13 septembre, envoie des députés pour couronner Touraine, Royal-Pologne et la maréchaussée en la personne du plus ancien membre de chaque corps ; la cérémonie est fixée au dimanche 3 octobre à midi et demi, après que le projet en a été accepté le 2 par le régiment et approuvé par les corps administratifs. Le commandant de Touraine, qui avait reçu le décret du 19 depuis le 30, eut le tort de ne le communiquer aux troupes que le matin du 3 octobre et de ne prévenir le club du refus d'autorisation que deux heures avant le moment de la cérémonie. Il est probable que ce n'était là, de sa part, qu'une façon maladroite d'obéir à sa consigne, sans aucune intention malveillante ; mais dans l'état des esprits, et étant donné le grand nombre de gens de la campagne qui se pressaient déjà avec les soldats aux portes de la salle où devait avoir lieu la cérémonie, cette décision attardée pouvait « occasionner une insurrection, tant de la part des troupes de ligne que de celles de la garde nationale et du peuple ». C'est ce que comprirent le directoire du district et les commissaires municipaux,

1. Arch. parl., séance du 28 octobre 90, soir. Il faut voir comment Feydel, député du Quercy, arrange les événements dont Poncet-Delpech est obligé de rétablir la véritable physionomie ; et la sincérité de sa rectification ne saurait être suspectée, car le même système de pétitions avait été déjà employé et le sera encore (Voir plus loin, p. 158, note 4).

auxquels le club s'adressa, après des délibérations mouvementées qui témoignaient de la surexcitation des esprits. Tandis que le club, se mettant dans son tort, avait discuté le texte même du décret, pour montrer son but politique, les commissaires, se plaçant sur le vrai terrain et ne voyant que les circonstances, n'ayant pas d'ailleurs reçu encore le décret, requirent formellement le commandant de Touraine de laisser au régiment toute liberté, et la cérémonie put enfin avoir lieu à trois heures de l'après-midi. Les discours, le couronnement, le banquet s'effectuèrent sans aucun incident, en présence de trois commissaires municipaux, restés là pour faire immédiatement toutes les réquisitions nécessaires, si l'ordre avait été troublé [1].

Dans ces conditions, il était facile aux contre-révolutionnaires de représenter les actes d'indiscipline du régiment comme étant la conséquence de la fréquentation du club. Il semble bien en effet que le régiment n'était pas absolument irréprochable au point de vue strict de la discipline [2]. Mais ses relations avec le club étaient une nécessité locale, à laquelle ne pouvait ni ne devait se soustraire la minorité patriote, sous peine de voir recommencer les troubles. Étant donné l'état des partis et le fanatisme des contre-révolutionnaires, les patriotes avaient besoin d'être absolument sûrs du régiment qui était leur seule garantie de sécurité, car la garde nationale n'était ni armée, ni organisée. L'application du décret, dont la rédaction était d'ailleurs obscure [3], aurait été ici plus nuisible qu'utile au succès de la Révolution : on l'a laissé dormir, et on ne saurait guère en blâmer le club. Les patriotes ne suivaient du reste, en cela,

---

1. Reg. club, délib. gén., A, f° 8 r° ; *Livre jaune*, p. 26.

2. Le club de Paris, en engageant les soldats à « êtres inébranlables dans l'observation exacte de leurs devoirs », dit avec raison (25 octobre 1790) : « La moindre faute, la moindre erreur serait exagérée et servirait de prétexte à leur déplacement. » (Arch. dép., L[114], n° 65). Poncet-Delpech écrit aussi aux commissaires municipaux (10 octobre 1790) : « Si vous désirez de conserver le régiment de Touraine, il faut l'engager à ne point s'écarter des lois de la discipline et de la subordination ; cet attachement à ses devoirs peut s'allier parfaitement avec le patriotisme. Priez nos concitoyens patriotes de ne rien faire qui contrarie les décrets de l'Assemblée nationale sur la discipline militaire. » Mais peut-être est-ce une simple désapprobation de la cérémonie du 3 octobre.

3. L'article 1er permettait d'interpréter le mot « correspondance » de l'article II autrement que ne l'avaient voulu les législateurs.

que l'exemple de leurs adversaires qui s'étaient attaché auparavant le régiment de Languedoc.

Mais les contre-révolutionnaires profitent de cette situation équivoque. Ils s'empressent de dénaturer les faits de cette journée du 3 octobre auprès du ministre de la guerre ; et tandis qu'à Toulouse et à Montauban les patriotes font des pétitions pour obtenir un décret interprétatif de celui du 19 septembre, eux-mêmes, non sans raison peut-être, interprètent ce même décret « pour empêcher le régiment de Touraine de se réunir par députés » aux comités du club. Un officier inspecteur arrivant à Montauban, ils lui dénoncent aussitôt le club comme détournant « de leur devoir les soldats du régiment » ; le club proteste auprès de l'inspecteur, celui-ci promet que le régiment restera à Montauban ; néanmoins le club adresse le 12 octobre à Poncet-Delpech une pétition à l'Assemblée nationale pour montrer l'utilité de la présence du régiment, dont le déplacement amènerait, dit-il, « l'émigration de plus de 1.000 chefs de maison qui font vivre par leur industrie au moins 6.000 ouvriers [1] ».

Les contre-révolutionnaires continuent cependant leurs pétitions pour obtenir le départ de Touraine, surprennent dans ce but des signatures, en font même de fausses. Mais toutes ces manœuvres échouent, car elles sont aussitôt signalées par le club, par les commissaires municipaux, et à Paris, outre les Jacobins qui s'en occupent aussi, Poncet les déjoue auprès du ministre. M. d'Esparbès essaie bien d'affaiblir le régiment en envoyant deux compagnies à Moissac, mais Moissac les refuse, non pour leur indiscipline, comme le prétend Feydel à l'Assemblée nationale, mais pour les conserver à des « frères malheureux ». « Il fallait ce régiment à Montauban, écrivent les commissaires, pour en imposer aux méchants et bien méchants ennemis du bien public [2]. »

---

1. Lettre de Poncet-Delpech (10 octobre 1790) ; arch. dép., L[114], n° 29 ; reg. club, comité militaire, 26 novembre 1790 ; délib. gén., A, 12 octobre 1790.

2. Reg. club, délib. gén., A, 17, 18 octobre 1790 ; lettres de Poncet aux commissaires, 10 et 19 octobre (Arch. mun. AA, 6) et au club, 19 octobre (arch. dép., L[115], n° 58) ; arch. dép., L[114], n° 10 (réponse de Louis de Noailles) et L[115], n° 72 ; arch. parl., 1re série, t. 20, p. 85 (rapport Antoine, 28 octobre 1790) ; lettre des commissaires à Poncet, 27 octobre 1790 (Arch. mun., AA, 6).

VII

TOURAINE ET ROYAL-POLOGNE

Aussi, voyant l'inutilité de leurs efforts pour se débarrasser de Touraine, les contre-révolutionnaires abandonnent pour un instant ces tentatives et essaient de semer la division entre les diverses troupes de la ville, Touraine, Royal-Pologne et la garde nationale, afin de pouvoir, à la faveur de ces discordes, avec plus de succès que le 13 septembre, provoquer le retour des scènes sanglantes du 10 mai.

Le premier détachement de 50 cavaliers de Royal-Pologne, envoyé d'Agen à Montauban par Mathieu Dumas au mois de juin précédent [1], n'avait eu jusqu'au mois d'octobre aucune difficulté avec Touraine; il avait contribué à maintenir l'ordre le 13 septembre et avait été lui aussi couronné le 3 octobre. Cela seul suffirait à prouver que, si la jalousie de corps se manifeste maintenant, c'est qu'elle est suscitée par le parti antipatriote, qui jusque-là n'avait pas cru devoir user de ce moyen [2]. Il est donc probable que les cavaliers de Royal-Pologne, comme l'avouent les patriotes, n'étaient pas plus contre-révolutionnaires que les fantassins de Touraine [3]. Ce qui est certain, c'est que leurs officiers étaient à

1. Délib. mun., 1er reg., fo 68 vo-69 ro.

2. Le club des Jacobins de Paris, dans sa lettre du 1er novembre 1790, résume assez bien la succession des faits : « Le patriotisme du régiment de Touraine était trop fortement prononcé pour que les ennemis de votre repos et de la chose publique ne tentassent pas tous les moyens possibles de vous enlever son appui. On n'a pu lui faire commettre des fautes qui servissent de prétexte à son déplacement : on a voulu balancer ses forces en appelant un nouveau détachement de Royal-Pologne. On a voulu l'affaiblir en le démembrant, sous prétexte de protéger une ville voisine qui ne voulait pas de protection et qui n'en avait pas besoin. On n'a pas espéré de corrompre Royal-Pologne, car ce régiment est aussi patriote. Mais on a compté sur la facilité de susciter des querelles particulières entre les cavaliers, les volontaires nationaux et les soldats du régiment de Touraine; on a espéré que ces querelles deviendraient des affaires générales et que ces trois corps finiraient par s'entr'égorger comme les guerriers de Cadmus. » (Arch. dép., L115, no 69).

3. Lettre citée dans la note précédente : « Vous convenez dans votre dernière lettre que Royal-Pologne n'a pas d'intentions contraires à l'esprit de la Révolution. » De même, lettre des commissaires à Poncet-Delpech, 8 janvier 1791 (Arch. mun., AA, 6).

peu près tous hostiles à la Révolution et avaient aussi pour alliés quelques officiers de Touraine [1], et cela a facilité les intrigues de la population pour réveiller les animosités de corps et d'armes [2]. Aussi est-ce en vain que le club de Paris, qui dans son éloignement ne se rend pas exactement compte de la situation, invite les patriotes de Montauban à traiter Royal-Pologne comme les autres soldats. « Supposé qu'il ne le soit pas (patriote), il le deviendra, si vous lui persuadez qu'il l'est, si vous lui témoignez la même confiance qu'au régiment de Touraine [3]. » C'étaient là des conseils difficiles à suivre, car la population ne cessait de faire naître les rixes entre soldats et d'en prendre prétexte pour se livrer à de nouveaux désordres : les Jacobins ne voyaient là que des querelles entre militaires.

La première de ces affaires a lieu le 15 octobre 1790, deux ou trois jours après l'annonce du décret du 8 octobre, qui décide la réunion de religieux de différents ordres dans la même maison. Des gardes nationaux sont provoqués en duel par trois cavaliers de Royal-Pologne excités par un Toulousain, ancien tambour-major de la légion d'Aspe, qui avait dit en quittant Toulouse : « Je pars, et il ne manquera pas des écus dans ma poche. » Les duellistes se rendent sur le cours Foucault, et le rassemblement qu'ils occasionnent oblige les commissaires à requérir un détachement de Touraine; un soldat est blessé en voulant séparer les parties, un autre reçoit un coup de barre de fer et les cavaliers sont arrêtés. Mais l'affaire n'en reste pas là; des groupes hostiles se forment sur le cours Foucault et en divers points de la ville « par les soins de quelques malintentionnés », et les commissaires, pour rétablir

1. Lettre des commissaires à Poncet-Delpech, 8 janvier 1791 (Arch. mun., AA, 6).

2. Quels ont été les moyens employés par la classe aristocratique, les documents, sans le dire, le laissent deviner. Quant aux procédés des basses classes, il suffit de signaler ceux dont se servait cet épicier qui attirait chez lui les cavaliers de Royal-Pologne, « leur faisant boire de l'eau-de-vie avec profusion pour les exciter aux meurtres », les engageant à se jeter sur les patriotes, « notamment sur ceux qu'il leur désignait sous le nom de protestants » (Arch. dép., L^{27}, n° 142).

3. Lettre déjà citée (Arch. dép., L^{115}, n° 69). « Si vous êtes une fois bien sûrs du patriotisme de toute votre garnison, disent les Jacobins dans la même lettre, vous n'aurez plus à craindre les malentendus, les querelles et les haines qu'on cherchera à fomenter entre les soldats des divers corps et entre les corps eux-mêmes. »

l'ordre, doivent faire doubler les postes et multiplier les patrouilles; puis ils entament une procédure criminelle, « attendu, disent-ils, que nous avons lieu de croire qu'un certain nombre de personnes.... pouvaient avoir donné lieu à cette affaire et avoir d'autres intentions peut-être plus dangereuses ». Ainsi, comme on le voit, cette rixe entre militaires avait pour résultat des troubles beaucoup plus graves, ce qui semble bien prouver qu'elle ne s'était pas produite d'elle-même [1].

Le club de Toulouse, en donnant à celui de Montauban ses renseignements sur l'un des coupables, approuve fort la procédure commencée [2]. Le directoire du district et les commissaires municipaux, comprenant eux aussi la véritable portée de cet incident, s'occupent aussitôt d'étouffer cette rivalité naissante; le lendemain, 16 octobre, ils convoquent des députés de chaque corps à la maison commune, les engagent « à se promettre une amitié fraternelle et sincère », à se méfier des « menées sourdes.... employées par les ennemis du bien public..... pour opérer entre les deux corps une scission »; et les soldats dans un moment de sensibilité « volent les uns vers les autres pour s'embrasser fraternellement », tandis que les témoins, commissaires du district, commissaires municipaux et officiers, émus eux aussi, les embrassent à leur tour [3].

Mais on avait compté sans l'acharnement des contre-révolutionnaires. Le lendemain même de « cette scène attendrissante [4] », à l'occasion de l'arrivée d'un second détachement de Royal-Pologne, il se produit des scènes analogues dont la Constituante doit s'occuper.

Dans la matinée du dimanche 17 octobre, un homme ayant été tué d'un coup de fusil presque dans les rangs de Royal-Pologne, on crut que le coup partait de Touraine, et les deux troupes se couchèrent un instant en joue; elles furent heureusement bientôt détrompées. Mais la foule profita comme toujours de l'effervescence qui suivit cet incident, et de graves désordres se produisirent [5].

1. *Livre jaune*, p. 33; arch. dép., L[114], nos 41 et 42.
2. Arch. dép., L[114], no 41.
3. *Livre jaune*, p. 34 et 35; reg. district, L[8], fo 25 vo-28.
4. *Livre jaune*, p. 35.
5. C'est du moins ce qui paraît le plus vraisemblable; les documents en effet ne concordent pas. Les Jacobins de Paris, dans leur lettre déjà citée du

Pendant toute l'après-midi, quoique la garnison ait été requise, les attroupements ne cessent pas, d'autant plus inquiétants qu'un « bruit sourd..... annonçait depuis quelques jours quelque événenement dans la cité ». A neuf heures du soir, « on voyait dans divers lieux des dispositions effrayantes », et dans certains quartiers on tirait sur les patrouilles des coups de pistolets ou de fusils, on jetait sur elles des « vases de terre, bouteilles, chandeliers de cuivre, battoir, etc. » ; une sentinelle était assommée d'un coup de « gros bâton de buisson entouré d'épines » par un menuisier qui était blessé à son tour par une patrouille, et les patrouilles arrêtaient des individus portant des munitions dans les poches, ou armés de ces fusils enlevés le 10 mai, et que les commissaires n'avaient pu faire rentrer. L'arrivée de la garde nationale permit enfin de rétablir le calme.

On voit, par là, combien la ligne de conduite tracée par les Jacobins de Paris était peu conforme aux circonstances. On comprend aussi qu'au lieu du décret du 28 octobre qui ordonnait d'envoyer à Montauban un régiment complet sans le désigner, indépendamment de celui de Touraine que le député Feydel avait de nouveau cherché vainement à éloigner, les commissaires eussent préféré le régiment de Noailles qui passait pour patriote [1]. Les querelles des deux régiments se compliquaient toujours en effet de mouvements populaires, et c'est ce qui les rendait dangereuses. Or, patriote ou non, Royal-Pologne, comme le montrent les événements précédents, se laissait facilement entraîner par sa jalousie contre Touraine, et on ne négligeait rien pour l'exciter. Tandis que le club décidait de mettre dans son comité militaire des représentants de Royal-Pologne avec ceux de Touraine et de la maré-

---

1er novembre 1790, et le rapport d'Antoine à l'Assemblée nationale le 28 octobre ne parlent que du conflit survenu entre deux patrouilles à la suite du meurtre relaté ci-dessus. Le procès-verbal des commissaires (*Livre jaune*, p. 36) est muet sur cet incident. Il est probable, malgré le silence des commissaires, qu'il y eut là encore un effet de la rivalité des deux corps, que l'homme tué dans les rangs de Royal-Pologne l'avait été le matin au moment de l'arrivée du détachement, sans doute par quelque agent contre-révolutionnaire, et que la foule profita de l'effervescence pour se livrer aux graves désordres de l'après-midi qui suivent l'arrivée du détachement et qui sont seuls relatés par les commissaires.

1. Rapport Antoine, séance du 28 octobre 1790 ; arch. dép., L[115], nº 69.

chaussée, le commandant du détachement défendait au contraire « à ses cavaliers d'aller au club sous peine de punition exemplaire ». Le 27 novembre, conformément au décret du 28 octobre, un troisième détachement de Royal-Pologne arrivait pour compléter le régiment; et le club avait beau envoyer à sa rencontre des dragons et des gardes nationaux témoigner de leurs sentiments de confraternité, on n'en était pas moins bientôt forcé de constater l'effet des démarches des « mal intentionnés qui.... soit par intérêt personnel, soit par des opinions erronées, s'efforcent de semer la division » entre Touraine, Royal-Pologne et la garde nationale dont l'union serait si nécessaire [1].

Le 30 novembre, sous un des *couverts* de la place Royale, « un cavalier maître du régiment de Royal-Pologne, excité par des malintentionnés, était à se battre le sabre à la main avec un grenadier du régiment de Touraine ». Ce n'étaient que deux ivrognes qu'un piquet de gardes nationaux conduisit immédiatement à leur corps respectif; mais cela avait suffi pour amener sur la place un attroupement dont les proportions augmentaient, pendant que d'autres se formaient en divers lieux. Il fallut encore mettre aussitôt en mouvement des patrouilles de gardes nationaux et de soldats de Touraine pour ramener la tranquillité [2].

VIII

DÉPART DE ROYAL-POLOGNE.

Voyant alors que malgré tous leurs efforts les troubles continueront, les commissaires se décident à demander le départ de Royal-Pologne. « Nos ennemis ou ceux de la tranquillité publique et enfin de la Constitution, écrivent-ils à Poncet-Delpech, se sont flattés d'une manière presque ouverte que le régiment de Royal-

1. Reg. club, délib. gén., A, 11 novembre 1790; com. milit., 25 novembre 1790; délib. mun., 2e reg., fo 26 vo.

2. *Livre jaune*, p. 42. — Le 12 novembre avait eu lieu le duel Lameth-Castries, et le 26 novembre Voidel faisait son rapport contre les prêtres réfractaires; or c'est précisément le 30 novembre et à l'heure où se produit l'incident ci-dessus, que le courrier de Paris, parti le 27, arrive à Montauban.

Pologne les aiderait dans leurs fausses opinions. Le peuple, qui n'a pas encore ouvert ses deux yeux sur le fanatisme, est fier et insolent; toutes les classes se rendront à coup sûr quand ils n'auront plus le prétexte d'un appui. » Les patriotes y avaient déjà songé aussitôt après l'affaire du 15 octobre, et le club de Toulouse avait fortement approuvé cette manière de voir; le retour incessant des mouvements populaires, à l'occasion des rixes qui viennent d'être racontées, les détermine à agir. Le 1er janvier 1791, un décret de la Constituante autorise le roi à retirer un régiment de Montauban, le calme étant rétabli dans cette ville; et les ministres de la guerre et de la justice promettent à Poncet-Delpech de faire ce que désirent les commissaires, c'est-à-dire d'ordonner le départ de Royal-Pologne [1].

Mais les contre-révolutionnaires ne se tiennent pas encore pour battus et font une dernière tentative. Le décret ne précisant pas de quel régiment il s'agit, ils essaient d'obtenir qu'il soit appliqué à Touraine [2]. Ils le demandent par une pétition que l'on rédige et que l'on signe dans un banquet auquel assistent le major de Royal-Pologne, Charles de Menou, M. d'Esparbès, qui « ne fait pas une démarche qui ne tende à ébrécher Touraine », « les officiers de Royal-Pologne et ceux choisis dans Touraine qui pensent de même [3] ». La pétition est envoyée au directoire du département, qui la transmet au directoire du district et aux commissaires municipaux; ceux-ci s'empressent de déclarer qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte [4]. Le ministre de la guerre, Duportail, renouvelle du

1. Lettre de Poncet aux commissaires (2 janvier) et réponse de ceux-ci (8 janvier); arch. dép., L114, nº 41.

2. Ils n'avaient pas d'ailleurs complètement renoncé à poursuivre le renvoi de ce régiment. C'est ainsi que le 19 décembre 1790 on se plaignait de nouveau qu'un inspecteur avait accusé Touraine d'insubordination, et le club s'était empressé d'envoyer une adresse en faveur du régiment à l'Assemblée nationale, en invitant la municipalité et le directoire du district à suivre son exemple. (Reg. club, délib. gén., A, 19 décembre 1790).

3. Lettre des commissaires à Poncet-Delpech (8 janvier 1791); ils lui donnent d'autres détails très précis. Comme on le voit, ils savent épier leurs adversaires et se renseigner exactement sur leurs actes.

4. Reg. distr., L8, fº 96 rº (17 janvier). — Ils déclarent que sur les 718 signatures, il y a seulement 90 citoyens actifs, « artisans et ouvriers à 9 ou 10 bourgeois près », qu'on a fait signer « les père et mère, fils et filles, petits-fils et petites-filles, les enfants des écoles chrétiennes, les manouvriers, les portefaix, des domestiques, des banqueroutiers, des inconnus ou des gens étrangers », que la même main a

reste, le 16 janvier, les ordres qu'il a donnés à Royal-Pologne [1].

Le départ est, en effet, fixé au 21 janvier, mais au dernier moment, il est retardé, sous prétexte que l'Aveyron a débordé et qu'on ne peut traverser la rivière. Les patriotes sont si pressés d'en finir que le club envoie immédiatement une pétition au directoire du district, déclarant que le débordement des eaux est un prétexte, comme l'attestent des voyageurs, qu'un plus long séjour, par suite de l'animosité des deux corps de troupes, peut troubler l'ordre ; et il invite les administrateurs à ordonner le départ pour le lendemain, à défendre aux fournisseurs d'approvisionner en vivres le régiment, à le consigner même jusqu'au moment de sa mise en route. Le lendemain 22, Royal-Pologne quittait enfin la ville [2].

Cette fois, les patriotes crurent en avoir fini avec toute espèce de troubles. Ils avaient espéré que, Royal-Pologne disparu, Touraine et la garde nationale ne formant plus qu'une même « famille », il n'y aurait plus à Montauban « qu'un seul parti, celui des amis de la paix et de la Constitution [3] ». Le calme se rétablit en effet quelque temps, et le club put envoyer au directoire du département une pétition demandant l'exécution du décret du 28 novembre 1790, pour le renouvellement de la moitié des officiers municipaux et notables [4]. Les citoyens actifs furent, à la suite de cette démarche, convoqués pour le 14 février. Ainsi, tant que Royal-Pologne avait été dans la ville, les patriotes n'avaient pas osé laisser réunir les assemblées primaires.

Ce qui prouve encore que Royal-Pologne a été soudoyé par les contre-révolutionnaires et excité par eux dans sa jalousie contre Touraine, c'est qu'après son départ de Montauban, il devient patriote.

---

tracé plusieurs signatures, que « cette forme illégale, *souvent répétée dans cette ville* », etc.

1. Lettre de Poncet, 18 janvier 1791.

2. Reg. club, com. réunis et délib. gén., A, 21 janvier 1791 ; délib. mun., 2e reg., fo 48 ro.

3. Paroles de Poncet-Delpech dans sa lettre du 2 janvier 1791 ; les commissaires répondent (8 janvier) que cela n'aura lieu qu'après le départ de Royal-Pologne : « nous plaidons, nous sollicitons même la réunion des esprits ; ils ne sont pas encore à maturité, mais arrivés en famille composée de nos gardes nationaux et Touraine, nous réussirons probablement. »

4. Reg. club, com. réun., 24 et 29 janvier ; délib. gén., B, 30 janvier 1791.

Déjà, le 26 février 1791, on signale à l'Assemblée nationale sa « conduite patriotique » dans le Lot-et-Garonne à propos des troubles du Quercy ; et le 1er août 1792, lorsqu'il repassera à Montauban pour gagner la frontière, le club lui fera une réception enthousiaste en vantant son patriotisme [1].

IX

AUTRES INTRIGUES DES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

Le parti aristocratique ne s'est pas borné à ces manœuvres vis-à-vis des régiments. Il a donné à ses menées une bien plus grande étendue, montrant par là sa force et son influence. Il a entretenu notamment, avec l'aide des ecclésiastiques, les rivalités religieuses, et le club a eu fort à faire pour arrêter ses progrès en ce sens [2].

C'est ainsi qu'après l'affaire du 13 septembre les aristocrates répandent le bruit que Touraine, uni aux non-catholiques, veut massacrerles catholiques, et, pour leur porter secours, les populations des bords du Tarn et de la Garonne, trompées par ces fausses nouvelles, songent, paraît-il, à marcher sur Montauban. « Les ennemis de la Constitution, dit le club, ne cessent d'agiter les torches du fanatisme, d'alimenter et de corroborer même dans le cœur des catholiques la haine des non-catholiques,.... des citoyens.... qui chérissent dans leurs concitoyens des chrétiens et des frères, sans égard à la différence des cultes et des opinions religieuses. » Le club, « dont toutes les démarches tendront sans cesse au rétablissement de la confiance et d'une paix permanente et solide », adresse, le 22 septembre, aux corps administratifs, une pétition d'un ton très modéré, où il expose l'œuvre de pacification qu'il a entreprise à l'égard d' « un peuple doux et paisible qu'on a égaré, trompé, séduit », et il demande que les curés exercent « l'empire de leur

1. Reg. club, délib. gén., C, 1er août 1792.

2. « Le clergé forcé de restituer au peuple le fruit de ses pieuses usurpations, dit Antoine dans son rapport sur l'affaire du 17 octobre, s'agite en tout sens, et depuis la Picardie jusqu'à la Corse, les évêques et les abbés ne cessent de prêcher la guerre au nom d'un Dieu de paix. » (Arch. parl , séance du 28 octobre 1790).

caractère sur les âmes confiées à leurs soins pour effacer les impressions funestes dont elles peuvent être agitées [1] ».

On peut voir par là combien était nécessaire l'existence d'une société fortement organisée qui aidât les corps administratifs dans leur tâche politique. Il a fallu dans cette circonstance que ce fût le club qui invitât les corps constitués à détruire les préjugés de la population sur le parti patriote, et le directoire du district n'a rien trouvé de mieux que de répandre à profusion sur tout son territoire, en l'affichant et en la faisant lire aux messes des paroisses, cette proclamation pacifique [2].

C'est qu'en effet le parti contraire ne négligeait rien pour diffamer ses adversaires et profiter de la situation difficile faite à la classe ouvrière par le chômage : « Pour parvenir à leur coupable but », dit le substitut du procureur de la commune, Bruté, ils « emploient l'intrigue, la cabale, les assemblées illicites, les propos hasardés, les discours obscurs et captieux, les faux bruits pour répandre les alarmes nocturnes, et enfin publiquement les injures et les menaces. » Au collège, on accablait d'avanies les enfants des patriotes. Quant aux commissaires municipaux, on avait recours contre eux à des calomnies que leurs plaintes à Poncet-Delpech laissent deviner. Contre les principaux membres du club, on distribuait aussi des brochures diffamatoires [3].

Les contre-révolutionnaires ont d'ailleurs à leur disposition un journal qui les seconde activement, « journal des plus incendiaires, dit le club, et fait pour porter l'alarme et l'effroi parmi tous les bons citoyens », c'est le *Journal national* [4]. La vigueur avec laquelle on le

---

1. Reg. club., délib. gén.. A, pétition du 22 septembre (entre les séances des 14 et 19 septembre).

2. Reg. distr., L^8, f° 10 r° (24 septembre 1790).

3. Délib. mun., 2e reg., f° 8 r° (16 septembre 1790); reg. club., délib. gén., B, f° 1 (1re pétition) ; arch. dép., L^{115}, n° 98; lettre de Poncet (19 octobre 1790) et réponse des commissaires (27 octobre).

4. Reg. club., délib. gén., A, pétition du 27 octobre 1790. — La maison de l'imprimeur « était le réceptacle de l'aristocratie ». (Arch. dép., L^{27}, n° 28). Le directoire du district dit aussi, le 20 février 1792, « que, depuis le commencement de la Révolution, la maison de cet imprimeur était l'asile des ennemis de la chose publique et que de son imprimerie sortaient les écrits les plus incendiaires ». (Id., L^{11}, f° 110 r°.)

dénonce, les assemblées extraordinaires que l'on tient à son sujet, peuvent faire juger des procédés de polémique dont il devait se servir. Il profite de toutes les occasions pour exciter le fanatisme politique ou religieux [1], il prêche la sédition contre les décrets de l'Assemblée nationale, dont il fait « la critique la plus grossière à la fois, la plus amère et la plus injuste, » l'accuse de « détruire la foi », de « saper la religion par ses fondements », lui reproche la restitution des biens des religionnaires, traite tous les patriotes de protestants, bref, il ne néglige rien « pour diviser les esprits, aliéner les cœurs qui commençaient à se rapprocher », et il est répandu à profusion par un commis des postes [2].

D'autres libelles sont aussi distribués dans les campagnes; l'un d'eux « ne tend qu'à la révolte et à la sédition, dont il indique les moyens à la classe indigente du peuple qu'il affecte de plaindre [3] ».

Et bien des faits montrent que le parti qui se livre à ces manœuvres est assez puissant pour obtenir des résultats pratiques. Sans parler des mouvements déjà indiqués qui se produisent à Montauban, sans parler de l'arrêt de la chambre des vacations à Toulouse et de son réquisitoire contre la Révolution [4], on peut citer aussi la nomination par le garde des sceaux, Champion de Cicé, de Lade, le procureur de la municipalité Cieurac, en qualité de commissaire du tribunal de Moissac, quoiqu'il se trouve sous le coup de l'information ordonnée par le décret du 26 juillet [5].

*
* *

A toutes ces intrigues, les patriotes répondent énergiquement. Aux menées sourdes, on oppose la défense de sortir sans flambeau après dix heures du soir et l'ordre de rentrer après onze heures, l'interdiction aux femmes, enfants et domestiques de chanter des

---

1. « Pauvre peuple, on t'ôte tes prêtres qui entretenaient l'union et la paix, on te donne en place des juges bien salariés qui n'auront intérêt qu'à te maintenir en discorde. » (Reg. club, délib. gén., A, pétition du 27 octobre.)

2. Reg. club, délib. gén., A, séance du 10, pétition du 12 janvier 1791.

3. *Id.* — Il a pour titre : « Avis aux pauvres sur la Révolution présente et sur les biens du clergé. »

4. 25-27 septembre 1790 (Buchez et Roux, t. VII, p. 351).

5. Arch. dép., L[115], nos 67 et 72.

chansons « d'aucune espèce sur les mots d'*aristocrate* et *démocrate* ou autre qualification injurieuse », celle de tenir des assemblées illicites, de se livrer à des danses publiques sans autorisation, toutes mesures que les patrouilles nocturnes de la garde nationale, de Touraine, de Royal-Pologne sont chargées de faire respecter [1]. Instruit par les événements du 5 décembre 1790 à Perpignan [2], le club de Montauban fait dissoudre, par les commissaires municipaux, toutes les sociétés anticonstitutionnelles de la ville « comme assemblées illicites [3]. »

Les calomnies contre les commissaires, loin de les décourager, ne font que les exciter. « A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire », disent-ils [4]. Quant aux « libelles diffamatoires contre les bons patriotes montalbanais », les officiers municipaux de la contrée lorsqu'ils les saisissent, les condamnent au feu et exécutent aussitôt eux-mêmes le jugement, tandis que le club de l'endroit signale l'écrit au club de Montauban avec le nom du porteur pour qu'on puisse le surveiller [5].

A l'époque des troubles qui éclatent à Gourdon [6] et dans tout le département, surtout dans le district de Lauzerte, en décembre 1790 et janvier 1791, on prend, pour empêcher ces mouvements d'avoir une répercussion dans le pays, toute une série de mesures qui indiquent aussi la fermentation qu'ont dû produire les discussions de l'Assemblée nationale sur la Constitution civile, le décret du 27 novembre contre les prêtres réfractaires, le refus du pape, la sanction forcée de

---

1. Délib. mun., 2e reg., fos 1 ro, 16 vo, 26 ro, 35 vo (1er septembre, 17 octobre, 25 novembre, 30 décembre 1790).

2. Les membres d'une société contre-révolutionnaire attaquent le club patriote et sont emprisonnés sans que la municipalité s'y oppose; Muguet fait suspendre cette municipalité et la fait remplacer par cinq commissaires à l'exemple de la conduite tenue pour Montauban (Arch. parl., séance 21 décembre 1790, soir).

3. Reg. club, délib. gén., A, 11 décembre 1790 (pétition); arch. dép., L27, no 78.

4. Lettre à Poncet, 27 octobre 1790; lettre de Poncet, 7 novembre : « Ne craignez point la calomnie, faites votre devoir et méprisez-la. » (Arch. mun., AA, 6).

5. Arch. dép., L115, no 98 (3 décembre 1790). — Pour déjouer toutes ces menées on a aussi songé à faire venir de Toulouse le P. Sermet, qui avait autrefois prêché le carême à Montauban, mais il a refusé par esprit de conciliation (Voir la *Révolution française*, 14 mai 1899, p. 397).

6. Les paysans se soulèvent en refusant les rentes et s'emparent de Gourdon (Arch. parl., séance du 13 décembre 1790).

Louis XVI (26 décembre), la séance du 4 janvier à l'Assemblée. Le club cherche à éviter l'introduction dans la salle de ses séances de « gens suspects d'antipatriotisme » (30 décembre 1799), défend à ses membres « de fréquenter les assemblées et maisons suspectes d'anticivisme » (9 janvier 1791), invite la municipalité à visiter les charrettes qui passent dans la ville, à examiner les passeports des « voyageurs et gens suspects » (2 janvier 1791), à opérer des perquisitions dans « toutes les maisons où l'on pourrait recevoir des gens suspects », car une foule d'étrangers sont arrivés à Montauban, et il demande qu'on expulse « de la cité tout individu qui ne justifiera pas la nécessité... d'un [plus long séjour] en cette ville » (6 décembre 90). Déférant aux vœux formulés par ces pétitions sur les *suspects*, les commissaires municipaux font faire les perquisitions réclamées (12 décembre 1790) et ordonnent à tous les étrangers de sortir de la ville deux heures après la publication de l'arrêté, sous peine d'y être contraints par les troupes, qui sont aussi chargées de « conduire en prison tous citoyens ou étrangers domiciliés qui ne porteront point la cocarde tricolore » (26 décembre 1790). On peut voir déjà par là comment la crainte, la nécessité de se défendre contre les « malveillants » amèneront peu à peu aux mesures inquisitoriales [1].

Quant au *Journal national*, c'est encore le club qui se charge de provoquer contre lui les rigueurs des commissaires municipaux, auxquels il le dénonce, le 27 octobre 1790. Dans une assemblée extraordinaire à laquelle assistent des électeurs du district, il demande des mesures contre les vendeurs de « ces écrits inconstitutionnels » auxquels on doit « tous les malheurs qui ont affligé » la ville [2]. Le 11 janvier 1791, une nouvelle assemblée extraordinaire convoquée à cet effet et composée « de plus de 160 citoyens actifs », trouvant que les poursuites de la municipalité n'ont pas été assez vives, l'invite à arrêter le commis des postes qui abuse de sa situation pour colporter le journal, à déférer les rédacteurs au tribunal du district; et les termes de la pétition montrent que si, à l'égard

1. Reg. club, délib. gén. et com. réunis, dates citées; délib. mun., 2e reg., fos 29 vo, 31 ro.
2. Reg. club., délib. gén., A, 27 octobre 1790.

de la population, le club n'est animé que de sentiments pacifiques, les chefs mêmes du parti adverse sont, de sa part, l'objet d'une violente animosité [1]. La brochure adressée aux campagnes par des « hommes pervers qui égarent le peuple sur ses véritables intérêts » est dénoncée dans la même séance au comité des recherches de l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne enfin le rôle du garde des sceaux et les intrigues de Cieurac à Paris auprès des ministres [2], tandis que Danton fait de la nomination de Lade un des principaux griefs sur lesquels s'appuie la députation des 48 sections, pour réclamer à l'Assemblée nationale la démission de Champion de Cicé (séance du 10 novembre 1790), les clubs de la région appuient vigoureusement la même demande ; les deux clubs de Bordeaux, ceux de Moissac et de Montauban envoient des adresses à ce sujet [3]. Champion est en effet remplacé par Duport-Dutertre, le 22 novembre 1790; mais c'est seulement le 30 janvier 1791 [4] qu'à l'exemple du club de Toulouse qui l'a fait le 12 janvier, celui de Montauban demande à l'Assemblée nationale la destitution de Lade.

Telles sont les entreprises contre lesquelles ont eu à se défendre les patriotes pendant l'administration des commissaires municipaux. Cette première période de l'histoire du club de Montauban peut se résumer en quelques mots : c'est la lutte d'une minorité énergique et qui a à son service la force publique, contre une majorité ayant pour elle le nombre et l'influence sur la masse du peuple. L'antago-

---

1. « Vous armant d'une utile sévérité, vous poursuivrez les auteurs, fauteurs, complices, adhérents et distributeurs du journal prétendu national... Tout y provoque la juste animadversion des lois contre des hommes détestables qui ne frémissent pas d'appeler sur nos têtes et sur les leurs les incalculables calamités des guerres civiles... La tranquillité de la ville, l'outrage à la vérité exigent impérieusement que la modération fasse place à la rigueur. Il faut qu'un grand exemple effraie enfin ces agents opiniâtres d'une contre-révolution... Il faut que tout plie sous la force toute puissante de la loi, et que nul ne présume désormais... de l'insulter sans avoir à craindre de ressentir au plus tôt les terribles effets de sa vengeance. » (Reg. club., délib. gén., 10-12 janvier 1791 ; com. réun., 11-12 janvier 1791).

2. Arch. parl., 28 octobre 1790 (rapport Antoine).

3. Arch. dép., L[115], nos 67, 72, 78.

4. Reg. club., délib. gén., B.

nisme politique se complique de violentes passions religieuses : des deux côtés les adversaires sont également convaincus et décidés.

La tactique des contre-révolutionnaires avait consisté d'abord à obtenir l'éloignement du régiment de Touraine qui, le 13 septembre, avait sauvé les patriotes. N'ayant pu y réussir, ils avaient mis la division entre Touraine et Royal-Pologne. Les patriotes, pour parer ce coup, ayant obtenu un décret qui déclarait que la présence d'un seul régiment suffisait à Montauban, ils avaient essayé de faire partir celui qu'ils détestaient, mais avaient encore échoué. Leurs manœuvres successives, leurs intrigues, pour entretenir le fanatisme religieux, avaient été déjouées par la vigilance du parti patriote réuni en club. Avec des administrateurs moins prudents et moins énergiques que les commissaires, et moins bien secondés par le club, tous ces mouvements auraient pu aboutir à quelque catastrophe, comme sous la municipalité Cieurac. C'était bien le sentiment des clubs et des corps constitués des petites localités voisines; leurs lettres, en montrant l'intérêt avec lequel ils avaient suivi tout ce qui se passait *à la Ville* prouvent bien la gravité de toutes ces dissensions [1].

La tranquillité de la ville avait été maintenue avec d'autant plus de peine que c'est durant cette période que se consomme la suppression de toutes les administrations de Montauban. Le 25 et le 27 novembre 1790, le directoire du district faisait cesser les fonctions du chapitre et mettait les scellés à l'évêché; le 22 décembre, les commissaires les posaient sur les greffes de toutes les ci-devant cours, bureau des finances, cour des aides, officialité, cour de l'élection, sénéchal et présidial, cour prévôtale. L'installation solennelle, le 23 décembre, des juges du tribunal du district, élus par l'assemblée électorale du 26 octobre au 1er novembre, était redoutée par Poncet-Delpech comme pouvant être une occasion de troubles [2].

---

1. Ils attribuent l'heureuse issue de toutes ces affaires au « patriotisme » du club et à la « sage fermeté des corps administratifs. » (Voir, par exemple, Arch. dép., L^{115}, nos 90, 91, 98.)

2. Reg. distr., L^{8}, fos 55 vo, 56 vo; *Livre jaune*, p. 44; arch. dép., L^{24}; lettre de Poncet, 2 janvier 1791 : « Je suis charmé que l'installation du tribunal n'ait excité aucun trouble. »

Cependant la politique de modération et de conciliation des patriotes à l'égard de la classe ouvrière, ainsi que leur fermeté et les mesures prises par les commissaires et le club, pour assurer la reprise des travaux ou faire vivre les indigents [1], n'ont pas été perdues. A la fin de cette période, les émigrés, ayant moins à craindre pour leur vie, par suite de la présence des leurs à la tête des affaires et de l'appui d'un régiment, sont rentrés en grande partie; les travaux des fabriques, notamment ceux de la minoterie, ont recommencé [2]. Peut-être même, les sentiments de la population ouvrière, à l'égard des patriotes, se sont-ils légèrement modifiés [3]. Et si l'hostilité du parti aristocratique a persisté, du moins le triomphe des patriotes, après le départ de Royal-Pologne, a été assuré; et dans les élections du 14 et du 15 février 1791, les aristocrates s'étant abstenus de paraître aux assemblées primaires [4], la liste patriote, composée des membres les plus influents du club, presque tous protestants, fut élue sans opposition [5].

Ces élections, où il avait suffi d'un seul tour de scrutin, tandis que désormais il en faudra toujours trois, où le nombre des votants avait atteint un chiffre auquel à l'avenir il sera de beaucoup inférieur, et où les élus avaient presque obtenu l'unanimité des suffrages,

---

1. Par la création d'ateliers de charité et des distributions de secours au moyen d'un emprunt. C'est le club qui met tout en mouvement et les commissaires se font adresser par lui une pétition pour pouvoir faire les démarches nécessaires (Reg. club, com. réun., 16, 18, 19, 24 janvier 1791).

2. *Livre jaune*, p. 63.

3. Reg. club, délib. gén., A, 9, 12 janvier 1791 : deux anciens contre-révolutionnaires demandent leur admission; est-ce repentir sincère ou volte-face vers le pouvoir nouveau?—Lettre du club du café national de Bordeaux (30 octobre 1790) : « Chaque jour ramène parmi vous ces hommes égarés dont on avait surpris la faiblesse;... ils viennent dans votre sein abjurer leurs erreurs et se rallier à cette constitution sainte qu'ils ont eu le malheur de méconnaître un moment. » (Arch. dép.. L[115], n° 61).—Reg. club, délib. gén., A, pétition du 7 novembre 1790 : « le peuple égaré déchire le bandeau qui l'aveuglait,... revient de ses égarements et maudit ses erreurs. » — Mais tous ces témoignages ne sauraient être acceptés sans réserve.

4. Arch. dép., L[27], n°s 8, 29.

5. Les sept officiers municipaux obtinrent de 1015 à 1001 voix sur 1028 votants. Bruté qui, sous la commission municipale, avait fait les fonctions de substitut du procureur de la commune, fut élu en cette qualité par 875 voix sur 877 votants; les quinze notables obtiennent de 917 à 902 voix sur 933 votants (*Livre jaune*, p. 61 et 62).

montraient bien que tous les patriotes s'étaient rendus aux assemblées primaires [1]. C'est que la politique énergique et prudente des commissaires et du club n'avait pu jusqu'ici que leur donner satisfaction ; c'était plus tard seulement que les divisions devaient se produire. Cette politique pouvait se résumer dans ces mots de la proclamation des commissaires adressés aux « artisans et ouvriers » (28 février 1791) : « Souvenez-vous que la vraie liberté ne consiste qu'à faire tout ce qui peut contribuer au bien de la société et à la gloire de l'État, et qu'il n'est point permis de faire aucune action qui puisse troubler la tranquillité publique [2] ».

Il faut donc reconnaître que dans cette ville industrielle où les ouvriers catholiques et contre-révolutionnaires avaient massacré plusieurs de leurs patrons protestants, c'est bien la minorité patriote, composée surtout de protestants, qui, par l'intermédiaire du club et des commissaires municipaux, a maintenu énergiquement l'ordre, malgré les nombreuses tentatives de ses adversaires pour le troubler, et préservé ainsi la ville de nouveaux malheurs.

Mais le calme relatif amené par le départ de Royal-Pologne ne devait pas être de longue durée; les contre-révolutionnaires allaient avoir, avec l'application de la Constitution civile, après l'expiration du délai fixé pour le serment (13 février 1791), un terrain d'agitation bien plus propice.

(*A suivre.*) François Galabert.

---

1. On a vu que le club parle de 1.000 chefs de maison, or il y a 1.028 votants; c'est donc bien le nombre des citoyens actifs patriotes. Ces chiffres confirment la statistique du club, les 500 ouvriers devant être pour la plupart citoyens passifs.

2. *Livre jaune*, p. 64.

Helio G. J. Chauvet — Imp. Porcabeuf, Paris

TOMBEAU DE HENRY DE LORRAINE, COMTE D'HARCOURT

par Coysevox

(Eglise d'Asnières-sur-Oise)

UNE ŒUVRE DE COYSEVOX

LE TOMBEAU DE HENRY DE LORRAINE, COMTE D'HARCOURT

L'une des dernières grandes œuvres de Coysevox fut le tombeau élevé à Henry de Lorraine, comte d'Harcourt, dans l'église de l'abbaye de Royaumont. A la suppression de l'abbaye, tandis que d'autres tombes de l'église allèrent enrichir le Musée des Monuments français, le tombeau du comte de Lorraine fut transporté à l'église d'Asnières-sur-Oise. Il y fut réédifié, mais mutilé ; et c'est là que nous le voyons aujourd'hui encore. Il est bien oublié après avoir été célèbre, car A. de Montaiglon écrivait en 1856, qu'il « avait certainement disparu dans la destruction de l'abbaye » et le dernier historien de Coysevox, M. H. Jouin, affirmait qu'il « était aujourd'hui perdu[1] ». Quelque exagérés que nous paraissent les éloges des contemporains, ce monument n'en est pas moins digne d'être mieux connu et constitue un excellent spécimen de la statuaire funéraire pendant la période classique, genre qui fut si abondamment représenté dans nos églises par tant d'œuvres dont un si grand nombre ont été déplacées et détruites. A. de Montaiglon, en retrouvant le marché passé entre Coysevox et le Prince de Lorraine pour l'érection du tombeau, avait accompagné sa publication dans les *Archives de l'art français*[2] d'une de ces notes d'une érudition si précise et si juste qu'il reste bien peu de choses à dire après elle, sinon à faire connaître l'œuvre elle-même ; en publier une reproduction photographique, telle est la raison d'être de cet article[3]. Il n'est point nécessaire de donner ici une biographie du prince Henri de Lorraine. Fils du comte Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, né le 26 mars

---

1. H. Jouin. *Antoine Coysevox, sa vie, son œuvre et ses contemporains.* Paris, 1883, in-12, p. 146. On sait d'ailleurs avec quelle prudence il faut consulter ce volume. Cf. l'article de Louis Courajod, *Bulletin critique*, 1884, et à part, br. de 15 p., in-8°, devenue rare.

2. Archives de l'art français. Documents, t. IV, 1856, in-8°, p. 169 à 176. Le texte du marché a été réimprimé, mais partiellement, par Jouin, p. 276.

3. Deux dessins médiocres ont été publiés par le journal : *Seine-et-Oise illustré*, 2e année, n° 58 (6 février 1887), pour accompagner un article anonyme intitulé : *Un chef-d'œuvre inconnu. Le monument d'Asnières-sur-Oise.* Une photographie insuffisante figure dans la collection de M. Martin-Sabon (n° 316).

1601, comte d'Harcourt, d'Armagnac et de Brionne, grand écuyer de France, il fut un des hommes de guerre célèbres du XVIIe siècle. Général de l'armée navale en 1637, il reprend les îles Saintes-Marguerites aux Espagnols; vainqueur à Quiers en 1639, il prend Turin après quatre mois de siège (1640); il échoue au siège de Lérida; il est gouverneur de Guyenne en 1642, vice-roi de Catalogne en 1645, gouverneur d'Alsace en 1649, puis d'Anjou; pendant la Fronde il avait commandé quelque temps en Alsace des troupes étrangères. Mais peut-être plus que ses actions militaires, une particularité bizarre a-t-elle contribué à garder sa mémoire : cette habitude de porter une perle à l'oreille, qui lui fit donner le surnom de « Cadet la Perle. » De nombreuses gravures nous ont conservé ses traits [1]; trois sont célèbres; celle d'Edelinck, celle de Morin d'après Ph. de Champaigne, et surtout celle d'Antoine Masson, d'après Nicolas Mignard d'Avignon, datée de 1667, gravure justement admirée, car c'est un chef-d'œuvre.

Il mourut à l'abbaye de Royaumont le 25 juillet 1666; son fils, Alphonse-Louis, connu sous le nom de chevalier d'Harcourt, en était alors abbé commendataire. Mais ce ne fut que longtemps après, en 1704, que son autre fils Louis de Lorraine, prince d'Armagnac et de Brionne, qui lui avait succédé dans sa charge de grand écuyer de France, signa avec Coysevox le marché pour l'érection du tombeau. Nous possédons sur cette œuvre, et cela même est intéressant, un ensemble très complet de documents : nous avons le marché fixant les conditions du travail et le détail des constructions, le dessin de l'architecte chargé de diriger l'édification ; une gravure des *Antiquités nationales* de Millin, suffisamment exacte malgré sa médiocrité, nous permet de reconstituer l'état primitif; peut-être même le « modelle en petit », cette maquette de l'artiste dont parle le marché existe-t-elle encore?

Ce fut à l'architecte Robert de Cotte que Louis de Lorraine demanda le projet du monument; le dessin accepté, Coysevox ayant présenté sa maquette, le marché fut signé le 16 novembre 1704. « Devis des ouvrages pour la construction d'un mausolée que Monseigneur le prince d'Armagnac veut faire construire en mémoire de S. A. Mgr le prince d'Arcourt, son père, led. mausolée placé dans une chapelle de l'abbaye royalle de Royaumont, le tout suivant les desseins de M. de Cotte intendant et architecte des bâtimens du Roy et des constructions cy après déclarées », tel est le titre de ce devis conservé dans les papiers de R. de Cotte au cabinet des Estampes [2], et qui est dressé avec ce soin et cette minutie

1. Voir la liste donnée par SOLIMAN LIEUTAUD. *Portraits lorrains*. Paris, 1852, in-8, p. 114.
2. BIBL. NAT. Estampes. H d. 135 a.

dans la désignation des matériaux et dans leur emploi, que l'on apportait à des actes de ce genre depuis le moyen âge. Deux socles de marbre de Languedoc et de Rance supporteront quatre consoles de marbre blanc « ornées de sculptures, rouleaux et enrichies de feuilles d'acante de bronze proprement cizelé, réparé d'or avivé », entre lesquelles sera placé un « bas-relief de bronze d'environ 5 pieds de long sur 2 pieds 8 pouces de haut où sera fait une des principalles actions de Mgr le prince d'Arcourt, le tout modellé, jetté en bronze et réparé très proprement, doré comme les consolles ». Ce piédestal supportera le tombeau de marbre, portor aux extrémités, blanc au milieu, au dessus duquel « sera fait le grouppe de figures représentant S. A. Mgr le prince d'Arcourt, qui sera coûché et appuyé sur les bras de la Renommée, lesd. figures de la proportion de 6 pieds avec des trophées à côté, le tout de marbre blanc; » les consoles et ornements qui supportent le tombeau doivent être de bronze doré, et la grande draperie qui enveloppe le mausolée, « portée par deux Renommées qui le tienne d'une main pour le soutenir et de l'autre une trompette », ainsi que les armoiries, « seront de stuc de poudre de marbre et de chaux. » Tous ces ouvrages seront faits « conformément au modelle en petit qui en en a été arresté par Mgr. le grand » et par Coysevox, qui fournira tous les matériaux moyennant la somme de dix-huit mille livres. Le projet de l'architecte a été conservé[1] et il est très intéressant de saisir par cet exemple quel genre d'influence ont pu exercer les architectes sur les sculpteurs. Influence souvent très grande pour le choix des sujets et le groupement des statues, influence souvent fâcheuse comme il arriva au cours du XVIIIe siècle pour la sculpture funéraire, où des dessinateurs gâtèrent le talent de grands artistes par leur tendance à l'allégorie littéraire et philosophique. Le projet pour le tombeau du comte de Lorraine est un petit dessin lavé d'aquarelle, une simple esquisse, très légèrement faite, mais jolie et d'une exécution spirituelle. La disposition générale du monument, tel qu'il a été construit, appartient bien à de Cotte ; le piédestal de marbres blancs et rouges ornés de bronzes dorés, la place du bas-relief de bronze, le sarcophage de marbre blanc et noir, la grande draperie qui encadre le tombeau, le sujet du groupe central représentant d'Harcourt mourant couronné par la Renommée, tout cela a été réalisé par le sculpteur. Mais

---

1. Bibl. Nat. Estampes. *Topographie de la France*, Seine-et-Oise. Va, 347. — Dans les papiers de Robert de Cotte se trouvent trois autres dessins, projets pour l'autel qui devait être élevé en face le tombeau dans la chapelle de l'église ; l'un d'eux porte cette inscription : « Paraphé au désir du marché de ce jourd'huy 27 juin 1705. L. L. » C'est le projet qui fut exécuté, il a toute la banalité et la vulgarité luxueuse des autels classiques du XVIIe siècle.

de nombreux détails furent modifiés : changements dans le soubassement pour loger l'inscription, le petit enfant pleureur a disparu, pour faire place à un trophée de drapeaux, les têtes de mort dont il est parlé dans le marché et qu'avait esquissées de Cotte aux consoles du tombeau ont été remplacées par des têtes d'aigles, les armoiries soutenues par des aigles héraldiques au lieu de palmes, des Renommées ajoutées pour supporter la draperie. Mais c'est dans l'exécution de la Victoire que l'interprétation de l'artiste a été toute différente. R. de Cotte avait esquissé une petite figure gracieuse, qui, légèrement drapée, posée sur le sarcophage, les jambes nues pendantes, venait couronner le héros expirant. Ce joli mouvement, ce déshabillé galant, tout cela certes était peu religieux, peu approprié à la gravité d'un tombeau. Coysevox, en changeant la pose de la Victoire, a rendu au groupe toute sa correction ; la Victoire, agenouillée noblement, tient la couronne d'un geste calme et grave. Plus rien de ce mouvement, de cette draperie chiffonnée, de cette déesse amoureuse, et l'on sent ce que serait devenu plus tard un pareil croquis sous le ciseau d'artistes comme un Guillaume Coustou ou un J.-B. Lemoyne, qui fit si joliment pleurer Madame de Feuquières au pied du buste de son père. D'ailleurs, est-ce Coysevox qui modifia de lui-même le dessin, ou le fit-il sur les avis du prince de Lorraine? Pour répondre, il nous faudrait posséder la maquette qu'il présenta, et certes il aurait bien su, lui aussi, modeler une figure animée et volante comme il le fit au tombeau de Serrant, dans cette charmante victoire qui descend poser la palme sur la tête de Vaubrun.

L'œuvre de Coysevox fut célèbre et tous ses biographes l'ont décrite. L'auteur de la notice publiée dans les *Mémoires inédits sur les académiciens*, composée du vivant de l'artiste en 1718, en parle ainsi [1]. « A l'abbaye de Royaumont, à huit lieues de Paris, le tombeau de M. le comte d'Harcourt, grand écuyer de France, composé de la figure couchée et mourante entre les bras de la Victoire, figure de six pieds de proportion en marbre blanc, avec un bas-relief de bronze représentant une bataille ; toute cette composition a trente pieds de hauteur ». Fermel'huis, dans l'éloge funèbre qu'il prononça en 1721 devant l'Académie, la décrit en termes enthousiastes et lyriques [2]. « Mais quelle beauté de génie il découvrit dans le tombeau de Henry de Lorraine, comte d'Harcourt, grand écuyer de France, posé en l'abbaye de Royaumont. La figure mourante est couchée

1. *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie*, t. II, p. 37. 1854, in-8°.

2. *Eloge funèbre de M. Coysevox, sculpteur du Roy, prononcé à l'Académie, par M. Ferme-l'Huis, docteur en médecine de l'Université de Paris, conseiller honoraire de l'Académie royale de peinture et de sculpture*. Paris, J. Collombat, 1721, in-8°. p. 18.

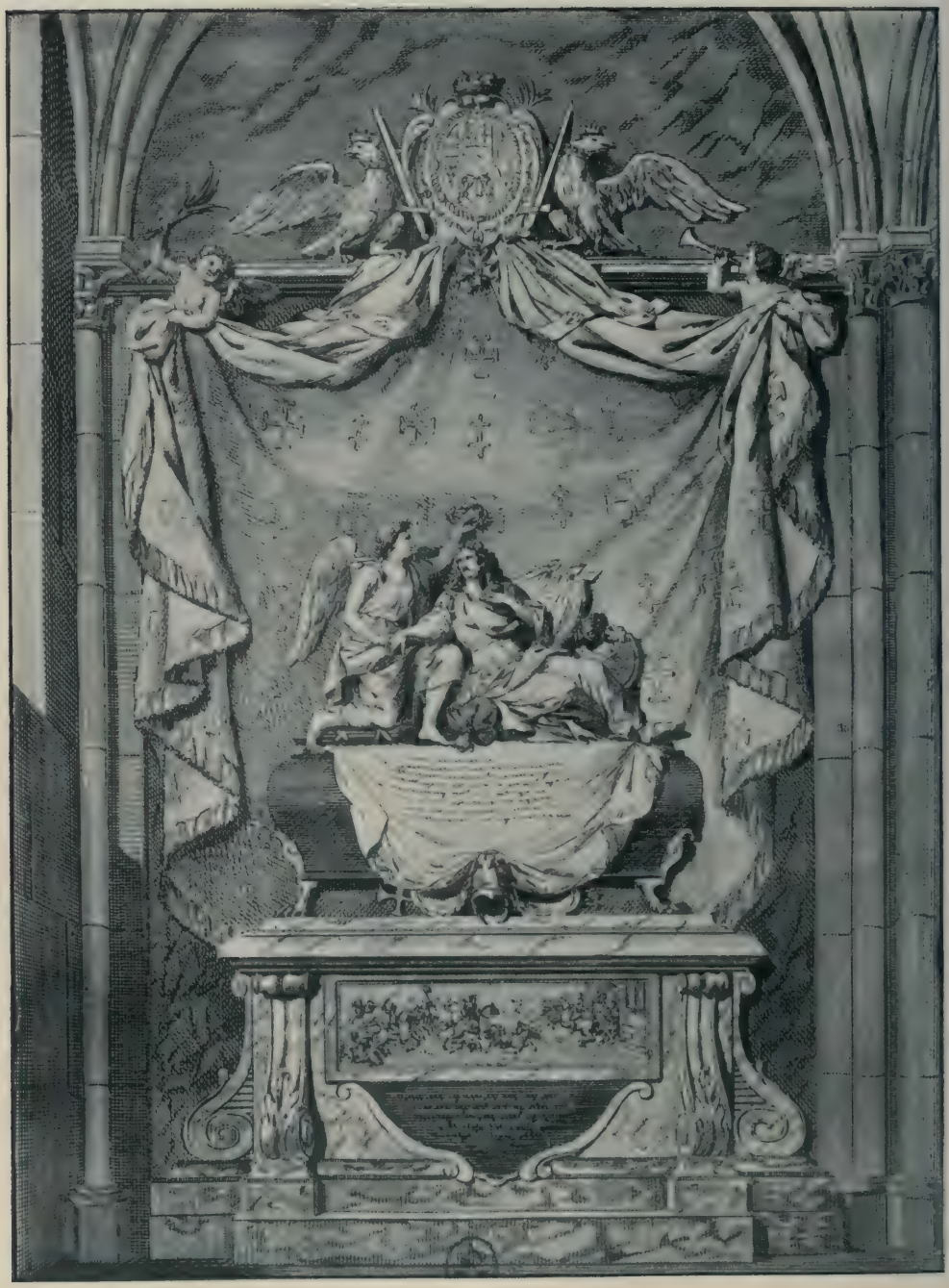

TOMBEAU DE HENRY DE LORRAINE A ROYAUMONT

Gravure des *Antiquités Nationales* de Millin.

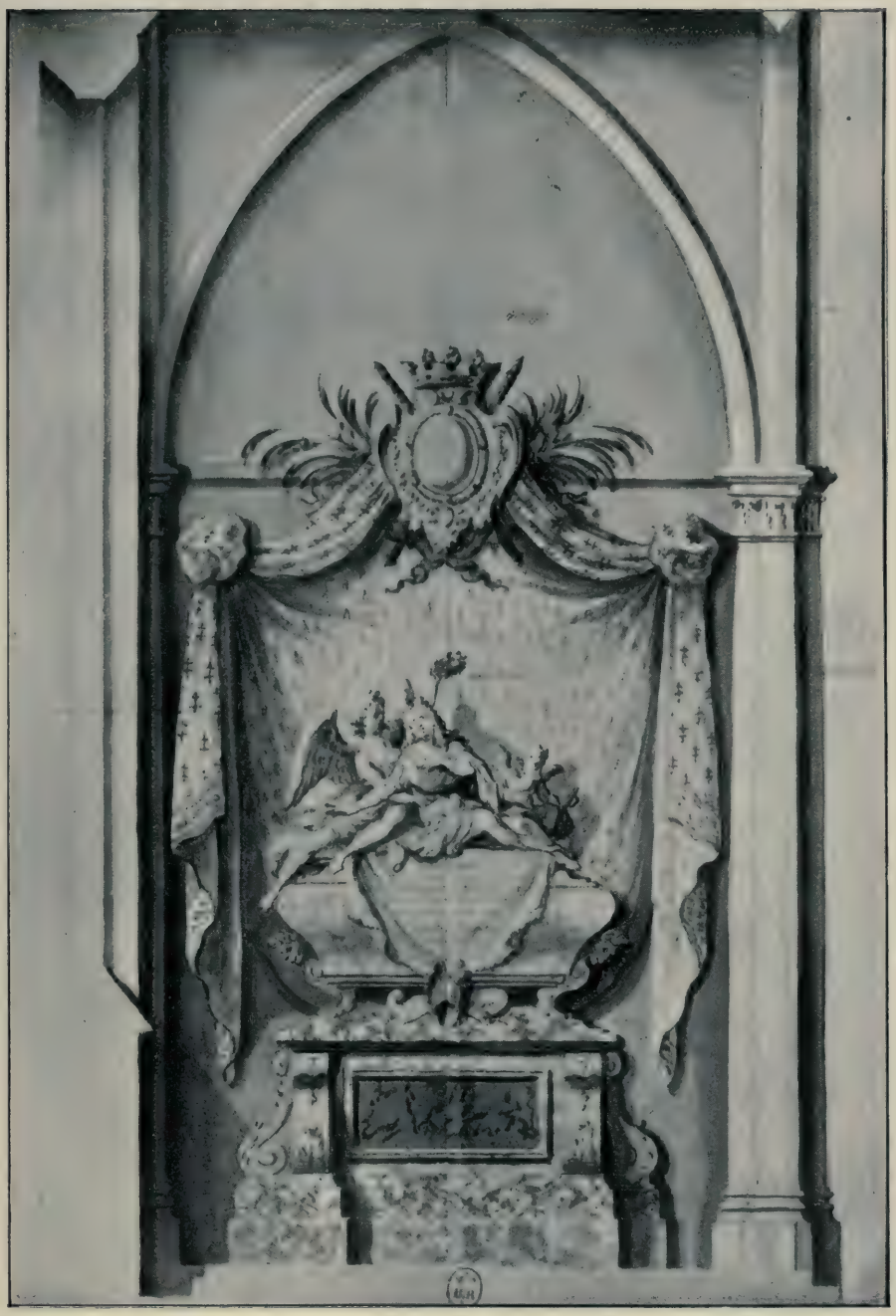

PROJET POUR LE TOMBEAU DE HENRY DE LORRAINE

Dessin de Robert de Cotte

entre les bras de la Victoire, dont l'expression est telle par sa beauté, sa noblesse et sa douceur, qu'on peut juger qu'elle lui présente un autre objet que ceux où elle l'avait fait triompher dans les autres actions de sa vie, et qu'il s'agit de combattre des ennemis plus redoutables et d'obtenir une couronne d'une gloire immortelle. Les figures de marbre blanc sont de six pieds de proportion avec un bas-relief de bronze d'une bataille, dont la vivacité du dessin et des expressions témoigne bien que le feu de l'ouvrier n'avait point été affaibli par la violente attaque d'apoplexie dont il avait été frappé quelque temps avant de le faire. » Mais c'est à Millin que nous devons la description la plus complète du tombeau tel qu'il le vit en 1791, dans l'église de l'abbaye [1] :

« A côté de cet escalier (par où l'on descendait du dortoir dans l'église), est le tombeau de Henri d'Harcourt, dont j'ai décrit et publié le superbe cénotaphe qui est dans la nef des Feuillants de la rue Saint-Honoré, à Paris. J'ai déjà donné, à cette occasion, une notice sur Henri d'Harcourt (*t. Ier, nº V, p. 32*) et j'ai dit qu'il mourut à l'abbaye de Royaumont le 25 juillet 1666 à 65 ans. Son fils en était abbé commendataire.

« Ce monument est, comme celui des Feuillants [2], de Coysevox, et c'est un des meilleurs ouvrages de ce célèbre sculpteur : il le fit en 1711.

« La figure de Henri d'Harcourt mourant est de marbre blanc ; elle est couchée sur une tombe de marbre portor. Cette figure est bien drapée : la tête a de la noblesse et de l'expression, mais la perruque énorme qui l'ombrage est d'un très mauvais effet. Henri expire dans les bras de la Victoire, qui est aussi en marbre blanc : elle a sous ses pieds des faisceaux, symbole de la force ; et derrière, des trophées : le tout est appuyé sur une grande draperie de marbre blanc, parsemée de croix de Lorraine, en or, soutenue par des génies de marbre blanc et des aigles de même matière, ayant une couronne d'or. Tous les autres ornements sont de plomb doré. Au-dessous de la tombe, sur le coussin, on lit [3] :

ANTOINE COYZEVOX. F. 1711

« Sur le socle est un bas-relief qui représente la prise de Turin, et au-dessous, on lit cette épitaphe, dans un cartouche de marbre blanc :

---

1. Millin. *Antiquités nationales*, t. II, nº XI, p. 5-7. Paris, 1791, in-4°.

2. Erreur de Millin. (Cf. également Jouin, ouv. cité, p. 228.) Ce médiocre monument, aujourd'hui à l'église Saint-Roch, est signé de Nicolas Renard, sculpteur lorrain. A. de Montaiglon lui a consacré une notice définitive, article cité, p. 172.

3. Je rétablis ici l'inscription telle qu'elle se lit sur le tombeau. Le texte de Millin porte : 1721, qui est une faute d'impression et Coysevox au lieu de Coyzevox.

CELSISSIMO PRINCIPI
HENRICO A LOTHARINGIA
HARCURII COMITI
SUMMO REGII STABULI PRÆFECTO
LUDOVICUS FILIUS
TITULORUM HÆRES LAUDUM ÆMULUS
POSUIT.

« Au dessous on lit, sur une table de marbre noir :

Hic Vir, Hic Est,

Qui, maximos inter ævi sui bellatores fide, fortitudine præcellens, Lerinensibus insulis totoque mari Gallico Hispanos exterminavit; eosdem Casale circumvallentes castris exuit et fudit; Taurinum obsessor idem et obsessus, cœteris ter cœsis, factiosis ejectis, legitimo principi restituit; Querium [1] in Pedemontio, Laurentium in Catalaunia victoriis insignivit; Normanniam in officio, Flandriam in metu continuit; in Aquitania denique majestatem regiam strenue ultus, obiit in hoc secessu palmis et annis gravis, ætatis LXVI, ann. domini MDCLXVI. »

A quelle date le tombeau fut-il transporté dans l'église d'Asnières-sur-Oise ? Nous n'avons point de document qui nous permette de répondre à cette question avec exactitude. Ce fut probablement en 1793, après la destruction de l'abbaye, alors que les églises voisines s'enrichirent de quelques débris : Viarmes eut un autel, Noisy-sur-Oise des boiseries ; le tombeau fut donné à l'église d'Asnières, l'abbaye s'élevant sur le territoire de cette municipalité. Il est assez étonnant que Lenoir, qui fit transporter au musée des Petits Augustins les tombes des fils de saint Louis n'ait pas songé à s'enrichir de l'œuvre de Coysevox qu'il devait certainement préférer aux tombes gothiques. Et cependant il en connaissait l'existence, car il en parle dans sa description du musée, peut-être, il est vrai, d'après Millin [2].

En 1863, il fut question de transporter le tombeau du comte d'Harcourt dans l'église des Cordeliers de Nancy, pour le placer auprès des autres

---

1. *Guerium* dans le texte de Millin, mais A. de Montaiglon a rectifié cette faute; il s'agit de la ville de Quiers, près Casal.

2. Lenoir, *Musée des Monuments français*, t. V, p. 25-27. Paris, 1806, in-8°. Après avoir parlé du mausolée de Henri de Bourbon Condé à Valery qu'il attribue à Michel Anguier (il est de Gilles Guérin), il écrit : « Coysevox a également fait dans l'abbaye de Royaumont un tombeau pour Henri de Lorraine, comte d'Harcourt... *ce tombeau l'un des chefs-d'œuvre de Coysevox...* » Les *Archives du Musée des Monuments français* ne contiennent aucun document relatif à une négociation.

monuments de la famille de Lorraine. En effet, son cercueil en plomb et ceux de deux autres Harcourt étaient encore à Royaumont, et Jal qui visita l'abbaye en 1856 dit les avoir vus dans un caveau au milieu de fûts d'esprit de vin. « Le conseil général de la Meurthe, ajoute-t-il [1] avait envoyé un de ses membres pour voir les cercueils que l'on avait promis de faire enlever pour les transporter à Nancy, mais cette promesse est restée sans effet. » L'affaire n'eut point de suite, car des protestations s'élevèrent, très légitimes ; l'église d'Asnières garda son monument.

Quand on regarde aujourd'hui le tombeau si mal placé au bas-côté droit de la petite église, ce qui frappe tout d'abord, en comparant l'état actuel à la gravure de Millin, c'est la disparition de toute cette grande décoration qui surmontait le sarcophage.

Placée sous une haute voûte, éclairée par une fenêtre à gauche, l'œuvre de Coysevox se détachait, très grandiose, superbe et somptueuse, sur cet ample manteau semé de croix de Lorraine, soutenu par des Renommées et les armoiries. Maintenant, écrasé sous une voûte basse qui menace ruine, éclairé d'une manière déplorable, le monument a perdu son équilibre et ses proportions. Le groupe central est intact; seule la Victoire ne tient plus la couronne qu'elle posait sur la tête du héros, les drapeaux et trophées placés derrière d'Harcourt ont été rejetés trop à droite, à cause de cette malencontreuse fenêtre ronde. Le sarcophage de marbre portor, avec la grande draperie qui le recouvre, est également intact, seulement au-dessous, à gauche du casque, quelques ornements ont disparu. Quant au grand piédestal, s'il a gardé tous ses marbres rouges et blancs, il a perdu le grand bas-relief de bronze doré qui représentait la prise de Turin ; il aura été probablement fondu ; le cadre est aujourd'hui vide. Arrachée la plaque de marbre noir sur laquelle on lisait l'inscription rapportée par Millin ; fondues également les feuilles d'acanthe de bronze doré qui ornaient les quatre consoles de marbre blanc ; la gravure des *Antiquités nationales* est très exacte pour reconstituer toute cette partie.

Quand Coysevox achevait le tombeau de Royaumont en 1711, il avait soixante et onze ans [2]. Jusqu'alors son génie robuste n'avait pas eu de défaillance ; il avait taillé le marbre, ciselé le bronze en ouvrier de génie, donnant à toutes ses œuvres, même conventionnelles et classiques, la même beauté d'exécution par le modelé gras, savoureux, le même accent réaliste par l'observation fidèle de la vie.

---

1. Jal. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 2e édition. Paris, 1872, p. 671. Cf. l'article de *Seine-et-Oise illustré*.

2. Et cependant, c'est en 1710, un an avant, qu'il avait signé l'adorable statue de la duchesse de Bourgogne en Diane (au Louvre).

Au tombeau du comte d'Harcourt, le travail est plus faible, plus sec, moins nerveux; sans doute il y a encore de belles parties; le manteau qui enveloppe les jambes du comte de Lorraine a de beaux replis d'étoffe; sur cette sorte de cuirasse il a sculpté quelques-uns de ces ornements dont il était si prodigue, — car Coysevox a été un admirable décorateur; — l'on y distingue ce griffon qu'il aimait à ciseler sur la poitrine des personnages vêtus à la romaine, motif qui est devenu une sorte de signature, que l'on retrouve au Condé de bronze du Louvre, à la statue de Louis XIV de l'Hôtel de Ville, au Charlemagne des Invalides, et qui devait être sur la grande statue de Louis XIV à Rennes, d'après la gravure de Thomassin. Mais la tête du comte d'Harcourt manque de vie; il a régularisé et affadi les traits et n'a pas réalisé cette physionomie de soldat, vulgaire, brutale, mais énergique, que nous révèle la planche de Masson, lui qui avait rendu avec tant de crudité et d'âpreté réaliste le profil d'aigle, le grand nez crochu, les yeux ronds à fleur de tête de Condé. La grande perruque est lourde, elle n'a pas cette souplesse que Coysevox a su lui donner en tant de bustes (voyez, par exemple, l'image vivante et fière du Robert de Cotte de la bibliothèque Sainte-Geneviève). La Victoire est jolie, souriante, le visage plus gracieux et plus fin vu de face, les bras nus d'un modelé souple; néanmoins l'exécution manque de brio et de verve et ne rachète pas ce qu'il y a de banal et de froid dans l'allégorie. En effet le type funéraire auquel appartient le tombeau de Royaumont a été très fréquent dans la sculpture du XVIIe siècle. Cette pose du comte d'Harcourt est celle de Jacques de Souvré dans le médiocre tombeau de Fr. Anguier, du prince de Condé de Gilles Guérin à Valery; souvent les artistes placèrent sur le sarcophage la statue de la veuve du mort dans l'attitude de la douleur: ainsi au tombeau du duc de Montmorency à Moulins, au tombeau de Louvois par Girardon, aujourd'hui à Tonnerre, et tel devait être le somptueux mausolée des Bouillon, à Cluny; souvent des figures allégoriques, la Victoire, l'Immortalité ou la Renommée, entourent le mourant : le Richelieu de Girardon est étendu expirant entre les bras de la Religion. Sous l'influence des doctrines académiques, les artistes abandonnèrent le costume vrai, ces vêtements qui leur offraient de beaux effets de draperie, et imposèrent à des soldats comme un d'Harcourt ce déshabillé soi-disant antique, qui n'est qu'un travestissement de théâtre. Le Louis XIII de Simon Guillain, avec ses hautes bottes et son grand manteau fleurdelysé, n'est-il pas plus beau, plus royal que le Louis XIV de Jean Warin en costume de figurant de ballet?

Deux tombeaux contemporains doivent être rapprochés de celui de

Royaumont à cause de leurs ressemblances; celui du marquis de Vaubrun et celui de Turenne. Le tombeau du marquis de Vaubrun, qui est heureusement conservé intact dans la chapelle du château de Serrant, avait été achevé par Coysevox en 1705. La donnée architecturale est différente, mais la pose de Vaubrun, en costume à la romaine, est identique à celle de d'Harcourt; même trophée de drapeaux derrièrelui, seulement il n'y a point de figure allégorique à ses côtés : c'est sa veuve en pleurs qui est assise sur le sarcophage; au-dessous, un grand bas-relief, en plomb doré représente le combat d'Altenheim, tandis que par une inspiration vraiment charmante et dont l'exécution est toute gracieuse, la Victoire en haut-relief, se détachant blanche sur le fond de marbre noir, vole au-dessus du groupe, portant des lauriers et des armes. C'est une belle œuvre dont l'exécution est infiniment plus libre, plus énergique, qu'à Royaumont. — Élevé dans la chapelle Saint-Eustache de l'église abbatiale de Saint-Denis, le tombeau de Turenne avait été sculpté, d'après le témoignage très sûr de Félibien, par J. B. Tuby et les frères Marsy, sur les dessins de Le Brun. La gravure de Simonneau insérée dans l'*Histoire de l'abbaye* nous donne l'état primitif; d'ailleurs la partie décorative seule a disparu et le groupe est maintenant au dôme des Invalides. « On y a représenté, dit Félibien [1], ce grand capitaine comme expirant entre les bras de l'Immortalité, au milieu des trophées de ses victoires. Il a pour vêtement un corps de cuirasse, couvert d'un grand manteau avec une chaussure à la romaine. » Ce thème de l'Immortalité soutenant le héros expirant, c'est celui du tombeau de Royaumont; le dessin est identique, même pose du héros mourant, même geste de la main sur la poitrine, presque même attitude de la femme qui vient le couronner. Louis de Lorraine en commandant le tombeau de son père a-t-il voulu imiter le tombeau du plus illustre des généraux du temps? Cela est possible, et Robert de Cotte, qui n'était pas un esprit très original, a pu s'inspirer de ce modèle dessiné par le premier peintre du Roi. Mais que l'on regarde les statues aujourd'hui aux Invalides, et l'on verra avec quelle médiocrité J. B. Tuby a exécuté le dessin de Le Brun : le geste de Turenne est vulgaire, théâtral, le travail du marbre sans accent, d'une correction et d'une monotonie insipide, la tête de l'Immortalité n'est qu'un poncif académiqne, et alors éclatera toute la supériorité de l'œuvre de Coysevox et l'on jugera que le tombeau de Henri d'Harcourt est encore digne du grand artiste qui l'a sculpté.

Gaston Brière.

---

1. Félibien. *Histoire de l'abbaye royale de Saint Denys*. Paris, 1706, in-fol., p. 569-570.

BULLETIN HISTORIQUE

XVIIe SIÈCLE

L'ouvrage de **M. Gachon**[1] se divise en deux parties à peu près égales ; la première est une étude sur la procédure suivie en Languedoc contre les Réformés de 1661 à 1685 ; la seconde un recueil de textes, de pièces justificatives. L'auteur ne s'est pas soucié d'être complet : il a voulu simplement tracer un cadre, sans le remplir entièrement. Il s'est attaché surtout à montrer, à mettre en relief les faits par où les préliminaires de la Révocation sont en Languedoc différents d'ailleurs.

Et d'abord, il est curieux que ce soit cette province qui ait donné à la longue procédure suivie contre les Réformés ses formules principales, qu'elle ait été le point de départ de mesures devenues ensuite générales. A cela il y a diverses raisons : le nombre et l'importance des Églises, l'existence de corps politiques ou administratifs dont les Réformés faisaient partie, la puissance économique de certains centres protestants, tout ce qui en faisait « une force organisée ». Ajoutez la persistance de l'esprit et des sentiments du XVIe siècle, les froissements fréquents et inévitables, autant de prétextes et de causes à des déclarations, à des arrêts sans nombre, dont on peut suivre la multiplication, et l'aggravation aussi, en Languedoc mieux qu'ailleurs, à cause de la foule des documents qui nous sont restés.

Cette abondance de textes permet d'affirmer, — contrairement à une idée fort répandue, — qu'un plan a été suivi contre les Réformés, d'en faire voir les caractères et de fixer sans conteste les responsabilités. L'Édit de Nantes n'a jamais été intégralement observé. La lutte commença dès 1598 et se poursuivit sans cesse. Sans relâche les assemblées du clergé demandent la suppression de l'exercice religieux et, par voie de conséquence, la suppression de l'enseignement, la démolition du temple et de l'école. Le clergé est là dans son rôle et le remplit avec zèle. Il trouve un appui dans le fanatisme populaire, qu'alimentent la foi et des intérêts plus prochains. Pour bien comprendre ce mouvement qui aboutit à la Révocation, il faut partir de la ville, de l'assemblée municipale qui avait encore

1. P. Gachon. *Quelques préliminaires de la Révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc (1661-1685)*, un vol. in-8° de 284-CLIV pp. Toulouse (Privat), 1899.

quelque importance en Languedoc, voir les luttes entre gens qui se connaissent pour les consulats, pour tous ces offices dont disposent les municipalités. Là est le milieu agissant, vivant d'où partent les plaintes, les dénonciations, les appels à l'intendant, aux États, à l'assemblée du clergé. Ces personnages interviennent alors, obéissent à la pression qu'ils ont préparée et la procédure commence ; on interprète l'édit *à la rigueur*, on se livre à des chicanes de mots, puériles en d'autres temps, mais odieuses alors, car elles sont meurtrières de consciences. Les protestants sont exclus des consulats, mis en minorité ou expulsés des conseils de ville et par suite chassés des offices qui en dépendent ; ils n'ont plus la disposition des finances municipales. Ils ont été déjà mis hors des États. Ils font appel à une juridiction spéciale et leurs différends sont remis à des commissaires départis, dans la main du roi : la persécution sert de la sorte la centralisation monarchique. Dépouillés de leurs droits civiques, frustrés de leurs privilèges religieux par une application abusive de l'édit, ils en arrivent à ne plus pouvoir même se livrer à l'industrie ou au négoce. On resserre les liens des corporations à leur préjudice : on ne leur laisse d'autres ressources que l'exil, qui sera bientôt interdit, la famine ou l'abjuration, la mort physique ou la mort morale. A cela aboutit le plan savamment élaboré et logiquement conduit des Meynier et des Bernard. Puis, comme malgré tout l'hérésie n'est pas encore étouffée, les procédés violents, pour mieux dire la brutalité, entrent en jeu et, de 1680 à 1685, opèrent. Sur cette dernière partie M. Gachon est bref : les excès commis en Languedoc ressemblent à ceux du Béarn et du Poitou. Mais sur la condition administrative et économique des réformés, sur leur condition religieuse, sur leur condition civique surtout, il a des pages intéressantes et nourries. Tout au plus pourrait-on s'étonner que l'auteur n'ait pas assez fait vivre ces municipalités où pourtant la concurrence était si vive, les luttes si âpres et dont il a bien compris le rôle. Quant aux 62 pièces justificatives qui forment la seconde partie du volume, elles vont du 13 mars 1648 au 20 octobre 1685 : tirées des Archives nationales ou des archives départementales et communales, presque toutes inédites, et soigneusement choisies, elles « illustrent » le texte de M. Gachon et seront un instrument de travail précieux pour tous ceux qui s'occuperont désormais de la Révocation.

Le **P. Henri Chérot**[1] continue à rechercher les restes de la correspon-

1. Le P. Henri Chérot, S. J. — *A propos de la disgrâce du cardinal de Bouillon. — Lettre inédite de Bourdaloue au cardinal, suivie de quatre lettres extraites des pensées avec un fac-similé d'autographe.* Un vol. de 110 p. in-8°. Paris (Retaux), 1899. — *Bourdaloue inconnu* (1898) ; — *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants* (1898) ; — *Deux nouvelles lettres de Bourdaloue* (1898).

dance de Bourdaloue à laquelle il consacre tous ses soins. Il nous en apporte six aujourd'hui dont deux seulement sont inédites; les quatre autres : (XXXII) à une pécheresse convertie; (XXXIII) à un homme de la cour; (XXXV) à une supérieure de communauté nouvellement élue, ont déjà été publiées en 1734 par le P. Bretonneau sous le titre de *Pensées du père Bourdaloue*... Avons-nous affaire à une correspondance véritable ou non, on ne saurait le dire en toute certitude, quelque défiance qu'inspire le premier éditeur; pour enlever toute espèce de doute il faudrait retrouver un autographe des *Pensées*, et il semble que les autographes de Bourdaloue soient particulièrement rares. Des deux lettres inédites, l'une est en latin, du 9 avril 1703, adressée à un Père de Trèves (XXVII); l'autre est une lettre tronquée, au cardinal de Bouillon, du 28 décembre 1703 (XXXI). C'est celle-ci qui est le prétexte de la copieuse notice dont le P. Chérot l'a fait précéder. On pourrait croire qu'il y traite des rapports de Bourdaloue avec le cardinal. Mais de ces rapports « durant les années de faveur, nous ne savons rien » (p. 45). La seule chose certaine est que Bourdaloue prononça le sermon de vêture de l'une des deux nièces du cardinal, qu'il fut le directeur de conscience de l'une d'entre elles, sœur Marie-Xavier (Mme de Lillebonne), et qu'il n'abandonna pas le cardinal dans sa disgrâce. Le P. Chérot s'est étendu sur les rapports de la famille de Bouillon avec différents PP. Jésuites; la question, d'un intérêt plus spécial, est traitée avec une abondance qui nuit parfois à la clarté.. — V.-L. Bourrilly.

XVIIIe SIÈCLE

M. Raoul de Cisternes a publié l'an dernier un intéressant ouvrage sur le duc de Richelieu, le ministre de Louis XVIII qui contribua dans une large mesure à relever la France au lendemain des désastres de 1815. Le nouveau volume que M. de Cisternes vient de faire paraître sous ce titre : *La Campagne de Minorque*[1] a aussi pour héros un Richelieu, le maréchal de Louis XV.

L'auteur, en un style sobre et clair, a voulu mettre en lumière tous les détails de cette fameuse expédition qui fut glorieuse à la fois pour l'armée et la marine françaises. A l'aide d'un journal inédit du comman-

1. Raoul de Cisternes, *L'expédition de Minorque*. 1 vol. in-8 de 370 p. Paris (Calmann-Lévy), 1899.

deur de Glandevez, chef d'escadre devant Minorque sous les ordres du marquis de la Galissonnière, à l'aide aussi de nombreuses lettres trouvées dans les Archives des Affaires Étrangères, de la Guerre et de la Marine, M. de Cisternes a retracé toutes les péripéties d'un des sièges les plus difficiles en même temps que l'un des plus brillants de notre histoire, celui du fort Saint-Philippe, citadelle de Port Mahon (1756). C'est surtout la bataille navale du 20 mai 1756 qui nous est racontée d'une façon définitive par M. de Cisternes; cela tient à ce que le commandeur de Glandevez commandait l'escadre d'avant-garde au cours de cette journée. Or ce personnage était, en même temps qu'un officier irréprochable, un narrateur très consciencieux et très sûr, qui notait avec une précision minutieuse tout ce qu'il voyait ou entendait dire. Aussi nous rendons-nous désormais un compte exact de toutes les fautes commises ce jour-là par l'amiral Byng, fautes qui amenèrent sa défaite, et plus tard sa mort ignominieuse. On sait, en effet, que ce malheureux paya de sa vie la honte qu'il laissa infliger à l'honneur britannique et fut condamné, suivant les termes du jugement rendu contre lui, à « être arquebusé sur un des vaisseaux du roi, non pour poltronnerie, mauvaise intention contre le gouvernement ou ignorance, mais pour n'avoir pas fait ce qu'il aurait pu faire pour prendre, saisir ou détruire les vaisseaux français ». M. de Cisternes nous donne dans ses pièces justificatives un récit touchant de la mort de Byng; celui-ci montra à ses derniers moments une grandeur d'âme et une intrépidité qui arrachèrent des larmes à tous les matelots présents. Il est vrai que, suivant le mot de Macaulay, il ne s'agissait par ce cruel exemple que de « forcer désormais les marins anglais à vaincre ».

Le récit du siège du fort Saint-Philippe proprement dit, dans le livre de M. de Cisternes, encore qu'intéressant et nouveau, ne laisse pas que d'être parfois un peu confus. Cela tient sans doute à ce que l'auteur n'a voulu négliger aucun élément d'information et qu'il a suivi de très près, de trop près même, le Journal des opérations. Un plan du théâtre de la lutte aurait contribué aussi à rendre plus clair l'exposé des habiles mesures prises par Richelieu et qui amenèrent la capitulation de la citadelle de Mahon le 28 juin 1756. On pourrait encore adresser un autre reproche à M. de Cisternes. Il veut nous raconter la campagne de Minorque et il fait précéder son récit d'une introduction de plus de 80 pages où il expose tous les événements diplomatiques et militaires qui, après le traité d'Aix-la-Chapelle, ont amené la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre. Ceci est un défaut de méthode incontestable. On ne peut d'ailleurs trop en vouloir à l'auteur : ces pages d'introduction contiennent en effet un exposé instructif et assez original des relations

anglo-françaises de 1748 à 1756. Pendant ces huit années, le gouvernement anglais, certain de sa supériorité navale, soutenu par l'opinion et très désireux de s'approprier nos colonies, ne cessa de chercher la guerre tandis que Louis XV, presque sans marine, comprenant l'inégalité de la lutte et entraîné d'ailleurs par l'indifférence du public qui ne se souciait pas de « quelques arpents de neige », faisait tous ses efforts pour conserver la paix. Le meurtre de Jumonville, l'attentat de Boscawen ne purent lasser sa patience, et les hostilités ne s'engagèrent que quand l'Angleterre eut prouvé à l'évidence sa résolution d'en finir. — De cette période de préparation, M. de Cisternes nous retrace non sans bonheur les principaux épisodes, et bien que les vrais mérites de son livre soient autre part, il a fourni ainsi une intéressante contribution à l'histoire extérieure de la France pendant le XVIIIe siècle.

C'est une figure singulièrement originale que celle de cet Ange Pitou, dont **M. F. Engerand** [1] vient de nous retracer la biographie. Nous ne connaissions guère jusqu'ici ce personnage que par le roman, tel que nous l'a montré Alexandre Dumas, ou tel qu'il apparaît dans *La Fille de Mme Angot*. Or il se trouve que la réalité, en ce qui le concerne, est — M. Engerand nous le montre, — plus intéressante, plus dramatique même que la légende.

Descendant, dit-on, de Pithou, l'un des spirituels auteurs de la Satyre Ménippée, Ange Pitou, orphelin dès l'enfance, avait été destiné par sa tante à l'état ecclésiastique. Mais la théologie était peu son fait, et, à la veille de recevoir les ordres, il ne trouva rien de mieux que de s'enfuir du séminaire de Chartres et de venir chercher fortune à Paris. Pitou arriva dans la capitale le 21 octobre 1789 et, ce jour même, le premier spectacle qui frappa ses regards fut le meurtre du boulanger François, victime d'une foule affamée. Ange Pitou en conçut aussitôt l'horreur de la Révolution et dès lors il fut un fervent royaliste. Il servit d'abord la monarchie dans les journaux contre-révolutionnaires et son dévouement lui attira les encouragements et la faveur de la reine Marie-Antoinette. La déchéance de la royauté et la mort de Louis XVI ne changèrent nullement ses convictions et eurent même pour effet de transformer le simple journaliste en conspirateur. On voit alors Pitou occupé à réunir à Paris pour les envoyer en Vendée des armes et des munitions. Arrêté peu après pour quelque critique à l'égard des maîtres du jour, après

1. Fernand Engerand. *Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues (1767-1846)*. 1 vol. in-8 de III-322 p. Paris (Leroux), 1899.

plusieurs mois pénibles passés à la Conciergerie et à Bicêtre, il comparut devant le tribunal révolutionnaire en mai 1794. Le hasard voulut qu'il fut acquitté et remis en liberté. La prison ne l'avait cependant pas corrigé et bientôt, après le 9 thermidor, Pitou faisait paraître son *Tableau de Paris en vaudeville*, fine et mordante satire dirigée contre les Jacobins. Le succès en fut grand, mais n'empêcha pas Pitou de subir le contre-coup de la terrible crise financière de l'an III. Le pain était à 16 francs la livre : qui pouvait songer dans ces conditions à dépenser 300 livres par trimestre pour être tenu au courant de la politique ? Pitou prit alors une résolution énergique : comprenant que si malheureux qu'il fût, le peuple parisien conservait toujours sa gaieté naturelle, il s'installa sur des tréteaux et se mit à chanter sur les places publiques. Les chanteurs des rues étaient nombreux à cette époque, mais tous, plus ou moins achetés par le gouvernement, se gardaient bien de dire du mal de ceux qui les payaient. Pitou, au contraire, toujours fidèle à ses principes, se fit un malin plaisir de rappeler au peuple ses misères, de l'exciter contre les agioteurs et les officiels protecteurs de ceux-ci, les membres du Directoire. Il flétrit la Révolution et vanta les bienfaits qu'apporterait la monarchie : aussitôt il fut célèbre. Tout le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, où il avait établi sa tribune en plein air, vint l'entendre et l'applaudir : à côté des femmes de la Halle qui se constituaient ses protectrices contre la police, les dames les plus élégantes, elles aussi, envoyaient plusieurs heures à l'avance leurs laquais retenir des places, pour mieux entendre le petit chanteur réactionnaire. L'exercice de cette nouvelle profession lui fit réaliser de sérieux bénéfices pécuniaires : il gagnait, nous dit-il, jusqu'à 50 francs par jour. Il avait bien quelquefois, en expiation de la liberté de ses propos, le désagrément de passer ses nuits en prison, mais son humeur joviale n'y trouvait qu'une nouvelle source d'inspiration.

En même temps Pitou conspirait toujours très activement, ouvrant même largement sa bourse à tous les ennemis de la République. Ce fut là ce qui le perdit : au lendemain du 18 fructidor, il fut arrêté et accusé d'avoir participé au complot royaliste. Le fait était indéniable : Ange Pitou fut condamné à la déportation perpétuelle et envoyé en Guyane. Son rôle politique était fini. Il est encore intéressant de lire dans l'ouvrage de M. Engerand le récit qu'Ange Pitou a fait de ses épouvantables souffrances à la Guyane, jusqu'au jour où il put échapper à ses geôliers et revenir en France après le 18 brumaire. Dès lors l'ancien chanteur des rues, établi libraire à Paris, n'est plus qu'un bourgeois épaissi et solennel, luttant avec peine contre les difficultés de la vie, acculé même à la faillite. Il put espérer un jour que les Bourbons restaurés sauraient

reconnaître ses services passés et l'indemniseraient au moins des dettes qu'il avait contractées pour leur service. Mais Pitou n'avait pas émigré ; il était resté courageusement à Paris pour défendre la cause royaliste, il avait souffert la prison et bravé la mort pour elle : aussi fut-il éconduit, d'autant qu'il n'était qu'un petit personnage. On ne lui rendit même pas les 60.000 francs qu'il avait prêtés à Pichegru avant le 18 fructidor et Pitou ruiné, persécuté par ses créanciers, s'éteignit misérablement en 1846.

On conçoit aisément que le témoignage d'un homme qui a joué un rôle si actif pendant la Révolution, qui eut un moment son heure de célébrité, valait la peine d'être recueilli. Le livre de M. Engerand est donc à la fois utile et intéressant. Peut-être aurait-il gagné à être plus court. Ange Pitou, à dire vrai, ne méritait guère un gros volume in-8 de 300 pages, à allure savante de thèse de doctorat. En supprimant quelques citations d'intérêt un peu secondaire, en abrégeant surtout le récit des légitimes mais fastidieuses réclamations de son héros après 1815, M. Engerand nous aurait donné un petit volume tout à fait agréable et piquant, qu'on aurait lu avec autant de plaisir qu'un joli roman. Tel qu'il est, certes, son ouvrage est loin d'être ennuyeux : écrit d'une plume alerte et vive, on le lit même avec un réel plaisir, mais ce plaisir laisse derrière lui quelque regret quand on songe au sujet qui le procure. — Georges Gazier.

Au moment de quitter Saint-Pétersbourg, Diderot avait eu l'idée de résumer, à l'usage de Catherine II, les entretiens qu'il avait eus, les projets de réformes qu'il avait discutés avec elle. Ce petit livre, ce memento, pourrait-on dire, dont le philosophe n'avait pas gardé copie, et sur lequel l'impératrice avait gardé un silence absolu, semblait perdu pour nous. M. **M. Tourneux** l'a retrouvé et nous le fait connaître dans un nouveau volume [1].

L'ouvrage peut se diviser en trois parties distinctes : dans la première, l'auteur nous expose les motifs qui décidèrent Diderot à se rendre à l'invitation de la tzarine et nous raconte son voyage. La documentation de ce récit est telle qu'on pouvait l'attendre de l'éditeur de Diderot. Peut-être la forme laisse-t-elle davantage à désirer. Le nombre, relativement très grand, des chapitres rompt l'intérêt du sujet, donne à la narration un caractère fragmentaire ; et de plus ces chapitres portent parfois des titres énigmatiques et sentencieux qui attirent l'attention du lecteur, mais au détriment de Diderot.

---

1. Maurice Tourneux, *Diderot et Catherine II*, 1 vol. in-8 de III-601 p. Paris (C. Lévy), 1899.

Le manuscrit de Diderot occupe la seconde partie — la plus importante — du volume. M. Tourneux n'a pu se borner à le transcrire. Diderot a probablement écrit ses feuillets au hasard de ses souvenirs et sans ordre : en tout cas, le volume relié que M. Tourneux a eu entre les mains ne porte aucune trace de plan ni de méthode. M. Tourneux a donc dû trouver un cadre et classer les pages du philosophe en quelques grandes divisions (législation, économie politique, etc.). Cette division, quelque factice et arbitraire qu'elle soit (l'auteur en fait l'aveu), est acceptable dans l'ensemble ; mais, dans le détail, le lecteur sera fréquemment dérouté. C'est ainsi qu'il trouvera à cent pages de distance (p. 91 et 190) deux essais sur la police, et entre deux séries de réflexions sur la *Commission des lois*, il verra intercalés des essais sur les arts, les révolutions ou le jeu des souverains. De même il rencontrera dans la division « Économie politique » un essai où Diderot indique à l'impératrice les moyens de « rapprocher l'éducation de vos enfants trouvés de vos jeunes filles », mais il devra attendre jusqu'au milieu de la division « Pédagogie » pour connaître l'avis du philosophe sur l'éducation des jeunes filles. Ces défauts étaient peut-être inhérents au sujet. Il importe néanmoins de mettre en garde le lecteur. Au reste, l'intérêt du volume l'aidera à surmonter ces difficultés. Jamais Diderot ne s'est davantage montré lui-même qu'en ces quelques pages, écrites rapidement, pour rester ignorées. Il apparaît avec toute sa fougue, toute sa générosité, toute sa franchise, avec ses partis pris et ses exagérations. Le talent ne s'y maintient pas toujours égal à lui-même ; mais il est saisissant. Si certaines idées ne peuvent plus être acceptées aujourd'hui, si Diderot s'est parfois mépris, il est certains passages qui sont d'une divination étonnante, et d'une puissance d'esprit merveilleuse. Parmi toutes ces pages curieuses, signalons celles que Diderot a consacrées à la situation de la France et aux réformes de Maupeou, à la description du peuple russe, surtout à l'éducation.

L'ouvrage se termine par une courte histoire du départ et des dernières années de Diderot, par de copieux appendices et par une table. Il est donc d'un maniement facile et d'un intérêt incontestable. Il n'est pas d'historien du XVIIIe siècle qui ne soit obligé et qui ne soit heureux de le consulter et de le lire. — LÉON CAHEN.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

M. J. Dontenville, professeur au lycée de Lyon, vient de publier, en deux cents pages, une biographie du général Moreau. On ne peut dire

que le besoin de ce travail se fit bien vivement sentir [1]. Malgré son rôle apparent, Moreau n'a été qu'un homme de second plan, parce qu'il avait peu de caractère et d'énergie. Comme général, il a montré de grandes qualités : prudence, fermeté et sang-froid dans les instants les plus critiques, mais aussi de graves défauts : faiblesse, absence d'autorité sur ses subordonnés, circonspection confinant à l'indécision et à la lenteur. Ce sont ces défauts, à l'exclusion des qualités, que son rôle politique a mis en lumière et exagérés. Comme citoyen, la dignité morale lui manqua presque complètement : il s'embrouilla dans des intrigues qu'il n'était pas de taille à mener, surtout contre Bonaparte ; d'ailleurs le rôle de chef lui répugnait ; tout en conspirant, il tâchait de s'effacer, de manière, en cas d'échec, à ne pas être trop compromis ; le procès de Cadoudal, où sombra sa fortune, montre bien ce que fut son attitude.

Moreau n'a donc eu qu'une médiocre influence sur son époque ; et loin d'avoir mené les événements, il a été mené par eux. Raconter sa vie, c'est, par conséquent, raconter d'une part les intrigues royalistes sous le Directoire et le Consulat, son rôle auprès des alliés, en 1813, ayant été trop court pour compter, et d'autre part les campagnes d'Allemagne de 1796 et 1800, la campagne d'Italie de 1799. Or tout ceci est déjà bien connu. Pour apporter du nouveau, il aurait fallu, surtout pour l'histoire du rôle politique de Moreau, se reporter aux documents inédits, consulter les journaux, les mémoires et écrits contemporains, et au total, on aurait eu, sous le titre de biographie du général Moreau, une histoire intérieure du Directoire et du Consulat, probablement sans conclusions bien neuves. M. Dontenville ne semble pas avoir songé à entreprendre une si grosse tâche et il s'est contenté de rédiger, à l'aide d'ouvrages de seconde main récemment publiés, et de quelques sources narratives, un résumé clair, agréablement écrit, avec quelques discussions critiques qui en font quelque chose d'un peu supérieur au type ordinaire de l'ouvrage de vulgarisation.

Moins encore que son rôle politique, le rôle militaire de Moreau prêtait aux découvertes. L'auteur a une connaissance suffisante des opérations militaires auxquelles Moreau a pris part. Il estime justement, à notre sens, que la retraite de 1799 en Italie, après la bataille de Cassano, était plus difficile que la trop fameuse retraite de 1796 sur le Rhin. Il fait à Richepanse la part qu'il mérite dans la victoire de Hohenlinden. En revanche, il aurait pu, semble-t-il, augmenter la responsabilité de Moreau dans la défaite de Cassano. — P. Caron.

---

1. J. Dontenville. *Le général Moreau (1763-1813)*, 1 vol. in-12 de 214 p. Paris (Delagrave), 1899.

XIXe SIÈCLE

L'historien de la bonne duchesse de Ferrare et de Tolla la courtisane, **M. E. Rodocanachi**[1], a exposé, dans un volume récent, *Bonaparte et les îles Ioniennes*, un des épisodes les plus curieux et les moins connus de la politique française en Orient sous la Révolution et le premier Empire. Dès 1797, le jeune général de l'armée d'Italie, dont le regard se tournait déjà vers le Levant, écrivait de Milan au Directoire : « Les îles de Corfou, Zante et Céphalonie sont plus intéressantes pour nous que toute l'Italie ensemble ». Il ajoutait, précisant sa pensée : « L'empire des Turcs s'écroule tous les jours ; la possession de ces îles nous mettra à même de le soutenir autant que ce sera possible, ou d'en prendre notre part ». Il disait encore : « Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que, pour détruire véritablement l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Egypte ». Quelques mois plus tard, le traité de Campo-Formio réalisait la première des pensées qu'avait formulées ainsi Bonaparte ; il prononçait l'annexion des îles Ioniennes à la République française. L'archipel fut occupé militairement ; des fonctionnaires y furent envoyés ; on chercha à sortir ses habitants de la torpeur indifférente où ils languissaient depuis plus de cinq siècles sous le gouvernement de Venise. Mais la tâche était malaisée ; en voulant aller trop vite, on provoqua le désordre, on éveilla des antipathies. Bientôt, des difficultés d'autre sorte compliquèrent encore ces premiers embarras : les Russes et les Turcs, que guidait le célèbre Ali, pacha de Janina, — un conquérant farouche de l'Orient, — mirent le siège devant Corfou. Après une défense héroïque, qui, semble-t-il, devrait être fameuse dans l'histoire à l'égal de celle de Gênes, les troupes françaises durent capituler, et évacuer l'archipel. — A la suite de cet événement, les îles Ioniennes, tiraillées, ballottées, mais toujours passives, devinrent successivement vassales de la Sublime Porte ; puis sujettes du tzar Alexandre Ier, qui les dota d'une Constitution « à l'instar de celle de l'an III ». Napoléon cependant ne les avait pas oubliées : par un article secret du traité de Tilsitt, il se les fit rendre. Dès lors, les sept îles restèrent françaises jusqu'à la fin de l'Empire. En 1814, l'Angleterre les captura, et fit sanctionner sa prise au Congrès de Vienne. — Telle est, brièvement résumée, la page d'histoire très neuve et pleine de couleur, qu'a écrite M. Rodocanachi.

---

1. E. Rodocanachi, *Bonaparte et les îles Ioniennes* (1797-1816). 1 vol. in-8° de xi-316 p. avec carte. Paris (F. Alcan), 1899.

Avec *le duc d'Aumont et les Cent-jours en Normandie* par **M. G. Lavalley**[1], tout change pour nous : le décor, les hommes, les préoccupations. Pendant les périodes de calme, la vie de la nation semble se ramasser dans la capitale, mais, aux époques troublées, — comme le furent en France les Cent-jours, ou encore, au XVIe siècle, les guerres de religion, — la vie politique devient intense dans les provinces : c'est ce qui fait la réelle importance de certaines monographies locales, parmi lesquelles on doit placer celle de M. Lavalley. Il a réussi, grâce à des trouvailles dans les Archives du Calvados, à éclairer les incidents qui signalèrent dans la basse Normandie la seconde chute de l'Empire et la réinstallation des Bourbons. Lors du retour de l'île d'Elbe, le duc d'Aumont, qui était le plus entêté des émigrés, commandait à Caen, ayant près de lui, pour l'aider dans sa tâche, le général le plus révolutionnaire du temps, le fameux Augereau du 18 fructidor, dont Marbot, son aide de camp, a fait revivre, dans ses *Mémoires*, la curieuse figure d' « oiseau de proie », comme l'appelait un autre témoin de l'épopée impériale, le baron Paulin. Cette collaboration était étrange. Augereau ne se signala du reste à Caen que par deux proclamations, écrites à deux jours de distance, dont la première était un dithyrambe sur les Bourbons contre Bonaparte, et la seconde une imprécation pour Bonaparte contre les Bourbons. L'Empire rétabli, le duc d'Aumont, qui avait dû passer en Angleterre, eut l'idée, avec quelques fidèles de la monarchie, de provoquer dans l'Ouest un mouvement royaliste. Il choisit, pour opérer une descente, son ancienne subdivision militaire de Caen. L'entreprise ne présentait pas de grosses difficultés. Les Normands, qui voyaient, en Napoléon, la guerre à perpétuité avec les exigences insatiables du recrutement, et qui au contraire, dans les Bourbons, voyaient la paix, étaient complètement favorables à Louis XVIII. Aussi, sauf quelques anicroches sans gravité, l'expédition ne fut-elle, d'Arromanches, où les volontaires royalistes avait débarqué, jusqu'à Bayeux, qu'une marche triomphale « aux cris mille fois répétés de : Vive le roi ! Vive le duc d'Aumont ! » (p. 100). Ce récit, composé d'après des documents et des témoignages irrécusables, prouve qu'il n'y eut pas unanimité au moment des Cent-jours, comme l'indiquait naguère M. Henry Houssaye, pour acclamer le retour de l'Empereur, et que, sans même parler de la Bretagne et de la Vendée, certains départements lui restèrent hostiles.

---

1. Gaston Lavalley, *Le duc d'Aumont et les Cent-jours en Normandie*. 1 vol. in-8° de 175 p. Paris (A. Picard), 1899.

Louis XVIII et le duc Decazes par **M. Ernest Daudet**[1], c'est la crise des Cent-jours terminée, et le gouvernement constitutionnel s'essayant au milieu des embarras, des humiliations, des rancunes qu'a laissés cette crise, dénouée dans le désastre militaire le plus grand que nous ayons essuyé depuis Azincourt et avant Sedan. Rien n'est plus bizarre que de voir le favori d'un roi, qui, en le prenant pour premier ministre, agissait en souverain absolu, devenir à son tour le favori des doctrinaires, comme Royer-Collard, et même des libéraux. Il y avait là un vice évident d'origine ; et Louis XVIII, choisissant M. Decazes pour ministre en dehors de toute désignation des Chambres, uniquement parce qu'il lui plaisait, donnait un exemple que devait suivre plus tard Charles X, et qui lui fut tant reproché, quand, pour son malheur, il appela aux affaires le prince Jules de Polignac. Les lettres de Louis XVIII à Decazes étonnent par leur familiarité excessive, par leur ton de tendresse passionnée et mignarde, qui contrastent avec le scepticisme de ce prince sensé, spirituel, volontiers railleur. Evidemment, elles abondent en vues justes, en conseils modérés ; et M. Decazes eut l'honneur d'inspirer ou d'interpréter souvent cette même politique de sagesse. Cependant, lorsqu'on voit avec quelle âpreté, malgré les avis du duc de Richelieu, le ministre fit saisir la *Monarchie selon la Charte* de Chateaubriand et persécuta l'écrivain, on ne peut s'empêcher de trouver que c'était servir le gouvernement représentatif avec les moyens de la police impériale. Quelques extraits des cahiers de souvenirs de la duchesse Decazes, intercalés dans le volume, fournissent des traits inédits et piquants sur la société d'alors. — Nous aurions certaines inexactitudes à signaler à M. Daudet, qui a su tirer un si excellent parti des papiers de famille du duc Decazes. Ainsi (p. 471, *note*) il fait mourir en 1818 le défenseur de Louis XVI, M. de Sèze, premier président à la Cour de Cassation, tandis qu'il n'est mort qu'en 1828.

Les *fragments et souvenirs* du **Comte de Montalivet**[2], précédés d'une notice historique par son gendre, M. Georges Picot, nous font d'abord assister à quelques épisodes de la fin de l'Empire et de la Restauration, pour ensuite nous mettre en plein dans la Monarchie de juillet, où l'auteur joua un rôle considérable. Fils du ministre de l'intérieur du premier Empire, c'est-à-dire du régime le plus absolu et le plus arbitraire qu'ait eu la France, M. de Montalivet commença par être, sous la Restau-

1. Ernest Daudet, *Louis XVIII et le duc Decazes* (1815-1820). 1 vol. in-8° de VII-495 p. avec portraits. Paris (Plon), 1899.

2. Comte de Montalivet, *Fragments et Souvenirs*, t. Ier (1810-1832), précédé d'une notice historique par *M. Georges Picot*. 1 vol. in-8° de CXXV-394 p. Paris (Calmann-Lévy), 1899.

ration, un libéral intransigeant : il le fut notamment pendant le ministère Decazes. Il était alors engagé dans les sociétés secrètes, dont il nous raconte le mécanisme, la composition, et aussi les plans de bouleversement radical. En dépit de cette attitude nettement hostile, il fut, à la mort de son frère aîné, admis à la pairie héréditaire par une grâce spéciale de Louis XVIII, quoiqu'elle ne fût pas transmissible en ligne collatérale. Néanmoins, en 1830, on le trouve au nombre des pairs qui se prononcèrent le plus immédiatement et le plus résolument pour un changement de dynastie. Le tableau qu'il trace des incertitudes de la Chambre des pairs, des dispositions de ses membres à attendre l'événement et à ne pas se compromettre avant le dénouement, pourrait souvent trouver sa place dans l'histoire de nos révolutions. Une fois le nouveau gouvernement fondé, le rôle de Montalivet prit de l'importance ; il fut des plus honorables lors du procès des ministres de Charles X, dont il contribua, par sa vaillance et son sang-froid, à sauver la tête. Toute cette partie de ses mémoires, où Montalivet raconte ses rapports intimes avec Louis-Philippe, ainsi que son action dans le cabinet Casimir Périer et dans ceux qui le suivirent, a une valeur historique qu'on ne saurait reconnaître trop haut. — M. de Montalivet (p. 59) dit tenir de Berryer que, après la chute du ministère Martignac, le grand orateur aurait été chargé par M. de Villèle de négocier l'arrivée au pouvoir, sous sa présidence, de Casimir Périer et du général Sébastiani. Il y a là une confusion : ce ne fut pas au nom de M. de Villèle, avec lequel il avait été en dissidence politique depuis quelques annés, que M. Berryer fit ces ouvertures ; ce fut au nom de M. de Polignac, dont il était l'ami, et qui, dans les vues un peu incohérentes de son esprit, avait d'abord médité cette fusion : elle n'aboutit pas, et ne pouvait pas aboutir. — B. DE LACOMBE.

Frédéric Le Play, le fondateur de la science sociale en France, laissa une volumineuse correspondance dont aucune partie jusqu'à ce jour n'avait été publiée. Son fils, **M. Albert Le Play**, vient de faire paraître les lettres que l'auteur des *Ouvriers européens* écrivit à sa mère, puis plus tard à sa femme lors des voyages qu'il entreprit de 1829 à 1854[1]. Il parcourut successivement l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Angleterre, la Russie, la Suède, l'Italie et l'Autriche, recueillant les nombreux documents qu'on retrouve dans ses différentes études sociales, notant ses impressions et les menus incidents de chaque jour. La publication de

1. FRÉDÉRIC LE PLAY. *Voyages en Europe, 1829-1854*, extraits de sa correspondance publiés par M. Albert Le Play. 1 vol. in-18 de 342 p. Paris (Plon), 1890

ces billets intimes ne semble pas justifiée par le peu d'intérêt qu'ils dégagent ; on y trouve, il est vrai, des remarques intéressantes sur l'industrie et les mœurs des pays parcourus, mais elles disparaissent le plus souvent au milieu de détails chers au souvenir d'une famille, déconcertants pour le simple lecteur. Les publications posthumes sont fort à la mode aujourd'hui, elles sont inspirées par un sentiment qui honore le compilateur, elles accroissent bien rarement la réputation de l'auteur. C'est, craignons-nous, le cas de celle-ci. En tête du volume se trouve la notice biographique de Frédéric Le Play, parue dans les *Annales des Mines*, en 1882, sous la signature de M. Lefébure de Fourcy et une bibliographie des ouvrages du maître. — Bernard FAULQUIER.

HISTOIRE DE L'ART

En publiant l'*Inventaire des tableaux du Roy rédigé en 1709 et 1710 par Nicolas Bailly*, **M. F. Engerand**[1], a réalisé la première partie d'un projet qu'il a formé et qui consiste à dresser l'inventaire complet de l'ancienne collection de la couronne de France. On comprend l'importance d'une pareille entreprise, l'ancienne collection royale constituant encore pour la peinture et les objets d'art le fonds principal de nos musées. M. Engerand nous donnera l'état des collections de peinture avant la Révolution en publiant : 1° l'inventaire rédigé par Bailly en 1710, qui contient l'état de la collection à la fin du règne de Louis XIV ; puis 2°, pour le XVIIIe siècle, l'inventaire des tableaux achetés et commandés par la direction des bâtiments du Roi de 1710 à 1792.

F. Villot avait signalé dès 1849 dans les premières éditions du catalogue des tableaux du Louvre l'importance de l'inventaire de Bailly et souhaitait qu'il fut publié ; son vœu vient seulement de se réaliser. Nous ne possédons point malheureusement d'inventaire de la petite collection de François Ier. Le P. Dan, en 1643, donne une liste de 49 peintures conservées à Fontainebleau. Les achats successifs et les commandes de Louis XIV, surtout l'acquisition des deux grandes collections de Mazarin et de Jabach, constituèrent un véritable musée qui fut installé au Louvre en 1680 et

---

1. *Inventaire des tableaux du Roy rédigé en 1709 et 1710 par Nicolas Bailly*, publié pour la première fois par FERNAND ENGERAND. (Collection d'inventaires publiés par la section d'archéologie du comité des travaux historiques). 1 vol. in-8 de XXVI-697 p. Paris (Leroux), 1899.

*

confié à la garde de Le Brun, qui rédigea le premier inventaire en 1683 : il comprend 426 toiles. Mais ces tableaux servirent de plus en plus à orner et décorer les appartements de Versailles et des maisons royales, et furent soumis comme les meubles ou les tapisseries à des déménagements incessants ; en effet, le peintre Houasse, qui succède à Le Brun dans la garde des tableaux du Louvre, ne compte plus en 1691 que 90 peintures, tandis que Paillet, garde des tableaux de Versailles et des maisons royales rédige un inventaire en 1695 qui comprend 776 numéros. Nicolas Bailly qui succéda à Paillet reçut l'ordre de Mansart de procéder à un recolement général de toutes les peintures possédées par le Roi ; il donna une première édition de son travail en 1706, le remania et, en 1710, acheva le volume dont plusieurs copies furent faites dans la suite et qui se trouve aujourd'hui pour la première fois imprimé. Une telle entreprise ne devait plus être réalisée ; nous possédons plusieurs catalogues rédigés au moment de prises en charge des divers gardes des tableaux, ou bien consacrés à l'inventaire des œuvres conservées dans certains châteaux, comme ce curieux catalogue des 131 tableaux dont le duc d'Antin fit décorer ses appartements particuliers après la mort de Louis XIV. Mais vers 1743 on songea de nouveau à dresser un inventaire général, Portail y travailla et Lépicié, secrétaire perpétuel de l'académie, fit paraître en 1752 et 1754 le catalogue descriptif et raisonné des tableaux des écoles italiennes. Le travail resta inachevé.

L'inventaire de Bailly, rédigé avec grand soin, comprend la description de 2.376 peintures. Mais M. Engerand ne s'est pas contenté d'un simple travail d'éditeur ; il a dressé l'itinéraire de chaque œuvre, recherchant dans les descriptions de châteaux ses emplacements successifs, groupant tous les renseignements qu'il pouvait rencontrer aux Archives, dans les comptes des bâtiments du Roi ; c'est là un travail considérable, minutieux, que l'auteur a accompli avec un soin parfait ; son livre servira de base aux futurs catalogues du Louvre ; sur bien des points, l'œuvre est presque entièrement faite. En même temps, M. Engerand a pu rectifier à l'aide de Bailly de fausses attributions faites à des artistes français du XVIIe siècle, et retrouver plusieurs peintures oubliées ou égarées sous de faux noms en divers musées, particulièrement à Versailles. Le témoignage de Bailly, négligeable pour les artistes étrangers, est d'une importance capitale pour nos artistes du XVIIe siècle, car il était leur contemporain. Et c'est ainsi que nous pourrons maintenant juger sur des œuvres certaines des artistes tels que Jean Nocret (p. 366), Gilbert de Sève (p. 382), Antoine Dieu (p. 501), Etienne Allegrain (p. 510), et distinguer les toiles de Jean-Baptiste Martin l'aîné de celles de Pierre Denis Martin le jeune, si souvent confondues avec

celles de Van Der Meulen (p. 487, p. 520). De bien curieuses indications sont fournies par M. Engerand sur les restaurations si nombreuses subies par les tableaux aux cours des XVIIe et XVIIIe siècles ; sans doute, les marchands ont une tendance à augmenter l'importance de leur travail et à faire passer de simples nettoyages pour des réfections, mais il faut avoir lu ces notes pour juger sainement et de bonne foi les œuvres que nous avons sous les yeux. Croire contempler encore un Raphaël dans le grand Saint-Michel du Salon Carré ou dans la Sainte Famille de François Ier, quand on a lu la longue liste des réfections dont ils ont été l'objet, c'est garder de bien grandes illusions (Cf. p. 12). Il nous est également bien difficile de juger maintenant la peinture de Poussin (cf. p. 301), et M. Engerand ne parle pas des restaurations du XIXe siècle, hélas !

Le prochain volume que nous promet M. Engerand aura un plus grand intérêt encore pour l'histoire de l'art français; (on l'a vu par les extraits déjà parus dans la *Chronique des Arts*) ; — il montrera quelles ont été les tendances de l'administration des beaux-arts pendant le XVIIIe siècle, quelle influence elle a exercé, et prouvera comment dans la deuxième partie du siècle, par les achats, les commandes, les sujets imposés, les peintres choisis, la direction des bâtiments a contribué à hâter le mouvement de réaction classico-antique, en même temps que par les séries de sujets de l'histoire de France demandés aux peintres, aux tapissiers, par les statues de grands hommes destinés à orner un futur Museum, elle préparait des créations qui devaient être réalisées pendant le siècle suivant. — GASTON BRIÈRE.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

PRINCE DE BISMARCK. **Pensées et Souvenirs**, trad. fr. par E. JŒGLÉ. 2 vol. in-8 de 384 et 479 p. avec 1 portrait de l'auteur. Paris (Le Soudier), 1899. — CHARLES ANDLER. **Le Prince de Bismarck**. 1 vol. in-12, de 400 p. Paris (Bellais), 1899.

Bismarck, octogénaire, disgrâcié, retiré à la campagne, employait ses loisirs d'hiver à dicter ses Mémoires et à préparer lui-même des matériaux pour sa propre histoire. Découragé après la mort de sa femme et celle de son fidèle confident Lothar Bucher, il disparut lui-même sans avoir tiré de son cerveau ou de ses archives toutes les révélations que le public et les historiens en attendaient. Le monument qu'il comptait élever à sa propre gloire est resté inachevé. Nous en avons du moins d'importants morceaux : ce sont les deux volumes qui ont paru cet hiver sous le titre de *Pensées et Souvenirs*. — Il faut bien constater que l'apparition de ces *Pensées et Souvenirs* a été une déception pour ceux qui comptaient que le vieil homme d'état y dévoilerait tous les ressorts cachés et toutes les roueries de sa politique, qu'il y étalerait des scandales inconnus et y livrerait au public des secrets d'état. Un troisième volume, dont la publication est ajournée et le sera peut-être indéfiniment, satisfera, dit-on, cette curiosité. Mais pour le moment, il faut bien nous contenter des deux volumes parus ; quand on en sait faire l'usage qui convient, ils ont, d'ailleurs, une vraie valeur historique. Et d'abord leur authenticité n'est pas contestable : ce sont bien là des pages pensées et dictées par Bismarck, et à ce titre déjà elles ne sauraient être indifférentes à l'histoire. Comme beaucoup de grands hommes d'état, Bismarck a eu la coquetterie de sa propre gloire. Ce qu'il a voulu, dans ses mémoires, c'est se présenter lui-même à la postérité sous les traits qu'il lui convenait. En somme, il pose devant l'histoire, très habilement d'ailleurs et avec cet air d'entière sincérité qu'il savait prendre quand il le fallait et qui était un de ses moyens d'action diplomatique. Les *Pensées et Souvenirs* nous montrent donc parfois un Bismarck tel qu'il a été et toujours un Bismarck tel qu'il veut qu'on le représente. A ce titre, les deux volumes que nous analysons sont précieux ;

i est intéressant de savoir comment Bismarck voulait être jugé, quelle idée il se faisait à la fin de sa carrière de chacune des étapes qu'il avait parcourues.

C'est surtout comme le fondateur de l'unité allemande, comme le grand ouvrier qui forgea de ses rudes mains l'Allemagne d'aujourd'hui que Bismarck apparaît dans ces deux volumes. Aussi est-ce surtout sur les périodes de la construction et des luttes qu'il s'arrête volontiers ; on croirait, comme le remarque finement l'un de ses derniers historiens, M. Andler, qu'il se désintéresse de l'œuvre achevée. Tout le premier volume et un bon tiers du second ne nous conduisent qu'à 1871. Des vingt ans de son règne tout puissant, de 1870 à 1890 c'est à peine s'il esquisse quelques épisodes. Un chapitre est consacré au *Kulturkampf*, mais il suffit de le lire pour voir qu'en réalité la question est escamotée ; deux chapitres sur les difficultés personnelles du chancelier avec les conservateurs, avec Harry d'Arnim, avec l'impératrice Augusta, touchent à peine à la politique générale. Ajoutez deux chapitres très courts sur « les départements ministériels » et « le conseil d'état » et c'est tout pour l'histoire intérieure. De ses luttes avec les partis socialistes, de ses réformes sociales, de sa politique économique, pas un mot. La raison en est facile à deviner. Bismarck dans cette partie de son œuvre a échoué, ou n'a réussi qu'à demi. Il a été, quoiqu'il ne veuille pas convenir de sa défaite, obligé de signer la paix avec les catholiques et de faire bien des pas sur la route de Canossa ; contre la sociale-démocratie, il a essayé des lois d'exception et de persécutions : il n'a réussi qu'à augmenter à chaque élection le nombre des voix socialistes ; il a employé les moyens de coercition les plus violents pour germaniser les Polonais et les habitants du Slesvig, et pour assimiler les Alsaciens-Lorrains : il n'a obtenu aucun résultat sérieux. Il semble que ce grand réaliste, qui a su mieux que personne discipliner les forces matérielles et s'en servir pour le succès de sa politique, ne se soit pas rendu compte de la place que tiennent dans le monde les forces morales ; il s'est heurté à des puissances impondérables, mais réelles et irrésistibles et lui qui avait su faire « par le fer et par le feu », seul contre tous, l'unité allemande, il a échoué quand il a voulu discipliner les partis, dompter les catholiques et la papauté, arrêter l'essor du socialisme ou extirper le patriotisme des peuples vaincus. De là, dans ses *Pensées et Souvenirs*, la disproportion. L'apologie de la politique et des systèmes bismarckiens se fût mal trouvée de l'aveu de ces échecs ; ils eussent fait tache sur la gloire du chancelier de fer. — Voilà, à notre avis, dans quel esprit il faut lire l'œuvre qu'a laissée le prince de Bismarck ; ces observations

faites, on ne risque plus de se laisser égarer ; on sait ce que veut et où va l'auteur. On peut, dûment averti, tirer un excellent profit de cette rapide revue de l'histoire contemporaine d'Allemagne et d'Europe au point de vue Bismarckien.

C'est d'abord la jeunesse de Bismarck et ses débuts dans la carrière administrative et judiciaire, après que le ministre Ancillon eut refusé de le faire entrer dans la diplomatie. Nous trouvons à glaner d'intéressants et vivants détails sur la diplomatie et le service judiciaire prussiens vers 1840-48. En 1847, Bismarck est appelé comme député suppléant à la « diète réunie » et tout de suite, au contact de ces « libéraux à la française, » ses idées politiques s'affirment. Son idéal se précise : c'est un pouvoir monarchique tempéré par la critique publique de la presse et du Landtag (p. 21). Mais, avant tout, la force de la Prusse est dans sa monarchie traditionnelle, respectée, créatrice de la puissance prussienne dans le passé et seule capable, avec l'aide de l'armée, de l'augmenter dans l'avenir. A cette époque où dominent dans la bourgeoisie et la noblesse prussiennes les tendances de la *Burschenschaft*, le hobereau intransigeant, le « casse-cou royaliste » qu'est Bismarck est une anomalie et un scandale. Surviennent les événements de mars 1848 et la révolte de Berlin : la politique des professeurs libéraux, grâce à l'émeute, semble l'emporter : ils se flattent de limiter le pouvoir royal, d'imposer au roi une constitution et en même temps de réaliser l'unité de la « grande Allemagne ». Cette alliance du libéralisme doctrinaire et des hommes des barricades ne dit rien qui vaille à Bismarck, et ainsi se marque dès les débuts de sa vie politique cette vue claire des réalités, ce sentiment net des possibilités qui feront de lui le premier homme d'état de son temps. L'unité allemande ne lui paraît pas pouvoir sortir « de la source horrible et impure d'où coule le mouvement révolutionnaire de Berlin (p. 37) ». Bismarck est, d'instinct, le plus solide soutien du trône dans la crise de 1848 : il s'efforce de souffler à Frédéric Guillaume IV la résistance ; il arme ses paysans pour les conduire au besoin à Berlin. Dans une conversation avec le roi, il oublie quelque peu le respect protocolaire et fait de rudes reproches au monarque trop docile, à son gré, aux injonctions des révolutionnaires (p. 58) ; et le roi, lorsqu'on lui propose Bismarck comme collaborateur du nouveau ministre Brandenbourg, écrit en marge de la liste : « ne pourra être nommé ministre que si la baïonnette doit être maîtresse absolue ». Cette fois, Bismarck resta en réserve pour les suprêmes périls de la monarchie. Dans cette crise de 1848-51 apparaît nettement le politique réaliste que fut toujours Bismarck : il se rend compte de la vanité des discussions du parlement de Francfort ; il y retrouve le virus révolu-

tionnaire ; de plus en plus il est convaincu que la seule force qui existe dans l'Allemagne du Nord, c'est le roi de Prusse et son armée (p. 74). Savoir discerner derrière les apparences séduisantes et derrière la sonorité des grands mots où est véritablement la force, et, cette force une fois trouvée, l'employer sans hésitations en vue d'une fin pratiquement réalisable, voilà tout le secret de la tactique politique de Bismarck. En 1848, il comprend que c'est par la monarchie et l'armée prussiennes que se fera l'unité allemande et que se réaliseront les idées généreuses mais utopiques des bourgeois de la *Burschenschaft*.

En 1855, voici enfin Bismarck chargé d'un rôle important : il représente la Prusse à la diète de Francfort, et, dès ce moment, la netteté et le bon sens de ses vues politiques s'imposent tellement qu'il va être l'inspirateur véritable de la politique prussienne. A Francfort, il a bientôt discerné la faiblesse réelle de l'Autriche que jusque là il avait crue forte : dès lors les grandes lignes de sa politique sont arrêtées dans son esprit. Pendant la guerre de Crimée, seul contre tous, il émet l'avis que le roi de Prusse doit résister aux injonctions de l'Autriche et se préoccuper uniquement de résoudre la question allemande contre l'Autriche. Le roi et Manteuffel préférèrent supporter les mauvais procédés de l'Autriche et tout subordonner à une admission dédaigneuse au Congrès de Paris. (Lettre à Gerlach, 11 février 1856, p. 153 et suiv.).

La période de formation et d'éducation va bientôt s'achever pour le génie de Bismarck. Dans l'été de 1855, il est envoyé comme ambassadeur à Paris ; il voit de près Napoléon III et le juge « intelligent et aimable, bien qu'il ne soit pas aussi habile qu'on veut bien le dire » (p. 201). A Saint-Pétersbourg, où il est envoyé en demi-disgrâce, il étudie et il observe comme à Paris. Il développe ses admirables qualités de netteté et de pénétration ; il se confirme dans les maximes de sa politique pratique et réaliste ; il pense que la politique prussienne « ne tient pas assez compte des faits » (A Gerlach, 2 mai 1857, p. 203 et suiv. Toute cette correspondance est à lire et bien des diplomates ou des hommes politiques auraient profit à la méditer). « Je tire ma règle de conduite envers les gouvernements étrangers non d'antipathies vieillottes, mais de la plus ou moins grande utilité que je leur attribue pour la cause de la Prusse. » Il recommande d'éviter la « politique de sentiments », de faire de la « politique active », et de ne plus se borner « à ramasser les pierres qui tombent dans notre jardin et à brosser tant bien que mal la crasse qui s'est posée sur nous (*ibid.*) » (Cf. p. 222).

Voici deux chapitres particulièrement intéressants (XII et XIII) : *Coup d'œil rétrospectif sur la politique prussienne* et *les dynasties et les races alle-*

mandes. Depuis Frédéric le Grand, la politique prussienne est désemparée, sans but ; elle ne sait pas où elle va : de là ses malheurs et ses humiliations. Ce but qu'elle cherche, Bismarck l'indique dès l'époque de la guerre d'Italie et de la guerre de Crimée avec une netteté merveilleuse ; il veut que l'on sacrifie tout à ce résultat et que l'on mette en jeu pour l'obtenir toutes les forces de l'état prussien. Devenu ministre dirigeant, il va droit à ce but. Il lui faut vaincre les hésitations et les craintes du roi : il en vient à bout en faisant appel à ses sentiments « d'officier prussien combattant pour la monarchie et la patrie » ; jusqu'à la mort, c'est par là qu'aux heures de crise il saura toujours imposer ses vues au roi et à l'empereur qu'il définit parfaitement « le premier officier de la monarchie prussienne ». Il lui faut batailler contre l'opposition continue de la reine Augusta ; et cette lutte dut irriter singulièrement le ministre autoritaire, car il a conservé contre la noble femme qui fut l'impératrice et reine une rancune qu'il exhale à tout propos dans ses *Pensées et Souvenirs*. Il lui faut encore vaincre la sourde résistance de ses rivaux et de ses subordonnés ; il brise celle de Goltz en 1863 comme il brisera plus tard celle d'Arnim. Il a la charge très lourde du pouvoir et des destinées de l'Allemagne ; mais il a le sentiment très vif de sa responsabilité ; il la prend volontiers tout entière sur ses larges épaules, mais il exige l'obéissance absolue à ses volontés. Il faut lire la lettre qu'il écrit à la Noël 1863 à Goltz : elle est un modèle d'éloquence précise et brutale (II, p. 2) : le moyen, en effet, de faire une politique sérieuse si celui qui a la responsabilité de la direction n'a pas la pleine maîtrise de ses mouvements et si l'ambassadeur cherche à faire briller ses propres mérites et triompher ses propres vues au lieu de tout sacrifier au bien public et de se contenter d'être un rouage utile et intelligent ?

Nous entrons dans la période de réalisation : 1864, 1866, 1870. Les *Pensées et Souvenirs* nous apportent peu de documents nouveaux sur cette période bien connue par toutes les publications de ces dernières années. Le rôle de Bismarck y apparaît ce qu'il fut en réalité, dominant. C'est lui seul qui, malgré l'opinion et malgré le roi, impose la guerre contre l'Autriche ; c'est lui aussi qui, avec l'appui du seul prince royal, impose les préliminaires de Nikolsbourg. En ménageant l'Autriche, en s'opposant au désir du roi d'annexer des territoires autrichiens, Bismarck fait preuve d'une véritable sagesse qu'il ne sut pas montrer plus tard après la guerre avec la France. Il avait dès 1866 l'idée de faire de l'Autriche expulsée de l'Allemagne, mais restée entière, l'alliée de la Prusse. Il pensait au contraire en 1871 que la France vaincue ne pardonnerait jamais les blessures faites à son honneur et resterait pour l'Alle-

magne unifiée une ennemie irréconciliable ; de là la différence de sa conduite en 1866 et en 1870, et de cette conception inverse que se faisait Bismarck du caractère français et du caractère autrichien, il est facile de mesurer les conséquences. — Bismarck consacre un chapitre aux origines de la guerre franco-allemande et à la fameuse affaire de la dépêche d'Ems. Naturellement, il cherche à rejeter tout l'odieux de la provocation sur les Français. Mais du texte même de ses *Souvenirs* il ressort la preuve que la guerre, voulue et décidée par lui, fut provoquée par ses intrigues. M. Ch. Andler, dans le livre que nous analysons ci-dessous, a réuni (Appendice I) les textes principaux sur la question de la dépêche qui détermina la guerre ; nous ne referons pas après lui la démonstration ; il fait remarquer avec raison que de l'aveu même de Bismarck dans ses *Souvenirs* on peut retenir trois points : 1° que la candidature Hohenzollern fut l'œuvre de Bismarck puisqu'il menace de donner sa démission si elle est retirée ; 2° qu'il croyait la guerre une nécessité et n'aurait pas hésité à la provoquer artificiellement ; 3° que la candidature Hohenzollern s'est produite au moment où le sentiment allemand au sud du Mein avait atteint l'intensité que désirait Bismarck [1]. Bismarck est donc bien l'auteur conscient de la terrible lutte et de ses conséquences ; il s'en est réjoui ouvertement avec ses deux amis, le vieux Roon et Moltke (II, p. 109). Sur la guerre elle-même, les *Pensées et Souvenirs* ne nous disent presque rien ; ils ne sont intéressants que sur les intrigues qui précédèrent la proclamation du roi Guillaume comme « empereur d'Allemagne » à Versailles.

On attendait avec curiosité les explications de Bismarck sur le *Kulturkampf* et sur le Congrès de Berlin ; ces deux chapitres ont été une déception. Le chancelier explique l'origine et le but des « lois de mai », mais sur toute la seconde partie et sur les concessions qu'il dut faire au *Centre* et à la diplomatie ferme et habile de Léon XIII, Bismarck est muet ; pas un mot non plus sur l'arbitrage du Pape dans la question des Carolines. On sent qu'il était désagréable à Bismarck d'aborder un sujet où il n'avait pas eu le beau rôle. A propos du Congrès de Berlin, Bismarck abuse quelque peu de la crédulité de son lecteur : on sent ici le désir de ne point déplaire à la Russie ; il va jusqu'à affirmer (II, p. 126) « qu'entre les conditions de paix primitives formulées par Ignatieff à San Stefano et le résultat du Congrès, la différence politique était sans importance », et il en donne comme preuve la facilité avec laquelle plus tard la Bulgarie acheva de s'affranchir. Voilà des affirmations qu'il ne sera

1. Andler. *Le prince de Bismarck*, p. 125 et 374.

pas très facile de faire accepter aux Russes et vraiment le prince de Bismarck a cru ses adversaires plus naïfs que de raison.

Parmi les derniers chapitres, deux sont particulièrement intéressants. L'un est intitulé : *La politique future de la Russie* ; il est admirable par la netteté des vues politiques et la précision lumineuse de l'exposition ; mais il a le tort de ne considérer que la politique Russe en Europe ; il ne semble pas comprendre toute la place que tenait déjà dans la politique des tzars la marche vers le Pamir et vers Pékin. Bismarck, qui a eu la vision si précise de la situation politique européenne, ne s'est pas rendu compte que de plus en plus la politique s'élargit et embrasse le monde entier, et c'est là l'un des points faibles de l'enchaînement logique des conceptions politiques du chancelier de fer. — Le chapitre sur *la Triple alliance* n'est point nouveau ; mais il n'en est pas moins intéressant : sur le rôle de l'Autriche dans la politique européenne et sur les causes qui ont déterminé la conclusion du premier pacte entre Bismack et Andrassy, il résume admirablement les mobiles du chancelier prussien et du ministre autrichien. — Deux chapitres sur *l'Empereur Guillaume I* et *l'Empereur Frédéric III* terminent le second et — pour le moment — dernier volume des *Pensées et Souvenirs*.

La nouvelle publication n'apporte pas à l'histoire, on le voit, de révélations sensationnelles ; mais sur beaucoup de points elle complète ou éclaire ce que nous connaissions déjà ; en tout cas elle indique, sur toutes les grandes questions, le point de vue Bismarckien. Le chancelier de fer apparaît bien, en somme, dans ce livre qu'il a dicté ou écrit de sa main, tel qu'il était, avec ses merveilleuses qualités de diplomate et d'homme d'état, avec sa volonté indomptable mise au service d'un sens pratique qui touchait au génie ; il a eu beau farder en quelques endroits sa conduite pour paraître devant la postérité, les traits essentiels de sa physionomie sont désormais fixés. Plus tard, quand parleront les Archives encore muettes, quelques traits peut-être devront être rectifiés, mais l'ensemble du portrait est désormais bien tracé. Bismarck, comme beaucoup de grands politiques, n'est pas un être compliqué et sa psychologie est simple.

La mort de Bismarck et la publication de ses *Pensées et Souvenirs* devait naturellement susciter des peintres pour cette grande figure disparue et des historiens pour cette longue vie publique. C'est surtout le personnage que **M. Charles Andler** a voulu faire vivre et a essayé de camper en pleine lumière ; il suit Bismarck daus toutes les grandes phases de sa vie publique, depuis son enfance jusqu'à sa disgrâce bougonne et à sa mort. M. Andler est plus philosophe peut-être et psychologue qu'historien, ou plutôt, il fait l'histoire en psychologue : il n'y a rien là d'ailleurs

que de légitime et de naturel ; il sacrifie les détails et ne retient que les traits qui peuvent servir à dessiner la figure de son personnage. Son livre est une succession d'épisodes brefs, enlevés de verve, où toute la vie du grand homme d'état est retracée. M. Andler a parfaitement vu les caractères saillants de la physionomie de Bismarck, tels qu'ils ressortent de ses actes et de ses mémoires et tels que nous les indiquions tout à l'heure. Si ce compte rendu n'était pas déjà trop long, nous aimerions à citer l'explication très juste des conceptions bismarckiennes que l'on a résumées dans la formule célèbre (que d'ailleurs il n'a pas dite) : « la force prime le droit ». Bismarck juge les choses en réaliste : il a l'horreur de toute rhétorique et de tout dogmatisme juridique. « Sa politique extérieure fut d'un analogue réalisme. Il se garda de juger les traités uniquement selon la justice. Ils sont une notation provisoire d'un équilibre de forces, qui est changeant. C'est pourquoi les juristes se leurrent s'ils croient décider du droit public. La foi qui garde les traités est en réalité la force qui les étaie... (p. 79). » M. Andler reconnaît qu'au fond Bismarck eut raison contre « les professeurs de la Chambre des députés ». « Ils étaient plus modernes que lui, dit-il, (j'avoue que, pour ma part, je ne sais pas très bien ce qui signifie être « moderne »); mais il eut raison de leur dire qu'ils froissaient l'âme populaire prussienne et que cette âme était monarchiste jusqu'au fond, qu'ils ne sentaient pas et qu'ils ne pensaient pas comme le peuple prussien » (p. 82). C'est là un point important : Bismarck fut un réalisateur ; il incarna les tendances, les aspirations et, si l'on veut, les préjugés, de la moyenne du peuple allemand ; sa force et son succès sont en très grande partie venus de là. — De même, à la fin de son volume, M. Andler marque très bien que « Bismarck vieillissant, avait perdu le sens des opportunités politiques et qu'il désapprenait l'évaluation exacte des forces qui mettent en mouvement les nations. Sa pensée s'était fixée sur une situation autrefois créée par lui et elle se refusait à envisager les faits qui avaient modifié cette situation. » (p. 357). On ne saurait mieux expliquer les causes des échecs de Bismarck à la fin de sa carrière : il semble qu'en effet, à un certain point de son évolution, l'intelligence lucide de Bismarck se soit fermée et comme figée ; il n'a pas été, comme Gladstone, jeune jusqu'à la fin, parce qu'il n'a pas su comme lui renouveler sans cesse ses conceptions au contact des faits. Et peut-être est-ce là qu'il faut chercher l'explication d'un trait que nous indiquions plus haut : le médiocre intérêt des derniers chapitres de ses *Pensées et Souvenirs*. Il n'est pas sûr qu'à la fin de sa vie Bismarck se soit rendu un compte exact de son œuvre. Quand les personnages qu'il avait connus et dont il avait su jouer avec un art si mer-

veilleux eurent disparu ; quand surtout les conditions de la politique extérieure eurent été changées par la prédominance des questions coloniales et économiques, Bismarck, sur cet échiquier renouvelé, s'embrouilla, il n'eut plus la pleine intelligence des événements, il n'en aperçut plus toute la portée.

On lira avec un intérêt tout particulier certains chapitres de M. Andler, ceux où il retrace la *réforme financière et économique* ; la *lutte contre le socialisme et la réforme sociale* ; *la politique coloniale* ; *les nationalités rebelles*, etc. Là-dessus les *Pensées et Souvenirs* étaient muets ; ce sont, au contraire, les parties les plus neuves et les plus intéressantes dans le livre de M. Andler ; il a parfaitement montré les applications prudentes et pratiques de socialisme d'état tentées et réussies par un homme d'état que les mots n'ont jamais effrayé (nationalisation des chemins de fer, lois de protection ouvrière, etc.) On ne connait pas assez Bismarck sous ce jour : il a été, en matière de politique sociale, un initiateur, un réalisateur à la fois prudent et audacieux. M. Andler, avec grande raison, a mis en lumière ce côté peu étudié de la physionomie du chancelier de fer.

M. Andler connaît très bien la législation sociale de Bismarck : il est visible qu'il sait beaucoup moins parfaitement l'histoire du *Kulturkampf* ; le chapitre qu'il consacre à cette longue et émouvante lutte est franchement insuffisant. L'auteur ne semble pas avoir eu connaissance des études si substantielles et si documentées de M. Lefebvre de Béhaine [1]. Il ne semble pas non plus avoir aperçu que le *Kulturkampf* ne fut pas seulement une lutte intérieure, mais qu'il se rattache à toute la politique extérieure de Bismarck. Après 1870, Bismarck ne redoutait rien tant, M. Andler le constate lui-même, que la renaissance d'une France catholique et monarchique, alliée du Pape : c'est la France encore que Bismarck poursuivit dans sa lutte contre Rome. Comme Bismarck lui-même, M. Andler passe sous silence toute la seconde partie de la lutte, celle où Bismarck recule : de l'arbitrage sur les Carolines, il ne dit rien. « Le reste est détail » et M. Andler passe, non sans s'être fait l'écho de la calomnie ridicule de la *Süddeutsche Presse* (2 août 1878), répétée par Bismarck au dîner parlementaire du 15 février 1879, du cardinal Franchi empoisonné par les Jésuites.

Sur la question de savoir si oui ou non Bismarck a voulu faire la guerre à la France en 1875, ou du moins s'il a tenu à le faire croire, M. Andler ni Bismarck lui-même ne nous ont convaincus. M. Andler accepte la thèse Bismarckienne d'une comédie organisée par Gortschakov

1. Le comte Edouard Lefebvre de Behaine, *Léon XIII et le prince de Bismarck*, avec pièces justificatives et introduction par M. Georges Goyau. Paris (Lethielleux), 1898.

et Gontaut-Biron pour représenter le chancelier russe comme l'ange protecteur de la France. Le témoignage de Bismarck est suspect et la colère qu'il montra est une preuve de sa déconvenue. En revanche, d'autres témoins sont très explicites [1]. La presse berlinoise était trop bien stylée par le chancelier pour avoir parlé malgré lui et contre son gré ; les conversations de lord Debey avec M. Gavard à Londres, de M. Morier avec M. Lefebvre de Béhaine à Munich sont trop concordantes et trop caractéristiques pour être négligées. Il faut bien voir aussi que les desseins antifrançais du chancelier et la politique du *Kulturkampf* sont liés dans cette crise de 1875. — Il serait trop long même de résumer les arguments qui, selon nous, infirment l'opinion de M. Andler et contredisent la version, naturellement partiale, de Bismarck lui-même.

Notre devoir de critique nous oblige encore à dire que parfois le livre de M. Andler est semé d'expressions étranges ou d'affirmations bizarres. Est-il de très bon goût par exemple de traiter Skobelev d' « ivrogne panslaviste (p. 312) », et Gambetta de « tribun humanitaire et emphatique » (p. 313), ou de décocher à propos de Bismarck une flèche à M. Hanotaux qu'on ne s'attendait guère à rencontrer en cette affaire (p. 145) ? Que penser maintenant de cette affirmation : « Cette paix (de Francfort) nous a coûté, avec l'Alsace-Lorraine et les six milliards, l'écrasement de la démocratie française pour une génération (p. 167) » ? La « démocratie française » et la Commune, serait-ce, par hasard, une seule et même chose ? — En général, le style de M. Andler est coloré, vif, avec, çà et là, des trouvailles d'expressions ; mais on se prend parfois à regretter qu'il n'ait pas écrit en allemand ; la tournure de sa phrase, en effet, est absolument germanique ; invariablement le verbe est à la fin et l'adjectif précède le substantif ; il finit par en résulter à la lecture un véritable agacement, d'autant plus fâcheux que l'auteur a de réelles qualités d'écrivain.

Nous avons tenu à analyser avec quelque détail les *Pensées et Souvenirs* du prince de Bismarck et l'intéressante étude de M. Andler ; on nous pardonnera en raison de l'importance du sujet d'avoir un peu dépassé les limites ordinaires d'un compte-rendu. Bismarck a été mêlé a tant de grands et tragiques événements dont les conséquences sont encore aujourd'hui si vivantes, que dès qu'on parle de lui, on se laisse involontairement entraîner à sa suite à travers toutes ces questions brûlantes.

René Pinon.

---

1. Voir notamment *La Mission de M. de Gontaut à Berlin*, par M. le duc de Broglie, Paris (Calmann-Lévy) ; *Un diplomate à Londres*, lettres et notes par Ch. Gavard, Paris (Plon), et la préface de M. Goyau au livre cité ci-dessus du Cte Lefebvre de Behaine, etc.

*
* *

CHRISTIAN SCHEFER. — **Bernadotte Roi. (1810. 1818-1844).** 1 vol. in-8 de 294 pp., Paris. (F. Alcan), 1899.

M. Christian Schefer vient de publier une intéressante étude sur l'avènement au trône et le règne de Bernadotte. L'énigmatique figure de l'ancien maréchal de Napoléon n'avait pas jusqu'à présent tenté les historiens français. Elle est demeurée fort obscure. La rareté et la partialité des documents rendent son étude fort difficile et la bizarrerie de l'homme déconcerte le psychologue comme l'historien. Ce fut en effet une curieuse personnalité que ce soldat brutal et vaniteux qui, de mauvais français, devint le plus prudent des hommes d'état suédois, bien que resté jusqu'à la fin de ses jours étranger à ce point à son pays d'adoption qu'il en ignorait la langue. M. Schefer laisse de côté les débuts de sa carrière et aborde de suite son rôle en Scandinavie. Dès 1810, époque à laquelle Bernadotte devint prince royal de Suède, il est perdu pour la France et n'intéresse plus notre histoire, malgré son intervention dans la guerre de 1813 et le dessein qu'il eut un instant de remplacer son ancien maître. Ce n'est pas une histoire proprement dite du long règne de l'ancien maréchal que nous donne M. Schefer; un tel travail aurait nécessité l'exposé de maints détails du plus médiocre intérêt. Il s'est contenté de retenir les faits caractéristiques, les incidents essentiels. Il a voulu avant tout faire revivre la figure de Bernadotte, nous faire pénétrer l'âme de ce turbulent béarnais devenu un roi pacifique et parlementaire. Il étudie les procédés de gouvernement de ce prince d'occasion qui, en l'espace de trente ans à peine, rendit la prospérité perdue à la Suède et à la Norvège, comparées en 1810 par Romansow à deux agonisants. Nous regrettons que M. Schefer, dans cette étude à la fois historique et psychologique, n'ait pas toujours apporté la clarté nécessaire. La figure étudiée était compliquée; l'ordre et le style auraient dû constamment rester le souci de l'auteur; malheureusement, dans les derniers chapitres surtout, leur absence amène quelque confusion. Ce travail reste néanmoins intéressant et nous savons gré à M. Schefer d'avoir mis au jour la curieuse figure de Bernadotte, peu sympathique pour beaucoup, mais à coup sûr l'une des plus originales des maréchaux de l'empire.

Bernard FAULQUIER.

CHRONIQUE

Sous le titre de *l'Invasion allemande en Champagne, 1870-1871*, M. le chanoine Cerf vient de publier à la librairie Desclée (Lille) « pour les enfants des écoles », une étude intéressante sur la part que le clergé a prise à la guerre de 1870, sur son rôle, celui des sœurs de charité, soit dans les ambulances, soit auprès des condamnés. C'est, selon l'expression même de l'auteur, *le Livre d'or* de la charité et du sacrifice, où sont énumérés *les Dévouements, les noms des Victimes, les Réparations et les Prières*. L'ouvrage est fait d'après les relations des témoins eux-mêmes, des acteurs, des victimes. Il a un caractère surtout « populaire » ; sa principale source est le *Bulletin du Diocèse de Reims*. Au point de vue spécial où s'est placé l'auteur, les dévouements et les victimes laïques ne devaient être mentionnés qu'exceptionnellement ; néanmoins, et malgré son caractère de vulgarisation et d'édification, les nombreuses et vivantes anecdotes dont ce livre est composé retracent d'une manière frappante le caractère sauvage de l'invasion. Lorsque le soldat est tombé sur le champ de bataille, l'historien ne s'occupe plus de lui ; les souffrances de la population civile le laissent aussi indifférents. C'est ce côté de la guerre qui est ici en partie représenté. L'ouvrage est illustré des portraits de nombreux ecclésiastiques et de quelques généraux.

— On ne saurait assez approuver toutes les entreprises qui ont pour objet de conserver des belles œuvres, avec l'aide de la gravure, des images plus artistiques et plus durables que les reproductions photographiques. L'administration des Beaux-Arts a donné un excellent exemple en commandant à M. Achille Jacquet des burins de ces deux Mantegna du Musée de Tours, si malheureusement isolés du panneau central, le *Calvaire* resté au Louvre, et la chalcographie s'est enrichie de deux chefs-d'œuvre. Le portrait de Mme de Senones, un Ingres du Musée de Nantes, était célèbre ; c'est depuis peu, grâce à la planche de M. Patricot, qu'il est connu. En Normandie des amateurs ont fondé une société de gravure pour éditer des reproductions d'œuvres d'art de la province, et c'est pour eux que M. Gaujean a gravé la *Vierge aux raisins*, le plus beau Gérard David que nous possédions en France. Chaque sociétaire donne une cotisation annuelle de 25 francs, et reçoit tous les ans deux gravures au burin, composées uniquement pour les sociétaires et dont le cuivre est griffé après que tous ont été servis. Le nombre des sociétaires ne peut dépasser deux cents, et de même, par suite, le nombre des gravures qui acquièrent avec le temps une valeur de rareté qui se joint à celle de leur mérite. Une société analogue vient d'être créée à Toulouse, et elle a, du premier coup, réuni un grand nombre d'adhésions. Comme en Normandie, son inten-

tion est de faire reproduire les tableaux des musées ou les monuments de la province. Les demandes d'adhésion doivent être adressées à M. Edouard Privat, archiviste-paléographe, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse. L'entreprise mérite d'être louée sans réserve et nous lui souhaitons bon succès.

Cette question de la reproduction des œuvres d'art est d'ailleurs à l'ordre du jour, surtout depuis un incident qui vient de se produire en province. La ville de Montauban possède une admirable collection de dessins d'Ingres, don du maître à sa ville natale; un écrivain, désirant publier les plus beaux de ces crayons, sollicite la permission de les faire photographier; après de longues négociations, le conseil municipal autorise la reproduction, mais demande une redevance : par contre, il concède à l'éditeur le monopole photographique; c'est là une décision contre laquelle nous devons protester. Un conseil municipal n'a pas le droit de livrer un musée au monopole d'un photographe, d'en tirer profit comme d'une taxe d'octroi. Il y a dans les musées de province bien des œuvres qui seraient célèbres si on les connaissait, ou même si on les voyait dans des salles souvent mal classées, écrasées par les vastes productions scolaires et académiques si généreusement envoyées par l'État. Leur vulgarisation par la gravure et la photographie présente donc un intérêt de premier d'ordre, et il faut énergiquement blâmer toute mesure qui, comme celle du conseil municipal de Montauban, aurait pour résultat de l'entraver.

— Par décret du 28 mai 1899, la partie historique des Archives du Ministère de la Marine a été transférée aux Archives Nationales.

— Un des derniers opuscules publiés à l'usage de ses élèves par l'*École des sciences politiques et économiques* de Londres est consacré à Colbert et à son œuvre (A. I. Sargent. *The Economic policy of Colbert*, 1 vol. in-8 de 138 p. Londres, Longman Green and C°, 1899). C'est un bon exposé des théories de Colbert avec leurs avantages et leurs inconvénients. L'auteur admire le système industriel du ministre de Louis XIV, mais il montre qu'il était condamné à une prompte décadence. A la fin, une bibliographie d'une quinzaine de pages, assez bien faite, des travaux publiés sur la question.

— L'Académie française vient de décerner ses différents prix annuels.

L'ouvrage du P. Baudrillart sur les *Relations de la cour de France avec l'Espagne au XVIII*e siècle a obtenu le grand prix Gobert (9.000 fr.). Le second prix (1.000 fr.) est accordé à M. Lehautcourt pour son étude sur *Le siège de Paris*. — Le prix Thérouanne a été partagé entre les cinq auteurs suivants : M. Taphanel (1.000 fr.) pour son étude sur *La Baumelle et Saint-Cyr*. M. Gosselin-Lenôtre (500 fr.) pour son travail sur *Le marquis de la Rouerie et la conjuration bretonne*. M. Funck-Brentano (500 fr.) pour *Légendes et Archives de la Bastille*. M. Marion (500 fr.) pour son ouvrage sur *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*. M. Cottin (500 fr.) pour ses livres sur *Le siège de Toulon*. — Le prix Montyon a été partagé entre sept auteurs : M. Paul Triaire pour son livre sur *M. Récamier et ses contemporains, 1774-1852* (1.000 fr.). M. Ad. Launay pour *l'Histoire des missions dans*

l'Inde (500 fr.). M. Em. Duboc pour son récit *Trente-cinq mois de campagne en Chine et au Tonkin (1882-1885)* (1.000 fr.). M. Martin, auteur de *La gendarmerie française en Espagne et en Portugal (1807-1814)* (500 fr.). M. Gachot pour *La deuxième campagne d'Italie (1800)* (500 fr.). Le Cte Vigier, auteur d'une étude sur *Le maréchal Davout (1770-1823)* (500 fr.). M. Joseph Wirth pour son ouvrage *Les gloires militaires de l'Alsace* (500 fr.). — Le montant de la fondation Thérouanne (500 fr.) a été alloué à M. Pierre Boyé pour son livre : *Stanislas Leckzinski et le troisième traité de Vienne.* — M. Tourneux, auteur d'une étude sur *Diderot et Catherine II*, s'est vu décerner le prix Halphen (1.500 fr.). — Le prix Guizot a été donné aux auteurs suivants : M. Lacour-Gayet pour son travail sur *L'Education politique de Louis XIV* (1.000 fr.). M. Strowsky pour *La vie de saint François de Sales* (1.000 fr.). M. Reyssié, auteur d'une étude sur *Le Cardinal de Bouillon* (500 fr.). M. Tuetey pour son ouvrage sur *Serurier (1742-1839)* (500 fr.). — Le prix Marcelin Guérin a été partagé entre MM. Engerand et Geoffroy de Grandmaison, le premier pour son étude sur *Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues (1767-1840)* (1.000 fr.), le second pour son ouvrage sur *Napoléon et ses récents historiens* (800 fr.).

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a accordé une moitié du prix Lafont-Mélicoq au livre de M. Ed. Maugis : *Essai sur le régime financier de la ville d'Amiens, du XIVe à la fin du XVIe siècle.* Une mention hors ligne a été décernée à l'ouvrage intitulé : *La guerre de 1557 en Picardie.*

— Le premier diplôme du doctorat d'Université institué l'an passé a été décerné par la Faculté des lettres de l'Université de Paris, le mois de mai dernier, à M. C. de Mandach. La thèse, sur *saint Antoine de Padoue et l'art italien*, vient de paraître (chez Laurens, 368 p., gr. in-8), en un beau livre richement et abondamment illustré. C'est une étude iconographique sur les représentations du saint et les épisodes de sa légende, de ses miracles, un tableau de toutes les œuvres de l'art italien du XIIIe au XVIe siècle où figure le célèbre thaumaturge. Rechercher comment les artistes ont interprété ce thème déterminé, comment ils l'ont dessiné, peint, modelé, c'est passer en revue une partie de l'art italien pendant trois siècles. Par l'étude attentive et minutieuse des œuvres, M. C. de Mandach a pu rectifier un grand nombre d'attributions traditionnelles, en apportant dans la discussion des arguments nouveaux, comme dans cette critique de la reconstitution du célèbre autel de Donatello au « Santo » de Padoue. Par la solidité et l'abondance des recherches, la clarté de l'exposition, ce livre est bien, comme le dit M. Eugène Müntz dans la Préface, « un modèle de probité scientifique » et l'une des plus importantes contributions à l'histoire de l'art italien parues en ces dernières années.

Livres nouveaux. — *G. Bardot.* La question des dix villes libres impériales d'Alsace depuis la paix de Westphalie jusqu'aux arrêts de réunion du conseil souverain de Brisach (1648-1680), in-8, 296 p. Paris (Picard), 7 fr. 50. — *Lt Cl*

Berthaut. La carte de France (1760-1898), Étude historique, in-4, avec gravures et reproductions publiées par le service géographique de l'Armée. Paris (H. Barrère), 30 fr. — *Gal Bonnal*. Les maîtres de la guerre : Frédéric, Napoléon, Moltke. Essai critique publié par le lieutenant-colonel Rousset, in-12, XI-235 p. avec cartes. Paris (Montgredien), 3 fr. 50. — *Bourrienne*. Mémoires, nouvelle édition refondue et annotée par D. Lacroix, t. I, in-18, XV-493 p. Paris (Garnier). — *De Broglie*. Histoire de la politique extérieure de Louis XV (1741-1756) (Index), in-8, 50 p. Paris (Calmann Lévy), 1 fr. — *A. Calmon*. Histoire parlementaire des finances de la Monarchie de Juillet, continuée par Calmon Maison, t. IV, in-8. Paris (Calmann Lévy), 7 fr. 50. — *Ct H. Camon*. La bataille napoléonienne, in-8. Paris (Chapelot) 1 fr. 50. — *A. Chuquet*. L'école de Mars (1794), in-12, 3-363 p. Paris (Plon), 3 fr. 50. — *Comte Colonna de Cesari-Rocca*. La vérité sur les Bonaparte avant Napoléon, in-8. Paris (Charles), 2 fr. — *G. Desdevises du Dézert*. L'Espagne de l'Ancien Régime. Les Institutions, in-8, XXIII-454 p. Paris (Soc. fr. d'impr. et de libr.). — *Despiques*. Soldats de Lorraine. Paris (Berger-Levrault). — *L. Dunant*. La réunion des Grisons à la Suisse. Correspondance diplomatique de Florent Guiot, résident de France près les ligues grises (1798-1799) et des députés grisons à Paris avec Talleyrand, le Directoire et les gouvernements hellénique et grison, in-8. Paris (Alcan), 12 fr. — *Cte Fleury*. Louis XV intime et les petites maîtresses, in-8, 399 p. avec portr. Paris (Plon), 6 fr. — *J. Godard*. L'ouvrier en soie. Monographie du tisseur lyonnais, 1re partie. Règlementation du travail (1466-1691), in-8, 600 p. Lyon (Bernoux et Cumin), 15 fr. — *R. Graffin*. Les biens communaux en France. Etude historique et critique, in-8. Paris (Guillaumin), 3 fr. — *E. Guillon*. Nos écrivains militaires, 2e série, in-12, 409 p. Paris (Plon), 3 fr. 50. *Cte Horric de Beaucaire*. Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française : Savoie, Sardaigne et Mantoue, t. II, in-8, 456 p. Paris (Alcan), 20 fr. — *A. Lumbroso*. Correspondance de Joachim Murat (juillet 1791-juillet 1808), t. Ier, in-8, XXX-512 p. av. portr. et fac.-sim. Turin (Roux et Frassati), 6 fr. — *Lt Mestre*, Le général Claparède, in-18, 456 p. av. portr. Paris (Dupont). — *Montier*. Robert Lindet, député à l'Assemblée Législative et à la Convention, ministre des Finances, in-8. Paris (Alcan), 10 fr. — *E. Ollivier*. L'empire libéral, t. IV. Napoléon III et Cavour, in-12, 616 p. Paris (Garnier), 3 fr. 50. — *Cte Remacle*. Bonaparte et les Bourbons. Relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris sous le Consulat, (1802-1803), in-8, 15-472 p. Paris (Plon), 7 fr. 50. — *J. Rousse*. Les lieutenants de Charette, in-12, 10-106 p. Nantes (Cier), 1 fr. 50. — *Simonet*. Le gouvernement parlementaire et l'Assemblée constituante de 1789, in-12. Paris (Larose). — *A. Steyert*. Nouvelle Histoire de Lyon, t. III, Temps modernes, in-8. Lyon (Bernoux et Cumin). — *H. Texier*. Correspondance de Montalembert et de l'abbé Texier (1838-1859), in-12. Paris (Didot), 3 fr. 50. — *P. Thureau-Dangin*. La Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle, t. I : Newman et le mouvement d'Oxford, in-8, LX-333 p. Paris (Plon), 7 fr. 50. — *Valran*. Misère et charité en Provence au XVIIIe siècle, in-8, XXIV-422 p. Paris (Rousseau). — *R. Waddington*. La guerre de Sept ans, t. I, in-8, IV-752 p. Paris (Didot), 1899.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Administrateur-gérant : ANDRÉ CARON.

Les Juifs et la Révolution française [1]

(1789-1791)

(*Suite et fin.*)

II

Si la condition des Juifs est toujours incertaine et précaire, des symptômes de changement se manifestent depuis quelques années. Un grand mouvement d'idées se forme en leur faveur en Angleterre, en Allemagne, en France surtout. Sans doute, les philosophes s'inquiètent moins de la situation des Juifs que de l'ensemble de l'édifice social et politique ; l'un d'eux même, l'apôtre de la tolérance, Voltaire, est nettement hostile aux Juifs; ce n'est pas pour eux qu'il demande la liberté ; il les relègue plus ou moins dans la canaille ignorante et vile dont il ne faut pas se soucier ; « vous êtes, leur crie-t-il, des animaux calculants ; tâchez d'être des animaux pensants [2]. »

Mais dès 1783 paraît en Allemagne un livre qui exercera une grande influence sur plusieurs des défenseurs de la cause juive, particulièrement sur Mirabeau ; c'est l'ouvrage de Dohm « la Réforme de la situation politique des Juifs », traduit ensuite en français [3]. Ce n'est cependant qu'en 1787, au moment où paraît l'édit sur les non-catholiques et où le gouvernement, inspiré par la générosité de Malesherbes, pense à modifier la condition de tous les Juifs de France, que la question juive est sérieusement agitée. La société royale des sciences et des arts de Metz met au concours un sujet qui

---

1. Voir la *Revue*, t. I, p. 5-23.
2. Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, mot Juif. Éd. Beuchot, tome XXX, pp. 462-492. — *Essai sur les mœurs*, paragr. 42.
3. Dohm, *Ueber die bürgerliche Verbesserung der Juden*. Berlin, 1783.

intéresse spécialement la cité messine : Est-il possible de régénérer les Juifs[1] ? Trois auteurs répondent à son appel, Zalkind Hourwitz, Thierry et l'abbé Grégoire. Mirabeau publie cette année même son opuscule « sur Moses Mendelssohn et la réforme politique des Juifs. »

Tous ces esprits éclairés, chrétien, philosophe, juif, libre-penseur, ne nient pas les vices des Juifs ; mais ils montrent comment tous leurs vices proviennent de l'avilissement où les sociétés chrétiennes les ont relégués, et comment, leur condition s'améliorant, leur caractère se transformera peu à peu dans l'intérêt général. « On leur permet de subsister comme ils peuvent, pourvu que ce ne soit pas par des moyens légitimes » ; et « après leur avoir ainsi défendu tout commerce honnête et facilité le malhonnête, on a l'inconséquence de les punir quand ils en profitent[2]. » Et cependant, ils peuvent rendre des services à la société. « Il est difficile de se persuader que tant d'hommes industrieux ne puissent être utiles à l'État parce qu'ils sortent de l'Asie et qu'ils se distinguent par la barbe, la circoncision et une manière particulière d'adorer l'Être Suprême[3]. » On peut les régénérer ; leur religion, leurs usages ne s'opposent nullement à une transformation complète de leur condition légale et de leur vie sociale, comme leurs adversaires voudraient le persuader ; ils ne sont pas incapables du service militaire ou, du moins, du service de la milice ; on peut les former à l'agriculture, aux arts et métiers ; ils étaient bien agriculteurs et artisans dans les quatre ou cinq premiers siècles de l'ère chrétienne. Pourquoi, les circonstances changeant, ne redeviendraient-ils pas ce qu'ils furent jadis ? « Toutes les objections tombent quand l'expérience parle[4]. » Sans doute, cette régénération des Juifs ne se fera qu'avec lenteur et il sera nécessaire de les préparer à cette révolution. Sans doute « on verra encore des Juifs

1. Sur ce concours, ouvert en 1785, cf. *Mercure de France*, année 1785, 2e semestre ; *Revue des Etudes juives*, nº 1, article d'Abraham Cahen.

2. Zalkind Hourwitz, *Apologie des Juifs*, Paris, 1789, in-8, Bib. Nat., Ld 184/26, pages 20-21.

3. Mirabeau, *Sur Moses Mendelssohn, sur la réforme politique des Juifs...*, Londres, 1787. in-8. Bib. Nat., Ld 184/23, pp. 61-62.

4. Cf. Mirabeau, Zalkind-Hourwitz, *passim*, et Grégoire, *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*. Metz, 1789, in-8, pp. 124-125.

s'obstiner à continuer leurs pratiques odieuses, leurs manœuvres usuraires... » Mais les transformations morales ne sont jamais rapides[1]. En tout cas, il faut prendre un parti ; le plus humain sera le meilleur, et, en terminant, Grégoire adjure les chrétiens de se montrer généreux. « Est-ce assez, s'écrie-t-il, de leur laisser la vie, en les privant de ce qui peut la rendre supportable ? Votre haine fera-t-elle partie de l'héritage de vos enfants ? Ne jugez plus cette nation que sur l'avenir ; mais, si vous envisagez de nouveau les crimes passés des Juifs et leur corruption actuelle, que ce soit pour déplorer votre ouvrage ; auteurs de leurs vices, soyez-le de leurs vertus ; acquittez votre dette et celle de vos aïeux[2]. » Tous ces défenseurs de la cause israélite s'accordent à demander pour tous les Juifs de France tous les droits civils ; ils ne distinguent pas entre les Juifs, ils assimilent ceux de l'Est à ceux de Bayonne et de Bordeaux, veulent même provoquer une fusion morale et légale des Israëlites, en dégageant le culte rabbinique des Juifs allemands de toute subtilité ou en supprimant leurs rabbins absolument inutiles[3]. Ils ne voient dans les Juifs de France qu'une même famille, malheureuse, avilie, attendant d'un peuple généreux son existence et son bonheur.

Ce n'est pas seulement un courant d'opinion qui se forme en faveur des Juifs. Le gouvernement de Louis XVI essaie une réforme. L'édit de janvier 1784 exempte les Juifs « des droits de péage corporel, travers, coutume, et de tous les autres droits de cette nature pour leur personne seulement » qui les assimilaient aux animaux[4]. Il est vrai qu'à la même époque des mesures plus rigoureuses que jamais sont décrétées contre eux en Alsace ; mais elles proviennent de circonstances particulières. Puis, continuant dans la voie où il est entré par l'édit de 1784, le gouvernement, sous l'impul-

1. Grégoire, *ibid.*, pp. 186-189.
2. *Ibid.*, p. 193.
3. Zalkind-Hourwitz, pp. 38-39. « Défendre à leurs rabbins et à leurs syndics de s'arroger la moindre autorité sur leurs confrères hors de la synagogue ni d'en défendre l'entrée et les honneurs à ceux qui se coupent la barbe, qui se frisent, qui s'habillent comme les chrétiens, qui vont au spectacle ». En note, p. 38 : « Il serait même à désirer qu'on leur défendît d'avoir des rabbins dont l'entretien coûte trop cher et qui sont asolument inutiles... »
4. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, tome XXVII, p. 360.

sion de Malesherbes, forme une commission de conseillers d'État, qui appelle auprès d'elle les israélites les plus connus du Midi et de l'Est : Furtado, Gradis et Lopès-Dubec de Bordeaux, Fonseca de Bayonne, Cerf-Beer d'Alsace, Beer-Isaac-Beer de Nancy, Lazard et Trenel de Paris [1].

Tous les Juifs du royaume sont loin d'éprouver les mêmes sentiments, les mêmes désirs. Pas d'entente entre eux, car ils ne sont pas tous dans la même condition légale. Certaines colonies, qui ont vécu jusqu'ici d'une manière indépendante et assez heureuse, craignent de perdre à une loi générale leurs privilèges séculaires. Pas de communautés d'idées entre les Juifs de Bordeaux et ceux de l'Est. Les Juifs portugais de Bordeaux, riches négociants et armateurs, directeurs de maisons florissantes au Canada ou à Saint-Domingue [2], vivent d'une vie large, tolérante, intelligente qui contraste avec celle des autres Juifs. Ils n'ont que du mépris pour leurs coreligionnaires, qui surchargent le dogme « de beaucoup de cérémonies ridicules, d'idées rabbiniques », et qui sont « tellement asservis à toutes sortes de superstitions ou de bigoteries » qu'ils ne se sont jamais permis d'alliances avec eux. Ils proclament bien haut leur supériorité à eux, juifs portugais, qu'une tradition fait descendre « sans aucun mélange des anciens chefs de la nation juive » enlevés de Jérusalem par Nabuchodonosor et conduits ensuite en Espagne [3]. Ils écrivent à leurs délégués que l'édit en faveur des non-catholiques « ne leur laisse absolument rien à désirer de la tolérance de la nation et de l'humanité bienfaisante du gouvernement » et les prient instamment de vouloir bien représenter « à M. de Malesherbes que tout changement à *leur* situation actuelle ne pourrait que nuire à leur bonheur ». Ils ne tiennent à rien tant qu'à ne pas être compris dans la nouvelle loi que le ministre est chargé de rédiger en faveur des Juifs d'Alsace et de Lorraine [4]. Leurs mandataires leur répondent qu'il est inutile d'espérer « une loi séparée

1. Malvezin, *Histoire des Juifs à Bordeaux*, 1875, in-8, pp. 245-54. — Bédarride, *Les Juifs en France*, p. 393.
2. Comme Gradis et Raba frères (Malvezin, p. 287.)
3. Cf. Lettre des Juifs portugais de Bordeaux à leurs délégués de Paris (8 mai 1788) dans Malvezin, pp. 251-52.
4. *Ibid.*, p. 254.

et distincte », le gouvernement désirant une loi commune à tous les Juifs. Mais ils négocient en secret avec le gouvernement, dans la crainte que les juifs allemands et avignonnais, instruits de leur tactique, ne s'opposent à leurs demandes et n'obtiennent une loi générale qui confondrait tous les Juifs dans une dénomination commune [1]. Si les Juifs de Bordeaux se séparent de leurs coreligionnaires, ils ne s'assimilent pas complètement aux Français ; le mémoire que Furtado et Lopès-Dubec rédigent à la demande de Malesherbes et qu'ils remettent au ministre le 15 juin 1788, laisse subsister entre les Juifs et les Français des différences considérables en ce qui concerne le mariage, le divorce, et, dans certains cas, les successions [2]. Malesherbes dut préparer un mémoire au roi sur les Juifs [3], mais le gouvernement de Louis XVI, occupé de réformes fiscales et administratives, puis de la convocation des États généraux, n'eut pas le temps de poursuivre le dessein qu'il avait formé. Cependant il favorisait quelques israélites de marque, leur accordait des lettres-patentes de naturalisation, si bien qu'en 1787 il y en avait déjà huit qui possédaient tous les droits des regnicoles : Calmer, Cerf-Beer, Hombert, Lallemant, Jacob de Perpignan, Lévy, Hayem, Cerf-Worms [4].

La convocation des États généraux excita bientôt les espérances de tous les Juifs de France. A Bordeaux, le règlement de convocation qui les rendait « partie constitutive de l'État » porta leur satisfaction au comble ; ils nommèrent quatre délégués, et l'un d'eux, David Gradis, devint un des quatre-vingt-dix électeurs réservés à la ville de Bordeaux, et, à ce titre, fut admis dans toutes les assemblées des trois ordres [5]. A Bayonne, malgré le refus du juge de

1. Cf. Lettre des Juifs portugais de Bordeaux, etc., dans Malvezin, pp. 251-52.
2. *Ibid.*, pp. 248-250.
3. Il est fait allusion à un mémoire de Malesherbes dans une lettre de Grégoire à Bing (23 février 1789) citée par Lemann, *L'entrée des Israélites dans la société française*, p. 445 : « Vous savez, dit Grégoire, que le roi avait déjà demandé à M. de Malesherbes un mémoire sur le peuple juif. » — Le mémoire demandé fut-il écrit ? En tout cas, s'il existe, il est inconnu.
4. Lettres-patentes de juillet 1787 en faveur de Hayem et de Cerf-Worms. *Archives Israélites*, janvier 1884, pp. 30-31. — Le 21 août 1779, David Gradis, de Bordeaux, reçoit de Louis XVI des lettres-patentes l'autorisant à posséder des terres dans toutes les colonies françaises (Malvezin, p. 243.)
5. Lettre de David Gradis à M. Dupré de St-Maur (18 avril 1789), (Malvezin, p. 253).

Saint-Esprit, et sur la requête du baron de Batz, grand sénéchal d'Albret, la nation portugaise fut convoquée avec les habitants de Saint-Esprit pour nommer quatre députés qui devaient porter leur cahier à Tartas [1].

Dans les provinces de l'Est, les Trois Évêchés, la Lorraine et l'Alsace, le ministre permit aux Juifs, en avril ou en mai 1789, de s'assembler par devant leurs syndics pour rédiger leurs cahiers de doléances et nommer des délégués qui les feraient parvenir aux États [2]. Grégoire les encourageait; il écrivait à l'un des Juifs les plus connus de Metz, Bing : « A la veille des Etats généraux, ne devriez-vous pas vous concerter avec d'autres membres de votre nation pour réclamer les droits et les avantages des citoyens? Plus que jamais, voici le moment [3]. » Ils se mirent à rédiger leurs cahiers, qui ne furent pas imprimés, mais dont les articles furent répandus dans le public par le résumé qu'en donna Grégoire [4]. Les Juifs de l'Est demandaient en commun le libre exercice de leur culte avec le droit de conserver leurs rabbins, leurs syndics et leurs communautés, l'exemption des droits de protection et d'habitation et la soumission aux charges des citoyens, enfin la faculté d'acquérir des immeubles, de cultiver des terres, d'exercer des métiers, de s'établir dans toutes les provinces sans être forcés de se réunir dans des quartiers séparés. Après les demandes générales, les demandes particulières. Ceux de Metz réclamaient l'abolition de la pension de 20.000 livres due à la famille de Brancas pour droit de protection ; ils désiraient participer à la jouissance des biens communaux dans les lieux où ils s'établiraient. Ceux de Lorraine insistaient surtout sur la conservation de leurs usages, de leurs lois civiles et religieuses, en exceptant toutefois la majorité qu'ils désiraient voir portée de 14 à 25 ans quant aux effets civils ; ils demandaient à être admis dans les collèges et les universités, et, sans doute pour ne pas charger les communautés juives d'un lourd service d'assistance ils désiraient que tout juif fît preuve d'une propriété de 10.000, 3.000 ou 1.200 livres, suivant

1. Malvezin, p. 254.
2. Grégoire. Motion en faveur des Juifs précédée d'une notice, 47 pages, Arch. Nat., ADXVIII C, tome 161. La notice indique avril, la motion mai 1789.
3. Lettre déjà citée (Lemann, p. 445).
4. Cf. la motion déjà citée de Grégoire.

qu'il s'établirait à Nancy, dans une des autres villes de la province ou dans un village. Quant aux Juifs d'Alsace, ils demandaient la liberté naturelle du mariage, restreinte par l'ordonnance de 1784, l'autorisation, au moins pendant douze ans, d'avoir des domestiques chrétiens pour les diriger dans les travaux agricoles, enfin la défense à tout homme public d'user dans les actes et les plaidoyers d'épithètes flétrissantes pour les Juifs.

Ainsi les Juifs de l'Est songent à se régénérer par l'instruction, par une application sérieuse aux arts et métiers et à l'agriculture ; mais, dans leur défiance héréditaire des chrétiens, leurs persécuteurs, ils ne peuvent encore s'élever à la conception nette et claire du droit de cité ; et, avant de savoir les droits qu'on leur accordera, ils entendent ne pas renoncer aux privilèges et aux usages particuliers, religieux et civils, qui sont leur seule sauvegarde. Les Juifs du Midi, on l'a vu, en 1788, ne demandent pas non plus l'assimilation parfaite, mais on sent bien que chez eux, mêlés au mouvement révolutionnaire et patriotique, toute réserve disparaîtra bientôt.

Tels sont les germes de l'avenir. Mais voici les vestiges du passé.

Si les Juifs trouvent des défenseurs illustres, ils en comptent fort peu. Dans les villes où ils résident, non pas à Bordeaux, Bayonne ou Avignon, mais dans la plupart des villes et bourgs de l'Alsace et de la Lorraine, ils inspirent une haine farouche. Et cette haine, ce n'est pas la religion seule qui en est la cause, mais aussi les préjugés anciens contre cette race étrangère et surtout la cupidité et l'usure de cette nation de banquiers et de commerçants.

L'usure des Juifs est « un des fléaux les plus redoutables des campagnes [1] », tel est le cri de la plupart des Alsaciens et des Lorrains. « Les Juifs, dit le clergé de Colmar, sont la principale et la première cause de la misère du peuple, de la perte de tout sentiment d'énergie, de la dépravation morale dans une classe renommée autrefois par cette foi germanique si vantée [2]. » Et ce n'est pas là l'opinion du clergé seul ; la noblesse et le tiers de Colmar et de Schlestadt s'y associent. Contre ces usures si funestes la royauté n'a pas encore fait assez, l'édit de 1784 est insuffisant ;

1. Noblesse de Nancy, *Arch. parl.*, t. IV, p. 83.
2. Clergé de Colmar et Schlestadt, *ibid.*, t. III, p. 5.

« il est plus que temps de prendre un parti définitif et tranchant [1]. » Divers moyens sont nécessaires. D'abord, il faut ordonner que les créances des Juifs sur les chrétiens d'Alsace seront constituées au denier vingt du capital seulement, c'est-à-dire 5 pour 100 [2]. Ensuite, pour détruire le monopole juif du prêt d'argent, il faut, se délivrant de la vieille conception canoniste, autoriser les corps ecclésiastiques à prêter des fonds au taux de 3 pour 100 [3]. Qu'on défende aux Juifs ici le commerce des blés [4], là celui des veaux, car « ils achètent des veaux de huit jours et au-dessous, tandis qu'il serait du bien public qu'il n'y en ait point de vendus qu'à l'âge d'un mois [5]. » Enfin, qu'on cherche à les détourner de leurs spéculations « en leur procurant des moyens de subsistance plus étendus [6] ». Ainsi on enlèvera aux Juifs l'usure, c'est-à-dire leurs moyens habituels de vivre. En outre, il faut plus que jamais « arrêter dans son principe » « leur étonnante pullulation » ; et, pour cela, entraver leurs unions autant que possible et ne permettre le mariage qu'au fils aîné de chaque famille juive [7], les empêcher d'acquérir des maisons, leur refuser le droit d'habitation dans certaines cités comme Thionville où déjà « l'on a surpris de la religion de Sa Majesté l'établissement d'un second ménage [8] », ne pas leur permettre de s'établir à Strasbourg qui les a toujours repoussés par les règlements de son Magistrat, restreindre ce droit d'habitation dans d'autres villes au nombre de familles juives déterminé par les anciennes ordonnances [9]. Quelques cahiers qui leur sont défavorables demandent « qu'ils ne fassent plus corps, qu'ils contribuent à toutes les impositions [10] » ; ils auront les charges, mais

1. Noblesse des districts réunis de Colmar et de Schlestadt, *ibid.*, t. III, p. 8.
2. Tiers de Haguenau et Wissembourg, art. 40, *ibid.*, t. III, p. 418. — Ville de Strasbourg, arr. 16.
3. Tiers de Haguenau, art. 59, *ibid.*, t. III, p. 419. — Clergé de Colmar, 14°, t. III, p. 5 ; noblesse, art. 15, t. III, p. 8 ; tiers, art. 36, t. III, p. 11.
4. Tiers du bailliage de Nancy, *ibid.*, t. VI, p. 647.
5. Tiers de Thionville, 32°, *ibid.*, t. III, p. 779.
6. Noblesse de Nancy, *ibid.*, t. IV, p. 83.
7. Tiers de Haguenau, art. 39 ; clergé de Colmar, 15°.
8. Tiers de Thionville, 28°, *ibid.*, t. III, p. 778.
9. Clergé du bailliage de Bouzonville, *ibid.*, t. V, p. 705. Noblesse de Mirecourt, *ibid.*, t. IV, p. 4.
10. Tiers de Haguenau et Wissembourg, art. 39, *ibid.*, t. III, p. 418.

pas les droits des regnicoles. En somme, presque tous les Alsaciens et beaucoup de Lorrains voudraient que les Juifs fussent proscrits des lieux qu'ils habitent et dispersés dans tout le royaume ou dans les colonies [1]. Il semble qu'ils soient pour le pays où ils vivent comme un fléau que l'on essaie de détourner ailleurs.

III

La nuit du 4 août, la Déclaration des droits de l'homme excitent chez les Juifs comme dans toutes les classes de la nation d'immenses espérances. Dès le mois d'août 1789, ils envoient à l'Assemblée Nationale une série d'adresses et de requêtes.

Le 31 août, les députés réunis des Juifs établis à Metz, dans les Trois Évêchés, en Lorraine et en Alsace demandent à l'Assemblée les droits civils des citoyens français. Qu'on leur permette de demeurer dans toutes les villes et dans tous les villages du royaume et d'y acquérir des immeubles ; qu'on abolisse toutes les taxes arbitraires qui les accablent. Mais qu'on leur laisse leurs lois et leurs usages, leurs synagogues, leurs rabbins et leurs syndics ; qu'ils conservent le libre exercice de leur culte et leurs communautés particulières. « Il n'y a, disent-ils, aucun inconvénient à nous laisser ce que nous avons été jusqu'à ce jour ; il y en aurait de grands, au contraire, à changer notre existence. » Les communautés juives, surtout celle de Metz, doivent des sommes importantes. Si elles « étaient jamais dissoutes, si les syndics pouvaient être supprimés, quelle terreur subite se répandrait parmi des créanciers nombreux, la plupart catholiques, rassurés sur la validité des engagements par la discipline qu'ils voient régner au milieu *des Juifs* et qui n'ont contracté avec *eux* que sous la foi de la durée de *leurs* communautés ! » Il faut donc que ces communautés subsistent pour acquitter leurs dettes, pour soulager les malheureux ; il est même nécessaire, suivant les députés de Metz, pour éviter de

1. Corps de marchands, merciers et épiciers de Thionville, 44° : « Qu'ils soient dispersés dans le royaume et dans nos colonies, et que surtout ils soient proscrits de tous les villages, villes et bourgs du Luxembourg français... » *Ibid.*, t. III, p. 782.

funestes émigrations, qu' « une loi précise déclare qu'aucun juif ne pourra sortir du quartier qu'il habite sans avoir payé sa portion de la dette commune ». C'est une amélioration de leur condition qu'ils demandent, ce n'est pas l'assimilation parfaite aux citoyens français ; ils veulent avoir les droits des citoyens et garder les privilèges des Juifs [1]. Cependant tous les Juifs de Lorraine ne sont pas unanimes ; et, dans une réunion de protestation, ceux de Lunéville et de Sarreguemines renoncent à leurs rabbins et à leurs syndics et déclarent ne plus vouloir rester dans la dépendance des rabbins et syndics de Nancy qui leur font supporter sans les consulter une trop forte part des impositions [2].

Le 26 août, les Juifs de Paris présentent, de leur côté, une adresse à l'Assemblée. Issus d'origines très diverses, allemande, portugaise, avignonnaise, les Juifs de Paris, à la différence de ceux de l'Est, demandent l'assimilation légale parfaite aux citoyens français, et « convaincus de la nécessité où sont tous les habitants d'un grand empire de se soumettre à un plan uniforme de police et de jurisprudence », ils renoncent au privilège d'avoir des chefs particuliers nommés par le gouvernement [3].

Quant aux Juifs de Bordeaux, ils deviennent de plus en plus inquiets. Ils craignent qu'une loi générale ne leur fasse perdre leurs privilèges séculaires, qu'on ne leur applique des règlements inspirés par la situation économique des Juifs de l'Est. Aussi avertissent-ils Grégoire dès le mois d'août. Si l'Assemblée faisait un règlement général, « ils le regarderaient avec raison, ainsi que tous leurs concitoyens, comme une injustice aussi gratuite qu'elle serait cruelle ». « Mettre des entraves à leur commerce, leur défendre ce qu'ils ne font pas, ce qu'ils n'ont jamais fait, ce serait les entacher d'un soupçon injurieux contre lequel leur conduite présente et passée réclamerait hautement [4]. »

---

1. Adresse à l'Assemblée nationale le 31 août 1789 par les députés réunis des Juifs établis à Metz, dans les Trois Évêchés, en Alsace et en Lorraine, 1789, 8°, *passim*. Bib. nat., Ld[184] 32. Arch. nat., ADXVII, 49.

2. Mémoire pour les Juifs de Lunéville et de Sarreguemines, 1789. Arch. nat., ADXVII 49, liasse 17.

3. Adresse présentée à l'Assemblée nationale le 26 août 1789 par les Juifs résidant à Paris. Arch. nat., *ibid.* et ADXVIII C. tome 161.

4. Lettre à M. Grégoire, député de Nancy, par les députés de la nation juive portugaise de Bordeaux (14 août 1789). Arch. nat., ADXVII, 49, liasse 17.

Cependant la situation des Juifs d'Alsace devient très critique. Les paysans se soulèvent contre leurs créanciers. Le mouvement est localisé dans le Sundgau. Ils vont dans les greffes, comme ailleurs dans les châteaux des seigneurs, pour anéantir les titres de créance. Ils saccagent les maisons, chassent les Juifs de dix-neuf villages du Sundgau et du village d'Uftholtz et les forcent à fuir à demi-nus et à se réfugier par centaines à Bâle [1]. L'Assemblée s'émeut et « charge, le 28 septembre, son président d'écrire aux officiers publics de l'Alsace que les Juifs sont sous la sauvegarde de la loi et de réclamer auprès du roi la protection dont ils ont besoin [2] ». Les Juifs expulsés rentrent alors dans leurs maisons « où ils sont plus campés que logés et où ils passent l'hiver; ils doivent rendre grâces à Dieu de la douce température de la saison sans laquelle plusieurs d'entre eux auraient péri de froid, n'ayant trouvé dans leurs demeures ni portes, ni fenêtres, ni fourneaux »; on envoie des troupes pour les protéger, notamment à Uffholtz [3], jusqu'à ce que de nouveaux pillages obligent l'Assemblée à les mettre de nouveau sous la sauvegarde de la loi et à défendre à toutes personnes d'attenter à leur sûreté et à leur propriété [4]. Les Juifs, créanciers des habitants du Haut-Rhin pour plus de dix millions, doivent communiquer l'état de leurs créances pour parvenir à une nouvelle liquidation, suivant un décret enregistré au directoire du département; et les administrateurs prennent des arrêtés pour leur défendre l'agiotage des assignats dont ils les supposent coupables et ne leur permettre de recevoir de leurs débiteurs que les intérêts de l'année courante, jusqu'à ce que la liquidation générale soit faite [5].

Avant même que l'Assemblée ait à intervenir dans les rapports entre chrétiens et juifs d'Alsace, elle s'est préoccupée de la condition générale des Juifs. Dès le 1er septembre 1789 l'abbé Grégoire

---

1. Rapport lu à l'Assemblée de la Société des amis de la Constitution, le 24 février 1790. Arch. nat., ADXVII, 49, liasse 17.
2. Duvergier, I, 51.
3. Cf. le rapport cité du 24 février 1790.
4. Décret du 16 avril 1790. Duvergier, I, 172.
5. Pétition de Messieurs les Juifs du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, Arch. nat., ADXVII, 49, liasse 17.

demande une séance du soir pour discuter la question, ce que l'Assemblée accorde [1]. Le 14 octobre, les députés juifs des provinces des Trois Évêchés, d'Alsace et de Lorraine sont admis à la barre, et l'Assemblée arrête que leur affaire sera traitée dans la session même [2]. Mais ce n'est qu'à la fin de décembre 1789 que les débats demandés et annoncés s'engagent, lorsque Brunet de la Tuque propose de décréter que les non-catholiques seront admissibles à tous les emplois publics sans exception. D'un côté, les Clermont-Tonnerre, les Robespierre, les Custine, les du Port; de l'autre, les Maury, les la Fare, les Reubell, les Thiébault, les de Broglie, la coalition de l'Église et des députés de l'Est [3].

Le comte de Clermont-Tonnerre, en demandant pour eux, comme pour les protestants et les comédiens, le libre accès aux fonctions publiques, les défend contre les préjugés séculaires par les arguments de Grégoire et de Mirabeau, inspirés par la sagesse et la connaissance réfléchie de leur situation présente et passée. « Les reproches qu'on leur fait sont nombreux; les plus graves sont injustes; les autres ne sont pas des délits. » S' « il faut tout refuser aux Juifs comme nation, il faut tout leur accorder comme individus », avant tout, la liberté complète de conscience et de culte, car la religion ne doit avoir aucune conséquence sur la loi civile qui doit être la même pour tous, et tout ce qui est du domaine de la conscience doit être inviolable. Robespierre et Du Port présentent leur avis sous une forme concise et se fondent sur les principes déjà inscrits dans la Déclaration des droits et sur l'exagération ou la fausseté manifestes des arguments adverses, « les vices des Juifs naissant de l'avilissement dans lequel on les a tenus et devant disparaître avec une législation nouvelle ». « Comment, s'écrie Robespierre, a-t-on pu opposer aux Juifs les persécutions dont ils ont été les victimes chez différents peuples ? Ce sont, au contraire, des crimes nationaux que nous devons expier en leur rendant les droits imprescriptibles

---

1. *Procès-verbal de l'Assemblée Constituante.* — *Journal des débats*, 1er sept., page 3.

2. *Procès-verbal de l'Assemblée*, 14 oct. 1789 au soir, tome VI, nº 100, page 5.

3. Pour toute cette discussion des 21 et 24 décembre 1789 voir : *Moniteur*, réimpression, t. II, 439, 456 et suiv. — *Le Point du Jour*, tome V, pp. 196 et suiv. ; 224 à 228.

de l'homme dont aucune puissance humaine ne pouvait les dépouiller. » Il en appelle à la fois à la justice éternelle et à l'utilité sociale : « Songeons qu'il ne peut jamais être politique, quoi qu'on puisse dire, de condamner à l'avilissement et à l'oppression une multitude d'hommes qui vivent au milieu de nous. Comment l'intérêt social pourrait-il être fondé sur la violation des principes éternels de la justice et de la raison qui sont les bases de toute société humaine [1] ? »

Mais l'opposition est extrêmement vive. L'abbé Maury, La Fare, évêque de Nancy, ripostent par les arguments répétés de siècle en siècle. Pour eux, les Juifs sont une nation qui a ses lois et qui veut les suivre; ce sont des étrangers. Comment deviendraient-ils citoyens français? « Ce serait comme si l'on disait que, sans lettres de naturalisation et sans cesser d'être Anglais et Danois, les Anglais et les Danois pourraient devenir Français. » En ferez-vous des agriculteurs? Ils répugnent au travail de la terre, et, « en Pologne, tandis que les sueurs des esclaves chrétiens arrosent les sillons où germe l'opulence des Juifs »,..... « eux pèsent des ducats et calculent ce qu'ils peuvent ôter des monnaies sans s'exposer aux peines portées par la loi. » En ferez-vous des soldats? Leur religion leur défend de combattre le jour du sabbat. Des artisans? Leurs fêtes multipliées s'y opposeraient, et ils préfèrent l'usure qui les a faits créanciers de 12 millions en Alsace. S'il faut supprimer des droits que le législateur a établis en oubliant que les Juifs sont hommes et malheureux, il ne faut pas les admettre au droit de cité dans leur intérêt même. « Un décret qui leur donnerait le droit de citoyen pourrait allumer un grand incendie. »

Reubell, député d'Alsace, très hostile aux Juifs, et de Broglie demandent alors l'ajournement; la première épreuve est douteuse; à la deuxième, Clermont-Tonnerre observe que par esprit de conciliation on peut encore ajourner la question juive; mais une partie de l'Assemblée ayant refusé de se ranger à cet avis, Clermont-Tonnerre demande l'appel nominal, et la proposition relative aux Juifs n'est ajournée qu'à une majorité de quatre voix [2]. L'Assemblée

1. *Le Point du Jour*, tome V, pp. 226-227.
2. *Ibid.*, p. 228. 408 voix pour refuser la priorité à la rédaction de du Port, 404 voix pour l'accorder.

décrète l'admissibilité des non-catholiques aux fonctions publiques « sans entendre rien préjuger relativement aux Juifs sur l'état desquels elle se réserve de prononcer ».

Pendant cette longue discussion qui dura deux séances, le 21 et le 24 décembre, la presse avait agité la question. Le *Courrier de Gorsas*, la *Gazette de Paris*, le *Courrier de Provence* soutenaient la cause des Juifs, ne reculaient pas devant de longues dissertations où ils reproduisaient les arguments développés tant de fois par les Grégoire et les Mirabeau et cherchaient à dissiper toutes les erreurs et tous les préjugés. Ils insistaient sur la facilité qu'auraient les Juifs d'unir la pratique de leur religion à l'amour et au service d'une patrie. Le *Courrier de Provence*, inspiré par Mirabeau, résumait les discussions avec une clarté et une hauteur de vues tout à fait remarquables : « Tous les hommes, disait cette feuille, ont une patrie ; cette patrie est le lieu de leur naissance et de leur éducation. Les Juifs nés en France de parents établis en France sont donc Français ; ce sont nos compatriotes, nos concitoyens. Veulent-ils jouir de tous les droits de citoyens ? Il faut qu'ils se soumettent à toutes les lois civiles et politiques du royaume. Se soumettent-ils à toutes les lois de l'État ? On ne peut leur refuser l'exercice de tous les droits nationaux [1]..... »

Lorsque le décret fut rendu, les feuilles ecclésiastiques et monarchiques exultèrent. Les autres finirent par accepter l'ajournement, qui n'était, suivant elles, qu'une étape dans la voie de l'émancipation définitive. Le *Courrier de Provence*, voyant que Reubell n'avait pas hésité à demander l'exclusion des Juifs, comprenant bien que la minorité pouvait facilement se changer en majorité, demandait de la circonspection et de la mesure : « C'est déjà, disait-il, une victoire des Juifs sur ces bons chrétiens qui, leur ayant été défavorables dans les débats, voulaient qu'on jugeât l'affaire sur-le-champ, dans l'espoir sans doute que l'exclusion se présenterait comme ayant moins de difficultés et de conséquences [2]..... »

---

1. *Le Courrier de Provence*, n° LXXXIII, 23 et 24 déc. 1789. Pour tout ce qui concerne les journaux d'alors, cf. Léon Kahn, *Les Juifs de Paris pendant la Révolution*, 1899, 8°, pp. 35-39.
2. Cf. Kahn, p. 43.

Lorsqu'ils apprennent le décret d'ajournement, les Juifs du Midi, surtout ceux de Bordeaux, éprouvent de vives inquiétudes [1]. Les demandes des Juifs de l'Est, encore mal connues d'eux, leur paraissent bien extraordinaires. Ils s'étonnent que « ces Juifs aspirent à vivre en France sous un régime particulier, à avoir des lois qui leur soient propres et à constituer une classe de citoyens séparée de toutes les autres »; et, « portés à n'attribuer ces demandes qu'à l'effervescence d'un zèle religieux mal entendu, ils se font un devoir de présumer que, revenus à eux-mêmes, ils sentiront mieux le prix et l'avantage des droits honorables attachés à la qualité de citoyens français ». Ils craignent plus que jamais que ces demandes irréfléchies de coreligionnaires d'une condition légale inférieure à la leur ne nuisent à leurs droits séculaires. Car, pour eux, « il s'agit moins d'acquérir que de ne pas perdre ». Et ils énumèrent leurs privilèges anciens qui les différencient de leurs coreligionnaires de l'Est : pas de lois ni de tribunaux particuliers, faculté indéfinie d'acquérir des immeubles, droit de bourgeoisie, participation aux élections primaires en 1789, coopération à la formation de régiments patriotiques, nomination de plusieurs d'entre eux aux grades de capitaine et de lieutenant. Ils ne cherchent pas à s'assimiler à leurs coreligionnaires, mais à se séparer d'eux. Dans l'aspiration de leurs frères à la vie civile incomplète ils ne voient qu'un danger pour eux; ils ne leur apportent pas leur concours et leur force; ils écartent l'idée de l'unité de la famille juive pour ne penser qu'au rameau plus noble dont ils descendent. Le décret du 24 décembre 1789 semble leur enlever des droits qu'ils possèdent déjà par lettres-patentes.

L'Assemblée se trouve obligée de discuter sur cette question de possession d'état, lorsque Talleyrand, au nom du Comité de Constitution, annonce, le 28 janvier 1790, que les Juifs de Bordeaux ont envoyé une députation extraordinaire avec des pouvoirs constatés et signés par deux cent quinze chefs de famille. Talleyrand montre que les Juifs de Bordeaux, de Bayonne et d'Avignon se

1. Adresse à l'Assemblée nationale des Juifs de Bordeaux (31 décembre 1789). Arch. nat., ADXVII, 49, liasse 17. — Adresse présentée à l'Assemblée nationale par le député des Juifs espagnols et portugais établis au bourg Saint-Esprit-lès-Bayonne (1er janvier 1790). Bib. nat., Ld184 50.

trouvent dans une position particulière, qu'ils jouissent depuis longtemps d'une possession d'état qu'on ne saurait leur enlever, « en sorte que la décision de l'Assemblée laissera intact l'ajournement déjà prononcé », et il demande qu'ils soient citoyens actifs [1]. Mais de vives exclamations éclatent du côté droit. Sans doute de Noailles, de Sèze, Le Chapelier rappellent les services des Juifs de Bordeaux, s'indignent qu'on veuille leur enlever cet adoucissement à leur sort qu'ils obtinrent de nos rois, répètent qu'il ne s'agit pas de conférer de nouveaux droits, mais de conserver et de consacrer les anciens. Mais Reubell et Maury s'opposent à tout. Ils craignent une exception qui en entraînerait bientôt d'autres; ce serait non plus un simple brevet de privilèges, mais « un décret éternel [2] ». Et ce décret serait fatal aux Juifs eux-mêmes. « L'Alsace, s'écrie Reubell, est inondée de libellistes dont les ennemis publics se servent pour chercher à soulever les peuples; après votre décret, ils leur diront qu'il existe une confédération des Juifs et des agioteurs pour s'emparer de toutes les propriétés. » Les débats deviennent compliqués et tumultueux; des amendements successifs sont proposés. On décrète d'abord l'amendement qui porte l'extension du décret aux Juifs de Bayonne et d'Avignon. Seront-ils citoyens actifs? Des épreuves douteuses entraînent l'appel nominal; le tumulte se déchaîne à droite, et, chaque fois que le secrétaire commence l'appel, les députés du côté droit s'agitent et murmurent. En vain le duc de Liancourt dit-il qu' « il est du devoir et de l'honneur de l'Assemblée de ne plus retarder l'appel nominal » et de ne pas interrompre une délibération commencée; des membres debout demandent l'ajournement, sous prétexte que plusieurs ecclésiastiques ont quitté la salle; mais la majorité persévère, l'appel nominal se termine enfin au bout de deux heures au milieu du bruit et des murmures, et la séance est levée à huit heures du soir sur la victoire de la gauche. 374 voix contre 224 ont admis l'amendement qui accorde aux Juifs du Midi les droits de citoyens actifs [3]. L'Assemblée décrète que « tous les Juifs connus en France sous le

1. *Moniteur*, édit. in-folio, tome II, p. 126.
2. Maury.
3. *Moniteur*, *ibid.*, p. 128.

nom de Juifs portugais, espagnols et avignonnais continueront d'y jouir des droits dont ils ont joui jusqu'à présent et qui leur avaient été accordés par des lettres-patentes; que, en conséquence, ils jouiront des droits de citoyen actif lorsqu'ils réuniront d'ailleurs les conditions requises par les décrets de l'Assemblée Nationale ».

D'où, fureur des journaux de droite, pendant que le *Journal de Paris*, le *Courrier de Provence*, le *Courrier de l'Europe*, applaudissent « au triomphe de la raison humaine [1]. » La réaction forma à Bordeaux une cabale contre les Juifs. Quelques jeunes gens manifestèrent leur mécontentement à la Bourse et à la Comédie. Mais ce fut tout. Le lendemain, les Juifs reçurent des excuses de leurs adversaires. Le général de la milice nationale leur témoigna de l'amitié; les quatre-vingt-dix électeurs de la ville les prévinrent qu'ils avaient pris des précautions pour réprimer tout désordre. Ce jour-là même, la cavalerie et le régiment de Saint-Rémy se réunirent aux environs de la Bourse pour les protéger; dans un café où se tenait une réunion de 800 personnes, on promit de les regarder comme frères [2]. Ainsi le décret qui concernait les Juifs du Midi fut accepté facilement de l'opinion publique; l'assimilation graduelle de ces israélites aux populations au milieu desquelles ils vivaient avait préparé les voies à cette réforme légale. Mais ce décret devait exciter les espérances de leurs coreligionnaires du Nord et de l'Est.

Aussi, dès le commencement de 1790, les Juifs de l'Est et de Paris commencent-ils une nouvelle campagne.

Les Juifs de Paris n'étaient guère que 500; ils résidaient surtout dans le district des Carmélites, au centre de la ville. Ils possédaient une petite synagogue rue Brisemiche et, grâce à la libéralité de Cerf-Beer, ils avaient, depuis 1785, un cimetière au Petit-Montrouge, qui remplaçait le jardin de l'auberge à l'enseigne de l'Étoile à la Villette, où les Juifs enterraient auparavant leurs morts [3]. Ils résolurent de présenter leurs vœux à la municipalité, et, pour les appuyer efficacement, de recourir à une sorte de referendum des soixante districts de Paris. Que les temps étaient changés! Sous

1. Kahn, pp. 77-78.
2. Cf. Garat l'aîné, 9 février 1790, *Moniteur*, in-folio, t. II, p. 168.
3. *Arch. Israël.*, année 1841, p. 504; pp. 602-606.

Louis XV, les marchands et négociants de Paris s'étaient plaints au roi. « L'admission de cette espèce d'hommes, disaient-ils, ne peut être que très dangereuse. On peut les comparer à des guêpes qui ne s'introduisent dans les ruches que pour tuer les abeilles, leur ouvrir le ventre et en tirer le miel qui est dans leurs entrailles [1]. » Maintenant, plus de récriminations; ce ne sont que louanges, élans fraternels. Le 28 janvier 1790 une députation des Juifs de Paris est présentée par Godard à l'Assemblée générale de la Commune. Sur les 500 Juifs qui vivent à Paris, plus de 100 sont enrôlés dans la garde nationale, plusieurs d'entre eux paraissent devant la Commune « revêtus de la livrée citoyenne ». Godard désire qu'on « les traite enfin comme frères avant de les traiter en citoyens. » « Ce n'est pas là faire la loi, mais c'est la préparer par l'opinion. » Et il demande pour eux à ses collègues une sorte de « certificat moral [2] ». L'abbé Mulot, président, répond dans un noble langage. « La distance de vos opinions religieuses aux vérités que nous professons tous comme chrétiens, dit-il aux Juifs, ne peut nous empêcher comme hommes de nous rapprocher de vous. » L'admission des Juifs aux droits civiques sera profitable à la nation, et « pour premier témoignage de la fraternité de l'assemblée, il les invite à assister à la séance [3]. »

Un mouvement d'opinion favorable aux Juifs se prépare dans les districts de la capitale. L'assemblée générale du district des Carmélites fait remarquer qu'ils « se sont toujours conduits avec le plus grand zèle, le patriotisme le plus pur et le plus généreux, qu'ils renonceront facilement, pour devenir citoyens, à tous leurs privilèges, à leurs chefs particuliers; elle demande pour eux à l'unanimité les droits civils et arrête de porter ce vœu à l'assemblée des représentants de la Commune [4] ». Cahier de Gerville, député du district et procureur-syndic-adjoint de la Commune, porte la parole en leur faveur devant la municipalité : « Nuls citoyens, dit-il, ne se

1. Requête des marchands et négociants. Arch. Nat., ADIB, XXVII, nº 36.
2. Discours prononcé le 28 janvier 1790 par Godard... Arch. Nat., ADXVIIIC, tome 161.
3. Arch. Nat., *ibid.*
4. Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale du district des Carmélites, ci-devant le Sépulcre (29 janvier 1790). Arch. Nat., *ibid.*

sont montrés plus ardents que les Juifs à la conquête de la liberté, nuls plus empressés à se couvrir des livrées nationales, nuls plus amis de l'ordre et de la justice, nuls plus disposés aux actes de bienfaisance envers les pauvres et aux contributions volontaires nécessitées par les besoins du district. » Déjà on les admet dans les conseils du district, dans la milice, et personne n'a protesté. « Les Juifs, désabusés de leurs vieilles erreurs, ont senti le besoin d'une patrie, et nous leur avons offert la nôtre [1]. » L'abbé Bertolio montre ensuite que « c'est une des plus grandes erreurs de l'esprit humain d'avoir fait dépendre la qualité de citoyen de la croyance à telle ou telle opinion » et demande l'assimilation de tous les Juifs de France aux Juif du Midi [2]. Et alors, la Commune de Paris, favorable à ce désir, décide que, pour avoir plus de force, la requête de la municipalité à l'Assemblée Nationale doit être appuyée du consentement de la majorité des districts. Les soixante districts de Paris sont alors invités à se convoquer extraordinairement à ce sujet [3]. Quarante-neuf examinent la question ; tous émettent des avis favorables aux Juifs, sauf un, celui des fripiers de la halle [4] qui craint la concurrence commerciale de ces nouveaux-venus dans la cité politique. Le 24 février 1790, la Commune de Paris envoie Godard à l'Assemblée Nationale pour y lire une adresse où elle lui demande d'effacer toutes les distinctions entre les hommes, de ne pas créer « parmi les Juifs une sorte d'aristocratie » et d'accorder à tous les mêmes droits civiques [5].

Les Juifs de l'Est s'adressent aux pouvoirs publics, surtout lorsqu'ils apprennent les demandes des Juifs de Bordeaux. Ils cherchent à profiter de la faveur qu'on accorde à ceux-ci. Les Bordelais demandent à conserver leurs droits, eux à en obtenir ; leur cause

---

1. Discours de M. Cahier de Gerville, l'un des députés du district des Carmélites et procureur-syndic-adjoint de la Commune, prononcé devant l'Assemblée de la Commune (30 janvier 1790). *Ibid.*

2. Opinion de M. l'abbé Bertolio sur les Juifs proposée dans l'Assemblée de la Commune (30 janvier 1790). *Ibid.*

3. Arrêté de l'Assemblée générale des représentants de la Commune (30 janvier 1790). *Ibid.*

4. *Arch. Israël.*, année 1841, page 502.

5. Adresse de la Commune de Paris à l'Assemblée nationale sur l'admission des Juifs à l'état civil (24 février 1790). *Ibid.*

s'identifie donc avec celle de leurs coreligionnaires du Midi. Et, dans une longue pétition du 28 janvier 1790, les Juifs de France, inquiets de l'ajournement décrété le 24 décembre 1789, essaient de montrer à l'Assemblée que les principes réclament l'admission des Juifs aux droits civils, que la France elle-même est intéressée à cette réforme, et ils répondent ensuite aux objections qu'on a coutume de faire à leurs prétentions. Ils prouvent, comme l'avaient déjà fait leurs protecteurs les plus éminents, les Grégoire et les Mirabeau, que tous les vices qu'on leur reproche proviennent de la condition sociale dans laquelle on les a en quelque sorte enfermés. « Toujours persécutés depuis la destruction de Jérusalem, poursuivis tantôt par le fanatisme et tantôt par la superstition, tour à tour chassés des royaumes qui leur donnaient un asile et rappelés ensuite dans ces mêmes royaumes; exclus de toutes les professions et de tous les métiers, privés même de la faculté d'être entendus en témoignage contre un chrétien; relégués dans des quartiers séparés, comme une autre espèce d'hommes avec qui il est à craindre d'avoir des communications; repoussés de certaines villes qui ont le privilège de ne les point recevoir; obligés dans d'autres de payer l'air qu'ils y respirent, comme à Augsbourg, où ils paient un florin par heure, et à Brême un ducat par jour; astreints dans plusieurs endroits à de honteux péages »; comment auraient-ils pu ne pas contracter tous les vices qu'engendre une persécution continuelle? « Ce n'est point par l'avilissement et les vices qu'on leur reproche aujourd'hui qu'ils se sont attirés les vexations dont on les a accablés; mais ce sont ces vexations qui ont produit leur avilissement et leurs vices. » Rien dans leur religion, dans leurs usages, ne les empêche de devenir citoyens français et de supporter les charges qui correspondent aux droits de ceux-ci [1].

Mais la campagne contre les Juifs reprend, plus violente que jamais. Les seigneurs qui prélevaient auparavant des taxes sur eux et qui se voyaient privés de cette source de revenus; les ecclésiastiques, et tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à l'Église, enfin tous ceux qu'excitent le clergé et les seigneurs, tous les débi-

1. Pétition des Juifs établis en France adressée à l'Assemblée nationale le 28 janvier 1790 sur l'ajournement du 24 décembre 1789. Arch. Nat., ADXVIII C. t. 161.

teurs des Juifs, tous essaient de s'opposer par tous les moyens, toutes les insinuations et toutes les perfidies à la réalisation de l'œuvre émancipatrice commencée par l'Assemblée.

Les préjugés populaires restent toujours aussi forts contre les Juifs, surtout en Alsace. Le duc de la Rochefoucauld avait prétendu à la séance du 15 avril 1790 que l'idée de donner aux Juifs les droits de citoyen était déjà si puissante dans plusieurs régions de l'Alsace que, lors d'un partage des biens communaux, plusieurs communautés, telles que Bischeim, Lingolsheim et Daugendorff avaient réservé la part des Juifs pour la leur délivrer le jour où ils seraient déclarés citoyens français. Ces municipalités déclarèrent qu'il n'y avait rien de vrai dans ces allégations, « attendu, disait celle de Lingolsheim, que notre vœu est que les Juifs ne puissent jamais devenir citoyens actifs dans notre communauté, ce qui entraînerait à coup sûr notre ruine après soi [1]. » Les Juifs alsaciens eurent beau expliquer, dans une adresse au peuple d'Alsace pourquoi beaucoup d'entre eux s'étaient jusqu'alors livrés au commerce de l'argent; ils avaient beau leur dire : « Ne désespérez pas de voir une révolution salutaire s'opérer dans nos mœurs [2] », les Alsaciens continuaient à les détester, peut-être davantage encore, excités qu'ils étaient par les fauteurs de la réaction.

Ceux-ci attaquaient à l'envi les Juifs, leur religion, leurs usages, leur usure, répétaient à satiété que tout dans leurs lois et leur manière de vivre s'opposait à leur entrée dans la société civile. « Elle serait impraticable, dangereuse, injuste ou du moins prématurée », disait un député alsacien. Lorsque les Juifs du Midi furent déclarés citoyens français, les ennemis de la cause israélite fomentèrent des troubles en Alsace. Les officiers municipaux, tels que ceux de Helfrantzkirch, près d'Altkirch, recevaient une lettre dans laquelle on déplorait l'admission des Juifs du Midi aux droits civiques et où l'on conseillait aux Alsaciens de chasser tous les Juifs de leur pays et le plus vite possible, dans l'intérêt général. « Les États Généraux, était-il écrit en allemand, ont rendu un décret qui

1. Observation intéressante relative à la demande du droit de citoyen actif faite au nom des Juifs d'Alsace (1790). Arch. Nat., ADXVII, 49.
2. Arch. Nat., ADXVIII C, tome 161, nº 8, p. 4.

fait des Juifs des citoyens et qui les admet à tous les emplois. O malheur, ô malheur, ô pauvre pays ! Expulsez-les, autrement nous sommes tous perdus [1] ! » Un capitaine au corps royal du génie, commandant la garde nationale de Phalsbourg, de Foissac, écrivait un long plaidoyer contre l'usure des Juifs des Évêchés, de l'Alsace et de la Lorraine [2]. Un gros mémoire anonyme paraissait pour « mettre en évidence le danger de tolérer une nation proscrite depuis nombre de siècles par les décrets de la Providence », une nation irrémédiablement vouée à l'usure la plus honteuse [3].

Le clergé surtout excitait les campagnes, faisait croire aux paysans que les Juifs citoyens accapareraient tous les biens ecclésiastiques, ses biens à lui, et qu'il ne leur en reviendrait pas le moindre lopin. Un député d'Alsace, membre du clergé, disait aux Alsaciens : « Vous allez être, par la vente des biens ecclésiastiques, réduits à la mendicité; les Juifs vont acquérir les biens que vous exploitez [4]. » Juifs et protestants — car les feuilles religieuses les attaquent ensemble — vont menacer la France; on va hâter la vente des biens ecclésiastiques « pour payer des Juifs et des négociants vis-à-vis de qui l'État est endetté [5]. » « Acheteurs tout prêts », ils « attendent qu'on leur livre leur proie [6] ».

A Paris, écrivait l'*Observateur de Feydel*, qui attaque à la fois les Juifs et les moines, « les descendants d'Aaron, de Moïse, d'Élie, de tous les patriarches de la Palestine vont s'emparer successivement des retraites tranquilles et riantes des disciples de saint Bruno, de saint Benoît, du séraphique saint François, du convertisseur et rôtisseur saint Dominique et autres saints de pareil acabit; où vous voyez des moines incirconcis, vous verrez incessamment des usuriers déprépucés; où se faisait le trafic des indulgences et des messes, on

---

1. Rapport lu à l'Assemblée de la Société des amis de la Constitution le 27 février 1790. Arch. Nat., ADXVII, 49, liasse 17, page 29.

2. Arch. Nat., ADXVIIIC, t. 161, nº 14, 109 pp.

3. Les Juifs d'Alsace doivent-ils être admis au droit de citoyens actifs. Lisez et jugez. 1790, in-8 de 208 pages et 46 p. de pièces justificatives. Bib. Nat., Ld 184/48.

4. *Moniteur*, in-folio, t. II, pp. 534-536, 1206-1207.

5. Lettre écrite par l'abbé Peyretta en Corse et lue à la tribune par Mirabeau. — *Le Patriote français*, 8 nov. 1790, cité par Kahn.

6. La *Gazette de Paris*, 29 mars 1790, citée par Kahn.

vendra désormais du brocart et des galons; la Bible y supplantera les quatre évangélistes, une virginité douteuse y sera remplacée par les douceurs du lien conjugal qui, pour l'ordinaire, est infiniment plus chaste et surtout moins stérile. En deux mots, une société de capitalistes juifs a offert 800.000 livres de l'emplacement des Chartreux de Paris, d'où l'on peut conclure qu'il vaut bien le double... [1] »

En même temps, les feuilles ecclésiastiques entreprenaient une campagne de diffamation, d'insinuations perfides contre tous les défenseurs des Juifs, l'abbé Grégoire, Mirabeau, Talleyrand, Lafayette. L'*Orateur du peuple* imaginait une scène où Bailly, Le Chapelier, Lafayette, Barnave, Malouet, se chargeaient de l'affaire des Juifs moyennant 72.000 livres. On réduisait le prix et M. Zacharie répondait : Ce n'est pas cher; profitons de la circonstance. Il accusait de même Mirabeau, Talleyrand, Grégoire. Le *Rôdeur français* dessinait une caricature de Talleyrand. Au bas de l'habit de Talleyrand était écrit : Motion pour faire accorder la liberté civile aux Juifs. Un Juif lui mettait une bourse d'or sous le nez, et l'évêque s'écriait : « Roi des Juifs, tu l'emportes [2]. » On cherchait à jeter le ridicule sur le vertueux abbé Grégoire et l'on attaquait en même temps la religion juive. La *Rocambole des journaux* annonçait, parmi les livres nouveaux, une *Dissertation sur l'excellence du lard et du boudin, dédiée aux Juifs par M. Cochon*. Et elle ajoutait : « On doit lire cet ouvrage avec d'autant plus de confiance et d'édification qu'il a été habilement commenté par le petit Grégoire et qu'il est seul l'auteur de l'épître dédicatoire. Se trouve chez tous les chaircuitiers du royaume [3]. »

La lutte devait être longue et vive. Les Juifs du Midi avaient obtenu les droits civiques, mais ceux de l'Est et de Paris allaient attendre près de deux ans encore.

Le 23 mars 1790 on décide, sur l'avis de Fréteau, de ne discuter la question juive que dans une séance du soir, les séances du matin étant réservées aux discussions sur la constitution et les finances [4].

---

1. *L'Observateur de Feydel*, nº 89, 27 février 1790, cité par Kahn, p. 50.
2. Cf. Kahn, p. 57.
3. *Ibid.*, pp. 61-63.
4. *Moniteur*, in-folio, t. II, p. 339.

Le 15 avril, Reubell demande que la question soit renvoyée après l'organisation des pouvoirs publics. Un membre s'y oppose et demande l'ajournement à jour fixe, parce qu'en retardant ainsi la délibération, on exposerait les Juifs aux vengeances populaires[1]. Les députés des Juifs insistent pour être fixés sur le sort de leurs coreligionnaires; l'Assemblée se contente de placer de nouveau les Juifs d'Alsace sous la sauvegarde de la loi[2]. Le 13 juin, nouvelles plaintes des Juifs d'Alsace; ils désirent que le Comité de Constitution s'occupe enfin d'eux[3]. Ainsi l'Assemblée ajourne toujours la discussion.

Cependant, elle fait des réformes partielles. Les Juifs de Metz demandaient l'abolition de la redevance de 20.000 livres qu'ils payaient depuis 1716 à la famille de Brancas comme droit de protection. Le député de Vismes, au nom du Comité des domaines, montre que ce droit était prélevé perpétuellement non sur des étrangers, mais sur des habitants domiciliés dans le royaume, qu'il ne saurait donc être un droit d'aubaine et qu'il n'est qu'un droit de protection. Or « c'est prostituer la force publique que d'en vendre la protection à ceux qu'elle doit garantir ». Comme les droits personnels qui ne dérivent que de la puissance supérieure du seigneur, tous les droits de protection et tolérance, toutes les redevances de même nature, sous quelque dénomination que ce soit, doivent être abolis sans indemnité; on ne peut rien exiger à raison des arrérages de ces redevances et toutes poursuites sont éteintes. Malgré Reubell qui déclare que, les Juifs ne payant pas d'autres impôts que les droits de protection et tolérance, ils seront entièrement déchargés de toute contribution, le décret est adopté[4].

Mais la question principale n'est pas abordée. Le 2 septembre 1790, lorsque Thouret propose d'admettre les non-catholiques aux places de juges, il ajoute dans son projet de décret que « l'Assemblée nationale n'entend encore rien préjuger par rapport aux Juifs sur l'état desquels elle se réserve de prononcer[5]. » Le 18 janvier 1791,

1. *Moniteur*, in-folio, t. II, 436.
2. *Ibid.*, II, 437 (16 avril 1790).
3. *Ibid.*, II, 675.
4. *Ibid.*, III, 835.
5. Projet de décret de Thouret, articles additionnels, art. V. *Ibid.*, III, 1016.

Martineau tente un nouvel effort en faveur des Juifs. Il demande qu'on étende aux Juifs de toutes les nations naturalisés en France le droit de citoyen actif déjà accordé à leurs coreligionnaires du Midi. Alquier répond qu'il faut « consulter les convenances locales », qu'il importe de « ne pas accorder en ce moment ces droits aux Juifs d'Alsace ». Broglie demande l'ajournement et le renvoi au Comité de Constitution ; il flétrit les « intrigues ourdies depuis longtemps par quatre ou cinq Juifs puissants établis dans le département du Bas-Rhin », il montre Strasbourg et l'Alsace en pleine fermentation, et sa proposition est décrétée à une grande majorité [1]. Les Juifs continuent à être regardés plutôt comme des choses que comme des hommes, ils sont même placés parmi les objets d'administration, ce dont ils se plaignent aux administrateurs du département de la police [2]. Les Juifs de Paris demandent à faire partie des assemblées primaires ; le corps municipal reçoit avec bienveillance leur requête, et « pénétré de la justice de la demande qu'ils renouvellent avec une si honorable persévérance, témoin des faits sur lesquels elle est appuyée et qui ont déjà déterminé les représentants provisoires de la commune à la porter eux-mêmes à l'Assemblée nationale, arrête qu'il sera écrit de nouveau à l'Assemblée pour mettre sous ses yeux et la requête des Juifs et le vœu de la municipalité [3]. » La condition des Juifs reste cependant la même.

Ce n'est que sur le point de se dissoudre que l'Assemblée constituante accorda enfin les droits civiques à tous les Juifs. Signe manifeste de la transformation de l'esprit public, la discussion ne fut ni longue ni vive. Adrien du Port rappela, le 27 septembre 1791, à l'Assemblée constituante les divers ajournements décrétés par elle ; il dit que « d'après la Constitution les droits civiques étaient l'apanage de tout homme qui avait réuni les conditions prescrites et qu'il ne s'agissait plus que de lever les réserves et les ajournements. » A ces mots on cria d'aller aux voix. Reubell voulait combattre la proposition, montrer « que la politique réclamait la durée de l'ajournement [4] ». Mais l'Assemblée adopta la proposition de du

1. Projet de décret de Thouret, articles additionnels. *Ibid.*, IV, 83-84.
2. *Ibid.*, IV, 85.
3. Adresse présentée à l'Assemblée nationale (26 mai 1791). Arch. Nat., ADXVII, 49. — *Le Point du Jour*, t. XXVI, p. 501.
4. *Moniteur*, in-folio, V, 1132.

Port et rendit le décret suivant, qui faisait entrer définitivement dans la cité tous les Juifs de France : « L'Assemblée nationale, considérant que les conditions nécessaires pour être citoyen français et pour devenir citoyen actif sont fixées par la Constitution, et que tout homme qui, réunissant les dites conditions, prête le serment civique et s'engage à remplir tous les devoirs que la Constitution impose, a droit à tous les avantages qu'elle assure; révoque tous ajournements, réserves et exceptions insérés dans les précédents décrets relativement aux individus juifs qui prêteront le serment civique qui sera regardé comme une renonciation à tous privilèges et exceptions introduits précédemment en leur faveur [1]. »

Sans doute, beaucoup de questions graves restent pendantes. Comment, par exemple, liquider les créances des Juifs en Alsace ? Comment les communautés juives, désormais dissoutes, acquitteront-elles leurs dettes ? Les lois françaises sur le mariage s'appliqueront-elles immédiatement aux Juifs ? Mais la question essentielle est résolue.

Le législateur, renonçant à toute solution précipitée, a préparé doucement l'opinion par l'ajournement de la question le 24 décembre 1789, puis il a accordé les droits civiques à une partie des Juifs (janvier 1790), et enfin, après une série d'ajournements et de luttes très vives, à tous les Juifs de France (27 septembre 1791). Les Juifs ne forment plus une nation à part, « ils sont confondus dans le droit commun de tous les Français. » L'Assemblée constituante, dans son amour de l'égalité, dans sa générosité, a pu accomplir cette œuvre d'émancipation si longtemps contrariée par des passions et des préjugés séculaires.

PH. SAGNAC.

---

1. Décret du 27 sept. = 13 nov. 1791. Duvergier, III, 428.

Le Club jacobin de Montauban
Son rôle politique pendant la Constituante[1]

(*Suite.*)

I

LA MUNICIPALITÉ FERRAND; CONSTITUTIONNELS ET INSERMENTÉS

C'est le 13 février 1791 qu'expirait le délai fixé pour le serment qu'avait prescrit la loi du 27 novembre, sanctionnée le 26 décembre 1790. Ce jour-là sur 17 ecclésiastiques, un seul à Montauban prêta le serment; ce fut Saint-Sardos, vicaire de Sapiac; dans la banlieue, le curé du Fau se soumit aussi; presque tous les autres refusèrent [2]. Parmi les prêtres que l'Assemblée électorale devait nommer à la place des réfractaires ou qui consentirent à prêter le serment, étaient surtout des religieux qui renonçaient à la vie commune et qui fréquentèrent souvent la société des amis de la Constitution. Dans le district, 40 prêtres avaient refusé, environ une quinzaine seulement s'étaient conformés à la loi [3].

Le parti patriote n'a vu dans ces refus que le regret de la perte de gros revenus, et il n'a pu comprendre que ce serment pût être une atteinte à la liberté de conscience. Ces sentiments, généraux à cette époque, sont aussi ceux des révolutionnaires montalbanais [4],

---

1. Voir la première partie de cette étude dans la *Revue*, t. I, p. 124.
2. Délib. mun., 2e reg., f° 47 r°; pap. Bosquet; *Livre jaune*, p. 58-59.
3. Arch. dép., L. 24 et 41.
4. « Ils ne se possèdent pas de la perte de leurs gros revenus », dit P. Bosquet. « L'évêque de Cahors, dit-il encore, a, comme tous les autres récalcitrants, laissé apercevoir que c'était plutôt la perte des gros revenus qu'il regrettait et qu'on leur a ôtés, que la formule du serment qu'on exigeait d'eux et dont (*sic*) leur conscience ne leur permet pas de faire n'est que le prétexte. »

chez lesquels ils se trouvaient en outre fortifiés par des raisons particulières.

Parmi les constitutionnels, se détachait à Toulouse la noble figure du P. Sermet; le parti patriote montalbanais avait pour lui une estime particulière; il avait pu l'apprécier lorsqu'il avait, quelques années auparavant, prêché le carême dans la ville, et il avait cherché, à la fin de 1790, à l'y attirer à demeure [1]. A Montauban même, Saint-Sardos était renommé pour sa modestie, son désintéressement; il avait précédemment refusé la cure de Villebourbon, une des meilleures du diocèse, il distribuait aux pauvres la plus grande partie de ses revenus patrimoniaux et partageait chaque année ses 200 livres de traitement comme vicaire entre les quatre jeunes filles qui savaient le mieux le catéchisme [2].

En revanche, parmi les réfractaires, on comptait tous les prêtres qui, avant le 10 mai, dans les assemblées des Cordeliers, avaient excité la population contre les patriotes, et quelques autres de réputation détestable. C'est ainsi que, sans parler de l'évêque lui-même, Le Tonnelier de Breteuil, connu pour ses galanteries [3], P. Bosquet note un abbé R... surnommé *Marroul* [4] « à cause de sa vie scandaleuse, qui fit un enfant à une dame et dont le mari ne peut digérer l'affront;.... un abbé C... qui vit au vu et au su de toute la ville avec Mlle ... (*sic*);.... un abbé Ch... non moins luxurieux, puisqu'il vit aussi avec Mme la veuve.... (*sic*);.... un abbé M... dont la figure rubiconde, les gestes et la démarche d'un soudan (*sic*) annoncent bien mieux les vices dont il est ulcéré, que les vertus d'un bon prêtre qui lui manquent [5]. »

Ce n'est pas à dire que parmi les constitutionnels il n'y eut que des hommes de grande valeur, et que tous les réfractaires fussent aussi peu dignes d'estime que ceux dont il vient d'être question. Mais ce fait que, dans la région, les ecclésiastiques les plus respec-

---

1. Papiers Bosquet; Arch. dép., L^115^, n°s 60 et 64; (voir la *Révolution française*, 14 mai 1899, t. XXXVI, p. 396-405).

2. P. Bosquet.

3. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, Livre IV, ch. 12.

4. « En français bélier, le mâle du troupeau des brebis. » (P. Bosquet).

5. « Il est fils d'un forgeron de campagne, continue l'auteur, et son âme est aussi dure et aussi noire que le fer que travaille son père. » — Ces notices sont prises dans un écrit qui semble la copie de quelque brochure de propagande.

tables se soumettaient à la loi, tandis que quelques mauvais prêtres et tous ceux que l'on avait vus à l'œuvre le 10 mai refusaient le serment, était bien fait pour confirmer la population patriote montalbanaise dans la pensée que tous les réfractaires étaient des « hypocrites » regrettant leur ancienne domination, des contre-révolutionnaires irréductibles, poussés seulement par l'intérêt et le fanatisme [1]. Certains citoyens plus modérés s'efforçaient peut-être de croire que le refus du serment était l'effet d'une erreur dont on reviendrait [2]; et si vraiment ils le croyaient, comment s'étonner, lorsqu'ils seront désabusés [3], qu'à leur tour ils deviennent aussi violents que ceux des leurs dont ils auront auparavant essayé de contenir les emportements? C'est cette évolution que l'on saisit dans l'histoire de cette période.

II

LES TROUBLES DU CARÊME

La municipalité Ferrand, composée seulement de sept officiers municipaux et de quinze notables, représentait une moitié de la

---

1. Éloge de Ginestet par le président qui lui succède : « Ce religieux citoyen... vous a exposé.... que ce n'étaient point les prêtres de Jésus-Christ, mais les prêtres de Baal, qui par les prestiges d'un art oratoire et perfide tendaient à persuader au peuple que la Religion était anéantie par les lois qui la rappellent à ses plus saintes maximes, à sa dignité et à sa simplicité primitives.... Il vous a démontré.... que de quelque enveloppe que se couvrent les ennemis de notre régénération et de notre bonheur, c'est la soif des richesses, c'est l'orgueil des distinctions qui sont les uniques mobiles de leurs coupables intrigues,.... que ce n'est point la cause de Dieu,... la religion,... qui occupent leur âme corrompue par la mollesse et les mondanités de tous les genres. » (Reg. club, délib. gén., A, 14 novembre 1790).

2. Réquisitoire de Bruté, 20 février 1791 : « Les pasteurs et les fonctionnaires publics opposés au serment.... reviendront bientôt (il faut l'espérer) de leur erreur, et alors les troubles qu'ils auront jetés dans les consciences timorées se dissiperont d'eux-mêmes. » (Délib. mun., 3e reg., f° 2 r°).

3. Réquisitoire de Bruté, 24 juin 1791 : Les troubles sont dus à certains prêtres qui « accoutumés sur les bancs des écoles et dans les séminaires à des discussions puériles sur les droits et l'étendue chimérique de la puissance ecclésiastique, et plus occupés à conserver tous les avantages de cette suprématie, réclamée et obtenue dans des siècles d'ignorance, que du salut de la patrie et du rétablissement de la paix,.... infidèles aux préceptes de l'Évangile sur l'éloignement des honneurs et des biens terrestres », ont refusé le serment (Délib. mun., 3e reg,, f° 57 v°).

municipalité Cieurac suspendue [1]. Elle fut installée solennellement le 20 février 1791 [2]. Flattée de l'unanimité des suffrages qu'elle avait obtenus, elle s'imaginait que la raison seule et sa « force persuasive » suffiraient à ramener complètement « des hommes naturellement bons, mais égarés.... par de fausses et perfides insinuations ». La population contre-révolutionnaire n'en était pas encore là, et les officiers municipaux allaient être obligés d'avoir surtout recours à « la force redoutable » que leur offraient Touraine, la garde nationale et la gendarmerie, pour éviter un nouveau 10 mai que tout semblait faire présager [3].

Déjà le 13 février, tandis que le club était allé en grande pompe à la clarté des flambeaux, accompagné des musiques de Touraine et de la garde nationale, porter la couronne civique à l'abbé Saint-Sardos, la populace ne parlait que de jeter ce prêtre à la rivière, et le carillonneur de Saint-Jacques, la paroisse voisine, jurait de le pendre s'il le rencontrait. Le 20 février, avant le serment des officiers municipaux à la cathédrale, l'abbé Ginestet, l'ancien président du club, aumônier de la garde nationale, ayant prêté le serment civique, était, à son tour, « hué par la populace [4] ».

On allait, en effet, entrer dans le carême, et l'on connaît les scrupules religieux qui, à ce moment, troublaient Louis XVI et tous les fidèles ; cette circonstance, l'approche de l'assemblée électorale appelée à remplacer les prêtres réfractaires (13-20 mars) [5], le décret supprimant l'organisation industrielle de l'ancien régime (2 mars 1791) [6], tout cela permettait d'entretenir facilement l'agi-

1. La seconde moitié ne devait être remplacée qu'aux élections du 20 novembre 1791.

2. *Livre jaune*, p. 64-66. — C'était le club qui avait réglé tous les détails de cette cérémonie et de la fête à laquelle elle donna lieu ; les commissaires municipaux n'eurent qu'à faire exécuter les délibérations des comités réunis de la société, dont les cent députés furent à la cathédrale placés dans le chœur avec les juges, comme un corps officiel. (Reg. club, com. réunis, 15 et 16 février ; délib. gén., B, 20 février 1791).

3. Adresse à l'Assemblée nationale, 27 février 1791 (*Livre jaune*, p. 66).

4. P. Bosquet ; reg. club, délib. gén., B, 13 février 1791.

5. Arch. dép., L 24.

6. Les corporations de Montauban avaient, dans des cahiers particuliers, que la communauté avait refusé d'insérer dans son cahier (6 mars 1789), protesté d'avance contre la destruction des jurandes et maîtrises. (Arch. mun., rec. fact., n° 41).

tation qui, le jour des cendres, le 9 mars, se manifeste par un scandale.

Un des réfractaires, « M. Lavaur, curé de notre paroisse Saint-Jacques », écrivent les officiers municipaux à Poncet-Delpech, « se fit un malin plaisir d'apprendre à ses paroissiens que le prédicateur qu'il avait engagé pour prêcher le carême avait retiré sa parole ». Les officiers municipaux, instruits de cette communication, prévinrent Bruté, qui se trouvait à Cahors pour l'élection de l'évêque, et qui réussit à se procurer deux prédicateurs. (Le club, soucieux d'assurer le culte, avait invité la municipalité à en avoir deux au lieu d'un, s'engageant à payer les frais de l'un d'eux). Le mercredi 9 mars 1791, à la cathédrale, lorsque l'abbé Calmon, le prédicateur, voulut après la messe prêter le serment, « l'on entendit des huées considérables et des exclamations *à bas* » venant du chœur et des bas-côtés. Un officier municipal, avec l'aide de gardes nationaux et de soldats de Touraine sans armes, qui se trouvaient là par hasard, alla faire arrêter les perturbateurs qui continuaient à crier en fuyant. On arrêta ainsi le domestique d'un abbé, « huant et fuyant de toutes ses forces », et quelques autres que l'on poursuivit dans les rues et qui tous furent dénoncés à l'accusateur public. On plaça des sentinelles dans les collatéraux de la nef, des piquets de Touraine sur la place, et l'abbé Calmon, qui avait conservé son sang-froid, put en toute tranquillité prononcer son sermon [1]. Il fut ensuite reconduit chez lui avec une escorte de gardes nationaux accourus à la nouvelle des troubles [2].

Depuis quelque temps, déjà, des réunions clandestines et nocturnes, des attroupements avec cris séditieux se produisaient dans la ville ; « plusieurs particuliers ou prêtres étrangers opposants à la Constitution civile du clergé » tenaient « journellement des conciliabules et des assemblées illicites pour inspirer au peuple des dis-

1. Il avait renouvelé son serment en ces termes : « Les cris du peuple ne sauraient ébranler mes principes ; le devoir des ministres d'un Dieu de paix, c'est l'obéissance aux lois ; à la face des autels, je jure d'y être toujours soumis, je le jure avec joie, puisque ces lois sont fondées sur l'Évangile même. » (*Nouvelles intéressantes*, Abbé Daux, *Histoire de l'église de Montauban*, t. 2, nº 7, 4e période, p. 50).

2. Lettre des commissaires à Poncet (12 mars 1791) ; reg. club, com. réun., 2 mars 1791 ; *Livre jaune*, p. 72-74.

positions contraires à l'exécution des lois et notamment à celle qui prescrit le serment des prêtres »; une chapelle desservie par un insermenté était signalée au club le 7 mars. Ces désordres, qui avaient « le caractère d'une révolte préméditée », étaient peu « redoutables en eux-mêmes », comme disait Bruté, mais pouvaient, comme il le faisait remarquer, avoir des suites graves au moment où l'assemblée électorale du district se réunissait pour remplacer les prêtres réfractaires (13 mars). C'était, en outre, le 1er avril que les décrets sur les religieux allaient être exécutés, et que tous les couvents d'hommes de la ville devaient être abandonnés par les moines [1]. Et tout cela coïncidait avec le moment de l'année le plus favorable à l'excitation du fanatisme, comme on l'avait vu l'année précédente.

Aussi, le scandale de la cathédrale était dénoncé le soir même par le club à la municipalité, et celle-ci, prenant la pétition en considération et voulant déjouer les manœuvres des réfractaires étrangers qui lui étaient signalées, ordonnait le même jour à tous les étrangers qui n'avaient pas fait leur déclaration, ainsi qu'aux soldats de Royal-Pologne ou de Languedoc qui se trouvaient dans la ville sans permission, d'en sortir dans les vingt-quatre heures (9 mars). Le club écrivait aussi à Sermet de venir passer quelques jours pour assurer la tranquillité, offrait une couronne civique à l'abbé Calmon pour son courage pendant les troubles (13 mars), et réclamait l'interdiction de toutes les assemblées des congrégations qui n'avaient pas reçu du district un aumônier assermenté, en rappelant le rôle de la congrégation des artisans dans la formation de la municipalité Cieurac. En même temps, il fournissait aux électeurs tous les renseignements nécessaires sur les candidats, tandis que la municipalité chargeait la garde nationale, Touraine

1. Ils devaient se retirer dans les maisons désignées par le directoire du département et dont aucune n'était à Montauban. Le délai fut bientôt reculé au 15 juin. (Arch. dép., L41). Voir aux arch. dép., (L43 et L45) les déclarations des religieux (février-mars 1791) : les 3 Augustins se retirent dans leur famille; les 10 Carmes renoncent aussi à la vie commune ou veulent jouir de la vie privée, ainsi que les 5 Dominicains ou Jacobins; au contraire 8 Cordeliers sur 9 veulent continuer la vie commune ainsi que les 11 Capucins et toutes les religieuses. (26 Carmélites, 19 Ursulines, 32 Clarisses).

et la maréchaussée de veiller à leur sécurité [1]. C'étaient là des mesures « infiniment sages », comme le disait Poncet-Delpech ; le club et la municipalité se souvenaient des événements de 1790 qui avaient commencé de la même façon. « Ces grandes insurrections qui ont désolé quelques cantons de la France, écrivait Poncet-Delpech, n'auraient pas eu lieu, si les municipalités avaient su les prévenir par les moyens que vous avez si heureusement employés [2]. »

*
* *

Comme avant le 10 mai, et sous le même prétexte, par suite de l'approche de Pâques (24 avril), les conférences religieuses « qui se tenaient à ce moment à la cathédrale sous la direction de prêtres insermentés, ne servaient très probablement qu'à entretenir le fanatisme ; elles n'avaient pour but que de dégoûter le peuple de la Révolution », dit une notice des reclus, et plusieurs des femmes qui y avaient assisté furent emprisonnées en 1793 [3].

Les femmes étaient, en effet, particulièrement exaltées. « Dans d'autres temps », disait Bruté, on aurait pu négliger « ces clameurs des femmes imprudentes qui, entraînées par la fougue de leur imagination, se rendent sans connaissance de cause les échos des malintentionnés ; mais comme « à Castres, à Nîmes, à Uzès, à Milhau et dans plusieurs autres villes c'est par elles que le désordre » avait commencé, comme elles avaient été « les premiers instru-

1. Reg. club, com. réun., 7, 9, 10 mars ; délib. gén., 13 mars 1791 ; délib. mun., 3e reg., fo 11 vo-14.

2. Lettre du 20 mars 1791 après l'affaire de la cathédrale ; il invitait les officiers municipaux à user de la plus grande énergie à l'égard de ceux qui pousseraient ainsi des cris séditieux contre les fonctionnaires qui obéissaient à la loi. « Je suis autorisé à vous dire, écrivait-il, que l'intention bien manifestée de l'Assemblée nationale et du roi est de faire cesser enfin toute espèce d'anarchie, d'établir en tous lieux l'empire de la loi, et de regarder comme de vrais ennemis de la nation et de leur patrie tous ces malveillants qui se font un système de troubler l'ordre public, pour accuser après d'impuissance cette constitution qui doit seule l'établir et le défendre. »

3. Arch. dép., L27, nos 82, 83, 87 ; proclamation du 10 mars 1791, réquisitoire Bruté : « Nous avons lieu de croire que les perturbateurs du repos public veulent profiter du retour de ce temps que la religion a consacré au recueillement et aux œuvres de piété, pour rallumer, s'il leur était possible, les torches du fanatisme. » (Délib. mun., 3e reg., fo 12 vo).

ments des malheurs de cette ville », les officiers municipaux se préoccupaient de ces conférences, et autant que cela dépendait d'eux, essayaient d'en conjurer les effets en déclarant que tout le monde, sans distinction de sexe, devait se soumettre à la loi, et en interdisant les huées dans les rues et les églises, les réunions sans autorisation, les menaces, les motions tendant à exciter le peuple contre les décrets de l'assemblée nationale (proclamation du 10 mars [1]).

C'est que les prêtres du 10 mai ne négligeaient pas de mettre au service de leurs idées l'influence qu'ils exerçaient sur des personnes habituées à ne voir que par eux et à ne se diriger que par leurs conseils, et ils ne se laissaient pas arrêter par la crainte de porter ainsi le trouble dans plus d'une famille. Deux passages des réquisitoires de Bruté sont significatifs à cet égard.

Dans la proclamation du 10 mars, après l'affaire de la cathédrale, Bruté, s'adressant aux officiers municipaux, s'exprime ainsi : « Des femmes et des filles de tout âge dont la faiblesse et surtout l'ignorance sur les avantages ou désavantages de la destruction de tous les abus méritent votre indulgence, ces femmes, trompées par des instigateurs malfaisants, annoncent hautement dans leurs maisons, dans les places et dans les temples, que la religion est perdue et que ses ministres sont en péril. Devenues les trompettes de ces intrigants dangereux à la société, elles répètent toutes les fausses nouvelles inventées à dessein, et répandent des doutes sur les réelles, pour entretenir l'esprit de fermentation, et afin d'exciter les haines dans les familles et le désir de la vengeance particulière. Tels sont les indignes moyens que les ennemis de la paix et du bonheur de cette ville emploient pour aggraver la misère du peuple par le découragement de l'industrie et des arts, et par des inquiétudes sur toutes les spéculations que le commerce exige [2]. »

Et ces menées persistent bien après Pâques. Le 24 juin, la veille du jour où arrive la nouvelle de la fuite du roi, Bruté s'en plaint encore. «.... C'est enfin à l'opposition actuelle d'un sexe faible, timide et facile à persuader, dont le plus grand nombre respectable

1. Délib. mun., 3e reg., fo 13 ro et 14.
2. Délib. mun., fo 12 vo.

par les mœurs et la foi, estimable par les soins et les peines inséparables du titre de mère et d'institutrice de leurs enfants, et par ces qualités aimables qu'elles savent si bien employer pour adoucir les amertumes de notre vie, qu'il faut attribuer les mouvements et les effets de la haine et de la division qui règnent dans les familles entre les hommes et leurs épouses, les pères et les enfants, les frères et les sœurs, et même entre les anciens amis. La plus grande partie de ces personnes ont été égarées et conduites par des scrupules superstitieux dans les voies obscures du fanatisme ; on a voulu leur persuader que les commandements de Dieu, l'Évangile, le Symbole de la foi et l'Oraison dominicale étaient altérés par les Décrets, et on les a disposées à témoigner, par leur conduite et leurs discours, une répugnance affectée à assister aux offices des églises desservies par de respectables prêtres constitutionnels ; enfin, on les a portées à résister publiquement à la soumission qu'elles doivent aux lois de l'État et aux conseils de ces pasteurs patriotes qui honorent le christianisme par leurs vertus et par leur zèle [1]. »

Cela explique que les patriotes, voyant des influences étrangères se glisser dans l'intérieur de leur famille, et ne comprenant pas qu'il fût impossible aux vrais croyants de considérer comme valables les sacrements administrés par les « jureurs » ou « intrus », soient devenus de plus en plus furieux contre les prêtres, et qu'en 1792, la haine contre les insermentés ait remplacé le désir de paix et de concorde, d'oubli du passé et de reconciliation dont on parle encore en 1791.

*
* *

Mais si les patriotes redoutaient d'une façon spéciale le fanatisme des femmes qu'ils avaient vues à l'œuvre le 10 mai, les intrigues qui se manifestaient pendant les mois de mars et d'avril, à mesure que la fête de Pâques qui tombait le 24 avril s'approchait, n'étaient pas faites pour les rassurer [2].

---

1. Délib. mun., 3e reg., fo 57 vo.

2. On connaît le mot de Ch. de Lameth prononcé l'année précédente à l'Assemblée nationale à propos précisément d'un des conflits de la municipalité Cieurac avec la garde nationale montalbanaise : « Pendant la semaine de Pâques, on n'a pas craint d'abuser des choses les plus sacrées pour égarer les peuples. » (Séance du 10 avril 1790).

Au couvent des Capucins, « devenu un foyer de contre-révolution », se formaient des rassemblements; on y voyait entrer par une petite rue des prêtres « qui prenaient des précautions pour n'être pas aperçus ». Sur le cours Foucault, l'aumônier de l'hôpital se donnait « un air d'inspiré », et se prosternait devant la croix « lorsqu'il voyait passer des paysans » sur la grand route voisine, tandis qu'un de ses collègues allait même jusqu'à « se rouler à terre ». Les insermentés essayaient toujours, malgré la loi, de continuer leur prédication [1].

En même temps, d'autres faits montraient la persistance des mauvaises dispositions de la populace contre-révolutionnaire. C'est ainsi que les matelots étaient particulièrement redoutés, car le sieur Porquet, « commis aux classes de la marine », compromis dans le 10 mai, les avait pervertis. On voyait souvent dans les rues, dit le club, « des rassemblements de matelots dont les mœurs, le caractère et les intentions manifestes jettent l'effroi et l'alarme parmi les habitants de la cité. » Dans la nuit du 28 mars, au milieu de leurs excès, ils blessaient mortellement un soldat de Touraine, et ils tenaient sans cesse des propos outrageants contre le régiment. « Ils troublaient à chaque instant par des agressions particulières l'ordre public [2]. »

Enfin le 11 avril, les funérailles de Duchemin venaient donner lieu à de graves désordres et montrer une fois de plus que les passions qui avaient causé le massacre du 10 mai et les ressentiments qui en avaient été la conséquence, ne s'apaisaient pas encore, malgré toutes les invitations à la concorde et à l'oubli du passé, et que la tranquillité de la ville, surtout avec les nouvelles dissensions religieuses, était loin d'être assurée.

Duchemin, lieutenant des dragons de la garde nationale, était une des victimes du 10 mai, la seule catholique; il avait été inhumé

---

1. Reg. club, com. réun., 21, 25 mars, 16 avril 1791.

2. Reg. club, délib. gén., B, 30 mars 1791. Reg. corresp. mun., 11 décembre 1791, 21 février 1792. — Ce fut seulement lorsque Porquet, à la fin de 1791, eut été remplacé par Navailles, un patriote qui par « sa douceur, son honnêteté » sut prendre sur eux une grande influence et les ramener à de meilleurs sentiments qu'ils devinrent « paisibles, tranquilles ». En 1792, ils offriront un vaisseau au club et planteront un mai dans sa cour. (Reg. club, délib. gén., C, 13 mai 1792; pap. Bosquet).

d'abord dans sa campagne, le curé Lavaur lui ayant refusé la sépulture ecclésiastique « sous prétexte qu'il était suspect d'hérésie, quoiqu'il se fût confessé et eût communié huit jours avant sa mort[1] ». La famille désirant faire les funérailles « dans les formes chrétiennes », le club prit les frais des obsèques à sa charge. Le corps, exhumé, fut transporté, en grande pompe, le 11 avril, au cimetière de la ville, suivi de toutes les troupes, Touraine, garde nationale, de tous les corps constitués et du club entier. Le soir, au club, on prononça son oraison funèbre, et l'abbé Chabot, capucin de Rodez, le futur conventionnel, présent à la séance, fut chargé de rédiger une inscription rappelant le nom de toutes les victimes[2].

Mais le retour du convoi avait été marqué par des scènes regrettables. En sortant du cimetière, tandis que les patriotes étaient « plongés dans la tristesse sur le souvenir de la malheureuse journée du 10 mai 1790 qui avait coûté la vie » à Duchemin, des propos et des chansons partirent d'un cabaret isolé où étaient réunis des contre-révolutionnaires. Ces manifestations inconvenantes ayant continué malgré les observations du commandant du guet envoyé par les officiers municipaux, les soldats et les gardes nationaux en furent tellement irrités, surtout lorsque le bruit se répandit qu'un coup de fusil avait été tiré d'une fenêtre, que la maison fut envahie ; et, sans l'arrivée d'un officier municipal, plusieurs individus saisis allaient être pendus aux fenêtres du cabaret. Une douzaine de personnes furent arrêtées, mais beaucoup, quoique blessées, s'évadèrent par les jardins. Trois fuyards, cependant, furent repris dans la ville et auraient été mis à mort par la foule, sans l'intervention de quelques « bons patriotes[3] ».

Parmi les prisonniers, se trouvaient deux protestants qui, plus tard, devinrent patriotes. « Il est surprenant de trouver dans ces

---

1. P. Bosquet.
2. P. Bosquet, reg. club, délib. gén., B, 5, 11, 14 avril 1791.
3. L'un de ces fuyards, le fils du bourreau, était déjà suspendu à la lanterne quand la corde se rompit ; « un bon patriote par ses exhortations évita qu'on l'y remit ». Un second, qui avait été déjà emprisonné deux fois, fut mis à une des lanternes de la place royale, mais « un dragon de la garde nationale montalbanaise, d'un coup de sabre, coupa la corde ». Enfin le troisième dut « son salut à un brave de la troupe de ligne qui faillit se faire une affaire pour cette belle action ». (P. Bosquet). Voir aussi *Livre jaune*, p. 77.

fanatiques, dit P. Bosquet, un mélange de nobles, de bourgeois, de notaires, de prêtres, de protestants, d'artisans et de femmes, coalisés avec le carillonneur, des abbés et les vils gadouars et des fils de l'exécuteur de la haute justice, se trouver réunis ensemble dans les tavernes et les tripots, des gens même repris de justice, marqués et ayant été aux galères, boire et manger de pair à compagnon, eux qui s'opposaient à la liberté et à l'égalité. » On voit par là de quel côté étaient alors les déclassés de tous les ordres et de toutes les religions, et quels étaient les agents du parti aristocratique. Et ce témoignage ne saurait être révoqué en doute, puisqu'en même temps que des prêtres et des nobles, P. Bosquet, protestant, signale des hommes de sa religion.

On comprend qu'après cela le club, qui avait d'abord décidé le 5 avril de célébrer l'anniversaire du 10 mai, eût raison d'y renoncer (14 avril) pour ne pas rouvrir « des plaies profondes » et alimenter « dans l'âme des citoyens des sentiments de vengeance et de haine »; il venait de s'apercevoir que la colère commençait à gronder chez les patriotes et pourrait les porter eux aussi à des excès.

III

APRÈS PAQUES; DANS LE DISTRICT

Cependant, les fêtes de Pâques se passaient sans incident; mais, même après cette date, les menées des prêtres continuent. Des laïques portaient l'habit ecclésiastique, et le club voyait là, on ne sait trop pourquoi, une manœuvre destinée à faire croire que la religion était anéantie. Dans les campagnes, des émissaires contre-révolutionnaires allaient « souffler... la discorde et le fanatisme » [1].

Toutes ces intrigues amenaient de temps en temps des désordres, provoquaient des insultes contre Ginestet dans la paroisse de la banlieue où il exerçait, de mauvais procédés à l'égard du curé de la paroisse Saint-Jean, à Montauban; et, parmi les prêtres élus en mars, quelques-uns redoutaient si bien l'hostilité des paroissiens, que le 10 juin ils n'avaient pas encore pris possession de leur cure

1. Reg. club. com. réun., 3 mai; délib. gén., B, 5 et 15 mai 1791.

dans le district [1]. Le 8 mai, à Montauban, lorsque la municipalité voulut installer les nouveaux élus, le carme Labrousse, à Saint-Jean, le carme Lugan, à Saint-Orens, et des vicaires à Villenouvelle et à Gasseras, « les prêtres réfractaires, par leur hypocrisie, dit P. Bosquet, avaient tellement fanatisé leurs dévotes et dévots, que ce peuple trompé ne parurent (*sic*) point dans les églises pour entendre ni messe, ni vêpres, et qu'il n'y eut que ceux et celles qui ne furent point dupes de leurs discours pernicieux et incendiaires [2]. »

Enfin le fanatisme se manifestait aussi par « des insultes... dans des courses illicites et nocturnes » dont Bruté se plaignait, le 24 juin, dans un réquisitoire déjà cité, et dont il sera de nouveau question plus loin. Il demandait qu'il fût interdit « à tous particuliers des deux sexes... d'attenter en aucune manière par des faits ou des propos à la sûreté et tranquillité des habitants, ...de prononcer dans les rues les mots d'*aristocrates*, de *démocrates*, de *renégats*, de *jureurs* et autres termes semblables ; » il invitait les bons citoyens, tous les corps militaires à se réunir aux corps administratifs, aux tribunaux, « pour opposer à la licence populaire toutes les forces actives et coactives [3]. »

Les événements qui se passaient pendant cette même période dans le voisinage, les troubles qui y étaient suscités contre les prêtres constitutionnels, devaient aussi favoriser le progrès des idées jacobines parmi les patriotes montalbanais.

A Mirabel, le 22 avril et le 18 juin, il fallait expulser deux

---

1. Délib. mun., 3e reg., fos 40 vo et 41 ro (25 mai 1791); reg. club, com. réun., 4 juin 1791 ; reg. distr., L9, fo 89 ro.

2. A Gasseras, où P. Bosquet était de service dans le détachement de gardes nationaux et de soldats de Touraine que la municipalité avait envoyés à chaque église, « aucune femme ne voulut entendre la messe ; on les avait tellement séduites par la terreur des peines de l'autre vie, que la femme qui sonne la cloche ne le fit qu'avec répugnance, et sortait de suite en pleurant comme si on la fouettait. »

3. Délib. mun., 3e reg., fo 59. — Ces insultes à des citoyens, ces menaces, semblent bien être autant le fait de contre-révolutionnaires que de patriotes, car si Bruté attribue les troubles non seulement à des intrigants, aux prêtres, aux femmes, mais aussi aux écarts d' « une jeunesse fougueuse », il ajoute que les vrais patriotes ont blâmé ces excès (voir plus loin), et il est probable que si son réquisitoire s'adressait aux patriotes seuls, il ne les traiterait pas de « perturbateurs du repos public » et ne leur interdirait pas les épithètes de *renégats* et de *jureurs*.

prêtres réfractaires. A Nègrepelisse, les insermentés occasionnaient des rassemblements. A Aussac, le vicaire réfractaire avait, le 1er mai, posté dans l'église des contre-révolutionnaires armés que la garde nationale de l'endroit dut repousser. Le procès-verbal de la municipalité ayant été lu au club de Montauban, celui-ci se chargea de l'affaire (3 mai), et le lendemain, le directoire du district, obéissant, comme on le voit, aux ordres de la société, enjoignait au vicaire en question de quitter la commune dans les vingt-quatre heures [1].

Puis, ce sont les troubles plus graves de Castelnau de Montratier, où, le 16 mai, l'installation d'un curé constitutionnel par les gardes nationaux de Cahors, provoque de la part de la population, dirigée par les frères Bellud de Saint-Jean, une vive résistance qui amène la mort de plusieurs gardes nationaux; il faut envoyer en toute hâte de Montauban 100 hommes de Touraine et 100 gardes nationaux au secours des commissaires cadurciens. Mais avant l'arrivée de ces troupes, les patriotes de l'endroit se soulèvent à leur tour et se signalent eux aussi par leurs excès, coupent la tête à un des frères Bellud et à leur domestique, pendent les cadavres par les pieds, mettent le feu à plusieurs maisons, jusqu'à ce que le détachement montalbanais vienne faire cesser tous ces désordres et préserver de l'incendie le château des Bellud. « Leur complot infernal, écrivaient les commissaires en parlant des aristocrates, a été déjoué » par le prompt secours envoyé de Montauban [2].

Quelques jours après, le 21 mai, c'était à Lafrançaise qu'il fallait envoyer des soldats de Touraine et des gardes nationaux pour maintenir la tranquillité et empêcher le prêtre réfractaire remplacé le 8 mai de proclamer le « prétendu bref du pape Pie VI et qui n'est que l'ouvrage d'un certain abbé Royou » ; le maire, homme « abso-

---

1. Reg. distr., L9, f° 23 v°, 31 v°, 49 r°, 95 v°; reg. club, délib. gén., 2 mai; com. réun., 3 mai 1791. — Toutes ces localités sont à quelques kilomètres au nord de Montauban.

2. Lettres des commissaires (Délib. mun., 3e reg., f° 36-39); papiers Bosquet. — D'après les commissaires et P. Bosquet, ce sont les frères Bellud qui ont provoqué les patriotes; voir dans Taine (*Révolution*, t. I, p. 418-419) le récit du *Mercure de France* d'après lequel, au contraire, ce seraient les patriotes qui ont provoqué les deux nobles. — Le club de Montauban fit célébrer le 8 juin un service en l'honneur des patriotes de Cahors tués à Castelnau (Délib. gén., 27 mai, 3, 6, 8 juin 1791).

lument inconstitutionnel », disait au club le prêtre assermenté, favorisait les intrigues du curé destitué qui cherchait, « par ses propos insidieux, à jeter une teinte de mépris sur la probité et l'honneur des prêtres obéissant à la loi [1] ».

A Montpezat, des désordres étaient aussi signalés par le curé constitutionnel au club de Montauban qui faisait, auprès des administrateurs du district, les démarches nécessaires pour y mettre un terme [2].

IV

RÉSISTANCE DES PATRIOTES ; LEURS PREMIÈRES VIOLENCES

Contre toutes ces menées des prêtres réfractaires, le parti patriote était souvent impuissant ; il ne négligeait rien cependant pour faire observer les lois, car il était sans cesse hanté par la crainte de voir recommencer un nouveau 10 mai [3].

On affichait les proclamations déjà mentionnées, comme celles du 1er mars, du 10 mars, du 24 juin, interdisant les huées, menaces, chansons injurieuses [4] ; on lisait au prône, trois dimanches dans tout le district, l'adresse rédigée par l'Assemblée électorale pour « désabuser le peuple des insinuations trompeuses par lesquelles les fonctionnaires publics non assermentés ont essayé d'égarer sa crédulité [5] » ; mais tout cela était sans grand effet. On a vu plus haut les mesures que le club prend ou fait prendre par la

---

1. Reg. distr., L9, fos 37 ro et 88 vo ; P. Bosquet ; reg. club, délib. gén., B, 28 juillet 1791.

2. Reg. club, délib. gén., B, 27 juin 1791.

3. « Les malheurs que la ville a éprouvés le 10 mai et qu'elle est justement autorisée à craindre de voir se renouveler, nécessitent toutes les précautions propres à les prévenir. » (Reg. club, délib. gén., B, pétition du 13 mars 1791 contre les congrégations d'artisans.)

4. Celle du 1er mars énumérait longuement au peuple tous les avantages que lui avait procurés la Révolution (abolition de la gabelle, du monopole du tabac, des douanes, des privilèges, élection des magistrats) et le mettait en garde contre les mensonges des personnes intéressées dont les prédictions sur la banqueroute, le discrédit du papier national, etc., ne s'étaient pas réalisées (Délib. mun., 3e reg., fo 4 vo-10 ro).

5. Arch. dép., L24 (séance de l'Assemblée électorale du 17 mars); reg. distr., L8, fo 174 vo.

municipalité aussitôt après l'affaire de la cathédrale ; son rôle est identique dans la suite ; il signale toutes les infractions à la loi, pousse sans cesse les corps administratifs à se montrer énergiques dans leur répression. Tandis que la municipalité avait demandé au district de conserver le couvent des Capucins, vu la pénurie de prêtres (8 février 1791), le club, par suite des rassemblements qui s'y produisaient, voulait, au contraire, qu'on exécutât le décret sur la division des religieux et qu'on les envoyât « loin de la cité [1] ». Le 28 mars, il réclamait pour la seconde fois à la municipalité l'expulsion des prêtres réfractaires étrangers à la cité ; il dénonçait ceux qui devaient prêcher, encouragé par le fait qu'à Moissac l'un d'eux avait été « obligé par les démarches » du club « de cesser sa prédication » ; il dénonçait les laïques qui portaient l'habit ecclésiastique ; il dénonçait deux vicaires généraux qui, à propos d'un mariage, avaient enfreint les lois ; il dénonçait les menaces faites aux vicaires constitutionnels (mai-juin 1791 [2]). Il dénonçait, enfin, peut-être à tort, les religieuses réfractaires, et notamment les Carmélites, comme cherchant à égarer les esprits en disant qu'elles « n'ont ni biens, ni traitements, » qu'elles sont réduites « à mendier leur pain », que « les pensions... ne leur sont point payées », alors qu'il semble bien que leurs plaintes n'étaient pas sans fondement [3].

On saisissait aussi, le 25 mars 1791, le *Journal national*, qui venait « de mettre le comble à sa témérité » en publiant le « prétendu bref de Pie VI » du 14 février 1791, écrit contenant « des maximes ultramontaines » sur le serment des ecclésiastiques « qui ne peut... intéresser la conscience d'aucun fonctionnaire public [4]. » C'est ainsi que les patriotes, en ne voulant pas admettre qu'il y eût

---

1. Arch. dép., L^{45} et L^{8}, f° 129 r° ; reg. club, com. réun., 21 mars et 15 avril ; délib. gén., B, 28 mars 1791 (pétitions aux directoires du district et du département).

2. Reg. club, com. réun., 25 mars, 16 avril, 3 mai, 4 juin ; délib. gén., B, 28 mars, 5, 8, 10 mai 1791.

3. Reg. club, délib. gén., B, 25 mai 1791 ; reg. distr., L^{8}, f°s 70 v°, 115 v°, 122 v° ; le district, n'ayant pas encore liquidé leurs revenus, leur fait de temps en temps payer des à-comptes, en reconnaissant qu'elles « manquent de l'absolu nécessaire à leur subsistance ».

4. Délib. mun., 3e reg., f° 17 v°.

dans la Constitution civile des choses contraires à la foi catholique étaient aussi intransigeants que leurs adversaires qui excitaient les fidèles contre les prêtres constitutionnels.

Le club demandait, en outre, à l'Assemblée nationale que tout homme chargé de l'éducation et de la confession fût assujetti au serment ; et, pour obtenir que quatre prêtres élus se rendissent enfin dans leur cure, c'était encore le club qui adressait une pétition au directoire du district (6 juin), lequel, alors, sommait ces prêtres de rejoindre leur poste dans les huit jours. Néanmoins, beaucoup d'assermentés n'acceptèrent pas les places où ils avaient été nommés, puisque l'assemblée électorale d'octobre-novembre 1791 dut procéder à l'élection de vingt nouveaux prêtres, c'est-à-dire la moitié de ceux qu'elle avait désignés au mois de mars.

Mais la mesure la plus efficace opposée à la propagande des réfractaires fut sans doute celle que prit le directoire du district, le 19 mai 1791, en ordonnant à tous les prêtres ou religieux qui n'avaient pas prêté le serment de se retirer chez eux ou à six lieues de l'endroit où ils avaient exercé, et en fermant au public toutes les chapelles particulières [1].

Cependant toutes ces mesures, pas plus que la propagande du club [2], ne produisaient de bien grands résultats. Aussi, malgré tous les efforts du club, les violences avaient déjà commencé de la part des patriotes exaltés.

Les funérailles de Duchemin en avaient offert un premier exemple ; mais ce n'étaient là que des attentats isolés explicables par les circonstances, et non des persécutions systématiques contre des adversaires politiques « dans des courses illicites et nocturnes ». Or c'est maintenant ce que signale Bruté dans son réquisitoire du 24 juin, où il attribue les troubles non seulement à l'opposition des prêtres et des femmes, mais aussi à ce fait « qu'une jeunesse fougueuse s'est enflammée d'une ardeur trop exaltée par le recouvrement d'une liberté dont elle ne connaît pas encore les bornes, et qui, sans expérience, a pensé que pour affermir les bases de la

1. Reg. club., com. réun., 24 mars ; délib. gén., B, 6 et 7 juin 1791 ; arch. dép., L^{24} ; reg. distr., L^{9}, fos 54 vo et 89 ro.

2. Impression de brochures, de discours, appui donné aux prêtres constitutionnels, etc.

Constitution française, il fallait renverser, disperser et écarter tout ce qui leur paraissait s'opposer à la perfection de cette Constitution qui doit faire la gloire et le bonheur de la France. Nous devons cependant ici déclarer, ajoutait-il, que les vrais amis de la Constitution ont blâmé sévèrement ces excès, nuisibles en tout sens à la société, et nous nous plaisons à leur rendre ce témoignage de justice et de civisme [1] ». Et dans leur adresse aux citoyens à l'occasion de la Fédération (10 juillet 1791), le district et la municipalité parlaient aussi des « écarts » d'un « patriotisme trop exalté » auxquels le club avait mis un terme [2].

Et comme conséquence, c'étaient les contre-révolutionnaires qui à leur tour émigraient [3], maintenant que les patriotes se mettaient à répondre par des violences à leurs menées, imitant l'exemple qu'ils avaient donné les premiers. Mais le club, et c'est là un indice de l'esprit qui y règne, avait blâmé ces procédés et en avait empêché le retour; plus tard, il lui sera impossible de les faire cesser.

---

1. Délib. mun., 3e reg., fo 57 ro; rec. fact., no 28. La dernière phrase ne se trouve que dans la plaquette du recueil factice ; elle a été sans doute omise dans la transcription sur le registre. — « Les moments mêmes de jouissance, dit encore Bruté, n'ont pas été exempts des témoignages d'animosité contre nos frères égarés ; et bien loin de suivre les divins conseils sur l'oubli des injures et de faire des actes de générosité qui honorent l'homme sensible et désarment les méchants, des particuliers inconnus se sont permis, par une licence condamnable, des actions qui tendent à éloigner des murs de cette cité plusieurs habitants, et même des étrangers, qui par leur fortune pourraient s'y fixer et contribuer à réparer les malheurs qu'elle a essuyés » (*id.*, fo 58 vo).

2. Délib. mun., 3e reg., fo 66 ro : « O vous, membres de la Société des amis de la Constitution..., vous, dont l'attachement aux vrais principes de la Constitution sur la liberté et les droits de l'homme sont connus, vous qui avez blâmé en tout temps ces erreurs et ces écarts qu'un patriotisme trop exalté a fait naître momentanément et que vous avez fait cesser par vos exhortations dans vos assemblées, en laissant aux tribunaux de justice, chargés de l'exécution des lois, le soin de juger et de punir les coupables... »

3. Voir, outre les paroles de Bruté (note 1, ci-dessus), l'adresse du 10 juillet (fo 66 vo) : « Citoyens, rappelons dans ce jour et dans nos murs nos frères égarés par la diversité d'opinions; invitons-les à venir se jeter dans nos bras avec une entière confiance. »

V

FUITE DU ROI

Tous les événements qui précèdent montrent l'état d'esprit des patriotes et la situation qui leur était faite dans la ville, lorsque arriva la nouvelle de la fuite du roi ; et ils expliquent la conduite que va tenir le parti patriote dans cette occasion et jusqu'à la fin de la Constituante. Si les sentiments d'hostilité contre le roi s'apaisent vite, c'est cependant à ce moment que, contrairement à ce qui se passe dans la Constituante, commence le progrès rapide des idées jacobines.

Jusque-là les doctrines politiques du club, autant qu'on peut en juger d'après les procès-verbaux très insuffisants à cet égard, étaient assez modérées ; son rôle dans les affaires locales suffirait à le prouver. Les journaux les plus ardents, les *Révolutions de Paris*, l'*Ami du peuple*, l'*Orateur du peuple* ne semblent pas avoir été introduits dans la Société [1]. Il existait cependant déjà un parti plus démocratique qui s'était manifesté par la motion faite le 24 octobre 1790 pour demander à l'Assemblée nationale « une fixation ou diminution de la valeur du marc d'argent » et par l'adoption, sur la proposition de Jeanbon Saint-André, d'une « adresse aux citoyens pour leur démontrer la futilité des richesses et les inviter à les considérer moins que le mérite lors des élections » (3 avril 1791). Et l'on a vu aussi que, pour faire partie de la société, il n'y a aucune condition de fortune. Si, le 13 mars, le club félicitait Lafayette pour « la manière prudente et patriotique avec laquelle il avait dissipé » le complot des poignards au retour de Vincennes, le 19 juin, il félicitait aussi Robespierre de son élection comme accusateur public, et se réjouissait de ce que ses « vertus civiques » avaient été récompensées. Après le décret du 15 mai, donnant la liberté aux gens de couleur dans les colonies, comme l'avait demandé Robespierre contre Barnave, le club, à l'exemple des Bordelais, demandait qu'on ouvrît un registre où s'inscriraient ceux qui voudraient aller en Amérique assurer l'exécution des décrets (25 mai 1791 [2]).

---

1. Ils ne sont pas sur la liste qui est arrêtée le 7 novembre 1791 (Reg. club, délib. gén., C).
2. Reg. club, délib. gén., A et B, dates citées.

Quant au « vertueux Mirabeau », si l'on ne voit pas que de son vivant il soit question de lui, sa mort fut l'occasion de manifestations qui témoignent de la profonde admiration que l'on avait pour « le Démosthène français », pour « ce père de la Patrie ». Le club prit le deuil pour huit jours, fit prononcer son oraison funèbre par l'abbé Chabot dans un service spécial, à la cathédrale, et, pendant plusieurs jours, de nombreux clubistes firent de son éloge le sujet de leurs discours. Le 21 août, sous la présidence de Jeanbon Saint-André, on inaugura en grande pompe, dans la salle des séances, « le buste de cet homme immortel, quoique inanimé ». « Un ecclésiastique, un agriculteur, un garde national et un soldat du 33e », suivis des corps administratifs et de toutes les troupes, le transportèrent au club, où l'on ne tarit pas de louanges sur le « législateur du genre humain... qui toute sa vie combattit le despotisme », et les jeunes citoyennes apportèrent une couronne « pour placer sur la tête de l'image du grand Mirabeau ». « La liberté française, disait P. Bosquet, a perdu à sa mort son premier orateur et un de ses fondateurs les plus illustres [1]. »

Le courrier qui avait apporté la nouvelle de la mort de Mirabeau, avait aussi annoncé le « rétablissement de la santé du meilleur des rois ». Ce fut l'occasion d'un *Te Deum* célébré par les soins de la municipalité, et auquel le club envoya une nombreuse députation (10 août 1791). Tous faisaient des vœux « pour le monarque le plus chéri de l'univers et le plus digne de l'être [2]. »

C'est que si les patriotes montalbanais avaient pour Louis XVI une profonde affection, ils avaient aussi en lui une confiance sans

---

1. Reg. club., com. réun., 9, 12, 13 avril; délib. gén., B, 7, 14, 17 avril, 16 juin, 16, 19, 21 août 1791. — On lut aussi des vers « qui des fenêtres avaient été jetés sur le buste » :

Du plus grand des mortels, Français tu vois l'image;
Que toujours Riquetti soit présent à ton cœur;
Ta liberté fut son ouvrage,
Et son vaste génie assura ton bonheur.

Autres :

Illustre Riquetti, le ciel t'avait fait naître
Pour commander aux rois et pour vivre sans maître.

2. Délib. mun., 3e reg., fo 21 vo; reg. club, délib. gén., B, 9 avril 1791 ; *Livre jaune*, p. 80-82.

bornes. La lettre du roi aux ambassadeurs (23 avril) et les discours prononcés à l'Assemblée nationale à cette occasion, renfermant « les preuves les plus authentiques de l'union entre l'Assemblée nationale et le monarque », furent aussitôt affichés et lus au prône (28 avril) par l'ordre de la municipalité qui espérait que ces documents rétabliraient « la tranquillité dans tous les cœurs » en désabusant le peuple sur le prétendu esclavage de Louis XVI [1]. « Elle contient, disait Poncet-Delpech, en parlant de cette lettre, un engagement sacré entre le roi et la nation ; elle fait connaître aux ennemis du bien public combien leurs folles espérances sont chimériques ; elle affermit de plus en plus une constitution qui a pour soutien un prince qui ne veut régner que par la loi [2]. » Et P. Bosquet reproduisait dans ses notes les termes principaux de la lettre qui « prouve et annonce de la manière la plus évidente à tous les ennemis de la liberté que Sa Majesté... compte la Révolution et la Constitution française parmi ses titres à la gloire [3]. »

*
* *

Aussi la surprise et l'émotion furent extrêmes lorsque, le matin du 25 juin, on apprit « l'enlèvement du roi » ; les mesures qui furent prises peuvent en donner une idée.

Le directoire du district et la municipalité se réunirent aussitôt dans le même local pour former ainsi « dans cette circonstance critique... un concours et une masse de lumières capables » de faciliter leur tâche. Les comités du club tinrent aussi une séance extraordinaire, et, estimant que cet événement était « susceptible de compromettre la liberté et la constitution », ils demandèrent aussitôt à

1. Délib. mun., 3e reg., fo 28 vo ; *id.*, fo 7 vo, proclamation du 1er mars : « Citoyens, on vous trompe ; non, si le roi était esclave, s'il n'était pas porté par le seul mouvement de sa volonté à accepter la Constitution, ...non, jamais il n'aurait cédé à la violence ; il eût mieux aimé s'ensevelir sous les ruines du trône... Est-ce à nous, dans l'éloignement où nous sommes..., de donner un démenti formel à ses déclarations les plus positives ? Ne pouvons-nous l'honorer qu'en l'accusant de se rendre coupable du plus grossier mensonge, toutes les fois qu'il nous répète qu'il veut que nous soyons libres ? »

2. Lettre du 24 avril 1791.

3. Deux ans plus tard, il ajoutera : « Toutes ces belles paroles n'étaient qu'un jeu. »

toutes les sociétés voisines d'entretenir avec eux une correspondance journalière pour se prêter mutuellement les secours « que pourraient exiger les suites de l'enlèvement », et ils nommèrent quatre commissaires chargés de correspondre d'une manière permanente avec les corps administratifs et de « s'éclairer avec eux sur les circonstances actuelles [1] ».

La municipalité, de concert avec le district et les commissaires du club, défendit aux citoyens, par une proclamation, de sortir de la ville sans autorisation, leur ordonna de respecter les propriétés, de continuer à payer les impôts, et de dénoncer « tous les passagers soit à pied, à cheval ou en voiture ». Elle se procura dix barils de poudre à Toulouse, fit venir des canons, invita, par l'intermédiaire du club, ceux qui avaient plus d'un fusil à les déposer à la maison commune pour armer les patriotes, tandis que le district faisait surveiller, par un commissaire et une sentinelle, les employés des postes qui étaient depuis longtemps l'objet de plaintes nombreuses, examinait les paquets et retenait ceux qui lui paraissaient « suspects ». Enfin un désarmement des suspects était opéré dans toute la ville et la banlieue. « Vous vous êtes conduits à merveille durant ces jours d'alarmes », écrivait Poncet-Delpech le 3 juillet, tout en blâmant le club d'avoir, dans ces circonstances, fait « des actes d'autorité » qui n'étaient pas de son ressort.

Pendant que les corps administratifs et les clubistes délégués veillaient ainsi au maintien de la tranquillité, le club recevait les lettres des sociétés de Toulouse et de Cahors qui annonçaient les mesures prises dans leurs villes respectives, ou des sociétés de la campagne qui demandaient des renseignements. C'était lui qui se chargeait d'informer les clubs affiliés du retour du roi (27 juin) [2].

L'action des patriotes ne se borna pas à des mesures locales. La présentation ou le vote d'une série d'adresses à la Constituante, font deviner les vifs débats qui durent se produire au club, et montrent les progrès accomplis par le parti plus avancé qui, quoique battu dans ce moment, finira par avoir la prépondérance.

---

1. Reg. distr., L9, f° 106 r°; reg. club, com. réun., 25 juin 1791.

2. Délib. mun., 3e reg., f° 56 r°; cons. gén., 2e reg, f° 143 r°; reg. club, délib. gén., B, 26 et 27 juin 1791; reg. distr., L9, f° 107 r°, 109 r°. Voir la lettre de P. Bosquet publiée dans la *Révolution française*, t. XXXIII, p. 374.

Le 27 juin, on décide de rédiger une adresse pour demander à l'Assemblée nationale « la punition de ceux qui se sont rendus les auteurs, complices et participes de l'enlèvement du roi ». Le 29, les comités proposent à l'Assemblée générale de la société une autre adresse « pour demander : 1° la responsabilité du chef du pouvoir exécutif... par des lois constitutionnelles »; 2° la révision des décrets relatifs « à la liste civile, à la jouissance conservée au roi de plusieurs domaines nationaux et au douaire de la reine » ; 3° une enquête pour la recherche « des fonds qui... ont sans doute été déposés... dans les villes destinées à devenir les principaux foyers des malheurs » qui devaient résulter de la fuite du roi. Mais, sur ce rapport, « la séance a été levée de suite, » et dans les séances suivantes (1er, 2 et 4 juillet), on procède au renouvellement des comités.

Le 2 juillet, Combes-Dounous, qui sera rayé pour modérantisme en 1793, proposait « une adresse à l'Assemblée nationale pour demander qu'elle déclarât le trône vacant à cause de la fuite du roi »; la proposition est renvoyée à une commission, et l'adresse du 27 juin adoptée aussitôt [1]. Le 4, on surseoit au vote sur l'adresse de Combes-Dounous. C'est donc bien le parti de la modération qui triomphe, celui qui, dans l'adresse aux Feuillants, s'exprime ainsi : « Nous sommes loin d'approuver les idées exagérées que la fuite et le retour du roi ont fait naître dans l'esprit de quelques citoyens qui se sont bien plus attachés à la rigueur des principes qu'à la nécessité souvent insurmontable de les faire plier aux circonstances... Même avant que l'Assemblée nationale eût prononcé, nous avions exprimé par une adresse le vœu formel de la voir user de clémence et s'attacher bien plutôt à prévenir pour l'avenir les fautes des rois qu'à punir celle dont Louis XVI s'est rendu coupable [2]. »

Mais la suspicion et l'inquiétude persistent néanmoins; les

1. Dans le procès-verbal, il y a par erreur « adresse du 28 »; or, ce jour-là, il n'y a pas d'adresse délibérée; il pourrait donc être question de celle du 29; mais c'est bien celle du 27 qui est visée, car Poncet-Delpech écrit au club pour lui annoncer les applaudissements de l'Assemblée nationale à la lecture de « l'adresse des citoyens de Montauban qui demandent la punition des coupables auteurs de l'évasion du roi. » (Reg. club, délib. gén., B, 15 juillet 1791). Voir aussi l'adresse aux Feuillants.

2. Reg. club, délib. gén., B, dates citées; papiers Bosquet.

craintes d'une guerre avec l'Espagne, les bruits même d'invasion sur la frontière espagnole [1], le manifeste de Bouillé, les menées des émigrés contribuent à les augmenter.

Au club, on demande d'armer la garde nationale, de s'occuper de l'engagement des volontaires ; on écrit au directoire du département « pour que dans les municipalités qui confinent à Montauban, il soit procédé au désarmement des gens suspects par leur incivisme et qui s'y rendent de Montauban ». On propose même (10 juillet) que, dans chaque paroisse, des commissaires soient chargés « d'inspecter... ceux des membres de la société qui assistent aux messes des prêtres réfractaires ou qui détournent leurs concitoyens d'aller à celles des prêtres constitutionnels ». Cette mesure inquisitoriale est rejetée, mais lorsque, le lendemain et le surlendemain, à deux reprises, l'abbé Granjac demande, à l'occasion de la fédération, que l'on élargisse les personnes emprisonnées à la suite des troubles du 9 mars, on écarte sa motion, tout en rendant hommage à son patriotisme et à son humanité. C'est bien là une preuve que les patriotes ne se sentaient pas assez en sûreté pour faire grâce à leurs adversaires [2].

(*La fin prochainement.*) François GALABERT.

---

1. Voir séance des 3 et 4 juillet 1791 à la Constituante ; papiers Bosquet.
2. Reg. club, délib. gén., B, 1, 6, 10, 11, 12 juillet 1791.

LA BATAILLE DE CAMARET

(18 Juin 1694)

L'effort considérable tenté en 1693 par les Anglo-Hollandais pour détruire de fond en comble Saint-Malo, le nid de corsaires détesté, avait abouti à un échec piteux et même quelque peu ridicule : un furieux bombardement et l'explosion d'une machine infernale avaient eu pour unique résultat de briser la rose de la cathédrale ainsi que quantité de tuiles, de vitres et d'ardoises, et, après cinq jours de bataille, les alliés durent se retirer assez maltraités, tandis que l'auteur d'une relation de cette affaire pouvait affirmer : « Ce n'est point une plaisanterie de dire qu'à l'exception d'un soldat qui disparut de dessus la tour de Bidouane où il était en faction et du pauvre invalide canonier dont nous avons parlé plus haut, nous n'eûmes qu'un malheureux chat de tué dans une gouttière ». L'immense et universel éclat de rire soulevé par cette nouvelle blessa l'Angleterre au plus sensible de son orgueil et la fit cruellement souffrir des épigrammes dont on couvrit ce coûteux et si peu efficace armement :

L'Anglois, semblable à la Montagne
Qui n'enfanta qu'un simple Rat,
Dans sa Malouïne Campagne
N'a fait mourir qu'un pauvre Chat.

Afin de venger en même temps l'affaire de Saint-Malo et la razzia opérée par Tourville au cap Lagos, le gouvernement de Guillaume III médita une éclatante revanche : il ne s'agissait de rien moins que de frapper la France de la manière la plus grave en s'emparant de Brest, et, par ce coup de main, de saisir à la fois notre meilleur port de guerre et la citadelle même du grand système de la défense des côtes du Ponant. On savait que les fortifications avancées de cet arsenal ainsi que celles du corps de place étaient loin d'être achevées, et, de plus, le départ de Tourville, quittant la rade de Brest avec 53 vaisseaux le 24 avril 1694 pour se rendre en Méditerranée semblait livrer d'avance à ses ennemis le site incomparable dont Richelieu avait fait la fortune.

Le plan de campagne des alliés était d'ailleurs excellent : leur but était de s'emparer de la presqu'île de Roscanvel, cette masse escarpée qui sépare la rade de Brest du large chenal aboutissant à l'Iroise et dont l'extrémité constitue l'une des rives du Goulet de Brest. Ainsi établis les Anglo-Hollandais auraient commandé à la fois la rade, l'étroit passage du Goulet et les eaux d'approche; suivant P. Levot (*Histoire de Brest*, II) « ils auraient réalisé le projet qu'ils avaient formé depuis un siècle alors qu'auxiliaires d'Henri IV ils avaient aidé le maréchal d'Aumont à chasser les Espagnols du fort qu'ils avaient construit à l'extrémité de la presqu'île » (extrémité qui porte aujourd'hui encore le nom significatif de Pointe aux Espagnols). Peut-être même songèrent-ils à reprendre à leur profit une idée de Vauban en coupant à Quélern par un canal la gorge de la presqu'île de Roscanvel, ce qui les eût placés dans une position inexpugnable.

La première condition de réussite dans une expédition de ce genre est le secret le plus absolu : or, pas plus autrefois qu'aujourd'hui, l'apparition inopinée d'une flotte de transport et d'un corps d'armée d'occupation sur une côte ennemie n'était possible, — non pas qu'on ne puisse amener par mer une semblable force, mais la concentration et l'embarquement donnent, bien avant la mise en route, l'éveil au pays menacé. Ce fut ce qui arriva, bien qu'en Angleterre même on ne connût pas exactement le but précis de l'expédition. Le gouvernement français fut prévenu; Macaulay a démontré que ce fut Marlborough qui trahit Guillaume III et avertit Louis XIV, par l'intermédiaire de Jacques II, moins, semble-t-il, par affection pour son ancien maître que par haine pour le lieutenant-général Talmach qui était l'un des promoteurs de l'expédition, et afin de se rendre indispensable. Il n'y avait pas un instant à perdre et l'on comprit à Versailles, que, sans une initiative aussi rapide que vigoureuse, c'en était fait de Brest; et un pareil désastre eût mis en question le sort de la France engagée à ce moment dans une guerre continentale qui occupait toutes ses forces : il fallait à tout prix sauver Brest, et la France par contre-coup.

Un seul homme était capable d'arracher le premier de nos ports de guerre aux Anglo-Hollandais qui s'en croyaient déjà possesseurs : c'était l'illustre ingénieur qui avait fait de Dunkerque une telle place qu'on avait pu lui donner cette orgueilleuse devise « *Taceat miracula Memphis* », — c'était le créateur du système raisonné et scientifique de la défense de nos côtes, — c'était Vauban.

Aussitôt investi d'une autorité exceptionnelle, d'une sorte de dictature sur terre et sur mer dans les quatre évêchés de Basse-Bretagne, Vauban, qui travaillait à Saint-Malo, accourut à Brest. C'est peut-être là

LA BATAILLE DE CARAMAN

(14 juin 1793)

LÉGENDE DU PLAN

A. — Lieu de la descente. — **B**. Roche sous laquelle les Ennemis se mettoient à couvert du feu qui venait de la gauche. — **C**. Pointe de roche où il y a des cavernes où les Ennemis se mettoient à couvert de tous les flancs ; — **D**. Ouverture dans le retranchement qui servit de sortie pour charger les Ennemis. — **E**. Retranchement que les six cens hommes du bataillon avoient bordé. — **F**. Hauteur où les deux compagnies de la Cousse et du Four étoient posté en corps de réserve. — **G**. Batterie de deux pièces de canons qui flanquoit la descente. — **H**. Batterie où il y avoit un canon. — **J**. Batterie de trois canons. — **L**. Batterie de deux canons. — **M**. Fort de Camaret de 9 canons. — **N**. Chapelle. — **O**. Village de Camaret en 2 hameaux. — **P**. Camps du bataillon de la marine. — **Q**. Navires qui cannonnoient les batteries et retranchemens. — **R**. Vaisseaux holandois qui resta échoué et qu'on a pris. — **S**. Batterie de deux mortiers. — **T**. Teste de l'armée navalle qui étoit mouillée. — **V**. Caiche chargée d'infanterie qui fut coulée à fond par une bombe de la batterie S lorsqu'elle alloit à la descente.

LA BATAILLE DE CAMARET

(18 JUIN 1694)

D'après l'aquarelle originale existant au Dépôt des Cartes et Plans de la Marine, à Paris.

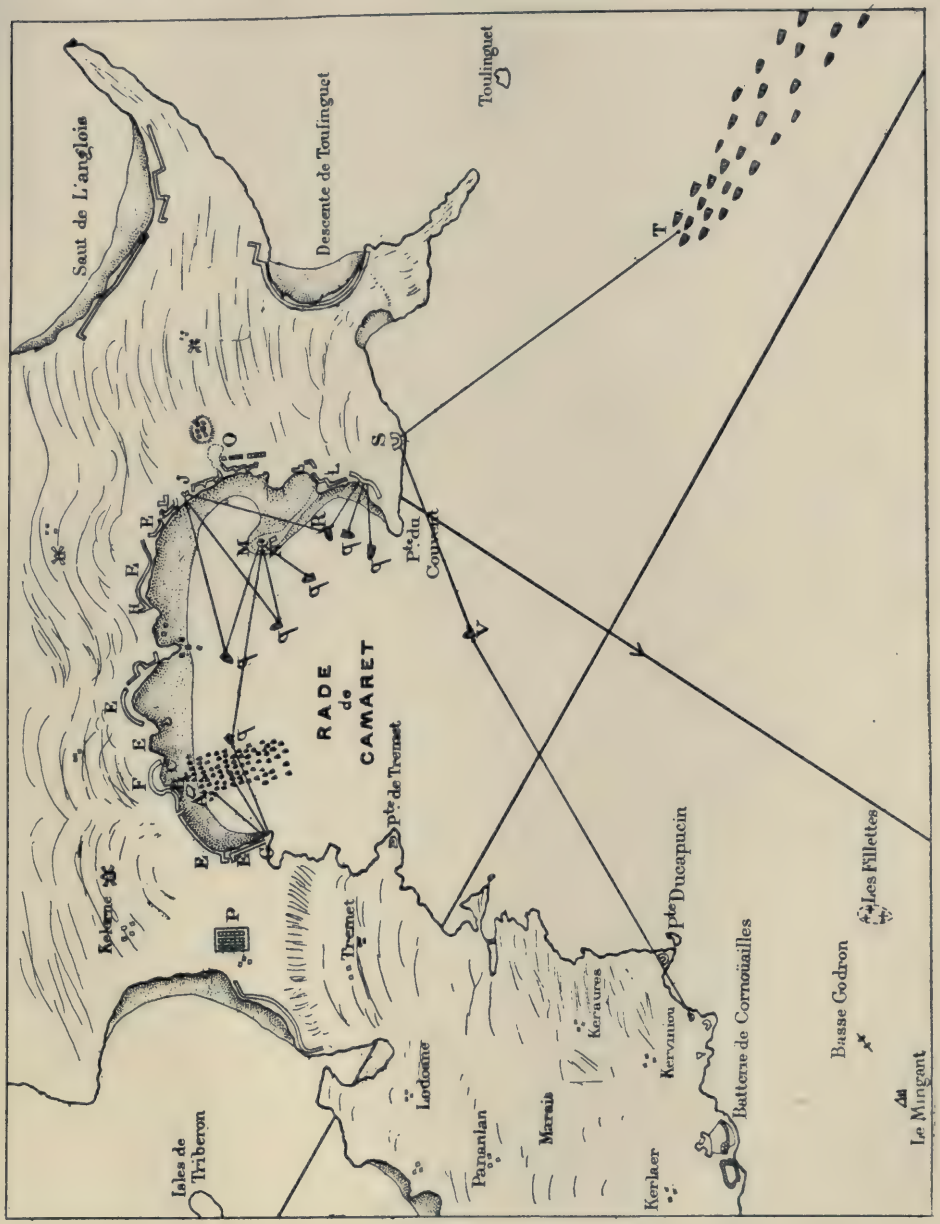

l'une des plus belles pages de la vie du grand ingénieur : en vingt-cinq jours Brest fut mis dans l'état de défense le plus formidable avec une activité surhumaine, et pour mener à bien ce qu'il appela modestement après la victoire ses « petites précautions », Vauban dut exécuter un véritable tour de force dont lui seul était capable. Il arriva le 23 mai et se mit aussitôt à l'œuvre, aidé des deux ingénieurs Mollart et Traverse : à trois reprises déjà (1683, 1685 et 1689) il était venu à Brest et y avait ordonné de grands travaux d'ensemble, qui malheureusement étaient loin d'être achevés et demandaient pour être menés à bonne fin beaucoup de temps, d'ouvriers et d'argent. Or il fallait agir vite et avec peu de ressources, sous la menace constante de voir d'un moment à l'autre la flotte ennemie se déployer dans l'Iroise.

Deux hypothèses se présentaient : l'ennemi tenterait, ou bien de forcer les passes, ou bien de prendre la place, les fortifications du Goulet et la rade à revers par une descente. C'était donc à ces deux dangers qu'il fallait parer rapidement et efficacement tout ensemble. D'autre part, la configuration de ce que l'on peut appeler « la position de Brest » ne comporte pour l'assaillant qu'un certain nombre de combinaisons tactiques de valeurs très inégales. Avec sa parfaite connaissance des lieux étudiés par lui depuis des années, avec sa science profonde de la guerre de côtes, Vauban eut vite fait d'envisager les divers plans d'attaque possibles, d'éliminer les plus hasardeux, de retenir les plus praticables et de fixer tout spécialement son attention sur le seul vraiment dangereux. Le forcement du Goulet de Brest est encore à l'heure actuelle une opération particulièrement délicate à cause de l'étroitesse de ce couloir, de la violence des courants qui le balayent et des roches qui en encombrent le milieu ; au temps de la marine à voiles les difficultés étaient bien autrement considérables et il était peu probable qu'une escadre tentât, avec si peu de liberté et de sûreté de manœuvres, de livrer un combat hasardeux aux redoutables batteries installées par Vauban sur les deux rives du Goulet traversé d'un bord à l'autre par leurs projectiles [1]. Si, en dépit de tout, la flotte ennemie parvenait à franchir ce dangereux passage, aussi bien défendu par la nature que par les hommes, elle arriverait en déplorable état devant les batteries intactes du corps de place.

---

1. « Le Goulet est à Brest ce que le détroit des Dardanelles est à Constantinople, c'est la porte et l'entrée où tous les navires qui ont affaire à Brest, à Landerneau et à la rivière de Landevenecq sont obligez de passer, soit qu'il s'agisse d'entrer ou de sortir ; aussi est-ce l'endroit où on peut mieux placer ce qui peut rendre la rade asseurée. Le Goulet a 1.150 thoises de large, un peu plus, un peu moins ; une assez mauvaise pièce de fer de 6 livres de balle l'a traversé et plus de 120 thoises au-delà en ma présence plusieurs fois ». (Lettre de Vauban.)

Aussi Vauban redoutait-il, avec juste raison, beaucoup moins une tentative directe de forcement du Goulet, qu'une descente destinée à prendre à revers les batteries côtières et à ouvrir la passe à l'escadre en lui évitant ainsi les chances défavorables d'un duel d'artillerie en de mauvaises conditions. Cette descente pouvait s'opérer soit à l'Aber Vrac'h au nord de Brest, soit au Conquet en face d'Ouessant et eût amené le corps d'armée anglo-hollandais directement sous les murs de la ville et l'arsenal : mais la route était longue et les troupes débarquées eussent perdu le contact avec l'escadre. Au sud, au contraire, sur la côte de Cornouailles, il existait un point qui semblait réunir toutes les qualités nécessaires à une bonne descente ; c'était la baie de Camaret. Largement ouverte sur cette longue rue maritime qui, commençant à l'Iroise entre l'île de Sein et l'Ar-Men au sud, l'île d'Ouessant et les Pierres-Noires au nord et aboutissant au Goulet de Brest, est formée par la côte de Léon au nord et la côte de Cornouailles au sud, — la baie de Camaret constitue un mouillage abrité, à fonds très sûrs et présente une grève de sable, la grève de Trez-Rouz (Sable Rouge) très propice à un débarquement en masse, située précisément à la gorge de la presqu'île de Roscanvel, à l'endroit où celle-ci s'abaisse auprès de Quélern avant d'aller se relier aux hauteurs de la presqu'île de Crozon. L'escarpement des falaises depuis la Pointe Tremet jusqu'à la Pointe des Capucins rendant illusoire toute tentative d'escalade, le seul point où logiquement, fatalement, devait avoir lieu la descente était la plage de Trez-Rouz.

De raisonnement en raisonnement, de déduction en déduction, au cours des excursions qu'il ne cessa de multiplier durant ces vingt-cinq jours, Vauban en arriva donc à se persuader que le but des Anglo-Hollandais était l'occupation de la presqu'île de Roscanvel, et que le point sur lequel porterait leur attaque serait la baie de Camaret. Aussi, sans cesser d'ailleurs d'élever des retranchements, de répartir des hommes et des canons sur tout le pourtour de la position de Brest, reporta-t-il tous ses soins sur Camaret et ses environs. Un camp retranché fut assis dans la dépression de Quélern ; l'anse entière depuis la Pointe de Tremet jusqu'à la Pointe du Couvent [1] fut entourée de redoutes en terre dont les restes effrités sont encore aujourd'hui parfaitement visibles ; une batterie de deux mortiers en fer à cheval fut établie sur la falaise de la Pointe du Couvent [2] ; par surcroît de précaution une redoute fut élevée à la descente de Toulinguet [3]

1. Aujourd'hui Pointe du Grand Gouin.

2. En S sur le plan : bâtie en terre elle est actuellement encore assez bien conservée.

3. Aujourd'hui grève de Pen-Hat ; elle est d'ailleurs d'accès assez peu aisé à cause du peu de stabilité de son sable et des redoutables lames de fond que son orientation vers le grand large rend fréquentes.

et une autre au Saut de l'Anglois [1]. Enfin le petit château bâti sur la jetée naturelle qui protège le port de Camaret fut terminé et armé en toute hâte. — Malgré le manque d'argent et le peu de temps disponible, « les 27 descentes du costé de Léon « et « les 22 du costé de Cornouailles » « parmy lesquelles il s'en trouve de fort dangereuses » étaient tant bien que mal protégées et armées, chacune suivant son importance, et derrières ces redoutes, en grande partie improvisées, était rangée une petite armée très composite, mais remplie d'ardeur. Garde bourgeoise dans la ville même, troupes de marine, canonniers marins au nombre de 13 à 1400 et milices gardes-côtes rivalisaient de zèle et d'ardeur : les milices gardes-côtes principalement, si dénigrées en général à cause de leur piètre armement et de leur manque de discipline, allaient se montrer à la hauteur du rôle si délicat qui leur incombait, et la haine féroce de l'Anglais, du Saxon hérétique, transformait ces paysans et les mettait, pour la bravoure et l'élan, au niveau des soldats de profession qui les encadraient. — Ouessant, poste d'avant-garde de la position, reçut une petite garnison et des guetteurs ; puis Vauban confia la côte de Léon à D'Infreville avec M. D'Aire pour lieutenant et la côte de Cornouailles à De Langeron aidé de M. de Boulainvilliers et de l'ingénieur Traverse, donnant ainsi les commandements supérieurs à des officiers de marine, plus aptes que des officiers de terre à un semblable service. Il se réservait pour lui-même d'accourir au point menacé et d'y prendre le commandement suprême si l'étendue de pays dont il avait la surveillance lui permettait d'arriver à temps. Quant aux ordres, il n'en avait point donné d'autre que celui de résister jusqu'à la dernière extrémité.

*
* *

De toutes parts on travaillait avec acharnement et de toutes parts régnait une anxiété trop justifiée par l'imperfection des moyens de la défense, lorsque le 16 juin les postes d'observation d'Ouessant signalèrent qu'ils découvraient au large une immense flotte, et un bâtiment envoyé par l'officier qui commandait dans l'île vint à Brest donner les premiers renseignements. Ce fut devant Ouessant que la flotte anglo-hollandaise se divisa : laissant lord Russell continuer sa route au sud, lord Berkley entra dans l'Iroise avec 36 vaisseaux de guerre anglais et hollandais, 12 galiotes à bombes et 80 petits bâtiments transportant les troupes de débarquement. Ces troupes commandées par le lieutenant-

1. Aujourd'hui grève du Very'hac'h.

général Talmash avaient un effectif de 10.000 hommes et étaient augmentées de quelques cavaliers et dragons, suivant les renseignements donnés après l'action à Vauban par les prisonniers ; ceux-ci déclarèrent en outre que, après l'occupation de la presqu'île de Roscanvel, on devait bombarder et brûler Brest, puis descendre le long de la côte, faire les plus grands ravages sur le littoral breton et tâcher d'y susciter quelque insurrection dans le genre de la révolte du timbre, en prévision de quoi Berkley avait fait remplir les coffres de ses vaisseaux d'armes destinées aux futurs insurgés.

Le 17 juin cette flotte mouilla à portée de bombe de Bertheaume et de Camaret, au milieu du large chenal qui peut être appelé le vestibule du Goulet de Brest [1]. Profitant de ce qui restait de jour, lord Berkley détacha en éclaireur un petit navire le *Peregrin* monté à cet effet par Carmarthen, contre-amiral de l'escadre bleue, jeune homme de la plus bouillante valeur, avec ordre de reconnaître les attérages et de voir si la descente était possible sur l'heure. Accueilli par de furieuses salves d'artillerie, le *Peregrin* dut virer de bord et rallier l'escadre sans tarder, ne rapportant qu'un fort petit nombre de renseignements. Au conseil qui suivit les avis furent très partagés : beaucoup d'officiers comprenaient que la résistance allait être infiniment plus sérieuse qu'on ne l'avait supposé tout d'abord ; on parla de battre en retraite. Mais Talmash s'indigna, démontra que les défenseurs de Brest ne pouvaient pas être prêts, que ces soldats aperçus sur la côte par Carmarthen n'étaient que des paysans rassemblés à la hâte et incapables de tenir tête à de solides troupes anglaises, et que ces canons devant le feu desquels avaient reculé le *Peregrin* ne seraient pas longs à se taire. Il mit tant de chaleur et de conviction dans sa harangue qu'il emporta l'avis du conseil et l'opération fut décidée pour le lendemain matin. Carmarthen avec 7 frégates devait éteindre le feu des batteries, tandis que les troupes débarqueraient au fond de la baie.

Durant la nuit, à terre, on ne dormit guère, dans l'ignorance où l'on se trouvait des véritables intentions de l'ennemi, car la tentative du *Peregrin* n'était peut-être qu'une feinte, une fausse attaque, et les coups des alliés pouvaient se porter aussi bien sur Bertheaume ou sur le Goulet que sur Comaret. A tout hasard Vauban expédia à la nuit tombante du renfort à Quélern, restant toujours dominé par son idée première : deux compagnies de marine et un bataillon suisse furent dirigés sur Trez-Rouz et « les uns et les autres arrivèrent au grand jour à leur poste et n'eurent que le temps de se préparer à l'attaque [2] ».

---

1. En T sur le plan.
2. Lettre de Vauban.

Tout était prêt à bord des navires anglo-hollandais pour commencer le combat au petit jour ; mais une de ces épaisses brumes, comme il s'en forme si fréquemment en Bretagne, s'établit pendant la nuit, et le matin du 18 juin la mer et la terre furent noyées sous un impénétrable voile gris, si opaque qu'il était impossible de rien distinguer à quelques mètres. Force fut donc à Berkley et à Talmash d'attendre non sans impatience, tandis qu'à terre la défense achevait de s'organiser et que ce retard apporté à l'attaque permettait au corps de cavalerie de M. de Cervon et à une partie des milices d'arriver à temps de Châteaulin.

Lentement cependant le banc de brume se désagrégeait et se disloquait ; de larges trouées s'opéraient de ci de là, et enfin à dix heures du matin tout était dissipé. Aussitôt les sept frégates désignées mirent à la voile et longeant les hautes falaises de la Pointe du Couvent, débouchèrent dans la baie de Camaret. Devant elles, sur sa jetée naturelle de galets, se dressait fièrement le petit fort de Camaret[1], tandis qu'à leur gauche s'arrondissait la grève de Trez-Rouz largement découverte par la mer descendante. Ce fut sur le fort que Carmarthen se prépara à diriger tous tous ses coups : mais à peine les sept frégates eurent-elles doublé l'écueil qui termine la Pointe du Couvent, que la côte entière s'embrasa sur tout son pourtour ; un feu terrible, dirigé par des batteries dont l'existence était inconnue aux alliés, s'abattit sur les sept navires. Il y eut parmi ceux-ci un moment de désordre et de confusion qui eût pu leur être funeste sans la bouillante valeur de Carmarthen. Tandis qu'il rétablissait le combat si brusquement commencé et remettait ses hommes de leur surprise, Berkley tentait sur Talmash un dernier effort et cherchait à la dissuader de son entreprise, en présence d'une telle supériorité de défense. Mais le lieutenant-général ne voulut rien entendre et prit la tête d'une centaine de chaloupes contenant les premières troupes de débarquement.

Très bravement, pendant ce temps, trois frégates s'embossaient à demi-portée des batteries de la Pointe du Couvent ; trois autres s'attaquaient au petit fort de Camaret et la septième se dirigeait vers la grève de Trez-Rouz pour préparer l'arrivée des chaloupes. Celles-ci entrèrent à leur tour dans le cercle de feu formé par les batteries françaises qui en coulèrent un certain nombre ; les autres attérirent cependant sous le plus effroyable feu d'artillerie et de mousqueterie qui se puisse imaginer, et les troupes, déjà fort maltraitées, se mirent à débarquer parmi les volutes. Mais, pris en écharpe par une batterie, fusillés de front par les troupes de marine et les miliciens garde-côtes abrités derrière les épaulements qui

1. En M sur le plan.

dominaient la grève, les Anglo-Hollandais se déployèrent en désordre sur le sable humide, et leurs lignes décimées flottèrent. Trop nombreux pour s'abriter tous derrière un énorme rocher qui occupe le centre de la grève [1], ils n'étaient point en nombre suffisant pour tenter l'assaut des retranchements ; le feu meurtrier qu'elles essuyaient retardait l'arrivée des autres chaloupes déjà contrariées par le courant de jusant, tandis que les frégates de soutien tenaient très difficilement tête aux batteries françaises.

Dans cette situation critique, une hésitation très visible se manifesta dans les rangs des soldats débarqués : saisissant avec le plus grand bonheur cette minute de trouble, MM. de Benoise et de la Cousse se jetèrent l'épée à la main sur la grève et à la tête d'une centaine d'hommes des compagnies franches, coururent droit aux 12 ou 1.300 Anglo-Hollandais alignés le long du brisant. Imitant aussitôt cet audacieux exemple, 16 à 1.800 miliciens garde-côtes qui garnissaient les épaulements de la grève et dont beaucoup n'étaient armés que de bâtons et de faux emmanchées à revers, se ruèrent en masse sur l'ennemi, poussant de sauvages clameurs. Une mêlée furieuse autant que courte s'engagea : dès le début Talmash tomba, blessé à mort; il fut aussitôt transporté dans sa chaloupe qui s'enfuit à force de rames et de voiles ainsi que toutes les embarcations qui n'avaient point encore atterri. C'était la déroute qui commençait : les troupes débarquées voulurent fuir, mais la mer descendante avaient laissé les chaloupes au sec et faisait échouer les uns après les autres les canots trop chargés. La frégate de soutien pliait à son tour et prenait le large aux trois quarts désemparée et impuissante. Sur la grève, malgré une fort belle défense, 800 soldats gisaient morts, et les 4 à 500 survivants mettaient bas les armes devant un escadron du régiment de Du Plessis-Praslin accouru à bride abattue pour sauver ces malheureux auxquels les gardes-côtes, ivres de fureur, refusaient tout quartier.

En quelques instants tout était fini et les cris de victoire se répercutaient sur le pourtour de la baie, tandis que les batteries, activant encore leur tir, couvraient de projectiles les chaloupes en déroute et les frégates déjà si maltraitées. Le *Monk*, navire de Carmarthen, après avoir inutilement cherché à forcer l'entrée du port de Camaret, dégréé de ses vergues, ses voiles en lambeaux, sa coque percée de coups, dut demander une remorque. Les deux frégates qui s'étaient attaquées au petit fort de Camaret reculèrent à leur tour après avoir abattu le clocher de la chapelle de

1. En B sur le plan.

Notre-Dame du Roc Amadour[1] située sur la jetée à côté du fort et sur les murs de laquelle se voient encore les traces de leurs boulets. Mais des trois navires qui luttaient péniblement contre les batteries de la Pointe du Couvent, deux seulement purent rejoindre la flotte. Le troisième, navire hollandais de 34 canons appelé le *Teesep*[2], s'était trop approché de la côte : il toucha sur les fonds de la grève connue sous le nom de Coréjou, ne put se relever et resta échoué avec 12 pieds d'eau dans sa cale sous un feu terrible ; il se rendit enfin à M. de la Gondinière, dont les mousquetaires fusillaient l'équipage du haut de la falaise voisine : on y trouva 40 morts et on y fit 60 prisonniers. Peu de temps auparavant une caiche chargée d'infanterie[3] avait été coulée à pic au milieu de la baie par une bombe partie de la batterie de deux mortiers établie sur la Pointe du Couvent.

Peu à peu les débris de l'expédition rallièrent le gros de l'escadre, sur laquelle ne tarda pas à régner un profond découragement : les pertes en effet étaient hors de proportion avec la durée du combat. 800 hommes avaient péri sur la grève de Trez-Rouz ; 500 étaient prisonniers ; 4 à 500 soldats et marins avaient été tués sur les navires et les embarcations ; deux bâtiments et 48 doubles chaloupes étaient perdus. C'était un véritable désastre et les historiens anglais ont en vain cherché à en cacher toute l'étendue. Talmash, exaspéré d'avoir été vaincu par des paysans, voulait que l'on tentât de féroces représailles : il demanda à Berkley de forcer l'entrée du port coûte que coûte et d'écraser le village de Camaret sous les boulets rouges de toute l'escadre pour venger sur les habitants ce sanglant échec. La demande du lieutenant-général fut repoussée par les membres du conseil de guerre, peu soucieux d'engager une nouvelle action, et Berkley, aux appréhensions trop justifiées duquel l'événement venait de donner une triste sanction, fit mettre à la voile. L'escadre alliée, levant l'ancre, reprit la route de l'Angleterre, mais ses malheurs n'étaient point finis : en doublant Ouessant elle dût encore laisser couler dans ces dangereux parages deux navires très maltraités dans le combat du 18 et elle fut ensuite assaillie pendant cinq jours par une violente tempête du Sud-Est. Elle n'arriva à Portsmouth qu'à la fin du mois, criblée d'avaries : ce fut là que Talmash mourut de ses blessures, victime, disait-il par allusion au rôle joué par Marlborough, d'une abominable trahison.

---

1. Notre-Dame du Roc au milieu des eaux ; en N sur le plan ; la légende s'est emparée de cet incident et la tradition populaire en a fait un miracle grâce auquel le boulet sacrilège serait revenu, poussé par une force mystérieuse, couler le bâtiment dont il était parti.
2. En R sur le plan.
3. En V sur le plan.

Parmi les défenseurs de Brest à l'inquiétude avait succédé une immense joie et un débordant enthousiasme. Les pertes étaient minimes, si minimes même que tous les historiens s'en sont étonnés, en les comparant à celles des alliés : 45 blessés, c'est en effet le chiffre qu'accusent les relations contemporaines. La disproportion qui existe entre les pertes des adversaires n'est pas, selon nous, si surprenante, car durant la première partie de l'action les troupes françaises se trouvaient à l'abri et la mêlée, quoique sanglante, fut très courte. D'ailleurs par ces pertes si faibles les combattants de Trez-Rouz étaient cruellement éprouvés : l'ingénieur Traverse avait eu un bras emporté et M. de la Cousse mourut de ses blessures le 23 juin. Quand à M. de Benoise, que certains historiens ont fait périr à cette journée, le général Mellinet a très judicieusement observé que rien dans les Archives de la Marine ne justifie cette assertion, et que ce vaillant officier doit être très probablement « M. de Benoise lieutenant de vaisseau en 1689, capitaine de vaisseau le 24 juin 1694, date de promotion bien significative pour le courage dont il avait fait preuve le 18, et mort à la Havane sur le *Bourbon* en 1702 ».

Quant à Vauban, il n'avait point, il est vrai, assisté à l'action et il n'arriva à Camaret que pour sauver les prisonniers dont la population, exaspérée par le récit des vengeances préméditées par Talmash, s'apprêtait à commencer le massacre : mais en réalité c'était bien lui le véritable vainqueur. Bien qu'il écrivit très modestement : « Je n'y ay de part que dans les ordres et la disposition », il doit être considéré, sans que cela d'ailleurs ôte rien à la gloire des officiers qui commandaient la baie de Camaret, comme ayant remporté sans y assister la victoire qu'avaient préparé son génie et l'enthousiasme irrésistible dont il avait animé chacun de ses subordonnés depuis les premiers officiers jusqu'aux derniers combattants. Admirablement secondé par les soldats et les marins de profession, il le fut peut-être plus efficacement encore par ces miliciens garde-côtes, paysans et pêcheurs, à si juste titre redoutés par des ennemis auxquels ils ne faisaient jamais aucun quartier, parce que ces ennemis eux-mêmes n'en firent jamais : les vieilles haines de la Bretagne s'allièrent au génie du grand ingénieur. Le Père Boschet, historien du Père Maunoir, ce missionnaire qui évangélisa la Bretagne au XVIIe siècle avec l'aide des soldats du duc de Chaulnes, prétend que les miliciens garde-côtes étaient pénétrés du désir d'effacer « avec tout leur sang les souvenirs de la révolte du timbre »; c'est là une hypothèse parfaitement gratuite autant que naïve. Ces soldats improvisés ne pensaient qu'à une seule chose : assouvir la haine séculaire qu'ont toujours portée les Bretons aux Anglais.

Leurs descendants ont gardé bien vivace le souvenir de cette victoire qui fut si peu considérée en haut lieu : Louis XIV en effet, si inquiet auparavant, ne trouva pas après l'action que ce succès inespéré et décisif pour Brest et pour la France, fût digne d'une grande renommée. Il refusa de laisser chanter un *Te Deum*, ne voulant pas comprendre que la victoire de Camaret avait pour son royaume une bien autre importance que la « boucherie » de Nerwindeen, et se contenta de faire frapper deux médailles[1].

Si l'histoire, trompée par le silence des écrivains du grand siècle a pu négliger la victoire de Camaret, il est grand temps de restituer enfin à cette action la place importante qu'elle doit occuper dans le règne de Louis XIV, dont elle sauva la fortune chancelante. Les habitants de la région n'ont point oublié « les petites précautions » de l'illustre Vauban dont le petit fort est toujours debout sur la jetée de Camaret, comme le témoin d'un glorieux passé. En souvenir de la grande bataille du 18 juin 1694 ils ont donné à la grève de Trez-Rouz le nom bien significatif de *Maro-ar-Saozon*, *la Mort-aux-Anglais*, nom amplement justifié par le terrible massacre qui se fit sur la grève aux sables rouges, et l'histoire poétique a enregistré ce sanglant souvenir dans l'un des chants les plus populaires du *Barzaz-Breiz*, le *gwerz* ou chant commémoratif du combat de Saint-Cast ; lorsque les gars bretons courent sus à l'Anglais ils exaltent les exploits de leurs aïeux :

Petred Breiz-izel a gane,
O tont war ann dachen neuze :
— « Neb en deuz goneet teir gwech
« A c'honeo n'euz fors pet Kweech !

« E Kamared, enn amzer-hon
« E oa diskennet ar Zaozon ;
« Bragal a rent, war ar mor,
« Gant ho gweliou gwenn-kann, digor ;

« Gant tennou Kouezjont war ann od,
« Evel ma vijent kudonod ;
« Deuz pevar mil e oant eno,
« Na zistroaz hini d'he vro.

---

1. L'une a 38 millimètres ; l'autre 76 millimètres. Toutes deux portent l'effigie royale d'une part et au revers Pallas debout près d'un trophée naval ; en exergue ces mots : CUSTOS ORAE AREMORICAE ; dans le champ de la médaille de petit module la côte de Roscanvel et la mer couverte de vaisseaux s'aperçoivent, avec ces mots : BATAV. ET ANGL. AD. LITTUS. AREMORICUM. CÆSIS. M. DC. XIV. Sur l'autre médaille se lisent ces mots : ANGL. ET. BAT. CÆSIS. ET. FUGATIS. 1694.

« C'est alors que les hommes de la Basse Bretagne venaient au combat en chantant — « Celui qui a vaincu trois fois, vaincra toujours!

« A Camaret, dans ces temps-ci les Anglais ont fait une descente ; ils se pavanaient sur la mer sous leurs blanches voiles gonflées.

« Ils tombèrent sur le rivage, abattus par nos balles, comme s'ils eussent été des ramiers ; de quatre mille qui débarquèrent il n'en retourna pas un seul en Angleterre ! »

(Soit ignorance, soit amplification poétique, l'auteur a considérablement augmenté le chiffre des pertes anglaises).

Et le récit se termine par cette strophe sauvage, si bien applicable à cette grève de Maro-ar-Saozon tout autour de laquelle furent ensevelis les vaincus.

N'euz, e Breiz, na boden, na bern
E-lec'h na gavez ho eskern ;
Koun ha brini oc'h ho sachat
Glao hag avel oc'h go c'hannat !

« Il n'y a pas en Bretagne une butte, un tertre qui ne soient faits de leurs os que les chiens et les corbeaux se sont disputés, que la pluie et les vents ont blanchi ! »

Georges TOUDOUZE.

François Ier et Henri VIII

L'INTERVENTION DE LA FRANCE DANS L'AFFAIRE DU DIVORCE, A PROPOS DE TRAVAUX RÉCENTS

La question du premier divorce de Henri VIII présente, pour les Anglais, un intérêt tout particulier ; là sont les origines de la fortune de la reine Élisabeth et de la réforme anglicane. Aussi les publications anglaises relatives à ce sujet sont-elles nombreuses : éditions de textes et ouvrages se sont multipliés ces dernières années, éclairant peu à peu les différentes péripéties de cette affaire, avant tout diplomatique, et, partant, très complexe. Il est pourtant un point qui reste encore un peu obscur, c'est la part qui revient à la France dans la conduite de l'affaire. Les historiens français ne se sont guère attachés, jusqu'à présent, à élucider cette partie du règne de François Ier. L'article de M. l'abbé Feret[1] paru l'année dernière dans la *Revue des questions historiques*, est un résumé nécessairement superficiel, et d'ailleurs fort incomplet, puisque les négociations diplomatiques qui sont l'essentiel de la question sont laissées de côté. Ce silence s'explique sans doute par ce fait que les correspondances de nos ambassadeurs à Londres, pour cette époque, sont fragmentaires, dispersées et bien qu'en partie utilisées, encore presque toutes inédites. De sorte que, pour l'instant, les historiens ont d'abord à porter la lumière sur les différents épisodes, préparant ainsi par des monographies exactes et minutieuses l'œuvre d'histoire générale, que d'autres élaboreront plus tard.

I

Le livre récent du P. Hamy[2] aurait pu être une de ces monographies indispensables. C'est une œuvre de patriotisme local : originaire de Bou-

1. Abbé Feret, *Le premier divorce d'Henri VIII. Revue des questions historiques.* Juillet 1898, pp. 53-89.

2. Le P. A. Hamy, *Entrevue de François Ier avec Henry VIII à Boulogne-sur-Mer en 1532. Intervention de la France dans l'affaire du divorce, d'après un grand nombre de documents inédits*, un vol. in-8 de 212-CCCCXXXVIII pp. et plan (1898).

logne, l'auteur a choisi l'entrevue qu'eurent François Ier et Henri VIII, à Boulogne, en 1532, et l'a racontée avec le plus grand luxe de détails. L'ouvrage comprend deux parties : une narration historique et un recueil de documents. Aux yeux du P. Hamy, et avec raison, cette dernière partie est la plus importante ; il importe donc d'en dire quelques mots.

Il saute aux yeux, tout de suite, que l'auteur est aussi peu familier avec les choses et les gens du XVIe siècle qu'avec les règles, même élémentaires, de la méthode historique. Pas de bibliographie : le P. Hamy ne s'est pas inquiété des livres qui pouvaient l'instruire utilement sur son sujet. Je ne vois nulle part cité M. Decrue dont l'ouvrage sur *Anne de Montmorency* lui aurait fourni (pp. 196-201), outre de précieuses indications de sources, le moyen d'encadrer l'entrevue dans la politique générale de François Ier et, par là, d'en déterminer exactement la portée. Il mentionne, il est vrai, avec éloges, l'*Anne Boleyn* de M. P. Friedman ; mais vraiment c'est à se demander s'il l'a seulement parcouru, quand on le voit reproduire, en les aggravant de commentaires, des erreurs copieusement corrigées par cet auteur depuis quinze ans. — Le P. Hamy s'est mis surtout en quête d'inédit. Il a fait des découvertes intéressantes : le 10388 du f. fr. (Bib. Nat.) lui a fourni les comptes de l'entrevue, et la bibliothèque du marquis de Bath, des détails sur la partie matérielle et gastronomique du sujet. La plupart des autres documents ne sont qu'à demi inédits et plusieurs ne le sont pas du tout. Ainsi les *Instructions à Rochford* (nº 85) ont paru tout au long *en français*, en 1849, dans les *State Papers*, t. VII, 427-437, de même la *Lettre de Henri VIII* (nº 86), *id.*, 435, n. 1 ; les *Instructions à Jean du Bellay* (nº 115) ont été publiées au XVIIe siècle par Legrand, III, 571-588, et l'inadvertance est d'autant plus étrange que le P. Hamy semble connaître ces deux recueils. La documentation est à la fois trop touffue et très incomplète ; plus de la moitié des documents pourrait être supprimée sans inconvénient ; pour les lettres de Chapuis, de Cifuentès, etc., il eût été plus simple de renvoyer à Gayangos, *Calendars of State Papers, Spanish, IV*, II, qui aurait tout au moins dû être indiqué. Ces suppressions auraient permis d'insérer quelques autres pièces essentielles à côté desquelles le P. Hamy est passé sans les voir, telle : *la mynute de la lettre que le Roy d'Angleterre a voullu que jescripve à monseigneur le grant maistre pour la veue du Roy et de luy*, de la Pommeraie, f. fr. 3094, 145-147 ; de même il aurait trouvé dans la collection Dupuy, vol. 121, f. 34 sqq, la minute avec corrections de la main de J. du Bellay de ses *Instructions* (nº 115), vol. 537, 541, 726, etc., des lettres de François Ier, de l'évêque d'Auxerre, du cardinal de Tournon, etc., dont il aurait pu faire son profit. — Enfin — et c'est le plus grave — cette documentation telle qu'elle est,

fourmille d'inexactitudes et d'erreurs. En voici quelques-unes des plus frappantes :

N° 1. La lettre de François Ier à Clément VII, datée d'Arques, 10 janvier 1531, est en réalité du 10 janvier 1532, et a été expédiée en même temps que les lettres de Duprat, n° 2 (nones de janvier, c'est-à-dire 5 et non 1er janvier) et de Tournon, n° 3. — Une rectification de dates analogue manque n° 74[1]. — N° 87. La lettre est du 15 mars 1532 et non 1533, l'observation en note perd toute raison d'être.

N° 4. Cette lettre est non de J. du Bellay, mais de la Pommeraie, l'auteur du traité du 23 juin (le traicté dernièrement passe par moy). Cf. P. Friedmann, *Anne Boleyn*, I, 165, n. 2 ; elle est du 23 juillet, non du 21, comme l'indique par erreur Legrand. Le P. Hamy donne les deux dates sans choisir, par inadvertance sans doute.

N° 20. La lettre est non de La Pommeraie, mais de Guillaume du Bellay. Cf. P. Friedmann, *loc. cit.*, I, 164, n° 3 ; le texte, du reste, suffit à le prouver.

PP. CCII-CCXLVII, *Notes biographiques sommaires sur plusieurs seigneurs de France et d'Angleterre venus à Boulogne* (sur François Ier, par exemple !) Le P. Hamy s'est contenté de reproduire ou de résumer le P. Anselme ou Moreri, dont il a conservé les erreurs.

N° 114. Le document — cela ressort nettement du texte — est un mémoire écrit au plus tôt vers 1535, par J. du Bellay pour l'ouvrage du son frère Guillaume et non pour Castillon (CCCLXXXIV, n. 2).

Dans ces conditions on ne sera pas surpris que le P. Hamy n'ait pas traité son sujet d'une façon aussi satisfaisante que pourrait le faire supposer le volume de son livre. Son plan est défectueux et il n'a pas su se borner. Pour tout ce qui concerne la partie matérielle de l'entrevue, fêtes, réceptions, dîners, dépenses, etc., on ne saurait désirer davantage. Il n'en est pas de même si l'on examine le côté politique et diplomatique de la question. Si l'auteur montre à peu près les motifs qu'avait Henri VIII de désirer une entrevue avec François Ier, il n'explique nulle part ceux que pouvait, à ce moment précis (1532), avoir François Ier de répondre aux vœux de « son bon frère », et bien que l'exposé se prolonge jusqu'après l'entrevue de Marseille (octobre 1533), avec conclusion et épilogue sur la mort d'Anne Boleyn, la portée de l'entrevue est loin d'avoir été déterminée avec une rigoureuse précision[1].

---

1. Je laisse de côté les bizarreries de style, les rapprochements imprévus, dont voici pourtant deux spécimens : P. 122 : « Loin de le (Henri VIII) guider avec une main de fer gantée de velours, elle (Anne Boleyn) lui fit trop sentir le contact et la pression de l'acier. » — PP. 117-118 : « La France pouvait-elle ne pas infliger à son plus redoutable adversaire

II

L'épisode étudié par le P. Hamy ne prend toute sa valeur que s'il est replacé exactement dans l'ensemble de la politique de Henri VIII et de François Ier. Un tableau des desseins des deux rois en 1532, ainsi qu'un exposé détaillé des négociations préliminaires étaient donc indispensables au début.

L'idée de l'entrevue vient de Henri VIII ; il en avait été déjà question en novembre 1530; Henri la reprend au printemps de 1532, avec le ferme dessein de la faire aboutir. Elle était naturelle. Le rapprochement entre l'Angleterre et la France depuis 1526, et surtout à partir de 1530, était devenu de plus en plus intime. A la fin de décembre 1531, Gardiner, évêque de Winchester, vint en France débattre les conditions d'une alliance plus étroite, qui fut, après de laborieuses négociations, scellée par le traité du 23 juin 1532 : les deux rois s'assuraient un appui réciproque en cas d'attaque par Charles-Quint. Dans ses démarches pressantes Henri VIII était, avant tout, mû par le désir de régler définivement la question du divorce et d'épouser Anne Boleyn, dont l'influence devenait prépondérante. Cité à comparaître devant le tribunal de la Rote, à Rome, le 19 décembre 1530, il avait épuisé, durant l'année 1531, tous les moyens dilatoires. En janvier 1532, la cause était entrée en discussion, et, malgré les longueurs, l'issue ne s'annonçait guère favorable. En cas d'échec, une rupture avec le pape était à prévoir. Mais Henri VIII pouvait-il espérer d'être approuvé par ses sujets? Au printemps de 1532, il essaya diverses mesures dirigées contre le pape et qui préparaient la constitution d'une église d'Angleterre indépendante du Saint-Siège. Au Parlement, l'attribution au roi des annates enlevées au pape fut adoptée (février-mars), mais la proposition de donner à Henri VIII la juridiction sur les prélats fut repoussée. Henri eut beau jouer du sentiment national, le clergé, même Warham, archevêque de Cantorbéry, ne manifesta pas d'hostilité contre le pape; les lords, consultés par le duc de Norfolk, répondirent qu'ils n'avaient pas à s'inquiéter d'affaires qui étaient d'ordre ecclésiastique et spirituel. L'opposition était surtout vive aux Communes et parmi le

---

(Charles-Quint) un châtiment bien mérité et s'abstenir de prendre sur lui une revanche complète ? Non, l'honneur de ce succès contre l'Autriche ne revient pas seulement à Bismarck, ou à Napoléon III, ou à Napoléon Ier, ou à Louis XIV, ou à Richelieu. Il faut aussi l'attribuer en grande partie à François Ier dont les malheurs et la captivité n'ont été ni oubliés ni pardonnés par la France. »

peuple qui applaudissait aux prédications hostiles au divorce, tandis qu'il huait ceux que le roi chargeait de prêcher en faveur de sa cause. La situation pour Henri était donc difficile [1]. Laisser le pape libre d'agir, surtout au moment où il était question du retour de l'Empereur par l'Italie, c'était s'exposer à une condamnation. Contre une condamnation, aucun appui dans l'opinion publique anglaise. L'unique recours était dans une union intime avec François Ier, qui pourrait peut-être donner à réfléchir au pape et permettre en tout cas de lui résister. C'est pourquoi, lorsque, au début de mai 1532, La Pommeraie vint en Bretagne, où se trouvait François Ier, proposer les conditions d'une alliance, Henri VIII le chargea de pressentir Montmorency sur un projet d'entrevue des deux rois.

Depuis 1530, pour contrebalancer l'union de l'empereur et du pape, la France avait l'alliance de l'Angleterre. Avec l'appui de Henri VIII, François Ier pouvait paralyser l'action de Charles-Quint en Allemagne et déjouer les intrigues de Clément VII en Italie. Il avait deux moyens de tenir ce roi sensuel et cupide : lui fournir de l'argent, l'aider à satisfaire sa passion pour Anne. Il avait ainsi pu, jusqu'en 1532, amortir les effets du séjour de Charles-Quint en Italie et en Allemagne. Mais au début de 1532, Charles retourne en Espagne par l'Allemagne. Les princes allemands effrayés ont fait appel au roi très-chrétien, qui n'a pu répondre avec vigueur ni promptitude, par la faute de l'Angleterre. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, envoyé au milieu de mars en Germanie, voyait de graves difficultés surgir devant lui : on trouvait ses promesses trop précaires. D'autre part, le sultan préparait une expédition formidable contre la Hongrie : le péril turc pouvait réunir tous les princes allemands, protestants et catholiques sous l'autorité de Charles-Quint. François Ier avait bien envoyé Rincon auprès de Soliman pour l'arrêter. Mais Rincon arriverait-il à temps? Cette ambassade ne semblerait-elle pas justifier les accusations que Charles-Quint portait contre le roi de France d'être d'accord avec l'ennemi de la chrétienté? En outre, si l'empereur, maître d'une Germanie unifiée avait ensuite une entrevue avec le pape comme il en était déjà question [2], celui-ci, déjà mal disposé pour le roi de France et dont on savait le naturel timide, ne pourrait lui résister. Après la Germanie, ce serait l'Italie fermée aux espérances de la France. Il était donc de notre intérêt

---

1. Voir les lettres de Chapuis dans Gayangos, *Calendars of State Papers Spanish*, IV, II, n° 899, 14 février; n° 907, 28 février; n° 922, 20 mars; n° 926, 26 mars; n° 934, 16 avril; n° 954, 31 mai.

2. François Ier à l'évêque d'Auxerre, ambassadeur à Rome, Argentan, 29 mars 1531 (1532). Dup. 726, 32-33. — Sur les rapports de François Ier et du pape en 1532, voir Decrue, *Anne de Montmorency... à la cour de François Ier*, pp. 184-189.

de ne pas décourager l'Angleterre : la réponse de Montmorency fut favorable et l'entrevue décidée en principe.

Lorsque La Pommeraie, porteur de ces nouvelles, arriva en Angleterre (milieu de juin 1532), il fut reçu comme aucun autre ambassadeur français ne l'avait été avant lui [1]. Il fut de toutes les fêtes, de toutes les parties de chasse et c'est dans ces parties, en secret, entre Anne, Henri, Norfolk et La Pommeraie, à l'insu des autres conseillers, que se poursuivirent, comme une intrigue, les pourparlers. A la fin de juin ou au début de juillet, La Pommeraie, sur le désir de Henri et presque sous sa dictée, envoie à Montmorency les propositions à soumettre au roi de France : « quant au temps, vaut plus tost tant mieulx et plus tost cest esté ou sur le commencement de autumne que différer plus longtemps » à cause du Parlement convoqué pour la Toussaint; pour le lieu, à défaut d'Ardres, « Boulongne et Calais et Marquize entre deux seroient les plus propices... Et quant à la manière de ladicte entreveue, semble audict sgr Roy quil suffira que lesdictz Roys y menent chescun de sa part leur trayn ordinaire et gens de leur maison seullement, lesquelz partie pour éviter despense, partie affin qu'ilz ne semblent estre convenus et assembles pour ostentation seront tant d'ung coste que daultre sans precieux apparelz d'or ne broderie, ne aultre maniere de bobance ; et se dira loccasion de lentreveue estre pour la defense des pais et seigneuries desdictz Roys à lencontre du commun adversaire de nostre saincte foy le Turch pour la repression et destruction diceluy et pour le bien et utilite de toute chrestienté, non obstant que leur intention peult estre de adviser pareillement comme lesdictz seigneurs Roys pourront ennuyer et subduyre leurs ennemys et ceulx qui vouldroient s'arroger la monarchie de toute chrestienté et leur abatre les cornes de sorte qu'ilz nayent puissance ne hardiesse de nuyre [2]. »

Ces propositions furent acceptées par Montmorency. Le 23 juillet, La Pommeraie [3] lui en adressa de nouvelles. Henri VIII aurait voulu que François lui rendît le premier visite à Calais : l'alliance française n'était pas populaire en Angleterre; la démarche du roi de France aurait mis Henri en meilleure posture, mais cette prétention fut repoussée. D'autre part, Montmorency eût préféré, pour ne pas s'engager trop avant, une

1. Gayangos, *loc. cit.*, n° 962. Chapuis à l'empereur, 21 juin ; n° 968, 28 juin.

2. B. N. f. fr., 3094, 145-147. *Mynute de la lettre que le Roy d'Angleterre a voullu que jescripve à Monseigneur le grant maistre pour la veue du Roy et de luy* (sans date). A la fin, un post-scriptum de la main de La Pommeraie : « ceste lettre aisy (ainsi) dictee est le mesme langaige de ce seigneur Roy et ny a eu aultre segretaire que luy et ung jeune homme qui escripvoict comme il le nommoict, par quoy vous povez par ce mieulx congnoistre son intention. »

3. F. fr., 3003. 23 ; 3039, 60. Norfolk à Montmorency, d'Ampthill, 23 juillet.

entrevue secrète, mais Henry aurait perdu par là tout le bénéfice qu'il en espérait; il fit valoir de fort bonnes raisons contre cette idée qui fut abandonnée. Enfin La Pommeraie fut prié « de bon lieu » de faire inviter Anne par les Français ; en cela se révélait l'inspiratrice de l'entrevue et le dessein caché du roi d'Angleterre.

Malgré les précautions prises, le secret avait transpiré. Chapuis, que les honneurs inusités rendus à La Pommeraie avaient rendu méfiant, en informe Charles-Quint dès la fin de juillet [1], s'inquiète du but de l'entrevue et des moyens de la prévenir. Cependant les dernières dispositions ne furent arrêtées qu'en septembre. Les craintes de François Ier s'étaient réalisées. La mission de Guillaume du Bellay en Allemagne avait partiellement échoué [2]; elle n'avait pu empêcher les princes allemands de fournir à Charles-Quint les secours qu'il réclamait contre le Turc. Rincon arrivé en juillet au camp de Soliman avait été reçu avec beaucoup d'honneur; mais il ne réussit pas à arrêter le sultan. Bien plus, sa présence parmi les Turcs autorisa toutes les accusations des Impériaux. A la fin d'août 1532, l'Allemagne était unie sous l'autorité de Charles-Quint et marchait contre l'ennemi de la foi. Quant au pape, par « ses façons de faire », il mécontentait de plus en plus François Ier [3]. Celui-ci se plaignait des retards apportés à l'expédition des bulles autorisant la levée des décimes pour la défense du royaume, des annates excessives, des intrigues des agents pontificaux en Suisse. Jamais l'intimité avec l'Angleterre n'avait été plus nécessaire. Guillaume du Bellay, à peine revenu d'Allemagne, fut envoyé à Londres, où il arriva le 4 septembre [4].

Il était chargé de faire entendre à Henri VIII, « plus au long et par le menu en quelz termes et disposition » étaient les affaires d'Allemagne et régler les détails de l'entrevue. L'entente fut bientôt faite; dès le 6, l'arrangement était conclu et, le 11, Langey retournait auprès de François Ier pour avoir son approbation. Henri VIII se montrait fort satisfait, car Anne avait été invitée à se rendre à Calais. Il ordonna à Catherine de rendre les joyaux qu'elle possédait pour en parer sa maîtresse, créée marquise de Pembroke, le 1er septembre. Mais cet enthousiasme se refroidit

---

1. Gayangos, *loc. cit.*, n° 980, 29 juillet.

2. Je n'insiste pas sur cette mission de Langey en Allemagne, à laquelle Henri VIII était intéressé, me réservant d'y revenir plus en détail dans un travail en préparation sur Guillaume du Bellay.

3. Dupuy, 726, 62. — François Ier à l'évêque d'Auxerre, 16 octobre.

4. F. fr., 4126, 42. François Ier à La Pommeraie, 18 août; Gayangos, *loc. cit.*, n° 993, Chapuis, 5 septembre; n° 995, 15 septembre; f. fr., 3038, 2, Henri VIII à Montmorency, 9 septembre ; — G. du Bellay à Gervais Wain, 6 septembre, *A. Aff. Etr.* Allem., III, f. 109; — du même à Montmorency (?), 10 septembre. Dup. 547, f. 131.

un peu bientôt après [1]. L'opinion anglaise était défavorable à l'entrevue; l'entourage immédiat du prince ne cachait pas son hostilité. Enfin après avoir fait espérer à Henri qu'il emmènerait avec lui sa sœur la reine de Navarre, pour faire honneur à Anne, François Ier proposa Madame de Vendôme dont la réputation n'était pas sans reproche : l'amour-propre du roi d'Angleterre en fut blessé. Briant, qui devait accompagner Langey, ne le suivit pas. Ce ne fut qu'au début d'octobre que Carew passa la mer pour prendre les dernières mesures : il était temps. Les nouvelles reçues d'Allemagne, écrit François Ier le 28 septembre, montrent « que les affaires du Turq sont en tels termes de présent qu'il est bien malaisé qu'ilz se puissent vuyder sans venir au combat; au moyen de quoy la veue de mondict bon frère et de moy est plus requise que jamais [2]... » Il n'y avait donc plus à hésiter et les deux rois se mirent en route pour se rencontrer le 20 octobre à Marquise près de Boulogne.

III

Il n'y a rien à ajouter aux chapitres (3 à 10) dans lesquels le P. Hamy détaille les préparatifs de l'entrevue, les fêtes, les repas, donnés d'abord à Boulogne où, du 20 au 25 octobre, les Français reçurent les Anglais, puis à Calais où, du 25 au 29, les Anglais rendirent aux Français leur réception. Ce qui marqua surtout l'entrevue, ce fut le caractère d'intimité qui ne cessa de régner durant ces neuf jours. On n'avait pas voulu renouveler les incidents du camp du Drap d'Or et on avait pris des dispositions en conséquence. Le train des deux rois avait été réduit, et à la prière répétée de Henri VIII, non seulement tout ce qui pouvait rappeler l'Espagne ou l'Empire, mais encore tous « mocqueurs et gaudisseurs » furent soigneusement écartés. Il fallait donner l'impression d'un accord parfait et on y réussit : « onc ne fut veue telle amytie ne privaulté tant entre maistres qu'entre serviteurs [3] ».

Pendant ces fêtes, à Boulogne, puis à Calais, des entretiens politiques se poursuivaient entre les deux rois et quelques-uns de leurs conseillers : Duprat, Montmorency et Brion d'une part, le chancelier, les ducs de Suffolk et de Norfolk de l'autre. Aucun d'eux n'a révélé le secret de ces conférences. Les ambassadeurs étrangers, malgré leur vif désir de savoir,

1. Gayangos, *loc. cit.*, nos 802 et 1003. Chapuis à l'empereur, 1er octobre; no 1008, 8-14 octobre.
2. F. fr., 4126, 47. François Ier à La Pommeraie, 28 septembre.
3. Dupuy, 726, 164. Jean du Bellay à l'évêque d'Auxerre, le jour de Toussaint.

avaient été tenus à l'écart. Chapuis était resté à Londres et Hannart à Abbeville. Leurs agents n'avaient pu obtenir que de vagues racontars contradictoires. De sorte qu'à part quelques allusions contenues dans les *Instructions* données à Rochford en mars 1533 et à Jean du Bellay en novembre 1533, nous ne savons rien de positif sur les négociations de Boulogne : nous devons nous en tenir à de simples conjectures appuyées sur les actes qui suivirent.

L'objet officiellement proclamé de l'entrevue était : les mesures à prendre contre le Turc; au dire des agents français et anglais à qui les voulait entendre, il n'y en avait pas d'autre. Or, depuis le siège inutile de Guns et la retraite de Soliman (octobre), le Turc n'était plus menaçant. Bien que l'entrevue ne semblât plus désormais avoir de raison d'être, on rédigea néanmoins un traité et on régla les contributions réciproques des deux rois (traité du 28 octobre) [1]. Il fallait donner le change ; d'ailleurs certaines clauses de passage devaient permettre, sans violer les stipulations du traité de Cambrai, d'intervenir en Allemagne et en Italie. — C'était là ce que poursuivait François Ier : les deux rois se rencontraient dans leur hostilité contre Charles-Quint; leur intérêt commun était de paralyser l'action de l'Empereur, dans la Germanie qu'il s'apprêtait à quitter, en Italie où il se disposait à descendre. Les affaires d'Allemagne avaient été d'un grand poids dans la décision de François et même de Henri [2]. On avait remis à l'entrevue « la conclusion touchant la contribution que l'un et l'autre prince debvra faire au secours des princes d'Alemaigne [3] ». Henri VIII désirait vivement voir à Boulogne un envoyé de ces princes avec lequel on aurait pu fixer les «choses demeurées indécises » au traité de Scheyern. Mais, malgré les efforts de Langey et de Gervais Wain, les princes allemands ne se pressèrent pas : ils se contentèrent par une lettre du 22 octobre [4] de demander l'appui des deux rois et aucune résolution grave ne fut prise : François Ier envoya contre ordre à Izernay qui attendait en Suisse de se rendre en Bavière [5]. Aussi bien le danger était-il moins grave en Allemagne qu'en Italie : c'est de ce côté qu'il fallait diriger tous les efforts et annuler par avance l'entrevue projetée de l'empereur et du pape, si même l'on ne pouvait détacher le pape de l'empereur.

---

1. Hamy, documents, nos 65 et 66.
2. Voir, dans f. fr., 4126, les lettres de François Ier à La Pommeraie de l'année 1532.
3. G. du Bellay à Gervais Wain, 6 septembre, *loc. cit.*; f. fr., 3058, 17, François Ier à Gervais Wain, 19 octobre.
4. Cf. f. fr., 3096, 49; reproduite dans Charrière, *Négociations de la France avec le Levant*, I, 231-233.
5. Le roi à Izernay, f. fr., 3004, 5, 31 octobre; 7, 6 novembre. Cf. f. fr., 20503, 3.

Ce qui avait, avant tout, poussé Henri VIII à solliciter une entrevue, c'était le désir d'en finir avec la question du divorce : Anne était impatiente d'être officiellement reconnue reine en devenant épouse légitime. Les Impériaux, à Londres comme à Rome, ne s'y étaient pas mépris, et un moment avaient craint que le mariage ne s'accomplît à Calais même. Mais il parut bientôt que la crainte était prématurée. L'absence de la reine de Navarre, l'hostilité de l'opinion anglaise firent abandonner ce dessein, si jamais Henri l'avait eu, ce dont il est permis de douter fortement, car Anne avait déclaré vouloir que son mariage se fît « au lieu que l'on a accoustume de esposer et coroner les autres roynes [1] ». L'affaire du divorce ne fut donc pas résolue à Boulogne, mais on y prit des décisions importantes. François Ier, comme Henry le prétendit quelques mois plus tard, lui conseilla-t-il en termes exprès « de ne delayer ne protracter le temps plus longuement, mais en toute celerité, procéder effectuellement à l'accomplissement et consommation » du mariage? La chose est possible, cette solution ayant été à plusieurs reprises déjà proposée par les ambassadeurs français, par Jean du Bellay et plus récemment par La Pommeraie. Mais il est probable qu'en même temps, et tout en promettant à Henri VIII son appui en cas de guerre, il l'engagea toutefois fortement à ne pas rompre ouvertement avec le pape de façon qu'il pût tirer à lui Clément VII et en obtenir à la fois les satisfactions qu'il désirait en Italie et une décision favorable pour le divorce. La conduite des négociations revint à la France. On agirait sur le Pape, comme d'habitude, par des menaces accompagnées de promesses que les cardinaux de Gramont et de Tournon, *personæ gratæ* en cour de Rome, seraient chargés d'y porter. Les instructions des deux prélats furent discutées et élaborées [2]. Après avoir exposé en détail les griefs des deux rois et fait valoir leur longanimité, ils demanderont réparation ; ils montreront les avantages et les inconvénients qui pourront résulter pour le Saint-Père de son attitude. En cas de mauvaise volonté, ils menaceront d'un concile général, ou national, à bref délai, et au besoin d'une intervention armée en Italie, et d'un embrasement général en Allemagne. Enfin ils proposeront une entrevue du pape avec François Ier « à Nice ou en Avignon », à laquelle Henri VIII se trouvera peut-être, « en laquelle veue se pourroit rabiller toutes choses par quelque bon et honneste moyen ». Pour rendre Clément VIII plus traitable, François Ier, d'accord avec Henri VIII reprit le projet de mariage négocié l'année précédente entre son second fils, Henri, duc d'Orléans et

1. Gayangos, *loc. cit.*, nos 802 et 1003. Chapuis à l'Empereur, 1er octobre.
2. Dupuy, 547, 150-153, copie de Dupuy 640, 189-195. Hamy, documents, n° 76.

Catherine de Médicis, nièce du pape. Il espérait par ce moyen reprendre pied en Italie, but constant de sa politique, et rendre vain le voyage de Charles-Quint. De l'entrevue de Boulogne, la puissance de François Ier sortait fortifiée de son union étroite avec Henri et du mystère même qui avait enveloppé les conférences. Grâce à quelques paroles encourageantes, le roi de France avait obtenu de Henri VIII la promesse qu'il agirait avec modération, et la liberté de conduire au mieux de leurs intérêts communs les négociations qui allaient se nouer.

Dès le 31 octobre [1], il écrit à l'évêque d'Auxerre, son ambassadeur à Rome, d'annoncer au pape le résultat de l'entrevue, et de lui inspirer une crainte salutaire par la perspective de la mission des deux cardinaux; cet avertissement préparatoire produit sur Clément VII l'effet attendu. Le 16, l'évêque d'Auxerre répond, dans une lettre dont le pape a vu le contenu : dès que le pape eut connu l'arrivée des cardinaux, il « entra en espérance et se persuada que de leur venue procederait ung fort grand bien, mesmement le contentement et repos universel des princes chrestiens ». Il se répand en protestations de bonne volonté et recommande d'écrire aux cardinaux de hâter leur voyage, « car il desireroit avoir parle à eulx devant qu'entrer à négocier avec lempereur » et promet que « encores il se trouvast avec ledict empereur devant leur arrivée, s'il seut qu'ilz puissent arriver dedans six ou huit jours, il sera content les attendre devant que rien traicter avec ledict empereur ny autre... [2] » Et peu après il se met en chemin pour Bologne où l'empereur arrive le 13 décembre.

Charles-Quint avait appris à Mantoue, le 6 novembre, la fin de l'entrevue et en attendait, non sans quelque anxiété, les résultats. Il mettait en garde la reine Marie, régente des Pays-Bas, contre une entrevue sollicitée par le roi de France dans le but visible de rendre l'empereur suspect à ses alliés. Il envoyait en même temps C. Scepperus à son frère Ferdinand pour le presser d'arriver rapidement à un accord avec Jean Zapolya. Quant à lui, il était décidé à s'assurer du pape et des Italiens [3].

Il put croire au début que la tâche lui serait assez aisée. La France était mal représentée auprès du pape. L'évêque d'Auxerre, auquel Montmo-

---

1. Dupuy, 541, 157. François Ier à l'évêque d'Auxerre, 31 octobre (original). Cf. Hamy, doc. n° 75.

2. Dupuy, 537, 69. L'évêque d'Auxerre au roi, 16 novembre, minute.

3. Lanz, *Karls Korrespondenz*, II. Charles à la reine Marie, 6-7 novembre, 21-22 ; — la reine Marie, 27 novembre, 28-30, réponses de Charles, 17 décembre et 20 décembre, 41-44 ; — Instructions pour C. Scepperus, 13 novembre, 24 sqq. — Lettres à Ferdinand pour hâter les négociations, 2 et 6 décembre, 31-32.

rency avait recommandé « de mectre toute la paine » possible « de bien entendre tout ce qu'il se fera et conclurra » entre l'empereur et le pape « actendant larrivée des cardinaux [1] », l'évêque d'Auxerre était tenu à l'écart des négociations. Charles put ainsi obtenir dès la fin de décembre la promesse de la convocation d'un concile général. La résolution fut rendue publique le 2 janvier, mais avec des conditions qui la rendaient illusoire. Clément VII se sentant appuyé échappait à l'Empereur. Le 3 janvier, les cardinaux français arrivèrent et se mirent aussitôt en campagne, de concert avec les agents anglais, pour bien montrer l'union étroite des deux rois. La reprise du projet de mariage de Catherine conquit Clément VII du premier coup. Toutes les objections de l'Empereur ne purent ébranler la confiance qu'il manifestait pour les promesses de François Ier, et, par ce moyen, dès le 14 janvier, le principe d'une entrevue entre le roi de France et le pape était approuvé, dans les conditions proposées par celui-là. Le secret devait en être scrupuleusement gardé tant que l'Empereur serait en Italie; mais déjà on augurait magnifiquement des résultats. Le mariage de Catherine y serait conclu et l'affaire d'Angleterre menée à bonne fin, bref, la plus grande partie du programme de Boulogne réalisée [2].

Dans ce but Henri devait se garder plus que jamais d'user de menaces. Il lui fallait conserver l'attitude conciliante qu'il avait prise depuis Boulogne : jamais Chapuis, l'ambassadeur de Charles-Quint, n'avait été plus cordialement reçu [3]; jamais le nonce du pape, de Burgo, n'avait été plus honorablement traité : il était invité à la table du roi, il assistait à l'ouverture du Parlement en grande pompe. Henri lui suggérait une nouvelle solution de la question du divorce que Burgo transmettait sérieusement à Rome : soumettre la cause à des juges nouveaux, d'une impartialité reconnue, siégeant dans une ville neutre, Cambrai, par exemple, ou quelque place française. Pour mieux disposer le nonce, le roi manifestait un repentir trop inattendu pour ne pas être feint, mais dont les diplomates pouvaient tirer parti [4]. De son côté, François Ier multipliait ses efforts pour entretenir le roi d'Angleterre dans ces bonnes dispositions : il lui transmettrait sans tarder les nouvelles de Rome dont Henri était impatient, l'exhortait au calme par le bailli de Troyes (27 janvier 1533), successeur de Montpezat, son ambassadeur à Londres, et lorsque l'entre-

1. Dupuy, 726, 67, Montmorency à l'évêque d'Auxerre, 28 novembre.
2. Benet à Henri VIII, 14 janvier 1533. *State Papers*, VII, 407; — les cardinaux de Grammont et de Tournon au roi, 21 janvier. Hamy, doc. n° 81.
3. Chapuis à l'Empereur, 26 novembre. Gayangos, *loc. cit.*, n° 1030.
4. Lettres de Chapuis à l'Empereur, *ibid.*, 3 janvier 1533, n° 1041; 27-29 janvier, n° 1043; 9 février, n° 1047; 15 février, n° 1048.

vue du pape et de François fut décidée définitivement, lui envoyait Guillaume du Bellay en mission spéciale (fin février) [1].

Cette attitude permit aux agents français de mener à bien leur entreprise à Bologne. Ils n'empêchèrent pas sans doute Charles-Quint de conclure avec le pape un traité par lequel celui-ci s'interdisait d'entrer dans aucune alliance sans le consentement de l'empereur (24 février), et de faire entrer la plupart des princes italiens dans une nouvelle ligue (27 février) [2]. Malgré tout, il n'avait pu « tirer Clément VII à sa dévotion »; il n'avait obtenu qu'un chapeau de cardinal; le projet de concile devait rester lettre morte; le mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans était décidé, à des conditions qu'il ne connaissait pas, mais qu'il supposait dangereuses pour ses prétentions sur l'Italie. Enfin la solution de la question du divorce était de nouveau différée; et comme garantie de ses bonnes dispositions, malgré les avertissements et les vives critiques des Impériaux, le pape venait d'accorder les bulles à Cranmer, suspect de luthérianisme, et créature de Henri VIII, nouvellement promu au siège archiépiscopal de Cantorbéry (fin février). C'était un succès pour l'Angleterre, mais surtout pour la France qui avait pris en main la direction de toute l'affaire.

Malheureusement ces résultats furent remis en question par la hâte de Henri VIII et surtout d'Anne Boleyn à tirer parti de ces avantages. Le 25 janvier 1533, ils avaient été unis dans le plus grand secret. Anne fut bientôt grosse; dans l'intérêt de l'enfant à naître, et puisqu'aussi bien le secret ne pouvait plus être gardé, elle pressa le roi d'en finir. L'octroi des bulles de Cranmer était un encouragement. D'ailleurs Henri, en cas de rupture avec le pape, croyait pouvoir compter sur l'appui de François Ier. La mission de Rochford [3], au début de mars 1533, eut pour objet de le rappeler au roi de France en même temps que de le renseigner sur le nouvel état de choses en Angleterre. Henri VIII, qui avait peut-être espéré davantage de l'entrevue de Boulogne et qui voyait dans les résultats de celle de Bologne avant tout un succès pour la France, récriminait et se prononçait énergiquement contre le mariage italien, dont il avait été au début le partisan. D'autre part, le pape, froissé des procédés de Henri VIII, mis du reste dans la nécessité d'agir, allait prononcer l'excommunication contre le roi d'Angleterre. Allié à la fois à Henri VIII et à Clément VII, François Ier se trouvait dans une situation difficile. Il allait

1. Instructions au bailli de Troyes, 27 janvier 1533, dans Camusat; — lettres de G. du Bellay, Dinteville et Beauvais au Roi, 26 février. Dupuy, 547, 291. Cf. Chapuis à l'Empereur, 8 mars, *loc. cit.*, n° 1055.

2. Voir le texte dans Weiss, *Papiers d'Etat de Granvelle*, II, au début.

3. Les Instructions de Rochford dans *State Papers*, VII, 427-437.

avoir la tâche ingrate et, à vrai dire, impossible à réaliser, de maintenir ensemble des intérêts contraires et de plus en plus divergents. Il s'y employa de toutes ses forces pour ne pas perdre le fruit des négociations de Bologne. Mais ces efforts sortent de notre sujet. Ce sont les négociations préparatoires de l'entrevue du pape et de François Ier à Marseille. L'entrevue de Boulogne avait été préparée et conclue en vue d'une situation déterminée pour parer à des dangers éventuels immédiats. Les résultats cessent lorsque ces dangers ont disparu et que des incidents nouveaux comme le mariage public et officiel d'Henri VIII créent une situation nouvelle. Dans les rapports entre la France et l'Angleterre, elle marque le point où le rapprochement entre les deux souverains a été le plus étroit, parce qu'à ce moment précis l'imminence d'un péril commun a rendu plus intime l'union des intérêts respectifs. A partir de 1533, François Ier, sans rompre tout à fait avec l'Angleterre, se détache peu à peu de l'alliance anglaise et lui substitue l'alliance romaine d'abord, puis l'alliance allemande.

V.-L. Bourrilly.

BULLETIN HISTORIQUE

XVIIIe SIÈCLE

M. le Comte Fleury vient de publier un volume sur *Louis XV intime et les petites maîtresses*[1]. Sur Louis XV lui-même, peu de chose : quelques pages au début du livre pour nous montrer, avant le roi libertin, l'enfant vertueux et docile, réfractaire à l'amour, — un dernier chapitre, en manière de conclusion, et aussi de morale, pour nous décrire la fin édifiante du vieux débauché, et après la chute, le repentir : c'est tout. L'ouvrage est donc consacré en réalité aux petites maîtresses, et ce sujet porte en lui-même sa condamnation. Les petites maîtresses, ce sont toutes ces femmes, presque ces enfants, qui se succédèrent au Parc aux Cerfs, vite congédiées, ces grandes dames ou ces bourgeoises, que Louis XV aima un instant, mais qui ne purent, en raison de l'humeur changeante du roi, de la vigilance des maîtresses en titre, et parfois aussi d'imprudences commises, conserver longtemps leur royal amant, et ne parvinrent jamais, en dépit des intrigues des partis, à exercer une influence politique quelconque. Entre ces fantaisies passagères, il n'existe et ne saurait exister aucun rapport, aucun lien. L'ouvrage du comte Fleury manque donc d'unité. C'est moins un livre qu'une série d'articles de revue, de fragments nullement coordonnés. L'auteur avoue lui-même que son volume est « tout d'anecdotes » ; comment la gravité de cet aveu ne l'a-t-elle pas frappé ? Comment n'a-t-il pas au moins essayé d'éviter cette interversion continuelle de dates, qui rend la lecture de son ouvrage à ce point fatigante et déconcertante. A défaut de l'ensemble, chacun des chapitres présente-t-il un sérieux intérêt ? Les recherches de M. le comte Fleury ont-elles abouti à des résultats nouveaux ? Nullement. Sur les points les plus mystérieux, notamment sur la légende du Parc aux Cerfs, rien de bien nouveau, M. Fleury le reconnaît lui-même, et cela était

1. Comte Fleury, *Louis XV intime et les petites maitresses*. 1 vol. in-8 de 399 p. avec portr. Paris (Plon), 1899.

fatal. Comment les pièces d'archives, comment les documents contemporains pourraient-ils rien donner de décisif, de clair, sur ces amours que Louis XV a tenu le plus souvent à cacher soigneusement, sur ces femmes dont la cour a connu à peine le nom et la demeure ? L'auteur en a donc été réduit à rassembler les témoignages, clairsemés et peu détaillés, des mémoires contemporains, à discuter les récits, les affirmations d'historiens comme Michelet et Henri Martin. M. le comte Fleury n'a pas de peine souvent à les convaincre d'erreur : la victoire est vraiment trop aisée.

L'ouvrage du comte Fleury prête à une autre critique, plus sérieuse encore. Il trahit chez son auteur une conception singulière de l'histoire. M. Fleury semble confondre « amusant » et « intéressant » ; pour lui, l'histoire paraît se réduire aux anecdotes plaisantes, et aux tableaux généalogiques. Aussi est-ce non seulement avec plaisir, mais aussi avec la conviction qu'il fait une œuvre utile, qu'il nous dresse la liste des fantaisies royales, le tableau de tous les bâtards issus de ces amours, et qu'il suit, jusque dans notre époque, la descendance illégitime de Louis XV. Un exemple entre tous montrera à quelles fâcheuses erreurs de jugement a abouti ce système. Reproduisant une dépêche dans laquelle le duc de Bourbon fait à Stanislas Leczinski, d'après les confidences royales, le récit de la nuit de noces de Louis XV, il s'excuse en ces termes de citer ce document : « on devra pardonner les détails (de cette dépêche), *car ils intéressent l'histoire* ». Ainsi il est du plus haut intérêt historique de savoir que Louis XV, pour nous servir des expressions du duc de Bourbon, a témoigné six ou sept fois sa tendresse à la reine. Une telle citation nous dispense de tout commentaire, et nous nous en voudrions d'insister. L'historien manquerait à son devoir d'impartialité si, ayant lu l'ouvrage du comte Fleury, il ne louait pas chez l'auteur l'amour des recherches, et la sûreté des informations ; mais il regrettera souvent le temps qu'il aura passé à le lire : le livre s'adresse aux amateurs d'anecdotes scandaleuses, il n'est pas fait pour lui.

M. Richard Waddington[1] poursuit son étude de la guerre de Sept ans. Il avait déjà, dans un premier volume (1896), fait le récit des événements qui aboutirent au « renversement des alliances ». Aujourd'hui il s'attaque à la période des hostilités proprement dites. Son nouvel ouvrage nous met au courant de ces négociations diplomatiques qui unirent, en

---

1. Richard Waddington, *La guerre de Sept ans* (*Histoire diplomatique et militaire*) ; *Les débuts*. 1 vol. in-8 de III-752 p. Paris (Firmin-Didot), 1899.

deux ligues ennemies, tous les états d'Europe, et des opérations militaires qui se succédèrent, depuis l'invasion de la Saxe par Frédéric jusqu'après la bataille de Leuthen. Si la période est brève, la matière n'en est pas moins vaste : M. Waddington a voulu étudier la guerre de Sept ans sur tous ses théâtres et dans tous ses développements ; il ne s'est pas contenté d'exposer toutes les péripéties diplomatiques et militaires, il s'est proposé encore de les expliquer, en faisant intervenir les faits de l'histoire intérieure qui ont réagi sur les négociations et les mouvements des armées. C'est donc plus que le tableau d'une année d'histoire européenne que nous a retracé l'auteur dans son livre, et nous aurions mauvaise grâce à accuser le volume d'être trop compact. L'ouvrage d'ailleurs est excellent, la documentation est très complète et très sûre ; même après les précédents historiens, M. Waddington a su faire des découvertes heureuses dans les archives de Vienne et de Paris, et les documents qu'il a puisés aux archives du ministère de la guerre lui ont permis de dépeindre avec un saisissant relief les armées de la guerre de Sept ans. Le sujet nous semble désormais épuisé.

Dans l'ouvrage de M. Waddington, signalons surtout les passages qui sont consacrés à la conclusion du deuxième traité de Versailles, à la peinture des armées, au récit de la journée de Rosbach.

L'on est trop souvent porté à voir dans le renversement politique qui marqua l'année 1756 un caprice personnel du roi ; si Louis XV s'est rapproché de Marie-Thérèse, c'est, semble-t-il, par sympathie pour la personne de l'Impératrice et par rancune contre Frédéric II. En réalité, le changement d'attitude du roi fut dû à d'autres raisons. Il existait en France un parti qui blâmait la paix d'Aix-la-Chapelle, la paix « bête », qui voulait une revanche, une autre guerre, suivie, celle-là, d'acquisitions territoriales. Louis XV lui-même ne cherchait pas seulement dans une guerre en Allemagne le moyen de diviser les forces de l'Angleterre ; il comptait encore se dédommager par là des pertes éventuelles qu'une guerre maritime pouvait entraîner pour la France. Louis XV et ses ministres, au début, subordonnèrent la promesse de leur concours à la livraison immédiate de certaines places, et à la promesse ferme d'autres territoires (notamment une partie des Pays-Bas) ; ils entendaient que le contingent français ne s'écarterait guère du Rhin. Marie-Thrérèse, au contraire, on le comprend aisément, désirait ne promettre que le moins possible ; elle voulait attirer les armées françaises en Allemagne, et tâchait d'obtenir la neutralité du Hanovre. Entre les deux cours alliées, ce fut donc une lutte diplomatique, où chacune fut amenée à consentir des concessions, mais qui se termina à l'avantage de Marie-Thérèse,

grâce à l'invasion de Frédéric en Saxe, aux plaintes de la Dauphine, à l'influence de Mme de Pompadour, à l'habileté de l'ambassadeur autrichien Stahrenberg.

La lutte s'engagea. Frédéric, menacé d'abord par les armées autrichienne, française et russe, put se dégager par les victoires de Rosbach et Leuthen. Le résultat ne saurait surprendre quiconque lit avec attention le livre de M. Waddington. L'indécision des généraux impériaux, la lenteur de leur tactique, nuisirent à leurs succès. Plus navrant encore fut le rôle de l'armée française. Aucun plan d'ensemble, des projets sans cesse modifiés, aucune entente entre les différents généraux, une discipline médiocre, un moral détestable, voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer l'échec des opérations et la défaite de Rosbach. De Paris, c'est le munitionnaire Paris-Duverney qui dirige, selon les besoins de son administration, les opérations ; il fait nommer et disgrâcier des généraux : le maréchal de Richelieu plie devant lui. Dans l'armée, le chef d'État-major Maillebois intrigue contre son général, le maréchal d'Estrées. Après la dénonciation de la capitulation de Closter-Severn, quelques officiers vont trouver le maréchal de Richelieu, et lui déclarent qu'ils n'approuvent pas ses ordres; dans une marche, un corps de cavalerie, quitte, sans ordre, l'armée et reste en l'air pendant près d'une journée. Les officiers subalternes, à qui l'on ne remet aucune indemnité de route, arrivent en Allemagne endettés et misérables : au plus fort de la campagne de Hanovre, quarante « chefs de bataillon » envoient leur démission. Le soldat, mal recruté, déserte au moindre échec; après une retraite, il est difficile au général de reprendre la marche en avant; les troupes ne le suivraient pas. Quand cette armée a devant elle une armée semblable, recrutée dans des conditions analogues, elle peut encore triompher, grâce au courage des hommes, à la valeur des chefs, on même au hasard ; mais lorsqu'elle rencontre l'armée prussienne, une défaite ne peut surprendre. Qu'on mette en regard la cohue d'Hildburghausen et l'armée de Frédéric II, Rosbach était presque fatal. Il nous faut, semble-t-il, renoncer à cette idée que le désastre de Rosbach a été dû à l'incapacité des chefs, non à la lâcheté des soldats. Si l'on en croit M. Waddington, la résistance ne fut ni longue ni générale, et si l'armée alliée ne périt pas dans la déroute, ce fut grâce à la mollesse de la poursuite. — Le livre de M. Waddington se termine au moment où commence la deuxième crise, la plus dramatique de la guerre de Sept ans. Nous nous permettrons de signaler à l'auteur, pour son prochain volume, deux desiderata : un index alphabétique des noms de lieux et de personnes, — une même dénomination géographique sur les cartes et dans le corps de l'ouvrage. — Léon Cahen.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

L'École de Mars, dont **M. A. Chuquet**[1] vient d'écrire l'histoire, fut créée par la Convention le 13 prairial an II (1er juin 1794), après lecture d'un rapport fait par Barère au nom du Comité de Salut public. Il s'agissait de fournir à environ 3.000 jeunes gens, fils de paysans et d'artisans, ou de volontaires blessés en défendant la patrie, une éducation révolutionnaire et républicaine. A cet effet ces jeunes gens seraient réunis dans un camp et soumis à une série d'exercices corporels et de travaux manuels; en même temps, on aurait soin de ne pas négliger leur instruction : mais pas de longues théories, rien que des démonstrations pratiques propres à fixer leur attention et à « instruire en amusant ». — Tel est le programme, dressé sous l'influence directe de Robespierre, qui fut approuvé par la Convention et deux représentants, ardents jacobins, Le Bas et Peyssard, furent chargés de prendre les mesures convenables pour qu'il fût promptement réalisé. Grâce à leur activité, l'ouverture solennelle de l'École eut lieu dès le 8 juillet, dans la plaine des Sablons, où le camp avait été établi. Nous ne pouvons songer à indiquer ici comment se fit le recrutement des élèves et quelle fut l'organisation intérieure : ceci constitue la partie capitale du livre de M. Chuquet et elle mérite une lecture attentive. Contentons-nous de dire que l'École de Mars n'eut qu'une courte existence. Commandée successivement par les *généraux* Bertèche et Chavez, elle ne tarda pas à devenir suspecte, après le 9 thermidor, parce qu'elle était une création du parti montagnard. Sans doute, après cette date, on voit à plusieurs reprises ses élèves figurer au premier rang dans les fêtes publiques à côté de la Convention, mais sa fermeture était inévitable; elle fut décidée par la Convention le 23 octobre. D'ailleurs, vu la saison, le séjour sous la tente devenait pénible et la plupart des élèves regrettaient la vie de famille; le 8 novembre, il n'y avait plus personne au camp des Sablons. L'École avait coûté beaucoup d'argent et avait mal répondu aux espérances de ses fondateurs.

Un des principaux caractères de la *manière* de M. Chuquet, c'est l'accumulation des détails. Dans ses récents volumes sur la *Jeunesse de Napoléon*, cette profusion de renseignements n'était pas, à certains moments, sans fatiguer le lecteur, dérouté par des digressions et perdant de vue l'objet principal de l'ouvrage. Au contraire, dans l'*École de Mars*, le sujet était forcément et étroitement délimité. Aussi le procédé a-t-il donné, cette

1. Arthur Chuquet. *L'Ecole de Mars* (1794), 1 vol. in-12 de III-363 p. Paris (Plon), 1899.

fois-ci, d'excellents résultats, d'autant plus que l'auteur n'a pu trouver (et c'est regrettable), sur la destinée des anciens élèves de l'École, ces indications biographiques qui abondaient pour les anciens élèves de Brienne, et qui remplissaient plus de cinquante pages dans le tome I de la *Jeunesse de Napoléon*. Sans doute la matière même du livre n'est pas d'une importance capitale, et, bien qu'il ait eu l'occasion d'y rectifier quelques erreurs, M. Chuquet a à son actif des travaux historiques bien plus considérables. Néanmoins cet ouvrage de dimensions exiguës mérite d'être loué très vivement, d'abord parce qu'il nous renseigne très exactement sur une curieuse institution, et ensuite parce que la fermeté et la clarté du style, et l'impartialité de l'exposé en font un modèle de monographie historique. A la fin se trouvent une liste des élèves par départements et par districts et des notices très complètes sur l'état-major et les instructeurs de l'École.

« Parmi les lieutenants de Charette, la plupart ont été jusqu'ici négligés par les historiens. Je crois que c'est à tort et que plusieurs méritent une célébrité qui n'a pas manqué à d'autres ». C'est pour combler cette lacune que **M. Joseph Rousse** vient de réunir en un volume de 100 pages [1] les biographies de quatre chefs vendéens qui servirent sous les ordres de Charette : le chevalier de Couëtus, Jean Savin, Louis Guérin, Guillaume Faugaret. Il y a joint quelques pages sur ce Gaston Bourdic, qui fut pour l'insurrection un des chefs de la première heure, et, signalé comme tel à la tribune de la Convention, périt au combat de Saint-Gervais le 15 avril 1793. — Le travail de M. Rousse, fait avant tout pour les Bretons, pourra intéresser d'autres personnes. Bien que leur importance soit surtout locale, les études de ce genre sont le complément utile des grands travaux, comme, par exemple, ceux de M. Chassin. C'est à ce dernier que M. Rousse a emprunté la meilleure partie de ses documents; il y a ajouté des renseignements puisés à des sources diverses, notamment des collections manuscrites de la Bibliothèque de Nantes. Le tout est mis en œuvre très simplement, le style est agréable, et l'exposé témoigne, d'un bout à l'autre, d'une impartialité trop rare en ces matières pour que nous n'ayons pas, à la signaler, un plaisir particulier. — P. Caron.

XIXe SIÈCLE

M. Albert Lumbroso dont les nombreux travaux sur le premier Empire — et particulièrement cette précieuse *Bibliografia ragionata per servire alla*

1. Joseph Rousse, *Les lieutenants de Charette*, 1 vol. in-18 de 107 p. Nantes (Cier), 1899.

storia dell' Epoca napoleonica — sont estimés de quiconque s'intéresse à l'épopée napoléonienne, a entrepris une *Histoire de la vie et du règne de Joachim Murat*. En attendant que cet ouvrage soit prêt à voir le jour, M. Lumbroso nous donne, dès maintenant, toutes les pièces de la *Correspondance*[1] de son héros, qu'il a pu découvrir au cours d'immenses et patientes recherches dans les archives publiques et privées d'Europe. Le premier volume de cette correspondance, qui commence le 5 juillet 1791 et qui se poursuit jusqu'au milieu de l'été 1808, reconstitue le portrait, non seulement historique, mais psychologique d'un homme qui, parti de rien, devient roi. Dans sa première lettre, Joachim Murat, né le 25 mars 1767 de Pierre Murat, « travailleur, » et de Jeanne Loubières, écrit de Toul à l'un de ses frères : « Dites à mon père, à ma mère, enfin à tous, qu'ils soient tranquilles sur mon sort. Je travaille à mon avancement, j'y réussirai. On va me faire fourrier... Dites à mon frère André qu'il me promit en partant un louis et que je crois qu'un honnête homme, un frère enfin, n'a que sa parole... » Quatorze ans plus tard, la couronne royale ne ceint pas encore son front, mais elle se prépare ; le fourrier du 12e chasseurs est maréchal d'empire, prince, grand amiral, sénateur ; il n'en est plus à compter avec un louis ; il sera sous peu grand-duc de Clèves et de Berg, et c'est à sa mère, cette fois, qu'il fait part, avec son même ton assuré et tranquille, de son extraordinaire avancement : « Vous aurez appris, ma chère mère, et ma nouvelle dignité et mes nouveaux titres. Ne croyez pas que la grandeur qui en émane puisse m'éblouir ni me faire oublier les lieux chéris de mon enfance... » (p. 110.) Dans l'intervalle, Murat avait passé par les phases les plus diverses d'opinions et de situations. Il avait même, pour faire sa cour au pire tyran de la République, changé son nom de Murat en celui de Marat : M. Lumbroso a retrouvé des documents qui ne permettent plus le moindre doute sur cette faiblesse du futur roi de Naples (p. 448). Il avait aussi dénoncé à plusieurs reprises, comme suspects de modérantisme, les chefs dont il convoitait la place et les dépouilles. Malgré ces erreurs de jeunesse, c'était un brave enfant, même un brave cœur, que ce Gascon qui devint bientôt le premier des cavaliers de son temps. M. Henry Houssaye, dans une éloquente préface, a résumé tous ses exploits équestres, et, avec Napoléon, on ne peut que regretter qu'à Waterloo ne se soit pas trouvé encore le « prodigieux entraîneur d'escadrons », qui, à Eylau, à Iéna, dans vingt autres batailles, avait, comme en se jouant, empêché la défaite

1. Albert Lumbroso. *Correspondance de Joachim Murat, chasseur à cheval, général, maréchal d'empire, grand-duc de Clèves et de Berg* (juillet 1791-juillet 1808) avec une préface de M. H. Houssaye, 1 vol. in-8 de xxx-512 p. avec portraits. Turin (Roux et Frassati), 1899.

ou emporté la victoire. La partie du volume la plus riche en documents regarde la guerre d'Espagne : on y voit Murat, qui meurt d'envie d'être roi de la péninsule et qui, faisant contre fortune bon cœur, prépare l'avènement de Joseph, qu'il remplacera sur le trône de Naples. — Mais nous ne savons si cette correspondance n'est pas plus suggestive encore quand elle nous montre l'état d'âme qu'avait Murat au commencement de la Révolution, et que devaient avoir avec lui des générations entières, lorsque les barrières, qui ne permettaient qu'à un petit nombre l'accès des hauts grades, s'affaissèrent soudain et laissèrent le champ libre aux ambitions les plus généreuses et les plus hardies. Il est certain que, dans ce sentiment, la France trouva sa principale ressource militaire contre l'étranger, et aussi la principale source des dévouements héroïques. Murat écrivait à son père le 15 février 1793, pour le consoler de la mort d'un de ses frères : « Je plaindrais moins mon frère s'il avait perdu la vie pour le service de la patrie ; vous-même, vous seriez dispensé de le pleurer. Quant à moi, si jamais vous apprenez ma mort, gardez-vous d'en pleurer, mon père. Le plus beau sacrifice que je puisse faire de ma vie, c'est sans doute de mourir avec mes frères pour la défense de la République. » Ces simples lignes expliquent pourquoi la Révolution fut invincible, et comment le général Foy avait raison de dire que, pendant la Terreur, l'honneur s'était réfugié aux armées.

Le **Comte Remacle** a tiré de l'ombre des Archives les *Relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris sous le Consulat*[1]. Il vient d'en publier des extraits considérables, avec une introduction et des notes très instructives. Ces rapports, adressés de France au prétendant, valaient la peine d'un pareil travail. Ils sont rédigés avec une sagacité, une précision dans le renseignement, une largeur de vues, que ne présentent pas d'ordinaire les écrits de ce genre qui, envoyés à un prince proscrit, qu'on veut consoler et souvent flatter, ne sont la plupart du temps qu'un tissu d'impressions exagérées et de prévisions inexactes. Il est vrai que, dans la circonstance, ceux qui tenaient la plume étaient des gens de mérite : l'un d'entre eux s'appelait Royer-Collard. Le document est si précieux au point de vue de l'histoire que M. Thiers, qui en avait eu connaissance, s'en inspira beaucoup dans ses récits du Consulat et de l'Empire. — Murat, dont nous parlions tout à l'heure, n'est plus ici le pauvre enfant du Quercy qui aspirait si fort après une pièce de vingt francs : il est

1. *Relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris sous le Consulat* (1802-1803) publiées avec une introduction et des notes par le COMTE REMACLE, 1 vol. in-8 de 472 p. Paris (Plon), 1899.

devenu général. « Beau-frère du premier Consul, écrit le correspondant du futur Louis XVIII, il étale le luxe le plus révoltant à sa maison de Villiers la Garenne, il y fait parqueter ses appartements en bois d'acajou et met à ses rideaux des falbalas de dentelles de la valeur de trente louis. Il le peut, car il s'est acquis, dit- on, cent cinquante mille livres de rente. Il est permis à de tels favoris de la Révolution de trouver que c'est la plus belle chose du monde. » (P. 85). Moreau, Cambacérès, Talleyrand, tous ceux qui traversent la scène politique, et au premier rang Bonaparte, sont peints d'une façon piquante, avec une richesse d'anecdotes qui, même en opérant un triage nécessaire, font de ces relations une mine abondante pour l'érudit et le politique.

La Société d'histoire contemporaine continue ses importantes publications. C'est sous son patronage que, ces temps derniers, **M. L.-G. Pélissier** a édité le fameux *Mémoire de Pons de l'Hérault aux puissances alliées*[1], qu'on ne connaissait encore que de réputation. En guise d'introduction, une copieuse biographie du personnage et une excellente étude de son œuvre ouvrent le volume. — Pons, né à Cette en 1772 dans une famille d'origine espagnole, servait comme pilote à bord de la corvette la *Mignonne*, quand éclata la Révolution. Tout de suite il fut gagné par la fièvre politique. Il se jeta à corps perdu dans le mouvement jacobin, et l'amitié de Robespierre jeune lui valut une réelle influence chez ses compatriotes du midi ; à diverses reprises, les habitants de Cette le choisirent pour défendre leurs intérêts près de la Convention. L'avènement du Directoire gâta ses affaires : il se brouilla avec un gouvernement qu'il accusait de réaction, et qui appelait au pouvoir des hommes dont s'effarouchait son austérité de puritain. Il ne s'entendit pas mieux avec le Consulat ; son indépendance de langage inquiéta et irrita. Pour le mettre à l'abri d'une rigueur possible, son ami, le naturaliste Lacépède, grand chancelier de la Légion d'honneur, dut le nommer administrateur général des mines de fer de l'île d'Elbe. Ce fut là que, un beau jour, il se trouva face à face avec Napoléon déchu : du premier coup, il fut conquis ; le plus intransigeant des républicains devint le plus intraitable des impérialistes. Il prépara le retour de l'île d'Elbe ; homme de confiance de l'empereur, il fut chargé par lui de missions secrètes, il fut son intermédiaire près de Masséna ; enfin, quand le gouvernement des Cent-Jours fut constitué, on l'envoya comme préfet à Lyon. A la seconde Restauration, saisi d'une crainte un peu puérile, car on ne pensait guère à lui, Pons s'exila lui-même. Son

1. *Mémoire de Pons de l'Hérault aux puissances alliées*, publié par Léon-G. Pélissier, 1 vol. in-8 de LVI-374 p. avec portrait. Paris (A. Picard), 1899.

bannissement volontaire dura sept ans : ce fut alors que, afin d'expliquer sa part dans les Cent-Jours et de solliciter l'appui des souverains d'Europe, il rédigea le *Mémoire aux puissances alliées*. Son rôle politique d'ailleurs était fini. Très honnête, mais très quinteux, il se prêtait sans se donner à aucun gouvernement. Un instant conseiller d'État sous la République de 1848, il perdit sa place après le 2 décembre, contre lequel il avait protesté avec éclat : par une ironie du destin, il arriva que le triomphe d'un Bonaparte fut le signal d'une disgrâce définitive pour celui qui avait été un moment le plus exalté des bonapartistes. Il mourut fort tristement, dans la gêne, en 1858.

Le mémoire de Pons qui, comme le dit parfaitement M. Pélissier, est tout ensemble une apologie et un pamphlet — apologie pour Napoléon, pamphlet contre Louis XVIII — est plus curieux pour l'état d'esprit qu'il dénote que pour les rares faits qu'il révèle. La première partie, d'un très maigre intérêt, est un tableau du séjour de l'empereur à l'île d'Elbe. La seconde, qui a plus de valeur, relate avec d'amples détails les préparatifs et les incidents du retour de Napoléon : c'est le morceau capital de la publication. Dans la dernière enfin, qu'il ne termina jamais, Pons éclaircit un point d'histoire, jusqu'ici tout enveloppé de mystère : il explique sa mission auprès de Masséna. — M. Pélissier a complété et corrigé le texte passionné du bouillant auteur par des notes substantielles, mais malheureusement trop peu nombreuses, et par des pièces justificatives très judicieusement choisies.

La Correspondance de Montalembert et de l'abbé Texier[1], réunie par **M. Hubert Texier**, qui l'a encadrée dans un agréable récit, renferme des documents fort importants pour l'histoire des luttes religieuses qui ont marqué la fin du Gouvernement de Juillet et les débuts du second Empire. Supérieur du Petit Séminaire du Dorat, dans le diocèse de Limoges, l'abbé Texier se signala d'abord par de remarquables études archéologiques : il eut une influence incontestée sur les progrès de cette science, qui avait alors dans Prosper Mérimée, Vitet, Viollet-Leduc, Didron, ses plus actifs représentants. Il composa même un dictionnaire d'orfèvrerie, qui fait encore autorité. Ce fut cette compétence archéologique qui le lia très intimement avec le comte de Montalembert, comme elle devait plus tard lui ouvrir des relations assez singulières avec le duc de Morny : le duc, sur le point d'acheter un petit coffret en style du XIIIe siècle, qu'il trouvait

1. Hubert Texier, *Correspondance de Montalembert et de l'abbé Texier*, 1 vol. in-16 de XI-387 p. avec portraits. Paris (Firmin-Didot), 1899.

délicieux, en fut détourné à temps par l'abbé Texier qui lui prouva, sans réplique, que sa charmante découverte était simplement une imitation réussie du XIXe siècle. Ainsi en rapport avec Montalembert, l'abbé Texier vint à Paris et y connut de gros personnages, dont le plus considérable fut M. Thiers. Dans le volume qu'a fait paraître son neveu pour perpétuer sa mémoire, il y a des séries de lettres d'un vif intérêt. Dans l'une, Montalembert raconte sa visite au président Louis Bonaparte, qui lui prodiguait, avant de s'appeler l'empereur Napoléon III, les assurances les plus libérales. Dans plusieurs autres, Thiers énumère ses griefs contre le même Montalembert qui, en soutenant contre la majorité de l'assemblée de 1850 la demande d'une dotation nouvelle faite par le président, se trouvait encourager inconsciemment l'Empire, dont il allait être bientôt le véhément adversaire. Quelques lettres d'évêques jettent le jour sur l'intérieur du parti catholique : une notamment de l'évêque de Tulle, Mgr Berteaud, assez renommé en son temps pour son talent oratoire, qui juge avec une extrême sévérité son ami, Louis Veuillot, pour son opposition à la loi d'enseignement de 1850 et à toute politique de conciliation. Ajoutons que l'abbé Texier, prêtre libéral, fut révoqué de la direction du Petit Séminaire du Dorat par Mgr Desprez, l'évêque de Limoges, ensuite archevêque de Toulouse et cardinal, qui fut un des prélats les plus obséquieux pour le second Empire. — B. DE LACOMBE.

En 1895, **M. le Gal Bonnal**, alors professeur à l'École supérieure de guerre, ouvrait son cours par des considérations destinées à indiquer quels seraient l'esprit et le sujet des conférences qu'il allait entreprendre. « La méthode d'enseignement consistera, disait-il, dans l'étude approfondie d'une série de circonstances de guerre bien déterminées. On « s'attachera à l'analyse d'une période décisive d'opérations, période « sur laquelle on possédera des documents suffisamment nombreux et « complets. Après avoir mis le décor en place, le conférencier fera jouer « les personnages et chaque scène importante donnera lieu de sa part à « des réflexions, à des rapprochements, à des conclusions pratiques ». Il ajoutait : « Nos conférences auront pour sujet les opérations de la IIIe armée « allemande et de l'armée du Maréchal de Mac Mahon au début de la « guerre de 1870-71. Nous avons l'intention de vous exposer avec le « plus grand soin les projets, ordres, dispositions et combats auxquels les « hostilités ont donné lieu sur le théâtre d'opérations de la rive gauche « du Rhin depuis le jour de la déclaration de guerre jusqu'au moment « où la IIIe armée eut terminé son déploiement stratégique sur la Sarre. »

Mieux que toute analyse, les deux citations précédentes nous ont

paru propres à donner une idée générale de l'important ouvrage que la librairie militaire Chapelot vient d'éditer [1]. Cet ouvrage n'est autre chose, en effet, que le recueil des conférences faites en 1895 par l'éminent professeur. Mais ce que les citations ne disent pas, c'est quel intérêt puissant offre au lecteur ce remarquable travail sur les débuts en Alsace de la dernière campagne de France. Le récit même des événements constitue la monographie la plus complète, la plus fouillée qui ait jamais été écrite sur la période envisagée. C'est aussi la plus exacte, car l'auteur, rectifiant par une judicieuse critique de documents ou par des calculs inattaquables certaines erreurs de la relation officielle allemande, a définitivement fixé la connaissance des faits. Si donc les discussions et les considérations d'ordre purement technique s'adressent plus particulièrement à un public spécial, le grand public, lui, pourra dans l'ouvrage de M. le général Bonnal suivre jour par jour et pas à pas les premières étapes de l'invasion au cœur de l'Alsace, et les péripéties de la résistance acharnée que les troupes françaises opposèrent aux masses ennemies. Quant aux commentaires dont chaque mouvement, chaque épisode important font l'objet, ils forment un cours complet de tactique générale où sont étudiées toutes les questions que soulèvent le rassemblement, la concentration, les marches, les stationnements, les engagements d'une armée. En publiant, comme le désiraient si ardemment ses élèves, une œuvre mise jusqu'ici entre les mains d'officiers trop peu nombreux, M. le Gal Bonnal continue son rôle d'éducateur militaire. Nous souhaitons qu'il ne s'en tienne pas à cette publication, et que pour diffuser dans les rangs de l'armée la doctrine de guerre qu'il a si puissamment contribué à restaurer, il consente à faire paraître aussi ses magistrales études sur la stratégie napoléonienne. Cette doctrine étant uniquement basée sur des faits sévèrement contrôlés, il est inutile de faire remarquer quel intérêt de premier ordre, pour l'histoire militaire du début du siècle, présenterait la mise au jour de ces études.

Nous nous bornerons à mentionner l'étude récemment publiée par **M. le Ct Camon** sous ce titre : *La bataille napoléonienne* [2], car elle est à peu près purement technique, et le sérieux travail historique auquel l'auteur a dû se livrer pour établir le type normal de la bataille qu'il étudie échappe forcément au lecteur qui n'en peut constater que les résultats.

---

1. Gal H. Bonnal, *Frœschviller*. 1 vol. gr. in-8, avec un atlas. Paris (Chapelot), 1899.
2. Ct H. Camon, *La bataille napoléonienne*. 1 br. in-8. Paris (Chapelot), 1899.

Ce travail sera ultérieurement donné au public et la dissertation qui nous occupe aujourd'hui, et qui n'est en somme qu'une préface, prendra ainsi toute sa valeur. Cette brochure, où sont marqués avec force et brièveté les traits principaux du génie militaire de Napoléon, est intéressante pour tous ceux qui ont la connaissance préalable des faits, mais, en somme, les conclusions présentées étaient déjà acquises. Il y aurait matière à discussion au sujet de l'avant-propos, où l'auteur développe un programme tendant à la création d'une science des batailles, science qui nous paraît exister de longue date sous les noms de stratégie et de tactique générale. — N. T.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La question des biens communaux peut au premier abord paraître un peu spéciale. Elle est cependant importante et intéressante non seulement en elle-même, mais encore dans les rapports qu'elle a avec toute l'économie sociale. Elle demande à être traitée dans un esprit très large et c'est ce qu'a bien compris **M. Graffin**. Son étude sur les biens communaux en France est successivement historique, juridique et économique dans chacune des trois parties qui la composent. L'auteur a consulté les livres généraux, tels que ceux de Ferrand, de Cauchy, etc., des livres et des articles spéciaux, des statistiques. Il laisse même trop souvent, à notre gré, la parole aux auteurs de ces ouvrages et ne cherche pas à tirer des textes une étude personnelle. Il n'en a pas moins fait un travail très utile.

La première partie est un historique des biens communaux en France [1] C'est naturellement celle qui nous intéresse le plus. Nous ne remonterons pas avec M. Graffin jusqu'à l'origine des biens communaux qu'il expose brièvement. Ces biens se constituent d'abord sous l'empire romain, puis et surtout au moyen âge, par les concessions à titre gratuit ou onéreux des seigneuries laïques et ecclésiastiques. A partir du XVIe siècle, au milieu de l'anarchie religieuse et politique, les seigneurs commencent à usurper les communaux, et ces empiètements ne sont pas suffisamment réprimés par la royauté. Le pouvoir royal accorde même aux seigneurs le droit de triage, c'est-à-dire le droit de prendre le tiers des communaux, toutes les fois que les biens auront été concédés à titre gratuit (Ordonnance de

---

1. Roger Graffin, *Les biens communaux en France. Etude historique et critique*, 1 vol. in-8 de 279 p. avec tableaux statistiques. Paris (Guillaumin), 1899.

1669); mais les seigneurs usurpent toujours les biens communaux, même dans les cas défendus par l'Ordonnance. Ensuite — et c'est un point négligé par l'auteur — ces empiètements sont plus nombreux, plus graves dans les trente dernières années de l'ancien régime. Les droits seigneuriaux et domaniaux augmentent alors, « la féodalité se réveille en fureur », comme dit Boncerf. Cette réaction féodale est amplement prouvée, notamment par les papiers des princes (série R aux Archives nationales), par les papiers des États Généraux de 1789 et les papiers du Comité féodal de l'Assemblée Constituante (Arch. Nat., DXIV, 13 cartons). Pour cette question si intéressante, complètement omise par M. Graffin, je me permettrai de renvoyer le lecteur à mon opuscule : Quomodo jura dominii aucta fuerint regnante Ludovico sexto decimo, in-8, 1898.

Cependant au XVIIIe siècle l'on songe déjà à la division des biens communaux. Le roi l'ordonne dès 1769 dans les Trois Évêchés, puis dans diverses provinces ou pays (Bourgogne, Mâconnais, Flandre, Artois, généralités de Pau et d'Auch). M. Graffin a réuni dans un appendice les textes législatifs qui concernent cette division. Il indique bien aussi quelques vœux d'Assemblées provinciales favorables au partage; il cite les procès-verbaux de l'Assemblée provinciale de la Lorraine ; pour l'Assemblée du Rouergue et du Quercy il se contente de renvoyer à Lavergne. Il aurait dû consulter à la Bibliothèque nationale (série LK 15) les procès-verbaux de ces Assemblées. Il aurait dû également utiliser les cahiers des États Généraux, au lieu de se contenter de signaler en note les Archives parlementaires, qui n'en contiennent d'ailleurs qu'une partie. Voici ce qu'il aurait lu dans les *Procès-verbaux de l'Assemblée de la Haute-Guienne*, Bibl. Nat. LK15/24,t. I,2e partie, pp. 248-254, rapport du bureau du bien public (1er octobre 1780) : « L'opinion générale semble demander depuis longtemps le partage des communaux en France, et les principes de l'économie politique doivent, en effet, condamner tous les établissements dont le résultat est de borner la masse des productions nationales et d'arrêter les progrès de la culture... » Dans les cahiers des États Généraux il aurait trouvé des indications très intéressantes. Les uns demandent le partage, soit par feu, soit par tête, entre tous les habitants du village. Les autres s'opposent à tout partage. [Cf. le tiers de Mirecourt, Arch. Parl., IV, 5, 3°, le tiers de Thionville, *ibid.*, III, 779, 31°, les paysans de la vallée d'Ossau (Laruns), Arch. Nat., D XIV, 9.] Et ces documents auraient permis à l'auteur de nous montrer en lutte deux classes. D'un côté, les physiocrates, les agronomes, les sociétés d'agriculture, telles que celles de Paris et du Berri, les grands propriétaires et les gros fermiers,

qui demandent le partage des communaux pour livrer à la culture des terres stériles et augmenter la masse des produits. De l'autre, les pauvres agriculteurs, petits propriétaires ou simples manœuvres, surtout ceux qui habitent les régions montagneuses, réclamant l'indivision des « communes », comme la vaine pâture, pour mener paître leurs vaches et leurs chèvres qui sont toute leur propriété. En somme, pour tout ce qui concerne l'histoire des communaux dans l'ancien régime, M. Graffin se sert le plus souvent des ouvrages de ses devanciers au lieu des documents originaux.

Pour la Révolution, il analyse bien les lois de la Législative (1792) et de la Convention (1793) qui décrètent le partage obligatoire, puis seulement facultatif des communaux entre tous les habitants domiciliés dans la commune; il indique aussi beaucoup d'arrêts de la jurisprudence. Mais il ne joint pas aux lois les rapports et les discours qui leur donnent leur sens. Il ne consulte ni le Moniteur ni le procès-verbal des assemblées. Les effets du partage, il ne les étudie pas d'une manière personnelle. Il se contente de citer Taine (p. 89) dans une note où nous lisons que, d'après les statistiques des préfets, le partage des communaux a été nuisible à la culture ou a contribué à la ruine des pauvres. Cela semble vrai pour les départements du Doubs et de la Lozère. Sans faire ici une enquête trop longue, je dois indiquer que le partage des communaux a donné, suivant les lieux et les temps, des résultats très différents. C'est ce que nous apprend une des statistiques les plus développées que nous ayons, celle du département du Nord, par le préfet Doumadieu, qui date de 1804[1]; dans certaines régions de ce département, notamment dans les arrondissements de Cambrai, Douai et Lille, le partage des marais communaux a donné d'excellents résultats. On ne peut donc pas généraliser aussi hâtivement que Taine et M. Graffin. Les communes rentrèrent en possession des biens usurpés par les seigneurs; mais la loi du 20 mars 1813 amena une confiscation partielle des communaux par l'État. Cette loi ne fut en vigueur que trois années. Les communes gardèrent une grande étendue de communaux que l'on a essayé d'améliorer en ce siècle. Dans certaines régions le partage s'opéra, mais les pays montagneux gardèrent leurs communaux.

Dans la deuxième partie, M. Graffin examine le régime légal des communaux. Il étudie l'administration de ces biens, le droit d'affouage et les diverses jouissances communes, les actes de gestion de ces biens (amodiation, aliénation, échange, etc.). La loi du 10 juin 1793 permettait le

1. 3 vol. in-8. Bib. Nat., LK4, 655.

partage des communaux entre les *citoyens* domiciliés dans la commune. La loi du 25 juin 1874 a accordé l'affouage aux *étrangers* qui payent tous les impôts et notamment les centimes communaux. Ne faut-il pas les admettre également aux jouissances communes? C'est ce que pense avec raison M. Graffin.

La troisième partie contient les considérations économiques. M. Graffin est favorable au maintien des communaux. On dit que ces biens sont stériles, que, une fois divisés, ils pourraient rapporter beaucoup plus. La production serait augmentée. Mais cela est-il possible? Sur les 4.316.000 hectares que couvrent les communaux en France, soit 8 pour 100 du territoire (statistique de 1877), il y en a la moitié en bois, un quart en pâturages, le quart restant en terres arables, prés, etc. L'objection des partisans du partage ne peut s'appliquer aux forêts et aux pâturages. On ne pourrait les transformer, puisque les régions montagneuses ne sauraient porter de cultures. L'objection n'est valable que pour les terres arables, etc., soit le quart des communaux. On peut les améliorer par des plantations de bois et des allotissements. L'auteur insiste sur le deuxième moyen qui représente une forme d'assistance peu coûteuse et moralisatrice. Les biens communaux jouent un rôle considérable dans l'économie rurale et sociale. Ils permettent au pauvre de nourrir du bétail, de trouver du bois de chauffage, etc. Ils adoucissent son existence. Et cela est si vrai que les communaux se sont conservés dans les régions les plus pauvres de la France, dans les pays de montagnes. Ils occupent 51 pour 100 de la superficie du département des Hautes-Alpes, 43 pour 100 du département des Hautes-Pyrénées. Ils ont disparu presque entièrement dans les régions les plus riches, dans le Nord, la Normandie, les plaines du Centre. La carte de la répartition des biens communaux que nous donne M. Graffin reproduit la carte physique de la France.

Il faut laisser aux pauvres les biens communaux. On ne doit pas seulement considérer l'augmentation des produits, mais aussi le bien-être des classes rurales les plus déshéritées. L'agronomie n'est pas tout; il y a aussi les petits cultivateurs. — Ph. Sagnac.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Brooks Adams. — **La loi de la civilisation et de la décadence**; trad. de l'anglais par Aug. Dietrich. 1 vol. in-8 de 435 p. Paris (Alcan), 1899.

Nous signalons tout particulièrement ce livre à l'attention des lecteurs; si la succession d'anecdotes historiques, puisées aux sources les plus diverses, qui en forme la trame, peut paraître légèrement monotone, en revanche l'idée directrice qui a présidé à leur groupement est de nature à éveiller l'intérêt, et à susciter de vives controverses. Le travail de M. Brooks Adams appartient à ce qu'on a appelé la philosophie de l'histoire; c'est un genre auquel on a parfois reproché de mêler certaines opinions a priori à la réalité historique. Ainsi, Mably, fasciné par la splendeur de l'idée démocratique, ébloui en même temps par l'éclat du règne de Charlemagne, et ne sachant comment concilier ces deux points de vue, en vint à s'aviser que l'empereur franc n'avait été qu'une façon de président de la République.

L'esprit critique et scientifique de M. Brooks Adams le garde de ces exagérations. Toutefois, il est bimétalliste, et comme tel, il ne serait pas éloigné de penser que le bimétallisme est pour quelque chose dans la prospérité du gouvernement carolingien [1]. Il est aussi très effrayé du pouvoir de la « haute banque »; elle a, selon lui, contribué à introduire de nos jours l'étalon d'or, et il ne le lui pardonne pas; le monde moderne est, paraît-il, à la merci des usuriers en général, et des Rothschild en particulier. Visiblement, cette idée a conduit l'auteur, malgré son entière bonne foi et son désir sincère d'objectivité, à voir partout dans l'histoire la main des hommes d'argent. Le pouvoir de l'argent et son rôle à travers les âges, telle est d'ailleurs la pensée dominante du livre. L'auteur part de cette opinion qu'il y a dans la société deux classes d'hommes : l'une apte aux émotions vives, pleine d'imagination, mystique, superstitieuse, sobre et désintéressée : c'est la classe militaire; l'autre, d'imagination

1. P. 162. « Sous la seconde race, la valeur des métaux précieux diminua momentanément, et cette expansion fut sans doute une des causes principales de la prospérité du règne de Charlemagne. Peut-être le progrès fut-il dû *au retour graduel de l'argent* dans la circulation. »

nulle, froidement calculatrice, sceptique et avide : c'est la classe économique. L'histoire n'est autre chose que le récit de l'éviction de la première de ces classes par la seconde. Dès que la supériorité des moyens d'attaque sur les moyens de défense permet à un pouvoir central de vaincre les résistances, le Capital qui peut rémunérer une police nombreuse et solder une armée permanente est définitivement le maître (p. 360). Il en est ainsi jusqu'au jour où des conditions économiques nouvelles viennent déplacer le centre des échanges et transférer à d'autres nations le sceptre du commerce (p. 6). Alors surviennent la décadence et la désagrégation, qui ne s'arrêtent que lorsque l'invasion des barbares régénère la société décrépite, par l'apport d'un sang nouveau (p. 7, *in fine*). — Telle est la thèse que M. Brooks Adams s'efforce de confirmer par l'étude de diverses époques : Rome et Byzance nous montrent que « la décadence du soldat y eut pour contrepartie la floraison du financier ». Une constatation analogue se dégage de l'histoire des croisades qui, expéditions pieuses au début, « deviennent de plus en plus des expéditions politiques et commerciales », de l'histoire de la Réforme et enfin de celle de l'Angleterre depuis la fin du moyen âge jusqu'à nos jours.

A considérer les choses en gros, l'hypothèse paraît séduisante et vraisemblable. Elle se révèle toutefois quelque peu superficielle lorsqu'on la serre de près, et qu'on s'attache à préciser cette opposition des deux classes qui est, d'après l'auteur, la clé du problème historique. Quelques exemples au hasard le feront comprendre.

M. Brooks Adams nous dit avec raison que l'Espagne du XVIe siècle fut une nation militaire et superstitieuse. Nous savons pourtant qu'elle fut aussi une nation cupide et rapace qui, loin de mépriser les richesses, exagéra au contraire, sous l'influence des erreurs mercantilistes, la toute-puissance de l'or. Mais ce désir de gain n'est-il pas un des éléments de l'esprit économique ? — La Renaissance, dont M. Brooks Adams parle peu, fut une période d'extrême activité économique. A-t-elle manqué d'imagination ? L'auteur semble l'admettre (p. 432-33), mais la preuve en reste à faire. — Les aventuriers anglais qui ravagèrent les colonies espagnoles au XVIIe siècle n'offrent-ils pas un mélange intime d'esprit guerrier et d'esprit commerçant ? A vrai dire, lorsqu'on se pénètre du livre en question, il semble bien que ce prétendu triomphe de la classe économique sur la classe imaginative et militaire, ne soit autre chose que la suprématie de l'intelligence et de la civilisation sur la barbarie et la grossièreté. Réduite à ces proportions, la théorie n'est plus qu'une vérité commune dont il est peut-être ambitieux de faire une « loi de l'histoire » ; et, dès lors, y a-t-il lieu aussi de se laisser aller au noir pessimisme de M. Brooks

Adams ? Est-il bien juste de dénier à notre époque l'art, parce qu'à côté s'élève la réclame industrielle (p. 434, *in fine*), l'imagination, parce qu'à côté la raison réclame aussi ses droits, et enfin la moralité, parce que la réflexion moderne, en la rendant plus intellectuelle, la fait moins spontanée ?

Autre exemple : M. Brooks Adams propose une nouvelle explication de la Réforme : les dissidents ont obéi au dessein de faire des économies sur les frais onéreux du culte catholique ; ils ont voulu une religion à bon marché, « un dogme qui substituât l'angoisse mentale qui ne coûte rien, à l'offrande dont l'efficacité est en proportion de la valeur monétaire » (p. 264). Supposons, nous aussi, que la pensée consciente n'a pas de rôle dans l'histoire ; admettons que l'idée religieuse a été particulièrement étrangère au mouvement religieux du XVIe siècle. Mais s'il est, comme nous le croyons, possible de montrer que la Réforme a été une réaction contre l'avidité d'un clergé riche et exacteur, ne faut-il pas discerner deux manières bien distinctes dont se traduit l'esprit économique : l'une, aristocratique, l'autre, au contraire, démocratique qui tend à détruire les privilèges de quelques-uns au bénéfice du plus grand nombre ? Et alors, est-il légitime de regarder simultanément comme des victoires de la classe économique, et de mettre sur le même rang, des phénomènes aussi distincts que la spoliation opérée par les grands propriétaires fonciers à Rome ou par le clergé, au moyen âge, et, d'autre part, la Réforme, ou la révolution anglaise de 1688 (sans parler de la révolution française que M. Brooks Adams néglige totalement !) L'histoire, à partir du moyen âge, nous semble bien moins la lutte du Capital contre l'Imagination, que la lutte des petits contre les privilégiés.

Ces observations faites, il nous faut passer à d'autres critiques sur le rôle que M. Brooks Adams attribue, dans son étude, à la monnaie. Il s'en fait une conception que nous ne saurions admettre.

Il semble croire, sauf quelques réserves assez obscures, que la monnaie soit la principale richesse. « Quoique une abondante circulation métallique ne crée pas d'elle-même, probablement (?), la prospérité mercantile, cette prospérité n'est guère compatible avec un stock monétaire qui se rétrécit » (p. 361). Plus un état possède donc de monnaie, et plus il est heureux : en effet, quand la monnaie surabonde, le prix des choses s'élève ; les agriculteurs s'enrichissent et se libèrent de leurs dettes, le commerce fait de gros bénéfices, et la prospérité règne. Tous les cas d'aisance sociale relevés par l'auteur sont rattachés par lui à une hausse des prix. Un antagonisme s'établit malheureusement bien vite entre les producteurs, et les possesseurs de la richesse consolidée qui font l'usure, et ont intérêt à ce que la monnaie qu'ils détiennent augmente de valeur.

Ils ont, en d'autres termes, intérêt à ce que le stock monétaire se raréfie et que les prix du commerce s'abaissent en conséquence (p. 382). Et comme ils sont tout-puissants auprès des gouvernements qui ont besoin d'eux pour leurs emprunts, ils font introduire dans la législation des mesures à leur profit. Ce sont eux, qui en 1819, grâce à la complicité de Robert Peel, firent retirer de la circulation anglaise, la monnaie de papier, et forcèrent la Banque à reprendre les payements en espèce. Ce sont les gens de Lombard Street qui, en 1844, firent restreindre l'émission des billets par le fameux « Bank act ». C'est la coalition des usuriers qui a établi l'étalon d'or et chassé l'argent pour restreindre la quantité de monnaie et avilir les prix. Du sein de la classe économique s'est dégagée une catégorie de financiers qui a asservi le commerce et s'engraisse à ses dépens.

La thèse est, on le voit, curieuse et originale ; elle se réfère d'ailleurs à une manière de penser à laquelle nous ont habitués les agrariens allemands et les argentistes américains. Nous nous permettrons de risquer contre elle les objections suivantes :

1° Pour l'époque barbare et pour le moyen âge, où dominait le système que les Allemands ont appelé la *Naturalwirtschaft* (par opposition à la *Geldwirtschaft*), où, d'autre part, les barrières douanières et le manque de communications empêchaient les prix de se niveler, il est bien aventureux de rattacher les phénomènes économiques aux variations du stock monétaire. — 2° La hausse des prix ne vient pas toujours de l'abondance de monnaie mais quelquefois de la disette agricole, auquel cas elle est un signe de pauvreté. Inversement, la baisse des prix est due souvent, non à un rétrécissement monétaire, mais à l'abondance des récoltes ou à la diminution du coût de production. Contrairement à l'opinion de M. Brooks Adams (p. 406), nous croyons que cette dernière cause explique la baisse survenue depuis 1873. — 3° M. Brooks Adams ne s'est pas préoccupé des cris de détresse qui s'élevèrent en Europe lorsque les prix montèrent, soit au XVIIIe siècle, soit notamment au XVIe, où M. de Malestroit écrivait : « Nous voyons clairement que tant plus nous haussons le prix de la monnaie, tant plus nous y perdons, car de là vient le grand enchérissement qui est maintenant de toutes choses, qui amène une pauvreté générale à tout ce royaume. » — 4° La hausse rapide des prix est funeste aux fonctionnaires, aux rentiers et aux ouvriers ; elle n'apporte, par contre, aux producteurs qu'un profit passager, car elle favorise la spéculation jusqu'au jour où la tension du marché produit un krach ; alors un retour se produit, et finalement, suivant le mot de Bamberger, c'est le dernier acheteur qui se brûle les doigts. — 5° Malgré l'établissement de l'étalon

d'or, le stock métallique des nations a augmenté (notamment en Allemagne [1]); en même temps, le règlement des transactions s'opère par des procédés de plus en plus perfectionnés qui nécessitent l'emploi d'une moindre somme de monnaie. — 6° S'il y a vraiment une coalition des banquiers, ou, si M. Brooks Adams préfère ce mot, des usuriers, d'où vient que l'escompte, depuis un demi-siècle, s'est maintenu à un taux si faible, et que l'intérêt a subi une baisse continue? — 7° Il y a lieu, croyons-nous, de faire toutes réserves sur la manière dont M. Brooks Adams apprécie l'acte de 1819 et celui de 1844. L'intention de remettre en état des finances avariées nous paraît se justifier suffisamment par elle-même, sans qu'il soit besoin de voir là une manœuvre louche des juifs anglais. On peut, sans être l'âme damnée de la haute banque, douter des avantages que les *Inflationistes* attribuent à une circulation dépréciée.

L'espace nous manque pour insister sur ces observations que nous consignons au jet de la plume. Mais nous ne voulons pas quitter l'ouvrage de M. Brooks Adams sans rendre hommage à la puissance de synthèse de l'auteur, à l'originalité de ses vues et à son ingéniosité. Il a prouvé contre lui-même que l'esprit économique n'exclut pas l'imagination. Son livre est à lire : il fait penser. La vivacité de nos critiques prouve seulement l'intérêt que nous avons pris à son étude et la forte impression qu'il nous a laissée.

Edgard Allix.

*
* *

E. Guillon. — **Nos écrivains militaires. Études de littérature et d'histoire militaire. 2e série : depuis la Révolution jusqu'à nos jours.** 1 vol. in-12 de II-409 p. Paris (Plon), 1899.

La critique des sources narratives de l'histoire moderne de la France est à peine commencée : aussi faut-il louer tout particulièrement les essais semblables à celui de M. Guillon. Il avait déjà publié une série d'études sur les écrivains militaires français avant 1789; il s'occupe, dans ce récent volume, de la période contemporaine, de la Révolution à nos jours. L'ouvrage est agréable et se lit avec plaisir; l'auteur aime son sujet et il le traite avec aisance et clarté. Ceci constaté, il y a à faire des réserves assez sérieuses. Ce qui apparaît tout d'abord comme évident, c'est l'impossibilité de donner en 400 petites pages le tableau à peu près complet d'une littérature extrêmement abondante et beaucoup plus variée que l'on ne serait tenté de le supposer. Il faut faire un choix, et ce choix court

1. Cf. Bamberger, *Le métal argent au XIXe siècle*, passim.

risque d'être arbitraire : les lacunes sont inévitables; il devient nécessaire de passer rapidement sur des œuvres qui mériteraient un examen approfondi, de sacrifier des détails intéressants.

Il y a là un certain nombre d'écueils que n'a pu éviter M. Guillon, et malgré ses mérites, son livre est superficiel et incomplet. Comme il étai naturel, une large part est faite à la Révolution et au Premier Empire (6 chapitres sur 10). Que Napoléon ait un chapitre tout entier, le premier, que les *Mémoires* et autres écrits de Thiébault soient analysés en 36 pages, rien de mieux : mais que, dans un volume où il s'agit « d'étudier les ouvrages qui offrent le plus d'intérêt pour l'histoire et l'art militaires » les *Mémoires* de Soult n'obtiennent qu'une rapide mention, que ceux de Joseph Bonaparte, de Rapp, de de Salle, les manuscrits de Fain, et tant d'autres, ne soient même pas nommés, que des documents de premier ordre pour l'histoire de l'armée, comme les *Journaux* de Fricasse et de Bricard et surtout les *Cahiers* de Coignet soient passés sous silence (ils sont simplement énumérés à la page 399), ceci est plus contestable. A deux reprises M. Guillon déclare, et très légitimement, qu'il ne songe pas à faire un répertoire bibliographique; il semble néanmoins que, sans aller jusque là, il aurait pu ajouter quelques noms et quelques œuvres. En dépit du titre, qui semble promettre une vue d'ensemble, son livre, tout au moins pour la période 1789-1815, est un recueil d'études rapides sur un petit nombre d'écrivains choisis parmi les plus connus. Dans la deuxième partie (1815 à nos jours), le caractère de l'ouvrage répond mieux au titre; depuis la Restauration jusqu'à l'époque tout à fait contemporaine, la production a été, et pour cause, beaucoup moins active qu'au début du siècle; aussi était-il plus facile d'être complet.

Cette critique générale nous dispense d'insister. M. Guillon ayant simplement ébauché le tableau qu'il nous présente, on ne peut guère le chicaner sur les détails. Relevons simplement un jugement sur Davout qui nous paraît discutable; M. Guillon, qui ne paraît pas avoir une haute opinion de ce maréchal, écrit « qu'il semble bien que le principal mérite de Davout soit d'avoir gardé sous ses ordres, de 1805 à 1812, les trois admirables divisions Gudin, Friant et Morand » (p. 43). Ne pourrait-on dire que si ces divisions ont été d'admirables troupes, elles le doivent en partie à Davout? En tout cas, il est certain que Napoléon estimait fort son énergie, sa fermeté et ses qualités de tacticien; aussi lui a-t-il confié dans toutes les campagnes où il l'avait sous la main, de 1800 à 1812, un rôle capital dans les batailles décisives[1]. — En somme, ouvrage intéressant,

1. V. notamment à ce propos : Cᵗ Camon, *La bataille napoléonienne*, dont nous rendons compte ci-dessus (p. 296).

mais sommaire, et qui aurait gagné à être le premier volume d'une série.

Pierre CARON.

*
* *

A. MOREL-FATIO ET H. LÉONARDON. — **Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française**. Tomes XI, XII et XII bis : *Espagne*. — Paris (Félix Alcan), 1894-99.

Les trois volumes publiés par MM. Morel-Fatio et Léonardon résument un siècle et demi de l'histoire diplomatique de la France et de l'Espagne, et cette époque a été marquée par les événements les plus considérables et les plus décisifs : la paix des Pyrénées, l'avénement des Bourbons au trône d'Espagne, la paix d'Utrecht, le pacte de famille. Cette histoire est aujourd'hui bien connue dans ses grandes lignes ; de nombreux et importants travaux en ont étudié presque toutes les phases principales. Il faut reconnaître, en outre, que les *Instructions aux ambassadeurs*, documents de caractère général, et pour ainsi dire d'apparat, sont loin de présenter l'intérêt et de donner la note vécue que l'on retrouve dans la Correspondance des ambassadeurs. Au dix-huitième siècle surtout, ces instructions souvent renouvelées, portant toujours sur les mêmes points — et relatives à une cour dont la vie était aussi monotone que celle d'un couvent — se répètent forcément : Philippe V et Élisabeth Farnèse s'y trouvent bien dépeints une douzaine de fois.

Les éditeurs ont très bien vu le double écueil qui les menaçait; ils ont su rendre leur publication extrêmement utile en résumant avec une grande clarté les négociations, parfois si compliquées, que nos ambassadeurs étaient chargés de poursuivre, et en faisant de leur travail « un manuel « ou répertoire d'informations, aussi précises que possible, sur le per- « sonnel politique de la Cour catholique et sur les divers agents de la « monarchie ».

Les introductions des tomes XI et XII et les notices détaillées mises en tête de chaque instruction présentent un tableau d'ensemble, qui n'avait pas encore été tracé, des relations diplomatiques de la France et de l'Espagne de 1648 à 1793. Les faits curieux y abondent et les éditeurs ont su les exposer avec une grande sûreté.

Dans le premier volume, nous voyons M. de Lionne proposer dès 1656 le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse. Nous lisons la première lettre officielle où Mazarin charge D. Luis de Haro de féliciter l'infante « de la part d'un galant qui lui écrira bientôt ». Philippe IV écrit que sa fille répondra « *aunque le salgan colores* » — Les négociations

relatives à l'incident Watteville sont détaillées avec un soin tout particulier et le présentent sous un jour assez nouveau. — La diplomatie de Marie-Anne est suivie pas à pas dans sa marche indécise et maussade. Nous notons au passage les figures de D. Juan d'Autriche et de Marie-Louise d'Orléans. D. Juan, bâtard de Philippe IV, était, après Charles II, un candidat possible au trône d'Espagne ; Louis XIV le tient pour suspect. Marie-Louise, déportée en Espagne, rêve de Versailles à l'Escurial, et ne sait point servir les grands desseins du roi. M. Morel-Fatio est peut-être bien sévère pour cette pauvre princesse de vingt ans, à qui l'on offre comme fête de noces un *auto da fe* général. — L'agonie de la maison d'Autriche est décrite en une série de pièces et de mémoires du plus haut intérêt. Signalons tout spécialement le *Mémoire très secret* du roi, en date du 30 juin 1688, et le *Mémoire du Secrétaire Levasseur sur l'état de la Cour d'Espagne* à la même époque (t. I, p. 363-381).

Le second volume nous conduit de 1700 à 1722. Il est rempli par la guerre de succession, les négociations de la paix d'Utrecht, les entreprises d'Albéroni et le rapprochement de la France et de l'Espagne après la disgrâce du cardinal. L'instruction de Louis XIV à M. de Marcin (1701) est un document d'une allure superbe et vraiment royale, où le vieux roi s'est peint tout entier. Dans cette capitale en torchis, dans ce « *lugaron fastuoso* » qu'est le Madrid de 1700, Louis XIV rêve pour son petit-fils quelque chose de la grande vie qu'il a menée lui-même aux jours de sa jeunesse. Il voudrait que le Roi catholique eût 4.000 pistoles libres par mois pour ses bâtiments, pour le jeu, les comédies ou la musique. — En face de la misère sordide du royaume et du morne orgueil castillan, on comprend les rages d'Orry et de la princesse des Ursins. — La camarera-mayor ne paraît pas sympathique aux éditeurs. Ils ne voient en elle qu'un monstrueux égoïsme. Elle fut cependant pour quelque chose dans la régénération de l'Espagne, elle a soufflé un peu de bon sens et d'énergie sur les fronts étroits des grands et des titrés de Castille. — Albéroni, lui aussi, rendit un peu d'âme à l'Espagne. On l'a trop longtemps jugé sur le haineux témoignage de Saint-Simon. La patience peut-être lui a seule manqué pour être un Richelieu. On l'accuse d'avoir dû sa fortune à des complaisances de valet... : près de ce valet, les maîtres paraissent mesquins et de la plus affligeante médiocrité.

Le tome III continue l'histoire des interminables négociations des rois d'Espagne en Italie. Les éditeurs ont très nettement marqué quelle devait être la politique de Philippe V après la liquidation d'Utrecht. Elle se résumait dans le développement des ressources nationales et la colonisation des Indes ; mais Philippe et sa femme étaient ainsi faits qu'ayant

un monde entier à leur disposition, ils préférèrent mendier à l'Angleterre, à la France et à l'Empire quelques pauvres domaines en Italie, au risque de rallumer la guerre générale en Europe. — Ils ne paraissent pas avoir été bien moins égoïstes que Mme des Ursins. — Toute cette partie de l'ouvrage est fort précieuse, car avant l'achèvement du livre de M. Baudrillart sur *Philippe V et la Cour de France*, il n'existait aucune étude d'ensemble sur ces questions. — Très attachante encore est l'histoire diplomatique du règne de Ferdinand VI. Trop vanté par les historiens espagnols, ce règne se réduit à une aveugle politique de paix à tout prix. C'est la reine Barbe de Portugal qui gouverne, et la reine, obsédée par la crainte de manquer, ne songe qu'à se ménager des ressources pour sa vieillesse. Elle refuse tout secours à la France, elle autorise les mesures financières les plus déplorables (ce que ne disent pas les documents diplomatiques), mais elle amasse un trésor particulier de 20 millions de livres, sans compter les pierreries.

A la mort de cette reine avare et de ce roi timide, l'Espagne trouve enfin un vrai souverain. Charles III n'est pas un grand roi, mais il est laborieux et bien intentionné ; il sait ce qu'il veut et il met à le faire une patience qui ne se dément jamais. C'est lui qui signe le pacte de famille, et jusqu'au jour où éclate la Révolution, Charles IV restera fidèle au traité conclu par son père. La période qui s'étend de 1760 à 1793 pourrait être appelée le régime de l'entente cordiale entre l'Espagne et la France ; il est à peu près certain qu'elle se serait prolongée pendant tout le règne de Charles IV si l'ancien régime avait duré en France. Elle fut, en somme, avantageuse aux deux États et les mettait en mesure de balancer efficacement la puissance de l'Angleterre.

Il est regrettable que cette dernière et si intéressante partie semble un peu écourtée dans la publication de MM. Morel-Fatio et Léonardon. Tandis que la période 1715-1759 occupe à elle seule 514 pages des tomes XII et XII bis, la période 1759-1792 qui a vu le pacte de famille, l'expulsion des Jésuites, la guerre de l'indépendance américaine et les préliminaires de la Révolution, n'occupe que 69 pages du tome XII bis.

Les éditeurs se réfèrent, il est vrai, à l'ouvrage publié par M. Doniol sur *la participation de la France à l'indépendance des États-Unis*, mais on ne voit pas que les ouvrages de Mignet, de Legrelle et de Baudrillart les aient empêchés de développer l'histoire des règnes précédents, et il semble singulier que le règne insignifiant de Ferdinand VI occupe à lui seul autant de place que les règnes bien autrement importants de Charles III et de Charles IV. Ce défaut de proportion est d'autant plus fâcheux que c'est peut-être dans cette dernière partie que l'on rencon-

trerait les idées les plus contestables. Il paraît bien extraordinaire à qui connait Charles III que ce prince ait jamais eu l'ambition secrète de conquérir le Portugal (t. XII, Introd., p. xxxv) et qu'il n'ait pas cherché dans la guerre des États-Unis un moyen d'affaiblir sérieusement la puissance anglaise. (*Id.*, p. xxxviii). Charles III indique, il est vrai, dans son *Instruction à la Junte d'État* l'acquisition du Portugal comme la seule à désirer en Europe pour l'Espagne (Ant. Ferrer del Rio, *Historia del reynado de Carlo III°*, t. IV, p. 182); mais c'était un prince juste et pieux, le roi de Portugal était son beau-frère, il avait une très vive amitié pour la reine Marie-Anne-Victoire sa sœur, il est inadmissible qu'il ait eu l'idée de les détrôner. Il songea, sans doute, en 1761, à affranchir le Portugal de la vassalité anglaise pour le faire entrer dans l'alliance espagnole, mais il ne pouvait raisonnablement espérer le conquérir avec une armée de 22.000 hommes, qu'il savait mal exercés, et qui trouvèrent bientôt devant eux 10.000 hommes d'excellentes troupes anglaises. On ne voit point d'ailleurs qu'il ait apporté à cette entreprise l'énergie qu'il mettait à poursuivre les desseins qui lui tenaient réellement au cœur.

Dans la guerre d'Amérique, il songea surtout à mettre les Indes à l'abri des entreprises des Anglais, et à leur arracher Minorque et Gibraltar, mais le plan de descente en Angleterre élaboré par Florida-Blanca, et le développement énorme donné par Charles III à la marine espagnole semblent bien avoir été des mesures offensives. La vérité est que le roi fut mal servi et ne trouva ni dans Cordova, ni même dans le duc de Crillon, les hommes d'action et de tête dont il aurait eu besoin.

Il serait possible de présenter encore plus d'une objection de détail. MM. Morel-Fatio et Léonardon pensent qu'il n'est pas prouvé que le P. Daubenton ait trahi le secret des confessions du roi. L'affirmation contraire se trouve, d'après Coxe (*l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, trad. Muriel, t. III, p. 51), dans l'*Histoire civile d'Espagne* du P. Belando (t. III, p. 305-308) qui fut lue et approuvée par le roi, imprimée avec son autorisation, poursuivie avec fureur par les jésuites et condamnée par le Saint-Office deux mois après la mise en vente du tome III. MM. Morel-Fatio et Léonardon reconnaissent d'ailleurs que Daubenton écrivait à Dubois des lettres confidentielles (t. II, p. 7), que les ambassadeurs avaient l'ordre de mettre les confesseurs dans leurs intérêts (t. II, p. 42), et qu'en 1725 le P. Bermudez, successeur du P. Daubenton, reçut de son général l'ordre de disposer le roi à un rapprochement avec la France (t. II, p. 115).

Il est inexact que le chef d'escadre La Bruyère de Court ait eu une conduite ambiguë à la bataille de Toulon du 21 février 1744. Les

Archives du Ministère de la marine à Paris (Campagnes. 1744) renferment à ce sujet deux pièces décisives : une *Relation du dernier combat naval* et un *Rapport de M. de Lage de Cueilly*, capitaine de vaisseau au service du roi d'Espagne, qui commanda à la fin de la bataille le *Real Felipe*. Ces deux pièces établissent que le salut de l'escadre espagnole fut dû à l'héroïsme de de Lage et à la bonne contenance de M. de Court.

Certains faits, très importants, comme la révolte de la Catalogne au XVIIe siècle et l'expulsion des Jésuites en 1767, sont à peine mentionnés. On eût pu du moins renvoyer sur le premier point à la *Chronique* de Miguel Parets et sur le second aux ouvrages du P. Duhr, de Theiner et de Masson.

Il est permis de regretter que dans leur très riche bibliographie les éditeurs n'aient pas fait une part plus considérable aux sources espagnoles. Pour ne parler que de la dernière période, l'*Historia del reynado de Carlos III°* de Danvila y Collado n'est citée qu'une fois (XII bis, p. 173), l'ouvrage beaucoup plus important de Ferrer del Rio n'est pas mentionné. L'*Historia del reynado de Carlos IV°* par le général Gomez de Arteche n'est pas signalée, non plus que l'*Historia general de España* de La Fuente, dans laquelle les règnes de Charles III et de Charles IV sont documentés avec un soin tout particulier.

Les éditeurs ont fait de leur publication un véritable recueil de biographies de tous les personnages politiques d'Espagne. L'idée est excellente et aurait pu être complétée par quelques détails, non moins utiles, sur les institutions espagnoles, assez peu connues de la masse des lecteurs. Quand on lit, par exemple, à la page 360 du tome XII : « le conseil « d'État sans exercice, et celui du cabinet aboli, les affaires d'une grande « discussion sont renvoyées aux consultes des tribunaux » il serait peut-être bon d'indiquer sommairement quels étaient ces *tribunaux* qui donnaient des consultations sur les affaires de l'État, et de marquer que les grands Conseils de la monarchie espagnole étaient à la fois des conseils de gouvernement, des comités de législation et des tribunaux proprement dits. Les indications de cette nature seraient d'autant plus précieuses que les autorités françaises ne paraissent pas avoir été toujours très au courant des particularités de l'administration espagnole.

La partie biographique est fort complète et a été dressée à l'aide de bonnes sources ; il en est une cependant qui n'a point été utilisée. C'est la collection des enquêtes sur la noblesse des candidats aux Ordres militaires. Les *Pruebas* des Ordres étaient conservées il n'y a pas longtemps aux Archives du Tribunal Supérieur des Ordres, et sont installées aux Archives historiques nationales, ouvertes depuis deux ans à Madrid.

La Collection des *Pruebas* est une mine inépuisable de renseignements sur toutes les grandes familles d'Espagne.

Nous regrettons un peu que MM. Morel-Fatio et Léonardon aient regardé leur sujet presque exclusivement du côté français ; leur publication n'en reste pas moins un travail d'une haute valeur, indispensable à tous ceux qui voudront toucher à l'histoire diplomatique de l'Espagne aux XVIIe et XVIIIe siècles.

G. Desdevises du Dezert.

*
* *

André Steyert. **Nouvelle histoire de Lyon et des provinces de Lyonnais-Forez-Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes.** Tome III : *Époque moderne, depuis la Renaissance jusqu'aux Cents Jours*, 1 vol. in-4 de 666-XXIV p. avec 700 dessins, cartes, plans, etc. Lyon (Bernoux et Cumin), 1899.

Si la valeur d'un livre se mesure à son succès, l'ouvrage de M. Steyert, qui coûte 100 francs et qui a trouvé 1.600 souscripteurs, est un ouvrage excellent. Le tome III vient de paraître. On y trouve, comme dans les deux autres, quantité de gravures, cartes, etc., l'histoire de Lyon, et une infinité d'autres choses qu'un critique sévère jugerait peut-être étrangères au sujet, mais qui n'en sont pas moins très intéressantes et très suggestives.

En voici quelques exemples, pris au hasard :

1° A propos de la Saint-Barthélemy, que l'auteur condamne, puis explique ainsi : « La raison véritable est que les protestants, par leurs provocations incessantes, leurs violences, leur despotisme farouche, leur cruauté, leurs attentats réitérés contre l'indépendance nationale, la liberté des cités, les institutions, les croyances du peuple français, avaient accumulé contre eux des colères et des haines implacables, et inculqué à notre population, si tolérante et si modérée, les doctrines d'extermination qu'ils prêchaient et appliquaient eux-mêmes en invoquant les exemples de la Bible » (p. 152). — 2° A propos de la Ligue : « La ligue avait cessé d'être à Lyon, mais elle avait atteint son but : la France avait sauvé sa constitution ; elle échappait à la réaction qui voulait livrer le gouvernement aux classes riches pour asservir celles dont les seuls biens viennent de la naissance et de la nature : par le dévouement du peuple et de quelques membres de la noblesse militaire, la nation avait échappé au sort des peuples protestants, morcelés par la féodalité, comme en Allemagne, ou écrasés, comme en Angleterre, sous la domination de l'aristocratie de la richesse... » (p. 197) — 3° A propos de la Révocation de l'Édit de Nantes : « Les protestants de Lyon

étaient « capitalistes, banquiers et gros marchands, grâce surtout à leurs relations avec l'étranger... Ils s'efforçaient d'absorber le commerce, qui tendait à passer entre leurs mains... Ils étaient tout disposés à favoriser l'émigration de notre industrie locale ». Vainement, le « prolétariat » obtint en 1667 et 1681, des arrêts interdisant l'accès des corporations aux réformés. « Mais ce n'était qu'un palliatif... Le remède radical fut apporté quatre ans plus tard, par la révocation de l'Édit de Nantes, qui, seule, put mettre un terme à ces menées. Quoique, en cette circonstance, l'intérêt religieux fût seul invoqué, il est indubitable que des considérations d'ordre politique, des raisons de sécurité nationale furent les véritables causes d'une détermination aussi grave. On ne peut nier que, sans cette précaution, la coalition, qui se préparait secrètement à l'étranger contre la France, aurait été favorisée par un soulèvement général des protestants du Midi... On a toujours prétendu... que la révocation de l'Édit de Nantes avait été un désastre industriel, mais on n'en a produit aucune preuve, et ce qui permet de douter de la véracité de cette assertion, c'est que l'on en dit autant de Lyon... En réalité, et c'est une question de fait et non d'opinion, la révocation de l'Édit de Nantes sauva l'industrie lyonnaise de la ruine » (p. 306-311). — 4° A propos de la Révolution : « Tous ces maux, tous ces abus, toutes ces irrégularités [de l'Ancien Régime] pouvaient facilement être guéris et réformés. Mais l'aristocratie s'était liguée pour exploiter cette situation à son profit, déposséder le souverain de son autorité et réduire le peuple à n'être qu'un instrument passif. Ce projet avait été inspiré par l'exemple des institutions anglaises... Mais, en méditant d'adopter le régime politique de l'Angleterre... on oubliait que nos vieilles institutions, essentiellement démocratiques, avaient pénétré profondément le peuple, et qu'en voulant les remplacer par une constitution aristocratique, on ne réussirait qu'à provoquer un mouvement démagogique. L'aristocratie territoriale, qui avait donné les mains à ce complot ourdi par l'oligarchie financière, ne s'apercevait pas non plus qu'elle agissait contre elle-même. En Angleterre, où le sol appartenait à un petit nombre de familles, la richesse foncière pouvait traiter d'égale à égale avec la richesse financière et même la dominer. Mais en France, où le sol était extrêmement divisé, où la grande propriété n'existait que très restreinte, on devait prévoir qu'elle serait débordée par la Révolution qui se préparait, et qu'après le roi et le peuple, ce serait le sol de la patrie qui serait lui-même asservi. » (p. 448-650.) — Le roi a convoqué les États généraux sur les « injonctions venant d'un ordre secret ». Ils ont été élus suivant un « système vraiment démocratique », sous un régime où « le peuple était réellement souverain » (p. 450-452).

— 5° A propos de Napoléon : « La Révolution oligarchique de 1789 avait enlevé à la France son drapeau et lui avait imposé des couleurs étrangères ; elle lui avait enlevé ses institutions et l'avait emprisonnée dans des constitutions étrangères ; enfin, ne se sentant plus la force d'en rester maîtresse, elle mettait le comble à ses crimes en la livrant lâchement à un étranger, étranger de race, de naissance et de sentiments. » (p. 585.) — 6° A propos des Cent-jours : « En présence de cette attitude indépendante et libérale du souverain [Louis XVIII], les francs-maçons n'hésitèrent pas à tramer le renversement du pouvoir qu'ils avaient aidé à établir, et à ramener celui qu'ils avaient chassé ; mais cela sous la promesse qu'il gouvernerait suivant leurs ordres. L'empereur déchu souscrivit aux engagements qu'on exigea de lui. Cela fait, on s'occupa de préparer son retour. » (p. 641). — Notons enfin quelques dernières phrases : « Les anarchistes ne sont que les enfants naturels des hommes de 1789. » (p. 453.) — Sur la réforme de l'État civil, en 1787 : « En quoi la loi, cette quintessence de l'arbitraire et de la servitude, a-t-elle le droit de s'imposer dans un acte où l'homme agit dans la plénitude du droit naturel ? » (p. 442.) — Sur le mariage civil : « Le mariage, cet acte qui est de droit naturel, cessa d'être un contrat libre de l'individu pour devenir un acte politique soumis à l'arbitraire des lois. » (p. 456.) — Les conventionnels sont des « énergumènes » ; la Convention est composée « d'une série de gredins complétée d'imbéciles. » (p. 558). Les révolutionnaires sont des « misérables » (p. 554), des « tartufes monstrueux » (p. 553) ; ils sont « atroces, ignobles, féroces, infâmes, fanatiques, etc. » (passim). Les représentants du peuple aux armées sont de « hideux législateurs, paradant sous leurs sinistres panaches tricolores, bouffis d'insolence, de fanfaronnade et de haine. » (p. 544-545). Paris est dit « ville néfaste » (p. 500).

Il y a là des idées pleines d'originalité et d'imprévu, exprimées sans ambages par un auteur qui a des opinions arrêtées et qui ne cherche pas à les cacher. Cette constatation faite, nous n'insisterons pas sur le livre de M. Steyert. Nous nous contenterons, en terminant, de rappeler quelques principes élémentaires de la méthode historique. On s'accorde à penser : 1° qu'il n'est nullement indispensable, pour bien traiter un sujet déterminé, de parler à chaque instant d'autre chose ; 2° qu'il est au contraire indispensable, si l'on veut faire un résumé, de prendre les meilleurs ouvrages écrits sur la matière, et, si l'on veut faire un travail original, de se reporter aux documents ; 3° que toute assertion un peu nouvelle a besoin d'être prouvée ; 4° que l'introduction dans l'étude de l'histoire des passions religieuses ou politiques contemporaines ne peut avoir

que des résultats déplorables pour la vérité; 5° que les violences de langage ne remplacent pas les arguments, et que, lorsqu'il a raconté en toute franchise et liberté l'histoire du passé, l'historien n'est pas obligé de colorer son style avec un certain nombre d'injures bien choisies.

Ce sont là des préceptes qu'on ne saurait trop répéter aux personnes qui font de l'histoire sans posséder les qualités de sang-froid et de jugement, pas plus que les connaissances indispensables à son étude. Il faut souhaiter qu'elles les méditent et qu'un loyal examen de conscience les amène à mieux employer leur très méritante activité. On éviterait ainsi la production de monographies, où s'étale, comme le dit M. Steyert avec une juste sévérité (p. 406-407), « une prétendue philosophie de l'histoire qui consiste à substituer aux faits des théories préconçues », et la publication de gros volumes encombrants et inutiles, échantillons inquiétants du travail historique français.

Pierre CARON.

*
* *

L^t-C^l ROUSSET. **Les maitres de la guerre : Frédéric, Napoléon, Moltke.** 1 vol. in-12 de XI-235 p. avec cartes. Paris (Montgredien), 1899.

Si les grands principes de l'art de la guerre sont absolus et dominent immuablement toutes les époques, leur application comporte des procédés essentiellement conditionnels et divers. Elle variera, par exemple, suivant que le commandant en chef auquel on l'aura confiée sera homme de génie ou général à talents ordinaires, suivant que les troupes appartiendront à une armée disciplinée et solidement instruite ou présenteront le caractère de milices plus ou moins improvisées. Et quelle longue énumération n'aurions-nous pas à faire encore si nous voulions indiquer tous les facteurs capables d'influencer la mise en œuvre des moyens militaires.

On conçoit donc qu'à des moments différents de l'histoire, les méthodes de guerre aient été elles-mêmes différentes et qu'elles aient parcouru dans la suite des âges une évolution corrélative aux progrès de la civilisation et aux transformations survenues dans l'état social des peuples. Mais cette évolution n'a pas toujours conservé une allure régulière, conduisant par une série de modifications graduées et successives à des résultats lentement accumulés. Certaines époques ont vu surgir des capitaines illustres qui soudainement ont substitué un art personnel aux conceptions stratégiques généralement admises par leurs contemporains. Révolutionnant la guerre, ils ont imprimé une direction nouvelle aux

opérations, donné à la bataille une forme avant eux inconnue, et, marchant alors de succès en succès, ils semblaient avoir, grâce à quelque magique sortilège, enchaîné la victoire à leur drapeau. Eux disparus, les penseurs militaires se sont précipités dans leur sillage lumineux pour y chercher la vérité, pour découvrir les secrets de l'art de vaincre. Et ainsi, la théorie de la guerre s'enrichissait d'acquisitions scientifiques, perpétuant à travers les siècles la mémoire des grands victorieux alors que dès longtemps les retours de l'histoire avaient aboli jusqu'aux derniers vestiges de leurs conquêtes matérielles.

C'est aux trois plus illustres généraux de la période moderne : Frédéric, Napoléon, Moltke, que M. le Lt-Cl Rousset, l'auteur de l'*Histoire générale de la Guerre franco-allemande*, a consacré son dernier ouvrage. Il y étudie leur psychologie individuelle et montre comment ils ont été influencés par le milieu et l'époque, et comment ils ont réagi avec une énergie inégale, proportionnée pour chacun d'eux à sa puissance créatrice, à sa dose de génie pourrait-on dire. Quels moyens ils avaient à leur disposition, l'auteur nous l'enseigne par l'examen rapide de l'organisation, et des qualités physiques, morales, intellectuelles de leurs armées. Puis il indique l'adaptation que chacun a faite de ces moyens au but poursuivi, soit en les employant tels quels, soit en les modifiant et les perfectionnant pour les rendre susceptibles de l'utilisation qu'il s'en proposait. Enfin, analysant à grands traits les campagnes les plus caractéristiques parmi celles que Frédéric, Napoléon, Moltke ont successivement dirigées, M. le Lt-Cl Rousset met en évidence l'art personnel de chacun de ces grands capitaines. La comparaison de leurs méthodes démontre l'incontestable supériorité de celle de Napoléon. Celle-ci présidera encore aux opérations des masses énormes qu'à l'heure des conflits futurs les nations mettront sous les armes. La preuve en est dans le fait que cette méthode cependant incomplètement comprise et imparfaitement suivie par Moltke en 1870-71, a contribué pour une large part à assurer le succès des armées allemandes.

Telle est la conclusion de cet ouvrage, intéressant et instructif à tous les points de vue. La réputation de M. Rousset, comme écrivain militaire, était déjà solidement établie ; ce dernier livre, où de fortes pensées sont exprimées dans un style plein de vigueur, permet de le classer comme écrivain, sans autre épithète.

N. T.

CHRONIQUE

M. Jules-Gustave Flammermont, professeur d'histoire moderne à l'Université de Lille, vient de mourir dans cette ville à l'âge de quarante-sept ans. Né à Clermont (Oise) le 8 février 1852, il passa par l'École des Hautes-Études, dont il était élève diplômé, et par l'École des Chartes ; archiviste-paléographe en 1878, il fut d'abord archiviste de la ville de Senlis et du château de Chantilly ; puis, docteur ès lettres en 1883, il fut nommé, l'année suivante, chargé de cours à la Faculté des lettres de Poitiers, et, en 1886, titulaire de la chaire d'histoire et de géographie de l'antiquité et du moyen âge à la Faculté des lettres de Douai, qu'il suivit à Lille, lors du transfert du siège de cette Académie (1887) ; à partir de cette date, l'histoire moderne de la France avait été l'objet à peu près unique de son enseignement et de ses travaux. La liste sommaire qui suit pourra donner idée de son activité. Ses premiers travaux avaient eu pour objet l'histoire de Senlis (Cf. *Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, t. II [1876], p. 3-5, 7-10, 11-18, 35-38), et sa thèse de l'École des Chartes était un *Essai sur l'histoire de Senlis au Moyen Age :* les positions en furent, seules, imprimées (dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. IV [1877], p. 171-178), mais il en développa certaines parties dans l'*Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans (1405-1441)*, publiée dans les *Mémoires de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. IV [1878], p. 180-298) et dans l'*Histoire des institutions municipales de Senlis* (41e fascic. de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*). M. Flammermont contribua à la réorganisation des Archives de la Marine par une étude sur *Les vols d'autographes et les Archives de la Marine* (1883) ; puis il publia successivement : *Le chancelier Maupeou et les Parlements* (1884, thèse) ; *L'expansion de l'Allemagne* (1885) ; *Négociations secrètes de Louis XVI et du baron de Breteuil avec la cour de Berlin* (1885) ; *Relations inédites de la prise de la Bastille par le duc de Dorset et le comte de Mercy-Argenteau* (1885) ; *Les Universités allemandes* (1886) ; *Études critiques sur les sources de l'histoire du XVIIIe siècle : I. Les Mémoires de Mme Campan* (1886) ; *Lille et le Nord au Moyen Age* (1888) ; *Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIe siècle* (t. I, 1888 ; t. II, en collaboration avec M. Maurice Tourneux, 1895 ; le t. III est sous presse) ; *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz* (1889-1891, 2 vol., en collaboration avec M. d'Arneth) ; la *Journée du 14 juillet, fragment des mémoires inédits de L.-G. Pitra, électeur de Paris en 1789* (publié dans la *Collection de la Société de la Révolution française ;* 1 vol. in-8, avec introd. et notes, 1892) ; *Album paléographique du Nord de la France* (1896) ; *Correspondance des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution, conservées dans les Archives de Berlin, Genève, Turin, Londres, La Haye, Vienne, etc.* (1896). M. Flammermont a collaboré à la *Revue Historique*, où il a donné plusieurs études

importantes, notamment sur *La Jacquerie en Beauvaisis* (1879, t. XI), et *Le second ministère Necker* (1891, t. XLVI); il a publié aussi un certain nombre d'articles dans *La Révolution française*, dirigée par M. Aulard [1]. Enfin, il laisse, parmi de nombreux papiers et notes provenant de vastes dépouillements, les matériaux d'une *Histoire de Marie-Antoinette* à laquelle il travaillait depuis dix ans, et dont il s'apprêtait à faire paraître le premier volume. — Au cours de sa carrière, M. Flammermont a eu des démêlés assez vifs avec plusieurs de ses confrères. Il était d'un tempérament irritable, et, de plus, la haute idée qu'il se faisait de sa tâche le poussait à attaquer sans ménagements tous ceux qui, s'occupant d'histoire, lui paraissaient négliger leurs devoirs d'historien; les érudits qui voient dans le travail scientifique un moyen d'arriver aux honneurs lui semblaient particulièrement dignes d'être traités sévèrement. Quant à lui, il méprisait les distinctions, et il refusa les palmes académiques. Il a légué la majeure partie de sa fortune à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, à charge de créer une caisse de prêts d'honneur pour les étudiants en histoire moderne. Travailleur acharné, auteur d'ouvrages importants, il s'était placé, par la rigueur de sa méthode et l'indépendance de son esprit libre de tout préjugé, à la tête de l'École historique actuelle, qui perd en lui un de ses chefs les plus autorisés.

— Le sujet d'histoire contemporaine donné à l'agrégation d'histoire et géographie de 1899 est le suivant : *La politique extérieure d'Alexandre Ier*.

— A l'approche du XXe siècle, et à l'occasion de l'exposition de 1900, sont actuellement publiés ou annoncés un certain nombre d'ouvrages destinés à faire revivre l'histoire des cent années qui viennent de s'écouler. Nous avons aujourd'hui deux de ces ouvrages, consacrés à Paris. Le premier est intitulé : *Paris pittoresque de 1800 à 1900*. M. Louis Barron en est l'auteur et M. L. Henry May, l'éditeur. De format in-4, comprenant 450 pages et orné de 500 gravures dans le texte et hors texte, il est dès à présent complet et en vente au prix de 25 fr. — Le second est publié sous la direction de M. Charles Simond par un certain nombre d'historiens, érudits et hommes de lettres. (*La Vie parisienne au XXe siècle. Paris de 1800 à 1900 d'après les estampes et les mémoires du temps*, chez MM. Plon, Nourrit et Cie). L'ouvrage paraît par séries mensuelles de 96 à 100 pages, embrassant une période de cinq années; la première a paru le 11 juillet. Une fois terminé, il formera trois volumes, chacun de 700 pages environ avec plus de 4.000 gravures.

— On sait que les actes de l'état-civil parisien antérieurs à l'année 1680 ont été détruits dans les incendies de 1871. La Commission chargée de présider à la reconstitution de ces actes a levé ses séances le 7 juin 1897, laissant sa tâche partiellement inachevée. M. Marius Barroux, archiviste-adjoint de la Seine, vient de faire paraître sur cette question une étude intitulée : *Les sources de l'ancien état-civil parisien* (un vol. in-8 de VII-136 p. Paris (Champion), 1899). Son objet n'est pas d'apprécier l'œuvre de la Commission, ce qui demanderait un gros volume. Il

1. Voir la notice nécrologique que ce savant lui a consacrée, dans *La Révolution française*, 14 août 1899, p. 98-101.

se contente d'indiquer avec méthode et clarté les sources diverses, manuscrites ou imprimées, qui ont permis la reconstitution. Sous des dimensions modestes, cet opuscule représente un long travail fait avec soin, qui n'est, nous l'espérons, que la préface d'un ouvrage définitif et complet sur la question.

— On peut, sans exagération, considérer comme une réserve inépuisable de documents pour l'histoire sociale les Archives notariales anciennes. Malheureusement on n'a pu jusqu'ici en tirer qu'un assez faible parti : restées aux mains des notaires, elles sont, pour la plupart, encore inaccessibles aux travailleurs, et leur bonne conservation matérielle est loin d'être assurée. Plusieurs érudits se sont émus de cette situation ; la *Correspondance historique et archéologique* a publié, dans son numéro du 25 avril 1899, un article où M. G. Duval s'offre à grouper toutes les communications qu'on voudra bien lui envoyer à ce propos. De son côté, M. Ernest Coyecque, des Archives de la Seine, dans un article du *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* (tir. à part) intitulé *Les Archives notariales de la Seine à l'hôtel de Lausun*, expose un projet fort intéressant et dont on ne peut souhaiter que le succès. Il s'agirait de la remise à l'administration municipale et du dépôt, entouré de toutes sortes de garanties que l'auteur explique en détail, des minutes anciennes des notaires parisiens dans l'hôtel de Lausun, récemment acquis par la ville de Paris. On assurerait ainsi la conservation de documents précieux et d'un monument charmant du XVIIe siècle, aujourd'hui unique dans son genre. Une délibération récente du Conseil général de la Haute-Garonne vient d'ailleurs de démontrer, que le projet de M. Coyecque est parfaitement réalisable. Dans sa séance du 12 avril dernier, ce conseil, acceptant l'offre de la Chambre des notaires de Toulouse, a décidé de prendre à la charge du département la gestion du dépôt central des Archives notariales de cette ville, rattaché au service des Archives départementales. Espérons que le Conseil général de la Seine et le Conseil municipal de Paris auront à cœur d'imiter ce bon exemple.

— M. Paul Despiques, professeur d'histoire au lycée de Reims, vient de réunir et publier en un volume intitulé : *Soldats de Lorraine* (in-8 de XIV-310 p. Paris, (Berger-Levrault), 1899) un certain nombre d'études et de conférences faites par lui à Bar-le-Duc et à Rennes, de 1895 à 1898. Il y est parlé successivement du *Patriotisme dans l'enseignement de l'histoire*, du *Pays Barrois dans l'œuvre d'André Theuriet*, de *Chevert*, des *Lorrains et Hoche en Irlande pendant la Révolution*, d'*Oudinot intime*, d'*Oudinot et Marbot*, d'*Exelmans*, du *cuirassier Lataye*, d'un *Conscrit barrisien de 1808*, *Victor Ponty* et du général *Margueritte*. Dans ces différents chapitres d'un livre destiné aux enfants des écoles locales et aux hommes du pays, ouvriers et paysans, l'auteur a naturellement écarté toute préoccupation d'érudition, mais non de critique, et il a tiré un heureux parti des ouvrages de seconde main, et des sources narratives, dont quelques-unes inédites. Le style est simple et ferme, le sujet traité avec une chaleur communicative, et à la lecture, l'intérêt se maintient toujours égal d'un bout à l'autre de l'ouvrage. En tête, en guise de préface, plusieurs pages, profondes et très belles, de MM. Paul et Victor Margueritte.

LIVRES NOUVEAUX. — *L.-J.-B. Bérenger-Féraud.* Le baron Hippolyte Larrey. 1 vol. in-8 de 384 p. avec portr. Paris (Fayard), 7 fr. 50. — *E. Bouchet.* La seconde occupation allemande à Orléans (4 déc. 1870-16 mars 1871). 1 broch. in-8 de 64 p. Lille (imp. Danel). — *J. Chevalier.* Histoire religieuse d'Isssoudun depuis sa fondation jusqu'à nos jours. 1 vol. de XVIII-444 p. Issoudun (imp. Gaignault). — Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française dans la ville d'Amiens. T. 4 : Registres des délibérations de l'administration municipale du 1er janv. 1789 au 18 brumaire an VIII (année 1791). 1 vol. in-8 de 417 p. Paris (Picard et fils). — *E. Dupré-Lasale.* Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France (2e partie, 1555-1560). 1 vol. in-8 de 287 p. Paris (Fontemoing). — *J. Fennebresque.* La Petite Venise (histoire d'une corporation nautique), 1 vol. pet. in-8 de 112 p. avec grav. Paris (Picard) et Versailles (Bernard). — *M. Gavin.* Historique de la création de la Ville, du Château et du Parc de Versailles. Ses eaux, leur quantité, leur qualité, depuis Louis XIII jusqu'à ce jour. 1 vol. in-8 de 130 p. avec planches. Paris (Soc. d'éditions), 5 fr. — *Ct Hollender.* Le siège de Phalsbourg en 1870, 1 vol. in-8 de 140 p. Paris (Charles-Lavauzelle), 2 fr. 50. — *E. Koze.* Charles de l'Escluse d'Arras, le propagateur de la pomme de terre au XVIe siècle, 1 vol. in-16 de 110 p. Paris (Rothschild et Lechevallier). — *G. Laurent.* Un faux dauphin dans le département de la Marne : Jean-Marie Hervagault, d'après les documents inédits (1781-1812), 1 vol. de 113 p. Châlons-sur-Marne (Impr. de l'Union républicaine). — *P. Le Verdier.* Correspondance politique et administrative de Miromesnil, premier président du Parlement de Normandie, pub. d'après les originaux inédits (Public. de la Soc. de l'Hist. de Normandie), 1 vol. in-8 de XLIX-349 p. Paris (Picard et fils). — *E. Longin.* Essai historique sur Villefranche pendant les guerres religieuses du XVIe siècle, 1 vol. in-8 de VIII-239 p. et 2 fac-sim. Lyon (Brun-Beaujeu). — *E. Mallet.* Registre des délibérations municipales de la ville de Pontoise (1608-1684), 1er fascicule : règnes de Henri IV et Louis XIII. (Documents édités sous les auspices du conseil municipal de Pontoise par la Société historique du Vexin), 1 vol. in-4 de VIII-112 p. Pontoise (Bureaux de la Société). — *H. Oddo.* Les gloires oubliées. Le chevalier Rose. Campagne d'Espagne (1707); Peste de Marseille (1720), 1 vol. in-8 de 252 p. avec grav. Paris (Le Soudier). — *Routier.* Récits d'un soldat de la République et de l'Empire (1792-1830), publiés par son fils, le colonel Routier, 1 vol. in-16 de 243 p. Paris (Vermot). — *R. de Quirielle.* Curiosités bourbonnaises. XV : le livre de raison des Goyard, bourgeois-agriculteurs de Bert (1611-1780), avec des remarques et des notes, 1 vol. in-8 de 106 p. Moulins (Grégoire). — *J-B. Serres.* Histoire de la Révolution en Auvergne. T. 10 : le Directoire et le Consulat, 1 vol. in-16 de 216 p. Mauriac (Kosmann), 2 fr. — *Cap. F. Simon et Lt Ed. Simon.* Histoire d'un régiment. Le 89e d'Infanterie (1690-1898), 1 vol. in-8 de 388 p. Paris (Charles-Lavauzelle), 5 fr. — *J. Turquan.* Les favorites de Louis XVIII, d'après les témoignages des contemporains, des lettres et documents inédits, 1 vol. in-18, Paris (Montgredien), 3 fr. 50.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Administrateur-gérant : ANDRÉ CARON.

Les Républicains français en 1830

I

La révolution de juillet fut accueillie par la France avec enthousiasme. La grande majorité de la nation était arrivée à craindre sérieusement le triomphe des émigrés et du parti-prêtre, le retour à l'ancien régime ; elle se sentit délivrée par la défaite de Charles X ; la disparition du drapeau blanc signifiait l'écrasement définitif d'un passé odieux, la victoire de 1789 et du libéralisme. A cette satisfaction il s'en joignait une autre, plus vive encore. Le malheur de la Restauration fut d'avoir deux fois l'invasion comme préface ; en vain les Bourbons firent de leur mieux pour relever la France devant l'Europe et cherchèrent un peu de gloire en Espagne, en Grèce, en Algérie. Leur monarchie demeurait quand même la royauté revenue « dans les fourgons de l'étranger », après un séjour de vingt ans chez les ennemis de la patrie ; les traités de 1815, dont Napoléon seul était responsable, Louis XVIII et Charles X en endossèrent la honte ; quant aux lauriers faciles du Trocadéro ou de Navarin, ils comptaient peu à côté de l'épopée impériale. En remplaçant le roi de la Sainte-Alliance par le roi des barricades, le pays se sentait redevenu indépendant. Une révolution victorieuse a toujours excité à Paris un élan de joie exubérante ; le 24 février 1848 et même le 4 septembre 1870, malgré la présence de l'envahisseur, ont un moment fait oublier au peuple parisien les réalités amères de la vie ; chaque fois il a manifesté ses espérances dans l'avenir avec la gaieté bruyante de collégiens délivrés de leur maître. En 1830 ces sentiments étaient surexcités par quelques signes extérieurs : le drapeau tricolore, proscrit pendant quinze ans, flottait partout et devenait l'objet d'une adoration presque fétichiste ; la *Marseillaise*, auparavant punie comme séditieuse, retentissait chaque jour, chantée par des milliers d'enthousiastes ;

la *Parisienne*, sa pâle copie, remplissait d'orgueil les vainqueurs de juillet. L'Opéra jouait la *Muette de Portici*, pièce révolutionnaire qui donna bientôt à Bruxelles le signal de la prise d'armes; les conspirateurs, Masaniello en tête, chantaient la *Marseillaise* en se mettant à genoux au dernier couplet [1]. On se trouvait en plein romantisme; les admirateurs d'*Hernani*, les lecteurs de Byron, habitués à glorifier le lyrisme et la passion, portèrent le sentiment dans la politique.

Voilà un état d'esprit commun à tous les jeunes vainqueurs des barricades, quelle que fût leur opinion sur la forme du gouvernement. Ce qui amena beaucoup d'entre eux à l'idée républicaine, ce sont avant tout des souvenirs historiques. Les grands événements qui venaient d'agiter la France pendant vingt-cinq ans l'avaient mise à même de comprendre les transformations politiques; les discussions engagées à la tribune et dans la presse après 1815 portèrent les libéraux à chercher des arguments dans les siècles antérieurs; Augustin Thierry, Guizot, Thiers, Barante jetaient sur l'histoire un éclat tout nouveau. Chaque parti était hanté par un idéal pris dans le passé, dans un passé le plus souvent mal connu et déformé au gré de ses désirs. Les légitimistes, à l'exemple de Bonald, se forgeaient une royauté d'ancien régime contenue par les États Généraux et les Parlements, laissant aux provinces une grande liberté; la *Gazette de France* prétendit la faire revivre. Les doctrinaires, élevés dans l'admiration des libertés anglaises, donnaient l'œuvre des whigs de 1688 comme le modèle à suivre et pensaient avoir mis sur le trône un Guillaume III français. De même les républicains cherchèrent leurs modèles dans la Révolution. Quelques-uns, surtout les disciples des idéologues, se réclamaient de l'Assemblée constituante et considéraient le régime institué par elle comme parfait, pourvu qu'on substituât au roi héréditaire un président ou un premier consul; la Convention après le 9 thermidor, les conseils des Anciens et des Cinq-Cents, le Tribunat leur parurent fidèles à la vraie tradition républicaine. C'était l'avis de Lafayette et de ses amis; ainsi le

1. V. une lettre du 11 août 1830 citée par Hanotaux, *Henri Martin*, p. 28. Canrobert a parlé de son admiration quand il entendit pour la première fois la *Marseillaise* en 1830 (Bapst, *Le maréchal Canrobert*, p. 129).

rédacteur en chef de la *Tribune*, Auguste Fabre, condamnait les terroristes et ceux qui cherchaient à faire leur apologie : « La Convention, écrivait-il le 18 mars 1831, en privant la France des patriotes les plus énergiques et les plus purs, victimes de ses fureurs, a préparé la chute de la république, et elle en a rendu la renaissance presque impossible en liant à ce nom si beau des souvenirs de ruine et de sang. »

Mais les plus jeunes et les plus passionnés des républicains, tout en accordant une grande estime à la Constituante, réservaient leur culte à la Convention ; l'antipathie des écrivains monarchistes à l'égard de cette assemblée leur semblait un motif de plus pour l'admirer. Thiers avait réhabilité Danton ; ils se mirent à glorifier Robespierre et parfois Marat. On savait peu de choses sur la Révolution ; Napoléon avait supprimé l'histoire dans le programme des lycées ; après lui on maintint l'exclusion de l'histoire contemporaine. Les années écoulées entre 1789 et 1800 demeuraient donc pour la jeunesse une période mal connue, dont la grandeur était rehaussée par une sorte de mystère. Beaucoup de jeunes gens l'entendaient glorifier par leurs familles, qui oubliaient les souffrances passagères pour ne se rappeler que les biens durables [1] ; d'autres apprenaient à la connaître par hasard. Un futur pair de France, d'Alton-Shée, appartenant à une famille légitimiste, a raconté comment la grande époque lui fut révélée ; un soir, avant 1830, il dînait avec deux amis chez leur père, l'orientaliste Joubert ; celui-ci, resté seul avec eux après le dîner, entonna de sa voix cassée la *Marseillaise* ; quand il eut fini, ses trois auditeurs tout frémissants pleuraient avec lui [2]. Guéris du fétichisme napoléonien par l'amour de la liberté, les républicains reportaient sur la Convention leur reconnaissance pour les victoires qui avaient délivré le sol national,

---

1. « L'épopée de la Révolution, ses épisodes tragiques émurent si vivement mon imagination encore aux langes, que la figure d'un représentant du peuple à la tribune, en mission aux armées, m'apparut longtemps comme la plus grande chose que le monde eût jamais vue. A mes yeux éblouis, troublés, si l'on veut, par la forte impression des récits du foyer, les héros de l'*Iliade*, les dieux d'Homère n'étaient rien auprès de Mirabeau à la tribune, de Saint-Just à l'armée de Sambre-et-Meuse. » Marc Dufraisse, *Histoire du droit de guerre et de paix*, p. XI.

2. D'Alton-Shée, *Mes Mémoires*, I, p. 28.

pour la gloire acquise depuis vingt ans; ils la remerciaient d'avoir appelé aux armes les héros chantés par Béranger,

> Ces paysans, fils de la République,
> Sur la frontière à sa voix accourus.
> Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes,
> Tous à la gloire allaient du même pas.

Dans ce commerce avec la Révolution, les républicains puisaient avant tout le désir de relever la France au dehors. Mirabeau et la Constituante avaient voulu que la rénovation du royaume fût pacifique, et ce sont des circonstances contingentes qui ont, après 1791, provoqué la guerre; néanmoins les générations suivantes admirèrent surtout les campagnes victorieuses, elles virent dans la Révolution la « guerre aux rois », et cette erreur historique a longtemps pesé sur notre pays. Les républicains avaient plus encore que les libéraux ce qu'on a appelé la maladie de Waterloo; les traités de 1815 leur paraissaient odieux. Leur politique extérieure se proposait deux buts : reprendre les limites naturelles et affranchir les peuples. Comme les Girondins et les Jacobins, ils unissaient le désir des conquêtes à la passion de la propagande révolutionnaire. Chacun d'eux appelait de ses vœux une grande lutte contre les souverains absolus, qui débarrasserait les nations des « tyrans ». La liberté pour le monde, c'était la grandeur pour la France, mère et initiatrice des idées nouvelles; l'Allemagne, par exemple, croirait-elle payer trop cher l'appui de sa voisine en lui cédant la rive gauche du Rhin? Un patriote allemand écrivit à la *Tribune* en 1832 pour dissiper cette illusion, pour se plaindre de ces projets de conquête aux dépens d'un pays qu'on prétendait affranchir; le journal répondit que la démocratie allemande avait un intérêt vital à voir la démocratie française tout près d'elle, à portée de la secourir en franchissant le fleuve[1]. Délivrer l'Allemagne, délivrer l'Italie, faire appel aux peuples contre les aristocraties oppressives, telle était la politique un peu simpliste des républicains. D'accord avec un parti dynastique, celui du mouve-

1. La *Tribune*, 18 et 19 décembre 1832.

ment, ils réclamaient la guerre, mais en ajoutant qu'elle devait être franchement révolutionnaire.

La Révolution avait transmis à ses élèves le dogme de la souveraineté du peuple. Les libéraux de la Restauration rejetaient ce principe ; Benjamin Constant le condamna maintes fois ; en février 1830 le *National* le déclarait inutile. Quant au novateur Saint-Simon, les deux dogmes opposés, la souveraineté du peuple et le droit divin des rois, lui semblaient aussi vains, aussi métaphysiques l'un que l'autre [1]. Mais après le désastre de Charles X on ne parla plus de même ; on considéra les journées de juillet comme le triomphe du premier dogme sur le second. En vain les doctrinaires cherchaient à fuir le dilemme en invoquant la souveraineté de la raison, en attribuant à Louis-Philippe une « quasi-légitimité » ; des dynastiques sincères leur répondirent que le nouveau roi était élu, non *parce que*, mais *quoique* Bourbon, et les républicains ne rencontrèrent presque pas de contradicteurs lorsqu'ils affirmèrent que la souveraineté du peuple pouvait seule justifier le nouveau régime. Ce principe entraînait comme conséquence inévitable le suffrage universel. Toutefois cette institution semblait tellement dangereuse et impossible que les démocrates eux-mêmes hésitèrent un moment à la demander. Auguste Fabre, dans le plan de gouvernement préparé par lui avant juillet, proposait que le paiement d'une contribution quelconque donnât le droit de participer aux assemblées primaires, et qu'on n'exigeât aucun cens d'éligibilité ; après les trois journées il alla plus loin et, le 5 septembre 1830, réclama le suffrage universel à deux degrés, les assemblées primaires (composées de tous les citoyens) nommant les électeurs, et ceux-ci les députés ; quant au suffrage universel direct, on le croyait matériellement irréalisable. La société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, dans sa première circulaire, demandait qu'on assurât au pays « toutes les garanties de l'élection, convenablement restreintes » ; la société des Amis du peuple elle-même ne demandait au début la suppression complète

1. L'article du *National* est de Carrel (18 février) : « Nos pères, dit-il, ont recouru à ce principe afin de l'opposer au despotisme ; nous avons la Charte, nous n'avons plus besoin de remonter si haut : le peuple n'a plus besoin d'être souverain, et se moque d'être ou non la source des pouvoirs politiques. » Saint-Simon aborde plusieurs fois la question dans le *Système industriel*.

du cens que pour les éligibles. Mais la logique impérieuse du nouveau parti ne lui permit pas de s'arrêter à moitié chemin ; bientôt il adopta la réforme intégrale, telle que la prêchait le brillant pamphlétaire devenu un des siens : « De la révolution de juillet, disait Cormenin, est née la souveraineté du peuple, et de la souveraineté du peuple le suffrage universel[1] ». Malgré la tentative de la *Gazette de France* pour concilier la royauté de droit divin avec le suffrage universel, les deux mots de république et de monarchie impliquèrent désormais deux régimes électoraux différents ; république devint plus que jamais synonyme de démocratie, tandis que la monarchie parut liée au maintien d'un privilège électoral, fondé sur la fortune à défaut de la naissance.

Le programme républicain des premiers jours après juillet se trouve dans les manifestes des deux associations dont nous venons de parler[2] : l'une assez modérée, parce que les monarchistes libéraux y figuraient à côté des républicains ; l'autre, celle des Amis du peuple, entièrement républicaine. D'après le programme de la première, un système départemental et communal nouveau assurera la décentralisation administrative en respectant le principe d'unité ; la garde nationale sera organisée partout ; on améliorera le sort de la classe la plus nombreuse par l'instruction primaire et par l'extension des droits municipaux et politiques ; « de la sorte, on donnera une propriété au plus grand nombre possible de citoyens, car c'est aussi une propriété que la possession d'un droit, le développement des facultés et l'aptitude qui en résulte. » Dans les finances, une stricte économie devra régner ; les employés de l'État auront des traitements peu élevés, mais des garanties de stabilité. La réforme des douanes et des impôts assurera « la renonciation, de la part du pouvoir, à ce principe d'intervention qui le rend responsable de tous les désastres qu'il ne peut prévoir, de toutes les fautes qu'il ne peut éviter ».

Le programme des Amis du peuple est plus large, plus audacieux,

---

1. *Discours à l'association de la presse*, à Montargis, 1832 (Bib. Nat., Lb ^{51}1524).

2. « *Aide-toi, le ciel t'aidera* », 20 août 1830 (Bib. Nat., Lb ^{51}129). Cette circulaire, adressée aux associés des départements et imprimée, porte la signature autographiée de G. Cavaignac ; en est-il l'auteur ? Je ne puis l'affirmer. — *Manifeste de la société des Amis du peuple*, 1830 (Lb ^{51}229).

plus démocratique; on y trouve des projets tout nouveaux, une indemnité pour les députés, la réorganisation de la magistrature, l'abolition de l'impôt sur les boissons et la réforme des contributions indirectes, la gratuité de l'enseignement, la suppression du budget des cultes, les fidèles de chaque religion devant payer leur clergé. Mais ce qui donne à leur manifeste un caractère particulier, c'est qu'ils abordent résolument les questions sociales. On peut voir là un des principaux effets de la révolution de juillet. Les théories sur le gouvernement ou la société subissent toujours l'influence des faits extérieurs; un penseur solitaire peut bien les forger dans son cabinet, mais elles n'acquièrent la puissance et la popularité que si des événements extérieurs viennent attirer sur elles l'attention de tous. Avant juillet la classe ouvrière ne comptait pas; on ne cherchait ni à la connaître, ni à s'y procurer un appui; ceux qui s'en occupaient, un Fourier, un Saint-Simon, demeuraient inconnus. Or voici que, sur la menace d'un coup d'État qui lésait seulement les électeurs privilégiés, les électeurs avaient pris les armes et donné leur sang; maîtres de la capitale, ils avaient respecté les propriétés, puni les voleurs, empêché les meurtres. Ce spectacle émerveilla un moment tout le monde; on combla le peuple de louanges hyperboliques; tandis qu'un poète célébrait

La sainte populace et la sainte canaille,

l'organe de la classe dominante, le *Journal des Débats*, mit en regard le désintéressement des pauvres et l'avidité de la bourgeoisie se précipitant à la curée des places[1]. Mais après ces belles déclarations, le pouvoir négligea les classes inférieures et ne leur demanda que de retourner au travail. Le parti républicain fut, avec les saint-simoniens, le seul à comprendre que la politique devait se modifier. Dès le début il affirma que cette révolution, faite par les ouvriers, devait leur être profitable. Les Amis du peuple, après avoir débuté par une affiche violente contre l'égoïsme de la bourgeoisie, déclarèrent dans leur manifeste que le but spécial de l'association était d'améliorer l'état physique et moral des classes inférieures; on

1. Cet article, fait par Saint-Marc Girardin, parut dans le numéro du 16 août : « J'aime, disait-il, ce peuple qui a montré que son éducation est faite. »

devait à la fois réorganiser le crédit et donner aux travailleurs des droits politiques. Ils promirent d'examiner ces questions avec sagesse, en étudiant de près les faits, en respectant la propriété [1]. Ainsi le parti démocratique, sans formuler encore un programme social précis, exprimait cette idée, très nouvelle pour la France de 1830, que le sort des prolétaires doit être un des soucis constants du pouvoir.

Par quels moyens devait se réaliser le programme des républicains ? Les principaux d'entre eux pensaient que, le principe de la souveraineté du peuple ayant triomphé, il fallait renoncer aux conspirations et agir légalement, par la propagande pacifique. Un moment tous parurent accepter cette discipline, mais bientôt plusieurs, fatigués d'une telle sagesse, préconisèrent de nouveau l'emploi de la force. Ici encore les souvenirs de la Révolution les obsédaient ; quelques « journées » avaient assuré la victoire de la démocratie, le 14 juillet en sauvant la Constituante, le 10 août en renversant la monarchie, le 31 mai en abattant les Girondins. Comment ne pas suivre de pareilles traditions quand on avait un si grand exemple sous les yeux, quand trois jours de combat venaient de suffire pour chasser une dynastie et ruiner la légitimité ? D'ailleurs, les républicains disciples du jacobinisme voyaient dans Paris le cerveau et le cœur de la France, la Ville-Lumière qui avait le droit de parler au nom de toute la nation : qu'une prise d'armes réussît à Paris, er toute la France obéirait, comme il était arrivé si souvent depuis quarante ans. Ceux même qui ne voulaient plus de conspirations acceptaient la légitimité des révolutions ; ce mot avait pour eux un sens mystérieux et presque sacré, il désignait le soulèvement spontané de la nation française représentée par le peuple de Paris et se lançant à l'assaut du despotisme et du privilège. Fils d'une génération qui avait vu sous Napoléon le règne exclusif des armes, adorateurs fervents de la souveraineté du peuple, ils affir-

1. L'affiche violente dont nous parlons, dirigée contre « l'aristocratie bourgeoise », fut placardée dans les premiers jours de septembre 1830, au moment où les ouvriers imprimeurs s'agitaient pour obtenir la disparition des presses mécaniques. Elle fut aussitôt dénoncée par le Journal officiel, le *Moniteur*, et le *Journal des Débats* surtout (13 septembre) la commenta longuement. Dans le manifeste publié peu après, les Amis du peuple déclarent qu'on a mal compris et travesti leur pensée.

maient que l'insurrection contre un pouvoir usurpateur est un droit, sinon un devoir; et la monarchie censitaire leur apparut comme usurpatrice, une fois qu'ils eurent proclamé la nécessité du suffrage universel.

Leur foi était d'autant plus vive que la République apparaissait comme le règne de la morale et du bien. Montesquieu a dit que le fondement des républiques est la vertu; cette parole devint un axiome incontesté pour les partisans comme pour les adversaires du régime. Ces derniers affirmèrent que le gouvernement de 1792 était une parodie de la vraie République, que la France n'était pas assez vertueuse pour s'élever jusqu'à cette organisation idéale. Guizot, à la tribune, vantait la République en la déclarant impossible [1]; un publiciste écrivait : « Nous ne sommes pas dignes du gouvernement républicain [2]. » Cette formule devint presque banale, si bien que les démocrates jugèrent indispensable de la réfuter. Carrel le fit dans le *National* : on dit, écrivait-il, que nous n'avons pas assez de vertus pour vivre en République ; je réponds que nous n'avons peut-être plus assez de vices pour vivre en monarchie. Plus tard, Louis Blanc revint sur le même sujet; d'après lui la vertu, qui exige surtout de l'abnégation et de la modestie, est plus nécessaire dans une monarchie que dans une république : dans celle-ci toutes les voies sont ouvertes au mérite, et l'homme de talent n'a point à s'indigner contre l'iniquité d'une exclusion préalable [3].

---

1. Guizot, discours du 9 novembre 1830 : il cite le discours de l'empereur Galba à Pison, regrettant de ne pouvoir rétablir la République. Rappelons aussi la conversation du 1er août 1830 entre Lafayette et le duc d'Orléans : « Vous savez, dit Lafayette, que je suis républicain, et que je regarde la Constitution des États-Unis comme la plus parfaite qui ait existé. — Je pense comme vous, répondit le prince ; il est impossible d'avoir passé deux ans en Amérique et de n'être pas de cet avis... » (Lettre de Lafayette à ses électeurs en 1831.)

2. J. P., *La République de 1830* (Lb 51251). — De même un républicain désabusé a écrit plus tard : « Nul ne peut se dire républicain sans être hypocrite, s'il n'est pas doué des vertus enseignées par l'Évangile. » (*Mollard-Lefèvre, à tous les hommes de bonne foi*; Lb 512373). Fenimore Cooper s'entendit plus de cent fois répéter en France que la République était possible aux États-Unis seulement, grâce aux vertus du peuple. (Cooper, *Souvenirs d'Europe, France*, traduction française, III, p. 150.)

3. *National*, 21 janvier 1832. Louis Blanc, *De la vertu considérée comme principe de gouvernement*. (*Revue républicaine*, IV, p. 1 sqq.) Louis Blanc ajoute que la vertu, moins nécessaire dans les républiques, y est plus commune, les institutions démocratiques favorisant à la fois l'amour de soi-même et l'amour de l'humanité.

II

Cherchons de quels éléments se composait le parti républicain. Il comprenait surtout des vieillards et des jeunes gens, les premiers qui avaient participé à la Révolution, les seconds qui s'étaient pris d'admiration pour elle entre 1820 et 1830. Henri Heine, assistant à une séance des Amis du peuple, observa que les sociétaires étaient tous très âgés ou très jeunes, qu'il y avait peu d'hommes d'un âge moyen [1]. Parmi les anciens, nous avons déjà cité le groupe des idéologues, celui qui fonda et dirigea la première *Tribune*. Les principaux de ses membres, démocrates par principe, mais témoins de trop nombreuses révolutions, étaient arrivés dans la pratique à un scepticisme assez grand sur la forme du gouvernement. Daunou, après les journées de juillet, calma l'ardeur de ses jeunes amis en leur disant : « Aujourd'hui, on vous tresse des couronnes ; avant trois ans, ces mêmes mains qui vous les donnent vous garrotteront peut-être pour vous conduire à l'échafaud [2]. » Daunou et ses amis, comme Lafayette, acceptèrent sans enthousiasme ni répugnance la monarchie de Louis-Philippe. Auguste et Victorin Fabre exprimaient leurs vues dans la *Tribune* : ils demandèrent au roi de se défier des nouveaux courtisans, de combattre les tendances réactionnaires des 221 ; ils protestèrent contre sa timidité en face de l'étranger, surtout contre le maintien presque intégral de l'ancienne Charte. Mais leur opposition n'allait pas jusqu'à souhaiter un bouleversement nouveau.

Un groupe tout différent, malgré ses relations amicales avec Lafayette, se forma autour de trois vieux démocrates, Voyer d'Argenson, Charles Teste et Buonarroti ; c'étaient les Montagnards en face des Girondins. D'Argenson déclara dès le lendemain des trois journées que la Révolution demeurerait stérile si les classes populaires n'en profitaient pas ; il l'écrivit même à Guizot avant de le

---

1. *De la France*, p. 59.
2. Morhéry, *Réponse aux outrages...*, p. 6.

répéter à la tribune [1]. Son ami Charles Teste, frère du ministre devenu trop fameux en 1847 par un procès de corruption, était un personnage pauvre, désintéressé, qui donnait des leçons pour vivre et consacrait tous ses loisirs à élaborer les réformes futures ou bien à organiser le parti républicain. Depuis le temps de la Révolution toutes les tentatives des sociétés secrètes avaient trouvé en lui un adhérent; quelque temps directeur d'une librairie, ce magasin, qu'on nommait la Petite Jacobinière, était le rendez-vous des démocrates : le 30 juillet il essaya de prévenir Lafayette contre les partisans du duc d'Orléans [2]. Buonarroti, descendant de Michel-Ange, naturalisé Français, avait de bonne heure consacré son existence aux conspirations ; tout en gagnant sa vie comme professeur de musique, il s'occupait d'étendre la Charbonnerie, d'en faire une association internationale prête à combattre l'ancien régime dans toute l'Europe; vrai conspirateur italien, il voulait dans les sociétés secrètes une organisation dictatoriale mystérieuse même pour les affiliés. Après un long séjour à Genève il s'était retiré à Bruxelles, où parut en 1828 la *Conspiration des Égaux, dite de Babœuf*. Venu à Paris en 1830, le vieux révolutionnaire fit la connaissance de Voyer d'Argenson qui le logea chez lui et le garda jusqu'à sa mort. Buonarroti inspira une vénération presque craintive à tous ceux qui le connurent, par son mépris des biens matériels, par son attention toujours portée vers la grande œuvre. Louis Blanc a décrit ce vieillard grave et un peu mélancolique, au front large, au regard profond, à la fois bon et défiant, véritable patriarche de la démocra-

---

1. Le 6 août il écrit à un journal : « Le soulagement du peuple, voilà pourquoi sont morts les hommes de juillet. » Le 3 novembre, appelé à prêter serment comme député, il dit : « Je le jure, sauf les progrès de la raison publique. » A la Chambre il réclama l'impôt sur le revenu, parla en faveur des ouvriers sans travail devant ses collègues qui lui criaient : « Vous parlez comme un saint-simonien. » *Discours et opinions de V. d'Argenson*, I, p. 96, 106, 119, 139 et *passim*.

2. Il y a quelques détails biographiques sur lui dans la préface de son projet de Constitution, et surtout dans Victor Bouton, *Profils révolutionnaires*, 1849; Bouton, qui parle aussi de tout son groupe, raconte que Charles Teste a été mis dans la même tombe que d'Argenson et Buonarroti. Ranc en dit quelques mots dans sa préface à une nouvelle édition du livre de Buonarroti (1869), et cite parmi les disciples de Teste, vers 1848, l'éditeur Charavay ainsi que deux représentants du peuple à la Législative, Charassin et Benoît (du Rhône).

tie révolutionnaire [1]. Ces trois hommes également sincères, également dédaigneux de la réalité, adoptèrent un communisme idéaliste reposant sur la morale ; Buonarroti était l'homme d'action du groupe ; ses deux amis en exposèrent publiquement les idées en 1833, l'un dans un projet de constitution, l'autre dans un véritable pamphlet socialiste. Charles Teste déclare lui-même que son projet de Constitution est le résultat de débats approfondis avec son entourage. Il a beaucoup puisé dans les Constitutions républicaines promulguées sous la Convention et le Consulat, surtout dans celle de 1793. D'abord vient une déclaration de principes entièrement inspirée par les vues de la Montagne. Quant à la Constitution elle-même, elle donne l'autorité à un corps législatif composé de députés élus pour quatre ans, toujours révocables au gré des électeurs ; les pouvoirs des communes seront considérables, la justice gratuite, l'impôt unique et progressif. Cette Constitution, ajoute l'auteur, n'est pas applicable immédiatement ; il faudra d'abord une dictature afin d'en préparer les conditions [2]. La brochure de d'Argenson, la *Boutade d'un riche à sentiments populaires*, montre que, sur les 8 milliards du produit supposé de la France, 2 milliards au moins sont absorbés par les riches et les oisifs qui s'arrangent aussi à profiter des emprunts, des marchés, des monopoles, et à rejeter sur le peuple tout le poids des impôts et de la conscription [3].

---

1. V. sur Buonarroti l'*Histoire de dix ans* de Louis Blanc, IV, p. 183-4 ; des notices dans le *National* (19 et 24 septembre 1837) et dans le *Journal du peuple* (1er octobre 1837), cette dernière par B Hauréau. V. aussi Romano-Catania, *Filippo Buonarroti*, 1898. On trouverait des détails sur son rôle de conspirateur avant 1830 dans le dossier des *Archives Nationales* (F 76684) ; on peut les rapprocher du livre d'Andryane, *Souvenirs de Genève*, 1839.

2. Teste, *Projet de Constitution républicaine et Déclaration des principes fondamentaux de la société*, 1833 (Lb 51 4776). Voici quelques extraits de la Déclaration : « Les peines ne peuvent avoir d'autre but que celui de prévenir les crimes et de corriger les coupables. Tous les biens mobiliers et immobiliers renfermés dans le territoire national, ou possédés ailleurs par les membres de la société, appartiennent au peuple qui, seul, peut en régler la répartition par les lois. » La Constitution établit, outre le Corps législatif, un Conseil exécutif de trois membres, et un corps de cinq Conservateurs, chargés de surveiller le Conseil exécutif et d'assurer le bon fonctionnement du régime. Louis Blanc rapporte que Charles Teste voulait donner à sa constitution une base religieuse ; il y renonça pour ménager quelques amis voltairiens. (*Hist. de dix ans*, IV, p. 102.)

3. Après avoir fait ce tableau, d'Argenson termine en disant au peuple : « Vous manquez à tous vos devoirs envers Dieu, envers vous-mêmes, envers vos femmes,

Les trois vieux démocrates inculquèrent leur système à quelques disciples ; Buonarroti surtout cherchait à gagner des jeunes gens, à en faire des agents pour sa propagande mystérieuse. Deux Lorrains furent du nombre : l'un, Ballon, publia un résumé du livre de Buonarroti ; l'autre, l'avocat Mathieu (d'Épinal), communiste ardent, essaya d'organiser la Charbonnerie universelle dans l'Est, fut emprisonné en 1834 et en 1838, et plus tard, vieilli et hors d'état d'agir, il subit de nouveaux malheurs après le 2 Décembre et apprit avec son courage habituel qu'on lui infligeait la plus terrible des peines, la déportation à la Guyane [1]. Parmi ceux qui fréquentaient encore ce groupe, nous trouvons Raspail [2], l'avocat Charassin et surtout Louis Blanc, qui puisa chez ces « communistes moralistes » les éléments de son système. Il y avait aussi dans divers coins de France des vieillards républicains, sans relations avec les trois novateurs, mais qui se rappelaient comme eux avec une admiration presque religieuse les grands jours de 1793 ; citons, par exemple, Morey, le fanatique farouche qui arma la main de Fieschi, et le vieux jacobin décrit par Ernest Renan, ce « bonhomme

---

les auteurs de vos jours, s'ils vivent encore, et surtout envers vos enfants si, après un soulèvement suivi de succès, vous êtes assez lâches ou assez ignorants pour vous borner à exiger une amélioration de tarif ou une élévation de salaires, car ceux-ci, fussent-ils triplés, ne représenteraient pas encore votre portion virile dans l'héritage social ; et de plus, tant que vous laisserez les riches en possession de faire seuls les lois, quelques concessions qu'ils vous fassent, ils sauront bien vous les reprendre avec usure. » (Lb 51 1924). D'Argenson traduit devant le jury avec Charles Teste pour cet écrit, affirma de nouveau ses convictions égalitaires dans un discours énergique et fut acquitté.

1. Le grand rapport de Girod (de l'Ain) à la Cour des pairs sur le procès d'avril 1834 contient divers détails sur Mathieu (d'Épinal); il donne aussi dans les Annexes (t. IV, nº 77) les statuts de la « Charbonnerie démocratique universelle » qui furent saisis chez Mathieu. D'après ces statuts la Charbonnerie « a pour effet de rattacher à un centre commun tous les amis de l'égalité, quels que soient leur pays et leur religion ». La Vente suprême, qui se recrute elle-même, demeure inconnue à tous les associés, ne se manifeste que par ses agents. Puis viennent de longs détails sur les ventes directrices, les ventes particulières, etc. — Sur l'arrestation de Mathieu, après le 2 décembre, v. Ravold, *Les transportés de la Meurthe*, 1872. Mathieu a-t-il été effectivement déporté à la Guyane ? Y est-il mort ? Je n'en sais rien.

2. Raspail ne paraît pas avoir été un véritable disciple; mais il parle de ses relations avec Buonarroti dans les *Lettres sur les prisons de Paris* (25e lettre de l'introduction).

Système », qui garda jusqu'au bout sa foi philosophique et politique [1].

La plupart des républicains étaient des jeunes gens, ouvriers ou étudiants. Les ouvriers formaient au début l'infime minorité; presque tous ignoraient le sens du mot « république » et la différence des formes politiques; mais ils offraient des recrues faciles à gagner le jour où le parti républicain tenterait de faire parmi eux une propagande régulière. Eux aussi comprenaient que les trois jours de bataille avaient changé quelque chose dans leur vie, que le temps était venu de se relever du mépris où les tenaient les classes dirigeantes. Mais en 1830 la jeunesse républicaine se composait surtout d'étudiants. C'étaient eux, avec les polytechniciens, qui avaient conduit le combat et dirigé les assauts; leur victoire les grisa, ils se considérèrent comme un des pouvoirs publics de l'État. Pendant plusieurs mois on vit « les Écoles » circuler en corps à travers Paris, invoquées par le gouvernement comme des protectrices, envoyant des adresses aux Chambres, écartant avec dédain les éloges que celles-ci leur décernaient. Les plus actifs, les plus remuants parmi les étudiants étaient républicains; il y avait là, comme toujours, des amateurs de bruit et de désordre, ou des ambitieux qui voulaient s'imposer à la société; mais chez la plupart on trouvait des idées généreuses, une confiance absolue dans l'avenir, un dévouement sans bornes à l'apostolat pacifique ou guerrier. L'un d'eux, Marc Dufraisse, plus tard exilé, vaincu, rappelait avec un plaisir mélancolique ces belles années : « Jeunes, un peu ascètes, enthousiastes des hommes de Marathon et de l'Argonne, dont la *Pauvreté* d'Aristophane a frappé la médaille immortelle..., il nous semblait que le temporel n'est pas tout, qu'il vaut mieux être libre qu'heureux, que la volupté n'est pas la loi souveraine de notre espèce [2]. » Faire de la politique active leur paraissait la plus noble des missions; beaucoup partageaient l'avis d'un de leurs contemporains, élève des idéologues, un jeune savant aux idées républicaines,

1. Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 106 (éd. in-18). Ranc a décrit aussi deux anciens jacobins qui vivaient à Poitiers tout à fait à l'écart, et qui haïssaient Napoléon plus encore que les Bourbons. (*Le roman d'une conspiration*, 1869, préface.)

2. *Histoire du droit de guerre ou de paix*, p. XXIX.

Victor Jacquemont : « Nous autres, disait-il, qui n'avons pas de foi religieuse, il faut que notre tendresse d'âme s'épuise au profit de l'humanité ; ce doit être là notre religion ; et, à moins de talents extraordinaires qui vous donnent par la parole écrite une grande autorité sur votre siècle, c'est à exercer notre part d'action possible dans les affaires publiques que nous devons mettre notre ambition [1]. »

Un parti composé au début de quelques centaines d'hommes, la plupart jeunes et sans autorité, ne semblait pas devoir être bien redoutable ; et néanmoins tout le monde comprit aussitôt qu'il possédait une force considérable, dangereuse pour la royauté nouvelle, car avec lui c'était la démocratie qui réclamait ses droits. On connaissait encore mal ses demandes et son programme ; il les exposa dans des procès retentissants et transforma les salles d'audience en tribunes politiques. Ce qui lui manquait, c'était l'organisation, le sang-froid, l'esprit de suite. Ses membres, jeunes, étourdis, bruyants, ne voulaient pas se soumettre à une discipline ; la défiance, maladie habituelle des partis démocratiques, s'élevait bien vite contre ceux qui pouvaient prétendre à les diriger. Néanmoins, sans qu'il y ait eu des chefs à proprement parler, quelques hommes, un peu plus âgés que les étudiants, se firent connaître et s'imposèrent par leur valeur personnelle à cette jeunesse impatiente. Parmi les plus notables il faut citer trois hommes d'action, Cavaignac, Trélat et Raspail ; dans la presse, Armand Marrast et bientôt Armand Carrel ; à la Chambre, quelques députés parmi lesquels Garnier-Pagès occupa le premier rang.

Godefroy Cavaignac était le plus brillant des jeunes républicains parisiens. Tous ceux qui l'ont connu ont subi l'ascendant de cette nature vigoureuse, de ce personnage à la fois dominateur et séduisant. Né en 1801, il était fils d'un conventionnel bien connu et d'une femme remarquable qui joignait à la passion pour la démocratie une ardente foi religieuse. Il fit ses études à Sainte-Barbe ; ses maîtres estimaient ce travailleur acharné, à l'esprit solide et brillant ; ses camarades aimaient sa franchise, sa loyauté, son enthousiasme pour les grandes choses. Déjà batailleur et fougueux, il orga-

1. *Correspondance* (1833), I, p. 7.

nisa le 19 mars 1815, la veille de l'entrée de Napoléon à Paris, un combat entre les élèves bonapartistes conduits par lui et les collégiens royalistes; l'année suivante il provoqua une émeute d'écoliers, puis vint se déclarer seul coupable. Ses études finies, le jeune homme se rendit à Bruxelles, où son père vivait au milieu d'autres régicides proscrits comme lui. Ceux-ci ne demandaient qu'à raconter leurs souvenirs; Godefroy demeura quelque temps avec eux, les écouta sans se lasser et devint l'admirateur de la Convention; ce culte pour la première République lui fit souhaiter l'avènement de la seconde. Il revint à Paris et mena désormais de front la politique et les lettres. On a de lui des nouvelles et des romans, d'une valeur littéraire assez médiocre; les meilleurs sont des scènes militaires, car l'homme d'action reparaissait toujours sous l'écrivain. Affilié à la Charbonnerie, puis à la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, il fit des prodiges de valeur en juillet 1830. Riche et n'ayant pas besoin de gagner sa vie, ce prince de la jeunesse républicaine demeurait à Saint-Maur avec sa mère et sa sœur dans une étroite union. Sa maison devenait chaque dimanche le rendez-vous de ses amis politiques; les causeries joyeuses se mêlaient aux malédictions contre Louis-Philippe, les rêves sur l'avenir de la France aux plans d'insurrection; Cavaignac, le cigare à la bouche, toujours enveloppé d'un nuage de fumée, faisait entendre parfois sa parole vive et brusque, au débit saccadé. Tous les étudiants connaissaient ce jeune homme de haute taille, à la figure émaciée, aux yeux brillants, au nez en bec d'aigle, vêtu d'une grande redingote boutonnée militairement. Un étranger, Suart Mill, était frappé de l'énergie empreinte dans toute sa personne [1].

Lors du procès intenté à plusieurs républicains en avril 1831, Cavaignac fit sa première et solennelle profession de foi en public : « Mon père, dit-il, fut un de ceux qui, dans le sein de la Convention nationale, proclamèrent la république à la face de l'Europe victorieuse... Cette cause, Messieurs, se lie donc à tous mes sentiments comme fils; les principes qu'elle embrassait sont mon héri-

1. V. Philibert Audebrand, *Nos révolutionnaires*, surtout pour sa carrière littéraire; Werdet, *Souvenirs de la vie littéraire*, pour ses années de Sainte-Barbe; Ambert, *Portraits républicains*; Stuart Mill, *Dissertations and discussions*, I, p. 266.

tage. L'étude a fortifié cette direction donnée naturellement à mes idées politiques, et aujourd'hui que l'occasion s'offre enfin à moi, je me hâte de prononcer un mot que d'autres proscrivent; je le déclare sans affectation comme sans feinte, de cœur et de conviction, je suis républicain ». La république, disait-il ensuite, finira par triompher; Napoléon l'a prédite avant de mourir, Chateaubriand vient de l'annoncer comme inévitable. Les républicains ne conspireront donc pas, ce serait compromettre inutilement leur cause; « les partis qui ont de l'avenir ont de la patience; d'ailleurs nous sommes jeunes, et dans ce temps le monde va vite ». Mieux vaut laisser d'abord les doctrinaires s'user au pouvoir. Malgré toutes les calomnies, les républicains demeureront fidèles à la révolution : « La révolution, c'est la nation tout entière, moins ceux qui l'exploitent; c'est notre patrie remplissant cette mission d'affranchissement qui lui a été remise par la Providence des peuples [1] ». — Cavaignac, distinguant les conspirations des révolutions, considérait celles-ci comme les événements les plus glorieux de l'histoire. Il en a fait la théorie dans l'introduction d'un recueil républicain. La force révolutionnaire lui apparaît comme la réaction de nos facultés contre la loi du mal : « c'est dans cette force qu'il faut étudier la condition, la nature, l'avenir de notre espèce ». L'activité de l'homme obéit à deux sortes de causes, les sentiments moraux et les besoins; ceux-ci ne mettent en jeu que l'égoïsme; c'est le sentiment moral, c'est-à-dire le sentiment de l'égalité, qui fait accomplir les progrès généraux et qui forme l'élément social de l'homme. Ce sentiment conduit les peuples à restreindre la liberté individuelle au profit de tous, mais en assurant à chacun des garanties contre l'arbitraire; voilà les progrès qu'on obtient par les révolutions. « Les révolutions, ce sont les seules pages de l'histoire qui méritent qu'on ouvre, qu'on pose le livre. » Elles ne peuvent se passer de la force, de la haine contre le mal : « aimer, haïr, c'est le même sentiment sous deux formes [2]. » — Voilà les principales idées de Cavaignac. Ce n'était pas un grand esprit; le culte pour la Mon-

1. Emile Babeuf, *Procès de la conspiration dite républicaine*, 1831 (Lb 61 608).
2. Cavaignac, *La force révolutionnaire* (introduction de *Paris révolutionnaire*, 1833). C'est la même théorie qu'il exposait à Stuart Mill.

tagne lui tenait lieu de doctrine; mais c'était un noble caractère et un cœur généreux. Nous ne pouvons le quitter sans nommer son ami inséparable, Guinard, un peu effacé par Cavaignac, mais qui inspira l'affection et le respect à tous ceux qui le connaissaient.

A côté des jeunes patriciens républicains, voici deux savants, deux travailleurs de famille pauvre, Trélat et Raspail; ils avaient cinq ans de plus que Godefroy. Chirurgien militaire pendant les dernières campagnes de l'Empire, engagé volontaire aux Cent-Jours, Ulysse Trélat figura ensuite parmi les Amis de la Vérité, parmi les trente premiers adhérents de la Charbonnerie, et siégea dans la Haute Vente. Au physique c'était une nature délicate, sans cesse guettée par la maladie, ce qui ne l'empêchait point de travailler continuellement; au moral c'était l'homme du devoir et de la charité. « Trélat est un saint », disait Michel (de Bourges). Béranger, qui éprouva pour lui une véritable vénération, lui écrivait : « Toutes vos paroles respirent l'amour de vos semblables et la préoccupation des maux de la classe pauvre » [1]. Sa profession de médecin, qui le mettait en rapport avec les prolétaires, lui inspira le désir de travailler à l'amélioration de leur sort; ami de Lafayette, n'ayant pas l'éducation jacobine de Cavaignac, c'était le spectacle de la misère plutôt que le souvenir de 1789 ou de 1793 qui le rendait républicain; il appartenait à cette classe d'hommes doux et inflexibles qui, une fois leur décision prise, vont droit devant eux et dépassent quelquefois les violents. Peu de jours après juillet on le nomma président des Amis du peuple; impliqué à ce titre avec Cavaignac dans le procès de 1831, il dit aux juges : « Nous voulons la plus longue existence et la plus heureuse pour le plus grand nombre possible d'hommes... Savez-vous qu'au temps actuel une portion de la société n'est en lutte avec l'autre que parce qu'elle a faim ? » La première révolution, ajoutait-il, a été forcément violente, car ce fut l'explosion des besoins accumulés pendant plusieurs siècles; de nouvelles tourmentes surviendront tant qu'on n'aura pas donné satisfaction à ces besoins. Trélat tint le même langage devant le tri-

---

1. Notice sur Trélat dans la *Revue républicaine*, t. V. Béranger, *Correspondance*, 11 février 1833 (v. également ses lettres du 25 mars, du 25 juin et du 26 novembre 1835, et *passim*). George Sand, *Histoire de ma vie*, X, p. 71.

bunal l'année suivante, dans le procès des Quinze : « C'est encore la question du mont Aventin qui s'agite, c'est la cause des patriciens contre les plébéiens, celle de toutes les aristocraties contre le peuple de tous les pays : c'est la cause qui a fait crucifier, il y a deux mille ans, le philosophe Jésus ». C'est par de tels manifestes que Trélat voulait répandre l'idée républicaine; 1830 lui paraissait avoir clos la période des complots, des sociétés secrètes et ouvert celle de la propagande publique [1].

Raspail est un caractère beaucoup plus singulier. Ce fils d'un restaurateur de Carpentras, instruit par un curé janséniste dont il vénéra toujours la mémoire, avait d'abord été destiné au clergé; son intelligence puissante le fit nommer tout jeune professeur de philosophie au grand séminaire de son diocèse, mais ce poste ne pouvait convenir à un homme qui prétendait examiner de près et commenter à sa façon le texte des Écritures. La rupture se produisit bientôt, et Raspail venu à Paris gagna sa vie en donnant des leçons; tout le reste de son temps était partagé entre la science et la politique. Comme savant, ce fut un de ces esprits géniaux qui, au milieu d'erreurs nombreuses, ont des vues profondes et pleines d'avenir; un des premiers, il paraît avoir entrevu le rôle des microbes; dans la controverse entre Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, Raspail fit campagne pour le second, qui lui écrivit plus tard : « Je nourrissais pour vous un respect profond comme j'en conçois pour tous les bienfaiteurs de l'humanité ». Après avoir tenu tête à Cuvier, Raspail se montra aussi indépendant vis-à-vis d'Arago et refusa de laisser contrôler par l'omnipotent secrétaire perpétuel ses comptes rendus de l'Académie des Sciences [2]. La chimie et l'his-

---

1. *Procès de la conspiration républicaine*, p. 223, sqq. *Procès des Quinze*, 1832 (Lb ^{51}1182). « Le temps de la Charbonnerie et celui des sociétés secrètes est passé, écrivait-il peu après; chacun, à l'heure qu'il est, agit à la face du ciel; le plus puissant moyen d'action est la publicité, et c'est se condamner à l'impuissance que de mettre en œuvre d'autres agents que ceux de son époque ». (*Paris révolutionnaire*, II, p. 276).

2. Sur ses rapports avec Geoffroy Saint-Hilaire et Arago, v. le long récit placé en tête de la seconde édition du *Nouveau système de chimie organique*, 1833. C'est cet ouvrage qu'il avait dédié à la mémoire de son maître, l'abbé Eyssèric : « A toi, qui sus allier le prêtre de l'Évangile avec l'homme de la science et de la civilisation!... A toi, philologue d'une immense érudition, qui te dévouas toute ta vie à

toire naturelle n'étaient pas pour lui un simple ensemble de théories et de vérités; il voulait en faire un instrument pour l'émancipation des classes ouvrières, doubler la production du sol et guérir les pauvres par une thérapeutique facile et peu coûteuse; il prodigua aux ouvriers parisiens les soins gratuits, publia chaque année un Manuel de la santé qui leur prêchait l'hygiène, et conquit ainsi chez eux cette popularité qui entoure aujourd'hui encore le nom du « père Raspail ». Cet homme si bon pour les prolétaires avait un caractère difficile; orgueilleux, susceptible, dur pour ses coreligionnaires politiques peut-être plus que pour ses adversaires, il se plaignait toujours de leur mollesse, de leur frivolité, se disant abandonné, trahi par eux. Sa défiance à l'égard de la police devint un véritable cas pathologique; partout il ne voyait qu'espions l'enveloppant et cherchant à le perdre; jusqu'à son dernier jour il accusa les gouvernements de vouloir l'assassiner et beaucoup de ses compagnons d'être des mouchards. Cette défiance maladive ne suffit pourtant jamais à le détourner de la politique.

Raspail apporta dans la vie publique la passion froide du savant et le courage de l'apôtre. Après avoir participé aux sociétés secrètes et combattu en juillet, il déclara comme Trélat que désormais il fallait conspirer au grand jour, faire de la propagande, renoncer aux émeutes stériles [1]. Chez lui l'exemple accompagnait toujours le précepte; bientôt la *Tribune* publia quelques morceaux de lui, surtout une lettre insérée le 18 février 1831, très dure pour le gouvernement. Celui-ci essaya de le gagner par des fonctions scientifiques honorables, par la décoration de la Légion d'honneur; malgré sa pauvreté Raspail dédaigna les places, et renvoya la croix en expliquant son refus par une nouvelle lettre à la *Tribune*. Là-dessus Casimir Périer ordonna de le poursuivre pour sa première lettre; une condamnation à trois mois de prison, suivie d'un nouveau

---

faire épeler des lettres! A toi, prêtre, qui n'as jamais voulu vivre que du travail de tes mains! »

1. Avant 1830 il avait publié deux brochures d'un caractère politique, un discours prononcé à une loge maçonnique, sorte de fantaisie poétique sur un voyage d'Orphée (*Sainte Liberté, ton nom n'est pas un blasphème*, 1822), et un pamphlet contre les missions qui parcouraient la France (*Les missionnaires en opposition avec les bonnes mœurs*, 1821).

procès, lui révéla pour la première fois ces cachots où il devait faire de si fréquents séjours. Au procès des Quinze, en janvier 1832, son plaidoyer fut un manifeste solennel. Raspail commence, exorde peu habile, par déclarer aux jurés que leur privilège est inique, puisqu'on les a recrutés dans la bourgeoisie seule. Le peuple français, dit-il ensuite, est, comme tous les peuples, né pour le bonheur; la France, bien cultivée, pourrait nourrir soixante millions d'hommes : elle n'en renferme que trente-deux, et les deux tiers meurent de faim. Voilà le problème à résoudre; « il nous faut un système politique tel qu'en l'appliquant il n'existe plus en France un seul homme malheureux, si ce n'est par sa faute ou par le vice de son organisation ». Dans ce nouveau système, tout citoyen doit concourir à la nomination des magistrats, des députés, des officiers de la garde nationale; tout citoyen sera soldat à vingt-cinq ans, sans remplacement; toutes les charges civiles, militaires ou scientifiques seront conférées par voie d'élection ou de concours. Les représentants du peuple nommeront le pouvoir exécutif, dont les titulaires ne garderont leurs fonctions que pendant quelques années, rééligibles seulement après dix ans. Des jurys d'arbitrage régleront tous les procès. La presse jouira d'une liberté complète, sauf répression des atteintes à la morale. Le sort des ouvriers doit devenir une des principales préoccupations de l'État; un tarif des salaires sera fixé par un jury mixte d'ouvriers et de patrons, sous la présidence des magistrats. L'impôt deviendra progressif, mais avec un taux modéré de progression; tous les monopoles disparaîtront. L'enseignement sera libre, l'État surveillant la moralité des instituteurs qui, dans chaque commune, seront choisis par les pères de famille.

Quelques paroles violentes de ce plaidoyer valurent à Raspail, malgré le verdict négatif du jury, une nouvelle condamnation [1]. Il continua son apostolat, tantôt en prison, tantôt en liberté, sans perdre jamais l'occasion de signaler un abus ou de réclamer une

1. *Procès des Quinze*. On y trouvera son plaidoyer tout entier. Voici les deux phrases pour lesquelles la cour le condamna : « Périsse le traitre, surtout s'il porte le nom de roi! — Il faudrait enterrer tout vivant, sous les ruines des Tuileries, un citoyen qui demanderait à la pauvre France 14 millions pour vivre. » C'était le chiffre proposé pour la liste civile de Louis-Philippe.

réforme; menant une vie exemplaire partagée entre sa famille, ses travaux et les réunions politiques, il portait dans tous ses actes une préoccupation morale. Un jour, après un interrogatoire, la nécessité lui apparaît de supprimer l'instruction secrète; une autre fois c'est la contrainte par corps qui soulève sa colère; ou bien, à propos des enfants naturels qu'il a fréquentés et instruits à Sainte-Pélagie, le savant proteste, en précurseur d'Alexandre Dumas, contre la barbarie du Code vis-à-vis des bâtards et demande une rénovation des idées morales [1]. On ne peut étudier la vie de Raspail sans éprouver de l'attachement pour ce personnage bizarre, mélange de grandeur et de monomanie, hautain envers ses égaux et ses supérieurs, bon pour les humbles et les petits [2].

Il n'y a pas l'ombre d'une ressemblance entre lui et Armand Marrast. Celui-ci, fils d'un avoué de Saint-Gaudens, avait été répétiteur ou professeur dans divers collèges, entre autres celui de Pontlevoy dont le principal se nommait Germain Sarrut. Devenu maître d'études à Louis-le-Grand, Marrast poursuivit ses études philosophiques et combattit l'éclectisme. Son maître Laromiguière le fit nommer surveillant à l'École Normale; pour un gouvernement légitimiste et catholique le choix était malheureux. Destitué pour avoir manifesté aux funérailles de Manuel, Marrast vécut de leçons particulières comme Raspail, comme Charles Teste, comme Buonarroti, comme Louis Blanc, comme plusieurs de ces « prolétaires intellectuels » qui aspiraient à réformer la société. Les frères Fabre l'avaient pris comme collaborateur à la *Tribune* pour les questions de philosophie; après la mort de Victorin, Auguste Fabre accablé de chagrin ne tarda point à quitter le journal en mai 1831. Armand Marrast et Germain Sarrut lui succédèrent comme rédacteurs en chef; la Montagne remplaçait la Gironde. Marrast était un homme d'esprit, causeur brillant, caractère joyeux, aimant le plaisir, ayant

---

1. *Lettres sur les prisons de Paris*, 1839 (lettres 40 et 47). Ces lettres, qui renferment de nombreux détails sur sa lutte avec le pouvoir, sont toutes datées de 1830 et de 1831. Ont-elles été publiées à ces dates-là dans quelque périodique? Je ne le crois pas. Quoi qu'il en soit, elles paraissent avoir subi certains remaniements pour la publication de 1839.

2. Il n'existe pas une biographie vraiment complète de Raspail : celle qui contient le plus de détails précis a été publiée par Saint-Martin en 1878.

une distinction naturelle qui lui rendait peu agréables les contacts démocratiques; mais ses idées philosophiques avaient fait de lui un républicain tout bouillant de jeunesse et d'exubérance méridionale, qui entama bientôt contre le gouvernement une campagne de personnalités, d'accusations quotidiennes; il réclamait en même temps les réformes politiques, le suffrage universel et même, quoi qu'en aient dit ses ennemis républicains, des réformes sociales encore mal précisées. La différence fut sensible entre le belliqueux rédacteur de la *Tribune* et le Marrast qui dirigea plus tard le *National*, calmé par l'exil, un peu sceptique et revenu de mainte illusion[1].

Armand Carrel, ancien officier, membre de la Charbonnerie et de l'armée libérale d'Espagne en 1823, avait été condamné à mort par un conseil de guerre dont l'arrêt fut cassé; en 1830 il devint un des fondateurs du *National*. C'était une nature fière, un caractère élevé, qui inspira une affection mêlée de respect à des hommes aussi différents que Châteaubriand, Béranger, Sainte-Beuve, Littré, Nisard, Stuart Mill. Sainte-Beuve l'a décrit, « de taille au-dessus de la moyenne et bien proportionnée, avec cette maigreur nerveuse qui est le signe de la force, d'une tête singulière, ombragée de cheveux bruns assez touffus, au profil marqué et comme emporté dans l'acier; le sourcil aisément noué, les traits heurtés, la bouche grande, mince et qui ne souriait qu'à demi, à cause de quelques dents de côté qu'il n'aimait pas à montrer, avec un visage comme fouillé et formé de plans successifs ». Son éducation militaire lui avait laissé une forte empreinte; il aimait l'équitation et l'escrime, appréciait plus chez autrui la bravoure que l'esprit; très chatouilleux sur le point d'honneur, toujours prêt à se battre en duel, il considérait comme nécessaire pour un journaliste de se faire respecter l'épée à la main. Quand on venait le soir au *National*, on trouvait d'abord dans la salle de rédaction six ou sept personnages de grande taille, aux cheveux noirs, aux moustaches formidables; puis en pénétrant

---

1. V. Ambert, *Portraits républicains*, et Philibert Audebrand, *Nos révolutionnaires*. Avant 1830 il s'occupa aussi de musique. Maxime du Camp (*Souvenirs littéraires*, I, p. 125) parle de ses rapports avec Rossini. Enfin il proposa la réforme de l'orthographe.

dans le cabinet du rédacteur en chef on voyait un jeune homme élégant, distingué, paraissant plus fait pour briller dans un salon que pour diriger un journal. Mais l'interlocuteur changeait d'avis après l'avoir écouté pendant quelques minutes et découvrait chez lui le don du commandement, une grande confiance en lui-même jointe à une modestie sincère. Sa réserve et sa gravité n'empêchaient pas de l'aimer; le jour de ses funérailles, quantité d'assistants pleurèrent à chaudes larmes [1].

Sa loyauté lui fit accepter souvent des idées nouvelles une fois qu'il en avait reconnu la justesse. Avant 1830 les classes populaires lui étaient indifférentes et lui inspiraient même quelque mépris [2]; le 26 juillet 1830 l'ancien officier, qui détestait l'émeute, s'opposait à la prise d'armes comme inutile et dangereuse. Les trois journées furent pour lui la révélation d'un monde nouveau; dès le 30 juillet il écrivait ces lignes, qui marquent une période nouvelle de sa vie politique : « Injustes que nous étions! nous croyions le peuple désintéressé dans les questions constitutionnelles... C'est le peuple qui a tout fait depuis trois jours. On ne l'a ni harangué, ni excité, ni poussé; il a obéi à ses sentiments et à ses instincts; il a été puissant et sublime. C'est lui qui a vaincu; c'est pour lui que devront être tous les résultats de la lutte ». A ce moment Carrel était encore monarchiste; la république ne lui paraissait ni désirable ni possible; favorable au nouveau gouvernement, il approuva ses collaborateurs Thiers et Mignet d'avoir accepté des fonctions de l'État, et déclara que son journal demeurerait indépendant et ami : la presse devait,

---

1. L'étude la plus complète et la plus exacte sur lui est celle de Littré, réimprimée en tête des *Œuvres d'Armand Carrel*. V. aussi Nisard, *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1837; Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, VI; Stuart Mill, *Dissertations and Discussions*, I (surtout sa visite au *National*, p. 261). « Jamais, je crois, je n'ai vu autant pleurer à un enterrement d'homme politique. Ce que c'est que ces hommes à écorce rude! Quand on les aime, on les aime plus que d'autres ». (Béranger, *Correspondance*, II, 27 juillet 1836).

2. Le 18 février 1830 il déclare dans le *National* que les libéraux conservent l'aristocratie, dont la chute encouragerait le peuple à suivre un nouveau Babeuf. Le 22 juillet il se plaint que les *ultras* cherchent un appui contre la bourgeoisie libérale « dans ces couches inférieures de la population où l'on ne rencontre plus d'opinions, où se trouve à peine quelque discernement politique ». Son évolution justifie le mot de Sainte-Beuve : « La nature de son esprit était de ne comprendre leschoses que par portions et graduellement » (*Causeries*, VI, p. 120).

selon lui, renoncer aux habitudes d'opposition systématique prises depuis quinze ans, et savoir louer le bien tout en critiquant les abus [1]. Lorsqu'on fit une cérémonie en l'honneur des quatre sergents de la Rochelle, l'ancien carbonaro eut le courage de rappeler que les conspirateurs de 1822 n'avaient été pour rien dans la victoire de 1830 [2]. Mais en même temps Carrel affirma que la révolution ne pouvait se réduire à un changement de personnes : l'intelligence et la vigueur du peuple s'étant révélées, il en résultait une transformation nécessaire dans les lois [3]. Enfin l'objet principal de tous ses vœux, c'était la guerre, l'intervention en faveur des peuples soulevés, la mise à néant des traités de 1815; il rappelait qu'un peuple ne peut se passer de sa gloire, qu'on n'avait pas encore effacé la honte de Waterloo. Le gouvernement ne satisfaisant à aucune de ses demandes, ni au dedans, ni au dehors, Carrel en vint à combattre, non seulement les ministres faibles comme Laffitte ou violents comme Périer, mais la monarchie elle-même. Ses hésitations durèrent assez longtemps avant la rupture décisive; enfin l'article paru le 3 janvier 1832 exposa presque timidement les motifs de sa conversion. Les faits ont prouvé, dit-il, que, sous la royauté nouvelle comme sous la royauté légitime, il y a un intérêt dynastique différent de l'intérêt national; la monarchie actuelle vaut mieux que celle du duc de Bordeaux ou de Napoléon II, et cependant elle ne paraît pas née viable. « Est-ce donc la république que nous demandons? — Pas positivement ». Cependant il faut comprendre que la royauté peut mourir sans que la France meure; il

1. « Non seulement le *National* ne voit point d'opposition à faire, mais il croit que le mieux est de s'intéresser à cette administration... » (30 août). Cf. 5 et 6 septembre. Pour tous les articles cités, v. *Œuvres politiques et littéraires d'Armand Carrel*.

2. 22 septembre 1830.

3. « Il est sorti de ce peu de jours d'ébranlement et de suspension de toute espèce d'autorité un grand fait, c'est que ce peuple, dont les institutions ne s'occupaient pas, s'occupait de lui, des institutions;... c'est, en un mot, que le peuple est beaucoup moins ignorant et beaucoup plus moral qu'on ne le croyait avant cette épreuve » (21 septembre 1830). « En montrant que le désintéressement et la modération étaient les vertus de la multitude, la révolution de 1830 a eu cet effet immense; elle a émancipé les classes inférieures, comme celle de 1789 avait affranchi la classe moyenne, et les a appelées à prendre au pouvoir une part toujours croissante, avec le progrès de la civilisation » (5 septembre 1831).

faut se préparer, s'habituer à l'idée de république. — Bientôt Carrel, avec la résolution de l'homme qui a pris un grand parti, précise et démontre ses nouvelles théories : un prince héréditaire, dit-il, n'a qu'une responsabilité illusoire, puisqu'on ne peut le renverser, ou bien une irresponsabilité illusoire aussi, car depuis Louis XVI jusqu'au roi vaincu en 1830 c'est toujours le souverain qui a porté la peine des fautes commises. On a voulu expliquer le changement d'opinion de Carrel par une ambition déçue; la vraie cause fut le mécontentement chaque jour croissant d'un homme qui voyait son idéal d'une monarchie réformatrice et conquérante sans cesse démenti par les faits.

Les « ralliés » ont toujours inspiré quelque défiance aux partis politiques ; plusieurs républicains voulurent traiter Carrel en catéchumène, lui faire attendre la permission d'entrer dans l'Église démocratique. Le néophyte n'était pas homme à tolérer ces façons; il refusa de répondre aux questions que lui posait la *Tribune*, et ajouta plus tard : « Nous nous sommes faits républicains sans permission, et sans permission nous défendrons envers et contre tous ce que nous croyons l'intérêt bien entendu de notre pays [1]. » Du reste il condamnait toute violence et conseillait à ses nouveaux amis de réfléchir, de constituer une doctrine arrêtée, propre à être comprise du plus grand nombre et à satisfaire toutes les classes, la bourgeoisie comme le peuple [2]. C'était une acquisition précieuse pour le parti démocratique; non seulement il inspirait le respect aux monarchistes par son caractère et son talent, non seulement il montrait aux indifférents la possibilité d'une république modérée, sans terrorisme ni spoliation ; mais dans l'intérieur même du parti l'influence de Carrel servit à corriger beaucoup d'exaltés, car il ne craignait jamais de combattre l'utopie et la déraison chez ses adhérents. C'est lui qui le premier a parlé de « l'opinion républicaine conservatrice [3] »; n'est-ce point celle que défendirent après 1840 son

1. 20 janvier 1832, 13 mai 1833.

2. « Les républicains de sentiment ne réussiront à ruiner dans les convictions de la majorité du pays les pouvoirs héréditaires qu'à la condition de se faire des opinions républicaines assez arrêtées, assez précises pour être facilement appréciées du grand nombre; assez larges, assez consciencieuses, assez morales pour dissiper toutes les préventions et offrir à toutes les diversités qui se partagent le pays des gages de liberté (16 mai 1833). »

3. Il employa le mot devant Stuart Mill qui le cite en français.

rival Marrast et après 1870 son ancien ami Thiers, devenu président de la République?

L'idée républicaine pénétra même à la Chambre des députés, bien que celle-ci fût issue du suffrage censitaire. Le serment imposé aux députés les empêchait de faire une profession de foi antimonarchique à la tribune, mais on connaissait les tendances de plusieurs d'entre eux; la Chambre de 1831 surtout, élue au milieu de la vigoureuse campagne menée contre l'hérédité de la pairie, renferma plusieurs démocrates. Lafayette restait un républicain de principe, mais peu dangereux pour la monarchie qu'il avait créée; deux hommes plus décidés, Voyer d'Argenson et l'énergique Audry de Puyraveau, manquaient de talent de parole et d'autorité; un autre grand seigneur, le comte de Ludre, faisait dans son pays, la Lorraine, une propagande suivie en faveur des associations républicaines, sans paraître souvent à la tribune. Deux députés démocrates, Cormenin et Cabet, à peu près silencieux à la Chambre, se firent connaître comme publicistes. Cabet, un instant procureur général au commencement du règne, fonda un journal, le *Populaire*, qui passa inaperçu dans la bourgeoisie, mais qui, par son style simple, clair, vigoureux, acquit une influence notable sur une partie des ouvriers parisiens. Bien plus célèbre fut Cormenin, le Paul-Louis Courier de la monarchie nouvelle, toujours prêt à partir en guerre contre la liste civile; cet ancien membre du Conseil d'État sous la Restauration, ce futur sénateur de l'Empire était surtout un plébiscitaire, un apôtre du suffrage universel; mais en 1831 tout le monde le comptait parmi les républicains, malgré son passé légitimiste. Ennemi des sociétés secrètes, il se comportait à la façon des agitateurs anglais, en usant de la presse, des associations publiques, de tous les moyens légaux. Les républicains aimaient à citer des extraits de Timon dans leurs journaux et leurs revues. C'était lui qui disait, à propos de la peine de mort : « Il n'y a de crimes politiques que ceux qui sont commis contre la souveraineté du peuple ». C'était lui qui jugeait ainsi l'œuvre accomplie par la Chambre le 7 août 1830 : « En vain dirait-on que les électeurs lui ont donné mandat. Un mandat législatif? Oui. Mais un mandat constituant? Non. Peut-on donner ce qu'on n'a pas? Les électeurs sont-ils le peuple? Cent mille citoyens sont-ils trente-trois millions

d'hommes ?... Ils ont bâclé une charte et une royauté en quelques heures[1] ».

Le seul orateur du parti républicain à la Chambre fut Garnier-Pagès. Méridional comme Raspail, Blanqui et Marrast, il était né au pays des orateurs, à Marseille, en 1801. Sa jeunesse fut pénible; son père adoptif, maître de pension à Marseille, perdit toute fortune et, quand il fut venu à Paris, dut retirer du collège ses deux fils, celui-ci et le futur gouvernant de 1848 et de 1870. Pendant quelque temps les deux enfants allèrent tour à tour chercher l'eau (pour économiser un porteur) et faire le marché. Modeste commis, puis teneur de livres dans une maison de commerce, Garnier-Pagès vécut, après la mort de ses parents, dans une intimité complète avec sa sœur et son frère ; celui-ci, qui réussissait dans les affaires comme courtier de commerce et qui voyait la supériorité de son aîné, lui dit : « Fais le nom, je ferai la fortune ». L'aîné travailla avec ardeur à compléter son éducation, se levant à cinq heures du matin pour lire les philosophes et surtout son préféré Bayle, consacrant les soirées à l'histoire et à la littérature. Devenu licencié en droit, il s'établit comme avocat et commençait à se faire une clientèle importante lorsqu'arriva la Révolution de juillet. La politique l'avait de bonne heure attiré ; membre de la Charbonnerie, puis de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, il avait pris l'habitude de la parole dans les réunions maçonniques, où l'on discutait les plus graves questions. Le 28 juillet Garnier-Pagès fomenta l'insurrection dans le septième arrondissement et fit de sa maison le quartier général des combattants du voisinage. En 1831 la fortune acquise à deux lui permit de payer le cens d'éligibilité ; le lendemain du jour où il atteignait l'âge légal de trente ans, il fut nommé dans l'Isère. Ce jeune homme, pâle, maladif, bientôt menacé par la phtisie qui devait l'emporter, était aimable, affectueux, d'une humeur toujours égale, incapable de haine, mais très ferme vis-à-vis de ses partisans comme de ses adversaires. Mal accueilli à la Chambre à cause de ses opinions, il s'y fit bientôt écouter ; chez lui rien d'un tribun, ni au physique, ni au moral ; ce fut un excellent *debater*, maniant

1. Cormenin, *La peine de mort* (1830), *Lettre sur la Charte* (1831), dans ses *Pamphlets anciens et nouveaux* (1870).

finement l'ironie, sachant défendre un parti tumultueux avec une modération habile. Sa politique, semblable à celle d'Armand Carrel, était franchement républicaine, mais avec le souci d'éviter la violence, d'ajourner les demandes irréalisables [1].

Accusé de complicité dans l'émeute des 5 et 6 juin 1832, puis renvoyé de toute poursuite, Garnier-Pagès fit quelques mois plus tard sa véritable déclaration de principes à la tribune le 29 novembre. Il distingue trois partis : les légitimistes, les adhérents de la Charte, et ceux qui veulent la souveraineté du peuple tout entière. La grande faute de la royauté nouvelle, c'est de n'avoir rien fait depuis deux ans pour les classes populaires : elle aurait dû « montrer dans un avenir prochain le jour où tous les Français, égaux devant la loi, jouiraient de tous les droits politiques »; elle ne l'a pas fait. « Je dis, continuait l'orateur, que tout gouvernement, quand il n'existerait que quinze jours, devrait trouver le temps de s'occuper des classes malheureuses ». Et le républicain faisait cette allusion à son gouvernement préféré : « On nous a parlé d'une forme de gouvernement que quelques personnes appellent de leurs vœux. Que ceux qui le redoutent se convainquent de cette vérité, que le seul moyen de l'empêcher d'arriver, c'est de s'occuper des hommes qui n'ont pas de droits, c'est-à-dire de satisfaire les besoins des masses [2] ». Garnier-Pagès reconnut bientôt qu'il fallait renoncer à

---

1. La seule notice complète sur Garnier-Pagès est celle qu'a publiée Eugène Duclerc dans l'*Almanach populaire de la France*, année 1842. Cf. Sarrut et Saint-Edme, *Biographie de Garnier-Pagès*, 1841. V. aussi Timon, *Le livre des orateurs*. Amiable (*Une loge maçonnique avant 1789*, 1897) a publié la profession de foi morale de la loge dont Garnier-Pagès était Vénérable.

2. Deux jours après, à la séance du 1er décembre, Garnier-Pagès attaqué pour son rôle au 6 juin dut remonter à la tribune : il répéta l'exposé de ses opinions démocratiques et ajouta la déclaration suivante : « Par cela même que je professe le principe de la souveraineté du peuple, je déclare que jamais, dans aucun cas, je ne devancerai le vœu du peuple, ni ne voudrai lui imposer un gouvernement de minorité. Mais je le déclare également, si par une mauvaise administration le peuple était conduit, lui peuple, à faire ce qu'il a fait en juillet, comme alors je serais avec le peuple et pour le peuple. Jusque-là, renfermé dans les limites de la Constitution, je me servirai de cette Constitution et des lois pour travailler dans l'intérêt de ceux qui devraient avoir des droits politiques et qui n'en ont point ». Le 13 avril 1833 il parla en faveur d'une pétition d'ouvriers du Var déposée par lui, et, tout en repoussant la pensée d'une lutte de classes, il demanda « si celui qui a plus que ce dont il a besoin ne doit pas contribuer plus que les autres à soutenir le gouvernement qui protège ses biens ».

traiter les questions ouvrières devant une assemblée résolue à ne pas s'en occuper; mais il en comprit toujours l'importance et résuma plus tard ses vues sociales dans un banquet républicain par ce mot pittoresque : « Nous ne voulons pas raccourcir les habits, mais allonger les vestes ». Garnier-Pagès a d'ailleurs essayé un exposé dogmatique de ses théories. La science politique, dit-il, comprend : 1° la connaissance des devoirs politiques, devoirs fondés sur la morale ; 2° la formation du gouvernement, qui doit avoir comme origine la souveraineté du peuple; 3° les moyens de bien gouverner, ce qui est avant tout affaire de volonté chez les gouvernants. La démocratie est supérieure à tous les gouvernements : quand chacun a des droits, il n'y a pas de graves mécontentements à craindre ; quand chacun vote, les électeurs sont trop nombreux pour qu'on puisse acheter leurs voix. « La société est bien organisée, je ne dis pas lorsque tous sont heureux, mais lorsqu'il dépend de chacun d'être heureux. Il en est ainsi lorsque le pouvoir est organisé de manière à faire prévaloir sûrement et clairement la volonté de tous... Les devoirs politiques consistent pour chacun à travailler, suivant sa position, à l'amélioration du sort de tous [1] ».

Voilà quels étaient, après la révolution de juillet, les hommes les plus en vue du parti. Inutile de dire que plusieurs démocrates n'avaient point de si hautes préoccupations morales et patriotiques. C'est le malheur des groupes avances de renfermer toujours des braillards, uniquement occupés à fulminer contre le gouvernement, et de véritables bandits qui cherchent dans une révolution le moyen de faire un « coup » fructueux. Le parti républicain en 1830 ne put

---

1. *Dictionnaire politique*, publié en 1842 par Duclerc et Pagnerre. L'introduction, intitulée « De la science politique », est faite par Garnier-Pagès; la mort l'a empêché de la finir, de sorte que nous ne savons pas quelles étaient les réformes sociales qui lui semblaient nécessaires. Il distingue dans la situation actuelle du monde trois sortes de pays, ceux qui obéissent au despotisme, ceux qui ont la liberté sans l'égalité, ceux qui possèdent le régime démocratique. « Les conspirations qui préparent les insurrections et les insurrections elles-mêmes sont un devoir dans les pays soumis au despotisme. Dans les pays où l'on jouit de la liberté, sans cependant posséder l'égalité des droits, on ne doit recourir à l'insurrection qu'à la dernière extrémité, et l'on ne doit point conspirer... Dans les pays où la souveraineté du peuple est établie en droit et en fait, les conspirations et les insurrections sont le plus grand de tous les crimes ».

échapper à cette fatalité ; mais la plupart de ses membres avaient un idéal très noble. Les uns désiraient les moyens légaux, tout en admettant la révolution comme recours extrême ; les autres ne pensaient guère qu'à la révolution ; beaucoup se proposaient comme but le suffrage universel, beaucoup n'y voyaient qu'un moyen pour obtenir des changements sociaux. Ces divergences allaient s'accuser bientôt, mais sans aboutir à une rupture complète ; le parti était trop faible et trop menacé pour écarter une fraction notable des siens : les violents ne pouvaient méconnaître les services rendus par un Carrel ou un Garnier-Pagès, et ceux-ci mettaient une sorte de point d'honneur à ne pas abandonner les enfants perdus de la démocratie. Tous, d'ailleurs, se sentaient unis par le culte de la souveraineté du peuple et rêvaient une époque où la république dominerait, où la France, régie par la vertu, ferait le bonheur de ses fils tout en régénérant le monde.

Georges WEILL.

Les Négociations entre Louis XII et Ferdinand le Catholique

LA TRÊVE DU 1er AVRIL 1513, SON CARACTÈRE ET SON VRAI NOM

La trêve du 1er avril 1513 conclue entre Louis XII et Ferdinand le Catholique est un des événements importants de l'histoire diplomatique pendant le premier quart du XVIe siècle. Elle marque, en effet, en quelque sorte le point culminant de la fortune du roi d'Aragon, le triomphe de cette politique où le génie a pris pour auxiliaires la fourberie et la ruse autant que la violence. Elle est en même temps l'arrêt de mort de la sainte Ligue prononcé par un de ses principaux promoteurs. Les négociations qui la précèdent forment enfin un des intermèdes les plus bouffons de cette tragi-comédie à l'italienne qui se jouait depuis l'expédition de Charles VIII.

Cet épisode de l'histoire générale n'a pas été étudié jusqu'à ce jour avec l'attention qu'il méritait. Personne n'a encore essayé d'en saisir le caractère et d'en dégager les mobiles, d'exposer la marche des pourparlers, de rectifier les erreurs qui se sont glissées, soit sur l'attitude des principaux acteurs de cet imbroglio, soit sur le véritable nom du traité auquel il aboutit. Une étude sérieuse fondée sur les documents originaux et sur l'examen des chroniques contemporaines, permet de remettre à leur véritable place chacun des personnages et de restituer à la trêve son vrai caractère et sa vraie dénomination. Outre les textes des conventions diplomatiques de ce temps qu'on rencontre dans les recueils spéciaux de Dumont et de Rymer, un nombre considérable de correspondances originales tirées des archives de France, d'Autriche, des Pays-Bas, d'Angleterre et d'Espagne ont été publiées par Gode-

froy [1], par Le Gelay [2] et par Bergenroth [3]. Ces recueils, surtout le dernier, renferment beaucoup de pièces utiles pour la courte période qui nous occupe. Un certain nombre de lettres et d'instructions provenant des archives de Simancas et des Archives Nationales de Paris, quelques-unes tirées des manuscrits de la Bibliothèque Nationale ont servi à les compléter et à éclairer certains points restés obscurs. Enfin, si les chroniques françaises ne nous apprennent rien sur ces négociations, si les historiens italiens, tels que Guichardin, Jove et Machiavel, quoique mieux informés, n'ont connu que peu de détails à ce sujet, la lecture des chroniqueurs espagnols contemporains, tels que Bernaldez, Carvajal, Martyr est plus fructueuse pour ceux qui s'efforcent à éclaircir cet épisode historique. Qu'on y ajoute les témoignages précieux des grands historiens Mariana et Zurita, ce dernier principalement dont l'exposé est fondé presque partout sur une connaissance exacte et précise des documents d'archives, et on aura la liste des sources principales auxquelles a été puisé ce travail. Il n'y a rien à tirer des autres historiens français ou étrangers du XVIe siècle, encore moins des auteurs postérieurs, dont les assertions sont vagues, incomplètes et insuffisantes, ou même erronées.

I

L'opinion générale au sujet de la trêve du 1er avril 1513 a été exprimée en termes significatifs par Bergenroth. Après bien d'autres et en particulier après Sismondi et Prescott [4], l'historien anglais signale la mauvaise foi dont le roi d'Aragon fit preuve en cette circonstance à l'égard de ses alliés. Ferdinand, dit-il, « se conduisit en

1. *Lettres de Louis XII*, pub. par JEAN GODEFROY, 4 vol. in-12. Bruxelles (Foppens), 712.

2. A. LE GLAY, *Correspondance de Maximilien et de Marguerite d'Autriche* (1501 1519), 2 vol. in-8. Paris, 1839. — A. LE GLAY, *Négociations entre la France et la maison d'Autriche*, 2 vol. in-4o. Impr. Royale, 1845.

3. *Calendars of Letters, Despatches and State Papers relating to the Negotiations between England and Spain*, t. II. Londres, 1886, gr. in-8 (pub. par BERGENROTH). Les autres recueils, notamment celui de Desjardins, ne sont pas utiles pour notre sujet spécial.

4. SISMONDI, *Histoire des Français*, t. XV, p. 623. — PRESCOTT, *Histoire de Ferdinand et d'Isabelle*, trad. Renson, tome IV, 144-145.

« traître, car s'il n'avait pas conclu avec Louis XII une paix séparée, « le roi de France eût dû consentir à une paix générale avec tous « les membres de la Sainte Ligue » [1]. Certes, ce n'est point la loyauté qui distingua jamais la diplomatie du prince espagnol. Mais s'apitoyer sur les torts qu'il aurait eus à l'égard des confédérés, c'est pousser un peu loin le parti pris ou la candeur. En réalité, la Sainte Ligue agonisait depuis les grands succès qui avaient marqué la campagne d'été et d'automne de 1512. A partir de l'expulsion des Français du Milanais et de la conquête de la Navarre par les Espagnols, il était visible que plusieurs des alliés, et non les moins puissants, se trouvant les mains garnies, ne songeaient qu'à consolider leurs avantages par des traités. Aussi, de toutes parts, des négociations publiques ou secrètes étaient-elles engagées et chacun des confédérés cherchait-il à tirer parti, au mieux de ses intérêts, de la situation précaire où se trouvait Louis XII. Les trois premiers mois de 1513 sont remplis par une série de pourparlers, d'entrevues, de conférences, où les membres de la Sainte Ligue luttent d'intrigues, de sournoiseries, de mensonges et aboutissent, à leur grande surprise, à se trouver dupés par l'un d'entre eux, après avoir aspiré à être les dupeurs. C'est ce qu'il est aisé de démontrer en examinant rapidement l'attitude des alliés dans le premier quart de l'année 1513.

Le dernier venu dans la Sainte Ligue, mais non le moins ambitieux, et en tout cas le plus en vue était l'Empereur Maximilien. De récentes recherches condensées dans l'excellent travail d'Ulmann [2] ont permis de rendre à ce véritable fondateur de la puissance autrichienne une justice qui lui avait été trop souvent refusée. Dans « ce fameux chasseur, chasseur d'argent, chevalier d'industrie », tel que le définit Michelet dans une formule célèbre [3], on sait maintenant qu'il faut voir aussi un politique avisé, prudent, tenace, attentif à profiter des événements, et qui, malgré la pénurie de son trésor et l'opposition de ses princes allemands, sut préparer l'avenir magnifique de sa maison. Trop faible pour se hasarder dans des

---

1. Bergenroth. *Calendars*, t. II, p. lix (Introduction).
2. Ulmann, *Kaiser Maximilian I, aus urkundliche Grundlage dargestellt*, 2 vol. Stuttgart, 1884-1891.
3. Michelet, *Hist. de France*, VII, 257.

entreprises militaires de longue haleine, trop clairvoyant pour s'engager à fond avec personne, il poursuivait ses plans particuliers qui l'obligeaient à tenir compte à la fois du roi de France, du roi d'Angleterre, du roi d'Aragon et du pape. Au premier il fallait reprendre les domaines de la maison de Bourgogne ou arracher pour eux quelque compensation partielle. Du second, dispensateur d'argent, jeune prince orgueilleux de ses ressources et de plus voisin dangereux des Pays-Bas, il fallait obtenir des subsides et le maintien d'une alliance dont les intérêts économiques des Flamands faisaient une nécessité. Le riche héritage de l'Espagne, de Naples et des Indes, qui miroitait aux yeux de Charles d'Autriche, petit-fils de l'Empereur et héritier présomptif de Ferdinand le Catholique, ne justifiait-il pas aussi les ménagements infinis, l'humble souplesse dont Maximilien usait à l'égard du peu sympathique roi d'Aragon? Enfin, en Italie où l'Empereur avait eu un moment l'espoir de devenir le maître du Milanais, l'appui du Pape était indispensable pour conquérir du moins sur les Vénitiens les territoires de Vérone, de Vicence et de Padoue, vainement convoités depuis la Ligue de Cambrai. De là, dans la diplomatie de Maximilien, ces hésitations, ces retours subits, ces propositions successives ou même contradictoires que l'on a tant raillés et qui étaient moins l'effet de ses difficultés d'argent que de la complexité des intrigues au milieu desquelles il se mouvait et de l'étendue des intérêts qu'il s'efforçait de sauvegarder. Supposer qu'il ait pu se méprendre sur les vues de ses autres alliés et notamment de Ferdinand le Catholique, c'est lui attribuer un aveuglement qui n'était pas compatible avec sa nature et avec l'activité remarquable de ses informateurs que dirigeait cette diplomate en jupons, « la forte tête de la maison[1] », Marguerite d'Autriche.

Maximilien avait attendu les évènements avant d'abandonner l'alliance du roi de France. On sait qu'il venait de conclure avec le Pape le traité du 25 novembre 1511 par lequel il abandonnait ses alliés italiens, le duc de Ferrare et les Bentivoglio, reconnaissait le concile de Latran, et accordait l'investiture du Milanais à Maximilien Sforza, à condition que Jules II appuierait ses revendications

1. Expression de MICHELET, *Histoire de France*, VII, 22.

contre les Vénitiens [1]. C'était se déclarer contre la France et contre Venise. Cependant, l'Empereur, fort anxieux sur les résultats de sa nouvelle politique, s'efforçait à ménager encore les deux États avec lesquels il venait ainsi de rompre implicitement.

Sur les instances des envoyés espagnols, qui désapprouvaient le traité du 25 novembre, il se décidait à proroger pour quelques mois la trêve qu'il avait conclue le 6 août 1512 avec les Vénitiens, ses ennemis officiels depuis la Ligue de Cambrai [2]. Au mois d'avril, il était encore question de réconcilier l'Empereur avec Venise, afin d'unir toutes « les forces » de la Sainte Ligue contre la France [3]. Négociant sous main avec les Vénitiens par l'entremise des Espagnols, craignant une entente entre Louis XII, les Suisses et Venise [4], Maximilien continuait aussi à éviter toute hostilité déclarée contre le roi de France. Il escomptait, en effet, les projets d'une alliance matrimoniale entre Charles d'Autriche et Renée, fille de Louis XII, dont il était question depuis longtemps [5]. La perspective d'un agrandissement territorial à l'occasion de cette union, soit dans le Milanais, soit dans la Bourgogne, n'était pas faite pour l'encourager à rompre les pourparlers. Aussi blâme-t-il sa fille de s'être trop hâtée de pousser les négociations avec le roi d'Angleterre pour une invasion de la France ; il craint que « cette démarche ne le mette en guerre » avec Louis XII [6]. En mars, la paix avec ce dernier paraît fort compromise et l'Empereur prescrit à Marguerite de presser la conclusion d'une alliance avec l'Angleterre, mais il est encore si peu disposé à brusquer la rupture que le 29 avril, s'il permet à Henri VIII

---

1. Texte du traité dans BERGENROTH, II, nº 76, fº 82.

2. ZURITA, *Anales de Aragon*, livre X, chap. 56-57. — Gurk à Marguerite d'Autriche, 24 et 28 janvier 1513 (au sujet de cette prolongation de trêve et des négociations). *Lettres de Louis XII*, IV, p. 23.

3. Le vice-roi de Naples à Marguerite d'Autriche, 4 avril 1513, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 196.

4. Gurk à Marguerite d'Autriche, lettre du 24 janvier précitée.

5. Voir ci-dessous. Louis XII offrait d'ailleurs en janvier 1513 à l'Empereur Brescia, Crémone, Bergame et Crème pour avoir toute liberté dans ses entreprises sur le Milanais. Jehan Le Veau à Marguerite d'Autriche, 24 janvier 1513, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 23.

6. Maximilien à Marguerite, 3 janvier 1513, *Corresp. de Maximilien avec Marguerite*, pub. par LE GLAY, II, p. 83, nº 444.

de prendre à son service des hommes et des vaisseaux flamands, c'est en stipulant le maintien des « traités de la maison d'Autriche avec le roi de France » [1].

Trop prudent pour courir les risques d'une lutte à main armée contre les Français et les Vénitiens, l'Empereur s'attachait en même temps à flatter la manie belliqueuse de son allié le roi d'Angleterre et les tendances pacifiques de son autre confédéré, le roi d'Aragon. En janvier 1513, Marguerite d'Autriche concluait un traité d'alliance avec Henri VIII. On y décidait le mariage de l'archiduc Charles avec la princesse Marie. L'Anglais promettait de payer 125.000 écus d'or à l'Empereur et l'archiduc devait avoir pour sa part dans les dépouilles du roi de France et de ses alliés la Bourgogne, la Picardie et la Gueldre [2]. Prévoyant les objections de son père, la rusée princesse avait cru les conjurer en stipulant que Charles d'Autriche, vassal de Louis XII, resterait neutre dans l'affaire, de façon à pouvoir lui permettre de recueillir les bénéfices de l'alliance sans en courir les risques [3]. Toutefois, le traité une fois signé, Maximilien allègue divers prétextes pour retarder son adhésion formelle [4]. Au milieu de mars seulement, il permet à sa fille de conclure définitivement l'alliance [5], et ce n'est qu'après la bataille de Novare qu'il se détermine à ratifier ce pacte.

S'engager formellement dans la guerre, c'était, en effet, contrecarrer les plans du roi d'Aragon. Maximilien connaissait les négociations engagées par Ferdinand avec la France. Les preuves abondent à cet égard. La correspondance de l'Empereur avec Marguerite d'Autriche contient des allusions fréquentes à ces pourparlers et montre avec quel soin il cherchait à ménager le roi d'Espagne. C'est pour lui complaire qu'il chassait de la cour impériale Salvador de

---

1. Maximilien à Marguerite, 16 mars et 26 avril 1513, *ibid.*, nos 463 et 486.

2. Traité de janvier 1513 entre l'Empereur et Henri VIII. BERGENROTH, II, pp. 91-92. — Lettre de Ferdinand le Catholique à Cardone, 11 janvier, *ibid.*, pp. 89-90.

3. *Ibid.* Lettre de Maximilien à Marguerite, 13 et 21 janvier 1513, *Corresp.* pub. par LE GLAY, II, no 444-445.

4. Ex. lettre du 21 janvier précitée.

5. Maximilien à Marguerite, 16 et 29 mars 1513, *Corresp.* pub. par LE GLAY, nos 463, 476, 477. — *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 88.

Bério, l'ambassadeur des rois de Navarre spoliés [1], et qu'il ajournait son attaque contre Venise. Il avait reçu communication des projets de traité du roi d'Aragon par les envoyés de Ferdinand, à savoir Polverel et Quintana qui se trouvaient en janvier et en février à Innsprück et à Wissembourg auprès de l'Empereur. Par eux, il savait quels étaient les « bons moyens de paix » que mettait en avant le Roi Catholique [2]. Il avait même paru accepter les plans de celui-ci, puisque le cardinal Gürck, confident de Maximilien, et Pedro de Urrea, l'ambassadeur aragonais à la cour autrichienne, faisaient savoir au prince espagnol avant la signature de la trêve « que l'Empereur était disposé à conclure la paix avec la France, « afin d'avoir le loisir de détruire Venise » [3]. Dès le 29 mars, c'est-à-dire trois jours avant que la trêve fût signée, on faisait déjà, dans les domaines de l'Empereur, courir le bruit de sa conclusion [4]. Si Maximilien se trouva fort embarrassé à la suite de la décision de son allié [5], ce n'est point qu'il ne fût au courant des intentions de celui-ci. Il se trouva pris au dépourvu non par la prétendue trahison du Roi Catholique, mais par suite des hésitations et des atermoiements dont la diplomatie impériale était coutumière. L'Empereur, tout préoccupé des intérêts particuliers de sa maison, eût été mal venu à se plaindre, parce que le roi d'Aragon avait eu uniquement en vue ceux des États espagnols.

Les puissances italiennes étaient encore moins fondées à s'étonner dans cette occurrence des pourparlers du roi d'Espagne et de la convention qui en fut l'issue. Ni le Saint-Siège, ni la république de Venise n'avaient le désir de maintenir la ligue contre la France, du moment où les victoires des confédérés avaient écarté le péril immédiat de la domination française en Italie. Jules II était presque arrivé au but qu'il poursuivait depuis huit ans avec toutes les ressources

1. Lettres de Maximilien à Marguerite, 6 janvier et 8 février 1514, *Corresp. de Maximilien avec Marguerite*, pub. par Le Glay, II, 79, 80 et 88.

2. Maximilien à Marguerite, 8 février. *Corresp.* etc., II p. 89, nº 450. — Gattinara à Marguerite, 12 février, *Négociations de la France avec l'Autriche* pub. par Le Glay, II, 451.

3. Ferdinand le Catholique au vice-roi de Naples, avril 1513, Bergenroth, II, nº 95, p. 107.

4. Gattinara à Marguerite d'Autriche, 29 mars 1512-13, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 88.

5. Maximilien à Marguerite, 26 avril 1513, *Corresp.*, II, nº 486, p. 133.

de son génie. Il avait fondé la puissance temporelle des papes [1] en confisquant à leur profit les résultats de l'œuvre de César Borgia, puis en arrachant aux Bentivoglio Bologne, au duc de Ferrare, Reggio et Modène, et au duc de Milan, Parme et Plaisance. Il était parvenu de plus à restaurer les Médicis à Florence (septembre 1512), à faire chasser les Français de Gênes et de Milan (juin), et à ramener les Sforza dans le Milanais [2]. On sait quel était le projet qu'il nourrissait au fond du cœur, celui de chasser « les Barbares » de la péninsule [3]. Pour assurer dans l'avenir au Saint-Siège une indépendance suffisante, et pour lui donner l'hégémonie en Italie, le Pape savait qu'il faudrait combattre l'influence espagnole. Paul Jove assure que l'ambitieux pontife avait dit au cardinal Grimani : « Si Dieu me prête vie, je chasserai les Espagnols de Naples » [4]. Il professait à l'égard des hommes d'État et des diplomates castillans ou aragonais une méfiance assez justifiée. « Plus ils jurent, disait-il, moins il faut les croire » [5]. Au moment même où son alliance avec Ferdinand paraissait le plus affermie en août 1512, on le disait « plus ennemy des Espagnols qu'il est possible » [6]. En décembre, les relations étaient si refroidies que, dans une altercation avec l'envoyé du Roi Catholique, le Pape se laissait aller à infliger à cet ambassadeur et à son maître la plus méprisante des appellations, celle d'hérétiques et de traîtres : « *Ti e il tuo re seti maranazi* » (toi et ton roi, vous n'êtes que des *Maranes*) [7]. Allié de l'Empereur et des Suisses, il prenait à l'égard du roi d'Aragon une attitude singulièrement indépendante. Il y a mieux. Bien que les envoyés pontificaux comparassent dans leurs harangues officielles le roi de France au

---

1. C'est le mérite que reconnaît le biographe plutôt sévère de Jules II, MORITZ BROSCH *Papst Julius II und die Gründung des Kirchenstaates*, in-8, 1878, p. 275.

2. Les contemporains ne doutaient pas que Jules II n'eût une arrière-pensée de faire des Médicis et des Sforza comme ses lieutenants. VETTORI, *Sommario della storia d'Italia*, dans *Arch. Stor. Ital.* App. VI, 288, 289.

3. « Italiam a furore Barbarico liberare », *Diarium curiae romanæ* par PARIS DE GRASSIS.

4. P. JOVE, *Vie d'Alfonse d'Este*, p. 93.

5. SANUTO, *Diarii*, t. XV, col. 215, Venezia, 1879-1889.

6. Jehan le Veau à Marguerite d'Autriche, 17 août 1512. *Lettres de Louis XII*, III, p. 301.

7. SANUTO, *Diarii*, XV, colonne 412.

Pharaon endurci de la Bible [1], le pape ne laissait pas d'accepter des négociations secrètes avec Louis XII. On savait qu'elles étaient conduites par l'entremise d'un Génois, Carlo Domenico Caretto, marquis de Finale, que le roi de France avait fait cardinal archevêque de Tours [2]. Sans doute, ces pourparlers n'indiquaient point que Jules II eût abdiqué son ressentiment contre le fauteur du concile de Pise, mais ils prouvaient que sa politique aussi peu scrupuleuse que celle de Ferdinand n'était exempte ni de fourberie dans ses emportements, ni de variations dans sa ténacité. Il mourut d'ailleurs au milieu de ces intrigues. Dès le mois de décembre 1512, il était atteint si profondément que l'on prévoyait sa mort prochaine. En janvier, après une légère amélioration, son état s'aggravait; le 10 février, on intriguait ouvertement en vue du futur conclave, et en effet le 21 le pape expirait [3]. Son successeur Léon X, élu le 11 mars 1513, contre un candidat d'origine espagnole, Jacques Serra [4], ne passait pas pourtant pour un ami de la France, puisqu'il appartenait à cette famille des Médicis que les armes françaises avaient chassée de Florence. Dès son élection, il écrivait même aux rois d'Aragon et d'Angleterre qu'il persévérerait dans son alliance avec eux contre Louis XII [5]. Mais le grand seigneur sceptique et raffiné, fin et enjoué, souple et insinuant, qui succédait sur le trône de saint Pierre au rude et violent Jules II, avait au fond de l'âme la prudence cauteleuse et l'ambition résolue de sa race. Il réclama presque aussitôt avec insistance la restitution de Parme et de Plaisance dont les Espagnols s'étaient saisis après la mort de son prédécesseur [6]. Il reçut à sa cour avec courtoisie le duc de Ferrare, l'ancien ennemi du Saint-Siège, et même l'envoyé du roi de France, Claude de Seyssel, évêque de Marseille [7], et le Roi Catholique put dès le

1. Sanuto, *Diarii*, XV, col. 421-426.

2. Dépêche de Ferdinand le Catholique à Caroz, fin mars 1513, Bergenroth, II, 98, 101.

3. Sanuto, *Diarii*, XV, 412, 449, 501, 503, 504, 554, 555.

4. *Relation latine du conclave*, *Lettres de Louis XII*, IV, p. 63.

5. Le comte de Carpi, ambassadeur à Rome, à Maximilien, mars 1513. *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 63.

6. Zurita, *Anales de Aragon*, t. VI, livre X, chap. 59, fos 349-350. — Jehan le Veau à Marguerite d'Autriche, 3 mars 1613. *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 59.

7. Bannissis à Marguerite d'Autriche, 4 avril 1513, *Lettres de Louis XII*, IV, 94. Sur les avances faites par l'entremise des cardinaux de Sainte-Croix et de San Seve-

début ne se faire aucune illusion sur les sympathies de ce nouveau chef de l'Église.

La Sainte Ligue se dissolvait d'ailleurs entièrement d'un autre côté. Les Vénitiens, sacrifiés par Jules II aux exigences de l'Empereur Maximilien, avaient cessé virtuellement de faire partie de la Sainte Ligue dès le mois de novembre 1512 [1]. Depuis le mois de juillet, ils étaient en négociations secrètes avec le roi de France. Les *Diarii* de Sanuto et le travail de Romanin donnent à cet égard des renseignements détaillés auxquels on peut recourir [2]. Le 23 décembre, le Sénat de Venise dressait, avec le concours de l'envoyé de Louis XII, les clauses d'un traité d'alliance formel [3]. Malgré les efforts des ambassadeurs du Pape et du roi d'Aragon, le 8 janvier, il repoussait les propositions de l'Empereur [4]. La maladie et la mort de Jules II retardèrent à peine la ratification du traité conclu avec la France; les conditions de ce pacte étaient déjà à moitié connues par les membres de la Sainte Ligue dès le 17 février [5]. Il devenait définitif le 23 mars 1513. On sait qu'il stipulait une alliance offensive et défensive entre les Vénitiens et le roi de France [6].

Peu s'en fallut que les Suisses ne fissent également défection. Ils occupaient la Valteline et le haut pays du Tessin, et ils avaient établi sur le Milanais une sorte de protectorat. Mais ils se trouvaient, du fait même de leurs succès, en conflit avec leurs alliés, l'Empereur, le roi d'Espagne et le Pape lui-même. Ils soutenaient, en effet, les Vénitiens contre le premier, et ils prétendaient empêcher l'extension de l'influence des deux autres sur le duché de Milan. Un savant suisse, M. Kohler, a exposé d'une façon approfondie l'évolution qui se produisit à ce moment dans la politique des Cantons. Son travail peut être considéré comme apportant une pleine lumière sur ces événements dont on ne connaissait guère les

---

rino aux Médicis, lettre de Bannissis à Marguerite d'Autriche, 15 avril 1513, *Lettres de Louis XII*, IV, pp. 104 105.

1. Sanuto, *Diarii*, XV, 339 et sq. 384-388.
2. Sanuto, *Diarii*, XIV et XV. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, t. V.
3. Sanuto, XV, 416-417.
4. Sanuto, XV, col. 462-466.
5. Barangier à Marguerite d'Autriche, 17 février 1513. *Lettres de Louis XII*, IV, p. 446.
6. Traité du 23 mars 1512-1513, Dumont, *Corps Dipl.* IV[1], 182.

détails [1]. Il montre que dès le mois d'août 1512, par l'entremise du duc de Savoie, les Cantons avaient consenti à engager des pourparlers avec le roi de France [2]. Les Suisses s'étaient montrés froissés de ce que le Pape n'avait pas accepté leur arbitrage dans la querelle entre les Vénitiens et l'Empereur. Ils s'étaient aperçus que Jules II, en sollicitant leurs services, n'avait nulle envie de les rétribuer. Il avait refusé en effet de payer la solde des mercenaires qu'il avait enrôlés depuis 1510 et de rendre Parme et Plaisance à Sforza, le protégé des Cantons. De là leur froideur à l'égard de la Sainte Ligue et leur désir d'une entente avec la France sur les bases de la renonciation de Louis XII à ses prétentions sur le Milanais. Les négociations furent poursuivies avec activité depuis le mois de novembre 1512 jusqu'en avril 1513. En février, une ambassade française se rendait à la diète de Lucerne. Mais tous les efforts des négociateurs, Louis de la Trémoille, Imbert de Villeneuve, Claude de Seyssel et Trivulce, échouaient devant l'intransigeance que montraient le roi de France aussi bien que les Suisses sur la question du duché de Milan [3]. Toutefois, l'issue de ces conférences resta quelque temps assez douteuse pour inspirer des craintes aux autres membres de la Sainte Ligue [4].

Parmi les confédérés, un seul refusait de négocier et poussait à la guerre avec acharnement. C'était le jeune roi d'Angleterre, Henri VIII. « Celui-là, dit Michelet, est le capitan monté sur Azincourt, vomissant feu et flammes, ne faisant rien, dévalisé par tous » [5]. Si le « capitan » refusait de transiger, ce n'était pas d'ailleurs par point d'honneur, ni par fidélité outrée à ses engagements. Seul parmi les confédérés il n'avait tiré jusque là aucun profit de la Ligue, et il ne voulait pas renoncer prématurément aux bénéfices qu'il escomptait. Il caressait la chimère d'une conquête des anciens domaines des Plantagenets, c'est-à-dire de la Guienne et de la Normandie. Les

---

1. Ch. Kohler, *Les Suisses dans les guerres d'Italie* (*1506-1512*), in-8, 716 p. Genève et Paris, 1896.
2. Kohler, p. 445 à 450.
3. *Id.*, p. 513 à 522.
4. *Id.*, pp. 546-565.
5. Bannissis à Marguerite d'Autriche, 21 fév. 1513. *Lettres de Louis XII*, IV, p. 46.

évènements de la campagne de 1512 n'avaient pu lui dessiller les yeux. L'armée anglaise du marquis de Dorset n'avait servi qu'à faciliter au roi d'Aragon la conquête de la Navarre [1]. Le retour de Dorset en octobre avec ses soldats et les plaintes qu'il fit entendre au sujet de la perfidie des Espagnols auraient dû montrer au roi d'Angleterre la difficulté d'exécuter ses plans avec le concours de pareils alliés [2]. Mais Henri VIII s'obstinait dans sa chimère, recherchant à prix d'argent l'appui de l'Empereur et de Ferdinand. Il accueillait avec faveur les explications que lui donnaient les envoyés castillans Martin de Muxica et Luis Caroz de Villaragut sur l'ajournement de l'expédition de Guienne et donnait même tort à son général Dorset [3]. Il ne semblait garder à Ferdinand aucune rancune. Jamais dupe n'avait été d'aussi bonne composition que le prince anglais qui écrivait en décembre à John Descane, son envoyé : « Je regarde le « roi d'Espagne comme mon père et je suis son bon fils. Je me « réjouis du succès de ses entreprises de tout mon cœur. Confiez-« vous sans réserve à mon père et remerciez-le pour tous ses bons « services » [4]. C'est qu'à ce moment Henri VIII s'imaginait avoir obtenu à son tour une coopération active du roi d'Aragon en faveur des expéditions projetées du côté de la Guienne et de la Normandie. Un projet de traité avait été dressé par lequel était prévue une attaque combinée des Anglais sur les côtes françaises de la Manche et des Espagnols vers celles de la Guienne pendant l'été de 1513. La flotte castillane devait faire sa jonction en mars avec la flotte britannique placée sous les ordres de Descane. Ferdinand recevrait pour sa coopération un subside de 25.000 l. st. [5]. Peu après, une autre convention paraissait assurer à Henri VIII le concours de l'Empereur [6]. Mais les agents anglais à l'étranger, John Stil, Thomas Knight, Poynings étaient assurément en mesure de renseigner leur souverain sur les intrigues qui se nouaient de tous

1. MICHELET, *Histoire de France*, VII, 254.

2. P. BOISSONNADE, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*, 1893, in-8 pp. 288-289.

3. *Ibid.*, pp. 374-375.

4. Instruction de Henri VIII pour John Descane, fin décembre 1512, pub. par BERGENROTH, II, nº 78, p. 83.

5. Instruction pour John Descane, précitée. — Projet de traité entre Henri VIII et Ferdinand, fin décembre 1512, pub. par BERGENROTH, II, nº 79, p. 84-85.

6. Voir ci-dessus.

côtés [1]. Les tergiversations de Maximilien, les longueurs apportées, malgré des effusions d'amitié toutes diplomatiques, par le Roi Catholique à la conclusion formelle du traité d'alliance [2], auraient dû inspirer à Henri VIII quelques doutes sur la bonne foi de ses alliés. Telle était la ténacité de ses illusions que la trêve du 1er avril fut pour lui un coup de foudre. Il n'avait pas voulu voir, dans son aveuglement passionné, les signes avant coureurs de cette entente qui renversait ses plans.

II

Au moment où chacun des membres de la Sainte Ligue se préoccupait de mettre en sûreté les bénéfices de l'entreprise ou de recueillir à son tour les avantages promis et non obtenus, il eût été singulier de voir un politique aussi avisé que Ferdinand négliger ses intérêts sous l'influence de considérations sentimentales fort étrangères à son temps et à son caractère. Tandis que les autres confédérés, à l'exception des Vénitiens, cherchaient encore leur voie, le roi d'Aragon distingua rapidement la sienne et y entra avec netteté et décision. Une trêve limitée conclue avec le roi de France lui parut le meilleur moyen de sauvegarder les profits de la guerre, et il parvint à la conclure facilement, parce qu'une telle solution flattait aussi les espérances de Louis XII.

Les mobiles de l'ouverture des négociations qui aboutirent à la convention du 1er avril furent, du côté du roi d'Aragon, de plusieurs sortes. L'un des plus puissants était l'état de sa santé qui lui faisait craindre la continuation des hostilités générales. Il avait été atteint gravement au début de 1513. Après avoir passé la Noël à Burgos, et après avoir rendu visite à sa fille Juana à Tordesillas, à la suite d'un court séjour en février dans les villes de Valladolid et de Medina del Campo, il ressentit, au monastère de la Mejorada près de Medina, les premières atteintes de la maladie [3]. Son infirmité

1. Voir *Letters and Papers of the reign of Henry VIII* pub. par BREWER, t. Ier. Londres 1862.

2. Voir ci-dessous.

3. *Anales Breves del Reinado de los Reyes Católicos* (dues au Dr LORENZO GALINDEZ CARVAJAL, membre du Conseil d'Espagne) dans *Coleccion de Doc inéd. para la historia de España*, XVIII, p. 227; *Crónicas de los reyes de Castilla*, pub. par don C. ROSELL, t. III, p. 560, col. 2.

s'aggrava à la suite d'une imprudence. L'âge n'avait point amorti la fougue sensuelle du roi d'Aragon. Sa seconde femme, Germaine de Foix, jeune et belle, d'ailleurs de complexion passionnée, était loin de réfréner les ardeurs de son époux. Celui-ci désirait depuis longtemps avoir un héritier mâle, afin de frustrer la maison d'Autriche, qu'il n'aimait guère, de la succession d'Espagne. A Carrioncillo, où il s'était rendu avec la reine pour se livrer au plaisir de la chasse, il se laissa persuader par une dame d'honneur, doña Maria de Velasco, de prendre un breuvage aphrodisiaque (*potage frio, cosas de medicina que ayudaban á facer generacion*). L'effet devait être de rendre aussitôt Germaine de Foix enceinte. Tout autre fut le résultat de cette malencontreuse expérience. De retour à la Mejorada, Ferdinand faillit mourir. Sa santé déjà ébranlée ne fit depuis lors que décliner. Une hydropisie se déclara, accompagnée de maux de cœur et de défaillances. Atteint d'une mélancolie incurable, le roi ne se plaisait nulle part. Les trois dernières années de sa vie furent une course à travers ses États, et le prince étouffant dans l'enceinte des villes, ne trouvait quelque repos qu'au grand air des forêts et des monts. La crise qui faillit emporter le roi d'Aragon eut lieu en mars 1513 [1]. Elle explique en partie la conclusion rapide de la trêve. Il était prudent de ne pas laisser en pareille occurrence la monarchie espagnole aux prises avec la France sur les Pyrénées, alors que les questions italienne et navarraise n'étaient encore qu'imparfaitement réglées. La grave maladie du roi d'Espagne influa si bien sur la conclusion précipitée de la trêve, que ce fut la principale excuse mise en avant par l'ambassadeur espagnol à la cour impériale, Pedro de Urrea [2]. Il faut convenir qu'elle avait bien sa valeur, du moins aux yeux de Ferdinand le Catholique.

La détermination du roi d'Aragon avait eu un autre motif presque aussi puissant. C'était le désir de consolider la conquête de

---

1. Nous combinons les récits dus à Carvajal (*loc. cit.*), au continuateur de PULGAR (*Continuacion de la Crónica de Pulgar por un anónimo* dans *Crónicas de Castilla*, III, 530); à PIERRE MARTYR, *Epist.*, 516; à GOMEZ, *De rebus gestis a F. Ximenio*, l. X, dans l'*Hispania Illustrata*; à ZURITA, *Anales de Aragon*, VI, l. X, chap. 65, fos 346, 347.

2. « La causa principal avia sido la grave enfermedad del Rey, que llego á estar en lo ultimo de su vida », ZURITA, *Anales*, t. VI, l. X, ch. 61, fo 352 vo.

la Navarre. L'occupation de ce pays complétait l'unité de la péninsule, donnait aux royaumes espagnols pour frontière la solide barrière des Pyrénées, fermait aux Français une des grandes voies d'invasion de la Castille. C'est ce qui explique le prix que Ferdinand attachait à juste titre à la conservation de ce petit État. Or, malgré les succès inespérés de la campagne de novembre 1512, la conquête restait précaire [1]. Le parti Gramontais, attaché à la fortune de la maison d'Albret spoliée, n'était pas encore abattu. La Basse-Navarre se trouvait occupée par les Béarnais et les Français. La nouvelle de la maladie du roi d'Espagne ramenait l'espoir au cœur des rois détrônés de Navarre. Ils accouraient à Sauveterre, tandis que Lautrec allait prendre à Bayonne le commandement des troupes françaises. Les Espagnols s'étaient vus obligés de lever le siège de Saint-Jean-Pied-de-Port [2]. Une nouvelle attaque combinée par Jean d'Albret et Louis XII au printemps de 1513 pouvait créer au roi d'Aragon de graves embarras. Gagner du temps pour affermir la domination espagnole, pour organiser solidement l'occupation militaire et l'administration civile, détacher le roi de France de la cause de la maison d'Albret même pour un temps limité, c'était rendre un signalé service aux États espagnols. Les alliés de Ferdinand ne s'y trompèrent guère. Maximilien s'écriait : « Le Roi Catholique ne veut plus de guerre maintenant qu'il est nanti de la Navarre [3]. » Machiavel écrivait à ce sujet à son ami Vettori ces lignes où se manifeste son talent ordinaire d'observateur : « Le roi d'Espagne a voulu se forti-« fier dans le royaume de Navarre qu'il a conquis et dont il con-« voitait la possession; ce royaume lui garde toute l'Espagne (*che « gli guarda tutta la Spagna*). Autrefois, il craignait tous les jours « d'être pris à dos par les Français; maintenant ce sont les Français « qui ont à redouter ses attaques » [4]. Au reste, le Roi Catholique ne dissimula point quel avait été à cet égard son dessein. Pedro de

---

1. P. Boissonnade, *Histoire de la réunion de la Navarre, etc.*, pp. 378-399.

2. Zurita, *Anales*, t. VI, l. X, chap. 62, fos 353-354. A cette occasion, les habitants de Béarn votaient aux rois de Navarre un subside de 100.000 écus, janvier 1513, *Arch. Bas. Pyr.*, C. 680, fo 85.

3. Zurita, l. X, ch. 61, fo 351.

4. Lettre de Machiavel à Vettori, 21 avril 1513, *Lettres familières*, *Œuvres complètes*, édit. de Florence, in-8, 1821, t. X, pp. 111 et sq.

Urrea déclarait en effet à Maximilien que son maître avait voulu en signant la trêve « mettre en sûreté aux approches du printemps les « affaires d'Espagne et principalement celles de Navarre » et les arranger à son « entière satisfaction » [1].

Cette politique offrait un autre avantage. C'était de permettre au roi d'Espagne d'intervenir avec plus d'efficacité dans les affaires italiennes. Dès le début, il avait pu s'apercevoir que Louis XII resterait intraitable sur la question d'une suspension d'armes au delà des Alpes. Il savait avec quelle passion le roi de France poursuivait l'espoir d'une revanche en Milanais. Ferdinand n'était point disposé à laisser régler la question par les princes italiens, les Suisses et l'Empereur seuls, se doutant bien que s'ils triomphaient sans lui, la domination espagnole à Naples risquerait fort d'être compromise comme la domination française l'était dans le duché de Milan. S'il voulait rester dans la ligue, c'était pour mieux la surveiller. Il pensait que plus ses forces militaires seraient accrues en Italie, plus il pourrait faire la loi aux autres confédérés. « Il a compris, disait « Machiavel, qu'il ne pouvait entretenir deux armées, l'une vers la « France, l'autre en Italie, et en signant la trêve il a voulu se déli- « vrer de la guerre domestique (*guerra di casa*), pour accroître son « armée en Italie » [2]. Dans cette péninsule, il avait à la fois à se prémunir contre les entreprises de la France, et contre l'hostilité secrète des puissances italiennes. C'est pourquoi il avait à cœur d'empêcher Louis XII de reconquérir le Milanais. « Les Français, écrivait-il « en janvier 1513 au vice-roi de Naples, une fois maîtres de Milan, « le seraient bientôt de toute l'Italie » [3]. Il jugeait aussi que la paix sur les Pyrénées lui permettrait de déjouer plus aisément les intrigues

---

1. Zurita, l. X, ch. 61, f° 352 v°; ch. 48, f° 341 v° « asentar las cosas de Navarra à su contentamiento » « estando el verano tan cerca no parecia cordura que por una via ó por otra no pusiesse en seguro las cosas de España, y señaladamente las de Navarra. — Ce mobile n'a pas échappé à Mariana ; il dit en effet : « Rex Vasconum in fœdere a Gallo neque nominatus neque comprehensus est, quod perinde videbatur atque in praedam hosti dari nulla amplius emergendi spe ; Ferdinandi mora satagebat Vasconum regnum firmare ». Mariana, l. 30, ch. 18, p. 612. Guichardin fait la même remarque *Hist. d'Italie*, trad. Buchon, XI, 4, 478.

2. Machiavel à Vettori, 21 avril 1513.

3. Ferdinand le Catholique à Raimon de Cardine, janvier 1513, Bergenroth, II, n° 82, p. 90.

des Italiens. Il connaissait l'esprit mobile de cette nation, la rivalité qui existait entre les intérêts des petits États péninsulaires et ceux de leurs voisins étrangers [1]. Les « Italiens, dit-il à son ambassadeur « Luis Caroz, constamment divisés entre eux sous l'influence du « pape Jules II, n'étaient point pour nous des alliés avantageux, « mais plutôt des obstacles dans notre chemin [2] ». « Le Pape et les « Vénitiens, écrit-il à un autre de ses envoyés Pedro de Urrea, tra- « vaillent à me chasser ainsi que l'Empereur de l'Italie [3]. » « Ils « attendent le moment opportun pour exécuter leurs plans, « mande-t-il à Caroz, et ils ne sauraient en trouver de meilleur que « celui où le roi d'Anglerre et moi serions engagés dans une guerre « contre la France. S'ils ont empêché toutes les mesures que j'ai « prises pour la pacification de l'Italie, c'est parce qu'ils désirent me « priver ainsi que l'Empereur de nos possessions italiennes [4]. » Plein de méfiance pour le Pape et pour les Vénitiens, il les accusait d'avoir eu une attitude aggressive lors de la retraite de l'armée espagnole à Naples, et d'avoir noué des intelligences avec Louis XII en même temps qu'ils éludaient leurs engagements envers le roi d'Aragon. Il les soupçonnait enfin de souhaiter le maintien des Français en Italie. « Ils veulent, ajoutait-il, me brouiller avec le roi de « France, pour nous user l'un par l'autre [5]. » La trêve lui parut donc un excellent moyen pour déconcerter les projets des puissances italiennes, pour restaurer l'influence espagnole en Italie, « pour « obliger les Italiens à se réconcilier les uns avec les autres et à aider « leurs alliés [6] », c'est-à-dire à avoir pour ceux-ci plus de ménagements. Il est évident que les projets du Roi Catholique devaient mal concorder avec les vues du roi d'Angleterre et de l'Empereur sur l'invasion de la Guienne, de la Normandie et de la Bourgogne. Mais « ces grosses entreprises [7] », d'où Ferdinand ne devait d'ailleurs

---

1. Zurita, l. X, ch. 61, f° 351 v°.
2. Ferdinand à Luis Caroz, avril 1513. Bergenroth, II, n° 93, p. 105.
3. Ferdinand à Urrea, avril 1513; Caroz, avril 1513, Bergenroth, II, n° 96, p. 109; n° 93, p. 105.
4. Ferdinand à Luis Caroz, mars 1513, Bergenroth, II, n° 89, pp. 98-103.
5. Ferdinand à Raimon de Cardone, avril 1513, Bergenroth, II, n° 95, p. 107.
6. Ferdinand à Luis Caroz, avril 1513, Bergenroth, II, n° 93, p. 105.
7. Expressions de Ferdinand dans sa lettre à Caroz ci-dessus citée.

retirer aucun profit personnel, lui semblaient trop hasardeuses en raison de la pauvreté de Maximilien et de la lenteur des Anglais [1], pour qu'il s'arrêtât longtemps à les faire entrer en ligne de compte avec celles qui le préoccupaient.

La cour de France avait trouvé de son côté de grands avantages à entamer et à faire aboutir des négociations séparées avec le roi d'Espagne. La paix sur les Pyrénées rendait improbable tout succès d'une invasion anglaise dans la Guienne, la province française la plus exposée par suite du voisinage de l'Espagne. Elle était un acheminement, aux yeux d'Anne de Bretagne, vers cette extinction du schisme que la pieuse reine poursuivait de tous ses vœux [2]. Elle permettait enfin au roi de France de tenter encore une fois, avec des chances de succès plus considérables, la conquête du Milanais. Au nord, l'alliance des rois d'Écosse et de Danemark, et sur la Meuse et le Rhin, celle du duc de Gueldre, devaient contrebalancer l'hostilité des Anglais et des Impériaux, tandis que vers l'Est, les forces françaises, désormais inutiles sur les Pyrénées, pourraient se porter rapidement au delà des Alpes [3]. Pendant les trois mois qui précédèrent la trêve du 1er avril, tout l'effort de la diplomatie de Louis XII porta donc sur les moyens de faciliter l'invasion française dans le duché de Milan. Il avait dans ce pays des points d'appui importants : ses garnisons occupaient encore le château de Milan et la place de Crémone [4]. La brutale domination des Suisses avait fortifié les sympathies que nourrissait une partie de la population pour la cause française [5]. L'Italie s'apercevait qu'elle n'avait rien gagné à changer de maîtres. « Il y en a grand nombre, écrivait « Gattinara, qui aimeroient le retour des François, pour les grandes « et excessives exactions que l'on fait journellement aux dépens

1. Zurita, l. X, ch. 48, fo 341 vo.

2. Le cardinal de Luxembourg avait écrit à Jules II une lettre très humble le suppliant de se réconcilier avec le roi de France, sans doute à l'instigation de la Reine. Bannissis à Marguerite d'Autriche, 2 février 1513, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 51.

3. Cette alliance était connue à la fin de mars 1513. Mercurin de Gattinara à Marguerite d'Autriche, 29 mars 1513, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 93.

4. Jehan le Veau à Marguerite d'Autriche, 5 mars, *Lettres de Louis XII*, p. 60; Zurita, *Anales*, l. X, ch. 49, fo 342.

5. Jehan le Veau à Marguerite d'Autriche, 24 janvier 1513, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 25.

« des Italiens [1]. » Le connétable Charles de Bourbon, avec des forces imposantes que vinrent grossir, au mois de mars, des bandes de lansquenets commandées par Robert de La Mark [2], et un peu plus tard les réfugiés lombards avec Trivulce, n'attendait au pied des monts que le signal du roi pour commencer la campagne. Louis XII espérait assurer le succès en divisant la Sainte-Ligue. Il avait tenté de gagner l'appui de Maximilien en lui offrant Brescia, Crémone, Bergame et Crème, s'il laissait entrer les Français dans le duché. Le cardinal de Gürk avait entamé des pourparlers à ce sujet. Mais le roi de France n'avait pas tardé à s'apercevoir que l'Empereur cherchait uniquement à gagner du temps pour empêcher la conclusion d'une alliance entre les Français et Venise [3]. Louis XII s'était donc rejeté du côté des Vénitiens. On sait que la communauté des intérêts amena entre la Sérénissime République et la France le traité du 23 mars 1513 par lequel Louis XII devait aider l'État vénitien à recouvrer Vérone et Brescia, Peschiera et toutes les autres places que l'Empereur et les Espagnols occupaient au détriment de Venise. En retour, les Vénitiens s'engageaient à fournir au roi de France 800 lances, 1.500 cavaliers et 10.000 hommes de pied pour recouvrer le Milanais [4]. Le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue avaient également promis leur appui. Il est vrai que les Suisses étaient restés intraitables et s'étaient même refusés à garder la neutralité [5]. Vers le 15 mars, le roi de France savait qu'il n'y avait rien à attendre des Cantons [6]. Le printemps s'avançait : il fallait brusquer les événements et prévenir les alliés pour envahir le Milanais [7]. C'est pourquoi Louis XII, après avoir négocié trois mois avec le Roi Catholique sans rien conclure, résolut tout à coup d'adhérer à ses conditions et de signer la trêve.

---

1. Gattinara à Marguerite d'Autriche, 29 mars 1513, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 85.
2. Même lettre.
3. Jehan le Veau à Marguerite d'Autriche, 24 janvier 1513, *Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 27.
4. Traité de Blois, 23 mars-21 avril 1513, DUMONT, *Corps Diplom.*, IV [1], 182.
5. KOHLER, op. laud., p. 551 et sq.
6. KOHLER, p. 563.
7. GUICHARDIN, l. XI. — MACHIAVEL (lettre ci-dessus citée) ; — BERNALDEZ, *Cronicas de Castilla*, III, 769, reconnaissent que la préoccupation de l'invasion du Milanais dirigea toute la conduite de Louis XII.

III

Il est difficile de déterminer la date à laquelle les pourparlers commencèrent entre Louis XII et Ferdinand le Catholique. D'après Bernaldez, chroniqueur espagnol de ce temps, c'est le roi de France qui aurait pris l'initiative des négociations [1]. Aucun autre historien contemporain des événements ne se prononce sur ce point, pas plus que sur le moment où les relations se renouèrent entre les deux rois. Bergenroth, s'appuyant sur le texte d'une dépêche où le roi d'Aragon expose à son ambassadeur en Angleterre la manière dont la négociation a été engagée, infère de ce texte, qui n'est nullement probant, que l'initiative de ces pourparlers est due au Roi Catholique [2]. Dans la dépêche invoquée par le savant anglais, Ferdinand raconte que l'ouverture des négociations est due au hasard. « J'avais envoyé, dit-il, le provincial des frères de l'Ob-« servance de Saint-François [3] d'Aragon, vers la reine d'Angle-« terre, près de laquelle il devait remplir l'office de confesseur. » La santé de ce bon père ne lui permettant pas le voyage par mer, il s'était hasardé à tenter la traversée de la France. Il y fut arrêté [4]. « Comme c'est un vrai religieux et d'une conduite exemplaire, la « reine de France voulut le voir. Elle lui persuada de revenir en « Espagne, porteur de propositions d'accommodement [5]. » Tel est le récit du Roi Catholique. Nous ne savons sur quoi Bergenroth se fonde pour prétendre que le provincial d'Aragon arriva à la cour de son souverain le 23 février [6]. Aucun document ne l'indique, et nous pensons démontrer que ces premiers pourparlers doivent être bien antérieurs à cette date. En effet, l'arrestation du provincial d'Aragon a eu lieu après le retour du trésorier Muxica en Espagne.

---

1. « El rey don Luis de Francia envio demandar treguas al rey don Fernando. » BERNALDEZ, *Crónicas de los señores reyes Católicos* (*Crónicas de Castilla*, III, 769).
2. BERGENROTH, II, Introduction, p. XLI.
3. BERGENROTH dans l'Introduction l'appelle à tort le provincial des *Dominicains*.
4. BERGENROTH dit qu'il fut arrêté à Blois ; la dépêche ne fixe pas de lieu.
5. Dépêche de Ferdinand le Catholique à Luis Caroz, mars 1513. BERGENROTH, II, nº 89, p. 98.
6. BERGENROTH, Introd., p. LVI.

Or, cet envoyé se trouvait à Londres à la fin de novembre 1512 [1] et revenait en Espagne au mois de décembre. La mission du provincial, d'un autre côté, ne paraît pas devoir être postérieure au mois de janvier 1513, puisque à ce moment, comme on va le voir, les négociations sont presque officiellement engagées entre les deux rois. D'autre part, le roi d'Espagne avait à cette date envoyé à la cour de France, sinon deux ambassadeurs, Juan de Albion et Cabanillas, comme l'assure Bergenroth par erreur [2], du moins un envoyé spécial, Juan de Aguirre [3]. Ce seul fait indique que les relations n'étaient plus alors assez tendues pour que le provincial d'Aragon pût être l'objet d'une mesure telle qu'une arrestation brutale. On pourrait donc placer au mois de décembre, c'est-à-dire à l'époque où les hostilités étaient encore en pleine activité, ce dramatique et obscur incident. Les détails donnés par le Roi Catholique au sujet de ce fait paraissent d'ailleurs à bon droit très suspects. Il y a peu d'apparence que le provincial d'Aragon se fût hasardé à traverser la France sans sauf-conduit [4]. Peut-être n'y avait-il là qu'une comédie arrangée d'avance, destinée à donner le change et à masquer l'ouverture des négociations.

D'après un autre récit, celui de Zurita, chroniqueur admirablement informé et qui travaille presque toujours d'après les pièces d'archives, le promoteur des pourparlers aurait été le cardinal Bernardino de Carvajal, personnage très influent à la cour de France, mais qui avait des amis dans le camp de la Sainte Ligue. C'était un diplomate insinuant et habile, d'esprit fertile « en intrigues pour se pousser, dit l'historien espagnol, et habitué à manier les grandes affaires [5]. » Il espérait, d'ailleurs, recouvrer les bénéfices et dignités dont il avait été dépouillé, s'il parvenait à rétablir la paix. Il avait

---

1. Lettre de Muxica à Ferdinand le Catholique datée de Londres 19 nov. 1512. BERGENROTH, II, nº 72, p. 74.

2. Lettre d'Almazan, secrétaire du roi Catholique à ces deux ambassadeurs, 18 janvier 1513. BERGENROTH, II, nº 72, p. 91. La date de 1513 est hypothétique ; les termes de la lettre sont trop vagues pour qu'on puisse la fixer à cette date, d'autant que la présence de ces ambassadeurs n'est mentionnée nulle part.

3. ZURITA, t. X, ch. 53, fº 34, sur cette mission d'Aguirre.

4. BERGENROTH (Introd.), t. II des *Calendars*, p. LVI, fait avec raison cette remarque.

5. ZURITA, *Anales*, l. X, ch. 55, fº 347 rº.

été en effet l'un des organisateurs du concile de Pise, l'un des rares cardinaux qui l'avaient soutenu jusqu'au bout, et il se trouvait au début de 1513 à Lyon, où le concile avait été transféré. Les Suisses venaient d'entrer, le 29 décembre 1512, à Milan, où le concile avait d'abord siégé après avoir quitté Pise. C'est donc à la fin de décembre ou au début de janvier que se place le séjour de Carvajal à Lyon. Il y resta jusqu'à la mort de Jules II (21 février); il se disposait ensuite à se rendre au conclave, lorsqu'il fut arrêté à Livourne comme promoteur du schisme (fin février). Les lettres de P. Martyr et l'histoire de Mariana confirment le récit de Zurita au sujet du rôle de Carvajal dans l'ouverture des négociations [1]. Mais aucun d'eux ne donne la date de ces faits. Toutefois, il paraît impossible de la faire remonter plus haut que le début de janvier, puisque Carvajal, d'après le témoignage formel de Zurita, se trouvait à Lyon quand il entama les pourparlers [2]. D'autre part [3], les pouvoirs donnés à Lautrec pour négocier officiellement la trêve sont datés du 8 février [4]. Dans l'intervalle, se placent encore, postérieurement aux ouvertures de paix entamées par Carvajal, diverses missions, celle de l'archidiacre d'Alcantara, Juan Sanchez de Aguirre, à la cour de France, et celle de divers agents français en Espagne [5]. Ainsi, il semble que le début des négociations entreprises par le cardinal Carvajal doit être placé au commencement de janvier 1513. Ce qui fortifie cette hypothèse, c'est qu'une partie des conditions de l'accord proposé par Carvajal se retrouve dans une lettre du Roi Catholique au vice-roi de Naples datée du 11 janvier, et où le cardinal n'est d'ailleurs pas nommé [6]. Cette négociation put d'ailleurs être conduite en même temps que celle dont le provincial d'Aragon avait été chargé, et dont les débuts paraissent avoir été seulement un peu antérieurs. Elles ne s'excluent pas et ne se confondent

1. « Auctore Carvajalio cardinale », dit notamment MARIANA, l. 30, ch. 18, p. 612 (*Histoire latine d'Espagne*, édit. Schott).
2. « Estava en Leon », dit ZURITA.
3. ZURITA, *ibid.*
4. Voir ci-dessous.
5. ZURITA, l. X, f° 347.
6. Ferdinand le Catholique à Raimon de Cardone, 11 janvier 1513 (n. st.). BERGENROTH, II, pp. 89-91.

pas non plus. Carvajal aspirait en effet à jouer le rôle d'arbitre entre les deux rois, comme l'indique la nature de ses propositions. Le provincial d'Aragon ne jouait que le rôle d'intermédiaire entre les deux cours et se bornait à transmettre les premières ouvertures officielles du roi de France.

Carvajal et le provincial d'Aragon ne firent toutefois qu'amorcer les négociations. Elles continuèrent, semble-t-il, sans leur entremise. Le Roi Catholique envoya en France, vers le milieu ou la fin de janvier, l'archidiacre d'Alcantara, Aguirre, et la reine Anne de Bretagne délégua en Espagne un gentilhomme de sa maison, accompagné de deux religieux Franciscains « lettrés et pieux [1] ». Ils trouvèrent Ferdinand à Medina del Campo, c'est-à-dire probablement au début de février [2]. C'est apparemment à la suite de ces démarches que, le 8 février, Lautrec reçut ses pouvoirs comme négociateur officiel du côté du roi de France, tandis que l'évêque de Lérida recevait les siens du roi d'Aragon, le 25 février. Cette question de date examinée, il importe assez peu au fond de savoir qui avait commencé ces pourparlers préliminaires. Il est même possible que Louis XII et Ferdinand aient eu simultanément l'idée d'un rapprochement, parce que l'un et l'autre avaient besoin de la trêve pour l'exécution de leurs projets. Ni l'un ni l'autre ne voulut sans doute prendre ostensiblement l'initiative des négociations. Par là s'expliquent les manœuvres officieuses du provincial d'Aragon et du cardinal Carvajal.

Les contemporains ont totalement ignoré la mission du premier de ces agents. Ils n'ont pas non plus connu l'intervention dans ces premiers pourparlers de la reine d'Aragon, Germaine de Foix. Mais ils ont soupçonné celle de la reine de France, Anne de Bretagne. Le rôle de cette dernière fut décisif au début des négociations. « Elle « s'interposa, dit formellement Zurita, pour amener une trêve [3]. » On a vu, d'après la lettre de Ferdinand le Catholique à Luis Caroz,

---

1. Zurita, l. X, ch. 57, f° 347 r°. — Martyr, *Epist.*, 516-518. — Gomecius, *De rebus gestis a Fr. Ximenio*, l. V, p. 1064 (édit. Schott), « duo Franciscani pietate et litteris praeclari Gallorum legati venire dicebantur. »

2. Zurita, l. X, f° 347. — Carvajal, *Anales Breves*, fixe en février le séjour du roi à Valladolid et à Medina (*Crónicas*, III, 560).

3. Zurita, l. X, f° 347.

que ce roi lui attribuait la mission du provincial d'Aragon, et cette assertion est confirmée par le fait que Germaine de Foix dans des instructions inédites dont il sera question ci-dessous, répond à la requête dont ce moine était porteur de la part de la reine de France. C'est encore Anne de Bretagne qui désigna les trois envoyés français chargés de se rendre à Medina del Campo. « Cette reine très « pieuse, dit à cette occasion Gomez, donnait tous ses soins à la « paix [1]. »

L'intervention de la reine d'Aragon, plus discrète au point qu'elle resta inconnue, ne semble pas avoir été moins active. Germaine de Foix était la nièce de Louis XII, la sœur du héros de Ravenne. Le roi de France avait pour elle une affection toute paternelle. Dans sa correspondance, il lui donne les noms de « fille et « d'amie [2] ». En juin 1512, la reine d'Aragon ayant envoyé en France son maître de la garde-robe et son écuyer, pour revendiquer l'héritage de la maison de Foix, le Roi Très-Chrétien lui avait fait répondre par ses ministres en termes très affectueux. Il déclarait qu'il avait fait la fortune de Gaston de Nemours et de sa sœur, et qu'il ne négligerait rien pour la maintenir. « Je sais, lui faisait-il dire par « ses envoyés, l'affection que vous avez pour le roi d'Aragon votre « mari, l'influence que vous exercez sur lui. Je souhaite qu'elle « s'accroisse encore, et je m'en réjouis beaucoup [3]. » Dans une lettre qu'il lui adressait en même temps, le roi de France disait à sa nièce : « Je vous assure que je vous aime, et que je veux vous « maintenir en votre droit, comme ci c'était le mien propre et qu'en « toute circonstance vous trouverez en moi un oncle plein de « bonté [4]. » L'un des envoyés de Germaine de Foix, du nom de Philippon, avait été chargé de transmettre à la souveraine d'Aragon les assurances de bon vouloir de Louis XII. L'épouse de Ferdinand le Catholique ne manqua pas de les rappeler à son oncle au moment

---

1. « Anna regina, femina religiosissima pacem curante », GOMEZ, *loc. cit.*

2. Lettre inédite du 28 juin 1512, citée ci-dessous.

3. *La respueta que dieron à Felipon* (envoyé de la reine d'Aragon) *de parte del rey de Francia*, copie dans Arch. de Simancas, *Patron. Real, capit. con Aragon y Navarra legajo 2º.*

4. Lettre de Louis XII à Germaine de Foix, 28 juin 1512, en esp., doc. inédit. *Arch. Nat. K. 1482, B 1-40.*

opportun, c'est-à-dire à l'époque où le roi d'Aragon songea à consolider sa situation sur les Pyrénées.

Les premières ouvertures de paix que Germaine de Foix se hasarda à faire avaient été précédées de démarches personnelles de la reine de France. Anne de Bretagne considérait avec une sorte d'horreur la guerre que Louis XII faisait contre la Sainte Ligue. Sa dévotion étroite lui présentait comme un crime la réunion du concile de Pise. Les anathèmes de Jules II, dont les politiques se riaient, lui inspiraient de vives craintes pour le salut de l'âme de son époux. Elle caressait toujours l'idée d'une alliance avec les maisons d'Autriche et d'Espagne. Le projet d'un mariage entre sa fille Renée et l'un des archiducs, Charles ou Ferdinand, avec le Milanais ou Naples et la Bourgogne comme dot, plaisait fort à ses ambitions maternelles. Plus Bretonne que Française, la reine de France souffrait de voir les intérêts de son duché de Bretagne compromis par la guerre maritime. La flotte anglaise sous les ordres de sir Edward Howard avait fait au mois d'août plusieurs descentes sur les côtes de ce duché avec le concours des bâtiments espagnols [1]. Anne avait donc fait proposer à la reine d'Aragon de jouer avec elle le rôle « de « médiatrice de la paix » (*medianera de la paz*), lui montrant que cette médiation serait la source d'un grand bien, dont toute la chrétienté leur demeurerait obligée [2]. Germaine de Foix répondit à ces ouvertures d'une manière fort vague dans une sorte de mémoire apologétique destiné sans doute à préparer les voies à une négociation positive. Peut-être faut-il voir dans ce mémoire la pièce diplomatique dont était porteur le provincial d'Aragon, lorsqu'il fut l'objet d'une arrestation simulée à Blois. « Je prie la reine de France, « disait la reine d'Aragon, de conduire la négociation très secrète- « ment, sans que personne le sache ni le soupçonne, jusqu'au

1. Polydore Virgile, p. 630. — A. Spont, *The war with France* (*1512-13*), Londres, 1899. — Ch. de la Roncière, La Cordelière et le Régent, *Rev. des Quest. hist.*, juillet 1899. Les instructions citées à la note 2 font allusion à ces attaques.

2. Instructions de la reine d'Aragon pour son envoyé en France, intitulées *Memorial de lo que de mi parte haveys de dezir à la señora Reina mi tia*. Sans date. *Arch. Nat. K. 1638, n° 1*[18]; ce document doit être placé vers la fin de décembre 1512; il y est parlé du retour de Philippon, qui avait été envoyé par la reine d'Aragon à Blois en juin 1512.

« moment d'en donner connaissance à ceux qui y devront partici-
« per [1]. » Germaine de Foix prescrivait à son envoyé de tenir au roi et à la reine un langage conciliant. Si elle n'avait point répondu, disait-elle, à la lettre que Louis XII lui avait envoyée par Philippon, c'était à cause de cette guerre injuste où Louis XII s'était efforcé d'enlever à sa nièce, c'est-à-dire pour ainsi dire « à sa fille, à sa « créature » l'héritage de la Navarre et de la maison de Foix, pour le donner « à ses ennemis perpétuels », les princes d'Albret. Maintenant, le roi de France a interrompu les hostilités. Dieu veut dans sa clémence que le reine sa tante et la reine d'Aragon elle-même procurent le bien et le repos de la chrétienté. Le roi d'Aragon, son mari, est tout disposé à traiter. Il prend Dieu et sa conscience à témoins qu'il ne désirait rien tant que la conservation et l'accroissement de la paix et de l'amitié entre lui et le roi de France. Les hostilités passées ne sont pas de son fait. Il n'a cherché dans la guerre que le bien de l'Église. Il a toujours ménagé le Roi Très Chrétien, se bornant à garder la défensive en présence de ses troupes. Il a donné l'ordre de ne pas toucher à son armée ; s'il y a eu bataille à Ravenne, ce sont les Français qui ont été les aggresseurs. Jusqu'au moment où Louis XII s'est déclaré pour les rois de Navarre, Ferdinand s'est opposé à ce que ses généraux attaquassent les domaines du roi de France, soit au-delà des Alpes, soit sur les Pyrénées. Au moment où, avec l'appui des Anglais, il eût pu envahir la Guienne, il s'est abstenu pour empêcher un événement qui aurait pu avoir pour Louis XII de trop graves conséquences. Lors de la retraite des troupes françaises, à l'issue de l'expédition de Navarre (novembre-décembre 1512), le roi d'Espagne n'a pas voulu qu'on écrasât dans les défilés les soldats de Louis XII. Il a toujours pensé à un accommodement. « Le roi mon seigneur, « dit la reine d'Aragon, a pour la personne royale du seigneur « roi, mon oncle, et pour la maison de France un attachement que « rien ne pourra déraciner, et les malheurs de la France l'ont « affligée comme s'ils eussent été ceux de ses propres États. » C'est pourquoi Germaine de Foix est prête à seconder les vues pacifiques d'Anne de Bretagne. « Étant comme je le suis, dit-elle, la fille et la

1. *Ibid.*

« créature du roi mon oncle, issue de son sang et lui devant autant « que je lui dois, il n'est rien au monde que je désire autant qu'une « paix perpétuelle et qu'une étroite amitié entre le Roi mon oncle « et le Roi mon seigneur. Quant au Roi mon maître, il est non « seulement disposé à conclure une paix et une amitié perpétuelles « avec le roi de France, mais encore à servir de médiateur entre lui « et tous les princes de la chrétienté. » Elle demande donc à la reine de France « de faire connaître ce qu'il convient d'arrêter « pour parvenir à cette paix et amitié [1]. »

Tant que la négociation restait dans le vague, tant qu'elle ne sortait pas de ces déclarations sentimentales et hypocrites, il était possible de parler d'une paix générale. Au fond, ni Louis XII ni Ferdinand ne la souhaitaient. Quand on chercha à s'expliquer en effet et à formuler des conditions positives, la paix parut impossible. Le cardinal Carvajal avait cru pouvoir énoncer, de son propre mouvement sans doute, les clauses d'un accord général dans les pourparlers dont il avait pris l'initiative à Lyon. Pour arriver à une paix générale, il avait imaginé d'obtenir que le roi de France renonçât à son alliance avec le roi de Navarre, et que le roi d'Espagne se désintéressât de la question du Milanais et des revendications des Vénitiens [2]. Mais Louis XII hésitait encore à abandonner Jean d'Albret, et, d'autre part, le Roi Catholique n'était nullement disposé à renoncer à s'immiscer dans les affaires d'Italie. Bien mieux, Ferdinand formulait à ce moment des prétentions qui n'étaient guère compatibles avec le programme des conférences de Lyon. Vers le 11 janvier 1513, il exposait au vice-roi de Naples les conditions auxquelles on pourrait arriver à la conclusion d'un traité général. Il envisageait d'abord l'éventualité d'une attaque combinée de la Sainte Ligue contre la France, au cas où les confédérés ne sépareraient point leurs intérêts; il savait alors que cette union se trouvait fort compromise. Mais il regardait aussi comme possible une réconciliation avec le Roi Très Chrétien, pourvu que celui-ci acceptât quatre clauses essentielles. Le roi de France renoncerait en premier lieu, sans conditions, à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples, en échange des

1. *Memorial de lo que de mi parte haveys de dezir à la señora Reyna, mi tia.*
2. Zurita, l. X, ch. 55, f° 347.

renonciations de Ferdinand et de Germaine à tous leurs droits sur le Béarn et les autres domaines de la maison de Foix. Louis XII s'engagerait de plus à ne donner aucune aide aux rois détrônés de Navarre contre le roi d'Espagne, et celui-ci ferait la promesse de ne pas aider ces rois contre le souverain français. Le roi de France paierait au roi d'Angleterre la pension qu'il lui donnait avant la guerre et renouvelerait avec lui les traités antérieurs. Quant à l'Empereur, il pourrait demander les secours pécuniaires de la France contre les Vénitiens, la livraison de Dijon et des places de la Bourgogne, de Milan et de Crémone comme gages de l'alliance [1].

Ce programme était trop ambitieux pour que Ferdinand le regardât comme réalisable. La dissolution de la Sainte Ligue se précipitait de jour en jour. Chacun songeait à se pourvoir. Le roi d'Aragon avait l'esprit trop enclin aux réalités pour ne pas comprendre que le projet de paix générale était une chimère. L'idée d'une trêve limitée à une partie des confédérés lui souriait bien davantage. Si l'on en croit l'exposé, nécessairement sujet à caution qu'il donne dans sa lettre à l'ambassadeur Caroz, le Roi Catholique se serait borné à adopter à cet égard le projet que présentait Anne de Bretagne. La conclusion d'une paix générale exigeant trop de temps, la reine de France au nom de son époux aurait demandé qu'une trêve d'un an fut conclue au plus tôt entre Louis XII d'une part, l'Empereur, le roi d'Angleterre et le roi d'Aragon, de l'autre. Elle avait l'espoir qu'une trêve de ce genre faciliterait l'union de la chrétienté. Anne aurait supplié le Roi Catholique de ne pas rejeter les offres du roi de France et de les faire accepter au roi d'Angleterre. « De ce dernier et du roi d'Aragon, disait-elle, dépendaient le « bonheur ou le malheur de la chrétienté [2]. » Ferdinand s'empressa d'adopter le principe de la trêve, sauf à en subordonner les conditions à la tournure des événements. Les instructions données à l'envoyé espagnol que Germaine de Foix renvoya alors en France sont à cet égard significatives [3]. Elle est très heureuse, dit-elle, de

1. Ferdinand le Catholique à Raimon de Cardone, 11 janvier 1513, BERGENROTH, II, nº 82, pp. 89-91.

2. Lettre de Ferdinand le Catholique à Luis Caroz, mars 1513, BERGENROTH, II, nº 89, pp. 98-99.

3. Ces instructions inédites ne sont pas datées, mais les faits auxquels il y est fait allusion permettent d'en fixer la date à février 1513. La pièce commence ainsi :

voir qu'il est question de rétablir la paix entre le Roi Très Chrétien et le Roi Catholique, de l'étendre même au roi d'Angleterre et à l'Empereur « pour l'union de l'Église et le repos de tous. On « pourra trouver de bonnes conditions, sans que le Roi Très Chré- « tien mon seigneur, oncle et père, et le Roi Catholique, mon « maître, perdent ce qui leur appartient légitimement. » Pour ouvrir la voie à cette paix générale et donner le temps de la négocier, le roi d'Aragon a été volontiers d'avis de conclure une trêve sur mer et sur terre, limitée aux pays situés hors de l'Italie. Par cette trêve, les deux rois s'engageront à n'aider ou favoriser ni directement ni indirectement leurs ennemis réciproques. Le roi d'Aragon pense qu'il faut y comprendre l'Empereur et le roi d'Angleterre. Il est d'avis de conclure « ladite trêve en leur nom et par « lui-même, en donnant un délai qui permette à chacun d'eux de « la ratifier. Si l'un ou l'autre refuse d'y adhérer, le Roi Catholique « lui déniera tout secours pour toute expédition de terre ou de mer « dirigée contre le Roi Très Chrétien. » Inclure l'Empereur et le roi d'Angleterre dans la trêve sera plus honnête et « plus ami- « cal ». Pour l'Empereur en particulier, bien qu'il n'y ait pas entre lui et le roi de France guerre déclarée, il est plus avantageux de le comprendre dans la convention. Bref, la trêve a toutes sortes d'avantages que la reine d'Aragon développe en phrases vagues. Elle insiste sur son désir de voir la bonne harmonie rétablie entre les deux hommes « qu'elle aime le plus au monde », sur l'union future de la chrétienté, sur l'avantage qui en résultera pour le service de Dieu. Elle supplie enfin le roi de France d'avoir égard aux intérêts du Roi Catholique comme aux siens propres, de ne permettre aucunement qu'on lui porte préjudice, car le roi d'Aragon est disposé à empêcher qu'on lèse le Roi Très Chrétien dans les domaines qu'il détient légitimement, et même, si la paix peut être rétablie, à l'aider de ses armes. Elle termine en adjurant la reine et le roi de France de se fier entièrement, dans la conduite des négociations, à la loyauté et à la bonne volonté du Roi Catholique.

Respondiendo á lo que el provincial d'Aragon me truxo de parte de la Christianissima Reyna y á lo que vos de palabra me dixistes de parte de Su Serenidad, le direys de mi parte, es lo siguiente. Arch. Nat. K. 1638, nº 1[13].

IV

Le principe de la trêve accepté, la paix générale écartée comme trop ardue, il s'agissait de discuter les conditions de la convention que projetaient les rois de France et d'Aragon. Presque au même moment où ils faisaient ces propositions, Louis XII et Anne de Bretagne envoyaient leurs pouvoirs à leur mandataire à Bayonne, en vue de conclure la trêve [1]. C'est le Roi Catholique qui l'affirme dans sa lettre à Caroz. La commission de conclure la paix avec le roi d'Aragon et ses alliés existe en original aux Archives Nationales. Elle est datée du 8 février 1513 et adressée à Odet de Foix, vicomte de Lautrec, gouverneur de Guyenne [2]. Le Roi Catholique moins pressé de négocier, peut-être inquiet de la tournure que prenaient les événements en Italie, retarda les conférences qui devaient se tenir à Bayonne, quartier général de Lautrec, jusqu'au 25 février. C'est seulement à cette date qu'il envoie de Medina del Campo ses pouvoirs à son envoyé Jaime de Conchillos, chancelier de Navarre, évêque de Catane, désigné à ce moment pour le siège épiscopal de Lérida [3]. Les incidents de ces négociations sont indiqués par les chroniqueurs espagnols, mais les causes qui amenèrent ces incidents restent obscures. Le négociateur aragonais Conchillos paraît être resté d'abord quelques jours à Fontarabie avant de se rendre à Bayonne. Les conférences s'engagèrent réellement vers le milieu de mars entre l'évêque désigné de Lérida et Lautrec. Elles n'aboutirent pas d'abord [4]. D'après une instruction postérieure adressée par le Roi Catholique à Quintana vers le mois de mai ou de juin, la

---

1. Ferdinand le Catholique à Caroz, mars 1513. BERGENROTH, II, p. 99.

2. Commission donnée au vicomte de Lautrec, etc., 8 février 1513 (n. st.), autogr. parch., *Arch. Nat. K. 1636, nº 20.* — Datée de Blois, contresignée Robertet, signée Loys.

3. Pouvoirs donnés à Conchillos, 25 février; en annexe au texte de la trêve, cité ci-dessous. — ZURITA place cette mission « casi fin de febrero » (l. XX, ch. 55, fº 347). — MARIANA, l, 30, ch. 18, p. 612, donne les mêmes indications.

4. Le récit de ZURITA est le plus sûr, *Anales*, l. X, ch. 55, fº 347; ch. 61, fº 351 vº. Il fixe l'entrevue au milieu de mars « mediado el mas de marzo » et indique le désaccord « quedaron en algo discordes », fº 351 vº. Voir aussi MARIANA, l. XXX, ch. 18, p. 612.

responsabilité de ces atermoiements et de ce désaccord retomberait sur le roi de France ou sur son négociateur. « Si le roi de France, « dit à cette occasion Ferdinand, avait conclu la trêve aussitôt que « je le lui demandais, j'aurais pu empêcher l'expédition du roi d'An- « gleterre, car ce dernier m'a fait dire que si je lui avais fait savoir « que la trêve était certaine, avant qu'il eut fait tant de dépenses, « il aurait abandonné son dessein. Mais le roi de France ou ceux « qui traitaient en son nom ne voulurent pas me croire [1]. »

Sur quoi le différend avait-il porté dans les conférences ? C'est ce que nous n'avons pu éclaircir. Mais il est probable que ce ne fut point sur le fond même de la trêve. Les deux rois avaient ou croyaient trouver un égal avantage dans une convention qui laissait la question italienne en suspens. Louis XII ne pouvait qu'être satisfait d'y comprendre l'Empereur et le roi d'Angleterre, puisque, si le roi d'Aragon parvenait à les faire adhérer à la trêve, les chances d'un retour de fortune en sa faveur dans le Milanais seraient d'autant accrues. Il est donc probable que le désaccord porta sur le nombre des alliés du roi de France qui devaient être compris dans la trêve. Ferdinand n'avait aucune raison pour ne pas accepter qu'elle s'étendît au roi d'Écosse et au duc de Gueldre. Mais il avait un intérêt de premier ordre à ne pas y laisser nommer les rois détrônés de Navarre. L'omission de leur nom dans la trêve était une reconnaissance implicite de la conquête, une sorte d'abandon déguisé de la part du roi de France. Les Albret se trouveraient réduits à leurs propres forces, par conséquent impuissants à rien tenter contre le roi d'Espagne. Celui-ci, les mains garnies, aurait même la possibilité de les écraser tout à fait. Dès le début, il avait manifesté clairement ses intentions à cet égard. Louis XII eût peut-être consenti à admettre tacitement le fait accompli, mais il lui répugnait sans doute de ne pas comprendre dans la convention Jean d'Albret et Catherine de Foix. Cette omission était une violation formelle du traité de Blois par lequel le roi de France s'était engagé, le 18 juillet 1512, à comprendre les rois de Navarre dans tous les traités, alliances, amitiés qu'il conclurait à l'avenir « avec quelque prince ou potentat

1. Instruction du Roi Catholique pour son envoyé en France (été de 1513) en espagnol. *Arch. Nat. K. 1638, n° 1*[19].

que ce fût [1]. » Quelque envie qu'eût Louis XII de jouer au Borgia, il y avait cependant en lui un fonds de droiture ou, si l'on veut, de chevalerie, qui contraste avec l'âpreté cynique de Ferdinand le Catholique. Les rois de Navarre venaient de perdre leur royaume pour s'être déclarés en sa faveur. L'ambassadeur navarrais se trouvait alors à la cour de Blois et le roi de France l'assurait qu'il ferait pour ses maîtres « de très bon cueur » tout ce qui lui serait possible [2]. Ce ne fut pas sans doute sans hésitations que Louis XII se détermina à accepter la condition quelque peu déshonorante à laquelle Ferdinand subordonnait la conclusion de la trêve.

Telle est l'hypothèse qui paraît le plus plausible pour expliquer l'ajournement des conférences de Bayonne. Les deux négociateurs, Conchillos et Lautrec n'ayant pu s'entendre sur le point en discussion s'étaient séparés, et l'envoyé espagnol était revenu à Fontarabie. Un rapport inédit, adressé par lui au Roi Catholique, le 1er avril, indique dans quelles circonstances et à quelle date les pourparlers furent repris. Le 28 mars, Conchillos reçut une lettre du roi d'Aragon qui lui indiquait « les saines et glorieuses intentions » de ce dernier. Aussitôt, il envoya prévenir Lautrec qu'il était autorisé à rouvrir la négociation et il le pria de lui indiquer le lieu où il pourrait le rencontrer. Le 31 mars, les deux négociateurs se réunissaient et travaillaient tout le jour et toute la nuit à la rédaction des articles de la trêve. « Elle fut arrêtée et conclue, dit Con-« chillos, de la manière que Votre Altesse me l'a envoyé ordon-« ner. » Ainsi, la rédaction imposée par le Roi Catholique fut acceptée par Lautrec. Le 1er avril, au matin, Conchillos revenait à Fontarabie, d'où il envoyait à Ferdinand le texte de la trêve scellé et signé. Il l'avait jurée en même temps que Lautrec, en présence de deux notaires et témoins, suivant la coutume. L'usage était de rédiger les actes diplomatiques en latin; Lautrec ne le sachant pas avait amené un docteur de Bayonne. « Mais cet homme, dit Conchillos, « était si simple et si grossier qu'il obscurcissait le texte le plus « clair; à la fin, je suis parvenu à le rédiger suivant vos instruc-« tions ». L'évêque de Lérida déclare avoir fait publier la trêve à

1. Traité de Blois, 18 juillet 1512, DUMONT, *Corps diplomatique*, IV[1], 147.
2. Lettre de Louis XII aux rois de Navarre, 30 mars 1513. P. BOISSONNADE, *Histoire de la Reunion de la Navarre*, pièces justif., p. 653.

Fontarabie, le jour même de la signature, au milieu de la satisfaction générale [1].

Une erreur singulière et universellement accréditée depuis un siècle a complètement dénaturé le nom de cette trêve. On la désigne, en effet, sous le nom de trêve d'Orthez. Elle fut en réalité conclue au château d'Urtubie, qui n'a rien de commun avec la ville béarnaise. Ce château était le chef-lieu d'une vicomté du pays de Labourd, et se trouvait auprès de Saint-Jean-de-Luz, environ à mi-chemin entre Fontarabie et Bayonne [2]. C'est dans ce lieu que fut conclue la trêve du 1er avril et qu'eut lieu l'entrevue du 31 mars. Les documents sont à cet égard formels. C'est à Urtubie que Conchillos place la négociation finale qu'il conduisit avec Lautrec [3], et il désigne ce lieu sous la forme espagnole « Ortuvia ». Le texte latin de la trêve indique qu'elle a été conclue à Urtubie, paroisse d'Urugne, diocèse de Bayonne, « *acta in arce Hurtubiæ, parrochiæ Durrunheæ, dioecesis Baionensis* », le vendredi 1er avril [4]. Zurita n'est pas moins affirmatif. « Les négociateurs, dit-il, se rencontrèrent au château d'Urtubie, près de la frontière française à deux lieues de Fontarabie [5]. » Enfin Mariana, s'il se trompe sur la date de l'entrevue qu'il place au milieu de mars, donne exactement le nom du lieu où elle se produit. « Ce fut, dit-il, au château d'Urtubie éloigné seulement de Fontarabie de la distance de 6.000 pas [6]. » Il n'y a donc pas de confusion possible entre Urtubie et Orthez, l'une de ces localités appartenant au Labourd, au territoire de Saint-Jean-de-Luz et au diocèse de Bayonne, l'autre à la province de Béarn et au diocèse de Dax [7]. Cette confusion a été cepen-

1. Lettre de Jaime de Conchillos au Roi Catholique (en esp.), 1er avril 1513 (n. st.), doc. inédit, *Arch. Nat.*, *K. 1482*, *B*[1], *43*.

2. Urtubie est aujourd'hui une localité de la commune d'Urugne, canton de Saint-Jean-de-Luz, Basses-Pyrénées. Les formes de ce nom indiquées par les chartes sont celles d'Urtubia, Urtebia, Urthubie (P. Raymond, *Dict. topog. des B.-Pyrénées*, 1873, in-4, p. 127.)

3. Lettre inédite du 1er avril au Roi Catholique, précitée.

4. Texte de la trêve cité ci-dessous.

5. Juntaronse en el castillo de Ortuvia que esta en el termino de Francia, á dos leguas de Fuenterrabia. » Zurita, *Anales*, l. X, ch. 61, fo 352 vo.

6. « In ea arce Ortuviae, Fonterrabiae dissitam sex tantum millibus passuum, » Mariana, l. 30, ch. 18, p. 612.

7. Orthez dépendait de l'archiprêtré de Rivière-Gave. P. Raymond, *op. cit.*, Introd., p. xii.

dant commise, et c'est l'appellation erronée de trêve d'Orthez qui est aujourd'hui universellement adoptée au lieu du vrai nom, celui de trêve d'Urtubie.

Il est curieux de rechercher l'origine de cette erreur, pour montrer combien il est facile d'accréditer les opinions les plus mal fondées. Remarquons d'abord que parmi les chroniqueurs contemporains espagnols, français, italiens, Bernaldez, Carvajal, Martin du Bellay, Fleuranges, Guichardin, Paul Jove, les uns ne parlent même pas de cette convention, les autres mentionnent brièvement la trêve, sans donner le nom du lieu où elle fut arrêtée. Les plus exacts des historiens postérieurs, Zurita et Mariana et après eux Ferreras [1], ce dernier d'après le texte de ses devanciers, sont mieux informés et ont connu le vrai nom de ce traité. Mais depuis le XVIIe siècle, tous les érudits espagnols de quelque notoriété qui se sont occupés de l'histoire de la Navarre ou de l'Espagne en général, depuis Aleson jusqu'à Yanguas y Miranda et à don Modesto de Lafuente [2], indiquant très rapidement la trêve du 1er avril, ne lui assignent aucune dénomination. Nous avons eu également l'idée de rechercher parmi les historiens français l'auteur probable de l'erreur qui a cours actuellement. La trêve du 1er avril est passée sous silence on mentionnée brièvement, dans la *Mer des chroniques* de Robert Gaguin [3], dans les *Grandes Annales de France* composées par François de Belleforest [4], dans l'*Histoire générale d'Espagne* due à Loys de Mayerne-Turquet [5], dans l'*Histoire de Navarre* de Favyn [6], dans les Histoires de France de Scipion Dupleix [7], de Mézeray [8], du P. Daniel [9], de Garnier [10] et d'Anquetil [11].

1. FERRERAS, *Histoire gén. d'Espagne*, t. VIII, p. 391, trad. d'Hermilly.
2. ALESON, *Anales de Navarra*, t. V, f° 320. — YANGUAS Y MIRANDA, *Historia compendiada del reino de Navarra*, in-4, 1832, p. 420. — LAFUENTE, *Historia gen. de España*, 2e édit., in-8, 1869, t. X, p. 392.
3. GAGUIN, *La mer des histoires*. Paris, 1518, in-4, non paginé.
4. BELLEFOREST, *Grandes Annales de France*. Paris, 1579, in-f°, t. II, ch. 22, l. 12, f° 1397.
5. MAYERNE-TURQUET, *Hist. générale d'Espagne*, 1583, in-f°, l. 26, f° 1391.
6. FAVYN, *Histoire de Navarre*. Paris, 1612, in-f°, p. 692.
7. DUPLEIX, *Histoire générale de France*, in-f°, 1621-1643, t. III, p. 246.
8. MÉZERAY, *Histoire de France* (édition de 1643), t. II, 353.
9. P. DANIEL, *Hist. de France*, 1755-60, in-4, t. VIII, 624.
10. GARNIER, *Histoire de France*. Paris, 1775, in-18, t. XXII, p. 448.
11. ANQUETIL, *Histoire de France*, 5e édit. Paris, 1825, t. V, 233.

C'est au XIXe siècle que cette erreur de dénomination paraît donc avoir été commise. Ni Michelet, ni Henri Martin [1], qui indiquent brièvement la trêve, ne donnent le nom du lieu où elle a été signée. Le premier historien où on rencontre le nom erroné de trêve d'Orthez, est Sismondi, et son erreur a été depuis encore accréditée par l'autorité de Prescott et de Bergenroth. On lit dans l'*Histoire des Français*, due au célèbre Genevois, cette phrase : Lautrec « signa à Orthez en Béarn, le 1er avril, une trêve d'un an avec Ferdinand le Catholique [2] ». Ce qu'il y a de plus étonnant dans cette assertion, c'est que Sismondi renvoie en note au texte latin de la trêve que Rymer a édité et aux passages de Zurita et de Mariana où cette convention est racontée. Il faut donc admettre, ou que l'historien n'a pas vérifié ses sources, ce qui est probable, ou qu'il a confondu Urtubie, château du Labourd, avec la ville béarnaise d'Orthez. Prescott place également à Orthez la signature de la trêve [3]. Bergenroth est encore moins excusable que l'historien américain et que le savant genevois. Il a eu sous les yeux les pièces originales de la négociation et le texte de la trêve qu'il a traduit en anglais. Il n'en place pas moins à *Orthez*, en Béarn, la conclusion de cette convention [4]. Bien mieux, dans la traduction anglaise qu'il donne du texte latin, il trouve moyen d'entasser erreur sur erreur. Il traduit les mots latins « acta in arce Urtubiae » par ces mots : « conclu au château d'Orthez », paroisse d'Urunhe, diocèse de Bayonne, et il se demande en note si Urunhe ne serait pas Irun en Espagne [5]. Ainsi Bergenroth, en dépit de son origine allemande, prouve qu'il ne sait pas mieux la géographie qu'un Français du vieux temps. Le nom de trêve d'Orthez, que rien ne justifie, s'est donc imposé peu à peu. On le retrouve dans le meilleur précis français qui ait été édité sur le règne de Ferdinand et d'Isabelle, celui de M. Mariéjol [6], et dans les manuels les plus soignés destinés à l'en-

---

1. H. Martin, *Histoire de France*, 4e édit., VII, 416; Michelet, *Histoire de France*, édit. de 1874, VII, 254.

2. Sismonde de Sismondi, *Histoire des Français*, t. XV, p. 623, Paris, in-8, 1829.

3. Prescott, *Histoire de Ferdinand et d'Isabelle*, trad. Renson, IV, p. 144-145.

4. Bergenroth, *Calendars*, Introd., t. II, pp. LIX, LX; texte, pp. 92, 405.

5. Bergenroth, *Calendars*, t. II, nº 91, p. 105.

6. Mariéjol, *l'Espagne sous Ferdinand et Isabelle*, in-8, 1893. Paris, Quantin, p. 85.

seignement secondaire. Il n'est pas inutile de restituer à cette convention sa dénomination véritable, celle de trêve d'Urtubie.

La trêve elle-même avait une importance sur laquelle les contemporains, à commencer par les membres de la Sainte Ligue, n'eurent garde de se méprendre, mais que les historiens, surtout de nos jours, ont presque tous méconnue. Sans doute, sa portée, au premier abord, paraissait limitée. Elle comprenait deux actes diplomatiques très courts : une convention annexe relative au libre passage des courriers à travers la France et l'Espagne [1] et une convention d'ordre politique en sept articles. Le premier, qui est l'article essentiel, stipule la cessation des hostilités pendant un an, entre les parties contractantes, sur le versant occidental des Alpes, ce qui laissait l'Italie en dehors de la trêve, suivant le vœu des deux rois. Les articles 3, 4, 5 et 6 concernent la liberté du commerce et la libre circulation des courriers pour les sujets des deux couronnes, dans les territoires auxquels la trêve s'étend, et ils ordonnent la publication du traité à Bayonne, à Fontarabie, à Narbonne, à Perpignan, ainsi que dans les ports de l'Atlantique dans un délai de dix jours. Le roi de France et le roi d'Aragon s'arrogeaient le droit de comprendre dans la trêve leurs alliés, bien qu'ils ne les eussent pas consultés. Louis XII traitait en effet, en son nom et au nom du roi d'Écosse et du duc de Gueldre, et Ferdinand le Catholique au nom de la reine de Castille, sa fille, du roi d'Angleterre, son gendre, et à ceux de l'Empereur et de l'archiduc Charles. « Quoique le roi de France déclare qu'il est en paix avec l'Empereur, disait l'article 2, l'Empereur est néanmoins compris dans la trêve sur la demande du roi Ferdinand ». Le roi d'Angleterre devait même publier cette convention dans le délai le plus bref. Un terme d'un mois était assigné au roi d'Aragon pour la ratification du texte ; il était porté à deux mois pour l'adhésion des rois de France et d'Angleterre et du duc de Gueldre. Les hostilités devaient être immédiatement suspendues entre ces divers princes [2].

---

1. Texte de cette convention traduit en anglais d'après l'original aux Archives de Simancas, par BERGENROTH, II, nº 92, p. 105.

2. Le texte de la trêve d'Urtubie, copie autographe de 9 pages en latin, à laquelle sont joints les pouvoirs de Conchillos et de Lautrec (ce dernier en français) se trouve aux Archives Nationales, K. 1639, 26. — Il a été publié par RYMER,

La nouvelle de la trêve surprit les alliés du Roi Catholique de la façon la plus désagréable. Ils étaient loin d'ignorer les négociations, mais ils n'en croyaient pas la conclusion aussi proche. Ils avaient supposé qu'elles étaient destinées à gagner du temps. Ferdinand lui-même avait négligé d'indiquer à ses ambassadeurs, Urrea et Caroz, les déclarations qu'ils devaient faire à ses alliés et de préciser ses intentions. Les agents espagnols, entraînés par leur zèle, avaient paru entrer, au nom de leur maître, dans les projets belliqueux du roi d'Angleterre et de Maximilien. Ils avaient même adhéré à la ligue de Malines sans autorisation, si bien qu'il fallut les désavouer [1]. Le roi d'Aragon, accusé de duplicité, prit hardiment les devants et prétendit avoir conclu la convention dans l'intérêt de ses deux alliés, pour prévenir les desseins hostiles des Italiens contre l'Empire et l'Espagne et pour parvenir à réorganiser la coalition générale contre la France, si l'on ne pouvait obtenir de Louis XII une bonne paix. A son ambassadeur en Angleterre il écrivit que s'il avait conclu une trêve d'où l'Italie était exclue, c'est qu'il savait l'Empereur disposé à traiter avec la France, c'est qu'il n'avait pu lui-même arriver à un accord définitif avec Henri VIII au sujet de son projet hasardeux de descente sur les côtes françaises. On pourrait, après avoir réglé les affaires d'Italie, ou bien négocier avec la France une paix avantageuse, ou entamer contre elle une guerre dans laquelle les confédérés seraient plus assurés de la victoire [2]. Au fond, le roi d'Aragon, qui ne s'embarrassait pas de vains scrupules, avait eu surtout en vue l'intérêt de ses propres États. Il avait voulu affermir ses conquêtes et réserver toutes ses forces pour régler la question italienne. S'il avait compris ses alliés dans la trêve, c'est qu'il espérait amener la coalition à concentrer son effort sur l'Italie, y rendre inutiles les tentatives du roi de France, frap-

---

Foedera, etc., t. XIII, pp. 350-352, et traduit en anglais par BERGENROTH, *Calendars*, II, nº 91, p. 104.

1. ZURITA, I. X, chap. 61, 65. — BERGENROTH, II, nº 99, p. 115; nº 97, 112 (5 et 18 avril 1513, adhésion d'Urrea et de Caroz à la ligne). — PRESCOTT. IV, 144-145, remarque avec raison que ce fait n'implique pas nécessairement la duplicité de Ferdinand; Caroz, par exemple, avait agi en vertu d'un pouvoir daté du 21 juin 1512, c'est-à-dire périmé en fait.

2. Ferdinand le Catholique à Luis Caroz et à Pedro de Urrea, avril 1513; BERGENROTH, II, nº 93, pp. 105-106, nº 96, p. 109.

per sur Louis XII un coup décisif qui l'obligerait à déposer les armes ou du moins à ne pas recommencer la guerre sur les Alpes et les Pyrénées pendant quelque temps. En résumé, seul parmi les confédérés, il avait su agir avec netteté, apercevoir clairement le but à atteindre, se décider à temps.

Les autres entreprises des coalisés lui paraissaient à bon droit peu susceptibles d'amener des résultats pratiques. Il n'avait aucune illusion sur la possibilité de faire revivre la Sainte Ligue. Elle était frappée à mort par la défection des Vénitiens, par l'hostilité sourde des puissances italiennes contre les étrangers, par la divergence d'intérêts entre les alliés. Il lui porta le dernier coup sans hésitation et sans remords. La Ligue de Malines, conclue le 5 avril, essaya vainement de la ressusciter; elle ne fut qu'une pâle contrefaçon de la grande coalition de 1511. Sa conclusion n'influa en rien sur les événements d'Italie. Ce furent les Suisses et les Espagnols qui, en brisant à Novare et à Vicence le retour offensif des Français et des Vénitiens, assurèrent bien plus que ne le firent Henri VIII et Maximilien, par la chevauchée sans issue de Guinegate, la conclusion de la paix générale de 1514 et l'échec final de la politique française. La trêve du 1er avril réalisa donc l'objet que s'était proposé son promoteur. Elle lui valut la possession paisible de la Navarre; elle lui permit de partager avec les Suisses la domination de l'Italie. Si sa diplomatie avait gardé dans la conduite de la négociation ses allures dissimulées et hypocrites, s'il avait, en la terminant, consulté avant tout ses intérêts et fait bon marché de ceux de ses alliés, du moins ceux-ci étaient-ils mal fondés à se plaindre. Ils se trouvèrent dupés, non sans avoir essayé d'être les dupeurs, et ces joueurs malheureux portèrent à rire, quand ils s'avisèrent d'invoquer la bonne foi dans une aventure où personne n'avait jugé à propos de faire appel à cette vertu surannée.

P. Boissonnade.

BULLETIN HISTORIQUE

XVIe SIÈCLE

Dans l'histoire des guerres de religion, la question des débuts présente un intérêt tout spécial. D'abord il est curieux d'étudier le développement des passions violentes qui, par une évolution fatale, firent succéder les massacres aux discussions. D'autre part, on s'est longtemps disputé et on discute encore pour savoir qui a porté les premiers coups. Enfin les quatre années qui s'écoulèrent de la mort de Henri II à la paix d'Amboise (1559-1563) sont d'une importance capitale, car elles marquent l'apogée, puis l'arrêt des progrès de la Réforme en France. Aussi cette courte période a-t-elle été l'objet de nombreux travaux. Pour ne citer que le dernier en date, nous rappellerons l'étude très documentée publiée en 1895 par M. V.-L. Bourrilly dans le Bulletin de la Société du Protestantisme français sur les *Préliminaires de la première guerre de religion*. C'est le complément et la suite naturelle de cet intéressant travail que **M. de Lacombe** vient de nous donner sous le titre de : *Les débuts des guerres de religion (Orléans 1559-1564). Catherine de Médicis entre Guise et Condé*[1]. L'ouvrage se divise en trois parties. Dans la première (ch. 1 et 2), l'auteur raconte l'histoire de la Réforme à Orléans des origines à la prise d'armes de 1562 ; les États-Généraux de 1560-1561 y tiennent naturellement une large place. La deuxième retrace l'histoire de l'occupation protestante et du siège de 1563 ; elle comprend trois chapitres sur six. Vient ensuite un dernier chapitre (6), où sont exposés le gouvernement du sieur de Sipierre et l'essai de pacification et de tolérance fait à Orléans après la paix d'Amboise.

C'est en somme l'histoire d'Orléans pendant la première guerre de religion. Mais comme, durant cette période de cinq années, Orléans a été le pivot de toute une politique, le centre et le théâtre d'événements décisifs, on voit quelle peut être l'importance de cette monographie. Quelle est-elle en réalité ? Notons d'abord que le travail de recherches a

1. Bernard de Lacombe. *Les débuts des guerres de religion (Orléans, 1559-1564), Catherine de Médicis entre Guise et Condé*. 1 vol. in-8 de VII-411 p. Paris (Perrin), 1899.

été fait avec un soin très grand, et que, documents imprimés ou inédits, tout semble avoir été vu. En second lieu les faits sont exposés avec méthode et modération ; chaque chose est mise à sa place et à son plan, et un certain nombre de discussions donnent bonne idée du sens critique de l'auteur : enfin le style a de la précision et de l'élégance, qualités trop rares dans les travaux d'érudition. Ce sont là des mérites très sérieux. L'ouvrage a-t-il de plus celui d'apporter des résultats nouveaux ? Outre le récit de la surprise de 1562 et du siège de 1563, auquel il ne nous paraît pas qu'on puisse ajouter, nous signalerons comme la partie la plus nouvelle, et peut-être la plus intéressante, celle qui traite du gouvernement de M. de Sipierre et de l'essai d'une politique d'équilibre entre les deux cultes, trente-cinq ans avant Henri IV, l'édit de Nantes et les chambres mi-parties. Il y a eu là une tentative tout à fait digne d'attention, dont M. de Lacombe attribue justement, semble-t-il, l'honneur à Catherine de Médicis, et qui, rapprochée de celle de l'Hôpital, montre que l'idée d'un accord basé sur des concessions mutuelles a existé avec plus de force qu'on ne le croit d'ordinaire, avant de disparaître momentanément au milieu des fureurs civiles. S'il nous est permis de joindre une critique à ces éloges, nous exprimerons le regret qu'un index alphabétique ne termine pas l'ouvrage. Nous espérons que, s'il a le succès qu'il mérite, cette lacune sera comblée dans une deuxième édition.

On sait qu'après la fin de la Ligue, lorsque Henri IV reconquit successivement les provinces de son royaume, la Bretagne fut la dernière à faire sa soumission. Le duc de Mercœur, qui aspirait à rétablir pour lui-même le trône ducal, y prolongea en effet la résistance jusqu'en 1598; à cette date, abandonné par les Espagnols qui venaient de faire la paix de Vervins, il se décida à traiter. **M. G. de Carné**[1] a jugé utile de rechercher dans les Archives de Simancas (Arch. Nat., Série K.) les nombreux documents français ou espagnols (surtout des correspondances diplomatiques), concernant ces évènements et de publier les principaux. Bien que le détail de ces intrigues compliquées soit sans grand intérêt, un tel dessein était louable. Mais quand nous aurons constaté que les 362 pièces publiées le sont suivant cinq ou six modes différents, que certaines d'entre elles sont données sous forme d'analyses, totales ou partielles, d'analyses rédigées elles-mêmes au XVIe siècle par les scribes de la chan-

1. *Documents sur la Ligue en Bretagne. Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs Bretons avec l'Espagne*, extraits des Archives nationales et publiés avec une préface historiques et des notes par GASTON DE CARNÉ, 2 vol. in-4 de XII-178 et 197 pp. Rennes (Plihon et Hervé), 1899.

cellerie espagnole, qu'il y a des fautes de lecture, et qu'enfin l'auteur, en débutant, déclare que, sachant mal l'espagnol et n'étant pas sûr de ses traductions, il préfère s'en tenir à des analyses, — il faudra reconnaître qu'une prudence salutaire est de mise dans le maniement de cet ouvrage. Il pourra rendre des services, mais à la condition d'être employé avec précaution. En tête, une préface copieuse où le rôle du duc de Mercœur et l'histoire de l'occupation espagnole en Bretagne sont longuement étudiés [1]. — P. Caron.

La biographie que M. **Roze** [2] a consacrée à *Charles de l'Escluse d'Arras, le propagateur de la pomme de terre au XVIe siècle*, a surtout un intérêt agricole. Cependant l'historien pourrait trouver à glaner quelques détails intéressants à travers les nombreuses lettres dont est entremêlé le récit. De l'Escluse se trouvait en France en 1561 et 1562 et il nous donne quelques renseignements sur les préliminaires des guerres de religion. Il écrit d'Orléans au début de septembre : « Quatre fois par semaine, se réunissent ici, auprès des remparts les sectateurs de la pure doctrine au nombre de dix mille hommes, quelquefois plus, pour écouter les prêches ; puis dans le même endroit, l'explication du catéchisme est donnée aux enfants, chaque dimanche à partir de midi. » (P. 16). De même page 24, état de Paris au début de 1563. Certes les faits ne sont pas nouveaux ; mais il est intéressant d'en voir la confirmation. — V.-L. Bourrilly.

XVIIe SIÈCLE

Le premier fascicule des *Délibérations municipales de la ville de Pontoise*, que vient de publier M. **Mallet** [3] concerne la période comprise entre 1608 et 1643. Comme il est naturel, ces délibérations, extraites des Archives de la ville, intéressent avant tout Pontoise. On peut néanmoins en tirer des renseignements d'une portée plus large sur la vie provinciale au XVIIe siècle. On y voit par exemple quelle était alors, dans l'Ile-de-France, l'organisation municipale d'une ville de moyenne importance : elle est constituée par le *Corps de Ville* (1 *syndic* et 2 *échevins*), *l'argentier* ou

1. A la page v, la Ligue est qualifiée de grand mouvement national et *légitime*. C'est là une appréciation subjective qui n'a rien de commun avec l'histoire

2. E. Roze. *Charles de l'Escluse d'Arras, le propagateur de la pomme de terre au XVIe siècle*, br., in-12. Paris (Rothschild), 1899.

3. *Registre des délibérations municipales de la ville de Pontoise (1608-1643)*, publié par Ernest Mallet. 1 vol. in-4 de VIII-107 p. Pontoise (Bureaux de la Société historique du Vexin), 1899.

receveur, élus tous quatre par les *assemblées* particulières ou générales, composées des notables et chefs de famille, réunies sous la présidence du lieutenant civil et criminel, et où sont traités les intérêts communs. Le trait dominant de ce régime, c'est la large indépendance dont jouit la ville dans l'administration de ses affaires. Pour l'histoire même de ces 35 années, notons le triste état des finances, conséquence de la Ligue, la présence de bandes armées qui reparaissent dans les campagnes pendant les années troublées 1614 et 1615, les apparitions fréquentes de la peste (1620, 1633, 1638), l'effet produit par la chute de la Rochelle, la lourdeur des charges imposées par la grande politique de Richelieu, les difficultés financières de toute espèce. Une grève de bouchers, en 1641, qui se termine par la mise à l'amende des « faiseurs de monopolles », mérite une mention spéciale. La publication de ce texte, qui ne présentait pas de difficultés, paraît faite avec soin. En tête, une préface dans laquelle l'éditeur indique quelle en est la valeur et l'intérêt. — P. Caron.

Léon Godefroy était fils du savant Théodore Godefroy : de goûts modestes et sans ambition, il vécut chanoine de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Martin de Montpezat en Quercy. Ses uniques distractions furent différents voyages qu'il entreprit surtout dans le centre et le sud de la France. Ce sont les notes de ces voyages accomplis en Gascogne, Bigorre et Béarn de 1644 à 1646 que M. **Batcave**[1] a publiées. Notre voyageur a noté soigneusement les curiosités des lieux qu'il a vus, les produits du pays, les habitudes, les costumes des paysans qu'il a rencontrés. Nous avons ainsi en quelques pages un tableau animé et précieux de la vie des populations rurales du sud-ouest de la France au milieu du XVIIe siècle. M. Batcave a copieusement annoté le récit et fait preuve d'une érudition considérable, mais parfois insuffisamment avertie. — V.-L. Bourrilly.

XVIIIe SIÈCLE

Professeur de français au Realgymnasium d'Altenburg, M. **E. Köcher**[2], pour donner à l'enseignement de notre langue plus d'intérêt et de portée,

1. *Voyages de Léon Godefroy en Gascogne, Bigorre et Béarn* (1644-1646), publiés et annotés par Louis Batcave. 1 broch. in-8 de 48 p. Paris (A. Picard), 1899.

2. Neusprachliche Abhandlungen *aus den Gebieten der Phraseologie.* u. s w. VII Heft. Dr Edmund Köcher. *Ancien régime. Die französische Königszeit von den Kapetingern bis zur grossen Revolution.* 1 vol. in 8 de IX-104 p., Dresde et Leipzig (Kochs Verlagsbuchhandlung, 1899).

a imaginé d'écrire un livre de lecture sur l'histoire de la royauté française de Hugues Capet à la Révolution, en insistant surtout sur Louis XIV et l'état de la France avant 1789. Ce petit résumé, très simple, très clair, a été fait d'après un certain nombre de livres bien choisis, comme *Chéruel*, *Tocqueville*, *Taine*, *Gasquet*, *Vuitry et Stourm*; l'auteur a lu ausssi les *Mémoires de Saint-Simon*, *le parallèle des trois premiers rois Bourbons* (qu'il intitule à tort *des trois derniers Bourbons*), consulté des articles de revue, etc. Il n'a eu garde d'oublier le remarquable ouvrage de Ranke sur l'histoire de France aux XVIe et XVIIe siècles. M. E. Köcher donne aux élèves allemands une idée exacte de l'évolution du pouvoir royal en France de 987 à 1789. Mais son livre aurait gagné à être divisé en chapitres.

Il appelle *ancien régime* toute l'époque qui va des Capétiens à la Révolution et il croit trouver cette définition dans Taine. En réalité, il faut dans ces huit cents ans distinguer deux régimes : le régime féodal, avec une monarchie féodale d'abord, qui tend peu à peu à la centralisation, et le régime de la monarchie absolue et centralisante. Il aurait fallu montrer comment la France est passée lentement de l'un à l'autre, si bien que dans le second subsistaient encore beaucoup de vestiges du premier, lesquels ne devaient disparaître que sous le régime moderne. L'auteur prend pour centre de son étude Louis XIV. L'histoire de France est alors vraiment l'histoire universelle, comme dit Ranke : il y a peu d'époques dans l'histoire du monde où la politique, l'art et la littérature aient été aussi brillants. C'est aussi pour l'auteur une occasion d'apprendre aux jeunes Allemands les rapports étroits qui ont existé entre la France et l'Allemagne. Et, à ce sujet, M. Köcher dans sa préface fait allusion aux événements présents. Il serait porté à croire, d'après ce qu'il a entendu dire à un jeune Français voyageant dans les Vosges, que sur les cartes des atlas scolaires français les provinces d'Alsace et de Lorraine ne sont pas marquées comme une possession allemande, mais comme une possession française, qui a été ravie aux Français par les Allemands et qui doit être reprise un jour par la France. » « Ainsi, ajoute-t-il, la jeunesse française n'apprend pas la vérité sur la guerre de 1870 (p. x) ». Nous répondrons à M. Köcher et à tous les maîtres allemands, qui ignorent beaucoup trop les choses de France, qu'il n'y a chez nous aucun atlas de ce genre. Les atlas scolaires les plus répandus sont ceux de M. M. Vidal de la Blache, Schrader, Foncin. Les cartes géographiques — je ne dis pas les cartes historiques — n'attribuent nullement l'Alsace et la Lorraine allemande à la France. Cela ne veut pas dire que la France reconnaisse la légitimité d'un état de choses créé par la force.

Il y aurait bien des critiques de détail à adresser à M. Köcher. Il consulte trop souvent Taine, un philosophe, et même M. Brunetière, un littérateur, pour peindre l'état social de la France en 1789. En suivant ce dernier, il arrive à croire à « la douceur de vivre sous Louis XVI » (p. 88); c'est vraiment se moquer, et nous le renvoyons à des auteurs qu'il cite lui-même sans les avoir lus, comme l'abbé Mathieu, aujourd'hui archevêque de Toulouse (*L'ancien régime dans les provinces de Lorraine et Barrois*, Paris, 1878, in-8), E. Champion (*La France d'après les cahiers des États généraux*, Paris, 1897, in-12), Taine lui-même, qui parle d'ailleurs assez vaguement de la misère des classes rurales. Sans doute il y avait des pays riches encore, mais lesquels, d'après A. Young? La Flandre, l'Alsace, la vallée de la Garonne et le Béarn. Les paysans propriétaires, très nombreux dans ces riches plaines, étaient dans *l'aisance*, voilà tout. — M. Köcher dit (p. 202) que, plus le bien-être augmentait, plus le mécontentement grandissait dans le peuple. Des études approfondies prouvent le contraire. La misère croissait chaque jour; l'année 1788 fut navrante, une très mauvaise récolte engendra des disettes et des émeutes qui continuèrent l'année suivante. Cependant les impôts étaient chaque jour plus lourds, les droits seigneuriaux s'élevaient même à un taux inconnu jusqu'alors. Mais il y aurait mauvaise grâce à insister trop sur des erreurs de détail dans un livre aussi général et élémentaire. — Ph. Sagnac.

Dans un opuscule qui vient de paraître à Berlin, **M. Fitte**[1] s'est proposé d'étudier le rôle de la question religieuse dans la préparation et au cours de la guerre de Sept ans. Dès 1756, le renversement des alliances et le rapprochement franco-autrichien avaient été préparés par l'affaire de Hesse-Cassel. Le prince héréditaire, Frédéric, s'étant converti au catholicisme, son père, Guillaume VIII, poussé par le *Corpus Evangelicum*, fit décider par les États que nul office ne pourrait être occupé par un catholique dans le landgraviat. Cet « acte d'assurance » avait été ratifié par presque toutes les cours protestantes, notamment celle de Prusse. Au contraire, la France lui avait fait secrètement une vive opposition, et le rôle joué en cette occasion par Champeaux, résident français à Hambourg, a été beaucoup plus actif qu'on ne l'a pensé jusqu'ici. Cette affaire fut très utile à Kaunitz pour gagner Louis XV à l'idée d'une alliance. Celle-ci une fois faite (1756), non seulement les groupements de forces politiques se trouvaient intervertis, mais de plus l'union des deux puissances

1. Dr S. Fitte. *Religion und Politik vor und während des Siebenjahrigen Krieges*. 1 br in-4 de 34 pp. Berlin (Gaertner), 1899.

catholiques, France et Autriche, contre les deux puissances protestantes, Prusse et Angleterre, donnait à la lutte qui allait s'engager un caractère de guerre religieuse. Dans les deux camps, on chercha à en profiter : en envahissant la Saxe, Frédéric II se présenta comme le protecteur du protestantisme ; mais il échoua dans ses efforts pour avoir, par ce moyen, le concours de la Hollande et du Danemarck : c'est qu'en effet les intérêts politiques étaient malgré tout plus puissants que les intérêts religieux, et l'on sentait fort bien que l'issue de la guerre, quelle qu'elle fût, ne pourrait modifier qu'indirectement la situation respective des différentes confessions. — Telle est la question traitée par M. Fitte ; il l'a fait d'une manière intéressante, mais la faible étendue de sa brochure la rend forcément un peu superficielle. — E. Stengel.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

On sait que depuis une dizaine d'années surtout une véritable rénovation de l'histoire de la Révolution française s'est produite grâce à des historiens comme MM. Aulard, Champion, Chassin, Chuquet, Charavay, Montier, Flammermont, etc, et à des érudits comme MM. Tuetey, Tourneux, Guillaume, Brette, Sigismond Lacroix, etc. Une foule de livres, de documents ont paru ; des répertoires bibliographiques admirables ont été entrepris, notamment par MM. Tourneux et Tuetey. Ces bibliographies sont des instruments de travail très précieux. Aucune autre période de l'histoire de France n'en possèdera de comparables. **M. Tuetey** vient de faire paraître le quatrième volume de son répertoire[1] qui contient la bibliographie des sources manuscrites des grands événements de l'Assemblée législative jusqu'à la journée du 10 août. Il a classé admirablement les pièces, indiqué complètement tous les titres, ce qui nous permet de juger de l'importance des documents. Il a toujours soin de donner la cote des originaux, puis d'indiquer les manuscrits reproduits soit dans le Procès-verbal de l'Assemblée, soit dans les Archives Parlementaires, dans l'Histoire parlementaire de Buchez et Roux ou dans tout autre ouvrage.

Depuis quelques années les historiens de la Révolution ont cherché à étudier d'une manière critique les grandes journées de cette époque.

---

1. Alexandre Tuetey. *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française.* Tome IV, *Assemblée Législative* (première partie), 1 vol. gr. in-8 de xxxv-652 pages. Paris, Imprimerie nouvelle, rue Cadet, 1899.

Tels Flammermont, qui a expliqué avec le sens critique que l'on connaît la journée du 14 juillet 1789 (*La journée du 14 juillet 1789* par Pitra, avec introduction par J. Flammermont, 1892, in-8) ; M. Mathiez, qui a montré si nettement les causes des journées des 5 et 6 octobre (*Étude critique sur les journées des 5 et 6 octobre 1789*, extrait de la *Revue historique*, années 1898 et 1899). Aujourd'hui c'est M. Tuetey qui nous donne dans l'introduction de son répertoire une explication solide, précise, définitive, de la grande journée du 10 août 1792. Il était de mode chez certains historiens, comme Taine, Mortimer-Ternaux et leurs disciples, de voir dans les grandes journées révolutionnaires des coups de main d'une populace corrompue, avinée, pillarde ; ils avançaient ces affirmations, prétendaient parfois les avoir trouvées dans l'Encyclopédie méthodique ou ailleurs, se dispensant de toute étude critique (cf. J. Flammermont, *Les gardes françaises en juillet 1789*, *La Révolution française*, 14 janvier 1899, p. 12-24). L'étude de M. Tuetey portera un nouveau coup à cette méthode déplorable. Elle rectifie sur tous les points Taine et Mortimer-Ternaux et sur quelques points seulement Michelet. Ce sont des patriotes, non des insurgés de profession, qui ont pris les Tuileries : 1° des fédérés marseillais, brestois et des départements ; 2° des citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel. Ils se battirent avec courage, et beaucoup d'entre eux, atteints de blessures assez graves, n'attendirent pas leur guérison pour aller aux armées. — Taine dit encore « que la nation se garnit les mains et s'en donne à cœur joie dans le palais » (*la Révolution*, tome II, p. 248). Les preuves contraires abondent. Pauline de Tourzel, dame de la reine, écrit dans ses mémoires, tome II, page 225 : « Il est remarquable que cette armée de bandits s'était interdit le vol aux Tuileries et mettait impitoyablement à mort ceux qu'elle surprenait s'appropriant quelque effet du château. » Certes, des malandrins se mêlèrent aux patriotes, mais les gardes nationaux surent soustraire au pillage les objets précieux. — Taine et Mortimer-Ternaux représentent cette journée comme sans importance en elle-même. Au contraire, la lutte fut très vive ; ce ne fut qu'après un combat acharné que le château fut emporté. Les Suisses, — c'est ce qui ressort des déclarations des patriotes et des soldats suisses échappés au massacre, — tirèrent les premiers sur le peuple, puis se groupèrent dans le grand escalier où ils furent en grande partie massacrés. Il y eut beaucoup plus de morts et de blessés que ne le disent Taine et Mortimer-Ternaux, beaucoup moins aussi que ne le prétend Michelet. Il n'y eut pas des milliers de patriotes tués ou blessés, mais il y en eut beaucoup plus d'une centaine. M. Tuetey nous donne le nombre de 376, dont 42 fédérés marseillais, 9 fédérés

brestois, 32 fédérés d'autres régions, 8 gendarmes et 285 gardes nationaux parisiens. Il a dressé une liste complète de ces 376 citoyens avec tous les renseignements qu'il a pu trouver sur chacun d'eux, d'après des états certifiés par Pache, maire de Paris (Arch. Nat., F[15] 3271). Voilà donc écrite définitivement cette histoire du 10 août que beaucoup d'historiens avaient fini par rendre légendaire et insignifiante tout à la fois, à force de vouloir plier les faits à leurs théories et à leurs aspirations politiques. C'est une journée héroïque où le peuple de Paris et de quelques départements a lutté bravement, et où il a toujours montré, à côté de sa cruauté envers les Suisses désarmés, un désintéressement et un patriotisme indéniables. — Ph. SAGNAC.

Le livre récent de **M. Vallaux**[1], intitulé : *Les Campagnes des Armées françaises* (1792-1815), est un résumé. « Mon seul but, dit l'auteur dans l'avant-propos, a été d'exposer d'une manière précise et claire, autant que faire se pouvait, des événements que les historiens militaires délayent en de copieux volumes ». Il est certain que le moment était favorable pour un essai de ce genre. Grâce à la publication des travaux critiques et des nombreux mémoires parus dans ces dernières années, on commence à bien connaître les guerres de la Révolution et de l'Empire, et M. Vallaux n'avait que l'embarras du choix quand il a dû choisir ses sources, dont il nous donne la liste à la fin de son volume. Cette liste comprend une trentaine d'ouvrages, tant recueils de documents et histoires documentaires que mémoires et monographies, et montre que l'essentiel a été vu.

L'ouvrage possède les qualités indispensables à un bon résumé, c'est-à-dire qu'il est précis et clair. L'exposé est concis, et bien qu'une énorme quantité de faits s'y trouvent ramassés, il ne s'ensuit aucune confusion. Quand il est amené à parler de quelque question controversée, l'auteur ne s'attarde pas à des discussions déplacées ; il indique l'opinion la plus plausible, la justifie brièvement et passe. Grâce aux cartes très nettes qui accompagnent le texte, on peut suivre facilement les mouvements des armées. — Ce sont là de sérieux mérites, et ce ne sont pas les seuls : ce qui nous paraît le plus nouveau, le plus original dans ce volume, c'est la présence, à côté du détail des opérations, de vues générales fort intéressantes sur la composition et la valeur des armées républicaines, sur la guerre offensive de Carnot et du Comité de Salut public, sur le génie militaire de Napoléon, sur l'organisation et la puissance de la Grande Armée aux différentes époques de sa courte

1. CAMILLE VALLAUX. *Les Campagnes des armées françaises (1792-1815)*. 1 vol. in-12 de 364 pp., avec 17 cartes, Paris (Alcan), 1899.

histoire, de son apogée à sa décadence. Il y a là un certain nombre de constatations qui, sans doute, avaient déjà été faites, et de conclusions auxquelles conduisent tout naturellement l'étude des documents. Mais jusqu'ici on a trop négligé, dans les manuels, dans les ouvrages généraux destinés aux étudiants et au grand public, de donner aux considérations de ce genre la place qui leur revient; dans les établissements d'instruction, on a trop souvent insisté, par exemple, sur le détail des marches et combats de la Grande Armée, sans faire ressortir les modifications profondes qu'ont subies, au cours des dix années de son existence, les éléments moraux et matériels qui constituaient sa valeur; on a trop souvent retracé les péripéties de la campagne de Russie et les horreurs de la retraite sans indiquer l'imprudence du plan de Napoléon, et les causes essentielles, stratégiques et autres, du désastre final. Nous souhaitons que le livre de M. Vallaux, qu'il faut recommander tout spécialement aux professeurs et aux candidats à l'École spéciale militaire, marque l'introduction, dans l'étude classique de notre histoire militaire, d'une sorte de « philosophie » qui en augmente singulièrement l'intérêt.

Le principal mérite des *Souvenirs* du **Capitaine Routier** [1], que vient de publier son petit-fils, réside dans ce fait que leur auteur, soldat de 1798 à 1814, a pris part aux longues guerres du Directoire, du Consulat et de l'Empire (sauf la campagne de Zurich) sur les théâtres d'actions secondaires. En 1805, on le trouve combattant en Italie et participant aux opérations dans la Calabre et dans la Pouille; il y reste jusqu'en 1809. A cette date, la guerre contre l'Autriche le ramène sur l'Adige, puis en Hongrie; il est aux batailles de Sacile et de Raab. Après plusieurs mois de cantonnements en Tyrol, il passe les années 1811 et 1812 à guerroyer en Catalogne et en Cerdagne. En 1813, il retourne en Italie et y reste jusqu'à la trahison de Murat, en 1814. Congédié par la Restauration, il accueille avec enthousiasme le retour de l'Empereur, et est mis à la demi-solde après la bataille de Waterloo, à laquelle il n'assiste d'ailleurs pas; il n'est rappelé à l'activité que par la Monarchie de Juillet. Il avait donc été mêlé à un assez grand nombre d'événements militaires sur lesquels les renseignements individuels n'abondent pas, et à ce titre ses *Souvenirs* présentent un certain intérêt historique. Sans doute, ils ne valent pas les *Cahiers* de Coignet : on y trouve trop de récits de marches et de combats et pas assez de détails sur la vie militaire, l'état d'esprit de la troupe, etc. Nous signalerons néanmoins : la relation de la campagne de Zurich, la

1. *Récits d'un soldat de la République et de l'Empire* (*1792-1830*), publiés par son fils le Colonel Routier. 1 vol. pet. in-8 de 243 p. Paris (Vermot), 1899.

guerre d'escarmouches et d'embuscades en Espagne de 1811 à 1813, la rentrée de l'Empereur à Paris en 1815 (passage particulièrement curieux), des détails assez piquants sur l'existence des officiers en demi-solde. L'exposé semble sincère et exact [1], autant qu'on peut en juger sans contrôler — ce qui serait difficile et très long — tous ces faits dont la plupart ont un caractère personnel. C'est en somme, comme le dit fort justement l'éditeur, le « simple récit de l'existence d'un soldat pendant les grands évènements du commencement du siècle ».

M. **Désiré Lacroix**, ancien attaché à la Commission de la correspondance de Napoléon Ier, publie, dans la *Bibliothèque de Mémoires historiques sur la Révolution, le Consulat et l'Empire* de la librairie Garnier, une réédition des *Mémoires de Bourrienne* [2]. Deux volumes ont paru, sur cinq que comprendra l'ouvrage complet; le texte est accompagné de nombreuses notes, destinées soit à servir d'éclaircissement aux faits contenus dans le récit, soit à rectifier des erreurs historiques. Ces dernières sont nombreuses. On sait en effet que ces Mémoires, parus de 1829 à 1831, ne sont pas de Bourrienne, qui se contenta de les signer et de fournir à leur rédacteur, M. Villemarest, un certain nombre de documents. Il faut donc s'en servir avec précaution, d'autant plus qu'une violente animosité contre Bonaparte y éclate à tout instant, et, à cette condition, on peut en tirer un certain nombre d'anecdotes, de traits, d'appréciations qui ne se trouvent que là. Ces différents points ont été traités par M. Lacroix dans une note sur Bourrienne, qui est placée au début du premier volume. Le deuxième s'arrête à 1802; à cette date Bourrienne quitta ces fonctions de secrétaire du Premier consul, qui lui permettaient de voir et de savoir tant de choses : c'est dire que ces deux premiers tomes contiennent le partie la plus intéressante de ses Mémoires. — P. Caron.

XIXe SIÈCLE

Les principaux mérites de la brochure que **M. Brümmers** [3] a consacrée au séjour de Napoléon Ier et d'Alexandre à Erfurt en 1808, sont l'abon-

---

1. Pourtant il est question, à la page 21, à propos de la guerre de Vendée, de combats à Doué, Caron et Beaulieu; il faut lire évidemment : Doué, Coron et Beaupréau.

2. *Mémoires de M. de Bourrienne, ministre d'État sous le Consulat, l'Empire et la Restauration.* Édition nouvelle, refondue et annotée par Désiré Lacroix. 2 vol. in-18 de xv-493 et 547 p. Paris (Garnier frères), 1899.

3. Dr G. Brümmers. *Napoléons Aufenthalt in Erfurt im Jahre 1808.* 1 br in-8 de 27 pp. Erfurt (Neumann), 1899.

dance et la précision des détails. L'auteur ne s'occupe pas de la portée politique de l'entrevue, des questions qui y furent traitées et des décisions qui y furent prises. Il a voulu simplement faire revivre les jours brillants de septembre et octobre 1808, la réception solennelle des souverains, les fêtes qui suivirent, les représentations théâtrales devant un parterre de rois, en un mot, donner la physionomie de cette petite ville de Thuringe en ces instants où elle fut vraiment le centre de l'Europe. Il y a réussi, et son travail, fait avec soin, pourra être lu avec agrément et profit. — E. STENGEL.

M. Joseph Turquan, qui a écrit plusieurs livres sur les femmes de l'Empire, vient de faire paraître dans sa collection de « Souveraines et grandes dames » un nouveau volume sur les *Favorites de Louis XVIII* [1]. On ne peut dénier à cet ouvrage le caractère d'œuvre historique, mais il faut faire de graves réserves. L'histoire de M. Turquan a une allure littéraire accentuée; l'auteur n'hésite pas à développer, pendant des pages entières, ses idées sur les objets les plus divers; dans son exposé, il fait preuve d'un franc-parler accompli, décoche au passage des traits aux uns et aux autres, habille lestement d'une épithète les hommes, les femmes et les choses. Cette manière d'écrire l'histoire peut amuser et paraître piquante; mais elle n'a rien du tout de recommandable et elle est contraire aux principes du travail scientifique. D'autre part, il n'y a pas à attribuer trop d'importance à la mention qui suit le titre : « D'après les témoignages des contemporains, des lettres et documents inédits ». En effet, l'auteur n'a guère employé que les mémoires du temps, qu'on doit utiliser avec précaution, jusqu'à ce que la critique en ait été faite. Enfin si l'ouvrage n'est pas sans intérêt, et si ces épisodes d'histoire scandaleuse expliquent certains évènements de l'histoire politique de la Restauration, il est regrettable que le sujet ait prêté à des dissertations et des détails égrillards, et que M. Turquan se soit fait, à ce point de vue, un devoir de l'épuiser. — P. CARON.

Le quatrième volume du *Bismarck-Portefeuille* de **M. H. von Poschinger** [2] vient de paraître. On y trouvera plusieurs chapitres concernant la guerre de 1870-71. Fait sur le même plan que les précédents, il se compose d'une

---

1. JOSEPH TURQUAN. *Souveraines et grandes dames. Les Favorites de Louis XVIII*, d'après les témoignages des contemporains, des lettres et des documents inédits. 1 vol. in-18 de 291 p. Paris (Montgredien), 1899.

2. *Bismarck-Portefeuille, herausgegeben von H.* VON POSCHINGER. IV Band. 1 vol. in-8 de 209 pp. Stuttgart et Leipzig (Deutsche Verlagsanstalt), 1899.

série de pièces d'extraits de mémoires de Kaysrler, de L. Schneider, de Stieber, d'Abeken, de Forbes, de Sheridan, etc., sans compter les souvenirs de combattants et de personnages plus obscurs. Les journaux eux-mêmes, le *Figaro*, le *Gaulois*, etc., ont été mis à contribution. Il était inévitable qu'une compilation de ce genre ne fût pas d'un bout à l'autre d'un égal intérêt, et il faut avouer que, dans certaines parties, elle en est totalement dénuée. Les relations reproduites par M. U. Poschinger de l'entrevue de Napoléon III et de Bismarck dans la maison du tisserand de Frénoy sont assez curieuses, de même que les pages de Lothar Bucher citées dans le volume, et en général s'accordent bien avec les *Pensées et souvenirs* du chancelier. Par contre on peut s'étonner que l'auteur ait eu recours, malgré la défiance visible qu'ils lui inspirent, aux mémoires du peintre anglais Richmond, qui séjourna à Friedrichsruhe en 1887, et qu'il ait fait place à nombre de petites pièces, billets de remerciements, etc., dont l'insignifiance absolue ne peut être niée un seul instant. — E. Stengel.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le *Proudhon* de **M. Mülberger** [1] n'est que la dernière et la plus complète d'une série d'études consacrées par lui à Proudhon [2]; dans ce volume de 240 pages, il a voulu résumer ces études, et donner un tableau d'ensemble de la vie et de l'œuvre d'un auteur qu'il aime et qu'il a beaucoup fréquenté. Deux méthodes, dit-il, se présentaient à lui : il pouvait ou bien représenter Proudhon successivement comme philosophe, comme réformateur social, comme économiste scientifique, ou bien se contenter de faire, dans une esquisse biographique, la revue rapide du « riche matériel d'idées qu'il a répandu pas à pas dans ses œuvres » ; c'est cette dernière méthode que M. Mülberger a préférée ; il a voulu faire de son livre une biographie et une analyse.

L'ouvrage est divisé en trois parties, qui correspondent à trois périodes de la vie de Proudhon : dans la première, M. Mülberger étudie le critique (jus-

---

1. P. J. Proudhon, *Leben und Werke*, *von* Arthur Mülberger ; Stuttgart, Fr. Frommanns Verlag, 1899, in-8, 240 p.

2. *Von und über Proudhon*, dans la « *Wage* » de 1878 et 1879 ; *Proudhons Theorie des allgemeinen Wahlrechts*, dans les « *Annalen des deutschen Reichs* », 1891, 3. H. ; *Studien über Proudhon*, Stuttgart, Göschen, 1891.

qu'en 1848), dans la deuxième, le combattant (1848-1852), dans la troisième, le penseur (1852-1865); à la première période appartiennent les *Mémoires sur la propriété* et les *Contradictions économiques*; dans la deuxième, Proudhon s'efforce de donner au public les solutions pratiques des problèmes sociaux, et de remuer par ses journaux l'opinion; dans la troisième enfin, il élabore ses ouvrages théoriques, dont plusieurs resteront inachevés, et les expositions de sa doctrine. — Cette division de la vie et de l'œuvre de Proudhon est spécieuse, mais elle n'est pas exacte; il est impossible de séparer, dans Proudhon, le critique, le combattant, le penseur, et d'attribuer à une période différente chacun de ces différents personnages; le critique est aussi remarquable que le théoricien dans la *Justice* (1858) et dans les œuvres postérieures à la *Justice*; en revanche, presque toutes les idées positives du théoricien se trouvent, plus ou moins claires et dégagées, dans les œuvres antérieures à 1852; enfin, Proudhon n'a jamais cessé d'être un lutteur et un combattant; il l'était avant la révolution de 1848, et, s'il a eu un moment d'affaissement après le coup d'État, il s'est bientôt repris, et dès 1857, il est rentré dans la bataille pour la défense de ses idées.

Dans le détail, la biographie de M. Mülberger ne renferme pas d'erreur sérieuse, et ne laisse de côté aucun fait digne d'être rapporté; d'autre part, elle ne révèle rien d'inédit; on ne trouve pas trace de recherches personnelles; l'auteur s'est contenté, partout où il l'a pu, de se référer aux biographies parues antérieurement; l'excellente étude de Sainte-Beuve [1] lui a particulièrement servi: plus d'une page de Sainte-Beuve a discrètement passé, en une traduction scrupuleusement exacte, dans son texte allemand et Sainte-Beuve lui a plus d'une fois évité la peine de choisir les citations topiques de leur commun auteur, en lui en offrant de toutes préparées, qu'il faut reconnaître excellentes. — L'analyse des œuvres de Proudhon, qu'il mêle à la biographie, est sommaire, ce qui s'accorde avec le dessein de l'ouvrage, et superficielle; elle est trop souvent sans proportion avec l'importance et la valeur des œuvres; l'analyse et le jugement des *Contradictions économiques* tiennent tout juste cinq pages; il est consacré deux fois plus de place aux *Réformes à opérer dans l'exploitation des chemins de fer* qu'à la *Philosophie du progrès*: tout cela est fait pour déformer la vue d'ensemble que cet ouvrage prétend donner à l'œuvre de Proudhon. — M. Mülberger est hostile au marxisme et au socialisme contemporain, mais il n'est pas hostile au socialisme de Proudhon, qu'il juge très différent; son livre est écrit dans un esprit favorable aux doctrines qu'il

1. P. J. Proudhon, *sa vie et sa correspondance* (1838-1848); Paris, Michel Lévy, 1875.

expose, et quoique souvent il soit destiné à ne pas les faire très bien comprendre, il est de nature à y intéresser le lecteur et à éveiller sa sympathie pour l'homme qui les a conçues.

L'ouvrage, qui est pourvu de l'appareil scientifique d'un index, ne contient exactement que huit références : cinq d'entre elles renvoient à divers ouvrages de M. Mülberger lui-même sur Proudhon et sur le marxisme ; les trois autres au *Feuerbach* de Bolin, au livre de M. de Stockhausen sur la théorie proudhonienne de la valeur, enfin au très mauvais *Proudhon* de M. Desjardins : cette énumération juge la méthode.

Avec ses erreurs et ses défauts, ce livre n'est pas sans mérite et sans utilité : c'est un résumé qu'on peut recommander à qui veut s'aventurer dans l'étude de l'œuvre énorme de Proudhon ; c'est un guide dont il faut se défier, qui a la vue courte, mais qui peut mettre en chemin. — H. Bourgin.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

GEORGES BARDOT. **La question des Dix Villes impériales d'Alsace, depuis la paix de Westphalie jusqu'aux arrêts de « réunions » du conseil souverain de Brisach (1648-1680)**, in-8, 296 pp. Picard (Paris) et Rey (Lyon).

La question des Dix Villes impériales d'Alsace n'est qu'une partie de la « question alsacienne » qui se trouva posée par les traités de Westphalie. Elle fut la source de longues contestations et de conflits fréquents durant la seconde moitié du XVIIe siècle et le XVIIIe ; aujourd'hui encore on ne peut pas dire qu'elle soit définitivement vidée entre les historiens qui se sont plu à l'obscurcir. L'unique moyen d'y voir clair est, comme l'a fait M. Bardot, de suivre la marche des négociations, en s'attachant scrupuleusement aux textes, l'esprit libre de tout amour-propre national, fort déplacé en la matière.

Et d'abord, comment la question se pose-t-elle ? La France était intervenue dans la guerre de Trente ans pour ruiner la maison d'Autriche dans ses deux branches, espagnole et allemande : c'est aux dépens de cette dernière que fut conclue la paix en 1648. Le 26 mai 1646, les Impériaux offrent de céder à la France en toute souveraineté les domaines et les titres de la maison d'Autriche en Alsace et le 13 septembre un accord intervient sur ces bases, qui passe dans le traité définitif, sous les articles 73 et 74 (75-76 dans Vast, les *Grands traités du règne de Louis XIV*, I). Les territoires et les titres appartiendront à la France, *absque ulla reservatione, cum omnimoda jurisdictione et superioritate, supremoque dominio a modo in perpetuum*. Ces articles substituaient la France à la maison d'Autriche dans ses possessions territoriales, droits et titres en Alsace, avec cette seule différence que, tandis que la maison d'Autriche les relevait de l'Empire, la France les tiendrait indépendamment de l'Empire. Parmi les villes et les États sur qui allait ainsi s'étendre la domination de la France, certains avaient des privilèges, des garanties d'indépendance dans leur immédiateté vis-à-vis de l'Empire qui leur parurent menacées par ladite cession. Les Dix Villes impériales [1] dépendant de la Préfecture de Haguenau furent du nombre et multiplièrent les mémoires de protestation. Le 21 novembre 1647, dans la rédaction

1. Ces dix villes étaient : Haguenau, Colmar, Schlestadt, Wissembourg, Landau, Obernau, Rosheim, Münster-au-Val-Saint-Grégoire, Kaisersberg, Turkheim.

définitive, on introduisit un article 87 (89 dans Vast, *op. cit.*), destiné à sauvegarder la situation des villes tout en confirmant les droits de la France. Il y était dit que le roi de France serait tenu de respecter la liberté et l'immédiateté vis-à-vis de l'Empire dont jouissaient les Dix Villes, et de ne pas étendre sur elles sa supériorité royale (superioritas regia), *ita tamen*, ajoutait-on en reproduisant les termes des articles 73-74, *ita tamen ut presente hac declaratione nihil detractum intelligatur de ea omni supremi dominii jure, quod supra concessum est.* C'est dans cet article que gît la difficulté pour la question qui nous occupe.

La réserve de l'immédiateté des villes, c'est-à-dire une grande indépendance dans le gouvernement, le droit de députer aux cercles du Haut-Rhin, aux diètes impériales, n'était pas en contradiction avec la cession stipulée par les articles 73-74; car ce qui par ces articles était cédé à la France sous le nom de *Préfecture provinciale* (Landvogtei) c'était non pas *un territoire* mais un ensemble *de droits et de prérogatives* que la maison d'Autriche exerçait depuis près d'un siècle. Ces droits, « résultats pour la plupart de conventions particulières et variables, d'expédients acceptés ou subis de part et d'autre, de précédents ayant acquis force d'usage » (p. 28), ces droits étaient obscurs, mal définis, contestés (I, § 2). Mais c'était là la moindre difficulté. Comment les exercerait la France? Les articles 75 et 87 disaient : *cum supremo dominio.* Que fallait-il entendre par là? Le souverain domaine était-il une entière souveraineté impliquant pour les Dix Villes une sujétion à ce qui pourrait leur être prescrit « à raison de la Préfecture », — ou bien un simple titre de possession perpétuel et irrévocable, n'affectant en rien l'essence même de leur immédiateté? Il est déjà fâcheux que deux interprétations aussi diverses soient rendues possibles par l'obscurité du texte; mais même en adoptant celle qui littéralement paraît la plus juste, celle de Gravel par exemple, même en entendant ce mot de souveraineté « dans le sens que Sa Majesté [Louis XIV] ne connaîtra ce droit de Préfecture ni de l'Empereur, ni de l'Empire », la situation que l'article 87 créait aux Dix Villes était une situation anormale et au fond contradictoire. Car l'exercice, même mesuré, de droits aussi peu déterminés et aussi mal définis que ceux du Préfet ne pouvait manquer d'amener des contestations. Fortes de leur immédiateté, les villes les porteraient nécessairement devant l'Empire, duquel la France, expressément, ne dépendait pas. De sorte que si la France cédait, son *supremum dominium* n'était qu'un vain mot; si elle faisait valoir ses droits, elle réduisait l'immédiateté des Villes à une apparence et à une chimère. L'obscurité enveloppait en somme une contradiction que l'on eût tout de suite aperçue dans l'opposition irréductible des deux termes immédiateté

et souveraineté, si l'on avait pris la peine de les expliquer comme les Villes le demandaient. Mais leurs demandes furent vaines. Il eût fallu reprendre les négociations, peut-être à la base, et la France était pressée d'en finir. D'ailleurs ni elle, ni surtout l'Autriche n'étaient désireuses d'éclaircir ces points obscurs dont elles comptaient tirer parti. Et sans explication ni modification d'aucune sorte, le traité fut définitivement signé le 24 octobre 1648.

Les difficultés pratiques ne tardèrent pas à surgir à propos du droit de garnison et de l'installation du nouveau grand-bailli, malgré les dispositions conciliantes du gouvernement de Louis XIV. Les villes, craignant que le Roi ne voulût « tourner quelque jour la protection en propriété » et « sous prétexte de la protection, s'impatronner du droit de seigneurie souveraine », font appel à l'Empire. La France avait un moyen de sortir de cette situation embarrassante pour elle et dangereuse pour les Villes, c'était d'obtenir la réincorporation à l'Empire des cessions de 1648. Elle eût été ainsi substituée purement et simplement à la maison d'Autriche. Elle aurait accepté dès 1648. Elle y songea à la diète de Nuremberg et s'y efforça à celle de Ratisbonne, puis à la députation de Francfort, soit que Louis XIV devînt membre de l'Empire, soit même qu'il fût élu Empereur; mais toujours l'Autriche s'y opposa de toutes ses forces. Le seul résultat des négociations françaises fut la conclusion en août 1658 de la Ligue du Rhin, à laquelle la France adhéra comme « participant à la paix ». Les traités de 1648 étaient garantis, et, en retour de son appui, les princes s'engageaient à assister le roi de France « dans et pour les provinces qu'il possédait en vertu du traité de paix » (art. 9).

« Le gouvernement français considéra l'introduction du roi dans l' « Alliance du Rhin » comme un moyen pour lui d'obtenir indirectement les mêmes résultats que s'il eût été reçu parmi les États de l'Empire..... » (P. 130). Aussitôt son action, tout en demeurant pacifique, devint plus énergique en Alsace. Trois mois après la conclusion de la Ligue, le 4 novembre 1658, fut installé le Conseil souverain d'Alsace siégeant à Ensisheim pour s'enquérir des droits du roi, dont Colbert de Croissy s'informait depuis deux ans. Une partie des pouvoirs du bailli passaient ainsi au conseil; c'était l'assimilation des villes immédiates aux possessions héréditaires de la maison d'Autriche transmises en toute propriété, la protection « se tournant » en propriété. C'était aussi l'esquisse de la politique dite des « réunions », faite précisément par l'homme, Colbert de Croissy, qui la poursuivra plus tard et la conduira jusqu'à son terme. Naturellement, les villes protestèrent contre le Conseil, contre le serment exigé d'elle par le nouveau grand-bailli, le duc de Mazarin, et firent appel à l'Empire.

Sur les conseils de Gravel, représentant de la France dans l'Empire, Louis XIV remit à plus tard l'exercice de ses droits. Les Villes avaient confié « leur cause à l'Empereur et à l'Empire non comme juges du Roi très chrétien, mais comme consignataires de la paix ». Un arbitrage demandé par les Villes et recommandé par la Diète fut accepté par Louis XIV, qui vit là un moyen de soustraire cette affaire à l'Empire. On souhaitait un débat général sur les clauses obscures des traités de Westphalie. Ce débat, qui aurait dissipé toute équivoque et supprimé toute cause de conflit, Gravel n'y était pas absolument hostile, car il pensait que dans l'exercice intégral de ses droits de Préfet, Louis XIV avait le moyen de ruiner l'immédiateté des Villes. Mais il le trouvait inopportun, n'étant pas encore suffisamment instruit de ces droits. D'autre part, Louis XIV tenait à ne pas laisser voir, en pleine lumière, ses prétentions à la domination de l'Alsace, surtout au moment précis où la méfiance contre son ambition grandissait en Allemagne. Aussi toute l'activité de Gravel s'employa-t-elle à rendre vains les débats de la commission d'arbitrage. Il réussit à faire porter la discussion sur la question du serment qui était, il est vrai, primordiale, puisque c'était « la seule marque par laquelle les villes devaient reconnaître la souveraineté du roi sur la préfecture et qui la distinguait d'avec la dépendance avec laquelle la maison d'Autriche la possédait » (p. 192). C'était un procédé dilatoire excellent, car il permettait des discussions sans fin sur des termes généraux, avant qu'on en vînt aux détails. En fait, l'arbitrage accepté en 1665, inauguré seulement en 1667, après trois ans de controverses sans résultats, languit et se trouva suspendu en 1673.

Alors la politique de Louis XIV à l'égard des Dix Villes changea. Jusqu'en 1673, par suite de sa lutte contre l'Espagne, il avait cru de son intérêt de ménager l'Empire et les princes allemands : il avait donc essayé de résoudre d'une manière pacifique la contradiction de l'article 87. Il n'avait pas réussi, et en 1673 l'Empire, dans la guerre de Hollande, se prononçait contre lui. Dès lors, en vertu de ses droits de Préfet, exercés dans leur plénitude, il occupa militairement les villes : la question se trouvait ainsi résolue en faveur de la France. L'équivoque n'existait plus. A Nimègue, les Impériaux essayèrent bien d'obtenir de nouvelles garanties pour l'indépendance des villes : on aurait consacré la décision des arbitres qui avaient accepté l'explication des villes. Mais cette proposition fut rejetée et les Français considérèrent ce rejet comme la reconnaissance du bien fondé de leurs prétentions. En juillet 1679 les villes reconnaissent le roi comme « protecteur souverain ». En novembre, la justice supérieure est restituée au conseil d'Alsace, qui rend, le 22 mars

1680, un arrêt déclarant que « toutes les villes, bourgs et villages situés dans la Basse-Alsace et les autres qui dépendaient de la préfecture royale de Haguenau et du mundat de Wissembourg » étaient de la souveraineté du roi. L'état de sujétion qui existait en fait depuis 1673 était ainsi consacré juridiquement. « Y avait-il, dans cet arrêt, plus que le traité de Münster n'autorisait le roi à prétendre? La contradiction entre sa propre souveraineté dans la possession de la Préfecture et l'immédiateté des villes qui en dépendaient était irréductible. Il ne pouvait donner à l'une tout son effet sans être nécessairement conduit à anéantir complètement l'autre. Qu'il le fît par degré ou d'un seul coup, la différence était dans la méthode, non dans le résultat ». (P. 283).

Ainsi fut résolue la question que M. B. a étudiée en détail. Sans négliger les documents déjà publiés et les ouvrages déjà parus, sa bibliographie en témoigne [1], il a eu recours à d'autres sources, encore peu utilisées, d'où il a tiré des renseignements précieux. Les Archives du Ministère des Affaires étrangères lui ont fourni d'abondants documents (les dépêches de Gravel en particulier), grâce auxquels il a pu suivre, pas à pas, la marche des négociations et arriver à des conclusions précises, originales et, semble-t-il, incontestables dans une question qui a été passionnément débattue et aussi obscurcie par les historiens de France et d'Allemagne. M. B. a retracé le cours des événements et laissé parler les textes et les faits : il a fait ainsi une œuvre solide. Son grand mérite a été, tout en traitant son sujet avec la plus scrupuleuse minutie (parfois un peu longuement peut-être), de ne jamais perdre de vue l'ensemble. Constamment, dans son étude, il marque la relation entre la politique de Louis XIV dans la Préfecture et celle qu'il suit dans le reste de l'Allemagne. En même temps qu'il élucide la question des Dix Villes, son livre éclaire toute l'histoire des rapports de la France et de l'Empire de 1648 à 1680.

V.-L. Bourrilly.

*
* *

Justin Godart, docteur en droit. **L'Ouvrier en soie. Monographie du tisseur lyonnais. Étude historique, économique et sociale. 1re partie : La Règlementation du travail (1466-1791).** Lyon (Bernoux et Cumin) et Paris (Rousseau), 1899. 1 vol. in-8 de III-542 p.

Le gros volume publié par M. Godart n'est que le premier d'une série :

---

1. Il conviendrait d'ajouter à cette bibliographie pourtant si riche : E. Marcks, *Ludwig XIV und Strasburg*, dans *Nord und Süd*, 1889, tome 51.

un second traitera de l'histoire du tisseur lyonnais sous le régime de la liberté du travail (1791-1884), un troisième l'étudiera sous le régime actuel, liberté du travail et liberté d'association (de 1884 à nos jours). C'est donc un véritable monument que l'avocat à la cour d'appel de Lyon projette d'élever à la gloire d'une des plus brillantes industries de notre pays.

Les assises de ce monument sont faites d'excellents matériaux. M. G. ne s'est pas contenté de rassembler les textes législatifs et les règlements d'atelier qui gouvernaient l'existence du tisseur lyonnais ; il a voulu atteindre l'ouvrier dans sa vie réelle, à son métier, dans sa maison, dans la rue. Il a recherché les documents des genres les plus divers : comptes et quittances d'apprentissage, inventaires après décès, procès, mémoires d'administrateurs ou d'officieux donneurs de conseils, chansons même : par exemple (p. 266), une curieuse chanson en patois lyonnais contre le règlement de 1744 et contre Vaucanson, qui était chargé de veiller à son application; une complainte en français (p. 296) sur la Révolte de 1786, et ce placard de 1760 (p. 295) où l'on sent déjà passer le souffle des grandes colères révolutionnaires, et presque le cri terrible : *A la lanterne!* [1] :

« Biron, sois en assurance,
Des marchands tu auras la récompense,
Et des compagnons la potence;
C'est ton dernier ressort,
Nous te jugeons à mort. »

Grâce à l'étendue de son information et à l'emploi d'une méthode vraiment historique, M. G. arrive à un certain nombre de résultats positifs que je voudrais mettre en lumière :

1° P. 419 . « A Lyon, dès le XVIe siècle, la liberté du travail alla sans cesse se restreignant et les règlements furent, au profit des communautés, ce qu'étaient, dans les autres villes [2], les jurandes et maîtrises à l'égard de la royauté ». (Cf. p. 78 et 82).

Pleine et entière au début, cette liberté est encore respectée par le règlement d'avril 1554, simple mesure de police. Mais comme elle est « contraire aux intérêts des maîtres », ceux-ci demandent dès 1583

1. En tête du placard figurait une potence.
2. Lisez « les villes jurées ». L'expression : « les autres villes » semblerait indiquer que Lyon seul vivait sous le régime de la liberté.

qu'on la réduise, et qu'on oblige les nouveaux maîtres à prendre des lettres de maîtrise, payer une taxe et faire chef-d'œuvre. Le règlement de 1596, qui établit l'obligation de l'apprentissage et du compagnonnage, est suivi par ceux, de plus en plus compliqués, de 1667, 1737, 1744. La liberté du travail n'est plus qu'un mot; elle existe pour la communauté et pour la ville vis-à-vis du roi, elle n'existe plus pour les ouvriers vis-à-vis de la communauté.

2° P. 87 : « Les règlements de la manufacture furent plutôt une arme pour une lutte de classes qu'une sage loi destinée à prévenir les conflits et assurer la perfection du travail. »

Le vrai motif des règlements sur la durée de l'apprentissage nous est ingénument donné dans une lettre des gardes de Lyon à ceux de Turin, du 4 avril 1685 : « empescher le trop grand nombre d'ouvriers[1] », c'est-à-dire de concurrents possibles. « L'apprentissage (p. 118), qui aurait dû être un admirable moyen d'éducation professionnelle et morale, n'est pas connu des règlements sous ce jour-là : ils ne voient en lui qu'un instrument pour favoriser le monopole de certains au détriment de tous. » — De même la séparation de la communauté en deux corps, celui des *maîtres ouvriers fabriquants* et celui des *maîtres marchands* aboutit (p. 419) « à la création d'une nouvelle classe de maîtres qui devint rapidement prépondérante, étant riche, qui accapara tout au profit de ses idées économiques et de ses désirs de domination, réduisant les maîtres ouvriers à un état voisin de celui des compagnons ».

3° Ce régime ne protégea nullement l'industrie contre des crises fréquentes : M. G. en compte dix-sept de 1689 à 1791 (p. 243). Les maîtres marchands prétendent faire de *la loi d'airain des salaires*, non encore formulée par Karl Marx, un système de gouvernement. Le mémoire rédigé par Mayet en 1786 déclare que, « pour assurer et maintenir la prospérité de nos manufactures, il est nécessaire que l'ouvrier ne s'enrichisse jamais, *qu'il n'ait précisément que ce qu'il lui faut* pour se bien nourrir et pour se bien vêtir... Il est donc très important aux fabricans de Lyon de retenir l'ouvrier *dans un continuel besoin de travail...* » Et, en 1787, l'abbé Bertholon constate « qu'ils mangent moins pour vivre que pour ne pas mourir » (p. 266, 296, 418). Les révoltes ouvrières, généralement provoquées par la faim, restent d'ordinaire sans résultat, même la grande émeute de 1744 : « Il ne restait (p. 291) de cette équipée qu'une

1. Par *ouvrier* on entendait, dans la fabrique lyonnaise, le *maître ouvrier*, celui qui possédait un ou plusieurs métiers et qui tissait le drap de soie, par opposition au *maître marchand*. Voy. ci-dessous.

dure leçon pour les ouvriers : une fois de plus ils purent constater que seule la force avait raison, tout s'inclinant devant eux lorsqu'ils étaient les maîtres, tout se redressant contre eux lorsque les troupes du comte de Lautrec furent arrivées. »

4° Les femmes ne sont employées qu'à des travaux inférieurs (dévideuses, tireuses de lacs, etc.), extrêmement pénibles et malsains pour elles, rétribués par des salaires infimes. A moins d'épouser un maître, elles n'avaient aucun espoir d'améliorer leur situation. En leur défendant de « monter sur le métier », ce qu'elles faisaient avant 1596, on voulut réserver ce travail aux hommes et éviter l'avilissement des salaires (p. 172, 358). En 1752, elles étaient 7.000 femmes ou filles, recrutées dans les campagnes quand les fabricants avaient besoin d'elles, renvoyées sans ressources quand le travail diminuait, « population flottante à la merci des crises », proie offerte à la prostitution clandestine ou publique (p. 174).

C'est, encore une fois, sur des faits et non sur des théories que M. G. s'appuie pour reconstituer ce passé. — Quelle a été, du XVe au XVIIIe siècle, l'importance numérique de la classe dont il s'occupe? C'est ce qu'il est assez difficile de dire, la communauté et la ville ayant l'habitude d'enfler fortement les chiffres jusqu'à leur faire dépasser parfois la population totale de la ville. Il me semble que M. G., de son côté, tombe dans un autre excès. Si Laffemas exagère en évaluant à 30.000 le nombre des personnes occupées au travail de la soie, le recensement de 1575 semble être bien au-dessous de la vérité : il indique 224 maîtres veloutiers, taffetatiers, fileurs de soie, teinturiers, ouvriers et compagnons, et M. G. propose de doubler simplement ce chiffre pour y comprendre dévideuses et apprentis. Mais Laffemas ne dit-il pas qu' « à l'entour de chacun de ces mestiers il faut pour le moins neuf personnes, tant de famille, compagnons et aprentifs que pour le dévidage des soies »? Le maître n'avait-il pas intérêt, au point de vue fiscal, à dissimuler le nombre des personnes qu'il employait à chaque métier, membres de sa famille ou étrangers? — Le recensement de 1621 évalue à 1460 le nombre des maîtres, fils de maîtres, compagnons et apprentis occupés à cette date par la fabrique[1]. On remarquera d'abord sur cette liste l'absence de toute mention relative aux femmes : n'y en avait-il point dans les ouvroirs? Mais il y a plus ; le nombre des métiers battant en 1621, d'après ce même recensement, était de 1698[2], chiffre supérieur à celui

1. Plus 227 maîtres inoccupés ; ne figurent pas sur cette liste les compagnons sans travail.

2. Plus 350 métiers qui chômaient.

qui nous est donné pour les maîtres, ouvriers et apprentis réunis. Faut-il en conclure que chaque métier n'était même pas desservi par *un seul* individu ? — En 1787, on disait que Lyon possédait 4.000 métiers et 40 à 50.000 ouvriers et ouvrières en soie, ce qui ferait environ 10 personnes par métier. Ces chiffres (p. 239) expliqueraient cette phrase des cahiers du Tiers : « Dans les villes de manufacture, la classe des ouvriers est toujours la plus nombreuse. »

On peut reprocher à M. G. d'avoir trop exclusivement étudié l'*ouvrier*, c'est-à-dire le maître d'un ou de plusieurs métiers, et pas assez le *compagnon*, dont la situation devait être plus précaire encore. Il ne nous dit pas si la grande fabrique, en dehors des compagnons et des apprentis, employait aussi de simples *manœuvres* loués pour un temps plus court et payés à plus bas prix : là serait peut-être la solution des petits problèmes soulevés plus haut.

Le plan suivi par M. G., qui classe les faits par matières[1] et non pas dans leur suite chronologique, a l'inconvénient, lorsqu'il s'agit d'une période aussi étendue, de trop morceler le sujet. On a quelque peine à suivre dans un chapitre l'histoire des crises de 1609 à 1787, pour retrouver dans un autre l'évolution de la vie matérielle de l'ouvrier. Cet inconvénient est plus sensible encore dans la très précieuse (et à tous autres égards excellente) bibliographie du sujet[2] qui occupe les pp. 420 à 528. On y trouvera un répertoire très complet des documents intéressant la soierie qui existent dans les Archives de la grande Fabrique, le fonds Chappe, les Archives départementales et de la Charité, le fonds Coste de la grande Bibliothèque, à l'Académie, à la Chambre de commerce, plus quelques notes extraites des dépôts d'Avignon. Nîmes et Tours[3]. N'eût-

1. Plan d'ailleurs très arbitraire.

2. Pourquoi classer tel document sous la rubrique I, IV, *Les règlements* et non pas sous XI, II, *Luttes des maitres marchands et des ouvriers* ? Cela est de pur arbitraire.

3. Cette bibliographie a le défaut d'être trop exclusivement lyonnaise. Une simple visite à la Bibliothèque nationale aurait révélé à M. Godart l'existence des documents suivants (*Catalogue des factums*, t. III, p. 436), que je ne trouve cités ni dans son texte ni dans sa bibliographie :

« Fm 10250 et Thoisy 72 f° 292 ; 85 f° 538. Mémoire pour les maîtres-ouvriers de draps ... de Lyon... contre les maîtres-marchands [signé YCARD] (Paris, Sevestre, s. d., f°) [relatif aux statuts de 1667]. » M. Godart ne cite (p. 444) que la requête des maîtres-marchands. La pièce que nous indiquons ici est-elle la même que « Remontrances de quelques ouvriers en soie » (citée même p.) ?

« Fm 12453. Requête des ouvriers en soie de Lyon, Paris, Tours... au sujet de la concurrence faite aux étoffes françaises par les étoffes des Indes, 12 sept. 1601, s. l. n. d., f°. » Manque dans Godart, p. 524-25.

« Fm 10275. Moyens pour rétablir le commerce et les manufactures pour les villes de Lyon, Tours, Paris, Nîmes, Reims, Amiens et autres, s. l. n. d., f°. »

« Fm 12452. Mémoires pour les maîtres gardes de la communauté des maîtres ouvriers et

il publié que ce répertoire, M. G. aurait déjà des titres à la reconnaissance des historiens. Espérons que son livre suscitera des études analogues sur d'autres villes et d'autres industries.

Les illustrations qui ornent ce volume sont toutes empruntées à des documents authentiques, registres de la communauté, lettres de maîtrise, sceaux, etc.

H. HAUSER.

*
* *

N. KAREJEW. **Les paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du XVIIIe siècle.** Traduit du russe par Mlle WOYNAROWSKA. 1 vol. in-8, 635 pages. Paris (Giard et Brière), 1899.

M. Kareiew, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, avait publié en russe, en 1878, un ouvrage important sur l'histoire des paysans en France à la fin du XVIIIe siècle. Aucune traduction n'en avait été faite dans une autre langue, de sorte que les historiens français ignorant le russe ne connaissaient ce livre que par le compte rendu d'Alfred Maury dans le *Journal des Savants*, 1880. Cet ouvrage vient d'être traduit en français par Mlle Woynarowska qui s'excuse dans sa préface des imperfections extérieures de l'œuvre. Les fautes d'impression sont très nombreuses, il est vrai ; mais peu importe ; elle a rendu un service réel aux études historiques.

M. K. intitule son livre : *Les paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du XVIIIe siècle.* Ce titre ne frappe pas autant que l'auteur semble le croire. Pourquoi ne pas dire tout simplement : Histoire des paysans en France avant et pendant la Révolution ? Le mot Révolution devait figurer dans le titre. Pourquoi tant tenir à cette expression *la question paysanne ?* Histoire des paysans dit tout. M. K. s'étonne de n'avoir trouvé cette expression dans aucune histoire de France et cela même trahit, à ses yeux, la négligence de cette étude. Au fond on aurait très bien pu étudier l'histoire des classes rurales sans employer les termes *question paysanne ;* ce ne sont là que des questions de mots.

L'auteur a fait traduire son livre tel qu'il l'a écrit en 1878 et il pense qu'il sera encore fort utile. Il est certain que l'histoire des paysans français au XVIIIe siècle avait été peu étudiée jusqu'en 1878 ; des observations vagues et trop générales, quelques livres, tel celui de Doniol sur la Révolution et la féodalité, qui parfois obscurcissaient les questions au lieu de

---

marchands... contre quelques-uns des marchands et maîtres-ouvriers opposants à l'arrêt du 8 mai. Lyon, Declaustre [1702], f° ».

De même, M. G. aurait vraisemblablement trouvé quelques documents nouveaux dans le fonds AD XI des Archives nationales.

les éclaircir, voilà à peu près tout ce que l'on avait alors. M. K. consulta les documents d'archives, les journaux et les libelles de l'époque, les cahiers des États généraux, sources inconnues ou fort peu utilisées jusqu'alors. Mais, depuis 1878, bien qu'il n'ait pas paru d'ouvrage général correspondant au sien, il n'en a pas moins été publié un certain nombre de livres sur les classes rurales avant 1789, tels que ceux de A. de Calonne, *La vie agricole sous l'ancien régime dans le nord de la France* (1885, in-12), de Fr. Mège, *La dîme et les droits seigneuriaux en Auvergne* (1898, in-8), etc., etc. Divers ouvrages généraux ont traité en 1898 des lois civiles de la Révolution et des classes rurales. En Russie, des ouvrages capitaux ont paru, ceux notamment de MM. Loutchisky et Afanassiew, que M. K. aurait pu facilement consulter pour modifier certaines parties de son livre. Enfin de nouveaux documents ont été publiés, notamment une quantité considérable de cahiers de paroisses qui précisent ou renouvellent une foule de points intéressants, ceux de l'Artois (éd. Loriquet. 2 gros volumes in-8), du Maine (4 vol.), etc. Il nous semble qu'un ouvrage de six cents pages, vieux de plus de vingt ans, traitant de questions très complexes et très difficiles qui sont de jour en jour mieux connues, valait la peine d'être refondu et remis au point. L'auteur en a jugé autrement. Tel qu'il est cependant, son ouvrage pourra rendre service aux historiens.

Étudions d'abord sa méthode de recherches. Il a lu tous les livres qui se rattachaient de près ou de loin à son sujet ; historiens français, allemands, russes, il a tout consulté. Quant à ses recherches personnelles, elles sont étendues, mais nécessairement incomplètes. Il a vu aux Archives Nationales la série D XIV (Papiers du Comité féodal), que je croyais être le premier à avoir utilisée dans ma *Législation civile de la Révolution*, mais il n'en tire pas tout le parti qu'il aurait pu pour la critique de la législation de la Constituante. Il a consulté aussi les séries B III (B^A IV) que M. Brette utilise dans son *Recueil des documents relatifs à la convocation des Etats-Généraux en 1789*, divers cartons dans les séries H, K, fort peu ou pas du tout dans les séries F11 et G7 relatives aux subsistances et étudiées par M. Afanassiew. La série R (papiers des princes) lui aurait donné des documents de premier ordre sur les rapports des paysans et des seigneurs. Enfin il n'a pu consulter les archives départementales où M. Loutchisky a fait tant de fouilles intéressantes et importantes. Quant aux documents imprimés, il a lu plusieurs ouvrages de feudistes, mais il aurait pu faire un meilleur emploi de *la Pratique des terriers* de Freminville et du *Traité historique et pratique des droits seigneuriaux* de Renauldon, extraire de ces livres des détails concrets, fort intéressants, vivants, que l'on trouve rarement dans des ouvrages de ce genre. Et puis, pour prendre une idée plus nette du

régime domanial, il aurait dû consulter le petit manuel si clair qu'on lit encore aujourd'hui dans nos écoles de droit, l'*Institution au droit français*, par Argou, avec notes de Boucher d'Argis (Paris, 1787, 2 vol. in-12), qui a eu certainement autant d'influence que les ouvrages d'Hervé. Pour les Assemblées provinciales, il s'est contenté de recourir aux livres de Girardot, de Lavergne et de Luçay, et pourtant l'étude directe des documents s'imposait; les procès-verbaux des assemblées du Berri, de la Haute-Guienne, de la Lorraine et de la Champagne (Bibl. Nat., Lk[15]) donnent des rapports très détaillés relatifs à l'agriculture, plus ou moins analysés dans les livres déjà cités. Il a étudié avec soin les ouvrages des économistes, les brochures de l'époque; quant aux Cahiers des États-Généraux, il n'a pu consulter les nombreux cahiers de paroisses parus depuis 1878, et c'est là une grosse lacune. Il recourt trop peu aux procès-verbaux des Assemblées révolutionnaires, et pourtant il y aurait trouvé pour l'année 1789 des renseignements qui ne font pas double emploi avec ceux du Moniteur. Il se sert à tort du Moniteur pour toute l'année 1789. Or ce journal ne commença de paraître que le 24 novembre 1789; et ce n'est qu'en l'an IV que l'on fit l'introduction et que l'on ajouta quatre-vingt-quinze numéros antidatés (du 5 mai au 23 novembre 1789) auxquels on ne saurait accorder une confiance absolue. (Cf. Tourneux, *Bibliographie des sources imprimées de la Révolution*, t. I, p. 534.) Enfin il ne consulte pas toujours les arrêts, édits et déclarations de l'ancien régime et les lois du nouveau. Isambert et Duvergier ne sont pas cités aussi souvent qu'on le souhaiterait.

La critique des documents laisse souvent à désirer. M. K. se fonde volontiers, pour une foule de détails caractéristiques, sur Taine; il lui emprunte des chiffres; pourquoi s'appuyer sur cette autorité (p. 207) pour dire que les privilégiés étaient propriétaires de près de la moitié de tout le territoire? On trouverait des indications plus sûres et plus complètes, toutes approximatives d'ailleurs, dans le cahier du tiers de Nemours, rédigé par Dupont. Taine est très souvent cité comme une autorité de premier ordre. Or, tout historien à l'esprit vraiment critique sait aujourd'hui comment le philosophe Taine a appliqué trop souvent à l'histoire la méthode *a priori*, commençant par la rédaction pour terminer par les recherches. — M. K. abuse de l'appareil critique pour ne démontrer que des choses parfaitement connues. Dans un passage qui caractérise bien sa méthode, (pp. 177-178), il cite Tocqueville, Richter, Guizot, Jobez, pour montrer l'arbitraire de l'ancien régime. « Ce qui ressort de ces jugements », dit-il, c'est l'arbitraire. Tout cela est inutile, et puis ce n'est pas des jugements des historiens que l'on doit tirer une conclusion,

mais des documents et d'eux seuls. — Autre vice de méthode : l'auteur est visiblement disposé à généraliser outre mesure. Il parle toujours des paysans de France, presque jamais des paysans de telle ou telle région. Les exceptions, comme celle de la page 215 où il donne des renseignements géographiques sur le métayage, sont vraiment très rares. En général, les faits propres à un pays sont étendus implicitement ou explicitement à la France entière. Presque jamais de localisations; quand une paroisse est citée, on ne sait même pas le plus souvent dans quelle région elle se trouve.

La méthode d'exposition est plus défectueuse encore. M. K. divise son ouvrage en huit chapitres. Il étudie 1° les rapports des paysans et des seigneurs ; 2° les rapports des paysans et de la bourgeoisie ; 3° l'État et les paysans ; 4° la condition des paysans avant la Révolution ; 5° la question paysanne; 6° les projets et les essais de réformes; 7° les élections aux États-Généraux et les cahiers de 1789 ; 8° la solution de la question paysanne. Ce qui frappe d'abord, c'est le défaut de proportion entre les diverses parties. A la fin du chapitre VII (p. 435), M. K. écrit : « Il ne nous reste plus qu'à voir la solution donnée à la question paysanne. Nos préliminaires auront éclairci les faits dont nous allons nous occuper... » Des préliminaires de 435 pages, soit; mais alors le reste devrait avoir au moins la même étendue. Or le chapitre VIII n'a que 90 pages ; de sorte que M. K. traite avant tout de l'histoire des paysans avant la Révolution. Et cependant, l'unité de son sujet ne résidait-elle pas dans le passage de l'ancien régime au nouveau ? — En second lieu, l'auteur, étudiant successivement les rapports des paysans avec les seigneurs, puis avec les bourgeois et avec l'État, ensuite la condition des paysans avant 1789, est obligé par son plan même de fractionner souvent l'exposé de certaines questions, de mettre dans tel chapitre ce qui eût été mieux placé dans tel autre. Et parfois il le sent bien lui-même. Ne dit-il pas à la page 160 : « Ne voulant pas fractionner par trop mon exposé de l'histoire de la propriété foncière communale en France au XVIIIe siècle... » ? C'est dans le chapitre II, les paysans et la bourgeoisie. Pourquoi pas plutôt dans celui des rapports des paysans avec les seigneurs, puisqu'il traite des empiètements des seigneurs sur les terres communales ? — En troisième lieu, l'auteur se laisse aller à des digressions tout à fait inutiles, comme la longue digression sur l'esclavage (chap. V), et il y a souvent des longueurs, au début par exemple, où il remonte jusqu'à l'antiquité grecque. Enfin, assez souvent, il surcharge son texte de détails bibliographiques très longs, qu'il aurait dû rejeter en note, par exemple pp. 414-418.

Après avoir ainsi critiqué la méthode de recherches, la critique des

documents et la méthode d'exposition, entrons dans le détail des huit chapitres du livre.

Chap. I, *Les paysans et les seigneurs* (p. 1-102). Ce chapitre ne laisse pas une impression nette, et le lecteur qui ne connaît pas déjà à fond les feudistes du XVIIIe siècle ne pourra se reconnaître dans ce dédale. L'ancien régime domanial était un véritable chaos ; mais c'était à l'auteur à le débrouiller. Il fallait une exposition synthétique. Au début, pourquoi tant insister sur l'esclavage et le servage au moyen âge, citer Tacite, Aristote, Lenormant, Grote et Curtius ? C'est un hors-d'œuvre bien long d'histoire ancienne. Page 96, M. K. dit qu'en règle générale le régime féodal s'est affaibli depuis la rédaction des coutumes, à part quelques exceptions de détail, et il ajoute que pour la période de 1770 à 1780 « les seigneurs non seulement n'abandonnent point leurs anciens droits, mais s'efforcent plutôt de s'en créer de nouveaux. » La première proposition est trop générale, puisque peu avant 1789 les droits seigneuriaux augmentent. Mais il y a plus. L'auteur ne se contredit-il pas lorsqu'il montre les empiètements des communaux par les seigneurs dès le XVIe siècle (p. 83), la transformation des alleux en censives en vertu de la directe royale universelle (p. 81)? Ce qui me semble se dégager de l'histoire rurale du XVIe au XVIIIe siècle, c'est la négligence de certains droits domaniaux, d'une part, et d'autre part, la création de droits nouveaux, principalement par le roi : droit d'échange (1645), droit de cens sur les alleux, les îles, les alluvions en vertu de la directe universelle (édit de décembre 1693, etc.), sans compter les empiètements continuels des seigneurs sur les biens communaux. Ainsi il y a affaiblissement d'un côté, accroissement de l'autre. Au lieu d'une généralisation, il fallait une distinction. Mais cela même n'est vrai que pour les XVIe et XVIIe siècles ; vers 1770, en effet, tous les droits domaniaux augmentent ; la tyrannie féodale, dit Boncerf en 1776, se réveille en fureur après un siècle de repos et de silence [1]. » M. K. ne démontre pas suffisamment cette augmentation. J'ai donné beaucoup d'exemples dans mon opuscule : *Quomodo jura dominii aucta fuerint regnante Ludovico sexto decimo* (1898, 8°), mais je n'ai pu faire une étude complète de cette question, n'ayant pas pu trouver des terriers du même pays du XVIe et de la fin du XVIIIe siècle facilement comparables. En tout cas, on trouvera là des éléments nouveaux. M. K. ne cite même pas les lettres-patentes du 20 août 1786 qui triplèrent les frais de confection des terriers.

Ce qui manque surtout à ce chapitre, c'est une classification des divers

1. BONCERF, *Les inconvénients des droits féodaux*, page 52.

modes de propriété. Il aurait fallu distinguer : 1° *les alleux*, c'est-à-dire les terres qui ne rentrent pas dans la hiérarchie seigneuriale et qui ne sont soumises à aucun cens; 2° *les diverses tenures transférant la propriété* (fiefs, censives, baux à rente foncière, emphytéose, mainmorte, complant de la Rochelle, baux à locatairie perpétuelle de Provence); 3° *les tenures ne transférant pas la propriété* (loyers à court terme : fermage et métayage, — domaine congéable, complant de la région nantaise, locatairie perpétuelle du Languedoc.) Et ce tableau aurait montré clairement comment certaines tenures, telles que le complant et la locatairie perpétuelle, transféraient ou ne transféraient pas la propriété suivant les pays, ce qui devait singulièrement compliquer la liquidation du régime domanial. Il aurait aussi montré comment la perpétuité de la tenure n'était pas le criterium du transfert de propriété, contrairement à l'opinion des membres les plus illustres du Comité féodal de la Constituante. — Un deuxième tableau eût été nécessaire pour distinguer ce qui était seigneurial et ce qui était domanial, purement foncier, distinction capitale pour la solution de la question paysanne et sur laquelle M. K. reste absolument muet. Ce qui dans les tenures indiquées plus haut est seigneurial, ce sont les fiefs et les censives; ce qui est domanial, ce sont les baux à rente foncière, l'emphytéose, la locatairie perpétuelle, le complant, le domaine congéable, le fermage et le métayage, la mainmorte. Il fallait distinguer dans les droits perçus par le seigneur, ce qui dérivait de la puissance personnelle du seigneur, comme la mainmorte personnelle, et ce qui dérivait ou était censé dérivé d'une concession de fonds, comme la mainmorte réelle, la rente foncière, la rente féodale ou le cens, enfin ce qui pouvait dériver, suivant les cas, de l'une ou de l'autre source, comme les corvées, les banalités.

Chap. II. *Les paysans et la bourgeoisie* (pp. 103-167). M. K. débute par des considérations sur la répartition du sol entre les diverses classes de la société. On ne peut ici aboutir qu'à des approximations, mais l'auteur aurait pu emprunter à Young et à Dupont de Nemours (*cahier du tiers de Nemours*) des résultats plus précis. Les études de Loutchisky lui auraient été très utiles aussi. Néanmoins M. K. indique très bien qu'il n'y a pas d'homogénéité dans la composition de la population agricole; il y a diverses classes qui ont des intérêts très différents et qui luttent entre elles. — Nous savons par Arthur Young que la petite propriété couvrait en 1789 le tiers du territoire. Ce tiers appartenait-il aux paysans seuls ? M. K. l'attribue au tiers-état tout entier (p. 121). Mais aucun document n'autorise cette affirmation. Les petites propriétés forment déjà le tiers, suivant Young; de plus les riches bourgeois possèdent de grandes propriétés. Le tiers-état possède donc plus du tiers du territoire, sans doute envi-

ron la moitié. Dans l'ordre du tiers-état, les classes rurales possèdent beaucoup plus de terre que la bourgeoisie, ainsi qu'il résulte des études que Loutchisky a faites, sinon sur toute la France, du moins sur un certain nombre de régions très différentes. Où étaient les petites propriétés dont parle Young? M. K. ne le dit pas; il dédaigne la géographie, il semble considérer la France comme un tout homogène. Nous savons que les petits propriétaires étaient particulièrement nombreux dans les plaines de Flandre et d'Alsace et dans la vallée de la Garonne, dans le Béarn, dans les pays de vignobles, comme la Bourgogne et la Saintonge. Nous savons encore par Young que les grands domaines seigneuriaux inexploités se trouvaient surtout dans l'Ouest, notamment entre Garonne, Dordogne et Charente[1]. Par les cahiers de paroisses, nous voyons que les grandes fermes se constituaient surtout dans le Nord et l'Ouest, particulièrement dans le Boulonnais, l'Artois, la Picardie, le Maine, la Normandie; le métayage dominait surtout dans les pays où le numéraire était plus rare, dans le Centre et le Midi. Rien de tout cela dans M. K., et cependant quoi de plus intéressant que la géographie rurale de la France ! L'auteur se contente de renseignements toujours vagues. Prenez, par exemple, la page 128, note 1 : « Dans certaines localités, on labourait la terre avec une bêche et on la transportait d'un endroit dans l'autre dans des paniers ». Où cela se faisait-il ? Les lecteurs d'Arthur Young se rappelleront peut-être un passage émouvant sur le paysan des Cévennes travaillant un sol ingrat, construisant lui-même son champ, le retenant par des terrasses, et, après les pluies d'orage fréquentes dans ces montagnes, descendant chercher la terre qui a coulé en bas pour la rapporter péniblement dans sa hotte. A côté de la division du sol entre les diverses classes, l'auteur signale vaguement la division parcellaire (p. 129). La question méritait plus de quatre lignes. Dans certaines régions on se plaignait beaucoup de ce morcellement excessif, contraire aux intérêts de l'agriculture, perpétuant la vaine pâture, et on demandait d'y obvier par la facilitation des échanges.

M. K. critique vivement les historiens, tels que Tocqueville, qui ont montré au XVIIIe siècle la double tendance des classes rurales à s'affranchir et à acquérir le sol. Pour lui, les deux évolutions sont inverses. Le paysan s'affranchit, mais, en se libérant, il perd la terre. Cette opinion qui n'est, d'ailleurs, nullement prouvée par l'auteur (pp. 130-132) me semble être une erreur très grave. Sans doute M. K. a raison quand il écrit (p. 130) : « Il est faux qu'étant serf le paysan ne possédait point de

1. Young, trad. Lesage, I, 79, 87.

terre et que ce n'est qu'en devenant libre qu'il commença à en acquérir. » Mais il a tort d'écrire (p. 132) : « L'expropriation des paysans continua au XVIIIe siècle jusqu'à la Révolution elle-même... Si, disait-on peu après 1789, la Révolution était survenue un demi-siècle plus tard, toute la propriété foncière aurait été concentrée entre les mains d'un petit nombre d'individus. » Il est clair que M. K. n'a guère consulté les terriers du XVIIIe siècle. Il aurait vu notamment par les papiers des princes apanagés (Arch. Nat., R), comment les droits de lods et ventes augmentent sensiblement à la fin du XVIIIe siècle, comment les mutations de propriété deviennent de plus en plus fréquentes. Sauf en ce qui concerne les biens communaux, la petite propriété s'étend aux dépens de la grande. M. K. a attribué une telle importance aux communaux qu'il étend leur sort à tous les biens particuliers. Et c'est Tocqueville qui a raison contre lui. Il y avait, d'ailleurs, dans la vie des classes rurales, trois évolutions à distinguer qui conduisirent : 1° à l'affranchissement de la personne; 2° à l'affranchissement de la terre; 3° à l'acquisition de la terre. L'affranchissement de la personne s'opère peu à peu dans l'ancien régime, si bien qu'en 1789 il n'y a plus de serfs que dans certaines régions du Centre et de l'Est (Bourbonnais, Nivernais, Franche-Comté); l'acquisition de la terre se fait de plus en plus aux XVIIe et XVIIIe siècles; enfin l'affranchissement du sol s'opère en quelques années seulement, d'une manière révolutionnaire, de 1789 à 1793.

M. K. montre d'une manière nette l'antagonisme entre les propriétaires et les fermiers d'un côté, les métayers et les manouvriers de l'autre. Il aurait pu être plus précis. Par propriétaires et fermiers, il faut entendre les grands propriétaires et les riches fermiers, ceux qui accaparent les fermes et démasurent les terres dans le nord et l'ouest de la France; et dans la deuxième catégorie il faut placer les tout petits propriétaires. Grands propriétaires, gros fermiers sont hostiles à toutes les servitudes coutumières, au droit de glanage, à la vaine pâture. Ils cherchent de plus en plus à enclore leurs terres, empêchent le parcours sur leurs biens et font pâturer sur ceux des pauvres qui ne sont pas clos de murs ou de haies. Ils demandent le partage des biens communaux, la substitution de la grande culture à la petite. Petits propriétaires, petits fermiers, métayers et manouvriers se plaignent de la constitution des grandes fermes, de la suppression des servitudes, de l'usurpation des communaux. Ils ne demandent pas, sauf exception rare, le partage des terres communes ; ils ont besoin de bois et de pâturages communs pour pouvoir nourrir leurs vaches et leurs chèvres qui sont souvent leur seule propriété. Les innovations permises par le roi, comme les clôtures, leur

portent un préjudice énorme; la quantité de bétail diminue ; le lait, la viande renchérissent (p. 147). Ainsi le village est loin d'être paisible, il est le théâtre d'une lutte continuelle entre les riches et les pauvres, entre les partisans et les adversaires des innovations agricoles. Ces transformations augmentent la production, mais elles sont contraires aux intérêts des classes pauvres. Ainsi luttent « les intérêts agronomiques et les intérêts sociaux ». De plus — et c'est un point intéressant que nous ajoutons au développement de l'auteur — dans certaines régions comme le Béarn et l'Alsace, tous ceux qui résident dans une commune ne sont pas admis à la jouissance des communaux. Il y a dans ces pays deux classes de personnes qui ne jouissent pas du même droit civil municipal : les voisins et non-voisins dans le Béarn, les bourgeois et les habitants en Alsace. Les non-voisins et les habitants sont exclus des assemblées de la commune, de l'usage de ses forêts et de ses pacages. On n'acquiert le voisinage et la bourgeoisie que moyennant finance. — A la fin du chapitre, M. K. étudie les communautés de mainmorte du Berri et de l'Auvergne. Ce sont des communautés taisibles[1], qui se perpétuent tacitement entre ceux qui vivent au même pot. Elles existaient dans le centre de la France, dans le Nivernais et le Bourbonnais que M. K. n'indique pas, en Berri et en Auvergne, et il en subsiste aujourd'hui encore des vestiges. Dans ce chapitre, l'auteur expose sans ordre ; il revient souvent sur les biens communaux; il morcelle les développements au lieu de les présenter en masse, il disperse l'attention au lieu de la concentrer.

Chap. III. *Les paysans et l'État* (pp. 168-206). La politique mercantile et colbertiste des XVIe et XVIIe siècles fait que l'État s'intéresse beaucoup moins à l'agriculture qu'à l'industrie et au commerce. Le résultat de ce système, c'est la décadence de l'agriculture, jusqu'au jour où une nouvelle doctrine, la physiocratie, essaie de rendre à l'agriculture l'importance qu'elle doit avoir. L'État a besoin d'argent; aussi cherche-t-il à s'enrichir en créant des manufactures qu'il encourage par un système protectionniste. Le blé doit être à bon marché et ne doit pas être exporté, afin que les salaires ne soient pas trop élevés. L'agriculture est subordonnée à l'industrie. L'inégalité et l'arbitraire font peser tout le poids des impôts sur les agriculteurs. Ici l'auteur ne fait guère que recourir à quelques livres, notamment à Taine. Dans une monographie, si vaste soit-elle, on a le droit d'exiger sur des points capitaux des recherches plus personnelles, plus complètes, plus précises. Qu'est-ce que la taille personnelle

1. Signalons une faute d'impression grave : communautés paisibles au lieu de taisibles (p. 164).

et la taille réelle ? Y avait-il des cadastres ? Les intendants ne se préoccupaient-ils pas d'en faire faire ? Autant de questions sans réponse. La gabelle, si détestée des campagnes, demandait plus de détail. M. K. eût trouvé notamment dans les cahiers des paroisses des bailliages d'Alençon et du Maine des renseignements vivants et fort intéressants sur cet impôt.

Chap. IV. *La condition des paysans avant la Révolution* (pp. 207-244). M. K. se résume en ajoutant quelques données sur la misère des campagnes. Quelles sont les causes de cette misère ? D'abord, la petite culture ; elle prédomine en France. Il est vrai que ce terme de petite culture est vague et que Turgot et Quesnay ne s'entendent pas très bien sur le sens de cette expression. Puis l'exiguïté des propriétés de la plupart des paysans. « Les héritages sont si minuscules, suivant Turgot, que leurs propriétaires sont portés sur les listes paroissiales des pauvres et doivent, après avoir affermé leurs parcelles, gagner leur vie ailleurs » (p. 212). Ensuite l'augmentation continuelle du taux des fermes pour les petits fermiers (p. 217) ; les mauvaises récoltes qui obligent presque tous les métayers, si nombreux en France, (ils représentent, suivant Young les sept huitièmes de la population rurale) à emprunter du blé à leurs maîtres jusqu'à la récolte nouvelle ; l'inégalité fiscale, les abus du régime domanial. Les disettes sont fréquentes, et, suivant l'auteur, « c'est bien au mauvais état de l'agriculture qu'il faut imputer la fréquence des famines et non à d'autres causes » (p. 225). Mais la législation sur le commerce des blés, l'obligation de porter les grains au marché, les douanes entre les provinces, la spéculation n'ont-elles pas, elles aussi, joué un rôle considérable dans les famines ? Je renvoie sur ce point auteur et lecteur au livre si clair d'Afanassiew, *Le commerce des céréales en France au XVIIIe siècle* (traduit du russe en français. Paris, 1892, in-8). M. K. dit bien que les rendements n'ont cessé de décroître au XVIIIe siècle. Mais il ne le prouve nullement. Je ne vois pas pourquoi ils seraient moindres qu'au XVIIe siècle, relativement à la population.

Chap. V. *La question paysanne* (pp. 245-321). M. K. montre ici comment la question paysanne fut étudiée au XVIIIe siècle. La question paysanne, c'est l'ensemble des questions spéciales qui intéressent le sort des classes rurales. Elle ne fut envisagée par personne dans sa complexité. Les philosophes, presque tous théoriciens *à priori*, s'occupaient fort peu de la vie réelle des classes sociales. D'abord ils adoptaient en sociologie une méthode trop abstraite, puis ils ne vivaient pas assez en contact avec le peuple et le méprisaient. Les agronomes, les économistes, préconisaient les moyens d'augmenter la production, d'enrichir le pays ; ils

vantaient les grandes fermes, ils ne se préoccupaient nullement des petits propriétaires, des petits fermiers. Ils étaient des « défenseurs de l'agriculture contre l'industrie et par conséquent de la population rurale contre celle des villes. C'est pourquoi ils ne savaient pas séparer la question paysanne de la question agronomique, l'agriculture n'étant pas le propre d'une seule classe. » (p. 276). Ils ne songeaient pas au cultivateur, mais à la culture. Les juristes, les feudistes n'envisageaient l'agriculteur que comme une matière essentiellement corvéable, sujette à des droits seigneuriaux et domaniaux qu'il ne fallait point négliger; les hommes d'État n'y voyaient qu'une matière imposable. Philosophes, économistes, juristes, financiers, ne considéraient qu'un côté spécial de la question. Aucun n'embrassait la question paysanne tout entière; personne ne voyait clairement les diverses faces sous lesquelles elle devait être étudiée. Tous parlaient de l'harmonie des intérêts économiques. Pour eux, point d'antagonisme entre les diverses classes sociales. L'inégalité des fortunes est une loi nécessaire. Ils prennent la défense des riches, des grands propriétaires, des gros fermiers, dispensateurs des revenus de la terre, qui font vivre « les classes stériles » et donnent du travail aux pauvres journaliers. Que les privilèges et les abus, que la fiscalité de l'État disparaissent, et rien ne s'opposera plus au bonheur général (p. 285). Tout ce chapitre est bien supérieur aux précédents. L'exposition est nette. Une seule critique : pourquoi toute une histoire de l'esclavage (pp. 291-300), bien inutile dans une histoire des paysans français ?

Chap. VI. *Les projets et les essais de réformes* (pp. 322-370). Ce chapitre est très intéressant, mais l'auteur s'est privé d'un élément d'intérêt en n'étudiant pas d'une manière personnelle les procès-verbaux des assemblées provinciales. — Les doctrines du XVIIIe siècle devaient conduire à des projets et à des essais de réformes pratiques dans l'agriculture et la condition des classes rurales. Ce ne sont pas les juristes, amis du *statu quo*, qui préparent ces réformes, mais les économistes. Ils demandent la suppression du régime seigneurial, non parce qu'il empêche les paysans de devenir propriétaires, mais parce qu'il entrave les progrès de l'agriculture. Turgot, Boncerf attaquent les droits seigneuriaux, et Turgot essaie des réformes favorables aux classes rurales, ce qui irrite les privilégiés et le précipite du pouvoir. Les Assemblées provinciales, composées de privilégiés, de grands propriétaires, cherchent parfois à diminuer les souffrances du peuple; mais ce sont surtout les intérêts agronomiques, industriels, fiscaux qui les préoccupent. C'est alors que paraissent une foule de libelles, d'écrits de circonstance et que va naître l'idée d'un quatrième état, d'un quatrième ordre, celui des paysans, dont les intérêts

sont différents de ceux des trois autres. Ce sont les paysans, en rivalité avec les villes, c'est aussi la noblesse qui pensent à un quatrième ordre. Mais toutes ces brochures n'envisagent pas la question paysanne dans son ensemble et n'influent pas sur les esprits.

Chap. VII. *Les élections aux États-Généraux et les cahiers de 1789* (pp. 371-435). Cette idée d'un quatrième ordre, énoncée dans quelques écrits de 1788-89, apparaît plus claire lors de la convocation des États-Généraux. Les nobles veulent profiter de la rivalité des villes et des campagnes pour obtenir les suffrages des paysans et diviser le tiers; une lutte d'influence se manifeste dans les élections. Mais les bourgeois dans leurs cahiers défendent les intérêts des paysans, et, en général, les paysans se défient de gens qni ne sont pas de leur ordre et marchent avec la bourgeoisie contre les privilégiés. Il serait trop long d'insister sur toutes les parties intéressantes de ce chapitre, sur la rédaction des cahiers des classes rurales, les vœux et doléances essentiellement d'ordre économique des paysans. M. K. a eu beaucoup de mérite à écrire ce chapitre en 1878, alors qu'aucun des principaux documents inédits relatifs à ces questions n'avait été publié. Quelques observations particulières : p. 414-415, toute cette partie a vieilli. P. 416, c'est une critique de Taine par un de ses admirateurs, ce qui ne manque pas de piquant. Taine n'a même pas connu les Archives parlementaires. M. K. le trouve bien mal documenté. Comment alors peut-il recourir si souvent à lui? — P. 413. Il prétend que les cahiers villageois de 1789 ne présentent pas un tableau exact de la situation des paysans. C'est là une affirmation beaucoup trop générale, émise par un auteur qui a lu fort peu de cahiers de paroisses. Depuis 1879 beaucoup de ces cahiers ont été publiés, et cette généralisation ne paraît pas juste. Sans doute il y a eu des modèles de cahiers, des ingérences des classes supérieures, mais pas toujours. Ensuite beaucoup de cahiers sont très précis sur tel ou tel point particulier et font connaître très nettement ici les droits seigneuriaux, là le poids des gabelles, etc. Ce qui est remarquable, c'est que, lors de cette grande consultation de 1789, les paysans s'abstinrent de toute violence de langage, exprimèrent leurs doléances simplement, naïvement même, sans les exagérer. Leurs cahiers reflètent la sincérité. C'est ce qui en fait l'intérêt et la valeur.

Chap. VIII. *La solution de la question paysanne* (pp. 436-527). Ce chapitre est fort écourté. L'œuvre de la Révolution a consisté dans la libération et la division du sol français. M. K. étudie la libération des terres, il néglige la division des biens nationaux à laquelle il ne consacre que deux pages (pp. 519-521); il traite cette question capitale en passant, d'une

manière toute superficielle, d'après le livre si faible de Laferrière sur les institutions de la France de 1789 à 1804 et des articles de journalistes comme d'Avenel. Il n'a pas eu l'idée de consulter, pour la réédition de son livre, les études de J. Loutschisky, *De la petite propriété en France avant la Révolution et de la vente des biens nationaux* (Paris, Champion, 1897, in-12), et un article dans la *Revue historique* (sept.-oct. 1895), ni le travail de Minzès : *Die Nationalgüterveraüsserung während der französischen Revolution, mit besonderer Berücksichtigung des Departements Seine-et-Oise* (Iena, G. Fischer, 1892, in-8). De plus, il eût fallu exposer l'évolution de la législation révolutionnaire relative aux ventes, négligée ou imparfaitement étudiée dans ces travaux, et que j'ai essayé de dégager dans ma *Législation civile de la Révolution*.

Quant à l'affranchissement des terres, M. K. ne l'étudie pas d'une manière assez approfondie. On sent qu'il n'est pas assez familiarisé avec le droit domanial. La tâche, d'ailleurs, n'était pas facile. Toutes les lois de la Constituante reposent sur la distinction des droits domaniaux en droits personnels et droits réels. M. K. n'indique point cette distinction d'école, très simple, que les jurisconsultes de l'Assemblée empruntèrent au droit romain et qu'ils voulurent appliquer au droit domanial singulièrement complexe et rebelle à ces distinctions. Les droits personnels sont censés dériver de la violence, les réels du contrat. Ceux-ci sont supposés le prix d'une concession de fonds. Tous les droits réels sont donc légitimes. La réalité des rentes fait que, quoique incorporelles, elles sont susceptibles d'une possession ou tout au moins d'une quasi-possession que le législateur doit protéger. Le possesseur doit jouir paisiblement; il n'a pas de preuve à fournir ; c'est au redevable à prouver que les droits réels ne sont pas légitimes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de concession de fonds. La preuve incombe ici, non au créancier, mais au débiteur ; principe contraire au droit commun, qui résulte de la théorie de la réalité des rentes, cens, etc. ; loi inexécutable en fait, puisque le débiteur n'a pas de titre. Au débiteur, il faut des titres contraires; au créancier la possession de quarante ans ou la possession prouvée par deux reconnaissances suffit. — Quant au rachat des droits réels, il faut distinguer, ce que M. K. ne fait pas, les baux qui transfèrent la propriété et ceux qui ne donnent que la jouissance. Dans le premier cas, le rachat est possible ; dans le second, il ne l'est pas, car on ne saurait par voie de rachat donner la propriété entière et libre à qui n'a jamais eu que la jouissance. Et c'est alors que des difficultés surgissent au sujet de certains baux, comme le domaine congéable, le complant, le bail à locatairie perpétuelle. Certains baux perpétuels sont-ils translatifs de propriété à raison de cette perpétuité? Cela

dépend du pays. Le même bail, désigné du même nom, peut, suivant les régions, comporter aliénation de propriété ou seulement jouissance. Une règle générale, uniforme, appliquée à ces baux (locatairie perpétuelle, complant) sera donc nécessairement erronée et injuste. Et c'est ce qui se produisit. Quant au mode et au taux du rachat, l'auteur les a bien indiqués. Ainsi M. K. ne saisit pas bien l'esprit du système, parce qu'il n'a pas cherché à se rendre compte du tour d'esprit des jurisconsultes de la Constituante qui, pour réaliser une œuvre nouvelle, s'appuient sur les traditions juridiques. Cependant il montre bien, — quoique avec un peu de confusion, — les conséquences des lois de la Constituante sur l'esprit des paysans. Il fallait ajouter comment la Constituante a répondu à ces pétitions, comment elle a défendu son œuvre à coups de décrets et par la force (Voyez le long décret du 15 juin 1791, très important, que M. K. ne cite pas). La Législative adopte le système inverse de celui de la Constituante; la preuve de la légitimité des droits réels incombe au créancier. La Convention abolit les derniers restes du régime seigneurial. M. K. est extrêmement bref sur l'œuvre de la Convention. Pour comprendre le décret du 17 juillet, il aurait fallu consulter les papiers du Comité de Législation (Arch. Nat., DIII 359); il y avait toute une série de décrets complémentaires à indiquer, ceux des 8 pluviôse et 29 floréal an II. La Convention n'anéantit-elle pas autre chose que le régime seigneurial? N'a-t-elle point atteint des droits purement fonciers par ses lois sur les baux à rente foncière surchargés de droits seigneuriaux? C'est ce que l'auteur n'examine pas.

M. K. juge sévérement la législation révolutionnaire. Il prétend que personne, en 1789, ne se trouva préparé à mener à bien l'abolition du régime seigneurial et que toutes les lois relatives à cette abolition furent des mesures purement politiques (p. 541). Ces jugements me paraissent erronés ou beaucoup trop généraux. Merlin et Trochet, par leur connaissance du droit domanial, étaient parfaitement préparés à liquider l'ancien régime foncier. Merlin n'avait pas attendu la Révolution pour lire le traité d'Hervé, comme le donne à entendre M. K. (p. 459). Avocat au Parlement de Flandre, il avait déjà donné plusieurs articles sur le droit domanial dans le grand *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence* de Guyot. Il était donc un maître reconnu dans cette branche du droit, comme Henrion de Pansey ou Hervé. En outre, toutes les lois de la Révolution sur le régime foncier ne sont pas des mesures purement politiques. Que les événements sociaux et politiques aient influé sur la législation, cela est hors de doute; toute législation n'est-elle pas en harmonie avec les idées sociales et politiques d'un peuple et d'une époque? Mais la législation de l'Assemblée Constituante, par exemple, est influencée non seulement par les événements

généraux, mais encore par les anciennes maximes juridiques, par les théories de l'ancien droit.

En appendice, M. K. donne des documents des Archives Nationales tirés des séries BIII, B^A IV et DXIV. Il aurait dû indiquer toujours les dates de ces textes. De plus, le choix qu'il a fait ne me paraît pas excellent. Il y a dans la série DXIV des documents beaucoup plus importants que ceux qu'il donne, par exemple DXIV, carton 5, une pétition des administrateurs du Directoire du Lot à l'Assemblée Nationale, 22 sept. 1790, sur les troubles qui éclatent dans les campagnes à la suite du décret du 15 mars, laquelle doit être rapprochée du *rapport de Godard et Robin, commissaires civils envoyés par le roi dans le département du Lot*, Procès-verbal de l'Assemblée Constituante, tome 53, et beaucoup d'autres pétitions, non de particuliers, mais d'administrations de département et de district.

J'ai analysé et critiqué l'ouvrage de M. K. en suivant le plan même de l'auteur. On saisira mieux ainsi les critiques adressées à la distribution des matières. Tout est un peu mêlé et pas très net, sauf la partie relative aux doctrines sociales qui est vraiment bonne. Le plan est ce qui me paraît le plus sujet à la critique. Et puisque j'ai déjà beaucoup insisté sur l'ouvrage de M. K., qu'on me permette d'indiquer encore comment on pourrait, je crois, concevoir le plan d'une histoire des classes rurales avant et pendant la Révolution

Livre I. Ancien régime. Chap. I. Les modes de propriété. Chap. II. La répartition du sol. *A*. Tendance à l'affranchissement de la personne et de la terre et à l'acquisition de la terre; *B*. Le village (les divers groupes ruraux). Chap. III. La culture du sol et la production. Chap. IV. La circulation des produits (la législation sur les grains, etc., et les conséquences). Chap. V. Les charges des classes rurales. *A*. Droits domaniaux; *B*. Dîmes; *C*. Impôts royaux. La misère des campagnes. — Livre II. La critique de l'ancien régime. Chap. I. Les nouvelles doctrines économiques. Chap. II. Les projets et les réformes. Chap. III. Les vœux des classes rurales (Élections et cahiers de 1789). — Livre III. La Révolution. Chap. I. La libération du sol. Chap. II. La division du sol. Chap. III. Le nouveau régime foncier. Chap. IV. La production et la vente (les approvisionnements). Chap. V. Les charges des classes rurales. Chap. VI. Les droits politiques des paysans. Les municipalités rurales. L'éducation. Conclusion : Comparaison de l'ancien régime et du nouveau.

M. K. est loin d'avoir rempli ce plan. A l'heure présente, il serait impossible d'espérer réaliser cette œuvre longue et difficile. Malgré tout, le livre de M. K. est intéressant et rendra service à tous ceux qui étudient l'histoire sociale de la France.

Ph. SAGNAC.

CHRONIQUE

— M. Étienne Charavay est mort le 2 octobre dernier, presque subitement, à l'âge de 51 ans. Ancien élève de l'École des Chartes et de l'École des Hautes-Études, il avait acquis, comme expert d'autographes, une réputation universelle; mais c'était aussi un érudit de valeur. A l'École des Chartes, il avait pris comme sujet de thèse : *Louis Dauphin*. Aussi la Société de l'Histoire de France lui avait-elle confié, à l'origine, la publication des *Lettres de Louis XI*, et les deux premiers volumes furent son œuvre. Il s'était ensuite adonné aux travaux d'histoire moderne et contemporaine. Il avait largement contribué, avec M. Aulard, à la fondation de la Société de la Révolution française. Il collaborait assidûment à la *Revue* publiée par elle et avait donné dans sa *Collection* une très estimable *Biographie du général Lafayette*. D'autre part, il avait commencé, pour le Ministère de l'Instruction publique, une édition de la *Correspondance de Carnot* qu'il laisse inachevée, et enfin il préparait, avec M. J. Flammermont, décédé lui-même récemment, la publication des *Mémoires de Choiseul*. Ces travaux multiples ne lui suffisaient pas. Les questions d'enseignement avaient pour lui un vif intérêt. Il était membre, très actif, de la Société d'Instruction populaire et secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement. M. Charavay disparaît entouré de regrets unanimes. Toutes les personnes qui l'ont approché ont pu apprécier, outre ses vastes connaissances, la droiture et la fermeté de son caractère. C'était un savant et un homme de bien.

— M. Fontemoing, éditeur, commence la publication de bibliographies critiques destinées à rendre de très grands services aux historiens et aux littérateurs. Ces bibliographies paraissent d'abord dans la *Revue des Études historiques* et sont ensuite tirées à part. M. Tourneux donnera bientôt une bibliographie générale de la Révolution française et une bibliographie de Diderot. M. J. Tiersot prépare un travail de ce genre sur la chanson populaire en France. Signalons les deux bibliographies qui ont déjà paru. Celle de M. Frantz Funck-Brentano sur la *Prise de la Bastille* (huit pages) sera très utile, mais l'auteur n'est pas toujours exempt de partialité à l'égard de certains historiens, comme Michelet qu'il rabaisse au profit de Taine, et surtout Flammermont dont le travail est « dépourvu par endroits de sens critique ». La bibliographie de M. G. Martin sur l'*Histoire de l'industrie en France avant 1789* (27 pages) est très importante. Mais elle est loin d'être aussi critique et aussi complète qu'on le souhaiterait. Puis elle n'est pas bien délimitée, elle mentionne çà et là beaucoup de publications sur les XIIIe, XIVe, XVe et XVIe

siècles. Il y aurait eu intérêt à ne prendre que l'histoire de l'industrie de 1600 à 1789 et à étendre alors les recherches bibliographiques. — P. S.

— Le programme du Concours d'agrégation d'histoire et géographie en 1900 vient de paraître. L'histoire moderne et contemporaine y est représentée par les questions suivantes : Histoire de la France depuis l'expédition de Charles VIII en Italie jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis : le gouvernement, la politique extérieure, les lettres et les arts. — Histoire politique (intérieure et extérieure) de l'Espagne, depuis le mariage de Ferdinand et d'Isabelle jusqu'à la mort de Philippe II — L'Europe en 1661 : les principaux états, leur constitution, les relations internationales. — Relations de la France et de l'Angleterre depuis l'avènement de Guillaume III jusqu'au traité de Versailles (1783). — État politique et social de la France en 1789 et histoire des Institutions politiques en France de 1789 à 1848. — Histoire des institutions en Angleterre de 1815 à 1885. — La politique internationale et les guerres en Europe de l'avènement de Napoléon III au Congrès de Berlin.

LIVRES NOUVEAUX

1. Documents. — *F.-A. Aulard*. Recueil des actes du Comité de Salut public, tome XII. (16 mars-22 avril 1794). 1 vol. in-8 de 842 p. Paris (Imp. Nat.). — *A. de Boislisle*. Mémoires de Saint-Simon. Tome XIV. 1 vol. in-8. Paris (Hachette), 7 fr. 50. — *Jules Flammermont*. Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIe siècle. Tome III (1768-1788). 1 vol. in-4. Paris (Imp. Nat.) — *Sigismond Lacroix*. Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution, 1re série. Index alphabétique et analytique. 1 vol. in-8 de 636 p. Paris (Noblet, Cerf, May). — *A. Martinien*. Tableau par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire (1805-1815). 1 vol. gr. in-8 de 824 p. Paris (Lavauzelle), 20 fr. — Mémoires du chevalier de Quincy publiés pour la Soc. de l'Hist. de Fr., par Léon Lecestre. T. II (1703-1709). 1 vol. in-8 de 400 p. Paris (Laurens). — Correspondance militaire du maréchal de Moltke. Guerre de 1870-71. 1er volume : La Guerre jusqu'à la bataille de Sedan. 1 vol. in-8, XXIX-352 p. Paris (Lavauzelle), 12 fr. — *A. Prudhomme*. Les Archives de l'Isère (1760-1899). 1 vol. in-8, 379 p. Grenoble (Imp. Allier frères).

2. Histoire générale. — *Ch. Barrières et F. Ollivier* (lieuts de vaisseau). Historique du service de la mousqueterie dans la marine depuis Richelieu jusqu'à nos jours. 1 vol. in-8, 123 p. Paris (Chapelot), 3 fr. 50. — *A. Choublier*. Histoire nationale et Notions sommaires d'histoire générale (Enseignt secondaire jeunes filles). T. III, de 1789 à nos jours. 1 vol. in-12 de 380 p. Paris (Delalain), 3 fr. 50. — *Clausewitz*. La campagne de 1812 en Russie, traduit de l'allemand par le cap. Bégouën. 1 vol. in-8 de IX-212 p. Paris (Chapelot), 4 fr. — *F. Corréard*. La France sous le Consulat. 1 vol. in-8. Paris (H. May, Soc. fr. d'éd. d'art), 4 fr. — *P.-M. Desmarest*. Quinze ans de haute police sous le Consulat et l'Empire. 1 vol.

in-18. Paris (Garnier), 3 fr. 50. — *Ch. Dufayard*, *E. Guillot* et *R. Suérus*. Histoire moderne et contemporaine, 1589-1900, conforme au programme d'admission à l'E. S. M. de Saint-Cyr. 1 vol. in-8 de 768 p. Paris (Delagrave), 9 fr. — *Alfred Duquet*. Guerre de 1870-71. Paris. La capitulation et l'entrée des Allemands (23 janvier-3 mars 1871). 1 vol. in-18. IV-386 p. Paris (Fasquelle), 3 fr. 50. — *Émile Faguet*. Politiques et moralistes du XIXe siècle, 3e série (Stendhal, Tocqueville, Proudhon, Sainte-Beuve, Taine, Renan). 1 vol. in-18 jésus. Paris (Soc. fr. d'imp. et de libr.), 3 fr. 50. — La question Louis XVII. Étude d'histoire publiée sous la direction de M. Otto Friedrichs [Louis XVII n'est pas mort au Temple. Preuves absolues de son identité avec Naundorff]. 1 vol. in-8 jésus de 180 p. (gr.) Paris, (Librairie de « la Plume »), 3 fr. 50. — *Frantz Funck-Brentano*. Le drame des poisons. Études sur la société du XVIIe siècle et plus particulièrement la cour de Louis XIV d'après les Archives de la Bastille. 1 vol. in-16 de 310 p. (gr.). Paris (Hachette), 3 fr. 50. — *Fr. Funck-Brentano*. La prise de la Bastille (Bibliothèque de bibliographies critiques). 1 broch. in-8. Paris (Fontemoing), 1 fr. 50. — *Abbé Gagnol*. Histoire contemporaine (cours d'histoire à l'usage des jeunes filles). 1 vol. in-16 de 614 p. (gr.) Paris (Poussielgue). — *Abbé Gagnol*. Histoire des temps modernes (1453-1789). (Cours d'histoire à l'usage des jeunes filles). 1 vol. in-16 de 635 p. (gr.). Paris (Poussielgue). — *Vicomte de Grouchy*. Mémoires militaires du maréchal Jourdan (guerre d'Espagne) écrits par lui-même. 1 vol. in-8. Paris (Flammarion), 7 fr. 50. — *Victor Hugo*. Choses vues. 1 vol. in-18 de 336 p. Paris, (C. Lévy), 3 fr. 50. — *Capne C. de la Jonquière*. L'expédition d'Égypte (1798-1801). T. Ier. 1 vol. gr. in-8 de 675 p. (cartes). Paris, Limoges (Lavauzelle), 10 fr. — *A. Loquin*. Un secret d'État sous Louis XIV. Le prisonnier masqué de la Bastille. Son histoire authentique. 1 vol. in-16 de XVIII-400 p. Bordeaux, Orléans, Marseille. Paris (libr. associés), 3 fr. 50. — *Germain Martin*. Histoire de l'Industrie en France (avant 1789). (Bibliothèque de bibliographies critiques). 1 broch. in-8. Paris (Fontemoing), 1 fr. 50. — *Ch. Montagne*. Histoire de la Compagnie des Indes. 1 vol. in-8. Paris (Le Soudier). — *R. Suérus* et *E. Jullien*. Science et Patrie. Choix de lectures morales, patriotiques, scientifiques, à l'usage des candidats aux écoles militaires. 1 vol. in-8 de VI-440 p. Paris (Nony). — *E. de Villiers du Terrage*. Journal et souvenirs sur l'expédition d'Égypte (1798-1801), mis en ordre et publiés par le baron Marc de Villiers du Terrage. 1 vol. in-16 de XXIII-382 p. Paris (Plon), 5 fr. — *De Woyde* [lieut gal de l'état-major russe]. Causes des succès et des revers dans la guerre de 1870. Essai de critique de la guerre franco-allemande, traduit par le cap. Thiry. 2 vol. in-8 avec atlas. Paris (Chapelot), 16 fr. — *Henri Welschinger*. La mission secrète de Mirabeau à Berlin (1786-1787) d'après les documents originaux des archives des affaires étrangères. 1 vol. in-8 de 526 p. Paris (Plon), 8 fr.

3. Histoire locale et biographies. — *R. d'Argent*. Histoire diplomatique de la neutralité du Chablais et du Faucigny. [XVIIIe-XIXe siècle]. 1 broch. in-16 de 77 p. Châteaudun (Imp. de la Soc. typographique). — *Pierre Boyé*. Les travaux publics et le régime des corvées en Lorraine au XVIIIe siècle. 1 broch. in-8 de 90 p. Paris (Berger-Levrault), 3 fr. — *Abbé L. Charpentier*. Un évêque de l'ancien régime. Louis-Joseph de Grignan (1650-1722). 1 vol. in-16 de III-350 p. Paris (Sueur-Charruey). — *E. de Curzon*. Frédéric Le Play : sa méthode, sa doctrine, son œuvre, son esprit, d'après ses écrits et sa correspondance. 1 vol. in-18 jésus de LV-335 p. Paris-Poitiers (Oudin), 3 fr. — *Mary-James Darmesteter*. La reine de

Navarre. Marguerite d'Angoulême (traduit de l'anglais par Pierre Mercieux. 1 vol. gr. in-18 de IV-320 p. Paris (Calmann-Lévy). 3 fr. 50. — *B.-A. Dervillé*. Pages d'histoire locale. Les Écoles et l'enseignement primaire à Compiègne pendant la Révolution française. 1 vol. in-16 de 105 p. Compiègne (Imp. Mennecier). — *Dupéron*. Étude sur la société populaire de Castres. 1 vol. in-8 de 183 p. Paris (Champion). — *Paul Flat*. Le musée Gustave Moreau. Étude sur Gust. Moreau ses œuvres, son influence. Paris (Soc. d'éd. art.), 30 fr. — *P. Fromageot*, Laurent Le Cointre, député de Seine-et-Oise à la Législative et à la Convention (1742-1805). 1 broch. in-8 de 68 p. Paris-Versailles (Champion-Bernard). — *Pierre Marcel*. Les influences italiennes sur la renaissance artistique française. Un vulgarisateur, Jean Martin. 1 vol. in-18 jésus. Paris (Garnier), 2 fr. — *A. Martin*. Histoire de la marine militaire au Havre (XVIe et XVIIe siècles). 1 vol. in-18 jésus de 240 p. (gr.). Fécamp (Imp. Durand). — *Pierre de Nolhac*. Histoire du château de Versailles (1er fasc.) Paris (Soc. d'édition artistique). — *M. Perrod*. Les Écoles et le collège de Salins jusqu'en 1820. 1 broch. in-8 de 60 p. Besançon (Imp. Jacquin). — *Abbé E. Peyron*. Histoire de la léproserie et du prieuré de la Bajasse de Vieil-Brioude (1150-1900). 1 vol. in-18 de VI-348 p. (gr.) Le Puy (Prades-Freydier). — *Abbé J. Pourrat*. Essai historique sur le village de Millery et la baronnie de Montagny (Rhône). 1 vol. in-8 de 525 p. (gr. et plan). Lyon (Vitte et Brun), 10 fr. — *E. Regnault*. Madame Louise-Marie de France, vénérable Mère Thérèse de Saint-Augustin, religieuse carmélite au monastère de Saint-Denis (1737-1787). 1 broch. in-18 jésus de 35 p. Versailles (Lebon). — *Romain*. Le district de Cany pendant la Révolution. 1 vol. de 254 p. Yvetot (Imp. Bretteville). — *J. Roussel*. Le palais de Fontainebleau (architecture, intérieur et extérieur, ameublement, — album). 1 vol. in-4 colombier. Paris (Guérinet), 40 fr. — *Lieut M. Sautai*. Le siège de la ville et de la citadelle de Lille en 1708. 1 vol. gr. in-8 de X-434 p. avec pl. Lille (Quarré), 11 fr. — *Casimir Stryienski*. Deux victimes de la Terreur. La princesse Lubomirska, Madame Chalgrin. 1 vol. in-16 jésus de 174 p. Paris (Girard et Villerelle), 3 fr. — *Chanoine Touzery*. Vie de la Mère Marie du Bon-Pasteur, fondatrice des sœurs Minimes du Sacré-Cœur-de-Marie [1793-1872]. 1 vol. in-8 de XVI-520 p. Rodez (Imp. Catholique). — *Maurice Vattier* (dit Henry Volney). Étude d'histoire locale. Notice biographique, littéraire et critique sur Jacques-Léopold-Charles Godefroy de la Tour, sixième comte d'Évreux, dernier duc de Bouillon (1746-1802). 1 broch. in-8 de 54 p. Sedan (Imp. Laroche). — *XXX*. Une vie artistique. Laurens (Jean-Joseph-Bonaventure) (1801-1890), sa vie et ses œuvres. 1 vol. in-16 de 607 p. avec portr. autographes. fac-sim. Carpentras (Brun).

ERRATA DU NUMÉRO III

Page 299, ligne 24, au lieu de *Doumadieu*, lire *Dieudonné*.
Id., ligne 26, ajouter : « et surtout d'Avesnes. »

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant* : FÉLIX MALTERRE.

L'affaire des princes possessionnés d'Alsace et les origines du conflit entre la Révolution et l'Empire

Lorsque la Révolution française abolit par les décrets des 4 et 11 août 1789 le régime féodal dans tout le royaume, un certain nombre de princes d'empire (le duc des Deux-Ponts, le duc de Wurtemberg, le landgrave de Hesse-Darmstadt, le margrave de Bade, le prince-évêque de Strasbourg, les évêques de Spire, de Cologne, de Trèves et de Bâle) qui possédaient de vastes domaines en Alsace, se prétendirent provoqués. La situation de l'Alsace avait été, selon eux, réglée par les traités de Munster et de Ryswick signés entre la France et l'Empire, et il n'appartenait à aucune des deux parties de la modifier sans le consentement de l'autre. Or la Révolution violait les traités en appliquant les décrets d'Août à leurs domaines alsaciens. Par l'article 89 du traité de Munster en effet la royauté française s'était engagée à respecter l'ensemble de leurs droits féodaux. Cet engagement avait été la condition de leur reconnaissance de la souveraineté française. La Révolution, en déchirant cet article sans les consulter et sans consulter les signataires des traités de Munster et de Ryswick [1], les déliait de leur obéissance au roi de France, et perdait ses droits à la possession de toute une partie de l'Alsace [2].

Ces protestations de princes possessionnés furent l'origine d'un long conflit entre la Révolution et l'Empire, qui ne devait trouver sa solution qu'au traité de Lunéville (9 février 1801). Nous nous proposons d'en rechercher les causes véritables et d'en apprécier la portée.

1. Les habitants des territoires possédés par les princes en Alsace avaient envoyé des députés à la Constituante; mais les princes n'en avaient pas envoyé.

2. Cf. Protestation de l'électeur de Cologne à l'Assemblée constituante. (Archives des Affaires étrangères, fonds allemand, nº 70.)

I

Lorsqu'éclata le conflit entre la Révolution et les possessionnés, l'Alsace depuis près d'un siècle et demi subissait l'autorité du roi de France. Quelles avaient été pour les possessionnés en droit et en fait les conséquences de la domination française?

La situation légale des princes possessionnés continuait à être définie par l'article 89 du traité de Munster [1]. Il est peu de textes historiques qui aient été commentés avec plus de passion et d'âpreté. Dès le lendemain des traités de Westphalie, une véritable guerre de plume commençait entre les légistes allemands et les légistes français sur l'interprétation de cet article. Elle n'est pas terminée aujourd'hui. Comme au XVIIe siècle, la cause des princes trouve aujourd'hui ses défenseurs qui soutiennent : 1° que l'article 89 ne laisse pas d'être assez douteux ; 2° mais qu'un examen pénétrant nous amène à des conclusions tout en faveur des princes, et condamne les prétentions de la souveraineté royale à s'exercer avec toutes ses prérogatives sur une partie de l'Alsace [2]. Nous n'avons pas l'intention d'examiner cette thèse de l'école historique allemande, ni les théories opposées des historiens français [3]. Ces discussions de droit, qui pouvaient avoir une importance capitale après les traités de Westphalie, avaient perdu beaucoup de leur intérêt au moment de la Révolution, pour une double raison : 1° pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, la signification de l'article 89

1. Teneatur rex christianissimus non solum episcopos Argentinensem et Basileensem, etc... in ea libertate et possessione immedietatis erga imperium romanum qua hactenus gavisae sunt relinquere — ita ut nullam in eos regiam superioritatem ulterius praetendere possit, sed iis juribus contentus maneat quæcumque ad domum Austriacam spectabant et per hunc tractatum coronæ Galliæ ceduntur. — Ita tamen ut praesenti hac declaratione nihil detractum intelligatur de eo omni supremi dominii jure quod supra concessum est. (Traité de Munster, Article 89, édition VAST, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, Paris, 1893, in-8.)

2. Les historiens allemands qui ont le plus récemment étudié l'annexion de l'Alsace à la France sont MM. JACOB (*Die Erwerbung des Elsass durch Frankreich im Wesphäleschen Frieden*, Strasbourg, 1897), et THEODOR LUDWIG (*Die Deutschen Reichstände im Elsass und der Ausbruch der Revolutionskriege*, Strasbourg, 1898.)

3. Principalement MM. LEGRELLE, *Louis XIV et Strasbourg*, Paris, 1887, 5e édition, et R. REUSS, *L'Alsace au XVIIe siècle*, Paris, 1897, in-8.

avait été précisée dans des lettres patentes, accordées par la royauté, sollicitées et conservées par les princes, véritables petits traités qui réglaient la situation des possessionnés par rapport à la couronne; 2° les princes, par cela même qu'ils avaient demandé des lettres patentes, s'étaient mis d'accord avec la royauté sur le sens de cet article 89. Et de fait, les discussions théoriques, si violentes au moment du conflit de Louis XIV et de l'Empire, deviennent de plus en plus rares au XVIIIe siècle, où le régime créé en Alsace par la royauté française, et conforme à l'interprétation qu'elle avait toujours donnée de l'article 89 du traité de Munster, est à peu près universellement accepté.

On ne trouve d'ailleurs dans cette interprétation ni l'esprit de parti, ni les arrière-pensées que certains historiens allemands ont prétendu y découvrir. La voici telle qu'elle a été formulée par deux Alsaciens qui, s'ils se sont montrés très préoccupés de maintenir les droits de la souveraineté française, ont toujours cherché un terrain d'entente entre ces droits et les prérogatives des princes, le prêteur Obrecht [1] en 1699, et Guillaume Koch [2], recteur de l'Université de Strasbourg en 1787 et plus tard député à la Législative. L'un et l'autre ont témoigné d'un souci très remarquable de la mesure et de l'équité. L'article 89 ne fonde pas la souveraineté du roi de France sur les princes possessionnés d'Alsace, mais il en règle l'exercice. Cela ressort des articles précédents qui ont rompu tous les liens qui rattachaient l'Alsace entière à l'empire [3]. Cela ressort aussi de la position de l'article qui fait partie d'un ensemble d'articles ayant trait à l'administration de l'Alsace. Le roi doit préciser dans quelles conditions il exercera sa souveraineté envers plusieurs de ses nouveaux sujets, parce que sous le nom d'immédiateté ces sujets jouissent d'un certain nombre de droits qui

---

1. Lettre de M. Obrecht au roi, datée de Francfort, le 5 mai 1699, sur la distinction du droit de domaine suprême, d'avec celui de la supériorité territoriale (citée par le P. LAGUILLE, *Histoire d'Alsace*. Strasbourg, 1727, in-folio. Preuves, t. II, p. 175).

2. Cf. le discours prononcé par Koch à l'Assemblée législative le 1er février 1792 (Archives parlementaires. T. 38, p. 66), et les opinions de Koch exposées d'après des documents inédits, par M. G. SCHWEIGHAUSER, *Vie de Ch.-Guillaume Koch* (Strasbourg, 1813).

3. Articles 76, 79, 80 et 81 du traité de Munster (édition Vast).

n'ont pas leur équivalent en France. Ce sont de véritables souverains, alors qu'il n'y a plus en France d'autre souverain que le roi, et ce sont des souverains de droit allemand. Le roi se déclare disposé à respecter les droits dont ils jouissaient sous la domination autrichienne, et à les traiter autrement que les princes français. Mais il y met une condition : dans aucun cas cette immédiateté qu'il leur accorde envers lui ne portera atteinte à sa souveraineté. Il est donc exact de dire que le roi reconnaît aux princes possessionnés un certain nombre de droits, mais il faut remarquer :

1° Qu'il se réserve de modifier ces droits s'ils contrarient sa souveraineté;

2° Que sa souveraineté ne dépend pas du respect de ces droits. Cet article n'a pas le caractère d'une entente synallagmatique entre le roi et les possessionnés. Si les droits des princes sont conditionnés à l'exercice de la souveraineté française, la réciproque n'est pas vraie.

Quoi qu'il en soit, et quelque objection qu'on tente de faire à cette interprétation, c'est la seule que puissent justifier les lettres patentes qui règlent avec précision l'exercice des droits des princes. Les lettres patentes sont octroyées aux princes « sur leur prière [1] » et elles sont une preuve « de la considération où le roi tient ces princes [2] ». Elles ne mettent pas du tout sur le même plan la souveraineté royale et les droits des princes. Elles apparaissent comme des concessions émanées de la libre volonté du roi. Dans quelle intention le roi fait-il ces concessions ? Sans doute il est désireux d'accorder aux princes un certain nombre de droits que leurs aïeux ont exercés. Mais surtout il veut définir « dans quelle mesure l'exercice de ces droits sera compatible avec celui de sa souveraineté [3] ». Aussi le voyons-nous souvent modifier les droits anciens soit en les limitant [4], soit en imposant certaines conditions à leur

---

1. Lettres patentes au prince de Birkenfeld (janvier 1712), dans le *Recueil des ordonnances d'Alsace*, de Boug.

2. *Ibid.*

3. Lettres patentes portant confirmation des droits de l'évêché de Strasbourg (septembre 1682) et règlement des droits du comte de Hanau (avril 1701).

4. Lettres patentes portant confirmation des droits en faveur de M. le duc de Wurtemberg (juin 1768). Il s'agit dans ces lettres des conditions de revision des fiefs. Cf. ce que nous en disons ci-après.

exercice [1]. Quelle est maintenant la valeur légale de ces lettres patentes? Un intendant d'Alsace au XVIIIe siècle, M. d'Angervilliers [2], nous l'apprend : ce sont des engagements que le roi a pris volontairement, mais qu'il ne saurait rompre que dans un très petit nombre de cas : la forfaiture d'un prince ou bien le salut général du royaume qui peut exiger dans certaines circonstances une concentration de l'autorité. Mais dans cette dernière hypothèse, le roi doit une indemnité aux princes pour le préjudice qu'il leur cause.

En somme, en acceptant ces lettres patentes, en les faisant même renouveler quand l'occasion s'en présentait, les princes reconnaissaient la souveraineté du roi dans toute la force du terme. Jamais dans les actes officiels ils ne traitaient avec la royauté de puissance à puissance. Il était très vrai que la royauté essayait de concilier les droits de la souveraineté avec l'exercice très étendu des prérogatives des princes, mais en dernière analyse c'était elle qui fixait les conditions de cette conciliation. Pour régler l'application de l'article 89, les princes n'avaient d'autre garantie que l'équité royale.

En fait, la royauté a exercé sur les domaines des princes possessionnés un pouvoir très réel. Voici comment il se manifestait à la fin du XVIIIe siècle : le roi avait d'abord une influence personnelle sur les membres de la féodalité alsacienne. Ceux-ci n'étaient pas en général les princes d'empire qui avaient le centre de leur domination et leurs principaux intérêts en Allemagne, mais les vassaux de ces princes. Or le roi intervenait toutes les fois qu'un prince possessionné confiait une partie de ses domaines alsaciens à un nouveau vassal. Il n'autorisait ce vassal à prêter foi et hommage envers son suzerain que sous deux conditions [3] : la première, c'est qu'il obtiendrait l'assentiment du conseil souverain d'Alsace, et insérerait dans son serment cette clause essentielle : « Sauf la fidélité due à Sa Majesté son souverain prince et seigneur » ; la seconde, c'est qu'il

---

1. *Ibid.* Réduction des corvées et lettres patentes à la noblesse immédiate d'Alsace (février 1775). Réduction du chiffre d'impositions que les princes peuvent lever sur leurs sujets sans le contrôle des agents royaux.

2. Lettres écrites à la cour par M. d'Angervilliers, intendant d'Alsace (1716-1724), publiées par L. Spach, Strasbourg, 1878, p. 83 et suiv.

3. Lettres patentes portant confirmation des droits en faveur de M. le duc de Wurtemberg (1768).

serait gentilhomme de la province d'Alsace. Il est à peine besoin de faire ressortir l'importance de ces dispositions. Le roi de France rencontrait en Alsace non les princes souverains d'empire, mais des vassaux de moindre importance appartenant par leur origine à un pays dont il était souverain, disposés à subir, de préférence à celle des princes allemands qui ne s'exerçait sur eux que d'une manière intermittente, l'influence plus continue et plus efficace des agents royaux.

En second lieu, il s'en fallait de beaucoup que les princes possessionnés ou leurs vassaux eussent conservé en Alsace tous les droits qui leur étaient reconnus avant la conquête française. Autrefois véritables souverains, ils exerçaient presque dans leur plénitude les droits régaliens. A la fin du XVIIIe siècle, ils étaient soumis pour ces mêmes droits au contrôle des deux grandes autorités qui gouvernaient l'Alsace : le conseil souverain et l'intendant [1]. Le conseil souverain répartissait les impôts entre les différents fiefs alsaciens ; l'intendant ou bien en faisait lui-même la levée, ou bien surveillait les agents des princes qui en étaient chargés. Pour la justice, le conseil souverain d'Alsace recevait les appels de presque toutes les justices seigneuriales d'Alsace [2]. L'intendant était chargé en temps de guerre de contrôler la levée des milices sur les terres des princes. C'était lui aussi qui dirigeait les grands travaux de la province, et pour ces travaux il avait le droit d'imposer aux vassaux des corvées et des prestations sans consulter leurs seigneurs [3]. Ce rôle prépondérant joué par l'intendant et le conseil souverain avait eu comme résultat d'assimiler de plus en plus les féodaux d'Alsace à ceux du reste du royaume. Ils avaient, à la fin du XVIIIe siècle, à peu près complètement perdu les prérogatives souveraines qui leur donnaient, après le traité de Munster, une place à part dans le droit français.

Restait la masse des droits féodaux que les seigneurs alsaciens percevaient, soit comme suzerains d'un grand nombre de vassaux

---

1. Sur les pouvoirs de l'intendant, cf. COLBERT DE CROISSY, *Mémoire au roi* écrit pendant son intendance d'Alsace (Bibliothèque nationale, département des manuscrits, nº 1686), et les lettres d'Angervilliers déjà citées.

2. Lettres patentes de novembre 1707 et du 20 mai 1709.

3. Lettres d'Angervilliers, p. 30, 120 et *passim*.

(droits atteignant directement les personnes : servitude, mainmorte personnelle), soit comme propriétaires fonciers (droits réels : redevances et prestations dues pour une concession réelle ou présumée de fonds, mainmorte et corvée réelle, cens, rentes foncières, lods et ventes, monopoles, etc.). Jusque vers les dernières années de l'ancien régime, la royauté leur en avait laissé le libre exercice. L'article 89 du traité de Munster lui en faisait une obligation. D'ailleurs, dans beaucoup de fiefs du royaume, les féodaux français jouissaient de droits, sinon aussi étendus, du moins d'une nature analogue [1]. Mais à partir de 1780, oubliant l'esprit et la lettre du traité de Munster, et dans des intentions nettement réformatrices, elle commença à les battre en brèche.

On s'est représenté trop volontiers la Révolution créant un conflit en Alsace par la suppression des droits féodaux. En réalité, ce conflit datait de l'ancien régime. Il avait été causé par une série de mesures prises par la royauté, dont les décrets du 4 au 11 août ont été la conclusion. Par l'édit du 12 juillet 1787, la royauté avait organisé dans toute la France les assemblées municipales, les assemblées de district et les assemblées provinciales. Les municipalités qui étaient immédiatement en contact avec le pouvoir féodal, comprenaient, à côté de membres de droit comme le seigneur ou son représentant, des membres élus qui choisissaient parmi eux un syndic. Elles avaient des attributions assez étendues (répartition et levée des impôts, travaux publics, administration des fondations pieuses, protection des habitants). Elles étaient à la base de toute l'organisation, nommant les assemblées de district, qui elles-mêmes nommaient l'assemblée provinciale. Il y avait là un pouvoir nouveau qui se superposait à la vie féodale de l'Alsace, et menaçait de la dominer. Les princes possessionnés s'en rendaient compte, et le landgrave de Hesse-Darmstadt déclarait que la conséquence de cette réforme « était de soumettre les règlements faits par les princes à des assemblées populaires, et à obliger les princes à se soumettre au peuple en place de souverain [2] ».

---

1. Cf. SAGNAC, *La législation civile de la Révolution française*, Paris, 1898, in-8, p. 62 et suiv.

2. Protestation du landgrave de Hesse-Darmstadt, citée par TH. LUDWIG, *Die deutschen Reichstände im Elsass und der Ausbruch der Revolutionskriege*, p. 110.

Les édits du 12 novembre 1787 et du 24 mai 1788 furent encore plus menaçants pour la féodalité alsacienne. L'édit de novembre 1787 obligeait les princes à participer au paiement des impôts. Le chiffre des vingtièmes, qui s'était élevé pour la province d'Alsace en 1786 à 930.000 livres, était porté pour l'année 1788 à 1.700.000 livres [1]. L'intendant déclarait que l'intention du roi était de frapper tous les biens de la province, nobles ou non, et que l'assemblée provinciale d'Alsace était chargée de procéder à une enquête sur toutes les terres de la province. C'était une véritable revision des biens féodaux qui se préparait. L'édit de mai 1788, qui instituait les tribunaux de grand bailliage entre les présidiaux et les cours souveraines, avait pour but d'abord de limiter la compétence des parlements et surtout de ruiner les juridictions féodales, libre choix étant laissé au plaignant entre la juridiction royale et la juridiction féodale.

Plus redoutable pour les princes possessionnés que la lettre même de ces décrets était l'esprit dans lequel l'assemblée provinciale et, entre les sessions, la Commission provinciale intermédiaire prétendaient les appliquer. Avec leurs opérations nous entrons dans la période révolutionnaire. Les actes de la Commission intermédiaire du 10 décembre 1787 au 15 février 1789 sont de véritables déclarations de guerre à la féodalité. « Tout ce qui tient à la féodalité, est-il dit dans l'un d'entre eux, porte un caractère de servitude inadmissible dans une société bien constituée » ; et ailleurs : « Seuls un principe et une administration uniforme peuvent soustraire le peuple à toutes les vexations [2] ». C'est déjà le langage des Constituants.

Contre ces mesures et ces principes nouveaux, les princes ne se firent pas faute de protester. Le landgrave de Hesse, l'évêque de Spire, le duc de Wurtemberg envoyèrent des mémoires à la cour de Versailles pour défendre leurs privilèges. La Constituante trouva en Alsace un conflit engagé entre la féodalité et l'assemblée provinciale soutenue par l'intendant du roi.

---

1. Actes de la Commission intermédiaire provinciale d'Alsace, cités par Th. Ludwig, *op. cit.*, p. 112.

2. Actes de la Commission intermédiaire provinciale d'Alsace. Th. Ludwig, *op. cit.*, p. 115.

Ce n'est donc pas elle qui la première a porté atteinte au texte des traités, comme on l'en a accusée. Déjà, avant elle, l'ancienne monarchie avait émis la prétention d'étendre à l'Alsace les mesures qui s'appliquaient au reste du royaume, sans se préoccuper de la situation privilégiée qu'elle lui avait accordée aux traités de Westphalie. Sans doute, par leur rigueur, les décrets de la Constituante devaient accentuer le conflit, mais ils ne faisaient que préciser les principes appliqués en Alsace pendant les dernières années de l'ancien régime. Juridiquement la Constituante n'a rien innové en Alsace.

Il n'en reste pas moins vrai que la royauté, et la Constituante après elle, modifiaient le régime établi par les traités de Westphalie. Mais peut-on conclure de là que le conflit entre elles et les princes possessionnés était insoluble ? On pourrait le faire s'il était vrai, comme les princes l'ont soutenu, que le respect de leurs droits était la condition de la souveraineté française. Nous avons vu qu'il n'en était pas ainsi. La souveraineté française était établie sur toute l'Alsace par d'autres articles que l'article 89, d'une manière irrévocable. L'article 89 lui-même rappelait que les concessions faites par la royauté à certains princes d'Alsace ne porteraient jamais atteinte au principe de sa souveraineté. Seulement, du moment que les circonstances obligeaient la royauté à manquer aux engagements qu'elle avait pris vis-à-vis des princes, elle était tenue de réparer par une indemnité, et dans la mesure du possible, le tort qu'elle leur causait. Cette solution de l'indemnité, que d'Angervilliers avait indiquée, paraissait s'imposer. Et il semblait que les princes dussent l'accepter, car leur situation était bien différente de celle qu'ils occupaient au moment des traités de Westphalie. Par la condition particulière de ses représentants en Alsace, dépendant en théorie des princes possessionnés, mais en fait soumis au roi de France par l'action lente et continue de la royauté, la féodalité alsacienne ne se distinguait plus, à la fin de l'ancien régime, de celle du reste du royaume. La royauté et la révolution, en cessant de la considérer comme un pouvoir d'exception, ne consacraient-elles pas un fait accompli, et les protestations des princes possessionnés n'étaient-elles pas condamnées par le développement logique, et en quelque sorte fatal, des rapports entre la royauté et l'Alsace pendant deux

siècles ? M. Ludwig, le dernier historien de cette question, l'a senti et, après un examen approfondi de la situation de fait de l'Alsace à la fin du XVIIIe siècle, il a été amené, malgré l'attitude un peu intransigeante qu'il avait prise sur la question de droit, à reconnaître que le conflit, envisagé en lui-même, n'avait pas toute la portée que certains écrivains lui ont donnée, et ne paraissait pas insoluble [1].

Mais des éléments étrangers nè devaient pas tarder à s'y mêler et à le dénaturer complètement. C'est pour des raisons extérieures à l'affaire elle-même que le conflit a pris une telle gravité. Nous commencerons à les démêler si nous examinons l'état de l'Allemagne au début de la querelle, et le rôle prédominant que la Prusse allait y jouer.

II

Dès le mois de juillet 1789, nos envoyés en Allemagne signalaient la naissance d'un sentiment germanique violent et hostile à la France. « On ne compte sur rien moins que sur une guerre civile, écrivait notre représentant à la cour de Mannheim, et sur tous les effets destructeurs qui en sont inséparables. Il y a peu de cours dans l'empire qui ne s'en réjouissent. C'est presque un sentiment national [2] ». L'amour-propre germanique se trouvait flatté de ce que Grimm n'hésitait pas à appeler l'anéantissement de la France. Il entrait dans ce sentiment de joie, des rancunes héréditaires contre « l'ennemi du nom germanique », de l'orgueil devant l'abaissement d'une puissance dont on profitait, mais dont la supériorité humiliait. Il y entrait surtout de nouvelles et grandioses espérances. Joseph II, en effet, détourné de l'Allemagne par ses grands desseins en Orient, la France affaiblie à jamais par sa révolution, l'Allemagne semblait s'appartenir à elle-même. Nul doute que l'empire délivré ne retrouvât le ressort que les étrangers lui avaient enlevé par des traités, et qu'à côté de l'Autriche compromise par ses

1. Th. Ludwig, *Die Deutschen Reichstände im Elsass und der Ausbruch der Revolutionskriege*, p. 189 et suiv.

2. Correspondance du baron de Groschlag, envoyé français à Mannheim (Archives des Affaires étrangères, fonds allemand, nº 660). A Montmorin, du 2 juillet 1789.

défaites en Orient, de la Russie sur qui, par suite de ces défaites, allait retomber tout le poids de la guerre, de la France épuisée, il ne prît le premier rang et n'imposât ses décisions à l'Europe.

En indiquant cet état d'esprit, nos agents en signalaient les conséquences pour la France. La première démarche de l'empire reconstitué devait être, pour les princes, la revendication des territoires que les étrangers lui avaient enlevés. Déjà en 1709, lorsque Louis XIV avait été vaincu, on avait vu les princes allemands déclarer que les cessions faites en 1648 était nulles au point de vue du droit parce l'empire n'avait le droit d'aliéner aucun de ses territoires. La France devait restituer à l'empire la Lorraine, l'Alsace, les trois évêchés, la Franche-Comté. Ces prétentions des princes ne furent pas admises. Mais la théorie des droits imprescriptibles de l'empire sur l'Alsace demeura. Le conflit entre la Révolution et les possessionnés allait la remettre en pleine lumière, et lui donner toute sa gravité.

Derrière cette sorte de renaissance de l'esprit et des ambitions germaniques on sentait l'excitation prussienne. La Prusse, fière des grands résultats obtenus par Frédéric II, et des succès remportés en Hollande, cherchait dans un bouleversement général de l'Europe les occasions d'affirmer sa prépondérance et de faire de nouvelles conquêtes. Elle avait tâché de se réserver une influence décisive dans le conflit oriental en lançant Gustave III contre la Russie, en favorisant en Pologne les réformes qui étaient le prélude de la guerre contre la Russie, en négociant des traités de subsides avec les Turcs. Mais de ce côté, elle avait en partie échoué. Joseph II avait signé en décembre 1788 un armistice avec les Turcs, qui lui laissait sa liberté d'action, Catherine II était sortie victorieuse de la guerre contre la Suède, et avait même pu reprendre l'offensive contre les Turcs (prise d'Otchakof, 17 décembre 1788). Battue en Orient, la Prusse cherchait à prendre sa revanche sur un autre terrain. Son dessein était d'achever de désorganiser l'alliance de la France, de l'Autriche et de la Russie, puis de susciter à chacune de ces puissances divisées de telles difficultés, qu'isolées elles ne pussent en venir à bout. La Prusse interviendrait alors, soutenue en seconde ligne par l'Angleterre et la Hollande, et imposerait ses solutions. Très activement, elle acheva de gagner les bonnes grâces des Polonais, elle prépara un soulèvement de la Belgique et de la Hongrie,

surtout elle agita l'Allemagne. Cette agitation de l'Allemagne lui permettait d'accroître son influence aux dépens de celle de l'Autriche ; mais sa principale espérance était, en déterminant dans l'empire un mouvement contre la France, de forcer la main à l'empereur, et de l'obliger à rompre une alliance déjà très ébranlée depuis les derniers événements d'Orient.

La question des princes possessionnés survenant sur ces entrefaites, lui parut un bénéfice inespéré pour sa politique. Elle vit tout de suite le parti qu'elle pouvait en tirer contre la France et contre l'Autriche. En encourageant les possessionnés dans leur résistance aux décrets de la Constituante, elle pouvait susciter à la France une affaire d'empire très propre à énerver les efforts de la diplomatie. Mais surtout, elle comptait, en exaspérant les passions allemandes déjà éveillées, obliger l'empereur à intervenir, peut-être même l'entraîner à une guerre contre son ancienne alliée la France, où il serait obligé de solliciter son concours, ou tout au moins sa neutralité, qu'elle était disposée à lui vendre chèrement.

Le gouvernement prussien avait alors sous la main l'homme le plus propre à exciter un conflit entre la France et l'Empire, en stimulant la haine et le patriotisme germanique. Goertz, ministre de la Prusse à la diète de Ratisbonne, avait déjà rendu de signalés services à son pays, en 1778, dans la succession de Bavière, et dans les affaires de Hollande où il avait gagné à la cause prussienne quelques-uns des chefs les plus influents de la bourgeoisie. « Il avait, écrivait Bérenger qui représentait la France à Ratisbonne, l'ardeur d'un missionnaire ; son zèle le conduisait partout où il pouvait gagner des prosélytes [1] » ; et dans un passage de cette même lettre, il parlait de son pédantisme germanique. D'une activité infatigable, en apparence intransigeant sur les principes, en réalité très souple dans les négociations, et très peu scrupuleux sur les expédients, Goertz avait su en imposer aux princes par une certaine hauteur, en même temps que par ses intrigues et ses libéralités il avait gagné leurs ministres. Il savait flatter les grands sentiments des cours allemandes, et en même temps exciter leurs convoitises.

---

1. Correspondance de Bérenger, envoyé français à Ratisbonne (Archives du ministère des Affaires étrangères, fonds allemand, nº 659). A Montmorin, 8 août 1789.

Dès le mois de septembre 1789, il quittait Ratisbonne, et entrait en campagne. « Ce voyage, écrivait de Berlin l'ambassadeur d'Esterno, est entièrement dans les usages du gouvernement prussien. C'est ainsi qu'en 1755, tandis que le baron de Kniphausen était ministre du roi de Prusse à Paris, Frédéric II dépêcha le général Winterfeld dans les provinces, et les relations de ce général prévalurent dans l'esprit du roi son maître sur les rapports de son ministre ordinaire, et décidèrent ce monarque à rompre avec la France. Il est à craindre qu'il n'en soit de même pour M. de Goertz, qui est entièrement dépendant de M. le comte de Hertzberg [1].»

Goertz trouva chez les princes possessionnés beaucoup d'indignation contre la France, mais aussi beaucoup d'hésitation sur la conduite à tenir vis-à-vis d'elle. Ils ignoraient d'abord comment les décrets du 4 août seraient appliqués en Alsace. Allait-on les étendre à l'Alsace comme au reste du royaume, ou, au contraire, la Révolution, revenant sur la politique suivie dans ses dernières années par l'ancien régime, et désireuse de maintenir la paix, considérerait-elle que cette province avait droit à un régime d'exception ? C'était là une question qu'on se posait à Strasbourg et dans les villes d'Alsace. A plus forte raison se la posait-on dans les États des princes possessionnés. « Il règne à la cour de Mannheim, écrivait Groschlag, la plus grande inquiétude. Mais il est impossible de prévoir quelle attitude va prendre cette cour. Cela dépendra du cours des événements en France, et aussi de l'attitude des autres princes allemands. Il importe de les rassurer au plus vite [2]. » Dans cette partie de son rapport, Groschlag signalait la seconde raison qui retenait les princes : la crainte de s'aventurer sans être certains des dispositions de leurs voisins. A côté du patriotisme germanique hargneux des princes, il y avait un égoïsme d'État très calculateur. Ils avaient besoin d'être stimulés et rassurés. C'est à quoi s'employa Goertz, en leur faisant espérer l'appui de la Prusse, et en ouvrant à leurs ambitions les plus larges perspectives.

---

1. Correspondance d'Esterno, ambassadeur à Berlin (Archives du ministère des Affaires étrangères : Prusse, nº 206). A Montmorin, du 9 septembre 1789.
2. Groschlag à Montmorin (18 août 1789).

La première cour qu'il visita fut celle de l'évêque de Spire. Parmi tous les possessionnés, le prince-évêque Auguste de Spire était le plus résolu et le plus violent dans ses réclamations. Ambitieux et emporté, il s'était toujours fait remarquer par sa haine contre la France. Partisan de l'Autriche, il n'avait cessé de protester contre l'alliance française. La Révolution le menaçait en Alsace dans son pouvoir temporel et dans son pouvoir spirituel. Sa haine se trouva d'accord avec son intérêt. Dès le 5 septembre, il envoya plusieurs mémoires à son ministre à la diète, le prévenant qu'il était résolu de porter ses plaintes à l'empereur et à l'empire, et de réclamer l'assistance de ses co-États pour être maintenu dans la jouissance de tous les droits inhérents à son siège aux termes du traité de Westphalie. Goertz arriva à Spire dans le courant du mois de septembre. L'électeur n'avait pas besoin d'être encouragé dans ses revendications. Mais quand il eut compris les dispositions de la Prusse, il prit les devants, et proposa à Goertz de s'entendre non seulement pour se défendre contre la France, mais encore de prendre sur elle une revanche [1]. Puisque la France refusait de tenir les engagements stipulés dans les traités, ces traités devaient être regardés comme rompus. L'Allemagne avait alors le devoir de reprendre la terre allemande qui lui avait été arrachée par la force aux traités de Westphalie. Ce fut de cette entrevue de Goertz et de l'évêque de Spire que sortirent les premiers projets de démembrement de la France. La question des princes possessionnés cessait d'être une question de principe. Elle allait devenir pour les princes l'occasion d'une affaire lucrative. Si la Constituante étendait ses décrets à toutes les provinces françaises, et ne respectait plus les restrictions du traité de Westphalie, les convoitises des princes allaient les empêcher d'apporter la moindre bonne foi dans l'interprétation de ce traité. Ils ne devaient plus considérer que leurs intérêts, et la Prusse leur promettait son concours en se réservant sa part.

Ce fut en insistant sur les bénéfices de l'entreprise, que la Prusse agit auprès des irrésolus. Le prince Maximilien des Deux-Ponts avait évité de se prononcer jusqu'au mois d'octobre 1789. Goertz le décida

1. Sans entrer dans les détails, Bérenger indique à Montmorin les conclusions de cette entrevue (12 septembre 1789. Bérenger à Montmorin).

par la vanité et l'intérêt. Il lui montra de grands changements de territoires sur le point de s'accomplir en Europe. La Prusse allait acquérir Dantzig et des agrandissements en Pologne. Les Pays-Bas seraient attribués à la maison de Nassau-Dietz. La Bavière serait donnée à l'Autriche, et le duc des Deux-Ponts recevrait en échange une partie de l'Alsace et de la Lorraine. « Depuis les offres prussiennes, écrivait l'ambassadeur français à Mannheim, M. le Duc ne m'a jamais parlé qu'avec contrainte. Il m'a confessé même que les circonstances ne lui permettraient plus de manifester l'estime qu'il conserverait pour moi toute sa vie. Il est hors de doute qu'il ne tienne dans l'âme du parti prussien, tant à raison des belles perspectives dont on l'a fasciné, qu'à raison d'une aversion invétérée qu'il nourrit contre la maison d'Autriche, et dont la réaction a influé sur ses principes vacillants à l'égard de la France [1]. » Le prince des Deux-Ponts ne se contentait pas de montrer quelque froideur au représentant français. Il envoyait son ministre Mougelat auprès de l'électeur de Mayence qui se trouvait à Aschaffenbourg, pour réclamer la protection de la Confédération germanique en faveur des princes possessionnés [2].

La négociation avec le landgrave de Hesse-Darmstadt fut plus délicate. Louis IX, landgrave de Hesse-Darmstadt et beau-frère du roi de Prusse, professait la plus vive admiration pour Frédéric II. Il levait et disciplinait ses troupes à la prussienne, et les régiments qu'il vendait aux princes ses voisins passaient, après ceux de la Prusse, pour les plus solides de l'Allemagne. Mais il avait retenu aussi l'égoïsme d'État de son modèle. Il prétendait ne s'engager qu'à bon escient et sous promesse de bénéfices assurés. Il avait conservé sa liberté d'action, et avait refusé d'entrer dans la Confédération des princes organisée par la Prusse. Les décrets du 4 août l'inquiétèrent. Les offres de la Prusse le séduisirent. Goertz lui faisait entrevoir un bouleversement de l'Allemagne que la Prusse serait assez forte pour imposer à l'Autriche si les princes allemands voulaient bien l'appuyer. Il serait d'ailleurs amplement dédommagé du concours qu'il lui prêterait. Un nouvel électorat serait créé pour

1. Groschlag à Montmorin (17 septembre 1789).
2. Groschlag à Montmorin (31 janvier 1790).

la Hesse-Darmstadt. En attendant, la Prusse était prête à payer un traité de subsides, à condition que le duc accéderait à la Confédération des princes, et se joindrait à ses co-États dans une démarche contre la France. Par une dépêche adressée au duc de Weimar, un de ses membres les plus actifs, le landgrave de Darmstadt entra dans la Confédération. Il se prépara en même temps à partir pour Berlin afin de signer un traité d'alliance offensive et défensive avec le roi de Prusse [1].

A Bade, à Carlsruhe, Goertz, sans obtenir des promesses certaines de concours, reçut du moins l'assurance des deux gouvernements de Bade et du Wurtemberg, qu'ils n'agiraient pas isolément et qu'ils joindraient leurs protestations contre la France à celles des autres princes.

A la fin de l'année 1789, une entente des princes possessionnés, contre la France, se conclut sous l'influence de la Prusse qui prétend la diriger. Il faut chercher dans cette entente l'origine véritable du conflit entre la France et l'Empire. Sans doute ce sont des raisons de droit que les possessionnés mettent en avant. Mais elles ne servent qu'à masquer des projets de conquête et d'agrandissement par le démembrement de la France. Parmi les historiens de la Révolution, M. Albert Sorel est le seul qui ait marqué ce retour offensif de l'esprit germanique contre la Révolution [2]. Mais il n'y a pas suffisamment montré la part qui revient dans ce mouvement à la politique prussienne qu'éclaire singulièrement une mission comme celle de Goertz.

On sent partout l'action de la Prusse en Allemagne pendant les années 1789 et 1790. Elle se manifeste non seulement auprès des princes possessionnés, mais encore dans les cours des autres puissances allemandes. En même temps qu'elle excite les possessionnés contre la France, elle prépare l'Allemagne à soutenir leurs revendications. Elle cherche à profiter de la mort de Joseph II, survenue le 20 février 1790, pour achever de ruiner l'influence autrichienne en Allemagne. Elle déclare que le pouvoir impérial est dangereux pour

---

1. Groschlag à Montmorin (26 septembre 1789).
2. Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution Française*, Paris, 1889, in-8, t. II, p. 82.

l'indépendance des princes d'empire. Elle propose un projet de capitulation sévère pour enchaîner le nouvel empereur sous la tutelle de la Confédération germanique [1]. Ses agents vont même jusqu'à insinuer que le Corps germanique pourrait se passer d'un chef en modifiant la forme de son gouvernement et en confiant son régime intérieur aux administrateurs du pouvoir impérial dont on réglerait les fonctions par une loi capitulaire intérimistique [2]. En même temps, elle montre à l'empire les grands horizons qui s'ouvrent devant lui lorsqu'il sera affranchi de la politique autrichienne. Il protégera la Constitution que les Pays-Bas autrichiens viennent de se donner, et engagera ces provinces réunies à s'incorporer de nouveau à l'empire en y formant un État libre et un cercle à part [3]. Il aura comme États clients la Hollande et la Pologne, et disposera ainsi de masses prépondérantes contre ses deux ennemis, l'Autriche et la France. Ni l'Autriche ni la France ne sont en état de résister. Elles sont en dissolution. La Hongrie est prête à se soulever. L'Alsace se détache de la France.

De toutes parts, les publicistes allemands soutiennent les excitations de la Prusse. C'est contre la France que l'animosité est le plus grande. Les publicistes allemands s'appliquent à entretenir les rancunes allemandes. Il paraît à Worms une série de relations intitulées : « Louis le Grand incendiaire à Spire et à Worms en 1689 ». A Spire, une brochure : « sur les droits de l'empire et les traités de Westphalie », représentait que les traités de Westphalie avaient été imposés à l'empire par la force, contre toute espèce de droits, et que l'empire devait prendre sa revanche. Un écrit visiblement inspiré par la Prusse : « Lettre d'un Allemand à ses compatriotes », dénonçait les progrès de la propagande des Français, « qui dissimulaient derrière de grandes phrases l'ambition de soumettre toute l'Europe ». L'Europe devait se coaliser contre le fléau français, autour d'une nation qui eût donné des gages de son énergie et de son désintéressement. Et l'auteur citait la Prusse [4]. Stupfel enfin,

1. Groschlag à Montmorin (9 mars 1790).
2. Groschlag à Montmorin (20 mars 1790).
3. Groschlag à Montmorin (9 mars 1790).
4. D'Esterno à Montmorin (26 février 1790).

dans ses *Archives d'Alsace* et ses *Questions d'État sur la province d'Alsace*, parues coup sur coup à Strasbourg, formulait dans toute sa netteté la théorie allemande sur l'affaire des princes possessionnés. Le lien par lequel toute une partie de l'Alsace a été rattachée à la France est un lien de nature féodale unissant un certain nombre de personnalités féodales au souverain du royaume de France. La condition de cette union est l'engagement pris par le roi de France de respecter, en échange de sa suzeraineté, les droits des princes d'Alsace sur toute l'étendue de leurs domaines. En supprimant le régime féodal, la Constituante a rompu le contrat qui unissait les princes possessionnés à la France. Elle a créé un conflit qui, en droit, est insoluble, puisqu'elle déclare aboli le droit féodal qui, seul, peut définir la situation des possessionnés par rapport au royaume. Dans ces deux volumes de fastidieuse discussion, où l'appareil logique et la modération apparente faisaient illusion sur la mauvaise foi et le parti pris de l'auteur, toutes les objections possibles contre la thèse allemande étaient résumées et écartées. La conclusion de Stupfel était : ou que la Révolution devait laisser l'Alsace dans la situation où elle se trouvait après les traités de Westphalie — et il semblait évident qu'elle ne s'y résoudrait pas, — ou que l'Alsace devait faire retour à l'Empire. Ces ouvrages devaient être le bréviaire des politiques de toutes les petites cours allemandes.

Tel est le milieu dans lequel s'est formée et développée en Allemagne l'affaire des princes possessionnés. Sans doute, la politique très avisée de Léopold Ier allait chercher à contre-balancer la politique prussienne, et à remettre les choses « au point ». Sans doute, la France allait s'efforcer d'apaiser l'animosité des princes. Mais, pendant tout le conflit, on retrouve l'influence de cet état d'esprit allemand qui s'est formé pendant l'année 1789 et le début de l'année 1790, processif et hargneux, fait de rancunes et d'ambitions, absolu dans ses prétentions, et peu enclin aux transactions.

III

A la suite de la mission de Goertz, la plupart des princes possessionnés qui faisaient partie du cercle du Haut-Rhin décidèrent l'as-

semblée du cercle à rédiger une protestation. La Constituante en reçut communication le 11 février 1790. Elle renvoya l'affaire des princes possessionnés à deux de ses comités : le Comité féodal et le Comité diplomatique [1].

Le Comité féodal, dès le mois d'août 1789, s'était préoccupé du sort de l'Alsace. Il avait reçu les réclamations de certains députés d'Alsace, principalement ceux de Strasbourg, Turckheim et Schwendt [2], celles du chapitre noble de Strasbourg [3], de la ville de Haguenau [4], des officiers du conseil supérieur d'Alsace [5], de Colmar [6], et de nombreux princes alsaciens, en un mot de beaucoup de ces individualités privilégiées d'Alsace qui essayaient de sauver leurs anciens droits contre ce que Turckheim appelait « le régime de l'uniformité ».

En dehors de ces réclamations, le Comité féodal était amené à s'occuper du sort des propriétaires en Alsace par la force même des choses. Les décrets du 4 août, si absolus dans leurs principes, demandaient à être commentés pour passer dans les faits, et quand on essayait d'en régler l'application, des difficultés surgissaient de toutes parts. Il apparut aux hommes du Comité féodal qu'il fallait nécessairement faire une distinction entre les biens féodaux. Les décrets de la Constituante n'étaient pas des décrets de spoliation. L'Assemblée avait voulu modifier la propriété existante, non la supprimer. Elle n'avait pas entendu retirer leurs fiefs aux féodaux, mais transformer leurs terres féodales en biens fonciers ordinaires. Parmi les droits des seigneurs, les uns tenaient à la servitude personnelle, c'est-à-dire qu'ils imposaient un certain nombre de charges aux sujets vis-à-vis de leur seigneur à cause de son titre même de seigneur (tels étaient la servitude et la mainmorte person-

---

1. Archives parlementaires, janvier-mars 1790, t. II, p. 537.

2. Lettres de Turckheim au magistrat de Strasbourg, du 10 août et du 23 novembre 1789 (*Correspondance des députés de Strasbourg pendant la Révolution*, publiée par M. R. Reuss).

3. Séance du 20 avril 1790. (Archives parlementaires, t. XV, p. 307.)

4. Cf. le rapport de Régnier présenté à la Constituante, le 2 novembre 1790. (Archives parlementaires, t. XX, p. 201.)

5. Annexe à la séance du 21 octobre 1790. (Archives parlementaires, t. XIX, p. 655.)

6. *Ibid.*, t. XVI, p. 691.

nelles, la taille aux quatre cas, le droit de fouage, de guet, de pulvérage, de banvin.) Mais d'autres droits féodaux résultaient d'un véritable contrat entre le propriétaire foncier et ses fermiers ou tenanciers. Le seigneur concédait une terre qui lui appartenait, et en retour il réclamait certains droits, soit en argent, soit en nature, soit sous forme de banalités et de corvées. Or, si la Constituante abolissait les premiers de ces droits, pouvait-elle supprimer les seconds sans indemnité ? Merlin de Douai porta la question à la tribune le 8 février 1790, et ce jour-là l'Assemblée Constituante vota qu'un certain nombre de droits pourraient être rachetés [1].

Grâce au décret du 8 février 1790, il pouvait y avoir un terrain de transaction entre la Révolution et les possessionnés d'Alsace. L'Assemblée Constituante pouvait payer aux possessionnés une indemnité équivalente à la valeur de plusieurs de leurs droits qui avaient été supprimés. Cette transaction, les membres du Comité féodal la souhaitaient ardemment, et se montraient disposés à la préparer. On a trop volontiers, sur la foi de certains de leurs discours, représenté les hommes de la Constituante comme épris d'une sorte d'idéal administratif qu'ils voulaient imposer à la France sans tenir compte des réalités. Un historien de la Révolution, dans un livre récent, nous a montré, en étudiant de très près les travaux des comités, que ces révolutionnaires furent, en beaucoup de circonstances, des novateurs timides, respectueux des formes du passé. Le Comité féodal non seulement fit en sorte que la formalité du rachat ne fût pas une vaine fiction, destinée à voiler de véritables usurpations, mais encore par la répartition qu'il fit des différents droits féodaux, par les conditions qu'il mit à ce rachat, il favorisa nettement les possesseurs du sol au détriment des paysans [2]. Il est très inexact de prétendre qu'il envisagea le conflit alsacien dans un esprit de parti et d'hostilité contre la féodalité. Il fit preuve, au contraire, de beaucoup de modération et de scrupules juridiques.

Ce qui est vrai, c'est qu'il éprouva de grandes difficultés dès le

---

1. Archives parlementaires, t. II, p. 498 et suiv.

2. Cf. SAGNAC, *La législation civile de la Révolution*, Paris, 1898, in-8, p. 116 et suiv.

début de ses travaux, lorsqu'il essaya d'appliquer au régime féodal alsacien les décrets en vigueur dans le reste du royaume. En effet, la plupart des nobles résidant en Alsace n'avaient pas la propriété, mais la possession de leurs domaines. Ils étaient les vassaux de princes allemands, et ils reconnaissaient ce lien de vasselage par le paiement de redevances proportionnées à la valeur du domaine et des droits féodaux qu'on pouvait y prélever. Appliquer à ces nobles alsaciens les décrets français, sans modifier le contrat qui les unissait aux princes allemands, sembla, à juste titre, aux membres du Comité féodal, une mesure inique [1]. Or, il était évident que les princes allemands ne reconnaîtraient pas à la Révolution le droit d'intervenir dans le contrat conclu librement entre eux et leurs vassaux. En second lieu, il parut aux Constituants que la royauté avait pris, vis-à-vis des princes allemands propriétaires des terres alsaciennes, des engagements qui n'existaient pas entre elle et les autres féodaux du royaume [2]. Ils montrèrent beaucoup plus de scrupules à ce sujet que la royauté elle-même qui, à la fin de l'ancien régime, avait appliqué à l'Alsace une série de mesures contre la féodalité au même titre et avec la même rigueur que dans le reste de la France.

Pour toutes ces raisons, le Comité féodal hésitait sur la méthode qu'il devait suivre pour résoudre l'affaire d'Alsace. Il s'était arrêté, au mois d'avril, à une première solution qui consistait à laisser aux possessionnés l'initiative des demandes d'indemnité. Les princes allemands réclameraient les indemnités qu'ils croiraient leur être dues pour la suppression des droits féodaux sur leurs domaines, le Comité examinerait le bien-fondé de leurs prétentions [3]. Mais le mauvais vouloir des princes avait empêché cette solution. Ils s'étaient refusés à faire une distinction entre leurs droits, parce que, disaient-ils, tous leurs droits procédaient d'une même source : les traités. En juillet 1790, l'électeur de Cologne avait envoyé à la Constituante un mémoire qui était une réponse aux propositions du Comité féodal [4]. Il avait refusé d'accepter le principe de l'indem-

1. Rapport de Schwendt, député de Strasbourg, du 28 octobre 1790. (Archives parlementaires, t. XX, p. 88.)
2. Rapport au Comité des droits. (Archives nationales, DXIV, carton 9, p. 14.)
3. Séance du 28 avril 1790. (Archives parlementaires, t. XV, p. 6.)
4. Archives des Affaires étrangères. Allemagne, 662, p. 46.

nité : 1° parce que ses biens n'étaient pas des fiefs ordinaires, mais qu'ils relevaient de l'Empire; 2° parce que ses droits n'étaient pas litigieux : ils subsistaient d'eux-mêmes, et étaient garantis par les traités ; 3° parce qu'il n'y avait pas lieu de transiger sur ces droits, attendu qu'il était content de l'état de ses possessions. En somme, aux dispositions conciliatrices du Comité féodal, les princes avaient opposé la doctrine du tout ou rien.

Ce fut dans ces circonstances que le Comité diplomatique proposa une solution très favorable aux princes possessionnés, qui, s'ils l'eussent acceptée, eût radicalement terminé le conflit. Mirabeau, qui dirigeait ce comité, était au courant de tous les travaux du Comité féodal. En rapport avec Montmorin, il n'ignorait pas, en outre, les négociations qu'il avait engagées avec les princes possessionnés d'Alsace, et leur peu de succès. Il importait, selon lui, de terminer au plus vite cette querelle irritante par la mauvaise foi des possessionnés, dangereuse par le retentissement de leurs revendications dans toute l'Allemagne, et la faveur qu'ils rencontraient à la cour de Berlin. Il proposa donc de renoncer aux discussions de droit, de transiger au besoin sur les principes, et d'offrir aux princes, non une indemnité pour la suppression de certains de leurs droits, mais le rachat de toutes leurs terres et de tous leurs droits [1]. Il n'y aurait plus ainsi en Alsace d'autre souveraineté que celle de la nation, qui pourrait imposer ses conditions aux nobles alsaciens autrefois vassaux des princes d'empire.

Cette solution était toute à l'avantage des princes possessionnés. Elle semblait leur donner raison en théorie. Le roi de France les traitait comme il n'avait traité aucun de ses vassaux français, et consentait en leur faveur à des mesures d'exception, alors que, depuis plus d'un siècle, il s'était efforcé de les réduire à la condition des autres féodaux du royaume. En fait, le rachat de leurs terres ne pouvait leur être défavorable, puisque le centre de leur domination était en Allemagne, et qu'ils ne possédaient en Alsace que des annexes. Et tandis que les décrets de la Constituante diminuaient les revenus de la féodalité française, eux seuls ne perdraient rien à

1. Lettre de Montmorin à Noailles, ambassadeur à Vienne, 2 juin 1790 (Arch. Affaires étrangères, Vienne, 358).

leur application, puisque la valeur des droits féodaux qu'ils exerçaient sous l'ancien régime serait ajoutée à la valeur intrinsèque de leurs domaines.

Cette solution était si favorable aux princes, que les membres du Comité féodal et du Comité diplomatique purent craindre un moment qu'elle ne fût repoussée par l'Assemblée Constituante. Le Comité féodal avait heureusement à sa tête un homme d'une habileté consommée, qui apporta dans la Révolution les traditions des anciens légistes de la royauté, leur souplesse d'esprit, leur savoir-faire incomparable quand il s'agissait de concilier les principes et les nécessités pratiques : Merlin de Douai. Son rapport à l'Assemblée Constituante, sur l'affaire des princes possessionnés d'Alsace, qui fut concerté entre lui et Mirabeau [1], fut d'une suprême adresse. Ce fut un long plaidoyer en faveur des droits anciens de la monarchie sur l'Alsace, et des droits plus récents que la France venait d'y acquérir par la participation des populations alsaciennes à l'œuvre de la Révolution. Il concluait que l'Alsace appartenait deux fois à la France, de par le texte des traités, et de par le consentement de ses habitants, et que les protestations des possessionnés n'étaient pas fondées. Mais après ces discussions de droit et cet exposé de principes bien faits pour séduire les membres de la Constituante, Merlin de Douai, abordant la question pratique, ne se plaçait plus au point de vue rigoureux de la justice, mais il invoquait « l'esprit d'équité, de paix et de fraternité », qui animait la Constituante envers les puissances étrangères, et proposait des mesures qui répondaient fort peu aux déclarations du début de son rapport : ou bien demander aux princes un état des indemnités qu'ils sollicitaient pour la suppression des droits féodaux sur leurs terres, ou bien leur racheter tous leurs domaines d'Alsace, en comprenant dans leur évaluation les droits féodaux qui existaient à l'époque de la réunion de l'Alsace à la France [2].

Le rapport de Merlin de Douai avait préparé les Constituants à la solution que Merlin et Mirabeau voulaient faire prévaloir. Mira-

1. L'entente entre Mirabeau et Merlin de Douai est établie par la lettre de Montmorin à Noailles, du 2 juin 1790.

2. Rapport de Merlin de Douai à l'Assemblée Constituante, du 28 octobre 1790. (Archives parlementaires, t. XX, p. 75 et suiv.)

beau acheva de les décider et leur fit voter le projet de décret suivant : « Le roi sera prié de faire négocier avec les princes une détermination amicale des indemnités qui leur seront accordées pour cause des droits seigneuriaux et féodaux abolis par les décrets, et même l'acquisition de leurs biens en comprenant dans leur évaluation les droits féodaux et seigneuriaux qui existaient à la réunion de l'Alsace à la France, pour être sur le résultat de ces négociations délibéré par l'Assemblée Nationale dans la forme des décrets constitutionnels [1]. »

Il faut mettre ce décret du 28 novembre en pleine lumière quand on veut apprécier la politique de la Constituante dans la question des princes possessionnés. Les historiens de la Révolution ont beaucoup insisté sur le rapport de Merlin de Douai, parce qu'ils ont vu dans ce rapport l'énoncé d'une théorie nouvelle : celle du droit des peuples à disposer de leur sort; et ils l'ont considéré comme le premier acte de propagande de la Révolution [2]. Ils ont trop oublié dans quelles intentions Merlin de Douai a formulé les droits de la France sur l'Alsace par le seul consentement de ses habitants : c'est afin de masquer par des déclarations de principes les concessions très réelles et très étendues qu'il demandait aux Constituants; et en cela il est resté fidèle aux procédés des légistes de l'ancien régime. Il a pleinement obtenu le résultat qu'il poursuivait d'accord avec Mirabeau : obtenir de la Constituante son assentiment pour les négociations entamées avec les princes possessionnés, et faciliter ces négociations en faisant aux princes des offres de dédommagement beaucoup plus étendues qu'ils n'eussent été en droit de l'attendre.

(*A suivre.*) Pierre MURET.

---

1. Séance du 28 octobre 1790. (Archives parlementaires, t. XX, p. 86 et 87.)
2. Cf. SOREL, *L'Europe et la Révolution française*, t. II, p. 97 et 98.

Le Club jacobin de Montauban
Son rôle politique pendant la Constituante

(*Fin*[1].)

VI

PROGRÈS DES IDÉES APRÈS LE 20 JUIN ; LA FÉDÉRATION

La Fédération du 14 juillet vint calmer un instant toutes les appréhensions que la fuite du roi avait fait naître dans la population patriote. Les sentiments de confiance, de concorde et de fraternité qui s'étaient manifestés dans toute la France un an auparavant, avaient été, à cette époque, inconnus à Montauban, où venait d'avoir lieu le massacre du 10 mai, et où c'était la municipalité Cieurac qui présidait à la fête, tandis que les patriotes émigrés étaient absents. C'était donc vraiment, en 1791, la première Fédération, et les récits identiques de P. Bosquet, de la municipalité et du district dont, pour une fois, les secrétaires se départirent, dans la rédaction du procès-verbal, de leur sécheresse habituelle, montrent que l'enthousiasme fut sincère.

Le 10 juillet, au club, on avait engagé les patriotes à garder, pendant les fêtes, « la circonspection, la décence et les égards envers ceux de nos concitoyens connus pour n'être pas les partisans de la Constitution »[2]. Le même jour, dans une proclamation, le district et la municipalité invitaient tous les partis, « les frères égarés par la diversité d'opinion » à se réunir pour ne faire à l'avenir qu'une seule famille » ; et de même qu'ils exhortaient les patriotes à pardonner à leurs « cruels ennemis toutes les calomnies et les atrocités

1. Voir la *Revue*, t. I, pp. 124 et 235.
2. Reg. club., délib. gén., B, 10 juillet 1791.

qui avaient excité » leur « colère » et leur « indignation », ils demandaient aussi aux prêtres et aux femmes d'abjurer leurs craintes, leurs préjugés « sur la religion sainte » que les patriotes se feraient toujours « un devoir de maintenir dans la pureté de l'Évangile[1] ».

Les magistrats, le 14 juillet, purent croire que cette réunion des esprits, qu'ils avaient tant souhaitée, était enfin opérée. Les fêtes de ce jour, alors toutes nouvelles, provoquèrent parmi les Montalbanais des scènes curieuses d'attendrissement. Le cortège officiel, composé des corps constitués et d' « une nombreuse députation de la société des amis de la Constitution », se rendit au cours Foucault ou champ de Mars, sur lequel avait été dressé un autel orné d'obélisques, d'urnes, d'inscriptions. Peu après, arriva « un nombre très considérable d'aimables citoyennes, vêtues de blanc, ornées de la cocarde nationale, ayant un superbe drapeau aux couleurs de la nation, portant pour devise : « *Aux amies de la Patrie* »[2]. Plus de dix mille personnes étaient présentes, et toutes les classes fraternisaient ensemble, ce qui était, en effet, remarquable, vu les animosités sociales et religieuses qui existaient dans la ville. Le régiment de Touraine et la garde nationale placés de chaque côté de l'autel, « la compagnie des jeunes gens appelée de l'Espérance » et « le bataillon des dames citoyennes », firent bénir leur drapeau; puis la messe fut dite, et deux enfants baptisés. « Une grande partie des habitants de Montauban, dit P. Bosquet, et quasi tout le club de la Société des Amis de la Constitution, signèrent sur le registre ces deux baptêmes. »

Les généraux Marcé et Dupuy-Monbrun, les corps constitués, les

---

1. « Vous, pasteurs... constitutionnels,... et vous, ministres du Seigneur, que des préjugés ou des doutes obscurs éloignent encore de nous, venez, venez vous réunir en ce jour solennel, et par des embrassements mutuels et sincères, venez prouver que vous êtes véritablement Français... Et vous, sexe timide et craintif, mais dont la douceur, la sensibilité et l'humanité font le bonheur de la société, abjurez avec nous ces sentiments particuliers, ces craintes, ces soupçons et ces doutes sur la religion sainte que nous professons, et que nous nous ferons toujours un devoir de maintenir dans la pureté de l'Évangile. » (Délib. mun., 3e reg., fo 65-67.)

2. Il existait dans la ville une « Société des amies de la Constitution », dont Mme Bruté était présidente en août 1791. (Reg. club., délib. gén., B, 24 août 91.)

citoyens soldats prêtèrent alors le serment décrété le 22 juin; puis, sur leur demande, ce furent les dames qui en firent autant; et les citoyens virent « avec admiration ce sexe timide et craintif s'élever pour ainsi dire au-dessus de ses forces, sortir de sa sphère que la nature lui a tracée, pour devenir les héroïnes de la Constitution, et l'un des plus fermes appuis de l'Assemblée Nationale ».

Après un discours ne respirant « que la paix et la concorde », quoique tout feu et flamme contre le despotisme, chacun alla déposer armes et drapeaux et revint assister au banquet. Sur d'immenses tables de 500 pieds de long, dressées des deux côtés de l'autel, avec deux autres « pour les dames citoyennes », et pouvant contenir trois mille personnes, avaient été placés « des mets accommodés avec la plus grande simplicité ». « Tous les habitants pêle-mêle », dit P. Bosquet, soldats, gardes nationaux, gendarmes, officiers municipaux, juges, prêtres, etc., « confondus par l'amitié, prirent le repas le plus agréable. » Les officiers municipaux virent « avec enthousiasme ce mélange de toute distinction, de tout sexe, de tout âge, s'asseoir à table avec la joie la plus vive, s'inviter réciproquement, se servir avec la plus grande politesse et la plus grande douceur, et tous ensemble porter les santés les plus chères à la nation. »

Ce furent ensuite des farandoles (« danse bien propre à faire jouir tous les citoyens de l'égalité ») qui entraînèrent dans la même confusion « tous les états, tous les âges, tous les sexes,... spectacle ravissant,... charme qui entrainait le plus indifférent pour ce plaisir. Les ténèbres de la nuit ne firent cependant point discontinuer les farandoles; le temps était beau, la lune brillante, et la tranquillité dont le ciel jouissait, invitait de nouveau les citoyens à redoubler de joie et de plaisir ». Et « tandis que la belle promenade du Cours... voyait fouler le gazon sous les pieds légers des patriotes », la ville s'illuminait, un feu d'artifice était tiré sur l'autel de la Patrie, et un bal donné à la salle des spectacles au profit des pauvres. « Enfin la moitié de la nuit avait déjà fait son cours, lorsque tous les citoyens s'invitèrent mutuellement au repos. Chacun quitta le Cours paisiblement, et fut regagner son domicile. »

Les officiers municipaux se félicitaient de l'ordre qui n'avait cessé de régner dans cette fête « que nulle dispute n'a ternie, où des

citoyens, que des opinions contraires à la Constitution éloignent de leurs frères, ont prêté le serment,... et où tous les patriotes ont abrassé (*sic*) cordialement ces citoyens égarés par la prévention et par les prestiges du mensonge ». « Rien n'est plus agréable, écrivait le député Poncet-Delpech, le 24 juillet, que les détails que vous me donnez sur votre fête fédérative. Ce jour où vous avez vu les opinions et les sentiments se confondre et s'unir aux pieds de l'autel de la Patrie, a dû vous combler de la plus vive joie [1] ».

Par une journée ensoleillée, l'enthousiasme dut être communicatif, en effet, chez des esprits méridionaux prompts à s'enflammer, et il fallait insister sur les détails de cette fête pour faire comprendre comment, au milieu de ces solennités symboliques, auxquelles ils n'étaient point accoutumés, les assistants pouvaient croire à l'union de tous les Français, à un amour fraternel et universel, à une vie d'un bonheur parfait sous cette Constitution dont les patriotes étaient incapables de voir les nombreux défauts, tant elle était conforme à leur idéal, tant les avantages, inconnus jusque-là, qu'elle leur procurait, attiraient seuls leurs regards. Aussi, lorsque les révolutionnaires voyaient leurs adversaires non seulement se mêler à eux dans leurs danses et leurs festins patriotiques, mais encore prêter serment à cette constitution qui devait amener une félicité sans bornes dans « la France régénérée,... libre et heureuse [2] », ils oubliaient facilement toutes les causes de haine, ils oubliaient les manœuvres de leurs ennemis, manœuvres qui allaient cependant les rappeler à la réalité. Et cette réalité sera d'autant plus terrible, les rendra d'autant plus ardents, que les illusions qui les aveuglaient pendant la fête auront été plus grandes. Comment ne seraient-ils pas poussés à la violence envers ceux qui viennent les empêcher de réaliser cette conception de la vie qu'ils se sont faite dans un moment d'enthousiasme ? Sans ces adversaires, l'union, la concorde, la fraternité régneraient en France ; et l'on aurait des ménagements pour ceux qui s'y opposent ?

---

1. Les citations qui précèdent, sauf indication contraire, sont prises dans le procès-verbal de la municipalité (*Livre jaune*, p. 86). Voir aussi Reg. dist., L9, f° 143 v°.

2. P. Bosquet.

VII

LES 290; LES FEUILLANTS

Or, précisément, le jour même [1], le courrier de Paris apportait la protestation des 290 députés contre les décrets rendus par l'Assemblée Nationale depuis la fuite du roi. La violence de l'adresse qui fut envoyée à la Constituante en réponse à cet « accès de leur rage impuissante » [2], confirme l'évolution des sentiments dont il vient d'être question [3].

Rédigée par Jeanbon Saint-André et lue au club le 17 juillet, elle fut déposée à la maison commune pour que tous les citoyens, membres ou non de la Société, pussent la signer. Le 19 juillet, Jeanbon se plaignait de ce que les clubistes ne se pressaient pas d'aller à l'Hôtel de Ville. Les diverses motions qui se produisirent à cette occasion indiquent assez combien maintenant les esprits étaient agités et prêts à se porter aux mesures extrêmes [4]. On se contenta cependant de nommer des commissaires pour faciliter les opérations, et on décida que si une contre-adresse était faite, comme on l'avait annoncé, on demanderait à Poncet-Delpech d'envoyer la liste des signataires pour bien connaître les aristocrates montalbanais, et voir « s'il ne s'en trouverait pas d'habitués » à la Société [5]. Ainsi les patriotes redoutaient tellement leurs adversaires qu'ils craignaient leur intrusion parmi eux; peut-être aussi soupçonnaient-ils des trahisons. L'adresse fut signée par 1.670 citoyens [6].

---

1. P. Bosquet.
2. Reg. club., délib. gén., B, 15 juillet 1791.
3. « Sans eux, disait-elle,... la France eût joui du calme et de la paix, la plus belle des Révolutions se fût opérée sans ébranlement; les Peuples seraient heureux, et Louis XVI n'eût point affaibli, par de fausses démarches, le respect que tous les citoyens se plaisaient à lui témoigner. » (Arch. mun., rec. fac., n° 26.)
4. Les uns proposaient simplement de nommer des commissaires, de transférer l'adresse au secrétariat du club, d'autres voulaient rayer de la société tous ceux qui ne signeraient pas; on émit aussi l'avis d'ordonner aux capitaines de la garde nationale de suivre l'exemple que l'un d'eux avait donné, et de mener leur compagnie à la signature comme à l'exercice. C'est sans doute ce qui faisait dire au *Journal de la cour et de la ville*, du 30 juillet, que les trois quarts des signatures « avaient été arrachées à main armée ». (Cons. gén., 2e reg., f° 161 v°.)
5. Reg. club., délib. gén., B, 17 et 19 juillet 1791.
6. Arch. parl., 1re série, t. 28, p. 679.

Elle traitait la « minorité parjure et rebelle » sans ménagements, reprochait à « ces hommes barbares » de vouloir amener la guerre civile [1] pour « rétablir le règne à jamais odieux des tyrans et des prêtres », de verser sur les malheurs du roi « des larmes hypocrites. Les traîtres ! et ce sont eux-mêmes qui ont creusé l'abîme où ils l'ont précipité; c'est par l'effet de leurs conseils, de leurs complots, de leurs manœuvres, que ce prince est devenu parjure et malheu reux ». Leur protestation était un crime pour lequel on devait retirer aux 290 leur inviolabilité. « Nous pourrions souffrir que nos ennemis siégeassent parmi nos législateurs..., qu'ils continuassent à présenter le scandaleux exemple de la désobéissance la plus séditieuse ! »

On avait espéré, disait l'adresse à ces députés, « que vous soutiendriez le Trône, mais que vous abattriez le despotisme... Et vous, lâches citoyens, égoïstes dangereux..., vous n'avez rêvé que privilèges, exemptions, dignités, fortune pour vous-mêmes, opprobre, avilissement, misère et servitude pour les autres ».

Enfin l'adresse remerciait l'Assemblée des mesures qu'elle avait prises pour « retirer l'héritier du trône des mains que le parjure avait souillées », pour saisir « les rênes du gouvernement » que le « monarque fugitif abandonnait », et elle finissait ainsi : « Que peuvent de vaines clameurs contre la volonté fortement prononcée d'un peuple immense ? Poursuivez donc votre ouvrage [2]... Nous sommes loin de penser que les malveillants conservent sérieusement le fol espoir de bouleverser la France, et de faire rétrograder la Révolution. Mais, s'ils osaient le tenter, souvenez-vous que nos bras sont armés pour vous défendre... (*sic*), et pour vous venger [3]. »

Lue à l'Assemblée et insérée presque entièrement par le *Moniteur*, cette adresse fut vivement applaudie par les députés et le public, et Malouet, qui voulut parler contre cette « infamie », cette « atro-

---

1. « Prédicateurs fanatiques de la guerre civile,... depuis deux ans ces hommes barbares ne cessent de souffler le feu de la discorde... C'est sur des monceaux de cadavres qu'ils voudraient rétablir le règne à jamais odieux des tyrans et des prêtres... C'est ici le dernier effort de leur rage impuissante. »

2. Réminiscence de Lefranc de Pompignan (Ode sur J.-B. Rousseau), naturelle chez ses compatriotes.

3. Arch. mun., rec. fact., n° 26; arch. parl., 1re sér., t. 28, p. 679-680.

cité », fut obligé, à deux reprises, de quitter la salle devant les murmures des tribunes (26 juillet 1791).

La protestation de Montauban ne fut pas la seule de la région. Sans parler de Toulouse et de Cahors, tous les clubs des environs envoyèrent des adresses contre les 290 députés, « tous ci-devant nobles ou vendus aux aristocrates du clergé, de la robe, des traitants et autres sangsues publiques », dit P. Bosquet. Les villes de Gourdon et de Martel se signalèrent aussi par leurs déclarations « contre les 290 députés indignes [1] ».

Cette adresse du club de Montauban est un des actes qui montrent nettement chez les patriotes les premiers sentiments d'irritation. On a vu jusqu'ici comment beaucoup d'entre eux s'étaient constamment efforcés de maintenir la concorde et la paix ; mais, devant la persistance des mauvaises dispositions de leurs adversaires, devant les événements politiques qui se déroulaient, ils n'allaient pas tarder à céder aux violents qui se trouvaient déjà parmi eux, et cela explique leur conduite dans l'affaire des Feuillants et des Jacobins [2].

*
* *

La scission des Feuillants et des Jacobins vint, en effet, tout d'abord, les mettre dans un cruel embarras. Leur modération semblait devoir les porter vers les Feuillants qui s'étaient séparés pour ramener la Société à ses véritables principes ; mais leur colère

---

1. P. Bosquet.

2. Sur l'impression produite par l'affaire du champ de Mars, il n'y a rien dans les registres. L'appréciation de la majorité du club ou, du moins, du parti dominant, a-t-elle été la même que celle de Poncet-Delpech consignée dans sa lettre du 24 juillet (Arch. mun., AA, 6) ? C'est ce que laisseraient supposer la réception enthousiaste qu'on prépare pour son arrivée (reg. club, délib. gén., C, 5, 6, 10 octobre 1791), son élévation à la présidence du club, et le rejet des adresses demandant la déchéance du roi. Voici comment il s'exprime : « Les ennemis de la liberté, les agents des despotes ont rassemblé ici une armée de gens sans aveu qu'ils soudoient et qui avaient excité un grand désordre dimanche dernier. Les terribles effets de la loi martiale dissipèrent les séditieux. La municipalité redouble de vigilance ; les journalistes aristocrates, incendiaires, ont été décrétés au corps, et traînés dans les prisons ; les tribunaux instruisent avec la plus grande célérité ; nous espérons que tout se calmera. »

naissante contre le parti aristocratique les entraînait vers les Jacobins.

A la nouvelle de la scission (22 juillet 1791), on proposa d'abord de faire acte d'adhésion aux Feuillants, dont faisait partie Poncet-Delpech ; mais Jeanbon Saint-André, intervenant quoiqu'il fût président, demanda que l'on maintint les liens avec les deux Sociétés, et que l'on s'interposât pour amener « cette union et cette indivisibilité qui feront la force et le salut de l'empire ». Cependant, les avis étant partagés, on finit par ajourner à huitaine toute décision ; mais, le lendemain, on annulait cette délibération, et on écrivait aux deux clubs pour les prier de se réunir et d'éviter une « scission funeste dans un temps où tous les citoyens doivent se rallier avec empressement autour de la Constitution [1] ». L'adresse qui fut envoyée aux Feuillants montre bien qu'à ce moment c'est à eux que vont les sympathies du club, mais qu'il redoute les conséquences de la scission, en présence de l'hostilité persistante des contre-révolutionnaires [2].

La correspondance continua ainsi quelque temps avec les deux Sociétés, par des protestations de fidélité aux Jacobins, et des invitations pressantes aux Feuillants de se réunir à la société mère [3] ; mais deux mois après, le 17 septembre 1791, le club de Bordeaux ayant annoncé sa rupture avec les Feuillants, celui de Montauban, « s'honorant de suivre les traces de nos amis, de nos libérateurs, les braves Bordelais », résolut, sur la motion de Jeanbon Saint-André,

---

1. Reg. club., délib. gén., B, 22 et 23 juillet 1791.

2. On a vu plus haut comment sont appréciés les débats sur la fuite du roi ; l'adresse demande ensuite qu'on termine au plus tôt le désaccord : « Nous osons vous prier... de rappeler à vous des frères qui ont combattu avec vous si longtemps... Ils sont dignes de votre estime ; ils ont toute la nôtre, et c'est avec le plus vif regret que nous les voyons éloignés de vous. — Nous ne dissimulerons pas que les malveillants se réjouissent de ces dissensions... Toutes les sociétés patriotiques vont, à les en croire, être ébranlées du coup qui a frappé celle de la capitale. La discorde va se mêler parmi elles,... elles perdront cet ascendant victorieux, si nécessaire à l'affermissement de la Constitution... Nous remarquons avec douleur que cet espoir ranime l'audace de nos ennemis, et que ces mêmes hommes qui, il n'y a que peu de jours, étaient humiliés dans le sentiment de leur impuissance, reprennent cette attitude insolente qui leur est familière quand ils se flattent de pouvoir faire le mal. » (Papiers Bosquet.)

3. AULARD, *La Société des Jacobins*, t. III, p. 104 ; Reg. club., délib. gén., B, 21, 24 août, 7 septembre 91.

de se séparer aussi des Feuillants, et écrivit à ses affiliés pour les engager à prendre la même décision [1].

Désormais, il y aura dans le club deux partis nettement délimités : la « cabale feuillantine [2] », et le parti des Jacobins.

VIII

INTRIGUES DES RÉFRACTAIRES; VIOLENCES DES PATRIOTES

Il faut chercher la cause de cette détermination dans la persistance, après comme avant la fuite du roi, des menées contre-révolutionnaires.

La question des prêtres réfractaires restait, en effet, aussi aiguë. Dans les communes de Montpezat, de Molières, de Belmontet, on était obligé d'expulser ces ecclésiastiques qui égaraient « les esprits simples » ou refusaient de lire les mandements de l'évêque constitutionnel de Cahors qu'ils regardaient « comme un intrus » (juillet et octobre 1791). A Monbeton, on insultait le curé constitutionnel, et un clubiste de Montauban ayant arrêté les coupables et les ayant relâchés, sur l'intervention du curé lui-même, était insulté à son tour [3].

A Lafrançaise, le 23 juillet, les ennemis de la Constitution se livrent à des voies de fait contre les patriotes, et veulent « encore les faire succomber dans les suites juridiques de cette affaire » ; le club de Montauban, averti, envoie des commissaires « pour éclairer les juges ». Le 28 juillet, le curé constitutionnel Delort vient lui-même raconter que la révolte, l'incivisme, s'accroissent tous les jours, que « des scènes d'horreur pourraient en être la suite », que l'ancien curé a volé les vases sacrés, et « agite en tout sens les torches du fanatisme et de la rébellion ». Malgré les démarches du club et les mesures prises par le directoire du district, les désordres continuent; dans la nuit du 19 au 20 novembre 1791, Delort fail-

1. Souvenir du secours offert par l'armée bordelaise après le 10 mai. (Reg. club, délib. gén., C.)

2. P. Bosquet.

3. Reg. distr., L9, f° 124 v°, 152 v°, 169 r°; L10, f° 77 v°; Reg. club, délib. gén., B, 24 juillet 1791; C, 1er octobre 1791.

lit être assassiné et dut s'enfuir, sans que la municipalité fût intervenue [1].

Dans la ville, les manœuvres ou les violences continuaient aussi. Le club devait demander la révocation de l'aumônier de l'hôpital qui s'efforçait d' « égarer les citoyens que sa place le met en même de fréquenter ». On signalait un abbé qui « intriguait sourdement dans la ville pour troubler l'ordre public ». Les chapelles des couvents, malgré les ordres des corps constitués pour en faire fermer les portes, étaient le rendez-vous des personnes qui voulaient assister aux messes des prêtres réfractaires. Les patriotes étaient d'autant plus inquiets que, le 2 septembre, le régiment de Touraine, appelé à la frontière, avait quitté la ville [2].

Et les violences étaient maintenant réciproques; car, si, le 10 octobre, le détachement de Noailles qui, le 9 septembre, avait remplacé Touraine, s'unissait aux aristocrates du quartier *Carpentras* pour attaquer les patriotes [3], le 21 septembre, à neuf heures du soir, c'étaient des clubistes qui blessaient successivement à coups de sabre plusieurs hommes et plusieurs femmes contre-révolutionnaires [4], tandis qu'au même moment, à un autre endroit de la ville, une troupe de quinze personnes, soit patriotes, soit contre-révolutionnaires, essaie de fouetter des femmes qui, en se débattant, reçoivent des coups de sabre ou de bâton. Les officiers municipaux, désireux de maintenir « la tranquillité publique *en faisant cesser ces courses nocturnes* », firent faire des patrouilles chaque soir, de sept à onze heures [5]. « Ces courses nocturnes », ces violences contre les femmes, étaient donc fréquentes dans la ville, d'après ce que disent les officiers municipaux; c'était, sans doute, d'attentats de ce genre

---

1. Reg. club, délib. gén., B, 23, 25, 28 juillet 91 ; reg. distr., L[10], f° 165 v°.

2. Reg. club, délib. gén., B, 26, 28 juillet ; C, 3 octobre 91 ; Arch. dép., L[45]. P. Bosquet.

3. Corresp. mun., 30 novembre 1791; arch. dép., L[27], n° 126; P. Bosquet. — Le quartier de Villebourbon était ainsi appelé « à cause de son extrême opposition à la Révolution ».

4. Aucun des plaignants n'est membre du club, et l'un d'eux, reclus plus tard comme « aristocrate effréné » (Arch. dép., L[27], n° 90), cite deux de ses agresseurs, qui sont deux clubistes.

5. Délib. mun., 3e reg., f° 88 v°, procès-verbal des plaintes faites par les victimes.

qu'il s'agissait dans les proclamations du 24 juin et du 10 juillet [1], et cette fois, c'était bien les patriotes qui étaient les coupables.

En effet, le lendemain, à la séance du club, lecture faite de la lettre de Poncet-Delpech annonçant à la municipalité l'acceptation de la Constitution et invitant « à la paix, l'union et la concorde tous les habitants de la cité », le président prenait « occasion de cette exhortation patriotique pour annoncer à l'assemblée que, la nuit dernière, il s'était commis des attentats à la liberté individuelle et à la tranquillité publique, puisqu'un homme avait été traîtreusement attaqué et dangereusement blessé » ; et il ajoutait que « les malveillants ne craignaient pas d'en accuser quelques membres de la société ou quelques mercenaires intrigués par eux ». Il demandait « d'aviser aux moyens les plus efficaces pour remédier, à l'avenir, à de pareils forfaits ou à de pareilles inculpations. » Malgré l'indignation de certains membres déclarant que c'était là « calomnier une société qui n'avait pour principe et pour pratique que le bien, l'observance des lois et de l'humanité, et dont les délibérations journalières et publiques ne prêchaient que la paix, l'union et la charité fraternelle », on nomme, sur la motion de Jeanbon Saint-André, six commissaires, dont Jeanbon lui-même ; mais ils refusent tous, et personne ne veut accepter à leur place. Le président renouvelle alors « ses exhortations à l'assemblée pour qu'elle s'employât à faire respecter les lois, la paix et la sûreté publique qui ne dépendent que de l'entière union parmi les patriotes [2] ».

L'embarras du club dans cette circonstance, cette délibération qui se termine par une simple invitation à l'union, montrent bien que les coupables étaient dans la société, qu'il y avait un parti du désordre, que le club, maintenant, n'osait pas ou ne pouvait pas désavouer. Nous sommes donc arrivés à la seconde période de l'histoire du club ; c'est la période des violences. Le club n'a cherché jusqu'ici qu'à faire oublier le passé, qu'à attirer à lui ses adversaires ; mais, devant leur refus, leur haine persistante, les intrigues des prêtres dans les familles, les patriotes modérés sont, à présent, devenus violents à leur tour, ou cèdent aux violents. Le parti avancé va être maître du club.

---

1. Voir la *Revue*, t. I, p. 251-252.
2. Reg. club, délib. gén., C, 22 septembre 1791.

IX

ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION

Cependant l'acceptation de la Constitution par le roi illusionna encore les patriotes. La nouvelle arriva le 19 septembre à six heures du matin; on fit aussitôt sonner les cloches, tirer le canon. Les patriotes se rendirent en foule au club pour recevoir la confirmation de cet événement, et les dragons de la garde nationale s'offrirent pour aller l'annoncer aux campagnes. « Un des membres de la Société, devenu père d'un garçon la nuit même », fit « à la Patrie l'hommage de son enfant » ; et le club, l'ayant accepté « au nom de la Nation..., allait... fixer le cérémonial du baptême, lorsque les éclats de la joie publique » arrivant du dehors, interrompirent toute discussion, « et les membres, s'abandonnant à la chaleur de leur patriotisme », quittèrent la salle « pour se joindre à ceux de leurs frères qui célébraient par des danses l'acceptation de la Constitution ». « La joie éclatait sur tous les visages, disent les officiers municipaux, les ennemis mêmes de la Constitution portaient une branche de laurier et semblaient participer tacitement à cet heureux événement ». La Constitution fut solennellement proclamée en dix-huit endroits de la ville, le 9 octobre [1].

Le club envoya à Louis XVI une adresse rédigée par Jeanbon Saint-André, pour offrir le « dévouement sans réserve » des citoyens de Montauban « au premier roi constitutionnel d'une nation puissante et libre » (24 septembre 1791), et une autre aux Parisiens, pour les remercier du zèle qu'ils avaient mis à défendre la Constitution « en partie leur ouvrage ». « Il est donc vrai, Sire, disait l'adresse au roi, que le pouvoir exécutif va reprendre son énergie, et qu'agissant par tous les moyens que la Constitution a mis en son pouvoir, il va soumettre enfin à l'autorité des lois ces ennemis de la chose publique, qui les ont trop longtemps méconnues et outragées [2]. »

---

1. Reg. distr., L[10], f° 55 v°; délib. mun., 3e reg., f° 86 r° ; reg. club, délib. gén., C, 19 septembre 1791 ; *livre jaune*, p. 92 et 95.

2. Reg. club, délib. gén., C, 20, 23, 24 septembre 1791 ; délib. mun., 3e reg., f° 105 v°.

La proclamation du roi, le 28 septembre, son discours à l'Assemblée nationale, le 30, inspiraient la même confiance [1]. « Vous verrez, disait Poncet-Delpech en parlant du roi dont il envoyait la proclamation, qu'il s'unit de plus en plus à la Constitution ; et moi qui ai suivi de près toutes ses démarches, qui connais les puissants motifs qui les déterminent, je vous jure que je les crois sincères, qu'il sera le très zélé défenseur des droits de la Nation, tant contre les ennemis du dehors que contre ceux du dedans [2]. » La sincérité du roi ne faisait de doute pour personne ; sa lettre aux commandants généraux, communiquée au club sur l'ordre de d'Esparbès, était « capable, dit le procès-verbal, de détromper ou de confondre les personnes séduites ou malintentionnées sur la franchise de la démarche du roi des Français [3]. »

*
* *

C'est qu'en effet l'on espérait que le vote de la Constitution et son acceptation par le roi allaient déjouer tous les projets des malintentionnés qui s'étaient constamment présentés, en la combattant, comme les défenseurs de Louis XVI [4]. Poncet-Delpech souhaitait que l'amnistie générale fût l'occasion « de la réunion des esprits, de l'oubli de tous les sujets de division, d'une alliance bien fraternelle, bien patriotique entre tous les partis, pour travailler de concert et loyalement au bien commun..... Partout, disait-il, on cesse de se haïr, on se rallie autour de la Constitution [5]. » C'étaient aussi les sentiments des patriotes montalbanais, sentiments momentanés, car

1. La municipalité les fait afficher (Délib. mun., 3e reg., fo 98 ro).
2. Lettre du 2 octobre 1791 (Arch. mun., AA, 6).
3. Reg. club, délib. gén., C, 30 octobre 1791.
4. « Que ceux qui se sont laissés égarer par de fausses nouvelles, écrivait Poncet le 2 octobre, par de chimériques espérances que des fourbes ou des méchants se sont plu à leur donner, ouvrent enfin les yeux à l'évidence ; qu'ils voient aujourd'hui si la vérité a jamais guidé leurs perfides correspondants, si cette Constitution, qu'ils leur ont si souvent annoncée comme ne devant jamais être terminée, ne reçoit pas en ce moment la sanction et les vœux les plus empressés de toutes les parties de l'empire. »
5. Lettre du 2 octobre.

c'était deux jours après la nouvelle de l'acceptation qu'étaient commis les attentats reprochés au club (n'était-il pas irritant, en effet, de voir persister les mauvaises dispositions, de voir des citoyens plus royalistes que le roi ?), et c'était le lendemain de la proclamation que le détachement de Noailles avait attaqué les patriotes.

Ce furent encore des idées analogues que le 20 novembre 1791, jour de l'installation de la nouvelle municipalité, Périès-Labarthe développa dans un discours où respiraient « l'amour de l'ordre, de la paix, et le civisme le plus pur ». Officier municipal depuis le mois de février, il venait d'être élu maire le 14 novembre, au troisième tour, par 301 voix sur 317 votants seulement ; il s'agissait, en effet, de compléter la première moitié de la municipalité déjà nommée en février ; dans ces élections que le club avait préparées, organisées et dirigées [1], le maximum des votants fut de 362 ; les officiers municipaux obtinrent de 238 à 168 voix, le dernier notable en réunit 33 [2]. Ce nombre infime de votants (2.248 inscrits) et le fait que la plupart des élus étaient des protestants [3], montrent bien la persistance des animosités religieuses, les rivalités entre les deux cultes, l'influence de la question des prêtres réfractaires, enfin la division qui règne maintenant dans le parti patriote.

« Notre ville, disait Périès-Labarthe, a éprouvé des chocs violents dans la Révolution qui vient de régénérer l'empire français. Les diverses opinions sur cette Révolution ont provoqué des inimitiés qui, malheureusement, ont eu des suites funestes ; elles doivent avoir un terme. Citoyens, l'époque de l'établissement de la Constitution, qui nous assure désormais notre bonheur, doit enfin rapprocher les esprits ; que chacun de nous, oubliant les torts qu'on peut avoir eus à son égard, pardonne de bon cœur à celui qu'il a regardé quelque temps comme son ennemi. S'il en est qui, persistant dans leur aveuglement, manifestent encore des regrets sur l'ancien régime, ce ne peut être que parce que leur intérêt s'y trouvait, ou que leur vanité en était satisfaite ; plaignons ceux qui sont dans

1. Reg. club, délib. gén., C, 7, 8, 10, 12, 16 novembre 1791.
2. *Livre jaune*, p. 118 et suiv.
3. P. Bosquet.

cette opinion, faisons tous nos efforts pour les éclairer. Mais si, persistant dans leur aveuglement, ils prétendent troubler l'ordre public, que les lois nous indiquent les moyens de les réprimer ; ce n'est qu'avec ces armes que nous devons combattre les factieux.

« La Révolution est faite, le règne de la loi doit commencer, et l'anarchie être à jamais bannie de la société. Vous avez des corps administratifs pour régir les affaires publiques, des juges pour décider vos différends, et une garde nationale, dont le civisme ne peut être révoqué en doute, pour vous défendre contre les ennemis du dedans et du dehors, d'après des réquisitions indiquées par la loi. Avec ces secours, citoyens, vous pouvez jouir en paix des bienfaits de la Constitution [1]. »

Cette période de l'Assemblée constituante, qui a été pour Montauban une période de régime exceptionnel (municipalité Cieurac, commission municipale, demi-municipalité), se termine donc ici, comme ailleurs, par un appel général à la concorde et au respect de la loi. Ce discours résume bien les espérances et les illusions des patriotes, de la bourgeoisie éclairée, infime minorité (300 à 400 citoyens sur 2.400), de la bourgeoisie protestante notamment qui a gouverné la ville. Croyant, comme tant d'autres, la Révolution terminée, les Montalbanais s'imaginent, malgré les troubles qui n'ont cessé d'exister, n'avoir plus qu'à appliquer la Constitution avec douceur, pour jouir d'un apaisement général. Mais Périès-Labarthe lui-même ne devait pas tarder à s'apercevoir que la Révolution ne faisait que commencer, et pendant son administration de l'année 1792, son intelligence, son inébranlable fermeté et sa scrupuleuse impartialité allaient avoir l'occasion de s'exercer plus d'une fois pour contenir les emportements des patriotes.

Les événements vont en effet se précipiter, et les manœuvres des contre-révolutionnaires, en décourageant les modérés, vont donner libre jeu au parti avancé, changer peu à peu les sentiments monarchiques de cette minorité patriote en sentiments républicains, et, plus encore que tout ce qui vient d'être raconté, justifier le mot de Louis Blanc : « A qui la faute, si la Révolution finit par

1. *Livre jaune*, p. 138-139.

entrer en fureur? Ainsi le voulut la contre-révolution : voilà la réponse [1] ».

*
* *

Il faudrait, pour être complet, exposer maintenant le rôle du club dans les questions militaires, dans les questions d'administration locale, ses rapports avec les autorités, avec les sociétés affiliées, sa propagande. Ce sont là autant de sujets qui pourront faire l'objet d'autres études montrant l'action journalière du club à l'égard des fonctionnaires, comment il les surveille, les excite, les dirige dans les moindres questions intéressant la sécurité de la ville et sa prospérité (subsistances, ateliers de charité, billets de confiance, assignats, instruction publique, cultes, armoiries, postes), comment il donne le mot d'ordre aux petites sociétés du voisinage, comment il remplit vis-à-vis de ses membres l'office d'une banque et d'un bureau de bienfaisance, les soutient dans leurs affaires privées, bref comment, toutes choses finissant par être de sa compétence, et tout fonctionnaire se trouvant obligé de lui obéir, il devient l'unique et omnipotent gouvernement.

Son histoire politique, qui n'est autre chose que l'histoire locale de la Révolution, suffit pour donner une idée du rôle considérable qu'il joue. On a vu que c'est toujours lui qui a pris l'initiative des principales mesures, soit à l'égard de Royal-Pologne, soit à l'égard des prêtres, pour stimuler sans cesse le zèle de la municipalité et du district. C'est presque un corps officiel [2], faisant pour ainsi dire partie du système administratif, avec des attributions particulières qui complètent celles des autres corps.

De l'étude que j'ai consacrée à l'histoire du club, et dont ces articles ne sont qu'une partie, deux choses se dégagent nettement, quoique cette histoire n'embrasse qu'une période d'environ une année : la merveilleuse organisation des révolutionnaires et l'influence salutaire de la bourgeoisie dans le gouvernement de la cité.

---

1. Livre V, chapitre I.

2. Poncet-Delpech conseille aux officiers municipaux de se concerter avec lui (Lettre du 24 avril 1791, Arch. mun., AA, 6). « J'ai besoin ici de ce concert assidu, écrit-il au club, pour ne pas engager des démarches hasardées ». (Arch. dép., L[115], n° 79.)

C'est le club, c'est-à-dire la bourgeoisie patriote, victime du 10 mai, qui, par son action constante, son zèle et aussi son dévouement, a fait triompher provisoirement les idées de liberté et de tolérance si méconnues à Montauban en 1790. Mais ce n'a pas été sans des luttes continuelles ; le contre-coup du 10 mai s'est longtemps fait sentir, et même lorsque les troubles sanglants ont été moins à craindre, grâce à l'organisation et à l'influence du club, les contre-révolutionnaires n'ont cessé de conspirer, de s'agiter et de donner l'exemple des violences.

La Constitution civile a été, du reste, un excellent prétexte fourni au parti hostile à la Révolution pour l'empêcher de se rallier au nouvel ordre de choses, et elle a été, en même temps, la cause principale des progrès de l'exaltation chez les patriotes. Ce phénomène, que l'on saisit déjà dans les derniers mois de la Constituante, est encore plus apparent dans l'histoire du club pendant la Législative. Les patriotes n'ont en effet jamais admis que la Nation, autorité civile, ne pût à elle seule accomplir la réforme tentée par l'Assemblée nationale pour ramener l'Église à sa pureté primitive. Le refus de sanction du Pape, en inquiétant les consciences des fidèles et en amenant le schisme dans l'Église, au lieu d'éclairer les patriotes sur les conséquences du serment, n'a fait que les exciter encore plus, car ils n'ont vu là qu'une résistance égoïste aux idées nouvelles; et les intrigues du clergé insermenté, ses menées contre le clergé constitutionnel, en confirmant les esprits dans cette manière d'envisager la question, ont singulièrement contribué à pousser les modérés vers les solutions radicales ou à leur faire céder la place aux violents. C'est qu'ils préféraient quoi que ce fût au retour de l'ancien régime, représenté à Montauban par les persécutions contre les protestants et la journée du 10 mai.

Cependant, durant cette période, grâce à la vigilance, à la prudence et à la fermeté des administrateurs et de la bourgeoisie, surtout de la bourgeoisie protestante, la situation de la ville avait été bien meilleure que sur d'autres points du royaume [1], chose que le 10 mai et le fanatisme des basses classes semblaient ne pas laisser

1. Poncet-Delpech revient souvent sur cette idée (Lettres des 20 mars, 24 avril, 3 juillet 1791).

espérer. L'influence du club n'avait donc pas jusqu'ici été néfaste; il avait maintenu la tranquillité malgré les contre-révolutionnaires, le travail avait été fourni aux ouvriers par l'activité des fabriques, la subsistance assurée à de nombreuses familles sans ressources par les ateliers de charité, les distributions de secours, les remplacements dans la garde nationale. Il était, en somme, malgré l'exaltation qui apparaît à la fin, resté fidèle à son programme : « prévenir les désordres, entretenir la paix, propager l'instruction, et maintenir la Constitution par tous les moyens en son pouvoir [1] ». Robespierre avait donc bien raison, dans son discours contre le décret de Chapelier (29 septembre 1791), de dire que les clubs avaient contribué dans une grande mesure à l'établissement de la Constitution; et l'on comprend que celui de Montauban fît imprimer et distribuer le discours de Brissot aux Jacobins (28 septembre 1791) sur l'utilité des sociétés populaires, et s'associât au club national de Bordeaux contre « l'ex-honorable Chapelier [2] ».

Mais on comprend aussi la nécessité et en même temps l'insuffisance de ce décret de Chapelier. Malgré les services qu'il pouvait rendre, un pouvoir aussi fortement organisé, annihilant toutes les autorités, était dangereux. Par les affiliations, la correspondance avec les autres clubs, les appuis mutuellement prêtés, il était plus puissant que les corps administratifs, qui n'avaient entre eux aucune relation. Le jour où les violents, dont nous avons vu le règne se préparer, domineront dans le club, malgré les efforts du parti jacobin aussi soucieux de maintenir l'ordre que le parti modéré, ce sera une minorité qui, à elle seule, par cet instrument perfectionné gouvernera la ville; ce sera le véritable pouvoir, reconnu officiellement par tout le monde, le gouvernement de la nation non par elle-même, mais par quelques exaltés.

C'est par son rôle pacificateur et son utile intervention dans l'administration de la cité pendant la Constituante, que le Club a établi son influence; il la développera encore sous la Législative, quoique d'une autre manière, et il sera ainsi une arme toute prête pour le gouvernement révolutionnaire.

François Galabert.

1. Reg. club, délib. gén., A, 12 octobre 1790.
2. Reg. club, délib. gén., C, 16 octobre 1791.

LE PROCÈS DE SIMON MORIN[1]

(1662-63)

Le procès de Simon Morin, accusé du crime d'hérésie devant le Parlement de Paris en 1662, apparaît, dans l'histoire des sectes françaises, comme un étrange anachronisme. Morin ne possède rien de la subtile psychologie qui distingue les mystiques de son temps : il a plutôt les puériles conceptions théologiques des inspirés des XIIe et XIIIe siècles, leur orgueil démesuré, leur idée fixe d'une mission divine. Aux yeux des juges du XVIIe siècle, ces rêveries ne méritent plus l'importance religieuse et sociale qu'on leur attribuait au moyen âge. Aussi l'affaire de cet homme dont les doctrines ne tendaient à rien moins qu'à modifier à son profit la généalogie divine, à établir le règne de la grâce au-dessus des royautés humaines, cette affaire fut instruite et jugée comme un banal procès de sorcellerie. L'accusation fut établie moins sur l'examen des doctrines incriminées que sur des propos recueillis dans l'entourage de l'illuminé et de ses disciples. A l'encontre de ce qu'on peut observer constamment dans l'histoire des hétérodoxes du moyen âge, l'opinion publique semble avoir été plus émue du supplice du malheureux hérésiarque que de sa doctrine. Et à ce point de vue, rien n'est plus instructif que de comparer l'impression produite au XIIIe siècle par la découverte et la répression de l'hérésie des Amauriciens, au médiocre intérêt qu'attachaient les contemporains au procès de Simon Morin — dont les idées

---

1. Pendant que cet article était à l'impression, M. Fr. Rabbe a publié (*Revue historique*, nov.-déc. 1899) les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, vaste Société secrète qui, durant une grande partie du XVIIe siècle, s'occupa, avec un zèle redoutable, de la police religieuse de la France. C'est elle qui découvrit Simon Morin, comme le prouve ce passage des Annales, à la date de 1662 : « Le 13 janvier, on rapporte qu'enfin, après bien des sollicitations et des recherches de la Compagnie, le misérable Morin et sa femme avec la Malherbe, auraient été mis à la Bastille » (*Op. cit.*, p., 298). — Mais nous n'avons voulu étudier ici que le procès lui-même, sans tenir compte des influences secrètes qui ont déterminé le Parlement de Paris à l'entreprendre. — Les *Annales* ne disent pas que Desmarets ait été un agent de la Compagnie. Cf. l'article du P. H. Cherot dans les *Études religieuses rédigées par des Pères de la Compagnie de Jésus* (20 novembre 1899), et surtout la note de M. Alfred Leroux, dans la *Revue historique*, n° de Janvier-Février 1900 (p. 101), au sujet de l'article de M. Rabbe.

sont, à peu de choses près, analogues aux leurs, — comparaison dont les éléments peuvent être fournis par un chapitre de Césaire de Heisterbach et quelques vers de la *Gazette de Loret*, tous deux représentant l'opinion courante de leur temps dans sa moyenne ou plutôt sa médiocrité [1].

*
* *

Au dire du Père Niceron, qui, seul, nous a laissé une biographie complète de Simon Morin [2], celui-ci serait venu de bonne heure à Paris. Il fut d'abord commis chez M. Charron, trésorier de l'extraordinaire des guerres ; mais, renvoyé de ce bureau au bout de quelque temps à cause de son manque d'assiduité, il se fit écrivain copiste et dut, dès ce moment, commencer à fréquenter quelques-uns des illuminés espagnols ou français que l'on inquiétait peu alors. Morin, qui semble avoir déjà eu des disciples, fut bientôt arrêté et conduit dans la prison de l'Officialité. Peu après on le relâcha comme fou. Durant sa très courte captivité, une demoiselle de la Chapelle vint le visiter dans sa prison et s'entretenir avec lui de la doctrine naissante.

Pendant quelque temps, Morin, qui s'était marié avec la fille d'une de ses voisines, fruitière-cabaretière près de Saint-Germain-l'Auxerrois, put enseigner en paix sa doctrine à un petit groupe d'adeptes qui se réunissaient chez lui. Mais, au mois de juillet 1644, ces assemblées secrètes éveillèrent l'attention de la police qui vint bientôt arrêter Morin pour la seconde fois. Enfermé à la Bastille, il y resta vingt et un mois. A sa sortie, il écrivit son principal ouvrage, ses *Pensées*, dont il distribua d'abord des copies manuscrites, avant de le faire imprimer et de le publier sans date et sans nom d'éditeur [3]. Cet opuscule, auquel il joignit ensuite des quatrains mystiques [4], passa complètement inaperçu. Simon Morin, qui

---

1. Les contemporains avaient pu être frappés de cette analogie entre les deux doctrines, car, au v° de la feuille de garde des *Pensées*, se trouvent sept lignes manuscrites : « Après les pensées de Morin, auteur de ce livre, l'on peut lire l'histoire de l'hérétique Amalricus et de ses compagnons, chez Bzovius, continuateur de Baronius, l'an 1209, page 11, qu'il rapporte de Césarius, dist, 5, c. 22. »

2. Mémoires, t. XXVII, p. 36 et suiv.

3. Le titre des *Pensées* mérite d'être cité *in extenso* : « Au nom du Père, du Fils et du saint Esprit. Pensées de Morin, dédiées au Roy, naïfve et simple déposition que Morin fait de ses pensées aux pieds de Dieu, les soubmettant au jugement de son Église très saincte, à laquelle il proteste tout respect et obéissance, avouant que s'il y a du mal, il est de luy, mais s'il y a du bien, il est de Dieu, et luy en donne toute gloire. Suppliant très humblement toutes personnes de quelques conditions qu'elles soient, de le supporter un peu pour Dieu, à cause des vérités qu'il a à dire, et pour lesquelles il encoureroit la condamnation de Dieu s'il se taisoit. Rien n'est couvert qui ne se découvre, et rien n'est secret qui ne se conoisse. Ce que je vous ay dit en ténèbres, dites-le en lumière. Avec approbation, 1647. »

4. Brunet III, p. 1906.

disait l'avoir écrit « à la requête d'un curé de Paris qui le lui avait demandé dans sa prison », et qui espérait pour ses doctrines un retentissement considérable, se décida à déclarer sa mission divine au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Celui-ci le dénonça aussitôt au lieutenant de police. Morin parvint à s'enfuir avec sa femme et son fils. Il alla habiter l'Ile Notre-Dame d'où il écrivit une *Requête au Roi et à la Reine Régente, mère du Roi* [1].

Un commissaire, qui le découvrit par un hasard singulier, le fit arrêter et Morin resta à la Bastille jusqu'au début de 1649. Il n'en sortit qu'en abjurant solennellement ses erreurs dans un acte qui fut publié deux fois dans la même année [2], mais peu après il niait la valeur de cet acte et proclamait de nouveau sa foi en sa mission dans un opuscule dont la date exacte ne nous est pas connue.

Le Parlement l'envoie alors aux Petites-Maisons dont il sort grâce à une nouvelle rétractation, qu'on entoura d'une solennité plus grande, mais qu'il n'observa pas mieux que la première (1656).

Pendant cinq ans, il est assez prudent pour ne rien laisser deviner de l'apostolat qu'il poursuit ardemment. Puis en décembre 1661, il fait la connaissance de Desmarets de Saint-Sorlin, et, à vrai dire, c'est à ce moment que commence le procès de Simon Morin [3].

*
* *

En effet, Desmarets de Saint-Sorlin, mystique de la veille et désireux de donner à ses protecteurs ecclésiastiques une preuve de son zèle pour la foi, afin d'effacer le souvenir du libertinage de sa jeunesse, s'improvisa inquisiteur et se chargea de faire arrêter et condamner Simon Morin. Visionnaire lui-même, auteur d'ouvrages qui, pour l'étrangeté et la forme apocalyptique, ne le cèdent en rien aux *Pensées* [4], il montra d'autant plus d'acharnement contre le malheureux illuminé qu'il voyait en lui un rival de gloire, un homme capable d'entraver sa propre mission. Il eut soin, lorsqu'il demanda à ses protecteurs l'autorisation de commencer son enquête, de ne lui donner comme but avoué que la découverte de quelques sorciers. « Après avoir reçu l'avis qu'une demoiselle nommée « Malherbe était sorcière et mariée au diable, et avait commis plusieurs « maléfices, j'en donnai avis à MM. de Rhodez et de Rennes et au

1. Niceron, *loc. cit.*, p. 44.
2. *Ibid.*, p. 50.
3. Comme on le verra, sur beaucoup de points l'enquête officieuse de Desmarets tint lieu d'instruction.
4. Surtout l'ouvrage intitulé : *Le Saint Esprit au Roy*, Cf. la 2e *Lettre visionnaire*. Passim.

« R. P. Annat, lesquels m'exhortèrent de vérifier cette affaire par de bons « témoignages. Je parlai à M. Bondon, archidiacre d'Évreux, et à M. le « président Granjon de Cahors qui me dirent ce qu'ils en avaient su [1]. » Et lorsqu'il est près de découvrir toute l'hérésie de Morin, lorsque, par une habile manœuvre d'approche, il va se trouver en présence des hérétiques eux-mêmes et non plus d'obscurs comparses, il se fait renouveler très prudemment cette mission extra-judiciaire au cours de laquelle il craignait d'être facilement abandonné et compromis : « J'allai ensuite voir « M. de Rennes qui me mena chez le R. P. Annat, auxquels je commu- « niquai le tout, et les priai qu'ils sussent du Roi, ou qu'ils avisassent « ensemble avec M. de Rhodez, si l'on se contenterait des preuves que « j'avais ou si je devais poursuivre, par l'ordre du Roi ou par le leur, à « m'engager davantage [2]. » C'était piquer leur curiosité, et, ne fût-ce que pour en voir l'issue, on l'engagea à continuer son enquête. Il était dirigé jusqu'alors par une « bonne demoiselle nommée de Clinville » qui voulait satisfaire une vengeance personnelle en dénonçant les sectaires. Il avait pénétré ainsi dans cet étrange milieu, s'était fait raconter par la Malherbe d'interminables sabbats auxquels elle avait assisté durant vingt-et-un ans, avait reçu de Mlle de la Chapelle l'aveu de son amour pour Morin. Enfin, par les disciples il arriva au maître. Pour parvenir à se faire découvrir toute la doctrine et tous les projets de l'illuminé, Desmarets ne recula devant aucun moyen. On sent, à lire sa relation, qu'il jouait là toute sa fortune religieuse et matérielle, sa réputation d'ardent néophyte, son avenir de théologien à gages. La série de ses lettres à Morin et des réponses de celui-ci montre les ruses qu'il employait pour s'immiscer chaque jour davantage dans la vie intime de la secte. Morin lui accorde peu à peu sa confiance, en fait son disciple favori, lui communique les manuscrits de différents ouvrages tenus secrets jusqu'à ce moment [3], le tient au courant des projets des sectaires, lui avoue même la méfiance de sa femme à son égard [4]. Desmarets, d'autre part, l'assure sans cesse de son dévouement, de sa discrétion, soutient la famille de Morin par des secours pécuniaires assez nombreux, enfin signe la profession de foi des sectaires sans un instant d'hésitation [5]. Morin se laisse enfin aller à lui

1. F. Ravaisson : *Archives de la Bastille*, t. III, p. 230.
2. *Id.*, p. 236.
3. *Id.*, p. 272.
4. *Id.*, p. 277.
5. Nicole, dans ses *Lettres visionnaires*, s'est servi de ce fait pour attaquer l'orthodoxie persécutrice de Desmarets : « Qui s'étonnera après cela que le sieur Desmarets trouve mau- « vais que les religieuses de Port-Royal refusent de signer le formulaire du Pape, et d'attester « avec serment une chose dont elles ne sont pas persuadées, puisque sa conscience lui a bien

exposer ses idées sur son règne temporel, sur la conversion du Roi à la doctrine du nouveau Messie [1]. C'était ce qu'attendait depuis longtemps Desmarets, qui était ainsi parvenu à transformer en complot la simple affaire de sorcellerie dont il avait été question à l'origine de l'enquête. Des paroles assez vagues de l'illuminé, Desmarets déduisit l'existence d'une machination diabolique contre le roi [2]. Il ne sut probablement pas dissimuler la satisfaction que lui causait cette découverte, car Morin semble avoir commencé à se défier de son nouvel apôtre ; mais celui-ci savait assez de choses pour établir son accusation contre l'hérésiarque. Il adressa son rapport au lieutenant criminel Tardieu qui donna l'ordre d'arrêter Morin, sa femme et la Malherbe. Morin, au moment où il fut pris, écrivait une lettre qui commençait ainsi : « le Fils de l'Homme au roi. » C'est, du moins, ce qu'affirme, dans son Journal [3], l'abbé Deslyons, qui semble avoir bien connu la secte. Au cours du procès, nous verrons que Morin avait déjà fait porter à la Cour une lettre analogue par son fils.

L'instruction du procès dura assez longtemps et motiva quatre autres arrestations, celles de Morin fils, de Randon, Poitou et Thomé. Les ordres d'entrée des sectaires à la Bastille s'échelonnent de mars à juillet 1662. Une lettre écrite en août par le lieutenant criminel à Séguier l'informait de la clôture de l'instruction. La doctrine de Morin semblait très pernicieuse à Tardieu qui avait dû faire arrêter le maître d'école Poitou, « crainte qu'il ne l'enseignât [4] ». De cette instruction, nous n'avons que l'interrogatoire de Morin qui se trouve à la suite de son procès dans le ms. fr. 21386 à la Bibliothèque Nationale [5]. C'est uniquement sur les théories contenues dans le livre des *Pensées* que porte tout cet interrogatoire. Morin n'est encore que l'auteur d'un ouvrage hétérodoxe. On met sous ses yeux un exemplaire annoté de sa main. Il avoue en être l'auteur, mais déclare n'avoir eu aucune part à la publication de ses *Pensées*. Elles ont été publiées par M. Dauche [6] et le sieur de Bourges qui en a fait les frais. Avant d'entreprendre l'examen, même sommaire, de ce livre, on tient à s'assurer qn'il n'en désavoue aucune partie. Morin reconnaît que ce livre renferme sa doctrine « qui n'est point sienne comme homme charnel et

---

« permis de signer le formulaire de Morin et de lui faire croire qu'il lui était entièrement « dévoué. » (*Lettres visionnaires*, II, p. 73.)

1. *Arch. de la Bastille*, III, p. 283.

2. « Une sainte personne, qui demeure dans une ville de Picardie », probablement une visionnaire, le confirme d'ailleurs dans ses soupçons.

3. Cité dans : *Arch. de la Bastille*, *loc. cit.*, p. 284.

4. *Arch. de la Bast.*, *loc. cit.*, 284.

5. FF^{os} 160-161.

6. Dans le procès, ce nom est orthographié : Doches.

« du commun, mais fils de Dieu en luy, autrement fils de l'Homme ». Il fait cependant une réserve où perce son orgueil d'écrivain mystique : Ce n'est pas là toute sa doctrine, car « ce qui est contenu en iceluy livre n'empêche pas que le fils de l'Homme en luy respondant ne luy en ait pu suggérer davantage [1] ».

Parmi les passages de son livre qui lui sont reprochés, quelques-uns sont choisis avec un sens très précis de la signification religieuse de ses théories, et l'on peut prévoir qu'au procès les débats devront s'élargir singulièrement. « A luy représenté la page 26 dudit livre où sont escrits « ces mots : Voicy le temps que Dieu veut régner, il veut autant faire « de Roys comme de chrestiens et mesmes autant de dieux par la pléni- « tude de sa divinité habitant en eux corporelle de Dieu en luy, n'est « qu'un Jésus-Christ par l'union hypostatique de sa divinité à son âme et « à son corps [2]. » C'est toute sa théorie sur son inspiration personnelle, toute sa conception du troisième temps, du règne des saints. Peut-être le lieutenant criminel fut-il assisté, dans cette partie de l'instruction, d'un théologien, M. Grandin, professeur en Sorbonne, dont l'abbé Deslyons a appris les détails qu'il rapporte sur Morin et ses disciples [3].

Quoi qu'il en soit, Morin est amené à affirmer de façon très nette sa mission divine : « A dit que ce qui est écrit dans ledit livre a esté minuté « de sa maison et composé par le fils de l'Homme entendu fils de Dieu, « qu'il croit vraiment estre en luy respondant par son second avènement « et pour juger les vivans et les morts jusques à ce que l'Église et la « Justice en aient austrement ordonné [4]. »

Les autres questions sont moins importantes, mais une impression ressort de ce premier interrogatoire. Morin, tout en protestant de son attachement à l'Église catholique et en se soumettant par avance à la décision de cette Église et de la Justice, ne désavoue aucune des théories incriminées, mais l'on n'aborde à aucun moment la question des conséquences politiques de sa doctrine. Ceci semblerait prouver que Desmarets, qui, dans une enquête officieuse, avait particulièrement insisté sur le complot des sectaires contre la vie du Roi, ne dût plus jouer de rôle dans l'affaire, du jour où elle entra dans une voie proprement judiciaire.

*
* *

C'est le mardi 21 novembre 1662 que fut appelée l'affaire de Simon

1. F° 160 v°.
2. F° 161 r°.
3. *Arch. de la Bastille, loc. cit.*, 285.
4. F° 161 r°.

Morin et de ses complices devant le Châtelet [1]. Ce n'est que le lundi 4 décembre que comparaît le principal accusé : l'ordre de sortie pour transférer les sept prisonniers au Grand-Châtelet avait été donné le 29 novembre.

Simon Morin, au début de l'interrogatoire, répond avec la plus grande simplicité aux questions qui lui sont posées sur son existence [2] et celle des siens : « A dit qu'il est marié et que sa femme est icy prisonnière avec « luy ; ont eu six enfants dont trois sont morts et les autres sont vivants, « qu'il y en a un qui est aussi prisonnier avec luy, qui est garçon ; et les « deux autres sont filles, qui travaillent au linge et blanchissent en l'isle « Notre-Dame ; est catholique, apostolique et romain par la grâce de « Dieu, n'a jamais étudié en théologie ny ailleurs, néantmoins entend un « peu le latin de ses Heures et de la Bible, parce qu'il en a une latine et « française; n'a point été instruit en la religion chrestienne autrement que « comme les autres et en la fréquente communion par le deffunt père « Dominique, Jacobin. » [3]

Pour connaître la lamentable odyssée de ce Messie incompris, il faut chercher, à travers ses réponses aux longs interrogatoires qu'il subit durant quatre jours [4], toutes ses plaintes contre ses persécuteurs, contre le clergé ou la police, ses brusques accès d'orgueil lorsqu'il parle de sa mission divine ou de son livre où, péniblement, il avait essayé d'exposer sa doctrine mystique. A plusieurs reprises, il revient sur les années passées à la Bastille, à l'Officialité, aux Petites-Maisons [5]. Il ne semble avoir beaucoup souffert, moralement tout au moins, que dans cette dernière captivité : lui, l'inspiré, avait été tenu sept mois « enfermé dans un cachot, au rang des fols ». Il parle sans colère des autres années passées en prison : on devine même, en quelques endroits, qu'il est heureux de se représenter comme un martyr : Un jour, « un colonel espagnol, pris à la bataille de « Rocroy et prisonnier à la Bastille, tesmoigne à lui respondant estre « extrêmement scandalisé de ce procédé, attendu sa soumission, et que « dans leur inquisition mesme, il ne se pratiquoit point une injustice « semblable envers les soumis [6]. » Une autre fois, c'est un sous-péni-

1. La relation du procès qui nous est donnée dans le ms. français 21386 de la Bibl. Nat. est extraite des registres du greffe criminel du Châtelet de Paris (copie du XVIIe s. provenant de la Bibl. de la Sorbonne).

2. Il est à remarquer que, tandis qu'il indique exactement son lieu de naissance (Richelieu près d'Aumale), il ne semble pas connaître son âge avec précision : Est âgé de cinquante ans ou *environ*.

3. 146 v°, 147 r°.

4. Lundi 4 décembre, mardi 5, jeudi 7, samedi 9.

5. 148 r° v°, 149 r°, 153 v°.

6. 149 r°.

tencier à Notre-Dame qui vient le trouver dans sa prison, et lui dit : « Il « faut sortir d'icy, et Monsieur l'Official est fâché que vous ayez esté « oublié ici si long- temps. » Mais il ajoute ce reproche : « Il faut « que chacun fasse son mestier. » A quoi le prophète répond : « Mon- « sieur, si l'Ecclésiastique n'estoit point sorty de son devoir, Dieu « n'auroit point suscité de laïcque pour l'obliger d'y rentrer [1]. »

Ses disciples restent toujours dans la pénombre, et malgré les noms allégoriques dont il se plaît à les parer, bien qu'il fasse de Randon la personnification de Dieu le Père, de Thomet celle de Dieu le Fils, on sent qu'ils ne furent jamais que deux pauvres clercs, assez timides et peu instruits, que la phraséologie apocalyptique de Morin charma et retint auprès de lui, et qui fermèrent les yeux sur son étrange morale [2].

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de la doctrine de Morin ; elle est d'ailleurs d'une extrême indigence, et le Père Niceron lui a fait un singulier honneur en la comparant à celle des grands quiétistes [3]. Quelques-unes des propositions qu'elle comporte varient sensiblement d'un interrogatoire à l'autre. Sur le dogme de son inspiration divine, Morin, suivant que les questions sont plus ou moins pressantes, est plus ou moins affirmatif : il lui arrive même de se soumettre complètement à la « correction et censure de l'Église catholique » et de « remercier les juges de la correction qui lui est faite [4] ». Il est très visible que depuis l'instruction de son affaire, il s'est produit en lui un affaissement moral assez considérable. Il ne répond plus avec la spontanéité d'un illuminé qui vit dans son rêve, et, rarement, un reste d'orgueil vient donner quelque animation à sa défense. Pourtant le dernier jour, comme il se sent probablement perdu, il semble reprendre toute son énergie pour affirmer que « le troisième règne qui est iceluy de la gloire a commencé « en l'année 1650..., que toutes les nations doivent obtenir salut en « croiant à la parole de ce second avènement du Christ en luy... estant « véritable aussi que, considéré Christ en luy, icelles paroles le pape y « doit adhérer [5]. »

Peut-on, dans cette doctrine rudimentaire, trouver une idée politique ? A une question de ses juges : « S'il n'a pas dit que il falloit que le Roy s'emparast de tous les biens ecclésiastiques », il répond que « ce n'est pas luy, mais le Fils de Dieu en luy » qui a parlé alors, le Fils de Dieu auquel

---

1. 149 r°.
2. 150 r° et 153 r°.
3. *Op. cit.*, p. 41.
4. 150 v°.
5. 157 r°.

appartiennent ces biens, et « iceux ecclésiastiques ayant refusé de recon-
« naître le Fils de l'Homme entendu le Fils de Dieu en luy respondant,
« et de luy remettre par amour ses biens à sa discrétion et dispensation,
« comme n'ayant esté donnés que pour les pauvres dont il est le chef... »,
il livre ces biens « à Justice entre les mains du Roy, à la charge toutefois
« pour sa Majesté que comme iceux biens d'Église sont destinés pour les
« pauvres, Dieu ne les luy donne que pour aider chascun, ainsi que tels
« biens viennent du commun et qu'à condition qu'au lieu de tant d'im-
« posts, sa Majesté mettra la paye et tous les subsides au point qu'ils
« estoient au temps du feu roi Henri quatrième d'heureuse mémoire,
« n'entendant point pour cela frustrer le clergé de son nécessaire. »
C'est là toute la réforme sociale proposée par Morin, réforme bien naïve et pacifique, relativement modeste lorsqu'on la compare aux rêveries politiques d'autres sectaires. Il la met d'ailleurs, à la fin de sa réponse, sous la responsabilité du Fils de Dieu qui parle par sa bouche [1].

Desmarets avait accusé en termes formels Simon Morin de vouloir attenter à la vie du roi, et à plusieurs reprises les juges essaient de tirer de lui un aveu sur ce point : « Enquis d'où lui est venue cette abominable
« pensée, qu'il falloit que le Roy mourust, parce qu'il avoit rejetté le
« tesmoignage que l'on luy avoit donné de luy, et dit que l'œuvre se
« feroit sous le règne de Monseigneur le Dauphin, son successeur, sous
« la régence des deux Reines [2]. » Il ne se souvient pas de l'avoir dit ou écrit et se refuse à penser que l'esprit qui est en lui le lui ait fait dire ou écrire : « Comme c'est un esprit qui n'est pas impertinent, il ne luy aura pas fait écrire des impertinences [3]. » Comme on l'interroge sur la part qu'il compte faire prendre à ses disciples dans l'exécution de ses projets, il a une réponse qui n'est pas sans quelque grandeur : « Les combattans de gloire ne sont pas pour une fin dont il ne connoit point le fondement, et ces combattans pour combattre en victoire sont esprits [4]. » Plus loin, ses juges, à court de griefs plus sérieux, lui demandent « s'il n'a pas
« composé des quatrains sur la naissance de Monseigneur le Dauphin,
« sur la pensée de la Demoiselle Malherbe, et pourquoy il a fait par les-
« dits quatrains des menaces au Roy ». Il répond que ces quatrains lui ont été inspirés par le récit d'un songe de la demoiselle Malherbe. D'ailleurs « ce qu'on appelle menaces doivent être regardées pour un

1. 155 r°.
2. *Op. cit.*, p. 283.
3. 152 v°.
4. *Ibid.*

« simple avertissement et expliquées sainement ». Il avait seulement l'intention d'amener le roi « à connaître les vérités divines, à lui faire avoir la foy pure, surnaturelle et à le maintenir et protéger [1] ».

Son interrogatoire finit le samedi 9 décembre. Le lundi 11 décembre, on entend « Maistre François Randon, prestre curé de la Magdelaine-lès-Amiens, natif dudit Amiens, aagé de quarante ans. »

Il déclare connaître Morin depuis plus de vingt ans et avoir connu toute sa famille. « Il n'a jamais rien reconnu en luy qui ne soit selon la doctrine orthodoxe », mais il le tient pour « le Fils de l'Homme, entendu Fils de Dieu ». « Il a trouvé dans l'Apocalypse que le dit Morin doit estre le Rameau d'or et ce qui doit mesurer ceste grande cité dont il est parlé. » Il se refuse à juger les opinions de Morin, « car chascun doit répondre de ce qu'il a en luy ». Pour lui, il sait qu'il est le suppost de Jésus-Christ. Son dévouement à Morin est absolu et il ne doute pas qu'il ne soit tel chez tous ceux qui connaissent le nouveau Messie. « La révélation de son règne lui a été faite il y a douze ans environ [2]. »

Deux questions insidieuses ne servent qu'à montrer le désintéressement et l'irréprochable morale du disciple de Morin : « Enquis quelle « qualité et quel employ il prétendait avoir dans le règne de gloire ou du « Saint-Esprit. A dit qu'il n'y a rien prétendu et a tout renvoié en Dieu [3]. »

— « S'il ne croit pas que tout homme qui a la foy est impeccable et qu'il peut voler, tuer et violer sans péché, et que c'est pour glorifier Dieu ce qu'il en fait [4]. »

Il déclare ensuite « qu'il n'a jamais rien reconnu que de bon et d'honneste en la demoiselle Malherbe » qu'il connaît depuis douze ans. Il n'a jamais entendu dire qu'elle eût en elle le diable de Dagon. Il ne veut pas se prononcer sur le manifeste que Morin a fait présenter au roi, mais il a la plus aveugle confiance en lui et sait « que rien ne peut partir de lui qui « ne soit de Dieu ». C'est Morin qui lui a appris que son fils était l'archange Saint Michel ; pour lui il croit fermement être « suppost de Jésus « et de la Miséricorde et du père Bernard, qui est celuy qui l'a fait prestre « et qu'il a toujours reconnu en luy depuis ce temps-là ». Cependant, avant de terminer, « dit de soy qu'il ne croira rien que ce que croit « l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, à laquelle il se soumet « entièrement [5] ».

---

1. 156 v°.
2. 158 r°.
3. F° 158 r°.
4. F° 158 v°.
5. *Ibid.*

On introduit alors Marin Thomet, « prestre [1], aagé de trente-cinq ans, « natif de Gauville, proche Aumalle ». Son interrogatoire est très bref et presque toutes ses réponses sont affirmatives. Il connaît Simon Morin depuis quinze ans, il a toujours cru et croit encore que Morin est « Fils « de l'Homme, entendu Fils de Dieu pour l'avoir entendu parler de la « divinité si hautement qu'il a cru que Dieu étoit véritablement en luy, « néantmoins il est prest de se soumettre a ce que l'Église Apostolique et « Romaine en croira ». Il a signé le « témoignage du Fils de l'Homme » adressé au Roi. Il semble moins convaincu que Randon de la réalité de sa mission personnelle. « Il croit estre le suppost de saint Jean l'Évangéliste, « à ce que luy a dit Morin. » Sur la grosse question du salut des démons, il n'ose pas être plus affirmatif que Morin. Il semble que les deux illuminés aient pensé que c'était là l'hérésie majeure qui pouvait les faire condamner [2].

L'audience du lendemain mardi 12 décembre [3] s'ouvre sur l'interrogatoire de la Malherbe, personnage assez équivoque dont la déposition, verbeuse, confuse, triviale, mérite d'être citée *in extenso*. « Elle se « nomme Marguerite Langlois, veufve de Claude Nagot, dite Malherbe [4], « natifve de Ligny en Barrois, aagée de cinquante ans..... A dit qu'elle a « une fille qui est, à ce qu'elle croit, mariée à Thoulouze, qu'il y a « environ vingt-quatre ans que son mary est décédé; n'a jamais esté « accusée de sortilège que par faux tesmoins, et n'a point dit aussi qu'elle « fust mariée avec le Diable, mais c'est la femme des Quinze-vingts (?) « qui disoit, sur ce qu'elle luy dit qu'elle estoit mariée avec Dieu, que « c'estoit avec le Diable qu'elle estoit mariee, n'a point esté au Sabat [5], « a bien dit qu'elle voioit beaucoup de choses estranges la nuict, recon- « noist qu'elle a esté exorcisée, parce qu'il y en avoit qui disoient « qu'elle estoit possédée, ensorte qu'elle fut contrainte de quitter la reli- « gion catholique, apostolique et romaine, et fut à Charenton trois mois

---

1. Plumitif de la Tournelle : « Maurin Thomé..... vicaire à Saint-Marcel pendant 4 ans », *Arch. de la Bast.*, *loc. cit.*, p. 288.

2. F° 158 v°.

3. F° 158 v°.

4. Plumitif de la Tournelle : « Veufve du sieur Malherbe, appelé Claude Nadot, dit Malherbe. » *loc. cit.*, p. 286.

5. V. Desmarets : « Le lendemain j'allai voir cette Malherbe, que je trouvai seule en sa petite chambre, près d'un grenier. Elle me dit..... qu'il est vrai que le diable lui était venu dire un jour que la volonté de Dieu était qu'elle vînt au sabbat; qu'elle le voulut bien, puisque c'était la volonté de Dieu, etc. » Suit le récit du sabbat auquel a assisté à plusieurs reprises la demoiselle Malherbe, *loc. cit.*, pp. 229-230. Plus loin : « Le 24 février la Malherbe vint me trouver et me dit que son diable l'avait bien tourmentée aussi sur mon sujet, avouant qu'il la battait et outrageait quelquefois ». *Loc. cit.*, p. 283.

« durant au bout desquels ayant reconnu qu'elle n'estoit pas dans la « bonne voye, elle la quitta et abjura, depuis lequel temps elle a esté « beaucoup tourmentée par trois diables, l'un la tourmentoit en la foy, « l'autre en la chair et l'autre pour se venger de ses ennemis, et son « directeur luy a dit que c'étoit Dagon, qui est le diable du divorce, « qu'elle avoit; n'a jamais aimé Simon Morin et ne l'a pas appelé son « Dieu; au contraire a tousjours rejetté ces pensées, et ne l'a reconnu « que comme un autre homme. Est vrai qu'elle luy a donné un sujet « pour faire des vers sur la naissance de Monseigneur le Dauphin, qu'elle « eust en songe; dit que si Morin n'eust point eu de femme, elle croit « qu'elle l'eust épousé, mais c'eust esté pour le bien frotter, car elle le « haïssoit estrangement à cause des escrits qu'il faisoit, autant qu'elle en « pouvoit attraper, elle les brûloit; que le songe qu'elle eust au sujet de « Monseigneur le Dauphin et qui luy donnoit le nom de Joseph, et « s'estant ensuite esveillée, elle le dit à Morin qui fit les dites stances; que, « lorsque Morin luy eust dit qu'il avoit faist signer son tesmoignage à « Randon et à Thomet, elle se moqua de luy et lui dit que s'il estoit le « Fils de Dieu, comme il disoit, il n'avoit que faire de tesmoignage, et « pour cela elle s'est toujours mocquée de sa doctrine et n'y a jamais « creu [1]. »

La femme de Morin [2] ne défend pas mieux le malheureux illuminé. « A dit que son mari ne s'est jamais soumis à ses ordres [3], et elle ne luy a « point conseillé de faire ce qu'il a fait, ny ses escrits, ni sa doctrine; « bien au contraire, elle l'a dissuadé, tant qu'elle a peu, d'envoier de ses « escrits au Roy, mais elle n'a pu en venir à bout. » Elle refuse de croire à ce que son mari lui a dit sur l'incarnation de la Vierge en elle. Elle ne s'est jamais associée aux projets politiques de son mari, ni à ses prédictions sur la mort du Roi. Elle « ne croit point du tout à tout ce que son mary a dit et écrit ». Il est impossible d'être plus catégorique. Cependant on sent dans sa déposition, moins de sincérité que dans celle de son fils, Claude Morin [4]. Celui-ci, en effet, est la victime inconsciente de la folie de son père : il a d'abord été renvoyé par le maître-d'hôtel du comte de Soissons, chez lequel il servait, à cause de la mauvaise réputation du visionnaire. Retiré à Amiens, auprès de Randon, il est rappelé à Paris par

1. 158 v°, 159 r°.

2. « Jeanne Houanier, femme de Simon Morin, aagée de soixante ans, natifve de Soissons », appelée dans le Plumitif de la Tournelle : « Jeanne Houattier. » (p. 288)

3. Pourtant nous trouvons dans une lettre de Morin à Desmarets : « Depuis les Petites-Maisons, je n'écris et ne produis rien que je ne lui (à ma femme) en donne avis et n'en tire son aveu, » *loc. cit.*, p. 275.

4. « Charles Morin » dans le Plumitif de la Tournelle.

Simon Morin qui lui fait porter son « tesmoignage au Roy » et peut-être à quelques nobles influents [1]. Il ne sait rien de la doctrine de son père. Il a vu seulement que « dans ces escrits qu'il avoit portés au Roy de la part « de son père, il y en avoit un intitulé le *Tesmoignage du Fils de l'Homme* « *au Roy*, mais n'a jamais sçeu ce que cela vouloit dire. Il n'a d'ailleurs « rien fait que par l'obéissance qu'un fils doit à son père ». Pas un mot qui puisse faire supposer que Claude Morin connaissait le rôle mystique que son père voulait lui faire jouer [2].

Le témoin suivant, Jean Poictou, « maistre d'école à Paris, natif de la plaine en Anjou, aagé de cinquante-deux ans [3] », est aussi affirmatif que les deux prêtres sur le caractère divin de Simon Morin. Cependant il déclare qu'il ne le lui reconnaît que tant qu'il ne sera pas condamné comme hérétique par l'Église et par la justice.

Il y a dix-huit ou vingt ans qu'il le connaît : « a demeuré chez luy quelque temps, et comme il n'a rien reconnu en luy que d'un homme de bien, il l'a tousjours hanté et fréquenté et a cru que tout ce qu'il a écrit étoit selon l'Esprit de la Sainte Église de laquelle il se dit enfant. » Il ne lui a pourtant « jamais donné de soumission, mais il y a douze ans qu'il estoit tout près de luy en donner une ». Il croit, sous réserve d'un jugement postérieur, que tout ce qu'a dit Morin est vrai. Il croirait même qu'on peut aller à la communion sans être confessé, s'il l'avait dit. De plus, il sait que « pour la dévotion qu'il a à saint Jean-Baptiste, iceluy saint « Jean-Baptiste est en luy comme en son suppost, non pas que Dieu n'y « soit aussi, et toute la Sainte-Trinité [4] ».

Le lendemain[5], on fait revenir Simon Morin pour le confronter avec Jean Poictou. « A dit que ouy, qu'il le connoist, il y a longtemps, pour « enseigner à la jeunesse à escrire et l'arithmétique ; ne sçait pas s'il a « enseigné autre chose ny quelle croyance il a, parce qu'il ne luy en a « pas ouy parler, et n'ont point eu sur ce aucune conférence ensemble. »

Le jugement est alors rendu : « Les conclusions du Procureur du Roy « tendantes, ledit Simon Morin déclaré deument atteint et convaincu du « crime de lèze-Majesté et divine et humaine ; pour réparation de quoy « et pour avoir esté fauteur d'une très mauvaise doctrine et perturbateur « de repos public condamné à faire amende honorable nud en chemise,

1. Simon Morin envoya son fils « chez M. de Noailles pour en tirer ressource », et à ce moment son fils lui entendit dire que « si le Roy lui faisoit justice, il feroit quelque chose », f° 159 v°.

2. 159 v°.

3. Plum. de la Tournelle : Jean Poictou, cinquante-trois ans, maître d'école.

4. F° 160 r°.

5. 160 r°. Pas de date.

« la torche au poing, corde au col, au devant de Notre-Dame, puis la « langue coupée et brûslé vif en la place de Grêve, avec son procès, et « les jetter au vent; Randon, Thomet, Poictou et la Malherbe con- « damnés, pour les résultances du procès, d'assister à l'amende honorable, « et Malherbe fouettée, puis bannie à perpétuité hors du royaume, et ledit « Randon, Thomet et Poictou aux galères à perpétuité, et à l'esgard de la « femme et du fils dudit Morin, plus amplement informés et mis hors des « prisons; Deffense à toutes personnes de retenir les escrits dudit Morin « ny ses livres à peine de punition [1]..»

*
* *

Morin et ses disciples firent appel de ce jugement. Nous avons l'interrogatoire qu'ils subirent le 14 mars 1663 à l'audience de la Tournelle [2]. A vrai dire, il contient peu de choses que nous ne sachions déjà sur la doctrine de Morin, sur son influence, sur ses rapports avec ses disciples. L'illuminé se rétracte presque constamment ou se réfugie derrière des formules très vagues : « Il laisse à croire..... Il a toujours été soumis à l'Église... Il n'a rien à dire... Ce n'est pas sa pensée, etc. » Les questions sur sa mission divine restent sans réponse. On devine aisément, sous les phrases rapides du greffier, qu'il ne subsiste plus rien en lui de son orgueil de Messie [3].

Ses disciples ont conservé plus d'assurance. La Malherbe garde son système de défense : Des « femmes dévotes » lui ont dit qu'elle était mariée au Diable. Elle n'a jamais eu de relations avec Morin et a « toujours eu haine contre lui ». Elle répète même une expression dont elle escompte probablement l'effet : « Si elle avait épousé Morin, ce n'eut été que pour le bien frotter [4]. »

François Randon, Jean Poictou, Maurin Thomé répondent presque dans les mêmes termes que devant les juges du Châtelet. Ils gardent une dignité qui n'est pas sans grandeur et qui contraste avec les défaillances de Morin, la vulgarité de la Malherbe [5].

La femme de Simon Morin tente peut-être un effort pour sauver son mari : elle déclare qu'il n'a jamais enseigné, mais seulement écrit. « Elle

1. 160 r°.
2. *Arch. de la Bastille*, III, pp. 285-289, d'après le Plumitif de la Tournelle.
3. *Ibid.*, p. 285-86.
4. *Ibid.*, 286-287.
5. *Ibid.*, pp. 287-288. Il est à noter cependant que François Randon parle d'une année qu'il a passée dans la prison de Saint-Lazare, ce dont il ne dit rien durant le procès.

« a bien entendu dire que son mari disait que le Fils de l'Homme était « en lui, et qu'il disait qu'il avait mis dans son écrit que la Vierge Marie « était en elle [1] ». Mais son témoignage, pas plus que celui de son fils qui « ne sait ce qu'il y avait » dans les écrits de son pére, ne peuvent servir à la défense du visionnaire. La sentence du Châtelet « est confirmée « à l'égard de Simon Morin, Thomé et J. Poictou ; Marguerite Langlois « flétrie de deux fleurs de lis, assister et bannie à perpétuité du ressort « du Parlement ; bannit Cl. Morin fils pour neuf ans ; la femme Morin « hors de cour [2] ».

*
* *

Le procès de Simon Morin s'arrête ici. Son supplice, dont Loret [3], François Colletet [4], le Père Niceron [5] et l'auteur anonyme d'une relation manuscrite publiée par Bayle [6] nous ont conservé le récit, ressemble à toutes les exécutions de sorciers et de blasphémateurs, encore si fréquentes à cette époque. A-t-il, comme l'ont dit ces auteurs, abjuré ses erreurs en montant sur le bûcher ? A-t-il au contraire condamné ses juges, comme l'affirme un écrivain étranger qui, de passage à Paris, assista peut-être à ce triste spectacle [7] ? La question n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt très secondaire. Ce qu'il importerait de savoir, c'est s'il se trouva beaucoup d'esprits assez libres pour porter sur Morin le même jugement que

---

1. *Arch. Bast.*, III, p. 290.

2. *Ibid.*, p. 290-291. V. Bayle. Dict. p. 266 (5e éd.) : « J'ai ouï dire : 1° qu'il avoit promis « de ressusciter au troisième jour, et que de là vint qu'il s'assembla beaucoup de canaille à « l'endroit où il fut brûlé ; 2° que M. le Premier Président de Lamoignon lui demanda s'il « étoit écrit quelque part que le grand Prophète ou Nouveau Messie passeroit par le feu, et « que Morin, déjà condamné, cita ce verset du Psaume XVI : Igne me examinasti et non est « inventa in me iniquitas. » Cf. le P. Niceron qui place cette scène après le jugement rendu à la Tournelle.

3. *Muze historique*, éd. Livet, t. IV, p. 32-w. 211-237.

4. Dans Bayle, *op. cit.*, p. 267, d'après l'*Abrégé des Annales de Paris*, imprimé en 1664, in-12.

5. P. Niceron, *op. cit.*, p. 68.

6. Note 1 à la page 267. En note marginale : « Il a été communiqué au libraire par Monsieur l'abbé R. »

7. Nous n'avons pu consulter l'ouvrage même de cet écrivain. Voici ce qu'en dit le P. Niceron : « Morin mourut ainsi au milieu des flammes le 14 mars 1663, âgé d'environ « cinquante ans, comme le marque Michel-Ange Mariani, Italien, qui étoit alors à Paris, « dans un livre intitulé : « *Il piu curioso et memorabile della Francia*. In Venetia, 1673, « in-4° » où il parle assez exactement de Morin, si ce n'est en ce qu'il dit p. 173 que « Morin, étant sur le bûcher, dit aux juges : « Messieurs, vous me condamnez dans ce « monde, je vous condamnerai dans l'autre. » Ce qui est contraire à ce qu'on lit dans le « procès-verbal d'exécution. » Ce procès-verbal a été imprimé en 1663 (in-4°, 6 pp., puis in-8°. Brunet III, p. 1906).

l'ecclésiastique anonyme cité par Bayle : « Cet homme mourut assez « constamment, et on disait alors que les juges avaient été bien rigoureux « et qu'il aurait suffi de le mettre aux Petites-Maisons [1].»

P. ALPHANDÉRY.

---

1. Bayle, *op. cit.* p. 267, note 1. Sur les disciples de Morin, nous ne savons que ce que nous en dit cette relation, d'après un témoignage que l'auteur semble récuser lui-même : « On dit qu'il eut quelques disciples qui furent aux galères, et feu M. de Meure disait en « avoir vu un à Marseille, qui croyait que Morin était ressuscité ; mais ceux qui ont connu « M. de Meure savent qu'il n'y avait pas grand fond à faire sur les histoires qu'il racontait « quand elles tendaient au libertinage, car il représentait cet homme comme très sérieuse- « ment convaincu de la résurrection de Morin. » *Loc. cit.*

BULLETIN HISTORIQUE

XVIe SIÈCLE

Il faut lire l'ouvrage de **M. Dupré-Lasale** sur *Michel de L'Hospital* [1], car il vaut surtout par les détails précis, puisés partie dans les œuvres de L'Hospital, surtout ses poésies, partie dans les écrits des nombreux amis et protégés du chancelier de la duchesse de Berry, directeur des écoles de Bourges. Ces lettrés, hommes d'opinions et de tempéraments fort divers, devaient former autour du chancelier de France les cadres du tiers parti. L'Hospital lui-même était un poète en vogue. Ronsard, son protégé, qualifie de « divin » celui « qui si doctement touche la lyre », ou l'appelle « Michau, le premier des pasteurs en sçavoir ». Car L'Hospital traite d'ordinaire les grands sujets ; mais il lui arrive de chanter les navets de Grigny. L'Hospital n'avait pas assez d'argent pour doter sa fille unique, Madeleine. L'histoire de cette dot est le morceau piquant de l'ouvrage de M. Dupré, et c'est un épisode suggestif de l'histoire de la vénalité des offices de judicature. Il faut le lire, et l'on verra que le Chancelier eût été mal qualifié pour abolir cet abus. Il admirait et aimait les Guises qui le protégeaient et cherchaient en lui un auxiliaire, un confident. Vers 1558, il paraît goûter surtout leur politique extérieure : paix avec l'Espagne, mais conditions avantageuses à la France : « un apaisement durable », dit-il, ne peut s'établir entre deux nations quand l'une se résigne « à se départir de ses droits »; une « lutte malheureuse » est moins funeste que « l'empressement à désarmer » : forte page, digne d'un homme d'État.

Quelques chapitres (W, V) sont trop généraux. Plus utiles sont les deux derniers, où l'on voit que l'Hospital n'a pas eu de compromissions avec les conjurés d'Amboise, et que l'édit de Romorantin est dû au Cardinal de Lorraine. De bons documents, sur les tailles en Dauphiné, les itinéraires de François II, etc., composent l'Appendice. — L'*Épilogue* montre bien qu'en 1560 L'Hospital était un personnage en vue, qui

1. E. Dupré-Lasale. *Michel de L'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France*, 2e partie (1555-1560). 1 vol. in-8 de 277 p. (2 héliogr. hors texte, portraits de L'Hospital et de la duchesse de Bourg). Paris (Fontemoing), 1899.

avait su se pousser, sans « cheminer sous terre », et ne manquait pas de souplesse. Mais pourquoi, après un rapide aperçu, taxer d'aveuglement[1], de complaisance et de faiblesse la politique du Chancelier à l'égard des huguenots séditieux? Pour avoir ce droit, il eût fallu faire une longue étude méthodique. C'est cette étude que M. Dupré, qui a vu clair dans quelques coins obscurs de l'âme et de la vie de L'Hospital, devrait bien entreprendre. — Albert CHAMBERLAND.

La reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, est à la mode. Les *Dernières Poésies* découvertes et publiées par M. Abel Lefranc, et les minutieuses études dont il a fait suivre son édition, ont permis de pénétrer plus avant dans l'âme de Marguerite, de préciser ses idées et d'en expliquer plus clairement l'évolution. L'image que nous nous faisions de la sœur de François Ier n'a pas été sensiblement modifiée dans ses traits généraux; mais les travaux de ces dernières années y ont apporté maintes retouches de détail, dont il y a à tenir grand compte. C'est ce qu'a très bien compris **Mme Darmesteter**[2]. Ayant composé en anglais, il y a une quinzaine d'années, une biographie de la reine de Navarre, elle a voulu la mettre au point. Ce travail de remaniement s'est effectué sur la traduction que M. Pierre Mercieux faisait de la biographie première : aussi le caractère primitif n'en a-t-il pas été changé. L'étude de Mme Darmesteter est plutôt un essai de psychologie littéraire, qu'une étude d'histoire proprement dite. L'histoire ne fournit que le cadre du portrait que l'auteur s'est efforcé de tracer. Il y aurait donc mauvaise grâce à critiquer, au point de vue historique, un livre qui se lit agréablement. Cependant, on ne peut s'empêcher de constater que Mme Darmesteter n'a pas su se garder suffisamment des additions, des « broderies »[3], qui font surtout honneur à son imagination; il y a trop de velours, de taffetas d'argent, de pourpoints et de manteaux. Tout ce déploiement de garde-robe est d'un effet trop facile, et il ne faut pas abuser de la couleur locale, surtout dans un sujet où ce qu'il y a de plus intéressant est l'analyse des sentiments et l'évolution des idées.

De plus, Mme Darmesteter semble se soucier fort peu de la chronologie : l'exactitude dans l'énonciation d'un fait ou d'une date a pourtant sa valeur, même en dehors d'une étude historique. L'ouvrage de Mme Darmesteter

1. Est-il bien prouvé (v. p. 208) que, dans une séance du Conseil privé, le cardinal ait apostrophé directement le Chancelier en le traitant de « bélistre »?

2. MARIE-JAMES DARMESTETER. *La reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, traduction de l'anglais par Pierre Mercieux*. 1 vol. in-8 de IV-320 p. Paris. (Calmann-Lévy), 1900.

3. « Au fur et à mesure que M. Mercieux traduisait, il me faisait passer son manuscrit, et je m'en donnais à cœur-joie de *broder*, d'ajouter, de vérifier, de reprendre... » (V. p. IV).

offre toute une série d'inexactitudes et d'erreurs de ce genre, qui toutes ne sont pas des lapsus : Louis XII est mort le 1er janvier 1515 et non « dans l'automne de l'an 1515 » (p. 19); l'affaire dite « de l'image brisée » s'est produite en 1528 et non au mois d'octobre 1534 (p. 148); tout le chapitre X, intitulé : « la Sorbonne, 1529-1535 », brille surtout par la confusion, et le supplice de Berquin, qui est d'avril 1529, est encadré entre l'affaire du *Miroir de l'âme pécheresse* (octobre 1533) et celle des *placards* (octobre 1534); le dauphin François est mort à Tournon et non à Lyon (p. 164); la paix de Nuremberg (1532) n'a nullement établi la liberté de conscience en Allemagne (p. 244), elle tendait, au contraire, à entraver les progrès futurs de la Réforme en énumérant les États dans lesquels les nouvelles doctrines seraient désormais autorisées, etc. Une bibliographie sommaire termine le volume : il y faudrait ajouter au moins : De Maulde de Clavière, *Louise de Savoie et François Ier* (1485-1515); et la dernière étude de M. Abel Lefranc, *Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Renaissance* (dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1897 et 1898).—V.-L. Bourrilly.

XVIIe SIÈCLE

Le très gros volume du **Dr Fauvelle** sur les *Étudiants en médecine de Paris sous le Grand Roi* [1] est artificiellement grossi par l'introduction de beaucoup de choses qui ne tiennent que d'assez loin à son sujet. Quoiqu'il se défende dans sa préface (p. 17, n. 1) d'étudier, comme son confrère M. Le Maguet, le monde médical parisien [2], il consacre de nombreuses pages aux maîtres de ses étudiants. Cela était nécessaire dans une certaine mesure. Ce qui l'était moins, c'était de nous donner (Introduction) des généralités inutiles et peu neuves sur l'Université, « sur la science et les discussions scientifiques » au XVIIe siècle (ch. V), sur les idées religieuses du temps (p. 214) [3]; tout cela est superflu, et forcément très incomplet. — Des deux parties du sous-titre : « Essai sur leurs études, etc. — ainsi que sur la société bourgeoise », c'est de beaucoup la seconde qui est le plus largement développée. Sous prétexte que les étudiants vivaient à

---

1. Dr René Fauvelle. *Les étudiants en médecine de Paris sous le Grand Roi. Essai sur leurs études, leur vie médicale et leur vie privée, ainsi que sur la Société bourgeoise dont ils faisaient partie.* 1 vol. in-8 de 648 p. Paris (G. Steinheil), 1899.

2. Nous ne connaissons que par son titre le livre du D^r Le Maguet. Le sujet a d'ailleurs été étudié déjà par MM. Corlieu, Franklin, M. Raynaud, Sabattier, etc.

3. P. 268, il nous donne même son opinion sur la politique de Louvois.

Paris, l'auteur nous donne (p. 286-338) une description du Paris de Louis XIV, très intéressante, très agréable à lire, mais faite comme le sont toutes les descriptions de ce genre, et où le sujet disparaît absolument. Il en est à peine question davantage dans le chapitre suivant sur « la vie journalière des étudiants » : c'est un morceau écrit de verve, sur le modèle trop connu du *Voyage d'Anacharsis* et de *Rome au siècle d'Auguste*. Quant au chapitre IV (p. 538) intitulé « la société bourgeoise », l'étudiant en médecine n'y apparaît guère que pour prendre femme. — Les parties du livre où il est question des études de la « saluberrime » Faculté, des examens, de l'enseignement clinique, sont en réalité beaucoup plus intéressantes. Le livre eût gagné à ne contenir que des détails de cet ordre.

L'auteur est un *laudator temporis acti*. S'il a raison de ne pas avoir pour le passé le mépris furibond de quelques-uns de ses confrères, il se laisse entraîner trop loin par l'esprit d'apologie. Pour prouver « la haute moralité » (p. 197) des médecins du grand siècle, il en appelle aux statuts de la Faculté ! Quelle société ne serait, mesurée à cette aune, une assemblée de petits saints [1]? Mais il nous semble dans le vrai quand il dit (p. 136) que les explications purement verbales de nos médecins ne sont pas toujours plus scientifiques que celles des médecins de Molière. La passion, très légitime, que l'auteur éprouve pour sa corporation, éclate en colères amusantes contre Théophraste Renaudot [2]. — H. Hauser.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

La ville d'Amiens continue la publication de documents relatifs à son histoire. Le tome IV vient de paraître [3]. Il comprend les délibérations de la municipalité d'Amiens pendant l'année 1791 qui vit l'application des principales lois religieuses et financières de l'Assemblée constituante et un événement politique considérable, la fuite de Louis XVI et son arrestation à Varennes. C'est sur ces questions capitales que je voudrais insister.

---

1. Lui-même est obligé de le concéder deux lignes plus bas.

2. P. 114, n., citer *Abel* et non *Albert* Lefranc. — P. 185, n. 2, « M. Quesnay, etc. », noter qu'il s'agit du célèbre économiste. — P. 356, n. 2, sur les premiers *omnibus*, ou carrosses à cinq sols du duc de Roannez « qui faisaient toujours les mêmes trajets de Paris d'un quartier à l'autre, les plus grands à cinq sols marquez, et les autres à moins » : il ne s'agit pas de carrosses plus petits, mais de trajets plus courts; c'était le tarif par zones, dont Paris, après bientôt 250 ans, attend encore le bienfait.

3. *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française dans la ville d'Amiens*, t. IV, *Registres aux délibérations de l'administration municipale du 1er janvier 1789 au 18 brumaire an VIII. Année 1791*. 1 vol. in-8 de 415 p. Paris (A. Picard), 1899.

Il y eut des troubles religieux à Amiens comme partout. Suivant le décret du 27 novembre 1790, les ecclésiastiques devaient prêter le serment civique. Le dimanche 16 janvier 1791 avait été choisi à Amiens pour la prestation du serment. La municipalité délégua des officiers municipaux pour aller dans chaque paroisse recevoir le serment du curé. Mais une lettre des membres du directoire du département (15 janvier 1791) avertit la municipalité que, suivant certains bruits publics, plusieurs curés se proposaient de mettre à leur serment des restrictions ou conditions qui pourraient le rendre illusoire. Le Directoire priait en même temps la municipalité d'envoyer des officiers municipaux auprès des curés pour les requérir de déclarer s'ils étaient dans l'intention de prêter purement et simplement le serment. Au cas de restriction mise à la prestation du serment, leur réponse serait regardée comme un refus. Les curés de plusieurs paroisses posèrent des conditions et furent considérés comme refusants. On fut donc obligé de procéder à l'élection de nouveaux prêtres et, provisoirement, d'en commettre un certain nombre pour desservir ces paroisses. L'évêque d'Amiens, de Machault, interdit tous les prêtres assermentés. Un nouvel évêque fut élu (13 mars 1791), Eléonor-Marie Desbois de Rochefort, qui fut solennellement installé par le Conseil général de la commune et les corps constitués (p. 114). Cependant les prêtres insermentés et leurs fidèles se réunissaient dans les églises des couvents de la ville ; le peuple, hostile, s'attroupait ; l'ordre public était menacé, la garde nationale était obligée de se trouver en force partout où des troubles pouvaient éclater, c'est-à-dire aux portes des douze églises d'insermentés. La municipalité prit le parti de fermer ces églises en vue de rétablir la tranquillité publique (p. 261). — La municipalité d'Amiens s'occupa beaucoup, en 1791, de la vente des biens nationaux qu'elle avait achetés (Cf. un rapport pp. 251 et suiv.). La ville acquit pour près de 12 millions de biens situés dans le département de la Somme. D'après une vente partielle, il semble que la vente totale devait produire une somme bien supérieure à l'estimation, de manière à donner à la ville un bénéfice considérable. La situation des ouvriers rendue précaire par la chute des manufactures et la rareté du numéraire, les émeutes causées par le manque de subsistances, notamment celle du 11 mai 1791, les ateliers de charité préoccupèrent aussi la municipalité. — Enfin les séances de la fin de juin sont intéressantes en ce qu'elles montrent l'influence qu'eut sur les esprits la fuite du roi. Le 22 juin le Conseil général de la commune est convoqué extraordinairement, « sur le bruit répandu que l'on a enlevé le roi et la famille royale. » Il tient séance d'abord à neuf heures du matin, puis à deux heures de l'après-

midi. Tous les officiers commandants de troupes doivent se réunir à la maison commune. On établit des postes aux six portes de la ville. Défense est faite aux maîtres de poste de fournir des chevaux à qui que ce soit. On enjoint à tous les citoyens de la ville « de tenir une chandelle ou un lampion allumé à l'une des fenêtres de leur maison depuis neuf heures du soir jusqu'à trois heures du matin. » On leur recommande « de faire jeter de l'eau chaque jour au-devant de leurs tènements, de sorte que le pavé soit suffisamment et continuellement mouillé, afin que les patrouilles de cavalerie puissent faire plus facilement leur service et sans danger. » (pp. 195 à 198). Un comité est en permanence jour et nuit à la maison commune. La municipalité se fait prêter des fusils, des canons sont montés dans la cour de l'hôtel de ville. C'est la consternation qui règne. Le 24 juin on apprend que le roi a été arrêté à Varennes. Mais on ne désarme pas; on arrête à l'unanimité qu' « il sera fait visite des canons étant dans la cour de la maison commune pour constater s'ils peuvent être de service » (p. 201). La fuite du roi fait craindre des troubles très graves.

Par ces exemples on voit combien ces documents sont intéressants pour l'histoire générale de la Révolution. On saisit l'application des décrets de l'Assemblée, on sent l'influence des grands événements politiques sur le département.

M. B.-A. Dervillé étudie l'enseignement primaire à Compiègne pendant la Révolution [1]. C'est plutôt un recueil de documents qu'un livre. L'enseignement primaire à Compiègne passa par quatre phases bien distinctes : 1° jusqu'à la loi du 29 frimaire an II (19 décembre 1790). Les écoles des Frères qui existaient avant 1789 continuent d'abord à exister ; l'état des Frères est tout à fait misérable ; leurs revenus tombés à moins de 300 livres ne suffisent plus à pourvoir à leur subsistance. Cependant leurs classes sont très suivies. Ce n'est qu'en 1793 qu'on finit par accéder à leurs demandes. Chacun d'eux a un traitement annuel de 900 livres ; 2° du 29 frimaire an II à la loi du 27 brumaire an III (19 décembre 1793-17 novembre 1794). Pas de gratuité de l'enseignement, mais obligation : les parents sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école pendant trois ans au moins, et de payer 20 livres par an à l'instituteur et 15 livres à l'institutrice, plus 25 sols pour la fourniture du bois en hiver. L'enseignement est donné à Compiègne dans deux écoles de garçons par quatre maîtres, et

1. B.-A. Dervillé, économe du collège de Compiègne. *Pages d'histoire locale. — L'écol et l'enseignement primaire à Compiègne pendant la Révolution française.* 1 vol. in-8 de 105 p. Compiègne (Impr. Mennecier), 1899.

dans deux écoles de filles par trois institutrices. Ces quatre écoles sont fréquentées en 1794 par 748 élèves, dont 376 garçons et 372 filles. On voit par là que les appointements des maîtres étaient assez élevés ; 3° du 27 brumaire an III au 3 brumaire an IV (17 novembre 1794-25 octobre 1795). C'est le régime de la gratuité, sans l'obligation. Les instituteurs doivent avoir 1.200 livres et les institutrices 1.000 livres par an. Un jury d'instruction formé de trois membres parcourt les communes, examine les candidats et installe les maîtres. Compiègne qui devait avoir 14 instituteurs et institutrices n'en a que 10 au commencement de 1794 ; 4° du 3 brumaire an IV au 11 floréal an X (25 octobre 1795-1er mai 1802), plus de gratuité ni d'obligation. Une rétribution fixée par l'administration départementale à 12 et 15 sols par élève et par mois est exigée désormais. Alors les écoles se vident ; les maîtres ne sont plus payés, la municipalité se plaint. Ainsi l'enseignement primaire a passé pendant la Révolution, à Compiègne comme ailleurs, par des phases très distinctes. Il n'y a pas eu un plan d'ensemble dès le début, et c'est ce qui a empêché à cet enseignement de donner tous ses fruits. — Ph. Sagnac.

M. Stryienski [1], déjà connu des littérateurs par ses éditions des œuvres posthumes de Stendhal, et des historiens par la traduction de l'*Étienne Dolet* de Christie et la publication des œuvres de la comtesse Potocka, a réuni dans une même brochure deux études sur l'époque révolutionnaire. La première et la plus importante est consacrée à la princesse Rosalie Lubomirska, Polonaise venue à Paris pour son plaisir vers la fin de 92, compromise par ses rapports avec les émigrés, arrêtée le 19 novembre 93, et exécutée le 30 juin 1794 ; — l'autre à Mme Chalgrin, fille du peintre Joseph Vernet et femme de l'architecte Chalgrin qui pour des motifs ridicules et mal fondés périt le 6 thermidor, trois jours seulement avant la chute de Robespierre. Le récit de M. Stryienski, établi d'après les documents conservés aux Archives Nationales, à celles du ministère des Affaires étrangères et de la Préfecture de police, se lit agréablement ; et malgré toute la sympathie qu'inspirait à l'auteur la tragique destinée de ces deux femmes, il ne s'est point départi du ton simple et du sang-froid qui conviennent à l'historien : c'est une qualité dont on doit lui savoir gré. — V.-L. Bourrilly.

La brochure récente de **M. Gustave Laurent**, intitulée : *Un faux Dau-*

1. C. Stryienski. *Deux victimes de la Terreur*, 1 vol. in-16, 174 pp., avec portrait. Paris (Girard et Villerelle), 1899.

phin dans le département de la Marne[1], est à joindre au dossier, déjà volumineux, de la « question Louis XVII ». On y trouve l'histoire d'un aventurier nommé Jean-Marie Hervagault, né en 1781, fils d'un tailleur de Saint-Lô, qui s'enfuit de la maison paternelle en 1796, mena pendant trois ans une existence vagabonde, se donnant pour le descendant d'une grande famille ruinée par la Révolution, fut arrêté, condamné, finit par échouer en Champagne, y gagna la confiance aveugle d'un assez grand nombre de personnes, et leur persuada qu'il était le dauphin Louis XVII, échappé du Temple grâce à un stratagème de ses partisans. Comme il soutenait ce rôle avec un aplomb étonnant, beaucoup de royalistes, à Vitry, à Châlons-sur-Marne, furent convaincus qu'il était réellement l'héritier du trône de France, et une sorte de cour se rassembla autour de lui. Mais le commissaire du district de Vitry, Battelier, pour couper court aux conséquences politiques de cette imposture, fit arrêter Hervagault le 12 septembre 1801 et l'année suivante il fut condamné à quatre années d'emprisonnement. Sa peine terminée, on le garda à Bicêtre, sous prétexte qu'il avait le cerveau dérangé, et il y mourut en 1812. — M. G. Laurent a tiré le récit de cette singulière équipée des pièces du procès qui la termina, et notamment du réquisitoire prononcé par Chaix d'Est-Ange, le père du sénateur du Second Empire, devant le tribunal de Reims. Ce récit est intéressant, mais le style a des taches. — Pierre Caron.

XIXe SIÈCLE

Pierre-Marie Desmarets[2] fut pendant quinze ans, de 1799 à 1824, chef de la division de Haute Police au ministère de la Police générale. Il a laissé des souvenirs sur les principaux événements auxquels il a été mêlé, savoir : l'attentat de la rue Saint-Nicaise, la conspiration de Cadoudal, la mort du duc d'Enghien, celle de Pichegru, la tentative d'assassinat de Napoléon par Staps, à Schoenbrün, en 1809, le complot du général Malet. Il faut y joindre des renseignements sur la mort du tsar Paul Ier, sur les affaires d'Espagne, sur les rapports de Napoléon avec les Bourbons,

1. Gustave Laurent. *Un faux Dauphin dans le département de la Marne. Jean-Marie Hervagault, d'après les documents inédits (1781-1812)*. 1 vol. pet. in-8 de 113 p. Châlons-sur-Marne (Impr. de l'Union Républicaine), 1899. — A paru dans la *Révolution française*.

2. *Quinze ans de Haute police sous le Consulat et l'Empire*, par P.-M. Desmarets, etc., édition annotée par Léonce Grasilier, et précédée d'une étude sur Desmarests et la Haute Police par Albert Savine, 1 vol. in-12 de LXXVI-453 p. Paris (Garnier frères), 1900.

et sur un certain nombre d'affaires secondaires, ainsi qu'un récit du siège de Valenciennes, dont l'auteur avait été, en 1793, l'un des défenseurs. Les mémoires de Desmarest ne sont pas d'une importance capitale pour l'histoire du Consulat et de l'Empire ; mais ils ne sont pas dépourvus de valeur. C'est le témoignage d'un fonctionnaire consciencieux, fervent admirateur de Napoléon, et qui, sans en discerner toujours très bien le caractère et l'importance, a vu et retenu beaucoup de choses. — MM. Grasilier et Savine n'ont rien épargné pour rendre d'une consultation aisée la réédition qu'ils viennent de nous donner. On y trouve une étude sur Desmarets et la Haute police, des notes copieuses, des appendices, une table analytique des matières et un index. — P. Caron.

La région du Chablais et du Faucigny est un carrefour de routes entre la Suisse, l'Italie et la France. Disputée entre la Savoie et la Suisse au XVIe siècle, surveillée par la diplomatie de Richelieu et de Louis XIV au XVIIe, devenue une province du royaume sarde au XVIIIe, et annexée par la Convention en 1792, elle devait attirer toute l'attention des diplomates suisses, sardes et français au congrès de Vienne. La solution adoptée par le Congrès de Vienne relativement à ces territoires, satisfit à la fois la Suisse et la Sardaigne. Attribués au roi de Sardaigne, le Chablais et le Faucigny furent en même temps déclarés neutres, et la Suisse fut chargée de faire respecter cette neutralité. Pour la monarchie de Sardaigne dont les ambitions étaient tournées du côté de l'Italie, ce fut un précieux avantage d'être garantie sur sa frontière Nord sans avoir les charges d'une occupation militaire ; pour la Suisse, et en particulier pour Genève, la décision du congrès parut le prélude d'une annexion prochaine du Chablais et du Faucigny. La cession de cette région à la France en 1860 devait amener un conflit entre la France, qui l'occupa réellement, et la Suisse, qui invoqua les stipulations du Congrès de Vienne. Ce conflit est résolu en fait au profit de la France, mais en droit la Suisse n'a pas encore renoncé à ses prétentions sur le Chablais et le Faucigny. Les différentes phases de la question ont été assez nettement marquées dans une brochure récente de **M. René d'Argent**[1]. On regrette seulement que, dans un sujet de ce genre, l'auteur ait presque complètement négligé les considérations géographiques qui, seules, peuvent faire apprécier la véritable portée de la question. De plus, les questions de droit et de fait sont mêlées constamment aux dépens de la clarté du récit. Enfin, dans cette étude, qui paraît

1. René d'Argent. *Histoire diplomatique de la neutralité du Chablais et du Faucigny.* 1 broch. in-8 de 73 p. Châteaudun, 1899.

avoir été faite avec des documents de première main, aucune des sources n'est indiquée. — P. Muret.

Le deuxième volume des *Fragments et Souvenirs* du **Comte de Montalivet**[1] vient de paraître. Il se compose tout d'abord d'une série de pages détachées sur le roi Louis-Philippe et sa cour. Ecrites par M. de Montalivet pour sa famille, elles sont remplies de détails très intimes, parfois touchants, et d'autres fois de nature à faire sourire, ou du moins à étonner. — Ce qu'il y a de plus curieux dans ces révélations posthumes, c'est le jour qu'elles jettent sur le ministère de M. Guizot, et sur l'opposition sourde qu'il rencontrait, non seulement chez M. Thiers, mais chez Montalivet, ami personnel du roi, chez le chancelier Pasquier, qui peut-être se rappelait les attaques passionnées dont, sous la Restauration, il avait été l'objet de la part de ce même M. Guizot, enfin chez les princes et chez leur mère. Dans cette espèce d'union indissoluble qui s'était établie entre Louis-Philippe et son premier ministre, on se demande lequel des deux avait la prise la plus puissante sur l'autre. En tout cas, elle était telle que l'impopularité de Guizot finit par pénétrer le monarque lui-même, et par ronger tout le régime. Si la sœur de Louis-Philippe, Madame Adélaïde, n'était pas morte à la fin de l'année 1847, il est possible que son insistance tenace fût parvenue à décider son frère à une détente qui aurait, sinon empêché, du moins retardé sa chute. Montalivet, pour sa part, avait épuisé, à ce qu'il raconte, toutes les observations pour obtenir du roi la réforme électorale et d'autres concessions, qui pouvaient écarter la catastrophe qu'il prévoyait. Puis, une fois cette catastrophe arrivée, il conjura, dit-il, Louis-Philippe de prendre les mesures les plus énergiques pour y faire face. Il le pressa en particulier de remettre toute la force armée entre les mains du maréchal Bugeaud, dont la résolution éprouvée et la science stratégique avaient seules chance de triompher de l'insurrection. Mais le roi, qui ne se rendait pas un compte exact du péril qu'il courait, ne sut pas, ou n'osa pas, agir avec décision. Du reste, il aurait eu près de lui d'autres influences qui paralysèrent les efforts de Montalivet. La famille du comte Duchâtel — un des personnages qu'a désignés Montalivet comme ayant dominé le roi par ses conseils, — a déjà, d'ailleurs, répondu, en publiant dans la *Revue des Deux Mondes*[2] un passage de ses Mémoires encore inédits. — Le volume se termine par la réimpression de deux brochures composées, sous l'Empire, par Montalivet : la première pour

1. Comte de Montalivet. *Fragments et Souvenirs*, t. II (1836-1848), 1 vol. in-8, de 586 p. Paris (Calmann Lévy), 1900.
2. T. CL, p. 911-913 (1898).

défendre la personne même de Louis-Philippe ; la seconde, intitulée : *Rien! Dix-huit années de gouvernement parlementaire*, pour défendre le régime de Juillet, dont M. Rouher venait de dire, dans un discours retentissant, que, « sans force et sans dignité, il n'avait rien produit ». — B. DE LACOMBE.

M. Calmon-Maison vient de faire paraître le quatrième et dernier volume de l'*Histoire parlementaire des finances de la Monarchie de Juillet*[1]. Les premiers étaient dus à son père, M. le sénateur Calmon. Le fils, qui en avait dirigé la publication il y a quelques années, s'est résolu à mettre la main à la plume pour terminer un travail inachevé, et a fait ainsi œuvre à la fois pieuse et utile. Le présent livre s'étend de l'année 1845 à 1848. Cette période est surtout marquée par l'exécution d'un vaste ensemble de travaux publics, et par l'établissement de nombreuses lignes de chemin de fer. On trouvera, relatées avec une fidélité scrupuleuse, par M. Calmon-Maison, toutes les discussions auxquelles donnèrent lieu ces entreprises, de si grande conséquence au point de vue financier. Les projets de budget sont exposés par lui avec clarté et exactitude. L'ouvrage vient à son heure, à un moment où les questions financières sont particulièrement à l'ordre du jour, et où l'Académie des Sciences morales fait figurer au programme de ses concours « l'historique des budgets en France depuis cent ans ». Il épargnera à tous ceux qui s'intéressent à ce genre d'études, bien des recherches dans la masse indigeste des compte rendus officiels, parmi la poussière des archives parlementaires. Il leur fournira une documentation précieuse.

Ce travail, appelé d'ailleurs à rendre de grands services, eût gagné toutefois à être d'une lecture moins aride. Ce n'est pas sans fatigue qu'on le lit. Tout en appréciant le souci de l'historien de rester objectif et désintéressé, on peut regretter qu'il se soit borné à une sorte de procès-verbal parfois un peu incolore. Non point qu'il soit facile et même désirable de faire sourire les chiffres. Mais peut-être eût-il été possible de dégager la philosophie des faits exposés, de faire quelques rapprochements et de poser quelques idées générales qui auraient permis au lecteur de reprendre haleine, au milieu de la suite au jour le jour des événements. L'auteur se trouvait malheureusement gêné dans sa liberté d'allures par ce titre d'« histoire parlementaire ». Il eût été bien intéressant d'avoir une histoire des principes financiers et de la méthode financière de la Monarchie de Juillet. — EDGARD ALLIX.

---

1. CALMON, *Histoire parlementaire des finances de la Monarchie de Juillet*, continuée par Calmon-Maison, tome IV. 1 vol. in-8. Paris (Calmann Lévy), 1899.

Il est permis de se demander si **Clausewitz** aurait jamais publié telles quelles et sous le titre de *Campagne de 1812 en Russie*, les pages que le capitaine Begouën vient de traduire pour le public français [1]. L'œuvre, en effet, ne tient pas les promesses d'un pareil titre. Ce n'est pas un livre d'histoire générale, car le récit d'ensemble des événements, strictement borné à un mémento succinct des opérations exécutées par les différentes armées en présence, fait totalement abstraction du cadre dans lequel ces événements se sont déroulés. Aucune indication sur la situation politique de l'Europe au moment où le conflit éclata, pas un mot des causes ni des préliminaires de la guerre, nul examen des conséquences que devaient avoir l'anéantissement de la Grande Armée et l'atteinte irréparable portée au prestige de Napoléon. — D'autre part, l'ouvrage ne saurait passer non plus pour une étude critique militaire : la discussion des mesures prises ou des projets conçus par les belligérants s'y élève rarement au-dessus du cas particulier envisagé pour se résumer en conclusions générales. Clausewitz semble s'être imposé d'éviter toute considération théorique, à tel point que si, parfois, sa tendance d'esprit éminemment dogmatique et spéculative le conduit à invoquer en justification de ses appréciations quelque principe supérieur de doctrine, il tourne court et revient vite au fait en s'excusant de la digression.

A notre avis, le livre eût été mieux dénommé : *Contribution à l'étude de la campagne de 1812 en Russie*. Un pareil intitulé est familier aux Allemands, et c'était le cas ou jamais d'employer cette appellation quelque peu vague. Contribution bien modeste d'ailleurs, car vraiment elle n'apporte aucune donnée nouvelle ni au point de vue histoire ni au point de vue art militaire. En somme on a glané, dans les écrits laissés par Clausewitz, des notes sur les événements de 1812, des souvenirs personnels vraisemblablement consignés au jour le jour en vue d'une utilisation ultérieure, et un résumé des opérations sur les divers théâtres destiné peut-être à former le canevas d'un ouvrage plus complet et plus documenté. Et l'on a servi le tout sans art, en trois chapitres que l'on n'a même pas pris soin de disposer logiquement. Le deuxième, en effet — le résumé ci-dessus indiqué — vient s'intercaler entre les deux autres assez maladroitement et juste à point pour suspendre le récit des faits auxquels Clausewitz a été directement mêlé, récit d'ailleurs assez terne, et qui, pour relater des choses vécues, n'en est pas plus vivant.

La traduction française, qui n'est responsable ni du défaut de méthode,

---

1. Clausewitz. *La Campagne de 1812 en Russie.* Traduit de l'allemand par le capitaine de cavalerie Begouën, breveté d'Ét.-M. 1 vol. in-8 de IX-212 p. avec carte. Paris (Chapelot), 1900.

ni du médiocre intérêt du livre, se distingue par la facilité et la clarté du style. Ce n'est pas un mince mérite que d'avoir su présenter, sous une forme accessible à tous, la pensée souvent obscure, toujours nuageuse, de Clausewitz. — N. T.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

M. Stammhammer, dont on connaît les remarquables bibliographies de la *Politique sociale* et du *Socialisme*[1], vient d'ajouter à celle du socialisme un volume de 400 pages[2]. Il n'y a pas seulement dans ce volume l'indication des ouvrages parus depuis 1893, date de la publication de la première bibliographie du socialisme; M. Stammhammer y a fait rentrer tous les titres d'ouvrages antérieurs qui lui avaient échappé, de quelque importance que fussent ces ouvrages. Ce volume, comme le premier, est un instrument de travail nécessaire pour tous les historiens du socialisme; on y trouvera des renseignements particulièrement abondants sur les principaux *socialistes français* et *allemands*, le *socialisme* et l'*anarchisme* en général, la *démocratie sociale*, la *Commune*, l'*Internationale*, les *congrès socialistes* et *ouvriers*, les *grèves*, la *question sociale* et la *question ouvrière* en général, l'*organisation du travail*, le *droit au travail*.

Le rapport de **M. Baudin** sur les *Conditions du travail*[3] contient des renseignements intéressants sur l'histoire de la réforme que ce rapport proposait à l'adoption de la Chambre des Députés, et qui a été réalisée depuis par voie de décret. Jusqu'à cette réforme, les adjudications de travaux publics étaient réglées par l'ordonnance du 14 novembre 1837, dont le principe était celui de l'absolue liberté des contrats entre les entrepreneurs et les ouvriers. Quels que fussent les abus et les scandales qu'entraînait cette liberté, présentée par les conservateurs du gouvernement et de l'économie politique comme une forme de la « liberté du travail », la législation de 1837 demeura sans aucune modification pendant la monarchie de Juillet et pendant l'Empire. Avec la troisième République, les

---

1. *Bibliographie der Social-politik*. 1 vol. gr. in-8 de IV-648 p. Iéna (Fischer), 1897. — *Bibliographie des Socialismus und Communismus*. 1 vol. gr. in-8 de IV-303 p. Iéna (Fischer), 1893.

2. *Bibliographie des Socialismus und Communismus, B. 2., Nachträge und Ergänzungen bis Ende des Jahres 1898*. 1 vol. gr. in-8 de IV-403 p. Iéna (Fischer), 1900.

3. *Chambre des Députés, N° 776, Annexe au procès-verbal de la séance du 3 mars 1899; Rapport fait au nom de la Commission du Travail sur les conditions du travail dans les marchés de travaux publics*. 1 vol. in-4 de 281 p. Paris (Motteroz), 1899.

abus et les scandales continuèrent : les gros rabais, les travaux exécutés en trompe-l'œil, les dépréciations de salaire soulevèrent de temps en temps le mécontentement de l'opinion, mais n'émurent pas assez les législateurs pour leur inspirer l'idée d'une réforme nécessaire. Cependant, au Conseil municipal de Paris, apparut le souci de protéger les ouvriers employés par les entrepreneurs de travaux publics contre la baisse des salaires, trop fréquente et trop explicable, après adjudication au rabais; sans doute, à cette préoccupation il se joignait celle de protéger la Ville contre le bon marché excessif des entreprises, qui, en lui livrant des travaux exécutés trop vite et très mal, étaient une cause de dépenses incessamment renouvelées. A partir de 1883, le Conseil municipal de Paris voulut insérer dans les marchés de la Ville des clauses réglementant le prix et la durée du travail des ouvriers employés par les adjudicataires de travaux publics; il se heurta à la résistance absolue de l'Administration. Des résolutions furent votées qui, ou bien furent annulées, ou bien restèrent sans effet, par ordre du Gouvernement. En 1886, le conflit devint aigu; mais, à ce moment, la crise du Boulangisme occupa l'attention du Gouvernement, et le Conseil municipal put imposer aux adjudicataires les « prix de série » et certaines clauses réglementaires; en 1888, les arrêtés préfectoraux approuvèrent les adjudications qui avaient été soumises aux conditions faites par la Municipalité. Alors intervint le Conseil d'État qui, par son arrêté du 21 mars 1890, annula les arrêtés préfectoraux; et, dans la suite, il resta inébranlablement attaché à cette jurisprudence. Il faut avouer qu'elle était conforme au droit administratif et à l'esprit de la Loi; la réforme de 1899, longtemps attendue, a changé ce droit et cet esprit. — H. Bourgin.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

EMMANUEL DE CURZON. — **Frédéric Le Play, sa méthode, sa doctrine, son œuvre, son esprit, d'après ses écrits et sa correspondance.** 1 vol. gr. in-8° de LV-335 p. Paris (Librairie religieuse de H. Oudin), 1899.

L'ouvrage posthume de M. Emmanuel de Curzon, que vient de faire paraître son fils, M. Hilaire de Curzon, est un livre fort intéressant et très instructif. Non qu'il tienne, du reste, les promesses de son titre, et qu'il nous donne tout ce que nous serions en droit d'attendre ; mais, pour être un peu inattendues, la plupart des pages qu'il contient nous apportent le témoignage précieux d'un homme qui connaissait bien Le Play, et qui nous le fait connaître en même temps que lui-même. M. de C., qui avait 85 ans lorsqu'il est mort, en 1896, fut, toute sa vie, un des plus fermes représentants du parti de la *Réforme sociale*. De 1875 à 1883, après s'être lié avec Le Play, il publia d'assez nombreux articles dans la *Réforme Sociale* et dans l'*Annuaire de l'économie sociale* ; articles remarquables par l'orthodoxie de la doctrine catholique, conservatrice, hostile à la philosophie, à la pensée et à l'État modernes[1]. Rapidement, M. de C. s'était uni d'une étroite intimité avec Le Play. Pendant les dix années que dura leur amitié, brisée par la mort de Le Play, ils échangèrent un très grand nombre de lettres; et c'est d'après ces lettres que M. de C. a composé le volume que son fils publie aujourd'hui.

Dans ce volume, M. de C. s'est efforcé de tracer un portrait fidèle de son ami. Selon lui, les ouvrages de Le Play ne le révèlent pas tout entier; sans compter que les idées principales y sont « noyées dans les

1. Je cite seulement, comme indice de l'état d'esprit de M. de Curzon, deux fragments de lettres publiées dans l'introduction écrite pour son ouvrage par M. A. Mascarel : *Lettre à Le Play*, du 21 août 1879 : « Les républicains convaincus et honnêtes..... seront et sont déjà débordés par les *prêtrophobes lettrés* (c'est l'auteur qui souligne) et par les *anthropophages* illétrés des bas-fonds de la civilisation moderne » ; — *Lettre à Le Play* du 2 août 1881 : « Les faux dogmes de 1789 subsistent; ils infestent encore de bien bons esprits, et ils peuvent encore servir de prétexte à de nouveaux 93. » (P. XXVIII et XXXIX).

détails [1] », ils ne sont qu'une partie d'une œuvre incomplète, dont Le Play lui-même a reconnu l'inachèvement. D'autre part, ces ouvrages sont peu lus, et ils n'ont pas exercé l'influence qu'ils auraient dû exercer. C'est pour remédier à ces lacunes et à ce demi-échec que M. de C. a entrepris d'expliquer les idées essentielles de l'économiste et surtout du philosophe qu'il admire en Le Play. Pour M. de C., Le Play, toute sa vie, et aussi dans toute son œuvre, a eu un but précis et immuable : il a voulu faire œuvre de *réforme*, c'est-à-dire de *restauration sociale*. Il lui est apparu que la société souffrait, et il s'est bientôt rendu compte qu'elle souffrait par suite de sa déchéance morale et de l'abandon de la tradition. La *tradition*, c'est d'abord le *Décalogue* ; c'est ensuite l'obéissance à la *souveraineté*, à l'*autorité* ; c'est enfin la croyance et la foi en la *propriété*, assise fondamentale de la société en tous lieux et en tout temps. Le Play a formellement nié « la prétendue loi du progrès [2] » ; il a reconnu, à l'origine de l'humanité, le « vice originel [3] » ; il a voulu montrer la nécessité des *contraintes* imposées par les sociétés sages au péché, et sur lesquelles se fonde leur bonheur; ces contraintes sont des lois de Dieu. Ainsi, au sommet de la philosophie de Le Play, il y a la révélation ; son enseignement ne peut être qu'un enseignement doctrinal [4]. Mais, cependant, sa méthode ne fut-elle pas une méthode d'observation, et même une méthode expérimentale, comme l'ont soutenu plusieurs de ses disciples ? En lui donnant ce nom, ils ont trompé le public sur ce qu'elle était en réalité. Le Play se servait de l'observation ; mais, en s'engageant dans la voie des recherches minutieuses, des enquêtes de détail, il voyait d'avance son terme, et son but était « de ramener, par un procédé nouveau de démonstration, la société aux *éternels principes* [5]. » Tout en le renouvelant, il respectait l'enseignement traditionnel ; « c'est parce que cet enseignement n'était plus écouté qu'il a voulu essayer de démontrer, par un procédé nouveau, des vérités qu'il savait éternelles [6]. » Il le *savait* ; l'Église, par la révélation, le lui avait appris, avec une absolue certitude ; et, sans doute, il ne se souciait que d'amasser des faits qui pussent faire éclater la vérité universelle et divine; et, pour interpréter ces faits, il fallait bien, de cause en cause, remonter jusqu'à Dieu [7]. Du reste, avant d'atteindre la cause dernière, et pour arriver seulement à l'explication

1. P. x.
2. P. 227.
3. P. 88.
4. P. 61.
5. P. 27.
6. P. 22.
7. P. 62.

humaine des faits sociaux observés, la méthode de Le Play avait prévu d'utiles, d'indispensables auxiliaires; la consultation des « autorités sociales [1] » le dispensait de recourir à tout propos à la révélation ; car ces autorités sociales, les hommes sages, les hommes vertueux, et aussi ceux qui ont et ceux qui peuvent, les possédants et les propriétaires, ne sont-ils pas les représentants de la vérité divine, et les garants du bonheur social ?

Telle est l'exposition que M. de C. fait de la doctrine de Le Play; et, quelle que soit l'impression qu'elle produit, il faut avouer qu'elle est exacte et fidèle. Il est temps de reconnaître que Le Play ne fut pas un observateur désintéressé, et que toute son œuvre fut une œuvre de restauration religieuse et doctrinaire. Il ne cherchait pas une incertaine vérité expérimentale; il cherchait la confirmation, par toute la terre, du Décalogue et de la loi morale, qui étaient pour lui la seule vérité. Et il ne s'en est pas caché; il l'a proclamé partout. « Je tiens pour *condamnée a priori*, a-t-il dit dans une parole qu'il ne faut jamais oublier, toute conclusion qui ne serait pas conforme aux indications de la raison et de la loi morale, et c'est précisément pour obtenir ce contrôle que je me suis sans cesse adressé à la recherche des vraies autorités sociales [2]. » Les autorités sociales, notables, personnes honorables, administrateurs, prêtres, sont des interprètes nécessaires. « J'ai cherché le contrôle de mes résultats dans les phénomènes de paix et de discorde interprétés par les autorités sociales qui gouvernent leur voisinage en s'appuyant sur le respect et l'affection des sujets [3]. » Ce sont des autorités infaillibles, car elles pratiquent la loi morale, émanée de Dieu [4]. Cette loi étant « le correctif nécessaire des inconvénients attachés au don du libre arbitre [5] », il faut revenir au régime de l'autorité. Il est trois causes du mal : le *vice*, c'est-à-dire la désobéissance à la loi morale révélée ; l'*erreur*, c'est-à-dire la méconnaissance de cette loi ; et les *abus de la nouveauté* [6]. Il est trois causes du bien et du bonheur : la *religion*, la *paix* et la *coutume* [7]. Dès lors, à quoi bon une nouvelle doctrine ? Et, en fait, « sur les points fondamentaux de la science sociale, il n'y a rien à inventer : le nouveau est simplement ce qui a été oublié [8] ». Il faut *restaurer le passé* : ce sera la *réforme sociale*.

---

1. P. 45.
2. *Réforme sociale*, t. I, p. 90.
3. *Ouvriers européens*, 2e éd., t. I, p. 577.
4. *Ibid.*, p. 216.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*, p. 574-575.
7. *Ibid.*, p. 24.
8. *Ibid.*, p. 389. Cf. p. 15.

Cette doctrine est conservatrice sur beaucoup de points, et sur d'autres réactionnaire ; elle est illibérale et doctrinaire ; en dépit des apparences, elle n'est ni scientifique ni réformatrice. Et cependant Le Play a rendu de grands services à la science économique, et il peut fournir d'abondants matériaux aux réformateurs : ce sont des mérites involontaires qu'il faut reconnaître. Le zèle et la dévotion de M. de C. ne l'ont pas servi ; il a fait tort à son ami par aveuglement d'amitié égoïste et sectaire. Il n'a pas dit l'immense labeur de Le Play, l'étendue et la minutie de ses enquêtes, la valeur de ses monographies ; satisfait d'expliquer l'esprit de la recherche, il néglige d'en montrer les résultats, qui sont considérables et utiles, et utilisables par tous, non pas seulement par l'école de la *Réforme sociale* ; mais, sans doute, c'est ce qu'a dû déplorer M. de C.

Et c'est pourquoi ce livre intéressant, instructif, — on l'a pu voir par ce qui précède, — n'est pas un bon livre ; et il n'est pas non plus un livre bien fait. Il est mal composé ; il est rempli de développements inutiles, de fatigantes répétitions [1]. La pensée est souvent banale ou indigente. De nombreux passages sont réellement faibles et franchement mauvais. Il est amusant de voir défiler, comme des autorités en faveur de la doctrine du péché originel, Voltaire, Cicéron, Plutarque, Platon et Bodin [2].

Ce livre est un livre de parti. Il a tout l'intérêt et tous les défauts d'un livre de parti. Il éclaire singulièrement la pensée, les intentions et l'œuvre d'une école d'études sociales qui se recommande, à bon droit, de Le Play, et qui, avec plus de décision que lui, mène le combat pour les « éternels principes » de la religion, de l'autorité, de la propriété. Aujourd'hui, les propriétaires et les autoritaires ont reconnu ce que cette école faisait pour eux, et ce qu'avait fait Le Play [3] ; l'Église catholique aussi s'est mise à le reconnaître, mais elle a presque attendu la mort de Le Play pour lui payer sa dette de gratitude ; les adhésions catholiques ne sont venues que très tard à ce bon ouvrier catholique ; il est vrai qu'aussi elles ont été nombreuses et éclatantes : Mgr de Bonnechose, Mgr Isoard, Mgr Guibert, Mgr Lavigerie, Mgr Lamazou, et le pape lui-même. Mais,

---

1. V. p. 22, 52, 61. Le chap. IX n'est que le développement d'un § du ch. III.
2. P. 84-86.
3. Dans son *Introduction* à l'ouvrage de M. de Curzon, M. A. Mascarel a noté le remarquable accord de la pensée de Le Play avec celle des autoritaires contemporains. « N'est-ce pas, en d'autres termes, dit-il en commentant la doctrine de Le Play, la vérité qu'a exprimée le penseur vigoureux qui donne, depuis quelque temps, un si bel exemple de courage intellectuel, et que Le Play eût été heureux, certainement, de saluer comme un précieux auxiliaire pour notre école ? — Vous avez compris, Messieurs, que j'ai nommé M. Brunetière, — quand il a dit : « La question sociale est surtout une question morale ». (P. XL). Et, en note : « M. Brunetière a développé cette thèse dans son admirable conférence sur *les Ennemis de l'âme française*. Voyez la *Réforme sociale*, du 1er avril 1899. »

comme dit M. de C., « Le Play a fait *œuvre catholique en combattant énergiquement les faux dogmes du libéralisme*[1]. » Ne nous étonnons donc pas que Mgr Lamazou ait pu dire, en jugeant son œuvre : « Dans les temps actuels, un Père de l'Église n'aurait pas pu rendre un plus éminent service à la cause religieuse[2]. »

H. BOURGIN.

*
* *

G. DESDEVISES DU DÉZERT. — **L'Espagne de l'Ancien Régime, t. Ier : la Société** (1897); **t. II : les Institutions.** 1 vol. in-8 de 454 p., Paris (Société de Librairie et d'Imprimerie réunies), 1899.

Les deux volumes que M. Desdevises a publiés, l'un en 1897, l'autre en 1899, sont destinés à décrire l'organisation sociale et politique de l'Espagne à la fin du XVIIIe siècle, avant la crise qui, à l'époque napoléonienne, vint retarder l'évolution pacifique de ce pays. L'auteur s'est proposé d'apporter dans ce tableau la précision et la netteté d'un travail vraiment scientifique. Il y a réussi, et ni les idées générales, ni le souci de la forme n'ont souffert de cette préoccupation. Douze années de recherches ininterrompues, soit dans les archives municipales, provinciales et générales de la péninsule, soit dans les dépôts parisiens, et le dépouillement méthodique d'abondantes collections d'ouvrages imprimés, ont permis à M. D. de nous donner un véritable répertoire des institutions de l'Espagne au XVIIIe siècle. C'est à son ouvrage si clair et si complet que l'on devra désormais recourir lorsqu'on voudra avoir une idée exacte de cet État espagnol, encore aujourd'hui si inexactement connu et apprécié.

On sent à travers les pages de ces volumes passer comme un souffle de sympathie pour cette nation espagnole que l'auteur définit avec bonheur « la plus droite et la plus idéaliste des races ». Ce peuple mobile et passionné, capable de grands élans, mais incapable de l'effort journalier qui fait les succès durables, courtois et simple, mais ombrageux et au fond d'âme dure, a trouvé en M. D. un observateur bienveillant, quoique clairvoyant et sévère. L'étude sur la société espagnole, qui forme le t. Ier de l'ouvrage, donne une image fidèle de ce milieu original. Qu'on s'imagine un pays de 10 millions d'habitants, dominant encore avec ses colonies le 10e des continents, une nation très différente des autres nations européennes par la civilisation et les mœurs, et composée d'éléments encore distincts dont les restes de l'autonomie provinciale et municipale attes-

1. P. 248.
2. P. 321.

tent les divergences vivaces. Dans ce cadre, une société à moitié féodale, à moitié moderne, où le clergé gouverne à demi, où l'aristocratie domine sans gouverner, où la bourgeoisie lettrée naît à peine, où une plèbe urbaine insoucieuse et inconsciente de ses droits fait pendant à une plèbe rurale endormie dans son fatalisme résigné. Des classes séparées par les intérêts et les habitudes, et pourtant unies par l'orgueil de race, par la vigueur farouche de l'idée religieuse, par le sentiment profond de la dignité personnelle, voilà un contraste de plus dans la société espagnole de l'ancien régime. Au premier abord, l'édifice social paraît avoir résisté à la poussée des siècles. Cependant, ce clergé richissime, encore très populaire, quoique ignorant et fanatique, se trouve déjà atteint dans ses immunités, sa juridiction et ses biens par les progrès de la royauté du XVIIIe siècle. La haute noblesse plie toujours sous le poids des titres et des faveurs, mais, continue à se ruiner par ses excès, et se trouve réduite au rôle de figurante dans la parade solennelle et ennuyeuse qui occupe la cour des Bourbons d'Espagne. La noblesse provinciale vit paresseusement des débris de ses revenus ou se contente du rôle de parasite dans les grandes maisons. Grands seigneurs et hidalgos de petites villes ou de campagne rivalisent d'ailleurs d'incuriosité, de vanité, de routine et d'indolence. C'est dans la bourgeoisie et dans le peuple que se trouvaient les réserves latentes d'énergie, sources du développement ultérieur de l'État espagnol. Au-dessus de la cohue des courtisans oisifs, des candidats fonctionnaires, et de la foule cynique des mendiants, naissait et croissait dans ces grandes villes, dont M. D. a décrit avec charme l'aspect animé, une bourgeoisie active, laborieuse et probe. Elle donnait à l'Espagne ses administrateurs formalistes et rogues, mais instruits, appliqués et éclairés, en même temps que ses premiers grands industriels, que ses armateurs et ses commerçants. Dans les montagnes et les plateaux, sous la couche épaisse de fanatisme et d'ignorance dont elle se trouvait comme enveloppée, la masse rurale gardait aussi ces qualités de sobriété et d'endurance, de résolution et de loyauté, qui ont seules aux époques de crise empêché l'Espagne de périr.

La société, en dépit des apparences, évoluait donc lentement. Les institutions politiques avaient subi des modifications plus rapides et plus profondes, sous l'influence de la dynastie des Bourbons. Le tome II de l'ouvrage de M. D. est consacré à les décrire. Dans une série de sept chapitres très fouillés, riches de renseignements de détail et d'idées générales, l'auteur a étudié successivement la royauté espagnole au XVIIIe siècle, l'administration centrale et les Conseils, l'administration provinciale et municipale, l'armée, la marine et les finances. Mettant à profit les

travaux partiels déjà consacrés à cette période, les complétant par ses recherches approfondies, M. D. a su mettre en pleine lumière la transformation accomplie dans le gouvernement par le despotisme éclairé des princes Bourboniens, en dégager les parties durables, en montrer les côtés insuffisants ou mal venus. Il a fait revivre la physionomie si diverse des souverains espagnols, depuis le lourd et maniaque Philippe V, jusqu'au « bon géant, facile et bête », sans dignité et sans énergie, qui fut Charles IV. Seul, Charles III avec sa ténacité, son bon sens et son activité, lui paraît à juste titre vraiment digne du nom de roi. Mais ces princes pour la plupart incapables ont eu la bonne fortune d'être bien servis. Une série de ministres de premier ordre, éclairés, résolus, laborieux, les Patiño, les Enseñada, les Aranda, les Campomañes, les Florida-Blanca, travaillent avec une sorte de passion patriotique au relèvement de leur pays. Grâce à eux, l'unité nationale s'affermit. Les privilèges des royaumes d'Aragon disparaissent. L'unité politique progresse : l'influence des grands est ruinée, celle du clergé décline et le pouvoir royal s'affermit. L'administration centrale est réformée. La bureaucratie toute puissante des Conseils, simplifiée, soumise au contrôle royal, débarrassée de la corruption et de l'intrigue par l'institution de traitements fixes et de règles d'avancement, devient l'instrument docile de la volonté royale et l'auxiliaire dévouée des ministres. Cinq secrétaires d'État assurent l'unité de direction nécessaire à un gouvernement moderne et « donnent à l'action gouvernementale une activité et une précision toutes nouvelles ». La justice est mise à la portée des justiciables, la législation criminelle est adoucie. L'institution de commandants militaires, d'intendants et d'audiences (tribunaux) dans les provinces, de corrégidors nommés par le roi et de conseils de notables élus dans les villes, favorise à la fois la centralisation, le déclin de l'aristocratie locale, la régularité et l'ordre dans l'administration. La police est organisée. Un grand mouvement économique et philanthropique amène la multiplication des greniers d'abondance (*positos*), des monts-de-piété, des caisses de retraites et de prêts, des hôpitaux et des asiles, la création de grandes manufactures et le développement du commerce avec les colonies et avec l'étranger. La monarchie espagnole est dotée d'une armée de 100.000 hommes, d'une flotte de 300 bâtiments, de ports militaires, d'arsenaux, d'Écoles spéciales. Mais dans cette œuvre de reconstitution, les apparences étaient plus brillantes que la réalité. En haut, l'incapacité des souverains, les intrigues des courtisans paralysaient en partie les efforts des meilleurs ministres. Partout, les conflits d'attributions, la confusion des pouvoirs, la vénalité de la justice, la lenteur de la procédure, enrayaient souvent les effets utiles des réformes. L'Espagne avait des troupes et

des vaisseaux, mais un mauvais système de recrutement, des soldats et des marins mal exercés, commandés par des chefs routiniers et incapables. Le désordre financier était devenu chronique. L'assiette et le recouvrement des impôts s'étaient à peine modifiés, et l'État vivait surtout d'expédients et d'emprunts, sans que l'on eût la force d'arrêter le gaspillage des revenus publics. Enfin, le grand mal de l'Espagne persistait toujours. Elle souffrait de l'absence d'une classe moyenne nombreuse, instruite, imprégnée des idées modernes, et capable de seconder l'action du pouvoir central. L'éducation politique et intellectuelle de la nation espagnole était en grande partie à faire après les 80 années de paix et de « bonne administration » relatives que le despotisme éclairé avait données à l'Espagne. A tout prendre néanmoins, la monarchie espagnole du XVIIIe siècle avait entrepris une vaste tâche. Elle avait, sans rompre avec la tradition, sans trop altérer les libertés locales, travaillé à orienter doucement l'État espagnol vers les formes du gouvernement et de la civilisation modernes. Elle y eût peut-être à la longue réussi sans le règne désastreux de Charles IV et surtout sans la réaction sauvage qui suivit l'invasion française.

C'est à ces conclusions aussi justes que modérées qu'aboutit l'excellent ouvrage de M. D. Les historiens éprouveront un réel plaisir à le lire, et un vrai profit à le consulter. Ils y reconnaîtront l'œuvre d'un esprit mûri, d'un savant familier avec les méthodes précises et prudentes de l'érudition contemporaine, d'un écrivain qui a le goût et le sens du pittoresque et de la vie.

P. Boissonnade.

*
* *

Pompiliu Éliade. **De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie. Les origines. Étude sur l'état de la société roumaine à l'époque des règnes phanariotes**, 1 vol. in-8 de XI-436 p. Paris (Ernest Leroux), 1898.

M. Éliade, professeur à l'Université de Bucarest, a entrepris une histoire contemporaine de la Roumanie où il se propose de mettre en lumière l'influence de la France sur la régénération de ce pays. L'œuvre se composera de trois ou quatre volumes. C'est le premier que nous présentons à nos lecteurs. Il traite de la période des origines de la Roumanie moderne, embrasse le XVIIIe siècle et le XIXe jusqu'en 1821, date du soulèvement des Principautés. Alors finit « l'ancien régime » et commence le nouveau.

C'était là une étude difficile. L'auteur a eu sans doute beaucoup de documents à sa disposition. Ce sont surtout des relations de voyageurs, des mémoires du temps. Mais aucun de ces documents précis, comme

nous en avons pour l'histoire de la France au XVIIIe siècle. Aussi M. E. n'a-t-il pas toujours pu nous donner sur l'histoire sociale des Principautés des renseignement très détaillés, très précis. — Les historiens roumains ont, en général, écrit sans aucune critique; ils n'ont pas réussi à se délivrer de leurs préjugés; ils ont exalté les glorieux ancêtres, même les plus cruels et les plus barbares. Toutes les légendes qui obscurcissaient la vérité, il fallait les détruire ou les dédaigner; c'était là pour un Roumain une difficulté de plus. M. E., imprégné de culture française, ancien élève de l'École Normale Supérieure et docteur ès lettres, était un esprit trop ouvert, trop libéral, trop critique, pour tomber dans le grave défaut des historiens qui l'ont précédé. Aussi a-t-il éprouvé le besoin, superflu pour les Français, mais peut-être nécessaire pour ses compatriotes, de déclarer qu'il ne se conformerait pas à l'usage qui veut qu'on loue aveuglément les ancêtres. « On ne doit, dit-il (p. 77), rougir d'aucune descendance historique, mais se glorifier des progrès accomplis. A y regarder de près, quelle est la nation qui ne descende de peuples sauvages, grossiers, vicieux? Doit-on rougir davantage parce que ces ancêtres imparfaits sont plus près de soi? Ne doit-on pas, au contraire, être d'autant plus fier que les progrès ont été plus rapides? C'est donc un devoir scientifique et moral tout à la fois que d'établir la vérité historique.» Sans doute M. E. n'a pas pu se délivrer complètement de tous les préjugés roumains, il porte aux Grecs notamment une « haine vigoureuse » qui l'entraîne trop loin et l'empêche de rendre justice à leur influence; les historiens minutieux de l'Occident pourront parfois attaquer sa méthode critique; il n'en reste pas moins qu'il est le premier historien roumain qui ait entrepris de donner une histoire contemporaine des Principautés vraiment scientifique et solide. L'exposition est très bien conduite; le sujet est clairement divisé, le style est agréable, facile, toujours très net, ici dramatique, là finement ironique. Les réflexions morales ne sont pas absentes. C'est un peu la manière d'écrire des historiens romantiques.

M. E. divise son ouvrage en trois parties. D'abord la société, sous l'ancien régime, puis l'influence française, enfin les premiers résultats de cette influence.

L'état social des Principautés au XVIIIe siècle, c'est la demi-barbarie. Le paysan est dans la plus complète misère, dans l'ignorance la plus absolue. Il vit dans des trous recouverts d'un toit de perches qui dépasse à peine le sol. Là ni meubles, ni ustensiles; quelques planches seulement servent de lit, et le chaudron où l'on cuit la bouillie de maïs appartient souvent à cinq ou six familles. Il est dans la crainte perpétuelle du Turc et du Russe,

d'une part, des boyards et des hospodars de l'autre. Il reste dans la servitude; il n'en sortira qu'en 1848. Le clergé n'a pas l'influence morale qu'il avait en France, par exemple, à cette époque. Le clergé indigène sort du peuple et reste dans l'ignorance. Le clergé étranger (grec) est riche, peu instruit; il possède le cinquième des terres et fait peser son joug sur une armée de corvéables; il attire les Russes et fait des vœux pour eux. La noblesse est divisée comme le clergé en noblesse indigène et noblesse étrangère (grecque). Les boyards ont les revenus de leurs domaines, accaparent les places, vivent d'une vie corrompue, dans une inquiétude perpétuelle de leurs maîtres, Turcs, Russes, etc. Ils sont complètement soumis aux hospodars nommés par le sultan. Les hospodars de Moldavie et de Valachie, grecs du Phanar, au lieu de relever la moralité de la société, ne cherchent qu'à l'abaisser. Ils s'appuient sur les boyards, multiplient les fonctions, augmentent les impôts, asservissent les Principautés. Ils passent leur temps à essayer de se maintenir sur le trône, à se disputer la principauté la plus riche, la Valachie, et à lutter contre leurs compétiteurs de Constantinople. Ce sont des maîtres éphémères ; de 1749 à 1821, on compte 25 hospodars en Valachie et 23 en Moldavie ; le règne le plus long ne dure que huit ans. Ils sont assez instruits; et ainsi, placés au voisinage des grands États de l'Europe, capables de comprendre les langues de ces pays, ils deviennent les diplomates naturels de la Sublime-Porte qu'ils trahissent, il est vrai, plus souvent qu'ils ne la servent. Servitude en bas, oppression en haut, tel est le spectacle qu'offre la société des Principautés, comme celle de la Pologne; rien pour atténuer la domination des classes supérieures, aucune classe intermédiaire, car on ne peut regarder comme telle des tziganes, des Grecs et des Juifs qui font le commerce et l'usure.

Cependant des germes de transformation existent; ils vont se développer. Et c'est alors que l'influence française s'exerce, indirectement il est vrai. Elle agit par l'intermédiaire 1° des hospodars éclairés, comme Alexandre Mavrocordat, qui parlent le français, et qui ont auprès d'eux des secrétaires choisis par l'ambassadeur du roi de France à Constantinople; 2° des Russes, déjà superficiellement francisés, qui introduisent dans leurs invasions des Principautés des manières polies, françaises, et parlent notre langue avec facilité; 3° des Grecs de Bucarest qui chantent la Marseillaise de Rhigas; 4° des Transylvains qui réveillent le sentiment de l'origine latine de la race et de la langue.

Alors l'influence française devient plus forte, plus consciente. Les Principautés, qui sont à une période de décadence littéraire, vont, grâce à la France, se donner une littérature nouvelle. On lit les auteurs français, on

les traduit. On aime surtout l'auteur du *Télémaque*, Florian, Marmontel; puis les Gilbert et les Lebrun; on assiste, en 1812 et en 1814, à Jassy et à Bucarest, à des représentations théâtrales. La langue roumaine se transforme; on prend des mots français auxquels on ajoute des suffixes grecs; *amuzarisi*, c'est s'amuser; *publicarisi*, c'est publier. On n'emprunte pas seulement des formes, des mots. Les mots à leur tour éveillent des idées et agissent. Le mot de liberté, si souvent répété depuis la Révolution française, suggère aux boyards le dessein de se délivrer du joug de l'aristocratie grecque. L'élément indigène va lutter contre l'étranger. Les Principautés vont se nationaliser. Et alors, en 1821, éclate un double soulèvement grec en Moldavie (c'est l'hétairie d'Alex. Ypsilanti), indigène en Valachie. Si le premier est connu, expliqué, le second paraît obscur. Pourquoi Tudor Vladimirescu se révolte-t-il ? Contre qui les paysans qu'il entraîne luttent-ils ? Est-ce contre les boyards, les hospodars, les Turcs? On ne saurait le dire. En tout cas, ce soulèvement entraîne la chute des hospodars grecs et la fin de l'ancien régime.

Telle est la trame de l'excellent ouvrage de M. E. Sans entrer dans toutes les objections, nous n'en présenterons qu'une, très générale, à laquelle presque toutes les autres pourraient se ramener. L'influence française est-elle vraiment la cause des évènements qui amènent la chute des hospodars phanariotes? Certes, la France a exercé sur les Roumains, à partir de 1848, une action très forte. Frappé de la puissance de cette influence française sur la Roumanie du XIXe siècle, M. E. a voulu la retrouver dans les Principautés du XVIIIe. Mais si les Principautés se soulèvent en 1821, n'est-ce pas par un désir naturel d'indépendance, né de l'oppression ottomane ? L'idée d'acquérir l'autonomie peut-elle ne provenir que de l'influence française? Nous ne le pensons pas. Des mots, des formes auraient-ils eu cette force, surtout des formes et des mots étrangers? N'oublions pas qu'en Valachie ce sont des paysans qui se soulèvent, êtres barbares, asservis depuis des siècles, ignorants, qui vivent dans de misérables tanières (voyez la description de M. E., pp. 3-4). Comment pourrait-elle avoir eu tant de puissance, cette influence française qui, le plus souvent, ne s'est exercée que d'une manière tout à fait indirecte, par les Russes, les Grecs ou même les Transylvains qui l'ont servie inconsciemment? Pour que la France pût exercer une action sérieuse dans les Principautés, il fallait qu'auparavant les Principautés conquissent une demi-indépendance et que l'élément roumain prît conscience de lui-même. Alors, mais alors seulement, la civilisation française pourrait s'introduire dans un pays désormais capable de la comprendre et de l'imiter. L'influence française serait alors, suivant nous, non pas une

cause, mais un effet, et elle ne prendrait vraiment naissance que dans la période de demi-indépendance qui a suivi l'ancien régime. Quoi qu'il en soit de la thèse que soutient M. E. — et nos critiques mêmes le prouvent — il a écrit un livre important et qui fait penser. Espérons qu'il nous donnera bientôt le second volume et souhaitons-lui de l'écrire avec le même bonheur que celui-ci. Il contribuera ainsi, pour le plus grand bien de son pays, à fortifier les liens qui attachent la Roumanie à « sa sœur aînée la France ».

PH. SAGNAC.

*
* *

J. FENNEBRESQUE. **La petite Venise. Histoire d'une corporation nautique.** 1 vol. in-8 de 107 p., avec gr. Paris (A. Picard et fils) et Versailles (Bernard), 1899. — MAXIMILIEN GAVIN. **Historique de la création de la ville, du château et du parc de Versailles. Ses eaux, leur quantité, leur qualité depuis Louis XIII jusqu'à ce jour.** 1 vol. in-8, de XVI-109 p. avec gr. et planches. Paris (Soc. d'éditions scientifiques), 1899.

La littérature, déjà considérable, qui concerne l'histoire de Versailles et de son château, vient de s'accroître de deux ouvrages nouveaux.

Toutes les personnes qui ont visité le parc de Versailles ont entendu parler, à propos du grand canal et de la flotille de plaisance que Louis XIV y avait fait installer, de la Petite Venise, et il leur a été expliqué qu'on désignait ainsi un ensemble de constructions, dont quelques-unes subsistent encore, affectées au service d'entretien de cette flotille, ainsi qu'au logement du personnel qui en avait la charge. En réalité, ce nom était donné à la fois à la maison et à ses habitants : ainsi se trouve justifié le sous-titre de la monographie que vient de publier **M. Fennebresque.** L'auteur s'est intéressé à son sujet et il a rassemblé, avec un soin dont il faut le louer, tous les renseignements susceptibles de l'éclairer. Pour résumer rapidement ses conclusions, nous dirons que les comptes nous signalent, en 1674, deux ans après l'achèvement du grand canal, la présence à Versailles d'une première escouade de quatre gondoliers Vénitiens ; en 1689, ils étaient neuf Italiens, de Gênes et de Venise, et ils ne furent jamais plus nombreux. Ils étaient assistés d'un certain nombre de matelots français chargés avec eux de l'entretien et de la conduite des embarcations. Leur réunion constituait une sorte de corporation fermée, commandée par le *Capitaine du Canal*, soumise à un règlement minutieux, et dans laquelle il était assez difficile de pénétrer. L'histoire de la petite Venise est intimement liée à celle du château de Versailles, comme demeure royale : florissante sous Louis XIV, elle tomba en déca-

dence au cours du XVIIIe siècle, disparut lors de la Révolution, reparut sous Napoléon Ier et languit encore quelque temps ; elle n'existait plus au début du second Empire. — L'ouvrage de M. F. est d'une lecture agréable, mais il prête à plusieurs critiques; l'auteur exagère visiblement lorsqu'il attribue la création du canal et de sa flotille au désir de se livrer, en petit et sous les yeux du roi, à des essais et expériences dont les résultats devaient être utilisés pour la construction des grands vaisseaux. D'autre part, le plan laisse à désirer : les chapitres et les développements se suivent d'une manière confuse, alourdis par des répétitions et des réflexions étrangères au sujet; enfin le style ne possède pas toujours les qualités nécessaires de clarté et de tenue [1].

Les mêmes observations peuvent être faites à propos du travail de **M. Gavin** sur *Versailles et ses eaux*. Le titre semble indiquer qu'il s'agit d'une histoire complète de la Ville, du château et du parc : à la vérité, c'est simplement une étude sur l'organisation du service des eaux à Versailles, dans le présent et dans le passé. L'ouvrage se divise en deux parties. La première traite de l'état actuel de la question, et elle n'a aucun intérêt historique. En deuxième lieu viennent une quarantaine de pages sur les travaux hydrauliques ayant pour objet l'alimentation de la ville et des bassins du parc, exécutés depuis Louis XIII jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ces travaux furent considérables : l'on peut dire que dans la création du parc de Versailles — dont les nombreux bassins, avec leurs jeux si variés, sont certainement un des principaux attraits — la question de l'eau fut la question délicate; elle occupa longtemps le roi, et il fallut, pour la résoudre, toute l'activité de Colbert et de Louvois, toute l'intelligence des ingénieurs, un temps très long, des dépenses énormes d'argent et de travail. L'étude de M. Gavin pouvait donc fournir des détails intéressants; malheureusement elle est, c'est trop évident, l'œuvre d'une personne étrangère aux choses de l'histoire et de l'érudition. L'auteur s'est contenté de tirer des *Comptes des Bâtiments* de M. Guiffrey (qu'il appelle Guifferey), les renseignements concernant les eaux et de les ranger chronologiquement. Tout en rendant justice aux bonnes intentions qui ont inspiré ce travail et en reconnaissant qu'il peut rendre quelques services, il faut constater qu'il aurait beaucoup gagné à être fait avec plus d'ordre et de méthode, qu'on y rencontre des négligences de style, et qu'enfin la correction des épreuves n'a pas été faite avec un soin suffisant [2].

Pierre CARON.

---

1. On lit à la page 81 : « Bonaparte servit la Révolution, puis l'ayant *muselée*, etc. »
2. Par exemple, p. 70, *seignerie* pour *seigneurie*; p. 74, *Leveaux* pour *Le Vau*; p. 103,

*
* *

ÉMILE FAGUET, **Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle**; 3e série. 1 vol. in-12 de XXII-379 p. Paris. (Soc. franç. d'impr. et de libr., 1900.

Nous détachons de ce volume de M. Faguet l'étude sur *Proudhon*, qui seule intéresse l'histoire sociale. Elle est remarquable par l'insuffisance de la recherche, le vice de la méthode et les défauts de l'exposition, qui frappent à chaque instant le lecteur au détour d'une jolie phrase, ou à la rencontre, trop souvent attendue, d'un joli mot. On ne demandait pas à M. F. de rompre avec ses habitudes pour dresser une bibliographie ou pour charger de références le bas des pages de son livre; on lui demandait de lire, non pas même tous les ouvrages de l'auteur dont il parle, mais seulement presque tous ceux qui sont d'une importance capitale, et qu'on ne saurait laisser de côté sans s'exposer à de sérieux inconvénients. De ces ouvrages fondamentaux, il apparaît bien que M. F. ne connaît réellement, ce qui s'appelle connaître, que la *Justice*; car pour les *Contradictions*, s'il les avait vraiment lues de près, on ne peut pas supposer, sans faire injure à sa très fine intelligence, qu'il ne s'y fût pas intéressé, et on s'en fût aperçu, avec plaisir, dans ce qu'il en eût dit.

Une semblable documentation a de fâcheuses conséquences. Comme la documentation est insuffisante, la méthode est nécessairement arbitraire; si habile qu'on soit aux digressions captivantes ou séduisantes, on n'ose pas se risquer dans ce qu'on a seulement effleuré, et, de tous les sujets qu'on devrait traiter, on choisit ceux qu'on ignore le moins. Ainsi, de Proudhon, on étudie la première méthode (jusqu'à la *Justice* exclusivement); les idées sur la souveraineté du peuple, le principe des nationalités, l'instinct religieux; la conception de la justice; la première théorie de la propriété [1]; la critique de la « barbarie industrielle » et de l' « anarchie industrielle » [2]; quelques idées sur la valeur du travail; et on conclut. On laisse de côté les principes généraux de l'organisation politique et sociale, le fédéralisme et le mutualisme, la théorie de la rente, de l'intérêt et de l'échange, on oublie le rôle poli-

---

splandeurs pour *splendeurs*. En outre, presque partout, la ponctuation est défectueuse. A la page 73, en note, il est dit que Catherine de Médicis a épousé Henri IV en 1600. Louis XIV (p. 74) est représenté *s'hypnotisant* sur Versailles, et le bassin de Neptune surprend les étrangers (p. 103) par la *spontanéité* avec laquelle s'élèvent ses 98 jets d'eau.

1. 1840 et 1841; la *Théorie de la propriété* (posthume) est complètement laissée de côté.
2. P. 272.

tique de Proudhon et son activité sociale, on néglige d'expliquer comment se sont formées dans son esprit ces suites d'idées si riches et si fécondes, et quelle a été l'influence de cet homme, s'il a agi et comment il a agi sur ses contemporains. Il faudrait pourtant qu'on se rendît compte que tous les sujets ne se traitent pas de la même manière, et que, si les fantaisies de l'esprit et de l'imagination peuvent avoir du prix quand elles enjolivent un chapitre de littérature légère ou de philosophie mondaine, elles ne font que choquer, ennuyer et mécontenter le lecteur qui, se fiant aux promesses du titre, va chercher dans un article ou dans un livre l'étude sérieuse et approfondie des questions importantes que ce titre indique formellement, et ne l'y trouve point.

Après ces graves reproches, il pourra paraître mesquin de s'attarder à des remarques de détail. Mesquin peut-être, mais non pas inutile, si, n'étant pas complètes pour n'être pas fastidieuses, ces remarques, du moins, sont justifiées.

P. 119. « Il s'occupe peu d'histoire proprement dite... » — Il l'a étudiée pendant des années, et il a composé avec zèle une vaste chronologie (V. *Césarisme et christianisme*).

P. 119. « Peu sociable, peu répandu... ». — Peu d'hommes eurent autant d'amis, aussi attachés, aussi fidèles; peu d'hommes se montrèrent pour leurs amis aussi affectueux, aussi tendres, d'un commerce aussi intime et confiant (V. la *Correspondance*).

P. 134. « Il est presque étonnant que Proudhon ait été antireligieux... » — On ne peut écrire une pareille phrase que lorsqu'on ne se soucie pas de chercher les raisons profondes pour lesquelles Proudhon était antireligieux (V. la *Justice*). Les idées de Proudhon sur le mysticisme et l'idéalisme sont parfois obscures et presque toujours difficiles : il fallait tâcher de les élucider, avant de leur opposer une réfutation prématurée.

P. 141. « Au fond de ses idées sur les nationalités, sur ce que c'est qu'un peuple, sur la souveraineté nationale, sur l'instinct religieux, il nous semble qu'on peut saisir un trait commun : la répulsion à l'égard de tout ce qui unit les hommes, et les attache les uns aux autres. » P. 145. « Il faut arriver à ce que personne ne commande et à ce que tous obéissent : tous obéissant d'abord à tous, c'est le premier pas, c'est la première constitution, imparfaite d'ailleurs, et grossière, de la justice. » — Qu'on ne s'étonne pas de ce « pour » et « contre » l'individualisme : ce sont seulement ici les contradictions de M. F.

P. 150. Les idées de Proudhon sur la justice sociale ? Mais son éloquent appel à la justice n'est que l'affirmation « du désir qu'a l'homme faible que tous les hommes soient aussi faibles que lui ». P. 153. « *L'idée toute*

sèche de justice est une idée fausse (sic), tout simplement. » — A cela, point de réponse.

P. 153 sqq. Il n'y a pas de droit sans contrat. Donc l'individu n'a aucun droit, aucun recours contre la société, qui n'a pas contracté avec lui. — Ce sont là des théories qu'il est instructif d'indiquer, autant qu'il serait oiseux d'en combattre ici les principes et les tendances. Au reste, il est impossible de comprendre comment, après avoir développé ces théories, M. F. peut reconnaître, à la page 156, un *contrat* « qui oblige la société tout entière à me protéger, parce que je me suis engagé à lui payer l'impôt ».

P. 165. Proudhon n'a nullement imaginé l'expression d' « anarchie industrielle ». Le créateur de cette expression est Fourier qui, dès 1808, dans son *Traité des quatre mouvements*, s'occupait longuement du phénomène économique qu'il désignait par ces deux mots.

P. 175. « Il suffirait de déterminer la valeur du travail... » — Comment est-il possible d'aborder cette question de la détermination de la valeur du travail, sans parler du mutualisme et de la *Banque d'échange* ? Tout ce développement, par suite, ne se tient pas.

P. 181. « Il n'a pas songé un moment à changer la nature humaine... » — Mais il a songé à la cultiver, c'est-à-dire à la modifier par l'éducation. Proudhon n'a pas cessé d'accorder une place croissante à l'éducation dans ses théories politiques et sociales; il voulait remplacer *démocratie* par *démopédie* (éducation du peuple). Aussi est-il inexact de dire (*ibid.*) qu' « il n'a cherché qu'une loi mathématique » ; c'est faire abstraction de toute une partie de son œuvre (V., en particulier, les œuvres écrites pendant l'empire).

Il resterait à parler des conclusions de M. F.; mais on s'attend sans doute, maintenant qu'on sait ce que valent la documentation, la méthode et l'exposition, à des conclusions contestables. Elles sont, en effet, à la fois banales, incomplètes et fausses. Banales, car M. F. consent à répéter, après tant d'autres, que Proudhon a laissé « très peu de chose » comme dogmatique, et que les conclusions de ses livres sont « tristement négatives » [1]. Incomplètes, puisqu'aussi bien M. F. ne trouve que deux grandes idées « qui, sans être précisément de Proudhon ni l'une ni l'autre, peuvent être légitimement attachées à son nom : cette idée que la Révolution française c'est la justice, ou qu'elle n'est rien; — et cette idée que toutes les révolutions sont des révolutions économiques [2] ». Fausses

1. P. 182.
2. *Ibid.*

enfin, puisque la seconde de ces deux idées ne saurait être attribuée à Proudhon ; mais M. F. trouve si agréable et si amusant de la réfuter, pour finir !

Cette étude sur Proudhon est le modèle des études qu'il ne faut pas faire. On voudrait ne pas prendre l'auteur plus au sérieux qu'il n'a pris lui-même son sujet. Mais tant de légèreté et d'inutile fantaisie sont d'un mauvais exemple ; et si nous ne pouvons espérer la moindre influence sur l'auteur de ces pages miroitantes et vaines, nous voudrions que notre critique pût détourner de ses séductions ceux qui travaillent, et les dissuader de l'imiter.

H. Bourgin.

*
* *

Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques au Ministère des Affaires étrangères. **Savoie-Sardaigne et Mantoue**, par le Comte Horric de Beaucaire. 2 vol. in-8 de c-422 et 456 p. Paris (Alcan), 1899.

Les relations diplomatiques de la France avec les ducsde Savoie, puis avec les rois de Sardaigne, ont toujours euune grande importance, et cela avant même les traités de Westphalie. C'est pourquoi M. Horric de Beaucaire, en publiant les instructions données aux ambassadeurs de France à Turin depuis 1648, a cru devoir consacrer une quarantaine de pages de son Introduction à rappeler les phases précédentes de la politique française en Piémont.

Après Louis XI, qui avait réussi à y établir une espèce de protectorat, François Ier s'était emparé de la plus grande partie des états des ducs de Savoie, tant en deçà qu'au delà des Alpes. « Il fallait un homme de génie et une série d'heureux événements pour sauver la fortune de la maison de Savoie. L'homme se présenta en la personne du duc Emmanuel-Philibert. Des guerres de religion qui, pendant un tiers de siècle, transportèrent de l'extérieur à l'intérieur de leurs frontières l'activité batailleuse de la France, de l'Espagne et de l'Empire, naquit un concours de circonstances qui permit aux peuples de la Savoie et du Piémont de ressaisir en paix leur individualité menacée ». — Le traité de Cateau-Cambrésis marqua la résurrection de la maison de Savoie.

Le fils d'Emmanuel-Philibert, Charles-Emmanuel Ier, réussit par l'occupation de Saluces (1588) à exclure les Français de l'Italie, et en 1606, il

fit à Henri IV des ouvertures, où l'on trouve, nettement exposée, la politique qui fut suivie pendant deux siècles et demi par la maison de Savoie, jusqu'au jour où elle parvint à ses fins : « Le duc se départira totalement de l'alliance et amitié du roi d'Espagne, commencera et ouvrira la guerre dès à présent au duché de Milan avec l'assistance de Sa Majesté, à deux conditions : l'une, que toutes les places qu'il prendra et les autres conquêtes qu'il fera audit duché de Milan demeureront en propre audit duc et à ses enfants et successeurs pour en jouir et disposer comme de leur naturel héritage. Et l'autre, après que ledit duc sera établi audit pays et duché de Milan, non seulement qu'il restituera à Sa Majesté lesdits bailliages de Bresse, Bugey et Véromey; mais aussi lui transportera et cédera pour elle et ses succeseeurs à jamais tout le pays et duché de Savoie avec les places et forteresses d'icelui, l'en mettra en possession pour en disposer et jouir en la forme et manière que fait à présent ledit duc » (pages XXVII-VIII). Charles-Emmanuel Ier a été un grand prince; s'il n'a pas su toujours proportionner son but aux moyens dont il disposait, il a cependant deviné et suivi la vraie politique de sa maison; le premier parmi les princes italiens, il s'est opposé hardiment à la prépondérance espagnole en conviant les Italiens à une guerre d'indépendance. C'est alors que pour la première fois on commença à jeter un regard d'espoir vers cette famille qui personnifiait et défendait l'honneur de la péninsule entière. Il y a eu en Italie, dans ces dernières années, toute une série de publications sur ce prince, que M. H. de B. ne me paraît pas avoir très exactement jugé : il a peut-être été trop sévère. Il est vrai que la politique de Charles-Emmanuel Ier n'a pas eu des résultats matériels très importants, mais elle a eu des résultats moraux dont il faut tenir grand compte.

Les instructions publiées dans ces deux volumes commencent par celles qui furent données au président Abel Servien, le 8 décembre 1648, et s'arrêtent avec celles que reçut le marquis de Brancas, le 9 octobre 1773. Naturellement, pendant cette longue période, les relations entre les deux cours ont changé plusieurs fois de nature; d'abord, et pendant un demi-siècle, les maisons de France et de Savoie sont unies par une alliance intime contre la maison d'Autriche; mais, le 4 juin 1690, il se produit une rupture entre Victor-Amédée II et Louis XIV, et, depuis lors, la cour de Turin suit pendant de longues années une politique d'équilibre entre l'Autriche et la France. Les deux princes dont le règne a été, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, particulièrement important sont Victor-Amédée II et Charles-Emmanuel III; il me semble que l'auteur, dans son Introduction, n'a pas apprécié exactement la valeur historique du premier,

qui fut certainement un des plus grands princes de la maison de Savoie, tandis qu'au contraire, en ce qui regarde le second, il a légèrement exagéré (v. p. XCIII). D'une manière générale, on peut dire qu'il a jugé ces princes au point de vue de l'appui qu'ils ont fourni ou non à la politique française. Cette observation n'enlève d'ailleurs rien au mérite de la publication, qui a été faite avec un grand soin. — A la suite des instructions aux envoyés des rois de France en Sardaigne, le deuxième volume contient celles qui furent données aux ministres français à la cour de Mantoue, où le cardinal de Richelieu avait réussi à installer la maison française de Gonzague-Nevers. Depuis cette époque jusqu'à la disparition du duché en 1708, les efforts de la diplomatie française eurent pour objet l'occupation de la place de Casal, qui était une bonne base d'opérations pour une armée envahissant par l'ouest le duché de Milan. La première instruction publiée est celle qui fut donnée à M. d'Argenson le 24 octobre 1651, et la dernière celle donnée à M. de la Faye le 3 août 1708.

Des notices biographiques sur les ambassadeurs, avec leur liste chronologique, et des notes bien rédigées complètent l'intéressante publication de M. H. de B.; elle vient prendre dignement sa place à côté des volumes déjà parus de la grande collection, si importante pour l'histoire diplomatique de la France, publiée sous les auspices du Ministère des affaires étrangères.

P. Orsi

*
* *

Albert Milhaud, *agrégé d'histoire, professeur au lycée de Douai.* **Histoire moderne (1610-1789)**, 1 vol. petit in-8 de VI-288 p. Paris (libr. Édouard Cornély), 1900.

Ce manuel d'histoire moderne ne saurait passer inaperçu. Tout d'abord au point de vue historique, la valeur en est sérieuse. Point d'erreurs graves à signaler, des divisions claires et méthodiques, un style précis et concret, voilà déjà de grands mérites; l'élève y trouvera de plus un exposé généralement très exact de l'état de la science historique, et s'il veut avoir sur certaines questions des renseignements plus circonstanciés, se former une opinion personnelle, il trouvera, à la fin du chapitre, une courte liste bibliographique. Ces bibliographies, il est vrai, laissent à désirer; l'auteur n'y a point toujours cité les ouvrages les plus récents (cf. ch. XIII : *Charles XII et Pierre le Grand*, omission du livre de M. Waliszewski); d'autre part, il a fait figurer certains livres qu'il sera très difficile, pour ne pas dire impossible, non seulement au lycéen, mais

même au professeur habitant la province, de se procurer. Certains ouvrages demanderaient une mention plus longue : M. M. a signalé, pour certains volumes, la date de leur publication, le nombre de tomes; pourquoi n'avoir point partout appliqué cette règle ? Nous croyons que même en des manuels scolaires, il ne suffit pas de citer les ouvrages essentiels, mais qu'il est absolument indispensable de faire suivre les titres d'une brève appréciation critique.

Le livre de M. M. soulève, en outre, un problème pédagogique fort intéressant. L'auteur s'exprime ainsi dans son *Avertissement* : « Dans notre vie scolaire actuelle, la revision du cours s'impose fréquemment, à la veille des compositions, à la veille des examens, et cette revision se fait alors sur de très courts sommaires; le livre de classe est négligé, le cours du maître est souvent délaissé. J'ai voulu éviter aux élèves le suprême recours à ces opuscules écrits sous forme de questionnaire, en vue du baccalauréat, où les auteurs ont toujours oublié de se conformer à une méthode historique sérieuse... » Nous nous associons pleinement au jugement de M. M. sur tous les mémentos, tableaux synoptiques, etc., auxquels va, à l'approche des examens, la faveur des candidats. Nous sommes convaincu aussi que les élèves peuvent difficilement utiliser leurs cahiers de notes en vue d'une revision rapide, et qu'en ces moments de hâte ils doivent recourir au livre imprimé. Mais, d'autre part, on ne repasse vite en un ouvrage que si l'ouvrage est déjà familier; pour retrouver des faits, ou des considérations, il importe que l'esprit les ait déjà connus, enchaînés dans le même ordre, exposés à la même place. Un mot d'un livre constamment pratiqué évoquera souvent, par association, plus de souvenirs et d'idées qu'une page entière d'un volume encore inexploré. Ceci revient à dire que le manuel de revision doit être en même temps le livre de classe, et M. M. le reconnaît si bien lui-même qu'il a écrit quelques lignes plus bas : « Je serais heureux si je pouvais espérer que mon livre puisse délester leur *cours* (le cours des professeurs d'histoire), et leur permettre d'aborder avec plus de loisirs les parties les plus intéressantes des chapitres que j'ai resserrés en un petit volume ». Si un manuel peut dispenser le maître de certaines parties qu'il juge fastidieuses, ou secondaires, ce manuel cesse évidemment d'être un livre de revision, pour devenir un livre de lecture quotidienne.

Considéré comme tel, que vaut l'ouvrage dont nous nous occupons? L'auteur s'est préoccupé de condenser dans des chapitres fort brefs les faits essentiels; il insiste sur l'enchaînement des événements capitaux, sur l'histoire des mœurs, de la civilisation, des idées »; mais il s'est abstenu de philosopher ». Il ne faut pas, en effet, que le livre contienne tout ce

qu'enseigne le maître ; il ne faut pas même que le professeur épuise son sujet : il est nécessaire que l'élève *trouve* par lui-même, porte un jugement personnel ; agir autrement, c'est inciter l'enfant à la paresse et non à l'effort, c'est l'habituer à l'obéissance irraisonnée, à la croyance passive et non à la critique, c'est lui imposer une formule alors qu'il doit rester libre, et que le maître doit se proposer pour loi et pour but de respecter et de développer la personnalité de l'écolier. Mais un livre tout de faits et de considérations générales favorisera-t-il le travail personnel ? L'histoire est essentiellement la vie ; la sécheresse dans l'histoire, c'est presque une contradiction ; énoncer des événements et poser des rapports ne saurait suffire ; il faut avant tout, pour le maître et pour le livre, marquer l'évolution de la vie. Certains hommes ont joué un grand rôle, il faut les définir et les étudier ; certains faits caractérisent une époque, il faut les retracer dans leurs détails ; l'enseignement de l'histoire doit être, selon nous, essentiellement réaliste, et s'il était besoin de preuves, nous n'en voudrions qu'une seule : le rôle de plus en plus grand que joue l'image dans la pédagogie, et les résultats vraiment surprenants que donne l'emploi des projections lumineuses.

Nous doutons donc un peu que le livre de M. M. soit pour les élèves une occasion de philosopher. Mais il peut rendre de grands services au professeur, pourvu que celui-ci sache l'utiliser. Non seulement il y trouvera pour son enseignement des cadres très clairs et des secours bibliographiques très utiles, mais encore il pourra, grâce à lui, alléger sa tâche. Il est peut-être d'une méthode fort mauvaise que les élèves arrivent à la leçon du maître sans connaissances préalables. L'effort qu'ils font pour retenir et écrire correctement les noms et saisir le plan, nuit à l'intelligence des idées. L'enfant ne dispose ni d'une force d'attention, ni d'une force d'assimilation illimitées. Il convient de ménager l'une et l'autre. Que le professeur recommande donc à ses élèves de regarder à l'avance dans un manuel les grandes lignes de la question qu'il traitera ; qu'il leur indique, dans des recueils de lecture (malheureusement très imparfaits), certains textes dont la valeur documentaire est incontestable ; dès lors, il leur parlera, en quelque sorte, une langue connue, et la leçon se suivra sans efforts. Tous les manuels, il est vrai, ne se prêtent point à ce système. Trop souvent très compacts, ils répugnent à une lecture rapide, et semblent aux élèves rendre inutile l'enseignement oral du maître. Le livre de M. M. répond, au contraire, admirablement à cette fin ; il est un excellent « *bréviaire* », il marque donc un réel progrès sur les ouvrages précédents. Il sera accueilli, nous le croyons, avec toute la faveur que lui méritent et sa valeur propre et celle de son auteur.

Léon Cahen.

*
* *

P. Thureau-Dangin. **La Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle.** *Première partie. Newman et le mouvement d'Oxford.* 1 vol. in-8 de LX-333 p. Paris (Plon), 1899.

Les territoires des confessions catholique et protestante sont restés fixés depuis le XVIIe siècle; mais chaque confession aime à croire qu'elle gagne du terrain sur sa rivale. Les protestants s'imaginent volontiers qu'ils convertissent l'Espagne ou l'Italie ; les catholiques, qu'ils sont sur le point de ramener à l'unité les États-Unis ou l'Angleterre. C'est de cette illusion qu'est né le livre de M. Thureau-Dangin. Quelques notables de la *high church* ayant en 1895-96 fait des démonstrations de sympathie pour le Saint-Siège, le monde catholique eut de « belles visions d'union », bientôt suivies d'une déception.

Dans une longue *Introduction*, l'auteur fait sincèrement l'histoire de cette désillusion. Mais comme il conserve l'espérance, il a cru l'occasion venue de raconter à ses frères en catholicisme une tentative antérieure de conversion de l'Église anglicane, le mouvement *tractarien* de 1833 auquel est attaché le nom de Newman. Bien que cette entreprise ait abouti à un avortement, il la considère comme un moment dans l'évolution qui ramène l'Église anglicane vers l'obéissance à Rome.

C'est dire que ce livre est, avant tout, un ouvrage d'édification. L'auteur ne prétend apporter aucun fait nouveau. Il a pris dans la « littérature » anglaise, très abondante sur cette matière (car les convertis anglais ont eu assez de loisir et d'argent pour écrire et imprimer beaucoup), les détails qui lui ont paru de nature à intéresser les catholiques français, et il y a joint ses réflexions ou plutôt l'expression de ses sentiments personnels. Il a composé ainsi un livre de vulgarisation qui se lit facilement, qui inspire de la sympathie pour Newman et ses amis, et qui laisse l'impression d'une conviction religieuse sincère. Ce volume commence avec les débuts de Newman, et s'arrête à sa conversion en 1846. Je crois qu'un simple article de revue eût été mieux proportionné à l'importance, assez mince, du sujet.

Il est bien entendu que dans un ouvrage d'hagiographie, il ne faut chercher ni critique de témoignage, ni pensée scientifique d'ensemble.

La bibliographie paraît avoir été reproduite d'après des livres anglais. Suivant un usage malheureusement fréquent en Angleterre, elle néglige de donner la date de publication des ouvrages, et se termine par une mention, *etc.*, *etc.*, d'un fâcheux effet. En traduisant les titres anglais, l'auteur

a laissé échapper un lapsus malheureux : « *Anglican Revival*, par Canon (*sic*) Overton. » (le chanoine Overton). Il ne semble pas avoir connu l'article Newman de W.-S. Lilly dans la *National Biography*; peut-être même ignore-t-il l'existence du recueil : il ne le cite pas dans sa bibliographie.

Ch. Seignobos.

*
* *

G. Valran. **Misère et charité en Provence au XVIIIe siècle.** Essai d'histoire sociale. 1 vol. gr. in-8 de XXIV-422 p. Paris (Rousseau) 1899.

Il n'est peut-être point de sujet historique plus intéressant que la charité. Nulle matière ne s'offre plus riche, plus féconde, plus variée. Une étude sur l'assistance soulève, en effet, par sa nature même, deux questions d'une importance capitale : la question de la misère — la question de l'assistance. Bien faite, elle permet de saisir l'état économique d'un pays ou d'une paroisse, de juger par leurs effets les règlements, les institutions, les réformes, et, par leurs actes, les administrateurs; elle montre d'autre part, quelle a été, pour ainsi dire, la sensibilité d'une époque, les sentiments qu'ont éprouvés les classes aisées à l'égard des pauvres, les moyens qu'ont imaginés les philosophes de combattre le paupérisme; elle met en présence, dans une sorte de drame, les vaincus et les heureux; elle aboutit à tracer un tableau vivant et vrai d'une génération, et par quelque côté, le bilan d'une période. Si riche pourtant que soit la matière, elle demeure encore peu exploitée. Sans doute les monographies de détail sont nombreuses, mais les travaux considérables restent rares. Aussi est-ce avec un grand plaisir que nous avons accueilli le livre de M. Valran, et nous déplorons d'autant plus vivement qu'il n'ait pas répondu à notre attente, et que de graves défauts nous empêchent de louer au même titre la beauté du sujet et la perfection de l'ouvrage.

A peine a-t-on ouvert le volume de M. V. que l'on constate une erreur de méthode. L'auteur, dans sa préface, déclare qu'il suit la méthode de l'économie sociale. Peut-être eût-il été bon d'insister sur ce point, car la méthode sociologique n'est point encore si fixée et précise qu'il soit inutile d'en dégager les principaux traits. Mais il n'importe. Pour se conformer à la méthode scientifique, M. V. a fait précéder son livre d'une bibliographie critique. Comment l'a-t-il conçue? On s'accorde communément à diviser les sources historiques en deux grandes catégories : pièces inédites et imprimés. M. V. a imaginé une nouvelle classification, une classification locale ou régionale, si l'on peut ainsi dire : les documents sont classés suivant la bibliothèque où ils se trouvent, sans distinction d'inédits et d'imprimés. Par exemple dans la division *B* Biblio-

thèque Mejanes, fonds Aix), figurent, au-dessous de pièces manuscrites, des ouvrages publiés (Bouche, *Chorographie de la Provence*, Aix, 1664, 2 vol.). Sans doute, M. V. a voulu, en procédant ainsi, indiquer la rareté de ces ouvrages et faciliter les recherches. Mais la Bibliothèque nationale peut recéler des doubles de tous ces livres, et d'ailleurs l'auteur n'eût-il pas satisfait à toutes les exigences de l'érudition, s'il avait, dans la liste des sources imprimées, indiqué à côté de chacune d'entre elles l'endroit où il l'avait consultée. Il suffit de tourner quelques pages et de passer au chapitre « Bibliothèque de l'Université » pour voir les inconvénients de ce système de bibliographie. M. V. y a inscrit une grande quantité de livres, parmi lesquels nous relevons au hasard : H. Baudrillart, *Les populations agricoles de la France. Les populations du midi* (Paris, 1893). — Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siecle* (Paris, 1896), etc. Tous ces volumes ne sont assurément pas si rares, qu'ils se rencontrent uniquement à la Bibliothèque d'Aix ; il y a bien des chances pour que la Bibliothèque municipale de Marseille les possède, pour ne pas parler de la Nationale. Dès lors pourquoi les localiser, et quels motifs pour rompre avec la tradition bibliographique ? A ce premier défaut s'en ajoute d'ailleurs un autre. L'index de M. V. est incomplet : non que des documents spéciaux de l'histoire de la charité en Provence lui aient échappé ; mais il est des ouvrages généraux qu'il a omis, et qu'il eût pu dépouiller avec fruit. Par exemple, le recueil d'Isambert est absolument insuffisant en ce qui concerne les ordonnances de police ; il faut se servir, pour avoir une liste à peu près complète des édits relatifs à la mendicité, des volumes de *Peuchet* [1] ; ce nom ne figure pas dans la bibliographie de M. V. De même, et pour nous borner à ces deux titres, l'auteur eût puisé certainement des renseignements intéressants dans le *Code de l'hôpital général*.

Passons à l'ouvrage proprement dit. La misère fut générale en France pendant tout le XVIIIe siècle ; la Provence ne constitua pas une heureuse exception. Les guerres, les hivers désastreux, les exactions financières, les imprévoyances d'une administration mauvaise eurent une répercussion profonde dans le Midi comme au nord du royaume. Même la crise fut peut-être plus grave, plus intense en Provence, que dans les autres provinces. Là le manque de bras, l'afflux des paysans dans les villes, les inconvénients du régime des octrois se firent tout particulièrement sentir. Le nombre des malheureux entraîna l'apparition d'épidémies et le progrès

1. Peuchet. *Collection des lois, ordonnances et règlements de police depuis le XIIIe siècle jusqu'à l'année 1818*. 2e série : Police moderne, de 1667 à 1789. 8 vol. in-8 (jusqu'en 1772). Paris, Lotin, 1818-1819.

de la misère s'accompagna d'une décadence morale. La Provence au XVIIIe siècle, est donc, d'après M. V., infestée de gens qui mendient, de pauvres qui cachent leur détresse. Secourir les uns et les autres, venir à bout du « mendianisme » et du « paupérisme », relever les courages et les consciences, voilà la tâche qui s'offrait à la prévoyance des législateurs, à la pitié des classes aisées. Dans quelle mesure leurs efforts répondirent-ils aux exigences de la situation ? tel est le problème à résoudre.

Les institutions charitables, œuvres d'assistance privée, ou fondations particulières, sont nombreuses au XVIIIe siècle en Provence. M. V. s'occupe d'abord des premières, qu'il désigne sous le nom d'Hôpitaux Généraux. L'hôpital général, dit-il d'après un ouvrage contemporain, « est un établissement qui se propose de bannir pour toujours la mendicité d'une ville et de secourir..... tous ceux qui seraient obligés de mendier, s'ils n'étaient assistés. » Mais, en réalité, le mot Hôpital Général ne désigne que ces établissements spéciaux, mi-prisons, mi-hospices, où Louis XIV ordonna de renfermer les mendiants. A peine peut-on l'appliquer aux *Miséricordes*, qui se proposent de relever les pauvres honteux et de secourir les pauvres malades chez eux, mais il ne convient aucunement aux Hôtels-Dieu. C'est en vain qu'on tenterait de faire dériver toutes les institutions charitables d'un type unique, d'établir des filiations précises. Le seul point qui nous intéresse est que les œuvres d'assistance, d'origine assez ancienne [1], se sont développées et perfectionnées au cours du XVIIe siècle, et qu'on trouve en Provence, pendant la période qui nous occupe, des établissements, des fondations destinées à combattre tous les genres de misère et de maladie, Hôtels-Dieu, Charités, Miséricordes, Incurables, Maternités, Enfants Assistés, etc. Mais, si multipliés qu'ils soient, tous ces établissements ne suffisent point à recueillir tous les mendiants et tous les pauvres, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord le nombre des mendiants augmente dans des proportions considérables ; la royauté prend des mesures de plus en plus sévères, mais se sait impuissante. Enfermer les vagabonds est impossible ;

1. M. V. écrit que la plupart des Hôpitaux Généraux datent du XVIIe siècle. La plupart des dates qu'il a données démentent ces assertions, c'est au XVIe siècle au contraire que le mouvement charitable s'affirme et s'étend. L'auteur, il est vrai, s'appuie sur l'ordonnance de 1662, qui, dit-il, obligea pour la première fois les communautés à construire des « hôpitaux généraux ». Remarquons que cette ordonnance resta sans action sur les véritables hôpitaux et hospices : de plus il ne faut pas oublier que François Ier, Charles IX et Henri III ont publié des lois formelles pour assujettir chaque paroisse à nourrir les pauvres, qu'avant l'édit de 1662, nous rencontrons celui de 1656, que ces deux édits furent loin d'être rigoureusement exécutés (voir les édits du 21 oct. 1686, du 25 juillet 1700, de mars 1720, les déclarations du 10 février 1699, de 1701, de juillet 1724, etc. Cf. Bib. Nat., Mss. Joly de Fleury, 1307, passim).

les contraindre à se retirer dans leurs lieux de naissance (édits de 1700 et 1720) l'est tout autant : le travail fait défaut; ils inspirent une telle peur, qu'en dépit des règlements, on leur fait l'aumône. L'action publique est inefficace.

Quant aux pauvres honteux, ils sont légion, et ne sont guère plus favorisés. La porte des Hôtels-Dieu n'est pas ouverte à tous les malades, les secours de la Miséricorde ne s'adressent pas à tous les misérables. Dans un chapitre qui compte parmi les meilleurs de son livre, M. V. a fort bien marqué le caractère essentiel de la charité au XVIIIe siècle : elle est confessionnelle et religieuse. Inutile au protestant d'implorer l'assistance; en vain frappe-t-il à la porte des hôpitaux : pour être soigné ou secouru, il faut présenter un billet de confession; et l'on n'admet un pauvre honteux dans la Miséricorde qu'après une enquête approfondie sur les mœurs et la piété du postulant. Toutefois l'auteur n'a pas assez poussé l'analyse, ni relevé de manière assez nette un autre trait distinctif : l'assistance autrefois était locale, presque mutuelle. Pour qu'une communauté admette un pauvre, il faut qu'il soit né dans le territoire de cette communauté, ou du moins qu'il y habite depuis longtemps. Les gens, qui, par suite de leur profession, sont regardés comme n'ayant pas de domicile, restent sans appui; dans plusieurs règlements de Compagnies de Charité [1], nous trouvons des articles excluant formellement les journaliers, domestiques, portefaix, de la liste des secours. Il y a plus, l'assistance revêt à tel point la forme d'une association de secours mutuels que, dans plusieurs paroisses de Paris, les bureaux de charité refusent de secourir les apprentis ou compagnons, ou du moins ne les secourent qu'à défaut d'autres [2]. Quelques faits cités par M. V. permettent d'avancer que la Provence a connu cet état de choses. Comment l'auteur ne l'a-t-il pas signalé ? Cette omission tient à une double cause. M. V. s'est préoccupé surtout d'étudier les principaux établissements hospitaliers, il a rejeté à la fin de son livre les manifestations de la charité individuelle, l'organisation de la charité dans les petits centres (tel est le cas des bureaux de charité). Or la vie politique sous l'ancien régime est une vie essentiellement locale; l'élément moral agissant c'est la paroisse, et la paroisse est un

---

1. Règlt. des Cies de Ch. à la paroisse Saint-Germain. *Pauvres malades*, art. 29. — Règlt. des Cies de Ch. de Saint-Sulpice, p. 29. — Règlt. des Cies et Ch. de la paroisse Saint-Paul, art. 35, p. 18. — Règlt. des Cies de Ch. de Saint-Eustache, art. 11.

2. Règlt. de Saint-Germain, art. 36, § 4, page 13. — Règlt. de Saint-Paul, art. 32, p. 16. — Règlt. de Saint-Eustache, ch. IV, art. 5, p. 25. — A l'hôpital des Petites Maisons, on préférera aux autres les marchands ou veuves, et généralement les personnes qui ont une condition supérieure.

organisme fermé, un petit État, qui possède une certaine fortune, parfois des bourses dans les collèges, des lits dans les hôpitaux, et qui réserve tous ces avantages à ses citoyens. Une interversion de plan eût donc peut-être suffi pour mettre en relief ce côté très intéressant du sujet. Mais surtout il nous semble qu'il y a dans l'ouvrage de M. V. une lacune infiniment regrettable : les Compagnies de charité des Pauvres honteux et des Pauvres malades n'y sont point étudiées. Serait-ce qu'il n'y ait point trace de leur existence en Provence ? Le fait serait alors des plus curieux, et il importerait de le signaler, mais il est impossible de rien affirmer avant d'avoir dépouillé les archives ecclésiastiques : or je ne sache pas que l'auteur les ait consultées. Il n'est donc pas téméraire d'avancer que, selon toutes probabilités, il existe dans les cartons paroissiaux des documents encore inédits concernant l'histoire de la charité en Provence, et que l'auteur eût fait un tableau plus juste et plus complet de l'assistance publique s'il eût connu ces renseignements.

Quelque restreint que soit le nombre des secourus, il est encore trop considérable pour les ressources des établissements hospitaliers. Les Hôtels-Dieu suffisent à peine à nourrir et à soigner leurs malades ; plus critique encore est la situation des Miséricordes ; quant aux Charités, en dépit du travail fourni par les assistés (point que nous aurions voulu voir traiter avec plus de détails dans l'ouvrage de M. V.), elles sont vite débordées. Les dons diminuent, les rentes sont réduites. D'autre part, le régime intérieur des hôpitaux et des hospices comporterait bien des réformes ; sans parler de la mauvaise construction des édifices, du régime hygiénique détestable, l'administration n'est parfois pas très vigilante, des abus se sont introduits. Les institutions charitables recourent aux aliénations, aux emprunts, puis elles réduisent le nombre de leurs assistés, elles vont même parfois jusqu'à fermer provisoirement leurs portes, suspendre l'exercice de leur bienfaisance : c'est plus qu'une crise, c'est une véritable faillite. Aussi cette situation lamentable attire-t-elle à la fois l'attention des fidèles et celle du pouvoir royal, et tandis que les aumônes et les dons progressent vers la fin du XVIIIe siècle, le gouvernement de l'ancien régime tente de réformer l'administration, et par les lettres patentes de 1761 (qui d'ailleurs ne semblent pas avoir été exécutées) réunit toutes les œuvres de charité en une seule et même œuvre appelée « l'Œuvre générale des pauvres de Provence ».

L'auteur eût pu s'arrêter à ce point de son étude et dégager de ses recherches la conclusion qu'elles comportent, à savoir que la charité hospitalière était mal organisée, appelait une réforme et que la Révolution allait avoir à se préoccuper de la solution de ce problème délicat et com-

plexe. Il ne l'a pas voulu ; il a entrepris encore de rechercher quelle part les différentes classes de la société, les différents corps politiques avaient eue au mouvement charitable. Cette fin du volume de M. V. est loin d'être exempte de reproches ; on y relève de graves lacunes. La bourgeoisie, qui est pourtant une « collectivité sociale », est complètement négligée. Si, d'autre part, le pouvoir royal figure bien parmi les « collectivités politiques » qui font l'objet d'un chapitre, l'action de la monarchie en matière d'assistance, si curieuse pourtant, n'est pas traitée avec l'ampleur et avec la précision qu'elle comporte. Il y a plus, M. V. a emprunté presque exclusivement les matériaux de sa thèse aux archives hospitalières. Les conclusions auxquelles il aboutit ne sauraient donc avoir une valeur absolue, une portée générale ; il convient de ne les accepter qu'avec la plus grande réserve.

Quelles que soient ces critiques, l'ouvrage de M. V. a de la valeur et rendra de réels services. Il est un des seuls essais d'histoire sociale que nous possédions sur la France moderne, et, par conséquent, tous ceux qui s'intéressent au XVIIIe siècle le liront avec profit. Il aura, nous l'espérons, cet effet, non de rendre inutiles, mais de provoquer d'autres efforts analogues ; et quelle que soit la valeur des ouvrages qui seront dans la suite consacrés au même sujet, il restera à M. V. le mérite d'avoir, le premier, tenté l'épreuve et indiqué la route.

Léon Cahen.

*
* *

Ant. Guilland. — **L'Allemagne nouvelle et ses historiens.** (Niebuhr, Ranke, Mommsen, Sybel, Treitschke), 1 vol. in-8 de 255 p. Paris (Alcan), 1900.

L'auteur, professeur d'histoire au Polytechnicum suisse, a réuni plusieurs études séparées (publiées en partie dans des revues), en les reliant par une introduction et une conclusion. C'est un travail d'histoire de la littérature, consciencieux, intelligent, exact, assez agréable à lire (sauf la langue), sans grande originalité. Les études sont de valeur inégale; le chapitre Treitschke est certainement le plus fortement pensé et le mieux écrit, le Sybel est remarquable par la pénétration ; le Mommsen est bien vivant ; les études sur les historiens plus anciens, Niebuhr et Ranke, sont affaiblies par une admiration conventionnelle. M. Guilland n'a pas pu secouer le joug du respect pour ces noms vénérés, il n'a pas gardé sa liberté de critique envers ces saints que l'Allemagne universitaire honore d'un culte officiel. Il n'a pas vu — ou il n'a pas osé dire — la puérilité et

l'aveuglement aristocratique de Niebuhr, ni la confusion et la faiblesse des idées générales de Ranke. Il n'a pas su — ou pas voulu tirer parti — de cette lamentable philosophie de l'histoire écrite par Ranke exprès pour Maximilien de Bavière, où se dévoile si clairement la médiocrité intellectuelle du maître. Il ne veut pas savoir que Ranke, de son vivant, affligeait ses admirateurs par sa vanité puérile d'anobli, et sa servilité envers les princes.

Il serait trop long de discuter les opinions de l'auteur sur chacun des historiens qu'il étudie; sauf les réserves indiquées plus haut, elles me paraissent justes et bien motivées. Sa conception d'ensemble est juste aussi; il n'est pas douteux que tous ces historiens ont été dominés par leurs sentiments nationalistes, et qu'ils ont fait de l'histoire un moyen de propagande pour l'unité allemande sous l'hégémonie prussienne. Peut-être M. G. exagère-t-il l'action réelle qu'ils ont exercée; l'unité était réclamée par tous les Allemands cultivés, par les républicains de 48 aussi bien que par les royalistes prussiens, l'idée n'en appartient pas en propre à ces historiens; et l'exécution ne leur doit rien, elle est l'œuvre de Bismarck, à qui ils n'ont, en ce temps, apporté aucun concours. Ils n'ont jamais été « les conducteurs de l'opinion publique allemande »; leur action a toujours été faible sur le monde politique, et les fonctionnaires n'avaient pas besoin d'eux pour être prussiens. Les déclarations de Schmoller et de Delbrück citées par M. G. prouvent l'illusion où se complaisent les universitaires flattés d'attribuer à des confrères un rôle prépondérant dans la vie publique, elles ne prouvent pas que ce rôle ait vraiment été joué.

La conclusion présente une comparaison juste et mordante entre les rêves des historiens prussiens et la réalisation sous Guillaume II. L'Empire allemand existe, mais il ne ressemble pas à l'image que ses admirateurs s'en faisaient, et l'Empereur lui-même est entré en conflit avec les plus prussiens de tous, Sybel et Treitschke.

L'ouvrage se termine par une bibliographie détaillée (20 pages) et par un index des noms.

Ch. Seignobos.

*
* *

Histoire d'Ivry-la-Bataille et de l'Abbaye d'Ivry. 1 vol. in-8 de 588 pp. Evreux, 1899.

Cet ouvrage a été rédigé par un membre de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, d'après les notes et pièces inédites recueillies par M. Mauduit, un érudit et laborieux magistrat,

enfant d'Ivry. C'est moins une monographie à lire qu'une collection de documents à consulter, collection méthodiquement faite, documents bien choisis, bien classés, bien commentés; la mise en œuvre ne pouvait guère être moins défectueuse : l'auteur a travaillé sur des notes recueillies par un autre, il a dû écrire son livre un peu vite et dans des conditions défavorables. Sous cette forme, le travail est pourtant d'une grande utilité : il donne une idée très exacte et très complète de la vie locale d'une seigneurie sous l'ancien régime.

Comme beaucoup de domaines, la baronnie d'Ivry changea souvent de propriétaire par suite des mariages, des discordes de famille, de la ruine des seigneurs ou de l'extinction de leur postérité. Au milieu du XVIe siècle Diane de Poitiers l'achète aux Luxembourg pour arrondir sa terre d'Anet et la fait entrer dans la famille de Lorraine. Au début du XVIIe, Mayenne est obligé de la vendre à la duchesse de Mercœur par qui elle passe pour un siècle aux Vendôme; de 1734 à 1789, elle fut tour à tour aux Conti, à Louis XV, au comte d'Eu, au duc de Penthièvre. Les aveux et dénombrements donnant les revenus et les charges du seigneur, la liste de ses officiers, sont publiés en appendice.

D'autres chapitres fournissent des renseignements pleins d'intérêt sur la navigation de l'Eure, prospère au XVIe siècle, sur les deux paroisses et la *noble charité* d'Ivry ; une suite de documents nous raconte la fondation et le fonctionnement d'une école primaire à la fin du XVIIIe siècle.

L'abbaye eut entre autres abbés illustres l'architecte Philibert Delorme et le crapuleux prieur de Vendôme; dès avant le XVIe siècle, mal administrée par ses abbés commendataires, elle vivait d'une vie précaire, et alla en se ruinant jusqu'à la Révolution : fondée pour 15 moines elle n'en avait plus alors que deux ; ce fut l'un de ces deux, le prieur dom Beaussart, qui dès avril 1795, à la prière des habitants d'Ivry, célébra le culte dans une des églises de la localité. En 1791 le revenu était évalué à 15.000 livres environ, dont un peu moins de la moitié pour les moines.

A noter la publication (p. 254) d'une lettre inédite de Mayenne, alors seigneur d'Ivry, au roi d'Espagne, après la défaite qu'il subit sur le territoire de sa seigneurie. Cette lettre, datée du 11 avril 1590, est une relation de la bataille du 14 mars; elle n'apprend rien sur les opérations militaires, mais donne des détails curieux sur la détresse financière du chef de la Ligue, et sur l'indiscipline de son armée.

Albert Cans.

*
* *

Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise (1540-1541), publiée, sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques, par A. Tausserat-Radel. 1 vol. in-8 de LXXIII-811 p. Paris (Alcan), 1900.

La publication de M. Tausserat-Radel, depuis longtemps annoncée, était impatiemment attendue. Quoique la correspondance de Pellicier fût inédite, on en connaissait l'importance; le rôle de l'évêque de Montpellier, comme diplomate et comme humaniste, avait été déjà mis en lumière par la thèse de M. Jean Zeller et les travaux de M. Omont. Aussi n'y avait-il plus grand'chose à dire de son ambassade à Venise de 1539 à 1542. Dans sa savante *Introduction*, M. Tausserat s'est donc borné à rappeler quelles étaient les grandes lignes de la politique suivie par la France avec la République et l'empire ottoman; il a surtout insisté sur les périodes de la vie de Pellicier qui précédèrent et suivirent la mission à Venise. Nous avons ainsi, maintenant, de l'évêque de Montpellier, une biographie rectifiée et complète autant que faire se pouvait, et à laquelle il sera bien difficile d'ajouter désormais quelque trait. Bien que cette correspondance eût fourni les matériaux de travaux excellents, l'intérêt n'en était pourtant pas épuisé. Les renseignements qu'elle contient sur le monde oriental et méditerranéen, l'Italie et l'Europe centrale, et sur les combinaisons et les conditions de la diplomatie d'alors, n'avaient pu être encore tous utilisés. Il était à souhaiter qu'une édition vînt mettre à la disposition des travailleurs toutes ces précieuses dépêches : sans doute l'espoir n'était plus permis de faire de grandes découvertes, mais une érudition exacte et profonde pouvait s'y déployer librement, y multiplier les petites trouvailles de détail, et finalement accomplir une œuvre qui, pour paraître au premier abord assez ingrate, n'en rendrait pas moins les plus grands services. La façon dont M. T.-R. a conçu et réalisé sa tâche d'éditeur nous semble de nature à satisfaire les plus difficiles.

Nous ne possédons plus que les dépêches de la seconde partie de l'ambassade de Pellicier (juillet 1540-août 1542); toutes celles de la première partie (début de 1539 à juin 1540) sont perdues, à l'exception de trois, conservées par Ribier et publiées par M. T.-R. à l'Appendice I. Les dépêches qui nous restent sont contenues dans trois mss. qui se trouvent l'un à la Bibliothèque Méjanes d'Aix, n° 199, le second à la B. N., fs. Clairambault, n° 570, et le troisième aux Archives du ministère des Affaires étrangères.

C'est d'après ce dernier, le meilleur, que M. T.-R. a établi son texte ; mais une table, à la fin de l'*Introduction* (LXIV-LXXII), donne la concordance de ces trois mss. Tous ces volumes ne contiennent que des copies, car les originaux sont aujourd'hui perdus, à l'exception des quatre lettres conservées au vol. 264 du fonds Dupuy (ff^os^ 117-120) et d'une cinquième, dont M. T.-R. ne parle pas, qui se trouve au vol. 265 de la même collection, ff^os^ 357-359 : c'est la lettre au roi, du 29 nov. 1540 (pp. 165-169 de l'édition). Dans les 405 lettres analysées ou publiées *in extenso*, que comprend cette correspondance, l'éditeur n'a pas laissé passer un nom important de personne ou de lieu, sans l'accompagner d'une note succincte propre à l'expliquer ou à le localiser. Les personnages dont le rôle a été le plus sérieux obtiennent même de véritables petites notices, et l'on appréciera l'importance de l'effort et la valeur du travail si l'on songe que la plus grande partie de ces notes a été tirée des sources mêmes et qu'elles ont été établies d'après des documents inédits. Les *Pièces originales* et les *Extraits des Comptes de l'Épargne* du vol. 1215 du fs. Clairambault ont été surtout mis à contribution. Sans doute on pourrait relever dans la masse de renseignements que nous présente M. T. quelques légères inexactitudes, il faudrait peut-être simplement dire des lapsus, difficilement évitables dans une œuvre si considérable : ainsi, p. 15, n. 1, Langey, en 1537, fut nommé simplement gouverneur de Turin ; il n'exerça la charge de lieutenant général ou vice-roi du Piémont qu'en 1540, et encore par interim, durant l'absence de d'Annebault, le titulaire, rappelé à la cour. De même on souhaiterait parfois que les notices individuelles fussent mieux fondues et plus complètes, car M. T.-R. nous rend insatiables : p. 33, n. 3, J.-J. de Passano fut chargé d'une importante mission à Venise au printemps de 1529 (Cf. fs. frs. 3000, 69-77), et il paraît n'avoir exercé véritablement l'intérim de l'ambassade que de la fin de 1538 à juillet 1539 ; — p. 124, n. 1, 742, Claude Dodieu a été ambassadeur auprès de Charles-Quint et l'a suivi dans ses voyages à partir de juin 1531 (cf. Clairt., 1215, 69 v°); — p. 225, n. 1, il faudrait ajouter à la notice sur Jean du Bellay deux courtes missions en Angleterre, août-sept. 1530, oct.-nov. 1531; et deux missions à Rome, février-avril 1534, juillet 1535-mars 1536 (celle-ci en compagnie de Pellicier) que M. T.-R., à vrai dire, indique ailleurs (XXVII et XXX) ; les dépêches de ces deux missions, de la dernière particulièrement, conservées en copies (B. N. fs. frs. 5499) auraient peut-être pu fournir quelques renseignements intéressants. De même le livre de M. Heulhard : *Rabelais en Italie*, que je ne vois nulle part cité, aurait pu être consulté avec fruit. On voit, par ces exemples, quelle sorte de reproches l'on peut faire à l'éditeur : au fond cela revient à com-

pléter les *Additions et Corrections* contenues à l'appendice IX, et si l'on songe à l'énorme labeur qu'a coûté l'établissement de ces notes, et à la quantité de renseignements précis fournis pour toujours, le fait de n'avoir à relever que de si minces détails constitue le plus appréciable des éloges.

A la correspondance de Pellicier, M. T. R. a joint un copieux Appendice qui comprend toute une série de documents destinés à compléter cette correspondance, à éclaircir l'histoire des manuscrits qui nous l'ont conservée, ou la biographie de l'évêque de Montpellier. Ce sont, outre les deux parties déjà mentionnées (I, Lettres de Pellicier durant la première période de son ambassade; IX, Additions et Corrections) : II, des Extraits de la correspondance de Georges de Selve, évêque de Lavaur, ambassadeur de François Ier auprès de Charles-Quint (7 août-5 octobre 1540); III, des Extraits de la correspondance de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, vice-roi en Piémont (5 juin-31 octobre 1542); IV, deux lettres d'une Hermiona Peliceria, parente et peut-être fille de Pellicier; V, l'Inventaire de la Bibliothèque de Guillaume Pellicier, d'après M. Omont; VI, des Extraits de la correspondance inédite de Claude Baduel, relatifs à Pellicier; VII, Une vie de Guillaume Pellicier par l'abbé de Folard (XVIIIe s.) ; VIII, des documents relatifs à l'acquisition en 1741, par le gouvernement de Louis XV, des papiers diplomatiques provenant de la bibliothèque de Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, et notamment du manuscrit de la correspondance de Pellicier. De tous ces morceaux, le plus important est la correspondance de Guillaume du Bellay, qui précisément commence au moment où cesse celle de Pellicier. M. T.-R. en apprécie justement la valeur, qui est grande. Il aurait peut-être pu se reporter aux vol. 5152-5155 du fs. frs. de la B. N., qui contiennent la plus grande partie des dépêches échangées de 1540 à 1542 entre Langey, la Cour et les Impériaux. A vrai dire il n'y a aucune lettre adressée à Pellicier; on voit Lagey surtout occupé d'assurer le passage des courriers, de surveiller les menées de Impériaux, de concentrer, comme Pellicier, les nouvelles d'un peu partout, et, lorsque la rupture est consommée, de mettre les troupes sur pied et de prendre les places importantes. Mais certainement ces lettres auraient pu fournir quelques renseignements utiles ou des éclaircissements précieux, sans que les dimensions du volume en eussent été considérablement accrues. Enfin, chose indispensable et que l'on ne peut estimer à trop haut prix, une table analytique détaillée de 60 pages termine l'ouvrage et lui permettra de rendre tous les services qu'on est en droit d'en attendre.

En terminant, qu'il nous soit permis de souhaiter que l'exemple de M. T.-R. soit suivi. Il n'est que trop vrai que les éditions de textes pour

le règne de François Ier sont jusqu'à présent en nombre insuffisant. A celles que nous possédons, M. Dorez ajoutera bientôt la correspondance de François de Dinteville, évêque d'Auxerre, qui fut ambassadeur à Rome du milieu de 1533 au début de 1532, et nous aimons à croire qu'il y joindra ce qui reste des dépêches du frère de celui-ci, le bailli de Troyes, ambassadeur à Londres en 1533 et en 1536. Mais combien d'autres diplomates dont les lettres, éparses dans les divers fonds de la Bibliothèque Nationale ou des Archives, mériteraient de voir le jour, à commencer par celles de Jean et de Guillaume du Bellay ! L'Académie des Sciences morales et politiques annonce (nov. 1899) qu'elle va commencer la publication d'une collection qui complétera celle des Ordonnances, et dont le *Catalogue des actes de François Ier* sera le cadre et la table des matières. Ce recueil sera infiniment précieux pour la partie administrative et le régime intérieur du règne. Ce qu'il faudrait encore, ce serait une *Correspondance politique de François Ier avec ses ambassadeurs*, conçue, par exemple, à l'imitation des *Letters and Papers* ou des *Calendars* anglais (quelques critiques que soulèvent ces publications), qui contiendrait les instructions, les dépêches, les lettres, les avis disséminés dans une foule de volumes à travers lesquels les inventaires, si détaillés qu'ils soient, sont des guides insuffisants. Ce dépouillement, fait une fois pour toutes, et avec méthode, constituerait une économie inestimable de temps et de peine ; il fournirait de plus une base solide, et à vrai dire indispensable, à l'histoire politique d'un règne sur lequel, il faut bien en convenir, nous sommes encore loin d'être parfaitement informés.

V.-L. Bourrilly.

CHRONIQUE

— M. Maurice Perrod, curé de Gevingey (Jura), raconte l'histoire des écoles et du collège de Salins en Franche-Comté (*Les écoles et le collège de Salins jusqu'en 1820*. Besançon, impr. Jacquin, 1899, 60 pages in-8). C'est une étude précise, impartiale, utile. Jusqu'au XVIIe siècle, le collège de Salins, privé d'une administration stable et de professeurs capables, fut assez médiocre. Ce ne fut qu'en 1641, lorsque le collège passa aux Oratoriens par suite d'un traité conclu avec la ville et approuvé par le roi d'Espagne, qu'il devint prospère et attira même des élèves étrangers. Les Oratoriens eurent, d'ailleurs, des difficultés à vaincre. Ils avaient naturellement pour ennemis le clergé séculier de Salins qui se voyait enlever l'éducation de la jeunesse, les Jésuites qui n'avaient pu créer un collège à Salins — les Jésuites de Dôle voulurent les empêcher d'enseigner la philosophie —, les Cordeliers qui prétendaient avoir le droit d'enseigner la théologie et la philosophie. Enfin ils eurent souvent des contestations avec la municipalité au sujet des réparations du collège, du nombre de régents à établir, etc. Les écoliers eux-mêmes ne furent pas toujours très disciplinés. Avant 1678, ils reprochent aux régents d'aimer la France, « de donner des thèmes en dérision de la province et du souverain ». En 1719, les élèves de philosophie ne veulent point qu'on leur enseigne les opinions du P. Quesnel. C'est bien là l'esprit franc-comtois, hostile à la France et aux nouveautés jansénistes. En 1790, il y avait six Pères oratoriens au Collège. Ils prêtèrent, en janvier 1791, le serment civique, puis en août 1792 ils se séparèrent. Le collège servit de prison, puis fut rendu à sa destination en 1797. Les professeurs nommés étaient tous d'anciens Oratoriens, sous la direction du P. Racle. A côté du collège il y avait des professeurs particuliers qui donnaient des leçons de sciences, de dessin, de grammaire, et qui, en dehors de leurs maigres émoluments, recevaient de la ville des pensions de 100 à 200 livres (au XVIIIe siècle).

P. S.

— M. Roger de Quirielle a publié dans la série des « Curiosités bourbonnaises » *le livre de raison des Goyard, bourgeois-agriculteurs de Bert* (*1611-1780*) (Moulins, libr. Durand, 1899, 108 pages in-8.) La plus intéressante de ces petites chroniques domestiques des Goyard est celle qui fut rédigée par Blaise Goyard de 1611 à 1643. Ces agriculteurs de Bert ont parmi leurs parents des officiers de justice ; l'un d'eux même a un petit office et dirige en même temps son exploitation rurale. Ils mènent une vie simple et honnête. Ils mentionnent les variations de prix du blé, du seigle, du vin, les bonnes et les mauvaises récoltes. Mais ils n'ont garde d'ou-

blier les événements politiques les plus importants pour le pays ou pour la France; et ce n'est pas la partie la moins attachante. Le Bourbonnais est une des routes naturelles qui font communiquer le nord de la France avec le midi. Aussi le pays est-il souvent parcouru par les armées. En 1632, c'est Gaston d'Orléans qui passe par le Bourbonnais pour aller en Auvergne et en Languedoc; « il avait avec lui grand quantité de peuple et des estrangiers que l'on nommait Pollacres » (Polonais) (p. 49). En 1642, l'armée du roi passe par la province pour se rendre en Catalogne. Ce sont alors des logements de gens de guerre auxquels résiste la ville de Moulins, et dont elle ne se fait dispenser que moyennant 45.000 livres. Ce sont aussi, sous le « règne du cardinal de Richelieu », des augmentations perpétuelles d'impôts, tailles, gabelles, qui entraînent des plaintes et même des émeutes où les maltotiers ne sont pas à l'abri des coups (1640) (p. 61). On pourrait multiplier les faits précis. Cela suffit à montrer l'intérêt de ces livres de raison qui nous permettent de saisir sur le vif la vie et l'état d'esprit des agriculteurs de l'ancien régime.

— Tous les ans paraît à Berlin une histoire politique de l'année écoulée. Ce recueil fondé, il y a trente-deux ans, par Wilhelm Müller, relate les événements du monde entier, surtout de l'Europe. L'année 1898 vient de paraître : *Politische Geschichte der Gegenwart XXXII Bd. Das Jahr 1898* (Berlin, Julius Springer, 1899, 404 pages in-8, prix : 4 M. 80). Trois tables facilitent la consultation du livre. La partie relative à l'empire d'Allemagne forme plus de la moitié du volume. On y trouvera traitées toutes les affaires intérieures et extérieures de l'Allemagne, les principaux discours de l'empereur, les efforts qu'il a faits et qu'il poursuit pour créer une marine digne du commerce extérieur de l'Allemagne, l'installation de l'Allemagne en Chine, les élections du Reichstag qui se traduisirent par le progrès du centre et de la « social démocratie » (le centre a 106 députés, et les socialistes 57, sur les 397 du Reichstag), la nécessité plus grande que jamais où se trouve l'Empire de s'appuyer sur le centre catholique, etc. L'histoire des autres pays est beaucoup plus brève, mais très suffisante. On regrettera seulement que celle des États hors d'Europe soit résumée en cinq pages, et que les événements intéressants des États-Unis d'Amérique, par exemple, si importants à tous égards, n'aient pas reçu le développement nécessaire. Quoi qu'il en soit, c'est un livre fort utile, que nous recommandons à tous ceux qui ont besoin de retrouver rapidement le détail des faits contemporains. P. S.

— Bossu, cul-de-jatte, gâteux, incapable de lier ses idées et même d'en avoir, ignorant la syntaxe et même l'orthographe, mais cependant atteint de la manie d'écrire, un monstre au physique et intellectuellement un crétin, tel fut le personnage dont M. Vattier s'est complu à narrer en détail la vie dans sa *Notice bibliographique, littéraire et critique sur Jacques-Léopold-Charles-Godefroy de la Tour, sixième comte d'Evreux, dernier duc de Bouillon* (1746-1802), (54 pp., Sedan). L'auteur a atteint son but, qui était de donner l'impression profonde d'une dégénérescence absolue. Mais il est permis d'estimer qu'il est exagéré de consacrer

50 pages à un sujet pareil ; et certainement les Annales des Ardennes auraient pu fournir à M. Vattier une matière moins ingrate et plus intéressante, même à un point de vue strictement local.

— M. Louis Bridier vient de publier sous le titre de : *Une famille française. Les de Lesseps* (in-8 de 533 p. Paris, Fontemoing, 1899), l'histoire de cette famille depuis la fin du XVIe siècle, date où elle apparaît en Guyenne, jusqu'à nos jours. Toute la première partie du volume, consacrée à la biographie détaillée de personnages obscurs, est très spéciale et n'intéresse guère l'histoire générale. Il pourrait en être autrement des chapitres où sont exposés la vie de Ferdinand de Lesseps et le percement de l'isthme de Suez ; mais ils ne contiennent pas de détails nouveaux. Ajoutons que l'ouvrage paraît fait avec conscience, et que l'auteur a eu à sa disposition bon nombre de documents privés notamment des correspondances, dont il donne d'abondants extraits.

— La brochure de M. Albert le Lorier, sur une *Levée de pionniers dans l'élection de Caen en 1587* (Extr. de la Revue de l'Intendance, 1899), porte un titre qui en indique suffisamment le sujet. Elle est faite avec des documents tirés des archives du Calvados. On y trouve des détails assez curieux pour l'histoire militaire, mais les notes et le texte témoignent trop souvent de l'inexpérience et de l'information insuffisante de l'auteur.

— Sous le titre : *Deux confesseurs de la foi à la fin du XVIIIe siècle* (1 vol. in-8 de 246 p. Vesoul, 1899), M. l'abbé Grenier raconte, surtout pour l'époque révolutionnaire, les destinées assez semblables de deux prêtres francs-comtois, l'abbé Patenaille et l'abbé Jacquinot. Exilés en Suisse comme insermentés, ils rentrèrent dans leur diocèse, l'un en avril 1795, l'autre deux ans plus tard, et pendant quelque temps purent exercer leur ministère en secret. Arrêtés après le 18 fructidor et considérés comme émigrés bien qu'ils n'eussent été que déportés, ils furent, après un simulacre de procès devant la commission militaire, fusillés à Besançon, l'un en décembre 1797, l'autre quelques semaines après. Ce petit volume, assez sobre et bien documenté, se termine par une courte notice sur deux autres prêtres francs-comtois. L'abbé Véraut rentra de Suisse dès juillet 1793 et put, en exerçant son ministère sous un déguisement de colporteur, déjouer toute surveillance ; après le Concordat il fit partie du nouveau clergé. L'abbé Bauleret, rentré en 1795, fut déporté à la Guyane où il mourut en novembre 1798.

— Dans sa *Monographie de la paroisse de Saint-Georges du Theil, du diocèse d'Evreux* (1 vol. in-8 de 256 p. chez l'auteur), dont il est le curé, M. l'abbé Heullant, se proposant surtout d'intéresser et d'édifier ses paroissiens, nous donne, plutôt qu'une histoire de la paroisse, une chronique minutieuse de la localité, mêlée de nombreuses digressions. Des points importants, comme les revenus et les charges de l'Église, la situation matérielle du curé, sont presque laissés de côté. Il faut, d'ailleurs, louer l'abbé Heullant de ses consciencieuses recherches dans les archives

départementales et paroissiales, et des renseignements intéressants qu'il donne notamment sur la *noble charité* du Theil, sur le rôle bienfaisant des moines du Bec dans la paroisse, et sur l'histoire de son église pendant la Révolution.

— Dans une monographie très complète, M. Louis Guédan (*Histoire de Bazoches depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 1 broch. de 58 p. Paris et Bazoches, 1899) nous renseigne sur l'histoire économique, administrative et ecclésiastique, sur l'archéologie et le folk-lore de la petite commune de Bazoches, patrie de Vauban, auquel sont consacrées les meilleures pages de cette intéressante plaquette. Il est regrettable toutefois que l'auteur ait cru devoir diviser son ouvrage en un trop grand nombre de courts chapitres, — division qui lui donne, aux yeux d'un lecteur superficiel, l'aspect d'un almanach local.

LIVRES NOUVEAUX

Documents. — *Bourrienne*. Mémoires. T. IV. 1 vol. in-18 de 659 p. Paris (Garnier). — Catalogue général des médailles françaises. Supplément : Louis XV (1715-1774) ; De Louis XVI à la Deuxième République ; De 1852 à 1899. 3 br. in-8 de 27, 32, 24 p. Mâcon (Impr. Protat). — Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise (1540-1542), pub. par A. Tausserat-Radel. 1 vol. in-8 de LXXIII-811 p. Paris (Alcan), 40 fr. — *Dast Le Vacher de Boisville*. Liste alphabétique des sous-maires, lieutenants de maires, prévôts, jurats, clercs de ville, procureurs-syndics et leurs substituts et trésoriers de la ville de Bordeaux de 1208 à 1790. 1 br. in-4 de 43 p. Bordeaux (Imp. Gounouilhou). — *Abbé Dehaines et Jules Finot*. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Nord, Archives civiles, série B. Chambre des comptes de Lille (art. 1 à 652). T. Ier (première partie), 1 vol. in-4 à 2 col. de XXIV-423 p. Lille (Impr. Danel). — *Louis Duval*. Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Orne, Archives ecclésiastiques, Série H. T. III. Abbayes de femmes. 1 vol. in-4 de LXVIII-332 p. Alençon (Impr. Renaut de Broise).

Histoire générale. — *André Alem*. Le marquis d'Argenson et l'économie politique au début du XVIIIe siècle. 1 vol. in-18 de 188 p. Paris (Rousseau), 3 fr. — *Franck Alengry*. Essai historique et critique sur la sociologie chez Auguste Comte. 1 vol. in-8 de XVII-512 p. Paris (Alcan), 10 fr. — *Alexandre Bérard*. La Convention (120 reproductions d'estampes de la Bibl. nat.). 1 vol. in-4. Paris (Soc. fr. d'éd. d'art (H. May), 6 fr. — *Fernand Bessière*. Le mariage des protestants au Désert de France au XVIIIe siècle. 1 br. in-8 de 40 p. Cahors (Impr. Coueslant). — *Blavin*. La condition et la vie des Français dans la régence d'Alger. 1 vol. in-8 de 104 p. Alger (Jourdan). — *Julien Bottet*. Le bannissement de J.-B. Rousseau. 1 br. in-8 de 34 p. Pau (Impr. Garet). — *Henri Bouchot*. Catherine de Médicis (Illustrations

d'après des documents contemporains). 1 vol. in-4 de 187 p. Paris (Boussod, Manzi, Joyant). — *Colonel Bourdeau*. Le Grand Frédéric T. Ier. 1 vol. in-8 de 339 p. Paris (Chapelot), 5 fr. — *F. Bouvier*. Bonaparte en Italie, 1796. 1 vol. in-8 de XII-745 p. (cartes et plans). Paris (Cerf), 7 fr. 50. — *Jules Breton*. L'art et les artistes. Nos peintres du siècle. 1 vol. in-16 de 260 p. Paris (Soc. d'éd. art.). — *Capne de Cugnac*. Campagne de l'armée de réserve en 1800. Première partie : passage du Grand-Saint-Bernard. 1 vol. in-8 de VI-727 p. (cartes, croquis, fac-sim. Paris (Chapelot). — *Jules Delafosse*. Figures contemporaines (Comte de Chambord ; Napoléon III ; Gambetta ; Bismarck ; Léon XIII ; Au Palais-Bourbon). 1 vol. in-18 de 387 p. Paris (Calmann Lévy), 3 fr. 50. — *Roger Delagrange*. Le premier comité de Constitution de la Constituante (1789), ses vues et ses projets. Un moment d'éclat du parti royaliste libéral en 1789. 1 vol. in-8 de 237 p. Paris (A. Rousseau). — *Drouot*. L'opposition du Parlement de Bretagne à l'amnistie de 1598. 1 br. in-8 de 51 p. Rennes (Impr. Ve Caillot). — *Comte Ducos*. La Mère du duc d'Enghien (1750-1822). 1 vol. in-8 (portrait). Paris (Plon), 7 fr. 50. — *Louis Ferstel*. Histoire de la responsabilité criminelle des Ministres en France depuis 1789 à nos jours. 1 vol. in-18. Paris (May), 2 fr. 50. — *E. Freyssinaud*. Bornage cadastral. Les Biens communaux en France (Origine ; État actuel ; Partage ; Bornage des communaux et des talus de routes ; constatation de leurs servitudes ; Loi du 17 mars 1898). 1 vol. in-8 de 113 p. Bray-sur-Seine (Impr. Colas). — *Gonzague-Privat*. L'équipage de « la Rosette ». Épisodes de la guerre franco-anglaise (1793-1802). 1 vol. in-8 de 307 p. Paris (Hachette), 7 fr. — *Henri Hénon*. L'industrie des tulles et dentelles mécaniques dans le Pas-de-Calais (1815-1900), 1 vol. in-8 de 115 p. Calais (Impr. des Orphelins). — *Paul Lafond*. L'art décoratif et le mobilier sous la République et l'Empire. 1 vol. in-4 de IV-227 p. (eaux-fortes). Paris (Laurens). — *Léon Lefébure*. L'organisation de la charité privée en France. Histoire d'une œuvre. 1 vol. in-8 de 352 p. Paris (Firmin-Didot), 5 fr. — *Paul Pfender*. Les Articles de Smalkade (1537), étude historique (thèse). 1 br. in-8 de 87 p. Paris (Impr. Wattier frères). — *Lt-coll de Philip*. Étude sur le service d'état-major pendant les guerres du premier Empire. 1 vol. in-8 de 309 p. Paris (Chapelot), 5 fr. — *Sambuc*. Le socialisme de Fourier. 1 vol. in-8. Paris (Larose), 5 fr. — *S. Siegler Pascal*. Un contemporain égaré au XVIIIe siècle. Les Projets de l'abbé de Saint-Pierre (1658-1743). 1 vol. in-8 de 292 p. Paris (Rousseau). — *Tondu-Nangis père*. La bataille de Montereau (18 février 1814). Avec notes, éclaircissements et carte par Paul Quesvers. 1 br. in-16 de VIII-72 p. (gr.) Montereau (Impr. Zanote). — *J.-L. Windenberger*. Essai sur le système de politique étrangère de J.-J. Rousseau. La République confédérative des petits États. 1 vol. in-8 de 316 p. Paris (Picard).

Histoire locale et biographies. — *Abbé J.-L. Adam*. Le Collège de Valognes. 1 br. in-8 de 33 p. (gr.), Évreux (Impr. Odieuvre). — *A. Auriol*. La Chartreuse de Castres au XVIe siècle, d'après un document inédit. 1 br. in-8 de 12 p. (plan). Toulouse (Impr. Chauvin). — *Dr Gilbert Ballet*. Histoire d'un visionnaire au XVIIIe siècle. Swedenborg. 1 vol. in-16 de XII-228 p. (portr.). Paris (Masson). — *R. P. Berthe*. Saint Alphonse de Liguori (1696-1787). 2 vol. in-8 de XV-721 p. (portr.), 732. Paris (Retaux). — *Commt de Blay de Gaïx*. Histoire militaire de Bayonne. T. Ier : De l'origine de Bayonne à la mort d'Henri IV. 1 vol. in-8 de V-391 p. (avec plans). Bayonne (Lamaignère), 7 fr. — *P. Dauthuile*. L'École primaire dans les Basses-Alpes, depuis la Révolution jusqu'à nos jours. 1 vol. in-8

de 362 p. (carte). Digne (Impr. Vial), 3 fr. — *Maurice Fenaille* (Préface et notes par *Maurice Vaucaire*). L'œuvre gravée de P.-L. Debucourt (1755-1832). 1 vol. in-4 de XXII-375 p. (14 pl. et gr.). Paris (Soc. des Bibliophiles françois (Morgond). 75 fr. — *Abbé P. Férel*. La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne. T. Ier : XVIe siècle ; Phases historiques. 1 vol. in-8 de VIII-462 p. Paris (Picard). — *Abbé Maxime Godefroy*. Le chevalier de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France ou Canada (1648-1703). 1 vol. in-8 de 102 p. Évreux (Impr. Odieuvre). — *Lucien Guillemaut*. Histoire de la Révolution dans le Louhannais (1783-21 septembre 1792). 1 vol. in-8 de IV-547 p. (gr.). Louhans (Impr. Romand).— *Louis d'Haucour*. L'Hôtel de ville de Paris à travers les siècles. 1 vol. in-8 de 802 p. (gr.), Paris (Giard et Brière). 25 fr. — *P.-S. de La Servière*. Un professeur d'ancien régime. Le Père Charles Porée, S. J. (1676-1741). 1 vol. in-8 de XL-490 p. Paris, Poitiers (H. Oudin). — *T. Lefebvre*. Le Finistère et les événements politiques de 1795 au 18 brumaire (novembre 1799) et à février 1800. 1 br. in-8 de 83 p. Morlaix (Impr. Mme Chevalier). — Lettres inédites de Guy Autret, seigneur de Missirien, correspondant de Pierre d'Hozier en Basse-Bretagne (1635-1660). Publ. par le comte de Rosmorduc. 1 vol. in-4 de VII-232 p. et pl. Saint-Brieuc (Impr. Prudhomme). — *A. de Noussanne*. Paris sous Louis XVI, et Paris aujourd'hui. 1 vol. in-8 de XV-296 p. (gr.). Paris (Firmin-Didot). — *G.-E. Papillaud*. Une paroisse de l'ancienne Saintonge (Montboyer) du XIVe siècle à nos jours. 1 vol. in-8 de 380 p. (gr.). Angoulême (Barraud), 5 fr. — *Louis Pierquin*. Mémoires sur Pache, ministre de la guerre en 1799 et maire de Paris sous la Terreur. Sa retraite à Thin-le-Moutier. 1 vol. in-8 de 277 p. (portr. et gr.) Charleville (Jolly), 6 fr. — *J.-E. Pillet*. Notice historique sur le collège de Verneuil. 1 br. in-18 de 33 p. Verneuil (Impr. Gentil). — *A. Prévost*. La Faculté de médecine de Paris, ses chaires, ses annexes et son personnel enseignant de 1794 à 1900. 1 vol. in-8. Paris (Maloine), 10 fr. — *Mme Edgar Quinet*. Cinquante ans d'amitié : Michelet-Quinet (1825-1875). 1 vol. in-18 de 377 p. Paris (Colin), 3 fr. 50. — *C. Raillard*. Pierre Leroux. 1 vol. in-8 de 186 p. Châteauroux (Langlois). — *Mgr B. Rameau*. La Révolution dans l'ancien diocèse de Mâcon. 1 vol. in-8 de 309 p. Mâcon (Impr. Protat). — *Ary Renan*. Gustave Moreau (1826-1898). 1 vol. in-8 (gr. et héliogr.). Paris (Gazette des Beaux-Arts), 15 fr. — *Lucien Sacy*. Historique de la Société mutuelle de prévoyance pour la retraite, fondée à Reims le 1er mai 1849 (du 1er mai 1849 au 1er mai 1899). 1 br. in-8 de 32 p. (portr.). Reims (Impr. Jostinart). — *L. Vuilhorgne*. Notice biographique sur Jean Pillet, historien de Gerberoy (1615-1691). 1 br. in-8 de 22 p. (fac-sim. d'autogr.). Beauvais (Impr. Lamiable).

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Administrateur-gérant :* FÉLIX MALTERRE.

Les Idées politiques de Fénelon

Jamais l'influence des évènements historiques sur les idées politiques ne s'est affirmée plus nettement qu'au XVIIe siècle. C'est pendant la période brillante du règne de Louis XIV, au moment où le système monarchique a atteint l'apogée de sa puissance, que la doctrine absolutiste, avec Bossuet, a trouvé sa formule définitive. C'est dans la périodes des revers, des désastres qui ont marqué la fin du règne, que la théorie chère au Grand Roi commence à être ébranlée. Non point que l'on attaque encore le fondement même de la doctrine, c'est-à-dire la conception de l'autorité souveraine, car pour la ruiner, il faudra tout un long travail de critique; mais déjà l'on combat le despotisme, les procédés de gouvernement dont Louis XIV a usé et abusé. Il y a là un revirement d'opinion, qui, déjà perceptible vers 1690, ne fait que s'accentuer dans la suite.

Jusqu'à ce moment, le grand éclat du règne en impose à tous les esprits. Sans doute certains signes eussent pu révéler à des yeux perspicaces les vices du régime : des révoltes populaires très graves ont éclaté dans tout le royaume. Mais, outre que les souffrances populaires n'attirent guère l'attention des contemporains, le décor brillant de la cour du grand roi aveugle tous ceux qui, à cette époque, peuvent représenter l'opinion publique. D'ailleurs, dans sa politique extérieure, Louis XIV montre encore une modération relative. Mais, à partir de 1680, le roi ne garde plus de ménagements. Ce sont tout d'abord les réunions en pleine paix qui émeuvent si vivement l'Europe; ce sont les attentats contre la tolérance presque séculaire, la révocation de l'édit de Nantes, les excès qui ont précédé et suivi cet acte; ce sont deux guerres ruineuses, la première provoquée par les abus de Louis XIV, qui ont soulevé contre la France la coalition de tous les souverains de l'Europe, la seconde, issue d'une querelle de succession, affaire de

famille, sans intérêt pour le royaume. On sait combien ces guerres désastreuses ont accentué les vices du gouvernement intérieur : le désordre des finances, le déficit sans cesse croissant, la création de nouveaux impôts, les défaites des armées, la misère générale, la famine, la détresse atroce des paysans, la désorganisation de toute l'administration : autant d'événements qui ont fait sur les contemporains une profonde impression. Et il est naturel que l'on ait attribué tous ces malheurs à l'excès de l'absolutisme et du gouvernement personnel.

Les premiers écrivains qui ont réagi contre le despotisme, contre les abus de l'autorité royale, ce sont des protestants : tel Jurieu, dès 1688, dans ses *Lettres pastorales*, tel l'auteur des *Soupirs de la France esclave*. Mais bientôt voici que des hommes, qui ne sont ni des révolutionnaires ni des révoltés, Fénelon, Saint-Simon, plus tard Boulainvilliers, vont énergiquement protester contre le despotisme. Le premier en date, celui dont les idées paraissent les plus originales et souvent les plus hardies, c'est incontestablement Fénelon.

I

Il n'est pas de notre sujet de raconter la vie du grand écrivain. Il suffira de rappeler qu'il est né en 1651, qu'il appartient, par conséquent, à la seconde génération du règne, infiniment moins respectueuse de Louis XIV que son aînée. Il convient aussi de ne pas oublier qu'en 1689 Fénelon est nommé précepteur du duc de Bourgogne. On sait la grande influence qu'il a exercée sur le prince, dont il fit l'éducation politique, et dont il sera toujours le confident. C'est pendant son préceptorat qu'il écrit les *Fables*, les *Dialogues des morts*, le *Télémaque*, où ses tendances politiques se marquent déjà fortement. Une première disgrâce vient l'atteindre en 1695, disgrâce dont *Télémaque*, encore manuscrit cependant, a peut-être été l'occasion : au lieu d'obtenir l'archevêché de Paris qu'il convoitait, Fénelon est relégué dans l'archevêché de Cambrai. L'affaire du quiétisme, à laquelle il fut directement mêlé, aggrave encore cette disgrâce ; obligé de se rétracter, il se confine jusqu'à sa mort dans son diocèse. Mais, dans l'exil, il reste en relations

constantes avec son ancien élève ; il est véritablement le centre de cette petite société de mécontents et de réformateurs, qui se groupent autour du duc de Bourgogne et qui comptent sur le futur règne pour faire triompher leurs idées ; c'est la coterie des Chevreuse, des Beauvillier, coterie à laquelle Saint-Simon lui-même se faisait honneur d'appartenir. Il est possible que les profondes déceptions que Fénelon a éprouvées, que la brusque interruption d'une carrière politique qu'il pouvait espérer très brillante aient influé sur ses idées.

Un fait remarquable, c'est que ses principaux ouvrages politiques datent de son séjour à Cambrai : dans cet exil ont été écrits l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, les *Plans de gouvernement concertés avec le duc de Chevreuse pour être proposés au duc de Bourgogne* (novembre 1711), les *Mémoires sur la guerre de la succession d'Espagne* (1710). Quant à l'*Essai philosophique sur le gouvernement civil, selon les principes de feu M. François de Salignac de la Mothe-Fénelon, archevêque de Cambrai*, qui a été publié par l'Écossais Ramsay, il n'a pas été écrit par Fénelon lui-même, mais il semble si bien refléter sa pensée qu'on ne peut en négliger l'étude [1].

II

Sur la nature même de l'autorité souveraine, Fénelon adopte la conception des théoriciens absolutistes ; personne en France au XVIIe siècle, sauf Jurieu, n'a osé s'attaquer au principe fondamental sur lequel reposait la société monarchique. — L'*Essai philosophique sur le gouvernement civil* reconnaît à l'autorité un caractère sacré. La source de cette autorité, c'est Dieu lui-même ; c'est lui encore qui établit les distinctions sociales, la diversité des conditions, et le principe de subordination, sans lequel il n'y aurait point de société, existe en vertu de la volonté divine : « Violer les droits de la subordination établie est donc un crime de lèse-majesté divine ; vouloir renverser la supériorité des rangs, réduire les

1. J'ai pu observer que les idées de l'*Essai philosophique* concordent presque toujours avec les idées exprimées par Fénelon lui-même.

hommes à une égalité imaginaire, envier la fortune et la dignité des autres, ne se point contenter de la médiocrité et de la bassesse de son état, c'est blasphémer contre la Providence, c'est attenter sur les droits du souverain père de famille qui donne à chacun de ses enfants la place qui lui convient »[1].

Ce qui légitime l'autorité souveraine du gouvernement, ce n'est pas seulement son origine divine, ce sont encore des faits purement naturels. Si les hommes pouvaient suivre la loi naturelle, obéir à la raison, s'ils n'étaient pas pervertis par la passion, ils pourraient se passer de lois, de gouvernement, de propriété. Mais les passions ont dominé l'homme; ainsi s'est établi cet état de nature où la raison est impuissante, « où il n'y a ni propriété, ni domaine, ni droit, si ce n'est celui du plus fort ». Le gouvernement a donc été nécessaire pour le rétablissement de l'ordre et la protection des faibles : « Le gouvernement est absolument nécessaire pour régler la propriété des biens et le rang que chacun doit tenir dans la société, afin que tout ne soit pas en proie à tous, et que chacun ne soit pas l'esclave de tous ceux qui sont plus forts que lui. » Et c'est pourquoi aussi il faut que tout gouvernement soit, non pas arbitraire, mais absolu, c'est-à-dire constitue « une puissance qui juge en dernier ressort »[2]. — Cette théorie, longuement développée dans l'*Essai philosophique*, nous la retrouvons, plus brièvement, mais tout aussi nettement exprimée, dans le *Supplément à l'Examen de conscience* : comme les passions nous aveuglent, comment a-t-on pu faire respecter la loi naturelle, qui consiste à préférer le bien public à l'intérêt particulier ? Par l'établissement de lois civiles et d'une autorité suprême « qui jugeât en dernier ressort » ; sans cette autorité, « il y aurait autant de gouvernements arbitraires qu'il y a de têtes » ; sans elle on ne saurait obtenir l'ordre ni la paix[3].

Fénelon pense que l'autorité doit être absolue, quelle que soit la forme du gouvernement. Aussi combat-il la théorie du contrat

---

1. *Essai philosophique sur le gouvernement civil*, chap. VI.
2. *Ibid.*, chap. V.
3. *Supplément à l'Examen de conscience*, chap. II. — Dans les *Dialogues des Morts*, on trouve déjà exprimée l'idée qu'il ne saurait y avoir de société sans une subordination légitime; voy., par exemple, le *Dialogue de Coriolan et de C. Camillus* (nº XXXIV).

entre le peuple et le souverain, la théorie de la souveraineté originaire du peuple, si chère « aux amateurs de l'indépendance » : « il est vrai, ajoute l'*Essai philosophique*, que le consentement libre ou forcé, exprès ou tacite d'un peuple libre à la domination d'un ou de plusieurs peut bien être un canal par où découle l'autorité suprême, mais il n'en est pas la source ». La source de cette autorité dérive, en effet, de la volonté divine[1].

Ainsi, pour Fénelon, comme pour l'immense majorité de ses contemporains, l'on ne saurait contester le principe de l'autorité souveraine. Il reconnaît bien comme Bossuet qu'il peut exister légitimement plusieurs formes de gouvernement. Mais la forme du gouvernement une fois établie dans chaque pays, il ne doit plus être permis aux particuliers de la changer, de l'altérer, de la détruire « sans le concours de la puissance souveraine ». Rien de plus dangereux que de laisser aux sujets le droit de modifier le régime établi, car, dans ce cas, « il n'y a plus de règle fixe pour arrêter l'inconstance de la multitude et l'ambition des esprits turbulents, qui entraîneront sans cesse la populace sous le prétexte spécieux de réformer l'État et de corriger les abus ». Même les formes les plus imparfaites, il faut les conserver, car il est essentiel de s'en tenir aux coutumes anciennes[2]. Dans le *Supplément à l'Examen de conscience*, Fénelon affirme aussi nettement qu'il faut toujours accepter la forme du gouvernement existant, la respecter, ne rien bouleverser, car le despotisme de la multitude ne lui semble pas moins dangereux que le despotisme d'un souverain, puisqu'il aboutit toujours à la tyrannie[3].

Ainsi, la révolte n'est jamais permise, contrairement à ce que prétendent « les républicains outrés », qui pensent que le peuple a le droit de se soulever contre les princes injustes, de les déposer et de les traiter en criminels, car ce serait tomber dans l'anarchie, c'est-à-dire dans une tyrannie sans fin. Les particuliers sont d'ailleurs incapables de juger les affaires publiques ; ils n'ont pas les lumières suffisantes pour voir si les mesures prises par le souverain

---

1. *Essai philosophique*, chap. VI.
2. *Essai philosophique*, chap. VII.
3. *Supplément à l'Examen de Conscience*, chap. II.

sont justes et nécessaires[1]. En un mot, les individus ne peuvent avoir aucune action sur l'autorité. Cet *anti-individualisme*, qu'on nous permette l'expression, est un produit naturel de la doctrine absolutiste ; seuls les partisans de la souveraineté populaire pourront reconnaître les droits politiques des citoyens.

Ce n'est pas que Fénelon ne croie le souverain tenu à certaines règles ; mais ces règles lui sont imposées, non par un contrat, mais par un devoir d'ordre supérieur. Il est une loi fondamentale, qui, antérieurement à tout contrat, s'impose au souverain, c'est l'amour du peuple, c'est le bien public : « ce n'est point pour lui-même que Dieu l'a fait roi ; il ne l'est que pour être l'homme des peuples ». Il faut que le souverain se pénètre du sentiment de ses devoirs ; mais il n'est responsable de ses actes qu'envers Dieu[2].

Comme Bossuet, Fénelon est encore persuadé que le meilleur régime, c'est le régime monarchique. La monarchie, il est vrai, peut conduire au despotisme ; mais les autres formes de gouvernement aboutissent souvent aux mêmes abus de l'autorité. Le gouvernement populaire est à son avis tout à fait déplorable, car la multitude est incapable de gouverner, et, en fait, elle n'exerce jamais réellement le pouvoir car ce sont toujours quelques personnes qui dominent la foule ; la démocratie dégénère fatalement en tyrannie[3]. — Et que penser d'un gouvernement mixte, où il y a partage de la souveraineté entre les rois, les nobles et le peuple ? Ce partage de souveraineté « loin de faire un équilibre de puissances » est un élément de désordre et aboutit souvent soit au despotisme soit à l'anarchie, comme le montrent les révolutions de la République romaine ou de l'Angleterre[4].

Une autre conséquence de la théorie absolutiste, c'est de considérer l'inégalité de pouvoir, qui existe en fait entre les hommes, comme un phénomène naturel. L'*Essai philosophique* déclare que cette inégalité provient soit de « l'ordre de la génération », puisque

---

1. *Essai Philosophique*, chap. X. — Voyez la même conception dans le *Dialogue de Socrate et d'Alcibiade* : « L'anarchie n'est le comble des maux que parce qu'elle est le plus extrême despotisme. » (*Dialogues des Morts*, nº XVII.)
2. *Supplément à l'Examen de Conscience*, chap. II.
3. *Essai philosophique*, chap. XVI.
4. *Ibid.*, chap. XII, XIII et XIV.

le père a une supériorité naturelle sur ses enfants, soit des qualités personnelles, car certains hommes, par la valeur de leur esprit, par leur sagesse et leur vertu, naissent propres à gouverner les autres [1].

L'*Essai* reconnaît cependant que certaines institutions essentielles, sans lesquelles il ne pourrait y avoir de société, ne reposent pas sur la nature des choses : tels le droit héréditaire des terres et le droit héréditaire des couronnes, qui découlent, l'un et l'autre, d'une nécessité sociale. Rien n'est plus contraire à la nature que le partage inégal des biens, et aussi que le fait que l'autorité soit transmise à un homme par l'hérédité. Mais l'ordre et la paix rendent ces règles nécessaires : « Le droit héréditaire des couronnes et celui des terres n'ont, à la vérité, aucun fondement dans le droit naturel et primitif; mais ils sont tous deux fondés sur les mêmes principes du droit civil et doivent être tous deux également inviolables dans tous les pays où ils sont établis ». Quiconque voudra contester le principe de l'hérédité politique devra aussi reconnaître que le principe de l'hérédité des biens n'a pas non plus de fondements naturels. Le même raisonnement pourra être tenu « par un fier républicain et par un voleur de grand chemin ». Et on lit encore dans l'*Essai philosophique* cette phrase significative : « Le droit de domaine et le droit de domination étant tous deux fondés sur la nécessité de conserver l'ordre, l'ancienne possession de la souveraineté en rend l'autorité légitime, par les mêmes raisons que l'ancienne possession des terres en rend la possession légitime. » Ainsi, Fénelon soutient avec Bossuet que la propriété n'est pas un droit naturel, qu'elle n'est pas antérieure à l'établissement d'une société réglée, contrairement à ce que croient les théoriciens libéraux de l'école de Locke. Il est curieux de constater que la conception de Bossuet et de Fénelon ne sera reprise que par les penseurs qui contesteront la légitimité du droit de propriété, au moment même où le principe de la monarchie absolue sera fortement ébranlé [2].

Jusqu'ici Fénelon semble adhérer sans restriction aucune à la théorie absolutiste. Mais, en réalité, par certains traits généraux de sa doctrine, il se distingue déjà de Bossuet et des théoriciens de la

1. *Essai philosophique*, chap. IV.
2. *Ibid.*, chap. X.

même école. Ainsi, pour lui le principe religieux n'est pas le seul qui domine la politique; l'idée morale joue un grand rôle. La garantie des sujets n'est pas seulement assurée par les devoirs du roi envers Dieu, mais par le devoir moral du roi. Il affirme encore que « la règle est la même dans la politique que dans la morale »[1]. Il considère donc que le fondement de la politique n'est pas uniquement théologique.

Puis, tandis que Bossuet, Hobbes et les autres théoriciens absolutistes déclarent que l'homme est naturellement pervers et insociable, Fénelon voit en lui un être naturellement bon et fait pour vivre avec ses semblables : « Les hommes naissent sociables par la loi commune et immuable de leur nature intelligente, par l'indigence corporelle et par l'ordre de la génération. » C'est une idée monstrueuse de soutenir que l'homme, à l'origine, n'est devenu sociable que par la crainte d'être opprimé. Il ne nie pas l'influence des passions, qui rendent nécessaires le gouvernement et la subordination; « mais être sociable, c'est un caractère essentiel de l'humanité[2] ». — On le voit, tandis que Hobbes et Bossuet sont profondément pessimistes, il y a, chez Fénelon, un optimisme véritable. Or, penser que la nature humaine n'est pas mauvaise, c'est croire aussi que la société humaine peut devenir meilleure qu'elle n'est, qu'on peut la rendre moins imparfaite. L'optimisme tend invinciblement à l'esprit de réforme.

III

Mais voici qui distingue encore plus nettement Fénelon des théoriciens absolutistes : alors que ceux-ci considèrent comme un idéal non seulement le système monarchique, mais le gouvernement même de Louis XIV, il ne craint pas de critiquer fortement les fautes de l'administration royale. Rien de plus caractéristique à cet égard que son *Mémoire sur la situation déplorable de la France*, qui date de 1710 : « Pour moi, écrit-il, si je prenais la liberté de juger

1. Cf. Faguet, *Dix-septième siècle, études littéraires*, p. 361.
2. *Essai philosophique*, chap. III.

l'état de la France par les morceaux du gouvernement que j'entrevois sur cette frontière, je conclurais qu'on ne vit plus que par miracle, que c'est une vieille machine délabrée qui va encore de l'ancien branle qu'on lui a donné et qui achèvera de se briser au premier choc. » Le grand mal, c'est que personne ne voit la vraie situation et que personne surtout ne veut la voir. Et il signale les principaux abus : les soldats ne sont pas payés ; on les traite indignement, on les laisse mourir de faim, on abandonne les blessés sans les soigner ; comment s'étonner que les soldats soient toujours disposés à se mutiner ? Les intendants, par leurs exactions, font autant de ravages que les maraudeurs : « On ne peut plus faire le service, ajoute-t-il, qu'en escroquant de tous côtés ; c'est une vie de Bohêmes et non pas de gens qni gouvernent. Il paraît une banqueroute universelle de la nation. » Le gouvernement « tombe dans l'opprobre », au-dessous même de l'Espagne. Il pense qu'il n'y a qu'un seul remède à tant de misères : faire la paix ; il faut que le roi sacrifie l'intérêt de sa gloire au salut du royaume [1]. — Déjà l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté* n'était qu'une critique à peine déguisée de la politique de Louis XIV et de ses procédés de gouvernement.

Fénelon ne se contente pas de constater les faits, il en recherche les causes, et il en arrive à penser que c'est à un excès de despotisme qu'il faut attribuer les fautes du règne. Il ne conteste pas à l'autorité royale le pouvoir souverain : c'est le roi qui, seul, a le droit de faire les lois, de décider de la paix et de la guerre, d'établir les impôts. Mais il pense que cette autorité ne doit pas être sans limites. Si le monarque a le droit d'empêcher la célébration publique de certains cultes, il ne peut agir sur la croyance intérieure de ses sujets ; et surtout il ne possède de droits sur leurs personnes et sur leurs biens que dans la limite fixée par les lois. L'autorité souveraine ne doit s'exercer qu'en vue de l'intérêt public : « Toute loi faite, toute guerre déclarée, tout impôt levé dans une autre vue que celle du bien public est un violement des droits essentiels de l'humanité [2]. »

---

1. Les mêmes idées sont exposées dans le *Mémoire sur les raisons qui semblent obliger Philippe V à abdiquer la couronne d'Espagne* (1710).
2. *Essai philosophique*, chap. XI.

Personne jusqu'à lui n'a réclamé aussi fortement le respect des droits de l'individu. Ce n'est point qu'il expose théoriquement la nature de ces droits, mais par la critique des abus dont les particuliers étaient alors les victimes, il en dégage naturellement la notion. Dans l'*Examen de conscience*, il insiste longuement sur les attentats que commettent les agents de l'autorité contre les individus. Il blâme les expropriations arbitraires : « N'avez-vous rien pris à aucun de vos sujets par pure autorité et contre les règles ? » Injustes sont les taxes dont l'établissement a été provoqué non point par le véritable intérêt de l'État, mais par les prétentions personnelles du roi : « N'avez-vous point appelé nécessité de l'État ce qui ne servait qu'à flatter votre ambition, comme une guerre pour faire des conquêtes et pour acquérir de la gloire ? N'avez-vous point appelé besoins de l'État vos propres prétentions ? Si vous aviez des prétentions personnelles pour quelque succession dans les États voisins, vous deviez soutenir cette guerre sur votre domaine, sur vos épargnes, sur vos emprunts personnels ou, du moins, ne prendre à cet égard que les secours qui vous auraient été donnés par la pure affection de vos peuples, et non pas les accabler d'impôts, pour soutenir des prétentions qui n'intéressent pas vos sujets ; car ils ne seront point plus heureux, quand vous aurez une province de plus [1]. »

Dans les conventions conclues avec les particuliers, le roi abuse trop souvent de son pouvoir. Quoi de plus odieux encore que les excès des traitants, que la façon dont le gouvernement viole les constitutions de rentes ? Il faut que le roi renonce à toutes ces pratiques [2]. Il devrait respecter jusqu'aux droits de ses plus humbles sujets. On se croit tout permis à l'égard des soldats, que l'on recrute par des enrôlements arbitraires et dont on ne paie qu'irrégulièrement la solde [3]. Fénelon fait une critique très vive des institutions militaires de son époque : « Laisser prendre les hommes sans choix et malgré eux, faire languir et souvent périr toute une famille abandonnée par son chef ; arracher le laboureur de sa charrue, le tenir dix, quinze ans dans le service, où il périt souvent de misère, dans

1. *Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, art. III, § XIV.
2. *Ibid.*, § XXI.
3. *Ibid.*, § XXV.

leshôpitaux dépourvus de secours nécessaires ; lui casser la tête ou lui couper le nez s'il déserte : c'est ce que rien ne peut excuser ni devant Dieu ni devant les hommes. » Qu'on choisisse donc dans chaque village les jeunes hommes qui n'ont pas de famille à nourrir, dont l'absence ne peut nuire ni à l'agriculture, ni aux autres métiers ; qu'on ne les garde que quelques années, qu'on leur donne la solde qui leur est due et qu'on les traite convenablement[1]. — Même avec les galériens, il faut agir selon les règles de la justice : « Avez-vous eu soin de faire délivrer chaque galérien d'abord après le terme réglé par la justice pour sa punition ? » Mais, dira-t-on, l'on manquerait de rameurs, si l'on observait strictement la légalité. « La justice est préférable à la chiourme », conclut Fénelon[2]. En un mot, il veut que le roi respecte les droits de tous ses sujets, même des plus infimes, même des criminels : c'est demander la diminution de l'arbitraire gouvernemental, c'est réclamer pour les individus des garanties légales.

IV

Ainsi, la principale réforme que prêche Fénelon, c'est la suppression du despotisme. Il reconnaît bien au roi une autorité supérieure. Sa fonction est de diriger le gouvernement, d'être à la tête de la justice pendant la paix comme à la tête de l'armée pendant la guerre. Comme justicier, il est véritablement souverain : « Le roi est le premier juge de son État ; c'est lui qui fait les lois ; c'est lui qui les interprète dans le besoin ; c'est lui qui juge souvent dans son conseil suivant les lois qu'il a établies ou trouvées déjà établies avant son règne ; c'est lui qui doit redresser tous les autres juges. » Ses conseillers d'État ou ses ministres n'ont point d'autorité par eux-mêmes ; ils ne font qu'exécuter ses ordres[3].

Mais le roi, s'il a un pouvoir supérieur, doit toujours obéir à la loi, consacrée par toute la nation, et que rien ne peut ébranler : « Le souverain, dit-il, dans un de ses *Dialogues des morts*, doit être le plus obéissant à la loi ; sa personne, détachée de la loi, n'est rien,

1. *Examen de conscience*, art. III, § XXXIII.
2. *Ibid.*, art. III, § XXIV.
3. *Ibid.*, art. I, § VII.

elle n'est consacrée qu'autant qu'il est lui-même la loi vivante donnée pour le bien des hommes[1]. » Jamais non plus le roi ne doit abuser de son pouvoir pour lever sur ses sujets des taxes injustes. Soulager les peuples, ne prendre sur eux que ce qui est absolument indispensable aux besoins de l'État ; pour les dépenses royales, se contenter des revenus du domaine ; régler les impôts sur la situation économique des provinces : telles sont les règles que le souverain doit fidèlement observer.

Si l'autorité royale opprime souvent les sujets, c'est le fait des institutions despotiques. Mais le despotisme est de date récente ; il est contraire au principe même de la monarchie française. Aussi, pour garantir le peuple contre l'arbitraire du gouvernement, n'est-il point nécessaire de créer un régime nouveau ; il suffit de revenir aux traditions anciennes. Exiger qu'aucune levée de subsides extraordinaires ne puisse être ordonnée sans le consentement des sujets, ce n'est pas innover, c'est rétablir une règle ancienne tombée en désuétude : « Vous savez, dit Fénelon, qu'autrefois le roi ne prenait jamais rien sur les peuples par sa seule autorité : c'était le Parlement, c'est-à-dire l'assemblée de la nation, qui lui accordait les fonds nécessaires pour les besoins extraordinaires de l'État. Hors de ce cas, il vivait de son domaine. Qu'est-ce qui a changé tout cela, sinon l'autorité absolue que les rois ont prise[2] ? »

Il faut donc restaurer l'ancien système, c'est-à-dire le régime monarchique tempéré par l'aristocratie. L'aristocratie, héréditaire comme la monarchie, aura pour fonction, non de diriger le gouvernement, mais de contribuer à la confection des lois qui ne pourront être promulguées sans son consentement. Quant au peuple, il ne jouira pas de ce privilège, mais cependant il ne sera pas exclu tout à fait des affaires publiques, puisqu'aucun impôt ne pourra être établi sans son assentiment.

---

1. *Dialogue de Socrate et d'Alcibiade* (*Dialogues des Morts*, nº XVII). Cf. le *Dialogue de Gélon et de Dion* (*ibid.*, nº XXII) : « Le prince ne doit exercer l'autorité que pour le maintien des lois et le bien du peuple. »

2. *Examen de conscience*, art. III, § XVIII. — Sur les conséquences funestes du despotisme, voy. encore les *Dialogues de Xerxès et de Léonidas*, de *Solon et de Pisistrate*. Fénelon reproche aussi à Richelieu l'abus qu'il a fait de son autorité ; cf. les *Dialogues des cardinaux Ximènes et de Richelieu*, du *cardinal de Richelieu et du chancelier Oxenstiern*.

V

Dans les *Plans de gouvernement*, Fénelon décrit avec précision le régime qu'il espère voir adopté un jour. Il propose la création de trois séries d'assemblées. Ce seront d'abord les assemblées de diocèses, chargées de fixer l'assiette des impôts et d'en régler la perception suivant le cadastre qui sera dressé. Puis dans chacune des provinces, qui seront au nombre de vingt, on créera une assemblée d'états, composée des députés des trois ordres de chaque diocèse, qui aura pour principale fonction de « policer, corriger, destiner les fonds », de proportionner les impôts à la richesse du pays. Grâce au zèle des députés, on parviendra sans doute à supprimer la gabelle, les cinq grosses fermes, la capitation, le dixième. L'établissement des états provinciaux permettra de diminuer le poids de la centralisation, de supprimer les intendants. Le roi, pour surveiller ses agents, se contentera d'envoyer de temps en temps dans les provinces des commissaires extraordinaires.

Au-dessus de ces assemblées figureront les états généraux du royaume. Leur composition sera tout aristocratique : chaque diocèse déléguera à l'Assemblée l'évêque, un seigneur d'ancienne et haute noblesse, élu par les nobles, et un député du tiers également élu par son ordre. Les attributions des états généraux seront vraiment considérables ; en effet, ils contrôleront les actes des états provinciaux, voteront la levée des subsides, donneront leur avis sur les entreprises de guerre ou de navigation, corrigeront les abus naissants. Ils seront périodiques ; le roi les convoquera tous les trois ans, et la durée des sessions ne sera pas limitée. Ces états différeront donc de ceux qui ont existé jusqu'alors, car ils étendront leurs attributions à toute l'administration, aux questions économiques, à la politique étrangère. Bien qu'aristocratiques, ils devront abolir les privilèges excessifs, les lettres d'état abusives, ils puniront les violences des seigneurs, s'opposeront à leurs empiètements et les empêcheront de laisser des terres incultes [1].

---

1. *Plans de Gouvernement*, art. II, § 3.

Toutefois, les tendances aristocratiques de Fénelon ne sont pas douteuses. C'est ainsi qu'il propose toute une série de réformes destinées à favoriser la noblesse : l'éducation des enfants nobles sera à la charge du roi ; les officiers, les dignitaires de la cour seront choisis parmi les gentilshommes; pour améliorer la situation matérielle des nobles, on créera des majorats, des substitutions, on leur permettra même le commerce en gros et on leur ouvrira la carrière de la magistrature; les anoblissements seront défendus ainsi que les mésalliances. Fénelon veut donc conserver à la noblesse tous ses honneurs, toutes ses prérogatives et même accroître le nombre de ses privilèges. Toutefois, il ne songe pas, comme Saint-Simon, à donner la prépondérance politique à la haute aristocratie, aux ducs et pairs, et il ne semble pas faire de distinction entre les nobles titrés et les simples gentilshommes [1].

En somme, c'est une sorte de régime constitutionnel que propose Fénelon, régime tout aristocratique encore. Mais si timide que nous paraisse son programme, il est cependant en contradiction avec les institutions existantes, et, par suite, il constitue comme une protestation contre le régime établi.

VI

Plus résolument réformateur encore nous apparaît Fénelon, lorsqu'il réclame la suppression d'un certain nombre des abus les plus graves de l'administration royale. Il s'élève contre les créations d'offices, impôts déguisés dont le peuple fait tous les frais et qui l'oppriment durement : « Pour cent mille francs qu'on vous donnera, par exemple, sur une création d'offices, vous livrez le peuple pour cinq cent mille francs de vexation qu'il souffrira sans remède. » Ces multiplications d'offices, déclare-t-il encore, ont pour effet de rendre la justice de plus en plus vénale, d'en empêcher la réforme, et leurs conséquences financières sont encore plus déplorables [2]. Si l'on veut, d'ailleurs, sauver l'État de la ruine, il faut établir pour la cour un ordre régulier de dépenses, diminuer le

1. *Plans de Gouvernement*, art. II, § 5.
2. *Examen de conscience*, art. III, § XIX.

luxe, réduire les pensions, les appointements, améliorer l'administration financière, et éteindre le plus rapidement possible les dettes [1].

Fénelon demande encore une réforme complète de l'armée. La paix conclue, on ne devra garder que cent cinquante mille soldats. N'avoir que peu de places fortes, peu de régiments, mais bien disciplinés, tel est le meilleur régime. On perfectionnera le système de la milice ; contrairement à l'usage établi, il faut que les enrôlements soient libres, que les miliciens reçoivent leur congé exactement après cinq ans de service, qu'on n'accorde jamais d'amnistie pour les actes de violence [2].

Ce qui nuit le plus à la bonne administration de la justice, c'est la vénalité des charges. On la diminuera autant que possible, et alors on pourra assurer le recrutement de magistrats intègres et instruits. La maxime à adopter doit être : peu de tribunaux, peu de juges, peu de lois. Fénelon, malgré ses tendances aristocratiques, demande que l'on réduise les justices seigneuriales, qu'elles n'aient à connaître que des causes purement domaniales et qu'elles soient toujours soumises à la justice royale [3].

Fénelon indique aussi quelles sont, suivant lui, les conditions indispensables de toute réforme administrative. Il convient tout d'abord de choisir avec soin les fonctionnaires, de surveiller avec le plus grand soin tous leurs actes, d'écouter les plaintes qui peuvent être proférées contre leur conduite et de faire bonne justice de leurs abus [4]. Il est nécessaire encore de payer convenablement les employés subalternes, pour qu'ils ne soient pas tentés de commettre des malversations [5]. Enfin, la condition de toute bonne administration, c'est encore de connaître les ressources du royaume ; il importe donc de faire faire des « dénombrements », l'on dirait

---

1. *Plans de gouvernement*, art. II, § 2.
2. *Ibid.*, art. II, § 1.
3. « Nulle justice aux seigneurs particuliers, ni au Roi dans les villages de sa terre » (*ibid.*, art. II, § 6). — Dans le *Dialogue de Solon et de Justinien* (*Dialogues des Morts*, nº XIII), Fénelon déclare aussi que rien n'est pernicieux comme la multitude des lois : « Pour bien gouverner un peuple, dit-il, il faut peu de juges et peu de lois ».
4. *Examen de conscience*, art. III, § 15.
5. *Ibid.*, art. III, § 17.

aujourd'hui des statistiques, complets et détaillés de la population et des métiers, de posséder des renseignements précis sur l'industrie et le commerce des diverses provinces[1].

Sans doute, on peut retrouver des conceptions analogues chez d'autres contemporains; mais il est une question qu'aucun écrivain au XVIIe siècle n'a traitée avec autant d'originalité et de hardiesse que Fénelon, c'est la question de la guerre et des rapports internationaux. — Il insiste sur cette idée qu'il doit y avoir des lois pour régler les relations entre les nations, comme il y en a pour régler les rapports entre particuliers. Il faut respecter la loi des nations, le droit des gens. Vis-à-vis des nations étrangères, l'on doit observer les règles de la justice. Prendre une province par la violence, c'est un vol comme s'emparer d'un champ. Contre les conquêtes violentes, il est peu de protestations aussi éloquentes que celle de l'*Examen de conscience* : « N'avez-vous point fait quelque injustice aux nations étrangères? On prend un pauvre malheureux pour avoir volé une pistole sur un grand chemin dans son besoin extrême, et on traite de héros un homme qui fait la conquête, c'est-à-dire qui subjugue injustement le pays d'un État voisin? Prendre un champ à un particulier, est un grand péché, prendre un grand pays à une nation est une action innocente et glorieuse! Où sont donc les idées de justice?... La justice n'est-elle pas justice, quand il s'agit des plus grands intérêts?... Des millions d'hommes qui composent une nation sont-ils moins nos frères qu'un seul homme[2]? » Trop souvent, le roi ne déclare la guerre que dans l'intérêt de sa « gloire personnelle », afin de se distinguer. Il invoque, il est vrai, la sûreté du royaume, la nécessité de conquérir des places qui fortifieront les frontières. Mais la prétendue sûreté du royaume exige-t-elle des acquisitions injustes? Votre sûreté, déclare-t-il au roi, c'est d'être juste et de vous faire aimer de votre peuple[3].

Un roi doit donc examiner si la guerre est nécessaire à son peuple : « Peut-être ne s'agissait-il que de quelque prétention sur une succession qui vous regardait personnellement; vos peuples n'y

1. *Examen de conscience*, art. I, § 9.
2. *Ibid.*, art. III, § XXVI. Cf. *Essai philosophique*, chap. II.
3. *Ibid.*, art. III, § XXVII.

avaient aucun intérêt réel. Que leur importe que vous ayez une province de plus? » C'est la critique directe de la politique de Louis XIV. Mais Fénelon va plus loin encore : même si la guerre n'a pas été provoquée par un intérêt purement dynastique, si elle semble d'une utilité réelle pour l'État, il faut encore faire la balance des avantages et des inconvénients qui peuvent en résulter. Or, la guerre entraîne tant de désastres qu'un prince sage devrait toujours l'éviter. La guerre, c'est le pire des malheurs, elle épuise, elle détruit un pays. Elle ne peut être légitime que pour repousser les attaques d'un ennemi injuste, et un bon prince n'aura que bien rarement à craindre pareille conjoncture [1].

Ne peut-on éviter la guerre, il faut tout au moins observer strictement le droit des gens, les capitulations, sans quoi « la guerre ne serait plus qu'un brigandage inhumain, qu'une suite perpétuelle de trahisons, d'assassinats, d'abominations et de barbaries [2] ». On respectera scrupuleusement toutes les conventions conclues avec les peuples conquis, on ne leur fera jamais violence [3]. On se gardera aussi de toute rigueur inutile : « N'avez-vous point autorisé des ravages, des incendies, des sacrilèges, des massacres qui n'ont décidé de rien [4] ? » Voilà une allusion directe aux incendies du Palatinat; et Fénelon condamne encore indirectement la politique des réunions en pleine paix lorsqu'il recommande au prince d'observer en toute conscience les traités qui ont été conclus, de « les interpréter par la pratique qui les a suivis immédiatement [5]. »

C'est donc par réaction contre les pratiques gouvernementales de l'époque que Fénelon affirme hautement les principes de justice internationale, la malfaisance de la guerre et des conquêtes. A ce point de vue, il est bien le précurseur direct des philosophes humanitaires du XVIIIe siècle [6]. Et c'est le même esprit qui l'anime,

1. *Examen de conscience*, loc. cit. Cf. *Télémaque*, livre XI.
2. *Examen de conscience*, art. III, § XXIX.
3. *Ibid.*, art. III, § XXX.
4. *Ibid.*, art. III, § XXXI.
5. *Ibid.*, art. III, § XXXII.
6. On retrouve chez lui les mêmes tendances cosmopolites : « Toutes les guerres sont civiles, dit-il dans le *Dialogue de Socrate et d'Alcibiade* ; car c'est toujours l'homme contre l'homme qui répand son propre sang, qui déchire ses propres entrailles ... Un peuple n'est pas moins un membre du genre humain, qui

lorsqu'il combat la politique de protection à outrance et de prohibition qui marque les rapports économiques des États au XVIIe siècle. Il demande la liberté du commerce, même avec les pays étrangers, et il considère que cette liberté doit être la source d'une grande prospérité [1]. Ses idées économiques annoncent aussi les doctrines libérales du siècle suivant.

VII

Une dernière question se pose : est-il vrai que Fénelon soit un précurseur du socialisme ? Dans le *Télémaque*, il imagine une société où l'inégalité des fortunes n'existerait plus, où toutes les conditions sociales et toutes les conditions économiques seraient réglées par l'État [2]. Mais il semble bien que le *Télémaque* ne soit pas autre chose qu'une fantaisie de poète, une fiction destinée à instruire et à moraliser un jeune prince. D'ailleurs, la société de Salente n'est socialiste qu'au sens où l'entendaient les anciens. A Salente, Mentor établit de toutes pièces une nouvelle constitution sociale et politique. Il commence par faire le recensement de la population, par dresser des statistiques très complètes de l'étendue et de la valeur des terres, de leurs produits, du commerce et de la navigation. Il attribue à l'État le soin de décider de toutes les questions économiques. Les habitants de Salente auront le droit de faire librement le commerce avec l'étranger ; mais toutes les transactions commerciales seront surveillées par les magistrats.

D'une façon générale, rien n'échappera à la réglementation de l'État. C'est ainsi que Mentor fixe tous les détails de la vie privée, interdisant tout ce qui peut « introduire le luxe et la mollesse », bannissant tous les ornements d'or et d'argent, proscrivant toute

---

est la société générale, qu'une famille est un membre d'une société particulière. Chacun doit infiniment plus au genre humain, qui est la grande patrie, qu'à la patrie particulière dans laquelle il est né : il est donc infiniment plus pernicieux de blesser la justice de peuple à peuple que de la blesser de famille à famille contre sa république ». Dans l'*Essai philosophique* (chap. II), les mêmes idées sont reproduites presque textuellement.

1. *Plans de gouvernement*, art. II, § 7.
2. *Télémaque*, livre XI.

nourriture recherchée[1]. Tous les arts, tous les métiers sont réglés aussi par le gouvernement. On fixera le nombre des gens qui pourront s'adonner à telle ou telle industrie ; on renverra de la ville beaucoup d'artisans, auxquels on donnera des terres incultes à défricher. Le travail sera obligatoire ; comme tous les citoyens sans exception s'occuperont utilement, il n'y aura plus ni oisifs ni misérables : « c'est l'orgueil et la mollesse de certains hommes qui en mettent tant d'autres dans une affreuse pauvreté. » L'idéal, c'est qu'il y ait beaucoup de petits cultivateurs aisés qui resteront laborieux. Aussi l'État obligera-t-il les citoyens à labourer leurs champs : « Mettez des taxes, des amendes, et même, s'il le faut, d'autres peines rigoureuses sur ceux qui négligeront leurs champs, comme vous puniriez des soldats qui abandonneraient leurs postes pendant la guerre. » L'on accordera, au contraire, des exemptions et des grâces aux familles laborieuses et prolifiques.

Et comment maintenir la simplicité et la modération ? En empêchant l'inégalité des fortunes, en réglant l'étendue des terres que chaque famille devra posséder : « Il ne faut permettre à chaque famille, dans chaque classe, de pouvoir posséder que l'étendue des terres absolument nécessaire pour nourrir le nombre de personnes dont elle sera composée. Cette règle étant inviolable, les nobles ne pourront faire des acquisitions sur les pauvres : tous auront des terres, mais chacun en aura fort peu et sera excité par là à les bien cultiver. » Lorsque les anciennes terres deviendront insuffisantes, la cité créera des colonies.

Si l'État intervient pour empêcher l'inégalité des fortunes, ce n'est pas à dire cependant que Salente soit une véritable démocratie. Sans parler des esclaves qui ne comptent pas dans la cité, il existe des distinctions entre les hommes libres. Ces derniers sont répartis en sept classes, qui se distinguent les unes des autres, non par le costume, car la qualité des vêtements est la même pour tous, mais par des insignes particuliers. Les deux premières classes sont très supérieures aux autres en dignité, car l'une comprend les familles de grande noblesse, et l'autre ceux qui, par leur mérite, occupent des emplois considérables.

---

1. « Il régla tous les habits, la nourriture, les meubles, la grandeur et l'ornement des maisons pour toutes les conditions différentes. »

Dans le *Télémaque*, on trouve encore une autre conception socialiste, mais à la manière antique, c'est que les enfants « appartiennent moins à leurs parents qu'à la république » ; ils sont, en effet, les enfants du peuple, ils en sont l'espérance et la force. Il faut donc les élever dans les écoles publiques, où on leur enseignera tous les préceptes salutaires, le respect des lois, l'amour de la patrie, le culte de l'honneur. — Cette description de Salente n'est guère que que la réminiscence très atténuée de certaines conceptions socialistes de l'antiquité. C'est une fiction poétique d'un homme d'imagination, ce n'est pas une doctrine politique, et c'est à peine si elle peut nous révéler quelques tendances de l'esprit de Fénelon [1].

Rien, au contraire, ne contribue plus sûrement à éclairer les idées politiques de cet écrivain que sa conception de l'histoire. Pour Fénelon, l'histoire est vraiment une science ; l'historien ne doit avoir en vue que la vérité, il ne doit se laisser égarer ni par le préjugé ni par la passion : « Le bon historien, lit-on dans la *Lettre à l'Académie*, n'est d'aucun temps ni d'aucun pays ; quoiqu'il aime sa patrie, il ne la flatte jamais en rien. » Fénelon distingue cependant l'historien de l'érudit : l'historien n'a pas besoin d'étudier dans le détail les menus faits, il doit s'attacher uniquement à la peinture des faits caractéristiques. Il décrira encore avec plus de soin les institutions que les évènements ; il connaîtra avec précision « la forme du gouvernement et le détail des mœurs de la nation dont il décrit l'histoire pour chaque siècle ». Qu'il montre les causes des événements, l'enchaînement des faits, les transformations de la société ; qu'il explique comment une époque diffère d'une autre, par le costume, les mœurs, l'état social, les institutions : « Il faut connaître, ajoute Fénelon, l'origine des fiefs, le service des feudataires, l'affranchissement des serfs, l'accroissement des communautés, l'élévation du tiers état, l'introduction des clercs praticiens, pour être les conseillers des nobles peu instruits des lois, et l'établissement des troupes à la solde du roi pour éviter les surprises des Anglais établis au milieu du royaume. Les mœurs et l'état du corps de la nation ont changé d'âge en âge. Sans remon-

1. Cf. A. Lichtenberger, *Le Socialisme au XVIIIe siècle*. Paris, 1895, pp. 39-41.

ter plus haut, le changement des mœurs est presque incroyable depuis le règne de Henri IV [1]. » Ainsi, chez Fénelon, apparaît très nettement l'idée que la société change, se transforme sans cesse. Croire aux changements de la société, c'est aussi, d'une façon plus ou moins consciente, croire à son progrès continu.

Ce qui donne aux idées politiques de Fénelon un intérêt particulier, c'est qu'elles représentent le plus fortement le mouvement de réaction, qui, à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle, commence à se dessiner contre les institutions absolutistes, mouvement qui a été provoqué par le despotisme, les excès de Louis XIV et les désastres de la fin du règne. Comme Saint-Simon, comme d'autres contemporains, Fénelon ne songe nullement à proposer la création d'un régime nouveau. Bien au contraire, il prétend revenir aux traditions anciennes. Mais le régime de libertés, dont il vante l'excellence, et qu'il croit emprunter aux institutions primitives de la monarchie, n'a, en réalité, aucun fondement historique, et si l'on en avait tenté l'application, il eût constitué une grave innovation, presque une révolution. Et d'ailleurs, opposer au régime établi un autre système de gouvernement, indiquer des abus à corriger, des réformes à accomplir, n'est-ce pas se distinguer fortement des théoriciens absolutistes, pour qui il n'existe d'autre idéal que les institutions existantes ?

Ainsi Fénelon, sans s'en douter, ouvre la voie aux penseurs, qui croiront à la possibilité de créer une société nouvelle, et par ses conceptions humanitaires, ses tendances optimistes, sa croyance instinctive à l'évolution et au progrès, il est encore un précurseur des philosophes du XVIIIe siècle.

Henri SÉE.

---

1. Sur tout ce qui précède, voy. la *Lettre sur les occupations de l'Académie françoise* (1714), chap. VIII.

L'affaire des princes possessionnés d'Alsace et les origines du conflit entre la Révolution et l'Empire

(Suite et fin [1].)

IV

A côté des comités élus par la Constituante et de Mirabeau, qui s'efforçaient de concilier la politique de principes et la politique d'intérêt et préparaient une solution pacifique de la question des princes possessionnés, le ministre des affaires étrangères, Montmorin, jugeait le conflit allemand selon les traditions classiques et les maximes très modérées de ses prédécesseurs. Élève de Vergennes, il professait comme ce dernier que le maintien d'une clientèle française en Allemagne était une condition essentielle de l'action française en Europe. Il n'ignorait pas combien les esprits étaient aigris contre la France en Allemagne, mais il se flattait que cette animosité serait passagère. « Les princes allemands, écrivait-il, ne peuvent rien que par l'appui de la Prusse et de l'Autriche. Pensent-ils donc que ces puissances sont plus désintéreressées que nous-mêmes, et ne voient-ils pas qu'en les appelant à leur aide, ils préparent leur propre asservissement [2] ? » Il croyait que tôt ou tard leur intérêt bien entendu les ramènerait à la France. Beaucoup de prudence et certaines concessions faites à propos y suffiraient.

Dès le mois de juin, et sans attendre la décision de l'Assemblée Constituante, il résolut de brusquer les négociations, et, informé de la mission prussienne de Goertz, il chargea M. de Ternan, comman-

---

1. Voir la *Revue*, t. I, p. 433-456.
2. Montmorin à Noailles (23 juillet 1790).

dant du régiment Royal-Liégeois, de parcourir les cours des princes possessionnés, de les rassurer sur les intentions de la France, et de leur faire accepter le principe d'une indemnité. Les instructions de Ternan ne laissent aucun doute sur la sincérité de Montmorin, sur son ardent désir de terminer au plus vite le conflit, fût-ce même au prix de réelles concessions.

Il recommanda au chevalier de Ternan de ne point combattre l'humeur qu'on lui montrerait partout dès le début de sa négociation, de ne point discuter les principes qu'on élèverait sur les traités de Westphalie. Ternan ferait simplement observer que c'était en conséquence de ces mêmes principes que l'Assemblée Constituante se disposait à offrir une indemnité aux princes possessionnés[1].

Pour combattre les prétentions des princes possessionnés, Ternan devait avoir recours avant tout à des raisons pratiques et chercher à les convaincre qu'il était de leur intérêt d'accepter des indemnités. Il devait leur représenter que la solution de l'indemnité était la plus équitable possible. La France avait supprimé le régime féodal, c'était son droit. Mais en même temps, elle avait reconnu qu'elle devait respecter et ménager les intérêts particuliers et c'était pourquoi elle offrait aux princes une indemnité équivalente au produit de leurs droits. Cette indemnité ne lésait aucun intérêt des princes, leur existence politique n'étant pas en Alsace mais en Allemagne. La suppression des droits féodaux ne les atteignait que dans leurs intérêts matériels, qui seraient ainsi sauvegardés. D'ailleurs, pouvaient-ils avoir la prétention de forcer la nation française à conserver dans une petite portion du royaume un régime proscrit partout ailleurs, surtout après l'adhésion de la grande majorité de la noblesse française aux décisions de la Constituante? Enfin toute autre solution serait pour eux désastreuse. S'ils parvenaient à maintenir le *statu quo* dans leurs domaines, l'exemple du voisinage soulèverait leurs vassaux. Il y aurait des insurrections journalières, et aucune force publique ne se prêterait à les réprimer. Voudraient-ils résister par la violence et porter leurs réclamations à la diète de Ratisbonne?

---

1. Mémoire pour servir d'instructions au chevalier de Ternan, Colonel-Commandant du régiment Royal-Liégeois (Arch. Aff. étr., Allemagne, 662, p. 74).

Quelle autre issue serait possible, que la guerre entre la France et l'Empire? Mais les princes en seraient en tout cas les victimes. Vaincus, ils subiraient les conditions de la France. Victorieux, ils seraient à la merci de l'Autriche et de la Prusse auxquelles la France ne pourrait plus faire contrepoids.

Faire la part de l'inévitable, accepter l'indemnité que la Révolution à ses débuts leur offrait, traiter directement avec la France, empêcher l'intervention de l'Autriche et de la Prusse qui exploiteraient la situation à leurs dépens, telle était la politique que Montmorin conseillait aux princes possessionnés. Il était persuadé qu'elle était conforme à leurs intérêts bien entendus.

La plupart la repoussèrent et demeurèrent dans leur attitude intransigeante. Est-ce parce que leur intérêt était d'accord avec leur patriotisme, ou bien qu'il y avait une force des choses supérieure aux calculs et aux passions du moment et qui empêchait toute entente entre la Révolution proclamant le droit des nations, et l'Europe maintenant en face d'elle l'autorité de son droit monarchique et féodal inscrit dans les traités? La mission de Ternan va nous l'apprendre.

Ternan quitta Paris dans les premiers jours de juin, traversa l'Alsace et se rendit à la cour de Carlsruhe. Le landgrave de Bade passait pour un des plus modérés des princes allemands. On attribuait à sa prudence l'irrésolution de ses projets. « Son esprit flotte constamment, écrivait Groschlag, entre tout ce que l'on y a inculqué contre la Révolution, et entre des considérations d'intérêt. Ce contraste se trouve accompagné d'une certaine vapeur d'ambition de vouloir jouer un rôle, en se faisant illusion d'une énergie qui lui manque [1] », Ternan ne put obtenir de lui une réponse précise. Il ne refusa pas catégoriquement d'envoyer un député à Paris, mais il demanda à consulter auparavant ses co-États, et posa comme condition que l'envoi de ce député ne préjugerait nullement de la question de droit. Il déclara qu'une indemnité territoriale serait préférable à une indemnité pécuniaire et il laissa entendre que les terres de l'évêché de Strasbourg au delà du Rhin, dont la valeur était très

1. Groschlag à Montmorin (22 novembre 1790).

supérieure à celle de ses domaines alsaciens, arrondiraient avantageusement ses États[1].

A Stuttgart, le baron de Kniestedt, ministre du duc, pressa Ternan de s'expliquer sur la nature de l'indemnité. Il déclara que le duc attachait le plus grand intérêt à ce qu'elle fût acquittée en terres plutôt qu'en argent, et qu'il ne se prononcerait sur le principe de l'indemnité que lorsqu'on lui apporterait des promesses positives et des avantages nettement définis[2].

Cependant le bruit de la mission de Ternan se répandait en Allemagne. Les princes s'en réjouirent parce qu'ils y virent un signe de l'embarras dans lequel se trouvait la France, et comme la reconnaissance de leurs droits en Alsace. La France leur offrait de transiger. Ils la considérèrent comme vaincue. Ils ne songèrent plus dès lors qu'à exploiter ses bonnes intentions. L'évêque de Spire, l'adversaire le plus résolu de la Révolution, leur envoya un mémoire circulaire les engageant à ne se relâcher en rien de leurs prétentions et de n'accepter le principe de l'indemnité que lorsqu'ils se seraient tous concertés sur une uniformité de principe et de mode[3]. Le gouvernement prussien de son côté ne restait pas inactif. Il représentait Ternan comme un agent de propagande révolutionnaire, chargé de soulever les peuples contre leurs souverains. Ces insinuations, en se propageant, créaient tout autour de Ternan une atmosphère de défiance et de soupçons qui prévenait les esprits contre lui, et rendait plus difficile encore son œuvre de conciliation.

A Deux-Ponts, Ternan comprit le malentendu fondamental qui séparait la Révolution des princes possessionnés. Dans un long mémoire, le duc lui fit soumettre ses prétentions. L'ambition de la maison des Deux-Ponts avait toujours été tournée du côté de l'Alsace. C'est par la promesse d'agrandissements en Alsace que la Prusse, dans les derniers mois de l'année 1789, avait attiré dans son parti le duc de Deux-Ponts. Le duc réclama de la France, comme prix de sa reconnaissance des décrets du 4 août, tous les territoires

---

1. Ternan à Montmorin (Stuttgart, 9 juin 1790; Aff. étr., Allemagne, 662).
2. Ternan à Montmorin (Stuttgart, 9 juin 1790).
3. Mémoire-circulaire de l'évêque de Spire cité par Groschlag (Lettre à Montmorin, 11 juin 1790).

situés en Alsace au nord de la Querch, c'est-à-dire le district que, dans le style des bureaux de Versailles, on appelait le *pays contesté*, et, en outre, la préfecture de Haguenau ou la ville de Landau avec ses dépendances. Il évita toutefois de rompre ouvertement avec la Révolution, voulant se ménager la ressource d'une entente si les autres princes possessionnés l'abandonnaient pour traiter[1].

Les promesses vagues de Bade, les hésitations de Stuttgart, la politique équivoque de Deux-Ponts ne laissaient guère d'illusions à Ternan sur le succès de sa mission. Dans les autres cours, il rencontra une hostilité non dissimulée. L'électeur de Spire eut une attitude tout à fait intransigeante. Le retour de l'Alsace au corps germanique et à l'état où elle se trouvait avant la paix de Westphalie était la moindre des conditions qu'il exigeait de la Révolution. Il s'attendait au rétablissement de l'autorité royale et à une réforme inévitable dans les lois constitutionnelles. « Vous voyez, écrivait Ternan, que cela sent un peu la contre-révolution ». Quant aux moyens d'arriver à ces résultats, le prince-évêque les trouvait dans un congrès général des puissances garantes et dans la réunion de leurs forces avec celles d'un parti agissant en France. Il était si outré contre la France, qu'il avait été sur le point d'envoyer un détachement de troupes dans ses bailliages d'Alsace[2]. Derrière l'évêque de Spire, Ternan sentait la Prusse. Il la rencontra aussi à Darmstadt.

Depuis le mois d'avril, le cabinet de Berlin négociait activement avec la cour de Darmstadt. Il avait envoyé à Darmstadt un homme de confiance, M. de Kalkreut, pour y traiter de l'achat de 4000 Hessois. Aucune négociation ne pouvait être plus agréable au landgrave. Kalkreut fut bien accueilli. Il prodigua l'or dans tout l'entourage du landgrave. Il se montra au landgrave, qu'il voulait décider à signer un traité d'alliance, pressant, ému, passionné[3]. L'évêque de Spire agit dans le même sens que lui. Ternan trouva donc à Darmstadt un parti antifrançais très fortement organisé et qui chaque jour gagnait du terrain. Son entrevue avec le landgrave

1. Ternan à Montmorin (Deux-Ponts, 17 juin 1790).
2. Ternan à Montmorin (Heidelberg, 27 juin 1790).
3. Groschlag à Montmorin (29 juin 1790).

fut presque violente[1]. « Dans un moment d'impatience, raconte-il, il m'a dit sur un ton élevé qu'on n'aurait pas au moins à lui reprocher d'avoir manqué de fermeté dans la circonstance. Je lui ai répondu que quand il ne s'agirait plus que de fermeté et d'énergie, Sa Majesté en montrerait sûrement beaucoup, et que la nation française serait alors plus ardente que jamais à soutenir son roi et à déployer les plus grands moyens contre ceux qui chercheraient à susciter de fâcheux démêlés sur un objet que la France se montrait disposée à terminer avantageusement pour les princes. » Ternan n'obtint de lui aucune concession. Il le jugea du reste « moins l'homme de son affaire qu'une boule entre les mains d'autres joueurs » qui dans la circonstance étaient la Prusse et l'évêque de Spire.

Ternan ne fut plus heureux ni à Trêves, ni à Bonn. Les deux électeurs écoutèrent à peine les raisons qu'il s'efforçait de faire valoir. Ils répondirent à toutes ses instances qu'ils devaient agir de concert avec leurs co-États, qu'ils avaient un égal intérêt dans cette affaire, qu'ils connaissaient la réponse que ces États lui avaient faite, et qu'ils ne pouvaient lui en donner une différente; que d'ailleurs l'Empire devait être consulté. L'un et l'autre se répandirent en plaintes sur les dommages qu'on leur avait causés, et refusèrent d'appuyer de leur crédit le principe de l'indemnité.

La mission de Ternan échouait donc presque complètement. Sauf le Würtemberg et les Deux-Ponts, aucune puisssance allemande n'avait consenti à envoyer des députés à Paris. Ternan, dans son rapport au ministre, exposa les principales raisons de son échec[2], et ce rapport, rapproché des mémoires que les possessionnés envoyèrent à Paris en réponse à la mission de Ternan, nous donne une idée exacte de l'affaire des possessionnés en Juillet 1790.

1° La première raison du refus des princes, c'est qu'ils ne regardent point la Révolution comme une chose solide et durable. Sans avoir encore l'intention bien arrêtée d'aider à une contre-

1. Ternan à Montmorin (Darmstadt, 30 juin 1790).
2. Résumé des démarches faites, par ordre du roi, auprès des princes d'empire possessionnés en France (Oct., 1790. Aff. étr., Allemagne, 662).

révolution par la force des armes, ils sont persuadés que la Constitution n'a aucune chance de subsister. « La fédération du 14 juillet, écrit Ternan, n'a même pas changé leurs sentiments à cet égard, parce qu'ils regardent tout ce qu'il reste à faire sur la Constitution, la force publique, l'ordre judiciaire, l'impôt, les finances et l'organisation du pouvoir exécutif, comme devant augmenter les divisions du parti populaire et amener finalement la banqueroute et l'anarchie. »

2° Par suite, ils ont peu de confiance dans l'indemnité que leur offre la Révolution. « Nous allons, déclare l'électeur de Cologne, renoncer à des droits certains pour des indemnités douteuses, et ces indemnités, qui les cautionnera? Le pouvoir de l'Assemblée nationale n'est encore reconnu d'aucune nation. Et si le roi recouvre les droits qui lui ont été enlevés, s'il restitue avec justice l'Église dans ses propriétés, que deviendront les princes [1] ? Quelle sera cette indemnité ? Les assignats ? Mais ils ne sont pas suffisamment assurés pour que les princes puissent les accepter. Des possessions foncières ? Mais la nation ne peut pas garantir que l'Église et tous ceux à qui on a arraché des biens à vendre ne ressaisiront pas avec le temps leurs droits et leurs possessions primitives. » Ainsi ils considèrent qu'au manque de pouvoir démontré se joint le manque de sûreté.

Ces craintes des princes sur la nature et la validité des indemnités offertes étaient assez justifiées. Mais était-ce une raison pour en repousser le principe, pour refuser toute discussion à ce sujet? Pouvaient-ils se flatter que la royauté française, même rétablie dans ses anciennes prérogatives, ferait table rase des décrets d'août, et rétablirait le régime féodal en Alsace ? N'avait-elle pas elle-même, à la fin de l'Ancien Régime, commencé l'œuvre de réforme accomplie par la Constituante ? « J'avoue, écrivait Montmorin à Noailles, ne point concevoir d'autre issue possible que l'indemnité et la guerre. L'idée de rétablir en France les privilèges abolis au mois d'Août est chimérique. La guerre serait désastreuse pour les princes. Je ne doute pas qu'ils ne finissent par s'en rendre compte [2]. » Mais

1. Protestation de l'électeur de Cologne à l'Assemblée Constituante (Aff. étr., fonds allemands, n° 70).

2. Montmorin à Noailles (10 août 1790).

depuis la mission de Goertz les princes ne se plaçaient plus au seul point de vue du droit et de l'équité. Le maintien de leurs privilèges n'était pour eux que le début d'une revanche de l'Empire sur la France, et leurs ambitions rendaient vaines toutes les tentatives de conciliation.

3° Ternan signalait en effet, dans son rapport, que les possessionnés en revenaient toujours au traité de Westphalie. Ils ne tenaient aucun compte des arrangements particuliers conclus avec la royauté aux XVIIe et XVIIIe siècles, qui établissaient et précisaient en Alsace la souveraineté du roi de France. Et s'ils invoquaient sans cesse l'acte fondamental qui avait réglé les rapports de la France et de l'Empire, c'était pour faire ressortir l'humiliation de l'Empire, et la nécessité pour lui de déchirer cet acte, et de reconquérir l'Alsace.

L'échec de la mission de Ternan ne prend sa véritable signification que si l'on met bien en lumière cette dernière raison. En somme, au moment où la Révolution modifiait le régime établi en Alsace par les articles du traité de Münster, les princes se préparaient à les dénoncer. La mission de Goertz, celle de Ternan, démontrent avec évidence que, bien moins encore que la Révolution, les princes ne respectaient le droit des gens et les clauses territoriales inscrits dans les traités de l'Ancien Régime. Ils étaient en cela les fidèles héritiers de la politique du XVIIIe siècle. Ils jugeaient le conflit avec la France selon les maximes que Frédéric II, Catherine II et Joseph II avaient appliquées en Orient, que Joseph II avait tenté d'appliquer en Allemagne au moment de la succession de Bavière, que la Révolution elle-même devait appliquer plus tard à toute l'Europe. C'est une idée générale dans les chancelleries européennes à cette époque, que le démembrement des États faibles doit être la fin et le moyen de la politique. Comme le fait remarquer M. Sorel, « elle occupe tous les esprits et remplit toutes les correspondances. C'est un système de toutes pièces qui s'introduit dans la coutume de l'Europe et y remplace la doctrine complaisante de l'équilibre qu'il complète en la raffinant [1]. » Ce système qu'ils étendaient à la France en 1789 et 1790, les princes allemands le dissimulaient derrière des raisons de droit. Mais ils ne leur attri-

1. Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 40.

buaient qu'une importance très relative. Ils ne repoussaient avec intransigeance les déclarations de Ternan que pour lui indiquer, le moment d'après, les territoires qui seraient à leur convenance. Ils semblaient se préoccuper assez peu des doctrines nouvelles que la Révolution proclamait. C'est un fait très remarquable que le discours de Merlin de Douai, qui depuis a paru aux historiens la préface de la propagande révolutionnaire, a passé presque inaperçu en Allemagne. En réalité, ils jugeaient la question selon leurs intérêts ou leurs ambitions, et nullement selon des principes.

Mais l'histoire du XVIIIe siècle avait également démontré que la politique de démembrement avait ses règles et ses formules. L'entente entre les différents intéressés et la supériorité de leurs forces en étaient la condition essentielle. Cette entente, les princes s'efforcèrent de la réaliser entre les différents États de l'Empire en 1790 et 1791. Elle était subordonnée à l'attitude de la Prusse et de l'Autriche, qui seules pouvaient donner au mouvement germanique la force et la cohésion nécessaires. Leurs démarches auprès des États allemands allaient aboutir au conclusum de la diète de Ratisbonne du 6 août 1791, qui, mal interprété par les révolutionnaires, devait précipiter la rupture entre la France et l'Empire.

V

A la suite de la mission de Ternan en Allemagne pendant les mois de juin et de juillet 1790, trois seulement des princes possessionnés d'Alsace firent des démarches auprès du ministère en France pour la négociation des indemnités : le duc des Deux-Ponts, le duc de Würtemberg et le petit prince de Salm-Salm. Tous les autres princes, et même ces trois derniers, portèrent leur plainte à la diète de Ratisbonne. C'était leur premier acte d'hostilité contre la France, le prélude d'une action générale de l'Empire contre la Révolution. La cour de Berlin et l'évêque de Spire se flattaient d'entraîner la majorité des princes d'Empire. L'expérience allait leur enlever un certain nombre de leurs illusions.

La diète de Ratisbonne dès l'origine fut divisée sur la question des princes possessionnés. Un premier parti se faisait remarquer

par l'âpreté de ses revendications et sa haine contre la France. C'était le parti des violents, composé de l'évêque de Spire, de l'évêque de Trèves, du duc de Darmstadt, soutenus ouvertement par la Prusse. Le baron de Liegnitz, chanoine de Bâle, qui était venu à Ratisbonne sonder les principes et les dispositions des ministres comitiaux, était reparti scandalisé de l'attitude de ce parti et avait écrit à son gouvernement : « L'électeur de Spire est un fanatique. Le duc de Darmstadt m'a fait des reproches avec colère parce que nous n'avions pas encore posé nos griefs à la diète. Les électeurs de Cologne et de Trèves ne m'ont pas paru moins échauffés. Je ne sais si M. le comte de Goertz doit être rangé dans la classe de ces hommes présomptueux et violents. Il me revient qu'il offre l'appui et la protection de sa cour à ceux qui montrent peu de confiance [1] ».

Un second parti était dirigé par le Hanovre et la Saxe. Il voulait éviter toute résolution extrême et péremptoire. La prévoyance et la sagesse exigent qu'on agisse avec mesure, était-il dit dans les instructions du baron d'Ompléda [2], ministre de Hanovre à la diète, et qu'on ne procède pas à un ultimatum aussi longtemps que les voies d'accommodement ne seront pas fermées, d'autant mieux que la France s'est montrée disposer à traiter avec les États. Le baron d'Ompléda devait donc proposer : 1° qu'on nommât une députation extraordinaire pour examiner les différentes réclamations portées à l'empereur et à l'empire ; 2° qu'on discutât en tout cas les offres de dédommagement de la France et qu'on les présentât à l'acceptation ultérieure de l'empereur et de tous les états de l'empire assemblés. — L'incertitude où l'on était des desseins véritables de l'Angleterre vis-à-vis de la France, empêchait ce dernier parti d'avoir une très grande influence. Mais il pouvait, à un moment donné, devenir un auxiliaire précieux contre le parti de la Prusse.

La plupart des autres états attendaient pour se prononcer les décisions de la cour de Vienne. Ils faisaient grand étalage de leur

---

1. Cité par Bérenger dans une lettre à Montmorin (Ratisbonne, 6 janvier 1791).
2. Instructions du baron d'Ompléda, ministre du Hanovre à la diète (mai 1791), jointes à une lettre-rapport de Bérenger, du 21 mai 1791.

patriotisme germanique, mais ils le tempéraient d'une certaine prudence. Ils considéraient l'alliance de la Prusse et de l'Autriche comme la première condition d'une action générale de l'Empire. Ils soupçonnaient les arrière-pensées de la Prusse, et pressaient les représentants de l'empereur de s'expliquer. C'était ce parti, de beaucoup le plus nombreux, que la Prusse et le Hanovre désiraient gagner et soustraire à l'influence de la cour de Vienne.

En face de ces partis divisés, l'attitude de l'empereur devait avoir une importance capitale. Au mois de janvier 1791, il était impossible de prévoir ce qu'elle serait. La conduite des ministres impériaux à la diète de Ratisbonne était aussi circonspecte et réservée que celle de Goertz était provocante. Il régnait sur leurs desseins la plus grande incertitude. Ils ne paraissaient avoir aucune instruction positive, et semblaient uniquement préoccupés de retarder les délibérations, en affectant une contenance impartiale et pacifique. Cette attitude n'était pas sans inquiéter une grande partie des princes.

En réalité, l'empereur Léopold craignait également et de jouer le jeu de la France et de jouer le jeu de la Prusse. Depuis la dernière guerre de l'Autriche en Orient, l'alliance franco-autrichienne ne subsistait plus qu'en théorie. L'animosité de Joseph II contre la France pendant les dernières années de son règne avait amené une rupture presque complète entre les deux cours. L'enthousiasme des journaux révolutionnaires pour la révolution de Belgique, l'apologie qu'en fit Lafayette à l'Assemblée Constituante, le voyage du duc d'Orléans à Londres et sa mission qui fut grossie et mal interprétée dans les cours européennes, jetèrent hors des gonds l'Autriche déjà irritée et impatientée contre la France. « Enfin c'est fini, écrit Joseph II à Kaunitz. Non seulement nous n'avons plus d'alliés, mais la France, dirigée par la clique infernale, est devenue notre ennemie acharnée. D'ailleurs, ajoutait-il, même si le parti du roi reprenait un jour son autorité, combien de temps lui faudrait-il avant de pouvoir nous être de la moindre utilité ? Il ne me convient nullement d'être plus longtemps la dupe [1]. » Sans partager l'aversion passionnée de Joseph II contre la France, Léopold n'était pas

1. Joseph II à Kaunitz (13 novembre 1789), dans Beer, *Joseph II, Léopold II, und Kaunitz*, p. 349.

disposé à lui faire la moindre concession. Il la jugeait incapable de lui être utile. Et même son affaiblissement favorisait ses desseins. Préoccupé de rétablir son pouvoir en Belgique, de reconquérir en Orient la situation que la politique de Joseph II avait fait perdre à l'Autriche, il avait tout intérêt à ce que la France demeurât impuissante. Il espérait que la Révolution affaiblirait de plus en plus la France, et il entretenait soigneusement la querelle des possessionnés qui était un élément de dissolution de plus. « Je crois, écrivait Montmorin, que si l'empereur suivait son inclination, il fournirait 100.000 fr. à une armée démocratique et autant à une armée aristocratique. Je prends cette idée dans un autre sens que celui de l'indifférence pour tous les partis. Il souhaite intérieurement que nous nous minions en détail sans qu'il arrive de fortes convulsions auxquelles il soit obligé de prendre une part active [1]. » Aussi laissa-t-il traîner en longueur les négociations que Montmorin avait engagées avec Kaunitz après l'échec de Ternan pour décider l'Autriche à se prononcer en faveur du principe de l'indemnité. Tantôt favorisant les princes possessionnés dans leurs revendications, tantôt corrigeant l'effet de ses démarches par des déclarations où il affirmait son dessein de maintenir la paix, Léopold, en janvier 1791, n'avait encore rien accordé à la France.

Mais si Léopold redoutait de faire la moindre démarche dans l'empire en faveur en la France, il n'ignorait ni les intentions hostiles de la Prusse contre l'Autriche lorsqu'elle avait excité les princes possessionnés, ni son espoir de provoquer une guerre entre la France et l'Autriche. Cette guerre, il n'en voulait à aucun prix. La Prusse pouvait la désirer pour trouver des compensations aux agrandissements de la Russie et étendre son influence en Allemagne, la Russie pouvait y pousser la Prusse et l'Autriche pour avoir toute liberté en Pologne et en Orient. Mais l'Autriche n'avait nul intérêt à l'accroissement de la puissance prussienne en Allemagne, de la puissance russe en Orient.

Dans ces conditions, la solution de la question des princes possessionnés ne laissait pas de l'embarrasser. Il ne voulait ni faire des concessions à la France, ni, en se prononçant ouvertement en

1. Montmorin à Noailles (18 mai 1791).

faveur des princes possessionnés, fournir à la politique prussienne l'occasion d'un succès. Il prit le parti de laisser traîner les choses en longueur. Moitié par politique, moitié par impossibilité de la trancher, il laissa la question ouverte, se fiant pour sa résolution aux destinées de la Révolution française, ou aux grands événements de la politique européenne.

Jusqu'au mois de juillet 1791, l'empereur put conserver cette attitude incertaine. Elle eut pour effet de paralyser les délibérations de la diète de Ratisbonne. Le 26 avril, le baron de Strauss, ministre de Mayence, avait prononcé un grand discours où il faisait appel au patriotisme de tous les membres de l'empire. « L'empire, avait-il dit, ne doit pas permettre qu'on le détruise graduellement. Il ne verra pas avec indifférence tomber pour ainsi dire en morceaux les différentes parties qui composent son ensemble. Sa dignité exige qu'il développe les immenses moyens qui sont en sa puissance. Tous les États sont intéressés à des démarches vigoureuses et patriotiques. Si les uns, en effet, sont attaqués dans leurs propriétés et leurs droits réels, les autres le sont dans leurs droits politiques, puisque porter atteinte à la constitution, c'est blesser tous ceux qui sont liés par elle [1]. » Cette déclaration de solidarité de tout l'empire avec les princes possessionnés en Alsace fut accueillie par les plus vives protestations de patriotisme et de zèle. Mais l'accord cessa dès qu'on passa aux questions pratiques.

Strauss formula dans toute sa netteté le programme que Goertz et l'évêque de Spire avaient proposé aux cours allemandes. Tout ce que la France s'était permis en Alsace devait être regardé comme une violation de la paix. La reconnaissance tacite ou avouée que les possessionnés allemands avaient pu professer envers la souveraineté française, n'avait pu soustraire à l'empire aucune partie de ses droits. La France manquant à ses engagements, l'empire était fondé à regarder comme non avenus les traités conclus entre lui et la France. La conclusion de ce discours était la guerre, et le démembrement du vaincu après la victoire.

Aussi le parti hanovrien combattit très vivement les propositions de l'électeur de Mayence. D'Ompléda déclara que l'électeur de

1. Bérenger à Montmorin (Ratisbonne, 20 mai 1791).

Mayence compromettait l'empire en poussant les choses à l'extrême, et qu'il était insensé de faire la guerre à une puissance qui ne demandait qu'à traiter. Les ministres impériaux jugèrent eux aussi que l'électeur de Mayence et tous les princes exaltés qui le suivaient précipitaient beaucoup trop les choses, et le principal d'entre eux, Borie, proposa, au cas où la solution de l'indemnité ne pourrait aboutir, de réunir un congrès des puissances garantes. C'était remettre la solution de la question à un avenir très éloigné. Les députés de l'évêque de Spire, du landgrave de Darmstadt et de leurs partisans, les envoyés prussiens crièrent à la trahison. Ils accusèrent l'empereur de vouloir soustraire l'affaire à l'empire pour la porter à un congrès de souverains où il serait tout-puissant. Ils lui reprochèrent de n'avoir, dans tout ce qu'il disait et dans tout ce qu'il faisait, d'autre but que l'extension de l'autorité et de la prérogative impériale. Mais leurs protestations ne servirent qu'à couvrir leur retraite. L'électeur de Mayence, qui s'était lancé en avant avec tant d'ardeur, fut le premier à s'arrêter, et sembla adopter une politique plus pacifique. L'électeur de Spire déclara amèrement que la diète manquait aux engagements qu'elle avait pris en face de l'Allemagne.

Au mois de juillet 1791, les passions des princes allemands siégeant à la diète étaient surexcitées ; mais on n'avait abouti à rien. Plus que les concessions de la France, la politique de temporisation de l'Autriche arrêtait les princes. Montmorin s'en rendait compte et il écrivait à Noailles de maintenir à tout prix cette demi-neutralité de l'Autriche.

Mais les événements allaient contraindre Léopold II à sortir de sa réserve et à précipiter les délibérations de la diète. La nouvelle de la fuite du roi et de son arrestation à Varennes, dans un milieu où les délibérations avaient pris un caractère aussi passionné qu'à Ratisbonne, bouleversa les esprits. « Tous les esprits ont été frappés d'étonnement, écrit Bérenger à Montmorin. Au premier moment de stupeur a succédé une inquiétude générale. L'agitation, qui en est la suite, devient remarquable par un accroissement très sensible de malveillance et d'animosité. Le plupart des ministres comitiaux s'apprêtent à brusquer une résolution que des motifs puissants semblaient devoir les porter à suspendre [1] ». Le parti des violents reprit

1 Bérenger à Montmorin (1er juillet 1791).

l'avantage. Le ministre de Mayence proposait, le 2 juillet, les mesures les plus violentes contre la propagande révolutionnaire [1]. Le ministre prussien Goertz prenait des airs triomphateurs. Les évêques de Spire et de Cologne montraient dans leurs propos toute la jactance du succès. L'isolement se faisait autour des députés de l'Autriche. Le 11 juillet, sur un premier projet de conclusion, les députés de l'empereur furent mis en minorité.

Devant ce déchaînement de passions contre-révolutionnaires, Léopold comprit qu'il ne serait plus maître d'arrêter le mouvement, et que, sous peine d'être entraîné, il devait faire quelque concession. Il fallait, pour éviter une guerre entre la Révolution et l'Empire, prendre une décision rapide, soustraire la question des princes possessionnés aux passions des députés de Ratisbonne, enrayer l'influence prussienne à la diète. C'était une partie difficile à jouer. Léopold la gagna avec une maîtrise incomparable.

Le 16 juillet, il signait la circulaire de Padoue adressée à toutes les cours d'Europe, où il déclarait qu'il regardait la cause du roi de France comme la sienne propre. Le 17, il avait une première entrevue avec Bichoffswerder, le confident de Frédéric-Guillaune Ier, et se montrait disposé à conclure un traité d'alliance avec la Prusse. Notre ambassadeur à Vienne, Noailles, eut un moment de découragement. « Je suis désespéré de l'avenir que j'entrevois, écrivit-il à Montmorin, et je vous assure que la perte de ma propre existence (Noailles se considérait comme un otage) n'entre pour rien dans les soucis qui m'accablent en ce moment. De grands bouleversements vont s'opérer par le rapprochement des cours de Vienne et de Berlin. On voit où cela tend. C'est contre nous que l'alliance est dirigée [2]. » Les députés de Ratisbonne, comme Noailles, se crurent à la veille de la guerre, et témoignèrent une joie bruyante. L'Autriche regagna en quelques jours le terrain qu'elle avait perdu. Elle en profita pour agir avec rapidité.

Elle commença par faire grand étalage de son patriotisme allemand. Borie annonça que l'empereur était prêt à accepter le principe d'intervention que l'empire voulait consacrer par son conclu-

1. Bérenger à Montmorin (13 juillet 1791).
2. Noailles à Montmorin (3 juillet 1791).

sum. Mais en même temps que l'Autriche parut accepter les conclusions allemandes, elle travailla à confisquer en quelque sorte l'affaire des princes possessionnés. Elle consentit à s'occuper du sort des possessionnés et à les faire rétablir dans leurs droits; mais elle prétendit garder dans son intervention en leur faveur toute sa liberté. Elle reçut de la diète le dépôt de leurs intérêts, mais à condition que la diète la laisserait les sauvegarder sans contrôle. Elle ne se décida à accepter les principes de la diète qu'à la condition que la diète abdiquerait entre ses mains. Les princes le sentirent [1]. Ils demandèrent que la démarche tentée par l'Autriche ne fût pas une démarche de conciliation, mais une démarche décisive, c'est-à-dire qu'elle adressât un ultimatum à la France. Ils réclamèrent pour la diète le droit d'être associée à ces négociations. Mais ils furent impuissants. La Prusse, et ce fut là le premier effet du traité austro-prussien, les abandonna pour se joindre à l'Autriche. Le Hanovre refusa de se rallier à la politique autrichienne, parce que l'Autriche lui parut avoir pris une attitude beaucoup trop nette en faveur des princes possessionnés et contre la France, mais il refusa encore bien d'avantage de soutenir le parti de l'évêque de Spire.

Le conclusum de la diète [2], le 6 août 1791, consacra le succès de l'Autriche. Il comprit sept articles :

Les deux premiers donnèrent satisfaction aux revendications des princes allemands. On convint d'adhérer fermement aux traités subsistants. La France devait se contenter pour l'Alsace des droits formulés dans le traité de Münster. On déclara qu'on n'aurait aucun égard aux conventions passées ou à passer par les États sans l'aveu de l'empereur et de l'empire.

Les cinq autres confièrent le sort des princes possessionnés à l'empereur en lui laissant toute sa liberté d'action. On le remercia des soins qu'il avait donnés aux intérêts de l'Empire (Article III). Il pouvait, s'il lui plaisait, renouveler ses remontrances auprès de Louis XVI, tant en son nom qu'au nom de l'Empire (Art. IV). Cette démarche, il la ferait, si, quand, et à quel point il voudrait

1. Bérenger à Montmorin (Ratisbonne, 2 août 1791).
2. Conclusum de la diète sur l'affaire des princes possessionnés en Alsace (16 août 1791), joint à une lettre de Bérenger à Montmorin, du 7 août 1791.

(Art. V). On le supplia seulement de donner de temps en temps connaissance à la diète des succès ou des obstacles de son entremise, afin qu'elle pût aviser aux mesures que demanderaient la sûreté et la dignité de l'empire (Art. VI), et de faire prendre aux cercles les mesures les plus efficaces pour prévenir la communication des écrits séditieux allemands ou étrangers et veiller au maintien de la Constitution (Art. VII).

Le conclusum de la diète de Ratisbonne subordonnait la solution de la question des princes possessionnés à la politique autrichienne. Plusieurs des princes possessionnés le considérèrent comme une véritable défaite. Les évêques de Cologne, de Spire, de Trèves accusèrent la Prusse de les avoir trahis. Ils reprochèrent à Frédéric-Guillaume d'avoir abandonné les glorieuses traditions de son prédécesseur qui, par le Fürstenbund, s'était posé comme le défenseur des intérêts germaniques [1]. Au commencement de l'automne de 1791, Bérenger signalait un grand changement dans l'attitude de princes [2]. Le duc de Würtemberg faisait une tentative pour renouer à Paris les négociations qu'il avait laissé en suspens et, chose plus significative, l'évêque de Spire, dans un mémoire adressé le 4 octobre à la cour de Berlin, déclarait qu'il serait nécessaire de laisser l'Alsace à la France. Sans doute il n'y avait dans ces différentes mesures que de timides tentatives. Les sentiments dont les princes étaient généralement animés contre la France, et même l'opinion qu'ils avaient de la faiblesse de ses moyens, les empêchaient de se tourner franchement vers elle. « Leur inquiétude sur la solution de l'affaire des possessionnés et sur les conséquences de rapprochement austro-prussien ne produisait jusqu'ici qu'une sorte de stupeur qui les paralysait [3]. » Mais si la situation intérieure de la France s'améliorait, si l'ordre était restauré, on pouvait prévoir la reprise des négociations rompues depuis la mission de Ternan.

---

1. « Les princes vont désormais déserter des drapeaux sous lesquels ils ne pourront plus se ranger avec confiance. Ils ne voient pas sans indignation que le monarque prussien appelé par son propre intérêt à les défendre, se soit exposé par une combinaison peu naturelle à devenir en quelque sorte l'instrument ou le complice de leur oppression. » Bérenger à Montmorin (6 septembre 1791).

2. Bérenger à Montmorin (14 octobre 1791).

3. Bérenger à Montmorin (21 octobre 1791).

Malheureusement, les révolutionnaires se méprirent complètement sur la portée du conclusum de la diète de Ratisbonne et sur la signification de la lettre de Léopold, du 3 décembre 1791, qui leur en fit part. Le développement logique de la Révolution allait écarter les Français de toute transaction, comme le développement de la politique des partages au XVIIIe siècle avait écarté les Allemands de toute négociation. Le droit des princes à une indemnité allait être remis en question, et l'Assemblée Législative, dépassant la question des possessionnés que Montmorin avait cherché à isoler, devait la rattacher à la politique générale de l'Europe, et, opposant à cette politique les doctrines révolutionnaires, précipiter le conflit.

VI

Le 30 septembre, le ministre des affaires étrangères Montmorin avait donné sa démission. Le 16 octobre, l'Assemblée Législative avait nommé un comité diplomatique chargé de la direction des affaires extérieures [1].

Sur la question des princes possessionnés, ce comité fut dès le début divisé en deux partis. Le premier demeurait fidèle à la politique de la Constituante. Il souhaitait une transaction avec les possessionnés, et la continuation des négociations relatives à l'indemnité. Guillaume Koch, qui le dirigeait, avait une connaissance profonde des intérêts et des traditions allemandes et alsaciennes. Il exposa au comité que le conclusum de la diète et la lettre de Léopold ne pouvaient être considérés comme une menace. Il lui signala combien Léopold avait rencontré de difficultés au début de son règne. Les pressantes sollicitations des cours électorales et des autres cours intéressées, les ménagements qu'il devait aux États dans le commencement d'un règne orageux, les excitations de la Prusse et les menées des émigrés, n'était-ce pas là autant de circonstances qui expliquaient l'attitude de l'empereur ? L'histoire d'Allemagne montrait d'ailleurs que l'empereur accordait presque toujours la

1. Il se composait de douze députés : Koch, Ruhl, Gensonné, Brissot, Lemontey, Briche, Baert, Ramond, Mailhe, Schirmer, Pardailhan, Jaucourt.

sanction aux délibérations de la diète, et il ne fallait pas tirer de cet acte des conclusions qu'il ne comportait pas. Il fallait donc regarder le conclusum et la lettre de Léopold, moins comme une démarche hostile du roi de Bohême et de Hongrie que comme une démarche officielle et en quelque sorte obligatoire de l'empereur d'Allemagne [1]. Et d'ailleurs quel résultat se proposait-on d'une attitude intransigeante vis-à-vis de l'empire? Koch dénonçait combien était spécieux le raisonnement de certains politiques qui se flattaient de limiter le conflit entre la Révolution et les possessionnés. Une rupture avec l'empire, déclarait-il, serait le signal d'une guerre générale. L'Autriche en effet soutiendrait l'empire, les résolutions de la Prusse n'étaient pas douteuses. L'Angleterre ne saurait voir avec indifférence le théâtre de la guerre s'établir dans les Pays-Bas et les troupes françaises entrer à Anvers. Cette coalition serait funeste à la France. A l'extérieur, elle n'était pas de force à la combattre; à l'intérieur, la guerre précipiterait la ruine de la Constitution [2].

C'était la politique de Mirabeau et de Montmorin que Koch reprenait, avec l'autorité que lui donnait son expérience et une vue singulièrement nette des destinées de la Révolution. Elle fut violemment combattue au sein du comité par le parti girondin. Brissot et Mailhe, qui étaient ses principaux représentants, se refusaient à envisager la question des princes possessionnés isolément. Ils la rattachaient à la question plus générale des rapports de la France avec l'ensemble de l'Empire, avec l'Autriche et la Prusse, et même à tout un système de politique extérieure. La première conséquence de cette méthode était le peu de valeur qu'ils attachaient aux revendications de ces petits princes. Lorsque, le 21 octobre 1791,

---

1. Rapport de Koch sur la question des princes possessionnés d'Alsace (1er février 1792. Archives parlementaires, t. XXXVIII, p. 66).

2. « Dès le commencement je m'aperçus que deux partis opposés s'empressaient à l'envi de diriger la nouvelle Assemblée, chacun selon ses intentions, et d'en attirer les membres de son côté. Je pris dès ce moment la ferme résolution de ne m'attacher ni à l'un, ni à l'autre, et je regardai comme un devoir sacré envers mes commettants et envers la nation entière de maintenir autant qu'il dépendrait de moi cette Constitution acquise par tant d'efforts, que l'un et l'autre travaillaient à détruire. » Cité par G. Schweighauser, *Vie de Charles-Guillaume Koch*, p. 141 (Strasbourg 1813).

Brissot trace un tableau d'ensemble des nations européennes, voici comment il parle des possessionnés : « Ce sont des principicules dont l'audace eût, le dernier siècle, attiré dès le premier jour toutes les foudres du despotisme de Louis XIV, et dont l'insolence n'eût pas été impunie, si le ministère des affaires étrangères avait été dirigé par des hommes affectionnés à la Révolution [1] ». On consent à donner une indemnité à cette poignée de princes allemands, mais on ne veut pas entendre parler d'autre chose. Hérault de Séchelles, puis Guadet [2] demandent qu'on déclare infâme, traître à la patrie et coupable de lèse-nation quiconque parlerait de toute autre compensation. Il est bien évident, d'après leur mépris, qu'ils tiennent peu à cette indemnité et qu'au premier orage ils sont décidés à laisser les princes suivre leur triste destinée. Une autre conséquence de cette façon d'envisager la question, c'est qu'ils passent par-dessus la tête des petits pour mieux atteindre les grands. La résistance des possessionnés vient de ce qu'ils sont soutenus par l'empereur, dont la lettre du 3 décembre est une véritable déclaration de guerre. Les Girondins prononcent contre Léopold II de véritables réquisitoires. Ils dénoncent non seulement son intervention actuelle, mais l'alliance autrichienne et le traité de 1756, et même non seulement l'alliance autrichienne, mais toute alliance qui reposera sur les mêmes principes, parce qu'elle est contraire aux lois de la nature : « Les Français en effet doivent être les frères de tous les hommes et de tous les peuples. Or s'engager exclusivement à défendre tel ou tel peuple contre toute espèce d'attaque, c'est faire un traité d'inimitié éventuelle contre telle ou telle autre nation, c'est par conséquent violer le précepte de fraternité universelle [3] ». Si donc, par un certain côté, les Girondins rapetissaient la question des princes possessionnés parce qu'ils la jugeaient trop peu importante pour valoir par elle-même, ils l'étendaient à l'infini par un autre côté, parce qu'elle était pour eux le point de départ de généralisa-

1. Discours de Brissot à l'Assemblée Législative, séance du 21 octobre 1791, (Archives parlementaires, t. XXXIV, p. 329.)

2. Discours de Hérault de Séchelles et de Guadet à l'Assemblée Législative. Séance du 14 janvier 1792 (Archives parlementaires, t. XXXVII, p. 410 et 431).

3. Discours de Brissot, 17 janvier 1792. (Archives parlementaires, t. XXXVII, p. 464.)

tions de plus en plus vastes. Ils perdaient toute mesure et tout sens pratique. Ils n'avaient qu'une idée vraiment claire, celle du but où ils tendaient : la guerre.

Les Girondins en effet désiraient la guerre. Ils avaient cette illusion de beaucoup de leurs contemporains que ni la Prusse, ni l'Angleterre ne soutiendraient l'Empire et l'Autriche. La lutte ne serait pas disproportionnée aux forces de la France. Elle aurait le très grand avantage de précipiter la Révolution à l'intérieur, de détruire la Constitution de 1791 que les Girondins attaquaient avec passion, et d'amener leur gouvernement, qui serait pour la France une ère de liberté et de réformes.

La poussée des Girondins vers la guerre tendait naturellement à emporter toutes les négociations engagées avec les possessionnés. S'ils acceptaient la solution donnée au conflit par la Constituante, ils la considéraient comme une concession. La France ne pouvait accorder plus aux possessionnés qu'elle ne l'avait fait. C'était pourquoi il était inutile de poursuivre les négociations. Il fallait mettre les princes en demeure de se prononcer, et leur fixer un délai.

Le 1er février 1792, Guillaume Koch développa ses idées sur la question des princes possessionnés devant l'Assemblée Législative dans un rapport sur la lettre que Léopold avait écrite au roi en décembre 1791 [1]. Après avoir exposé ses arguments en faveur d'une politique pacifique, il supplia l'Assemblée de se montrer indulgente envers les princes : « Considérez, dit-il, qu'obsédés sans cesse par les ennemis de la Révolution, il leur a été bien difficile de ne pas se former de fausses notions, dont il y a lieu de croire qu'ils ne tarderont pas à être désabusés. Une déchéance brusquement prononcée ne serait-elle pas trop sévère pour des retards qui ne sont peut-être pas sans excuse? Et sans doute la nation française a bien le droit de ne pas craindre ses ennemis, mais il faut pourtant avouer qu'il est sage de ne pas chercher à en grossir le nombre quand l'honneur de la nation ne l'exige pas. » Il proposait donc un projet de décret qui rappelait celui de la Constituante et se terminait par cet article : « En conséquence le roi sera prié de faire suivre les

1. Archives parlementaires, t. XXVIII, p. 66.

négociations entamés avec les princes possessionnés en Alsace, de manière qu'il soit incessamment pourvu à l'indemnité qui leur a été accordée par les précédents décrets, par tous les moyens compatibles avec les principes de justice de la Constitution française ». Le 25 février, le Girondin Mailhe exposa la théorie girondine en réponse à celle de Koch [1]. Il s'efforça de démontrer que la question des princes possessionnés n'était qu'un prétexte, « que le véritable projet de l'empereur, c'était de renverser la Constitution française et d'ensevelir avec elle les droits naturels de tous les peuples ». Aussi était-il inutile de faire de nouvelles concessions aux princes possessionnés. Il fallait décréter « que tous ceux des princes qui au 1er juin n'auraient pas entamé de négociation avec le roi seraient censés avoir renoncé à l'indemnité qui ne doit être considérée que comme un témoignage d'amitié et bienveillance de la France à leur égard. »

Entre les deux systèmes de Mailhe et de Koch, dont l'un concluait à la continuation des négociations, et l'autre à la rédaction d'un ultimatum, quelle allait être l'attitude de l'Assemblée Législative ? Le point de vue auquel elle devait se placer par la force des choses allait différer de celui des Constituants. A l'origine de la Révolution, les Constituants avaient légiféré avec un rare souci d'équité, croyant aux destinées pacifiques de la Révolution, et se fiant au temps pour triompher des résistances qu'ils rencontraient. Mais les événements s'étaient précipités. Les décrets de la Constituante sur le régime foncier, jugés trop favorables aux propriétaires actuels du sol, avaient provoqué des soulèvements de paysans dans presque toute la France [2]. Il était impossible à l'Assemblée Législative de maintenir ces décrets, sous peine de voir l'anarchie établie en permanence dans les campagnes. En Alsace plus peut-être que dans toute autre province, la peur du maintien du régime seigneurial avait déchaîné la révolution paysanne. A Guebwiller, les paysans sujets des abbés princes de Mürbach étaient entrés en bande de près de 1500 dans la ville, avaient envahi et saccagé le château de l'évêque, et allumé de grands feux où ils avaient brûlé tous les

1. Archives parlementaires, t. XXXIX, p. 90.
2. Cf. Sagnac, *La législation civile de la Révolution*, p. 126 et suiv.

titres qu'ils avaient pu trouver [1]. Dans le Sundgau, des bandes de paysans s'étaient organisées, parcourant le pays, dévastant les villages, massacrant les juifs à Sierenz, envahissant le secrétariat de l'administration à Landser et brûlant tous les papiers [2]. Ces mouvements de paysans, limités à l'origine aux pays montagneux de l'Alsace du Sud où la race était plus rude et plus violente, allaient peu à peu se généraliser. Dans presque tous les domaines de la noblesse immédiate d'Alsace situés en basse Alsace, les paysans « courent sus aux officiers des princes, les forcent à leur livrer les titres de propriété et les brûlent solennellement [3] ». Il fallait au plus vite rassurer les paysans contre le retour de l'ancien régime. Et par quel moyen, « sinon en prenant des mesures énergiques contre la tyrannie des baillis et des subdélégués des princes qui les tenaient dans une ignorance profonde où se perdait leur caractère d'hommes libres [4] et en poursuivant la réforme foncière que la Constituante n'avait fait qu'ébaucher? »

Ce qu'il y avait de particulièrement grave en Alsace, c'est que derrière ces insurrections de paysans le mouvement de contre-révolution s'organisait. La constitution civile du clergé avait bouleversé l'Alsace. Dans une province qui ne comprenait pas moins de dix-huit abbayes de chanoines, de cinquante-huit couvents, de cinq cent soixante-douze paroisses, où près des deux tiers des terres étaient en la possession du clergé tant catholique que protestant [5], l'opposition religieuse avait été formidable. Une grande partie de la population s'était prononcée contre les décrets de la Constituante, et avait soutenu les prêtres. Hérault de Séchelles, qui parcourut l'Alsace en 1791, signalait que les deux tiers des communes étaient sans prêtres, parce que ces derniers refusaient de prêter serment. Les prêtres de l'intérieur du royaume ne pouvaient être d'aucun secours pour les remplacer, parce que la langue allemande leur était étrangère. On

---

1. Chronique de Dominique Schmutz, publiée par M. Liblin dans la *Revue d'Alsace*, 1882, t. III, p. 126.

2. *Ibidem*, p. 127.

3. Rapport de Hérault de Séchelles sur sa mission en Alsace (Bibliothèque Carnavalet, Collection de Liesville, pièce n° 24).

4. *Ibidem*.

5. Heitz, *La Contre-Révolution en Alsace*, p. 34 (Strasbourg, 1865).

recevait alors les prêtres qui venaient des pays étrangers pour prêter serment, recommandables ou non. Mais presque nulle part on ne faisait d'eux le moindre cas. Le clergé insermenté représentait aux populations que la contre-révolution était proche, que les armées autrichiennes et prussiennes allaient passer le Rhin. Il cherchait à empêcher la vente des biens nationaux, qui, disait-il, étaient destinée au paiement de la dette publique [1]. L'Alsace, si riche en biens ecclésiastiques, contribuerait au moins aux cinq sixièmes de la dette publique. L'entretien des cinq cents soixante-douze curés catholiques et des deux cents pasteurs protestants qui vivaient du revenu de ces biens retomberait sur les cultivateurs. Quant aux assignats, ils étaient dépréciés, parce que la plus grande partie du commerce de la province se faisait avec l'étranger, qui les refusait.

Avec le retour de Louis de Rohan [2], député à l'Assemblée Constituante et évêque de Strasbourg, la contre-révolution s'organisa en Alsace. Rohan, par les biens qu'il possédait en Alsace et en Allemagne, par ses privilèges qui le rattachaient aux nobles allemands, et par son titre de prince français, fut un trait d'union entre les princes possessionnés, les évêques, la noblesse et le clergé d'Alsace. Il encouragea la noblesse immédiate dans son opposition. Il reçut les émigrés sur ses terres et les aida à lever des hommes; en même temps, en Allemagne, il se joignait à l'évêque de Spire, et à la fraction la plus violente des princes. Contre ces progrès de la contre-révolution en Alsace, l'Assemblée Constituante avait vainement tenté de réagir. Elle avait envoyé trois commissaires en Alsace : Mathieu Dumas, Foissey et Hérault de Séchelles, avec pleins pouvoirs pour y ramener l'ordre [3]. Mais, malgré quelques actes énergiques, ils furent impuissants à refréner la propagande des princes

---

1. Heitz, *op. cit.*, p. 36 à 40.

2. Le 28 juillet 1790, Ennery, député d'Alsace, reprocha à Louis de Rohan de travailler, avec l'évêque de Spire et avec la noblesse immédiate d'Alsace, à exciter des troubles dans cette province. A la suite de la motion d'Ennery, l'Assemblée prit des mesures pour assurer la sécurité des frontières de l'Est. La conspiration du cardinal de Rohan était dès lors considérée comme flagrante. Le 31 août, l'Assemblée reçut du cardinal une lettre par laquelle il donnait sa démission de député.

3. Cf. sur la mission de Hérault de Séchelles en Alsace, dans *La Révolution française*, 1892, t. XI, p. 495 et suiv., l'article du Dr Robinet.

possessionnés, et surtout des prêtres réfractaires. Le 4 avril 1791 [1], le prince de Broglie avait fait voter contre les prêtres réfractaires d'Alsace un décret qui contenait de véritables mesures de salut public. Mais pas plus que la mission de Hérault de Séchelles, les décrets de la Révolution n'apaisèrent les troubles qui déchiraient l'Alsace. Les préparatifs des émigrés, la perspective d'une guerre entre la France et l'Empire, l'incertitude de l'avenir, rendaient précaires toutes les mesures prises en Alsace. Les influences contre-révolutionnaires qui venaient de l'Allemagne repoussaient les tentatives de la Révolution.

Ce fut cette situation de l'Alsace qui détermina l'attitude de l'Assemblée Législative. Préoccupée des menées des émigrés sur la frontière de l'Est, et des prêtres réfractaires à l'intérieur du royaume, convaincue de la complicité de Louis XVI avec les éléments contre-révolutionnaires, elle vit dans l'opposition des princes possessionnés le premier acte d'une grande coalition contre-révolutionnaire. Elle crut à une entente véritable des possessionnés et de l'Autriche, elle exagéra l'influence des émigrés.

La politique de temporisation de Guillaume Koch lui parut trop timide. Elle pensa que de nouvelles négociations permettraient à la contre-révolution de gagner du terrain en Alsace. En lutte contre les émigrés et les prêtres réfractaires, elle estima que les mesures qu'elle allait adopter dans l'affaire des princes possessionnés d'Alsace devaient être le complément des décrets qu'elle avait voter contre les émigrés et les prêtres réfractaires.

Le 25 février 1792 [2], elle adopta le projet de décret que Mailhe lui avait présenté. Il comprenait quatre articles : 1°) dans le premier article, se trouvait un exposé des droits de la nation française, qui concluait à sa souveraineté absolue sur toutes les parties de l'Alsace et de la Lorraine ; 2°) dans le deuxième article, on invitait le roi à communiquer cette déclaration aux différents États d'empire, en réponse à la lettre de Léopold II ; 3°) dans le troisième, ou engageait le roi à presser les négociations qui étaient déjà entamées ; 4°) enfin, dans le quatrième, on décrétait qu'aucune indemnité ne

1. Archives parlementaires, Séance du 4 avril 1791, t. XXIV, p. 547.
2. Séance du 25 février 1792 (Archives parlementaires, t. XXXIX, p. 90).

serait accordée aux princes qui, au 1er juin, n'auraient pas entamé de négociations avec la France.

Voté sur la proposition des Girondins, considéré par la Législative comme une mesure de défense contre les progrès de la contre-révolution, le décret du 25 février 1792 équivalait à une rupture avec les princes possessionnés. La politique de Mirabeau, de Montmorin et de Koch était définitivement abandonnée.

VII

La déclaration de guerre du mois d'avril 1792 fut la conséquence logique de l'attitude l'Assemblée législative vis-à-vis de l'Empire dès le mois de février. Elle fut envisagée, par les princes et la Révolution, dans des esprits très différents. Pour les possessionnés, par ses origines, par ses principes, par son but, la guerre est une guerre du XVIIIe siècle. Entreprise en apparence pour la défense de droits féodaux menacés par la Révolution, elle a pour véritable objectif la conquête de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, l'annulation des traités de Westphalie et le retour à l'état de choses du début du XVIIe siècle. Pour la Révolution, elle est la condition de son œuvre intérieure. Elle est rendue nécessaire par le développement de la contre-révolution en Alsace, par l'entente des prêtres réfractaires, des émigrés et des princes allemands, par la complicité entrevue de la Royauté française et de l'Empire.

Des deux côtés, aussi bien avec le discours de Mailhe qu'avec les projets de l'évêque de Spire, la question des princes possessionnés s'est généralisée et a perdu ses véritables proportions.

Les princes, dès le premier jour, l'ont dénaturée. Ils ont refusé de discuter si une transaction n'était pas au point de vue du droit la seule solution possible, et, derrière leur doctrine du tout ou rien, ils ont préparé, avec le concours de la Prusse, une guerre de conquête et de démembrement.

La France, jusqu'au 30 septembre 1792, où Montmorin a quitté le ministère, a maintenu à la question des princes possessionnés son véritable caractère et sa véritable portée. Aussi bien dans les séances de l'Assemblée Constituante, où le principe du rachat de tous les

droits des princes a été voté, que dans les dépêches de Montmorin et les propositions de Ternan, on peut relever le désir très sincère de limiter la question et de tenir compte à la fois des droits de la souveraineté, et des privilèges des princes, tels qu'ils se trouvaient définis à la fin de l'ancien régime. Jusqu'en 1791, une entente eût été possible sur les bases proposées par la Révolution.

Cela est si vrai que les princes ne purent opposer aux propositions de la France que le maintien d'un *statu quo* qui était devenu impossible. Et ils sentaient si bien que la solution proposée par la Révolution était la conclusion logique de l'histoire d'Alsace depuis plus d'un siècle, que, pour la combattre, ils annulaient tous les actes du XVIIIe siècle qui avaient réglé leurs rapports avec la Royauté française, et invoquaient l'article 89 du traité de Münster, que ces actes avaient eu précisément pour but de préciser et d'éclaircir. C'est l'impuissance de ces princes à trouver une solution autre que la conquête et le démembrement, qui nous explique leur échec à la diète de Ratisbonne, l'empereur Léopold II étant décidé à s'opposer à la guerre par tous les moyens.

Peut-être l'entente que la Révolution n'avait pu obtenir en 1790 de l'esprit de justice et de conciliation des princes, l'eût-elle obtenue en 1791 de leur impuissance et de leurs divisions. Mais il se trouva qu'elle avait été amenée insensiblement à changer d'attitude. Tandis qu'en 1789 et 1790 elle se flattait de l'espoir de faciliter par une série de concessions la transition de l'ancien au nouveau régime, elle trouva en 1792 la lutte partout devant elle : dans l'Empire, avec les émigrés et les princes possessionnés d'Alsace; à l'intérieur, avec les prêtres réfractaires; dans le gouvernement même, avec le roi. Elle établit un lien entre toutes les manifestations contre-révolutionnaires, et la guerre avec l'Empire lui parut nécessaire pour le maintien de l'œuvre révolutionnaire à l'intérieur.

Pierre MURET.

ROUBILLAC. MONUMENT DE LADY NIGHTINGALE (1761).
(Abbaye de Westminster.)

Un sculpteur français en Angleterre au XVIIIe siècle : Roubillac

Parmi la profusion des monuments modernes dont les Anglais ont encombré Westminster, il en est un qui jouit auprès d'eux d'une véritable popularité : c'est le tombeau élevé, en 1761, à la mémoire de lady Elizabeth Nightingale. Cette faveur ne s'explique point par le mérite obscur de l'héroïne à qui l'œuvre est consacrée. Il faut en chercher les raisons dans la valeur et surtout dans le caractère dramatique du mausolée.

Assise sur un banc de marbre, lady Nightingale s'abandonne mourante sur le sein de son mari ; celui-ci, debout près d'elle, la soutient et, le bras tendu, frémissant de tout son corps, il essaye vainement d'écarter le trait que la Mort, squelette drapé d'un suaire, brandit sur l'infortunée. Le groupe des deux époux, ce squelette, d'une horrible exactitude, qui semble sortir de la porte entr'ouverte d'un caveau, l'ensemble de l'œuvre, tout est plein d'une fougue et d'une verve que l'on n'est point tenté de juger ici excessives. Les yeux fatigués de la multitude des statues couvertes d'une toge pseudo-antique ou mal équarries dans leurs costumes modernes, obsédés par les groupes allégoriques vides et mornes dont les lignes glaciales décorent Saint-Paul et Westminster, sont ravis de découvrir une émotion si outrée soit-elle, un tempérament d'artiste si désordonné qu'il puisse être. De là, indépendamment de sa valeur intrinsèque, le succès d'une œuvre que fait briller un contraste si avantageux.

L'auteur de ce monument s'appelait Roubillac ; il a laissé en Angleterre d'autres œuvres remarquables ; il fut célèbre de son vivant, il continue à être révéré par les Anglais dont quelques-uns vont jusqu'à le considérer comme le créateur de l'école anglaise de sculpture. C'est un Français. Pourtant il n'est point connu en France. Dussieux lui a consacré une notice précise mais fort sèche [1]. Aucun historien français de l'art ne s'en est, à notre connaissance, occupé [2]. A peine pouvait-on relever dans les

1. *Les artistes français à l'étranger*, 3e édition. Paris, 1876, p. 277-279.
2. D'Argenville, dont le livre parut en 1787, ne mentionne pas Roubillac.

notes de quelques voyageurs en Angleterre de courtes lignes qui n'ont pas échappé à l'oubli. Seul, Leroy de Sainte-Croix eut l'idée, dans les dernières années de sa vie, d'écrire une étude sur Roubillac; mais le livre, d'ailleurs très faible, qu'il composa, est introuvable, et l'on peut douter qu'il ait jamais été mis en vente[1].

Il ne nous a donc pas paru inutile d'appeler l'attention sur un artiste que recommandent et son talent et le rôle qu'il a joué dans un pays voisin du nôtre. Nous nous proposons de rassembler l'essentiel des renseignements que l'on possède sur sa vie, et d'indiquer ainsi des sujets de réflexion et de recherches à ceux qu'intéresse l'histoire de la sculpture en Angleterre et en France au XVIIIe siècle.

*
* *

Walpole, dans le livre précieux et aride où il a recueilli les noms des artistes les plus réputés de l'Angleterre, a accordé à Roubillac une notice dont l'étendue relative marque l'estime où il tenait cet artiste, notice trop courte encore à notre gré[2]. C'est là qu'il faut chercher les renseignements les plus anciens et, sans doute aussi les plus sûrs, concernant notre héros. Allan Cunningham, le Vasari anglais, s'est servi de ces notes pour composer l'étude copieuse qui figure au troisième volume de ses Vies[3]. Il les a complétées à l'aide de quelques passages de la biographie de Nollekens par Smith[4], d'un discours de Flaxman[5] et d'anecdotes dues à lord Chesterfield ou à Reynolds, et conservées jusqu'alors par la tradition

---

1. *Vie et ouvrages de L.-F. Roubillac, sculpteur lyonnais, 1695-1762*, par Le Roy de Sainte-Croix (du *Journal des Arts*). Paris, Ollendorff, éditeur, 1882. Cet ouvrage ne se trouve pas à la Bibliothèque Nationale. La librairie Ollendorff n'en possède aucun exemplaire et ne se rappelle pas l'avoir mis en vente. Il a été imprimé en Angleterre par The Metropolitan Printing Company, Limited, 2 and 3, Plough Court, Fetter Lane, London, et a ainsi échappé au dépôt légal. Mon camarade M. Foulet, à qui je suis heureux d'exprimer mes remerciements, a bien voulu dépouiller à mon intention l'exemplaire conservé à l'Art Library, au musée de South Kensington, à Londres. D'après ses renseignements, l'ouvrage est un petit in-octavo de 123 pages; il est divisé en deux parties précédées d'une courte préface, la première est une vie de Roubillac (p. 13-54), la deuxième un catalogue de ses travaux. On peut juger du ton de l'ouvrage en lisant dans le *Journal des Arts* de Paris, du 16 décembre 1881, où elle a d'abord paru, la préface. C'est un morceau vide et déclamatoire. La « perfide Albion » y est accusée de nous avoir volé une de nos gloires.

2. *Anecdotes of Painting in England, Statuaries in the Reign of Georg II.*

3. *The lives of the most eminent british Painters, Sculptors*, etc. London, 1803, t. III, p. 31 à 67.

4. Smith, *Nollekens and his Times*. La meilleure édition est celle qui a paru en 1895, à Londres, chez Bentley and Son, avec une étude préliminaire d'Edmund Gosse, *An essay on English Sculpture from Roubillac to Flaxman*.

5. *An address on the death of Thomas Banks*, imprimé à la suite des Lectures.

orale. En dehors de ces sources il y a peu à glaner, et, si l'on rencontre encore ailleurs quelques appréciations curieuses du talent de Roubillac, on ne trouve rien qui serve à éclairer sa biographie.

Roubillac naquit à Lyon en 1695. Nous ne savons rien sur sa famille. Cunningham, par un scrupule caractéristique et bien digne d'un Anglais, insinue que cette famille inconnue devait être tout à fait honorable; hypothèse gratuite et, d'ailleurs, sans intérêt. On suppose aussi que Roubillac reçut une bonne instruction; tout au moins passait-il pour posséder à fond les meilleurs poètes français. Nous ne savons ni comment se révéla sa vocation ni comment il vint de Lyon à Paris. On nous dit qu'il fut élève de Balthasar de Dresde et de Nicolas Coustou, et le choix de ce dernier maître, Lyonnais comme lui, n'est pas fait pour nous surprendre. Mais en somme, le seul témoignage positif que nous ayons sur son séjour en France, est le procès-verbal de l'Académie de peinture qui nous apprend qu'il remporta le second Prix de Rome en 1730[1] :

« Aujourd'hui samedi 26 d'août, dit le Procès-verbal, l'Académie s'est assemblée par convocation générale pour le jugement des Grands Prix sur deux sujets tirés de la Bible représentant... l'autre, Daniel qui sauve Suzanne, comme on la conduit à la mort (Daniel, ch. I, v, 45) et les voix ayant été comptées... le s^r^ Francin [s'est trouvé mériter le 1er Prix] de sculpture... et le s^r^ Roubillac... le second de sculpture. » Le procès-verbal est signé de De Boullongne, C. Van Clève, Coustou l'aîné, Hallé, de Boze, Lemoyne l'aîné, G. Coustou, Rigaud, J. Christophe, Le Lorrain, Cazes, de Favannes, Bousseau, Verdot, Lemoine jeune, d'Ulin, de Clèves, F. Lemoyne, Restout, Meusnier, G. Duchange, de Chavanne, Saint-Gelais, Le Blanc, Courtin, Desportes le fils, Massé, du Vivier, Thomasson, Huilliot, Nicolas Tardieu, de L'Armessin, J. F. Delyen. Ces noms en disent assez sur la nature des mérites que l'on avait pu apprécier chez les concurrents.

La distinction tardive que Roubillac avait reçue à l'âge de trente-cinq ans, si elle témoignait sa valeur, ne lui préparait sans doute pas en France une carrière brillante, et nous ne nous étonnerons pas qu'il se soit expatrié. Nous le retrouvons en Angleterre, sans connaître ni la date exacte de son départ, ni les raisons qui le déterminèrent dans le choix de sa nouvelle patrie.

En l'absence de renseignement exact, deux récits ont été donnés de cet événement décisif. D'après la tradition la plus simple, Roubillac avait

---

1. *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés par la Société de l'*Histoire de l'Art français*, t. V (1726-1744), p. 76.

été attiré en Angleterre parce qu'il savait que ce pays, pauvre en artistes, accueillait avec faveur les talents étrangers. Il aurait d'abord travaillé obscurément dans les ateliers de deux praticiens, Carter et Cheere, et se serait peu à peu distingué. La seconde tradition est moins vraisemblable, mais plus romanesque et semble bien avoir été forgée après coup. Un voyageur anglais, dont on néglige de donner le nom, aurait eu l'occasion de voir et d'admirer, en France, les esquisses de Roubillac, et il en aurait été assez frappé pour noter sur ses tablettes le nom de l'artiste ; plus tard, rentré en Angleterre, il aurait été prié par un ami de lui faire connaître un sculpteur habile, il se serait alors souvenu de ses impressions déjà lointaines et aurait écrit à Roubillac qui, peu apprécié en France, se serait rendu à cette invitation. Ce petit récit est trop bien combiné pour être reçu sans quelque méfiance. Ce que nous savons du caractère ardent et fantasque de Roubillac, nous permet de croire qu'il fut entraîné en Angleterre par sa seule fantaisie. Peut-être avait-il entendu Coustou parler de l'accueil que Coysevox avait reçu à Londres, peut-être aussi n'avait-il d'abord l'intention que d'y faire un court séjour. Le succès le retint. Il demeura en Angleterre jusqu'à sa mort.

*
* *

A en croire lord Chesterfield [1], Roubillac aurait été un initiateur et serait apparu en Angleterre, comme un sculpteur parmi des tailleurs de pierres. Il y a dans ce jugement bien de l'exagération, et c'est là une façon sommaire et simplificatrice de traiter l'histoire. Sans enlever au rôle de Roubillac son importance, il n'est pas inutile de rappeler que l'Angleterre, avant lui, sans produire des artistes indigènes, avait donné asile temporaire ou durable à des étrangers habiles dont quelques-uns même étaient français [2].

Sans parler de François Anguier dont le passage en Angleterre, pour avéré qu'il soit, n'a pas laissé de traces, le Français Hubert Le Sœur ou Le Sueur [3], élève de Jean Bologne, venu en Angleterre vers 1630, y avait dressé des œuvres remarquables. Il avait fait, en 1630, une statue colossale de Charles Ier, qui fut depuis détruite, élevé à Westminster les monuments de sir George Villiers et de Thomas Richardson, ce dernier en

1. Cité par Cunningham, *op. cit.*, p. 65.
2. Lire dans Amédée Pichot : *Voyage historique et littéraire en Angleterre et en Écosse*, 1825, la dixième lettre consacrée à l'*Histoire de la sculpture anglaise.*
3. Dussieux, *op. cit.*, p. 263-264.

1633, et modelé en 1633 une seconde effigie de Charles Ier qu'on voit encore à Londres à l'entrée de Charing Cross [1]. Après lui, l'Italien Fanelli [2], Coysevox, qui modela le buste de Prior placé sur le tombeau du poète à Westminster, traversèrent l'Angleterre, et le sculpteur Grinling Gibbons [3], Hollandais, auquel quelques-uns attribuaient une origine anglaise, illustra le règne de Jacques II : « La statue qu'il fit de Jacques II, assure Dallaway, est dans le vrai style romain. Pour les ornements délicats sculptés en bois, Gibbons n'a pas eu d'égal... La chapelle du collège de la Trinité à Oxford offre des preuves convaincantes de son génie. » Contemporain de G. Gibbons, le Danois Cibber, qui mourut en 1700, avait sculpté un groupe intitulé *Raving and Melancholy* (Délire et Mélancolie), pour lequel Roubillac professa toujours une vive admiration [4].

Il y avait donc des sculpteurs en Angleterre, sinon des sculpteurs anglais au XVIIe siècle. Les débuts du XVIIIe siècle ne furent pas moins bien partagés, et Roubillac, avant de s'imposer, eut à rivaliser avec des réputations établies. En 1720, l'année de la mort de G. Gibbons, John Michel Rysbrack [5], né à Anvers, vint s'établir à Londres et y tint bientôt une sorte de manufacture de statues. Les monuments et les bustes sortaient par douzaines de son atelier, et il fut successivement chargé de faire les statues de Georges Ier et de Georges II. Huit œuvres rappellent à Westminster sa prodigieuse activité. Parmi elles les tombeaux de Newton et de Stanhope, qui décorent la clôture du chœur, donnent une idée fort avantageuse de son talent. Rysbrack rencontra un premier rival dans un autre Flamand, Peter Scheemakers, qui se fit connaître par le monument de Shakespeare à Westminster. Mais la renommée des deux Flamands fut enfin éclipsée complètement par celle de Roubillac, soit qu'ils lui fussent vraiment inférieurs, comme le pense M. Gosse [6], soit aussi que la fortune capricieuse les eût abandonnés, comme le dit Walpole, qui remarque avec mélancolie qu'aucun mérite ne peut résister à l'inconstance de la mode [7].

On nous pardonnera ces notes succinctes sur l'histoire de la sculpture en Angleterre avant Roubillac, c'est-à-dire sur une période dont l'histoire

---

1. La statue n'était pas encore érigée au moment de la guerre civile. Le Parlement la vendit à un chaudronnier qui s'engagea à la fondre, mais la cacha et la conserva intacte. Elle fut dressée en 1674.

2. Dallaway. *Les Beaux Arts en Angleterre*, traduction française par Millin, 1807, t. II.

3. Allan Cunningham, *op. cit.*, t. III. — Dallaway, *op. cit.*, II, p. 157. — Les stalles du chœur de Saint-Paul de Londres sont l'œuvre de Gibbons.

4. Smith, *Nollekens*, édition Gosse, p. 214.

5. Walpole, *Anecdotes*.

6. Edmund Gosse, *An essay on English sculpture from Roubillac to Flaxman*.

7. « No merit can chain the fickleness of fashion », *op. cit.*, 2e édition, t. IV, p. 211.

artistique, de l'aveu des Anglais les plus compétents, est encore à écrire et dont les documents sont rares et dispersés [1]. Elles serviront à rappeler qu'il ne faut point prêter à la boutade de Chesterfield une valeur trop absolue. Au lieu d'attribuer à Roubillac l'introduction de la sculpture en Angleterre, il sera plus juste et plus équitable de dire que, talent plus ample et pénétré d'idées artistiques nouvelles, il fut l'agent principal d'une révolution du goût plastique des Anglais.

Roubillac avait végété jusqu'au jour où Walpole le prit sous sa protection. Dans quelles circonstances entra-t-il en relations avec le tout-puissant ministre, c'est ce qu'Horace Walpole, qui pourtant aurait dû être renseigné à ce sujet, a négligé de nous dire. Reynolds racontait que le sculpteur s'était concilié la faveur du lord par un trait de probité, anecdote à laquelle il ne faut sans doute pas ajouter plus de créance qu'à celle que nous avons rejetée tout à l'heure et qui vient du même besoin de puérile explication. Quoi qu'il en soit, Roubillac fut désigné pour orner de bustes les bâtiments du collège de la Trinité à Dublin, et bientôt, sur la même recommandation, il fut chargé du tombeau du général John duc d'Argyle, monument qui, élevé dans Westminster, fonda sa réputation. Ce vaste ouvrage est placé, on ne sait pourquoi, dans le coin des poètes (Poet's Corner). Le duc d'Argyle, étendu près d'un canon, est soutenu par une Renommée qui inscrit son nom et ses titres sur une grande stèle de marbre. Deux personnages allégoriques flanquent le soubassement du tombeau. L'un d'eux représente l'*Éloquence* et a joui d'une grande renommée. Horace Walpole déclarait cette figure « vraiment magistrale et gracieuse ». Lorsque Canova visita Londres, il en fut, dit-on, très frappé. On raconte qu'il l'examina un moment, passa outre, puis revint sur ses pas et s'écria, après l'avoir de nouveau contemplée, que c'était une des plus nobles statues qu'il eût vues en Angleterre. La statue de Hændel, élevée dans le jardin de Vaux-Hall, mit définitivement Roubillac hors de pair. Dès lors il vit les commandes affluer, et se livra à un travail incessant sans cependant, nous assure-t-on, oublier le souci de sa gloire et négliger pour des considérations d'intérêt la recherche de la perfection.

Parmi les monuments qu'il fit, et dont l'ordre chronologique est mal établi, on remarqua surtout les monuments du duc et de la duchesse de Montague à Brouton, dans le Northamptonshire; ouvrages achevés et magnifiques, mais dépourvus de simplicité, au gré de Walpole, et que

---

1. « The history of English sculpture in the eighteenth century has yet to be written and the materials for it are now rare and scattered. Even of Roubillac comparatively little is known », Ed. Gosse, *op. cit.*, p. 1.

Cunningham définit comme des « œuvres d'une magnificence forcée et d'une splendeur laborieuse, dépourvues, par conséquent, de cette tranquille beauté que tout goût naturel réclame d'un monument de sculpture ». Les statues qu'il éleva à Georges Ier dans la salle du conseil de Cambridge, et au chancelier Charles, duc de Somerset, furent aussi goûtées. Quant à celles de Newton et de Shakespeare, fort admirées dans leur temps, nous verrons tout à l'heure à quels reproches elles ont, depuis, prêté [1]. Les deux derniers ouvrages de Roubillac, conservés tous deux à Westminster, devaient mettre le sceau à sa gloire et rendre son nom populaire. L'un est un monument élevé à Hændel, qui avait déjà une première fois inspiré heureusement l'artiste ; l'autre est ce mausolée de lady Nigthingale dont nous avons tiré le prétexte de cette étude.

Le 11 janvier 1762, Roubillac mourait en pleine réputation. Il fut enterré dans la paroisse de Saint-Martin, qui était la sienne. Les deux plus illustres des peintres ses contemporains, Hogarth et Josuah Reynolds, avaient assisté à ses funérailles.

Le caractère nouveau que Roubillac avait donné à ses œuvres, et qui contribua à leur popularité, était-il seulement l'usage des personnifications poétiques et un moindre souci de l'exactitude littérale, ainsi que le prétend son biographe ? Il semble au moins qu'en ce qui concerne l'allégorie, Cibber et Rysbrack l'avaient quelque peu devancé. Il faut penser plutôt que l'innovation porta sur un point plus essentiel. Ce que Roubillac introduisit en Angleterre et ce qui triompha avec lui, c'est ce qu'on a appelé, avec emphase tour à tour et avec mépris, « le goût français ». « Tous les ouvrages de cet artiste, écrit Dallaway, manquent de simplicité et ont un certain air français [2]. »

On sait ce qu'il faut entendre par là. Depuis le jour où Lebrun fit régner sur les sculpteurs sa dictature despotique et régenta la sculpture avec des idées de peintre, le souci de l'intérêt dramatique se substitua à celui de la beauté purement plastique. Emphatique au XVIIe siècle, tourmentée au XVIIIe, la sculpture française s'éloigna à la fois des traditions de la Renaissance et de celles de l'Antiquité. Faite pour orner et pour plaire, essentiellement décorative, elle substitua au désir de la perfection celui

1. M. Frederick S. Robinson, dans un de ses articles sur : *Les collections royales du Château de Windsor* (The Magazine of Art, 1897, p. 301), a publié deux bustes par Roubillac conservés dans cette résidence royale. L'un représente Haendel, l'autre George Ier. Deux gravures donnent de suffisantes représentations de ces deux marbres. Ce sont de fort bons morceaux, dans le style d'un excellent élève des Coustou. Le buste de Haendel fut exécuté en 1739, l'artiste est représenté coiffé d'une sorte de bonnet ; George Ier est en costume officiel et perruque ; la draperie, très habilement chiffonnée et jetée, donne à cette œuvre une belle allure décorative.

2. Dallaway, *op. cit.*, II, p. 156.

de l'effet, et tendit moins à réaliser cette harmonie interne des formes qu'avaient poursuivie les artistes réfléchis du XVIe siècle qu'à développer des prestiges et à mendier le succès. Les qualités spécieuses, la virtuosité technique prirent le pas sur les patientes vertus. L'anatomie du corps humain fut moins scrupuleusement respectée, les draperies se cassèrent en plis dont le chiffonnement n'avait pas été calculé, et c'est ainsi que se forma ce que Dargenville qualifiait avec dédain de *goût français*, « goût mesquin si opposé à la gravité du goût antique [1] ».

Ce goût n'avait pas, semble-t-il, pénétré en Angleterre avant Roubillac. Les honnêtes praticiens qui l'avaient précédé s'en étaient tenu à un art sage, réservé, plus ou moins inspiré des traditions gréco-romaines, et Rysbrack même, que Dallaway accuse d'avoir partagé les goûts révolutionnaires de Roubillac, s'était, au dire d'Amédée Pichot, attaché, dans sa statue d'Hercule [2], à copier les athlètes anglais.

Nul mieux que Roubillac n'était fait pour rompre avec ces traditions. Tout ce que nous savons de lui témoigne une nature fantasque et nerveuse. Son tempérament original le destinait à devenir un artiste de verve. Son portrait, qui fut dessiné par son élève Adrien Charpentier et que Cunningham a fait graver en tête de sa biographie, lui attribue une physionomie sarcastique où l'on reconnaîtrait tout d'abord le masque d'un personnage du théâtre italien, d'un valet de comédie. L'œil, d'une singulière vivacité, s'abrite sous une large arcade sourcilière couronnée d'épais sourcils qu'accompagnent les rides d'un vaste front plissé. La bouche contractée donne à la figure une expression contrastée d'ironie et tout ensemble d'enthousiasme, contradiction qui répond bien au tempérament artistique de Roubillac. L'ensemble a du caractère et peu de gravité. Les quelques anecdotes que l'on a conservées de la vie de l'artiste complètent les indications que donne son portrait.

Il était spirituel, et ses saillies paraissaient d'autant plus piquantes que, n'ayant jamais pu s'astreindre à apprendre correctement l'anglais, il s'exprimait dans une sorte de parler nègre. Il aimait boire, et il avait le vin gai. Cette gaieté même l'entraînait parfois à d'étranges oublis. Un soir, il s'était attardé au cabaret plus que de raison et offrit l'hospitalité à un ami qui demeurait dans un quartier trop éloigné. Arrivé dans sa maison, il donne à son compagnon une chambre et s'en va coucher. Quelques instants après il entend des cris, accourt : son ami avait trouvé un cadavre sur le lit qui lui avait été désigné : « Ah ! mon Dieu, mon Dieu ! s'écria Roubillac rappelé brusquement à la raison : c'est ma pauvre

1. D'Argenville, *Vie des fameux sculpteurs*, 1787, t. II, p. 280.
2. Amédée Pichot, *op. cit.*, p. 113.

servante Marie qui est morte hier et que l'on a étendue ici. Pauvre Marie! venez, je vais vous donner un autre lit. »

Ce bohème singulier était passionné pour son art, au point de s'y absorber parfois tout entier. Le biographe de Nollekens raconte qu'au moment où il travaillait au monument de lady Nightingale, il dînait un soir chez des amis, et paraissait fort préoccupé. Tout à coup il laissa tomber sa fourchette dans son assiette, se jeta en arrière sur sa chaise, et une impression indicible de terreur se dessina sur son visage. Le spectre de la mort, dont il poursuivait l'image, venait de lui apparaître tel qu'il le sculpta bientôt après.

Il ne fallait pourtant pas essayer d'abuser de cet enthousiasme. Lorsque Garrick conçut l'idée d'élever une statue à Shakespeare, il s'adressa à Roubillac. Mais Garrick était passé maître en affaires et fort peu généreux. Il persuada au sculpteur qu'il y aurait gloire pour lui à tenter une si illustre effigie, et quand il eut surexcité sa vanité, il lui fit accepter comme rémunération un prix qui devait à peine couvrir les frais matériels de l'entreprise. Roubillac s'aperçut bientôt qu'il avait fait un marché de dupe, et, sans rien en laisser paraître, il sculpta sa statue dans le bloc de marbre le plus moucheté qu'il put trouver, puis il convia Garrick à juger son œuvre. Celui-ci s'effraya de cette image bigarrée et toute criblée de grains de beauté. Ce fut le tour de Roubillac de se moquer de lui. Il lui représenta la cherté du marbre blanc, fit reviser son marché, et lui fournit enfin pour un salaire raisonnable le Shakespeare qui figure maintenant dans le vestibule du British Museum et porte la date de 1758.

Pour compléter la physionomie de Roubillac, ajoutons qu'il était poète et composa des satires en français. De ces vers on nous a conservé un fragment où l'on verra qu'il avait quelque facilité, fragment intéressant d'ailleurs, puisqu'il nous montre que dans la querelle éternelle des anciens et des modernes, Roubillac avait pris parti pour ces derniers :

Prétendu connaisseur qui sur l'antique gloses,
Quitte ce ton pédant, ce mépris affecté
Pour tout ce que le temps n'a pas encor gâté.
Vois ce Salon et tu perdras
Cette prévention injuste,
Et, bien étonné, conviendras
Qu'il ne faudrait qu'un Mecenas
Pour revoir le siècle d'Auguste [1].

---

1. Cunningham qui a conservé ces vers les a fort altérés, il écrit ainsi le pénultième :

Qu'il ne faut pas qu'un Mécenas.

La correction nous a semblé évidente.

Si peu établie que soit la chronologie des œuvres de Roubillac, il suffit de rappeler qu'il partit de la statue de l'*Éloquence* admirée par Canova, et qu'il aboutit au tombeau de lady Nightingale, pour voir que, s'il y eut évolution dans sa manière, ce fut vers la fougue et vers la virtuosité qu'il s'orienta. Il développa les qualités vers lesquelles le porta son tempérament de praticien habile et nerveux. Semblable en cela à ses contemporains il fut comme entraîné par sa propre virtuosité et en arriva à tout lui subordonner. Ce n'est pas par une préoccupation philosophique qu'il renonça à la plastique pure. Trop d'exemples montrent qu'il était dépourvu de profondeur. Les images qu'il a faites de Shakespeare et de Newton — peut-être fut-il plus heureux pour Hændel — donnent la plus pauvre idée de ces génies. Nul ne s'aviserait aujourd'hui de représenter un Shakespeare aussi mesquin, aussi dameret : « En voulant prêter un air de grâce au *Chevalier* Isaac Newton, dit Pichot [1], il lui a presque donné l'air d'un fat pédant. »

Et pourtant, cette dernière statue eut une réputation telle que Chantrey put s'écrier que le Newton était, à son avis, la plus belle de toutes les statues anglaises. Il faut, d'ailleurs, le reconnaître : ce que les contemporains y admiraient, ce n'était pas la résurrection d'un des plus beaux génies de leur temps ; c'était l'habileté du sculpteur qui avait su, par le ciseau, imiter les étoffes, et surtout la perfection avec laquelle il avait simulé la soie [2].

Voilà les admirateurs pour lesquels Roubillac travailla, et s'il multiplia les allégories par un goût qui ne lui était pas original, ce fut sans le moindre sentiment sincère. Capable, nous l'avons vu, d'être empoigné un instant par ses propres fantaisies, nous imaginons qu'il attachait peu de prix aux conceptions banales dont il a décoré deux ou trois monuments de Westminster : le temps vainqueur de l'amour, l'immortalité victorieuse de la mort, prétextes de compositions tourmentées. Certes, Ligier Richier quand il modelait le cadavre de René de Châlons, dans l'église Saint-Pierre de Bar-le-Duc, certes les auteurs des *Danses des Morts* se faisaient une autre idée des mystères dont ils tentaient la représentation symbolique.

Roubillac jouait, sans conviction, avec ces grandes choses, et il ne craignait pas de paraître mesquin à les traiter ainsi, parce qu'il savait que ceux auxquels il s'adressait n'y mettaient pas plus de sérieux que lui-même. Par contre, on était avide autour de lui d'habileté et de nouveauté

---

1. *Op. cit.*, p. 113.
2. Smith, *Nollekens*, p. 240.

technique, et en cela il répondait parfaitement à l'attente de ses contemporains.

Fouiller le marbre avec audace, se faire un jeu d'évider les masses, de les suspendre en un équilibre hasardeux, aller jusqu'aux limites du possible et donner l'impression qu'il les avait dépassées, c'est un art dans lequel excellait Roubillac, et le seul monument de lady Nightingale montre assez s'il s'y est complu. A en examiner le côté technique, la statue de la Mort est un véritable tour de force : les vertèbres sculptées une à une, les phalanges de la main ajourées, le suaire même dont le squelette s'enveloppe, qui semble avoir la légèreté d'un drap et où le marbre a été aminci au point d'en devenir translucide, sont d'un praticien que rien n'arrête et qui se rit des difficultés. Cette habileté indiscrète, Bernini et ses élèves en avaient donné l'exemple ; mais ils s'appliquaient à produire des effets d'ampleur et de grandiloquence. Leurs œuvres boursouflées s'entourent de draperies gonflées par le souffle d'on ne sait quelle tempête. Roubillac, tout au contraire, pêche plutôt par la maigreur. Il a, comme on dit dans la langue spéciale de l'art, abusé des *noirs*. Les formes trop complètement dégagées, le modelé trop accusé, les masses trop divisées donnent à l'ensemble quelque chose de dépouillé et de mesquin. La silhouette générale de l'œuvre est mal remplie.

Si nous dépassons ce point de vue et si nous examinons le mouvement que Roubillac a donné à ses œuvres, et qui semble avoir été sa principale préoccupation, là encore nous aurons des réserves à faire et plus essentielles. Roubillac, pour exprimer la vie, n'a reculé devant aucune audace de mouvement et de groupement. Dans ses bas-reliefs, dans celui de Hændel en particulier, il a usé de toutes les libertés que condamnent les Académies, multiplié les plans, figuré en marbre des nuages, représenté des visions aériennes par des formes tangibles ; par là, il a cru, et vraisemblablement ses contemporains l'ont cru avec lui, qu'il avait créé des œuvres vivantes, dramatiques et poignantes. A nos yeux, il n'a réussi qu'à faire des images théâtrales. Les attitudes de ses personnages sont à la fois outrées et figées parce qu'elles sont mal observées et peu senties. A cet art si sûr de lui-même, il a manqué la sincérité. Cette sincérité faisait défaut à Roubillac, comme à son temps. Il était réservé aux grands artistes de notre siècle de concilier le souci du rythme interne avec celui de la vie et de faire du mouvement qui ne fût pas de la gesticulation.

*
* *

En 1755, un membre de l'Académie royale de Peinture, Rouquet, au retour d'une excursion en Angleterre, publiait un état des arts dans ce pays, où, sans nommer Roubillac, il le désignait suffisamment pour que nous puissions le reconnaître. Rouquet, qui était un artiste distingué, au dire de N. Cochin, mais qui certes n'était pas un écrivain très clair, disait en termes fort peu intelligibles : « un Français tient un rang assez distingué entre les plus habiles pour faire douter de celui qu'on doit accorder à ses confrères, il a décoré l'église dont nous venons de parler (Westminster) de quelques groupes pleins de talents à tous égards[1]. »

A ce moment, la renommée de Roubillac était sans rivale. Pourtant, en Angleterre même, des idées nouvelles commençaient à se répandre et le retour à l'antiquité se préparait qui devait ruiner la gloire de notre sculpteur. Roubillac lui-même fut pris, à l'âge de cinquante ans, du désir tardif de visiter l'Italie. Il partit avec le peintre Hudson. Au mont Cenis, il rencontra Reynolds qui revenait de Rome et leur parla avec enthousiasme de Michel-Ange. Après une excursion rapide, il rentra en Angleterre sans avoir rien appris. Flaxman aimait à raconter ce voyage sous une forme satirique ; il disait que Roubillac était allé en Italie, s'était absenté de chez lui trois mois, y compris aller et retour, avait passé trois jours à Rome, et n'avait aperçu la sculpture antique que pour s'en moquer. Les temps étaient proches où ce mépris allait être taxé de vice impardonnable. Roubillac mourut au moment où le règne du goût français allait s'achever.

Malgré sa réputation, il laissait peu d'élèves et, dix ans plus tard, quand, en 1768, fut fondée la Royal Academy, où figurèrent dès la création trente-huit peintres, deux sculpteurs seulement, Agostino Carlini et Joseph Wilson vinrent siéger auprès d'eux. Bientôt Bacon allait s'affranchir entièrement de la tradition de Roubillac et inaugurer ce goût pseudo-antique qui jeta désormais son ennui sur tous les monuments de l'Angleterre.

Cette réaction violente ne fit pas oublier le souvenir de Roubillac : on blâma son style, mais on continua à reconnaître son talent, et il n'est pas indifférent de rappeler la façon dont Flaxman lui-même le jugea un jour dans une adresse écrite à propos de la mort de Th. Banks : « Roubillac, disait-il, était un enthousiaste en son art ; il avait un talent considérable.

---

1. Rouquet, *L'Etat des arts en Angleterre*, p. 97.

Il copiait la nature vulgaire avec zèle et quelques-unes de ses figures semblent vivantes, mais ses caractères sont bas, les expressions grimacent, et les formes sont souvent mauvaises, les draperies sont faites avec grand soin et beaucoup de travail d'après les plus désagréables exemples qu'offre la nature, les plis en sont lourds ou maigres, elles manquent souvent de forme générale et se drapent sans signification. Il savait grouper deux figures mieux que la plupart de ses contemporains, mais ses pensées sont des concetti et ses compositions des épigrammes [1]. »

La fin de cette appréciation sévère n'a pas cessé d'être vraie. Mais il nous semble qu'il fallait que Flaxman eût l'esprit bien obsédé par le *beau idéal* pour accuser Roubillac d'avoir trop servilement copié la nature. Si Roubillac eut un tort, ce fut précisément de ne point plier son remarquable talent à l'étude sincère de la nature, et c'est pour avoir été trop exclusivement le virtuose d'un art aujourd'hui démodé, qu'il n'est plus pour nous autre chose qu'un objet de curiosité, lui qui, à tant d'égards, aurait pu demeurer digne de notre admiration.

Léon Rosenthal.

---

1. Flaxman, *An address on the death of Thomas Banks*, à la suite des *Lectures*, p. 289 de l'édition de 1838.

BULLETIN HISTORIQUE

XVIe SIÈCLE

Tous les historiens qui se sont occupés des premières années du règne de François Ier avaient signalé l'extrême importance du *Journal de Barrillon*; mais il ne s'était encore trouvé personne pour le publier, de sorte qu'on avait affaire à un document à la fois inédit et fort connu. Il faut remercier **M. de Vaissière** [1] de l'avoir enfin mis au jour intégralement, et d'avoir ainsi fourni aux savants des matériaux précieux pour établir l'histoire des débuts du règne de Francois Ier.

Nous avons peu de renseignements sur l'auteur même du Journal. Dans sa copieuse *Introduction*, M. de Vaissière a rassemblé tous ceux qu'il a pu trouver; c'est fort peu de chose. Jean Barrillon naquit à Issoire dans le dernier quart du xve siècle; il fut secrétaire de Duprat, qui était son protecteur, puis secrétaire et notaire royal; il mourut en 1552. Mais l'histoire de sa vie nous importe médiocrement, en somme. Il nous suffit de savoir qu'il fut bien placé pour connaître les événements dont il parle, et qu'il eut entre les mains, de par sa fonction, les pièces officielles dont il a fait passer un grand nombre dans son *Journal*.

Ce Journal commence avec le règne de François Ier, et s'arrête à la fin de l'année 1521. On ignore la cause de cette interruption : l'hypothèse la plus plausible, celle de M. de Vaissière, c'est que Barrillon a reculé devant l'énormité de la tâche qui s'imposait à lui au moment où s'ouvrait la rivalité de François Ier et de Charles-Quint. Le caractère essentiel, et à vrai dire unique [2], de ce Journal, c'est d'être l'œuvre d'un fonctionnaire, ou, selon la définition de M. de Boislisle, « un journal de chancellerie ». Déplacements et étapes de la cour, naissances royales, mariages ou décès

---

1. *Journal de Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat* (*1515-1521*), publié pour la Société de l'Histoire de France, par Pierre de Vaissière. 2 vol. in-8 de 333 et xliii-371 p. Paris (Renouard), 1897 et 1899.

2. Vouloir, en effet, y distinguer un caractère « auvergnat », c'est se donner prétexte à développement littéraire; car, y songerait-on seulement si l'on ignorait, par exemple, que Barrillon était originaire d'Issoire?

de personnages importants, charges distribuées, arrivées ou départs d'ambassadeurs, missions diplomatiques, Barrillon note tout avec l'exactitude et le soin d'un fonctionnaire méticuleux. Mais en sa qualité de secrétaire du chancelier Duprat, il s'attache surtout aux affaires diplomatiques, il nous donne tout au long les instructions qui en sont la base, et le texte des traités qui en furent la conclusion. De l'abondance de telles pièces, l'œuvre de Barrillon tire un surcroît de valeur, et prend en quelque sorte le caractère d'un journal officiel. Les principaux événements qui se sont déroulés entre 1515 et 1521 sont éclairés d'une lumière abondante et nouvelle, ainsi que le rôle de certains personnages, en particulier celui de Duprat. — M. de Vaissière s'est acquitté de sa tâche d'éditeur d'une manière à peu près irréprochable : il a trouvé dans son abondande érudition, la matière de notes copieuses et presque toujours exactes. Une table alphabétique des matières, détaillée, mais que l'on souhaiterait cependant plus développée encore (les excès en ce genre ne sont pas à éviter), rend les recherches faciles à travers ces deux gros volumes. — V.-L. Bourrilly.

XVIIe SIÈCLE

Le Drame des Poisons, de **M. Fr. Funck-Brentano** [1], est un livre de lecture facile et souvent agréable, où sont réunis quelques articles de revue sur la marquise de Brinvilliers, le drame des Poisons à la cour de Louis XIV, la mort de Madame, Racine et l'Affaire des poisons, la « Devineresse » de Donneau de Visé et Th. Corneille. Deux courts chapitres excellents : M. Funck-Brentano, en collaboration avec les docteurs Brouardel et Le Gendre, a établi définitivement, sur la mort de Madame, l'autorité du jugement de Littré : pas d'empoisonnement, péritonite suraiguë par déchirure d'un ulcère stomacal ; sur Racine et la mort de Mlle Du Parc, question bien posée, et, parce qu'insoluble, sagement laissée sans réponse.

Une telle prudence eût été nécessaire dans le gros morceau du livre : les Poisons à la cour de Louis XIV. C'est la question des rapports de Mme de Montespan avec les sorcières et empoisonneuses, et de la fameuse messe noire, qu'aurait dite un mauvais prêtre sur le corps nu de la favo-

---

1. Fr. Funck-Brentano, *Le Drame des Poisons. Etude sur la société du XVIIe siècle et plus particulièrement la cour de Louis XIV, d'après les Archives de la Bastille.* 1 vol. in-12 de 111 p., 8 pl. hors texte. Paris (Hachette), 1899.

rite. Bel effet littéraire, auquel n'a pas su résister le savant historien de Philippe le Bel en Flandre. Le fait étant invraisemblable, il faudrait des preuves rigoureuses pour admettre qu'il fût vrai. Il semble établi que Mme de Montespan a été en relations avec la Voisin; mais qu'elle soit venue « au taudis des sorcières », et qu'elle ait consenti, à plusieurs reprises, aux pratiques dégoûtantes de la messe noire, M. Funck-Brentano pense l'établir « dans une pleine lumière » par : 1° la déposition de Marguerite Monvoisin, fille de la Voisin; 2° les aveux de l'abbé Guibourg et ses confidences à Lemaire; 3° les déclarations de la Filastre; 4° un propos de Mlle Desœillets; 5° les mémoires et notes de la Reynie. — Or, les mémoires de la Reynie ne sont que la mise en œuvre passionnée de témoignages contradictoires et non discutés : c'est l'œuvre d' « un magistrat », mais qui, faisant office de juge d'instruction, a découvert une affaire criminelle dont il se grise, et sur l'importance de laquelle il se fait à lui-même illusion; la Monvoisin n'a parlé qu'après l'exécution de la Voisin, dont le silence, au moment de mourir, demeure inexplicable, et il semble qu'il y ait eu alors, chez les accusés, effrayés des premières exécutions, essai de compromettre une personne si puissante, que les juges fussent dans la nécessité d'étouffer l'affaire, ce qui arriva; l'abbé Guibourg, si catégorique, confronté avec la fille Voisin, avoue qu'il a dit la messe sur le ventre d'une dame « *qu'il a toujours cru être* Mme de Montespan »; la Filastre, sur le point de mourir, a déclaré à son confesseur « que ce qu'elle avait dit de Mme de Montespan n'étoit point véritable et que ç'avoit été pour se délivrer des douleurs (de la question) et de crainte qu'on ne la réappliquât »; enfin Mlle Desœillets, en relations certaines avec les sorcières, peut-être l'intermédiaire auprès d'elles de Mme de Montespan, a joué le rôle le plus louche dans toute l'affaire, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'elle eût machiné la cérémonie de la messe en faisant passer une complice pour Mme de Montespan aux yeux crédules de la Monvoisin et de Guibourg. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais non moins établie que la culpabilité de Mme de Montespan. Il est regrettable qu'un critique aussi averti que M. Funck-Brentano ait, sans preuves nouvelles, ni, à beaucoup près, décisives, accrédité une légende dans le grand public, dépourvu des moyens de vérifier ses assertions, et à qui s'adresse son livre. — Une critique de détail. P. 166, M. Funck-Brentano reproduit l'anecdote du deuil solennel pris par M. de Montespan au début de la faveur de sa femme. M. Funck-Brentano sait (le fait est établi dans Clément, *Madame de Montespan*, dont M. Funck-Brentano s'est largement servi) que cette anecdote n'est rapportée que par un chroniqueur bavard, qui en atténue singulièrement la portée en ajoutant que M. de Montes-

pan partit ensuite pour l'Espagne « avec la femme d'un conseiller de Toulouse qui avoit amitié pour lui ». Pourquoi rappeler la première anecdote, et non l'autre ? A la vérité, ce sont des historiettes romanesques qu'il vaut mieux laisser à leur auteur, ou dont il est prudent, tout au moins, d'indiquer la source suspecte.

Les historiens sont bien sévères à Mme de Montespan : serait-ce parce qu'elle succéda dans la faveur royale à celle qui devint Sœur Louise de la Miséricorde, qu'elle balança, dans l'esprit de Louis XIV, le crédit de Bossuet et l'autorité de sa parole, et qu'elle fut cruellement dupée par Mme de Maintenon ? — Émile Kahn.

Le second volume des *Mémoires du chevalier de Quincy*, publié pour la Société de l'Histoire de France par **M. Léon Lecestre** [1], embrasse les années 1703 à 1709. Quincy nous y raconte les différentes campagnes qu'il fit en Italie en 1704 et 1705 sous le duc de Vendôme, en 1706 avec Marcin et le duc d'Orléans. Puis, lorsqu'en 1707 la Provence est envahie par le duc de Savoie, il prend part à la défense de Toulon et repasse les Alpes avec le maréchal de Villars (1708). L'année suivante, il suit le maréchal à l'armée de Flandre, et le volume se termine sur le récit de la bataille de Malplaquet (p. 351-387). Une foule d'anecdotes, vivement contées, des observations curieuses ou piquantes, animent le récit et viennent égayer ce journal d'étapes et de campagnes. Pour ne pas rompre l'intérêt, l'éditeur s'est volontairement effacé ; il s'est contenté d'intervenir dans les endroits où un éclaircissement était indispensable ; et il l'a fait d'une manière sobre, précise, et toujours à propos. — V.-L. B.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

On sait que la collection de Mavidal et Laurent (*Archives parlementaires*, tomes I à VII) contient fort peu de cahiers de communautés rurales d'habitants, et que les publications postérieures à cette collection ne nous ont donné qu'une très petite partie de ces cahiers si intéressants. **M. Francisque Mège**, l'érudit bien connu, vient de publier une cinquantaine de cahiers de paroisses d'Auvergne qu'il a eu la bonne fortune de

1. 1 vol. in-8 de 394 p. Paris (Renouard), 1899.

trouver aux archives du Greffe de la Cour d'appel de Riom[1]. Il ne se contente pas de nous donner ces cahiers, dont plusieurs sont très originaux, il les fait précéder d'une substantielle étude de 160 pages où il les étudie méthodiquement. De toutes les publications de cahiers qui ont été faites, c'est à coup sûr la plus soignée, la plus complète, la plus critique. On ne peut qu'adresser des éloges à l'auteur, et le remercier vivement de son zèle et de son érudition. Nous ne chercherons pas à résumer ici les cahiers de l'Auvergne qu'il a publiés, ce serait vouloir refaire ce qu'il a si bien fait et d'une manière très détaillée. Nous nous contenterons d'indiquer brièvement l'intérêt et l'importance de ces documents.

Ils ont un intérêt général et local. D'abord ils n'ont garde d'oublier les grandes questions, les grandes réformes : transformation du régime foncier, régénération politique et financière, etc. Les intérêts matériels ne préoccupent pas seuls les paysans d'Auvergne; les intérêts moraux de la France leur sont chers. M. Mège ne manque pas d'y insister. Aussi éprouve-t-il le besoin, bien naturel chez un historien précis et minutieux comme lui, de faire remarquer (p. 147) l'étrangeté de certaine affirmation de M. Émile Faguet qui prétend que « les hommes de 1789 n'ont pas plus songé à la liberté qu'à l'égalité ». « On ne peut croire, dit M. Mège, que de telles affirmations aient été émises sérieusement. Et si on recherche quelles ont pu être les intentions de leur auteur, on n'en aperçoit qu'une seule : celle de provoquer l'attention, en rompant en visière avec les idées et les opinions reçues ». On ne saurait mieux dire. La Révolution a eu à la fois des causes morales et des causes matérielles. Jusqu'ici, on a fort peu étudié celles-ci; l'état économique de la France en 1789 est encore loin d'être connu d'une manière très précise et très complète. Mais il serait à la fois faux et injuste de faire de la Révolution une simple révolte de gueux, manquant de pain, une simple émeute de va-nu-pieds en quête de nourriture, peu soucieux de justice et de droit. Il n'y a pas eu alors que des corps, il y a eu aussi des âmes. Ce serait ne rien comprendre à l'histoire du XVIIIe siècle et de la Révolution que de ne voir partout que des questions de pain et d'argent. Ce sont là des causes secondes; les causes premières sont ailleurs. — Après l'intérêt général, l'intérêt local. Si les cahiers d'Auvergne ne font que confirmer les demandes générales des cahiers des paroisses et du tiers état déjà connus, ils nous fournissent sur l'état social de l'Auvergne des détails intéressants. L'Auvergne est en grande partie un pays de montagnes, qui pro-

---

1. Francisque Mège, *Les cahiers des paroisses d'Auvergne en 1789*. 1 vol. de 409 pages in-8. Clermont-Ferrand (Impr. Bellet), 1899.

duit peu de blé, donne surtout de l'avoine, du seigle, du blé noir; des vignes croissent sur le versant oriental des montagnes, et, dans certains endroits, l'on trouve des prairies où paissent des troupeaux diminués par les épizooties. La neige qui couvre le sol une grande partie de l'année, étouffe les semailles. Beaucoup de terres incultes, de champs ravagés par les inondations des rivières et les pluies. La rareté des routes et des chemins nuit enfin à la circulation des denrées. S'il y a de bonnes terres, elles appartiennent aux privilégiés, aux gens d'Église surtout. Par suite, impossibilité pour les paysans de vivre de la terre, expatriation de beaucoup pour plusieurs mois de l'année dans les provinces voisines. Et si l'on ajoute à ces conditions naturelles peu favorables la lourdeur des impôts royaux, des dîmes et des droits seigneuriaux augmentés à plaisir par les fermiers des seigneurs, on comprend sans peine la vivacité des doléances des paysans, leur antipathie pour les privilégiés, surtout pour les gens de mainmorte dont ils considèrent les biens comme d'immenses réservoirs où peut et doit puiser la France défaillante. A noter aussi avec quelle unanimité les habitants d'un pays aussi processif que l'Auvergne réclament des réformes dans l'ordre judiciaire : réforme de la procédure d'abord, puis uniformité des lois pour la province, où des villes comme Clermont sont régies partie par le droit écrit, partie par la coutume, et même uniformité des lois dans tout le royaume, comme le demandent certains cahiers (Opme, Montcel, Vic-le-Comte). Nous pourrions poursuivre les exemples. Qu'il nous suffise d'avoir indiqué le parti que peut tirer de ces cahiers d'Auvergne l'histoire politique et sociale de la Révolution.

La collection des livres publiés par la Société de l'histoire de la Révolution vient de s'enrichir de la correspondance de Thomas Lindet pendant la Constituante et la Législative [1]. **M. Amand Montier** l'a publiée avec beaucoup de soin en renvoyant aux comptes-rendus des séances, aux décrets, aux écrits et aux pamphlets dont parle Thomas Lindet ou auxquels il fait allusion. Nous pouvons suivre les impressions d'un partisan des réformes pendant trois années, et comprendre peut-être mieux que par les comptes-rendus des journaux la violence des passions qui se manifestèrent alors. L'historien trouvera grand profit à utiliser cette correspondance; elle pourra servir de commentaire à une foule de décrets et de discours de l'Assemblée constituante.

---

1. Amand Montier, *Correspondance de Thomas Lindet pendant la Constituante et la Législative (1789-1792)*. 1 vol. in-8. xiv-393 pp., avec portrait. Paris (au siège de la Société, rue de Furstenberg, 3), 1899.

Thomas Lindet, frère du célèbre conventionnel Robert Lindet dont M. Montier vient de donner la biographie [1], était curé de la paroisse de Sainte-Croix de Bernay en 1789, lorsqu'il fut élu député du clergé aux États Généraux. Il fut de ces curés, sortis du tiers état, qui firent cause commune avec lui et décidèrent du succès de la Révolution. On pourra étudier très facilement dans sa correspondance la lutte contre l'aristocratie seigneuriale, ecclésiastique et judiciaire. On voit combien l'assemblée est timide en face du complot permanent de l'opposition; Lindet se défie des comités. « Le Comité des affaires ecclésiastiques, dit-il, est si mal composé qu'il est difficile qu'il travaille bien et beaucoup, etc... On entamera lundi la féodalité; je crains bien encore le travail de ce Comité ». (p. 67). La lutte contre la féodalité est bien timide après l'annonce faite au mois d'août 1789 d'une destruction totale du régime seigneurial. Le décret du 15 mars 1790 qui oblige à racheter en même temps les droits casuels et les droits annuels lui paraît être « la résurrection du régime féodal. Cependant, ajoute-t-il, contre l'intention des décrétants, il pourrait devenir très politique, si nous parvenons à faire remonter le rachat de fief en fief jusqu'à la couronne... Si cet article ne passe pas, notre décret est le plus absurde possible; il ne pourra favoriser que les riches et non les pauvres ». (pp. 139-140). Le jugement de Lindet fut celui de tous les paysans de France qui ne se rachetèrent point. L'aristocratie judiciaire essaie une opposition inutile sur laquelle Lindet ne manque pas d'attirer l'attention. La chambre des vacations de Rennes refuse d'enregistrer les décrets de l'Assemblée ; le Parlement de Bordeaux proteste lui aussi, d'autres encore (pp. 45, 48, 68, 102). Mais on sent très bien que ces grands corps ne comptent plus. L'aristocratie ecclésiastique est beaucoup plus puissante. Même avant la constitution civile du clergé elle ne cesse d'intriguer, de fomenter des troubles. Elle cherche à empêcher la vente des biens nationaux. Elle travaille l'Alsace, Uzès, Nîmes, Montauban. Dans cette dernière ville « tous les protestants ont failli être assassinés » (p. 173). Le parti de l'opposition cherche vers avril 1790 une diversion dans une guerre étrangère, sous prétexte de soutenir l'Espagne contre l'Angleterre. Ainsi tous « les efforts tendant à procurer des troubles au dedans du royaume, combinés avec les projets d'une guerre extérieure, sont l'effet du désespoir de ces tyrans humiliés qui préfèrent s'ensevelir sous les ruines de leur patrie à la gloire de contribuer sincèrement à sa prospérité. » Rien ne saurait mieux donner l'idée de la violence du parti de droite que les mille détails que Lindet enchâsse dans ses récits. Maury,

1. Nous remettons au prochain numéro le compte rendu de cet ouvrage important.

Cazalès lui sont insupportables, Maury surtout. « C'est un grand scélérat que cet abbé protecteur du clergé, mais la nature l'a doué d'un courage qui tient de la frénésie, d'une impudence et d'une effronterie que rien ne peut confondre. Il dit les platitudes et les absurdités ou la vérité avec la même conviction, car il ne croit pas plus l'une que les autres : il voit qu'il ne peut pas tromper, et cependant il renouvelle tous les jours ses essais. » (p. 158). « Il est des moments où on croirait que l'enfer est déchaîné pour animer ces énergumènes qui sont cependant les soutiens de la religion et du trône et les amis du peuple, si on les croit. » S'il en est ainsi avant la constitution civile, à plus forte raison les troubles religieux excités par le clergé opposant sont-ils fréquents et graves après cet acte de l'Assemblée. Lindet sent la nécessité perpétuelle de l'effort pour briser l'opposition ; il se plaint à plusieurs reprises de la lassitude de l'Assemblée. « Il est difficile, dit-il en 1790, de ne pas sentir la nécessité d'opposer une masse imposante aux efforts des ennemis de la liberté publique lorsqu'ils ne cessent de la menacer. » Certaines réformes capitales, comme celle de la magistrature, ne sont décidées qu'à une faible majorité, et alors il ne peut s'empêcher de faire des réflexions assez tristes. « Lorsqu'on considère le danger de voir décider d'une manière funeste les plus importantes questions, on ne peut cesser de dire que les plus grands événements ne tiennent qu'à de petites causes. Si la noblesse et le haut clergé de Bretagne étaient ici, s'ils avaient fait quelques amis et détaché quelqu'un du parti populaire, si quelques êtres indifférents à la chose publique ne préféraient pas leurs plaisirs aux fatigues de l'Assemblée, si quelques fanatiques n'avaient pas cru devoir s'expatrier, la majorité aurait été évidemment pour river les fers de la nation... Je dois avertir les bons citoyens d'être toujours à leur place et toujours sur leurs gardes; il en sera des autres Assemblées destinées à défendre la liberté comme de celle qui l'a fondée ». Lindet s'occupe de toutes les réformes qui intéressent la Normandie, particulièrement de la division de la province en départements et de la formation du département de l'Eure. Il se préoccupe aussi des subsistances et des troubles que le manque de grains peut faire naître. S'il s'attache surtout aux réformes morales, il sent bien aussi l'importance des intérêts matériels : « Il y a, dit-il (p. 50) deux choses qui inquiètent ; le numéraire sera-t-il longtemps rare ? et le blé, toujours cher, ne deviendra-t-il point rare aussi ? La solution de ces deux questions préliminaires donnerait très exactement celle du problème sur le succès de la Révolution. » En somme, on a là la correspondance d'un esprit très éclairé, très ouvert, connaissant bien la nature humaine, et cela est si vrai qu'on ne peut guère, en la lisant de près, ne pas penser à

d'autres époques où les partis politiques se servent contre les réformes des mêmes arguments, des mêmes moyens, d'un semblable appel aux passions et au désordre. C'est une œuvre vivante qui permettra à l'historien d'évoquer plus facilement que par des décrets et des discours les pensées des hommes de la Révolution et de la contre-révolution. Aussi ne saurait-on trop remercier M. Montier de nous l'avoir donnée.

M. D. Mater a étudié d'une manière très précise la formation du département du Cher[1] ; il serait à souhaiter que son exemple fût suivi, pour qu'on pût écrire un jour d'une manière définitive l'histoire de la division de la France en départements. A-t-on respecté les anciennes provinces dans la création des départements? Voilà la question essentielle. Il faut donc d'abord connaître les limites de la province du Berri, celles aussi de la généralité, car les généralités ne coïncident pas précisément avec les provinces; et c'est ce que M. Mater nous apprend par une bonne carte (p. 12). La province comprend à la fois plus et moins de terrain que la généralité. La généralité englobe au delà de la Loire, limite de la province, l'élection de la Charité avec les villes de Donzy, Pouilly, Mesves, la Charité reliée au Berri par un pont sur la Loire; au sud, Sancoins, Saint-Amand, sont compris dans la généralité de Bourges, quoique faisant partie non du Berri, mais du Bourbonnais. Mais si, à l'est et au sud, la généralité est plus vaste que la province, c'est le contraire au nord et à l'ouest. Au nord, la province va jusqu'à la Loire, la généralité n'embrassant pas la région de Châtillon-sur-Loire, sur la rive gauche du fleuve, qui dépend de l'élection de Gien. A l'ouest, la limite de la généralité passe à l'est de Pierrefite, Souesmes, Nançay, et à l'ouest de Vierzon; la province s'étend plus loin, passe à l'ouest de Marcilly-en-Gault et de Loreux, traverse la Sauldre en amont de Romorantin, atteint ensuite le Cher. Quelles limites devait avoir, en 1790, le nouveau département du Haut-Berri, appelé plus tard département du Cher? Adopterait-on les frontières de la province, celles de la généralité, ou en trouverait-on de nouvelles? Puisque le Berri devait former deux départements, quelles seraient leurs limites respectives? Tel fut le travail auquel collaborèrent les députés des diverses régions intéressées et le Comité de constitution de l'Assemblée nationale. Au nord, le Haut-Berri abandonna une petite étendue de terrain, de sorte que la limite passa au sud de la limite de la généralité. A l'est, les députés du Haut-Berri luttèrent vivement pour garder les

1. D. Mater, président de la commission du musée de Bourges. *Formation du département du Cher, sa division en districts et en cantons*, 1789-1790. 1 vol. in-8° de 103 p. Bourges. (Typogr. Sire), 1899.

limites de la généralité, c'est-à-dire l'élection de la Charité. Le département de Nevers, soutenu par le Comité de Constitution, s'y opposa fortement. La Loire devait former la frontière, d'autant plus que le pont de la Charité venait d'être détruit, et que la reconstruction eût gêné la navigation. Au sud, le département obtint Sancoins, Saint-Amand, qui faisaient partie du Bourbonnais, mais qui étaient compris dans la généralité de Bourges ; mais il n'eut pas une bande de terre plus méridionale (Ainay-le-Château). Au nord-ouest, il obtint Nançay, et demanda des morceaux de terrain qui allèrent au Loir-et-Cher. Telles furent les limites entre le département du Cher et les départements voisins : Loiret, Nièvre, Allier, Loir-et-Cher. La délimitation entre le Haut-Berri et le Bas-Berri entraîna des discussions très vives. Le Haut-Berri désirait voir porter la frontière le plus loin possible à l'ouest du Cher, pour que Bourges fût au centre du département. Mais alors Issoudun, située à la périphérie du Bas-Berri ne pouvait plus devenir chef-lieu de département. Les officiers municipaux d'Issoudun créèrent des difficultés, voulurent empêcher l'extension du Haut-Berri. Ce fut le Haut-Berri qui triompha. Bourges ne tenait pas à englober Issoudun, mais elle demandait Charost-sur-l'Arnon où il y avait un pont et où passait la route de Bourges au Bas-Berri. Elle eut gain de cause. Elle eut aussi Châteaumeillant qui facilitait les communications avec la Marche et qui se trouvait sur la grande route projetée de Bourges à Guéret, tronçon de la route de Paris à Toulouse, mais elle ne put avoir la Châtre. Ainsi on a tenu compte des limites de l'ancienne province et des accidents généraux du sol. C'est la Loire qui forme la frontière à l'est ; on n'a pas détruit les anciennes relations, on n'a pas cherché à découper la province en parties géométriques sans aucun souci du sol et des rapports que créent la nature et l'histoire entre la terre et les populations, on a donné au département du Cher une assiette solide, et on lui a ménagé l'accès aux pays voisins (Marche, Bas-Berri), en lui laissant les têtes de ponts et de routes existants ou projetés qui lui revenaient légitimement et qu'il était le plus capable de mettre en valeur.

Nous avons peu d'études détaillées sur les districts pendant la Révolution. **M. C. Romain** nous en donne une fort intéressante sur le district de Cany (Seine-Inférieure) [1]. C'est une suite de documents très utiles qui nous font saisir sur le vif la marche de la Révolution dans une région de la Normandie. M. Romain publie d'abord des extraits des cahiers des

1. C. Romain. *Le district de Cany pendant la Révolution (1789-1795)*, 1 vol. in-8 de 254 p. Yvetot (Impr. Bretteville), 1899.

paroisses en 1789 où l'on se plaint surtout : 1° des droits seigneuriaux, notamment du droit de chasse; 2° des dîmes et des biens ecclésiastiques; 3° de l'inégalité fiscale, et tout particulièrement de la gabelle. Les attaques contre le clergé sont très vives : « Que Messieurs les abbés et prieurs, dit Ancourteville-sur-Héricourt, devraient être réduits à la pension alimentaire, et les grosses dîmes dont ils jouissent dans la paroisse revertiraient tant au profit du roi qu'au bénéfice des pauvres comme leur propre et vrai bien. Si la misère est excessive, c'est parce que ces messieurs ne procurent aucun secours aux misérables, ou, s'ils le procurent, il est très petit. Mais le prieur de Longueville, notre gros décimateur, ne donne rien pour nos pauvres... Il demeure constant qu'ils jouissent de la moitié des biens du royaume, et ne paient du tout quasi rien pour subvenir aux besoins de l'État : injustice criante. Pour de si grande prodigalité, ils ne s'imposent d'autre obligation que celle de dire leur bréviaire ; ils s'imaginent que de si grandes libéralités et si bienfaisantes sont toutes gratuites : ô stupidité! » (pp. 7 et 8). « Que les abbayes, prieurés et communautés de l'un et de l'autre sexe, dit Crosville, soient supprimés et les biens qu'ils possèdent vendus au profit du roi pour acquitter les charges de l'Etat, après avoir préalablement pris une pension viagère pour ces religieux. » « Les religieux, dit Tonneville, ne devant pas posséder de biens réels sur la terre, leur première institution serait de garder la retraite, d'être cloîtrés, d'y prier, d'y méditer ». En 1789, il n'y a pas de soulèvement de paysans à Cany, pas de grande peur. Mais les subsistances deviennent rares, une émeute éclate à Cany le 25 avril 1790, et la populace demande au maire de taxer le pain à deux sols la livre (p. 21). La disette engendre le brigandage, on dévaste les propriétés, les forêts, on pille les voitures chargées de grains. On vole l'argenterie des églises (p. 31); souvent même les gardes nationales s'unissent aux séditieux (1791) (p. 32-33). A la fin de juillet 1793, la disette menace de nouveau le district. La plupart des cultivateurs et des meuniers ont une grande quantité de grains qu'ils refusent de livrer à la consommation (p. 58). Le 7 août le district est affamé. Pour éviter un soulèvement général, la municipalité décide de prendre une partie des grains qui viennent d'arriver à Saint-Valéry; sur les deux cargaisons entrées au port, on prend 1.700 quintaux de blé. — La Constitution civile du clergé entraîne de graves difficultés. Le peuple se soulève à Thionville contre Bucaille et Bréard qui ont refusé (22 avril 1793) d'assister à une messe du Saint-Esprit célébrée par le curé constitutionnel (pp. 51-54). Les comités de surveillance organisés dans le district en novembre 1793 par les représentants en mission Legendre, Louchet et Lacroix, travaillent à faire arrêter

les ennemis de la Révolution. On lutte surtout contre « le fanatisme ». Le 1er floréal an II, l'administration du district invite les citoyens à détruire tous les livres de religion. « C'est un poison trop dangereux pour le laisser plus longtemps entre les mains de vos femmes et de vos enfants; il ne pourrait qu'égarer leurs esprits, et serait seul capable de les plonger dans tous les maux dont nous avons eu tant de peine à sortir. L'inutilité à laquelle ces livres sont désormais condamnés ne peut vous les faire regretter. En conserver serait vous montrer encore attachés au fanatisme... » (p. 86). Il faut remplacer le culte fanatique, grossier, exercé dans « un temple barbouillé de peinture », par le culte libre du citoyen vertueux dans « le temple de la nature » (p. 90). Dans chaque village, sociétés populaires et municipalités travaillent avec les comités de surveillance à l'œuvre de déchristianisation. Cependant quelques municipalités veulent empêcher les sociétés populaires de s'installer dans les églises. L'agent national du district, Vastey — un ancien feudiste qui représente à Cany le gouvernement révolutionnaire, — répond à ces municipalités que les églises sont des édifices nationaux comme tous les autres, qu'ils ne doivent pas être des lieux de stupides superstitions, qu'on n'a pas besoin, en y entrant, de retirer son chapeau, puisqu'on en fait des salles d'assemblées, des salpêtrières ou même des granges, à volonté; que, malgré l'inscription qu'ils portent, « le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême », ils ne sont point consacrés à la Divinité, car « l'Être suprême n'a d'autre temple que la magnifique nature et que le cœur de l'homme juste, du bon citoyen » (pp. 109-111). Il faut lutter toujours contre le fanatisme. Vastey se plaint sans cesse des populations de la côte qui se laissent duper par les prêtres et leur vendraient le produit de leur pêche pour des scapulaires (p. 98). Enfin il faut épurer les autorités constituées, et arrêter tous les suspects, tous les amis de la royauté et du fédéralisme. Vastey éprouve de grandes difficultés à trouver de vrais montagnards dans les villages, car il faut pourvoir à la formation des municipalités et des comités de surveillance. Mais il compte, pour lutter « contre les tentatives de la malveillance », sur « la rivalité qui aiguillonnera simultanément ces comités et les municipalités » (p. 100). Il pouvait, en effet, compter sur les comités de surveillance; on n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, tous les documents que donne M. Romain dans sa deuxième partie. En somme, ce livre d'histoire locale est important pour l'histoire de la Révolution, en particulier du gouvernement révolutionnaire, organisé en frimaire an II par la Convention nationale.

M. Théodore Lefebvre a formé une brochure de tous les articles qu'il a publiés dans un journal de Châteaulin, *le Bas-Breton*, sur l'histoire du Finistère pendant le Directoire [1]. Il y a là un certain nombre de détails à glaner sur l'état des esprits dans le Finistère et l'influence des événements généraux sur cette partie de la Bretagne. Mais on désirerait qu'une plus grande place eût été faite aux évènements locaux ; des articles entiers sont consacrés à l'histoire générale ; il y avait plus à dire, par exemple, sur le domaine congéable, et j'avoue n'avoir rien compris à l'ensemble de cet article où tout est mêlé et où l'auteur avance, sans s'étonner, des propositions aussi évidemment fausses que celle-ci et qui attestent une ignorance complète des lois civiles de la Révolution : « Par le fait de l'existence du régime congéable, il se trouvait que la Bretagne était, de toutes les provinces de la vieille France, la seule peut-être où on avait de temps à autre touché à la question des propriétés par des mesures publiques. » — En somme, c'est l'œuvre d'un journaliste, plutôt que celle d'un historien. — Ph. Sagnac.

XIXe SIÈCLE

Je suis heureux de trouver ici une occasion de signaler les remarquables cartes historiques éditées par la Société de l'histoire de la région du Rhin [2] et en particulier la carte de la *Province du Rhin sous la domination française en 1813* [3]. Je ne connais pas d'atlas français, même récent, qui donne aussi exactement les divisions administratives de la rive droite du Rhin partagée en départements. Il y aurait d'ailleurs beaucoup d'éloges à donner à l'activité scientifique, à l'esprit d'initiative de ces Sociétés historiques de la région du Rhin, et en particulier de celle de Cologne. Il faut dire qu'elles sont encouragées, matériellement, par des industriels qu'intéressent l'histoire de leur région, et que leur budget leur permet de faciliter à de jeunes *docteurs* d'université l'attente d'un poste ou la découverte d'une vocation définitive par des travaux qu'elles leur font entreprendre dans les dépôts d'archives.

---

1. Théodore Lefebvre. *Le Finistère et les événements politiques de 1795 au 18 brumaire.* 1 br. in-8 de 79 p. Morlaix (Impr. Chevalier), 1899.

2. Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde (siège : Cologne).

3. *Karte der Rheinprovinz unter französischer Herrschaft im Jahre 1813* (Bonn, Behrendt). — A cette carte il est nécessaire de joindre le volume d'*Erläuterungen*, publié chez le même éditeur.

Il est d'usage, en pays allemand, de faire précéder le rapport annuel de chaque gymnase d'un travail dû soit à l'un des professeurs, soit au directeur (qui ne cesse jamais d'être en même temps un professeur). Ce travail est historique, ou philologique, ou scientifique. C'est ainsi qu'en 1899, le rapport du gymnase royal de Düsseldorf a paru, précédé d'une étude du directeur, **M. J. Asbach**[1], sur l'Université napoléonienne de Düsseldorf (1812-1813). M. Asbach complète sur un point spécial, à l'aide des archives d'État de Düsseldorf les indications trop sommaires de Gœcke[2] et il reproduit, en le commentant, le projet et le programme d'instruction publique dont Napoléon voulait la réalisation dans le grand-duché de Berg. Dès 1806, on avait songé au transfert à Düsseldorf de l'Université de Duisbourg, puis la guerre avec la Prusse avait renversé tous les projets; en 1809, on voulait faire de Münster le centre de l'instruction dans le Grand-Duché, mais la guerre en Espagne et en Autriche détourna encore l'attention. Napoléon vint en novembre 1811 à Düsseldorf, et c'est grâce à l'activité et à l'insistance du comte Beugnot, administrateur du Grand-Duché, que l'idée d'Université prit enfin corps ; le 17 décembre 1811, un décret impérial organisait une université composée de 5 facultés : théologie, droit, médecine, sciences mathématiques et physiques, lettres, qui devait « entrer en activité le 1er mars 1812 ». Le décret organisait en outre les enseignements secondaire et primaire, le tout sur le modèle de ce qui avait été fait en France en 1808. La bataille de Leipzig empêcha la réalisation de ce troisième et dernier projet. M. Asbach conclut en se demandant avec inquiétude ce qu'eût été l'Université napoléonnienne, et il ajoute : « Ce qui faisait l'orgueil de l'Université allemande au XVIIIe siècle, la liberté de la pensée avec ses conséquences, la liberté d'enseigner et celle d'apprendre, le droit et le devoir de dire la vérité, tout cela fût resté lettre morte dans la création napoléonienne. L'influence de Jacobi[3] eût-elle ouvert la porte à la philosophie nouvelle qui, sous la forme du système de Kant, était alors la conductrice du peuple allemand ? Avec le temps, elle n'aurait pas pu se soustraire à l'influence de l'humanisme wolfien. Et d'ailleurs, comme la langue dans laquelle on devait enseigner était la langue allemande, assurément par là l'accord se

---

1. *Die Napoleonische Universität in Düsseldorf* (1812-1813), von Jul. Asbach, Dr phil., Direcktor des kgl. Gymnasium. (Sonderabdruck aus dem Jahresbericht des Königlichen Gymnasiums zu Düsseldorf), 1 broch. in-8 de 32 p. Düsseldorf (Voss et Cie), 1899.

2. Goeck, *Das Grossherzogthum Berg*, 1877 (page 43).

3. Il s'agit de Georges Arnold Jacobi, un fils du philosophe F. A. Jacobi. Il avait, à Düsseldorf, toute la confiance des administrateurs français, il avait de l'influence sur eux, et Röderer lui demandait en 1812 de contribuer à l'établissement de l'Université que créait le décret de 1811.

fût sûrement fait avec les autres universités allemandes ». Sans le savoir, sans le vouloir surtout, Napoléon aurait travaillé pour la grandeur du peuple allemand. — Ch. Schmidt.

Henri Tondu-Nangis, né et mort à Montereau, assista, le 18 février 1814, à l'enlèvement du château de Surville et à l'écrasement des troupes du prince royal de Würtemberg. Il a laissé de cette bataille une relation récemment imprimée par les soins de M. Paul Quesvers [1], et dont la lecture suggère plusieurs observations : le récit est impersonnel, et bien qu'il ait de l'intérêt et de la vie, il ressemble à un rapport officiel ; d'autre part, il est très détaillé, très complet, et l'on se demande comment l'auteur, enfermé dans Montereau, a pu suivre avec tant de netteté et exposer avec tant de précision, d'après ses souvenirs, les évolutions des combattants. Il est fort probable qu'il a pris des renseignements dans des histoires de la campagne de 1814, et il serait utile de savoir à ce propos, à quelle date il a rédigé son manuscrit. On voit que le même problème se pose pour toutes les sources narratives de l'histoire du Premier Empire, qu'il s'agisse d'une courte relation ou de mémoires volumineux : leur valeur ne sera appréciable que lorsqu'il sera résolu.

La nouvelle série de *Choses vues* de **Victor Hugo** [2], récemment parue, nous mène du sacre de Charles X à Reims, à l'Assemblée Nationale de Bordeaux, en passant par la cour de Louis-Philippe vers la fin du règne, les journées de Février, les journées de Juin, l'Assemblée Nationale de 1849, les débuts de la présidence de Louis-Bonaparte et le siège de Paris. Signalons aussi deux récits, l'un de l'exécution de Louis XVI, l'autre de l'arrivée de Napoléon à Paris en 1815, écrits sous la dictée de témoins oculaires, des anecdotes sur Mlle Mars et Frédérick Lemaitre, des pages intéressantes sur le roi Jérôme et Chateaubriand. — Nous n'avons pas à parler ici de la valeur littéraire et autobiographique de ces souvenirs : leur valeur historique, parfois difficile à apprécier, est néanmoins incontestable ; malgré la complaisance avec laquelle l'auteur raconte son propre rôle, et les visibles exagérations qui s'ensuivent, il semble toujours sincère, et il est généralement vrai. Dans ces notes brèves, décousues, il peint mieux les scènes que les hommes : les portraits des

---

1. *La bataille de Montereau*, par Tondu-Nangis père, témoin oculaire, avec notes, éclaircissements et carte, pub. par Paul Quesvers. 1 br. in-8 de VIII-71 p. Montereau (Impr. G. Zanote), 1900.

2. Victor Hugo. *Choses vues. Nouvelle série*, 1 vol. in-12 de 336 p. Paris (Calmann Lévy), 1900.

hommes de 48 sont bien enlevés, mais superficiels et incomplets; en revanche, la physionomie de Paris pendant les journées de Février et de Juin est esquissée d'une façon saisissante, et le récit du premier dîner donné à l'Élysée par Louis-Bonaparte est un document curieux pour l'histoire de sa présidence.

On sait quel culte pieux les veuves de Michelet et d'Edgar Quinet ont, depuis vingt-cinq ans, rendu à leur souvenir. Sous le titre de : *Cinquante ans d'amitié*, **Mme Edgar Quinet**[1] vient de publier de nombreux extraits de la correspondance échangée entre eux de 1825 à 1895. Beaucoup de ces lettres sont des documents intéressants. On y trouve des renseignements sur l'état d'esprit de la jeunesse libérale à la veille de 1830, sur les cours orageux du Collège de France, les coteries et les intrigues dans le monde universitaire sous Louis-Philippe, sur la révolution de 1848 et la deuxième République. Mais ce qu'on y trouve surtout, c'est la pensée, l'âme tout entière de Michelet et de Quinet. Grâce à ces témoignages d'affectueuse amitié, on constate l'influence profonde qu'ont eue l'un sur l'autre ces deux grands esprits, la communauté d'idées et de travail presque complète où ils ont vécu. Cet accord ne fut troublé, et légèrement, qu'à la fin, un peu avant 1870; les deux amis n'avaient jamais professé les mêmes opinions en matière religieuse : Quinet voulait une épuration du christianisme, et Michelet une déchristianisation. Ces divergences s'accentuèrent à propos de la publication de la *Révolution* d'E. Quinet, où Michelet, devenu nerveux, fut blessé de ne point voir son nom. Les lettres de Michelet que contient l'ouvrage fournissent d'ailleurs bon nombre de traits de caractère, qui seront utiles à ses biographes. — En publiant ce nouveau volume, Mme Quinet a rendu un nouvel hommage à la mémoire de son mari, et heureusement complété la série des ouvrages qu'elle lui a déjà consacrés, ouvrages d'une lecture attachante, et que les historiens consulteront avec profit. — P. Caron.

M. Émile Ollivier vient de faire paraître le quatrième volume de son *Empire libéral*[2]; il nous conduit des élections de 1857 et de l'entrée des Cinq au Corps législatif, jusqu'à la mort de Cavour. C'est la période critique du second Empire, le moment où sous l'influence de l'habile homme d'État piémontais, Napoléon III va se lancer dans les affaires italiennes et

---

1. Mme Edgar Quinet, *Cinquante ans d'amitié : Michelet-Quinet (1825-1875)*. 1 vol. in-12 de 370 p. Paris (A. Colin), 1900.

2. Émile Ollivier, *L'Empire libéral, études, récits, souvenirs*, t. IV, *Napoléon III et Cavour*. 1 vol. in-12, de 616 p. Paris (Garnier), 1899.

où, à l'intérieur, grandit la double opposision républicaine et catholique. Rien de ce qui touche une si curieuse époque ne saurait nous laisser indifférents; aucun détail capable d'éclaircir les causes de cette grande déviation de notre politique étrangère ne saurait être oiseux. Les études de M. E. Ollivier tiennent de l'histoire et de l'autobiographie, écrites par un témoin et par un acteur. Elles sont pleines de vie et parfois d'émotion, et d'autre part, elles portent naturellement l'empreinte des opinions de leur auteur : elles ont le double mérite de raconter un temps et d'expliquer un homme. — Le volume s'ouvre sur les élections de 1857, l'affaire des serments et l'entrée des Cinq au Corps législatif; nous trouvons beaucoup d'anecdotes inédites, de détails piquants sur les personnages les plus en vue du petit parti républicain; quelques portraits (J. Favre, Ernest Picard) sont enlevés de verve. L'auteur explique bien sa propre politique « d'opposition constitutionnelle ». User, avec une grande énergie mais avec une continuelle modération de ton, de toutes les libertés et de tous les droits que donne la constitution pour en acquérir d'autres, telle est la tactique. — Napoléon III étudié comme général, c'est le principal intérêt du livre VII. M. Ollivier rend justice aux réelles capacités militaires de l'empereur, mais il en montre bien ce que l'on pourrait appeler l'intermittence, pendant les premiers jours de la campagne. Napoléon montre de la décision et du coup d'œil; puis, au moment où il faudrait agir vigoureusement, il tâtonne, il risque de se faire écraser dans la bataille imprévue de Magenta. Le rôle de Mac-Mahon est bien et impartialement mis en lumière. Sur les préliminaires de Villafranca et surtout sur les négociations du prince Napoléon avec François-Joseph à Vérone, des détails nouveaux nous sont donnés. Le chapitre sur la restitution de Nice et de la Savoie mérite aussi d'être signalé. Puis nous entrons dans le dédale des affaires italiennes où Napoléon III, pris entre la crainte de paraître pactiser avec la Révolution, et le désir de ne pas mécontenter les Italiens, hésite, tâtonne et commence de perdre l'hégémonie de l'Europe. Le rôle de Garibaldi et la façon dont il fut joué par Victor-Emmanuel et Cavour apparaît ici avec beaucoup de netteté. « On traite les hommes comme des oranges, dit ce dernier à Persano, on en exprime le suc jusqu'à la dernière goutte, puis on les jette dans un coin. » L'ingratitude semble bien avoir toujours été, en Italie, un moyen de gouvernement. — Citons en passant une très amusante conversation d'Alexandre Dumas avec le consul de France à Libourne (p. 509). — Ce volume se termine par un portrait de Cavour, très étudié, très vrai, qui reflète des impressions personnelles, et qui a en outre le mérite d'être un morceau littéraire achevé. Comme *éclaircissements*, quelques documents intéressants ferment le tome IV de l'ouvrage de M. E. Ollivier. — R. Pinon.

M. Alfred Duquet vient de faire paraître le tome VIIIe et dernier de son ouvrage sur *Paris* (1870-71) [1]. On y trouve le récit de la capitulation et de l'entrée des Allemands (23 janvier-3 mars 1871). Ce volume présente les mêmes qualités que ses aînés, intérêt du sujet, abondance de la documentation, netteté du style [2], et aussi les mêmes défauts. M. Duquet a, de son rôle d'historien, une conception singulière et surannée; il se croit investi d'un rôle de justicier, de vengeur; armé d'une paire de balances et d'un fer rouge, il pèse les actions des hommes, et marque au front les méchants. En 1877, il avait commencé par apprécier sévèrement — non sans raison d'ailleurs — le rôle de Mac-Mahon à la bataille de Magenta. Depuis, il s'est appliqué à dresser un « réquisitoire » contre les « incapacités » militaires et civiles responsables des défaites de la guerre franco-allemande. Dans ce dernier volume sur le siège de Paris, il exécute successivement : les habitants de Corbeil (p. 14), le roi des Belges (p. 25), Victor Hugo (p. 52, 262), les habitués de la Bourse (p. 103), la Troisième République, les « financiers cosmopolites, les socialistes, les anarchistes, les prétendus intellectuels » (p. 112), les « socialistes d'aujourd'hui qui se proclament des sans-patrie » (p. 145), « M. Changarnier » (p. 165), « tous les sectaires blancs ou rouges » (p. 168), le général de Valdan (p. 194), l'opposition de gauche sous l'Empire (p. 204), « les Jules Simon, les Picard, les Magnin, les Ferry, les Arago, les Pelletan » (p. 238), Edgar Quinet (p. 250 et 262), Louis Blanc (p. 262), M. Quesnay de Beaurepaire, « qui s'est relevé depuis aux yeux des honnêtes gens », (p. 264), Napoléon III, Mac-Mahon, Bazaine, Canrobert, Frossard, Le Bœuf, Bourbaki (p. 278), Jules Grévy (p. 280), Ducrot (p. 362), les méthodes d'instruction actuelles à Saint-Cyr et à Polytechnique (p. 365), Bismarck, Jules Favre, Trochu, les socialistes un peu partout [3]. Pour terminer, une profession de foi politique; à la p. 368, M. Duquet dit leur fait aux « intellectuels, aux opportunistes, aux radicaux, aux socialistes,

---

1. *Guerre de 1870-1871. Paris. La capitulation et l'entrée des Allemands (23 janvier-3 mars 1871)*, par Alfred Duquet. 1 vol. in-12 de IV-386 p. Paris (Charpentier), 1899.

2. Malheureusement l'auteur met trop de soin à éviter les métaphores banales. « L'union de la France et de la République [après le 4 septembre] n'était pas un mariage, mais un concubinat » (p. 76-77). — « C'était [J. Favre] M. Prudhomme doublé de Jocrisse » (p. 70). — Le gouvernement n'aurait pas dû « ménager la chèvre socialiste et le chou militaire » (p. 79). — Le « néfaste général Schmidt, lugubre clair de lune de M. Trochu » (p. 82). — A la p. 97, Bismarck verse des « larmes de crocodile », et ainsi de suite.

3. Voici comment M. D. apprécie la députation de Paris élue le 8 février 1871 : « réunion étrange de lettrés, de politiciens, de socialistes, d'intrigants, d'hommes de gouvernement, d'avocats, de fous, d'imbéciles, d'étrangers, d'ingénieurs, de revenants, de financiers, d'universitaires, d'ouvriers, de savants, de militaires, de marins, de journalistes et même d'honnêtes gens » (p. 266).

aux francs-maçons, aux cosmopolites, à la Haute Banque juive »; à la p. 370, il leur promet le châtiment. Les deux derniers mots sont : *Sursum corda !*

La lecture de ce volume laisse l'impression d'une fureur concentrée [1], d'une inquiétante surexcitation. A tout propos et hors de propos, de bouillantes invectives, des tirades enflammées; deux chapitres portent des titres de mélodrame : « L'Agonie », « Après la mort ». M. Duquet proclame bien haut qu'il mène le bon combat : « En ce temps de veulerie morale, d'indulgence pour les coquins arrivés, de sacrifices au Veau d'Or, j'éprouve une singulière satisfaction à demeurer celui qui ne ploie pas, aussi insensible aux flatteries qu'aux menaces, celui qui ne sera ni l'homme de Sylla, ni l'homme de Clodius, ni l'homme de César : je ne connais et ne sers que la patrie, la France ! » (Introduction, p. IV). Et voilà comment, croyant faire de l'histoire, on écrit des pamphlets. Les historiens ne connaissent et ne servent que la vérité.

Nous n'avons du reste ni l'espoir, ni l'intention de décourager M. Duquet. Il estime avoir fait une œuvre « claire, complète, inattaquable, utile, patriotique » (p. 347). Il a pour lui les « appréciations de militaires compétents, » la Presse, la Société des gens de lettres, et enfin l' « Académie française elle-même » qui lui a décerné « le plus gros » de ses prix, le prix Berger. Devant de pareilles autorités, nous n'avons qu'à nous incliner. — P. Caron.

M. Prudhomme, archiviste du département de l'Isère, bien connu par une excellente *Histoire de Grenoble* et par ses travaux professionnels, vient d'écrire l'histoire des *Archives de l'Isère de 1790 à 1899* [2]. Il a divisé son étude de la façon la plus logique, étudiant d'abord les Archives administratives et départementales, puis les archives *nationales*, Chambre des Comptes, greffes des justices, papiers des établissements religieux, des émigrés, des condamnés. La partie la plus intéressante et la plus neuve de son travail est celle où il raconte en détail les distractions de titres féodaux, les envois de parchemins aux arsenaux, et surtout la *désorganisation et le gaspillage* des Archives (chap. V) entre les années 1801 et 1850. M. Prudhomme démontre, documents en mains, ce qu'on ne saurait assez répéter, à savoir que, si la Révolution fit disparaître quelques documents (beaucoup moins qu'on n'a cru), c'est pendant les années du pre-

1. « Nous n'ajouterons pas un mot; nous ne serions pas maître de notre indignation » (p. 17).

2. *Les Archives de l'Isère* (1790-1899), par A. Prudhomme, 1 vol. in-8° de 373 p. Grenoble (Allier), 1899.

mier Empire et de la Restauration qu'il y eut véritablement « vandalisme ». Les préfets refusaient de nommer des Archivistes; lorsque des érudits de bonne volonté leur offraient de classer bénévolement les documents, ils laissaient leurs demandes sans réponse, et Champollion-Figeac pouvait alors écrire : « A une menace de mort violente avait succédé l'agonie lente et régulière de l'incurie ». C'est ainsi que M. Prudhomme a du en 1889 rechercher dans les combles de la cour d'appel, où elles étaient livrées aux rats, les collections historiques que la Révolution avait réunies au Palais de Justice. D'autre part, les établissements religieux et l'évêché, profitant du désordre général, demandaient et obtenaient la rétrocession de leurs titres; en 1834 l'évêque de Grenoble, « obligé d'invoquer les souvenirs d'un passé qui ne se trouvent pas dans la mémoire des vétérans du sanctuaire et ne peuvent exister dans celle du jeune clergé », obtenait du préfet nouveau venu et de la cour d'appel indifférente à la légalité la remise des archives épiscopales; ce n'est qu'en 1876 que ces documents reprirent leur place légale aux archives du département. On pourrait, enfin, citer le curieux cas de la restitution, à la chambre des notaires, de 1.137 volumes de minutes qui un jour reviendront sans doute aux Archives départementales.

M. Prudhomme fait suivre l'histoire de ses Archives d'une série de documents justificatifs, d'inventaires anciens, et d'un état des fonds aujourd'hui conservés à Grenoble; ce dernier document se retrouve dans le *nouveau tableau des Fonds* que le ministère s'apprête à publier, et qui est destiné à remplacer celui de 1848, devenu inutilisable grâce à l'activité des archivistes départementaux. — Ch. Schmidt.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

L'étude de **M. Maurice Martin** sur *Dupont-White*[1] est peu intéressante; cela tient sans doute, d'abord, à ce que Dupont-White est lui-même à peu près dénué d'intérêt. Comme économiste et comme moraliste politique, il a également peu de valeur, et aucun talent d'expression ne relève les idées, en général banales, qu'il a publiées dans des ouvrages aujourd'hui oubliés, parus de 1846 à 1878. Dupont-White a soutenu, de toutes les façons et sur tous les modes, la doctrine de l'intervention de l'État dans

1. *Essai sur les doctrines sociales et économiques de Dupont-White*, thèse pour le doctorat en droit, 1 vol. in-8 de 164 p. Grenoble (Impr. Allier), 1899.

le domaine économique, mais sans apporter à cette doctrine des arguments nouveaux ou un plan d'exposition originale. Il a combattu l'individualisme de l'économie politique de la vieille école après que les socialistes français lui avaient porté les premiers et les plus rudes coups; il est devenu interventionniste quand une bonne partie de la presse, de l'opinion et même des économistes l'étaient depuis longtemps déjà. De cet homme médiocre, M. Martin fait un précurseur; il croit « pouvoir revendiquer le droit d'attacher son nom à la création de la doctrine célèbre du socialisme d'État; »[1] et il est très fâché d'avouer que, « bien qu'appartenant à la brillante génération de penseurs, de philosophes et d'écrivains qui, vers le milieu de ce siècle, ont honoré la France sous les noms de Taine et de Renan, de Littré et de Michel Chevalier, Dupont-White n'a pas laissé après lui le brillant sillage de ses émules[2] ». Ce n'est pas le livre de M. Martin qui vaudra à Dupont-White une gloire posthume. M. Martin n'a point réussi à nous tromper sur les justes mérites de son auteur. L'analyse qu'il a faite avec scrupule de ses ternes écrits est ingrate et ennuyeuse. Il la coupe, de temps en temps, de digressions sans intérêt, sur Montesquieu, sur l'esprit français, sur la centralisation, etc. Il l'enjolive seulement de grosses erreurs, faisant, par exemple, des physiocrates les précurseurs des interventionnistes et des socialistes d'État[3], ou de Louis Blanc, en 1849, le disciple de Lassalle et de Marx[4]. Cela ne nous surprend pas trop, car il semble qu'en dehors des œuvres de Dupont-White, qu'il connaît très bien, la documentation de M. Martin est assez fragmentaire et pauvre; ses autorités, celles qu'il aime à citer, c'est M. Bourget, le sociologue d'outre-mer (p. 57), M. Fouillée, un « économiste contemporain » qui n'est autre que M. Demolins (p. 99), enfin M. d'Avenel (p. 40) et M. Paul Leroy-Beaulieu. C'est peut-être la lecture trop assidue de ces auteurs qui a égaré M. Martin et l'a conduit à prendre Dupont-White pour un grand homme.

La monographie de **M. Henri Hénon** sur *l'Industrie des tulles et dentelles mécaniques dans le département du Pas-de-Calais (1815-1900)*[5] contient quatre parties très inégales : la première (p. 12-69) est consacrée à l'histoire de l'industrie locale des tulles, la deuxième (p. 70-91) à la statistique et à l' « économique », la troisième (p. 92-103) à la technique,

1. P. 148.
2. P. 1.
3. P. 20 sqq.
4. P. 148.
5. 1 vol. gr. in-8° de 115 p. Calais (Typogr. et lithogr. des Orphelins), 1900.

la quatrième (p. 104-113) à l'industrie des dentelles et à un bref résumé. L'historique, fait avec soin, mais sans méthode, est décousu et prolixe; les renseignements les plus divers y sont entassés pêle-mêle; néanmoins, si l'on se dégage de tout ce qu'il contient d'inutile et d'insignifiant, il pourra rendre des services, de même que les trois autres parties, plus sobres et plus claires. De la monographie de M. Hénon, il faut tirer quelques faits ou quelques indications : 1° Il existe entre les ouvriers et les patrons de l'industrie du tulle à Calais, depuis 1890, un *contrat collectif*, dont les conventions sont consignées dans un tarif agréé des deux parties; 2° la *Chambre syndicale des fabricants* doit être considérée comme un organe de défense contre l'industrie étrangère autant que comme un organe de défense contre l'union des salariés ; 3° la loi du 9 avril 1898 sur *les accidents du travail*, après avoir excité une vive émotion parmi les patrons, tant qu'elle était en discussion devant la Chambre des députés, leur a permis d'obtenir « des conditions beaucoup plus douces qu'on ne l'avait craint tout d'abord » lorsqu'elle a été votée par le Sénat « avec certaines atténuations, accentuées par les règlements d'administration publique [1] » ; 4° les grands fabricants de tulle et de dentelles de Calais sont favorables à la politique des *traités de commerce*; l'Angleterre et l'Amérique sont, à l'étranger, leurs principaux débouchés. Voilà des constatations intéressantes, qui doivent faire pardonner à M. Hénon les défauts de son exposition, ou la réclame qu'il y fait négligemment, à chaque page, à sa maison [2] et à lui-même. — Hubert BOURGIN.

1. P. 61.
2. M. Hénon dirige une manufacture de tulle à Calais.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Colonel Berthaut. **La carte de France (1750-1898). Étude historique**, 2 vol. in-4 de xvi-341 p. et 585 p. Paris (Impr. du Service géogr. de l'Armée), 1898 et 1899.

M. le colonel Berthaut a utilisé la riche collection de documents, restés jusqu'à ce jour inédits, du Dépôt de la Guerre. De là l'ampleur de son étude. Elle nous renseigne non seulement sur les instruments géodésiques en usage aux différentes époques, sur les divers procédés employés pour le levé et la figuration du terrain, mais encore sur l'histoire des corps qui participèrent à l'établissement des cartes topographiques.

Dans cette histoire des cartes à grande échelle, M. B. ne remonte pas au delà de la *carte des monts Pyrénées*, dressée par Roussel au $\frac{1}{320.000}$, et dont l'imperfection fait mieux apprécier l'œuvre des Cassini. Ceux-ci durent, pour rétablir leur carte, mesurer à nouveau un arc du méridien, et procéder à une triangulation générale de la France (1732-1740). Louis XV encouragea Cassini de Thury dans son œuvre. Quand les ressources firent défaut aux Cassini, une Société de souscripteurs se fonda pour leur donner le moyen de poursuivre leurs travaux. Les Cassini dirigèrent avec activité leur vaste entreprise : leur carte était presque entièrement publiée en 1789, il manquait encore une partie de la Guyenne, du Poitou et de la Bretagne. En 1793, sur l'ordre de la Convention, toutes les planches gravées durent être remises au Dépôt de la Guerre ; elles y demeurèrent, et ce fut seulement en 1818 que les Cassini furent indemnisés. Leur carte est à une échelle inusitée jusque-là : $\frac{1}{86.400}$; elle a des qualités de netteté et de précision, d'ailleurs relatives; elle a des imperfections : omissions, emploi de mauvais procédés pour figurer le relief, signes conventionnels défectueux; les dernières planches sont en général les meilleures. — De la carte des Cassini dérive la *carte de Capitaine*, au $\frac{1}{443.000}$, présentée à la Constituante en 1790, supérieure à celle des Cassini, au point de vue de l'exécution.

Entre l'histoire de la carte des Cassini et l'histoire de la carte de l'état-major, M. B. introduit une étude du corps des *Ingénieurs géographes* (1744-1831). L'époque de leur grande activité est l'époque de 1792 à 1815 : ils

exécutent alors la carte de Bavière au $\frac{1}{100.000}$, la carte des départements annexés au $\frac{1}{100.000}$, les plans des champs de bataille du premier Empire; grâce à eux de grands progrès sont réalisés sur les procédés géodésiques des Cassini; ils emploient en effet des instruments perfectionnés (théodolite, cercle répétiteur). Les cartes levées par les ingénieurs géographes présentent déjà l'aspect de nos cartes modernes, bien que sur les minutes le relief ne soit pas dessiné à l'aide de courbes, mais soit figuré simplement par approximation. Ce furent les ingénieurs géographes qui formèrent les officiers d'état-major aux travaux cartographiques.

L'idée d'une carte topographique militaire à grande échelle avait été émise déjà pendant le premier Empire. En 1817, l'idée fut reprise; diverses commissions furent chargées de fixer les principes d'après lesquels serait levée la nouvelle carte, et en général de déterminer tous les moyens d'exécution. La nouvelle carte devait être à l'échelle du $\frac{1}{80.000}$; les minutes seraient levées au $\frac{1}{40.000}$. On dut, devant l'énormité de la dépense, renoncer plus tard à l'échelle fixée pour les minutes, on se contenta de minutes au $\frac{1}{40.000}$. Il fut décidé que les mouvements du terrain seraient indiqués par l'espacement et la longueur de hachures dont chacune marquait une différence de niveau de 20 mètres. Toute cette partie du livre de M. B. est à lire en détail : on y voit quelles étaient encore à ce moment les incertitudes des savants les plus compétents, et quels obstacles rencontra auprès des Chambres l'exécution d'une carte à grande échelle. Les levés furent terminés en 1866, la gravure en 1880, et la dépense totale pour l'établissement de la carte monta à environ douze millions de francs.

Le second volume de l'œuvre de M. B. contient des renseignements techniques très précis sur les procédés d'exécution, d'entretien et de revision de la carte au 80.000. Ce sont les régions de l'E., du S.-E. et du S.-O. de la France qui nécessitèrent la revision la plus minutieuse : la cause en est avant tout à la complexité du relief de ces régions. Toutes les feuilles de la carte ont été revues au moins une fois; nous devons à ce travail la nouvelle édition de la carte d'état-major (type 1889).

Plusieurs cartes sont dérivées de la carte au $\frac{1}{80.000}$. Il faut mentionner parmi elles la carte stratégique de France au $\frac{1}{320.000}$, la carte de France au $\frac{1}{600.000}$, les cartes de la région des Alpes établies au $\frac{1}{80.000}$ et au $\frac{1}{320.000}$; ces dernières, exécutées en couleurs et en courbes, sont beaucoup plus nettes que les feuilles correspondantes de la carte d'état-major au $\frac{1}{80.000}$. Une carte, moins précise que la carte d'état-major, mais d'un bel aspect, est la carte de France en courbes à l'échelle du $\frac{1}{200.000}$; une nouvelle édition de cette carte est en cours de publication. Actuellement,

on s'occupe d'établir une nouvelle carte de France au $\frac{1}{50.000}$. Une commission instituée au ministère de la Guerre s'est prononcée pour l'exécution de cette carte, avec levés au $\frac{1}{10.000}$. La nouvelle carte pourra bénéficier des progrès de la géodésie et de la cartographie, que M. B. étudie en terminant.

L'ouvrage de M. B., plein de renseignements intéressants et précis, nous instruit sur des questions imparfaitement connues jusqu'à ce jour. C'est un livre où l'on souhaiterait peut-être plus d'unité ; dans ces deux volumes, fort compacts, les recherches seraient plus faciles si l'index, au lieu de mentionner seulement les noms propres, contenait une énumération méthodique des questions, fort diverses, traitées dans l'ouvrage.

A. V.

*
* *

Félix Bouvier. **Bonaparte en Italie, 1796**. 1 vol. in-8, de XI-747 p. Paris (Cerf), 1899.

Le livre de M. B. contient le récit des événements militaires dont les Alpes et la vallée du Pô ont été le théâtre entre le 27 mars et le 21 mai 1796, c'est-à-dire de l'arrivée de Bonaparte à l'armée d'Italie à son départ de Milan. L'auteur n'a pas eu l'intention, en retraçant les épisodes de cette campagne, d'en tirer des enseignements pour la science des batailles, et les développements théoriques de tactique et stratégie générales n'ont point place dans son œuvre. Il a voulu faire l'exposé détaillé, complet, définitif des opérations ; visiblement, son sujet l'intéressait au plus haut degré, et la longueur des développements, des appendices, et la bibliographie qui terminent l'ouvrage, montrent le soin qu'il a mis à l'épuiser. Ce gros volume témoigne de louables efforts, d'un travail considérable. Reste à savoir si sa valeur répond à ces efforts et à ce travail.

M. B. dit dans son Introduction, non sans raison : « D'une facon générale,... l'histoire des guerres de la Révolution, et même de celles de l'Empire, est à refaire ». Mais encore faut-il choisir. Si l'édifice menace ruine, certaines de ses parties demeurent solides, ou ont été fraîchement restaurées, et il n'y a pas à les refaire. Or, parmi les campagnes de la Révolution, il n'en est guère qui ait été plus étudiée que la campagne d'Italie de 96, qui ait donné lieu à plus de travaux. Tout récemment, les colonels Krebs et Moris, dans leur tome II des *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution* (1895), en donnaient encore un récit clair et complet, fait d'après les archives des états-majors français et austro-sarde, et qui va jusqu'à l'armistice de Cherasco. Il n'était peut-être pas utile de revenir sur un sujet aussi rebattu. De fait, dans une bonne par-

tie de son travail, du ch. v (Voltri et Montelegino) au ch. xi (Cherasco), M. B. ne nous apporte à peu près rien de nouveau. Peut-être a-t-il l'intention de donner une suite à ce premier volume ; peut-être a-t-il repris le sujet au début, bien que ce début soit connu, parce qu'il a l'intention de le traiter dans son ensemble. Même en ce cas, on doit regretter le temps qu'a dû lui prendre la rédaction de ces 240 pages, et la peine qu'elle lui a coûtée.

Mais il y a une objection plus sérieuse : comment M. B., écrivant un livre qu'il voulait faire définitif, a-t-il tant usé, dans les chapitres précités, des ouvrages de seconde main? Pour les travaux de ce genre, destinés à renouveler une question, il n'y a qu'une méthode possible et bonne : le retour exclusif aux sources originales. Refaire l'histoire de la campagne d'Italie, et se documenter dans Jomini, Rustow, Krebs, etc., c'est se condamner, quelle que soit la valeur de ces auteurs, à accepter, en même temps que les faits qu'ils indiquent, les déformations qu'ils leur ont fait subir. — D'autre part, M. B. devait-il, en conscience, raconter le passage du Pô, le combat de Lodi, l'occupation de Milan, sans recourir aux documents autrichiens? Il ne semble pourtant pas qu'il en ait fait usage; en sorte que toute cette partie (ch. xii à xiv), plus nouvelle que la précédente, plus fortement appuyée sur l'examen des pièces originales françaises, a des défauts différents, mais aussi graves. La documentation laisse donc passablement à désirer.

La méthode n'est pas davantage à l'abri des critiques. L'ouvrage de M. B. peut se diviser en trois parties : 1° Préliminaires. L'armée, l'État-Major, L'Italie; 2° Des premières escarmouches à Chérasco; 3° De Chérasco à Milan. Nous avons dit que de ces trois parties, la deuxième doublait le livre de MM. Krebs et Moris, et que la troisième n'est pas définitive. A la première, nous reprocherons d'être infiniment trop longue, et de contenir quantité de choses étrangères au sujet. On pouvait donner bien plus brièvement les renseignements nécessaires sur l'état matériel et moral des armées en présence, sur leurs positions respectives en avril 1796. Il était bien inutile d'écrire (début du ch. ii) dix-huit pages sur « Bonaparte, son passé, son génie », de refaire l'histoire de sa jeunesse après M. Chuquet, et de définir son génie d'après Taine, Joseph Turquan, Maurice Barrès, etc., et de faire le portrait détaillé des généraux de division. Il était tout à fait oiseux de reprendre à 600 av. J.-C. (p. 112) l'histoire de l'Italie, de nous la représenter violée par une suite de « peuples en rut » (p. 108), qui viennent périodiquement « engraisser de leur humus sanglant cette terre tant convoitée » (p. 112), et le spectacle dramatique que nous offre François Ier, « en pleine fleur de jeunesse, traçant de son

épée, à Marignan, sur la poitrine des Suisses enfoncés, une des plus célèbres pages de l'histoire militaire de cette époque » (p. 113), serait vraiment mieux à sa place dans une histoire du XVIe siècle. Enfin, il n'était nullement nécessaire, pour indiquer les enjeux de la partie qui s'engageait, de raconter copieusement l'histoire de l'Italie du Nord depuis les débuts de la Révolution (p. 115-183). En dépit du style, qui est coloré, la lecture de ces 200 premières pages fatigue le lecteur. — Avec le ch. IV (Plans, premiers combats), l'exposé devient plus serré, plus intéressant; on entre enfin dans la question. Le récit des premiers combats est alerte, bien mené; nous croyons qu'il aurait été plus clair, si M. B. s'était persuadé qu'il n'est pas nécessaire de tout dire pour être complet, s'il s'était décidé à sacrifier un certain nombre de détails, encombrants et peu importants, et s'il s'était attaché, dans des résumés très nets, très concis, qu'il aurait placés à la fin de chacun de ses chapitres, à dégager les traits essentiels, les résultats principaux de chaque phase des opérations. Cette précaution n'aurait pas été mauvaise dans une étude aussi minutieuse, et où l'extrême abondance des détails fait un peu perdre de vue les lignes principales du sujet. Le dernier chapitre (Milan) aurait pu sans inconvénient être réduit : les amours de Berthier et de la marquise de Visconti sont connues, et l'accueil enthousiaste fait aux Français, ainsi que les charmes des Milanaises, pouvaient être plus rapidement décrits.

Si nous passons maintenant du plan à l'exécution, nous constaterons qu'elle laisse assez souvent à désirer. On regrette que l'auteur n'ait pas su éviter les redites (notamment p. 32 et 34, p. 45, et 198 à 203), les contradictions (Voy. par exemple les appréciations contradictoires portées sur la valeur de l'armée sarde, p. 32-34 et p. 39; sur la part prise par Masséna à la victoire de Loano, p. 115 et 186), la confusion et une certaine incohérence dans la discussion des points douteux (Voy. la discussion sur les rôles respectifs de Rampon et de Fornésy dans la défense de Montelegino, p. 230 et sq., au cours de laquelle M. B. prête à Thiébault deux affirmations opposées, p. 230, n. 1, et p. 236, n. 6, dont, après vérification, la première se trouve être exacte), les jugements tout à fait contestables (comme celui qu'il porte sur Masséna, rabaissé (p. 69 et 70) au rang de simple tacticien, abstraction faite de Zurich et Gênes, et de la phrase de Napoléon : « Masséna a des talents militaires devant lesquels il faut prosterner »). On regrette aussi que M. B. ait multiplié à tel point les notes, dont beaucoup sont superflues, et quelques-unes tout à fait oiseuses (p. 62, n. 5, sur l'âge respectif des conquérants de l'antiquité et des temps modernes; p. 302, n. sur le retard de Wukassovitch à Dégo; p. 348, n. 4, sur un fait avancé par le colonel Rüstow). On peut s'étonner

d'autre part qu'il ait jugé bon, à certain moment, de reprendre pour son compte la théorie de l'histoire formulée avant lui par Bossuet : « Les conquérants sont les instruments dont se sert Dieu pour diriger les foules, force aveugle déchaînée ». « Les hommes ne sont que des moyens ou des obstacles, plus ou moins conscients, dont Dieu se sert pour l'œuvre commune, etc. » (p. 118-119), et enfin, qu'après avoir vanté dans sa préface les bienfaits d'une « froide impassibilité », il ait montré, dans les premiers chapitres surtout, une chaleur excessive, et qu'il s'y soit révélé admirateur fervent de Bonaparte.

Cette tendance à l'enthousiasme est passée dans le style, et c'est bien fâcheux. Les tours de phrases emphatiques, les figures et les métaphores inattendues, et disons-le, de mauvais goût, sont nombreuses [1]; enfin, ce qui est plus grave, il s'y joint des fautes de français [2].

Les cent dernières pages du volume contiennent en appendice des notes de discussion sur différents points controversés, notes qui font un peu double emploi avec le corps même de l'ouvrage; des notices biographiques sur « les souverains, généraux, officiers et personnages » français et étrangers, dont quelques-unes sont inutiles; des états et des tableaux don-

---

1. C'est ainsi que M. B. voit en Bonaparte un « Messie d'un nouveau genre » (p. 13), qu'il lui attribue un « cerveau panoramique » (p. 13) et la faculté de faire « éclore sous sa pensée rectiligne...le plan où germe la victoire » (p. 59), qu'il constate qu'en avril 1796 « son nom n'est pas encore entré de plain-pied dans la renommée » (p. 45) et que c'est seulement alors que sa « chétive et pensive figure... pénètre... dans l'histoire comme par effraction ». La situation à cette date est ainsi résumée : « Tout concourait donc, hommes et choses, amis et adversaires, vivants et morts, à faciliter et à aplanir la tâche du jeune général de la République. Le cadavre dépecé de la Pologne, aussi bien que la récente conversion de la Toscane et les dissentiments entre les Alliés, contrariaient l'accroissement des forces autrichiennes, alors que la volonté formidable de Bonaparte tressait en nœud épais le lien par lequel il allait bientôt étrangler, juguler son rival » (p. 163). A la page 65, Berthier est « directeur du dépôt de la guerre par une sorte d'atavisme ». Villars (p. 114) « illustre son agonie par une dernière lueur de victoire, en prenant Turin ». Victor-Amédée III « puisait dans ses seuls liens de famille assez de raisons puissantes pour lui faire détester la Révolution » (p. 121), et Ferdinand de Naples, « meilleur cuisinier que monarque, ne vit jamais en fait de batteries que le feu de celle de sa cuisine » (p. 253). A la page 117, « l'âme des divers peuples d'Italie bat à l'unisson », et à la page 439, le général Latour et le colonel Costa souffrent en entendant « sonner l'agonie de leur pays ». Les faubourgs de Paris sont « encore chauds des jours caniculaires de la Révolution » (p. 459). Le Directoire est fort maltraité : les Directeurs sont des « politiciens de troisième ordre » (p. 449), « figés dans un catéchisme sectaire de politiciens parvenus » (p. 430); le plan de Bonaparte leur cause « le même éblouissement que la lumière du soleil sur l'œil des hiboux » (p. 459). — Quelques phrases sont amusantes : « Ce grand mouvement de conversion à droite, qui devait porter son armée sur les *derrières* de Beaulieu, *à son nez et à sa barbe...* » (p. 479); « *Au débotté*, il écrivit *cavalièrement...* » (p. 486).

2. Les Sardes n'ont plus « d'autre alternative que celle de succomber dignement » (p. 259); Bonaparte ne laisse à Provera « d'autre alternative que de mettre bas les armes » (p. 272). — A la page 264, un « préférer... que »; p. 440 : « sous *une* escorte de dragons ». « L'artillerie et le génie ne comptaient que peu d'officiers nobles, mais intelligents » (p. 33).

nant les effectifs des armées belligérantes, et une bibliographie du sujet très étendue et très complète, parfois même trop complète.

Si nous avons si longuement critiqué l'ouvrage de M. B., c'est qu'il est important et qu'il méritait un examen approfondi. En somme, ce livre, qui est fait avec soin, au prix d'un travail prolongé, mais mal dirigé, n'est pas un livre bien fait. La méthode y est insuffisante, et l'appareil critique défectueux. Il contient des éléments qui sont bons, mais mal employés; il devrait être complété à quelques endroits, diminué à beaucoup d'autres par de larges réductions et suppressions, soumis à une revision sévère au point de vue du style. Tel qu'il est, et malgré tout, il rendra des services : avec la quantité énorme de renseignements et de détails qu'il renferme, c'est l'ouvrage le plus complet qui existe actuellement sur la question.

Pierre Caron.

*
* *

R. P. Chevalier, archiprêtre d'Issoudun. — **Histoire religieuse d'Issoudun, depuis sa fondation jusqu'à nos jours**. 1 vol. in-8, de xviii-444 p. Issoudun, 1899.

L'auteur retrace, à la suite de recherches laborieuses dans les archives départementales, la destinée des établissements religieux d'Issoudun; il montre par le menu, et non sans intérêt, comment ces établissements se sont développés, comment ils ont été administrés et, comment la plupart ont disparu. Le plus important était l'abbaye des Bénédictins, qui, depuis la fin du xve siècle, subit le sort de beaucoup d'abbayes en commende : l'abbé laissait péricliter les bâtiments; dans les derniers temps il ne donnait aux religieux, avec le blé et le vin, que 100 livres par an pour leur pitance et leur vêtement. Rien d'étonnant si la vieille abbaye s'appauvrit, tandis que prospéraient les nouveaux établissements (Ursulines, Visitandines), fondés au xviie siècle; elle n'avait plus que deux religieux quand, en 1780, l'archevêque de Bourges la fit supprimer. Les établissements de bienfaisance souffrirent d'une mauvaise administration et de compétitions locales.

Un chapitre raconte les troubles dont Issoudun fut le théâtre, et le siège qu'elle subit lors des guerres de Religion, événements dont l'auteur a omis d'indiquer les dates. Ce chapitre commence par une courte biographie de Luther (p. 211-212) dont voici le début : « Le fondateur du protestantisme est *un nommé* Martin Luther », et la fin : « une nuit d'orgie, on le trouva pendu au ciel de son lit, dit son dernier biographe, en 1546 ». On voit que si cette page est étrangère au sujet, c'est là son moindre défaut.

En Appendice, quelques notes intéressantes sur des ecclésiastiques originaires d'Issoudun, comme l'abbé Dorsanne, janséniste, protégé de M. de Noailles, secrétaire sous la Régence, du Conseil de conscience, plus tard disgracié pour avoir écrit contre la bulle *Unigenitus*; — le Père Berthier, jésuite polémiste infatigable du *Journal de Trévoux*.

A. Cans.

*
* *

Pierre Marcel. **Les influences italiennes sur la Renaissance artistique française. Un vulgarisateur. Jean Martin.** 1 vol. in-12 de 189 p. avec gr. Paris (Garnier), 1899.

Le mouvement commencé aux environs de 1545, et par suite duquel l'architecture française abandonna les formes gothiques, dans les modes de construction comme dans les motifs décoratifs, fut déterminé par le désir d'imiter des œuvres italo-antiques désignées comme des modèles parfaits du beau. L'influence des livres, des traités et des gravures qui les expliquaient fut considérable; l'architecture de la Renaissance classique française fut livresque et savante. Vitruve est le bréviaire et le livre de chevet des architectes français, qui, s'inspirant de motifs dessinés par les artistes italiens, essayent de les réaliser dans la décoration des églises et des châteaux. Ils deviennent, à leur tour, des théoriciens et des écrivains, et veulent réduire leur art en principes et en formules [1] (Bullant, Ph. Delorme). Mais les livres des Italiens ou des Latins n'étaient compris que par quelques artistes, il fallait faire pénétrer partout les idées nouvelles, et c'est à cette tâche que s'employèrent les traducteurs, agents obscurs, mais actifs et importants, de la pénétration des idées italiennes, qui contribuèrent à l'éclosion de la Renaissance classique et à son triomphe. Parmi ces traducteurs, l'un des plus célèbres fut Jean Martin à qui M. P. Marcel vient de consacrer une intéressante étude.

Jean Martin fut, comme le dit fort bien l'auteur, un « vulgarisateur » des idées italiennes, et l'étude de son œuvre intéresse l'histoire de notre art comme celle de notre littérature. Sa vie est à peu près inconnue; pas d'autres renseignements que ceux que nous pouvons lire dans les préfaces de ses volumes. Il est qualifié de Parisien, il avait fait partie de la maison de Maximilien Sforza, il fut secrétaire du cardinal de Lenoncourt, il meurt peu avant 1553. Il eut une grande réputation dans le monde des lettrés, des écrivains et des artistes. Il fut en rapport avec des poètes et des humanistes (Gaston Dorange, Denys Sauvage); Joachim

1. Cf. H. Lemonnier. *Les Origines de l'art classique en France au XVIe siècle.* Revue Universitaire, 1895, p. 139-155.

Du Bellay le cite dans son « Discours »; Ronsard le célèbre après sa mort; Jean Bullant lui adresse des éloges pour ses traductions; Jean Goujon insère un discours sur l'architecture dans sa traduction de Vitruve et l'orne de dessins; ses rapports avec Serlio sont évidents, et la traduction qu'il a laissée de son *Traité d'architecture* fut faite sous la direction de l'auteur. Quant à Jean Cousin, à qui l'on a voulu attribuer presque toutes les gravures qui ornent les livres de Jean Martin, sa collaboration n'est aucunement prouvée, et M. P. M. le dit avec netteté.

Les nombreuses traductions de J. Martin se divisent en deux groupes : les traductions de traités d'architecture, et les traductions d'œuvres littéraires. Les premières nous intéressent seules ici. La plus importante est certainement celle de Vitruve. Depuis le jour où le Pogge avait trouvé le manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Gall, le nom de Vitruve était devenu célèbre. La première édition avait été donnée à Rome en 1486, une seconde à Florence en 1496, une troisième à Pérouse en 1506, une autre à Venise en 1511. Dès 1511, le livre du compilateur romain avait des commentateurs; en 1521 paraît une traduction italienne. C'est par l'Espagne que le livre s'introduisit chez nous, car c'est sur une traduction espagnole que furent traduites en 1530, les « Raisons d'architecture antique extraites de Vitruve ». La traduction de Jean Martin parut à Paris chez Jacques Gazeau, en 1547. Les gravures sur bois dont cette édition est ornée, étaient empruntées pour la plupart à l'édition italienne de Vitruve, trois planches provenaient du Traité de Serlio, les autres étaient nouvelles. D'après la *Préface*, ces dernières seraient de « Maître Jehan Goujon »; il n'y a pas lieu de douter de cette affirmation. Goujon fut le collaborateur de J. Martin puisqu'il écrivit un *Discours sur l'architecture* imprimé à la fin du volume, discours d'ailleurs médiocre.

On a voulu voir dans la gravure placée en tête du livre un portrait de Goujon, « mais, dit M. P. M., on possède une estampe reproduisant les traits authentiques du Maître, et qui a fait justice de cette erreur. » Je me demande à quelle gravure M. P. M. fait ici allusion; j'espère que ce n'est pas aux lithographies, conservées dans la collection de Portraits du Cabinet des Estampes, qui reproduisent le buste fabriqué pour le Musée des Monuments Français. Le seul portrait qui puisse prétendre être une image du grand sculpteur, est ce dessin fort médiocre qui est passé de la Collection de Benjamin Fillon au Musée Carnavalet, et qui a été gravé dans le Catalogue de la vente de cet érudit amateur (*Catalogue*, 1882, p. 198, et *Catalogue des autographes de B. Fillon*. Série Artistes, p. 13). La gravure du Vitruve est probablement le portrait de Jean Martin.

La traduction du traité d'architecture de L.-B. Alberti [1] suivit en 1553 ; le traité original en latin avait été édité par Geoffroy Tory en 1512 ; une traduction italienne avait paru en 1550. Mais la plus importante traduction de Martin, avec celle de Vitruve, et certainement la plus célèbre, fut celle du fameux *Songe de Polyphile*, ce livre qui eut une influence et un succès extraordinaires, qui fut, comme le dit M. E. Müntz, « le bréviaire des connaissances architecturales de la Renaissance », et qui inspira des œuvres d'art jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Le livre italien parut en 1499; la traduction de J. Martin est de 1546; elle eut un succès considérable, attesté par de nombreuses réimpressions, en 1554, 1561, 1569. Le plus grand attrait du *Songe de Polyphile* — volume italien et volume français — c'est l'illustration. Ces deux livres possèdent les plus ravissantes gravures sur bois que nous ait laissées le XVIe siècle. Et si le graveur français n'a pas toujours le mérite de l'invention, il surpasse son rival italien par la grâce du dessin, la souplesse du trait, l'habileté de la taille. Il faut voir de beaux exemplaires des deux livres, et les comparer, pour saisir tout le charme de cette illustration. A qui attribuer les gravures françaises? On les a successivement données à Jean Goujon, et à Jean Cousin. Ces deux opinions ont été soutenues par de très délicats amateurs et d'excellents iconophiles ; mais elles ne sont appuyées que sur des raisons de sentiment, et M. P. M. dit fort bien : Qui nous assure qu'il ne peut y avoir que ces deux hommes capables, à cette date, de dessiner ces figures ? Qu'en savons-nous? Il faut avouer encore une fois notre ignorance, et admirer tout simplement, sans mettre d'étiquette. L'influence de ces compositions a été jadis étudiée par B. Fillon et M. Ch. Ephrussi, ils ont dressé une liste des gravures, dessins, sculptures, tapisseries, imités, copiés ou inspirés du roman de F. Colonna, elle est extrêmement curieuse; M. P. M. l'a résumée sans y ajouter de faits nouveaux.

Les deux dernières traductions de J. Martin intéressant l'histoire de l'art, sont celles des trois livres d'Architecture de Sébastien Serlio, traduction signée de J. Martin et faite certainement à la demande et sous la direction du maître, et enfin (en 1543), celle d'un livre dit l'*Horus Apollo*, qui avait la prétention d'expliquer les hiéroglyphes, et dont la fortune fut singulière. La Renaissance y puisa des motifs décoratifs, et il eût été intéressant de chercher, dans les monuments, des exemples de l'influence qu'ont pu exercer les planches de ce volume.

---

1. M. P. Marcel cite (p. 67), parmi les œuvres de L. B. Alberti « à Rome, la Fontaine de Trévi ». C'est une erreur bizarre. La Fontaine de Trévi est une composition de style baroque due à Niccolo Salvi, d'après BURCKHARDT, *Cicérone*, trad. française, t. II, p. 294-295.

On lira dans le travail de M. P. M. les notices consacrées aux autres productions de cet infatigable traducteur : traductions d'œuvres littéraires italiennes et espagnoles (le *Pérégrin*, l'*Arcadie* de Sannazar (1544), *Nature d'amour* de Pierre Bembo (1547), la *Théologie* de R. Sebond (1550), peut-être le *Roland Furieux*), et les discussions que soulève l'attribution de ces livres à J. Martin. De bonnes notices bibliographiques des diverses éditions et traductions de Vitruve, Serlio, Alberti, le *Songe de Polyphile*, terminent ce petit volume ; il doit être connu de tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'architecture française et des influences italiennes qui la transformèrent au cours du XVIe siècle.

G. Brière.

*
* *

Pierre de Nolhac. **Histoire du château de Versailles (L'Architecture, la Décoration, les Œuvres d'art, les Parcs et les Jardins, le Grand et le Petit Trianon)**, t. Ier, fascicules 1, 2, 3 et 4, in-fol. (gr. et planches). Paris, Société d'édition artistique, 1899-1900.

La création du Musée historique ouvert « à toutes les gloires de la France », a sauvé le Château de Versailles de la ruine, et nous devons avoir quelque reconnaissance à celui qui prit l'initiative de cette œuvre. L'idée même de consacrer un Musée aux représentations figurées des événements de l'histoire de France et aux portraits de ceux dont la vie forme cette histoire était juste, et grâce à sa réalisation, quantité d'œuvres d'art furent sauvées : statues tombales oubliées dans les dépôts des Petits-Augustins depuis 1816 et dédaignées par le Louvre, portraits provenant des Académies, ou dispersés dans les châteaux royaux. Mais, pour le classement comme pour les achats, manquèrent le soin et la prudence nécessaires ; on ne sut point se borner à l'histoire moderne, pour laquelle, seule, des documents existaient, et l'on voulut remplir les vides en créant cette vaste imagerie scolaire qui a faussé l'histoire, en même temps que l'art contemporain fut gâté par ces productions hâtives et artificielles du genre dit *historique*. Mais la faute la plus grave — et, sur ce point, les rapports de l'architecte Nepveu prouvent la responsabilité du roi Louis-Philippe — fut de convertir les appartements eux-mêmes en salles de Musée. Il fallait conserver ces chefs-d'œuvre d'art décoratif du passé avec d'autant plus de soin, qu'on ne pouvait rien y substituer qui fût artistique ; pour accrocher des tableaux, des boiseries et des glaces furent arrachées : la chambre de la Reine en est un exemple lamentable. Et tandis qu'au rez-de-chaussée, en bonne lumière, étaient exposées les séries souvent

grotesques des Amiraux, des Maréchaux, des Guerriers célèbres, des Rois de France, en commençant par Pharamond, — peintures fabriquées au mètre et au rabais, — les précieux portraits des XVIIe et XVIIIe siècles étaient entassés dans les Attiques, mêlés à des copies, encastrés dans de symétriques bandes de menuiserie.

Grâce à M. de Nolhac, nous assistons à une véritable renaissance du Musée de Versailles ; avec l'aide de ses collaborateurs, il réorganise toute cette grande collection iconographique, classant, identifiant tout cet amas de portraits où sont tant de belles œuvres. Déjà les Nattier ont été réunis, et l'effet est délicieux; il y a quelques mois, à la place des Amiraux disparus, des salles charmantes ont été ouvertes, où de rares débris de décoration sont restés en place, et l'on peut y admirer des portraits du XVIIIe siècle, quelques-uns admirables, qui ont résisté aux rigueurs de l'hiver et à la chaleur de l'été dans ces galeries où ils étaient exilés. La vue de certains d'entre eux est une véritable révélation, comme l'avait déjà été l'exposition de ces Largillière, de ces Tocqué, de ces Van Loo, placés dans les deux salles ouvertes en 1895, et qu'il était auparavant si difficile d'apercevoir et d'apprécier, au milieu des copies et des faux qui les entouraient et les écrasaient.

Mais M. de N. a entrepris une tâche plus difficile et plus laborieuse : celle d'écrire l'histoire du Château. Nous ne possédons pas encore d'histoire définitive du Château de Versailles, et ce serait cependant un livre indispensable pour la connaissance de la période classique de l'art français, Versailles ayant été embelli pendant plus d'un siècle, par les plus belles créations de l'art décoratif. L'ouvrage de Dussieux a malheureusement propagé quantité de légendes et d'erreurs, soigneusement reproduites par ses successeurs qui, pas plus que lui, ne sont allés aux sources. Avant de nous donner cette grande histoire, dont les quatre premiers fascicules sont maintenant parus, M. de N. avait publié de nombreuses études préparatoires, où il avait éclairci toute une série de problèmes limités : en 1889, *Versailles au temps de Marie-Antoinette*; depuis 1895, la suite d'articles de la *Gazette des Beaux-Arts* sur la *Décoration de Versailles au XVIIIe siècle*; en 1898, *Le Château de Versailles sous Louis XV* ; l'on sait déjà tout ce que ces livres, « écrits par goût de la précision », ont apporté de documents nouveaux pour l'histoire artistique de la maison royale, et de renseignements précieux pour l'histoire de la royauté et la vie de la Cour.

L'Histoire du Château de Versailles de M. de N. est la première où l'ensemble des documents soit utilisé, et il faut insister sur ce point. Avant d'indiquer quelques-uns des faits nouveaux maintenant démontrés

et acquis, il faut résumer, d'après l'auteur, le tableau des documents employés, et dire quelle est sa méthode de recherche et d'exposition.

Nous possédons pour l'histoire de la résidence royale un ensemble unique de documents d'une valeur inappréciable. Pour les manuscrits, ce sont les Archives de l'administration des Bâtiments du Roi, de 1664 à 1682, la Correspondance de Colbert à la Bibliothèque Nationale, les Papiers de Louvois aux Archives de la Guerre; parmi les documents déjà imprimés : les Papiers de Colbert édités par Clément, les Comptes des Bâtiments sous Louis XIV édités par J.-J. Guiffrey, les Mémoires de Dangeau, Luynes; toutes ces archives n'avaient jamais été méthodiquement explorées. Les livres même des contemporains, les guides, les descriptions de Félibien ou Blondel, les récits littéraires comme celui de Mlle de Scudéry, n'avaient pas été intelligemment utilisés.

Mais il y a une autre source, également importante : les œuvres d'art. L'histoire de toutes les transformations du château est racontée par l'image; dessins, peintures, gravures, nous ont laissé les représentations vivantes de tous les remaniements successifs du palais, de tous les grands ensembles disparus des appartements et du parc : plans et dessins dans les Papiers de Robert de Cotte, qui sont les papiers de Mansart lui-même, à la Bibliothèque Nationale (Estampes); plans aux Archives Nationales; gravures d'Israël Silvestre, de Pérelle, de J. Rigaud; dessins de Le Brun et de son atelier, conservés au Louvre; tableaux, à Versailles, de Van der Meulen, Patel, Martin, Cotelle; et ce sont ces documents figurés, dont beaucoup sont inconnus, qui formeront l'illustration du livre[1].

M. de N. éclaircit toute l'histoire du château, souvent embrouillée, compliquée de légendes et d'erreurs. Il réunit les documents, les commente, étudie les œuvres d'art, avec la méthode rigoureuse et précise d'un philologue, à laquelle se mêle le goût délicat d'un historien qui aime l'art, et d'un poète qui se plaît quelquefois à rêver en ces lieux que la solitude rend aujourd'hui mélancoliques. Sans faire étalage de son érudition, l'auteur montre qu'il a lu tous les textes et vu tout ce qu'il y avait à voir, il extrait des documents les passages essentiels, les fond dans son récit, les discute, les éclaire à l'aide des documents figurés reproduits; tout cela avec un art discret, dans un style clair, limpide et juste. Une disposition typographique regrettable (bien qu'explicable),

1. Disons, avec regret, que les gravures sont malheureusement d'une exécution médiocre; les reproductions dans le texte sont bonnes, mais les planches hors texte, d'un procédé nouveau — fort loué à son apparition, — sont souvent déplorables, sans précision, sans netteté; certaines d'entre elles sont tirées dans des tons qui dénotent une absence de goût vraiment fâcheuse.

a supprimé les notes au bas des pages : les références, pièces justificatives et documents inédits seront imprimés dans les derniers fascicules de chaque tome. C'est pour le travailleur un ennui, de ne pouvoir, en lisant, se rendre compte par lui-même de la valeur des témoignages employés, et de la manière dont ils sont interprétés.

Le premier livre de l'ouvrage est consacré à l'histoire de la *Création de Versailles*. A quelle date Louis XIII ordonna la construction du château, quel était ce château, son aspect, ses proportions, quel en fut l'architecte, telles sont les questions étudiées dans le premier chapitre, et voici en quelques lignes les solutions auxquelles une discussion serrée a conduit M. de N. Louis XIII décida, en 1624, la construction d'un château au milieu des bois de Versailles, afin de venir plus aisément aux chasses qu'il aimait à courir dans ce pays de forêts. Le château fut vite édifié ; en novembre 1626, la cour s'y transporta, il était alors achevé ; en 1631 et 1632, des achats de terre constituèrent un parc. Nous n'avons aucune description de ce premier château ; seules, deux gravures, petites et médiocres, l'une dessinée par Israël Silvestre en 1652, l'autre que l'on trouve à cette même date dans les ornements du plan de Paris de Gomboust, nous ont laissé l'image de ce petit édifice. Bâti de pierre et de briques, entouré de fossés, de plan carré, deux ailes encadrant une cour fermée par un portique, cette construction devait avoir une jolie silhouette. Devant la facade s'étendaient des parterres ; dans le *Traité du Jardinage* de Jacques Boyceau (1638), se trouvent deux dessins de broderies faits pour ces parterres ; mais il n'y a pas encore de parc tracé, point de fontaines, point d'orangerie ; la ville n'existe pas. C'est bien le « petit château de gentilhomme » dont parle le marquis de Sourches, le « petit château de cartes » de Saint-Simon, et celui dont Bassompierre disait en 1627 « qu'un simple gentilhomme ne voudrait pas tirer vanité ». Depuis Louis-Philippe, on a donné comme l'auteur de ce château l'architecte Jacques Lemercier, qui fut employé dès 1618 aux bâtiments du Roi ; mais cette tradition, toute récente, n'a aucun fondement ; les auteurs du XVIIe ou du XVIIIe siècle (Sauval, Saint-Simon, Blondel) ne citent aucun nom.

Il faut donc écarter Jacques Lemercier. M. de N. tend à y substituer, par une hypothèse ingénieuse, mais avec la prudence nécessaire, le nom de Salomon de Brosses, l'auteur du Palais du Luxembourg. Il remarque que, de 1614 jusqu'à sa mort en 1626, S. de Brosses fut l'architecte des bâtiments du Roi, ayant par cette charge qualité pour dresser des plans, ou tout au moins, pour surveiller l'exécution des plans donnés. Est-ce lui qui dessina le plan du château, ou le demanda-t-il à l'un de ces archi-

tectes qui travaillaient sous ses ordres en 1624 : Clément Métezeau, Pierre Le Muet, Jean du Cerceau ? Point de preuves pour aucun d'eux ; mais certainement S. de Brosses a participé à cette construction. Dans cette première partie de son livre, M. de N. fait donc œuvre de critique négative ; en somme, nous ne savons presque rien et peut-être, ne saurons-nous jamais rien de plus sur le château de Louis XIII.

Louis XIV enfant connut Versailles ; dès l'âge de douze ans, il allait y chasser plusieurs fois par an ; les gazettes rimées signalent souvent ses voyages au château, qui était resté tel que son père l'avait laissé. C'est en 1661 que commencent les travaux de reconstruction qui vont modifier le Versailles de Louis XIII, tout en conservant les lignes générales. Les travaux du premier Versailles de Louis XIV étaient très peu connus et très oubliés. On croit trop généralement que le Versailles où vécut Louis XIV a toujours été ce palais immense à la longue et monotone façade, que nous voyons aujourd'hui ; comme le Roi lui-même nous apparaît surtout dans le solennel et officiel portrait de Rigaud. Il est nécessaire de détruire cette erreur, il faut bien regarder les gravures qui reconstituent le premier Versailles, afin d'y placer les événements historiques, les fêtes dont il fut le théâtre. L'influence, sur l'esprit de Louis XIV, de la création de Vaux par Foucquet est évidente ; le luxe du ministre, l'éclat de ses fêtes ont éveillé la jalousie du Roi et le désir de le surpasser en grandeur et magnificence. Ce sont les artistes de Foucquet qui sont les créateurs du Versailles du Grand Roi : l'architecte Louis Le Vau, André Le Nôtre pour les jardins, François Francini pour les eaux, Charles Le Brun pour la décoration et l'organisation des fêtes. La célèbre fête de l'achèvement de Vaux, du 17 août 1661, est le modèle de celles que le Roi donnera dans sa demeure.

Dès 1661, les travaux commencent sous la direction de Louis Le Vau ; dès lors, Versailles sera toujours un chantier en activité. Louis XIV se passionna tout de suite pour son palais, y venant continuellement, pressant les travaux, voulant être tenu au courant de tout, ordonnant des modifications de détail avec cette minutie précise qu'il apporta en toute chose. Dans cette période, de grands travaux s'accomplissent sous la direction de Le Nôtre, dans les jardins, qui sont alors presque entièrement tracés. La création la plus importante fut celle de l'Orangerie, élevée au midi du château, à l'endroit qui deviendra plus tard la terrasse dominant la seconde orangerie, celle de Mansart ; elle était l'œuvre de Le Vau. Louis XIV est pressé de jouir des nouveaux embellissements, et de les faire voir à la cour. Du 15 au 22 septembre 1663, il y a fête à Versailles ; Molière vient y jouer l'*École des Maris*, les *Fâcheux*, l'*Im-*

promptu. Les dépenses deviennent tellement grandes, que Colbert s'inquiète ; c'est le 28 septembre 1665 (dit Clément, t. V, p. 268) qu'il écrit au Roi la lettre fameuse : « Cette maison regarde bien davantage le plaisir et le divertissement de V. M., que sa gloire... V. M. sait qu'au défaut des actions éclatantes de la guerre, rien ne marque davantage la grandeur et l'esprit des princes, que les bâtiments, et toute la postérité les mesure à l'aune de ces superbes maisons qu'ils ont élevées pendant leur vie. Ah ! quelle pitié que le plus grand Roi et le plus vertueux, de la véritable vertu qui fait les plus grands princes, fût mesuré à l'aune de Versailles ! et toutefois il y a lieu de craindre ce malheur ! »

Quand l'on compare les gravures de Pérelle, de Silvestre, et les dessins de Van Der Meulen de 1664 et 1665, aux gravures qui représentent le Versailles de Louis XIII, on voit quels ont été les modifications et les agrandissements : deux corps de logis ont été construits en avant de la cour ; un grand balcon de fer court tout autour du château au premier étage ; les toits ont été refaits, les combles dorés, la cour décorée de bustes à l'antique. A partir de 1664, les comptes des bâtiments contrôlés par les rapports de Colbert permettent de suivre jour par jour les travaux. En 1664, construction de la Ménagerie ; puis, ce sont des commandes de sculptures destinées à orner les jardins, chaque jour agrandis. Mais de cette première décoration, le souvenir seul subsiste, presque tout a disparu. C'étaient des statues de Michel Anguier, Lerambert, Poissant, Ph. Buyster ; tout fut déplacé quand arrivèrent les sculpteurs de l'école de Versailles : Coysevox, Girardon, Desjardins. C'est dans ce cadre qu'il faut se représenter ces fêtes célèbres qui inaugurent le règne. C'est là qu'il faut voir le Louis XIV jeune, beau, amoureux du plaisir et des divertissements, des ballets et des carrousels. Versailles est un séjour de fêtes : fêtes du 7 au 9 mai 1664, où l'on représente *Les Plaisirs de l'île enchantée* (pour Mlle de La Vallière), à la suite desquelles Molière vient jouer les *Fâcheux* et les trois premiers actes du *Tartuffe* ; fête du 18 juillet 1668 (pour Mme de Montespan), la vraie « fête de Versailles », la plus célèbre. — Les jardins ne cessent d'être embellis, on y dispose maintenant des jeux d'eaux ; les Francini commencent leurs travaux ; les bassins, les fontaines (du *Grand-Jet*, de l'*Ovale*, des *Cygnes*) lancent leurs premières gerbes d'eau, les artistes les ornent de statues ; en 1668, on creuse l'amorce du Grand Canal ; c'est à cette date de 1668, après la fête célèbre, alors que le château paraît achevé — tel que nous le montre une précieuse peinture de Patel, — que commencent de nouveaux et d'immenses travaux, et que, sur les dessins de Le Vau, s'élève, de 1669 à 1674, le bâtiment

qui, enveloppant les trois façades sur le parc, va créer les lignes du Versailles définitif, et déterminer l'œuvre future : celle de Mansart.

G. Brière.

*
* *

S. Siégler-Pascal. **Les projets de l'abbé de Saint-Pierre (1658-1743) ; Un contemporain égaré au XVIIIe siècle.** 1 vol. in-8 de 283 p. Paris (Rousseau), 1900.

Ce n'est pas sans inquiétude qu'on lit, sur la couverture de l'ouvrage de M. Siégler-Pascal, ce sous-titre : *Un contemporain égaré au XVIIIe siècle.* Sans compter que cette rubrique rappelle la fâcheuse manie d'une grande revue, à qui on le pardonne à cause de son âge, elle fait naître dans l'esprit le soupçon qu'à cette étude de l'abbé de Saint-Pierre se soient mêlées des préoccupations actuelles, inutiles et gênantes. L'inquiétude se change en stupéfaction et le soupçon en certitude, quand on parcourt la bibliographie que l'auteur a eu le soin de disposer à la première page du volume. En voici plusieurs extraits, auxquels il n'est rien changé :

Acte final de la Conférence de la Haye, 1899.

Alglave. *Cours de science financière.*

Blanc (Louis). *Organisation du travail.*

Bonvalot. *Conférence prononcée à la Sorbonne.* « *La France de demain* », *1898-99.*

Bossuet. *Politique tirée de l'Écriture sainte.*

Brieux. *Blanchette. Les bienfaiteurs. L'Évasion. Le Berceau. Résultat des courses, 1894-95.*

Circulaire ministérielle Bourgeois, 1891, relative à l'orthographe.

Circulaire ministérielle Lebret, 1899, relative à l'assistance.

Frary (Raoul). *La question du latin.*

Hervieu (Paul). *Les Tenailles. La Loi de l'homme, 1897.*

Lemaître (Jules). *Conférences prononcées à la Sorbonne, 1898-99.*

Sand (George). *Mémoires.*

Voltaire. *Dictionnaire philosophique.*

A côté de cette liste, on cherche vainement, non une bibliographie, mais une modeste énumération des travaux de l'abbé de Saint-Pierre. Et au bas des pages, on cherche vainement les références indispensables, au milieu des indications multipliées qui renvoient tantôt à Hervieu, et tantôt à Bonvalot. Toutefois, si l'auteur a besoin de citer Bentham, ou Napoléon Ier, il est heureux de recourir à M. Molinari (p. 272), ou à

M. Jean Cruppi (p. 181), qui servent d'intermédiaires. En revanche, et comme pour compenser une pareille indigence de documentation, M. S.-P. ne se refuse jamais la fantaisie de citer *in extenso*, en note, des documents tels que l'*Acte final de la Conférence de la Haye*, qui est sans doute une charte précieuse dans toutes ses parties, et qu'on ne sait où trouver. Mais c'est là quelque chose d'actuel, et à ce titre, pour M. S.-P., cela a du prix.

Nous touchons là le vice fondamental de l'ouvrage. Le titre et la bibliographie n'étaient point trompeurs. M. S.-P. n'a été attiré, en l'abbé de Saint-Pierre, que par ce qu'il a cru voir en lui d'actuel et de « contemporain »; et il s'est proposé avant tout de rechercher cela, de l'exposer, et de le rapprocher de ce que nous pouvons voir autour de nous de semblable ou seulement d'analogue. Je dis : ce que nous pouvons voir autour de nous; car vraiment on dirait que, pour M. S.-P., les idées ne commencent à être intéressantes que lorsqu'elles sont devenues banales et sont tombées dans le domaine public; et l'abbé de Saint-Pierre ne lui semble guère un homme de génie que parce qu'il a parfois sur la politique et sur l'organisation sociale des opinions qui ne seraient point trop déplacées dans la conversation ordinaire d'honnêtes personnes de notre temps. A ce compte, les multiples projets du réformateur deviennent aisément du bavardage « contemporain »; et c'est sans peine et sans transition que M. S.-P. y mêle le sien. Il éprouve un amusant besoin — qui se satisfait toujours — de dire ce qu'il sait, sur tous et sur tout, sans propos et hors de propos. Citant l'*Économie politique* de Montchrétien, il nous apprend que « c'est le premier ouvrage qui porte ce titre d'Économie politique » (p. 124); venant à parler de Turgot (p. 128), il ne nous tient pas quitte sans une biographie de Turgot, qui remplit une longue note; les noms de Malthus, de Ricardo, de Carey (p. 106, 107 et 108) lui sont l'occasion de trois petites dissertations sur chacun de ces économistes. On voit où peut conduire le procédé, et on s'explique plusieurs des numéros de la bibliographie.

Deux choses pourtant manquent à cette bibliographie : 1° l'indication d'un projet de *taxe des pauvres* et d'organisation de l'assistance publique, de l'auteur, greffé sur un projet de l'abbé de Saint-Pierre (p. 186-193); 2° l'indication d'un autre projet, du même auteur, sur la réorganisation de l'enseignement public (p. 249-251), et dont voici l'article capital (p. 249) : « Ce qui serait nécessaire, c'est le développement et le perfectionnement des écoles de métiers, des écoles industrielles, des écoles de commerce, des écoles agricoles, dans lesquelles les enfants du peuple et de la bourgeoisie s'armeraient, en même temps que des con-

naissances spéciales aux professions auxquelles ils se destinent, de connaissances générales pratiques qui leur permettraient de se jeter sans trop de peine d'une profession dans laquelle ils n'auraient pas réussi dans une autre ».

D'après ce qui précède, on peut supposer que la matière dont est fait l'ouvrage de M. S.-P. est des plus confuses ; or cette confusion est encore aggravée par le défaut complet de méthode dans l'exposition. Après la biographie, M. S.-P. distingue quatre parties dans l'œuvre : Saint-Pierre politique, économiste, financier, philosophe et moraliste. Mais, « financier », qu'est-ce que cela veut dire ? et les idées de l'abbé sur les finances ne rentrent-elles pas dans le précédent chapitre, celui de l' « économie » ? Admettons cependant une division superflue : encore fallait-il respecter les divisions nécessaires, ne point parler dans la « politique » du projet de *dénombrements* et de « l'importance qu'a prise la statistique depuis l'abbé de Saint-Pierre » (p. 111 et 281), ne point mêler les idées et les projets sous le prétexte qu'ils peuvent se confondre dans les écrits de ce réformateur désordonné, ne point mettre tous les sujets sur le même plan pour les analyser successivement avec la même superficielle et languissante minutie.

Les jugements de M. S.-P., même quand il se renferme dans son sujet, sont souvent contestables, excessifs, étranges. On comprend qu'au début de son livre il veuille se faire quelque gloire d'avoir bien étudié, et — présomption naïve — d'avoir « découvert » l'auteur dont il traite : néanmoins il dépasse la mesure quand il va jusqu'à écrire que « c'est à peine si aujourd'hui le nom de l'abbé de Saint-Pierre évoque un souvenir dans l'esprit de quelques économistes » (p. 5). Le projet d'établir des annalistes d'État peut être intéressant pour bien des raisons ; mais sans doute ne prévoyait-on pas celle qu'en donne M. S.-P., « car, dit-il (p. 103), si une telle institution avait existé, nous aurions eu d'importants documents à consulter sur les monarchies de l'ancien régime ». Il y aurait encore à dire sur la comparaison de l'abbé de Saint-Pierre avec Napoléon Ier, sur leur « parenté en politique » (p. 118), sur l'exécution sommaire de Louis Blanc (« c'est du socialisme autoritaire et impraticable », p. 179) ; mais il faut passer, et en venir aux conclusions.

Ces conclusions ne comptent point. Celles qu'on attendait n'existent pas ; mais, pour pouvoir dire la place exacte occupée par l'abbé de Saint-Pierre dans l'histoire de la politique et de l'économie politique, il aurait fallu chercher des rapports et des filiations de théories et de doctrines, et cela, l'auteur, uniquement soucieux de rapprochements factices et de modernité, ne l'a point fait. Et quant aux conclusions qui tiennent lieu

des absentes, ce n'est qu'un développement vague, inconsistant et déclamatoire. « L'intérêt public seul... Cette noble aspiration [qui « nous dépeint d'un trait le caractère et la direction d'esprit de l'abbé »]..... Contribuer au bonheur de l'humanité..... Ah ! s'il était donné à l'abbé de s'éveiller de son long repos, comme d'un songe... Qui pourrait dire ce que fut l'homme...? » (p. 275-277); pour se terminer ainsi : « Ce serait justice de replacer l'abbé de Saint-Pierre à son véritable rang ».

Cette justice, le très médiocre ouvrage de M. S.-P. ne la lui a pas rendue ; c'est qu'il fallait, pour cela, des recherches que M. S.-P. n'a pas cru devoir faire, et une méthode qu'il n'a pas su appliquer ; et quel est le livre, écrit sans recherches et sans méthode, dont on ne doive penser qu'il eût mieux valu ne pas l'écrire ?

On s'étonnera peut-être, après cela, que nous ayons consacré précisément à un semblable livre un compte rendu aussi long. Nous l'avons fait à dessein. Il n'est pas permis de laisser passer et de couvrir d'indulgence des ouvrages qui manquent à toutes les règles du travail scientifique ; il faut au contraire profiter de leur apparition pour faire sans hésitation ce qu'avec eux il est permis de faire utilement : un exemple.

Hubert Bourgin.

CHRONIQUE

— Nous croyons utile de renseigner désormais nos lecteurs sur les travaux importants en cours d'exécution à Paris ou en province, et traitant de questions d'histoire moderne et contemporaine. Comme une divulgation prématurée pourrait avoir des inconvénients, nous ne signalerons que les travaux dont la préparation sera déjà avancée. — Pour aujourd'hui, nous pouvons fournir les indications suivantes.

Documents et instruments bibliographiques. — *E. Bourgeois*, Relation de la cour de France sous le règne de Louis XIV, par Spanheim. (Sous presse, dans la *Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Lyon*). — *P. Caron et V.-L. Bourrilly*, Journal du règne de François Ier (publié sous le titre de Journal d'un Bourgeois de Paris (1515-1536) par L. Lalanne. En préparation). — *M. Tourneux*, Répertoire des sources de l'histoire de Paris pendant la Révolution, t. III (sous presse). — *A. Tuetey*, Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de la Révolution, t. V (sous presse).

Histoire générale. — *F.-A. Aulard*, Histoire politique de la Révolution (sous presse). — *V.-L. Bourrilly*, Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, 1491-1543 (en préparation. Thèse de doctorat). — *P. Couvreu*, Le général Moreau, 1773-1813 (en préparation). — *H. Hauser*, Les Essais de réforme sociale de Charles IX à Colbert. — La Propagation des nouvelles en France avant le Journal (en préparation). — *Lévy-Schneider*, Jean-Bon-Saint-André (sous presse. Thèse de doctorat). — *Mautouchet*, Le conventionnel Phélypeaux (sous presse. Thèse de doctorat). — *A. de Saint-Léger*, La Flandre maritime et Dunkerque sous la domination françaisr, 1659-1789 (sous presse. Thèse de doctorat). — L'Œuvre sociale de la Révolution : *A. Lichtenberger*. Le socialisme et la Révolution. — *L. Cahen*, L'Église. — *Lévy-Schneider*, L'armée et la marine. — *Ph. Sagnac*, La propriété foncière et les classes rurales (1789-1793). — *A. Wolf*, L'Éducation. (chez Fontemoing).

Histoire économique et sociale. — *H. Bourgin*, Proudhon, sa doctrine et son influence (en préparation. Thèse de doctorat). — *Fr. Simiand*, Les salaires des ouvriers en France dans la première moitié du XIXe siècle (sous presse. Thèse de doctorat en droit).

Histoire de l'art. — *L. Dimier*, Étude sur le Primatice (sous presse. Thèse de doctorat). — *R. Kœchlin et J.-J. Marquet de Vasselot*, La sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle (sous presse). — *L. Rosenthal*, La peinture romantique (sous presse, Thèse de doctorat). — *Riat*, L'art des Jardins (dans la Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts).

Nous complétons ces indications par des renseignements sur l'état actuel des travaux des Sociétés et corps savants qui s'occupent de l'histoire moderne et contemporaine de la France.

Académie des sciences morales et politiques. — Le tome VIII du *Catalogue des Actes de François Ier*, publiés par l'Académie, est à moitié imprimé. Il contiendra la fin des actes non datés, des itinéraires, des listes d'ambassadeurs, de principaux personnages, etc. — Le tome IX, qui est en préparation, sera constitué par la table générale.

En outre est actuellement sous presse le tome Ier (1515-1567) d'un *Choix d'ordonnances de François Ier*, publié aussi par l'Académie.

Société de l'histoire de France. — Sont actuellement sous presse ou en préparation : Mémoires de Quincy, publiés par *L. Lecestre*, t. III ; Mémoires de Villars, t. IX ; Journal de Jean Vallier (1643-1659), publié par *H. Courteault* et *P. de Vaissière*.

Société des Études historiques. — Le volume de *M. Germain Martin*, sur l'Histoire de la grande Industrie en France de 1715 à 1789, paraîtra à la fin de Mars dans *la Bibliothèque* de la Société.

Société d'histoire contemporaine. — Sont actuellement sous presse ou en préparation : *abbé Roussel*, La correspondance de Le Coz et de l'abbé Grégoire, et un 2e volume sur : Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand.

Société de l'histoire de la Révolution française. — Elle publiera prochainement la liste des Député à l'Assemblée législative, dressée par M. *A. Kuscinski*.

Dans un intérêt commun, nous prions les personnes qui s'occupent d'histoire moderne et contemporaine de nous tenir spontanément au courant de leurs travaux.

— Voici les cours d'histoire moderne et contemporaine professés en 1899-1900 dans les Universités françaises.

Paris. — M. Lavisse, professeur. *Cours public* : La vie politique et sociale en France de 1643 à 1680. — M. E. Denis, professeur. *Cours publics* : Histoire de la Restauration. — Évolution politique intérieure de l'Autriche depuis 1848. — M. Aulard, professeur. *Cours public* : Histoire politique de la première république française. — M. Lemonnier, professeur. *Cours public* : Étude du réalisme et du romantisme dans les arts plastiqnes et dans l'art musical, entre 1800 et 1825. — M. Espinas, professeur adjoint. *Cours public* : Théories sociales de 1848. — M. H. Michel, chargé de cours. *Cours public* : La crise de l'idée démocratique pendant les années 1849-1851. — M. C. Seignobos, maître de conférences. *Cours public* : Histoire de l'organisation de l'État au xixe siècle.

Aix-Marseille. — Faculté des lettres : M. Guibal, professeur. *Cours public* : La royauté et les parlements au xviiie siècle. — M. Masson, professeur. *Cours public* : Le commerce marseillais au xviiie siècle.

Faculté de droit : M. Jourdan, professeur. *Cours public :* Les doctrines économiques au xviiie siècle.

Besançon. — M. L. Pingaud, professeur. 1er semestre. *Cours public* : Le Premier Empire. *Conférences* : l'Allemagne moderne. — 2e semestre : *Conférences* : La Russie moderne.

Bordeaux. — M. C. Jullian, professeur. *Cours publics* : I. Promenades historiques

à travers Bordeaux. II. Histoire de Bordeaux (suite et fin du gouvernement de Louis XIII, le ministère de Richelieu). — M. M. Marion, professeur. *Cours public* : Les relations anglo-hollandaises au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Caen. — Faculté des lettres : M. Tessier, professeur. *Cours public* : Les conséquences de la paix de Villafranca en Europe, notamment en Allemagne. La question des duchés danois. La guerre de 1866. *Conférences* : La politique extérieure de la monarchie de Juillet.

Faculté de droit : M. René Worms, chargé de cours. *Cours public* : Histoire des doctrines socialistes depuis la mort de Saint-Simon jusqu'à la fin de la seconde République.

Clermont-Ferrand. — M. Desdevises du Dézert, professeur. *Conférences* : Questions d'histoire moderne (La Sainte Ligue, La succession d'Espagne, etc.) *Conférences pour les instituteurs candidats au brevet des Écoles normales* : Questions d'histoire contemporaine (1838-1870).

Dijon. — M. Gaffarel, professeur. *Cours publics* : Les guerres d'Italie à la fin du XVIIIe siècle. — La seconde Restauration.

Grenoble. — M. de Crozals, professeur. *Cours public* : L'Allemagne de 1864 à 1867. *Conférences* : La Réforme. — M. Chabert, professeur. *Cours public* : Grenoble en 1814 et 1815.

Lille. — M. Ph. Sagnac, maître de conférences. *Cours public* : L'Ancien régime et la Révolution. Histoire sociale et politique de la France de 1789 à 1792. — M. F. Benoit, maître de conférences. *Cours public* : Études d'art germanique; l'art anglais.

Lyon. — M. Mariéjol, professeur. *Cours public* : Le principe des nationalités et la politique française au XIXe siècle. *Conférences* : Le XVIIIe siècle. — Le gouvernement en France au XVIe siècle. L'Espagne sous les rois catholiques et sous Charles-Quint et Philippe II. — M. Waddington, professeur. *Conférences* : La France et l'Europe de 1610 à 1661. — Politique extérieure de la monarchie française au XVIe siècle. Relations de la France et de l'Angleterre de 1688 à 1783. — M. Charléty, professeur adjoint. *Cours public* : Vue générale sur l'histoire de Lyon. *Conférences* : Lyon au XVIIe siècle. — Les institutions politiques de la France et de l'Angleterre au XIXe siècle.

Montpellier. — M. Gachon, professeur. *Cours public* : Les origines de la déclaration des Droits de l'homme. *Conférences* : Questions d'histoire moderne (XVIIe-XVIIIe siècles). — M. L.-G. Pélissier, professeur. *Cours public* : Venise au XVIe siècle. *Conférences* : Questions d'histoire contemporaine.

Nancy. — Faculté des lettres : M. Lichtenberger, professeur. *Cours public* : Histoire de la civilisation allemande au XIXe siècle. — M. Pfister, professeur. *Cours public* : Leçons sur l'histoire de Nancy. — M. Pariset, professeur adjoint. *Cours public* : Histoire du développement économique de la Grande-Bretagne aux XVIIe et XVIIIe slècles.

Faculté de droit : M. Gavet, professeur. *Cours publics* : Histoire du droit public français : le droit public au XVIe siècle. — Histoire du droit et des institutions juridiques de l'Est. — M. Liégeois, professeur. *Cours public* : Histoire des doctrines économiques; utopistes et réformateurs du XVIe siècle à nos jours.

Poitiers. — M. H. Carré, professeur. *Cours public* : La fin du règne de Louis XV (Le mouvement économique et les finances de Machault à Terrai. L'affaire de Bretagne et le duc d'Aiguillon. La destruction des Parlements et le chancelier Maupou. Le ministère Terrai. La science et l'art à la fin du règne). *Conférences* : Leçons et exercices pratiques sur l'histoire des XVe et XVIe siècles. — M. Boissonnade, professeur. *Conférences* (1er semestre) : Histoire de la colonisation européenne au XIXe siècle.

Rennes. — M. H. Sée, professeur. *Cours public* : Les idées politiques en France au XVIIIe siècle. *Conférences* : Histoire générale du XVe et XVIe siècles.

Toulouse. — M. Dumas, professeur. *Cours public* : La Restauration. *Conférences* : Histoire des relations commerciales de la France et de l'Angleterre aux XVIIe et XVIIIe siècles.

— M. H. Froidevaux, secrétaire de l'office colonial à la Faculté des Lettres, a inauguré, le 5 janvier 1900, à la Sorbonne, un cours libre de *Sciences auxiliaires de la géographie et de l'histoire coloniale* (bibliographie, paléographie cartographique, archéologie coloniale, critique des sources). Il s'occupe cette année des publications bibliographiques relatives aux colonies françaises et des fonds d'archives les plus importants pour leur histoire.

— Parmi les thèses soutenues à l'École Nationale des Chartes, les 29, 30 et 31 janvier, par les élèves de la promotion de 1900, nous relevons les suivantes, qui intéressent l'histoire moderne et contemporaine de la France : Georges Besnier, *Essai sur la perte de l'Inde, le général Lally* (*1755-1761*). — J. Boulenger, *L'état des protestants dans le colloque de Nîmes au moment de l'édit de Nantes* (*1596-1600*). — Paul Denis, *Le droit de Gave de Cambrésis, étude de la protection des princes comtes de Flandre sur l'évêché et les églises de Cambrai* (*1144-1687*). — André Dreux, *Le premier divorce de Henry VIII et les relations entre la France et l'Angleterre de 1527 à 1534*. — Pierre Flament, *Un ambassadeur de France en Turquie au XVIIe siècle : Philippe de Harlay, comte de Césy* (*1580 ou 1581 à 1652*). — J. Gaudin, *Le baron de La Garde, dit le Capitaine Polin* (*15?-1578*). — Étienne Guillemot, *Étude sur les forêts du bailliage de Senlis*. — J. le Chartier de Sédouy, *La paroisse Saint-Gervais depuis les origines jusqu'au XVIIe siècle*. — André de Maricourt, *Essai sur l'histoire du duché de Nemours de 1404 à 1666*. — Louis Serbat, *Les assemblées du clergé de France : origines, organisation, développement* (*1561-1615*). — Paul Vilnet : *L'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, du XIIe au XVIIe siècle* (*1157-1630*).

— Dans sa séance du 25 janvier 1900, la Commission municipale des recherches sur l'histoire de Paris pendant la Révolution a décidé de proposer au Conseil municipal la publication de l'ouvrage posthume de M. E. Charavay sur l'*Assemblée électorale de 1792*, et elle a confié à M. A. Tuetey le soin de publier les assemblées électorales parisiennes de l'an IV à l'an VII. Enfin elle a accepté en principe le projet de M. Aulard d'étendre à l'époque du Consulat le recueil de documents qu'il publie sur l'esprit public à Paris pendant la réaction thermidorienne et le Directoire.

— Le *Congrès international d'histoire comparée*, qui s'est réuni à La Haye en 1898, tiendra sa nouvelle réunion à Paris, au Collège de France, du 23 au 29 juillet 1900. Organisé à l'occasion de l'Exposition Universelle par une commission d'organisation présidée par M. Gaston Boissier, et un comité exécutif présidé par M. de Maulde de la Clavière, ce congrès comprendra huit sections dont les bureaux sont dès maintenant constitués : 1° *Histoire générale et diplomatique* (président : M. Henri Houssaye); 2° *Histoire des Institutions et du Droit* (président : M. Esmein); 3° *Histoire comparée de l'Économie sociale* (président : M. Albert de Mun); 4° *Histoire des affaires religieuses* (président : M. Anat. Leroy-Beaulieu); 5° *Histoire des sciences* (président : M. Paul Tannery); 6° *Histoire littéraire* (président : M. F. Brunetière); 7° *Histoire des arts du dessin* (président : M. G. Lafenestre); 8° *Histoire de la musique* (président : M. Bourgault-Ducoudray). — On peut s'inscrire comme membre adhérent de ce congrès moyennant une cotisation de 20 francs adressée au secrétaire général, M. A. Le Glay, 19, boulevard Raspail, au trésorier, M. de Tarade, 5, rue Cambon, ou aux secrétaires des sections. Les adhérents auront le droit d'assister à toutes les séances, pourront faire en français et en langue étrangère, voire en latin, des communications de quinze minutes au maximum, et recevront un compte rendu des séances générales et des travaux de leur section.

*
* *

— MM. Ch. Dufayard, E. Guillot et R. Suerus ont publié récemment à la librairie Delagrave (in-8, 755 p.) un *Manuel d'histoire moderne et contemporaine* (*1589-1900*), rédigé conformément au programme d'admission à l'École spéciale militaire. Malgré la triple collaboration qui lui a donné naissance, ce manuel a une unité suffisante; on y remarque une complaisance trop grande pour les « mots historiques », mais l'information y est généralement bonne, et l'impartialité satisfaisante. Destiné aux candidats à l'école de Saint-Cyr, il devait naturellement être bourré de faits et de dates, avec des biographies des principaux généraux : il est cependant d'une clarté appréciable, et les cartes et croquis qui accompagnent le texte sont d'une grande utilité pour l'intelligence des événements militaires.

— M. A. Martinien, des Archives historiques de la guerre, fait paraître un gros volume (in-8, 824 p., Paris, Charles-Lavauzelle) intitulé : *Tableaux par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire*, *1805-1815*, et pour lequel il a employé les documents des ministères de la Guerre et de la Marine et ceux des Archives nationales. Il se propose de faire le même travail pour la période qui s'étend du règne de Louis XIV inclusivement à nos jours : le tome II ira de 1816 à 1896. — Ce répertoire, fruit d'un labeur prolongé, rendra de grands services; mais il sera inutilisable dans bien des cas, parce qu'il n'a pas de table; il est probable que l'auteur, ayant affaire à 600.000 noms, a reculé devant l'énormité de la tâche : il aurait pu faire tout au moins une table alphabétique des noms des officiers généraux et des colonels. Ce sont eux, en effet, qui intéressent le plus, et presque exclusivement, les historiens militaires. — P. C.

— M. Leon Marillier a réédité l'intéressant *Journal du voyage de deux jeunes*

Hollandais à Paris en 1656-1658 (in-8 de XXIII-556 p. Paris, Champion, 99), publié par P. Faugère en 1862, et devenu introuvable. Cette réédition est augmentée de notes nouvelles, pour la plupart préparées par Faugère lui-même, d'appendices et d'un index.

— *La marine militaire au Havre* (*XVI*e *et XVII*e *siècles*), par M. A. MARTIN (1 vol. in-12 de 240 p., Fécamp (Durand), 1899). — M. A. M., qui s'est déjà beaucoup occupé de l'histoire du Havre, s'est efforcé, cette fois, de donner une liste complète des navires de guerre construits au XVIe et au XVIIe siècle dans le port du Havre. Il a en outre noté tous les événements, importants ou infimes, de nature militaire, qui se sont passés dans ce même port : c'est l'histoire maritime de la France, pendant deux cents ans, vue par le Havre. A part quelques citations de documents tirés des archives locales, et la reproduction, d'ailleurs convenable, de quelques plans ou dessins, ce livre ne contient guère que des détails dont l'intérêt reste havrais. Aussi bien une liste de souscripteurs, placée à la fin du volume, indique-t-elle que les Havrais ne sont pas insensibles à l'activité de M. A. M.

— *Historique du service de la mousqueterie dans la marine depuis Richelieu jusqu'à nos jours*, par MM. CH. BARRIÈRES et F. OLLIVIER, lieutenants de vaisseau (1 vol. in-16 de 117 p. Paris (Chapelot), 1899). — Ceci n'est pas un livre. MM. B. et O. auraient dû, plus simplement, intituler leur travail : *Recueil de lois et ordonnances concernant le service du fusilier-marin et son histoire*. Ils ont beaucoup de fiches, où il y a des choses intéressantes prises de-ci de-là; mais il y faudrait encore un plan et une méthode, sans lesquels tous les documents du monde restent inintelligibles au lecteur. Avec les matériaux réunis dans ces 116 pages, on pourrait écrire une notice de 20 pages qui serait peut-être utile. Mais ce n'est pas avoir fait « l'historique de la mousqueterie », que d'avoir présenté, sans lien logique, des extraits de livres connus, des textes de lois et des pages de théorie.

— Le tome VIII des *Publications of the navy records Society*, paru récemment à Londres, intéresse tout particulièrement l'histoire de France : il concerne le blocus de Brest (*The blokade of Brest*) de 1803 à 1805.

— En publiant le volume : *Paris sous Louis XVI, et Paris aujourd'hui* (in-8 de 296 pp., gr. Paris, Firmin-Didot, 1900), M. HENRI DE NOUSSANNE a voulu nous présenter deux tableaux comparés de la vie et des mœurs à Paris à la fin du XVIIIe siècle et à la fin du XIXe. A cet effet, il a extrait des douze volumes du célèbre *Tableau de Paris* de Sébastien Mercier des passages intéressants, « pour les ranger respectueusement, dit-il, suivant un ordre régulier, en reprenant, à cent ans de distance, le même thème, le même sujet que nous avons traité vis-à-vis... Voici donc, sur un côté de ces pages, Mercier qui décrit ce qu'il a vu sous Louis XVI, voici, de l'autre côté, ce que nous voyons aujourd'hui, ou, du moins, ce que, personnellement nous croyons voir. Ces deux témoignages sont ce qu'ils sont. Au lecteur d'apprécier ». Déjà, en 1853, M. Gustave Desnoiresterres avait publié (Paris, Pagnerre, in-16), un intéressant recueil de pages extraites du livre de Mercier, choix supérieur, à notre avis, à celui de M. de N.; il est vrai que le livre ne pouvait être laissé entre toutes les mains. Dans ce récent volume, il

manque surtout ces croquis de la vie familière de Paris, qu'a si souvent dessinés ce Parisien curieux, flâneur et badaud qu'était Sébastien Mercier. M. de N. a choisi les pages satiriques et surtout celles qui lui permettaient de piquants parallèles et d'amères réflexions sur le temps présent. Nous n'avons pas à discuter ici ses opinions politiques. On jugera seulement que le parallèle est parfois forcé, quand, par exemple, en face des réflexions de Mercier sur le Parlement [de Paris], M. de N. place ses réflexions sur le Parlement actuel, réunion de deux assemblées politiques. Le livre est orné d'amusantes gravures.

— M. Marc Furcy-Raynaud vient de réunir en une élégante plaquette : *Chardin et M. d'Angiviller* (in-16 de 48 p., Paris, Chamerot et Renouard, 1900) les lettres échangées entre Chardin et le Directeur des bâtiments du Roi, qu'il a eu l'heureuse fortune de trouver aux Archives Nationales, dans le carton O 1924, et qu'il avait récemment publiées dans la *Chronique des Arts*. On ne connaissait jusqu'à présent que deux courts billets du grand peintre. Les lettres qui viennent d'être publiées sont curieuses pour l'histoire de l'Académie et des rapports de l'artiste avec l'administration des bâtiments. Dans une longue lettre de mars 1777, Chardin se plaint de l'attitude de Pierre à son égard, et nous renseigne sur ces petites querelles académiques que les Procès-verbaux, bien entendu, n'enregistrent pas. Dans une autre lettre écrite en juillet 1778, Chardin expose qu'ayant été trésorier de l'Académie de 1755 à 1774, et ayant été gratifié pendant ces années d'une allocation de 300 livres, il lui semble juste de demander une sorte de retraite pour les services qu'il a rendus; car il « a malheureusement éprouvé que les études longues et opiniâtres qu'exige la nature ne conduisaient pas à la fortune ». Mais le comte d'Angiviller répondit en une lettre assez sèche que les 1.400 livres de pension que lui donnait S. M. lui semblaient suffisantes, et que « ces sortes de soins dans les Compagnies doivent d'ailleurs avoir pour principale récompense, le plaisir d'être utile à ses confrères ». Ces documents sont précédés de l'*Éloge inédit de Chardin*, par A. Renou.

— Nous croyons devoir signaler ici le travail présenté par M. C. Bouglé comme thèse pour le doctorat ès lettres, et intitulé : *Les idées égalitaires* (1 vol. in-8 de 249 p. Paris (Alcan), 1899); — non pas pour le recommander aux historiens, qui n'y trouveraient pas ce qu'ils pourraient désirer, c'est-à-dire des faits précis et des documents; mais pour l'indiquer à ceux d'entre eux qui se sentent attirés vers la sociologie, comme un essai sérieux, — et malheureux, — d' « étude sociologique » (c'est le sous-titre de l'ouvrage). Il y a quelque danger à choisir pour sujet d'une étude sociologique une matière aussi vaste, aussi fuyante, que les « idées égalitaires »; il y a quelque présomption ou quelque vice de méthode à ne pas limiter cette étude à une période restreinte et rigoureusement déterminée. Avec M. B., nous parcourons, en réalité, toute l'histoire de la civilisation occidentale : est-il besoin de dire que le passage est rapide, et superficiel le contact des faits? Trop souvent M. B. se contente de renseignements de troisième main (p. 139, 176, 218), ou d'autorités qui semblent égarées dans cette grave étude, comme celles de MM André Hallays (p. 165) et Faguet (p. 141), ou enfin de recherches très insuffisantes : ne vaudrait-il pas mieux, au lieu d'avouer qu'on n'a pu effectuer que

pour deux départements un relevé des sociétés charitables dont on voudrait « étayer » une conclusion (p. 186), et au lieu de déclarer un semblable dénombrement ou « impossible » ou peut-être « inutile », — ne vaudrait-il pas mieux entreprendre ces longs et pénibles travaux de statistique, condition première de la science, plutôt que de tenter, de faits qu'on connaît encore mal, une explication fragile et un peu vaine ? — L'ouvrage de M. B. se recommande de la sociologie, et c'est pourquoi nous n'insistons pas davantage ; mais ce sont là des remarques sur la méthode, qui peuvent s'appliquer à bien d'autres qu'à des sociologues, — et même à des historiens. — H. B.

— Le *Board of Trade* vient de commencer la publication d'une *statistique annuelle* du *travail international* (*First annual abstract of foreign labour statistics* ; London, Her Majesty's Stationery Office ; 1899, in-8, VIII-149 p.). Le premier volume, pour l'année 1898-99, ne comprend que les statistiques des *salaires*, de *la durée du travail*, des *grèves*, de *la coopération* ; les prochains volumes y ajouteront celles des *Trade Unions*, de *la conciliation* et de *l'arbitrage*, des *accidents du travail*, de *l'assurance ouvrière*. Ce premier essai de statistique comparée promet de devenir un très utile et très commode instrument de travail.

— Nous relevons dans les 9e, 10e, 11e et 12e livraisons du *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* (1899) les articles suivants : *Commune* (de 1871), de Georg Adler ; *Eisenproduktion* (étude de la production du fer, et des tarifs douaniers qui frappent cette matière première) ; *Eisenbahnstatistik* (statistique de l'exploitation, des tarifs, du matériel) ; *Enfantin*, le disciple de Saint-Simon ; *Enteignung* (législation de l'expropriation pour cause d'utilité publique) ; *Erbschaftssteuer ; Erwerb- und Wirthschaftsgenossenschaften* (bon résumé sur les coopératives ouvrières) ; *Finanzstatistik* (statistique comparée de 1891 à 1898) ; *Finanzverwaltung*.

LIVRES NOUVEAUX

1. Documents et instruments bibliographiques. — Mémoires du *Général d'Andigné*, publiés avec une introduction et des notes par Éd. Biré. Tome Ier (1765-1800). in-8 de 465 p. (portrait). Paris, Plon. — *Baron de Barante*. Souvenirs (1782-1866), publiés par Claude de Barante. Tome VII. In-8 de 567 p. Paris, C. Lévy. — *P. Cattelain*. Mémoires du chef de la sûreté sous la Commune. in-18. Paris, Juven. — *De Clercq*. Recueil des traités de la France. Tome XX (1893-1898). In-8. Paris, Pedone. — *Cuvillier-Fleury*. Journal intime. Tome Ier. La famille d'Orléans au Palais-Royal (1828-1831). Introduction par Ernest Bertin. in-8. Paris, Plon. — Un général hollandais sous le Premier Empire. Mémoires du *Général Baron Dedem de Gelder* (1774-1825). in-8 de VI-418 p. Paris, Plon. — *P. Alfred Hamy*, S. J. Chronologie biographique de la Cie de Jésus. 1re série. Province de Lyon (1582-1762) [listes biographiques de Jésuites]. gr. in-8 de 197 p. Paris, Champion. — Correspondance d'*Hippolyte Lucas* pendant le Siège et la Commune. Préface par Léo Lucas. in-8 de 40 p. Vannes, Imp. Lafolye. — *A. Parmentier* (Sous la direction d'Ernest Lavisse). Album historique. III. Le XVIe et le XVIIe siècles. in-4 de

300 p. (gr.). Paris, Colin. — *J.-C. Vaxelaire*. Mémoires d'un vétéran de l'ancienne armée (1791-1800). Siège de Mayence, pacification de la Vendée, campagne d'Égypte; publiés et annotés par Henry Gauthier-Villars. In-18 de 234 p. Paris, Delagrave.

2. Histoire générale. — *H. Berton*. L'évolution constitutionnelle du Second Empire (Doctrines, textes, histoire). in-8. Paris, Alcan. — *R. Bittard des Portes*. Les campagnes de la Restauration (Espagne, Morée, Madagascar, Alger). in-8 de VIII-755 p. (gr.) Tours, Cattier. — *Victor du Bled*. La Société française du XVIe au XXe siècle. I. XVIe et XVIIe siècles. In-16 de XXIX-318 p. Paris, Perrin. — *Lt J. Campana*. Marengo. Étude raisonnée des opérations militaires qui ont eu pour théâtre l'Italie et l'Allemagne au printemps 1800, d'après la correspondance et les mémoires de Napoléon. in-8 de 216 p. (gr.) Paris, Le Normand. — *Abbé Casgrain*. Guerre du Canada. Montcalm et Lévis (1756-1760). in-4 de 400 p. (gr.) Tours, Mame. — *Commandant de Champflour*. La coalition d'Auvergne (avril 1791). Carnet du Comte d'Espinchal. in-8 de 320 p. (gr.) Riom, Imp. Jouvet. — *Ch.-L. Chassin*. Études sur la Vendée et la Chouannerie. Tome XI [et dernier; contenant les tables des 10 volumes consacrés aux guerres de Vendée]. gr. in-8 de 659 p. (cartes). Paris, Paul Dupont. — *Clausewitz*. La campagne de 1814 en France. Traduction de G. Duval de Fraville. in-8 de 166 p. (carte). Paris, Ch.-Lavauzelle. — *R. Delessard*. Souvenirs de 1848. L'École centrale aux ateliers nationaux. in-8 de 30 p. Paris, Bernard. — *Henri Doniol*. Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique. Correspondance diplomatique. Complément du Tome V. in-4, VI p. 259-399. Paris, Imp. Nationale. — *Dr H. S. de Dompierre de Chausepié*. Les médailles et plaquettes modernes. gr. in-4. (36 pl.) Haarlem, Kleinmann. — *Albert Dufourcq*. Le régime jacobin en Italie. Étude sur la République Romaine (1798-1799). in-8 de VIII-576 p. (cartes). Paris, Perrin. — *A. Engel et R. Serrure*. Traité de numismatique moderne et contemporaine. 2e partie : Époque contemporaine (XVIIIe-XIXe siècle). in-8, p. 613 à 791 (gr.) Paris, Leroux. — *Baron de Fontenay*. Souvenirs d'un volontaire de Cathelineau (Campagne et captivité, 1870-71), complétés après un quart de siècle. in-16 de 198 p. Bellême, Imp. Levayer. — *E. de Girard*. Histoire de l'économie sociale jusqu'à la fin du XVIe siècle. in-8, Paris, Guillaumin. — *Albert Lemoine*. Napoléon Ier et les juifs. in-18 de VI-388 p. Paris, Fayard. — *Georges Mallet*. Le divorce et la Révolution. in-8 de 215 p. Paris, Larose. — *Commandant Margueron*. Campagne de Russie. Ire partie. Préliminaires de la campagne, ses causes, sa préparation, organisation de l'armée du 1er janvier 1810 au 31 janvier 1812. Tome III. in-8 de 643 p. (plans). Paris, Ch.-Lavauzelle. — *Karl Marx*. La lutte des classes en France (1848-1850). Le 18 brumaire de Louis Bonaparte (traduction de Léon Remy). in-16 de V-366 p. Paris, Schleicher. — *Munier-Jolain*. La plaidoirie dans la langue française (De Sèze, Bellart, Berryer, Chaix d'Est-Ange, Jules Favre). Tome III. in-8. Paris, Chevalier-Marescq. — *Camille Pagé*. La coutellerie depuis l'origine jusqu'à nos jours. La fabrication ancienne et moderne. Tome IV. Le commerce de la coutellerie, les ouvriers couteliers. in-4, p. 641 à 872-XLVIII (gr.) Châtellerault, Imp. Rivière. — *P.-J. Proudhon*. Commentaires sur les mémoires de Fouché, suivis du parallèle entre Napoléon et Wellington. Manuscrits inédits publiés par Clément Rochel. in-8 de LVII-298 p. Paris, Ollendorff. — *L. Ricaud*. Les représentants du peuple en mission dans les Hautes-Pyrénées. I. Monestier (du Puy-de-Dôme). Nivôse-Messidor an II). in-8 de 133 p. Paris, Champion. — *Octave Uzanne*. La locomotion à travers l'histoire et les mœurs. (Illustra-

tions par Eugène Courboin). in-4 de XX-287 p. Paris, Ollendorff. — *Gaston Valran*. Essai d'histoire sociale. II. Assistance et éducation en Provence aux XVIIIe et XIXe siècles. in-8 de 221 p. Paris, Rousseau. — *Albert Vandal*. L'odyssée d'un ambassadeur. Les voyages du Marquis de Nointel (1670-1680). in-8, Paris, Plon. [Publ. Soc. d'Histoire Diplomatique]. — *Capitaine Veling*. Souvenirs inédits sur Napoléon d'après le journal du Sénateur Gross, conseiller municipal de Leipzig (1807-1815). in-18 de XI-199 p. Paris, Chapelot. — *Georges Weill*. Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870, in-8. Paris, Alcan. — *Louis Wiesener*. Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais, d'après les sources britanniques. Tome III [et dernier]. in-8. Paris, Hachette. — *L. G. F.* Campagne de Russie (1812). Opérations militaires (24 juin-19 juillet). in-8 de LXX-656 p. Paris, Gougy. — Historique du 2e régiment d'artillerie (1720-1898). in-4 de IX-329-CLXXIII p. (cartes et gr.) Grenoble, Falque et Perrin. — Résumé de l'historique du 88e régiment d'infanterie. in-16 de 107 p. Auch, Imp. Bouquet. — Le Musée du Louvre (publié sous la direction de Paul Gaultier), fascicules 1 et 2. Introduction. [Le palais et le musée par Paul Gaultier et A. Kæmpfen]. in-4. Paris, Société d'édition artistique.

3. Biographies. — *P.-L. Boutié*, S. J. Fénelon. in-8 de VII-335 p. Paris, Retaux. — *G. de Corlay*. Le général Bourbaki (1816-1897). in-8 de 237 p. (gr.) Abbeville, Paillart. — *Loys Delteil*. Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié de Théophile Chauvel. in-8, Paris, Rapilly. — *A. Estignard*. Clésinger, sa vie, ses œuvres. in-8 (phototypies). Paris, Floury. — *Maurice Girod de l'Ain*. Vie militaire du général Foy. in-8 de 436 p. (cartes). Paris, Plon. — *Dr Paul Hervé*. René Levasseur, chirurgien au Mans, ancien conventionnel (1747-1834). in-8 de 40 p. Angers, Germain et Grassin. — *Abbé Félix Klein*. L'évêque de Metz. Vie de Mgr Dupont des Loges (1804-1886). in-8 de XI-501 p. Paris, Poussielgue. — *L. Lévy-Bruhl*. La philosophie d'Auguste Comte, in-8. Paris, Alcan. — *Pierre Marmoiton*. Le Maréchal Brune et la maréchale Brune. in-8. Paris, Lethielleux. — *Frédéric Masson*. Napoléon et sa famille. Tome III (1805-1807). in-8 de 450 p. Paris, Ollendorff. — *Lucien Pinvert*. Lazare de Baïf (1496(?)-1547). in-8 de 130 p. Paris, Fontemoing. — *E. Rodocanachi*. Elisa Napoléon (Baciocchi) en Italie. in-18. Paris, Flammarion. — *Camille Saint-Saëns*. Portraits et souvenirs. [Berlioz, Bizet, Gounod]. in-18. Paris, Société d'édition artistique. — *Joseph Turquan*. Une illuminée au XIXe siècle. La Baronne de Krudener (1766-1824). in-18. Paris. Montgredien. — *Veron-Duverger*. Étude sur Forbonnais. in-8. Paris, Guillaumin.

4. Histoire locale. — *A. Albertin et André Albertin*. Préface par A. Albert. Histoire contemporaine de Grenoble et de la région dauphinoise. Tome Ier (1848-1855). in-8 de X-531 p. Grenoble, Gratier. — *Louis Barron*. Paris pittoresque (1800-1900). La vie, les mœurs, les plaisirs. gr. in-4 de 419 p. (gr. et pl.). Paris, May. — *H. Beaumont*. Préface par Ch. Pfister. Histoire de Lunéville. in-8 de XIII-769 p. (gr.) Lunéville, Bastien. — *A. de La Bouralière*. L'imprimerie et la librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle. in-8 de LXX-399 p. (fac-similés). Poitiers; Paris, Paul et Guillemin. — *Charles Bréard*. Vieilles rues et vieilles maisons de Honfleur, du XVe siècle à nos jours. in-16 de 354 p. Honfleur, Sescau. — — *Gaston Cadoux*. Les finances de la ville de Paris de 1798 à 1900, suivies d'un essai de statistique des charges communales des principales villes françaises et étrangères de 1878 à 1898. in-8 de VIII-823 p. Paris, Berger-Levrault. — *Abbé Cauret*. Le diocèse de Saint-Brieuc pendant la période révolutionnaire (notes et

documents). Tome III. Le doyenné de Lamballe. in-8 de II-120 p. Saint-Brieuc, Prud'homme. — *Victor Champier et G. Roger-Sandoz*. Le Palais-Royal. Histoire et description (1629-1899), Tome II (De la Révolution à nos jours). in-8, Paris, Lahure. [Publ. Soc. de propagation des livres d'art.]. — *Ferdinand Claudon*. La maison d'un intendant de Moulins à la fin du règne de Louis XIV. in-8 de 29 p. Moulins, Crépin-Leblond. — *G. Décoret*. Une page sur Vichy et ses environs. Les hospices et leurs fondateurs. 2e partie : 1755-1895. in-4 de 554 p. (gr.) Vichy, Wallon. — *Paul Delalain*. L'imprimerie et la librairie à Paris de 1783 à 1813 (Documents). in-8 de LX-366 p. Paris, Delalain. — *Lt Ch. Denis*. Inventaire des registres de l'état civil de Lunéville (1562-1792). in-4 de IX-372 p. (gr.) Nancy, Berger-Levrault. — *A. des Cilleuls*. Histoire de l'administration parisienne au XIXe siècle. Introduction, l'échevinage, l'administration intermédiaire. in-8 de V-228 p. Paris, Champion. — *Abbé G. Durville*. Études sur le Vieux Nantes. 1re livraison. in-8 de 285 p. Vannes, Imp. Lafolye. — *Alfred Franklin*. La vie privée d'autrefois. Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle. La vie de Paris sous Louis XV devant les Tribunaux. in-18 de VIII-375 p. (gr.) Paris, Plon. — *Alfred Franklin*. La vie privée d'autrefois. Les animaux. II. (du XVe au XIXe siècle). in-18 de XIX-307 p. (gr.) Paris, Plon. — *Forestier*. Histoire de la commune de Chalonnes-sur-Loire pendant la Révolution et la guerre de Vendée (1789-1800.) (Conférence). in-8 de 31 p. Angers, Germain et Grassin. — *L.-A. Gatin*. Essai historique. Saint-Martin-la-Garenne. (S.-et-O.). in-8 de XVIII-247 .p (gr.) Paris, Combet. — *Le Prieur Laurensi*. Histoire de Castellane. in-8 de 562 p. Castellane, Gauthier. — *Emile Longin*. La Franche-Comté et la Gazette de France de 1668 à 1674. in-8 de 17 p. Besançon, Imp. Jacquin. — *Henri Malo*. Petite histoire de Boulogne-sur-Mer. in-8 de 136 p. (gr.) Boulogne-sur-Mer, Imp. Baret. — *J. Marchand*. L'Université d'Avignon aux XVIIe et XVIIIe siècles. in-8 de XIII-327 p. Paris, Picard. — *Henry Martin*. Histoire de la bibliothèque de l'Arsenal. in-8. Paris, Plon. — *Pierre de Nolhac*. Histoire du Château de Versailles (fascicules 3, 4 et 5) (gr. et pl.) in-folio. Paris, Société d'édition artistique. — *Abbé Ed. Peyron*. Histoire de Viel-Brioude depuis les origines jusqu'à nos jours. in-18 de XVII-400 p. (gr.) Le Puy, Prades-Freydier. — *François Rouvière*. L'aliénation des biens nationaux dans le Gard. in-8 de 818 p. Nîmes, Gervais-Bedot. — *H. Wallon*. Les phares établis sur les côtes maritimes de la Normandie par la Chambre de Commerce de Rouen et administrés par elle de 1773 à 1791 et leurs transformations au XIXe siècle. in-8 de VI-465 p. (gr.) Rouen, Lestringant.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES BULLETINS, LES COMPTES RENDUS ET LA CHRONIQUE

Andler (*Ch.*), Le prince de Bismarck (R. Pinon), 194.
Arbach (*J.*), Die Napoleonische Universität in Düsseldorf (Ch. Schmidt), 619.
L'armée à travers les âges (P. Caron). 79.
Argent (*R. d'*), Histoire diplomatique de la neutralité du Chablais et du Faucigny (P. Muret), 499.
Babeau (*A.*), Les Anglais en France après la paix d'Amiens (R. Pinon), 65.
Bardot (*G.*), La question des Dix villes impériales d'Alsace (V.-L. Bourrilly), 404.
Barrières (*Ch.*) et *F. Ollivier*, Historique du service de la mousqueterie dans la marine, 653.
Barroux (*M.*), Les sources de l'ancien état civil parisien, 318.
Batcave (*L.*), Cf. Voyages de Léon Godefroy (V.-L. Bourilly), 393.
Baudin, Rapport sur les conditions du travail dans les marchés de travaux publics (H. Bourgin), 503.
Belleval (Marquis de), Les fils de Henri II. — François II (V.-L. Bourrilly), 55.
Berthaut (Colonel), La carte de France, 1750-1898 (A. V.), 628.
Bismarck (Prince de), Pensées et souvenirs (R. Pinon), 194.
Bonnal (Général *H.*), Frœschviller (N. T.), 295.
Bouglé (*C.*), Les idées égalitaires, 654.
Bouvier (*F.*), Bonaparte en Italie, 1796 (P. Caron), 630.
Bridier (*L.*), Une famille française : les de Lesseps, 541.
Brooks Adams, La loi de la civilisation et de la décadence (E. Allix), 301.
Brümmers (Dr *G.*), Napoléon's Aufenthalt in Erfurt im Jahre 1808 (E. Stengel), 400.
Bulard, Les traités de Saint-Germain (1679) (V.-L. Bourrilly), 57.
Calmon, Histoire parlementaire des finances de la Monarchie de Juillet, t. IV (E. Allix), 501.
Camon (Ct *H.*), La bataille napoléonienne (N. T.), 297.
Carné (*G. de*), Cf. Correspondance du duc de Mercœur.
Cerf (Chanoine), L'Invasion allemande en Champagne (1870-1871), 205.
Chérot (Le P. *Henri*), Lettres inédites de Bourdaloue (V.-L. Bourrilly), 179.
Chevalier (R. P.), Histoire religieuse d'Issoudun (A. Cans), 634.
Chuquet (*A.*), L'École de Mars (1794) (P. Caron), 289.
Chuquet (*A.*), La jeunesse de Napoléon, t. III (P. Caron), 62.
Cisternes (*R. de*), L'expédition de Minorque (Georges Gazier), 180.
Clausewitz, La campagne de 1812 en Russie (N. T.), 502.
Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne, pub. par *G. de Carné* (P. Caron), 391.
Correspondance politique de Guillaume Pellicier (1540-1541), pub. par *A. Tausserat-Radel* (V.-L. Bourrilly), 535.
Coyecque (*E.*), Les archives notariales de la Seine à l'hôtel de Lausun, 319.
Curzon (*E. de*), Frédéric Le Play (H. Bourgin), 505.
Darmesteter (*M.-J.*), La reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême (V.-L. Bourrilly), 492.

Daudet (*E.*), Louis XVIII et le duc Decazes (1815-1820) (B. de Lacombe), 189.
Dervillé (*B.-A.*), L'école et l'enseignement primaire à Compiègne pendant la Révolution (Ph. Sagnac), 496.
Desdevises du Dézert (*G.*), L'Espagne de l'Ancien Régime, t. I et II (P. Boissonnade), 509.
Desmarets (*P.-M.*), Quinze ans de haute police sous l'empire (P. Caron), 498.
Despiques (*P.*), Soldats de Lorraine, 319.
Didier-Neuville, Etat sommaire des archives de la Marine, antérieures à la Révolution, 92.
Dontenville (*J.*), Le général Moreau (1763-1813), (P. Caron), 185.
Dorez (*L.*), Catalogue de la collection Dupuy, 92.
Dufayard (*Ch.*), *E. Guillot*, *R. Suérus*, Manuel d'histoire moderne et contemporaine (1589-1900), 652.
Dupré-Lasale (*E.*), Michel de l'Hospital, t. II (1555-1560) (A. Chamberland), 491.
Duquet (*A.*), Guerre de 1870-1871. Paris. La capitulation et l'entrée des Allemands (P. Caron), 623.
Eliade (*Pompiliu*), De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie (Ph. Sagnac), 512.
Engerand (*F.*), Ange Pitou (1767-1846) (G. Gazier), 182.
Engerand (*F.*), Inventaire des tableaux du Roy, par Nicolas Bailly (G. Brière), 191.
Faguet (*E.*), Politiques et moralistes du XIXe siècle. 3e série [Etude sur Proudhon] (H. Bourgin), 518.
Fauvelle (Dr *R*), Les Etudiants en médecine de Paris sous le Grand Roi (H. Hauser), 493.
Fennebresque (*J.*), La petite Venise (P. Caron), 516.
Fitte (Dr *S.*), Religion und Politik vor und während des Siebenjährigen Krieges (E. Stengel), 395.
Fleury (Comte), Louis XV intime et les petites maîtresses (L. Cahen), 285.
Froidevaux (*A.*). Cf. Gaillard (H.).
Funck-Brentano (*Fr.*), Le drame des poisons (E. Kahn), 607.
Funck-Brentano (*Fr.*), Prise de la Bastille (Bibliographie critique) (P. S.), 429.
Furcy-Raynaud (*M.*), Chardin et M. d'Angiviller, 654.
Gachon (*P.*), Quelques préliminaires de la Révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc (V.-L. Bourrilly), 178.
Gaillard (*H.*) et *A. Froidevaux*, Histoire du moyen âge et des temps modernes (P. Caron), 78.
Gavin (*M.*), Versailles. Ses eaux, leur quantité, leur qualité depuis Louis XIII jusqu'à ce jour (P. Caron), 516.
Godart (*J.*), Monographie du tisseur lyonnais, 1re partie (H. Hauser), 409.
Gourgaud (Général), Sainte-Hélène, journal inédit, de 1815 à 1818 (B. de Lacombe), 69.
Graffin (*R.*), Les biens communaux en France (Ph. Sagnac), 297.
Grenier (abbé), Deux confesseurs de la foi à la fin du XVIIIe siècle, 541.
Guédan (*L.*), Histoire de Bazoches, 542.
Guilland (*A.*), L'Allemagne nouvelle et ses historiens (Ch. Seignobos), 532.
Guillon (*E.*), Nos écrivains militaires, 2e série, depuis la Révolution jusqu'à nos jours (P. Caron), 305.
Guillot (*E.*). Cf. Dufayard.
Hamy (Le P. *A.*), Entrevue de François Ier avec Henry VIII à Boulogne-sur-Mer en 1532. Voir *V.-L. Bourrilly*, François Ier et Henri VIII, p. 270.
Hauser (*H.*), Ouvriers du temps passé (E. Allix), 73.
Hénon (*H.*), L'industrie des tulles et dentelles mécaniques dans le département du Pas-de-Calais (H. Bourgin), 626.
Heullant (abbé), Monographie de la paroisse de Saint-Georges-du-Theil, 541.
Histoire d'Ivry-la-Bataille et de l'Abbaye d'Ivry (A. Cans), 533.
Horric de Beaucaire (Comte), Cf. Instructions aux ambassadeurs : Savoie, Sardaigne, Mantoue.
Houssaye (*H.*), 1815. Waterloo (B. de Lacombe), 71.
Hugo (*V.*), Choses vues (n. sér.) (P. Caron), 620.
Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, t. XI, XII, et XII *bis* : Espagne, par *A. Morel-Fatio* et *H. Léonardon* (G. Desdevises du Dézert) 307.

Instructions aux ambassadeurs et ministres de France : Savoie-Sardaigne et Mantoue, par le Comte *Horric de Beaucaire* (P. Orsi), 521.
Jansen (*J.*), L'Allemagne et la Réforme, t. V (V.-L. Bourrilly), 81.
Joly, Saint Ignace de Loyola (V.-L. Bourrilly), 55.
Journal de Jean Barrillon (1515-1521), pub. par *P. de Vaissière* (V.-L. Bourrilly), 606.
Kareiew (*N.*), Les paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du XVIIIe siècle (Ph. Sagnac), 414.
Karte der Rheinprovinz unter französischer Herrschaft im Jahre 1813 (C. Schmidt), 618.
Köcher (Dr *F.*), Die französische Königszeit von den Kapetingern bis zur grossen Revolution (Ph. Sagnac), 393.
Kukelhaus (Dr *Th.*), Les papiers de Fancan, 12.
Lacombe (*B. de*), Catherine de Médicis entre Guise et Condé (P. Caron), 390.
Lacour-Gayet, L'Education politique de Louis XIV (V.-L. Bourrilly), 56.
Lami (*Stanislas*), Dictionnaire des sculpteurs de l'Ecole française (G. Brière), 82.
Laurent (*G.*), Un faux Dauphin dans le département de la Marne (P. Caron), 497.
Lavalley (*G.*), Le duc d'Aumont et les Cent Jours en Normandie (B. de Lacombe), 188.
Lecestre (*L.*). Cf. Mémoires du chevalier de Quincy.
Lefebvre (*Ch.*), Le Finistère et les événements politiques de 1795 au 18 brumaire (Ph. Sagnac), 618.
Le Lorier (*A.*), Une levée de pionniers dans l'élection de Caen en 1587, 541.
Lenôtre (*G.*), Le marquis de la Rouërie et la conjuration bretonne (1790-1793) (Ph. Sagnac), 60.
Léonardon (*H.*). Cf. Instructions aux ambassadeurs : Espagne.
Le Play (*Fr.*), Voyages en Europe, 1829-1854 (B. Faulquier), 191.
Lumbroso (*A.*), Correspondance de Joachim Murat, t. I (B. de Lacombe), 290.
Malet (*A.*). Cf. E. Romberg.
Mallet (*E.*). Cf. Registre des délibérations municipales de la ville de Pontoise.
Mandach (*C. de*), Saint Antoine de Padoue et l'art italien, 207.
Marillier (*L.*), Journal du voyage de deux jeunes Hollandais à Paris en 1656-1658, 652.
Marcel (*P.*), Jean Martin (G. Brière), 635.
Martin (*A.*), La marine militaire au Havre (XVIe et XVIIe siècles), 653.
Martin (*G.*), La grande industrie sous le règne de Louis XIV, 75.
Martin (*G.*), Histoire de l'industrie en France avant 1789 (Bibliographie critique) (P. S.), 429.
Martin (*M.*), Essai sur les doctrines sociales et économiques de Dupont-White (H. Bourgin), 625.
Martinien (*A.*), Tableaux par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire, 652.
Masson (*F.*), Joséphine de Beauharnais. Joséphine impératrice et reine (B. de Lacombe), 67.
Mater (*D.*), Formation du département du Cher (Ph. Sagnac), 614.
Mège (*Fr.*), Les cahiers des paroisses d'Auvergne en 1789 (Ph. Sagnac), 609.
Mémoire de Pons de l'Hérault aux puissances alliées, pub. par *L.-G. Pélissier* (B. de Lacombe), 293.
Mémoires du chevalier de Quincy, t. I et II, pub. par *L. Lecestre* (V.-L. Bourrilly), 58, 609.
Mémoires du comte de Moré (1758-1837), pub. par MM. *de Grandmaison* et *de Pontgibaud* (B. de Lacombe), 66.
Milhaud (*A.*), Histoire moderne (1610-1689) (Léon Cahen), 523.
Montalivet (Comte de), Fragments et souvenirs, t. I et II (B. de Lacombe), 189, 500.
Montier (*A.*), Correspondance de Thomas Lindet pendant la Constituante et la Législative (Ph. Sagnac), 611.
Morel-Fatio (*A.*). Cf. Instructions aux ambassadeurs : Espagne.
Mülberger (*A.*), P.-J. Proudhon, Leben und Werke (H. Bourgin), 402.
Nolhac (*P. de*), Histoire du château de Versailles (G. Brière), 638.
Noussanne (*H. de*), Paris sous Louis XVI et Paris aujourd'hui, 653.

Ollivier (*E.*), L'empire libéral, t. IV (R. Pinon), 621.
Pélissier (*L.-G.*). Cf. Mémoire de Pons de l'Hérault.
Perrod (*M.*), Les écoles et le collège de Salins jusqu'en 1820 (P. S.), 539.
Politische Geschichte der Gegenwart. XXXII Bd. Das Jahr 1898 (P. S.), 540.
Poschinger (*H. von*), Bismarck-Portefeuille, IV Bd (E. Stengel), 401.
Prudhomme (*A.*), Les archives de l'Isère (Ch. Schmidt), 624.
Quinet (Mme *E.*), Cinquante ans d'amitié : Michelet-Quinet (P. Caron), 621.
Quirielle (*R. de*), Le livre de raison des Goyard (1611-1780) (P. S.), 539.
Registres des délibérations de l'administration municipale d'Amiens. Année 1791 (Ph. Sagnac), 494.
Registre des délibérations municipales de la ville de Pontoise (1608-1643), pub. par *E. Mallet* (P. Caron), 392.
Relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris sous le Consulat, pub. par le comte *Remacle* (B. de Lacombe), 292.
Reyssié (*F.*), Le cardinal de Bouillon (1643-1715) (V.-L. Bourrilly), 58.
Rodocanachi (*E.*), Bonaparte et les îles Ioniennes (B. de Lacombe), 187.
Romain (*C.*), Le district de Cany pendant la Révolution (Ph. Sagnac), 615.
Romberg (*E.*) et *Malet* (*A.*), Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand (B. de Lacombe), 72.
Rousse (*J.*), Les lieutenants de Charette (P. Caron), 290.
Rousset (Lt-Cl), Les maîtres de la guerre : Frédéric, Napoléon, Moltke (N. T.), 315.
Routier (Capne), Récits d'un soldat de la République et de l'Empire (P. Caron), 399.
Roze (*E.*), Charles de l'Escluse d'Arras (V.-L. Bourrilly), 392.
Sargent (*A. I.*), The Economic policy of Colbert, 206.
Schefer (*Christian*), Bernadotte Roi (Bernard Faulquier), 204.
Siegler-Pascal (*S.*), Les projets de l'abbé de Saint-Pierre (H. Bourgin), 644.
Simond (*Ch.*), Paris de 1800 à 1900, 318.
Souvenirs du lieutenant-général vicomte de Reiset (1775-1810) (P. Caron), 65.
Stammhammer, Bibliographie des Socialismus und Communismus. Bd 2 (H. Bourgin), 503.
Steyert (*A.*), Nouvelle histoire de Lyon, t. III (P. Caron), 312.
Stryienski (*C.*), Deux victimes de la Terreur (V.-L. Bourrilly), 497.
Suérus (*R.*). Cf. Dufayard.
Texier (*H.*), Correspondance de Montalembert et de l'abbé Texier (B. de Lacombe), 294.
Tausserat-Radel (A.). Cf. Correspondance politique de Guillaume Pellicier.
Thureau-Dangin (*P*), La Renaissance catholique en Angleterre au XIX siècle. (Ch. Seignobos), 526.
Tondu-Nangis (*H.*), La bataille de Montereau (P. Caron), 620.
Tourneux (*M.*), Diderot et Catherine II (L. Cahen), 184.
Tuetey (*A.*), Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution, t. IV (Ph. Sagnac), 396.
Tuetey (*L.*), Un général de l'armée d'Italie. Serurier (P. Caron), 63.
Turquan (*J.*), Les favorites de Louis XVIII (P. Caron), 401.
Vaissière (*P. de*). Cf. Journal de Jean Barrillon.
Vallaux (*C.*), Les campagnes des armées françaises (1792-1815) (P. Caron), 398.
Valran (*G.*), Misère et charité en Provence au XVIIIe siècle (L. Cahen), 527.
Vattier, Notice sur J.-L.-B. Godefroy de la Tour, comte d'Evreux, duc de Bouillon (1746-1802), 540.
Voyages de Léon Godefroy en Gascogne, Bigorre et Béarn (1644-1646), pub. par *L. Batcave* (V.-L. Bourrilly), 393.
Waddington (*Richard*), La guerre de Sept ans, t. I (L. Cahen), 286.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

P. Alphandéry, Le procès de Simon Morin (1662-1663)..... 475
P. Boissonnade, Les négociations entre Louis XII et Ferdinand le Catholique. La trêve du 1er avril 1513, son caractère et son vrai nom 352
V.-L. Bourrilly, Les idées politiques de Commynes..... 93
V.-L. Bourrilly, François Ier et Henri VIII. L'intervention de la France dans l'affaire du divorce, à propos de travaux récents... 271
G. Brière, Une œuvre de Coysevox. Le tombeau de Henry de Lorraine, comte d'Harcourt (avec 1 héliogr. et 2 similigr.).... 169
A. Chamberland, Étienne Pasquier et l'intolérance religieuse au XVIe siècle..... 38
F. Galabert, Le club jacobin de Montauban. Son rôle politique pendant la Constituante..... 124, 235, 457
H. Hauser, La Réforme et les classes populaires en France au XVIe siècle..... 24
A. Mathiez, Un exemple du partage des communaux pendant la Révolution..... 51
P. Muret, L'affaire des princes possessionnés d'Alsace et les origines du conflit entre la Révolution et l'Empire..... 433, 566
L. Rosenthal, Un sculpteur français en Angleterre au XVIIIe siècle. Roubillac (avec 1 similigr.)..... 593
Ph. Sagnac, Les Juifs et la Révolution française..... 5, 209
H. Sée, Les idées politiques de Fénelon..... 545
G. Toudouze, La Bataille de Camaret (avec 1 carte)..... 259
G. Weill, Les Républicains français en 1830..... 321
Bulletin historique..... 54, 178, 285, 390, 490, 606
Comptes rendus critiques..... 78, 194, 301, 405, 505, 628
Chronique..... 90, 205, 317, 429, 538, 648
Livres nouveaux..... 207, 320, 430, 524, 655
Index alphabétique des ouvrages analysés..... 659

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Administrateur-gérant : Félix Malterre.

D
1
R27
t.1

Revue d'histoire moderne et contemporaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY